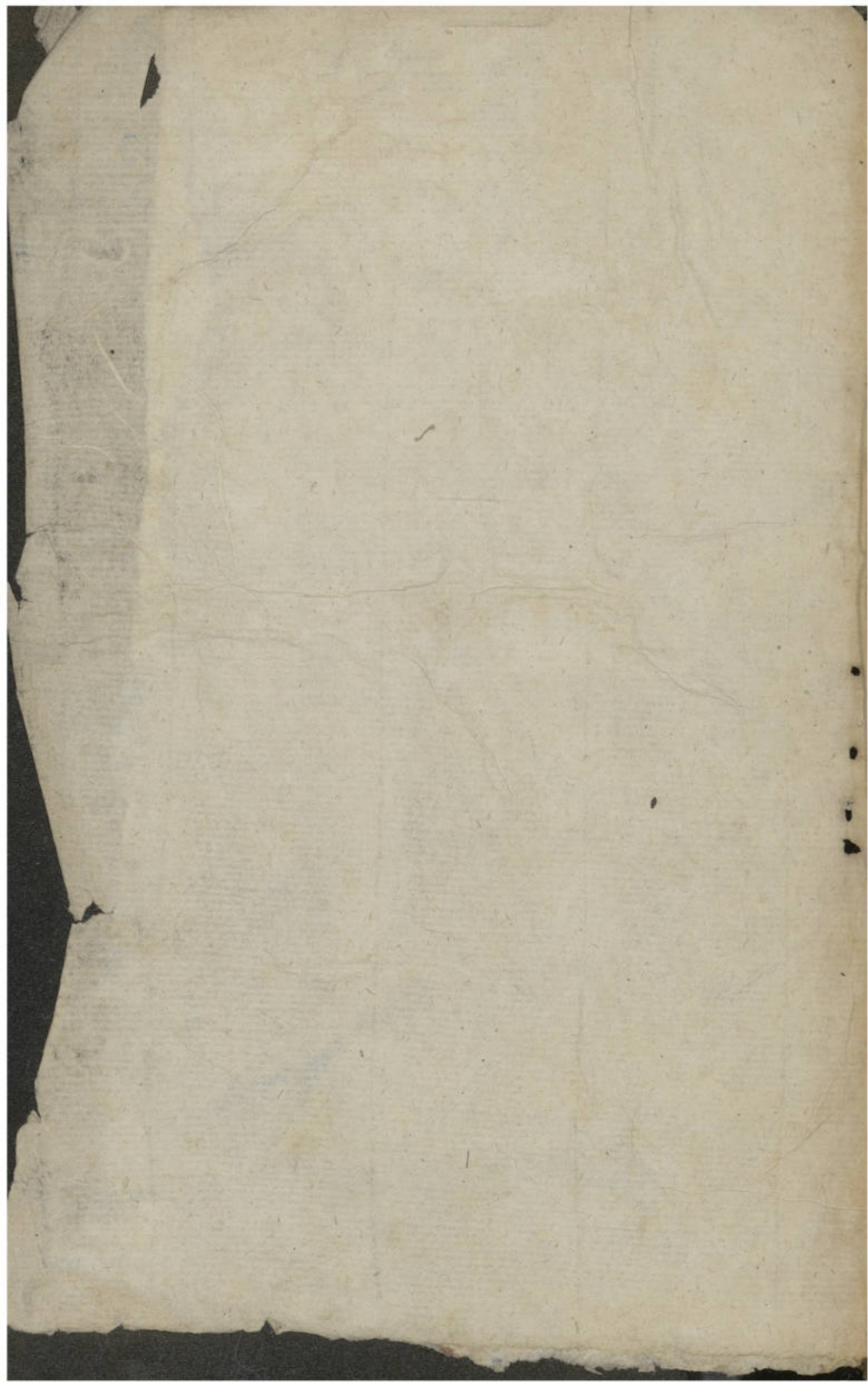
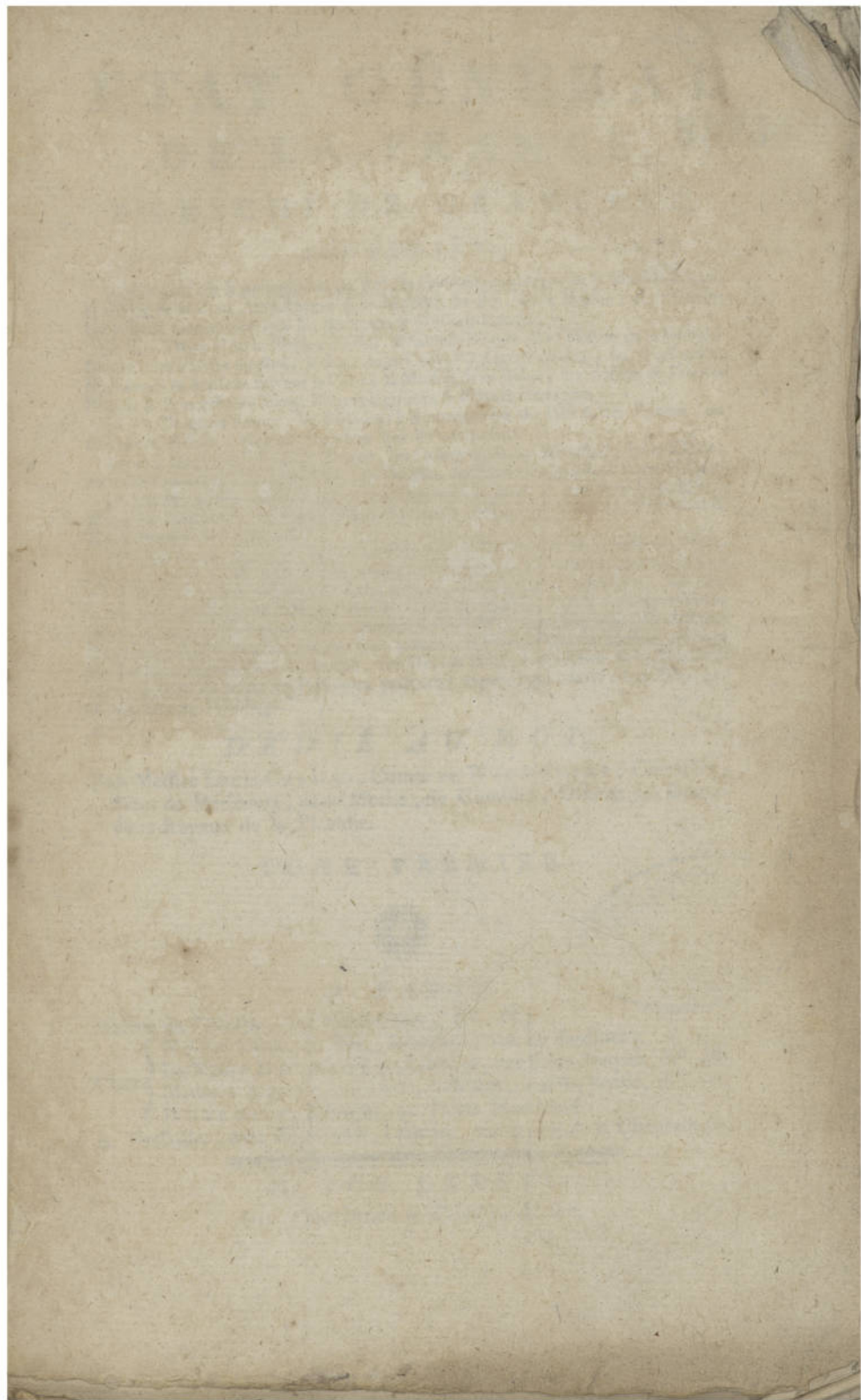
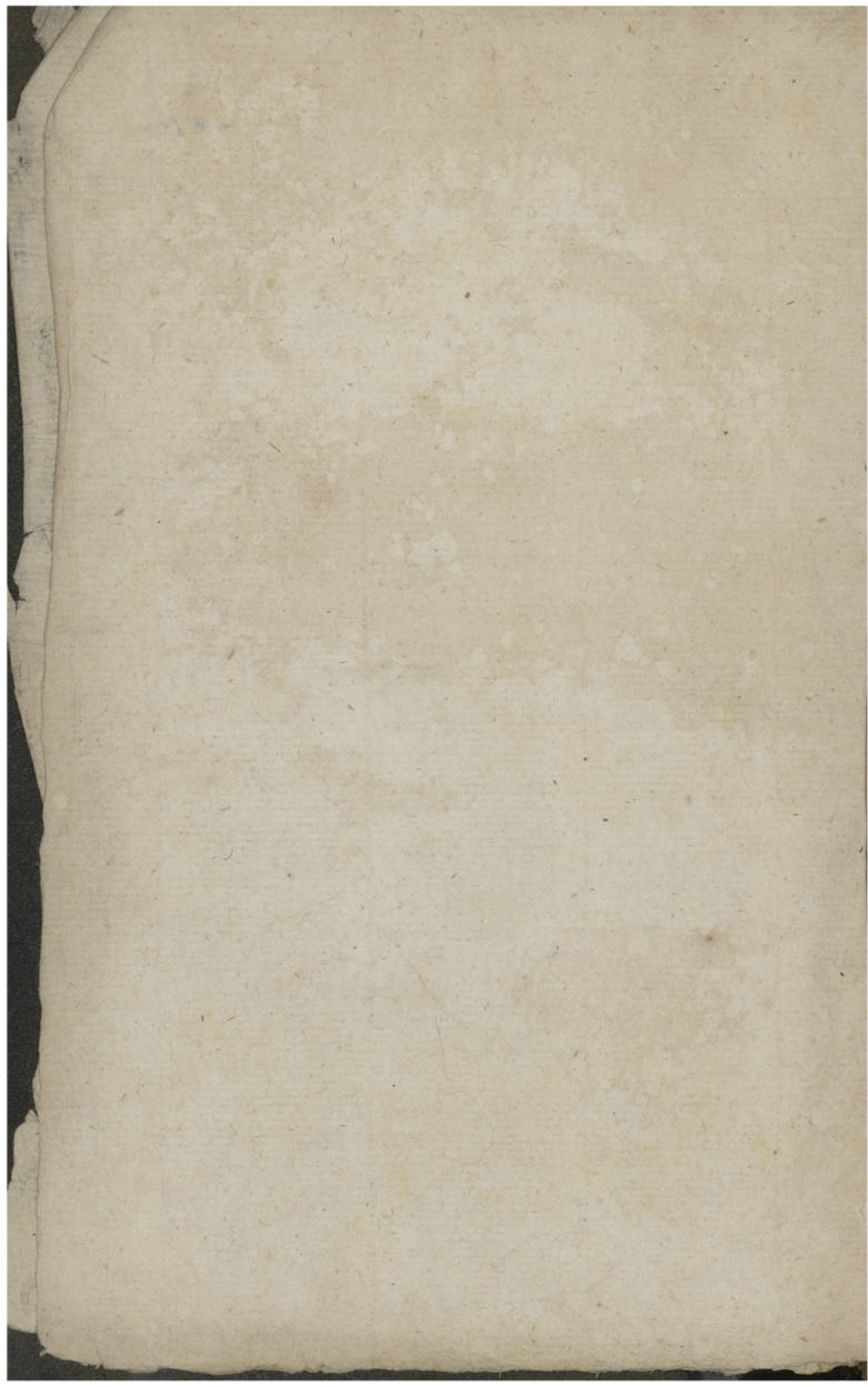


88760









ÉTAT GÉNÉRAL
DE LA FRANCE, ^{actuel 89. livr. 2} 88760

ENRICHIE DE GRAVURES,

CONTENANT:

10. Les qualités & prérogatives du Roi, la Généalogie abrégée de la Maison Royale, le Clergé de la Cour, les Officiers de la Musique du Roi, de sa Maison, de sa Chambre & de sa Garde-robe, de ses Bâtimens & Maisons Royales.

20. Les Troupes de la Maison du Roi, le Grand-Ecuyer, les Officiers de la Grande-Ecurie, les Plaifirs du Roi, le Juge de la Cour, le Grand-Maitre, les Tréforiers, Marchands & Artifans fuisant la Cour; la Maison de la Reine, des Enfans de France, Princes & Princeffes du Sang, Princes légitimés & Princes Etrangers.

30. Le Clergé de France, les Bénéfices à la nomination du Roi & des Princes, les Chapitres Nobles, avec les Membres qui les compofent.

40. Les Duchés & Pairies de France, les Ordres de Saint-Michel, du Saint-Efprit, de Saint-Lazare, de la Toifon-d'Or, de Malthe, de Saint-Georges & de Saint-Hubert.

50. Les Maréchaux de France & autres Officiers Généraux de terre & de mer, l'Etat-Major des Régimens, le Corps Royal d'Artillerie, les Gouverneurs des Provinces & Etats-Majors des Villes, &c.

60. Les Confeils du Roi, les Secretaires d'Etat, les Parlemens, les Cours Supérieures & autres Juriſdiftions du Royaume, les Généralités & Recettes, les Affemblées Provinciales, les Univerſités, les Académies, les Bibliothèques publiques, les Ambaffadeurs, Envoyés ou Réſidens dans les Cours Etrangères, le tout avec les différens gages, honneurs, prérogatives & exemptions attribués à toutes les places; les différens Réglemens & Ordonnances qui leur font propres, & l'état actuel des Maisons de tous les Grands-Officiers de la Couronne, des Ducs & Pairs, & des Chefs de la Magiſtrature, le nom de toutes les Perſonnes préfentées depuis 1779, fuivi d'une Table générale de tout l'Ouvrage.

DÉDIÉ AU ROI,

PAR Meſſire LOUIS-CHARLES, Comte DE WAROQUER, Chevalier, Sieur de Méricourt, de la Morhe, de Combles, Officier des Grenadiers-Royaux de la Picardie.

TOME PREMIER.



A PARIS,

Maison de l'Auteur, rue Gille-Cœur, N^o. 18;

Chez { NYON l'aîné, & Fils, Libraires, rue du Jardinot ;
La Veuve DUCHESNE, Libraire, rue Saint-Jacques, N^o. 48 ;
Madame LESCLAPART, Libraire, rue du Roule, N^o. 11 ;
DUFRESNE, Libraire, au Palais Marchand.

A Verſailles, chez WAFLARD, Libraire, rue & près de la Chancellerie.

M. DCC. LXXXIX.

Avec Approbation & Privilège du Roi.



Les personnes qui, par leur rang, leurs charges & leurs emplois, sont susceptibles d'être comprises dans cet Ouvrage, sont priées d'adresser, franc de port, à l'Auteur, à Paris, rue Gille-Cœur, N°. 18, près le quai des Augustins, leurs noms de baptême, de famille, surnoms & qualités, la date de leur naissance & de leurs provisions, les noms de ceux à qui ils ont succédé, & leur adresse, & l'état actuel des Maisons, des Chefs de Corps & de Magistrature, &c. ainsi que les changemens, additions & corrections.

N. B. Pour suppléer au défaut des adresses que nous n'avons pas mises pour les personnes domiciliées, ou en charge & en place à Paris, nous renvoyons à l'Almanach des Adresses, qui se vend chez Madame *Lesclapart*, rue du Roule, N°. 11.

A U R O I.

S I R E,

L'ACCUEIL favorable que vos Augustes Prédécesseurs ont fait aux différens Etats de la France qui ont paru sous leur Regne, me fait espérer le même succès.

L'Ouvrage que j'ai l'honneur de dédier à VOTRE MAJESTÉ, est un Tableau simple, mais fidele, de la grandeur de la France, de la puissance de son Roi & du bonheur de son Peuple. Daignez, SIRE, le recevoir comme un gage de la fidélité inviolable que m'ont transmis mes peres, & du plus profond respect avec lequel je suis,

S I R E,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéissant
& très-fidele Sujet,

Le Comte DE WAROQUIER DE COMBLES,
Officier de votre Rég. des Grenadiers-Royaux
de la Picardie,

AU ROI.

212.

Il y a eu un grand nombre de personnes qui ont été
trouvées mortes dans les rues de Paris, et qui ont
été reconnues pour être des personnes de bien, et
qui ont été tués par les ennemis de la patrie.
Ces personnes ont été tués par les ennemis de la patrie,
et ont été tués par les ennemis de la patrie.
Ces personnes ont été tués par les ennemis de la patrie,
et ont été tués par les ennemis de la patrie.

213.

De Votre Altesse,

Le Ministre de la Guerre,
à Paris, le 21 Mars 1793.

Le Comte DE VANDERBEEK
Général des Armées de la République
à la Haye.



PRÉLIMINAIRE

DE L'ÉTAT DE LA FRANCE.

Qualités & prérogatives du Roi de France.

LA Monarchie Françoisé est la plus ancienne qui subsiste aujourd'hui en Europe. Elle commença presque avec le cinquieme siecle. Ses Rois ont embrassé le Christianisme avant tous les autres Rois du monde, & ont toujours eu la préséance sur eux.

Clovis, le cinquieme de nos Rois, fut honoré du titre de Roi *Très-Chrétien*, après son baptême, si l'on s'en rapporte au testament de S. Remi, qui lui donna cette qualité. Les Pères du premier Concile d'Orléans, tenu en 511, le nommerent aussi *Fils de l'Eglise*. Ses successeurs conserverent ces deux précieuses qualités; mais quand les autres Princes de l'Europe se furent convertis à la Foi, & eurent abjuré l'Arianisme dont plusieurs d'entr'eux s'étoient laissé infecter, alors les Rois de France qui avoient la gloire d'avoir conservé la pureté de la Religion Chrétienne embrassée par Clovis, furent honorés par les Papes du titre de *Fils aîné de l'Eglise*, qui joint à celui de Roi *Très-Chrétien*, leur fait plus d'honneur que toutes les autres qualités illustres qu'on pourroit leur donner.

Dès le temps de Childebert I, fils de Clovis, le Royaume de France fut appelé *Très-Catholique*, ainsi qu'il est marqué dans la vie de S. Césaire, Evêque d'Arles, mort en 544, & le Pape S. Grégoire-le-Grand, écrivant en Septembre 595, à Childebert II, petit-neveu de *Childebert I*, lui dit, « qu'autant la dignité Royale est au-dessus des autres » conditions, autant la dignité de son Royaume est supérieure à celle » de tous les autres Royaumes ».

Le Pape Grégoire III écrivant à *Charles Martel* qui n'étoit que Maire du Palais, mais qui s'étoit arrogé toute l'autorité royale, le traite de *Très-Chrétien*, & *Pepin*, son fils, Chef de la seconde race, recut le même titre du Pape Zacharie; Etienne III le qualifie d'*excellence Très-Chrétienne*, comme il est rapporté par Anastase le Bibliothécaire, qui dans le neuvieme siecle a écrit les vies des Papes Paul I, mort en 767, après avoir appelé dans une de ses lettres le même *Pepin Roi orthodoxe & défenseur de la Foi Chrétienne*, & demandé à Dieu
Année 1789. A

dans une autre de conserver le *Très-Chrétien Roi Pepin*, exaltoit dans une dernière, la *Très-Chrétienne bonté* de ce Prince. Il est encore nommé *Roi Catholique*, à la fin d'un ancien manuscrit de l'an 767, qui contenoit l'ouvrage de Grégoire de Tours, qui a paru pour titre, de la *gloire des Confesseurs*. Il paroît par la lettre V du *Code Carolin*, que Pepin prenoit le titre de Roi par la *grace de Dieu* (1); Charlemagne, son fils, conserva cette expression, qui est restée à ses successeurs: & le même Monarque eut aussi des Papes Erienne IV & Adrien I la qualité de *Roi Très-Chrétien*. Elle passa à quelques-uns de ses successeurs; de manière que Pie II, écrivant au Roi Charles VII, lui disoit qu'il tenoit ce titre glorieux, comme par succession, de ses prédécesseurs, qui l'avoient mérité par leur zèle pour le soutien & la défense de la Religion Chrétienne.

Nos Rois sembloient en être en possession dans le douzième siècle, puisqu'alors Jean de Salisbery, Auteur Anglois, écrivant à l'Evêque de Cantorbery, pour lui rendre compte d'un voyage qu'il avoit fait en France, lui parloit de ce qu'il avoit vu à la Cour du *Roi Très-Chrétien*. Nous apprenons de l'histoire de Charles VI, écrite par Jean Juvenal des Ursins, que dans l'entrevue que ce Prince eut à Avignon avec le Pape Clément VII, l'an 1389, ce Souverain Pontife en le saluant le qualifia *Très-Chrétien Roi*. De là vint que plusieurs Princes du Sang, écrivant au même Roi l'an 1410, lui dirent, vous êtes oint & consacré si dignement, que du *S. Siege de Rome & de toutes Nations & Royaumes Chrétiens*, vous êtes tenu & appelé *Roi Très-Chrétien*... & comme Empereur en votre Royaume, sans connoissance d'aucun Souverain, fors seulement de la divine Majesté, dont ce vous est seulement & singulièrement octroyé; enfin le titre de *Roi Très-Chrétien* fut attaché pour toujours à la personne du Roi de France depuis le premier Décembre 1469, que Guillaume de Montreuil, Ambassadeur de Louis XI, vers le Pape Paul II, eut sa première audience, en laquelle ce Souverain Pontife, après avoir beaucoup loué les services rendus au *S. Siege* par les Rois de France, confirma spécialement à ce Prince & à ses successeurs le titre de *Roi Très-Chrétien*. Ce que ce Pape & ses successeurs ont toujours observé depuis en parlant de nos Rois ou en leur écrivant. Le Concile de Basse dès l'an 1439, avoit donné ce titre au Roi Charles VII, comme le tenant de ses ancêtres; & depuis le Pape Pie II, écrivant au même Roi, avoit reconnu en sa personne ce titre héréditaire.

Dom Mabillon rapportant (2) les différents titres que nos Rois prenoient dans leurs différentes Chartres, fait remarquer qu'ils ont toujours pris celui de *Roi des François*, jusqu'à Philippe-Auguste, qui le premier se qualifia *Roi de France*. Louis VIII, & S. Louis IX du nom reprirent pourtant dans quelques actes l'ancien titre de prédécesseurs de Philippe-Auguste: mais depuis eux, presque tous leurs successeurs s'en sont tenus au titre de *Roi de France*.

Il faut aussi remarquer qu'il n'y a que les étrangers qui traitent nos Monarques de *Roi Très-Chrétien & de Majesté Très-Chrétienne*; quant

(1) Mabillon, *Diplomatique*, liv. 2, chap. 3, art. 5 & 6.

(2) Mabillon, *Diplomatique*, liv. 2, chap. 3, & liv. 5, notes sur la table 22, & art. 210.

à leurs Sujets, ils ne doivent jamais dire ni écrire que le Roi. Il y en a une preuve dans un Arrêt rendu par le Parlement de Paris, sur les conclusions du Procureur-Général, le 27 Mai 1699, au sujet des habitans du Duché de Bar, qui comme sujets alors du Duc de Lorraine, affectoient dans leurs Sentences & dans leurs Tribunaux de traiter le Roi *Très-Chrétien*; il leur fut défendu d'en user ainsi, parce qu'étant vassaux & ressortissant de la Couronne, il y avoit à craindre que cette affectation ne tirât à conséquence dans la suite, & ne fit par succession de temps, regarder le Barois en France comme un Etat étranger.

Si l'on veut des preuves étrangères de l'élevation de nos Rois au-dessus des autres Rois de la terre, on n'a qu'à lire *Suidas*, Auteur d'un Lexicon Grec, vers la fin du dixième siècle, & l'on y verra que de son temps, lorsque l'on prononçoit le nom de Roi sans autre designation particulière, on n'entendoit que le Roi de France; que l'on parcourt l'Histoire d'Angleterre par *Matthieu Paris*, Bénédictin du Monastere de S. Alban, mort en 1259, & l'on y trouvera que tout Anglois qu'il étoit, il appelloit nettement le Roi de France *Roi des Rois de la terre*.

Le titre d'Empereur n'a pas même été refusé à nos Rois: témoin un sceau du Roi Pepin, pere de Charlemagne, dans l'exergue duquel on lit ces mots: *Pipinus Imperator*. Aubery, Auteur en 1649 d'un livre où il traite de la prééminence de nos Rois, assure, page 155, avoir vu ce sceau entre les mains de M. *Justel*. L'on a des titres de Philippe I, de Louis le Gros, de Louis le Jeune, de Philippe II & de Louis VII, dans lesquels ces Rois de la troisième race sont nommés, ou Empereurs de France, ou Auguste, & où leur regne est qualifié d'Empire: on peut voir des extraits de ces titres dans Aubery, page citée ci-dessus, d'après *Herfent*, Auteur d'un *Traité de la Souveraineté du Roi à Meix*; dans lequel ce dernier cite *Simon Champier*, qui dans le seizième siècle composa un traité latin de la *Triple Monarchie*, où il dit qu'il y a deux Rois qui sont qualifiés Empereurs; sçavoir, le *Roi de France & le Roi des Romains*. Enfin personne n'ignore que depuis long-temps l'Empereur des Turcs ne qualifie jamais le Roi, lorsqu'il lui écrit, que du titre d'*Empereur des François*, ce qui est aussi pratiqué par tous les Souverains Orientaux. Nous en avons eu plusieurs preuves au commencement de ce siècle.

Si nos Rois ont cédé le pas à l'Empereur d'Occident, ils ont toujours été en possession d'avoir la première place après lui, & la préséance sur tous les Rois de la Chrétienté, même sur celui des Romains. Cela fut observé par le Pape Clément VII, dans son Bref pour la convocation du Concile de Trente du mois de Janvier 1533. Le Roi François I y fut nommé avant Ferdinand I, Roi des Romains, frere de l'Empereur Charles V. On en usa de même dans la séance de ce Concile, du 29 Janvier 1546, où en faisant la lecture des lettres adressées à tous les Potentats Chrétiens, celle qui étoit pour le Roi de France fut lue après celle qui étoit pour l'Empereur, & avant celle destinée pour le Roi des Romains. C'est ainsi que le rapporte (1) *Campeggio*, Evêque de Feltry, qui fut présent à cette séance.

(1) *De auctoritate sacrorum Consiliorum*, chap. 16.

Cet usage n'étoit pas nouveau pour le S. Siege, puisque dans le plus ancien cérémonial Romain qui ait été conservé à la postérité, & qui fut dressé sur le modele des autres cérémoniaux encore plus anciens, sous le Pontificat de Jules II, en 1504, la premiere place y est assignée au Roi de France, immédiatement après l'Empereur, & ensuite au Roi d'Angleterre, puis à celui de Castille. C'est ainsi qu'en parle le fameux Jérôme Bignon, dans un traité qu'il fit imprimer en 1610, sous ce titre, de *l'excellence des Rois & du Royaume de France*. Aubery en a fait aussi mention dans son traité cité ci-dessus.

Charles I, Roi d'Espagne, ayant été élu Empereur V du nom, eut en cette derniere qualité la préséance sur le Roi de France; Philippe II, son fils & son successeur à la Couronne d'Espagne, tenta de se maintenir dans la possession où étoient depuis près de 40 ans les Ambassadeurs de son pere, de précéder ceux du Roi de France; cela forma à Venise une contestation très-vive, l'an 1558, entre François de *Vergas*, son Ambassadeur, & François de *Noailles*, Evêque d'Acqs, Ambassadeur de France; le premier s'étoit dit d'abord Ambassadeur de Charles V & de Philippe son fils, & par-là il avoit prétendu avoir le premier pas: mais le second fit voir qu'un Empereur qui s'étoit dépouillé de sa dignité & de ses Etats, n'étoit plus en droit d'envoyer des Ambassadeurs, d'autant plus qu'il en arriva un presque en même temps de la part de l'Empereur Ferdinand; ainsi il soutint que *Vergas* ne devoit être regardé que comme l'Ambassadeur du Roi d'Espagne, & que par conséquent, les choses retournant dans l'ancien droit, lui, Ambassadeur de France, devoit avoir la préséance. Elle lui fut adjugée par le Sénat de Venise, qui trouva dans ses registres que l'Ambassadeur de France avoit toujours précédé ceux des autres Rois. On peut voir le récit de ce débat avec la décision, dans l'*Histoire de Venise*, par André Morosini, livre VIII.

Les Espagnols firent une pareille tentative au Concile de Trente, mais elle ne leur réussit pas mieux, non plus qu'à Rome en 1564, où le Pape Pie IV décida en faveur de la France. Les Grisons en usèrent de même en la même année dans leur Diète à Coire, où Pomponne de *Bellievre*, depuis Chancelier de France, emporta la préséance sur le Comte *Dangujolo*, Ambassadeur d'Espagne. L'Assemblée des Etats de Pologne pour l'élection d'un Roi en 1573, adjugea de même le premier pas aux François sur les Espagnols, quoiqu'appuyés des Impériaux.

Ils voulurent faire encore une tentative à Rome en 1588, lors de la Canonisation de Diego d'*Alcala*, Cordelier Espagnol, connu sous le nom de S. Didace; mais le Comte d'Olivarès qui l'avoit entreprise, fut obligé de céder au Marquis de Pisani, notre Ambassadeur, & de se retirer de la cérémonie, quoique faite aux dépens du Roi d'Espagne. Ciccarella en fait le récit dans la *Vie de Sixte V*. Nicolas Brulart, Marquis de Sillery, depuis Chancelier de France, étant Ambassadeur à Rome en 1601, l'emporta de même sur le Duc de Sessa, Ambassadeur d'Espagne lors de la Canonisation de Raimond de *Pennafort*, autre Saint Espagnol, ainsi que M. de *Breyes*, lors de la Béatification d'Ignae de *Loyola* en 1609. Il y eut encore quelques autres vaines tentatives de la part des Espagnols, soit à Copenhague en 1634, soit à la Haye le 12 Août 1657.

La plus forte de leurs entreprises sur cette matiere, fut à Londres

le 10 d'Octobre 1661 ; personne ne l'ignore , & nous avons des monuments publics qui conserveront à la postérité la satisfaction qui en fut faite au Roi Louis XIV , par le Marquis de Fuentes , Ambassadeur extraordinaire d'Espagne , qui dans une célèbre assemblée tenue au Louvre , le 24 Mars 1662 , déclara de la part du Roi Philippe IV , son maître , qu'à l'avenir les Ambassadeurs d'Espagne n'entreroient plus en concurrence avec les Ambassadeurs de France , & ne leur disputeroient jamais le pas.

C'est ainsi que cette fameuse dispute de la préséance , commencée cent ans auparavant , & renouvelée de temps en temps par les Espagnols , fut terminée pour toujours à la satisfaction & à la gloire de la France.

Comme les témoignages étrangers sont toujours moins suspects que ceux des naturels du pays , l'on a cru ne pouvoir mieux finir cette matière , que par un extrait d'une *relation du Royaume de France* écrite en langue italienne , par Michel Suriano , Ambassadeur de la République de Venise vers le Roi Charles IX , en 1562 ; après avoir été longtemps enfermée manuscrite dans les cabinets de MM. Dupuy & Bignon , le sieur Aubry , à qui elle fut communiquée , la fit imprimer en 1649 , à la suite de son *Traité de la prééminence de nos Rois*.

Voici comme ce Seigneur Vénitien s'y exprime :

« Le Royaume de France a toujours été reconnu , par un consentement
 » unanime des Peuples , pour le premier & le plus excellent Royaume
 » de la Chrétienté , tant par sa dignité & sa puissance , que par l'autorité absolue de celui qui le gouverne ; sa dignité paroît , en ce qu'il
 » a toujours été libre dès sa première origine , & qu'il n'a jamais relevé
 » d'aucun autre que de Dieu seul , avantage dont plusieurs Royaumes
 » de la Chrétienté n'ont pas joui ; de plus , il est le plus ancien Royaume
 » qui soit à présent , ayant commencé 400 & peu d'années après la
 » naissance de Jésus-Christ ; ajoutez qu'il fut encore le premier à embrasser
 » la Religion Chrétienne , environ quatre-vingts ans après qu'il eut été
 » établi ; ce qui a acquis légitimement à son Souverain le titre de *Fils*
 » *ainé de l'Eglise* , n'y ayant pas de Prince , de Potentat , ni de Royaume
 » qui se puissent vanter avoir connu la Foi Catholique avant qu'elle
 » eût été recue dans le Royaume de France ». Outre cette prérogative ,
 qui est la plus noble & la plus illustre qu'on puisse concevoir , il s'en
 rencontre une autre , qui est , que ce Royaume croissant toujours en
 bonheur & en force , est le premier , qui , par la valeur & les mérites
 du Roi Charlemagne , ait été honoré non-seulement du titre & de la
 dignité Impériale , laquelle s'est conservée dans sa famille , tant qu'elle
 a subsisté ; mais encore du surnom de *Très-Christien* , conservé jusqu'à
 ce jour en la personne des Rois de France ses successeurs. Enfin la
 coutume d'oindre les Rois , que Dieu avoit commandée autrefois pour
 les premiers Rois Hébreux , & qui est aujourd'hui restreinte à trois ou
 quatre Rois Chrétiens , a commencé en France en la personne de Clovis ,
 par une liqueur que l'on tient miraculeuse. Pour toutes ces considérations , conclut Suriano , le Roi de France a toujours obtenu , sans
 contredit , le premier lieu de dignité ou d'honneur sur tous les autres
 Rois de la Chrétienté : & quoique le Roi d'Espagne prétende maintenant
 avoir le droit de le lui contester , (l'Auteur parle de ce qui étoit arrivé à
 Venise & à Trente peu auparavant) il n'y a néanmoins

aucun de ces Etats, ni Royaumes, qui, soit pour l'éclat de sa noblesse, soit pour son antiquité, soit pour la gloire de ses titres honorifiques, se puissent légitimement comparer avec le Royaume de France.

Si l'on s'est étendu sur cet article, c'est qu'on a cru qu'un pareil témoignage rendu à la gloire de nos Rois, par un étranger de qualité, un peu après le milieu du seizième siècle, valoit mieux que tout ce qu'on auroit pu extraire des traités écrits par *Vignier, Lebret, Bignon, Godeffroy, Aubery, Butteau*, sur l'excellence, la prééminence & la préférence des Rois de France.

On peut ajouter après *Cardin le Bret*, Avocat-Général au Parlement de Paris, mort Doyen des Conseillers d'Etat, en 1655, que nos Rois ne tenant leur Sceptre que de Dieu, ne sont obligés de rendre compte de leur administration qu'à lui seul; & qu'il n'y a aucune Puissance sur la terre qui puisse exiger d'eux la moindre soumission pour le temporel. Le Pape Innocent III l'a reconnu authentiquement au Chapitre *per venerabilem, extra, qui filii sunt legitimi*. Les Souverains Pontifes ne peuvent les excommunier, encore moins dispenser leurs Sujets de l'obéissance qu'ils leur doivent, ni les absoudre de leur serment de fidélité. C'est ainsi que s'exprime ce scavant Magistrat, dans son *Traité de la Souveraineté des Rois*, liv. I. ch. II: Le Roi, continue-t-il, jouit dans ses Etats de tous les droits que l'on attribue à la Souveraineté puissante & absolue: il y est pleinement Souverain, & pas un de ses Sujets, de quelque dignité qu'il soit, ne peut s'attribuer le titre de par la *grace de Dieu*, sans se rendre criminel de leze-Majesté.

Le Roi se qualifie *Roi de France & de Navarre*; il prend cette dernière qualité depuis que Henri IV monta sur le Trône. On scait les droits incontestables que *Jeanne d'Albret*, sa mere, avoit sur la Couronne de Navarre, qui, de la maison d'Evreux, avoit passé dans celle de Foix, d'où elle étoit tombée dans celle d'Albret.

Le Roi joint quelquefois à ces qualités, tantôt celle de *Dauphin de Viennois*, tantôt celle de *Comte de Valentinois & Diois*, ou de *Comte de Provence*, de *Forcalquier* & terres adjacentes; ou enfin le titre de *Sire de Mouzon*. Lorsque les Edits qu'il rend regardent directement ces Provinces & ces pays, ou lorsqu'il veut que ces Edits aient cours dans toute l'étendue de ses Etats, & ce pour satisfaire aux anciens usages & aux conditions des réunions de ces pays à la Couronne, il prend ces qualités.

Généalogie abrégée de la Maison Royale.

Les Savans disputent entr'eux depuis long-temps si les trois races de nos Rois sont sorties d'une même source; mais il n'a rien encore paru de positif, & comme on ne peut rien décider sur cette grande question, nous nous contenterons de suivre le sentiment de *Dom Caffiaux*, Religieux Bénédictin de S. Maur (1), non pas pour affirmer ses assertions, quoiqu'elles portent avec elles l'évidence de la vérité, mais pour donner occasion à nos contemporains de rechercher & de prononcer sur le fait.

(1) Dom Caffiaux, Trésor généalogique, tome premier, pag. 642.

Welphe de *Baviere*, Duc florissant en 800, épousa N... de *Saxe* (1); c'étoit Hevelgide, laquelle après la mort de son mari, fonda l'Abbaye de Chelles, près Paris, en 835. Ledit *Welphe* tiroit son origine des anciens Ducs de *Baviere*, & étoit Comte de *Ravensberg* (2). C'est parce qu'il avoit épousé une Saxonne, que *Robert le Fort*, qui descendoit dudit *Welphe*, est appelé homme Saxon d'origine, par *Hémond de Fleury*, & originaire de Seigneurs Saxons, par *Paul Emile* (3): il eut entr'autres enfans: 1°. *Conrard*, qui suit; 2°. *Henri*, qui, selon *Duchefne*, fut la tige des Comtes de *Baviere*; 3°. *Judith*, mariée à l'Empereur *Louis le Débonnaire*, lors de la conspiration contre ledit Prince en 830. Elle fut voilée & envoyée au Monastere de *Sainte-Radegonde* à *Poitiers*; mais quand l'Empereur fut rétabli, elle revint à la Cour avec ses freres.

Conrard premier de *Baviere*, fils de *Welphe*, vint en France en 819, avec *Judith*, sa sœur: lors de la conspiration en 830, il fut tondu & envoyé en *Aquitaine*; il revint ensuite à la Cour, & eut de grands emplois sous *Charles le Chauve*. *Henri d'Auxerre*, Religieux de ladite ville, Auteur contemporain, qui vivoit avec les enfans dudit *Conrard*, dit qu'il avoit épousé *Adelais*, fille d'un puissant Comte nommé *Hugues*, & sœur de l'Impératrice *Ermengarde*, femme de l'Empereur *Lothaire*; il fit bâtir l'Eglise de *S. Germain d'Auxerre*, qui fut achevée en 859. Il eut entr'autres enfans: 1°. *Conrard*, qui suit; 2°. *Robert le Fort*, qui suivra; 3°. *Hugues*, dit l'Abbé, qui fut Comte d'Auxerre, en 867, à la mort de *Robert le Fort*, son frere, qui avoit été Comte d'Auxerre, après *Conrard II*, son frere aîné.

Conrard II, dit le Jeune, Comte d'Auxerre, assista au traité de *Conflans*, en 860; il paroît qu'il ne tint le Comté d'Auxerre que jusqu'en 865, auquel temps il fut donné à *Robert le Fort*; il mourut en 868. Il eut entr'autres enfans de *Waldrade*, sa concubine, ou femme, *Adelais*, qui devint Comtesse d'Auxerre, comme ayant droit audit Comté, comme fille dudit *Conrard* & niece de *Robert le Fort* & de *Hugues l'Abbé*, & cousine du Roi *Eudes*, tous Comtes d'Auxerre; elle fut mariée à *Richard le Justicier*, Duc de *Bourgogne*, qualifié Comte dans une Chartre de l'an 899. Il mourut en 921, laissant postérité.

Robert le Fort, dont l'origine est demeurée fort incertaine jusqu'à présent, étoit fils, selon *Nicolas d'Auxerre*, Religieux de *S. Germain d'Auxerre*, Auteur contemporain qui vivoit avec les petits-enfans de *Conrard* premier, Comte d'Auxerre, & frere de *Conrard II*, aussi Comte d'Auxerre. Le Roi *Charles le Chauve* lui donna en plein Parlement, en 860, le Duché entre la *Loire* & la *Seine*, & en 865, les Comtés de *Nevers* & d'Auxerre. Il fut tué par les Normands, en 867; il eut pour enfans, 1°. *Eudes* ou *Odon*, qui après la mort, arrivée en 888, de *Charles le Gros*, Empereur d'Occident, qui s'étoit mis en possession du Comté d'Auxerre, comme ayant le Gouvernement du Royaume, pendant la minorité du Roi *Charles le Simple*,

(1) Histoire des grands Officiers de la Couronne, tome premier, pag. 67.

(2) Dom Violle, tome 6, Hist. de l'Abbaye de *S. Germain d'Auxerre*, pag. 26.

(3) Dom Violle, suite des Comtes d'Auxerre.

eut le gouvernement dudit Roi Charles le Simple, fut élu Roi de France par les François en 889, & se mit en possession du Royaume du Comté d'Auxerre. Se sentant attaqué de maladie mortelle, en 898, il remit volontairement le Royaume à Charles le Simple, auquel il appartenoit, & mourut sans enfans. 2°. Robert qui suit.

Robert dit l'Abbé, Comte d'Orléans & de Paris, Duc de Bourgogne, fut sacré Roi de France, en 922, & tué à Soissons, en 923. Il eut pour enfans, 1°. Hugues, qui suit; 2°. Emée, mariée à Raoul, Duc de Bourgogne, & par elle Comte d'Auxerre.

Hugues le Grand, dit le Blanc, usurpa sur Hugues le Noir, le Comté d'Auxerre, & mourut le 16 Juin 955. Il eut entr'autres enfans Hugues Capet, qui suit:

Hugues Capet succéda à Othon, son frere, dans le Comté d'Auxerre, le 23 Février 963; il fut couronné Roi de France le 3 Juillet 987, après la mort de Louis dit le Fainéant, le dernier de la race Carlovingienne. Hugues Capet est auteur de la troisieme race, qui s'est perpétuée successivement sur le Trône de France, par trois branches: la premiere a fourni 14 Rois; la seconde, dite de Valois, en a donné 13, & Louis XVI est le cinquieme de la troisieme branche, dite de Bourbon. Les Princes de ces trois branches, issus de Hugues Capet, ont été appelés à la Couronne selon l'ordre & la prérogative de leur naissance, & le plus proche, issus des aînés, ayant toujours exclu celui qui l'étoit moins.

Outre ces branches principales, qui sont montées sur leur Trône, à leur rang, par droit de succession, notre troisieme race en a fourni plusieurs autres, dont il est bon de dire ici quelque chose.

Le Roi Robert, fils de Hugues Capet, mort en 1031, produisit par un fils de même nom que lui, les anciens Ducs de Bourgogne, dont le dernier mourut en 1361, & desquels sont sortis les Rois de Portugal, qui commencerent avec le douzieme siecle.

Henri premier, fils aîné & successeur du Roi Robert, eut entr'autres enfans, un fils, Hugues dit le Grand, tige des seconds Comtes de Vermandois, finie après l'an 1163.

Louis VI, dit le Gros, petit-fils de Henri, produisit, outre la branche Royale, deux autres branches, savoir, celle des Comtes de Dreux & celle des Seigneurs de Courtenay.

La premiere, commencée par Robert cinquieme, fils de ce Roi, eut plusieurs rameaux, le dernier desquels finit entièrement en 1590; le plus considérable de ces rameaux fut celui des Ducs de Bretagne, qui commença en 1213, par le mariage d'un cadet des Comtes de Dreux avec l'héritiere de Bretagne, & qui s'éteignit en 1514, par la mort de la dernière Duchesse Anne, femme successivement des Rois Charles VIII & Louis XII. Quant à la branche de Courtenay, sortie de Louis le Gros, par son sixieme fils, appelé Pierre, qui épousa l'héritiere de Courtenay, outre des Empereurs de Constantinople qu'elle donna, elle poussa divers rameaux, dont le dernier s'est éteint dans Hélène de Courtenay, née le 7 Avril 1689, & mariée le 5 Mars 1712, à Louis Bénigne de Bauffremont, Marquis de Listenois, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Chevalier de la Toison d'Or, dont elle a eu postérité.

Du Roi Louis VIII, arriere-petit-fils de Louis VI, vinrent les Comtes d'Artois, le dernier desquels mourut en 1472, & les premiers Ducs d'Anjou, Rois de Naples, de Sicile & de Jérusalem, finis en 1414; mais de son fils le Roi S. Louis, sortirent les Comtes de Clermont, devenus Ducs de Bourbon, qui plus de trois siècles après sont montés sur le Trône, ainsi qu'on le verra ci-après.

Philippe III, dit le Hardi, fils & successeur de S. Louis, produisit les Comtes de Valois, par son troisième fils Charles, qui eut ce Comté en apanage, & dont le fils, Philippe VI, après avoir vu régner un de ses oncles & trois de ses cousins-germains morts sans postérité masculine, parvint à la Couronne en 1327. Son pere étant mort deux ans auparavant, le même Charles de Valois eut un fils nommé comme lui, qui fut tige des Ducs d'Alençon, finie en 1525. Louis de France, dernier des fils de Philippe III, produisit les Comtes d'Evreux, Rois de Navarre, le dernier desquels mort en 1425, laissa une fille unique, Blanche, Reine de Navarre, qui de son second mari, Jean, Roi d'Arragon, eut Eléonore, Reine de Navarre, mariée à Gaston IV, du nom, Comte de Foix, porta le Royaume de Navarre à Jean d'Albret, aïeul de Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, mere du Roi de France Henri IV.

Du Roi Jean, fils de Philippe VI, sortirent par son second fils, nommé Louis, les Ducs d'Anjou, de la seconde race, qui furent aussi Rois de Naples, de Sicile & de Jérusalem, jusqu'en 1481 qu'ils finirent: & par Philippe de France, quatrième fils du même Roi Jean, vinrent les Ducs de Bourgogne, le dernier desquels, tué le 5 Janvier 1477, ne laissa qu'une fille, Marie, Duchesse de Bourgogne, qui porta cette riche succession dans la maison d'Autriche, en épousant l'Empereur Maximilien premier.

Charles V, fils aîné du Roi Jean, laissa deux fils: Charles VI, son successeur, dont la postérité finit en la personne de Charles VIII, son arriere-petit-fils, & Louis, Duc d'Orléans, dont le petit-fils monta sur le Trône en 1498, sous le nom de Louis XII; lequel étant mort sans enfans mâles le premier Janvier 1514, eut pour successeur le Comte d'Angoulême, son neveu & arriere-petit-fils de Louis, Duc d'Orléans. Il fut Roi sous le nom de François I; de lui sortit Henri II, pere de trois Rois qui se succéderent les uns aux autres, savoir, François II, Charles IX & Henri III. La branche de Valois finit en ce dernier, mort sans enfans, en 1589. Ainsi la branche de Bourbon, la seule qui restoit en France, reconnue pour être du sang de nos Rois, monta sur le Trône, comme on le verra ci-après.

Cette troisième race, outre les 32 Rois qu'elle a donnés à la France, dans l'espace de plus de sept siècles, sans compter Eudes & Robert, tous deux successivement couronnés Rois des François, sous la seconde race, dont le premier étoit grand-oncle de Hugues Capet, & le second, son aïeul. Cette troisième race, dis-je, a fourni quatre Empereurs de Constantinople, sortis de la branche de Courtenay, trois Rois & une Reine de Navarre, issus de la branche d'Evreux; onze Rois & deux Reines de Naples & de Sicile; cinq Rois & une Reine de Hongrie; un Roi & une Reine de Pologne, tous sortis des deux branches d'Anjou; vingt Rois de Portugal, issus des anciens Ducs de Bourgogne; un Roi

de Pologne, de la Maison de Valois; de la Maison de Bourbon, quatre Rois d'Espagne, deux Rois de Naples & des Deux-Siciles; ajoutez un nombre considérable de Ducs de Bourgogne & de Bretagne, sans parler des autres Ducs & Comtes Souverains. L'on peut juger après cela s'il y a dans le monde aucune Maison Souveraine qui puisse le disputer à celle de France, soit pour l'antiquité, soit pour l'illustration.

BRANCHE DE BOURBON.

Saint Louis, IX du nom, issu au douzième degré de *Robert*, dit le Fort, Duc & Marquis de France, Comte d'Anjou, bis-aïeul de *Hugues Capet*, eut six fils de Marguerite de Provence, son épouse, dont il n'y eut que *Philippe III*, son successeur, & *Robert*, Comte de Clermont, qui laissèrent lignée. C'est de ce dernier que descend la Maison Royale de *Bourbon*, qui n'est parvenue au Trône que 319 ans après la mort du Saint Roi dont elle tire son origine de la manière qui suit:

Robert de France, Comte de Clermont en Beauvaisis, mort en 1317, étoit sixième fils de S. Louis; recut de son père ce Comté en apanage, & devint Sire de Bourbon par son mariage avec *Béatrix* de Bourgogne, fille unique & héritière de Jean de Bourgogne, Seigneur de Charolois, & d'*Agnès*, Dame de Bourbon, fille & héritière d'*Archambaut*, dit le Jeune, Sire de Bourbon, dont Louis premier du nom, qui fut Duc de Bourbon, par l'érection que le Roi Charles IV dit le Bel, fit de cette Baronnie en Duché-Pairie, le 27 Décembre 1327, & mourut en Janvier 1341; de son épouse Marie de Hainaut, fille de Jean II du nom, Comte de Hainaut, & de *Philippe* de Luxembourg, il eut *Pierre*, premier du nom, Duc de Bourbon, dont la postérité finit l'an 1527, en la personne de Charles, Duc de Bourbon, Connétable de France, & Jacques de Bourbon qui suit:

Jacques de Bourbon, premier du nom, Comte de la Marche & de Ponthieu, Pair & Connétable de France, mort en 1361, continua la lignée; il épousa Jeanne de *Chatillon-Saint-Paul*, fille & héritière de *Hugues* de *Chatillon*, dit Saint-Paul, Seigneur de Leure, de Condé, Carency, Buquoy & Aubigny, & de Jeanne, Dame d'Argies, & il en eut entr'autres enfans, Jean de Bourbon qui suit:

Jean de Bourbon, premier du nom, Comte de la Marche, &c. mort en 1393, s'allia à Catherine de Vendôme, sœur & héritière de *Boucharde*, Comte de Vendôme & de Chartres, tous deux enfans de Jean VI du nom, Comte de Vendôme, & de Jeanne de Ponthieu. Il laissa Jacques de Bourbon, second du nom, Comte de la Marche, & Roi de Naples & de Sicile par sa femme, la Reine Jeanne II du nom, & Louis qui suit:

Louis de Bourbon, Comte de Vendôme & de Chartres, Grand-Chambellan & Grand-Maître de France, mort en 1446, avoit épousé en secondes noces, Jeanne de *Laval*, fille aînée de *Jean de Montfort*, dit Guy XII ou XIII^e du nom, Sire de *Laval* par sa femme Anne, Dame héritière de *Laval* & de *Vitré*, dont Jean de Bourbon II du nom, Comte de Vendôme, &c. mort le 6 Janvier 1477 (vieux style.) Il s'allia à Isabelle de *Beauveau*, Dame de *Champigny* & de la *Roche-sur-Yon*, fille unique &

héritière de Louis de *Beauveau*, Seigneur de Champigny-sur-Vende, Sénéchal d'Anjou, & de Marguerite de Chambley, dont François qui suit ; & Louis de Bourbon, Prince de la Roche-sur-Yon, tige des Ducs de Montpensier, finie en la personne de son arrière-petit-fils, Henri, Duc de Montpensier, décédé en 1608, ne laissant qu'une fille, qui fut la première femme de Gaston de France, Duc d'Orléans, frère du Roi Louis XIII.

François de Bourbon, Comte de Vendôme, mort en 1495, épousa Marie de Luxembourg, Comtesse de Saint-Paul, de Conversans, de Marie & de Soissons, Vicomtesse de Meaux, Dame d'Enguien, &c. fille aînée & principale héritière de Pierre de Luxembourg II du nom, Comte de Saint-Paul, &c. & de Marguerite de *Savoie* ; dont pour fils Charles de Bourbon, créé Duc de Vendôme, Pair de France en Février 1514, & mort en 1537, étoit devenu, en 1527, l'aîné de sa Maison, par la mort du Connétable de Bourbon ; de lui & de Françoise d'Alençon, fille aînée de René, Duc d'Alençon, & de Marguerite de Lorraine, naquirent, entr'autres enfans, Antoine, Roi de Navarre, qui suit : & Louis de Bourbon, tige des Princes de Condé, des Princes de Conty, dont il sera parlé dans la suite de cet Ouvrage, & des Comtes de *Soissons*, finis en 1641.

Antoine de Bourbon, Duc de Vendôme, Pair de France, fut Roi de Navarre, Prince de Béarn, & Comte de Foix par sa femme, Jeanne d'*Albret*, fille unique & héritière de Henri d'*Albret*, Roi de Navarre, Prince de Béarn, Comte de Foix, & de Marguerite de Valois ; il mourut en 1562, père du Roi Henri IV.

Henri IV^e du nom, Roi de France & de Navarre, étoit au dixième degré de génération, depuis le Roi S. Louis, lorsqu'il monta sur le Trône de France, en 1589 ; toutes les branches de la Maison de France qui précédoient la sienne, étant éteintes. Il mourut le 14 Mai 1610, laissant de Marie de Médicis, fille aînée de François de Médicis, Grand-Duc de Toscane, & de Jeanne d'Autriche, Louis XIII, qui suit ; & Gaston, fils de France, Duc d'Orléans, qui ne laissa que des filles.

Louis XIII, Roi de France & de Navarre, mort le 14 Mai 1643, eut pour femme Anne d'Autriche, Infante d'Espagne, fille aînée de Philippe III^e du nom, Roi d'Espagne, & de Marguerite d'Autriche. Il en eut deux fils, Louis XIV, qui suit, & Philippe, auteur des Ducs d'Orléans, dont on parlera dans la suite de cet Ouvrage.

Louis XIV, Roi de France & de Navarre, mort le premier Septembre 1715, eut de Marie-Thérèse d'*Autriche*, Infante d'Espagne, fille aînée de Philippe IV^e du nom, Roi d'Espagne, & d'Elisabeth de France, sa première femme, plusieurs enfans, dont il n'est resté que Louis de France, Dauphin de Viennois, mort le 14 Avril 1711, qui avoit épousé *Marie-Anne-Christine-Victoire de Bavière*, fille aînée de Ferdinand-Marie, Duc de Bavière, Electeur du Saint-Empire, & d'Adélaïde-Henriette de *Savoie*, dont il eut trois fils ; le premier fut Louis, qui suit : le second, Philippe de France, Duc d'Anjou, Roi d'Espagne, V^e du nom, qui ayant abdiqué la Couronne, le 15 Janvier 1724, en faveur de son fils aîné, la reprit après sa mort, le 6 Septembre 1724, se rendant aux instances réitérées du Conseil de Castille, & mourut à Madrid, le 9 Juillet 1746, laissant pour successeur, Ferdinand VI, son fils, le troisième des enfans du Grand-Dauphin, qui fut Charles

de France, Duc de Berry, mort le 4 Mai 1714 sans enfans, de Marie-Louise Elisabeth d'Orléans, morte le 21 Juillet 1719.

Louis de France, Duc de Bourgogne, puis Dauphin de Viennois, né le 6 Août 1682, mourut le 18 Février 1712; il avoit épousé le 7 Décembre 1697, Marie-Adélaïde de Savoie, morte le 12 Février 1712, six jours avant son mari; elle étoit fille aînée de Victor-Amédée, Duc de Savoie, puis Roi de Sicile, & ensuite de Sardaigne, & Dame Marie d'Orléans; il n'est resté de ce mariage que Louis XV, qui suit:

Louis XV, né le 10 Février 1710, succéda à son bisaïeul le premier Septembre 1715, sous la Régence de Philippe, petit-fils de France, Duc d'Orléans. Il fut sacré à Reims le 27 Octobre 1722, & mourut à Versailles le 10 Mai 1774; laissant de son mariage avec Marie-Leczinska, morte le 24 Juin 1768, fille unique de Stanislas, Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, & de Catherine de Brin Apolinski, 1°. Louis, Dauphin, qui suit; 2°. N..., Duc d'Anjou, né à Versailles le 30 Août 1730, mort le 7 Avril 1733; 3°. & 4°. deux filles jumelles, nées le 14 Août 1727; la première, Louise-Elisabeth, morte le 6 Décembre 1759, avoit été mariée le 26 Août 1739, à Dom Philippe, Infant d'Espagne, Duc de Parme & de Plaisance, mort à Alexandrie, de la petite vérole, le 18 Juillet 1765; la seconde, Anne-Henriette, mourut le 20 Février 1752; 5°. Louise-Marie, née le 28 Juillet 1728, morte le 19 Février 1733; 6°. Marie-Adélaïde, née le 23 Mars 1732; 7°. Victoire-Marie-Louise-Thérèse de France, née le 11 Mars 1733; 8°. Sophie-Philippe-Elisabeth-Justine de France, née le 27 Juillet 1734, morte le 3 Mai 1782; 9°. N... de France, née le 16 Mai 1736, morte à Fontainebleau le 28 Septembre 1744; 10°. Louise-Marie de France, dite Madame Louise, née le 15 Juillet 1737, Religieuse Carmélite à Saint-Denis en France, le premier Octobre 1771, élue Prieure de son Couvent le 25 Novembre 1773, morte le 23 Décembre 1787.

Louis, Dauphin de France, né le 4 Septembre 1729, mort à Fontainebleau le 19 Décembre 1765; son corps fut porté à la Cathédrale de Sens, où il est inhumé; il avoit épousé, le 25 Février 1745, Marie-Thérèse, Infante d'Espagne, morte le 22 Juillet 1746, étant accouchée le 19 du même mois d'une Princesse qui mourut le 27 Avril 1748. Il épousa, 2°. le 10 Janvier 1747, Marie-Joseph de Saxe, Princesse de Pologne, née le 4 Novembre 1731, morte à Versailles le 13 Mai 1767; son cœur fut apporté à Saint-Denis le 18 du mois, & son corps à Sens, en la sépulture de son mari; fille de Frédéric-Auguste, Roi de Pologne, Electeur de Saxe, & de Marie-Joséph-Bénédictine, Archiduchesse d'Autriche.

De ce mariage sont issus, 1°. Louis-Joseph-Xavier de France, Duc de Bourgogne, né le 13 Septembre 1751, mort en 1761.

2°. Xavier-Marie-Joseph, Duc d'Aquitaine, né le 8 Septembre 1753, mort le 22 Février 1754.

3°. Louis-Auguste, Duc de Berry, aujourd'hui Louis XVI, qui suivra.

4°. Louis-Stanislas-Xavier, Comte de Provence, qui sera rapporté en son rang.

5°. Charles-Philippe, Comte d'Artois, qui sera rapporté en son rang.

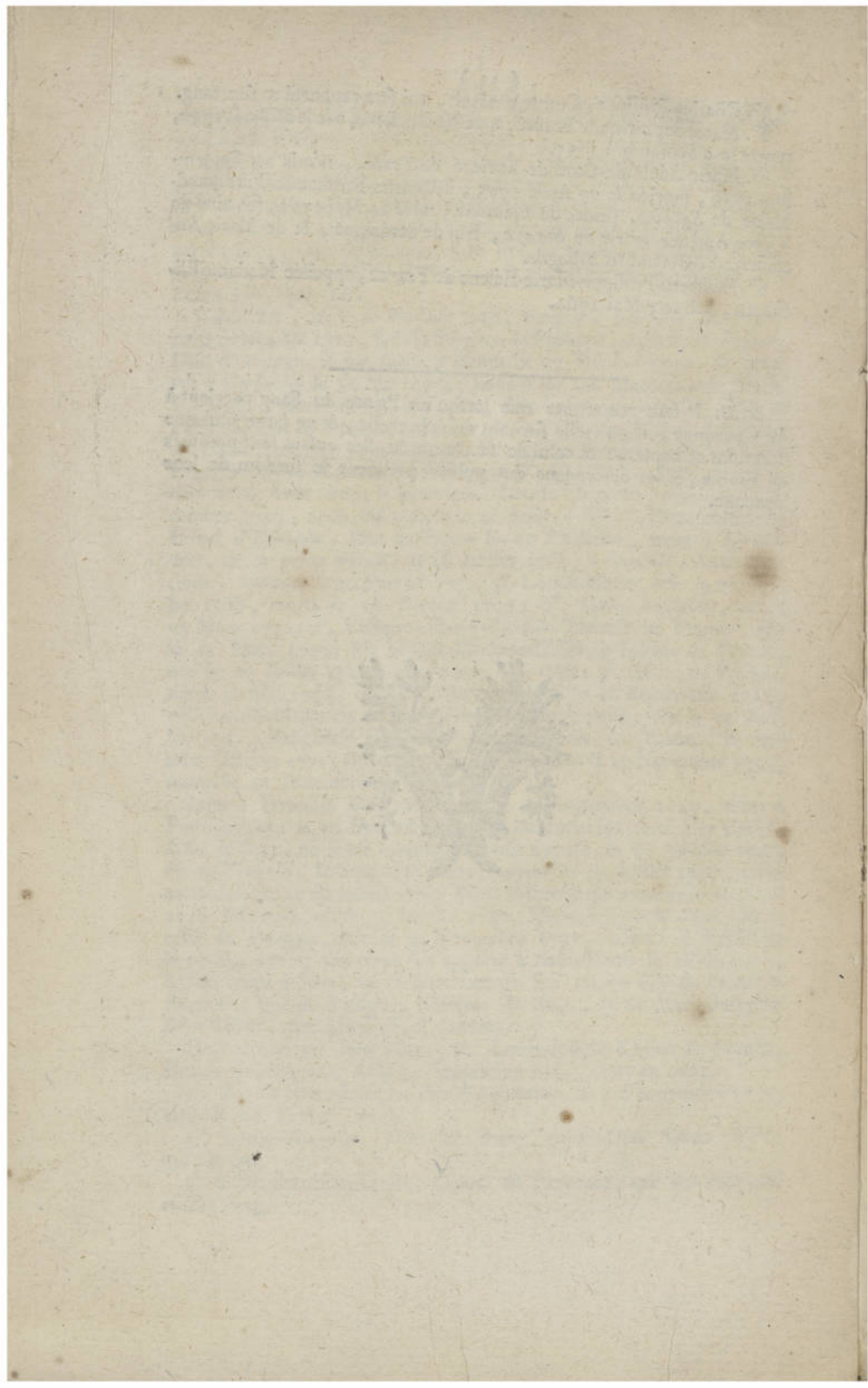
6°. Marie-Sépherine de France, appelée Madame, née le 26 Août 1750, morte le 2 Septembre 1755.

7°. Marie-Adélaïde-Clotilde-Xaviere de France, née le 23 Septembre 1759, mariée le 27 Août 1775, à Charles-Emmanuel-Ferdinand-Marie de *Savoie*, Prince de Piémont, né le 24 Mai 1761, fils aîné de Victor-Amédée-Marie de *Savoie*, Roi de Sardaigne, & de Marie-Antoinette-Ferdinand d'*Espagne*.

8°. Elifabeth-Philippe-Marie-Hélène de France, appelée Madame Elifabeth, née le 3 Mai 1764.

N. B. Il faut remarquer que lorsqu'un Prince du Sang parvient à la Couronne, il quitte le surnom de sa branche, & ne porte plus que son nom de baptême & celui de sa Couronne. Ses enfans sont nommés de France, & les descendans des puînés prennent le surnom de leurs apanage.







DU ROI RÉGNANT.

Avènement à la Couronne, le 10 Mai 1774. Sacre, le 11 Juin 1776.

LOUIS XVI, fils de Louis, Dauphin de France, & de Marie-Joseph de Saxe, né à Versailles le 23 Août 1754, fut nommé d'abord Duc de Berry, puis Dauphin, le 30 Décembre 1765, Chevalier de la Toison d'Or, en 1761, proclamé Roi de France & de Navarre, après la mort de Louis XV, son aïeul, le 10 Mai 1774, sacré & couronné à Reims le 11 Juin 1776, Chef & Souverain Grand-Maitre des Ordres de S. Michel & du S. Esprit, marié étant Dauphin, le 16 Mai 1770, à

Reine, Marie-Antoinette-Josephine-Jeanne de Lorraine, Archiduchesse d'Autriche, née à Vienne le 2 Novembre 1755; fille de Francois-Etienne, Duc de Lorraine & de Bar, Grand-Duc de Toscane, & Empereur d'Allemagne, mort le 18 Août 1765; & de Marie-Thérèse-Valpurge-Emilie-Christine, Archiduchesse d'Autriche, Reine de Hongrie & de Bohême, morte le 29 Août 1780, & sœur de l'Empereur Joseph second, Archiduc d'Autriche, Roi de Hongrie, de Bohême & des Romains, & Souverain des Etats d'Autriche.

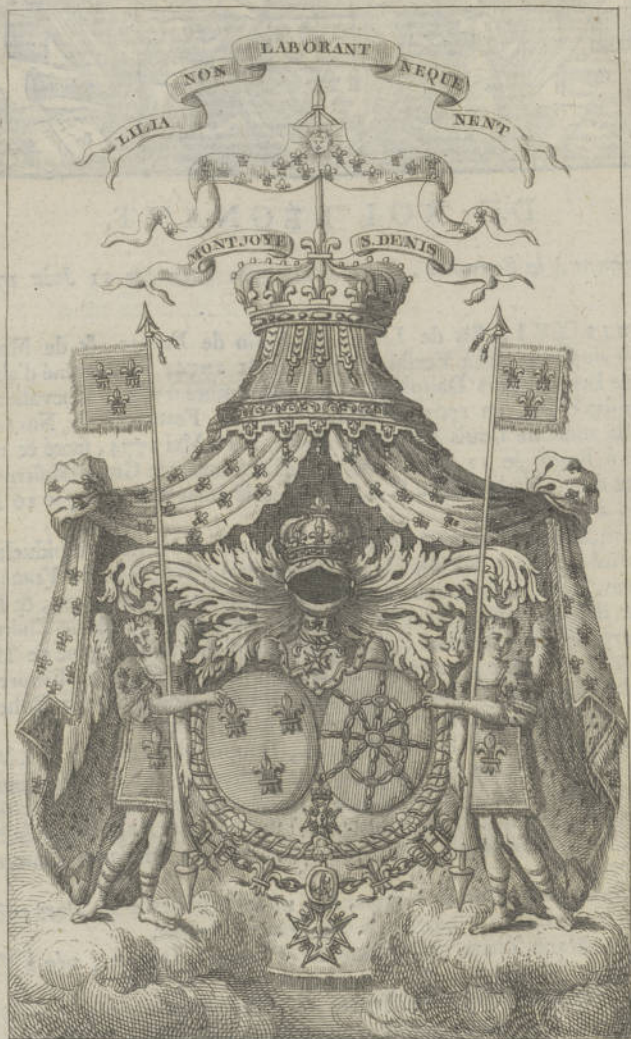
Fils, Louis-Joseph-Xavier-François, Dauphin de France, né à Versailles le 22 Octobre 1781, baptisé le lendemain par Monseigneur le Cardinal de Rohan, Prince Louis, Grand-Aumônier de France; tenu sur les Fonts de Baptême, au nom de l'Empereur & de Madame de Piémont, par Monsieur, Frere du Roi, & par Madame Comtesse de Provence.

Louis-Charles, Duc de Normandie, né à Versailles le 27 Mars 1785, baptisé le même jour, par M. le Cardinal de Rohan.

Filles, Marie-Thérèse-Charlotte de France, Madame, née à Versailles le 19 Décembre 1778.

Sophie-Hélène-Béatrix de France, Madame Sophie, née & baptisée à Versailles, à huit heures un quart du soir, le 9 Juillet 1786; morte à Versailles, & transportée à Saint-Denis le 20 Juin 1787.

Four les Princes du Sang, voyez leurs Maisons particulieres.



Gravé par M. Maugéin



MAISON DU ROI.

CHAPELLE DU ROI.

GRAND-AUMONIER DE FRANCE.

A 1200 l. d'anciens gages, 1200 l. de pension, 6000 l. pour son plat & livrée, & 6000 l. de l'Ordre du S. Esprit; ce qui fait en tout 14,400 l.

Louis-Joseph de Montmorency-Laval, premier Baron Chrétien, Evêque de Metz, nommé Grand-Aumônier de France & Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, en 1786, sur la démission de Louis-René-Edouard de Rohan, Prince Louis, qui avoit succédé au Cardinal de la Roche-Aimon, en Novembre 1777. Voyez Rohan & Laval.

Le Grand-Aumônier de France est Commandeur de l'Ordre du S. Esprit tant qu'il est revêtu de cette charge, que Rouillard, Loiseau, Marcel, le Pere Anselme, & quelques autres, mettent au nombre des grands Officiers de la Couronne & de la Maison du Roi (1).

Cet Office est en France le comble des honneurs Ecclésiastiques; aussi a-t-il été très-souvent honoré de la pourpre, & depuis 1606, il n'a été possédé que par des Cardinaux.

Quoique de tout temps il y a eu un Chef des Ecclésiastiques de la Cour, néanmoins il n'a porté le titre de Grand-Aumônier, que sous François premier, qui par ses lettres du 7 Août 1543, créa Antoine Sanguin, Archevêque de Toulouse, Cardinal de Meudon, Grand-Aumônier de France; c'est que sous Charles VIII, Geoffroy de Pompadour, Evêque du Puy, puis de Périgueux, avoit commencé de prendre la qualité de Grand-Aumônier, comme on le voit à la Chambre des Comptes par le compte des aumônes du Roi, rendu en 1489. Mais auparavant celui qui possédoit cette charge, ne prenoit que le titre de Chapelain, ou d'Aumônier du Roi.

Le Grand-Aumônier prête serment de fidélité entre les mains de S. M.

Les prérogatives du Grand-Aumônier, sont de donner le certificat de serment de fidélité que prêtent au Roi sur l'Evangile, les nouveaux Archevêques & Evêques de France, & autres *in paribus*, les Généraux d'Ordres, le Grand-Maître de l'Ordre de S. Lazare, & les six Grands-Prieurs de l'Ordre de Malte en France, & encore quelques Abbés. Autrefois tous les Abbés & Abbesse faisoient au Roi serment de fidélité.

(1) Voyez l'Histoire de la Chapelle du Roi, par Archon, 2 vol. in-4^o. 1704 & 1712, Année 1789.

Le Grand-Aumônier présente aussi au Roi le livre des Evangiles, pour faire le serment d'alliance, lorsque l'occasion s'en présente; comme cela se pratiqua dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris, au renouvellement d'alliance avec les Ambassadeurs des Treize-Cantons Suisses, le 18 Novembre 1663. Il marche à la droite du Roi aux Processions; & lorsque le Roi permet à quelques grands Officiers de sa Maison de s'asseoir pendant le Sermon ou autre service d'Eglise, le siege du Grand-Aumônier est à la droite de S. M.

Le Grand-Aumônier a la charge de la délivrance des prisonniers, qui se fait de la part du Roi, pour son joyeux avènement à la Couronne, en faveur du Sacre des Rois & des Reines, de leurs mariages, de leurs premières entrées dans les villes du Royaume, pour la naissance des enfans de France, aux grandes Fêtes annuelles, aux Jubilés, au sujet de quelque victoire ou conquête signalée, & pour d'autres occasions. C'est lui qui dispose des fonds destinés pour les aumônes du Roi, & qui fait faire les ornemens nécessaires pour la Chapelle.

Le Grand-Aumônier vient, quand bon lui semble, pour faire le service, comme au lever & au coucher du Roi, pour assister aux prières de S. M.; il est présent aux festins Royaux, même au dîner & au souper du Roi, pour la bénédiction & les grâces, & à la Messe, où il reçoit de la main des Clercs de la Chapelle & Oratoire, les heures du Roi, pour les lui présenter, & le goupillon à la fin de la Messe, pour lui donner de l'Eau-bénite; il accompagne le Roi, quand il vient à l'offrande, depuis le prie-Dieu jusqu'à l'Autel; il donne au Roi la Communion, & autres Sacremens; il baptise les Dauphins & Filles de France, les Princes & autres, dont le Roi est parrain; il fiance & marie en présence du Roi, les Princes & Princesses.

Il est d'usage que le jour de la Cene, le Grand-Aumônier, quand il est Evêque, donne l'absoute ayant la crosse & la mitre. C'est lui, quand il se trouve à la Chapelle, qui fait baiser l'Evangile & la Paix au Roi, à quelques Fêtes de l'année; il donne les Cendres à S. M. & lui accorde la dispense pour faire gras le Carême, &c.

Le pouvoir du Grand-Aumônier s'étend encore, en quelque maniere, au dehors de la Chapelle & de la Maison du Roi, puisqu'il a l'intendance de quelques Hôpitaux, en particulier de celui des Quinze-Vingts Aveugles de Paris, & de plusieurs Couvens de Religieuses; il établit sous lui un Vicaire-Général de la Grande-Aumônerie, qui donne aux Officiers Ecclésiastiques de la Maison du Roi, les certificats de service, en vertu desquels ils jouissent de leurs droits de commendatité. Avant qu'un Chevalier entre dans l'Ordre du S. Esprit, il est obligé de faire profession de Foi entre les mains du Grand-Aumônier, ou de l'un des Prélats associés à l'Ordre.

Le Grand-Aumônier dispose de différentes bourses dans les Colleges de Louis-le-Grand, de Navarre & de Sainte-Barbe.

Au College de Louis-le-Grand, il nomme, 1°. à 16 bourses, en faveur de tels sujets que bon lui semble; 2°. de 12 bourses en faveur des enfans nobles, qui doivent faire les mêmes preuves de noblesse que celles qu'on exige pour l'Ecole-Militaire; 3°. à 24 bourses qui sont destinées, tant pour le Diocèse de Bayeux, que pour la Province seule de Normandie.

Au College de Navarre, il nomme à 10 bourses, & au College de

Sainte-Barbe à 30; ces dernières n'étant pas fondées, elles se paient sur les fonds des aumônes du Roi.

Par décision du Roi, du 29 Mars 1782, le Grand-Aumônier a seul le pouvoir de donner des ordres, tant à la Musique de S. M., que dans l'enceinte qu'elle occupe les jours de grande Chapelle.

P R E M I E R A U M O N I E R .

Jean - Armand de *Buffuejouis* de Roquelaure, né à Roquelaure, Diocèse de Rodez, en 1721, sacré Evêque de Senlis le 16 Juin 1754, nommé premier Aumônier du Roi, sur la démission de *Nicolas de Bouillé*, Evêque d'Autun, en Juillet 1764; Conseiller d'Etat ordinaire, 1767, Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, 1779, l'un des Quarante de l'Académie Française: ses gages sont de 1200 liv. 6000 liv. pour sa bouche, & 3000 liv. de pension au Trésor-Royal.

Le premier Aumônier donne certificat aux Evêques & autres Ecclésiastiques, du serment de fidélité qu'ils prêtent au Roi en l'absence du Grand-Aumônier. Il peut avoir des fonctions & du service en présence même de ce dernier.

Quand le premier Aumônier se trouve le Dimanche à la Messe du Roi, il présente le Pain-béni à S. M., à la Reine & aux Enfans de France, de même qu'aux Princesses leurs épouses; puis un Aumônier de quartier en donne aux autres Princes & Princesses du Sang. Le premier Aumônier & un autre de quartier, tiennent les deux coins de la nappe de Communion, du côté de l'Autel, quand le Roi fait ses dévotions, & deux Princes ou autres Seigneurs, tiennent les deux autres coins de cette nappe, du côté de S. M., ou bien deux Chevaliers des Ordres.

A U M O N I E R O R D I N A I R E .

A 1200 liv. de gages.

Henri-Eléonor *le Cornu* de Baliviere, Vicaire-Général de Noyon, Abbé de Royaumont, nommé en 1776.

Cette charge a été créée en 1761, pour suppléer au défaut des Aumôniers de quartier.

M A I T R E D E L' O R A T O I R E .

Florimond de *Maffrey* de Cezargues, Docteur de Sorbonne, Chanoine de Vienne, Abbé de Saint-Euverte, nommé le 2 Septembre 1766. Cette charge a été créée par Louis XIV, quoique *Pierre Palmier*, Archevêque de Vienne, se soit qualifié Maître de l'Oratoire du Roi, dans le contrat de mariage de *Jean Bayart*, son cousin-germain, l'an 1551. Il a 120 liv. de gages & 3600 liv. pour ses livrées & sa bouche à Cour.

Le Maître de l'Oratoire est le troisième Officier Ecclésiastique de la Maison du Roi; il a les entrées de la chambre & le droit de *committimus* au grand sceau; il est réputé présent toute l'année aux Bénéfices qu'il peut posséder, exigeant résidence. La finance de son Office est de 120,000 l.

CONFESSEUR DU ROI.

Jean-Jacques *Poupart*, Curé de Saint-Eustache, nommé en 1778, à 1200 liv. de gages sur l'état des grands Officiers; & sur celui des livrées, 2654 liv. d'une part, & 300 liv. pour l'entretien de son carrosse.

Aux grandes Fêtes, & lorsque le Roi fait ses dévotions, le Confesseur se trouve à l'Eglise auprès de S. M., revêtu de surplis sur le manteau, avec le bonnet carré: aux autres jours de l'année, il assiste, quand il lui plaît, à la Messe du Roi, mais sans surplis ni bonnet.

Il a été jusqu'au règne de Charles VIII, le premier Officier Ecclésiastique de la Cour, après le Grand-Aumônier; mais depuis François premier, il n'est que le quatrième.

Le Confesseur est au nombre des Commensaux, & en cette qualité, ses causes commises aux Requêtes du Palais & de l'Hôtel, & est réputé présent aux Bénéfices dont il est pourvu.

HUIT AUMONNIERS PAR QUARTIER.

A 300 liv. de gages, & 5 liv. par jour pour nourriture.

JANVIER. François-Marie-Fortuné de *Lascais-Vintimille*, des Comtes de Marseille, Abbé de l'Île-Dieu, V. G. de Soissons.

Bertrand-René de *Beaumont-Verneuil*, Chanoine de Paris, Abbé de Lieu-croissant.

AVRIL. Jean-Jacques-Gabriel *Le Vexou* de Vezins, V. G. de Senlis, Abbé de Chateaudin, à Millau en Rouergue.

N... de *Clément* du Mets, reçu = N... de *Castellane-Mazanges*.

JUILLET. Charles de *Moreton-Chabillant*, V. G. d'Arles, Abbé d'Andres.

N... de *Pontevés*.

OCTOBRE. Jean-Antoine-François de *Malvin* de Montazer-Pagins, Abbé de Chesly.

N... de *Mauléon*, V. G. d'Evreux, Abbé de Lannoy.

Les Aumôniers ont la qualité de Conseillers du Roi; celui qui est de service, doit assister aux prières de S. M., tant à son lever qu'à son coucher, comme aussi aux Offices de l'Eglise, avec les livres convenables, que le Grand-Aumônier présente au Roi, après avoir reçu le chapeau de S. M., que l'Aumônier de jour garde; si c'est le premier Aumônier qui sert, il reçoit le chapeau des mains du Roi, & l'Aumônier du jour présente le livre & garde le chapeau pendant l'Office, pour le rendre à S. M. quand le premier Aumônier en a reçu le livre qu'il remet à l'Aumônier; il donne aussi l'Eau-bénite au Roi à la fin de la Messe, en l'absence du grand & du premier Aumônier. Les Aumôniers se trouvent aussi au dîner & au souper du Roi, pour y donner la bénédiction aux viandes & pour dire grâces. Si la nef étoit sur la table du Roi, l'Aumônier auroit soin de découvrir à chaque fois que le Gentilhomme servant en tireroit une serviette pour S. M., & à la fin du repas, l'Aumônier doit lever cette nef de dessus la table. Les Aumôniers se trouvent les jours des Fêtes solennelles, & quand le Roi

communie, revêtus de rochet sous le manteau, à la Messe, aux Processions, & quand ils vont rendre les Pains-bénis.

Ils prêchent en rochet, soit devant le Roi, ou autre part; ils communient le Roi; ils vont présenter les Pains-bénis de la part de S. M., ils délivrent aussi les prisonniers; enfin, ils font dans la Chapelle toutes les fonctions du grand & du premier Aumônier, lorsque ceux-ci sont absens.

Prédicateur ordinaire du Roi, employé sur l'état général de la Maison du Roi pour 300 liv. Antoine *Guilhou*, Prieur du Collège des Dominicains de la rue S. Jacques, pourvu = N... *Rely*, Religieux de l'Ordre de S. Dominique, le 29 Mai 1783.

Le Prédicateur en charge jouit des privilèges des Commensaux, Les Ecclésiastiques qui prêchent l'Avent ou le Carême à la Cour, sont dans l'usage de prendre le titre de Prédicateur ordinaire du Roi, & celui qui ne prêche qu'un Sermon particulier, prend la qualité de Prédicateur du Roi. Le Roi a décidé le 3 Mars 1785, que les Ecclésiastiques dignitaires ou Chanoines des Eglises Cathédrales ou Collégiales, qui auroient l'honneur de prêcher à la Cour, & l'année précédente aux Quinze-Vingts, les stations de l'Avent & du Carême, seroient réputés présens à leur Chapitre, & jouiroient sans aucune exception de tous les fruits de leur Bénéfice pendant tout le temps que dureroient leurs stations; qu'il leur seroit accordé un mois pour se rendre à leurs stations, & un mois pour retourner à leur Chapitre, conformément à ce qui se pratique à l'égard des Officiers Commensaux de la Chapelle du Roi, qui ont un service personnel près de la personne de S. M.

Chapelain ordinaire, Charles *Busnel* de Beaumais, Chanoine de Noyon, & Honoraire de Varsovie, Doyen des Chapelains, Abbé de Dilon, nommé en 1777. Jean-François *Durand* du Pujer, Chanoine de Metz, Aumônier des Trianons, reçu en survivance en 1782. Il a 1200 liv. de gages, & 1095 liv. pour sa dépense de bouche. Le Chapelain ordinaire fut créé par Henri IV en 1593, pour suppléer au défaut des Chapelains de quartier, lorsque ceux-ci seroient malades ou absens, & doit être toujours à la suite de la Cour.

Il est à remarquer une fois pour toutes, que dans toute la Maison du Roi, les Officiers qui ont le titre d'ordinaire, ne font les fonctions de leurs charges qu'en l'absence ou au défaut de ceux de quartier.

Huit Chapelains servant deux par quartier, qui sont pour dire tous les jours une Messe basse devant le Roi. Les deux de quartier servent ordinairement par semaine, & celui qui n'est pas de semaine se tient, s'il veut, à genoux dans la Chapelle pendant la Messe du Roi, après les Aumôniers, à la main droite de Sa Majesté. Ils ont 240 liv. de gages, & bouche à Cour à la table dite des Aumôniers, pendant leur quartier.

Ils étoient douze autrefois, & étoient employés sur l'état des domaines & bois de Paris, *chapitre de Provins*, pour deux muids trois setiers, les deux tiers froment, & l'autre tiers moitié seigle & orge.

Ils n'étoient nommés alors que Chapelains de l'Oratoire, parce que les Rois n'entendoient ordinairement la Messe durant le cours de la semaine que dans leur Oratoire. Louis XIII, dans le cours de son règne, voulut entendre la Messe tous les jours de l'année en public

dans sa Chapelle, comme il avoit coutume de le faire les Fêtes & Dimanches, où elle étoit célébrée & chantée par les Chapelains de sa Chapelle & Musique. Louis XIV étant devenu majeur, suivit cette pieuse institution de son pere. Huit ou neuf ans après, les Chapelains de l'Oratoire prirent la qualité de Chapelains de la Chapelle-Oratoire du Roi, parce qu'ils commencerent alors à dire la Messe basse que S. M. entendoit; & les Chapelains de la Chapelle-Musique qui la célébroient auparavant, furent réservés pour le faire aux jours solennels.

Ils ont part aux sermens de fidélité qui se font à la Chapelle.

Les Chapelains, outre les cérémonies ordinaires, vont, avant que de commencer la Messe, donner de l'eau-bénite à Leurs Majestés. Ils font aussi à la fin de la Messe baiser au Roi & à la Reine le Corporal sur lequel ils ont célébré. Ils bénissent un pain tous les Dimanches, qui est présenté au Roi quand Sa Majesté est en bas avec un prie-Dieu.

Les Chapelains de la Grande-Chapelle ont succédé à la Chapelle-Musique & à la Chapelle de plain-chant. La première étoit composée d'habiles Musiciens, & l'autre de Chantres & d'Ecclésiastiques.

Louis XV, par Edit du mois d'Août 1761, supprima la charge de Maître de la Chapelle-Musique, & réunit la Musique de sa chambre à celle de sa Chapelle, & fixa le nombre des Ecclésiastiques en charge à un Chapelain ordinaire ou Sous-Maître, huit Chapelains par quartier.

JANVIER. Jean-Baptiste *Courtalon*, Prieur de Dampierre.

Jean-Baptiste *Pourret*, Chanoine de Nîmes, reçu = Claude-François-Joseph *Lebeugé*, en 1786.

AVRIL. Jacques-Blaise *Clestat* de Mazeaux, Chanoine d'Alais.

N... *Grellet*.

JUILLET. 178... N... *Le Brasseur*, reçu = N... *Beranger*, 1784.

N... *Caillau* de Baudiment, reçu = Dauphin-Louis *Frottier*.

OCTOBRE. Jacques-François *Durand* du Puget, Chanoine de Metz.

Jean-Emmanuel-Marie *Blanchemain*, Chanoine de S. Quentin.

Clercs ordinaires de la Chapelle & Oratoire du Roi, créés le 26 Février 1718, & en faveur desquels le Roi donna une Déclaration du premier Janvier 1719, pour faire jouir le possesseur des privilèges des Officiers de sa Maison, & de 960 liv. de gages, & de 1500 liv. pour nourriture.

Antoine *Raffeneau* de Lisse, Chanoine de Péronne.

Huit Clercs de Chapelle & Oratoire, qui servent à la Messe devant le Roi.

Ils n'avoient autrefois que le titre de Clercs de l'Oratoire, qu'au même temps que les Chapelains commencerent à se qualifier Chapelains de la Chapelle & Oratoire. Ils n'étoient même jadis que simples Clercs; mais Louis XIV ordonna en 1677 que ces charges ne seroient plus remplies à l'avenir que par des Prêtres, pour suppléer dans le service au défaut des Chapelains qui seroient dans l'impuissance de remplir leur ministère devant le Roi, & pour dire aussi les Messes basses pour les Enfans de France qui n'entendroient pas celle de S. M.

JANVIER. Charles-François de *La Haye*, Chanoine de Verdun.

N... *Seguin* de Vazeilles.

AVRIL. N... *Baudor*.

Victoire de *Beffiere*, Chanoine de Saint-Quentin, reçu = Joseph Paul *Caillau* de Baudiment.

JUILLET. N... *Le Hericy*.

N... *Giffard*.

OCTOBRE. Charles-Claude *Faure*, Chanoine de Saint-Quentin.

N... *Royer*, reçu = Jean-Joseph-Nicolas de *Montmurat*.

Ils ont chacun 180 liv. de gages payés par les Trésoriers des offrandes pour les fournitures de la Chapelle du Roi, & tant par jour pour la table.

Ils ont part aux sermens de fidélité des Evêques & autres Prélats, faits au Roi dans sa Chapelle & Oratoire. De plus, lorsque S. M. donne le deuil aux Officiers de sa Maison, elle le donne aussi à ceux de sa Chapelle. Aux mariages & baptêmes administrés en la présence du Roi, les offrandes payées par le Trésorier sont partagées entre les Chapelains & les Cleres de la Chapelle du Roi.

Ceux d'entr'eux qui se trouvent, hors de leur quartier, à la Messe du Roi, ont leur rang à la main droite du prie-Dieu de S. M. en suite des Aumôniers, & immédiatement après les Chapelains.

Les jours de grande Messe, les Chapelains & Cleres de Chapelle & Oratoire qui ne sont que pour les Messes basses, ne servent point, à moins que ces jours-là le Roi ne communie.

Par Arrêt du Grand-Consail du 12 Janvier 1785, il a été ordonné que tous les Cleres des Chapelles oratoires de S. M. & de la Famille Royale seront réputés présens, en tel nombre qu'ils puissent être, en routes les Eglises du Royaume, pour tous les bénéfices, offices & dignités dont chacun d'eux est ou sera pourvu.

Il est à remarquer que les Chapelains & les Cleres de Chapelle, tant ordinaires que de quartier, ne peuvent plus disposer de leurs charges, ayant toutes été remboursées au mois d'Avril 1720; mais en même temps ils ont été conservés aussi-bien que leurs survivanciers, dans leurs fonctions & jouissance de leurs gages durant leur vie.

Sacristain de la Chapelle & Oratoire, créé le 2 Décembre 1681, a 900 liv. de gages & 109 liv. pour sa dépense de bouche. Il est aussi nommé dans ses provisions Garde des ornemens de ladite Chapelle & Oratoire; & c'est en vertu de cette charge qu'il a son logement au grand Commun à Versailles, & au vieux Louvre à Paris. Il prête serment de fidélité entre les mains du Grand-Aumônier.

N... *Odorant*, reçu = Antoine-Louis *Lambert*.

Sommier ordinaire, N... *Magnier*.

Sommiers servans par semestre, 600 liv. chacun, tant pour leurs gages entiers qu'entretienement de mulet ou sommier pour porter les coffres de la Chapelle & Oratoire par les champs & au lieu de séjour, les faire porter d'Eglise à autre, faire blanchir le linge toutes les semaines, & fournir les clous pour tendre le parement & draps de pied.

JANVIER. Claude-Vincent *Georges* = Amable *Georges*, son pere.

JUILLET. Jean-André *Noll* = Jean *Noll*, son pere.

Après leur semestre chez le Roi, ils passent au service des *Enfans* de France.

Palmiste ordinaire, N... *Le Rebours de Labrie*.

CHAPELLE - MUSIQUE DU ROI.

Chapelain ordinaire Sous-maître, Thomas *Le Rat*, Chanoine de Rouen, Abbé de Bellebofane, & ancien Secrétaire de la Feuille. Il a de gages 1200 liv. 3000 liv. pour sa bouche à Cour, 1500 liv. au Trésor Royal. Il jouit des privilèges & autres avantages dont jouissent les Officiers commençaux de la Maison du Roi, suivant l'Edit du mois d'Août 1761.

Sa juridiction s'étend sur deux sortes d'Officiers, savoir : sur les Officiers de la Chapelle pour les Grand'Messes, ou qui sont pour servir à l'Autel les jours de grandes Fêtes, & sur le Corps de Musique qu'on appelle Musique de la Chapelle.

L'on donnera le dénombrement des uns & des autres, tel qu'il a été réglé par Edit du mois d'Août 1761, par lequel S. M. a séparé du Corps de la Musique les Officiers Ecclésiastiques qui en faisoient ci-devant partie, après avoir rapporté ce qui concerne le service de la Chapelle - Musique; il consiste au chant des Grand'Messes, & à celui des Vêpres & de quelques autres Offices qui se célèbrent dans la Chapelle.

Le même Edit de 1761 a fixé le nombre des Chapelains à huit, lesquels jouissent des gages, appointemens & privilèges qui leur avoient été attribués auparavant.

Les Messes où un Evêque officie, sont, 1^o. celles des fêtes de l'Ordre du S. Esprit, qui sont, la Pentecôte, la Circoncision & la Purification; & en ces jours on choisit toujours un des Prélats de l'Ordre : 2^o. les fêtes de Pâques, de Toussaint & de Noël. Que si dans tous ces jours il ne se trouvoit point d'Evêque pour célébrer la Grand'Messe, ce seroit le plus ancien qui rempliroit la place; & même quand il y en auroit un de retenu, il est obligé de rester à jeun, pour pouvoir suppléer à son défaut en cas d'accident.

Ce même Chapelain chante toutes les autres Grand'Messes que le Roi veut entendre dans le cours de l'année, & officie le Dimanche des Rameaux, le Jeudi-Saint & le Vendredi-Saint.

Dans tous les autres jours, c'est un des Chapelains du Roi qui dit une Messe basse devant S. M. durant laquelle la Musique chante un Motet.

Quant aux Vêpres, elles étoient autrefois chantées aussi régulièrement que la Messe, les jours de Dimanches & de Fêtes, dans la Chapelle du Roi, par les Chapelains de la Chapelle-Musique. Mais vers l'an 1669, S. M. voulut bien les en dispenser, & ordonna que cette partie de l'Office-Divin ne seroit plus chantée qu'aux jours solennels.

Ces jours sont ceux de la Circoncision, de la Chandeleur, de l'Annonciation & des Rameaux; & c'est le Chapelain ordinaire des Grand'Messes qui y officie.

Il le fait aussi aux Ténèbres du Mercredi Jeudi & Vendredi-Saint, & aux Complies du Samedi-Saint; de plus, aux Vêpres de l'Ascension, de la Fête-Dieu, de la veille & du jour de l'Assomption, de même qu'à la Procession de ce jour, laquelle se fait immédiatement après Vêpres; enfin aux Vêpres de la Nativité de la Sainte Vierge & de

sa Conception, & aux Matines du jour de Noël; mais aux Vêpres de Pâques, de la Pentecôte, de la Toussaint & de Noël, l'Évêque qui a chanté la Grand'Messe le matin, continue d'officier l'après-midi.

C'est aussi le Chapelain ordinaire des Grand'Messes qui bénit les cierges le jour de la Purification, & les rameaux le jour de Pâques fleuries, & qui présente ceux-ci au Roi. Enfin c'est lui qui entonne le *Te Deum*, quand on le chante dans la Chapelle du Roi ou dans quelques autres Eglises où S. M. veut l'entendre; de même qu'il officie aux Eglises où le Roi veut aller entendre le Service, lorsque S. M. ordonne que sa Chapelle-Musique s'y trouve.

A la grande & à la petite *Fête-Dieu*, le Roi va quelquefois entendre la Grand'Messe de Paroisse, après avoir assisté à la Procession, & alors ce ne sont pas ses Chapelains de Musique, ni ceux de sa Chapelle qui officient.

Ces Chapelains de la Chapelle-Musique ayant toujours l'honneur d'officier à l'Autel en présence de S. M. les Rois Louis XIII & XIV, durant la plus considérable partie de leur regne, les ont gratifiés chacun à leur tour, suivant leur antiquité de réception, des Canonicats vacans à la nomination de S. M.

La Chapelle-Musique a part aux sermens de fidélité des Evêques, de même qu'aux offrandes : & tous les Musiciens qui sont sur son état, ayant à certaines grandes Fêtes de l'année, du pain, du vin & quelques piéces de viandes, sont censés commensaux de la Maison du Roi.

Après avoir servi le quartier chez le Roi, un Aumônier, un Chapelain & un Clerc de Chapelle passent au service de Mgr. le Dauphin lorsqu'il a une Maison, ainsi qu'à celui des Enfans de France, avec la moitié des appointemens ordinaires, 5 liv. par jour délivrées à l'Aumônier. Les Chapelains & les Clercs de Chapelle servent encore les autres Enfans de France, où ils ont 5 liv. de nourriture & les mêmes appointemens que pour le service du Dauphin.

Tout le Corps de la Chapelle-Musique est composé d'un Sous-Maître. Louis XIV voulant avoir de la musique tous les jours à sa Messe, & trouvant difficile de remplir lesdites charges par des Ecclésiastiques qui eussent de belles voix, changea le titre de Chapelain en celui de Chantre, & en destina deux pour des cornets ou serpens, pour pouvoir remplir lesdites charges par des Laïques, & ne laissa le titre de Chapelain qu'à quatre charges ou huit semestres. Il y a, outre cela, une charge d'Organiste divisée aussi en quatre quartiers, créée par le même Roi Louis XIV, & deux charges de la création de Louis XIII, qui n'ont point le droit de commentalité.

Les deux Maîtres de Musique servant par semestre ont chacun 900 liv. de gages, & 150 liv. en qualité de *Compositeurs* de la Musique-Chapelle. Ce sont N... *Giroust*, & Julien-Amable *Mathieu*.

Chapelains réglés à huit par Edit du mois d'Août 1761, à 450 liv. de gages chacun.

JANVIER. Paul de *Ganderatz*, Chanoine de Meaux,

N... *Fayon*.

N... *Gaverel*.

N... *Bechaut*.

JUILLET N... *Fayon.*

N... *Le Mercier* des Hautes-Loges.

N... *Clement.*

N... *Mabire.*

Avertisseur pour la Messe, N... *Bazire.*

N... *Durais*, en survivance, & N... *Puffeneau.*

MUSIQUE DU ROI.

Louis XV ayant, par son Édit du mois d'Août 1761, supprimé une grande partie du Corps de la Musique de la Chapelle & de la Chambre, régla le nombre des personnes qui devoient la composer à l'avenir, avec l'attribution de leurs gages; mais par autre Édit du mois de Mai 1782, S. M. régnante a jugé à propos de réduire le Corps de Musique, & de leur attribuer les gages, ainsi qu'on va le voir par le Règlement attaché audit Édit.

SA MAJESTÉ ayant jugé à propos, par son Édit du présent mois, d'ordonner que la dépense, tant de la Musique & Ballets que des Vétérans, montant actuellement à la somme de quatre cens quatre-vingt-dix-neuf mille huit cens quarante-huit livres sept sous six deniers, sera réduite, à compter du premier Janvier dernier, & pour l'avenir, à celle de deux cens cinquante-neuf mille six cens livres, non compris les pensions de vétérances qui ne pourront, en aucun cas, excéder la somme de cinquante mille livres; laquelle somme de deux cens cinquante-neuf mille six cens livres, à laquelle nous fixons irrévocablement les différens corps de notre Musique, Concerts & Ballets, ne pourra être augmentée pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce soit; se seroit en même temps réservé de faire connoître particulièrement la manière dont S. M. veut & entend que le corps de la Musique soit composé à l'avenir; & à cet effet, a ordonné & ordonne ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le corps de la Musique, tant pour le service de la Chapelle que pour celui des Concerts de la Reine, Spectacles, grands Couverts & autres, sera & demeurera fixé au nombre de cent quarante-trois sujets, auxquels S. M. veut & entend qu'il soit expédié à chacun un Brevet de leur titre & de la classe dans laquelle ils se trouveront placés, conformément à l'état général qui sera arrêté par S. M. & annexé au présent Règlement. Cet état comprendra les appointemens fixes de chacun des sujets composans le corps de la Musique de S. M., ainsi que les gratifications fixes qu'il lui plaira d'y joindre. Ledit état divisé par colonnes, l'une des appointemens fixes, l'autre des gratifications, continuera d'être payé par quartier, suivant l'usage ordinaire, par le Trésorier-payeur-général des dépenses de la Maison de S. M.

II. Les différentes classes constituant ledit corps de Musique, seront composées; sçavoir, 1°. celle des Officiers & Employés de la Musique, de deux Surintendans de la Musique du Roi, deux Maîtres de la Musique de la Chapelle, deux Maîtres de Musique de la Chambre, un Claveciniste, un Facteur, six Pages de la Musique, leur Précepteur, un Maître de Chant, un Violon, un Violoncelle

& un Maître de Clavecin , deux Avertisseurs chargés de la pointe , un Gardé de la bibliotheque de Musique & Copiste , un Facteur d'Orgues , deux Garçons de la Musique , un Porteur d'instrumens & un Secretaire : les appointemens des vingt-sept personnes ci-dessus seront fixés irrévocablement à la somme de quarante-sept mille quatre cens livres , conformément à la distribution portée en l'état ci-annexé au présent Règlement.

III. Celle de la Musique vocale sera fixée au nombre de trente-un Musiciens ; sçavoir , huit Dessus & Faussets , six Hautes-contre , six Tailles , trois Basses-taille , huit Basses-contre.

IV. La Musique instrumentale sera fixée au nombre de quarante-deux personnes ; sçavoir , seize Violons , quatre Alto , six Violoncelles , quatre Flûtes & un Hautbois , quatre Bassons , deux Contre-basse , deux Clarinettes , deux Cors & deux Organistes servans par semestre.

V. Pour la fixation des appointemens de la Musique vocale , il sera fait deux classes. La premiere , composée de dix personnes récitant & obligées de chanter dans les chœurs , comprendra les premiers , seconds & troisiemes sujets ; les appointemens de ladite classe seront fixés à l'avenir à vingt-cinq mille livres , dont la distribution se fera conformément à l'état ci-annexé , en appointemens fixes & en gratifications ; l'intention de S. M. étant d'entretenir & d'exciter l'émulation parmi les sujets de sa Musique par ce nouvel arrangement. La seconde classe de la vocale , fixée à vingt & une personnes chantantes dans les chœurs , sera composée de trois Dessus , deux Faussets , trois Hautes-contre , cinq Tailles & huit Basses-contre ; & les appointemens de ladite classe , fixés à quarante-deux mille livres , seront distribués conformément à l'état joint au présent Règlement.

VI. L'intention de S. M. étant que le même ordre soit suivi pour la fixation des appointemens de sa Musique instrumentale , a pareillement établi deux classes ; la premiere , composée de quinze personnes , distribués en premiers & seconds sujets ; sçavoir , un premier & un second Violon , un premier & un second Violoncelle , un premier Alto , un premier Hautbois , une premiere Flûte jouant du Hautbois , un second Hautbois , un premier & un second Basson , une premiere Contre-basse , une premiere Clarinette , un premier Cors & deux Organistes ; le traitement de cette classe sera également partagé en appointemens fixes & en gratifications , & ne pourra excéder la somme de trente-six mille deux cens livres , fixée par l'état joint au présent Règlement. La seconde classe sera fixée pour le nombre à vingt-sept personnes , dont quatorze Violons , quatre Violoncelles , trois Alto , un Hautbois , deux Bassons , une Contre-basse , une Clarinette & un Cors , le montant des appointemens de cette classe sera fixé à la somme de cinquante-quatre mille livres , suivant l'état joint au présent Règlement , à quoi sera ajouté une somme de six cens livres pour être payée à l'un des Musiciens jouant des Timbales , & un jouant de la Trompette.

VII. S. M. ayant fixé pour l'avenir la dépense totale du corps de sa Musique en activité , à la somme de deux cens quarante-quatre mille six cens livres , tant pour les appointemens fixes que pour les gratifications , croit devoir ajouter à ladite somme celle de quinze mille livres que les premiers Gentilshommes de la Chambre feront

autorisés à employer au paiement des gratifications extraordinaires accordées, tant à des Musiciens étrangers que S. M. auroit désiré entendre ou arrêter quelque temps à son service, qu'aux sujets du corps de la Musique, dans des cas de service extraordinaire ou pour cause de maladie.

VIII. S. M. voulant récompenser les services de ses Musiciens, lorsque par leur âge ou leurs infirmités ils seront hors d'état de les continuer, a voulu faire connoître ses intentions à cet égard, ainsi que pour leurs veuves; en conséquence S. M. déclare que les sujets composant les classes vocales & des Instrumens à cordes, pourront solliciter leur vétérance, après vingt ans de bons & assidus services, & les sujets de la classe des Instrumens à vent, au bout de quinze ans seulement, pourvu toutefois que lesdits sujets soient jugés par les premiers Gentilshommes de la Chambre hors d'état de les continuer plus long-temps; il leur sera accordé alors en retraite les appointemens fixes pour lesquels ils sont portés sur l'état de S. M. S'ils sont jugés pouvoir servir cinq années de plus que le terme fixé ci-dessus, ce second terme expiré, il sera joint à leur retraite la moitié de la gratification fixe dont ils ont joui sur cedit état. S'ils peuvent servir cinq autres années de plus, ils jouiront de la totalité de ladite gratification qui sera jointe alors à leur retraite: c'est-à-dire qu'un sujet qui auroit quinze cens livres d'appointemens & cinq cens livres de gratification annuelle portés sur l'état du Roi, jouiroit lors de sa retraite au bout de vingt ans ou de quinze, si c'est un Instrument à vent, de quinze cens livres de retraite; s'il est jugé pouvoir servir vingt-cinq ans, sa retraite sera de dix-sept cens cinquante livres, & de deux mille livres s'il sert trente ans, & les Instrumens à vent après vingt & vingt-cinq ans. Les veuves desdits Musiciens jouiront en pensions du cinquième des appointemens fixes de leurs maris, s'ils ont servi dix ans, & du quart s'ils ont servi vingt ans & plus; la gradation sera observée pour les veuves des Instrumens à vent, comme ci-dessus. N'entend S. M. comprendre dans les dispositions du présent article, tous les sujets composant le corps de sa Musique, Concerts & Ballets qui ont été reçus avant l'époque du 1^{er} Janvier dernier, lesquels jouiront de la totalité de leur traitement, y compris la gratification annuelle, ainsi qu'il leur a été promis lors de leur engagement, pourvu toutefois qu'ils aient servi vingt ans, ainsi qu'il est prescrit par les Réglemens, & qu'ils soient jugés hors d'état de servir plus long-temps.

IX. Il sera remis le 1^{er} Janvier de chaque année, au Secrétaire d'Etat de la Maison de S. M., un état certifié par les premiers Gentilshommes de la Chambre, de tous les sujets composant le corps de la Musique, Concerts & Ballets, afin qu'il puisse prendre les ordres de S. M. pour expédier l'état de leurs appointemens & gratifications fixes, ledit Secrétaire d'Etat sera pareillement prévenu pendant le cours de l'année de toutes les mutations qui arriveront, afin qu'il puisse prendre les ordres de S. M. pour l'expédition des brevets des nouveaux sujets, des pensions des vétérans ou des veuves: S. M. défendant expressément au Trésorier-général de sa Maison, présent & à venir, de payer aucuns appointemens, ni gratifications

à aucuns desdits sujets composant le corps de sa Musique, Concerts & Ballets, qu'il ne lui soit remis une copie collationnée de son brevet.

X. Le corps de la Musique, Concerts & Ballets sera employé à tout le service du Roi, de la Reine, de Mesdames, ainsi qu'aux Concerts, Spectacles & grands Couverts, suivant les ordres qu'ils en recevront par les premiers Gentilshommes de la Chambre de S. M. & en leur absence, le Commissaire général ayant le département des Menus, sans que pour ce lesdits sujets puissent prétendre aucun paiement extraordinaire de nourriture & de logement, toutes les fois qu'ils ne feront point obligés de découcher.

XI. Dans le cas où quelque sujet se seroit mal comporté ou n'auroit pas rempli son service avec le zele qu'il doit y apporter, soit à la Chapelle, soit pour les Concerts, ou pour les Spectacles & autres choses extraordinaires, & qu'il se seroit mis dans le cas d'être remercié, alors il ne pourra prétendre à sa pension de retraite, quand même il approcheroit du temps fixé pour l'obtenir; de même les Musiciens des différentes classes ne jouiront des gratifications attachées à leurs places, qu'autant qu'ils rempliront avec exactitude leur service, l'intention de S. M. étant que les premiers Gentilshommes de la Chambre reçoivent ses ordres pour disposer en ce cas desdites gratifications en faveur des sujets qui les auroient méritées par leur exactitude & leur zele à remplir leurs devoirs.

XII. L'intention de S. M. étant de ne point surcharger l'état de sa Musique de sujets qui par la médiocrité de leurs talens deviendroient inutiles, il ne sera reçu à l'avenir aucun sujet pour les remplacements, qu'au concours & en présence des premiers Gentilshommes de la Chambre, du Commissaire général de la Maison du Roi pour les Menus, des Surintendans & Maîtres de Musique, après toute fois s'être adressés au Surintendant de semestre, qui rendra compte des talens & des dispositions du postulant.

Le Roi voulant même donner toute préférence aux Musiciens attachés à son service, à mérite égal, & exciter leur émulation, veut que les sujets même de la dernière classe soient admis à concourir avec les étrangers, s'ils se croient en état, par un travail assidu, de pouvoir aspirer à une première place devenue vacante.

XIII. Pour assurer l'exactitude du service dans tous les cas ordonnés par les premiers Gentilshommes de la Chambre du Roi, même des Concerts, Spectacles, grands Couverts, les Avertisseurs tiendront un état exact des différens services où les sujets seront mandés indépendamment de celui de la Chapelle, & pointeront de six livres ceux qui manqueront, même dans le cas de maladie, s'ils n'ont pas eu soin de prévenir les Officiers supérieurs, pour qu'ils puissent faire les remplacements nécessaires; la pointe ne sera que de trois livres pour ceux qui ne se rendront pas à l'heure indiquée, soit pour les différens services, soit pour les répétitions; cette pointe prise sur la gratification annuelle du délinquant, ne pourra jamais lui être rendue, & sera jointe à la masse des gratifications pour les sujets méritans.

XIV. Il sera fait par les premiers Gentilshommes de la Chambre du Roi, un choix des Musiciens qui seront dans le cas de suivre

S. M. dans les voyages de Compiègne & de Fontainebleau ou autres lieux, pour qu'il ne soit mené dans lesdits voyages que le nombre absolument nécessaire pour le service; les Musiciens seront payés à raison de six livres par jour de déplacement, à compter du jour du départ & celui du retour; à l'égard des sujets qui ne seront pas de ces voyages, ils n'auront droit à aucune rétribution, ne se déplaçant point.

XV. Indépendamment du nombre des sujets ci-dessus compris dans les différentes classes, qui ne pourront être augmentés sous quelque prétexte que ce puisse être, il sera conservé sur l'état de la Musique un certain nombre de Chanteurs & Chanteuses, Symphonistes, Danseurs & Danseuses, qui continueront à faire partie du corps de la Musique du Roi, & concourront avec elle au service des Concerts de la Reine & Spectacles de la Cour; sçavoir, huit Chanteuses demeurantes à Versailles pour le service journalier des Concerts de la Reine, Spectacles & grands Couverts, à raison de mille livres chacune; deux premiers Chanteurs de l'Académie Royale de Musique pour *idem*, à raison de quinze cens livres chacun; un à raison de mille livres pour remplacement; deux premières Chanteuses, *idem*, à raison de quinze cens livres chacune; une à raison de mille livres pour remplacement; plus, un premier Violon, un premier Violoncelle, & une première Flûte de l'Orchestre de l'Académie Royale de Musique, à raison de mille livres chacun. Tous lesdits sujets ci-dessus ne pourront se dispenser de se rendre à la suite de la Cour, toutes les fois qu'ils en recevront l'ordre de leurs Supérieurs, soit pour l'exécution des Spectacles, soit pour celle des Concerts de la Reine ou de ceux du grand Couvert.

XVI. Le Ballet du Roi sera composé à l'avenir de sujets choisis parmi les meilleurs qui composent le corps de la Danse de l'Académie Royale de Musique; sçavoir, un Maître de Ballet, à raison de deux mille quatre cens livres d'appointemens; un Maître de Danse des Ballets de la Cour, chargé de tenir école & d'aider le Maître des Ballets lors du service des Spectacles de la Cour, à douze cens livres; trois premiers Danseurs, à douze cens livres chacun; trois premières Danseuses, à raison de douze cens livres chacune; trois Danseurs & trois Danseuses en double, à raison de six cens livres chacun; six Figurans & six Figurantes, à raison de cinq cens livres chacun.

XVII. S. M. ayant fixé par les deux articles précédens, la dépense des Musiciens des Concerts, tant de Versailles que de Paris, à la somme de dix-neuf mille livres, & celle des Ballets à vingt mille quatre cens livres; lesquelles sommes font partie de celle de deux cens cinquante-neuf mille six cens livres, à laquelle S. M. a fixé irrévocablement la dépense de sa Musique, le nombre des sujets de ces deux classes, ainsi que les sommes portées pour leurs appointemens, ne pourront être excédés en aucun cas. Lesdits appointemens leur seront conservés en retraite à titre de pension: mais la retraite de ceux des sujets ci-dessus attachés à l'Académie Royale de Musique, ne pourra leur être accordée que conformément aux Réglemens de l'Académie, c'est-à-dire qu'après quinze années d'un

service bien fait & non interrompu, sans que toutefois ils puissent prétendre à ladite pension, si les Supérieurs les jugent encore en état de pouvoir continuer leur service. MANDE & ordonne S. M. aux premiers Gentilshommes de sa Chambre, & au Commissaire général de sa Maison, chargé du détail des Menus, de tenir la main à l'exécution du présent Règlement; & aux Surintendans de sa Musique, Maîtres de sa Musique, de la Chapelle & de la Chambre, Musiciens, Musiciennes, Danseurs & Danseuses de ses Ballets, qu'ils aient à s'y conformer. FAIT à Versailles, le premier Mai mil sept cent quatre-vingt-deux. Signé, LOUIS. Et plus bas, AMELOT. Registré en la Chambre des Comptes, 28 Juin 1782.

Deux Surintendans de la Musique, à raison de 6000 liv. chacun, servant par semestre.

Premier. N... Girouft, reçu = Jean-Louis de Bury.

Second. N... Dauvergne, Chevalier de S. Michel, reçu = François Francœur.

Jean-Baptiste de Cardonne, honoraire.

Deux Maîtres de Musique de la Chapelle, à 4500 liv. chacun.

Premier. N... Girouft.

Second. Julien-Amable Mathieu, Chevalier de S. Michel, a été d'abord Musicien du Roi en 1745, Maître de Musique en survivance de M. Blanchard en 1765, titulaire en 1770.

Deux Maîtres de Musique de la Chambre, à 3000 liv. chacun.

Premier. N... de Cardonne, & N... Rey, en survivance.

Second. N... Dauvergne, & Louis-Joseph Francœur, neveu, en survivance.

Un Claveciniste, à 2000 liv. N...

Un Facteur de Clavecin, à 800 liv. Louis Chiquetier, & Pascastaskin, en survivance.

Six Pages employés à la Musique, à raison de 1000 liv. chacun.

MM. Quinebeaux, Platel, Marie, Felix, Belleville, Gaillard, & MM. Soton, Lefevre, Durais & Placet cadet, furnuméraires.

Précepteur des Pages, 600 liv. N... Gerbal.

Maître de Chant, 1000 liv. N... Beche.

Maître de Violon, 400 liv. N... Delcambre.

Maître de Violoncelle, 400 liv. N... Huet.

Maître de Clavecin, 400 liv. N... Bourgeois, reçu = N... Paulin.

Deux Avertisseurs pour la Messe, à 600 livres chacun. N... Puffe-neau & N... Durais.

Un Bibliothécaire, 2000 liv. N... Dumas.

Un Copiste, 1000 liv. N... *Dumas* fils.

Un Secrétaire de la Musique, 800 liv. *Louis de Mornard*.

Deux Garçons de Musique à 1200 liv. chacun. N... *Belloc* & N... *Cendre*.

Un Porteur d'Instrumens, 800 liv. N... *Antoine*, reçu =
N... *Briere*.

V O C A L E S.

Première Classe, fixée à dix personnes récitantes, & obligées de chanter.

Premier Dessus, 2250 liv. d'appointemens & 750 liv. de gratification. N... *Josephini*.

Première Haute-contre à 2250 liv. d'appointemens & 750 liv. de gratification. N... *Artigue*.

Première Basse-taille à 2250 liv. d'appointemens & 750 liv. de gratification. N... *Marcou*.

Second Dessus, 1800 liv. d'appointemens & 600 liv. de gratification. N... *Rosetti*.

Seconde Haute-contre, 1800 liv. d'appointemens & 600 liv. de gratification. N... *Tourette*.

Seconde Basse-taille, 1800 liv. d'appointemens & 600 liv. de gratification. N... *Durais*.

Troisième Dessus, 1650 liv. d'appointemens & 550 liv. de gratification. N...

Troisième Haute-contre, 1650 liv. d'appointemens & 550 liv. de gratification. N... *Belleville*.

Troisième Basse-taille, 1650 liv. d'appointemens & 550 liv. de gratification. N... *Ducornet*.

V O C A L E S.

Seconde Classe, composée de vingt & une personnes chantantes.

Trois Dessus, à 1500 liv. chacun d'appointemens & 500 liv. de gratification. Messieurs N...

Deux Faussés-dessus, à 1500 liv. d'appointemens chacun & 500 liv. de gratification. Messieurs N...

Trois Hautes-contre, à 1500 liv. d'appointemens & 500 liv. de gratification. N... *Leroux*, N... *Fontaine*, N... *Bouillerot*.

Cinq Tailles, à 1500 liv. d'appointemens chacun & 500 liv. de gages. N... *Boilly*, N... *Filiol*, N... *Richer*, N... *Borel*, N... *Lhoste*.

Huit Basses-contre, à 1500 liv. d'appointemens & 500 liv. de gratification. N... *Cachelievre*, N... *Puteaux*, aîné; N... *Douville*, N... *Puteaux*, cadet; N... *Cloché*, N... *Naudin*, N... *Leroy*.

O R C H E S T R E.

Première Classe, composée de quinze personnes.

Premier Violon, 2250 liv. d'appointemens & 750 liv. de gratification. N... *Harand*.

Deuxième

Deuxieme Violon, 1800 liv. d'appointemens & 600 liv. de gratification. N... *Bouleron*.

Premier Violoncelle, 2250 liv. d'appointemens & 750 liv. de gratification. N... *Huet*.

Deuxieme Violoncelle, 1800 liv. d'appointemens & 600 liv. de gratification. N... *Rey*.

Premier Alto ou Quinte, 1650 liv. d'appointemens & 550 liv. de gratification. N... *George*.

Premier Hautbois, 2250 liv. d'appointemens & 750 liv. de gratification. N... *Bessozi*.

Premiere Flûte, 1800 liv. d'appointemens & 600 liv. de gratification. N... *Salantin*.

Deuxieme Hautbois, 1650 liv. d'appointemens & 550 liv. de gratification. N... *Bessozi*, fils.

Deuxieme Flûte, 1650 liv. d'appointemens & 550 liv. de gratification. N... *Evelard*.

Premier Basson, 1800 liv. d'appointemens & 600 liv. de gratification. N... *Lejeune*.

Deuxieme Basson, 1650 liv. d'appointemens & 550 liv. de gratification. N... *Ozy*.

Premiere Contre-basse, 1650 liv. d'appointemens & 550 liv. de gratification. N... *Ludwin*.

Premiere Clarinette, 1650 liv. d'appointemens & 550 liv. de gratification. N... *Wachter*.

Premier Cors, 1650 liv. d'appointemens & 550 liv. de gratification. N... *Kohl*.

Premier Organiste, 1800 liv. d'appointemens & 600 liv. de gratification. N... *Bourgeois*.

Deuxieme Organiste, 1500 liv. d'appointemens & 500 liv. de gratification. N... *Couperin*.

O R C H E S T R E.

Seconde Classe, fixée à vingt-sept personnes.

Quatorze Violons, à 1500 liv. d'appointemens & 500 liv. de gratification chacun. Messieurs Delcambre, Lemierre, Noirmant, Roussel, Desclaux, Gourgand, Duclou, Laroche, Figschenk, fils; Erteault, Debauclair, Stamitz, Brinesholtz, Kreuzer.

Quatre Violoncelles, 2000 liv. à chacun. Messieurs, Piquot, Lobreton, Chrétien, Metoyen, fils.

Trois Alto ou Quintes, 2000 liv. chacun. Messieurs Borg, fils; Dumas, Delcambre, fils.

Hautbois, 1500 liv. d'appointemens & 500 liv. de gratification. N... *Garnier*.

Deux Bassons, à chacun 2000 liv. N... *Metoyen*, N... *Audoyer*.

Contre-basse, 1500 liv. d'appointemens & 500 liv. de gratific. N...

Clarinette, 1500 liv. d'appointemens & 500 liv. de gratification. N... *Solere*.

Cors, 1500 liv. d'appointemens & 500 liv. de gratific. N... *Zivini*.

Année 1789.

Trompette, 300 liv. d'appointemens. N... *Erteault*
 Timbalier, 300 liv. d'appointemens. N... *Gélinek*.

CONCERT DE LA REINE.

Huit Demoiselles servant aux Spectacles, à raison de 2000 liv. chacune. Mesdemoiselles Dumas, Trial, Clery, Bazire, Molidor, Salantin, Wery.

MUSIQUE DU ROI A PARIS.

Deux premiers Chanteurs de l'Académie Royale de Musique, à 1500 liv. chacun. N... *Cheron* & N... *Lainée*.

Chanteur de remplacement, 1000 liv. N... *Lais*.

Deux premières Chanteuses, à raison de 1500 liv. chacune. N... *St. Huberti* & N... *Dozon*.

Une Chanteuse de remplacement, 1000 liv. N... *Mulot*.

Premier Violon, 1000 liv. N... *Guenin*.

Premier Violoncelle, 1000 liv. N... *Nochés*.

Première Flûte, 1000 liv. N... *Rault*.

BALLETS DU ROI.

Maître des Ballets, 2400 liv. N... *Laval*. N... *Gardel*, en surviv.

Maître de Danse, 1200 liv. N... *Dauberval*.

Trois premiers Danseurs, 1200 liv. chacun. N... *Gardel*, N... *Vesfris*, N... *Nivelon*.

Doubles, 600 liv. chacun. Messieurs Favre, Frédéric, Langlois.

Premières Danseuses, 1800 liv. chacune. Mesdemoiselles Guimard, Dorival, Gervais.

Doubles, 600 liv. chacune. Mesdemoiselles Deligny, Zacharie.

Six Figurans, à 500 liv. chacun. Messieurs Laurent, Siville, Abraham, Caster, Hillisbeth, Miser.

Six Figurantes, à 500 liv. chacune. Mesdemoiselles Coulon, Garnier, Seville, Cimon, Prudhomme, Bernard.

CLERCS de Chapelle servans par semestre pour les Grand'Messes, 300 liv. chacun, & 75 liv. pour le luminaire.

JANVIER. N... reçu = Jean-Robert d'*Estrées*, Prieur de Cernai & de Provençins, mort en 1788.

Jean-Baptiste *Pouret*, Chanoine de Nîmes.

JUILLET. Louis-François *Le Coinre*, Chanoine du Mans.

N... *Lesterpt*, reçu = N... *Crozat*.

CLERCS de Chapelle par commission, 400 liv. chacun.

François *Le Bœuf*, Aumônier des Pages de l'Écurie.

N... *Le Brasseur*.

N... *Crozat*.

Edme-François *Chaussard*, Précepteur des Pages.

N... *Seguin de Vazeilles*.

N... *de Latour*.

N... *Bonard*.

N... *de Lahaye*.

N... *Le Begue*.

N... *Giffard*.

Sommiers, 200 liv. chacun. *Jacques de Cambray*, & *Jacques Meyeres*
Fourriers, 100 liv. chacun. N... *Ligier*, *Jean-René Le Moine*.

Bibliothécaire, 750 liv. N... *Blouquier*, & N... *Schreiber*, en surv.
Clerc de Chapelle ordinaire servant toute l'année en l'absence des
autres, 150 liv. *Dauphin-Louis Trottier*.

Lavandiers, 75 liv. *Antoine Doublet* & *Joseph-Alexandre Le Rouge*.
Imprimeur de la Musique du Roi, 100 liv. *Pierre-Robert-Christophe Ballard*.

Noteur de la même Musique, 60 liv. *Jacques d'Estrées*.

Maire de Grammaire des Pages de la Chapelle - Musique, & de
ceux de la Chambre, *Esprit-Joseph-Antoine Blanchard*.

Cierger, N..., chargé de la fourniture du luminaire pour l'ordinaire
des Fêtes solennelles du Jeudi-Saint, &c. & pour le port & rapport
d'instrumens, & autres dépenses dont l'emploi se fait suivant l'état
qui en est arrêté par le premier Gentilhomme de la Chambre, &c.
le surplus rapporté par le Trésorier à la fin de l'année, 590 liv. 10 s.
par chaque semestre.

Les Officiers Ecclésiastiques du Roi tiennent toujours la droite de
S. M. dans la Chapelle; & les Evêques, les Abbés, les Officiers
Ecclésiastiques de la Reine, de la Dauphine, de Mesdames & autres,
tiennent la gauche. Or, à la droite de S. M. la place du Grand-Aumônier
est tout joignant à la Personne du Roi, ensuite celle du premier
Aumônier à la main droite du Grand-Aumônier. Pour le Confesseur, il
se met à la gauche du Grand-Aumônier, plus en-dedans du prie-Dieu
du Roi. Les Aumôniers se rangent à main droite depuis l'appui du prie-
Dieu du Roi, en tirant vers l'Autel; & après eux les Chapelains & Clercs
de la Chapelle & Oratoire, & autres Officiers Ecclésiastiques de la Mai-
son du Roi, excepté ceux qu'on nomme les Aumôniers de la Maison du
Roi, qui y ont leur place à gauche après les Evêques, quand il s'y en trouve.

GRAND-MAITRE DE FRANCE

Et de ses dépendances.

Louis-Joseph de *Bourbon*, Prince de Condé, Grand-Maitre de
France, nommé en 1740 = Louis-Henri de *Bourbon*.

Louis-Henri de *Bourbon-Condé*, Duc de Bourbon, son fils, reçu
en survivance en 1770. Voyez *Condé*.

Le *Grand-Maitre* a de gages 3600 liv. 10000 liv. de pension,
42000 liv. de livrées, payables par quartier; & 1200 liv. pour ses
droits de collation.

Anciens titres de cette Charge.

Sous la première race de nos Rois, le *Maire du Palais* étoit comme
un Lieutenant-Général par tout le Royaume; & selon l'ancienne dis-
position de l'Etat, comme il y avoit un Duc sur douze Comtes, &
même quelques autres Ducs sur des Provinces toutes entières, aussi

Le Maire du Palais étoit Duc des Ducs, & se qualifioit Duc ou Prince des François. Son autorité ne s'étendoit pas seulement sur la Maison du Roi, où il dispofoit de toutes les charges, il avoit encore grand pouvoir sur les gens de guerre, de justice & de finance, & sur toutes les affaires de l'Etat. Le Grand-Sénéchal de France succéda au Maire, & cette charge devint la première de la Milice, & la plus considérable de la Maison du Roi. Il retint une partie du pouvoir du Maire du Palais, & il jugeoit des différends survenus à la Cour, & entre les Officiers de la Maison.

Le Grand-Maitre succédant au Sénéchal dont la charge cessa d'être remplie en 1191, après la mort de Thibaud de *Champagne*, Comte de Blois & de Charres, qui en avoit été pourvu en 1152, il eut droit de connoître avec les Maitres-d'hôtel du Roi, de toutes les actions, tant civiles que criminelles, qui se passoient dans les Maisons Royales. Cette juridiction fut restreinte par Edit du 25 Février 1718, & supprimée par un autre Edit du mois de Décembre 1355. Elle ne laissa pas de subsister jusqu'en 1389, que, par Arrêt du 7 Mars, il y fut mis des bornes. Enfin, par Lettres-Patentes du 19 Septembre 1406, l'exécution de l'Edit de 1355 fut ordonnée. On peut voir plus en détail, Tom. I, Liv. I, titre IX du *Traité de la Police*, par le Sieur de la *Mare*, Commissaire au Châtelet.

Le premier dont *Dutillet* ait trouvé quelque mémoire, est Arnoul de *Wesemalle*, Chevalier de l'Ordre des Templiers, qualifié souverain Maitre de l'Hôtel du Roi, sous le regne de Philippe-le-Hardi, vers l'an 1278. Ses successeurs en cette charge conservèrent ce même titre jusqu'à Thibault de *Neuschâtel*, qui en 1418 prit celui de Grand-Maitre de la Maison du Roi : mais en 1451, Jacques de *Chabannes*, Seigneur de la Palice, se qualifia Grand-Maitre de France, titre qui est resté à ses successeurs, en sorte que le Roi le lui donne dans toutes les lettres & provisions d'Officiers, que S. M. lui adresse.

Fonctions & prérogatives du Grand-Maitre.

Le Grand-Maitre avoit autrefois la garde des clefs du Louvre ou de la Maison du Roi. François de Lorraine, Duc de Guise, pourvu en 1559 de la charge de Grand-Maitre, & mort en 1563, fut déchargé de ce soin.

Aux obsèques du Roi, après que tous les Officiers ont rompu & jeté leur bâton de commandement dans leur caveau, pour montrer qu'ils n'ont plus de charges, le Grand-Maitre n'y fait entrer que la pointe du sien, avec lequel il touche le cercueil; puis il le retire en entier. Mais après le repas funebre qui suit les obsèques, à la fin duquel les grâces sont chantées par la Musique du Roi, il rompt son bâton, & offre ses bons offices auprès du nouveau Roi, aux Officiers de la Maison, pour les faire conserver dans leurs charges.

Il regle tous les ans la dépense de bouche de la Maison du Roi.

Il a juridiction entière sur les sept Offices dont il donne un certain nombre de charges, quand elles sont vacantes. Tous les Officiers de ces sept Offices prêtent serment de fidélité au Roi, entre ses mains. Il dispofoit autrefois de tous les Offices du gobelet & de

la bouche; mais Henri, Duc de *Guise*, surnommé le *Balafré*, s'étant aperçu des justes défiances que le Roi Henri III avoit de lui, renonça à la disposition des charges de ces deux Offices; & Charles de *Bourbon*, Comte de *Soissons*, son successeur sous Henri IV, s'en tint à cette renonciation.

Le Grand-Maitre recoit le serment de fidélité du Maitre de la Chapelle - Musique & du Maitre de l'Oratoire du Roi; du premier Maitre d'hôtel & des douze Maitres d'hôtel de quartier, des trois grands ou premiers Panetier, Échanson, Écuyer-tranchant; des dix-huit Gentilshommes servans, des trois Maitres de la Chambre aux deniers; des deux Contrôleurs-généraux; du Contrôleur ordinaire de la bouche; des Commis au Contrôle-général, du Grand-Maitre, du Maitre, de l'Aide des Cérémonies; des deux Introduceurs ou Conducteurs des Ambassadeurs, & du Secrétaire à la conduite des Ambassadeurs, de l'Écuyer ordinaire du Roi, & des Écuyers servans par quartier; des Concierges, des Tentés, des Interpretes en différentes langues, &c.

On trouve dans le livre du Prévôt de l'Hôtel, par *Miraumont*, pag. 57, quels étoient en 1574 les droits du Grand-Maitre, à qui, comme le disoit le Duc de *Guise*, possesseur alors de cette grande charge, il appartenoit de faire l'état général de toute la Maison du Roi, tant des Aumôniers, Gentilshommes de la Chambre, Maitres d'Hôtel, & autres énoncés dans les articles présentés par ce Prince, au Roi Henri III, prérogatives dans lesquelles il fut confirmé par S. M. étant à Lyon, le 25 Septembre de la même année 1574.

Comme tous les états de la Maison du Roi, avant & après le Duc de *Guise*, emploient les Ecclésiastiques, les premiers ayant déjà mis plusieurs Ecclésiastiques, même le Maitre de l'Oratoire & le Maitre de la Chapelle - Musique, qui prêtent serment de fidélité au Roi, entre les mains du Grand-Maitre, nous mettrons ici les Aumôniers de la Maison du Roi, qui prêtent aussi serment de fidélité au Roi, entre les mains du Grand-Maitre de la Maison.

Six Aumôniers de la Maison du Roi, dits Aumôniers de S. Roch, servans trois par semestre.

Jean-Christophe *Etienne*.

Jean-François-Jacques de *Caqueville* de Péronne.

Olivier *l'Hofte*.

Jean-François de *Caqueville* de Péronne. N... Brujas de la *Maison Neuve*, en survivance.

François-Edouard le *Gras* de Courcelle.

Louis-jean *Fizelier* de la Feuillée.

Ils ont chacun pour leurs appointemens 300 liv. de gages, le denier pour livre pris sur les gages de tous les Officiers Commensaux de la Maison du Roi.

Ils donnoient la Bénédiction aux viandes à l'ancienne table du Grand-Maitre & à celle des Maitres d'Hôtel, où ils avoient bouche à Cour & ils y disoient aussi les Grâces, se mettant au haut bout de la table.

Aumônier ordinaire, 150 liv. de gages, N... *le Gras de Courcelle*, Confesseur & Prédicateur du Commun ou de la Maison du Roi, 300 liv. de gages; ils prêtent serment au Grand-Aumônier. *Placide Soldiny*, & N... *Rousseau*, en survivance.

P R E M I E R M A I T R E - D ' H Ô T E L .

Louis-François-Marie *de Perusse*, Comte d'Escars, Maréchal-de-Camp, Chevalier des Ordres, reçu 5 Juin 1783, = Marquis *de Brunoi*, son beau-frere;

Jean-François *de Perusse*, Baron d'Escars, Colonel du Régiment d'Artois, Dragons, Brigadier des Armées du Roi, reçu en survivance de son frere, en 1784.

Le premier Maître-d'Hôtel a la juridiction sur les sept Officiers seulement pour le service, sans disposer des charges. Il reçoit le serment de fidélité des Officiers du gobelet & de la bouche, & des autres Offices; mais il ne reçoit point celui des autres Officiers qui ont droit de le prêter au Roi, entre les mains du Grand-Maître, si ce n'est en son absence, & en ce cas la cérémonie s'en fait au Bureau. Il a son logement dans le Louvre, ou, pour mieux dire, dans le Château où le Roi loge; & a de gages 3000 liv. pour ses livrées & autres droits; comme il les perçoit en nature, on ne peut les évaluer, parce que cela dépend des prix des marchés; ce qui est de même pour tous les Officiers de ce genre. Il a un brevet de retenue de 400,000 liv.

Il tient la table du Grand-Chambellan, de laquelle il a la desserte, & dont les premiers Maîtres-d'Hôtel, ses devanciers en cette Charge, ont fait acquisition.

Il présente au Célébrant du vin pour le Roi, dans une coupe, quand S. M. a communiqué, & en même temps une serviette au Roi pour s'essuyer la bouche; mais si un Prince du Sang, ou un Prince légitimé de France sont présens, c'est l'un de ces Princes qui présente cette serviette à S. M.

Le premier Maître-d'Hôtel, ou le Maître-d'Hôtel qui est de jour, conduit le matin le bouillon du Roi, lorsque S. M. en prend: il reçoit l'ordre du boire & du manger pour le Roi, & de l'heure, qu'il fait après entendre aux Officiers du gobelet & de la bouche.

Maître-d'Hôtel ordinaire, Jean-Jacques *Gallet de Beauchesne*, Marquis de Montdragon, reçu = son pere.

Lorsqu'au Bal, Comédie, Ballet, Opéra, &c. le Roi fait collation sans être à table, il a été réglé en 1669, que le Maître-d'Hôtel ordinaire servira S. M. si le premier Maître-d'Hôtel n'est pas présent; il fait les honneurs de la table du Grand-Maître en son absence, ou en celle du Capitaine des Gardes.

Il a de gages ordinaires 1200 liv. pour les livrées, &c. Il a outre cela 4500 liv. de pension, 1500 liv. pour les gages du Conseil.

Douze Maîtres-d'Hôtel servans trois par quartier, ont chacun 450 liv. de gages, 300 liv. à la fin de leur quartier, 64 liv. pour les jeton, & plusieurs autres droits.

Le Grand-Maître reçoit le serment de ces Officiers; sur quoi il faut observer s'ils ont des brevets ou provisions du Roi, ainsi que les autres

qui tiennent leurs charges immédiatement de S. M. Mais tous les Officiers de la Maison du Roi, sans exception ni distinction de nomination, sont obligés de présenter leurs brevets ou provisions au Contrôle-général pour y être enregistrés, & d'y payer 22 liv. suivant l'Ordonnance & le brevet du Roi Louis XIV, des mois de Mai & Juin 1668; sans cet enregistrement, ils ne recevraient ni gages, ni livrées. C'est à quoi sont encore obligés les Officiers qui prêtent serment ailleurs, & qui ont des gages.

Les douze Maîtres - d'Hôtel du Roi, sont :

JANVIER. Pierre-Alexis *Valfray de Salornay.*

Etienne-Jacques-Louis *de Herteloup.* Jacques-Henri-Pierre *de Herteloup*, pere, en survivance.

AVRIL. Pierre *Dufour*, Doyen.

Jacques-Laurent *Babille.*

N...

Benoît-Joseph *Duplain de Sainte-Albine.*

JUILLET. Antoine *Melin.*

Alexandre-Jean-Baptiste-Michel *Boulet d'Egilly.*

Pierre-Charles-Louis *d'Aouft*, & M. *Arthuis*, en survivance.

OCTOBRE. Clair-François-Louis *Chapuzeau de Vieffillers.*

Charles-Louis-Marguerite *Chapuzeau* de Sanguine, son frere, en survivance.

Matthieu-François *Goutard de Leveville.*

Pierre *de Masgontiere.*

Par Déclaration du Roi du mois d'Avril 1654, S. M. qui a réduit le nombre des Maîtres-d'Hôtel à douze, a réduit aussi les Gentils-hommes servans à trente-six.

Par une autre Déclaration du 17 Octobre 1656, les Maîtres-d'Hôtel sont qualifiés de Conseillers & Maîtres-d'Hôtel ordinaires, Chevaliers & Ecuyers. Ils peuvent porter leurs armoiries timbrées, & jouissent, ensemble leurs veuves durant leur viduité, de tous les privilèges dont jouissent les autres Commensaux; ce qui se trouve confirmé par Arrêt du Conseil d'Etat du 15 Mai 1778.

Ils ont commandement sur les sept Offices, & portent dans la Maison du Roi, un bâton garni d'argent doré, pour marque de leur autorité, quand ils conduisent la viande, & pendant le dîner ou souper de S. M. (lorsqu'elle mange en public & à son couvert), & quand ils accompagnent les Pains-bénis; les matins ils accompagnent le bouillon du Roi, lorsque S. M. en prend; ils présentent au Roi la première serviette mouillée, dont S. M. se lave les mains avant que de manger; & ils ne cedent cet honneur qu'aux Princes du Sang, ou aux Princes légitimés de France, & au Grand-Maitre.

Ils reçoivent l'ordre du Roi tous les soirs, en l'absence du Maître-d'Hôtel, pour sçavoir à quelle heure S. M. veut manger le lendemain, & ils demandent au Roi le lieu & le temps qu'il veut dîner, afin de donner l'ordre aux Officiers du Gobelet & de la Bouche.

Quand le Roi doit rendre les Pains-bénis (que le Roi fait ordinairement faire au nombre de six), l'Aumônier qui va les présenter

de la part de S. M. marche entre le Maître-d'Hôtel & le Contrôleur d'Office; le Trésorier des Offrandes se mettant encore à la gauche du Contrôleur.

D U P R E M I E R P A N E T I E R .

Louis-Hercule-Thimoléon de *Coffe*, Duc de Brissac, nommé en 1782. Voyez *Brissac*. Sa Maison est en possession de cette charge sans discontinuation, depuis l'an 1546.

Cet Office qui n'a que 800 liv. de gages, est l'un des grands de la Couronne & de la Maison du Roi; mais celui qui en est pourvu ne sert ordinairement que dans les grandes cérémonies, suivant l'ancien usage, le premier jour de l'an, & aux quatre bonnes Fêtes de l'année. Lorsque S. M. est sortie de sa chambre pour aller à la Messe, le Serdeau crie par trois fois du haut d'un balcon ou du haut de l'escalier: M. le Duc de Brissac, premier Panetier, au couvert pour le Roi.

On ajoute, par tradition, que le Roi S. Louis donna à son Maître-Panetier, le droit de recevoir les Boulangers de la ville de Paris, & lui attribua une petite Justice correctionnelle, jusqu'à six deniers d'amende contre les Maîtres, & trois deniers contre les Garçons, &c.

Enfin, suivant le même Auteur qui a discuté & éclairci tous les droits du Grand-Panetier, ils se terminent, 1°. au bon denier qui se paie à lui ou à son Lieutenant, le Dimanche d'après les Rois, par chacun des Maîtres Boulangers & chacun des Compagnons & des Apprentis, ce qui est évalué à un sol marqué; & faute d'y satisfaire, à un écu d'amende; 2°. aux droits que les nouveaux Maîtres lui paient, lesquels ont été évalués à 5 sols chacune des trois premières années de leur maîtrise; 3°. au lieu du pot de romarin garni de sucreries & autres friandises, que chaque nouveau Maître étoit obligé d'apporter en finissant ses trois premières années, par forme d'hommage au Grand-Panetier, le Dimanche d'après l'Epiphanie, il est obligé, depuis environ le dix-septième siècle, de lui payer un louis d'or.

Le premier qui soit mentionné dans l'Histoire sous le titre de Panetier du Roi, est *Endes Arrode*, mort en 1217. Son successeur se qualifie Maître *Panetier de France*. Sous *Mathieu de Trie*, Panetier de France, l'on compte jusqu'à sept *Panetiers du Roi*; & sous *Raoul*, dit *Herpin*, Seigneur d'Erquery, qui lui succéda, il y eut huit Panetiers du Roi. L'on en trouve encore quelques autres qualifiés de la même manière, sous quelques-uns de ses successeurs. *Guy*, Sire de la *Roche-guyon*, est le premier que l'on sache avoir eu la qualité de Grand-Panetier de France. Elle lui est donnée dans un Arrêt du Parlement du 22 Janvier 1406; & cette qualité ne fut tout-à-fait établie que sous le regne de Charles VII.

Le *Bouteillier de France* auquel a succédé le *Grand-Echançon*, étoit anciennement l'un des grands Officiers de la Couronne & de la Maison du Roi. Il étoit présent & signoit aux chartes de nos Rois, se trouvoit aux assemblées solennelles, & assistoit au jugement des Pairs avec les autres Pairs du Royaume, ainsi qu'il fut jugé par le Roi Louis VIII, en 1224. *Hugues*, *Bouteillier de France*, avoit signé

en 1060, à la fondation du Prieuré de S. Martin-des-Champs à Paris. On trouve un *Adam* qui signa, en qualité d'Échançon, à la dédicace de cette Eglise en 1067. Il y avoit un Échançon de France en 1288, & un Maître Échançon du Roi en 1304. Dans le même temps qu'il y avoit des *Bouteilliers* de France, Erard de *Montmorency* étoit Échançon de France en 1309, 1318 & 1323, de même que Gilles de *Soyecourt* en 1329, & Briant de *Montejean* le fut depuis 1346 jusqu'en 1351, quoiqu'il y eût aussi alors des Bouteilliers de France. Jean de *Chalon*, III^e. du nom, Comte d'Auxerre & de Tonnerre, est le premier qui ait porté le titre de *Grand-Bouteillier de France*: il l'étoit en 1350 au sacre du Roi Jean. Il continua d'y avoir des Échançons; & Guy, Seigneur de *Coufan*, prenoit la qualité de Grand-Échançon de France en 1385, Enguerand, Sire de *Coucy*, étant en même temps Grand-Bouteillier. Ces deux charges continuèrent d'être possédées en même temps par de grands Seigneurs. On trouve même qu'en 1419 & 1421, il y avoit deux Grands-Échançons & un Grand-Bouteillier; mais depuis Antoine *du Lau*, Seigneur de Châteauneuf, qui vivoit en 1483 avec la charge de Grand-Bouteillier, il n'est plus parlé de cet Office, mais seulement de celui de Grand-Échançon.

De tout cela on peut conclure que c'étoient deux Offices distingués; aussi l'on apprend par un état de la Maison du Roi Philippe III, de l'an 1285, mentionné dans un registre d'André *Duchêne*, qu'il y avoit alors quatre Échançons, dont l'un étoit pour le Roi, & avoit 4 sous 4 den. par jour pour ses gages; les trois autres étoient pour le commun, à 3 sols 3 den. chacun par jour. Sous Philippe V & depuis, on comptoit jusqu'à sept Échançons; & après l'an 1427 il y en avoit treize, le premier desquels tenoit lieu de Grand-Bouteillier, aux gages de 600 liv., & les douze autres servans par quartier, aux gages de 400 liv.

Le Grand-Bouteillier avoit, outre ses gages, de très-grands droits énoncés dans l'Histoire des grands Officiers, édition de 1733, tirée des registres de la Chambre des Comptes. Plusieurs des Grands-Bouteilliers ont été Présidens en certe Chambre.

Quoique dans les provisions de ces deux Officiers ils ne soient plus qualifiés que *premier Panetier* & *premier Échançon*, on ne laisse pas de les nommer toujours, soit à la Cour, soit dans le public, l'un, le *Grand-Panetier de France*, l'autre, le *Grand-Échançon de France*.

GRAND-ÉCHANÇON.

Eusebe-Félix *Chaspou*, Marquis de *Verneuil*, Comte de *Loches*, fut pourvu de cette charge = André de *Gironde*, Comte de *Buron*, le 3 Janvier 1756. Il a 600 liv. de gages.

PREMIER ÉCUYER-TRANCHANT.

Louis-Anne *Desné*, Marquis de la *Chefnaye*, Seigneur de *Rougemont*, pourvu en 1720. Ses provisions sont de *Porte-cornette blanche*, & premier Tranchant. Il a de gages, comme premier Tranchant,

600 liv. ; mais en qualité de Porte-cornette blanche , il est employé sur l'état de la cavalerie légère pour 5400 liv. , & ces appointemens lui sont payés annuellement par le Trésorier de l'extraordinaire des guerres.

On trouve dans une Ordonnance de Philippe-le-Bel , faite en l'année 1306 , que dès ce temps-là le premier Valet-tranchant (c'est ce que nous appellons aujourd'hui premier Ecuyer-tranchant) avoit la garde de l'étendard royal , & qu'il devoit dans cette fonction marcher à l'armée le plus prochain derrière le Roi , portant son panon qui doit aller cà & là par-tout où le Roi va , afin que chacun connoisse où le Roi est.

Ces deux charges étoient unies en la même personne sous Charles VII & sous Charles VIII , & l'ont presque toujours été depuis. C'étoit sous cet étendard royal , nommé depuis *cornette blanche* , que combattoient les Officiers commensaux du Roi , les Seigneurs & Gentilshommes de sa Maison , & les autres Gentilshommes volontaires qui accompagnoient le Roi. L'exercice de cette charge à l'armée subsistoit certainement en 1620 , & vraisemblablement en 1636 & 1642 ; mais il a cessé depuis. Les charges de premier Ecuyer-tranchant & de Porte-cornette blanche étoient possédées en 1660 par le Marquis de Vandœuvre , du furnom de Mesgrigny , & il les avoit encore en 1678. En 1680 , Charles-Étienne de *Bontenay* de Châtelier , Comte de Hombourg , Marquis de Teintru , avoit la charge de premier Ecuyer-tranchant , mais non pas celle de Porte-cornette blanche , comme il paroît par l'*Etat de la France* de cette année ; ce qui dénote que le Marquis de Vandœuvre pourroit lui avoir résigné l'une sans lui résigner l'autre. Après sa mort en 1685 , ces deux charges furent réunies en la personne de M. de la Chesnaye , en faveur de qui le Comte de Hombourg se démit de celle de premier Tranchant ; c'est ce que portent les provisions de M. de la Chesnaye , qui marquent en même temps que la charge de Porte-cornette blanche étoit vacante par le décès du Marquis de Vandœuvre.

GENTILSHOMMES SERVANS CHEZ LE ROI.

Ces Gentilshommes font journellement à la table du Roi les fonctions que font aux grandes cérémonies le Grand-Panettier de France , le Grand-Echançon & le Grand-Ecuyer-tranchant ; mais ils font absolument indépendans d'eux , & même , lorsqu'il arrive à ces grands Officiers d'exercer les fonctions de leurs charges , comme à la Cene , &c. les susdits Gentilshommes servent conjointement avec eux , & font alternativement leurs fonctions ordinaires.

Ils sont nommés Gentilshommes servans le Roi , d'autant qu'ils ne servent que les têtes couronnées , les Princes du Sang & les Souverains , quand le Roi les traite , le premier Maître-d'hôtel de quartier y servant alors avec le bâton de cérémonie.

Le jour de la Cene , ils servent conjointement avec les Fils de France , les Princes du Sang & les Seigneurs de la Cour qui présentent au Roi les plats que S. M. sert aux treize enfans de la Cene.

Ils ont rang aux grandes cérémonies , ainsi qu'on l'a vu au Sacre de Louis XV ; ils servent toujours l'épée au côté. Par Édit du mois

D'Août 1780, enregistré en la Chambre des Comptes le 26 du même mois, lesdits Gentilshommes ont été réduits à dix-huit, qui prêtent serment de fidélité au Roi, entre les mains du Grand-Maitre.

Par Déclaration du 17 Octobre 1656, le Roi Louis XIV a accordé aux douze Maitres-d'hôtel & aux Gentilshommes qui servent près sa Personne, les titres & qualités de Chevaliers, avec leurs armoiries timbrées. Ils jouissent, ensemble leurs veuves pendant leur viduité, de tous les privilèges dont jouissent les autres Commensaux, entr'autres, par plusieurs Édits & Arrêts, de l'exemption de tutelle, curatelle & nomination à icelles : ce qui a été confirmé par Arrêt du Conseil d'État du 15 Juin 1778.

Ils sont employés sur l'état de la Maison du Roi pour 700 liv. de gages, dont néanmoins ils ne touchent que la moitié. Six d'entr'eux sont qualifiés sur l'état de *Gentilshommes-Panetiers*, parce qu'ils sont au grand-couvert les fonctions du Grand-Panetier; six autres sont titrés *Gentilshommes - Echançons*, parce qu'ils font les fonctions du Grand-Echançon; & les autres six sont appelés *Écuyers-tranchans*, parce qu'ils font les fonctions du premier Écuyer-tranchant. Ils servent neuf par semestre.

GENTILSHOMMES PANETIERS ET ÉCHANÇONS.

Louis-Jean-Baptiste *Franchet*.

Pierre-Philippe *le Boucher*. Michel-Clair *le Boucher*, en survivance.

Étienne-François *Lorain d'Eubray*.

Pierre-Guillaume *Agasse*. Henri *Agasse*, son frere, en survivance.

Charles *Gauthier de Saint-Charles*, reçu = N... *Sapte de Montblanc*.

François-Amé *Poulain d'Assigny*.

Louis-Guillaume *le Veillard*.

Jean-François *Bernot de Charant* & son fils, en survivance.

Jean-Jacques *Recoquiller de Bainville*.

Jean-Baptiste-Charles-Robert *Barois d'Orgeval*.

David-Jacques-François *le Proust de la Riviere*.

Jean-Baptiste *Lanty*.

ÉCUYERS - TRANÇANS,

Pierre-Antoine *de la Garde*.

Jean-Pierre *Dubois de Francheville*.

François *Fouques du Parc*.

Louis-Aspais *Amior*.

Jean-Olivier *de Meude de Maupas*.

N... *Godart*.

N... *Davous*.

N... *Fleury*.

N... *de la Guerrenne*.

N... *Tranchant*.

Ordre du dîner du Roi, quand il mange en public, avec les fonctions de chaque Officier.

L'Huissier de salle ayant reçu l'ordre pour le couvert du Roi, va à la salle des Gardes-du-Corps, frappe sur la porte avec sa baguette, qui est la marque de sa charge, & dit tout haut : *Messieurs, au couvert du Roi*; puis avec un Garde il se rend au Gobelet. Ensuite le Chef du Gobelet apporte la nef, les autres Officiers apportent le reste du couvert; le Garde-du-Corps marchant proche la nef, & l'Huissier de salle portant les deux nappes, est à la tête, sa baguette en main. Le soir il tient aussi un flambeau. Voyez l'art. 24 des Réglemens faits par Louis XIV en 1681. Étant tous arrivés au lieu où la table du prêts est dressée, l'Huissier étale seul une nappe sur le buffet; puis le Chef du Gobelet & lui étalent une autre nappe dessus la table du prêts: cet Huissier reçoit un des bouts que l'Officier du Gobelet, qui en retient l'autre bout, lui jette adroitement entre les bras. Après les autres Officiers du Gobelet posent la nef, & préparent tout le reste du couvert. Cette nef est une piece d'orfèvrerie, ordinairement de vermeil doré, faite en forme de navire démanté. La tradition veut que ce soit un présent fait dans le XVI^e siècle, à l'un de nos Rois, par la Ville de Paris, dont les armes sont un navire. Quoi qu'il en soit, c'est dans cette nef que l'on enferme entre des coussins de senteur, les serviettes qui doivent être présentées au Roi durant son repas. Lorsqu'il plaît au Roi de manger en grand cérémonial, elle est placée sur un bout de la table de S. M., ainsi qu'on l'expliquera ci-après. Dans les autres jours on la met sur la table du prêts; mais en quelqu'endroit qu'elle soit posée, toutes les personnes qui passent devant, même les Princesses, lui doivent le salut, de la même manière qu'on le doit au lit du Roi, quand on passe par la chambre de S. M.

Suivons l'ordre des repas ordinaires. Le Gentilhomme-servant qui est de jour pour le prêts, coupe les essais de pain déjà préparé au Gobelet, fait faire l'essai au Chef du Gobelet du pain du Roi, & du sel: il touche aussi d'un essai les serviettes qui sont dans la nef, la cuiller, la fourchette, le couteau, & les cure-dents de S. M. qui sont sur le cadenas, donnant pareillement cet essai à manger à l'Officier du Gobelet, ce qu'ils appellent *faire le prêts*. Le Gentilhomme-servant ayant ainsi pris possession de la table du prêts, continue de la garder.

Le prêts étant fait, les Officiers du Gobelet vont à la table où doit manger le Roi, la couvrent de la nappe de la même façon ci-dessus exprimée: ensuite un des Gentilshommes-servans y étale une serviette dont la moitié débordé du côté de S. M.; & sur cette serviette il y pose le couvert du Roi, sçavoir, l'assiette & le cadenas sur lequel sont le pain, la cuiller, la fourchette & le couteau, & par-dessus est la serviette du Roi proprement pliée à gaudrons & petits carreaux. Puis ce Gentilhomme-servant replie sur tout le couvert la serviette de dessous qui débordé. Il pose aussi les coliers ou porte-assiettes, & le tranchant ou couteau, la cuiller & la fourchette, dont il a besoin pour le service; ces trois dernières pieces étant pour

Iors entourées d'une serviette pliée entre deux assiettes d'or, il se tient tout proche la table pour garder le couvert de S. M.

Pendant ce temps, l'Huissier de salle retourne à la salle des Gardes, où ayant frappé de sa baguette contre la porte, il dit tout haut, *Messieurs, à la viande du Roi*; puis il va à l'Office-bouche, où il trouve le Maître-d'hôtel qui est de jour, le Gentilhomme-servant & le Contrôleur d'Office, qui s'y sont rendus.

Après que le Serdeau y a donné à laver à ces trois Officiers, l'Écuyer-bouche range les plats sur la table, & présente deux essais de pain au Maître-d'hôtel qui fait l'essai du premier service, & qui, après avoir touché les viandes & ces deux essais de pain, en donne un à l'Écuyer-bouche qui le mange, & l'autre est mangé par le Maître-d'hôtel. Ensuite le Gentilhomme-servant prend le premier plat, le second est pris par un Contrôleur d'Office, & les Officiers de la bouche prennent les autres. En cet ordre, le Maître-d'hôtel ayant le bâton en main, marche à la tête, précédé de quelques pas par l'Huissier de salle portant sa baguette, & le soir ayant un flambeau; & ensuite la viande accompagnée de trois Gardes-du-Corps, leurs carabines sur l'épaule. Sur quoi voyez les articles XXV & XXVI des Réglemens de Louis XIV de 1681.

Lorsqu'ils sont arrivés à la table du prêts, le Maître-d'hôtel fait la révérence à la nef; le Gentilhomme-servant qui tient le premier plat, le pose sur la table où est la nef, & ayant reçu un essai du Gentilhomme-servant qui fait le prêts, il en fait l'essai sur lui, & pose son plat sur la table du prêts; le Gentilhomme-servant qui fait le prêts, prend les autres plats des mains de ceux qui les portent, & les pose sur la table du prêts, en faisant faire l'essai à ceux qui les ont apportés, ces mêmes plats étant après portés par les autres Gentilshommes-servans sur la table du Roi; il reste toujours trois Gardes du Roi à cette table du prêts.

Le premier service étant sur table, le Maître-d'hôtel, précédé de l'Huissier de salle, va avertir le Roi; & S. M. étant arrivée à la table, le Maître-d'hôtel présente au Roi la serviette mouillée à laver, dont il a fait faire l'essai à l'Officier du Gobelet, en la prenant de ses mains, le tout pourtant conformément à l'art. XXVII des Réglemens de Louis XIV de 1681. Voilà pour le premier service. Le Gentilhomme-servant qui fait le prêts, continue de faire faire l'essai aux Officiers de la Bouche & du Gobelet, de tout ce qu'ils apportent à chaque service, & que les autres Gentilshommes-servans viennent prendre pour le servir devant S. M. quand Elle l'ordonne.

Si le cas arrivoit qu'il n'y eût pas de Maître-d'hôtel pour aller avertir le Roi, le Gentilhomme-servant feroit cette fonction, & porteroit pour marque la serviette mouillée entre deux assiettes d'or. Il reviendrait marchant devant le Roi, & présenteroit à S. M. cette serviette mouillée à laver dont il auroit fait faire l'essai à l'Officier du Gobelet. C'est ainsi que Louis XIV le régla le 5 Septembre 1666.

Les autres Gentilshommes-servans ne descendent pas à l'office; mais après avoir lavé leurs mains au buffet dressé dans l'anti-chambre, ils vont prendre leur place près la table devant S. M.

Le Roi veut qu'ils soient ... par jour, afin que le service soit

plus exactement fait. L'un se tient proche la table sur laquelle la nef est posée, & où sont apportées les viandes pour en faire l'essai ou le prêts, avant qu'elles soient servies devant le Roi; & il ne quitte point ce poste, qu'après que le dessert est mis sur la table de S. M. Alors il prend la dernière serviette mouillée à laver, des Officiers du Gobelet leur ayant fait faire l'essai, pour la présenter au Roi à la fin du repas: les cinq autres sont devant la table où le Roi mange, pour y faire le service.

Celui qui sert d'Echançon, crie tout haut, dès que le Roi a demandé à boire, à boire pour le Roi, fait la révérence à S. M., vient au buffet prendre des mains du Chef d'Echançonnerie-bouche la soucoupe d'or garnie du verre couvert, & des deux carafes de cristal, pleines de vin & d'eau, puis revient précédé du Chef, & suivi de l'Aide du Gobelet. Etant tous trois arrivés à la table du Roi, ils font la révérence devant S. M.; le Chef se range de côté, & le Gentilhomme-servant verse des carafes un peu de vin & d'eau dans une petite tasse de vermeil doré (nommée *Essai*) que tient le Chef de Gobelet; celui-ci reverse la moitié de ce qui lui a été versé, dans un autre essai pareil, qui lui est présenté par son Aide, & il boit (ce qui s'appelle *faire l'essai*;) le Gentilhomme-servant se tournant vers le Roi, le fait après, & il remet entre les mains dudit Chef sa tasse, que ce Chef rend avec la sienne à son Aide. Ensuite le Gentilhomme-servant fait la révérence devant S. M., lui découvre le verre, & lui présente en même-temps la soucoupe où sont les carafes. Le Roi se sert lui-même le vin & l'eau; puis ayant bu & remis le verre sur la soucoupe, le Gentilhomme-servant reprend la soucoupe avec ce qui est dessus, recouvre le verre, fait encore la révérence devant le Roi, & rend le tout au même Chef d'Echançonnerie qui le reporte au buffet.

Celui qui fait la fonction d'Écuyer-Tranchant, ayant lavé ses mains, & pris sa place devant la table, il présente & découvre tous les plats au Roi, & les relève quand S. M. lui dit, ou lui fait signe, & les donne au Serdeau, ou à ses Aides. Il change d'assiette au Roi de temps en temps, & de serviettes à l'entremets, ou plus souvent, s'il en est besoin, & coupe les viandes, à moins que le Roi ne les coupe lui-même.

Quand le Grand-Panetier, le Grand-Echançon & le premier Écuyer-Tranchant servent aux grandes cérémonies, ils font tous les mêmes fonctions que chacun de ses Gentilshommes-servans, qui de leur côté font leur service ordinaire.

Lorsqu'il plaît au Roi de manger dans tout l'appareil dû à S. M., ainsi que Louis XIV l'a fait très-souvent, soit durant sa minorité, soit depuis; ce qui s'est aussi pratiqué dans le premier repas que S. M. Louis XV fit au sortir des mains des femmes, pour entrer en celles des hommes, le cérémonial est beaucoup plus grand.

Alors la nef est posée au bout de la table du Roi, à la droite de S. M.; & si le Roi est marié, celle de la Reine, aux armes de cette Princesse, est placée à gauche de l'autre bout de la table.

Dans ces occasions, l'antichambre où le Roi mange ordinairement à son grand-couvert, & sans nef sur la table, devient salle; & les Huissiers de salle s'emparent de la porte sous les ordres du Grand-Maitre, avec des

Gardes commandés à cet effet. Le Capitaine des Gardes-du-Corps, en quartier, commande alors dans cette salle, & ordonne quatorze Gardes, pour rester en haie la carabine sur l'épaule, sept de chaque côté devant la table de S. M. Un autre Garde est posé en sentinelle près de la nef, placée sur la table du Roi, & il y en a encore un pour précéder le Gentilhomme-servant toutes les fois qu'il apporte à boire au Roi. On met encore une table à un coin de la salle, du côté de la porte, afin que les Officiers de la Bouche y puissent déposer leurs plats en arrivant, & les présenter proprement aux Gentilshommes-servans, qui sont près de la table du Roi, ceux-ci font faire l'essai de chaque plat à chacun de ces Officiers de la Bouche, en présence de S. M., à mesure qu'ils les leur présentent pour être posés sur la table du Roi. Deux Gardes de la Manche revêtus de leurs cotte-d'armes & habits de cérémonie, armés de leurs pertuisanes, sont aux deux côtés du Roi, & le Capitaine des Gardes-du-Corps est derrière la Personne de S. M. L'Aumônier de quartier se tient près de la nef, pour la pouvoir découvrir lorsqu'il est nécessaire qu'un des Gentilshommes-servans y prenne les serviettes dont S. M. peut avoir besoin.

Il est un autre cérémonial qui s'observe; lorsqu'il arrive que le Nonce du Pape en France est créé Cardinal. La Barrette (ou bonnet rouge) envoyée par Sa Sainteté, est mise par le Roi sur la tête de ce nouveau Cardinal durant la Messe, que S. M. entend dans sa Chapelle, & le même jour elle fait l'honneur à ce Cardinal de le faire dîner à sa table.

L'on observe dans cette occasion toutes les grandes cérémonies ci-dessus; mais la table du Roi, sur laquelle on pose la nef, est allongée de deux tiers plus qu'à l'ordinaire: Le Roi se place au milieu du premier tiers, ayant son cadenas posé à l'ordinaire, & la nef à sa droite; le nouveau Cardinal est placé sur la même ligne au milieu des deux autres tiers, à la gauche du Roi. Le Maître des cérémonies est debout à sa droite, pour l'avertir du cérémonial de ce repas, & le Contrôleur-Général de semestre se tient debout à sa gauche pour le servir. Les Gentilshommes-servans, qui se trouvent ce jour-là en grand nombre, bordent entièrement la table. Le Roi a son chapeau sur la tête, & le Cardinal sa Barrette. Le premier coup que le Cardinal boit, c'est à la santé du Roi, de la part du Pape. Il se découvre, se leve, fait son compliment en Italien; & après qu'il a bu, S. M. ôte un peu son chapeau pour le remercier; le premier coup que le Roi boit ensuite, c'est à la santé du Pape: le Cardinal se tient debout la barrette à la main, pendant que le Roi boit; ce qu'il fait encore toutes les autres fois que S. M. recommence de boire, étant averti chaque fois par le Maître des cérémonies. Le Roi ayant bu, ôte un peu son chapeau pour le remercier, & S. M. se recouvrant, c'est le signal au Cardinal pour se rasseoir. A chaque service, on couvre la table du Roi de ce qu'on appelle un service complet; & l'on pose en même temps sur les deux autres tiers qui sont pour le Cardinal, un autre service aussi complet, composé précisément du même nombre de plats, remplis de la même qualité de mets. Le Roi est servi par ses Gentilshommes-servans, des plats qui sont préparés

pour S. M. & le Cardinal, par le seul Contrôleur-général, des plats préparés pour lui & posés devant lui.

Il y a encore une autre manière de servir le Roi, que l'on nomme le *Petit-couvert*, lorsqu'il plaît à S. M. de manger en particulier, ce qui se fait communément dans la chambre où couche S. M.

Pour lors le Roi est servi à table par le Grand-Chambellan; & en son absence, par le premier Gentilhomme de la Chambre. Le Maître-d'Hôtel précède le service à l'ordinaire, mais sans porter le bâton, qui est la marque de son Office: S. M. n'a pas son cadenas sur la table, mais seulement une assiette avec un simple couvert enveloppé d'une serviette bâtonnée. C'est là ce qui fait la différence du grand-couvert, comme la nef est posée sur la propre table du Roi, fait celle du grand cérémonial. Il sera parlé plus amplement de ce service au Chapitre du *Gobelet*.

Le *Serdeau*, ainsi qu'il a été dit, reçoit à tous les repas du Roi tous les plats de la desserte de la table de S. M. qui sont portés à l'Office, ou salle des Gentilshommes-servans, appelée le *Serdeau*, où il leur sert ces plats, & à ceux qui mangent avec eux, ou qui ont ordinaire à la même table. Sous ce Serdeau sont encore d'autres Garçons qui servent à cet Office. Les valets des Gentilshommes-servans y sont nourris de leur desserte.

TRÉSORIER DES DENIERS ROYAUX.

Par Edit du mois de Janvier 1780, enregistré en la Chambre des Comptes le 29 du même mois, les charges de Contrôleurs-généraux de la Maison du Roi & Chambre aux deniers, d'Intendants, Contrôleur-général des meubles de la Couronne, Intendants, Contrôleurs-généraux des écuriers, de l'argenterie, menus-plaisirs & affaires de la Chambre du Roi, & les deux charges de Contrôleurs-généraux de la Maison de la Reine ont été supprimées & éteintes dans l'ordre suivant:

Trésorier de la Maison du Roi, N... Cahouet de Villiers, reçu en 1771; sa caisse est tenue par M. d'Aché de Saint-Ides, Avocat, rue Royale S. Antoine.

N... Andrieux & N... Morel, Contrôleurs.

Contrôleurs des quittances des Officiers de la Maison du Roi, N... Maupas.

Maîtres de la Chambre aux deniers, Antoine-Charles Lorimier.

N... Samson.

N... Pavée de Provencheres.

Le Bureau pour la Chambre aux deniers, pour les trois exercices, est rue S. Thomas.

Contrôleur ordinaire de la Maison du Roi, à 2000 liv. de gages, créé par Edit du mois de Janvier 1782, enregistré en la Cour des Aides le 15 Février suivant. George-Charles Châtelain, Contrôleur-général de la Maison de MONSIEUR, 1782. Louis-Thomas-d'Aquin-Marie-Joseph Châtelain, son fils, en survivance.

Le Roi, par Edit du mois de Janvier 1782, enregistré à la Cour des Aides le 13 Février suivant, a supprimé la charge de Contrôleur ordinaire de la Cuisine-bouche, & créa une charge de Contrôleur ordinaire

nair

naire de la Maison. Voyez le Règlement pour l'Administration générale de la Maison du Roi.

Il doit être présent à la recette de toutes les viandes & du poisson pour la bouche du Roi, & avant qu'on les serve sur la table, il examine si toutes les pièces contenues sur le menu sont employées. Il est chargé de la garde du vin & de l'eau pour la personne de S. M.; de plus, il tient registre de toutes les nouveautés de viandes pour le Roi, fruits, confitures, vins de liqueur, &c. qui lui doivent être mis entre les mains, ainsi que de ce qui vient de la chasse du Roi, ou ce dont on fait présent à S. M.; & de tout cela il doit rendre compte toutes les semaines au Bureau; il a l'œil & l'inspection sur toutes les dépenses de la bouche. Quand il arrive que le Roi mange en public sans que le bâton soit porté, le Contrôleur ordinaire met les viandes sur la table de S. M., & quand il faut être plusieurs à servir, les Contrôleurs d'Office les y mettent aussi: mais le Contrôleur ordinaire sert le côté du Roi; il jouit des privilèges des Commenfaux de la Maison du Roi, suivant l'Arrêt du Conseil du 15 Mai 1778.

Contrôleurs ordinaires, créés par Edit du mois de Janvier 1782, à 450 liv. de gages chacun.

René Girard, & René-François Girard, son fils, en survivance.

François-Hyacinthe de la Lau.

Louis-Nicolas de Chabouillé.

Jacques-Louis Ricqbourg.

Huissiers de Salle conservés par Edit d'Août 1780, 300 liv. de gages.

Tous les jours un flambeau de cire blanche pour conduire les viandes.

JANVIER. 17... N... Pompon, & Jean-Baptiste Allard, en survivance.

17... Michel-Toussaint Rougemontant.

N... Guerin.

JUILLET. 17... Pierre Allior de la Bruscatte, reçu = Claude Desforges.

17... Théophile de la Sablonniere.

17... Jean Corcelot de S. Sauveur. Antoine-André Corcelot, son fils, en survivance.

Dans les voyages où l'on conduit un Prince ou une Princesse, soit qu'ils entrent dans le Royaume ou qu'ils en sortent, les Huissiers de Salle tiennent la porte de l'appartement où mange le Prince ou la Princesse, & le reste des bougies qui restent dans cet appartement leur appartient, par Edit du mois d'Août 1780. Le nombre d'édits Huissiers a été réduit à six.

Garde-vaisselle ordinaire, 300 liv. de gages, Jean Mallet.

Deux Huissiers du Chambellan, 225 liv. chacun. Antoine-François Bonnefoy. Charles-Antoine-François Bonnefoy, son fils, en survivance.

Joseph-Simon-Tharin Bertholet.

Ces deux Huissiers n'ont plus de fonctions sur les tables qu'à Marly.

Deux Serdeau, 225 liv. chacun. Jean-Jacques Bluteau & Jacques Mora.

Portes-Tables, N... Buffigny, N... Germes.

BUREAU GÉNÉRAL DES DÉPENS

De la Maison du Roi.

Par Edit du mois de Janvier 1780, enregistré à la Chambre des Comptes le 29 dudit mois, le Roi a supprimé les charges de Contrôleurs-généraux & Chambre aux deniers, d'Intendant & Contrôleurs-généraux des écuries, d'Intendant & Contrôleurs-généraux de l'argenterie, menus-plaisirs & affaires de sa Chambre, les deux charges de Contrôleurs-généraux de la Maison de la Reine; & S. M. a établi un Bureau général des dépenses de sa Maison, ainsi qu'il suit :

ARTICLE I. Nous avons éteint & supprimé, éteignons & supprimons les deux charges de Contrôleurs-généraux de notre Maison & Chambre aux deniers; celle d'Intendant & Contrôleur-général des meubles de la Couronne; les deux offices d'Intendants & Contrôleurs-généraux de nos écuries; les trois offices d'Intendants & Contrôleurs de l'argenterie, menus-plaisirs & affaires de notre Chambre; & les deux charges de Contrôleurs-généraux de la Maison de la Reine, notre très-chère Epouse & Compagne.

II. Les pourvus desdites charges & offices éteints & supprimés, continueront leurs fonctions jusqu'au premier Avril prochain, arrêteront les dépenses de l'année 1779, dans la forme usitée jusqu'à présent, & jouiront des gages & autres émolumens à eux attribués jusqu'audit jour premier Avril 1780.

III. Lesdites charges & offices seront remboursés aux propriétaires, en argent comptant, suivant la liquidation qui en sera faite en notre Conseil, d'après les Edits de création, quittances de finance, brevets d'assurance, & autres titres & documens qui seront remis à cet effet.

IV. Nous avons établi & établissons un Bureau sous le titre de *Bureau général de la Maison du Roi*, lequel sera composé de deux Magistrats de notre Chambre des Comptes, & de cinq Commissaires généraux, que nous choisirons de préférence parmi les personnes les plus versées dans la manutention des diverses dépenses de notre Maison, afin que le service n'éprouve aucune lenteur ni interruption; le premier Commis de notre Maison & celui de nos Finances assisteront à ce Bureau; & il sera présidé par le Ministre de notre Maison & par celui de nos Finances, ou en leur absence, par l'un des Magistrats de notre Chambre des Comptes ci-dessus désignés.

V. Lesdits cinq Commissaires-généraux prêteront serment entre les mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier ou Garde des Sceaux de France; & il leur sera expédié des commissions scellées de notre scel, qu'ils seront tenus de faire enregistrer en notre Chambre des Comptes.

VI. Lesdits Commissaires déposeront à notre Trésor royal, par forme de finance, une somme de cinq cens mille livres chacun, laquelle leur sera rendue en cas de démission ou autre changement, ou à leurs héritiers en cas de mort.

VII. Lesdits Commissaires retireront chacun cinq pour cent de

leur finance, sans assujettissement au dixieme d'amortissement, centieme denier ni aucunes retenues quelconques ; ils recevront pareillement la somme de quinze mille liv. pour leur tenir lieu d'appointemens, entretenement & émolumens quelconques.

VIII. Attribuons exclusivement audit Bureau le droit de connoître, suivre & arrêter définitivement toutes les dépenses de notre Maison & de celle de la Reine, & d'en ordonner le paiement à quelque titre & sous quelque dénomination que ces dépenses soient faites ; révoquant à cet effet tous pouvoirs, de quelque nature qu'ils puissent être, délégués par les Rois nos prédécesseurs ou par nous-mêmes, à toutes personnes de quelque état & condition qu'elles soient, qui cesseront d'avoir lieu pour l'avenir, à compter du premier Avril prochain, & auxquels nous dérogeons expressément par le présent Edir.

IX. Les dépenses de tout genre seront rapportées audit Bureau, pour y être examinées, discutées, arrêtées définitivement, & être ensuite recueillies dans les écroues & cahiers qui seront également vérifiés audit Bureau, avant d'être présentés en notre Chambre des Comptes, par le Trésorier-général lors de la reddition de son compte.

X. Tous les marchés, de quelque nature qu'ils soient, après avoir été publiés & affichés, & les différentes soumissions examinées au Bureau, seront passés au rabais ; & aucun ne sera valable, s'il n'est revêtu des signatures des cinq Commissaires, & approuvé par le Ministre de notre Maison & celui de nos Finances.

XI. Les écroues qui contiennent la dépense ordinaire, & les cahiers qui contiennent la dépense extraordinaire, ainsi que le compte du Trésorier-général, seront signés par le Secrétaire d'Etat de notre Maison & par les cinq Commissaires-généraux, avant d'être présentés à notre Chambre des Comptes.

XII. Aucune dépense courante ou extraordinaire & autre que celles comprises dans les états de notre Maison, ne pourra être payée à aucun Officier, ouvrier ou fournisseur, que sur un mandement motivé & signé des cinq Commissaires-généraux ; lesquels mandemens le Trésorier-général sera obligé de rapporter au Bureau, comme pieces justificatives de son compte, qui y sera examiné, vérifié & signé avant d'être présenté à notre Chambre des Comptes.

XIII. Pour faciliter l'exécution de nos ordres ou de ceux que donneront en notre nom les grands Officiers & autres Supérieurs de notre Maison, chacun des cinq Commissaires-généraux sera attaché plus particulièrement à un département pour en diriger & suivre les dépenses, & en faire le rapport au Bureau ; & nous autorisons le Trésorier à payer jusqu'à la concurrence de dix mille livres sur la signature d'un seul de ces Commissaires, pour les objets pressés & imprévus, concernant le département dont ce Commissaire dirigera particulièrement les dépenses ; à la charge par ledit Trésorier de faire échanger, dans le cours du mois au plus tard, lesdits mandats particuliers contre des états arrêtés par le Bureau général.

XIV. Nous nous réservons de fixer par un Règlement particulier les détails intérieurs de cette manutention ; nous proposons aussi de statuer sur la forme de la comptabilité du Trésorier-général de notre Maison.

XV. Provisoirement nous défendons à nos amés & féaux Conseillers les Gens tenant notre Chambre des Comptes à Paris, d'allouer audit Trésorier-général, dans ses comptes, aucun article de dépense, qu'il ne soit compris dans les écroues ou cahiers signés du Secrétaire d'Etat de notre Maison, & des cinq Commissaires-généraux, conformément à l'article XI du présent Edit, & soutenus des pieces d'usage en matiere de comptabilité.

XVI. Le règlement des dépenses des bâtimens exigeant des connoissances & des études particulieres, n'entendons rien changer, quant à présent, à l'ordre actuel établi à cet égard; mais voulons que le Trésorier donne mois par mois au Bureau copie de son livre de dépense pour la partie des bâtimens, comme pour toutes les autres, ainsi que copie du compte entier de l'année, lesquels seront visés & enregistrés au Bureau, pour faire partie du compte général des dépenses de notre Maison.

COMMISSAIRES.

Président, Pierre-Charles Laurent de Villedeuil, Ministre & Secrétaire d'Etat, reçu = Louis-Auguste Le Tonnelier, Baron de Breteuil, en 1788.

Président, Claude-Guillaume Lambert, Contrôleur-Général des Finances, reçu = N... Bouvard de Fourqueux.

Guy-Pierre-Louis Gohier de Neuville, Maître des Comptes, nommé en 178...

Didier-Francois-René Mejnard de Choufy, nommé en 178...

N... de la Ferté, nommé en 178...

Marc-Antoine Thierry, Baron de Ville-d'Avray, = Christophe-Jacques Tessier, le...

N... Mercier de la Source, nommé en 178...

N... de la Chapelle, premier Commis de la Maison du Roi en 178...

N... Gojard, premier Commis des Finances, nommé en 178...

BUREAU. *Premier Commis*. N... Simonet de Philemond, & N... Agasse.

Second Commis. N... Clenendot, & N... Lafosse.

N... Randon de la Tour, Trésorier-Général.

Secrétaire, N... de Bars.

BOUCHE DU ROI.

Nous croyons ne pouvoir mieux commencer cet article, qu'en rapportant tout au long le Règlement fait par S. M. le 17 Août 1780.

Règlement pour l'Administration intérieure de la Maison du Roi, dite Chambre aux deniers.

SA MAJESTÉ, pour exécuter les plans d'ordre & d'économie qu'Elle a annoncés, & que les circonstances rendent si essentiels, s'est déterminée à supprimer un grand nombre de tables, dont la dépense n'avoit aucune proportion avec l'utilité ou la convenance des personnes qui avoient le droit d'y être admises; & S. M. leur accorde un dédommagement en argent.

En même temps le Roi voulant faire concourir à toutes les parties de son service, tant les nouveaux Officiers de la bouche, que ceux connus jusqu'à présent sous le nom de *Petits-appartemens*, S. M. a jugé à propos de supprimer ce dernier titre; & Elle prescrit la manière dont ces deux corps d'offices devront se réunir & s'entraider. Enfin, Mesdames, Tantes du Roi, empressées à seconder les vues de S. M., ayant bien voulu se charger de la partie qui les concerne, moyennant une somme déterminée, il est résulté de toutes ces dispositions & de plusieurs autres, des moyens efficaces pour simplifier le service, & en diminuer considérablement la dépense. En conséquence, le Roi, par son Édit de ce jour, a supprimé un grand nombre d'Offices, & en a ordonné le remboursement.

S. M. voulant d'ailleurs fixer exactement les regles de la nouvelle constitution, a ordonné & ordonne ce qui suit :

ARTICLE I. S. M. maintient le Grand-Maitre de sa Maison, le premier Panetier, le premier Échançon, le premier Tranchant, le premier Maître-d'hôtel, les Maîtres-d'hôtel ordinaires & de quartier, & les Gentilshommes-servans, dans toutes leurs fonctions honorifiques seulement.

II. Le service honorifique de Mesdames, Tantes du Roi, continuera d'être fait par les Officiers principaux de S. M., mais elles pourvoient à la dépense de leurs tables, & à celle du bois & de la lumière de leurs cuisines & de leurs appartemens, tant à Versailles que dans leurs voyages, au moyen d'une somme fixe & annuelle que S. M. a réglée, & dont le paiement sera effectué entre les mains de la personne chargée de leurs ordres.

III. S. M. supprime le titre de *Petits-appartemens*, & d'après l'état de distribution qui a été mis sous ses yeux, elle a vu que la totalité de son service, tant intérieur que public, seroit parfaitement remplie par quarante Officiers que S. M. a choisis parmi ceux actuellement employés.

IV. Ces quarante Officiers serviront toute l'année, & seront partagés en deux Offices-bouche; l'une sous le titre de *Paneterie & Échançonnerie réunies*, & l'autre sous le titre de *Cuisine-bouche*; & ils ne pourront jamais être Fournisseurs.

V. L'intention de S. M. est que chacune des Offices soit divisée en deux parties, avec un Contrôleur particulier.

VI. L'une de ces Offices sera chargée du service journalier & intérieur de S. M., ainsi que des petits voyages de Saint-Hubert & Fontainebleau, sous les ordres du sieur Thierry qui, conformément à ce qui s'est pratiqué jusqu'à présent, en rendra directement compte à S. M.

VII. L'autre division sera chargée du service des grands-couverts de S. M., de celui de Madame, Fille du Roi, & de Madame Elisabeth; du déjeuner qui sera servi dans la salle de Monsi. le Grand-Maitre les jours que le Roi ira à la chasse, & de tous les services extraordinaires. Les dépenses de ces différens services seront faites sous les ordres du Commissaire-général, qui en rendra compte au Bureau des dépenses de la Maison, où elles seront arrêtées.

VIII. Le service des voyages de Marly, Choisy & la Muette, sera fait par tous les Officiers réunis, sous l'inspection du Commissaire-

général de la Maison, qui fera également le rapport des comptes au Bureau général des dépenses, où ils seront examinés & arrêtés définitivement.

IX. Les deux divisions établies ci-dessus, se réuniront & s'entraideront pareillement dans tous les autres cas où cela sera nécessaire; à quel effet le Commissaire-général & le sieur Thierry s'avertiront réciproquement suivant les circonstances.

X. Les nouveaux Officiers, dont le Roi se réserve en tout temps la nomination, seront pourvus de commissions de S. M., & prêteront serment entre les mains du premier Maître-d'hôtel, qui sera tenu de le recevoir sur la représentation de leurs commissions.

XI. Le Commissaire-général recevra directement les ordres du Roi & de la Famille Royale, dans tous les cas où le Contrôleur-général avoit coutume de les recevoir.

XII. Le Contrôleur qui aura reçu des ordres extraordinaires, ou de S. M. ou de Madame Elisabeth, les fera passer au Commissaire pour qu'il pourvoie à leur exécution; si ces ordres ne peuvent souffrir aucun retard, il les fera exécuter sur-le-champ, & en rendra compte au Commissaire dans les vingt-quatre heures.

XIII. La première table de Monf. le Grand-Maitre ne sera servie que lorsqu'il sera à la Cour, & qu'il voudra la tenir dans son appartement.

XIV. En conséquence du traitement dont jouit le premier Maître-d'hôtel, il tiendra une table à la Cour, conformément aux ordres qui lui seront donnés par S. M.

XV. A compter du premier Octobre 1780, S. M. supprime :

- La seconde table de Monf. le Grand-Maitre,
- La Table du Chambellan,
- Celle des Maîtres,
- Celle des Aumôniers,
- Celle des Gentilshommes-servans,
- Celle des Valets-de-Chambre,
- Et celle du Serdeau de Mesdames.

S. M. supprime aussi toutes les nourritures & autres attributions qui étoient ci-devant fournies en nature.

XVI. Les Officiers qui mangeoient aux tables supprimées, & qui sont conservés au service de S. M., recevront dorénavant leur nourriture, à raison de cinq liv. par jour; & il sera payé à toutes les personnes qui avoient des nourritures à prendre chez les fournisseurs, des sommes en argent, proportionnées à ce qui leur étoit accordé en nature.

XVII. Les attributions qu'on est dans l'usage de payer aux Officiers sur les fonds de la Chambre aux deniers, ayant subsisté jusqu'à présent sous les diverses dénominations de gages, augmentation de gages, appointemens, livrées en nature & en argent, billets causés, récompenses, logement, nourritures, collation, déjeuné, bois, bougie, &c. S. M. veut que désormais on les réunisse tous dans un état séparé, où il ne sera porté qu'un seul article pour chaque personne, tel qu'il aura été réglé par les décisions de S. M., & le paiement en sera fait en argent.

XVIII. Toutes les dessertes serviront à la nourriture des Officiers-bouche, sans que, dans aucun cas, il leur soit accordé de supplément aux frais de S. M.; & lorsqu'il y aura quelque service en gras les jours maigres, l'intention de S. M. est que cette desserte soit portée à la Charité.

XIX. Il sera dressé, au premier Octobre prochain, un état général de toute la vaisselle, batterie & ustensiles qui servoient aux Offices supprimées, ainsi que des porcelaines, cristaux & autres effets semblables qui existent dans les châteaux de Marly, Choisy & la Muette, & cet état sera rapporté par le Commissaire au bureau général des dépenses.

XX. Le Commissaire fera distribuer aux nouvelles Offices-bouche les effets nécessaires; & ce prélevement une fois fait, l'excédent sera porté dans le Garde-meuble de S. M.

XXI. Les Gentilshommes-servans, réduits au nombre de dix-huit, & les Huissiers de salle au nombre de six, feront, à l'avenir, leur service par semestre.

XXII. La fourniture de la bougie & de la chandelle, qui étoit faite ci-devant par les Officiers de fruiterie, & celle du bois que faisoient les Officiers de fourrière, autre que pour les Offices-bouche, seront faites, à commencer au 1^{er}. Octobre prochain, par le Domaine de Versailles, qui est déjà chargé de la même espèce de dépense pour tous les appartemens extérieurs.

XXIII. On fera un état des quantités de bougies & de bois qui seront nécessaires pour la consommation des appartemens de S. M., de Madame, fille du Roi, & de Madame Elisabeth: & cet état sera arrêté par S. M.

XXIV. Tous les marchés seront & demeureront résiliés, à compter du 1^{er}. Octobre 1780; & si on le juge convenable, il en sera passé de nouveaux, au rabais, dans le Bureau général de la Maison du Roi.

XXV. Il sera fourni par les Officiers des Capitaineries, & par les Jardiniers des différentes Maisons Royales, les quantités de gibier, de fruits & de légumes qui seront nécessaires.

XXVI. S. M. confirme tous les Réglemens, Décisions & Ordonnances précédemment rendus pour le gouvernement & police de sa Maison, & notamment celui de 1726, en ce qui ne sera pas contraire aux dispositions du présent Règlement.

Fait à Versailles, le dix-sept d'Août mil sept cent quatre-vingt. Signé, LOUIS. Et plus bas, AMELOT.

OFFICIERS DE LA BOUCHE.

Contrôleur de la Paneterie & Échançonnerie, N... Roth.

C H E F S.

MM. Chavet, Barbier, Darnaudin, Noll, Carillon, Després, Cuidé, Testard, Moisy, Thirion.

C H E F S T R A V A I L L E U R S.

MM. Jérôme, Romain.

A I D E S.

MM. *Remi Cellier, Jouffelin, Vernon, Gervais Bielle, Gervais, Revenaz, Masson & Machelin.*

C U I S I N E - B O U C H E.

Contrôleur, N... *Missilier.*

C H E F S.

MM. *Des Roziers, Conty, Barbier, Meunier.*

C H E F S T R A V A I L L E U R S.

MM. *Le Comte, la Cour, Chaud, Deschamps.*

A I D E S.

MM. *Cottin, Chuches, Huret, Pernot, Gagné, Feret, Carruette, Meunier, Boudier.*

Huissier de la Bouche, N... *Presle.*

Sommelier de la table du Grand-Maitre, N... *Després.*

S È C O N D E D I V I S I O N.

Service intérieur sous les ordres de M. Thierry de Ville-d'Ayray, qui n'en rend compte qu'à S. M.

Contrôleur ordinaire, N... *Nourtier.*

Premier Commis, N... *Seguret.*

O F F I C E.

Contrôleur, N... *Chavet.*

A I D E S.

MM. *Querroy, Pellier, Parisis, Petrelle, Phelippot, Ducrai, Fravalos, Antonio, Garchy, Gouffet, & de Grelle.*

Garde-vaisselle, M. *Richard*; il a 400 liv. de gages, & 227 liv. payées ailleurs.

Linger, N... *Basset*, reçu = *Dreux.*

B O U C H E.

Contrôleur, N... *David.*

Chef, N... *Roffet*, reçu = *le Moine.*

A I D E S.

MM. *Masson, pere, Charles des Biffons, Louis des Biffons.*

Alexandre des Biffons , N... Gosselin , N... Huré , N... Blanchers

G A R ç O N S.

MM. Maffon, fils , Duverger , Sebets.

Laveurs , 150 liv. de gages chacun , & 120 liv. pour nourriture.

MM. Rollepot , = l'Hopital , Colonne , Cheval , Mulochot.

Garçon du Château chargé du service de la table du Roi. N... Flury.

Garçon du Château chargé de la cave du Roi , & de la tenue des Cabinets. N... Durey.

Marchands de Vins , à 200 liv. de gages chacun , Jobert , Cher-temps , freres.

F R U I T E R I E.

Chef de fruiterie créé par Lettres données à Saint-Germain, le 8 Février 1670 , 1200 liv. de gages , N... Dupuis.

F O U R R E R I E.

Chef de Fourrerie , 300 liv. de gages , N... Senechal.

G R A N D - C H A M B E L L A N.

Godefroi-Charles-Henri de la Tour d'Auvergne , Duc de Bouillon, Pair de France , nommé en 1771 , V. Bouillon. Il a de gages 3600 liv. & 2000 liv. de pension.

La charge de Grand-Chambellan est une des plus grandes & des plus honorables ; elle lui donne droit d'être presque toujours proche de S. M. , & un rang fort considérable près de sa personne dans toutes les grandes cérémonies.

L'on a souvent confondu la charge de Grand-Chambellan avec celle de Grand-Chambrier ; c'étoient pourtant deux Offices très-distincts.

Le Grand-Chambrier étoit l'un des grands Officiers de la Couronne & de la Maison de nos Rois. Il signoit les chartes & lettres de conséquence , avec les quatre autres , & a tenu rang avant le Connétable ; il jugeoit aussi quelquefois avec les Pairs de France.

Sa charge lui donnoit fief & justice fonciere , avec cens , rentes & droits Seigneuriaux dans la ville de Paris , & de plus , Jurisdiction sur plusieurs corps de métiers qui dependoient de lui : dans ce nombre l'on comptoit les Frippiers , les Pelletiers , les Cordonniers , les Ceinturonniers , les Bazaniers ou Marchands de peaux passées par le tan & qui ne sont pas corroyées , & sur-tout les Merciers ; pour ceux-ci il établissoit sous lui un Visiteur des marchandises , que l'on nommoit le Roi des Merciers , c'est-à-dire Correcteur ou Syndic , dont les fonctions étoient d'examiner les poids , les mesures , les balances &

les annages de ces sortes de Marchands. Sa Justice étoit rendue à la Table de Marbre du Palais, par un Maire-Juge & autres Officiers. On trouve dans l'Histoire des grands Officiers, édition de 1733, à la fin du chapitre des *Grands-Chambriers*, deux extraits des années 1410 & 1463, tirés de la Chambre des Comptes, où sont détaillés tous les droits du Grand-Chambrier, tant sur les Marchands que sur les différens Corps de métiers ci-dessus énoncés.

On voit pourtant que sur le droit de seize sols que payoient les Cordonniers & les Bazaniers, pour acheter leurs métiers, le Chambrier n'en avoit que six, les dix autres étoient pour le Grand-Chambellan, ainsi qu'il est marqué dans un acte du 23 Octobre 1410 ci-dessus.

Le P. Anselme n'a rapporté que deux Chambriers sous la première race de nos Rois, cinq sous la seconde, & le premier dont il parle sous la troisième race, signa à la chartre de fondation du Prieur de Saint-Martin-des-Champs en 1060; le dernier fut Charles de France, Duc d'Orléans, mort le 9 Septembre 1545. Cette charge fut supprimée au mois d'Octobre suivant, & le fief de la Chambrerie réuni à la Couronne.

Quant au Grand-Chambellan, ses principales fonctions étoient d'avoir soin des armes du Roi; & lorsqu'il faisoit des Chevaliers, de préparer tout ce qui étoit nécessaire pour la cérémonie. Il devoit être toujours près de sa Personne, & même la nuit, quand la Reine n'y étoit pas; avoir la garde du seel secret & du cachet du Cabinet, aussi-bien que celle du trésor du Roi, qui étoit en sa chambre; se mêloit même du maintien des finances, donnoit les récompenses annuelles aux soldats, faisoit les présens aux Ambassadeurs, & c'étoit à lui de porter l'argent du Roi pour ses libéralités journalières & autres dépenses nécessaires; enfin, c'étoit lui qui recevoit les hommages qu'on rendoit au Roi, & qui faisoit prêter serment de fidélité en présence de S. M.

Celui qui rendoit hommage entroit dans la chambre sans épée, sans ceinture, ni éperons, ayant la tête nue, s'agenouilloit auprès de S. M. & mettant ses mains entre celles du Roi, il lui promettoit foi & hommage.

Nous en avons un exemple dans Froissard, au premier volume de son Hist. en l'hommage que le Roi d'Angleterre, Edouard III, fit à Amiens le 30 Mars 1330, entre les mains de Philippe, Roi de France, à qui ce Roi d'Angleterre envoya la reconnoissance de cet hommage en ces termes: Celui qui adressera les paroles au Roi d'Angleterre, Duc d'Aquitaine, & qui parlera pour le Roi de France, dira ainsi: Vous devez hommaige-lige au Roy de France Monseigneur qui cy est, comme Duc de Guienne & Pair de France, & lui promettez foy & loyauté porter; dites voire: Le Roi d'Angleterre, Duc de Guienne, & ses successeurs diront, voire: & lors le Roy de France recevra le Roy d'Angleterre, Duc de Guienne, audit hommaige-lige, à la foy, & à la bouche, sauf son droit & l'autrui; & ainsi ce sera fait & renouvelé toutes les fois que ledit hommaige le requerra & se fera: & de ce baillerons nous & les Ducs de Guienne, nos successeurs, lettres-patentes scellées de nos grands sceaux, si le Roy de France le requiert.

Le Grand-Chambellan donne la chemise au Roi, & ne cede cet honneur qu'aux Fils de France, aux Princes du Sang ou aux Princes légitimés; & si le Roi mange dans sa chambre, il en use de même pour la serviette mouillée que l'on présente à S. M., & pour le reste du service durant le repas.

Au Sacre, c'est lui qui reçoit les bottines royales des mains du Grand-Prieur de St. Denis, & qui les chauffe au Roi: il lui met aussi la tunique, la dalmatique & le manteau royal.

Lorsque le Roi tient son Lit de Justice ou les Etats-généraux, le Grand-Chambellan est couché à ses pieds. Durillet, dans son Recueil des Rois de France, rapporte l'origine de ces termes; c'est au sujet de Pierre de *Villebeon*, Seigneur de Baignaux, mort au port de Tunis en 1270.

Messire Pierre, Grand-Chambellan du Roi S. Louis, . . . fut enterré à S. Denis, aux pieds de son Maître, en la maniere qu'il gisoit à ses pieds de son vivant; & de ce est demeuré que quand le Roi tient son Lit de Justice & le Trône royal, le Grand-Chambellan est couché à ses pieds, & est ce lieu estimé rang honorable.

Durillet donne ici à Pierre de Villebeon le titre de *Grand-Chambellan*: Arnaud Amanjeu, Sire d'*Albret*, pourvu de cette charge en 1382, a aussi porté la qualité de Grand-Chambellan de France; mais plusieurs de ses prédécesseurs en cet office n'avoient été appelés que Chambellans de France.

Le Grand-Chambellan se trouve aux audiences des Ambassadeurs placé derrière le fauteuil du Roi, le premier Gentilhomme de la Chambre à sa droite, & le Grand-Maître de la Garde-robe à sa gauche.

Au Sermon, de même que dans toutes les cérémonies, bals & autres assemblées, esquelles le Roi permet que l'on soit assis en sa présence, un Garçon de la Chambre place toujours un siege pliant de la Chambre du Roi pour le Grand-Chambellan, derrière le fauteuil de S. M. & un autre pour le premier Gentilhomme de la Chambre.

Enfin, comme les Grands-Chambellans ont l'honneur d'approcher de plus près la Personne sacrée de nos Rois durant leur vie, aussi quand la nature a exigé d'eux son dernier tribut, ils ensevelissent le corps, accompagnés des premiers Gentilshommes de la Chambre.

PREMIERS GENTILSHOMMES DE LA CHAMBRE DU ROI.

1756. Louis-Joseph-Antoine *Dupleffis de Richelieu*, Duc de Fronzac, Pair de France, reçu en survivance de Louis-François-Armand *Dupleffis*, Duc de Richelieu, Pair & Maréchal de France, en 1756; entré en possession le . . . 1787.

Armand-Emmanuel-Joseph-Septimanie *Dupleffis de Richelieu*, Duc de Chinon, reçu en survivance du Duc de Fronzac, son pere, le . . . 1787.

1757. Emmanuel-Félicité *de Durfort*, Duc de Duras, Pair & Maréchal de France, d'année en 1787. *Voyez Duras.*

Amédée *de Durfort*, Marquis de Duras, reçu en survivance de son grand pere en 1787.

1762. Louis-Alexandre-Céleste *d'Aumont de Rochebaron*, Duc de Villequier, d'année en 1786. *Voyez Villequier.*

Louis-Marie-Céleste *d'Aumont de Rochebaron*, Marquis d'Aumont,

titré Duc de Piennes, reçu en survivance de son pere le 29 Decemb. 1785.

André-Hercule de *Roffet de Rocozel*, Marquis de Fleury, reçu en survivance d'André-Hercule de *Roffet*, Duc de Fleury, Pair de France, son grand-pere, en 1786; entré en possession de cette charge en Avril 1788.

Ce n'est que du regne de Louis XIII qu'il y a quatre premiers Gentilshommes de la Chambre, il n'y en avoit auparavant que deux.

Si le Roi mange dans sa chambre, ils servent S. M. en l'absence du Grand-Chambellan.

Ils servent par année l'un après l'autre, chacun d'eux conservant le rang d'année de celui à qui il a succédé dans la charge; que s'il arrive que quelqu'un d'eux soit trop jeune pour faire le service, alors les trois autres suppléent à son défaut, & servent chacun durant quatre mois. Ils ont chacun 3500 liv. de gages, 4500 liv. de pension, 6000 liv. pour gages du Conseil, & autres appointemens.

La charge de premier Gentilhomme fut instituée par François I, lorsqu'il supprima la charge de Grand-Chambrier, en Octobre 1545; il en mit deux ensuite, & sous le regne de Louis XIII il y en eut quatre, ce qui a toujours continué.

Les premiers Gentilshommes prêtent serment de fidélité au Roi. Ils font tout ce que fait le Grand-Chambellan en son absence, même au Lit de Justice, ainsi qu'il arriva le 12 Septembre 1715, ou en l'absence du Duc de *Tremes* qui porta le Roi jusque sur son siege royal, & qui s'assit à ses pieds. Ils servent le Roi toutes les fois qu'il mange dans sa Chambre. Ils donnent la chemise à S. M. quand ils ne trouvent pas quelques Fils de France, Princes du Sang, Princes légitimés, ou le Grand-Chambellan, pour la donner; mais ils ont cela de particulier, qu'ils descendent dans tout le détail de la Chambre du Roi. Ils reçoivent les sermens de fidélité de tous les Officiers de la Chambre; ils leur donnent les certificats de service. Ils donnent l'ordre à l'Huissier des personnes qu'ils doivent laisser entrer; & ils ordonnent toute la dépense portée par les états de l'argenterie & des menus de la Chambre. Celui qui est d'année, a un appartement où loge le Roi.

C'est aux premiers Gentilshommes de la Chambre à faire faire pour le Roi les premiers habits de deuil, tous les habits de masque, ballets & comédies, les théâtres & les habits pour les divertissemens de S. M.; ils ordonnent aussi le deuil pour les Officiers à qui le Roi le donne.

Par un Règlement du 8 Janvier 1717, le Roi ordonna qu'en toutes les occasions des pompes funebres des Rois, Reines, Fils & Filles, petits-Fils & petites-Filles de France, qui seront faites du commandement de S. M., & après qu'elle aura donné ses ordres sur les honneurs qu'elle voudra faire rendre aux Princes ou Princesses défunts, les choses nécessaires pour la pompe, seront fournies, savoir:

Par ordre du premier Gentilhomme de la Chambre, les ornemens, tentures, décorations, luminaires, & généralement tout ce qui sera à faire & fournir pour lesdites pompes funebres, tant dans les Maisons royales qu'aux Eglises de St Denis, N. D. de Paris, & autres; comme aussi il ordonnera les habits & robes de deuil pour le Roi, les Princes & Princesses, les Officiers de sa Maison, & toutes autres personnes de quelque rang & qualité que ce soit, auxquelles il plaira

à S. M. d'en faire donner. Les principaux Officiers de la Venerie, Fauconnerie & toiles des chasses recevront pour lors les habits de deuil, soit en étoffe, soit en argent, sur les ordres du premier Gentilhomme de la Chambre, de même que les Officiers de la compagnie des Gendarmes & Chevaux-legers.

On remarquera à l'article du Grand-Écuyer ce qui lui fut attribué.

Les quatre premiers Gentilshommes de la Chambre, chacun dans son année d'exercice, sont les seuls ordonnateurs de toute la dépense ordinaire & extraordinaire.

Lorsque le premier Gentilhomme de la Chambre a ordonné la dépense de chaque divertissement du Roi, comme ballets, &c. l'inspection lui en est conservée tant que le divertissement continue, quand même son année d'exercice seroit finie.

Les quatre premiers Gentilshommes de la Chambre ont chacun quatre mulets de l'équipage du Roi; mais celui qui est d'année en a six.

Les Comédiens François & les Comédiens Italiens sont soumis, pour leur administration & discipline intérieure, à une Commission composée des premiers Gentilshommes de la Chambre; c'est ce qui résulte de l'article XXXVIII de l'Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 18 Juin 1757.

PAGES DE LA CHAMBRE.

Dans les premiers siècles de la Monarchie, la féodalité établissoit entre les Nobles des distinctions qui les élevoient en dignités les uns sur les autres, en remontant du propriétaire du dernier arriere-fief au titulaire de la fuzeraineté. Cette constitution qui subordonnoit le vassal à son Seigneur, obligeoit celui-ci de se rendre le protecteur de ses vassaux. Si l'impudence du joug & le desir du commandement eussent pu cesser d'être les grands ressorts des passions des hommes, cette hiérarchie eût été le chef-d'œuvre de la politique.

L'on n'a pas encore oublié l'avilissement auquel la féodalité réduisit la majeure partie du royaume; & il étoit réservé à l'auguste Prince qui nous gouverne, d'en plonger tout-à-fait dans l'oubli les restes odieux. Pour s'assurer de la fidélité de leurs vassaux, les Grands exigeoient qu'ils remissent leurs enfans en otage, à la charge par eux de les élever & de les accoutumer, par des services proportionnés à leurs âges, aux services plus importants qu'ils étoient en droit d'en attendre, à proportion que leurs fiefs approchoient plus ou moins d'eux.

L'on fit de nécessité vertu, & l'on tint à honneur de voir ses enfans sous la protection immédiate de son Souverain: de là les Ducs étoient servis par des Comtes, ceux-ci par des Marquis, & enfin les Nobles par des Rouriers.

L'on donne le nom générique de Page à toute la jeune Noblesse en service: mais elle fut divisée en deux classes. La première, composée de Nobles de qualité, fut nommée par excellence, classe des Pages d'honneur; la seconde formée de simples Gentilshommes, retint le nom sans épithete,

Les Pages d'honneur étoient ceux qui servoient le Roi, les grands Vassaux de la Couronne, &c. Lorsqu'ils étoient hors de Page, ils devenoient Bacheliers ou simples Damoiseaux. Les Pages du Roi furent divisés en deux classes. La première fut connue sous le titre de premiers Pages du Roi : ils servoient dans l'intérieur du Louvre sous les ordres du Grand-Chambrier de France; la seconde classe servoit sous les ordres du Grand-Ecuyer de France.

Jusqu'à François premier, pour être admis à faire le service du Roi dans sa Chambre, soit à titre de Page, soit à titre de Valet-de-Chambre, soit à titre de Chambellan, il falloit être noble d'extraction, & avoir la propriété future ou actuelle de 6000 liv. de rente.

Les Pages de la Chambre servirent sous les ordres du Grand-Chambrier jusqu'en 1545, que François premier supprima cette charge possédée alors par Charles, Duc d'Orléans. Ils passèrent sous le commandement des deux Gentilshommes de la Chambre, que ce Prince créa dans ce temps, en leur conférant une partie des fonctions & des prérogatives de Grand-Chambrier.

L'administration qui appartenoit à la charge de Grand-Chambrier fut réservée toute entière aux deux Gentilshommes de la Chambre, qui dès cette année 1545 furent chargés de vingt-quatre Pages d'honneur du Roi Louis XII. Ayant créé deux autres charges de Gentilshommes de la Chambre, vingt-quatre Pages furent divisés dès ce moment aux quatre Gentilshommes : chacun en eut six.

Chaque premier Gentilhomme fit nommer un Gouverneur pour les Pages, qui commandoit; & fit aussi nommer sous le titre de premier Valet des Pages, un homme de confiance pour être sous les ordres du Gouverneur, & le suppléer pendant son absence.

Par la suite il fut permis aux quatre premiers Gentilshommes de la Chambre de prendre sous leur protection de jeunes Gentilshommes, & de les faire élever chez eux. C'est sans doute à cette liberté, devenue quelquefois abusive, qu'on doit le préjugé que les Pages de la Chambre n'ont pas besoin de preuves, préjugé qui a subsisté longtemps, & qui n'a pu se soutenir que faute d'avoir distingué ces jeunes élèves qui, à la vérité, avoient une éducation commune avec les Pages, mais qui n'en ont jamais fait le service, & qui étoient entretenus aux frais de leurs parens, & non à ceux du Roi.

Lorsque les Pages de la Chambre furent à la charge des quatre premiers Gentilshommes en 1545, il fut fait un fonds sur le trésor royal pour leur habillement, leur nourriture & leur chauffage, leurs maîtres & leurs domestiques, &c. Il fut fait aussi un fonds sur la dépense des Gouverneurs & Sous-Gouverneurs; mais le numéraire de l'argent s'étant beaucoup multiplié, les denrées haussèrent de prix en proportion, & les fonds assignés cessèrent de suffire. Alors MM. les premiers Gentilshommes obtinrent, sur la fin du règne de Louis XIV, que les Pages de la Chambre seroient réduits à six, qui passeroient successivement sous chacun d'eux, sans diminution des fonds qui leur étoient passés pour les vingt-quatre : & l'on préféra cet arrangement à une nouvelle surcharge pour l'État.

Les denrées continuèrent d'augmenter à mesure que le numéraire

s'accrut. MM. les premiers Gentilshommes firent de nouvelles représentations sous Louis XV, sur l'impossibilité où ils étoient de soutenir les dépenses des Pages & des Gouverneurs, &c. & ce Prince leur accorda, le 28 Novembre 1749, à chacun 15000 liv. d'augmentation pour leur année de service, laquelle somme leur a été payée dès-lors sur le Trésor royal. Cette grâce ne leur fut cependant accordée qu'aux conditions qu'à l'avenir les Pages ne paieroient plus aucuns droits d'entrée, & qu'il n'en seroit renouvelé que deux chaque année, afin de leur procurer à tous la durée de trois ans complets pour apprendre les exercices.

A la mort de Louis XV, les deux Pages qui servoient vers le Dauphin sous les ordres de son Gouverneur, passèrent au service du Roi sous ceux de MM. les premiers Gentilshommes, & portèrent à huit le nombre des Pages actuels de la Chambre. MM. les premiers Gentilshommes eurent à cet effet une augmentation.

L'on voit dans les anciens dépôts du Cérémonial François, que les Pages d'honneur qui marchaient devant le Roi, étoient superbement vêtus en velours noir tout couvert d'orfèvrerie; & l'on sçait qu'en effet on n'avoit point encore poussé l'art de l'or & de l'argent trait au point de le réduire à rien. Dans le commencement du regne de Louis XV, étoient encore couverts de broderie passées aussi riches en dessous qu'en dessus.

L'habit des Pages consistoit en haut-de-chauffe, pourpoint, soubreveste & manteau de velours couvert de broderie rayés & en a achetés de point. . . de velours, ou chapeau à point d'Espagne, revêtu de grandes plumes, gants à franges d'or, bas de soie bleus à coins brodés, aussi en or, & souliers à rosettes brodées de même. Les costumes ont changé successivement, & on a suivi l'usage dans l'habillement des Pages tel que nous le donnerons l'année prochaine.

PAGES DE LA CHAMBRE.

MM. N... de Tuomelin, premier, N... de Gueheneuc, N... de Molans, N... d'Essequé, N... de S. Hermine, N... de Bigny, N... de Noaillan, N... de Montleau.

Gouverneurs des Pages, à 400 de gages par an, M. d'Almivart.

Sous-Gouverneurs, à 400 liv. de gages par an, M. le Chevalier de Boisdeffre.

Par Edit du mois d'Août 1784, le Roi a supprimé les quatre charges de Gouverneurs & les quatre premiers Valets des Pages de sa Chambre, pour ne créer, par le même Edit, que deux charges, l'une de Gouverneur, & l'autre de Sous-Gouverneur de seldits Pages.

Précepteur des Pages, 60 liv. de gages, M. l'Abbé Giffard, reçu en 1784.

Par Edit du mois de Mai 1784, le Roi a créé une charge de Précepteur, dont il s'est réservé la nomination sur la présentation qui

en sera faite par les premiers Gentilshommes de la Chambre, auxquels il attribue les mêmes privilèges dont jouissent les autres Commensaux de la Maison.

Maîtres pour enseigner les Pages.

Les Mathématiques, M. Trincano.

Les Armes, M. Prevost.

La Danse, M. Julliet, recu = Bourdon.

L'écriture, M. Coquet; & son frere en survivance.

L'Allemand, M. Lion.

Le Dessin, M. Tinet.

ANTICHAMBRE DU ROI.

Auparavant que d'entrer dans les chambres du Roi, il y a l'antichambre où l'Huissier ne laisse entrer que ceux pour qui il a ordre, ou qui y ont entrée, & personne ne doit se promener dans l'antichambre du Roi.

C'est en cette antichambre, quand le Roi mange au grand-couvert, où l'on dresse la table de S. M.

Quand le Roi mange au grand-couvert, il y a toujours un Officier de la Prévôté qui est à portée de l'Huissier de l'antichambre, pour arrêter ceux qui feroient quelques violences, ou les gens suspects, ainsi qu'il a été ordonné par Louis XIV, en Janvier 1714.

Trois Huissiers ordinaires de l'antichambre, Joseph - Alexandre de George, 600 liv. N... Blossier, recu = Gabriel-Denis Pernot, 600 liv. Louis-Charles Luthier, recu = Louis-Clair-François Luthier, son pere, 500 liv.

Cette troisième charge a été créée par Lettres-Patentes du Roi, l'an 1717, registrées à la Cour des Aides le 20 Février 1723.

Les Huissiers de l'antichambre servent l'épée au côté: tous les matins ils se rendent à leurs postes une demi-heure avant le lever du Roi, & ils ne doivent laisser entrer personne que le premier Gentilhomme de la Chambre en année ne soit entré; ensuite ils laissent entrer les Officiers, & les personnes connues à la Cour, à moins qu'il n'y ait quelque ordre particulier.

Ils ouvrent les deux battans de la porte pour les Princes & Princesses à qui on a accoutumé de les ouvrir, & pour les Ambassadeurs, quand ils ont audience.

Les Huissiers de l'antichambre font le service des Huissiers de la Chambre en leur absence, & ceux-ci font aussi le service pour ceux de l'antichambre en leur absence.

Ils ont quatre cens livres pour leur nourriture, & tous les matins chacun un pain & une bouteille de vin pour leur déjeuner.

Ils ont part à ce que donnent ceux qui prêtent serment de fidélité au Roi dans la chambre ou dans le cabinet.

Les restes de la bougie ordinaire de l'antichambre ou des antichambres, quand il y en a plusieurs, & les restes de la bougie extraordinaire, lorsqu'il y a bal ou autre spectacle dans l'antichambre, leur appartiennent

partiennent, de même que les échafauds dressés dans l'antichambre pour un bal, ou autre sujet.

Le Roi faisant donner le deuil à quelques Officiers de sa Maison, les Huiffiers de l'antichambre sont les premiers à l'avoir, même dans les deuils qui ne sont pas si généraux : quand le Roi quitte un grand deuil, les tentures d'étoffes violettes, qui ont servi de tapisseries dans l'antichambre, & les sieges de même étoffe, appartiennent aux Huiffiers de l'antichambre.

Aux étrennes, la Reine donne chez le Roi, pour les Huiffiers, faveur ; cent francs à ceux de l'antichambre, pareille somme à celui du cabinet.

Les Huiffiers de l'antichambre ont les profits des tabourets chez le Roi, quand il n'y a ni Reine ni Dauphine en France.

Le Roi a confirmé aux Huiffiers de l'antichambre la qualité d'Ecuyers, par un Arrêt du Conseil du 24 Mars 1699 ; & par un autre Arrêt du 15 Mai 1778, ils ont été déclarés exempts du droit de franc-fief.

C H A M B R E D U R O I .

Les quatre premiers Valets-de-Chambre ordinaires ont 700 livres d'anciens gages, & 4266 livres d'autres droits & appointemens, & quelques profits ; le tout montant à environ 6000 livres de revenu.

Provisions, le

JANVIER. Messire *Claude-Christophe Lorimier* de Chamilly.

Claude-René Lorimier Destoges, Cheval-Léger de la Garde, son fils, en survivance.

Provisions, le exercice en 1780.

AVRIL. Messire *Jean-Baptiste Tourteau* de Septeuil, Ecuyer, Seigneur de Septeuil, Orvillers, Meulan, pourvu de la Charge de premier Valet-de-Chambre, en survivance de *M. Binet* de Marchais, le . . . entré en exercice le . . . 1780, Receveur général des Finances à Châlons, par la mort de *Jean-Louis Tourteau* de Septeuil son pere, le 28 Août 1784.

Marié, par contrat signé par le Roi & la Famille royale, le . . . 1785, à *Epouse*. Demoiselle, Mademoiselle *N . . . Pignon*, fille de *Michel Pignon*, Ecuyer, Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, Fermier-Général, mort à Autueil, le 5 Septembre 1787.

Fils. *N . . . Tourteau* de Septeuil, né en 1786.

Provisions, Octobre 1761, serment 28 du même mois.

JUILLET. Messire *Jean-Marie Quentin*, Chevalier, Baron de Champlot, né le 4 Octobre 1740. D'abord Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, en survivance de son pere, le 3 Avril 1757 ; pourvu de la Charge de premier Valet-de-Chambre, en survivance & en considération des services de son pere, par brevet du 4 Octobre 1761, a prêté serment le 28 du même mois ; nommé Gentilhomme honoraire, le 12 Juin 1772 ; nommé Capitaine-Gouverneur du Château, & Lieu-

Année 1789.

tenant de la Capitainerie du Louvre, le 16 Juillet 1780; marié, par contrat signé par le Roi & la Famille royale, passé devant *Denis*, Notaire à Paris, le 11 Mars 1769, à

Epouse. Dame, Madame Charlotte *Lebas* de Courmont, fille de Messire Louis-Dominique *Lebas* de Courmont, Chevalier, & de Dame Louise-Elisabeth *le Noir*.

Fille. Demoiselle, Mademoiselle Marie-Elisabeth *Quentin* de Champlot, née le 8 Juin 1776.

Frere. Messire Charles-Jean-Marie *Quentin*, Chevalier, Seigneur de *Quentin-Champlot*, dit *le Comte de Champlot*, né le 11 Février 1742. D'abord Mousquetaire de la première Compagnie, puis Cornette au Régiment de *Thianges*; Capitaine du Régiment Royal-Rouffillon, Cavalerie, le 27 Avril 1761; Lieutenant-Colonel à la suite de la Cavalerie, le 11 Mars 1769; Chevalier de S. Louis, avec promesse de Mestre de Camp, le 25 Mars 1772; Mestre de Camp, le . . . premier Valet-de-Chambre, en survivance de son frere, le . . . Septembre 1776, Capitaine-Gouverneur du Louvre, en survivance, en 1787; marié par contrat passé devant *Prignot*, Notaire au Bailliage de Bontin, le 25 Octobre 1786, à

Belle-sœur. Demoiselle, Mademoiselle Victoire-Appoline de *Gislain* de Bontin, née le . . . fille de haut & puissant Seigneur Messire Pierre-Louis de *Gislain*, Chevalier, Seigneur-Baron de Bontin, Somcaise, les Ormes, la Chainé, &c. & de défunte, haute & puissante Dame Antoinette *Bouillerot* des Taboureaux, dont

Neveu. Félix-Jean-Marie *Quentin* de Champlot, né à Bontin, le 24 Septembre 1787.

OCTOBRE. Marc-Antoine *Thierry*, Baron de Ville-d'Avray, fils de François-Christophe *Thierry*, premier Valet-de-Chambre de M. le Dauphin, depuis Louis XVI.

Alexandre *le Moine* de Crecy, en survivance.

Ils ont chacun ordinaire toute l'année, qu'ils prennent en argent, 1750 livres, & servent indifféremment en la place l'un de l'autre: tout est commun entr'eux; mais le plus ancien choisit le quartier. Ils font tous le service de la Chambre en l'absence des grands Officiers. Ils couchent au pied du lit du Roi durant leur quartier; & en leur absence, le plus ancien de ceux de quartier.

Le premier Valet-de-Chambre se leve ordinairement une heure avant celle que le Roi a fixée pour se lever, & il va s'habiller dans l'antichambre. Si le Roi n'étoit point éveillé à l'heure à laquelle S. M. a dit qu'elle se leveroit, ce seroit au premier Valet-de-Chambre à l'éveiller. Mais auparavant il fait entrer des Garçons de la Chambre, qui ouvrent doucement les volets des fenêtres, & enlèvent le lit de veille, où le premier Valet-de-Chambre a couché.

Celui-ci reste ensuite seul dans la Chambre du Roi jusqu'au moment où sonne l'heure à laquelle S. M. a ordonné qu'on l'éveillât. Alors quand elle est éveillée, il ouvre aux Garçons de la Chambre, dont l'un est allé, un demi-quart d'heure auparavant, avertir le grand Chambellan & le premier Gentilhomme de la Chambre en exercice: un autre va avertir au Cobelet & à la Bouche, pour qu'on apporte le déjeuner, & un autre prend possession de la porte, & laisse seulement entrer

les personnes auxquelles le Roi a accordé le privilège, & qu'on appelle *entrées familières*. Le Roi dit ensuite au premier Valet-de-Chambre d'appeler, & il appelle la grande entrée, c'est-à-dire les Officiers de la Chambre & de la Garde-robe, & les Seigneurs auxquels le Roi veut bien accorder cette entrée.

Quand le Roi sort de son lit, le grand Chambellan, ou le premier Gentilhomme de la Chambre, ou quelque autre grand Officier, met la robe-de-chambre à S. M., & le premier Valet-de-Chambre la soutient. S'il n'y avoit aucun des Officiers dont on vient de parler, ce seroit le premier Valet-de-Chambre qui la mettroit. Quand la chemise a été donnée au Roi, le premier Valet-de-Chambre aide à passer la manche droite, & le premier Valet de Garde-robe la manche gauche.

Si le Roi se levait avant qu'il fût jour, on allumeroit un bougeoir, que le premier Valet-de-Chambre mettroit entre les mains de celui que S. M. auroit nommé pour le tenir pendant qu'on l'habilleroit.

Quand un Officier vient prêter serment de fidélité au Roi, il s'agenouille sur un carreau que le Valet-de-Chambre lui présente devant les pieds de S. M.; dans la somme que l'Officier donne pour le droit de serment, il y a une part pour les premiers Valets-de-Chambre.

Au coucher du Roi, le premier Valet-de-Chambre & le premier Valet-de-Garde-robe lui défont les jarretières; celui-ci à droite, & celui-là à gauche, & ils les donnent, l'un, à un Valet-de-Chambre, l'autre, à un Valet-de-Garde-robe. Quand le Roi est couché, le premier Valet-de-Chambre ferme les rideaux du lit de S. M., ensuite il ferme en dedans, au verrou, les portes de la Chambre, éteint le bougeoir, & se couche. Si la nuit le Roi demandoit quelque chose, le premier Valet-de-Chambre se leveroit; & s'il avoit besoin d'aide, il appelleroit les Garçons de la Chambre qui sont à portée. Le premier Valet-de-Chambre de quartier garde les clefs des coffres de la Chambre.

Pour être premier Valet-de-Chambre, il faut être de condition noble, comme le prouve l'article 2 de l'Arrêt rendu au Conseil d'Etat du Roi, le 16 Mai 1778. Aussi voit-on parmi ceux qui ont occupé cette place, de très-grandes & illustres Maisons du Royaume.

Simon de *Dammartin* étoit Valet-de-Chambre du Roi & Changeur du Trésor, suivant son Epitaphe du 5 Juillet 1399, qui est à Saint Jacques de la Boucherie;

Anne de *Montmorency*, depuis Connétable de France, fut pourvu de la Charge de premier Valet-de-Chambre du Roi, par Lettres données à Blois, le 8 Avril 1520.

Jean d'*Armagnac* étoit premier Valet-de-Chambre du Roi, suivant une quittance de deux cents seize écus deux tiers qu'il donna de ses gages, le dernier Août 1601.

Pierre de *Beringhen*, Seigneur d'Armainvilliers & de Grés, fut premier Valet-de-Chambre du Roi Henri IV; Henri de *Beringhen*, son fils, Gouverneur de Marseille, & premier Ecuyer du Roi, le fut aussi. Ainsi que beaucoup d'autres que nous rapporterons dans la suite.

La qualité de premier, qui avoit été omise, & qui a souvent varié dans leurs provisions, leur a été confirmée par brevet.

Seize *Huissiers* de la Chambre, servant quatre par quartier. Ils ont de gages 660 livres, & 300 liv. de récompense.

Alexandre *Thierry*.

Jean-Baptiste-Nicolas-Romain-Michel-Pierre-Louis de *Mousqueron*.
Charles-Amédée de *Balleroy* son pere, en survivance.

Jean-Baptiste-Louis-Guillaume de *Luigny*. Louis-Nicolas-Antoine
Blanchard, en survivance.

Alexis l'*Hoste* de *Selancy*, & Jacques l'*Hoste* de *Selancy*, fils, en survivance.

Alexandre-Louis-Philippe *Landry* Ceranferge.

Antoine-Jean-Georgette du *Buiffon* de la *Boullaye*. Jean-Népomucene-Joseph *Pigrais*, en survivance.

Jean-Baptiste-François *Marchais* de la *Guitoniere*, place *Dauphine*, à *Verfailles*.

Etienne-Antoine *Bechepoix*. Jean-Simon *le Riche*, en survivance.

Jean-Pierre *Thibault*. Charles-Amédée de *Balleroy*, son gendre, en survivance.

Jacques-François *Pallas*.

Augustin *Loeiran* *Ballon* de *Luigny*.

Jean-Joseph *Gromaire* de la *Bapaumerie*.

Les fonctions des Huiffiers de la Chambre sont décrites ci-après, à l'article du détail de toutes les fonctions qui se font dans la Chambre du Roi. L'on dira seulement qu'ils laissent entrer dans la Chambre de S. M. les Seigneurs plus ou moins qualifiés, & les Officiers plus ou moins nécessaires, suivant le discernement qu'ils en font.

Les Huiffiers ont l'avantage de servir l'épée au côté, & ils ont leur part à ce que donnent aux Officiers de la Chambre, ceux qui prêtent serment immédiatement entre les mains du Roi, dans la Chambre ou dans le Cabinet de S. M.

C'est à l'Huiffier de la Chambre à faire ranger les personnes qui sont dans la Chambre du Roi, soit pour faire faire jour quand S. M. s'habille ou déshabille, soit pour lui faire faire passage lorsque S. M. va de son fauteuil à son Prie-Dieu, de son Prie-Dieu à son Cabinet, ou qu'elle traverse sa Chambre. Les Huiffiers ont l'œil à ce que personne ne se couvre, ne se peigne & ne s'assye dans la Chambre, sur les sieges, sur une table, ou sur le balustre de l'alcove.

Ils ont leur ordinaire aux tables de l'ancien Grand-Maitre & des Maitres-d'Hôtel, & les quatre qui sont chez le Roi ont aussi leur déjeuner tous les matins, c'est-à-dire un pain & une bouteille de vin. Il leur est dû à chaque jour par les Officiers de Fruiterie, un flambeau de cire blanche du poids de demi-livre. Les jours de Conseil, si le Conseil se tient dans la Chambre, ils vont de la part de S. M. avertir MM. du Conseil; d'où étant de retour, ils se tiennent près de la porte, pour obéir au moindre signal que le Roi donne, & exécuter ses ordres, lorsque le premier Valer-de-Chambre, qui tient d'ordinaire cette porte, s'en trouve éloigné, ou qu'il est occupé ailleurs.

La qualité d'Ecuyer est confirmé de toute ancienneté aux Huiffiers de la Chambre, aussi bien qu'aux Valers-de-Chambre, Valers-de-Garde-robe & Porte-manteaux, avec tous les droits de décoration de titres relevés, degrés, d'honneurs, autorités, privileges, dignités, exemptions & prérogatives, qualités, prééminences en tous lieux & honorables assemblées, tant en Jugemens & actes, que par-tout ailleurs,

par Lettres - Patentes en forme d'Edit, du Roi Henri IV, données à Paris, au mois d'Octobre 1594, & autres données en conséquence le 2 Mars 1610, des Lettres de confirmation de Louis XIII, données à Fontainebleau, au mois de Mai 1611, & de surannation accordées à Paris, le 10 Mai 1615, & 10 Mars 1622; un Edit & Lettres-Patentes en forme de Déclaration du Roi Louis XIV, du mois de Juillet 1653, confirmés au mois de Mars 1661, qui de plus accorde aux Huiffiers de la Chambre, aux Valets-de-Chambre & Porte-manteaux, décédant revêtus de leurs Charges, où les ayant exercées pendant vingt années, de jouir, eux & leurs veuves, des privileges de Noblesse, à la charge qu'ils vivront noblement & ne feront aucun acte dérogeant à leurs fonctions; & S. M. Louis XVI, par Arrêt de son Conseil, du 3 Mars 1778, les a déclarés exempts du droit de franc-fief.

VALETS-DE-CHAMBRE PAR QUARTIER.

Seize Valets-de-Chambre, servans huit par chaque semestre; 660 l. de gages.

Semestre d'Hiver.

Joseph-Benjamin *Rertwich* Vander Linden, reçu en 1739, = N... *Montbrun*. Charles Vander Linden, Capitaine d'Artillerie, son fils, en survivance, en 1775.

Claude *Sauger* de Nully, reçu = N... *Albert*, Capitaine de Dragons, en 1741.

Pierre-Nicolas de *Surirey*, reçu = Jean *Martin*, en 1749. Jean-Pierre-Gabriel *Hellot* de la Tomerie, reçu en survivance, en 1761.

Antoine-Louis *Fortin*, Concierge du Grand-Commun, à Versailles, reçu = N... *Collard*, en 1753.

Louis-Vincent *Fortin*, son fils, reçu en survivance, en 1775.

Louis-Pierre *Lepeçt* de Lille, reçu = N... *Peigny*, le... 1771.

Pierre *Boucheman*, Concierge du Château de Versailles, reçu = Louis-Marie, son pere, le... 1771.

Jean-Louis de *Bonnaire*, reçu = N... *Borel*, en 1771.

François *Fouques* du Parc, Gentilhomme servant du Roi, reçu = N... *Bourgeois*, en 1771.

Semestre d'Eté.

Robert-Charles *Legendre*, Concierge de Trianon, reçu = Jérôme *Gueau* de Courteille, en 1775.

Charles-Robert-Valentin *Legendre*, fils, en survivance, en 1782.

Paul *Binet*, reçu = Amable *Morgue* de la Buffiere, en 1761.

Joseph-Jacques-Gabriel *Bazire*, reçu = Lucien *Motte*, premier Valet-de-Garde-Robe du Comte d'Artois, en 1762.

Paul-Marie *Gemeau*, ancien Lieutenant des Gardes de la Porte, reçu = son frere, en 1763.

Philippe-Jean-Baptiste-Marie *Gemeau*, reçu en survivance de son pere, en 1781.

Claude de *Luxines*, reçu = Alexandre-Joseph de *Laballe*, en 1768.

Vincent-Louis *Lefranc*, reçu = son frere, en 1780.

Charles-Louis *Tupigny de Mollineaux*, reçu = N. . . . *Tupigny* son oncle, en 1785.

Joseph - Antoine *Meunir de Castor*, né le 10 Septembre 1749, reçu = N. . . . *Sollard*, Contrôleur du Sceau, qui a conservé la survivance, le 9 Avril 1777.

Dans tous les temps les Valets-de-Chambre de la Garde-robe du Roi ont été maintenus & confirmés dans les privilèges de leurs charges, lesquels sont distincts & séparés des autres Officiers de la Maison de S. M. Les grâces particulières ont été successivement accordées aux anciens Titulaires par les Rois prédécesseurs de S. M.

Dans le temps de la création des Charges de la Chambre, la meilleure Noblesse de l'Etat tenoit à honneur d'en être pourvue.

Dans les siècles passés, les Rois de France ne se servoient de Valets-de-Chambre, qui ne fussent Gentilshommes. Aussi le mot de *Valet* signifie Ecuyer, comme il appert par le titre du *Roi Philippe-le-Bel*, de l'an 1292, qui est au trésor des chartes. *Guy de Lusignan*, Sire d'Archiac, se dit Valet du Comte de *Ponthieu*. Recueil de du Tillet, page 277.

Les Rois ne prenoient à leur service domestique que des personnes bien entendues aux charges qu'ils leur donnoient, & en celles qui sont pour leur Grandeur & Majesté, comme Chambellans, Valets-de-Chambre, Ecuyers, Panetiers, Echançons; & en icux ne prenoient que Gentilshommes de bonne Maison, qui avoient fait de bons services, & un Gentilhomme de 6000 livres de rente se sentoient bien honoré d'être Valet-de-Chambre. Du Haillon, page 328.

Le Roi voulant récompenser plusieurs de ses Valets-de-Chambre qui l'avoient bien servi pendant ses guerres, les honora de la qualité de Gentilshommes de sa Chambre, en érigeant de nouveau cet état; car auparavant il n'y avoit point d'autres Gentilshommes de la Chambre que les Chambellans, lesquels, du temps des Rois Charles IX & Henri III, après le lever du Roi & son lit fait, se tenoient dans la Chambre avec le manteau & la chappe sur les épaules, le bonnet de velours, les mules & escarpins, l'épée au côté, & le plus souvent la chaîne d'or au col, commandant aux Tapissiers, Menuisiers, Garçons & autres semblables, de faire tout ce qui étoit nécessaire pour le surplus de la Chambre du Roi; puis sortant du quartier, étoient souvent députés à faire voyages vers les Princes étrangers, ou employés en autres belles & honorables commissions pour la paix & pour la guerre. *Hist. universelle*, par Charron, page 1184.

Les Valets & autres Officiers de la Chambre remplissoient les fonctions les plus distinguées auprès de la Personne des Rois, & ils ont joui de cet avantage jusqu'à la création des premières charges de la Couronne; mais en perdant leur premier grade, ils n'ont pas cessé de jouir de l'honneur de leur service auprès des Rois, & c'est cette distinction sur les Officiers de S. M., qui leur a conservé leurs différens privilèges.

Quoique le titre Commençal soit indistinctement accordé à tous les Officiers de S. M., les différens réglemens ont toujours fait une distinction dans les privilèges des uns & des autres. Parmi le nombre infini de ces Officiers, il en est qui n'ont d'autre fonction que celle

de fonder & d'accroître leur fortune ; les autres , au contraire , bornés à de modiques gages , son honorés d'un service qui les tient spécialement sous la vue du Prince. Les distinctions dont ils ont joui jusqu'à présent , ont fait leurs plus précieuses récompenses. Depuis très-long-temps les Rois Très-Chrétiens , pour contenter & contenir en vertu leurs Officiers domestiques , aviserent deux choses ; l'une , sachant que la rétribution d'honneur à personnes de cœur est plus que celle de la richesse , voulurent par Edit qu'ils fussent honorés partout pays de leur obéissance. Les Empereurs *Charlemagne* & *Louis-le-Débonnaire* l'ordonnerent , ainsi qu'il appert es chapitres de l'Abbé *Ansegise* : ce que renouvella *Charles-le-Chauve*, le 25 Juin 864. L'autre fut que connoissant l'avarice être la racine de tous les maux , & que l'avare a son ame vénale , & prévoyant que lesdits Officiers seroient assez conviés par personnes indignes à vendre leur crédit , leur défendit par loi ne prendre aucuns présens. Recueil de *du Tillet*, pages 313 & 314.

Si l'on recherche l'origine des charges , on verra qu'en rapprochant l'époque de leurs différentes créations , celle des Valets-de-Chambre font du nombre de celles pour lesquelles il falloit dans le principe être noble d'extraction : on y verra que les Rois prédécesseurs de S. M. ont toujours exigés cette condition comme nécessaire pour être admis à faire le service de leur Chambre , jusqu'à François premier , qui , voulant ouvrir une carrière d'émulation à tous ses Sujets , y admit pour la première fois des roturiers : on y verra encore que ce Prince accorda à ces roturiers la noblesse graduelle après vingt ans de service , & qu'il leur donna des privileges plus étendus que ceux de la Noblesse , à cause du prix qu'il attachoit , ainsi que tous les Rois ses aïeux , à l'honneur qu'ils ont d'approcher & de servir immédiatement la Personne sacrée des Rois.

Entre les Officiers privilégiés , les vrais Domestiques & Commensaux du Roi sont ceux qui ont le plus de privileges. Ils ne sont pas seulement exempts de tailles , francs-fiefs , & tous autres subsides dont les Gentilshommes sont exempts , mais ils ont , outre cela , des privileges que les Nobles n'ont pas , comme l'exemption du ban & arriere-ban. Ils sont exempts de tous emprunts , dons gratuits , fortifications des villes & places , avitaillement & munitions , & généralement de toutes levées de deniers quelconques , &c. &c.

Comme dès l'origine les Valets-de-Chambre & de Garde-robe ont été décorés du titre d'Ecuyer , il entraîne nécessairement après lui les privileges des Nobles.

François premier , par son Edit du mois d'Avril 1548 , accorda la nobilité donnée à tous les héritages du Languedoc possédés par ses Commensaux , lorsqu'il y établit le cadastre.

Henri IV , par un Edit perpétuel & irrévocable , donné à Paris en Octobre 1594 , confirmé par Louis XIII en 1611 , permit à tous ses Valets-de-Chambre de se qualifier du titre d'Ecuyer.

Louis XIII donna une Déclaration les 10 Mai 1615 & 10 Mars 1622 , qui confirme ladite qualité d'Ecuyer.

Louis XIV donna un Edit en Juillet 1653 , qui ordonne que tous les Valets-de-Chambre & Porte-manteaux servans tous les ans près sa

Personne, qui décéderont revêtus desdites charges, ou les auront exercées pendant vingt ans, fussent fouché de Noblesse.

N. B. Par délibération de MM. les Valets-de-Chambre, approuvée de leurs Supérieurs, personne ne peut être admis dans leur Corps s'ils ne sont Nobles, fils ou petits-fils de Personnes vivant noblement, soit dans le Service ou dans la Robe, &c.

Porte-manteau ordinaire, ayant 1320 liv. de gages. Paulin Bailly de Saint-Paulin.

Six *Porte-manteaux* du Roi, servans trois par semestre, 660 l. de gages sur l'état, & 120 l. de récompense payées au Trésor royal.

Semestre d'Hiver.

Jean Bergeron.

Antoine-Simon Bourlet, en survivance.

Antoine-François Chertemps.

Jean-Baptiste Chertemps, son frere, en survivance.

Louis-Jean-Baptiste Soulaigre.

Semestre d'Eté.

Georges Forquenot de la Fortelle.

Jean-Nicolas Guibert, en survivance.

Antoine-Charles Bazire.

Claude Desrolines de la Motte; & Jean-François, son fils, en survivance.

Les *Porte-manteaux* prêtent serment entre les mains du premier Gentilhomme de la Chambre qui est en année, & c'est de lui qu'ils prennent certificat de service. Ils ont l'avantage de faire toujours leur service l'épée au côté. Ils se trouvent tous les matins au lever du Roi, où ils entrent avec les autres Officiers de la Chambre. Ils se rendent encore assidus à certaines heures que le Roi a affaire d'eux, comme au diner, au souper, aux collations de S. M., où ils reçoivent du Roi, en l'absence du Grand Chambellan, d'un premier Gentilhomme de la Chambre, ou du Grand-Maitre de la Garde-robe, le chapeau, les gants & la canne que S. M. leur donne en garde; & après le repas pareillement, en l'absence des susdits Officiers, ils remettent eux-mêmes entre les mains du Roi ce chapeau, ces gants & cette canne. Quand le Roi dîne à son petit couvert, le *Porte-manteau*, après avoir reçu le chapeau, les gants & la canne du Roi, les va porter sur la table de S. M.

Les *Porte-manteaux* se trouvent aussi à la chasse, à la promenade, à la paume; le soir, au jeu, au billard, ou bien même au bal; enfin, le *Porte-manteau* qui est de service, ne quitte guere de toute la journée, quelque part qu'aille S. M., qui peut avoir besoin de lui en différentes rencontres, pour aller querir ou reporter à la garde-robe, de la part du Roi, plusieurs choses, comme pour changer de chapeau, d'épée, de gants, de canne, de mouchoir, de cravatte, ou autre linge; pour prendre le cors-de-chasse, un manchon, &c. Quand le Roi marche en voyage & par la campagne, quand il sort pour aller à la chasse, faire des revues, ou à la promenade; quand, par un mauvais temps, il traverse à pied ou à cheval quelque lieu dé-

couvert, & en plusieurs autres rencontres où le Porte-manteau pré-voit que S. M. pourra avoir affaire de son manteau; en un mot, sitôt que le Roi sort de ses appartemens & marche à découvert, quand il ne seroit que traverser les cours ou se promener dans les jardins, le Porte-manteau va prendre à la garde-robe le manteau de S. M., & se tient proche du Roi pour le lui donner lorsqu'il le demandera.

A certaines cérémonies que le Roi a un manteau de parade, comme au bal, toutes les fois que S. M. le veut quitter ou reprendre, c'est au Porte-manteau à le lui ôter ou remettre sur les épaules, en l'absence du Grand-Chambellan, d'un premier Gentilhomme de la Chambre, ou du Grand-Maître de la Garde-robe, les Porte-manteaux étant obligés de garder toutes les hardes que le Roi quitte pour les reprendre quelque temps après, pendant toute la journée; par exemple, son épée, ses gants, son chapeau, son manchon, sa canne ou autre chose, & d'être toujours prêt à les lui rendre. Ils ont entrée presque par-tout où le Roi va.

L'on a dit pour les reprendre quelque temps après: car si le Roi quittoit ses hardes pour ne les plus reprendre de la journée, elles demeureroient aux Officiers de la Garde-robe sans que le Porte-manteau s'en charge. Le Roi faisant donner le deuil à quelques Officiers de S. M. les Porte-manteaux sont des premiers à l'avoir, même dans les deuils qui ne sont pas si généraux.

De plus, ils ont l'épée du Roi en garde quand S. M. la quitte: mais parce que l'épée est portée tantôt par les Ecuers, tantôt par les Porte-manteaux, les Gentilshommes de la Chambre, conjointement avec le premier Ecuyer, voulant terminer les contestations qui survenoient sur ce fait, ont décidé, le 25 Novembre 1720, ce qui s'ensuit, & ce conformément à l'ancien usage:

Lorsque le Roi est à pied ou en carrosse à deux chevaux, c'est au Porte-manteau à garder l'épée de S. M.; mais lorsque le Roi a des éperons, c'est à l'Ecuyer à prendre l'épée de S. M. dans le moment qu'elle sort de sa Chambre, où il remet l'épée quand le Roi rentre & quitte ses éperons; que si le Roi monte à cheval ou en carrosse à six chevaux, le Porte-manteau remet l'épée de S. M. entre les mains de l'Ecuyer: & au retour, quand le Roi descend pour rentrer dans l'intérieur de ses Maisons ou de celles dans lesquelles S. M. peut aller, alors l'Ecuyer rend l'épée au Porte-manteau; bien entendu que tant que le Roi est dehors de ses Maisons & Jardins, c'est l'Ecuyer qui garde l'épée de S. M., & que la fonction du Porte-manteau ne commence que dans le moment que le Roi descend de son carrosse à six chevaux, & rentre dans l'intérieur de ses Maisons ou Jardins, ou dans toute autre maison & jardin qui doivent être regardés alors, par rapport au service, comme ses Maisons & Jardins. Ce sont les propres termes de ce nouveau règlement.

Les Porte-manteaux entrent à cheval au Château du Roi à la suite de S. M., & montent aussi à cheval dans la cour de ce Château, quand le Roi sort.

Lorsque le Roi joue à la paume, ils présentent d'une main les balles à S. M. & gardent son épée de l'autre. Ils doivent tenir le compte de ces balles, & c'est aussi eux qui arrêtent les parties du

jeu de paume pour les frais qui s'y font, tandis que le Roi joue; parce que le Roi paie toujours tous les frais de ce jeu, soit qu'il gagne ou qu'il perde: & après que S. M. a joué, le Porte-manteau doit avoir soin de donner, par le maître du jeu de paume, à tous les Officiers de la Chambre ou de la Garde-robe qui sont là pour le service du Roi, une collation honnête. Quand le Roi fait jouer en sa présence, il paie aussi toujours les frais, quoiqu'il ne joue pas. Les Porte-manteaux ont la qualité d'Ecuyer, & ont été déclarés exempts du droit de franc-fief, par Arrêt du 15 Mai 1778.

Deux *Porte-arquebuses*, servans par semestre, 1100 liv. tant pour leurs gages que pour la fourniture de poudre & de plomb pour la chasse, & 300 liv. de récompense payées au Trésor royal. Les fusils, pistolets & autres armes de chasse leur appartiennent quand le Roi ne s'en sert plus. Ils ont bouche à Cour à la table dite des Valets-de-chambre, & ont la qualité d'Ecuyer tant qu'ils sont revêtus de leur charge, ou si, après vingt-cinq années de service, ils obtiennent des lettres de vétérans, ainsi qu'il est plus amplement porté par l'Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, rendu à Versailles le premier Juillet 1705. Ils ont été déclarés exempts du droit de franc-fief, par Arrêt du Conseil du 15 Mai 1778.

JANVIER. Marc *Antoine*, & son fils en survivance.

JUILLET. N... *Antoine de Beauterne*.

Quand le Roi va tirer ou va à la chasse, les Porte-arquebuses montent à cheval dans le Louvre, & y entrent aussi à cheval à la suite du Roi dont ils prennent l'ordre, lui mettent le premier fusil entre les mains, & le reprennent de S. M. Le Roi a un *Artilier* créé en charge, employé pour 400 livres de gages sur le grand état de la Maison.

Claude-Félix-Louis *Renard* de Saint-Malo.

Et un *Arquebuser*, à 100 liv. de gages, *Pierre Moulon*.

Autres Officiers ayant titres de Valets-de-Chambre, & qui ont ordinairement à leur table.

B A R B I E R S.

Barbier ordinaire, Antoine-Thomas-Georges *Dubuisson*, 800 liv. de gages, & bouche à Cour à la table dite des Valets-de-chambre.

Quatre *Barbiers-valets-de-chambre*, servans par semestre, qui ont à eux quatre la charge de premier Barbier, réunie avec ses gages de 800 liv. & récompenses, par brevet du 3 Mai 1669, sur la démission du Sieur *Félix*, alors premier Chirurgien de S. M. Ils ont chacun chez le Roi 700 liv. de gages payées par les Trésoriers de la Maison, 150 liv. de récompense au Trésor royal, & 100 liv. pour fournir les peignes & la poudre de senteur; 500 liv. tant de gages que de récompense au Trésor royal; de plus, un écu par jour pour leur dépense de bouche.

Ils ont droit de tenir ou faire tenir boutique ouverte en telle ville du Royaume qu'ils voudront choisir leur domicile, même à Paris, comme les Chirurgiens de maîtrise. Ils louent chacun leur privilège

à Paris ordinairement 100 écus. Les Barbiers peuvent avoir chacun deux garçons en cette boutique, qui sçachent la chirurgie; mais les Chirurgiens du Roi ne peuvent pas avoir en leur boutique des garçons qui soient Barbiers ou Perruquiers.

Ces quatre Barbiers jouent encore à Paris le privilege de premier Barbier. Ils en ont cent écus à partager, & à chacun le tiers de 500 liv. de gages pour cette charge de premier Barbier.

JANVIER. Alexandre-Jean-Baptiste *Bligny*.

Antoine *Gourdin*.

Antoine-Louis-Joseph *Gourdin*, son fils, en survivance.

JUILLET. Antoine *Gourdin*, fils.

Alexandre-Jean-Baptiste *Bligny*, fils, reçu = N... *Gourdin*.

Leur fonction est de peigner le Roi, tant le matin qu'à son coucher, lui faire le poil, & l'essuyer aux bains & étuves, & après qu'il a joué à la paume.

Un *Chirurgien-opérateur* pour les dents, qui prête serment entre les mains du premier Médecin.

Etienne *Bourdet*.

Jean-Joseph *Dubois Foucou*, en survivance. Il a 600 liv. de gages & 600 liv. de récompense au Trésor royal, & pour son ordinaire 1095 liv.

Il a soin de nettoier & couper les dents, & fournir de racines & d'opiat quand le Roi lave sa bouche.

T A P I S S I E R S .

Huit *Tapissiers*, servans deux par quartier, qui ont dans leur certificat de service la qualité de Valets-de-Chambre. Par ancienneté ils choisissent le quartier. Ils ont de gages 300 liv. 37 liv. 10 sous pour menues fournitures, & 40 sous par jour pour leur nourriture durant leur quartier; pain, vin & viande en espece, pendant trois jours, pour leur hors de quartier.

JANVIER. François-Victor *Bertheville*.

André-François *Capin*, en survivance.

François *Gibert*. Charles-César *Gibert*, son fils, en survivance.

JUILLET. Jean-François-Isidore *Declé*.

N... de *Formantel*.

Jean-Baptiste-Gervais *Fournier*.

Ils aident tous les jours aux Valets-de-Chambre à faire le lit du Roi.

Ils ont en garde, aux lieux de séjour de la Cour, les meubles de campagne du Roi pendant leur quartier, & font les meubles de S. M. quand la Cour marche en campagne. Le Tapissier qui accompagne les meubles de la premiere Chambre, & celui qui accompagne la seconde Chambre, ont chacun par jour un écu pour leur nourriture sur la cassette; ce qu'ils appellent les devans. Les deux Tapissiers hors de quartier ont encore leur nourriture pendant trois jours en espece, c'est-à-dire, douze pains à eux deux, douze pintes de vin & vingt-quatre livres de veau: ce qu'ils appellent le hors de quartier de chez le Roi. De plus, ils ont encore un ordinaire en

espece aux bonnes Fêtes de l'année , des cierges , de la toile , des heures , &c.

H O R L O G E R S .

Quatre *Horlogers* , qui ont aussi dans leurs lettres la qualité de Valets-de-Chambre. Ils ont par quartier , c'est-à-dire pour trois mois de service , 200 liv. de gages payées par les Trésoriers de la Maison , 150 liv. de récompense payées au Trésor royal. Ceux qui servent plus de trois mois ont des appointemens à proportion de leur service.

JANVIER. Charles-Athanase *Pinon*.

Robert *Robin* de Beaumont , en survivance.

JUILLET. Antoine *Pelletier*. Jean *Fol* , en survivance.

La charge & gouvernement du grand-horloge du Palais , à Paris , est 600 liv.

Ils doivent monter les montres & pendules du Roi , soir & matin.

Ils ont les entrées avec les premiers Gentilshommes de la Chambre , & ont aussi celles du Cabinet.

G A R Ç O N S D E L A C H A M B R E .

Six *Garçons* ordinaires de la Chambre , qui ont 400 liv. de gages & 180 liv. de récompense. Ils ont aussi , de trois ans en trois ans , un lit complet garni , fourni par les Tapissiers , appelé le lit de veille , & payé par les Trésoriers de l'argenterie 85 liv. Ils touchent deux cens écus pour fournir le papier , les plumes , l'encre & la poudre au Conseil des Finances , qui se tient dans la Chambre ou dans le Cabinet de S. M. ; de plus , les libéralités de quelques hardes de la Chambre du Roi , que leur fait chaque année le premier Gentilhomme de la Chambre qui sort de service.

Joachim *Filleul Beaugé*. N... *Filleul* , en survivance.

Claude-François *Ramsau* , fils , en survivance.

Jean-Baptiste *Prieur*. N... *d'Aloyau* , en survivance.

Jean-Baptiste-Armand *Bernard*.

François-Marie *Barbery*.

Louis-Antoine *Marquand*. N... *Lefevre* , en survivance.

François-Claude-Antoine & Jacques-Louis *L'homme* , honoraires.

Les Garçons de la Chambre sont toujours dans la Chambre pour recevoir les ordres de leurs Supérieurs , ou , en leur absence , du Roi même. Ils ont soin de la cire de la Chambre , & les restes de cette cire leur appartiennent. Les matins ils tiennent la porte de la Chambre , font les entrées avant que les Huissiers en aient pris possession , & appellent la Chambre en remettant la porte aux Huissiers. Ils ont leur part à ce que donnent ceux qui prêtent serment immédiatement entre les mains du Roi , dans la Chambre ou dans le Cabinet de S. M. Ils furent confirmés en 1675 dans la qualité d'Ecuyer , & déclarés exempts du droit de franc-sief , par Arrêt du Conseil du 15 Mai 1778 , & par autre Arrêt du 25 Février 1784. Ils prêtent serment , comme les autres Officiers de la Chambre , entre les mains du premier Gentilhomme en année d'exercice. Quand on joue dans la Chambre & autres appartemens du Roi , ils vont

avertir à la Bouche qu'on apporte le bouillon, quand le Roi en prend ; & qu'on apporte le déjeuner de S. M.

Il y a encore à la Chambre deux *Porte-chaises d'affaires*, servans six mois, à 600 liv. de gages & 200 liv. de récompense au Trésor royal.

JANVIER. N... *Masson*.

JUILLET. N... *Rouard*.

PORTEURS DE LA CHAMBRE,

Neuf *Porteurs de lits & meubles*, ou *Porte-meubles* de la Chambre & Garde-robe.

MM. N... *Laureau*.

François *Leroy*.

N... *Guiter*.

Martin *Perron*, Jacques *Perron*, fils, en survivance.

N... *Muret*.

N... *le Tellier*.

N... *Menguier Moras*.

N... *Pavin*. N... *Boucard*, en survivance.

Ils ont de gages pour leur nourriture & entretenement 85 liv. au bout de chaque quartier, qui fait à chacun 340 liv. par an. Ils ont quelques garçons sous eux.

Un *Porteur de meubles* de la Chambre avec son garçon accompagne dans les voyages la première Chambre du Roi ; & le lendemain la seconde Chambre est pareillement accompagnée d'un autre *Porteur de meubles* & de son garçon, qui se trouvent à la descente ou arrivée de ces meubles & coffres, afin de les mettre dans la Chambre destinée pour le Roi, ou autre lieu de sûreté, & les coffres de la Garde-robe.

Capitaine de l'équipage des mulets.

N... *Belurgey de Grayville*, & son frere, en survivance. Il commande ledit équipage, dont les mulets conduits par des Muletiers habillés de la livrée du Roi, escortés par un détachement des cent Suisses, servent à porter les lits du Roi & les tapisseries de campagne, avec les coffres de la Chambre & de la Garde-robe.

Peintre de la Chambre & du Cabinet du Roi, N... *du Rameau*.

Destinateur & Graveur ordinaire du Cabinet, N... *Morreau*.

Destinateur ordinaire de la Chambre & du Cabinet, N... *Paris*.

Vitrier, Georges *Laurent*, 300 liv. de gages.

Menuisiers de la Chambre, Jean-Claude-Lucien *Noël*, & Jean-Baptiste-Antoine *Francastral*, 225 liv. de gages.

Coffretiers, 150 liv. de gages.

N... *Simonini*.

N... *Daubancour*.

N... *Boucher*.

Capitaine des Levrettes & Lévrier de la Chambre, Zacharie, Marquis de *Vassan*, Chambellan du feu Duc de Berry.

G A R D E - R O B E .

La charge de Grand - Maître de la Garde-robe a été créée le 26 Novembre 1669. Celui qui la possède est François-Alexandre-Frederic de la Rochefoucaud, Duc de Liancourt, reçu en 1783. Voyez *Estifnac*.

Le Grand-Maître de la Garde-robe prête serment de fidélité entre les mains du Roi, & les reçoit des quatre premiers Valets de la Garde-robe, des Valets de la Garde-robe d'ordinaire, & de Quartier du Porte-malle, & des Garçons de la Garde-robe, des Tailleurs, de l'Empeseur, & des autres Officiers de la Garde-robe & des Marchands-fournissans. Il a 3400 liv. d'appointemens, & les mêmes honneurs & privileges que les premiers Gentilshommes de la Chambre; de plus, quatre mulets de l'équipage du Roi.

Il a soin des habits, du linge & de la chaussure de S. M., & dispose de toutes les hardes quand le Roi ne veut plus s'en servir. Le Grand - Maître de la Garde-robe donne la chemise à S. M. en l'absence des Princes du Sang ou Princes légitimés, du Grand-Chambellan, & des premiers Gentilshommes de la Chambre. Le matin, quand le Roi s'habille, il met à S. M. la camifole, le cordon-bleu, & lui vêt son juste-au-corps; le soir, quand on déshabille le Roi, il lui présente la camifole de nuit, & quelque temps après son bonnet & son mouchoir de nuit, & il lui demande quel habillement il lui plaira prendre le lendemain.

Aux jours de grandes Fêtes solennelles il met le manteau sur les épaules du Roi, & le collier de l'Ordre par-dessus. Il a son appartement dans le Logis du Roi.

Quand le Roi donne audience aux Ambassadeurs, le Grand-Maître de la Garde-robe a sa place derriere le fauteuil de S. M., à côté du premier Gentilhomme de la Chambre ou du Grand-Chambellan, & prend la gauche de la chaise du Roi.

Le Grand-Maître de la Garde-robe fait faire tous les habits ordinaires du Roi; mais les premiers Gentilshommes de la Chambre ordonnent aux Intendans & Contrôleurs de l'argenterie & menues affaires de la Chambre, de faire faire le premier habit de chaque deuil & les habits par extraordinaire, comme quand il y a bal, ballets, mascarades, carroufels, tournois, & autres divertissemens.

Deux Maîtres de la Garde-robe, servans par année, d'anciens gages 3400 liv. & plusieurs autres appointemens montant à 18000 liv. & plus.

Louis - Bruno Comte de *Boisgelin de Cicé*, Maréchal de Camp, Chevalier des Ordres, reçu en 1760.

Bernard-François, Marquis de *Chauvelin*, reçu en 1773.

Ils font serment de fidélité entre les mains du Roi, & en l'absence des Princes du Sang ou Princes légitimés, du Grand - Chambellan, des premiers Gentilshommes de la Chambre & du Grand-Maître de la Garde-robe, ils donnent la chemise au Roi. Ils se trouvent aussi aux audiences des Ambassadeurs, & montent sur l'estrade ou le haut-dais.

Celui qui est en année a son appartement dans le Logis du Roi.

Le matin, quand le Roi s'habille, il présente à S. M. sa cravate, son mouchoir, ses gants, sa canne & son chapeau. Le Roi vuide les poches de l'habit qu'il quitte dans celles de l'habit qu'il prend, & c'est le Maître de la Garde-robe qui lui présente ces poches pour les vuider. Le soir, le Roi sort de son cabinet, & trouve à la porte le Maître de la Garde-robe qui l'attend, & entre les mains duquel il met ses gants, sa canne, son chapeau, son épée avec le ceinturon; & quand le Roi a prié Dieu, il revient sur son fauteuil achever de se déshabiller, où le Maître de la Garde-robe tire le juste-au-corps, la veste & le cordon bleu du Roi, & reçoit aussi la cravate de S. M.

Quatre premiers Valets de Garde-robe servans par semestre.

JANVIER. Augustin *Dubois*, & son fils, en survivance.

AVRIL. Antoine-Philippe *Genil*.

JUILLET. Louis-Gaspard *le Tellier*.

Armand-Remi *le Moine*, en survivance.

OCTOBRE. Louis *le Clerc* du Brillet, reçu = Pierre *de la Roche*.

N... *d'Avrange* de Kermont, en survivance.

Ils ont la clef des coffres, & couchent dans la Garde-robe. Celui qui est en quartier présente au Roi ses chaussons, ses jarretières, & le soir le Maître de la Garde-robe tire la manche droite de la veste & du juste-au-corps de S. M., & le premier Valet de la Garde-robe en tire la manche gauche, & reçoit le juste-au-corps, la veste & le cordon bleu, remettant le tout entre les mains d'un des Officiers de la Garde-robe; défait la jarretière gauche, qu'il donne au Valet de Garde-robe qui a déchaussé le Roi; après il noue le ruban de la manche gauche de la chemise de S. M. En l'absence du Grand-Maître & du Maître de la Garde-robe, c'est le premier Valet de Garde-robe qui fait tout le service de la Garde-robe. Quand le Roi marche en campagne, les mulets de la Garde-robe portent le lit & le coffre des hardes du premier Valet de Garde-robe de quartier.

Ils ont de gages 825 liv. par les Trésoriers de la Maison, 343 liv. d'appointemens au Trésor royal, & leur ordinaire en argent, 1750 liv. à la Chambre aux deniers de chez le Roi; & ont été déclarés exempts du droit de franc-fief, ainsi que les Valets de Garde-robe ordinaire, par Arrêts du Conseil du 15 Mai 1778 & 25 Février 1784.

Valet de Garde-robe ordinaire, dont la charge a été créée en 1667, 1200 liv. de gages. Jean-Baptiste-Denis *Sergent*. Jean-Baptiste *Marchant*, en survivance.

Huit *Valets de Garde-robe*, qui ont 520 liv. de gages. Ils servent par semestre.

JANVIER. Antoine-François *Rabel*, l'aîné.

Jean-Charles *Rabel*, le jeune.

Antoine *Vienne*.

N... *Vienne*, son fils, en survivance.

JUILLET. François *Bergeron*.

Guillaume-Louis-Jacques *de la Fosse*.

Antoine-François *de la Fosse*, son fils, en survivance.

Jean-Marc-Antoine *de la Noue*.

N... de la Noue, fils, en survivance.

Jacques-Charles Barberey, honoraire.

Les Officiers ordinaires ne servent qu'au défaut de ceux de quartier ; néanmoins le Valet de Garde-robe ordinaire sert toujours chez le Roi, conjointement avec ceux de quartier.

Les Valets de Garde-robe apportent les habits de S. M. & ont pour fonction particulière de donner au Roi, quand il s'habille, son haut-de-chauffe ses bas, & ses bottes quand il en prend. Ils déchauffent & débottent toujours le Roi du pied gauche ; outre cela, ils donnent au Grand-Maitre, au Maitre de la Garde-robe, ou en leur absence, au premier Valet de Garde-robe les hardes pour habiller S. M. ou bien les présentent, les mettent ou les vêtent au Roi eux-mêmes en leur absence. Ils prennent sur les genoux du Roi la chemise que S. M. quitte, ou la reçoivent de sa main. Dans toutes les autres occasions, pendant le jour, où le Roi a besoin de faire quelque changement dans son habillement, comme quand il joue à la paume, & au retour de la chasse ou de la promenade, les Valets de la Garde-robe font la même fonction. Quand la Cour marche en campagne, les coffres de la Garde-robe sont partagés en deux chambres ; ils ont deux écus par jour sur la cassette du Roi pour les devans, & ils ont la qualité d'Ecuyer.

Porte-malle, Adrien-François Raffeneau de Lisle.

Lorsque le Roi sort, le Porte-malle est obligé de monter à cheval pour servir en toutes occasions avec sa malle couverte d'une housse en broderie d'or aux armes de S. M. Il ne suit point quand le Roi va à la chasse. Il porte dans cette malle toutes sortes de commodités convenables à l'habillement complet, comme habit, linge, rubans, robe-de-chambre, bonnet, &c. Cet Officier qui a la qualité d'Ecuyer est monté à l'écurie, & a autant de relais que le Roi, pour le pouvoir suivre & ne le point quitter. Il a 900 liv. de gages, 240 liv. de récompense au Trésor royal, quinze louis d'or par an payés par les Maitres de la Garde-robe, & environ 1250 liv. pour son ordinaire. Il a été confirmé dans l'exemption du droit de franc-fief, par Arrêt du Conseil du 15 Mai 1778.

Quatre Garçons ordinaires de la Garde-robe, servans par accommodement l'un pour l'autre, en sorte qu'il y en a toujours deux pour faire le service.

Antoine-Bonaventure Testée, reçu = Jean-Claude Sauger, son gendre.

Louis-Joseph Boiffre, reçu = Gabriel-Thomas le Moine de Nanteuil.

N... Titeux.

N... Drouin, en survivance.

N... Gourbillon.

Ils ont 400 liv. de gages. Ils ont soin de tous les habits & du linge du Roi. Le Grand-Maitre de la Garde-robe leur donne à la fin de l'année partie des habits de S. M. Ils ont aussi en garde plusieurs pierreries, des épées garnies de diamans, des croix de l'Ordre aussi de diamans, & autres pierreries convenables aux habits de S. M. Ils gardent les clefs des coffres, & ont la qualité d'Ecuyer.

Tout

Tout le corps de la Garde-robe, c'est à-dire, tous les Officiers entrent les premiers dans la Chambre, avant même que le Roi soit sorti de son lit, (ou soit venu de chez la Reine quand il y en a) afin de tenir tout prêt l'habillement de S. M. Tous les jours il y a deux pintes de vin de table & un pain double pour le déjeuner de tous les Officiers de la Garde-robe.

Porte-mail ordinaire, 400 liv. de gages. N... *le Proust* de Chevaigné. Ses fonctions sont d'aller prendre dans les coffres de la Garde-robe un mail, une passe ou leve, & des boules, lorsque le Roi veut prendre cet exercice, & de les présenter à S. M.

T A I L L E U R S O R D I N A I R E S.

Louis *Hofte* de Saint-Louis.

Claude-François *le Grand*.

Jean-Louis *le Vacher*.

Claude-César *le Doux* de la Faverie.

Ils sont couchés sur l'état de la Maison du Roi, aux gages de 20 liv. chacun; mais il n'y a que le Sieur *le Doux* qui travaille seul pour les habits du Roi. Il est qualifié Valet-de-chambre de S. M. & doit se trouver à son lever pendant qu'on l'habille. Quand le Roi prend un habit neuf, pour cette première fois le Tailleur présente les chausses de S. M.

Empeseur ordinaire, N... *Dagest*, Cravatier du Roi. Il a 600 liv. de gages, 600 liv. pour sa bouche, 600 liv. pour les savons, 100 liv. pour toilette & cassette par le Maître de la Garde-robe en année; & 150 liv. pour faire blanchir & remplir les peignoirs & toilettes de la Chambre.

De plus, quand il va en campagne à la suite du Roi, il a 330 liv. pour acheter un cheval; & alors, au lieu d'un écu par jour pour sa nourriture, il touche une demi-pistole chaque jour, & il est payé de tout cela sur la cassette du Roi.

Il plie les cravates de S. M. & y noue les rubans, afin qu'elles soient toutes prêtes à mettre. Il présente la cravate du Roi au Maître de la Garde-robe ou bien au premier Valet de la Garde-robe, & après qu'il lui a donné cette cravate, il accommode le col de la chemise du Roi. La cravate mise, s'il aperçoit quelque endroit qui n'aille pas assez bien, il y met encore la main. En l'absence de ses Supérieurs, il met la cravate au Roi; il attache tous les matins les diamans & les manchettes aux poignets des chemises de S. M. Il a entre ses mains toutes les cravates, les manchettes, & tous les points & dentelles pour le linge du Roi. Il a pareille entrée que les Officiers de la Garde-robe.

Le Roi, par son brevet du 25 Juillet 1673, a permis au Grand-Maître de la Garde-robe de retenir des Marchands, Artisans & gens de métier pour les habits & vêtements de S. M. des Brodeurs, des Pelletiers, des Lingiers, des Cordonniers, des Chapeliers, & autres Marchands - fournisseurs de toutes sortes, qui fourniront la Garde-robe du Roi.

Année 1789.

F

Ils sont réduits à vingt-six par les Déclarations du 30 Mai 1664 & du 29 Octobre 1689; sçavoir,

Orfèvre - Jouaillier, 100 liv. de gages. Robert *Arnould*, Claude *Dray*.

Deux *Marchands-Merciers-Jouailliers*, 100 l. Jean *Coutele* & Pierre-Joseph-Pic de *Belligny*.

Deux *Pelletiers*, 60 l. Charles-Pierre de *Jouy* & Pierre-Jacques-François *Fleury*.

Deux *Brodeurs*, 120 l. Thomas *Benoist* & Denis-François-Jean *Brard*.

Six *Chaussiers*, 120 liv. chacun. Louis *Varlet*, Joseph *Fournier*, Louis *Gestin* de Courteille, Charles le *Romain*, Charles-Ferdinand de *Gardevacque* & Pierre *Boulangier*.

Huit *Cordonniers*, 60 liv. chacun. Alexandre *Mozac*, Adrien *Mignot*, Jacques *Varlet*, Louis *Lavergne*, Benoit *Marduel*, Charles-Louis le *Masson*, Jacques-Louis *Pinget* & Jacques *Corvazier*.

Deux *Lavandiers* du linge du corps, servans par semestre.

JANVIER. Pierre-Gabriel *Martigny* des Murel.

JUILLET. Louis-Guillaume *Berry*.

Ils ont chacun 300 l. de gages, & 15 louis d'or à eux deux pour étrennes.

C A B I N E T D U R O I.

Il y a plusieurs Cabinets du Roi, quoiqu'on dise généralement le Cabinet. Nous commencerons l'énumération des Officiers par

Deux *Huissiers du Cabinet*, servant chacun six mois, 600 liv. de gages, & 600 liv. de récompense au Trésor royal.

Armand-Remi le *Moine*.

N... *Pernot*, reçu = Louis-Henri le *Moine* de Clermont, ancien Valet-de-chambre du Roi; & de Henri-François le *Moine*.

L'Huissier du Cabinet sçait les personnes qu'il peut laisser entrer dans le Cabinet. Personne n'a ce droit, ni par naissance, ni par charge; S. M. l'accorde à ceux à qui elle donne les entrées familières: tous les autres ne peuvent entrer dans le Cabinet, si le Roi ne les y fait appeler par l'Huissier. Ces Huissiers ont la qualité d'Écuyer comme ceux de la Chambre.

Si le Conseil se tient dans un Cabinet, cet Huissier va de la part du Roi avertir les Ministres & les autres personnes qui doivent assister à ce Conseil. Si le Roi doit recevoir dans le Cabinet le serment de fidélité de ceux qui ont accoutumé de le prêter immédiatement entre les mains de S. M. cet Huissier garde le chapeau, les gants & l'épée (si c'est un homme d'épée) de celui qui fait le serment, pendant qu'il se fait entre les mains de S. M. L'Huissier du Cabinet a sa part à ce que donnent ceux qui font serment dans la Chambre ou dans le Cabinet.

L'Huissier de l'Ordre du Saint-Esprit a la clef du Cabinet du Roi, & en garde la porte en-dedans tandis que S. M. y tient le Chapitre de l'Ordre. Il en useroit de même si cette Assemblée se tenoit dans la Chambre.

Quatre Secretaires du Cabinet, qualifiés sur l'état Secretaires de la Chambre & du Cabinet, ont 1200 liv. d'anciens gages, 6000 liv.

au Trésor royal pour leurs gages du Conseil, & 300 liv. pour le droit d'habit; de plus, pour leur bouche à Cour ils touchent 1750 liv.

On croit que l'origine de leurs charges vient des anciens Clercs du Palais, que les Rois de la seconde race prenoient pour écrire sous eux, & qui pour cela demeuroient dans le Palais, & ne travailloient que sous le Roi. C'est ainsi qu'en parle *Fauvellet du Toc* dans son *Histoire des Secretaires d'Etat*, pag. 9. Il ajoute que Charles *Benoise*, en la personne duquel ces charges ont commencé, n'avoit que le titre de Clerc de la Chambre, quand le Roi Henri III le prit auprès de lui, & que ce Prince lui donna depuis la qualité de Secrétaire du Cabinet. Il entra dans le College des Secretaires du Roi le 5 Juin 1585; & c'est lui qui par la part qu'il eut en la confiance de son Maître & en ses bonnes grâces, mit cette charge au point où elle est présentement. Elle a été depuis partagée en quatre qui servent souvent ordinairement & extraordinairement, selon qu'il plaît au Roi. Louis XIV s'accoutuma à n'en prendre qu'un, qui tenoit la plume sous lui durant toute l'année. Ce sont,

Jean-Baptiste-Alexandre-Hubert d'*Arboulin* de Richebourg, reçu = Jean-Potentien d'*Arboulin*, en 1780.

Armand *Leclerc*, reçu en 1771.

Nicolas-Marie *Leclerc* de Sept-Chênes, & son fils en surv. en 1771.

Barthelemi-Jean *le Couteux* de la Noraye, reçu en 1783. Simon-Zacharie de *Palerne*, reçu en survivance en 1783.

Pierre-Michel *Henin*, reçu en 1783.

Les Secretaires de la Chambre & du Cabinet du Roi servent S. M. dans ses dépêches particulieres; & par l'article VI du Règlement qui doit être observé au Conseil d'Etat, la qualité de Conseiller ordinaire du Roi en ses Conseils leur a été conservée.

C A B I N E T D E S L I V R E S .

Il y avoit au Château du Louvre & suite de S. M. un Cabinet de Livres & Bibliothèque particuliere du Roi, où l'on étoit obligé, par Lettres - Patentes du mois d'Août 1658, de fournir un exemplaire de tous les Livres qui étoient imprimés par privilege.

Cette charge dont les gages sont de 1200 liv. a été réunie, par Edit du mois de Janvier 1720, sous le titre de Bibliothécaire du Roi, Intendant & Garde des Bibliothèques & Cabinets de S. M., tant de son Château du Louvre que de sa Cour & suite, à celle de Maître de la Librairie du Roi, Intendant & Garde du Cabinet des Livres, &c. Elle est possédée par M. Jean-Charles-Pierre *Le Noir*, Conseiller d'Etat ordinaire, ancien Lieutenant-général de Police, nommé = N... *Bignon*, en 1783, à 7200 liv. de gages.

Garde de la Bibliothèque particuliere du Roi à Versailles, & du Cabinet des Livres à la suite de la Cour.

N... de *Sancy*.

Tous les Livres qui étoient dans le Cabinet du Louvre, sont présentement réunis à la grande Bibliothèque du Roi, dont nous parlerons à la fin de cet Ouvrage.

Papetier du Roi, 100 liv. de gages. Charles-Jacques-François-Marie *Laville*.

Graveurs du Roi, 400 liv. de gages chacun. N... reçu = Jacques-Philippe *Lebas*.

Jacques *Adont*, dit de *Franqueville*.

Peintre du Cabinet, 1200 liv. de gages. Jean-Baptiste-Marie *Pierre*, Chevalier de l'Ordre du Roi.

Peintre en miniature, 600 liv. de gages. Girard *Spaendock*.

Imprimeur du Roi, préposé à la conduite de l'Imprimerie du Cabinet de S. M. & mis, comme les autres Commensaux, sur l'état de la Maison du Roi, par Déclaration de S. M. du premier Janvier 1719.

Jacques *Aniffon-Duperron*, 600 liv. de gages.

Etienne-Alexandre-Jacques *Aniffon*, fils, en survivance, & chargés des poinçons, matrices, moules, layettes, caractères & fontes de l'Imprimerie Royale.

Relieur du Roi, 100 liv. de gages, Pierre *Anguerand*.

Garde des Plans, Cartes & Dessins du Cabinet du Roi, Hugues-Adrien *Jolly*, & son fils, adjoint.

LECTEURS ET INTERPRETES.

La charge de *Lecteur* de la Chambre du Roi, a toujours été honorable. *Faucher* remarque qu'elle étoit tenue autrefois par de grands Seigneurs, & qu'aux banquets de grandes fêtes, & lorsque nos Rois tenoient Cour pléniere, ils faisoient lire les beaux faits de leurs prédécesseurs; ce qui a duré du moins jusqu'à Charles VII, sous lequel on trouve que le Comte de *Tancarville* tenoit l'état de *Lecteur* auxdites fêtes, par héritage, & même en fief. François Premier faisoit lire devant lui plusieurs Scavants de son siècle, comme *Budée*, & autres. Henri III eut pour *Lecteur* Jacques *Davy* du Perron, depuis Cardinal & Grand-Aumônier de France. Henri IV n'en eut point d'affecté: il faisoit quelquefois lire devant lui par l'un de ses Secretaires des Commandemens, ou de ses Secretaires du Cabinet. Louis XIII étant prêt d'être majeur, perdit son Précepteur: l'on n'en nomma point d'autre; mais l'on changea le titre de Précepteur en celui de *Lecteur de la Chambre & du Cabinet* du Roi. Louis XIV n'avoit encore qu'un *Lecteur* en 1665; mais l'on trouve par deux états de la France, que cette charge étoit partagée en 1668.

N... de *Vaines*, reçu en 1775.

Claude-François *Chatel*, reçu en 1781.

N... de *Saint-Martin*, reçu en 1784. = Geoffroi *Chalut* de Verin, *Secretaire du Roi*.

Secretaire-Interprete pour les Langues Arabe & Syriaque, 1200 liv. de gages, N... *Caussin* Parceval, reçu = N... *Bejot*, son oncle.

Secretaire-Interprete en Langue Grecque & Latine, 550 l. Adrien *Roze*.

Secretaire-Interprete en Langue Latine, 550 liv. Joseph *Pellerin*, & Louis-Joseph *Pellerin*, son petit-fils, en survivance.

Secretaire-Interprete pour les Langues Germaniques, 550 liv. de gages, N. de *Reynole*.

Secretaire-Interprete pour les Langues Orientales, N... *Ruffin* & N... *Gilly*.

Secrétaire-Interprete pour les Langues Espagnole , Allemande & Italienne , N... *Gerbaut*.

OISEAUX DU CABINET DU ROI.

Capitaine général de Fauconnerie du Cabinet, Jean-Claude *Forget*, reçu = Jean-Claude *Forget* son pere; il a toutes sortes d'oiseaux pour voler toute l'année. Ses appointemens sont de 23861 liv. L'état des vols des oiseaux du Cabinet du Roi est envoyé à la Cour des Aides. Par Lettres de jussion du 14 Décembre 1688, le sieur *Forget* pourvoit à toutes les charges des Officiers des vols des oiseaux du Cabinet, & ne reçoit les ordres immédiatement que du Roi, à qui il a l'honneur, à la chasse, de présenter les têtes, & a le choix de tous les oiseaux que le Roi reçoit par présens.

La Fauconnerie du Cabinet du Roi suit S. M. dans ses voyages, même à l'armée : & celui qui la commande, prend tous les jours l'ordre du Roi en route, ou à l'armée, & vole tous les jours à la portiere du carrosse du Roi, le matin & le soir, suivant les ordres qu'il en reçoit de S. M. A l'armée, il vole à la tête de la colonne où le Roi marche ; c'est pourquoi il a soin de fournir au Ministre des affaires étrangères, avant le départ du Roi, l'état des Fauconniers & Officiers qui servent sous ses ordres, afin qu'il leur obtienne des passe-ports du Général de l'armée ennemie pour pouvoir librement exercer les oiseaux du Roi, à une lieue des grandes gardes de l'armée. Il est délivré au Fauconnier du Cabinet chaque jour de marche du Roi, douze bouteilles de vin de table, & douze pains doubles, par le Marchand de vins & le Boulanger du Roi, sur l'ordre du Maître-d'Hôtel. Cette Fauconnerie, dans tous les voyages de S. M. est toujours logée, ou dans le quartier du Roi, ou dans un village le plus près que faire se peut; mais leur Capitaine-commandant a toujours sa descente dans le quartier du Roi. Ce sont les Maréchaux-des-logis du Roi qui marquent leur logement.

V O L P O U R C O R N E I L L E .

Capitaine-Chef. Jean-Claude *Forget*, 750 liv. reçu = Jean-Claude *Forget*, son pere.

Lieutenant-Aide, 300 liv. Nicolas-Augustin *Paillard* de Clermont.

Maître Fauconnier, 300 liv. Pierre *Berthelon*.

Six *Piqueurs*, 250 liv. chacun ; Nicolas *Borely*, Jean-Louis *Dumont*, Laurent *Jacquemin*, N... *Meunier*, reçu = Jacques de Mars ; Frédéric-Joseph de *Franqueville* de Chantemelle, N... *Meunier*.

Porte-Duc, 250 liv. N... *Perrot*, pour la nourriture de seize oiseaux, à raison de 3 s. par jour, & achat d'iceux, 1776 l.

Pour la nourriture & entretienement d'un *Garde-perche* dudit vol, qui a soin des oiseaux qu'on ne porte point aux champs, à raison de 15 sols par jour, 273 liv. 15 sols ; pour ses fouliers, 36 livres.

V O L P O U R P I E .

Capitaine-Chef, 750 liv. Jean-Claude *Forget*, reçu = Jean-Claude *Forget*, son pere.

Lieutenant-Aide, 300 liv. François *Maillet*.
Maître-Fauconnier, 300 liv. Jean-Louis *Vielbans* de Varennes.
Trois *Piqueurs*, 250 liv. chacun, Philippe-René le *Marchand*,
Claude-Denis de la *Groue*, Pierre *Dupau*.
Pour la nourriture & entretenement d'un *Garde-perche* dudit vol qui
a soin des oiseaux qu'on ne porte point aux champs, à raison de 15 l.
par jour, 273 l. 15 s.; pour ses *souliers*, 36 livres.

VOL POUR LES CHAMPS.

Capitaine-Chef, Jean-Claude *Forget*, reçu = Jean-Claude *Forget*,
son pere, 250 liv.
Lieutenant-aide, Armand-Antoine, *Vicomte de Forget*, 300 liv.
Maître-Fauconnier, François *Chairon*, 300 liv.
Deux *Piqueurs*, 250 l. chacun. François *Carayon*, & Antoine *Bonus*,
reçu = Jacques-Jean-Louis-Guillaume *Befongne*.
Pour la nourriture de huit oiseaux employés dans ledit vol, à raison
de chacun 3 sols par jour, & pour achat desdits oiseaux, 838 liv.
Pour la nourriture de dix-huit *épagueuls*, à raison de 4 sols chacun
par jour, 1314 liv.
Pour la nourriture & entretenement d'un *Valet d'épagueuls*, à raison
de 15 s. par jour, 273 livres 15 sols; pour ses *souliers*, 36 liv.
Pour la nourriture & entretenement d'un *Garde-Perche* dudit
vol, qui a soin des oiseaux qu'on ne porte point aux champs, à raison
de 15 s. par jour, 273 liv. 15 sols; pour ses *souliers*, 36 liv.

VOL POUR ÉMERILLONS.

Capitaine-Chef, Jean-Claude *Forget*, reçu = Jean-Claude *Forget*,
son pere, 750 liv.
Lieutenant-Aide, 300 liv. Guillaume-Antoine *Warnier*.
Maître Fauconnier, 300 liv. Antoine *Bonus*.
Deux *Piqueurs*, 250 liv. chacun. Jean-Auguste *Bonneau*, François-
Joseph *Blanc*.
Pour la nourriture de huit oiseaux, à raison que dessus, & achat
d'iceux, 838 liv.
Pour la nourriture & entretenement d'un *Garde-perche*, qui a soin
& charge des oiseaux qu'on ne porte point aux champs, à raison de
15 s. par jour, 273 liv. 15 sols; & pour les *souliers*, 36 livres.
Pour la fourniture de caisses & achat de garnitures d'oiseaux em-
ployés dans les quatre vols ci-dessus, suivant le Règlement du Roi, du
25 Avril 1688, 810 liv.

VOL POUR LIEVRE.

Capitaine-Chef, Jean-Claude *Forget*, reçu = Jean-Claude *Forget*,
son pere, 750 liv.
Maître-Fauconnier, 300 liv. N... *Chauvel*.
Audit sieur *Forget*, Capitaine & Chef, pour gages de *Piqueurs*,
nourriture de *Garde-perche*, *souliers*, nourriture de chevaux, oiseaux,
& autres dudit vol, 2950 liv.
Pour le logement des équipages, 1000 liv.
Pension attachée à ladite charge, 2000 liv.

On se sert des *émérillons* pour voler le perdreau, tandis que les oiseaux légers sont à la mue; on s'en sert aussi pour voler la caille, le merle, le buriffon, la rouge-gorge, le cochevis, l'alouette légère & le cul-blanc; on s'en peut aussi servir quelquefois pour voler le pigeon cillé. Le vol pour *émérillon*, est particulier au Cabinet du Roi, n'étant dans aucune autre Fauconnerie royale, que dans celle du Cabinet.
Secrétaire, N... Isnard.

Capitaine des Aires de Bourgogne & de Bresse.

Jean-Claude *Forget*, reçu le...

Cette charge, dont les gages & les appointemens sont de 1000 liv. payés au trésor royal, par une ordonnance particulière du Roi, ne relève que de S. M. & a été créée pour avoir soin des aires des oiseaux de proie qui se trouvent dans les forêts des Provinces de Bourgogne & de Bresse, & le Capitaine est obligé de faire apporter les oiseaux au Roi, pour être mis dans la Fauconnerie de son Cabinet. Par le mot *aire*, on entend les rochers ou les précipices que les faucons choisissent pour faire leurs petits fauconneaux, & les arbres au haut desquels les vautours font leurs nids.

Lorsqu'il les envoie chercher en Bourgogne ou en Bresse, celui qui est destiné pour les apporter, est défrayé lui & ses oiseaux aux dépens des dites Provinces, tant qu'il y est, ce qui est marqué & spécifié dans le brevet dudit Capitaine, par *droit d'hôteillage*.

G A R D E - M E U B L E .

Commissaire-général de la Maison du Roi, créé par Edit du mois de Janvier 1780, qui reçoit 1500 liv. pour appointemens, entretienement & émolumens quelconques. (*Voyez l'Edit, page...*)

Marc-Antoine *Thierry*, Baron de Ville d'Avray, Mestre-de-Camp de Dragons, ✱, reçu = Gaspard-Moïse de *Fontanieu*, le... 1783.

Garde-général des meubles de la Couronne, érigé en charge en 1616, Alexandre le Moine de Crécy, reçu = N... *Randon* de Poinery, le... 1784.

Inspecteurs, N... de *Villeneuve* & N... *Pigrais*.

Secrétaire, N... *Daubas*.

Il a 2000 l. de gages; 500 liv. comme ayant la charge des meubles de l'appartement du Roi, unte à celle de *Garde-meuble-général*.

Garde des archives & inventaires, & *Contrôleur de l'Hôtel*, N... *Thiebault*, premier *Secrétaire* de la *Librairie*, reçu en 1786.

Quatre *Commis* du *Garde-meuble*.

N... *Choppin*, premier, reçu = Louis de *Roches*, en 1784.

N... *Sambauf*, adjoint.

Vérificateur, N... *Sulleau*, reçu en 1784.

Quatre *Garçons* de *Garde-meuble*, habillés de la livrée du Roi en or & en argent, 800 liv. de gages. MM....

Six *Porte-faix*, habillés de la livrée du Roi, en soie, dont le premier sert de *Portier*, gages & nourriture, 500 liv. chacun. MM....

Chapelain du *Garde-meuble*, N... *Segurez*, *Chanoine honoraire* d'Alais, nommé en 1784.

Chirurgien, N... *Ribaudeau-Duclos*, & N... *Ruffin*, en survivance.
 Tapissier, N... *Capin*.

Desinateur, N... *Gaudoin*.

Mécanicien, N... *Merkelein*.

Le Garde-meuble est ouvert au Public tous les premiers Mardis du mois, depuis la Quasimodo jusqu'à la Saint-Martin.

MUSIQUE DE LA CHAMBRE. *Voyez la Musique de la Chapelle.*

GENTILSHOMMES ORDINAIRES

DE LA MAISON DU ROI.

JANVIER. *Pierre Dufour*.

N... *Pinel* de Latane, reçu = *Etienne-Michel Leduc* de Bievieville.

N... Des *Mousseaux*.

Dominique-Vivant *Denon*.

Etienne-Nolle-Charles-Gerard-Noël Brouhet de la Carrière.

N... *Aubier* de la Montil, & son fils en survivance.

AVRIL. N... *Leclerc* de Labryere, reçu = *Charles-David Gode-froy* de Senneville.

Didier Bellanger.

N... *Bastin*, reçu = *Matthieu-Genevieve Donnant* de Chalville.

N... *Petit* de Dracy de Motet.

N... Le Comte de *Franclieu*.

N... *Guernet*.

N... Le *Moine*, & son fils en survivance.

JUILLET. N... de *Croizeul*, reçu = *Gabriel Moreau* de Servanches.

N... *Labastide* de Doigny, reçu = *Louis Guidy* de Mandinet.

Jean-Francois de Macklot, reçu = N... de *Rosel*, le 20 Avril 1786.

N... De *Roettiers*.

N... *Faget* de Quennefer.

Jean-Joseph-George de Leigonie de Rangoufes.

OCTOBRE. N... *Gentil* de Fontebel, reçu = *Gabriel Moreau* de Servanches.

N... *Maffon* de la Motte, reçu = *Charles-Louis-Marguerite Chapu-seau* de Sanguine.

Thomas-Eléonore Ribault de Nointel.

N... *Dufaure* de Souvesce.

N... Le *Bailly* de Menager.

N... De *Martimprey* de Choismont.

Louis-Henri de Masgonthiere.

Les Gentilshommes ordinaires doivent se trouver au lever & au coucher du Roi, tous les jours, le suivre & entendre la^e Messe dans la tribune, l'accompagner à la sortie & à la rentrée dans tous les lieux, soit de résidence ou de passage, afin d'être à portée de recevoir ses commandemens dans les différentes circonstances qui surviennent, soit de naissances, maladies, morts & mariages des Princes ou des Princesses, ou des personnes titrées & qualifiées, ou de leurs enfans & parens à qui le Roi fait cet honneur.

Les Gentilshommes ordinaires ne prennent & ne reçoivent ces commandemens que du Roi seul; c'est à lui seul à qui ils en rendent compte & réponse, étant pour cet effet introduits dans son Cabinet. Ils ne servent jamais en cette qualité aucun Prince de la Famille Royale; & leurs fonctions sont uniquement renfermées dans le service & dans la Personne du Roi. S'il y a quelques affaires à négocier dans les Pays étrangers, S. M. les y envoie avec le titre & la qualité de Ministres ou d'Envoyés extraordinaires. Elle s'en sert aussi s'il faut conduire des troupes à l'armée, ou s'il faut les établir dans des quartiers d'hiver, & s'il faut porter ses ordres dans les Provinces de son Royaume, dans les Parlemens, & dans les Cours souveraines.

Le Roi se sert de ses Gentilshommes ordinaires pour notifier aux Cours étrangères la naissance du Dauphin & celle des Princes de la Famille Royale. M. de Varenne, Gentilhomme ordinaire, fut envoyé en Angleterre pour y notifier la naissance de Louis XIV, le 5 Septembre 1638. Ce fut un Gentilhomme ordinaire qui étoit déjà à Rome, qui reçut l'ordre d'aller, conjointement avec l'Ambassadeur de France, pour aller faire part au Pape de la naissance de Louis Dauphin, fils de Louis Dauphin, fils de Louis XIV, né le premier Novembre 1661 à Fontainebleau.

M. de Rouvroy, Gentilhomme ordinaire, fut envoyé à la Cour de Turin; M. Catheux, Gentilhomme ordinaire, fut envoyé en Angleterre, l'un & l'autre pour le même sujet, & dans le même temps. A la naissance de Louis, Duc de Bourgogne, fils de Louis Dauphin, on envoya M. de Verneuil, Gentilhomme ordinaire, pour faire part de cette nouvelle à l'Electeur de Baviere. On y a pareillement envoyé M. de Soleysel, Gentilhomme ordinaire, pour la naissance du Duc d'Anjou, ainsi que pour la naissance du Duc de Berry. A la naissance de Louis Dauphin, fils de Louis XV, Jean-Baptiste le Fouin, Gentilhomme ordinaire, fut envoyé à Chambord au Roi Stanislas, ainsi qu'à la Reine, son épouse. M. Cuvier, Sieur de la Buiffiere, Gentilhomme ordinaire, fut nommé pour aller en Dauphiné; mais la Cour changea de sentiment. M. Chaillou, Seigneur de Jonville, ci-devant Envoyé extraordinaire de S. M. près la République de Gènes, fut envoyé vers le même Stanislas Leczinsky, Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, pour annoncer au Roi & à la Reine la naissance de Madame de France, fille de Louis Dauphin, née le 19 Juillet 1746.

Le Roi s'en sert encore lorsqu'il veut témoigner aux Rois & aux Princes Souverains, aux Reines & aux Princesses, qu'il prend part & s'intéresse à divers motifs de leur joie ou de leurs afflictions. Ce sont eux qui sont chargés d'inviter de la part du Roi les Princes & les Princesses de se trouver aux noces du Dauphin, & d'assister au banquet royal, & aux différentes fêtes qui les suivent. Ce sont eux qui sont chargés d'aller recevoir sur la frontiere les Rois ou Princes souverains, pour les conduire & les accompagner durant leur séjour en ce Royaume, leur faire rendre les honneurs qui leur sont dus, & les reconduire sur la frontiere, ainsi qu'Etienne de Liboy, Sieur de Jemeppe, Baron de Chavanne & de Bossu, en eut la commission

près du Czar de la Moscovie, & en dernier lieu, lors de l'arrivée en ce Royaume de Stanislas, Roi de Pologne.

Lorsque le Roi veut faire l'honneur aux Princes & grands Seigneurs de son Royaume de les envoyer visiter, ou de leur porter des dignités, des charges ou des marques d'honneur de sa part, ce sont les Gentilshommes qui sont chargés de ces différentes commissions.

Lorsque S. M. va à l'armée, quatre Gentilshommes de chaque semestre ont l'honneur d'être ses Aides-de-Camp, & de le suivre toutes les fois qu'il monte à cheval. S'il se fait des prisonniers de remarque, le Roi leur en confie la conduite jusques dans les forteresses où il veut qu'ils soient détenus.

Les Gentilshommes ordinaires sont aussi de la part du Roi auprès des Princes & des Princesses exilés. Aux pompes funèbres des Enfans de France, quatre d'entr'eux ont l'honneur de porter les coins du poêle, & quatre autres de porter le corps. Ils sont voiturés dans un grand carrosse de deuil jusqu'à l'Abbaye de Saint-Denis, où ils reprennent le corps du Prince; ils entrent & le déposent au milieu du chœur de ladite Eglise; ils accompagnent ensuite le cœur du Prince en entrant dans la Chapelle intérieure du Val-de-Grace, où il est déposé.

Ils ont eu parmi eux M. de Luynes, depuis Duc & Pair, & enfin Connétable de France. Il n'est pas seulement sorti de ce corps un Connétable, mais aussi plusieurs Maréchaux de France, & des Chevaliers des Ordres, comme le Maréchal de Toiras, le Maréchal de Marillac, & plusieurs autres. Par Arrêt du Conseil d'Etat, rendu à Versailles le 3 Juillet 1690, le Sieur de la Geberie, Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roi, à qui S. M. avoit accordé des Lettres de Vétéran, fut déchargé, en cette qualité, du paiement de la somme de 500 livres à laquelle il avoit été taxé par le Lieutenant-général de Tours, pour sa contribution au ban & arriere-ban. Les Gentilshommes ordinaires ne prêtent point serment de fidélité. La réception consiste dans la simple présentation au Roi. Ils sont présentement vingt-six servans par quartier; ils sont payés au Trésor royal par un état particulier, aux gages de 2000 liv. chacun.

MÉDECINS ET AUTRES OFFICIERS DE SANTÉ.

Le premier Médecin est Conseiller ordinaire en tous les Conseils d'Etat & privés, Surintendant-général des Eaux, Bains & Fontaines minérales de France; il a 3000 liv. d'appointemens.

Joseph-Marie-François de Laffone, né à Carpentras, le 3 Juillet 1717, nommé en 1774.

Il entre tous les jours à la Chambre du Roi, S. M. étant encore au lit; & avant la première entrée, il peut même donner quelquefois l'ordre à la Bouche.

Les premiers Médecins du Roi & de la Reine, quand même ils ne seroient pas Docteurs en Médecine de la Faculté de Paris, lorsqu'ils viennent aux Ecoles de Médecine revêtus de leurs robes de satin, comme Conseillers d'Etat, sont reçus à la porte par le Doyen, accompagné de quelques Bacheliers, & précédé des Bedeaux.

SURINTENDANT des Démonstrations des Plantes , de la Chimie & de la Chirurgie au Jardin Royal , créé en Avril 1718 , avec 6000 l. de gages.

N... Comte de la *Billarderie d'Angeviller* , Conseiller du Roi en ses Conseils , ✕ , & Commandeur de l'Ordre de S. Lazare , ancien Gentilhomme de la Manche des Enfans de France , Directeur & Ordonnauteur-général des Bâtimens du Roi , Arts , Manufactures , Académies , &c. reçu en survivance en 1771 = *Georges-Louis le Clerc* , Comte de Buffon , mort le & en titre en 1788.

Quatre Médecins-consultans , à 9000 liv. d'appointemens.

M. *Poissonnier* des Perrieres , Conseiller d'Etat , Médecin de la Faculté de Paris.

N... *Richard* , Baron du Berhern , Conseiller d'Etat , Chevalier de l'Ordre du Roi.

M. *Gatty* , ancien Professeur en l'Université de Pise.

M. *Hery Ninnin* , né à Poix en Champagne , Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Reims , ancien Médecin de S. A. S. le Comte de Clermont.

M. *Thierry* , Docteur en Médecine de la Faculté de Paris.

N... *Pomme* , de l'Université de Montpellier.

M. le Comte de *Carbury* , des Académies de Rome , &c.

M. *Paul-Joseph de Barthés* ; né à Narbonne , Chancelier de l'Université de Montpellier.

Médecin ordinaire , à 1800 liv. de gages , 1500 liv. pour sa bouche , & 9000 liv. comme Médecin-consultant.

Louis-Guillaume le Monnier , né à Paris , reçu le . . .

Huit Médecins servans par quartier , qui ont 1200 l. de gages chacun par an , & 273 liv. 15 s. pour leur bouche.

JANVIER. M. *Michel* , Docteur de la Faculté de Montpellier.

M. *d'Aignan* , Docteur de la Faculté de Montpellier.

AVRIL. N... *Macshechy* , Docteur en Médecine , reçu = *Jean-Jacques-Antoine Mollerat* de Sonhay.

Victor-Amédée Magnan , Docteur de la Faculté de Montpellier.

JUILLET. *Léonard Daniel* des Varennes , Doyen du Collège de Limoges.

Antoine de Bassville la Coudraye , Docteur en Médecine , reçu =

N... *Thibaut*.

OCTOBRE. *Joseph Raulin* , Docteur en Médecine.

Gabriel-Hubert Reix , Docteur de l'Université de Douay.

Médecins honoraires , MM. *Poissonnier des Perrieres* & *Delon de Laffaigne*.

Médecin qui n'a pas de quartier , 400 liv. *Jean-Michel Seguy* , Docteur en Médecine.

Les Médecins du Roi dans leur quartier doivent se trouver au lever , au coucher & aux repas du Roi , quoiqu'il se porte bien ; de plus , lorsque le Roi doit toucher les malades des *écrouelles* , & le jour de la Cène laver les pieds de treize enfans , c'est au premier Médecin ou Médecin ordinaire , ou autre de quartier , à visiter auparavant les personnes qui se présentent pour cela ; or toutes les fois que le Roi touche les malades , les Médecins ont 17 liv. 9 s. 4 d.

Médecin-spagirique, 1200 liv. Eloy Piot.

Médecin-oculiste, Pierre de Mourn, né à Marseille, ancien Démonstrateur & Garde du Cabinet d'Histoire Naturelle du Jardin du Roi, Médecin de la Faculté de Paris, & son fils en survivance.

Le premier Chirurgien du Roi, Chef & Garde des chartes & privilèges de la Chirurgie & Barberie du Royaume, 1000 liv.

Jean-Baptiste-Antoine Andouille, Conseiller d'Etat, reçu en 1760.

N... Louffounau, Conseiller d'Etat, reçu en survivance en 1784.

Il a 1000 liv. de gages, 1272 liv. pour sa bouche. En supprimant l'établissement de ses Lieutenans pour la Chirurgie dans toutes les villes du Royaume, le Roi lui a attribué, en forme de dédommagement, 3000 liv. de pension, & lui a conservé la nomination de deux de ses Lieutenans, l'un dans la ville & fauxbourgs de Paris, l'autre pour la Prévôté & Vicomté de Paris, & l'établissement d'un Greffier dans ladite ville.

Un Chirurgien ordinaire, Bernard de la Marque, ancien Chirurgien des Camps & Armées du Roi, reçu en 1768. Il a 1000 liv. de gages, 600 liv. pour sa bouche; outre cela, il a pour sa charge de Chirurgien-major, 1200 liv. de gages & 1200 liv. de récompense, 1500 liv. pour se mettre en équipage, & 500 liv. par mois pendant la campagne, un Garçon Chirurgien entretenu à l'Hôpital de l'armée, & 2000 liv. de gratification au retour de la campagne.

Huit Chirurgiens servans par quartier, à 600 liv. de gages, 300 liv. de récompense au Trésor royal, & 17 liv. 9 s. 4 den. toutes les fois que le Roi touche les malades.

JANVIER. Michel Boucher. Pierre-Léonard de Marlat, en surviv.

François-Joseph Daillies.

AVRIL. Philibert-Louis Colon.

Bernard de la Marque.

JUILLET. Nicolas Nollin.

Pierre Ters. Pierre du Reige, en survivance.

OCTOBRE. François-Joseph Daillies. N... Ané, en survivance.

Jean Eiquem. Alexis Testard, en survivance.

Les Chirurgiens doivent se trouver aux repas du Roi, à son lever, à son coucher, comme les Médecins; & outre ce, doivent se trouver à la chasse où est S. M. crainte d'accidens, & ne pas s'éloigner beaucoup du carrosse du Roi quand il marche en campagne.

Par Déclaration du Roi donnée à Versailles le 13 Mars 1771, enregistrée en la Chambre des Comptes le 19 Avril suivant, S. M. a décidé que ceux qui seroient pourvus des charges de Chirurgiens près sa Personne, les Enfans de France, & autres Princes de son Sang, pourront être revêtus desdites charges, quoiqu'ils n'aient pas été admis à la maîtrise, dans quelques-unes des villes du Royaume, en rapportant seulement une attestation de leur suffisance & capacité, signée du premier Chirurgien, ainsi qu'il est ordonné par la Déclaration du 19 Juillet 1770.

Quatre Apothicaires, à 1000 liv. de gages; & quatre Aides, à 200 liv. de gages.

JANVIER. Chef, Philippe-Udalric Jamard de Liboy, Apothicaire ordinaire de la Reine, lequel a 1070 liv. pour son ordinaire.

Aide, Jacques-César *Liege*.

AVRIL. Chef, Claude-Etienne *Forgeot*, premier Apothicaire de M. Comte d'Artois, & Prévôt honoraire de son corps, lequel a 940 l. pour son ordinaire.

Aide, Jean-François *Ducor*, & Jean-Louis *Loubignac*, en surviv.

JUILLET. Antoine-Louis *Brongniar*, lequel a 940 liv. pour son ordinaire.

Aide, Augustin *Prat*, & N... *Veré*, en survivance.

OCTOBRE. N... *Gallien*, reçu = Pierre-Alexandre *Martin*, & de Pierre-François *Mitouart*, son surviv. Il a 1000 liv. pour son ordinaire.

Aide, Hugues-Nicolas *Balland*.

Les Apothicaires fournissent non-seulement des remèdes, mais aussi quelques confitures dans les coffres de la Chambre, & autres compositions de coriandre, de l'anis, du fenouil, & de l'écorce de citron, de l'esprit-de-vin, & quelques liqueurs nécessaires; & dans toutes ces choses ils sont exempts d'en faire l'essai, & ce qu'ils fournissent, ils ont l'honneur de le donner au Prince de la main à la main. Ils font les sachets de senteur pour les habits & le linge. Il y a toujours à la suite du Roi le charroi de l'Apothicairerie. Les Apothicaires-chefs & les Apothicaires-aides prêtent serment de fidélité entre les mains du premier Médecin, qui leur donne des certificats de service. Ils ont droit de tenir ou faire tenir boutique à Paris ou dans une autre ville.

Deux Apothicaires-distillateurs, qui ont 600 liv. de gages chacun. MM. *Lassé* & *Guyot*; & son pere, en survivance.

Apothicaire-chimiste-distillateur, 100 liv. Jean-Marie *de Pradine*.

Opérateur-ordinaire, 600 liv. Bernard *Bourdet*. N... *Dubois Foucou*, en survivance.

Etienne Bourdet, le jeune.

Opérateur pour le petit appareil, 200 liv. Claude-Nicolas *Luxembourg*, ancien Chirurgien des Armées du Roi.

Trois Chirurgiens-renouveurs, à 600 liv. de gages chacun. Antoine *Dupon*. Léonard-Jean-Baptiste *Coufin*. Léonard *Balluet*.

Chirurgien-oculiste, 300 liv. de gages. Henri *Grandjean*, l'ainé; & Guillaume *Grandjean*, le jeune, en survivance.

Deux Apothicaires-distillateurs, 600 liv. chacun. Claude *le Lievre*, & Elie *le Lievre*, son fils, en survivance.

Charles-François *Martin*.

Chirurgien-pédicure, M. *Laforest*.

DÉTAIL de toutes les fonctions qui se font à la Chambre du Roi, auprès de S. M. pourquoi & à quels momens elles sont faites, avec une explication & un état de ceux à qui Sa Majesté a bien voulu accorder les différentes entrées, & des Officiers qui les ont par leur Charge, tant au lever qu'au coucher du Roi.

Avant de commencer le lever & coucher du Roi, il est à propos d'expliquer les différentes entrées, & de donner un état de ceux à qui S. M. a bien voulu les accorder, & des Officiers qui les ont par leur charge.

Il y a cinq entrées différentes chez le Roi, non compris celle du Cabinet.

Entrée Familiere.

L'entrée familiere est la premiere, qui est pour les Princes, Seigneurs & Officiers auxquels le Roi a accordé cet honneur, qui se fait lorsque S. M. est éveillée, jusqu'au moment qu'elle appelle les grandes entrées. Ceux à qui le Roi a accordé cette entrée, sont les Enfans de France, les Princes & Princesses du Sang, le premier Médecin, le premier Chirurgien, le premier Valet-de-chambre, les Garçons de la Chambre, & le Chef de Fourrerie, &c.

Grande Entrée.

La seconde est la grande entrée pour les grands Officiers de la Chambre & Garde-robe, & les Seigneurs auxquels le Roi veut bien accorder cette entrée, avec les autres Officiers de la Garde-robe, sçavoir : le Grand-Chambellan, les premiers Gentilshommes de la Chambre du Roi, le Grand-Maitre & les Maitres de la Garde-robe, le premier Valet de Garde-robe de quartier, le Valet de Garde-robe ordinaire, le Valet de Garde-robe de quartier, le Garçon de Garde-robe ordinaire, le Cravatier, le Tailleur, le Porte-malle, le Barbier ordinaire, les deux Barbiers Valets-de-chambre de quartier, l'Horloger Valet-de-chambre de quartier, les Apothicaires de quartier, M. le Duc d'Orléans, M. le Duc de Penthièvre, &c. A la suite de la Reine, la Dame d'honneur de la Reine, la Dame d'atour de la Reine. A la suite de Mesdames, leurs Dames d'honneur, &c.

Premiere Entrée.

La troisieme est celle qui est appelée la premiere entrée ou l'entrée des Brevets, qui est aussi celle du petit Coucher. Cette entrée se fait lorsque l'on appelle la premiere entrée, qui est composée des Lecteurs de la Chambre & du Cabinet du Roi, des Intendans des menus-plaisirs & affaires de S. M., des premiers Valets de Garde-robe hors de quartier, des Valets de Garde-robe hors de quartier, des Barbiers Valets-de-chambre hors de quartier, des Horlogers Valets-de-chambre hors de quartier, du Porte-chaise d'affaires, du Médecin ordinaire, du Chirurgien ordinaire, des Médecins-consultans hors de quartier, des Apothicaires hors de quartier, des premiers Médecins de Mesdames, & autres dont nous n'avons pu avoir encore l'état. Ces trois entrées se font par les Garçons de la Chambre.

Entrée de la Chambre.

Avant que d'appeler cette entrée, on fait entrer les Ambassadeurs d'Espagne & des Deux-Siciles.

La quatrième entrée est l'entrée de la Chambre, c'est-à-dire, des Officiers de la Chambre, & de ceux à qui le Roi a accordé cette entrée par grace & par brevet. Elle se fait quand on appelle la Chambre, & pour lors c'est l'Huissier de la Chambre qui s'empare de la porte & fait cette entrée. Ceux qui la composent sont les Huissiers du Cabinet, les Huissiers de la Chambre, l'Huissier de l'Antichambre

ordinaire, les Huiffiers de l'Antichambre, les Valets-de-chambre, les Tapiffiers Valets-de-chambre, le Porte-manteau ordinaire, les Porte-manteaux de quartier, le Porte-arquebuse, le Garde-général des meubles, l'Imprimeur du Roi, le Grand-Aumônier, les Aumôniers de quartier, le Maître de la Chapelle, le Maître de l'Oratoire, le Confesseur du Roi, pour l'ordinaire ceux qui ont été Aumôniers, les Ministres & Secretaires d'Etat des Conseils du Roi, les Conseillers d'Etat ordinaires au Conseil des Finances, les Capitaines des Gardes-du-Corps, le Major des Gardes du Roi, les Maréchaux de France, le Colonel-général des Gardes-Françoises, le Major des Gardes-Francoises, le Colonel du Régiment du Roi, parce qu'ils ont le détail de leur Compagnie, & qu'ils travaillent seuls avec le Roi pour lui rendre compte & prendre les ordres de S. M. ; le Capitaine des Cent-Suisses, le Grand-Veneur, le Fauconnier, le Grand-Louvetier, le Commandant du Vautrait, le Capitaine du vol des Oiseaux du Cabinet, le Capitaine des Levrettes, le Grand-Ecuyer, le Commandant pour la grande Ecurie, le Grand-Prévôt, le Grand-Maître des Cérémonies, le Maître des Cérémonies, l'Aide des Cérémonies, les Introduteurs des Ambassadeurs, les Gouverneurs & Sous-Gouverneurs des Pages de la Chambre, le Gouverneur des Pages de la grande Ecurie, le premier Maître-d'hôtel du Roi, le premier Architecte du Roi, les Contrôleurs des Bâtimens de Versailles & du Château, le Grand-Panetier, les Médecins servans deux par quartier, le Médecin servant quand on l'appelle, le Médecin-opérateur, les Chirurgiens servans par quartier, les Apothicaires-distillateurs, l'Opérateur-chimiste-distillateur, les Opérateurs ordinaires, l'Opérateur-oculiste, l'Opérateur pour les dents, les Renoueurs.

La cinquieme entrée dépend des premiers Gentilshommes de la Chambre, & est des Seigneurs choisis que l'Huiffier nomme au premier Gentilhomme de la Chambre, lequel ensuite les nomme au Roi, & ils ont la préférence d'entrer les premiers, & d'approcher le plus près de S. M. avant tous les autres. Cette entrée se fait quand le Roi a lavé ses mains. L'Huiffier de la Chambre laisse entrer, après que S. M. a pris sa chemise, tous les Officiers & gens connus.

Entrée du Cabinet chez le Roi.

Le Grand-Aumônier, le Grand-Ecuyer, le premier Aumônier ; le Capitaine des Gardes - du - Corps de quartier, le Capitaine des Cent-Suisses, le Colonel des Gardes-Françoises, les suivans, sçavoir ; les Ministres & Secretaires d'Etat, tous ceux qui ont les premières entrées, l'Huiffier étant en-dedans ; mais lorsqu'il est en-dehors, il les annonce tous.

Le botté & le débotté.

Pour le retour de la chasse ou promenade, quand le Roi change, on ne demande pour les Seigneurs qu'après que S. M. a pris sa chemise ; mais ceux qui ont les entrées de la Chambre, quoiqu'ils n'en soient pas Officiers ni de la Garde - robe, peuvent entrer au premier moment de l'arrivée du Roi.

Entrée du Bouillon.

Les jours que le Roi prend médecine, toute la Faculté, c'est-à-dire, le premier Médecin, les Médecins, le premier Chirurgien, les Chirurgiens ordinaires & de quartier, & les Apothicaires doivent se trouver à la Chambre.

Quand la médecine est apportée dans la Chambre du Roi, l'on appelle le premier Gentilhomme de la Chambre qui attend ordinairement dans le Cabinet, un Garçon de la Chambre appelle tout de suite la grande entrée, un Huissier prend la porte de la Chambre & un autre celle du salon qui donne dans l'antichambre; la porte qui donne dans la galerie est fermée, & il ne reste dans le salon que ceux qui ont les entrées dans la Chambre.

Lorsque le bouillon est apporté par l'Ecuyer de la bouche, l'Officier du Gobelet & le Contrôleur ordinaire de la bouche dans ledit salon, l'Huissier va annoncer, comme au lever, au premier Gentilhomme de la Chambre les Seigneurs qui attendent ce moment pour faire leur cour; & lorsque le Roi a pris son bouillon, l'Huissier fait repasser & sortir tout le monde, excepté ceux qui ont les grandes entrées.

Comme il pourroit arriver quelquefois que le premier Gentilhomme de la Chambre ne fût pas présent lorsque le Roi prend médecine, le premier Maître-d'hôtel est toujours tenu d'y assister, selon que S. M. l'a décidé dans le cours du quartier d'Avril 1737.

Les jours que le Roi prend médecine, on appelle les entrées à l'ordinaire, pour la Messe.

Entrées chez la Reine étant dans son lit éveillée.

La Dame d'honneur, la Dame d'atour, la première Femme-de-chambre de la Reine.

Grandes entrées chez la Reine.

Le Grand-Aumônier, le Chevalier d'honneur, le premier Médecin, le premier Chirurgien, l'Apothicaire du corps, le Grand-Chambellan, les premiers Gentilshommes de la Chambre du Roi & Mesdames leurs femmes, le Valet de Garde-robe ordinaire, les Valets de Garde-robe de semestre, & le Tailleur.

Entrées de la Chambre chez la Reine.

Les Dames du Palais, les Femmes-de-chambre, l'Huissier ordinaire de la Chambre, les Huissiers de la Chambre de quartier, les Huissiers du Cabinet de semestre, les Huissiers de l'Antichambre de semestre, le premier Valet-de-chambre, les Valets-de-chambre ordinaires, les Valets-de-chambre de quartier, les Garçons de la Chambre ordinaires, le Maître de la Garde-robe, le Valet de Garde-robe, le Valet de Garde-robe de semestre, le Porte-manteau, le Tailleur, l'Horloger, le Garde-meuble, les Tapissiers Valets-de-chambre, le Grand-Aumônier, le premier Aumônier, l'Aumônier ordinaire, les Aumôniers de quartier, le Confesseur, le Chancelier Garde des Sceaux de la Reine, le Surintendant des Finances, Domaines & affaires de la Reine, les Secrétares de ses Commandemens, Maisons & Finances, le Procureur-général,

général, l'Avocat-général, l'Intendant de sa Maison & Général des Finances, le Secrétaire ordinaire, les Secrétaires du Conseil, les Maîtres des Requêtes, le Garde des livres, états & papiers, le Secrétaire-interprète, le Solliciteur d'affaires, le Chauffe-cire, l'Huissier du Conseil, le Lecteur de la Reine, le Chevalier d'honneur, le premier Ecuyer, l'Ecuyer ordinaire, les Ecuyers de quartier, l'Ecuyer-cavalcadour, le premier Maître-d'hôtel, les Maîtres-d'hôtel de quartier, le Contrôleur-général de sa Maison, le premier Médecin, le Chirurgien du corps, le Chirurgien ordinaire, le Chirurgien de semestre, l'Apothicaire du corps, le Chef de Brigade des Gardes-du-Corps, ou un Exempt desdits Gardes en son absence.

Entrées familiares chez M. le Dauphin.

Le Gouverneur, &c.

Grandes entrées chez M. le Dauphin.

MM.

Première entrée chez M. le Dauphin.

MM.

Entrée de la Chambre chez M. le Dauphin.

Le Chapelain de quartier, l'Ecuyer-cavalcadour.

Entrées chez MONSIEUR & MADAME, Frere & Belle-Sœur du Roi.

MM.

Entrées chez M. Comte & Madame Comtesse d'Artois.

MM.

Entrées chez Mesdames Sœur & Tantes du Roi.

MM.

Lever & Coucher du Roi.

Le Roi se leve à l'heure qu'il a marquée le soir avant que de se coucher; & s'il n'étoit pas éveillé à l'heure qu'il a donnée, le premier Valet-de-chambre l'éveillerait.

Le premier Valet-de-chambre du Roi en quartier, qui a couché dans la Chambre de S. M. se leve ordinairement une heure avant le Roi, sort doucement de la Chambre, & se vient à biller dans l'Antichambre.

Un quart-d'heure avant d'éveiller le Roi, le premier Valet-de-chambre entre dans la Chambre de S. M. où un Officier ou Garçon de Fourrière vient faire du feu ou y remettre du bois, si c'est en hiver; en même temps les Garçons de la Chambre ouvrent doucement les volets des fenêtres, ôtent le mortier & la bougie qui a brûlé toute la nuit. Ils ôtent pareillement la collation de nuit, (consistant en pain, vin, eau, verre & essai ou tasse de vermeil, & quelques serviettes & affiettes) ôtant aussi ou faisant ôter le lit du premier Valet-de-chambre, appellé le lit de veille. Cela fait, le premier Valet-de-

chambre reste seul dans la Chambre, les autres Garçons ou Officiers se retirent jusques à l'heure que le Roi a commandé qu'on l'éveille.

L'heure que le Roi a dit venant à sonner, le premier Valet-de-chambre s'approche du lit du Roi, & l'éveille s'il n'est pas éveillé, puis il va ouvrir aux Garçons de la Chambre, dont il y en a un, qui, un demi-quart-d'heure auparavant, a été avertir le Grand-Chambellan & le premier Gentilhomme de la Chambre en année, s'ils n'étoient pas encore arrivés dans l'Antichambre; un autre va avertir au Gobelet & à la bouche pour apporter le déjeuner; un autre prend possession de la porte, & laisse seulement entrer les personnes auxquelles le Roi en a accordé le privilege, qui sont ceux de l'entrée familiere.

Ensuite le Roi dit au premier Valet-de-chambre d'appeler, & il appelle la grande entrée, composée comme nous l'avons dit ci-dessus.

Le Roi étant donc encore dans son lit, le premier Valet de-chambre de quartier tenant un flacon d'esprit-de-vin, en verse sur les mains de S. M. sous lesquelles il tient une assiette de vermeil. Le Grand-Chambellan, ou le premier Gentilhomme de la Chambre en son absence, ou le Grand-Maitre de la Garde-robe en leur absence, ou le premier Valet-de-chambre, si aucuns des précédens n'y étoient point, présente le bénitier à S. M. qui prend de l'eau-bénite, fait le signe de la Croix, & fait quelques prieres dans son lit pendant un peu de temps.

Au moment que le Roi sort de son lit, il chausse ses mules; le Grand-Chambellan, ou le premier Gentilhomme en son absence, met la robe-de-chambre à S. M. ou bien les autres grands Officiers en leur absence; le premier Valet-de-chambre la soutient, & en l'absence des susdits grands Officiers, ce seroit lui qui la mettroit. Le Roi étant debout, vient à son fauteuil placé au lieu où il doit s'habiller; environ ce temps-là le Roi demande la premiere entrée, & le premier Gentilhomme, ou le premier Valet-de-chambre en son absence, répète plus haut la même chose au Garçon de la Chambre qui est à la porte.

Alors le Garçon de la Chambre fait entrer cette premiere entrée, qui est la troisieme, comme nous avons dit ci-dessus.

Les Officiers de la Garde-robe s'approchent pour habiller le Roi, qui étant chaussé, demande en même temps sa Chambre, que le premier Gentilhomme ou le premier Valet-de-chambre appelle; & alors les Huissiers de la Chambre prennent la porte de la Chambre, & font entrer l'entrée de la Chambre, composée comme nous avons dit ci-dessus.

Les Huissiers de la Chambre étant entrés & s'étant emparés de la porte, après que l'un d'eux a dit tout bas à l'oreille du premier Gentilhomme de la Chambre les gens de qualité qui sont à la porte, [par exemple, les Cardinaux, les Archevêques, les Evêques, le Nonce, les Ambassadeurs, les Ducs & Pairs, les Maréchaux de France, les Gouverneurs de Province, les Lieutenans-généraux, les premiers Présidens des Parlemens & autres,] alors le premier Gentilhomme annonce au Roi ces Seigneurs, & S. M. ordonne qu'on fasse entrer, ou est censée l'ordonner, ne disant rien au contraire, & cet Huissier fait entendre cet ordre à son camarade qui tient la porte; il revient pour faire faire place devant le Roi, & faire ranger le monde.

L'Huissier qui tient la porte de la Chambre, fait entrer certaines

personnes, si-tôt qu'il les apperçoit, pour lesquelles il y a un ordre général. Dans le même temps l'Huissier laisse entrer à mesure qu'ils arrivent, les principaux Officiers de la Maison de S. M. sans demander pour eux; puis il laisse entrer toute la Noblesse & le reste des Officiers, selon le discernement qu'il fait des personnes plus ou moins qualifiées, & des Officiers plus ou moins nécessaires, & qui ont les emplois les plus considérables.

Il est du devoir de l'Huissier de demander le nom & la qualité de ceux qu'il ne connoît pas; & lorsqu'il le demande, qui que ce soit ne le doit trouver mauvais, parce qu'il est de sa charge de connoître tous ceux qu'il laisse entrer.

On doit gratter doucement aux portes de la Chambre, de l'Antichambre ou des Cabinets, & non pas heurter rudement. De plus, si l'on veut sortir de la Chambre, de l'Antichambre ou Cabinets, les portes étant fermées, il n'est pas permis d'ouvrir soi-même la porte; mais on doit se la laisser ouvrir par l'Huissier.

Pendant que le Roi s'habille, les deux Pages de la Chambre qui sont de jour ou de service, relevent les mules ou pantoufles de S. M.

Si l'on parle trop haut dans la Chambre, les Huissiers font faire silence.

S. M. ôte sa robe-de-chambre, le Maître de la Garde-robe lui tire sa camisole de nuit par la manche droite, & le premier Valet de Garde-robe par la manche gauche; puis il remet cette camisole entre les mains d'un des Officiers de la Garde-robe.

Cependant un Valet de Garde-robe apporte la chemise du Roi qu'il a chauffée, s'il en est besoin, & prête à donner, couverte d'un taffetas blanc; puis pour donner la chemise à S. M. si un des Fils ou Petit-Fils de France (quand il y en a) se trouve dans ce moment au lever, le Grand-Chambellan, ou un premier Gentilhomme de la Chambre, le Grand-Maître de la Garde-robe ou autre Officier supérieur, reçoit cette chemise du Valet de la Garde-robe, & la lui présente pour la donner à S. M. Les autres Princes du Sang ou Princes légitimés la prennent des mains du Valet de Garde-robe, à qui ils donnent à tenir leur chapeau, leurs gants & leur canne. Au défaut des Princes du Sang ou légitimés, le Grand-Chambellan, un premier Gentilhomme de la Chambre, le Grand-Maître de la Garde-robe, le Maître de la Garde-robe, le premier Valet de Garde-robe, & les autres Officiers de la Garde-robe en leur rang donneroient la chemise au Roi. Au moment que le Roi a sa chemise blanche sur ses épaules, & à moitié vêtue, le Valet de la Garde-robe qui l'a apportée, prend sur les genoux du Roi ou reçoit des mains de S. M. la chemise que le Roi quitte. Pendant que S. M. ôte sa chemise de nuit, & met sa chemise de jour, aux côtés de son fauteuil il y a deux Valets-de-chambre qui soutiennent sa robe-de-chambre pour le cacher. Si-tôt que sa chemise lui a été donnée, le premier Valet-de-chambre en tient la manche droite, & en son absence un Valet-de-chambre; & le premier Valet de Garde-robe ou un autre Valet de Garde-robe en tient la manche gauche. Après le Roi se leve de son siege, & le Maître de la Garde-robe lui aide à relever son haut-de-chausse: si S. M. veut mettre une camisole, c'est le Grand-Maître de la Garde-robe qui la lui vêt.

Les Valets de Garde-robe apportent l'épée, la veste & le Cordon-bleu. Le Grand-Maître de la Garde-robe agraffe l'épée au côté du Roi, puis il lui passe la veste dans les bras, lui met par-dessus le Cordon-bleu en écharpe, au bout duquel la Croix du S. Esprit est attachée & pend du côté de l'épée, avec la Croix de l'Ordre de S. Louis liée avec un petit ruban rouge.

Ensuite un des Valets de Garde-robe présente le justaucorps du Roi (après l'avoir chauffé, s'il en est besoin,) au Grand-Maître de la Garde-robe, lequel aide à S. M. à le passer dans ses bras. S'il arrivoit par hasard, comme quelquefois à la campagne, qu'il ne se trouvât auprès du Roi ni Grand-Chambellan, ni premier Gentilhomme de la Chambre, ni Grand-Maître, ni Maître de la Garde-robe, ni même de premier Valet de Garde-robe, les Valets de Garde-robe présenteroient eux-mêmes à S. M. toutes les pièces de son habillement, comme feroient aussi les Garçons de la Garde-robe en l'absence des Valets de Garde-robe.

Le Roi ayant mis son justaucorps, celui qui a soin des cravates de S. M. en apporte plusieurs dans une corbeille préparée : & celle qui plaît à S. M. le Maître de la Garde-robe la lui met ; mais le Roi se la noue lui-même : en l'absence du Maître de la Garde-robe, la cravate est mise au Roi par le premier Valet de Garde-robe. Le Roi vuide les poches de l'habit qu'il quitte, dans celles de l'habit qu'il prend ; & c'est le Maître de la Garde-robe qui les lui présente pour les vuider, un Valet de Garde-robe les tenant par-dessous.

Un autre Valet de Garde-robe apporte trois mouchoirs sur une salve vermeille ou soucoupe, & le Grand-Maître de la Garde-robe les présente sur cette même salve à S. M., qui en prend un ou deux, comme il lui plaît, (cette salve est une manière de soucoupe en ovale.) Toutes les fois que le Roi est en robe-de-chambre, soit de nuit, soit de jour, qu'il soit indisposé, qu'il ait pris médecine ou non, c'est au Grand-Maître de la Garde-robe à présenter les mouchoirs à S. M. Le Maître de la Garde-robe présente aussi au Roi son chapeau, ses gants & sa canne. Aux jours des grandes Fêtes solennelles, le Grand-Maître de la Garde-robe met le manteau sur les épaules du Roi, & présente à S. M. le Collier de l'Ordre, lequel les Officiers de la Garde-robe attachent par-dessus le manteau.

Toutes les fois que le Roi met des habits neufs, pour cette première fois le Tailleur présente les chausses à S. M. ; mais à l'égard de la veste & du justaucorps, il les présente aux Officiers supérieurs, comme il est dit à l'habillement ordinaire du Roi. Si, dès le matin, le Roi s'habilloit pour aller à la chasse, S. M. prendroit un surtout & un manchon, suivant la saison.

Si le Roi se levoit avant qu'il fût jour, on allumeroit un bougeoir ; & le Grand-Chambellan ou le premier Gentilhomme de la Chambre ayant demandé à S. M. à qui elle souhaiteroit que l'on le donnât, le premier Valet-de-chambre le mettroit entre les mains de celui que le Roi auroit nommé, pour le tenir pendant qu'on habilleroit S. M.

Pendant que le Roi s'habille, l'Horloger prend son temps pour mettre en état les pendules de la Chambre & des autres appartemens de S. M., & la montre même que le Roi porte sur lui, & va la mettre sur la table du cabinet.

Un Valet-de-chambre tient toujours un miroir devant le Roi, durant tout le temps qu'on habille S. M., & deux autres éclairent aux deux côtés, s'il est besoin de lumière.

Le Roi étant habillé, vient aussi-tôt à la ruelle de son lit, l'Huissier de la Chambre faisant faire place devant S. M. Le Roi s'agenouille sur les carreaux qu'un Valet-de-chambre a posés à terre sur le parquet au-devant du fauteuil, proche le lit du Roi, & ce Valet-de-chambre se tient dans le balustre. S. M. prie Dieu, & ayant achevé ses prières, le Grand-Aumônier ou le premier Aumônier, ou, en leur absence, un des Aumôniers dit d'une voix basse l'Oraison, *Quæsumus, omnipotens Deus.*

Si quelqu'un des Cardinaux, Archevêques, Evêques, ou même des Aumôniers du Roi qui entrent tous dans la balustrade du lit, avoit à parler au Roi, il le fait ordinairement avant que S. M. commence ses prières.

Le Roi, après ses prières, donne l'ordre pour l'heure & le lieu de sa Messe, ou s'il ne dit rien, cela s'entend que sa Messe est à l'heure ordinaire. Le grand ou premier Aumônier, ou un des Aumôniers dit l'ordre pour la Messe à un Chapelain ou à un Clerc de Chapelle de quartier, & même à quelqu'un de la Musique de la Chapelle.

S'il arrivoit que le Roi demandât des mouchoirs, à quelque heure que ce fût de la journée, c'est au Grand-Maitre de la Garde-robe à les lui présenter : en son absence, c'est au Maitre de la Garde-robe ; & en l'absence de l'un & de l'autre, c'est au premier Valet de Garde-robe.

Si S. M. doit donner audience dans sa Chambre à un Nonce ou à quelque Ambassadeur, le Roi le dit à l'Introducteur des Ambassadeurs qui va le prendre à la salle des Ambassadeurs, & au Capitaine des Gardes qui le recoit à l'entrée de la salle des Gardes, puis l'accompagne jusqu'à l'audience. Alors le Roi est assis sur son fauteuil, qu'un Valet-de-chambre a placé à l'endroit le plus commode en-dedans les balustres du lit. Le Grand-Chambellan, les premiers Gentilshommes de la Chambre, le Grand-Maitre & les Maitres de la Garde-robe sont debout derriere le fauteuil, & les Princes sont aux côtés de S. M. L'Huissier de la Chambre fait faire place devant le Nonce ou l'Ambassadeur, qui salue trois fois le Roi en l'approchant : & le Roi se leve, & le salue. Aussi-tôt S. M. s'affied & se couvre ; puis ce Nonce ou cet Ambassadeur ayant commencé à parler, se couvre ; & les Princes, &c. s'il y en a de présens, se couvrent aussi. L'audience finie, il fait encore trois révérences au Roi en se retirant.

Lorsque le Nonce, ou un Ambassadeur doit avoir audience, le Tapisserier découvre auparavant le lit, le fauteuil & les sieges plians, c'est-à-dire, qu'il ôte la housse de taffetas qui est autour du lit, & les fourreaux des sieges qui sont en-dedans la balustrade qui entoure le lit ; & quoique le lit ne soit pas encore fait, il le couvre de la courre-pointe, & ouvre les rideaux du moins par les pieds, & par le devant du lit.

Un peu devant qu'un Envoyé ait audience, l'Introducteur des Ambassadeurs le conduit dans l'Antichambre du Roi, où cet Envoyé ayant attendu quelques momens, l'Introducteur des Ambassadeurs vient le prendre, & l'introduit à la Chambre de S. M. l'Envoyé salue trois fois le Roi en l'approchant ; mais S. M. ne se leve point comme pour un

Nônee où pour un Ambassadeur. L'Envoyé ne se couvre jamais ; puis en se retirant il fait pareillement trois révérences au Roi.

Ceux qui prêtent serment immédiatement entre les mains du Roi, le font d'ordinaire dans la Chambre, ou dans le Cabinet, si-tôt que Sa Majesté a prié Dieu.

Ce sont les grands & principaux Officiers de la Couronne & de la Maison du Roi ; savoir : le Grand-Aumônier, le premier Aumônier, le Grand-Maitre de la Maison du Roi, le Grand-Chambellan, les quatre premiers Gentilshommes de la Chambre, le Grand-Maitre de la Garderobe, & les deux Maitres de la Garde robe, le Grand-Ecuyer, les Capitaines des Gardes-du-Corps, le Capitaine des Cent-Suisses, le Grand-Maitre & Surintendant général des Postes, quand il y en a, le Grand-Prévôt, le Surintendant des Bâtimens, quand il y en a, le Grand-Maréchal-des-Logis, le Grand-Veneur, le Grand-Louvetier, le Capitaine général des rôles de chasse & de l'équipage du sanglier, le premier Médecin ; la Charge de Connétable, qui étoit le premier Officier de la Couronne, est supprimée ; mais quand il y en a eu, il a prêté serment entre les mains de Sa Majesté ; le Chancelier, le Garde des Sceaux, quand il y en a ; les Secretaires d'Etat, le Colonel-Général de l'Infanterie, le Colonel-Général de la Cavalerie, le Colonel-Général des Dragons, les Maréchaux de France, le premier Amiral, les Vice-Amiraux, la Gouvernante des Enfans & Petits-Enfans de France, & le Surintendant de leur Maison ; outre cela les quatre grands Officiers de l'Ordre du S. Esprit, qui sont : le Chancelier, le Prévôt & Maître des Cérémonies, le Grand-Trésorier & le Greffier.

Ces quatre sont quelquefois recus dans le Chapitre ou à l'Eglise ; le Grand Maitre de l'Ordre de N. D. du Mont-Carmel & de S. Lazare de Jérusalem ; les Chevaliers de l'Ordre de S. Louis, lorsque le Roi leur donne la Croix, & les grands Officiers de cet Ordre, jusqu'aux Trésoriers inclusivement ; les Grands-Croix & Commandeurs de cet Ordre prêterent serment entre les mains du Roi lors de l'institution de l'Ordre ; mais à présent ils ne le prêtent plus, étant toujours tirés du Corps des Chevaliers ; les Premiers-Présidens des Parlemens, le Premier-Président du Grand-Conseil, les Gouverneurs des Provinces, le Gouverneur de Paris, le Prévôt des Marchands & les Echevins de Paris, les Lieutenans-Généraux des Provinces, & les Lieutenans du Roi des Provinces. Ce'ui qui vient prêter le serment de fidélité au Roi, laisse son Chapeau, ses gants & son épée (si c'est un homme d'épée) entre les mains de l'Huissier de la Chambre, si ce serment se fait dans la Chambre, ou entre les mains de l'Huissier du Cabinet, si ce serment se fait dans le Cabinet : puis il s'agenouille sur un carreau qu'un premier Valet-de-Chambre lui présente devant les pieds de Sa Majesté, assis en son fauteuil, le chapeau sur la tête. Ce serment est lu par le Secretaire d'Etat, dans le département duquel est la Charge, Dignité ou Commission de celui qui fait ce serment de fidélité : le Roi tenant entre ses mains celles de celui qui le fait. Puis si c'est une Charge qui ait un bâton de Commandement, le Roi met ce bâton entre les mains de l'Officier. Par exemple, le bâton de Maréchal entre les mains d'un Maréchal de France, le bâton de commandement entre les mains d'un Capitaine des Gardes-du-Corps, du Capitaine des Cent-Suisses, du Grand-Prévôt, &c.

Le serment prêté, celui qui l'a fait se leve, fait une révérence à S. M. puis il reprend de l'Huissier ce qu'il lui avoit laissé en garde. Ensuite pour le droit du serment, il donne à quelqu'un des Officiers (c'est d'ordinaire au Garçon de la Chambre) une somme qui n'est point fixée, mais plus grande, suivant l'étendue de la Charge, de laquelle somme une part appartient aux premiers Valets-de-Chambre, & l'autre aux Officiers qui ont accoutumé d'y avoir part; savoir, suivant un Règlement signé des quatre premiers Gentilshommes de la Chambre, l'Huissier du Cabinet en service, a comme un Huissier de la Chambre: les quatre Huissiers de la Chambre ont leur part: les Garçons de la Chambre qui sont ordinaires, ont autant à eux six, que les quatre Huissiers de la Chambre de quartier: les Huissiers de l'Antichambre ordinaires ont à eux trois autant qu'un Huissier de la Chambre.

On a dit que ces sermens à la Chambre se faisoient d'ordinaire le matin: néanmoins les Echevins de Paris, & quelques autres le font après le dîner du Roi, ou à quelque autre heure du jour.

Les Capitaines des Gardes-du-Corps, en prêtant serment pour cette Charge, ou ensuite pour quelque autre Charge, Gouvernement de Province, ou autre Dignité, ne quittent point leur épée.

Quand après avoir prié Dieu, ou après avoir donné audience, le Roi sort de la balustrade de son lit, pour aller à son Cabinet, il est précédé de l'Huissier de la Chambre, qui fait fendre la presse, & le Capitaine des Gardes de quartier marche derrière Sa Majesté.

Le Roi entrant dans son Cabinet, y trouve plusieurs de ses Officiers qui s'y sont rendus pour recevoir ses ordres. Par exemple, s'il y a quelque chose à changer à l'ordre de la Messe, il le dit au Grand-Aumônier, ou au premier Aumônier. Il dit au Grand-Maitre, ou au premier Maître-d'Hôtel, à quelle heure il veut manger, & s'il veut manger à son grand, ou à son petit couvert. Le Grand-Chambellan, ou le premier Gentilhomme de la Chambre ayant reçu des mains d'un Valet-de-Chambre, la montre & les Reliques du Roi, les présente à Sa Majesté, qui les met en ses bourses; & ils remarquent sur les ordres que le Roi donne, s'il n'y a rien à faire pour eux. Car c'est à eux à servir Sa Majesté lorsqu'Elle mange dans sa Chambre; & ils sont toujours présens lorsqu'Elle met quelques hardes pour sortir, & qu'Elle les quitte à son retour. Le Grand-Ecuyer recoit l'ordre pour les chevaux & carrosses, le Capitaine des Gardes, pour l'heure à laquelle le Roi doit sortir, & le nombre des Gardes qu'il faudra; le Porte-arquebuse, pour savoir si le Roi chasse, & s'il tiendra prêts les fusils pour Sa Majesté: & enfin le Grand-Maitre de la Garde-robe recoit ordinairement ses ordres le dernier, parce qu'il arrive quelquefois que Sa Majesté veut changer de justaucorps, ou de souliers, ne se trouvant pas assez à son aise dans ceux qu'Elle a pris en se levant; ce qui se fait d'ordinaire après que tout le monde est sorti. C'est pourquoi le Maître de la Garde-robe, le premier Valet de Garde-robe, un des Valets de Garde-robe, le Tailleur, & les Garçons de la Garde-robe s'y trouvent, & y demeurent jusqu'à ce que le Roi leur ait dit, s'il a besoin de quelque chose. Et avant que ces Officiers de Garde-robe se retirent, S. M. les avertit de l'heure à laquelle Elle doit sortir l'après-dînée, & des choses qu'Elle veut prendre, comme bottes, bottines, calaque, sur tout, manchon, &c.

Il a coutume de faire le lit du Roi pendant que Sa Majesté est à la Messe. En le faisant, il y a de chaque côté un Valet-de-Chambre, & au pied un Tapissier.

Un Valet-de-Chambre demeure assis dans la balustrade pour garder le lit, & aux heures des repas, un de ses camarades a soin de le relever. Ce Valet-de-Chambre doit répondre du lit, & empêcher que personne n'en approche.

Lorsque le Roi dîne à son petit couvert, dans sa Chambre, un Valet-de-Chambre présente à S. M. le fauteuil, derrière lequel il se tient. Le Grand-Chambellan, ou le premier Gentilhomme de la Chambre sert le Roi à table. Le Prince le plus qualifié présente au Roi la serviette mouillée avant & après le repas.

Le Roi en allant à la Messe, donne l'ordre aux Officiers de ses Gardes.

Quand le Roi est sorti de la Messe, il attend que le Maître-d'Hôtel, son bâton en main, le vienne avertir que les viandes du dîner sont sur table.

Lorsque le Roi mange à son grand-couvert, c'est ordinairement dans l'Antichambre de la Reine, les Fils & Petits-Fils de France, & les Princesses leurs épouses, sont d'ordinaire à table avec S. M. Alors on dit que le Roi mange en Famille, ou avec la Famille Royale. Les autres Princes du Sang ont aussi quelquefois cet honneur.

Pour faire compagnie au Roi & aux Princesses, d'ordinaire au dîner & au souper du Roi, il se trouve plusieurs Dames de la première qualité: les Princesses & les Duchesses sont assises sur des sieges plians ou tabourets, qui sont mis exprès autour de la table, & les autres restent debout. Au moment que ces Princesses & Duchesses arrivent proche la table, elles saluent le Roi, puis les Personnes Royales qui sont à table: S. M. les salue aussi, & les Personnes Royales en font de même.

Quand le Roi sort de table, les Princes & Princesses qui ont mangé avec S. M., & les autres Princesses, Duchesses & Dames se levent: & après avoir fait la révérence au Roi, toutes ces personnes suivent & reconduisent leurs Majestés dans leur Chambre. Après le souper, les Princesses de la Famille Royale entrent encore pour quelque temps dans un des cabinets de S. M.

Quand S. M. sort pour aller à la chasse, deux Valets de Garde-robe lui mettent ses bottes ou bottines (un Ecuyer lui mettroit ses éperons, s'ils ne tenoient pas aux bottes.) Le Roi prend son habit de chasse, sa canne, ou son fouet; & suivant la saison, il prend aussi un surtout & un manchon.

Le Roi part d'ordinaire dans son carrosse, & trouve ses chevaux de selle au rendez-vous, & dans son carrosse de suite se mettent ordinairement le Grand-Ecuyer, le Capitaine des Gardes, le Grand-Chambellan, un premier Gentilhomme de la Chambre, le Grand-Maitre de la Garde-robe, &c. dont la plupart suivent, tant par honneur, que parce qu'ils y ont, ou peuvent avoir fonction.

Plusieurs Officiers à cheval suivent S. M.; entr'autres les Officiers des Gardes, l'Ecuyer, le Porte-manteau, le Porte-arquebuse, le Chirurgien, le Renoueur, le Coureur de vins, &c. & les Gentilshommes qui ont été présentés & fait leurs preuves de Noblesse depuis l'an 1400, ou qui sont censés les avoir faites.

Lorsque le Roi est de retour de la chasse, ou de la promenade, il trouve à sa Chambre les Officiers de sa Chambre & de sa Garde-robe, qui lui changent les habits dont il a besoin, & font les mêmes fonctions qu'au lever de S. M. Un Valet-de-Chambre tire la botte du pied droit, un Valet de Garde-robe celle du pied gauche.

Au débotté du Roi, peuvent entrer les personnes qui ont les entrées au lever de S. M., comme nous l'avons dit ci-devant.

Les jours que le Roi a couru le cerf le matin avec les Dames, il dîne avec elles au retour de la chasse dans son Cabinet, où il n'entre d'Officiers que le Grand-Chambellan, le premier Gentilhomme de la Chambre, le premier Valet-de-Chambre, le premier Maître-d'Hôtel & quelques Officiers absolument nécessaires pour le servir.

Si par hasard l'après-dîné le Roi avoit besoin de boire, quand il est chez lui, pour lors un Valet-de-Chambre iroit faire venir la collation, & passant par la salle des Gardes-du-Corps, crierait à haute voix : *Gardes, à la collation du Roi* : aussitôt un Garde se joindroit à lui; & ils iroient ensemble au Gobelet. Cette collation prête, seroit en même-temps apportée par les Officiers du Gobelet, précédés par le Garde qui marcheroit le premier, & ensuite par le Valet-de-Chambre. Le Garde s'arrêteroit à la porte de l'Antichambre.

Si S. M. venant de jouer à la panne ne veut pas se faire froter dans le lit, deux Valets-de-Chambre lui mettent un drap sur les épaules, qu'ils tiennent tout roulé, après l'avoir bien chauffé; ensuite le Roi se fait essuyer dans la chaise ou fauteuil par ses Barbiers, & les Valets-de-Chambre chauffent le linge; que si S. M. veut se mettre au lit, les Valets-de-Chambre baignent aussi le lit.

Quand les grandes Dames, sur-tout les Princesses du Sang, passent dans la Chambre du Roi, elles font une grande révérence au lit de S. M.

Le jour finissant, on allume les bougies aux lustres, chandeliers & flambeaux des Chambres, Cabinets & Antichambres du Roi; savoir, les Huissiers de l'Antichambre font allumer dans les Antichambres, & les Garçons de la Chambre font allumer dans les Chambres du Roi, & même dans les Cabinets.

Le soir, pour éclairer le Roi, un Huissier de la Chambre marchant devant, porte deux flambeaux de vermeil doré jusqu'au bas des escaliers, toutes les fois que S. M. sort ou qu'Elle rentre, & en quelque lieu qu'Elle aille par les Chambres, & par les différens appartemens du Château; mais S. M. étant descendue jusques dans la cour, il n'y a plus que les Pages de la Chambre & les Pages de la grande Ecurie qui continuent de porter leurs flambeaux de poing devant le Roi; comme on a dit ci-devant en parlant des Pages de la Chambre.

Quand on joue dans les Chambres & Cabinets de S. M., les Garçons de la Chambre ont les profits du jeu, c'est-à-dire, qu'ils partagent également entr'eux ce que donnent les personnes qui jouent.

Coucher du Roi.

Sur le soir, deux Officiers du Gobelet portent à la Chambre la collation de nuit pour le Roi, de laquelle il se sert en cas de besoin: consistant en trois pains, deux bouteilles de vin, un flacon plein d'eau, un verre & une tasse; de plus, sept ou huit serviettes & trois assiettes. Un Valet-

de-Chambre reçoit cette collation, & l'Officier du Gobelet en fait l'essai devant lui; & à quelque moment de la soirée, avant que le Roi se couche, le Valet-de-Chambre fait pareillement l'essai de la collation de nuit devant le premier Valet-de-Chambre.

Avant l'heure du coucher du Roi, un Valet-de-Chambre place le fauteuil de S. M., sur lequel il étale la robe-de-chambre, & y pose dessus les mules, ou pantoufles. Le Barbier prépare sur une table la toilette & les peignes. Un autre Valet-de-Chambre accommode en dedans l'alcove à la ruelle du lit, deux coussins l'un sur l'autre à terre sur le parquet devant un fauteuil, où le Roi doit venir faire sa prière: il prépare aussi le bougeoir allumé qu'il pose sur un guéridon à côté du fauteuil, puis il se tient au-dedans de l'alcove. Les Officiers de la Garde-robe apportent les hardes de nuit pour le Roi, & étendent sur une table la toilette de velours rouge, sur laquelle ils viennent mettre les hardes de jour de S. M. à mesure qu'Elle les quitte en se déshabillant.

Le Roi venant pour se coucher, trouve à la porte de sa Chambre le Maître de la Garde-robe, entre les mains duquel il met son chapeau, ses gants & sa canne, que prend aussi-tôt un Valet de Garde-robe; & pendant que le Roi détache son ceinturon par-devant pour quitter son épée, le Maître de la Garde-robe le détache par-derrière & le donne avec l'épée au Valet de Garde-robe, qui les porte à la toilette. En l'absence du Maître de la Garde-robe, ce seroit le Grand-Maître de la Garde-robe, & à son défaut, le premier Gentilhomme de la Chambre qui seroit cette fonction, & elle seroit dévolue au premier Valet de Garde-robe, si tous les trois étoient absens.

L'Huissier de la Chambre fait faire place devant S. M. qui va faire sa prière proche son lit, prenant de l'eau-bénite, & s'agenouillant comme le matin sur les coussins qui sont préparés; l'Aumônier du jour tient le bougeoir pendant les prières du Roi, & dit à la fin d'une voix basse l'Oraison, *Quæsumus, omnipotens Deus, ut famulus tuus Ludovicus Rex noster, &c.*

Si le lendemain il doit y avoir quelque ordre extraordinaire pour la Messe, S. M. le dit à l'Aumônier, pour le faire entendre aux Chapelains, aux Clercs & autres Officiers de Chapelle. Quand on dit à l'Aumônier, c'est au plus qualifié des Aumôniers: au Grand-Aumônier, s'il y est, ou au premier Aumônier, ou bien à un autre Aumônier.

Le Roi se leve ensuite de ses prières; & le premier Valet-de-Chambre, après avoir pris le bougeoir que tenoit l'Aumônier, reçoit des mains de S. M. la petite bourse où sont les Reliques, & en même temps sa montre, continuant à marcher devant le Roi.

L'on remarquera en passant qu'il n'y a que le Roi seul qui ait un bougeoir à deux bobèches, & par conséquent à deux bougies; les bougeoirs pour la Reine n'ont qu'une bobèche & qu'une bougie.

L'Huissier de la Chambre fait encore faire place au Roi jusqu'à son fauteuil, & au moment que S. M. y arrive, le Grand-Chambellan ou le premier Gentilhomme de la Chambre, demande au Roi à qui il veut donner le bougeoir, & S. M. ayant parcouru des yeux l'assemblée, nomme celui à qui elle veut faire cet honneur. Le Roi le fait donner ordinairement aux Princes & Seigneurs étrangers, quand il s'en reu-

Le Roi se déboutonne, dégage son Cordon-bleu; puis le Maître de la Garde-robe lui tire la veste, & par conséquent le Cordon-bleu, qui y est attaché, & le justaucorps qui est encore par-dessus. Ensuite il recoit la cravate des mains du Roi, remettant toutes ces hardes entre les mains des Officiers de la Garde-robe.

S. M. s'assied dans son fauteuil, & le premier Valet-de-Chambre & le premier Valet de Garde-robe lui défont ses jarretières, l'un à droite, l'autre à gauche, & les donnent l'une à un Valet-de-Chambre, l'autre à un Valet de Garde-robe. Les Valets-de-Chambre ôtent du côté droit le soulier, le bas & le haut-de-chauffe, pendant que les Valets de Garde-robe qui sont du côté gauche, lui déchaussent pareillement le pied, la jambe & la cuisse gauche. Les deux Pages de la Chambre qui sont de jour ou de service, donnent les mules ou pantouffes à S. M. Un Valet de Garde-robe enveloppe le haut-de-chauffe du Roi, dans une toilette de taffetas rouge, & va le porter sur le fauteuil de la ruelle du lit, avec l'épée de S. M.

Les deux Valets-de-Chambre qui ont été derrière le fauteuil, tiennent la robe-de-chambre à hauteur des épaules du Roi, qui dévêt sa chemise pour prendre celle de nuit, qu'un Valet de Garde-robe chauffe, s'il en est besoin. C'est toujours le plus grand Prince, ou Officier qui donne la chemise au Roi, comme nous avons dit ci devant au lever de S. M. Le premier Valet-de-Chambre aide au Roi à passer la manche droite de cette chemise, comme de l'autre côté, le premier Valet de Garde-robe aide pareillement à passer la manche gauche. Un Valet de Garde-robe prend sur les genoux du Roi la chemise que S. M. quitte.

Quand le Roi met une camisole de nuit, le Grand-Maitre de la Garde-robe prend cette camisole des mains d'un Valet de Garde-robe, & la vêt au Roi, qui prend ensuite sa robe-de-chambre, se leve de dessus son fauteuil, & fait une révérence pour donner le bon soir aux Courtisans. Le premier Valet-de-Chambre reprend le bougeoir au Seigneur qui le tenoit, le donne à qui il veut de ceux qui ont les entrées du petit coucher, & les Huissiers de la Chambre crient tout haut: *Allons, Messieurs, passez.* Toute la Cour se retire; ceux qui doivent prendre l'ordre, ou le mot du guet de S. M., le prennent quand le Roi va souper, à l'exception du Capitaine des Gardes, qui ne le prend qu'au retour du souper du Roi.

Il ne reste plus dans la Chambre que les personnes suivantes :

1. Premièrement, tous ceux qui peuvent y être aussi le matin, quand S. M. est encore dans son lit.
2. En second lieu, ceux de la première entrée.
3. Les Officiers de la Chambre & de la Garde-robe.
4. Le premier Médecin & les Chirurgiens.
5. Quelques Particuliers à qui le Roi a accordé la grace d'être à son petit coucher.

La Cour étant sortie, les Barbiers peignent le Roi, & lui accommodent les cheveux: pendant ce temps, un des Valets-de-Chambre tient le miroir devant le Roi, un autre éclaire avec un flambeau.

Le Roi étant peigné, un Valet de Garde-robe apporte sur la salve un bonnet de nuit & deux mouchoirs de nuit, & présente cela au Grand-Maitre, ou au Maître de la Garde-robe, qui les donne au Roi: en leur

absence, cet Officier présenteroit la salve au Grand-Chambellan ou au premier Gentilhomme de la Chambre, ou bien au premier Valet de Garde-robe, & s'ils n'y étoient pas, il présenteroit le tout lui-même à Sa Majesté.

Pour donner au Roi la serviette dont il s'essuie les mains ou le visage, le Grand-Chambellan, ou le premier Gentilhomme de la Chambre, cede cet honneur à tous les Princes du Sang & légitimés: avec cette différence, que si c'étoit un Fils ou Petit-Fils de France qui se trouvat là présent, ce seroit le Grand-Chambellan, ou le premier Gentilhomme de la Chambre, qui lui mettroit entre les mains cette serviette; mais les autres Princes du Sang, ou légitimés, la recevroient des mains d'un Valet-de-Chambre. En l'absence de tous ces Princes, le Grand-Chambellan, ou le premier Gentilhomme de la Chambre, le Grand-Maitre de la Garde-robe, ou le Maitre de la Garde-robe, présente à S. M. cette serviette qui est entre deux assiettes de vermeil, & qui est mouillée seulement par un bout. Le Roi s'en lave le visage & les mains, s'essuie du bout qui est sec, & la rend à celui qui la lui a présentée, lequel la remet ensuite entre les mains de l'Officier de la Chambre.

Le Roi dit à quelle heure il veut se lever le lendemain, tant au Grand-Chambellan, ou au premier Gentilhomme de la Chambre, qu'au Grand-Maitre de la Garde-robe, ordonnant encore au Grand-Maitre de la Garde-robe, l'habit qu'il veut prendre le lendemain. L'Huissier fait sortir toutes les personnes qui étoient au petit coucher, & sort lui-même, après que le premier Gentilhomme de la Chambre lui a donné l'ordre pour le lever du Roi au lendemain. Un Valet-de-Chambre éclaire au Grand-Chambellan, ou au premier Gentilhomme de la Chambre, jusqu'à l'Antichambre, & un Garçon de la Garde-robe en fait autant au Grand-Maitre, ou au Maitre de la Garde-robe. Les Valets de la Garde-robe & les Garçons reportent les habits de S. M. à la Garde-robe.

Il ne reste donc plus dans la Chambre que le premier Valet-de-Chambre & les Garçons de la Chambre, & le premier Médecin & le premier Chirurgien, pour quelques momens.

Cependant les Garçons de la Chambre font au pied du lit du Roi, le lit du premier Valet-de-Chambre, dit *le lit de veille*. Ils baignent & préparent le lit de S. M. Ils préparent aussi la collation du Roi, & apportent au premier Valet-de-Chambre, sur une assiette, le verre bien rincé, pour présenter à S. M., & une serviette: puis ils versent du vin & de l'eau tant qu'il plaît au Roi, & pendant que S. M. boit, le premier Valet-de-Chambre tient l'assiette sous le verre: le Roi s'essuie la bouche avec la serviette, que lui présente en ce moment le même premier Valet-de-Chambre. Les Garçons de la Chambre tiennent aussi le bassin à laver devant S. M., qui se lave les mains.

Quelque temps après le Roi se couche, les Garçons de la Chambre allument le *Mortier* dans un coin de la Chambre, & une bougie; & ces deux lumieres brûlent toute la nuit, en cas qu'on en eût besoin. Ces Garçons de la Chambre sortent & vont coucher proche de la Chambre, ordinairement auprès des coffres de la Chambre. Le premier Valet-de-Chambre ferme les rideaux du lit du Roi, puis il va fermer en-dedans au verrou les portes de la Chambre de S. M., éteint le bougeoir & se couche. Au défaut d'un des premiers Valets-de-Chambre, un des Valets-

de-Chambre auroit l'honneur de coucher dans la Chambre du Roi, comme Louis XIV le confirma de vive voix étant à Chambor en 1685, le premier Valet-de-Chambre étant malade.

Si la nuit le Roi demande quelque chose, aussitôt le premier Valet-de-Chambre se leve, & s'il est besoin de gens, il va appeler les Garçons de la Chambre, qui, comme on l'a dit, ne sont pas éloignés.

R E M A R Q U E S.

Après avoir expliqué ce qui se fait au lever & au coucher du Roi, & plusieurs fonctions des Officiers de la Chambre, il faut faire ici quelques remarques.

Premièrement, qui que ce soit ne se couvre dans la Chambre du Roi, pas même à certaines heures qu'il n'y a qu'un ou deux Officiers : excepté qu'aux audiences des Ambassadeurs, après que le Roi s'est couvert, l'Ambassadeur se couvre, & alors les Princes, &c. se couvrent tant & si long-temps que se couvre l'Ambassadeur.

Quand le Roi, les Reines, les Enfans de France, les Princesses leurs femmes, & les Enfans des Fils de France, le Nonce & les Ambassadeurs qui ont audience, entrent ou sortent, les Huissiers & les Sentinelles des Gardes leur ouvrent aussitôt les deux battans des portes, tant à la salle des Gardes, qu'à l'Antichambre, à la Chambre & aux Cabinets de Sa Majesté.

Les fonctions attribuées en particulier à certains Officiers, ne laissent pas d'être faites par d'autres en leur absence ; par exemple, un Maître de la Garde-robe, même en survivance, fait toutes les fonctions du Grand-Maître de la Garde-robe en son absence ; & en l'absence tant du Grand-Maître que du Maître de la Garde-robe, c'est le Grand-Chambellan, ou un premier Gentilhomme de la Chambre qui fait la Garde-robe (comme on dit,) & pour lors un Officier de la Garde-robe l'avertit de la faire, comme réciproquement, le Grand-Maître de la Garde-robe & le Maître de la Garde-robe font le service de la Chambre en l'absence du Grand-Chambellan & des premiers Gentilhommes de la Chambre.

Au commencement de l'année, le Maître de la Garde-robe de service, fournit pour le Roi, deux robes-de-chambre belles & riches, l'une d'hiver & l'autre d'été, deux paires de mules, ou pantoufles. En second lieu, il fournit ce qu'on appelle les toilettes. Les Garçons de la Chambre serrent dans les coffres ces robes-de-chambre & ces toilettes du Roi.

A la fin de l'année, les robes-de-chambre & la toilette du Roi appartiennent au premier Gentilhomme de la Chambre qui sort de service. Pour les habits du Roi, le Grand-Maître de la Garde-robe, auquel appartient tout ce qui dépend de sa Garde-robe, en donne ce qu'il veut à chacun des Valets de Garde-robe, & sa libéralité lui fait encore distribuer à sa volonté aux Garçons de la Garde-robe, ce qu'il juge à propos des habits de S. M.

Lorsque le Roi prend médecine, il se lave la bouche si-tôt qu'il l'a prise : & pendant qu'il se lave, le premier Valet-de-chambre tient le bassin à laver devant S. M. Durant cette journée, les Valets-de-chambre bassinent & raccommodent le lit à chaque fois que le Roi en sort & avant qu'il y rentre.

Quand le Roi passe la nuit chez la Reine, le premier Valet-de-chambre porte devant S. M. son haut-de-chauffe dans une toilette de taffetas rouge, & son épée, posant le tout sur le fauteuil de la ruelle du lit, du côté que le Roi couche ; & le matin, à l'instant que le Roi repasse de chez la Reine, le premier Valet-de-chambre du Roi entre dans la Chambre de la Reine, & en rapporte l'épée & le haut-de-chauffe qu'il avoit porté le soir, & vient mettre le tout dans la Chambre du Roi, à la ruelle du lit de S. M.

Le premier Valet-de-chambre en quartier garde les clefs des coffres de la Chambre, où, par précaution pour le service de S. M., il y a toujours des chemises dont le Roi peut changer, en cas que la nuit ou à une autre heure du jour on n'eût pas le temps d'aller jusqu'à la Garde-robe ; mais ces chemises que l'on change tous les ans, restent jusqu'à la fin de l'année sans avoir été dépliées, & S. M. ne se sert que de celles de la Garde-robe.

Les deux Masses des Huiffiers de la Chambre sont dans les coffres de la Garde-robe ; & les Huiffiers portent ces Masses devant le Roi, quand S. M. communique, la veille ou le jour des grandes Fêtes annuelles, ou aux jours de cérémonies, comme au *Te Deum*, où assiste S. M., chanté même pendant une basse Messe, à la Majorité, au Sacre & au Mariage du Roi, quand il touche les malades, lorsqu'il marche en Procession le jour de la Chandeleur, au jour des Rameaux, à la Fête-Dieu, à la mi-Août, & autres, & quand il tient son Lit de Justice au Parlement & aux États, à la création des Chevaliers du Saint-Esprit. Chaque fois que ces Huiffiers portent ces Masses, il leur est dû la somme de cent cinquante livres, qui leur sont payées ponctuellement au Trésor royal par ordonnance ; mais quand le Roi va au Parlement, outre ces cent cinquante liv. du Trésor royal, il leur en est encore autant dû sur les amendes.

Aux premières entrées des Villes, outre les cinquante écus au Trésor royal pour ces Masses, il est dû encore à ces Huiffiers un marc d'or valant anciennement quatre cens tant de liv. payées par les Officiers de Ville ; lequel marc d'or a été évalué 675 liv. 15 s. en 1744, & leur a été payé sur ce pied-là sur les octrois & deniers patrimoniaux des Villes où le Roi a fait sa première entrée en ladite année. Quand les Huiffiers de la Chambre portent les Masses au Sacre de S. M. & à la création des Chevaliers du S. Esprit, le Roi les fait habiller d'un pourpoint de satin blanc, les manches tailladées à plusieurs étages ; & la chemise qui bouffe par ces ouvertures, les haut-de-chauffes aussi de satin blanc retrouffés comme les chausses des Pages, le manteau de pareille étoffe doublé de même, le bas-de-chauffe de soie gris de perle, les souliers de velours blanc, la toque de velours ou de satin blanc. Deux de ces Huiffiers portent donc dans ces occasions chacun une Masse d'argent doré, appuyant & posant contre leur épaule le haut de cette Masse.

Les Garçons de la Garde-robe ont en garde plusieurs pierreries qui servent à l'habillement de S. M., comme des épées garnies de diamans, des Croix de l'Ordre aussi de diamans, des boucles de diamans tant pour les souliers que pour les jarretières, des boutons, &c.
Quand la Cour marche en campagne, on fait suivre les meubles

de la premiere & de la seconde Chambre, qui sont deux Chambres complettes, c'est-à-dire, double fourniture de lit, doubles sieges, double tenture de tapisserie, parce qu'une seule Chambre ne pourroit pas suffire; & ces meubles de la premiere Chambre & coffres de la Garde-robe partent la veille du départ de la Cour, afin que le Roi arrivant le lendemain, trouve la Chambre toute tendue: les meubles de la seconde Chambre & les autres coffres de la Garde-robe marchent le lendemain tout droit au second logement, & ainsi de suite. Or avec chaque Chambre, deux Valets-de-chambre prennent les devans pour conduire le lit de S. M., & accompagner chacune de ces Chambres; deux Valets de Garde-robe & aussi un Tapissier, qui ont chacun un écu par jour pour leur nourriture, ce qu'ils appellent pour leurs devans, payé sur la cassette. Six des Cent-Suisses marchent aussi aux côtés des coffres de chaque Chambre & Garde-robe pour les escorter, & six escortent la seconde Chambre, ayant chacun vingt sous par jour aussi sur la cassette. Le Menuisier de la Chambre monte le bois de lit tous les soirs, & le démonte les matins.

B Â T I M E N S D U R O I,

Directeur & Ordonnateur-général des Bâtimens, Jardins, Arts, Académies & Manufactures Royales,

N... Comte de la *Billarderie d'Angeviller*, ✠, Intendant du Jardin du Roi, nommé = l'Abbé Terray, en 1774. 35200 liv. d'appointemens. *Voyez page...*

Premier Architecte des Bâtimens, N... Mique, Chevalier de l'Ordre du Roi, nommé = Ange-Jacques Gabriel. 12000 liv. d'appointemens.

Architecte ordinaire, N... Jardin, Chevalier de l'Ordre du Roi, nommé en 1776. 2500 liv. d'appointemens.

Trois Intendans-généraux.

N... *Mique, Chevalier de l'Ordre du Roi.*

Barthelemi-Michel Haxon, 5100 liv. d'appointemens.

N... *Guillaumos.*

Contrôleurs-généraux.

N... *Trouard, nommé en 1776, 4735 liv. d'appointemens.*

N... *Potin, nommé en 1776, 4125 liv. d'appointemens.*

N... *le Dreux, nommé en 1776.*

N... *Brebion, nommé en 1779.*

Administrateur des dépenses des Bâtimens, créé par Edit du mois de Mars 1788, enregistré en la Chambre des Comptes, N...

Premier Commis pour l'expédition des Ordonnances, N... Cavillier, Gouverneur de la Samaritaine.

Premier-Commis du Bureau de la Direction générale, N... Montucla.

Secrétaires, Messieurs N...

Commis aux affaires des discussions des Bâtimens, N...

Sept Dessinateurs, Messieurs N...

Maître-général des œuvres de charpenterie des Bâtimens, Pierre-Louis Frenoir, reçu = Christophe Loquier, le 14 Mai 1783.

Intendans de la conduite & mouvemens des Eaux & Fontaines, N...

Reviseur de l'Imprimerie Royale, & Garde des Antiques, N...

Inspecteur-général des Bâtimens, N... Heurtier, nommé en 1776.

Prévoit des Bâtimens, M. Antoine Duchesne, fils, 3000 liv. d'app.

Directeur des marbres, M. de Groult de Beaufort.

Sculpteur du Roi, 200 liv. de gages. Germain Jacques, dit Grenoble; & Jacques, son fils, en survivance.

Aumônier à la suite des Bâtimens, N... Portal, Chanoine de Verdun.

Historiographe des Bâtimens, M. Marmontel, nommé = l'Abbé le Blanc.

Garde-général des Tableaux du Roi, N... 2700 liv. d'appointemens & fournitures. Il a, en cette qualité, son logement dans les galeries du Louvre.

Premier Peintre du Roi, N... Pierre, 6000 liv. d'appointemens.

Intendant des Devises & Inscriptions des édifices royaux, 1800 l. Jean-François de Cotte; Jules-Charles, son fils, en survivance.

Expert-vérificateur des Bâtimens, N...

Arpenteur & Géographe, N...

Gouverneur du Château - d'eau de la Samaritaine, N... Cuvillier, reçu = Louis - Jean - Claude - Marie - Magdeleine Perier, 6000 liv. d'appointemens.

Intendant des Eaux & Fontaines, N... reçu = Thomas-François-Honoré de Francières, 7650 liv. d'appointemens.

Concierge de la Maison des Eaux minérales des Fontaines de Pougues, N... reçu = François de Larue, 75 liv. d'appointemens.

MAISONS ROYALES.

L'on suivra ici l'ordre dans lequel elles nous ont été fournies par les Trésoriers des Bâtimens, & l'on ne donnera que les Officiers dont on a pu avoir les noms.

VERSAILLES ET SES DÉPENDANCES.

Versailles n'étoit qu'un village, & son château qu'une simple maison de campagne, où le Roi Louis XIII tenoit ses équipages de chasse; c'est Louis XIV qui du village en a fait une ville & le plus magnifique château du monde. La Ménagerie, Trianon & Marly ont aussi été faits sous son regne.

Gouverneur du Château de Versailles, de Trianon, de la Ménagerie, des Parcs & des autres Terres & Seigneuries de Versailles & Marly, Louis-Philippe-Marie-Antoine de Noailles, Prince de Poix, nommé en 1763; & Philippe, Comte de Noailles, Maréchal, Duc de Mouchy, en survivance de son fils. Voyez Noailles.

Concierge du Château, Pierre Boucheman, Valet-de-chambre du Roi,

Suisses du Roi.

N... Chevalier d'Achard, Commandant des Suisses, à Marly.

N... Chevalier de Caumont, Commandant des Suisses, au Château, Sergens,

Sergens.

N... *Brinisholtz*, N... *Designy*, Secrétaire; N... *Michaux*, à Marly
N... *Mettrau*, N... *Roch*.

Suisses des Appartemens.

N... *Warré*, N... *Seiffer*, N... *Schneider*, N... *Valtisbourg*, N... *Broty*,
N... *Sotta*, N... *Brinisholtz*, N... *Hiltibrant*.

Concierge du grand Commun, Antoine-Louis *Fortin*, Valet-de-
chambre du Roi; & son fils, en survivance.

Concierge de la grande Ecurie, N... *le Prince*; Alexandre *le Prince*,
son fils, en survivance.

Concierge de la petite Ecurie, N... *Sollier*.

Maître-général des œuvres de maçonnerie, N...

Maître-général des œuvres de charpente, N...

L'entretien des Figures en couleur de bronze, sur le plomb & étain,
des Jardins & Châteaux de Versailles, Marly, Trianon, & autres
Maisons Royales, N...

L'entretien des ouvrages de cuivre, N...

L'entretien de l'avant-cour & cour du Château, N...

L'entretien des fossés & rigoles des environs de Versailles, du grand
parc & du petit parc, N...

L'entretien des rigoles de Saclay, N...

L'entretien des rigoles de Trapes, N...

Ingénieur & Maître Fontainier du Roi au Château de Versailles, N...

Maître Fontainier de Trianon, Jean-Marie *Loiseleur*, 1500 livres
d'appointemens.

Contrôleur du Château de Versailles, N... reçu = Charles *Lecuyer*,
6000 liv. de gages.

Contrôleur des dehors, Hubert *Pluyette*, 6000 liv. de gages.

Contrôleur du parc de Versailles, Philippe-Robert *de la Moite*, 2000
liv. de gages.

Inspecteurs du Château de Versailles, Antoine-Gerard *Galey* & N...
Cochois de Bonnemare, 1200 liv. de gages chacun.

Concierge de l'avant-cour, N...

Concierge de Trianon, Robert-Charles *Legendre*, Valet-de-chambre
du Roi.

Garçon du Château, N... *Genet*.

Concierge du petit Trianon, Pierre-Charles *Bonnefoy Duplan*, Valet
de-chambre du Roi.

Greffier des Bâtimens, N...

Jardinier du potager, M. *Brown*.

Jardinier de Trianon, M. *Richard*.

Jardinier de l'orangerie, N...

Inspecteur des pépinières, N...

L'entretien des marbres d'architecture de Versailles & de Trianon, N...

L'entretien des sculptures de la Chapelle, N...

L'entretien des sculptures en marbre du parc, N...

L'entretien du petit parc, N...

L'entretien du mail, des avenues, N...

Année 1780.

- L'entretien des rocailles du Jardin, N...*
L'entretien des tableaux du Roi, N...
Voyers, N... d'Arnaudin, N... Fouacier.
Jardinier de la Chancellerie, N...
Jardinier du Chenil, N...
L'entretien des conduits & tuyaux de fer de Versailles, Marly & de la Machine, N... reçu = Louis-François-Remi Denis, 1200 liv. d'appointemens.
L'entretien des couvertures du Château, les Sieurs N...
L'entretien des couvertures des bâtimens du dehors du Château & de S. Léger, N...
L'entretien des aqueducs & conduits d'eaux bonnes à boire, N...
Inspecteur des vitres, & Garde-magasin des plombs & démolitions, N... Taupier, N... Liart, 560 liv. de gages.
Capitaine du canal, N... Fraignard, 1300 liv. de gages.
Garde-magasin du canal, François Hermier, 840 liv. de gages.
Miroitier pour l'entretien des glaces, le Sieur N... Chauffour.
Nettoiemment des tableaux, la veuve Godefroy & le Sieur N... Colinet.
Inspecteurs pour les dehors du Château, les Sieurs Sauffard & N... Collet.
Contrôleur à Saclay & à Trapes, N... Dubois.
Inspecteurs, les Sieurs Crescent & N... de Mernes.
Gardes-rigoles, les Sieurs Beaulieu, N... Porrier, N... Riquet, N... Mareil.
Concierge de l'Hôtel du Gouvernement, N... Pigeon de Lancieu.
Concierge de l'ancien Hôtel du Gouvernement, N... Genet.
Gardes des archives du Gouvernement, N... Herbin.
 Au mois d'Avril 1682, le Roi établit douze Ecclésiastiques pour desservir la Chapelle du Château de Versailles, dont il doit y en avoir six Prêtres & six Clercs, avec deux Freres-Lais. Ces quatorze personnes font de la Congrégation de la Mission.

C H A T E A U D E M A R L Y.

Maison Royale entre Versailles & Saint-Germain-en-Laye. Le Roi Louis-le-Grand, en 1679, en jeta les premiers fondemens.

C'est un Château composé d'un grand pavillon quarré, au milieu de quatre autres gros pavillons qui l'accompagnent, & dont il est séparé par plusieurs compartimens de parterre. L'un de ces quatre gros pavillons, au bas de l'avenue de Versailles, à gauche, est pour la Chapelle; & à droite c'est le gros pavillon de la salle des Gardes-du-Corps. Les deux autres gros pavillons, à l'opposite de ceux-ci, sont pour les tables, les offices & le logement de l'Intendant de ce Château, & de plusieurs des principaux Officiers.

En face du grand pavillon du Roi est le vallon de Marly, côté de part & d'autre de douze autres petits pavillons, six à droite & autant à gauche, les six de chaque côté disposés entr'eux à une égale distance.

Plusieurs jets d'eau en plusieurs bassins ou cascades sont au fond de ce vallon, & forment une très-belle vue à tous ces pavillons, mais

principalement au pavillon du Roi, dont le terrein est un peu élevé à l'un des bouts de ce vallon, & dont le point de vue qui traverse au-dessus de la rivière de Seine, va se perdre bien loin dans une vaste & agréable plaine, appelée la plaine d'Ouille, découvrant en passant le Château de Saint-Germain-en-Laye.

De l'autre longue façade du grand pavillon du Roi, on aperçoit sur la montagne une grande cascade fort large, qui forme une rivière d'eau revêtue de marbre.

Sur l'un des côtes de Marly, on voit ce fameux aqueduc de la Machine, composé de trente-six arcades fort élevées, au bout desquelles sont quatre gros tuyaux d'un pied de diamètre, qui portent l'eau de la rivière de Seine dans un regard où l'eau se sépare en différens réservoirs; puis se jette en plusieurs conduits, les uns par Versailles & Trianon, les autres par Marly.

Le Roi fit rebâtir l'Eglise du bourg de Marly, & une belle maison pour le Prieur-Curé, qui est à sa nomination.

Concierge & Garde-meuble du Château, N... *Bain*, avec lui deux *Garçons du Garde-meuble*.

Garçon de boutique du Garde-meuble, N...

Garçon du Château, N... *Simonot*.

Contrôleur, Ange-Antoine *Gabriel*, 4000 liv. de gages.

Inspecteurs, Jacques *Montreuil* & Louis-François *Boutroue* Desma-rais, 1200 liv. de gages chacun.

Jardinier, N...

L'entretien des marbres, N...

L'entretien des sculptures, N...

L'entretien des couvertures, N...

Maître Fontainier, Thomas-François *Virry*, 2000 liv. de gages.

L'entretien des conduits & des tuyaux, N...

L'entretien des routes de la forêt de Marly, N...

Garde des plants, N...

La Machine de Marly qui fournit d'eau de la rivière de Seine les Châteaux de Versailles, de Trianon & de Marly.

Contrôleur, N... reçu = Jean *Tarle*, 3000 liv. de gages.

Inspecteurs, Simon *Brouart*, 1200 liv. de gages; Antoine *Leger*, 800 liv. de gages.

Plombier, Nicolas *Renauvin*, 700 liv. de gages.

Charpentier, Jean *Vervin*, 1200 liv. de gages.

Fondeur, Jean-Baptiste *Daniel*, 600 liv. de gages.

Suisses, Michel *Schindeler* & Joseph-Charles *Schindeler*, 400 liv. de gages chacun.

Garde des eaux, N...

Aumôniers, les RR. PP. *Récollets*, 150 liv. de gages.

S A I N T - G E R M A I N - E N - L A Y E .

Le Château de Saint-Germain-en-Laye est une des plus anciennes Maisons Royales de France. Le Roi Robert en fit bâtir l'Eglise & le Prieuré. Charles V fit jeter les fondemens d'un nouveau Château, en 1370. François premier releva l'ancien bâtiment d'un Château, &

en fit construire de nouveaux. Henri IV fit bâtir le Château neuf, avec les terrasses qui sont au pied & par lesquelles on descend jusqu'à la rivière. Louis XIII fit embellir ce nouveau Château. Enfin, Louis XIV qui y étoit né, fit ajouter au vieux Château cinq gros pavillons qui en flanquent les encoignures, & fit bâtir la grande terrasse, la maison & le jardin du Val, outre les routes qu'il fit percer dans la forêt.

Par Arrêt du Conseil d'Etat du 3 Février 1719, & Lettres-Patentes du 9 du même mois, enregistrées en la Chambre des Comptes le 6 Mars suivant, les gages de tous les Officiers de la Capitainerie de Saint-Germain-en-Laye ont été réglés de la manière qu'il sera marqué dans la suite, S. M. ordonnant que leur état fût inséré dans l'état général de la Venerie, Fauconnerie, Toiles des chasses & Capitainerie, pour être payés par le Trésorier en exercice.

Gouverneur des Châteaux, Parc, Forêt, Bois & Buiffons de S. Germain-en-Laye, plaine & lieux en dépendans, la Muette, S. Jamme, Ville & Pont de Poissy, aussi Capitaine des Chasses, & Juge sur le fait des Chasses en l'étendue de cette Capitainerie : Louis, Maréchal, Duc de Noailles, Pair de France, &c. en 1749.

Pour les gages de Gouverneur & Capitaine, 3600 liv. pour un Faifandier, quatre Renardiers & deux Valets de Limiers, 3600 liv. pour les caques des Officiers & Gardes, 1953 liv. 6 s. 8 den., & pour les justaucorps & livrées des douze Portiers, 324 liv., ce qui fait en tout 9477 liv. 6 s. 8 den.

Chapelain du Château, établi avec deux Clercs, par Lettres-Patentes du mois de Juin 1639, N... *Coulombs* : outre les anciens appointemens de 2000 liv. ce Chapelain a eu en 1681, 900 liv. pour la nourriture de deux Prêtres à sa table, au lieu de deux Clercs ; & 400 liv. pour l'entretien d'un Valet à la Sacristie. Ces deux Prêtres ne mangent plus à sa table, & ont chacun 400 liv. d'appointemens & 450 liv. pour leur nourriture. Ils disent alternativement la Messe pour le Roi après la Messe du Chapelain du Château, & ont leur logement au Château.

OFFICIERS DES BATIMENS.

Contrôleur, N... reçu. = Pierre-Philippé *Cailletaux*, 3000 liv. de gages.

Inspecteur du Château, dépendances & routes de la Forêt, Denis François *Pointeau*, 1000 liv. de gages.

L'entretien des couvertures, N...

La recherche des plombs des couvertures, N...

Jardinier de l'Orangerie, N...

Jardinier des Quinconces & Terrasses, N...

Jardinier du Boulingrin, N...

Jardinier du Château neuf, N...

Jardinier du Val, N...

Concierge du Pavillon du Val, Pierre-Alexandre *Cagné*, 600 liv. de gages.

Concierge du Chenil, N... *Brou*, 180 liv. de gages.

Concierge du Château neuf, N... Michel *Oulery* d'Ingrande, 475 liv. de gages.

Concierge de la petite Ecurie, N... reçu = *Joseph Bazire*, 200 liv. de gages.

Concierge & Portier du vieux Château, & charge de monter l'Horloge, *Jacques-Henri Poulaigre*, 225 liv. de gages.

Garde-meuble, N...

Concierge de la Surintendance des Bâtimens du Roi, *Pierre de Beze*, 200 liv. de gages.

Concierge du Vautrait, N...reçu = N... *Charpentier*, 200 l. de gages.

Portiers du grand Parterre, N... veuve de *Laurent-Antoine Clerembourg*, & son fils aîné, 360 liv. de gages.

Portier de la porte du Parc, N... *Cagnie*, 400 liv. de gages.

Portier du Parc, *Jean Thuilier*, 100 liv.

Gouverneur & Concierge de l'ancienne Voliere, *Jacques-Henri Soulaigre*, 75 liv. de gages.

Concierge & Portier du Château neuf & de la nouvelle Voliere, N... reçu = N... *Binet*, 75 liv. de gages.

Concierge & Garde-Meuble de l'Hôtel de la Chancellerie, N..... 1000 liv. payées par les Trésoriers du Sceau. Il est pourvu par le Roi, & ordinaire logement dans cet Hôtel.

Maçon chargé de l'entretien des cimens, N...

OFFICIERS DES CHASSES DE LA CAPITAINERIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

Capitaine, *Louis*, Maréchal, Duc de *Noailles*, nommé en 1754; & M. le Duc d'*Ayen*, son fils, en survivance, 3600 liv. de gages.

Lieutenant, *Augustin-Louis Hennequin*, Marquis d'*Ecquevilli*, 1000 liv. de gages, & N... Comte d'*Angeviller*.

Trois *Sous-Lieutenans* à 600 liv. de gages chacun.

N... *Antoine*, tenant le Siege, & son fils en survivance; *Claude-Etienne Query*, Seigneur de *Voisines*, près *Versailles*.

N... *Lempereur*, reçu = *François Bouron*.

N... de *Laborne*, reçu = *Denis-Philibert Thiroux* de *Montfauge*.

Procureur du Roi, *Achille-Nicolas Cousin*, 645 liv. à *S. Germain*.

Greffier, 200 liv., N... de la *Reyniere*, reçu = N... *Nolivos*, à *Paris*.

Inspecteurs-Généraux, N... *Randon* de *Lucenay*, reçu = *Augustin-Simon Briffart*, & *Louis-Pierre Parat* de *Chalandray*, 700 liv. chacun de gages.

Six *Exempts*, 400 liv. chacun, *George-François Maréchal*, Seigneur de *Bievre*.

N... de *Cossé*, Duc de *Brissac*, reçu = *Jean-Amalric de Brehan* de *Mauron*.

Joseph de Mesmes.

N... de *Lavabre*, reçu = *Charles-Marie de la Haye des Fossés*, à *Glatigny*.

François de Harcourt, Duc de *Beuvron*, N... *Imbert*.

Rechasseur, 300 liv. *Claude Perrot*.

Dix *Gardes à cheval*, en titre, 300 liv. *Jean le Danois*, *Jean-Jérôme Buard*, *Simon Regnault*, *François de la Motte*, *Louis d'Ailly*, *Jacques-*

Christophe d'Aumont, Guillaume Rateau, René-Louis Blavier, Claude Claud, Louis Hyver.

Vingt-huit Gardes à pied, 600 liv. de gages chacun, Jean Beauvais, Philippe-Thomas Motte, Pierre Fabrejon, Etienne Chevalier, Antoine Mallard, Guillaume-Jacques Petit, Pierre-Jean Langot, Jacques-Martin Beauvais, N... Bellavoine, Gabriel Bertin, Claude-Christophe Lorinier de Chamilly, Joseph-François Flandin, Jean-Pierre-François Hédonin, Gilbert Lhomme, Vincent-Michel Ribault, Jean Girouft, Charles-Louis-François Gault, Jacques Dumont, Louis-Michel Courty de S. Leger, Claude Colas, Jean Chevalier fils, Germain Chapette, Jacques-François Legris, Nicolas Bertin, Jean Pailleur, Vincent Aufroy, Marie Hyver, Pierre Hyver.

Garde du petit Parc, 60 liv. de gages, Pierre Gillet.

Douze Portiers-Gardes à cheval, chacun 365 liv.

Henri Prevot, Guillaume Eon, Marie-Camille Fillon de Villemur, Joseph-Célestin Labarthe de Lataste, Jean-Olivier-Martial Chevillard, Etienne Prevot, Erienne Collas, N... Miller, Jean-Baptiste Laideguive, Louis-Alexandre le Born, Louis-Jacques le Born, en survivance, N... Boisfroyer, N... Randon.

OFFICIERS PAR COMMISSION DU CAPITAINE, A SAINT-GERMAIN.

N... Jouanin, Assesseur, & Baumier, en survivance.

N... Lallement, Commis-Greffier.

N... Favée, Collecteur des amendes.

N... Brou, Inspecteur, & Mastrick, en survivance.

N... Meyer, Inspecteur.

N... Lafontaine, Inspecteur au Butard.

N... Lafontaine, fils, à Verrières.

N... Leroy, Inspecteur à Saclé.

N... Chupin, Inspecteur à S. Nom.

OFFICIERS DES EAUX ET FORÊTS.

Maître particulier, Louis, Maréchal de Noailles, 2000 liv. au Trésor Royal.

Lieutenant, N... de Santeuil.

Procureur du Roi, N... Baumier.

Garde-Marteau, N... Blifemare.

Greffier, N... Lefebure.

Deux Mesureurs-Arpeuteurs, N... Mainet & N... Dubus.

Huissier-Audiencier, N... Favée.

Huissier, N... Lemoine.

Garde-général & Contrôleur des amendes, N... Pelletier.

CHATEAU DE MEUDON.

Meudon fut commencé par Antoine Sanguin, dit le Cardinal de Meudon, Grand-Aumônier de France, sous le regne de François I^{er}. Le Cardinal de Lorraine en fit l'acquisition & fit bâtir le Château du Roi Henri II. Il passa dans le dix-septième siècle à M. Servien, Surintendant des Fi-

nances ; puis à M. de *Louvois*. Ils y firent successivement des embellissemens , sur-tout le dernier ; c'est de la veuve de ce Ministre que Louis XIV l'acquit & le donna à feu Monseigneur , qui y fit faire de grandes augmentations & des embellissemens dignes d'un tel Prince.

Capitaine & Gouverneur des Château, Parc, Bois & Buissons de Meudon, Clamart, Chaville & Viroflée,

Jean-Louis Quentin de Richebourg, Marquis de Champcenez, ancien premier Valet-de-chambre du Roi, reçu en 1760; Louis-Pierre Quentin de Richebourg, Marquis de Champcenez, son fils, reçu en survivance, en 1766.

Le Gouverneur présente aux offices du Bailliage, & aux places de Chapelains de Fleury, Viroflée & Chaville, & nomme aux places & logemens de ce Gouvernement.

Chapelain, M. l'Abbé de Frensch, & les Capucins desservans la Chapelle du Château.

Secrétaire, M. Desjardins.

Médecin, N... Bruna; & N... la Mairan, en survivance.

Chirurgien, N... Robin.

Garçons du Château, N... Dubois & N... Plumeteau.

Quatre Suisses, N... Azlobik, N... Pierre, N... Michel, N... Henry.

Deux Portiers, N... Bergeon & N... Marue.

Trois Frotteurs, N... Lancezet, N... Pelou, N... Bertrand.

Balayeur, N... Pétion.

Contrôleur, Louis le Dreux de la Chatre, 3000 liv. de gages.

Concierge, N... Larrivée.

Garçon Garde-meubles, Joseph Paley, 650 liv. de gages.

Jardinier des parterres, N...

Jardinier de l'orangerie, N...

Jardinier du potager, N...

Fontainier, N...

L'entretien des moulins, N...

L'entretien des conduits, N...

L'entretien des couvertures, N...

L'entretien des vitres, N...

CAPITAINE-ROIALE ROYALE DE MEUDON,

Créée par Edit du mois d'Avril 1773, à 400 L. de gages.

Capitaine, Jean-Louis Quentin, Marquis de Champcenez; son fils, en survivance.

Le Capitaine présente aux offices du Siege, & nomme aux places des Officiers, Gardes & Portiers, &c.

Lieutenant-général de Robe-longue, 330 liv. de gages, M. de Rouffelot de Chambriant, Avocat en Parlement, Conseiller au Conseil de M. Comte d'Artois, & Bailli de Meudon. M. Desprès, Secrétaire du Roi, reçu en survivance.

Greffier, à 150 liv. de gages, M. Nouette, Notaire & Greffier du Bailliage Royal de Meudon.

Procureur du Roi, à 220 liv. de gages, N... Caisel.

Huissier, à 100 liv. de gages, M. Henault, le jeune.

CHÂTEAU DU LOUVRE,

ET SES DÉPENDANCES.

L'ancien Château du Louvre, à Paris, commencé par les prédécesseurs de Philippe-Auguste, fut achevé de son temps l'an 1214. Il restoit de ce bâtiment la tour ferrée, qui étoit au milieu de la cour, & que François premier fit abattre en l'année 1528, parce qu'elle nuisoit à la vue du Château.

L'an 1364, Charles V fit accroître & rebâtir ce Château, dont il resté encore les vestibules. François premier, vers l'an 1545, fit commencer la grande salle du Louvre, & Henri II la fit achever en 1548. Charles IX & Henri III continuèrent cet édifice. Henri-le-Grand fit faire sur le bord de l'eau les galeries qui vont aux Tuileries, & toute la galerie des peintures qui fut brûlée, le 6 Février 1661, par un incendie qui endommagea aussi une partie des autres galeries; l'état a été réparé depuis.

La Reine Catherine de Médicis, en 1564, fit bâtir le palais & le dôme des Tuileries, & fit faire le jardin. Louis XIII fit bâtir de l'autre côté de la cour de l'ancien Louvre, & la continuation depuis le gros dôme du milieu.

Louis XIV fit travailler aux deux côtés de l'ancien Louvre qui restoit à faire. Il fit aussi bâtir un dôme à l'encoignure de sa chambre, & de la galerie des peintures rebâtie plus large qu'elle n'étoit: c'est lui qui fit bâtir tout le palais des Tuileries & la salle des Machines; & sous son règne l'on travailla beaucoup à l'enceinte de la première cour du Louvre, au grand portail, & en plusieurs autres endroits.

Capitaine du Château du Louvre, Jean-Marie *Quentin*, Chevalier, Baron de Champlost, pourvu par le décès de Gerard *Binet*, le 4 Novembre 1776. Charles-Jean-Marie *Quentin*, Chevalier, Comte de Champlost, ✱, reçu en survivance de son frere, en 1787.

Il a 1200 liv. de gages, comme Capitaine, sur la recette de Paris; 400 liv. comme Lieutenant, sur la même recette, & 120 liv. comme Concierge, sur le Domaine de Paris.

Chapelain, N...

Concierge des cours du Louvre, 400 liv. de gages sur la recette de Paris, N...

Un *Jardinier* du petit jardin-parterre, qui est au-devant des fenêtres du Château du Louvre, & de ceux qui pourront être faits dans son enclos, 100 liv. de gages sur le Domaine de Paris. N... Ses provisions sont du grand Sceau, & il prête serment au Capitaine du Château.

Neuf Suisses, qui ont chacun 25 s. par jour.

Deux Garçons du Château, N...

La Monnoie des Médailles est placée aux galeries du Louvre depuis l'an 1639, que le Roi Louis XIII l'y fit transférer du jardin des Etuves, où est présentement la Place Dauphine, & où Henri II l'avoit établie par Edit du 27 Janvier 1550. Louis XIII en confia la direction à Jean *Warin*, Secrétaire du Roi, Conducteur général des Monnoies de France. Louis XIV, par Edit du mois de Juin 1666, créa un Office de *Directeur du Balancier du Louvre*, pour la fabrication

des Médailles & Jetons d'or & d'argent, de bronze & de cuivre, & en pourvut Nicolas de Launay, fameux Orfèvre, qui fut Secrétaire du Roi en 1711. Jules-Robert de Cotte, son gendre, Intendant & Contrôleur des Bâtimens du Roi, fut pourvu en survivance, le 20 Juillet 1723.

L'Imprimerie Royale est aussi aux galeries du Louvre, comme on le verra dans la suite de cet Ouvrage.

CAPITAINERIE DE LA VARENNE DU LOUVRE.

Capitaine, Marie-François-Henri de Franquetot, Duc de Coigny, nommé en 1775, 1550 liv.

Lieutenant-général des Chasses, M. Caron de Beaumarchais, 600 liv.

Lieutenant de Robe-courte, Antoine Davy de Cuffé.

Premier Lieutenant, N... Lhuillier, 800 liv.

Second Lieutenant & Secrétaire-général, N... de Laminière, 700 liv.

Procureur du Roi, 500 liv. de gages, M. de Vins de Gallerande; M. de Vins de Fontenay, reçu en survivance.

Premier Substitut du Procureur du Roi, N... de Caminade de Castres, reçu = M. le Comte de Rochechouart.

Second Substitut, M. le Comte Frédéric de Chabannes.

Greffier en chef, 150 liv. de gages, Antoine-Nicolas Morel.

Garde du Scel, M. Nau.

Inspecteur-général, 300 liv. M. le Couteux de Meoley.

Premier Exempt, M. Famin, rue des Prouvaires.

Exempts, à 300 liv. chacun, N... Kornemann, N... le Caron de Fleury, M. d'Eugny d'Audebert, N... Aubert, pere; N... Aubert, fils, eh survivance; M. Barette, N... Remy, Jean-François Frein, N... Belon, reçu = M. de Montulle.

Receveur des Amendes, M. Bourgeot.

Voyer, M. Buret; M. Denis, reçu en survivance.

Renardier, N... Bourlier.

Premier Huissier, N... le Comte, reçu = M. Beauvarlet.

Second Huissier, M. Morinière, à Meudon.

Inspecteur, M....

Douze Gardes à pied, à 60 liv. de gages chacun. Messieurs N...

OFFICIERS PAR COMMISSION.

Lieutenant, N... reçu = M. Beaujon.

Avocats du Roi, M. Montaran. N... reçu = M. Gerbier.

Conseillers du Roi, M. Boudot & M. d'Anjou.

Inspecteur-général, M. Daucourt & M. Vainfrais.

Receveur des Amendes, N...

Contrôleur des Amendes, N... reçu = M. Furet.

Huissier, M. Luchet.

OFFICIERS PAR COMMISSION DU CAPITAINE.

Conseiller, M. Picquais.

Exempt, M. Bournigal.

Contrôleur & Inspecteur-général des Carrieres, M. Guillaumot.

Commis-Greffier, M. *Massieu*.

Sous-Lieutenant Inspecteur, M. le Chevalier de *Contye*.

Inspecteur, M. *Dufresne*.

Commis-Voyer, M. *Droulot*.

Chirurgien de la Capitainerie, M. *Colon de la Motte*.

Les Audiences se tiennent dans la Salle des Cent-Suisses, au Louvre, de quinzaine en quinzaine, à dix heures du matin.

PALAIS DES TUILERIES.

Ce Palais commencé en 1564, a pris sa dénomination du lieu où il a été bâti, où l'on faisoit de la tuile depuis long-temps.

Gouverneur, Louis - Pierre *Quentin* de Richebourg, Marquis de Champcenetz, ✕, fils. Jean-Louis, Marquis de Champcenetz, pere, en survivance, ayant l'exercice, le travail avec le Roi, pour les dépenses, la nomination des places, le logement & la police du Palais, des Cours & Jardins.

Chapelain du Château, M. l'Abbé *Bidault*.

Concierge, N... Comte de *Cloys*, †, Brigadier des Armées, & Capitaine aux Gardes-Françoises.

Inspecteur-Commandant, M. *Goffelin*, Garde du Roi.

M. *Duparc*, †, ayant l'exercice.

Secrétaire, M. *Desjardins*.

Médecin, M. *Delon de Lafaigne*.

Chirurgien, M. *Favier*, de l'Académie Royale de Chirurgie.

Quatre Garçons de Château, Messieurs *Finot*, *Jourdain*, *Pelier*, *Avé*; *Jem* & *Hubert*, en survivance.

Garde de l'Appartement de la Reine, *Gibours*; *Garde du Bosquet*, le sieur d'*Orly*.

Neuf Suisses, Messieurs *Joseph Poncho*, *Henri Girgir*, *Victor Probx*, *Frédéric Schwiter*, *Pierre Bron*, *Jean-Baptiste Claire*, *David Reisch*, *Wachster*, *Joram*.

Concierge de la Salle de Comédie, *Crepin*.

Six Portiers du Jardin, *Blondel* & *Brasse* au Pont-tournant; *Barut*, au Pont-Royal; *Duvivier*, à la porte de l'Orangerie; *Mery*, porte du Manege; *Parent*, porte des Feuillans.

Quatre Froteurs, *Navizel*, *Joseph*, *Josse* & *Gibourg* l'aîné.

Quatre Balayeurs, *Bouret*, *Vaubecourt*, *Merigny*, *Henry*.

Allumeur, *Benoit*.

Compagnie d'Invalides pour la Garde du Palais.

Commandant, Jean-Maximilien, Chevalier d'*Aubarede*, né à Lyon 1724, ✕, nommé en 1767, rang de Lieutenant-Colonel 1780.

Capitaine en second, M. de *Courdavault*.

M. *Duparc*, ✕, faisant les fonctions d'Officier-Major, & chargé des détails.

Lieutenans, Messieurs *Herman*, *Boucry* de S. Venant, *Wabre*.

Six Sergens, six Caporaux, six Appointés, trois Tambours & soixante-quinze Fusiliers.

VARENNE DES TUILERIES.

Capitaine-Bailli, 1550 liv. d'appointemens, N... pourvu par le décès de Charles de Rohan, Maréchal, Prince de Soubise, qui l'avoit été en 1749 = d'Abel-François Poisson de Vendiere.

Lieutenant-Général, N... reçu = M. Lorimier de Chamilly, 600 liv.

Sous-Lieutenant, N... reçu = M. Pannellier, 600 liv.

N... Pannellier, *Sous-Lieutenant honoraire*.

Lieutenant de Robe-longue, créé par Edit du mois de Juillet 1752, 600 liv. de gages, M. Servat.

Ayocat du Roi, M. Dalmas.

Procureur du Roi, Hariague de Guibeville.

Substitut, M. Thion de la Chaume.

Inspecteur Général, M. Cretté.

Garde-Scel, N... Amiot, reçu = M. Ruffier.

Greffier, M. Outrequin, 60 liv.

Exempts, 300 liv. chacun, M. Pillet, & son fils, en survivance; M. Cottin, M. Giambone, & son fils en survivance; M. Tassin de l'Étang, M. Mallet, M. Outrequin de Montaccy, M. Fontaine.

Six Gardes à pied qui ont 60 liv. chacun.

Receveur des Amendes, M. de Boisneuf.

Voyer, M. Perrot.

OFFICIERS PAR COMMISSION.

Lieutenans, M. Jollivet de Vannes, M. le Laboureur, M. d'Hemery, ✕, M. le Chevalier Dubois, ✕, M. Perrier.

Secrétaire-Général & Greffier, M. Lucet.

Commis-Voyer, M. Blesseboys de la Garenne.

Huissier, Boudy.

Inspecteur, Auboin.

Sous-Inspecteur, M. Cornier, à S. Ouen.

Les Audiences se tiennent au Palais des Tuileries, le Lundi, de quinzaine en quinzaine, à onze heures du matin.

OFFICIERS DES CHASSES.

Lieutenant, M. Godefroy, & M. Verneuil, en survivance.

Inspecteur, M. Verneuil, & M. Godefroy, en survivance.

Secrétaire, M. Desjardins.

Neuf Gardes, Jacques Breton, Garde à cheval; Jean Breton fils, Nicolas Sausfay, François Lecoufle le jeune, Nicolas Lairmeroux, Jean-Pierre Lairmeroux le jeune, Galviel, Cazette.

Trois Portiers, Thomas-Michel Lesaint, Claude-Louis Dumoulin, Nicolas Lemire.

CAPITAINE D'HALLATE,

Limitée par un Edit du mois d'Août 1724.

Capitaine, 800 liv., Louis de Bourbon, Prince de Condé.

Lieutenant de Robe-courte, 400 liv., N... de *Contye*, reçu = Antoine de *Belleval*, à *Chantilly*.

Lieutenant de Robe-longue, 100 liv., Jean-François-Charles-Louis Antoine *Gayant*, Conseiller d'Etat, reçu = Jean-Baptiste de *Jonquiere*, à *Senlis*.

Proc. du Roi, 80 l., N... *Cresfel*, reçu = Jacques *Duquesne*, à *Senlis*.

Greffier, 60 livres, Nicolas *Regnard* de *Gozengré*.

Gardes à cheval, 300 liv., Jean - Laurent *Leduc*, Louis - Laurent *Regnard*, Barthélemy *Hantin*, Henri *Gueret*.

Gardes à pied, 60 liv., Alexandre *Boulinatre*, de la *Martiniere*, Guillaume *Aubry*, Jean-Baptiste *Poullé*, Jean-Baptiste-Jules *Dupas*, Charles-Nicolas-Jacques *Boulan*, Claude - François *Lebegue*, Louis - Denis *Moreau*, Thomas *Gallois*, Nicolas *Larchin*, Louis *Prevot*, Vincent *Valle*, Nicolas *Louvet*, Antoine *Leroy*, Charles *Pigeaux*.

Renardiens, 300 liv., Jacques-Clément *Feuillet*, Philippe-Guillaume *Gueret*.

Rechasseurs, 60 liv., Jean-François *Gaspard*.

OFFICIERS PAR COMMISSION.

Inspecteur, N... *Boullemer* de la *Martiniere*, à *Pont S. Maxence*; & N... *Boullemer* de la *Martiniere*, fils, à *Chantilly*.

Inspecteur, à *Senlis*, N... *Couvreur*.

Inspecteur, à *Chantilly*, N... *Delacour*.

Secrétaire-Général, N... *Lambert*, à *Paris*.

Tresorier, N... *Cresfel*, à *Senlis*.

Voyer, à *Chantilly*, N... *Leroy*.

Huissiers-Audienciers, N... *Caron & Leroy*.

Nicolas de *Longuay*.

LE PALAIS-ROYAL.

Le Cardinal de *Richelieu* fit bâtir ce Palais en 1636. On lui donna pendant quelque temps le nom d'Hôtel de *Richelieu*, & peu après celui de Palais-Cardinal. Cette Eminence en fit don entre-vifs au Roi Louis XIII, sous condition de ne pouvoir jamais être aliéné de la Couronne, & cette donation fut acceptée le 1^{er} Juin 1639. Louis XIV & la Reine sa mere en prirent possession le 7 Octobre 1643, & leurs Majestés y logerent pendant la Régence, ce qui le fit appeler Palais-Royal; mais l'inscription de *Palais-Cardinal* est toujours restée au-dessus de la principale entrée, jusqu'à l'incendie & le rétablissement de ce Palais. Le même Roi le céda ensuite à Philippe de France, son frere unique, pour en jouir pendant sa vie; mais par Lettres-Patentes du mois de Janvier 1692, S. M. lui en fit don pour en jouir par lui & ses enfans, & ses descendants mâles, à titre d'apanage.

Concierge Garde-clefs du Palais-Royal, 1500 liv. de gages, N...

LE PALAIS DU LUXEMBOURG.

Ce fut la Reine Marie de *Médis*, veuve de *Henri IV*, qui fit commencer ce Palais, en 1615, à la construction duquel l'on travailla durant 5 ou 6 années; son vrai nom est le Palais d'Orléans; mais comme

il fut bâti sur les ruines de l'Hôtel de Luxembourg, il est communément appelé Luxembourg, & S. M. Louis XVI l'a donné en apanage à Monsieur, par Lettres-Patentes, du mois de Décembre 1778, registrées le 5 Février 1779.

Gouverneur, N... *Raimond*, Comte de Modene, Chevalier de Saint Lazare, né à Maxance en Archipel.

Chapelain, M. l'Abbé *Ducreux*.

Concierge, N... *Dupont*.

Secrétaire du Gouvernement, N... *Lourdet*.

Commandant du Palais; Pierre-Nicolas *Gilbert* de Solerac, ✠, ancien Gendarme de la Garde, Maître-d'hôtel de Monsieur, Aide ou Major-général de la Maison d'Artois, & en chef des Gardes de la Porte de ce Prince: 1200 liv. de gages, reçu = N... *Duperrier* de Vernet.

Médecin, N... *Fumée*.

Chirurgien, N... *Guyenot*.

Concierge Garde-meubles, *Louis Coutans*.

Quatre Suisses à la grande porte, *Benoît*, *Roussel*, *Zylain*.

Suisse du Vestibule, *Maradan*.

Suisses du petit Luxembourg, *Candrian*.

Portier à la porte des Carmes, *Marchant*.

Portier de la porte d'Enfer, *Deschamps*.

Suisse de la cour Royale, *Benoît*.

Suisse de la cour des Fontaines, *André*.

Jardinier, Charpentier,

Frotteur, N...

Entretien des couvertures, *Angibaut*.

Entretien des vitres, N...

JARDIN ROYAL.

Le Jardin Royal des Plantes fut établi par Édit du Roi Louis XIII, du mois de Janvier 1626, registré en Parlement, au mois de Juillet de la même année; la Surintendance en fut unie en même temps à la charge de 1^{er}. Médecin; mais elle en a été séparée depuis par une Déclaration du Roi, du 31 Mars 1718. Lors de la suppression des Surintendances, le titre de Surintendant fut changé en celui d'Intendant. Au mois d'Avril 1732, le Roi voulant prendre un soin plus particulier de son Jardin, & veiller à tout ce qui pouvoit contribuer à son rétablissement & à sa perfection, le mit dans le département du Secrétaire d'État de sa Maison, & depuis ce temps on y a fait des dépenses considérables, tant pour rassembler de toutes parts un très-grand nombre de plantes, que pour la construction des serres nécessaires à leur conservation; il s'y fait chaque année des Cours publics de Botanique, de Chimie & d'Anatomie, auxquels peuvent assister tous les Particuliers, soit François ou Étrangers qui desirent de s'instruire dans quelques-unes de ces Sciences. La dépense de ces Cours est payée par S.M., ainsi que les appointemens des Officiers & autres personnes nécessaires à l'administration de ce Jardin & aux exercices qui s'y font. Le Public est averti par des affiches du temps où commencent chacun de ces Cours. Il y a aussi un très-beau Cabinet d'Histoire Naturelle, & deux Herbiers des plus complets qu'il y ait en Europe.

Les Officiers sont :

Intendant, N... Comte de la *Billarderie* d'Angeviller, nommé en survivance en 1771, & en exercice en 1788 ; = de George-Louis *Leclerc*, Comte de Buffon, nommé en 1739.

Professeur de Botanique, N... Lemonnier, 1^{er} Médecin du Roi.

Démonstrateur, M. Bernard de Jussieu, Médecin de la Faculté de Paris.

Professeur de Chimie, N... de Fourcroy, Médecin de la Faculté de Paris.

Démonstrateur, N... Brongniart.

Maître en Pharmacie, 1^{er} Apothicaire du Roi.

Professeur d'Anatomie, N... Petit ; N... Portal, Médecin - Consultant de Monsieur, reçu en survivance.

Démonstrateur, M. Merriud, & son fils, Adjoint.

Garde du Cabinet d'Histoire Naturelle, M. d'Aubanton, Médecin de la Faculté de Rheims ; N... Faujas de Saint-Fond, Adjoint.

Garde & Sous-Démonstrateur, N... Comte de la Cépède, reçu = d'Aubanton le jeune.

Peintre & Dessinateur, N... W'an-Spaendonch.

Inspecteur, N... Guillotte, ✕.

Huissier des Cabinets, N... Lucas.

Architecte, N... Verniquet.

Le Cabinet d'Histoire Naturelle est ouvert au Public les Mardis & les Jeudis, hors le temps des vacances.

HOTEL ROYAL DES GOBELINS.

* Cette maison a pris son nom des Gobelins, natifs de Rheims, qui sous le regne de François I^{er} établirent des Manufactures dans l'endroit où elle est située, sur la petite rivière, à laquelle on a donné aussi leur nom.

Directeur des Manufactures Royales, N...

Contrôleur, N...

Concierge, François Cozette, 1800 liv. de gages.

Inspecteur, Clément-Louis-Marie Anneballe, 1800 liv. de gages.

Chapelain, N...

Chirurgien, N...

Jardinier, N...

Portier, N...

Celui qui fait les teintures des soies & qui les fournit, N...

Celui qui fournit la laine, N...

Celui qui fait la teinture des laines, N...

Peintre, N...

Professeur, N...

Dessinateur des Tapisseries, N...

Peintre des Batailles, N...

Tapissiers en Haute-lisse, N...

Tapissiers en Basse-lisse, N...

Rentrayer, N...

Couvreur, N...

Serrurier, N...

Vivier, N...
Menuisier, N...

OBSERVATOIRE.

Cet édifice fut construit en 1664, par ordre de M. Colbert, & sous la conduite de M. Perrault; sa forme est rectangle. On n'a employé dans sa construction, ni bois, ni fer; ce bâtiment est voûté par-tout, les quatre faces sont exactement placées aux points cardinaux de l'horizon.
Concierge, Jean-Dominique de Maraldy, 500 liv. de gages.
Portier, N...

COURS-LA-REINE.

Cette promenade a été ainsi nommée, parce que ce fut Marie de Médicis qui la fit planter en 1616; mais les arbres périssans par leur caducité, ont été abattus en 1722, & replantés en 1723.

Portier du côté des Tuileries, N...

Portier du côté de la porte de la Conférence, N...

Portier à la grille de Chaillot & Garde des avenues du Palais des Tuileries, N...

MAISONS ROYALES AUX ENVIRONS DE PARIS.

MADRID ET BOIS DE BOULOGNE.

Le Château de Madrid fut commencé en 1530, par François I^{er}, & S. M. en a ordonné la démolition ou la vente, par son Règlement du 9 Août 1787.

Capitaine des Chasses & Gruyer du Bois de Boulogne, & Capitaine des Châteaux, des Maisons Royales de Madrid & la Muerte, Capitainerie distraite de celle de la plaine S. Denis, en 1705, N... reçu = Charles de Rohan, Maréchal; Prince de Soubise.

Concierge, 150 liv. de gages, N...

Lieutenant-Général, N... reçu = M. de Villevault.

Lieutenant-Particulier, M. de Forceville.

Procureur du Roi, M. Hamelin.

Greffier en chef, Garde-Scel & Receveur des Amendes, M. Merlet de S. Hugues.

Avocat du Roi, N...

Substitut du Procureur du Roi, N...

OFFICIERS PAR COMMISSION.

Lieutenant-Inspecteur, M. Gueroult du Quesnoy.

Sous-Lieutenant, N...

Voyer, M. Blesseboys de la Garenne.

Sergent, M. Bessier, à Passy.

Brigadier, Guy.

Portiers du Bois de Boulogne, 120 liv. de gages chacun, savoir; à la porte Maillot, à la porte de Neuilly, à la porte de Long-champ, à la porte de Boulogne, à la porte d'Auteuil, à la porte des Princes.

CHATEAU DE LA MUETTE.

Il est situé dans le Bois de Boulogne, en y entrant du côté de Passy; c'étoit la maison du Capitaine des Chasses & Gruyer de ce bois. Madame la Duchesse de Berry l'a occupé pendant quelque temps, & y est morte le 21 Juillet 1719. Le Roi Louis XV l'a pris pour maison de plaisance, l'a fait rebâtir tout à neuf en 1747; mais S. M. Louis XVI en a ordonné la vente ou la démolition, par Règlement du 9 Août 1787.

Gouverneur, 3000 liv. de gages, N... reçu = Charles de Rohan, Maréchal Prince de Soubise.

Concierge, 2200 liv., Louis-Marie Hollarde, Valet-de-chambre du Roi.

CHATEAU DE CHOISY.

Ce Château est situé à trois lieues de Paris, sur la Seine; c'est Mademoiselle de *Montpensier*, fille de Gaston d'Orléans, frere de Louis XIII, qui le fit bâtir vers l'an 1682. Après sa mort il appartient à Monseigneur le Dauphin, ensuite à Madame de *Louvois*, & puis à Madame la Princesse de *Conty*, fille légitimée de Louis XIV, & enfin au Roi Louis XV en 1739, qui y fit faire de grandes augmentations, & qui lui a donné le nom de Choisy-le-Roi, avec des Officiers comme aux autres Maisons Royales; mais S. M. en a ordonné la vente ou la démolition, par Règlement du 9 Août 1787.

Gouverneur du Château de Choisy, Marie-François-Henri de *Franquetot*, Duc de Coigny.

S A I N T - H U B E R T.

Ce Château, situé à cinq lieues de Versailles, entre la forêt de Rambouillet & de S. Leger, fut commencé en 1756, d'après les dessins de *Gabriel*. Il consiste en un pavillon isolé placé au fond de la cour Royale.

O F F I C I E R S.

Contrôleur, Jacques-Louis *Dubois*, 5000 liv. de gages.

Inspecteur, Philippe de *Marne*, 2100 liv. de gages.

Piqueur chargé du soin des glaciers, Jean *Marchegay*, 800 livres de gages.

Gardes, Charles *Perrier* fils, 400 liv. de gages; Michel *Marville*, Noël *Perrier*, Pierre-Noël d'*Ablon*, & Pierre-Jacques d'*Ablon* fils, en survivance, & Pierre *Perrier* fils, 540 liv. de gages chacun.

CAPITAINERIE ROYALE DE SENART.

Le Marquisat de Brunoy a été uni à une portion de la Capitainerie & Gruerie de Corbeil, & érigé en Capitainerie Royale, sous le titre de Capitainerie Royale de Senart, à l'instar des autres Capitaineries,
par

par Édit du mois de Novembre 1774, enregistré en Parlement le 23 Janvier 1775, en faveur de Monsieur, frere du Roi, qui en est Capitaine, Cette Capitainerie est composée en outre d'un Capitaine en second, d'un Lieutenant-Général de Robe-longue, d'un Lieutenant-particulier, d'un Procureur & d'un Avocat du Roi, d'un Greffier, d'un Receveur des amendes & de douze Gardes qui sont nommés par S. M., sur la présentation de Monsieur, auquel les amendes appartiennent. Tous les Officiers jouissent des mêmes pouvoirs, juridictions, fonctions, droits, exemptions, Privilèges & franchises dont jouissent tous autres Commenaux de la Maison du Roi & des autres Capitaineries Royales, les Gardes-chasse & ceux des bois, sont reçus au Siege de la Capitainerie, qui connoit de toutes les affaires & contestations qui peuvent survenir, &c.

Par le même Edit, S. M. a fixé les limites de la Capitainerie, lesquelles ont été agrandies par Arrêt du 21 Septembre 1776.

Capitaine, Monsieur, Frere du Roi.

Capitaine en second, à 1200 liv. de gages, Anne-Pierre, Marquis de Montesquiou-Ferenzac, Chevalier des Ordres.

Lieutenant-général de Robe-longue, 650 liv. de gages, Thomas-Augustin Bellet, reçu le 15 Octobre 1782; & son pere en survivance.

Lieutenant-général de Robe-courte, 650 liv. de gages, N... Remy, reçu = Charles Savart.

Lieutenant particulier, 120 liv. de gages, Emmanuel-Xavier Regnault de Saint-Germain.

Procureur du Roi, 420 liv. de gages, N... Cotty de Brecourt, reçu = Etienne-Louis Quevremont de la Motte.

Avocat du Roi, 120 liv. de gages, Antoine-François Maigret.

Greffier en chef, 60 liv. de gages, Jacques-François Godefroy, à Villeneuve-Saint-Georges.

Receveur des Amendes, François Godefroy.

OFFICIERS PAR COMMISSION.

Lieutenant-général de Robe-longue, N... de la Mouche.

Lieutenant-Conseiller, N... Chevalier Destorches de Sainte-Croix, à Montgeron,

Conseillers, N... Viénot, à Vincennes; N... Talbot, N... d'Artis de Marcillac.

Substitut du Procureur du Roi, N... Favereau, à Brunoy,

Secrétaire-général, N... Poncet.

Huissier, N... Caumont, à Montgeron,

Inspecteur, N... Dasse, à Montgeron,

Sous-Inspecteur, N... Nortier, à Senart,

Rechasseur, N... Heron, à Vernon.

Gardes, à 60 liv. de gages chacun, Gervais Dasse, Louis Nortier, Jean-Baptiste Hubert, Louis Profits, Louis-Charles Duval, Auguste Lavemont, Augustin Tourret, Jean-François Nortier, Charles Bazin, Jean-Baptiste Rameau, Pierre Beaumont, Antoine-Charles Guyard.

Les Audiences se tiennent de quinzaine en quinzaine, à dix heures du matin, à Montgeron,

Année 1789.

FONTAINEBLEAU.

Le Roi Louis VII fit bâtir en 1169 la Chapelle de S. Saturnin, qui est dans la cour de l'Ovale, & y fonda un Chapelain. Philippe-Auguste, son fils, eut du goût pour cette Maison Royale, & y passoit une grande partie de l'année. S. Louis y séjourna à diverses reprises. Il y fonda un Couvent de Religieux de la Rédemption des Captifs, sous le titre de la Sainte-Trinité. Philippe-le-Bel, Jean, Charles V & Charles VII s'y plurent. François premier en fit réparer les anciens bâtimens, & y en ajouta grand nombre de nouveaux. Henri II, Charles IX, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV & Louis XV y ont fait les uns après les autres de grands embellissemens.

Le Ministre de la Maison des RR. PP. Mathurins, dit l'Ordre de la Trinité, a la qualité de Conseiller-Aumônier du Roi, qui lui fut donnée par Brevet de Charles IX le 28 Mai 1573, & par un autre de Henri IV du 19 Avril 1599. C'est le Ministre qui présente tous les jours l'eau-bénite, à l'entrée de la Chapelle, au Roi & à toute la Famille Royale. Le Roi y entretient sept Religieux, & donne 300 liv. par an pour leur habit. Lorsque le Roi est à Fontainebleau, S. M. fait donner ordinaire en espece, 1°. au Ministre, comme Chapelain de S. Saturnin; 2°. au Garde des clefs du Château; 3°. au Concierge de la cour du Cheval-blanc; 4°. au Concierge du jeu de paume; 5°. au Concierge de la cour des Cuisines; 6°. à celui qui a soin de l'Orangerie.

Gouverneur & Capitaine, Maître, Concierge, Garde des clefs de la Maison, Château, Jardins, Parc, Fontaine & Cassaux, 3800 liv.

Louis-Victor-Hippolyte-Luce, Comte de Montmorin, pourvu le 18 Août 1773. Jean-Baptiste, Marquis de Montmorin, son pere, Chevalier des Ordres, en survivance.

Contrôleur, Nicolas-Marie Potain, Architecte du Roi, Contrôleur-général des Bâtimens de S. M., & Inspecteur du Département.

Inspecteur du Château, Jean-Baptiste Petit-Mortier.

Inspecteur de la Forêt, Julien Rebours de la Brie. Jean-François Hucher, en survivance.

Garde-magasin, M. Michelet.

Conciergerie, Garde des clefs du Château, cour de la Conciergerie, cour Ovale, cour de la Fontaine de Persée, toute la partie enclosé dans les fossés d'un château attendant la cour du Cheval-blanc,

Louis-Blaise d'Orchemer, Sieur de la Tour, pourvu par bon du Roi en 1737, breveté en 1742, 500 liv. de gages. Augustin-Camille d'Orchemer, son fils, pourvu en survivance le 17 Mars 1781.

Conciergerie de la cour du Cheval-blanc, Louis Picault, pourvu le 16 Février 1751, 200 liv. de gages.

Conciergerie de la cour des Cuisines, Marguerite-Charlotte Desplas, veuve de Camille Drouet, nommée le 26 Mars 1755, = Charles-Dominique Desplas, son pere, 200 liv. de gages. Marguerite-Paule Drouet, épouse de Jean-Hilaire Durand, Secrétaire du Roi, reçue en survivance le premier Décembre 1767.

Concierge du Jeu de paume, Marie Dupont, Chevalier de Compiègne, pourvu le 21 Décembre 1754.

Concierge de l'Hôtel d'Albret, M. Jamin, fils, reçu = Claude-Raimond Besnard, 200 liv. de gages.

Concierge de la Surintendance des Bâtimens, Nicolas-Gabriel Bernard, 200 liv.

Concierge de l'Hôtel de Maillebois, M. Lecoq.

Concierge de l'ancien Hôtel d'Armagnac, Magloire Pauly, 200 liv. de gages.

Concierge de la grande Ecurie, M. Corbie.

Concierge des deux Chenils, Jean-Louis Thierry, Sieur de Maugras.

Concierge des Ecuries de la Reine, Jean-François Dubois.

Concierge des Ecuries de la Reine, rue de Bourbon, veuve Guimard.

Concierge du Bureau des Bâtimens, Jean-Baptiste Petit-Mortier.

Concierge de l'Extraordinaire des Guerres, veuve Dutertre.

Concierge du Pavillon du Grand-Chambellan, M. Pincenet.

Concierge de la Louveterie, N... Charles.

Portier de la Surintendance des Bâtimens, André-Marie de Saint-Germain, 200 liv. de gages.

Portier du Contrôle des Bâtimens, Charles Duclos.

Concierge de l'Hôtel des Gardes-du-Corps, N...

Concierge de l'Hôtel des Gardes de Monsieur, N...

Jardinier du Potager, André Ravoisier; & son fils, en survivance.

Jardinier de l'Orangerie, Jacques Lesueur.

Jardinier du Parc, Jean-Baptiste Warin; son fils, en survivance.

Jardinier du Parterre du Thibre, M. Warin de Chamarais.

Jardinier de l'Étang, Olivier Belleville; son fils, en survivance.

Jardinier du Mail, Paul Nivelon.

Jardinier de la Pépinière, veuve Félix.

Jardinier du Gouvernement, Lesueur, fils.

Jardinier du Bureau des Bâtimens, Charles Duclos.

Taupier, N... du Chatelle.

Entretien des couvertures, Gabriel Laurent.

Entretien des plombs, N... Caly, fils.

Entretien des vitres, Jean-François Aubineau & Cyr-Anne Aubineau.

Entretien des fontaines, Nicolas Caly; & son fils, en survivance.

Entretien des routes de la forêt, Jean Rebours, de la Brie.

Entretien des routes, bois & buissons, André-Nicolas-Marie Saint-Germain.

Maçons, Jean Pauly & Louis Pauly.

Charpentiers, Marechaux & Fessard.

Menuisier, Charruel.

Quatre Serruriers, les Sieurs Rossignol, l'aîné & le cadet; Marcelin & Duclerc.

Six Suisses pour la garde du Château & des appartemens.

Quatre Frotteurs des appartemens.

Quatre Balayeurs.

Garde-meuble rétabli en 1783.

Garçon de boutique.
Garçon-Tapissier pour l'entretien des meubles de la Couronne, sous les ordres de M. *Thierry*, N...

CAPITAINEURIE DE FONTAINEBLEAU.

Capitaine, 3600 liv. de gages, Louis-Victor-Hippolyte-Luce, Comte de *Montmorin*. Jean-Baptiste Marquis de *Montmorin*, en survivance.

Lieutenant-général de Robe-longue, créé par Edit du mois d'Avril 1777, enregistré en Parlement le 22 Août suivant, 1200 liv. de gages, Jean-François *Dubois*, reçu en 1781 à Fontainebleau.

Lieutenant du Siege, 200 liv. de gages, M. *Gillet* de la Renomiere, à Milly.

Lieutenant au Siege de Brie, N... reçu = N... le *Clerc*, Comte de Buffon, à Chartraine.

Sous-Lieutenant du Siege de Brie, N... *Ferron de la Feronnais*, à Livry.

Chargé du détail, M. *Racine*, reçu en 1785.

Lieutenant-Inspecteur, M. de *Lurieu*, reçu en 1771.

Inspecteur, M. *Jorel*, reçu en 1784.

Procureur du Roi aux deux Sieges, 60 liv. de gages, M. *Dubois* d'Arneuville, reçu en 1781.

Avocat du Roi sans exercice, M. de *Meillan* Lyonne.

Greffier des deux Sieges, 60 liv. de gages, M. *Huë*.

Quatre Exempts, à 300 liv. de gages chacun, M. de *Berville*, reçu en 1750, à Soleur; M. de *Guyon* de Fremont, reçu en 1776; M. le Comte de *Launois*, à Surville; M. *Regnier*, Comte de *Guerchy*.

Rechasseur, 100 liv. de gages, M. le *Breton* de Corbelin, reçu en 1772.

OFFICIERS PAR COMMISSION.

Lieutenant, M. de *Bouron*.

Le *Président Rolland*.

M. d'*Inval*.

M. *Pichon* de Livry, rue Meslée.

M. de *Selve* d'Audeville.

M. *Mahé* de la Bourdonnois.

Greffier en charge, N...

Huissier-Audiencier en charge, M. *Joiseau*, à Hericy.

Receveur des Amendes, M. *Grenet*.

Brigadiers, M. *Gomé*, reçu en 1771; & M. *Simonot*, reçu en 1785.

Quatorze Gardes à cheval, à 300 liv. de gages chacun.

Neuf Gardes à pied, à 60 liv. de gages chacun.

Neuf Gardes à cheval par commission.

Quatre Gardes à pied par commission, MM.

Cinq Gardes à pied à Chilly, MM.

Un Garde à Melun, N...

Quatre Gardes à Montereau, MM.

Quatre Gardes à Evry, MM.

Un Garde à Sannois, N...

Un Garde à Hericy, N...
Un Garde à Sorques, N...
Neuf Gardes à Fontainebleau, MM.

MAITRISE DES EAUX ET FORÊTS.

17... *André de Cheiffac*, pourvu par commission = *Louis-François Duyaucel*.

Maître particulier, à 1200 liv. de gages; *Louis-Victor-Hippolyte-Luce*, Comte de *Montmorin*, pourvu le 18 Août 1773, reçu le 22 Décembre 1782.

Lieutenant, 100 liv. de gages, *Pierre-Jean-Victor Marrier de Bois-d'hyver*, Ecuyer, pourvu 29 Août 1779.

Procureur du Roi, 200 liv. de gages, *Louis-Victor Dubois d'Arneville*, pourvu 8 Mars 1780.

Garde-marteau, 300 liv. de gages, *Adrien Audinet*, pourvu 8 Juin 1763.

Greffier, 50 liv. de gages, *François Hue*, pourvu 18 Décembre 1782.

Arpenteurs, commis par le G. M., *Henri-Jacques Mouffaint*, pourvu 16 Mai 1758.

Antoine Riviere, pourvu 28 Janvier 1767.

Huissiers, *Jean Piat*, pourvu 31 Décembre 1745.

Edme-Pierre Lisle, pourvu 16 Mai 1781.

Garde-général & Collecteur des Amendes, *Jean Piat*, pourvu 8 Novembre 1763.

Huit Gardes à cheval, MM.

Dix Gardes cantonnés, MM.

Un Garde résidant à Fontainebleau.

COMPIEGNE.

Charles-le-Chaue fit rebâtir cette Maison Royale hors les murs de la Ville, en 876. Son pere Louis-le-Débonnaire, son grand-pere Charlemagne, & son aïeul Charles-Martel y avoient souvent séjourné. On trouve encore, avant eux, que Clotaire premier, petit-fils de Clovis, se retira en la ville de Compiègne, & y mourut l'an 561. Le même Roi Charles-le-Chaue fit encore bâtir un autre Château sur le bord de l'Oise, & dont les jardins étoient dans une petite isle. Saint Louis convertit ce Château en un Monastere pour les Religieux de S. Dominique, & fit bâtir un Hôtel-Dieu dans la petite isle. Il y fit élever un nouveau Château, dont il ne reste que la Chapelle & la grande salle. Louis XI y fit des augmentations. François premier en fit faire la principale porte, avec les tourelles qui sont aux côtés. Louis XIV fit rebâtir toute la façade de bâtimens qui regne le long de la terrasse, & mettre les jardins dans l'état où ils sont présentement. Enfin, Louis XV y a fait faire des réparations & augmentations considérables, & Louis XVI l'a beaucoup embelli.

Capitaine, Garde & Gouverneur de la Maison, Ville, & Château Royal de Compiègne, Capitaine des Chasses de la forêt de Guise-lès-Compiègne,

Matthieu - Paul - Louis *de Montmorency*, Duc de Laval, Brigadier des Armées. *Voyez* Laval.

Contrôleur des Bâtimens, Jérôme-Charles *Bellicard*, 6000 l. de gages.

Concierge du Château, N... veuve de N... *Collet*, 600 liv. de gages.

Inspecteur, Louis *Joly* du Caroir, 1200 liv. de gages.

Couvreur, N...

Vitrier, N...

L'entretien des routes de la forêt, N...

CAPITAINE RIE DE COMPIEGNE.

Capitaine, 3000 liv. Matthieu - Paul - Louis *de Montmorency*, Duc de Laval, nommé en 1766; & le Comte *de Montmorency*, en surv.

Lieutenant, N... *Esmengart* de Beauval, 800 liv. & son fils, en surv.

Sous-Lieutenant, Marie-François *Esmengart* de Bournonville, 300 l.

Procureur du Roi, N... *Berlin*, 60 liv.

Sous-Lieutenant par commission, N. *Soulain*.

Greffier, N... *Poullietier*, 60 liv. & N... *Poulain* de la Fontaine, en survivance.

Rechasseur, 180 liv., N...

Secrétaire du Gouvernement, N... *Roux*.

Collecteur des amendes, N... *Watelet*.

Chasseur, N... *Houllier*.

Inspecteur, N... *Fliche*; son fils, en survivance.

Quatre Gardes à cheval, 300 liv. chacun, N...

Sept Gardes à pied, 60 liv. chacun, N...

Quatre Gardes à cheval sans privilèges, 400 liv. chacun, N...

Six Gardes à pied sans privilèges, 200 liv. chacun, N...

Les audiences se tiennent le Lundi, à 10 heures du matin.

OFFICIERS DE LA MAITRISE DES EAUX ET FORÊTS.

Maître particulier, 1200 liv., Matthieu - Paul - Louis *de Montmorency*, Duc de Laval.

Lieutenant, M. *Esmengart* de Bournonville, 200 liv.

Procureur du Roi, 500 liv., N... *Berlin*.

Garde-Marteau, 500 liv., N... *Estave*.

Greffier, Louis *Aubert*, 500 liv.

Receveur particulier des bois, N... *Pannelier*.

Inspecteur général des routes, N... *Vacquant*.

Premier Huissier, N... *Rondel*.

Garde général, N... *Prat*.

Arpenteurs, MM. *Dervillé* & *Buffa*.

VINCENNES.

En 1183, le Roi Philippe Auguste fit clore de murailles le Parc de Vincennes; c'est ce qu'on appelle aujourd'hui le vieux Parc. Par un Cartulaire manuscrit de l'Eglise de Paris, l'on apprend qu'en 1270, il y avoit à Vincennes *Marum Regale*. C'est dans ce Palais que moururent les Rois Louis Hutin, Charles-le-Bel & Charles IX. La haute

tour fut commencée sous Philippe de Valois, en 1337. Le Roi Jean reprit cet ouvrage en 1361, & Charles V l'acheva. Ce même Roi y fit bâtir une Sainte-Chapelle; mais François I^{er}. en fit commencer une autre qui fut achevée par Henri II. Louis XIII fit renverser quelques anciens bâtimens, & en fit élever un nouveau, qui ne fut dans sa perfection qu'au commencement du regne de Louis XIV; mais S. M. Louis XVI en a ordonné la vente ou la démolition, par Règlement du 9 Août 1787.

CAPITAINE RIE DES CHASSES,

Créée en Avril 1676.

La Capitainerie des Chasses, qui dans son origine avoit été unie à la Charge de Capitaine & de Gouverneur du Château, en a été distraite & séparée par Édikt du mois de Novembre 1752, & la conservation des Chasses dans l'étendue du Parc de Vincennes, en a été distraite & réunie à la Capitainerie, par Déclaration du 16 Janvier 1763.

Capitaine, Louis-Philippe-Joséph d'Orléans, Duc d'Orléans.

Capitaine en second, M. le Marquis de Durfort; M. de Montréal, en survivance.

Lieutenant-Général de Robe-longue, M. Chardon, reçu = M. de Villevault.

Lieutenant-Particulier de Robe-longue, M. de Paris de la Brosse.

Lieutenant de Robe-courte, M. Cloux de Biercourt.

Sous-Lieutenant, M. Girardot, à Launay, près Villemonble.

Avocat du Roi, M. Millin du Perreux, reçu = M. Marchand.

Procureur du Roi, M. Malon de Bercy.

M. de Maupeché, Conseiller au Parlement, Adjoint.

Greffier, M. Chuppin, reçu = M. Martel.

Exempt, M. Porchon de Bouval.

Secrétaire, N... Fontaine.

OFFICIERS PAR COMMISSION.

Avocat du Roi, N... le Couturier de Geney, reçu = M. Chardon.

Substitut, N... Clouet, reçu = M. Barbier.

Exempt, M. Patu; M. Patu des Hauts-champs, son pere, en surv.

Exempt, MM. Giambone pere & fils.

Tresorier & Receveur des amendes, M. Letexier de Montainville.

Commis-Greffiers, M. Imbert & M. Vienot, à Vincennes.

Conservateur, M. de Maître, Baron de Vaujour.

Inspecteur, M. Person, à Bondy; & M. Evin de Princey, en surviv.

Huissier, M. Boudin, à Vincennes.

Deux Brigadiers....

Onze Gardes à cheval....

Treize Gardes à pied....

CHATEAU DE LA BASTILLE.

Il fut bâti en 1369, sous le regne de Charles V, dans l'endroit où étoit auparavant une des portes de Paris, & en 1634, on y fit des fossés & boulevards.

Capitaine-Gouverneur, 13500 liv. d'appointemens, M. *Jourdan* de *Launay*, nommé en 1776.

Lieutenant de Roi, 3000 liv., N... *Dupuget*, nommé = N... *Jourdain* de *S. Sauveur*.

Major, N... de *Loſme* de *Salbray*, nommé = N.... *Chevalier*. N.... de *Miray*, *Aide-Major*.

Inſénieur en chef & *Directeur des Fortifications*, M. *Larcher d'Aubancourt*, en 1763.

Chapelain, M. de *Faverly*, en 1783.

Confefſeur, M. l'Abbé *Duqueſne*, rue *S. Louis*.

M. l'Abbé *Fofferier*, *Vicaire* de *S. Leu*, *honoraire*.

Médecin, M. *Delon* de *Laffaigne*, en 1768, 2400 liv. de gages.

Chirurgien & Apothicaire-Major, 360 liv. de gages, N... *Hurel*, reçu = M. *Lecog*.

Gardes des Archives, M. *Duval*, en 1774; M. *Martin*, en 1782.

Commiſſaire de la Police, M. *Chenon* pere, en 1774.

Entrepreneur des bâtimens, M. *Lefèvre*, en 1755, rue *Montmartel*.

Compagnie d'Invalides pour la garde du *Château*.

Commandant, N...

Capitaine en ſecond, N...

Lieutenans

Six Sergens, ſix *Caporaux*, ſix *Appointés*, trois *Tambours*, ſoixante-quinze *Fuſiliers*.

S A I N T - C Y R .

Fondation de la Communauté des Dames de *S. Louis*, au Village de *S. Cyr*, près *Versailles*, où il y a depuis long-temps une Abbaye de filles.

A l'entrée du même Village de *S. Cyr*, *Louis XIV* fonda en 1686, une Communauté de Dames & Demoifelles, ſous la protection de la *Sainte Vierge* & de *Saint Louis*, compoſée de 36 Dames Profeſſes, dont le nombre ne peut être augmenté, qui font les trois vœux de *Pauvreté*, *Chafeté* & *Obéiſſance*, & un vœu particulier de conſacrer leur vie à l'inſtruction des Demoifelles de leur Communauté; vingt-quatre *Sœurs Converſes*, qui, après leur noviciat, font auſſi les trois vœux; deux cents cinquante Demoifelles à la nomination du *Roi* & de ſes ſucceſſeurs, âgées au moins de ſept ans, qui font preuve de *Nobleſſe* du côté paternel; & cette preuve doit être de 140 ans de filiation directe de *Nobleſſe*. C'eſt M. *Denis-Louis d'Hozier*, *Commiſſaire* de *S. M.* pour lui certifier la *Nobleſſe* de ſes *Ecuyers* & de ſes *Pages*, qui eſt ſeul commis à faire ces preuves.

Ambroïſe-Louis-Marie d'Hozier, ſon fils, reçu en ſurvivance en 1784.

Celles dont les peres ſont morts dans le ſervice, & ſe ſont épuifés par les dépenses qu'ils ont faites, ſont préférées; celles qui ont plus de douze ans, n'y peuvent être admifes, & toutes n'y peuvent reſter que juſqu'à l'âge de vingt ans accomplis. Les peres & meres de ces Demoifelles, leurs tuteurs ou proches parens, peuvent les retirer pour les marier ou pour autres bonnes conſidérations & intérêts de famille. Si quelques-unes de ces Demoifelles ſe comportent irrégulièrement, la *Supérieure*, par l'avis de la Communauté, fait ſavoir à ſes parens qu'ils viennent ou en-

voient la reprendre ; & en cas de refus, elle peut la leur renvoyer, sans aucune autre formalité que d'en avertir le Roi. Celles qui se distinguent dans la maison par leur piété & bonne conduite, & qui sont recherchées en mariage par des partis agréables à Sa Majesté, sont mariées, si elles veulent.

Une place vacante de ces trente-six Dames Professes, ne peut être remplie que de l'une de ces 250 Demoiselles, qui est choisie par la Communauté, à la pluralité des suffrages, âgée au moins de dix-huit ans accomplis, pour être reçue au Noviciat, passer à la Profession, & les autres de ces Demoiselles qui sont appelées à la Religion, sont préférées dans la nomination, dans la place des Religieuses, dont la disposition appartient au Roi, es Abbayes Royales, où elles sont reçues gratuitement.

Ces Dames, Demoiselles & Sœurs converses vivent suivant les Regles & Constitutions qui leur ont été données par l'Evêque de Chartres, dans le diocèse duquel est cette maison, étant régies au spirituel par huit Prêtres de la Congrégation de la Mission, que le Roi y établit quelque temps après la fondation de cette maison, avec trois Freres. Elles sont toutes reçues & entretenues gratuitement de toutes choses nécessaires, tant en santé qu'en maladie, & les Demoiselles élevées dans les principes d'une solide & véritable dévotion, & dans les devoirs de la piété chrétienne.

Pour fondation & dotation de cette Communauté, le Roi Louis XIV y unit la messe Abbatiale de S. Denis en France, le 2 Mai 1686, dont le titre d'Abbé fut supprimé par une Bulle du Pape Innocent XII, en date du 23 Janvier 1691 ; de plus, le 14 Juin 1686, S. M. donna la Terre & Seigneurie de S. Cyr, tous les bâtimens & meubles de cette Maison, & encore cinquante mille livres de rente, payables en deux termes égaux de S. Jean & de Noël, sur le Domaine de la Généralité de Paris, jusqu'à l'acquisition d'une ou plusieurs terres portant le revenu de 50000 liv. qui doivent être déclarées quittes & déchargées des droits d'amortissement & d'indemnité envers le Roi & les Seigneurs de fiefs & des revenans-bons, tous les ans, de ce revenu, après le compte rendu & toutes les charges acquittées, & qu'on a réservé un fonds de 50000 liv. pour les cas imprévus & les besoins de la Communauté. On marie quelques-unes de ces Demoiselles suivant le choix de S. M., sur la proposition de la Supérieure & Communauté.

Par Lettres-Patentes du mois de Mars 1698, le Roi donna à ladite Communauté, par augmentation de dotation & fondation, 30000 liv. par chacun an, à perpétuité, à prendre sur les états des finances de la Généralité de Paris.

Par autres Lettres-Patentes, du mois de Juillet 1698, S. M. accorda encore à ladite Communauté, par augmentation de fondation, sur le revenu de ses Domaines de la Généralité de Paris, une somme de 60000 liv. par an, à perpétuité, pour en être payée sur les quittances de la Supérieure & Dépositaire, & mise à part des autres revenus de leur maison, comme un effet particulier pour être employé à pourvoir par mariage chacune des Demoiselles qui ont été élevées à S. Cyr, doter celles qui sont appelées à la Religion, ou acquérir des fonds ou rentes pour des revenus en provenans, les faire subsister chez leurs parens, ou payer leur pension dans une Communauté ou maison dans laquelle elles

se retirent , avec l'agrément de la Supérieure & des Dames du Conseil de ladite Maison.

Le Roi défendit que cette Communauté acceptât à l'avenir aucune augmentation de dotation & fondation , & de quelque nature de biens que ce pût être , si ce n'étoit de la part des Rois ou des Reines de France, ou sans tirer à conséquence , de la part de Madame de *Maintenon* , Supérieure , en considération de ce que cette Communauté avoit été formée par ses soins & par sa conduite. S. M. défendit pareillement à cette Communauté de faire aucune acquisition en fonds , ou d'accepter aucuns dons , legs & obligations , sous quelque prétexte que ce fût.

Cette fondation fut faite à condition de deux Messes basses tous les jours , pour le repos de l'ame de Louis XIV, Roi de France, & encore à condition , toutes les Fêtes & Dimanches , d'une Messe haute : ces Messes dites à l'intention de remercier Dieu des graces qu'il répandoit incessamment sur la Maison Royale , & qu'il plût à sa divine Majesté de donner aux Rois de France les lumieres nécessaires pour bien gouverner l'Etat , & d'exalter son Eglise en ce Royaume. A la fin de la Messe de la Communauté , on chante le Pseaume *Exaudi* , pour le Roi régnant , avec le Verset & l'Oraison , & un *De profundis* pour le Roi fondateur , & à la fin des Vêpres , *Domine, salvum fac Regem* : de plus , à condition d'un Salut à toutes les Fêtes de la Vierge & à celle de Saint Louis , qui sont les Patrons de cette Maison , ensuite duquel on dit un *De profundis*.

Le Roi ordonna que ladite Dame de *Maintenon* jouiroit sa vie durant de l'appartement que S. M. lui avoit fait construire en ladite Maison , & pourroit y entrer toutes fois qu'elle souhaiteroit , & y demeurer tant qu'il lui plairoit & avec tel nombre de personnes dont elle voudroit se faire accompagner : voulut en outre S. M. , que pour faire observer exactement la Fondation & les Réglemens , ladite Dame jouiroit dans ladite Communauté de toutes les prééminences , honneurs , prérogatives , & de toute l'autorité & direction nécessaires , tels qu'ils pouvoient appartenir à un Fondateur : ordonnant S. M. que tant ladite Dame que les personnes qui entreroient à sa suite , au-dedans de la clôture , & ceux de son train qui seroient au-dehors , seroient nourris , logés & entretenus , tant qu'il lui plairoit , aux dépens de la Fondation. Elle y mourut le 15 Avril 1719 , en sa 84^e. année , ayant été baptisée à Niort , le 27 Novembre 1635.

Le même Monarque , Louis XIV , ordonna par son testament fait à Marly , le 2 Août 1714 , que si de son vivant les 40000 liv. de revenus en fonds de terre qu'il avoit données pour la Fondation de la Maison de S. Louis à S. Cyr , n'étoient pas entièrement remplies , il seroit fait des acquisitions le plus promptement qu'il se pourroit après son décès , pour fournir à ce qui s'en manqueroit ; & que les autres sommes qu'il avoit assignées à cette fondation sur ses Domaines & Recettes générales , tant pour augmentation de Fondation que pour dorer les Demoiselles qui sortent à l'âge de 20 ans , seroient régulièrement payées ; en sorte qu'en nul cas , ni sous quelque prétexte que ce soit , la Fondation faite par S. M. puisse être diminuée , & qu'il ne soit donné aucune atteinte à l'union qui a été faite de la Menſe Abbatiale de l'Abbaye de S. Denis ; comme aussi qu'il ne soit rien changé aux Réglemens qu'il avoit jugé

à propos de faire, pour la qualité des preuves qui doivent être faites par les Demoiselles qui obtiennent des places dans la Maison.

Le Roi Louis XV a confirmé la Fondation de cette Maison par ses Lettres-Patentes du mois de Mars 1718.

Il y a un Conseil pour l'administration du temporel, qui est composé d'un Conseiller-d'Etat nommé par le Roi, qui est M. *Lefevre* d'Ormesson, Conseiller d'Etat; M. de *Vulpian*, M. *Astruc*, Rapporteur & Secrétaire du Conseil.

MAISON ROYALE DE L'ENFANT-JESUS.

Cette Maison a été fondée à l'instar de celle de S. Cyr, par M. *Languet*, Curé de S. Sulpice, & y élever trente-quatre Demoiselles; & par préférence, celles dont les parens ont été au service du Roi.

On leur donne une éducation & un entretien dignes de leur naissance; on les occupe aux soins de la boulangerie, de la basse-cour, du blanchissage & de l'apothicairerie, &c. afin de les rendre propres à soulager leurs parens à la campagne. Quand elles sortent, on les renvoie avec du linge, des habits & de l'argent. Si elles ont de la vocation pour être Religieuses, on paie leur dot.

Pour obtenir une de ces places, il faut s'adresser à M. l'Archevêque de Paris, à M. le Curé de S. Sulpice, &c.

Quand les Demoiselles ont obtenu une place & que leurs preuves sont en règle, Monseigneur l'Archevêque présente au Roi leurs noms, & S. M. fait expédier leur brevet.

Pour être admise, il faut faire preuve de cent quarante ans de noblesse au moins, du côté paternel seulement, pardevant M. le Président d'*Hozier*, Commissaire du Roi en cette partie.

Si une Demoiselle est obligée de sortir avant son temps, pour infirmités considérables, ou autres raisons, sa famille est obligée de s'assurer de quelqu'un à Paris en état de la retirer & de la remettre à ses parens; & l'on fait pour cela un acte de cautionnement.

Les Demoiselles y sont reçues depuis l'âge de sept ans jusqu'à douze, & au-dessus, elles ne peuvent plus y être admises. Tant qu'elles sont dans cette maison, elles sont vêtues, nourries, entretenues de tout, & instruites, sans qu'il en coûte rien à leur famille. On ne leur fait pas de trousseau pour entrer, vu qu'on rend aux parens tout ce qu'elles apportent. Il faut seulement leur donner un gobelet & un couverc d'argent, ou la somme de 50 liv. en place.

Elles restent dans cette Maison jusqu'à l'âge de dix-neuf ans, & lorsqu'elles sortent, on leur donne un trousseau & vêtemens.

Pour la preuve, il faut produire à M. le Président d'*Hozier*, pour le Premier degré, qui est celui de la présentée, son extrait de baptême.

Second degré, pere, l'original de son contrat de mariage (1) & deux actes juridiques portant alliance & filiation, comme baptistaire, tutelle, partage, transaction, hommage ou aveu & dénombrement.

Troisième degré, aïeul de même.

(1) On entend par original, les premières grosses des actes délivrés par le Notaire recevant.

Quatrième degré, bifaïeul, de même.

Cinquième degré, trifaïeul, de même.

Sixième degré, quatrième aïeul, de même.

Septième degré, cinquième aïeul, de même, pour remplir les cent quarante ans.

Les Arrêts du Conseil d'Etat du Roi & Ordonnances rendus lors de la recherche de la noblesse, par les Intendants des Provinces, dès 1666, & les Arrêts de la Cour des Aides, par lesquels les familles ont été maintenues.

Il faut présenter les armoiries de la Demoiselle proposée, peintes, ou du moins bien expliquées.

M O U C E A U X.

Catherine de Médicis, épouse de Henri II, Roi de France, fit en 1547, à Mouceaux, d'une place champêtre, une Maison véritablement Royale. Henri IV fit rebâtir ce château & érigea cette terre en Marquisat, en faveur de Gabrielle d'Estrées. Louis XIV acquit ce Marquisat en 1644, & en 1666, il mit la Capitainerie de Mouceaux en règle, la Varenne de Meaux & plaines adjacentes fut unie à cette Capitainerie Royale par Edit du mois de Septembre 1691. Louis XV, par son Ordonnance du 24 Janvier 1718, a confirmé ce qui avoit été réglé en 1666, touchant cette Capitainerie. Cette Maison a été acquise depuis par M. le Duc d'Orléans, qui l'a beaucoup embellie.

Gouverneur, Capitaine, Concierge du Château, Louis-Joachim Pâris Potier, Duc de Gesvres, Gouverneur en 1758.

Contrôleur, Armand-Louis Mollet, 3000 liv.

CAPITAINERIE DE MOUCEAUX.

Capitaine, 3600 liv. M. le Duc de Gesvres, nommé en 1774.

Lieutenant de Robe-longue, 150 liv., René-Michel Robin.

Lieutenant, 300 liv., Léonor-Jean-Baptiste du Mesnil de Maricourt, M. Gallard, honoraire.

Sous-Lieutenant, 300 liv., Nicolas Pothenor de Joisel.

Procureur du Roi, 600 liv. N... Bocquet de Chantevenne, & N... de Vernon, Adjoint.

Greffier, 60 liv., Guillaume-Magdeleine Maciet, & son fils, Adjoint.

Receveur des amendes, M. d'Assy.

Inspecteur-général, N... Claret.

Sous-Inspecteur, N... Bacquoy, reçu = M. Guichard.

Douze Gardes à cheval, à 300 liv. de gages chacun; Dominique Duchesne, Joseph-Charles-François Deblois de Grant-Pont, Henri-Auguste Despalnugue, Jean-Baptiste-Oudart Dixmide de Montbrun, Nicolas-Jean-Baptiste-Charles le Juncel de Guimauville, François-Louis de Vienne, Pierre Petit de Ruthel, Claude Chevreux, Adrien Claret, Charles-Gilbert le Proust de Berthencourt, Honoré-Jean Penet, Antoine-François de Voulgès de Chanteclaire.

Six Gardes à pied, à 150 liv. de gages chacun; Pierre-Firmin Barville, Amé-Pierre Faget des Louviers, Jacques-François de Lalot, Ambroise Rustel, Jean-Baptiste des Varioux.

CHATEAU DE BLOIS.

Le Château de Blois est très-ancien. Le Roi Raoul en fait mention au sujet de la fondation de l'Abbaye de S. Laumer, l'an 924. Ceux qui ont écrit que la tour qui sert aujourd'hui de prison, près le Monastere des Cordeliers, étoit l'ancienne forteresse de Blois, nommée *Castrum Blesense* par le Roi Raoul, se sont trompés. Bernier a prouvé leur erreur dans son Histoire de Blois, & que cette forteresse a toujours été où est le Château. Ces prisons & la tour de Beauvoir qui leur est contiguë, ne furent achetées qu'en 1256. La partie occidentale du Château a été bâtie par les Comtes de la Maison de Champagne, & successivement par ceux de la Maison de Châtillon & par ceux de la Maison d'Orléans. Froissard a dit que cet édifice étoit grand, fort, & l'un des beaux du Royaume. Le Roi Louis XII fit bâtir en 1498, les faces d'orient & du midi; François I^{er}. celle du septentrion, & Gaston de France, Duc d'Orléans, ayant fait détruire la partie occidentale en 1535, fit élever sur ses fondemens l'édifice qui fait tant d'honneur à Mansart. Il s'est tenu au Château de Blois plusieurs Assemblées des Etats.

Par Edit du mois de Novembre 1739, le Roi a supprimé tous les Officiers des chasses & tous ceux du Château de Blois & de la Capitainerie, & a conservé à ceux qui étoient en charge, pendant leur vie seulement & à leurs veuves, le revenu desdites Charges, à l'exception de celle de Capitaine - Gouverneur du Château de Blois, que Sa Majesté a conservée & à qui elle donne 150 liv. de gages, avec la somme de 41 liv. pour le droit de chauffage, & la même quantité de sel dont avoient joui ses prédécesseurs; & par Règlement du 9 Août 1787, S. M. a ordonné la vente ou la démolition de ce Château.

Capitaine & Gouverneur du Château de Blois, N... le Tonnelier, Comte de Breteuil.

Contrôleur des Bâtimens, N... Aurioult.

CHAMBORT.

Ce Château, situé à quatre lieues en-delà de Blois, du côté de la Sologne, à une grande demi-lieue de S. Die, étoit dès l'an 1190 la maison de plaisance & de chasse des Comtes de Blois. Le Roi François premier, à son retour d'Espagne, employa pendant douze années 1800 cens ouvriers pour bâtir à Chambort un nouveau château, qui passe pour le plus beau des ouvrages gothiques qui sont en France. Louis XIV y avoit fait jetter les fondemens des grands bâtimens qu'il y vouloit faire au-dehors, mais on n'a rien élevé dessus. Les Comtes de Blois ont eu à Chambort un Capitaine, Châtelain, Concierge & autres Officiers, comme à Blois. Louis XIV a réuni à la Capitainerie & au Siege de la Prévôté, les Jurisdicions des chasses, des eaux & forêts, le 12 Février 1662. Le même Roi borna les limites de cette Capitainerie, qui ne fut pas oubliée dans l'Ordonnance de 1669, comme le fut celle de Blois. On a une liste des Capitaines du château de Chambort, depuis l'an 1411.

Capitaine, à 2000 liv. de gages, Louis-George de *Joanne* de la Carte, Marquis de Saumery, Maréchal-de-Camp.

Lieutenant, 600 liv. François de *Bodin* de Boissenard.

Lieutenant de Robe-longue, 500 liv. Claude-Henri *Petit*.

Procureur du Roi, 400 liv. François *Buchot* de Lebat.

Greffiers, 200 liv., Louis-Paul *Turmeau*.

Gardes ordinaires, 150 liv. François *Pavot*, Charles *Naudin*, Pierre *Peré*, Charles *Quentin*.

Gardes à pied, 100 l. François *Bourguignon*, Claude *Amiot*, Denis *Clément*, Etienne *Morel*.

Six Portiers, 100 liv., Benjamin *Pineau*, Nicolas-François *Bellone*, Nicolas-Gentien *Rengard* de la Grémoniere, Marc-Hector *Peau*, Pierre *Lecour*, Jean-Thomas *Gogeraut*.

Rechasseur, 400 liv., Antoine *Gourlet*.

Faisandier, 1200 liv. Joseph *Luttler*.

Canardiens, 400 liv., Sébastien *Michon*, Jean-Baptiste *Baron*.

Valeurs de Limiers, 400 liv., les mêmes.

Renardiens, 400 liv. Julien *Delcroix*, Louis *Peré*.

Gardes à cheval, 300 liv. chacun, Sébastien *Michon*, Charles *Quentin*, Charles *Naudin*, Charles-Gaspard *Geraudé*, François *Pavot*; Thibaut *Gaudin*, François *Blondel*, Jean *Vigonet*, Jacques *Michon*, Louis-François *Michel*, Pierre *Peré*, Jean *Blanchard*.

ÉCOLE MILITAIRE.

Cette Ecole d'abord formée à Paris, ensuite répandue dans les différens Colléges de Province, a été entièrement réformée à Paris, & les Eleves réunis aux différens Colléges de Province, en 1788.

Par Édit du mois de Janvier 1751, S. M. Louis XV créa l'Ecole Royale Militaire à Paris, dont il donna la Surintendance au Secrétaire d'État du département de la Guerre, pour l'établissement, & y faire observer les regles nécessaires pour la Discipline, l'Administration économique & l'éducation des Eleves.

Pour commencer à pourvoir tant à la dépense de la construction & de l'ameublement dudit Hôtel, qu'à celle de la subsistance & de l'entretien de 500 jeunes Gentilshommes qui y seront admis, S. M. a accordé audit Hôtel, par forme de premiere donation perpétuelle & irrévocable, le droit, établi le 16 Février 1765, sur les cartes à jouer, fabriquées dans toute l'étendue du Royaume, &c. ; ensemble de l'augmentation du droit ordonné par Déclaration du 13 Janvier 1751, &c.

Parmi les huit classes de jeunes Eleves, la première sera des orphelins dont les peres auront été tués au service, ou seront morts de leurs blessures, soit au service, soit après s'en être retirés à cause de leurs blessures.

La seconde classe, des orphelins dont les peres seront morts au service, d'une mort naturelle, ou qui n'en seront retirés qu'après trente ans de commission, de quelque espee que ce soit.

La troisieme, des enfans qui seront à la charge de leurs meres, leurs peres ayant été tués au service, ou étant morts de leurs blessures, après s'en être retirés à cause de leurs blessures.

La quatrième, des enfans qui seront à la charge de leurs meres, leurs peres étant morts au service, d'une mort naturelle, ou après s'être retirés du service, après trente ans de commission, de quelque espèce que ce soit.

La cinquième, dont les peres se trouveront actuellement au service.

La sixième, des enfans dont les peres auront quitté le service par rapport à leur âge, leurs infirmités ou quelque autre cause légitime.

La septième, des enfans dont les peres n'auront pas servi, mais dont les ancêtres auront servi.

La huitième, des enfans de tout le reste de la Noblesse, qui, par son indigence, se trouve dans le cas d'avoir besoin de ce secours.

Par Règlement du 26 Juillet 1783, les jeunes Gentilshommes ci-devant admis depuis huit ans jusqu'à onze, seront reçus à l'avenir depuis sept ans jusqu'à dix : les orphelins de pere & de mere pourront seuls y être placés jusqu'à douze ans accomplis. Les parens des enfans doivent sans retard produire leurs titres de noblesse, déclarant S. M. que ceux des enfans dont les preuves ne seront pas faites un an après leur nomination, ne seront plus admis à remplir la place qu'elle leur avoit accordée. Les familles ne seront autorisées à proposer qu'un enfant à la fois, & ne pourront obtenir de place pour un second, que lorsque l'éducation du premier sera terminée. On observe de n'en point admettre qui ne sache lire & écrire, afin que l'on puisse les appliquer tout de suite à l'étude des Langues.

On n'admettra aucun Elevé, qu'il n'ait fait preuve de quatre générations de noblesse de pere, au moins ; à l'effet de quoi les parens doivent remettre au Secrétaire d'Etat ayant le département de la Guerre, un cahier contenant les faits généalogiques de leur naissance & les titres originaux, & non des simples copies, lesquels cahiers & titres sont déposés aux archives de ladite Ecole, après avoir été examinés & reconnus véritables par le Commissaire choisi par S. M.

Il faut que les parens soient dans l'indigence ; il faut, au surplus, que les parens qui ont des enfans à proposer, s'adressent à MM. les Intendans des Généralités où les familles de ces enfans sont domiciliées ; ou aux Subdélégués : toute autre voie seroit inutile.

On n'admet aucun enfant contrefait ni estropié ; si cependant il leur arrivoit, tandis qu'ils seront à l'Hôtel, quelque accident fâcheux qui ne permit pas qu'on le destinât pour la guerre, l'intention du Roi n'en est pas moins qu'ils achevent leurs études, sauf à les employer d'une autre maniere convenable à leur situation, lorsqu'il s'agira de leur donner un état.

S. M., en confirmant, par sa Déclaration du premier Février 1776, la fondation faite par le feu Roi, par Edit de Janvier 1751, d'une Ecole Militaire pour l'éducation gratuite de cinq cens Gentilshommes, a porté ce nombre à six cens ; mais au lieu de les réunir, comme auparavant, dans les établissemens de Paris & de la Fleche, elle a jugé plus à propos de les répartir dans différens Collèges & Pensionnats, & d'appliquer les économies qui doivent résulter de ce nouveau plan, à procurer un plus grand nombre de secours à la Noblesse qui s'attachera à son service, & à entretenir des Cadets Gentilshommes dans les Troupes.

Par un Règlement du 28 Mars 1776, les Colleges & Pensionnars choisis & dénommés sous le nom d'Écoles Royales Militaires, sont ceux de Soreze, Brienne, Tiron, Rebais, Beaumont, Pont-le-Voy, Vendôme, Effiat, Pont-à-Mousson & Tournon, dans lesquels les Elèves doivent être répartis de manière que dans chacun il n'y en ait pas moins de cinquante, & plus de soixante. S. M. leur a prescrit le plan d'éducation qu'elle entend être suivi; &, pour faire participer à l'éducation améliorée qui se donnera dans ces nouveaux Colleges, les enfans de ses autres Sujets, elle a exigé des Supérieurs d'y recevoir au moins autant d'autres Pensionnaires qu'ils auroient d'Elèves, & de les assujettir aux mêmes réglemens & aux mêmes méthodes d'instruction.

S. M. a établi un concours annuel dans le College de Brienne. Les Elèves qui auront fini le temps fixé pour leur éducation, y seront reçus & examinés par un Inspecteur-général & un Sous-Inspecteur créés pour assister au concours, & visiter tous les ans les nouveaux Colleges, & par deux Examineurs gens de Lettres; ceux qui, d'après l'examen, ne seront pas jugés suffisamment instruits pour entrer dans les Cadets Gentilshommes, resteront au College de Brienne jusqu'au concours suivant, lors duquel, si les mêmes raisons subsistent, ils seront renvoyés à leurs parens.

S. M., pour exciter l'émulation entre les Elèves, accorde à quatre d'entr'eux qui auront remporté les quatre premiers prix, cent cinquante liv. de pension aux deux premiers, & cent liv. de pension aux deux autres, avec la Croix de S. Lazare, indépendamment de la pension de deux cens liv. qu'ils doivent avoir comme Elèves de l'École Militaire. Ceux qui seront obligés de subir un second examen, n'auront aucune part à ces graces, S. M. permet aux parens qui auront fait élever leurs enfans à leurs frais, dans les nouveaux Colleges, de les envoyer au concours, après en avoir obtenu la permission du Secrétaire d'Etat de la Guerre, & avoir adressé leurs preuves de noblesse. Il en sera placé, tous les ans, un certain nombre dans les Cadets Gentilshommes, s'il s'en trouve qui soient jugés suffisamment instruits.

Par Ordonnance du 25 Mars 1776, S. M. a supprimé le Conseil & tous les Officiers civils & militaires de l'ancien établissement, à la réserve du Trésorier-général, du Secrétaire-Archiviste & de l'ancien Chapelain: celui-ci desservira la Chapelle, & acquittera les fondations; le Secrétaire-Archiviste tiendra la plume, & rédigera les délibérations du Bureau nommé sous les ordres du Secrétaire d'Etat ayant le département de la Guerre, pour l'administration des revenus de la fondation. Il tiendra un contrôle exact de tous les Elèves & Cadets Gentilshommes qui seront entretenus aux frais de ladite fondation, & de la conservation des preuves de noblesse. Au surplus, les mêmes formalités prescrites pour l'admission des Elèves, continuent d'être observées. Les preuves de noblesse doivent toujours être adressées à M. d'Hozier de Serigny; mais les certificats de pauvreté, outre la signature de l'Intendant & de deux Gentilshommes voisins, doivent être encore attestés par le Gouverneur de la Province, à son défaut, par le Commandant & par l'Évêque diocésain.

S. M., voulant donner à sa Noblesse des preuves plus étendues de sa bienfaisance, a rétabli dans le College de la Flèche l'ancienne fon-

station faite par Henri IV, en faveur de cent pauvres Gentilshommes, Ces places seront particulièrement accordées à ceux qui se destinent à la Magistrature ou à l'Etat Ecclésiastique.

Parvenus à l'âge de dix-huit ou vingt ans, les Eleves doivent être employés dans les troupes ou dans les autres parties de la guerre, suivant les talens & l'aptitude que l'on reconnoit en eux ; & pour qu'ils puissent se soutenir dans les premiers emplois qui leur seront confiés, S. M. veut & entend qu'il leur soit fait, sur les fonds de l'Ecole Militaire, une pension de deux cens liv. par an, laquelle leur doit être continuée tant que S. M. le jugera nécessaire.

Leur éducation comprend tout ce qui peut contribuer à former un bon Chrétien, un Militaire & un homme sociable. On leur apprend la Religion, les Langues Latine & Allemande, l'Histoire, la Géographie, les parties de Mathématiques relatives à l'état auquel ils sont destinés, les Exercices militaires, à monter à cheval, à faire des armes, & à danser, le tout dirigé par des personnes dont le zèle égale les lumieres,

Mémoire des Titres qu'il est nécessaire de produire pour être reçu au nombre des Eleves de l'Ecole Royale Militaire.

Pour être admis au nombre des Eleves de l'Ecole Royale Militaire, il faut prouver au moins quatre degrés de Noblesse du côté paternel seulement, aux termes de l'Edit de création de cette Ecole Royale, du mois de Janvier 1751.

Celui qui sera agréé pour y être reçu, doit représenter en original à M. D'HOZIER DE SERIGNY, Chevalier, Grand-Croix de l'Ordre Royal de S. Maurice de Sardaigne, Juge d'Armes de la Noblesse de France, & en cette qualité, Commissaire du Roi pour certifier à S. M. la noblesse des Eleves de l'Ecole Royale Militaire :

1°. Son extrait baptistère légalisé, dans lequel les dates seront en toutes lettres, & non en chiffres ; & si l'extrait baptistère ne faisoit pas mention du jour de la naissance, il faudroit suppléer à cette omission par un acte de notoriété.

2°. Les contrats de mariage de son pere, de son aïeul & de son bis-aïeul ; & dans le cas où il n'y auroit pas eu de contrat de mariage ni d'articles sous signatures privées, on y suppléera par l'acte de célébration du mariage, dûment légalisé.

3°. Joindre à chacun de ces contrats de mariage deux autres actes prouvans la filiation, comme extraits baptistères, testamens, créations de tuteurs, gardes-nobles, partages, transactions, sentences, hommages, aveux & dénombremens de fiefs, contrats d'acquisitions, de ventes ou d'échanges, procès-verbaux de Noblesse pour être reçu dans l'Ordre de Malthe, ou dans d'autres Ordres ou Chapitres nobles, &c.

Il faut encore y ajouter les Arrêts, les Ordonnances, ou les Jugemens rendus sur la Noblesse dont on soit la preuve, soit par le Conseil d'Etat, par les Commissaires-généraux du Conseil, & par les Cours des Aides, soit par les Intendans, Commissaires départis dans les Généralités du Royaume.

Les actes que l'on demande doivent être produits tous en original,

Année 1789,

K

& en cas que les originaux (qui sont les premières grosses) se trouvent perdus, on pourra y suppléer par de secondes grosses délivrées par les Notaires propriétaires des minutes, en observant que les Notaires se déclarent tels au bas de l'acte délivré, que leurs signatures soient légalisées par le principal Officier de la Justice d'où ressortir le lieu du domicile du Notaire, & que cette expédition sur la minute soit attestée par ce même principal Juge Royal, qui certifiera avoir vérifié mot à mot l'expédition sur la minute.

Il faut aussi fournir le Blazon peint des armes de la famille, & l'explication claire & exacte de ces armes.

Enfin l'Eleve agréé joindra à tous les actes de la production qu'il fera devant M. de Serigny, un inventaire de ces mêmes actes, qu'il faudra dresser suivant l'ordre des dates ou des degrés.

Surintendant, Louis-Marie-Arhanase de Lomenie, Comte de Brienne, Ministre & Secrétaire d'Etat, nommé = Philippe-Henri, Marquis de Ségur.

Gouverneur & Inspecteur-général, César-Jean-Baptiste, Marquis de Timbrune Valence, Lieutenant-général.

Sous-Inspecteur, M. le Chevalier de Raynaud des Monts, ✕, Brigadier de Dragons.

Tre'sorier-général, M. Choulx de Biercourt.

Commissaire du Roi pour certifier la Noblesse des Elevés, Antoine-Marie d'Hozier de Serigny, Juge d'Armes de la Noblesse de France, reçu en 1751. Voyez les Ecuries.

HOTEL DES INVALIDES.

Cet Hôtel qui est un des plus beaux monumens de la magnificence de Louis XIV, a été établi par Edit du mois d'Avril 1674, en faveur des Soldats estropiés à la guerre, ou qui, par leur long service, sont hors d'état de porter les armes. Ils y sont recus, logés, nourris, & entretenus de toutes choses, sains & malades. L'Hôtel a deux sortes de revenus; l'un est de quatre deniers pour liv. prélevés généralement sur tout ce qui se paie pour les Troupes & Armées du Roi; l'autre, sur les pensions que les Abbayes & Prieurés d'hommes à la nomination du Roi, sont obligés de payer pour les oblats. Il y a un Etat-major dans cet Hôtel, où l'on fait la garde comme dans les Places de guerre.

Par Ordonnance du 17 Mars 1776, S. M. a déclaré ne vouloir plus entretenir à l'Hôtel que six Lieutenans-Colonels, douze Commandans de bataillon ou Majors, soixante Capitaines de la première & seconde classe, deux cens Lieutenans, soixante Maréchaux-des-Logis, deux cens douze Bas-Officiers, neuf cens cinquante Soldats. Elle entend que, parmi les Bas-Officiers & Soldats désignés, il y ait proportionnellement à leur grade cent places vacantes, uniquement destinées pendant le courant de chaque année à ceux dont l'admission à l'Hôtel ne pourroit être différée par le genre de leurs infirmités ou de leurs blessures. L'Hôtel ne pouvant entretenir que les quinze cens hommes ci-dessus, y compris les cent places vacantes.

dans l'Hôtel, à moins de blessures & d'infir-

mités, qui rendent impotent au point de priver de tous les moyens de pourvoir par son travail & son industrie à sa subsistance.

Par Ordonnance du même jour, S. M. a fixé le nombre des Compagnies détachées de l'Hôtel des Invalides, &c.

Administrateur-général, Louis-Marie-Arhanase de Lomenie, Comte de Brienne, reçu = Philippe-Henri Marquis de Ségur, Maréchal de France.

Par la même Ordonnance du 17 Juin 1776, S. M. a fixé le grand Etat-major ainsi qu'il suit :

Gouverneur, N... de Sombreuil, Maréchal de Camp, Commandeur de Saint-Louis, reçu = Charles-Benoît, Comte de Guibern.

Directeur, Matthieu-Pierre de Laponce, né le 12 Mars 1727, Commissaire ordinaire des Guerres, Contrôleur honoraire de l'Ordre de S. Louis, Inspecteur, Contrôleur-général de l'Hôtel, 10 Mai 1762, Directeur 17 Juin 1776, à l'Hôtel.

Major, Guillaume-Marie de Gilibert de Merliac, né en Novembre 1739, ✕, Lieutenant-Colonel, Major 22 Novembre 1767.

Aides-Majors, Jean-Charles Pean de la Janiere, né 4 Septembre 1722, Capitaine, premier Aide-Major premier Juillet 1776.

Jean Sandral de Beauregard, né 26 Août 1746, Capitaine réformé à la suite du Corps Royal d'Artillerie, second Aide-Major 15 juillet 1776.

Jean Jame de la Bouchetiere, né 17 Février 1722, Capitaine, ✕, troisième Aide-Major 2 Juin 1777.

Henri Monfort Power, né 30 Mars 1738, Capitaine, quatrième Aide-Major, 8 Mai 1781, à l'Hôtel.

Pierre-Joseph d'Onzey, né 16 Mars 1723, Commandant de Bataillon, ✕, Aide-Major 15 Novembre 1766, Vétéran conservant les honneurs, en 1776, à l'Hôtel.

Gabriel-Jean-Baptiste Borxoy de la Pommeraye, né 5 Janvier 1722, Commandant de Bataillon, ✕, Aide-Major 9 Juillet 1769, Vétéran avec les honneurs, 1776, à l'Hôtel.

Commissaire des Guerres, Germain-Charles Motel, né 20 Mars 1744, Commissaire ordinaire du Corps Royal d'Artillerie & des Guerres, de l'Hôtel, 19 Octobre 1783.

Tre'sorier de l'Hôtel, Christophe Lavoix de Freminville, né 3 Janvier 1721, Avocat au Parlement, Tre'sorier de l'Hôtel, 18 Novembre 1763.

Secrétaire-général, Garde des Archives, Pierre-Charles-Louis Hecquet, né premier Septembre 1722, Agent honoraire des affaires de l'Ordre de S. Lazare, Secrétaire du Conseil, & Garde des Archives, 20 Janvier 1764, à l'Hôtel.

Marie-Zorobabel Munier, né 21 Septembre 1745, Médecin, 17 Septembre 1770, à l'Hôtel.

Jean-Claude Munier, pere, né 4 Novembre 1704, Honoraire, 17 Janvier 1742.

Chirurgien, Raphaël-Bienvenu Sabatier, né 11 Octobre 1732, Membre du College & de l'Académie Royale de Chirurgie de Paris, Associé de celle des Sciences, Censeur & Professeur Royal, Chirurgien-major & consultant, 3 Mars 1761, à l'Hôtel.

Notaire, Denis-André Rouen, né 25 Mars 1735, Avocat au Parlement, Conseiller du Roi, Notaire au Châtelet de Paris & de l'Hôtel, 21 Novembre 1784, rue neuve des Petits-Champs, n°. 78.

Architecte, Alexandre-Théodore Brongniart, né 15 Janvier 1739, Architecte du Roi & de son Académie d'Architecture, de l'Ecole Royale Militaire & de l'Hôtel des Invalides, 21 Décembre 1782.

Nous donnerons dans notre prochain Volume les noms de tous les autres Officiers, si on nous les fournit.

R A M B O U I L L E T.

Village, avec un Château considérable, dans le Hurepoix, sur la route de Chartres, qui appartenoit à M. le Duc de Penthièvre, qui l'a cédé à Sa Majesté.

S A I N T - C L O U D.

Bourg & Château avec titre de Duché-Pairie, situé à deux lieux de Paris, sur le bord de la Seine, célèbre par son heureuse situation, par la beauté de ses eaux & de sa cascade, qui est une des plus magnifiques de l'Europe.

Ce Château que Monsieur, frere de Louis XIV, fit bâtir par *le Pautre, Gerard & Jules Hardouin Mansard*, a été acquis depuis par S. M. Louis XVI, qui y a déjà fait faire de grands changemens.

G R A N D - M A R É C H A L - D E S - L O G I S.

Louis-François *Chamillard*, Marquis de la Suze, Colonel du Régiment Dauphin, Infanterie. ✕ Il a 3000 liv. de gages, 8100 livres d'appointemens extraordinaires.

Sous la première race de nos Rois, il dépendoit des Comtes du Palais; sous la seconde, du Sénéchal; & dans ce temps-là il portoit le nom de *Mansionarius*.

Présentement il dépend immédiatement du Roi; il prête serment de fidélité entre ses mains, & il le reçoit des Maréchaux & Fourriers-des-logis qui sont sous ses ordres, & dont les charges dépendent toutes du Roi. Il a sous ses ordres, à la guerre, le Capitaine des Guides du Roi.

Il porte un bâton garni d'or en pomme & en pointe, semé de fleurs de lis, & sur le pommeau sont gravées les armes de France, entourées de la légende, *Grand-Maréchal-des-logis*.

Ses fonctions sont de recevoir les ordres du Roi pour tous les logemens de S. M., même dans ses Maisons Royales, pour ceux de sa Maison & de toute la Cour, & de les faire entendre aux Maréchaux & Fourriers-des-logis; de même pour les logemens, routes & quartiers de toutes les Troupes de la Maison du Roi, savoir: des Gardes-du-Corps Ecossois & François, des Cent-Suisses de la garde du Roi, des Gardes de la Porte, des Gardes de la Prévôté de l'Hôtel,

des Gendarmes & Chevaux-légers de la garde, des deux Compagnies des Mousquetaires, tant qu'ils ont existé, & des deux Régimens des Gardes-Françoises & Suisses. Il est dû au Grand-Maréchal les présens ou vins de ville, toutes les fois que le Roi y loge.

Les Maréchaux - des - logis du Roi sont douze, servans trois par chaque quartier, & sont :

JANVIER. N... de la *Charmoise*, recu = Jacques-Nicolas *Perceval* de la Maillardiere, qui a conservé la survivance.

Jacques-Louis-François *Le Courrayer*.

Louis-Antoine-Michel *Thierry*.

AVRIL. François-Louis *Antoine*.

Alexandre-François *Duchefne*.

Pierre-Nicolas *Audry* de Montlaurent.

JUILLET. Nicolas *Graillet* de Surmont.

Jean-Baptiste-Charles-Robert *de Vignes*.

Ambroise-François *Hardy* de Levaré.

OCTOBRE. Henri-Louis *d'Alainville*.

Pierre-André *Jourdain* de Saint-Martin. Jacques - Pierre - André *Victe*, fils, en survivance.

François-Noël *de la Planne*.

Les Maréchaux-des-logis ont chacun 800 liv. de gages payées par les Trésoriers de la Maison; 400 liv. appellées *récompenses*, sur un état au Trésor royal; & 900 liv. appellées *extraordinaires*, payées au Trésor royal.

Lorsqu'ils sont envoyés pour leurs fonctions, ils ont, quoique de quartier, chacun 7 liv. 10 s. par jour, ce qui s'appelle *devans*; & lorsqu'ils sont commandés extraordinairement, c'est-à-dire hors de leur quartier, ils ont chacun par jour les 7 liv. 10 s. de *devans* payées au Trésor royal, à raison de 700 liv. par mois, à commencer du jour qu'ils sont commandés, jusqu'à celui qu'ils cessent d'être employés.

Ils prêtent serment entre les mains du Grand-Maréchal, de qui ils reçoivent leurs ordres; & en son absence, ils les reçoivent immédiatement du Roi.

Dès leur institution, ils portent dans leurs fonctions un bâton dont la pomme & la pointe sont d'argent fleurdelisées d'or, les armes du Roi sur le dessus, avec la légende, *Maréchal-des-logis du Roi*.

Leurs fonctions sont de faire la destination des logemens, conformément à l'utilité du service & au rang de chacun, sur le rapport qui leur est fait des lieux par les Fourriers-des-logis de leur bande, ou suivant la connoissance qu'ils en ont pu prendre eux-mêmes; après quoi ils en rendent compte au Grand-Maréchal.

Ils donnent aussi, en son absence, les ordres pour les routes & quartiers, tant aux lieux de séjour que dans les marches, à toutes les Troupes de la Maison du Roi, & autres, lorsqu'elles marchent pour la garde de S. M.; lesquels ordres ils ont aussi l'honneur de présenter à S. M. qui les signe, ainsi que l'état des logemens qu'ils font dans les Châteaux appartenans au Roi, comme Fontainebleau, Compiègne, &c.

Les Maréchaux-des-logis dont les fonctions de tout temps sont militaires, suivent S. M. à la guerre, & ils logent la Personne, la

suite & toute sa Maison, tant domestique que militaire, soit dans les Villes, soit dans les campemens qu'ils font seuls en droit & en possession de faire.

Pendant la campagne, ils ont pour leur nourriture 7 liv. 10 s. par jour pour les devans, ainsi qu'il est toujours d'usage lorsqu'ils sont employés pour les fonctions de leurs charges.

Ils ont, pendant la campagne, chacun six rations de pain & six rations de fourrage par jour. C'est à eux qu'appartient le droit & le soin de faire faire des baraques ou autres constructions nécessaires pour le service du Roi, tant pour sa Personne que pour ses offices. Le droit de leur charge est de disposer à leurs avantages toutes les dites constructions, lorsque le Roi quitte son camp & son logement.

Aux premières entrées que le Roi fait dans les Villes de son Royaume, ou Villes conquises, il est dû à ses Maréchaux-des-logis un droit qu'ils appellent entrées des Villes ou arcs de triomphe; ce droit consiste en une certaine somme que les Officiers des Villes sont obligés de leur payer, & dont la moitié appartient aux Maréchaux-des-logis, & l'autre moitié aux Fourriers, au défaut de quoi les arcs de triomphe, portiques, tapisseries, & toutes les autres décorations leur appartiennent en nature.

En 1670, Louis XIV voulant épargner aux Villes nouvellement conquises le paiement de ces droits, fit dire à ses Maréchaux-des-logis & Fourriers, de ne rien exiger, & en dédommagement leur faisoit payer une somme, tantôt au Trésor royal, tantôt sur sa cassette.

Au Sacre du Roi Louis XV, en 1722, la ville de Reims a payé à ces Officiers une somme de 1500 liv., pour racheter ces arcs de triomphe & portiques; & au retour de sa campagne, en 1774, le Roi en usa de même, & fit payer à ses Maréchaux & Fourriers-des-logis, la somme de 10000 liv., par une ordonnance sur le Trésor royal, pour les dédommager du droit d'entrées des Villes, pendant ladite campagne.

Les Fourriers-des-logis du Roi sont quarante-huit, servant douze par chaque quartier, & sont :

JANVIER, Jean-Baptiste-François-Joseph Dupont.

Claude Guignard, & son fils, en survivance.

Antoine Champin, & Jean-Baptiste-Antoine Champin, son fils, en survivance.

Nicolas-Louis Clément, & son fils en survivance.

Joseph-Pierre Cottereau.

Nicolas Seneuze.

Louis Hultin Duval; Denis-Victor Biot, en survivance.

AVRIL. Charles César.

Philibert-Nicolas Philippy de Toul.

Jacques Moufferon de la Chaussée, & son fils en survivance.

Claude-François Gaillard.

Jean-Louis Dufresne Duvivier; & M. Dupin de Beaumont, en survivance.

Claude-Athanaïse Rance.

Hugues-Jean-Baptiste Bouffard de la Douffinière, & Etienne-Pierre Leclercq de la Beulière, son beau-père, en survivance.

N... *Dubuisson Duparc.*

Jacques-Denis Chevalier de *Nocé.*

N... *Guibourg.*

Jean-Louis *Collignon.*

JUILLET. Jean-Jacques *Martin*; & M. *Martin Fauconnier*, en surv.

Philibert-Noël *Lallemand.*

Pierre-Charles *Aubert* de Rozainville; & Marie-Pierre-Charles *Aubert* de Marquville, en survivance.

Etienne-Louis *Derfic.*

Alexandre-Michel *Corbery* des Sablons.

Marc *Fayet* des Champville.

Claude-François *Megret* de Chevenes.

Charles-François *Fouquier* de Vauvillé.

Adrien-Thomas *Maury* de la Rouffelière.

Jean-François-Arnoud de la *Vareille* de la Gorce.

Jean-Louis Arthene *Bitry* d'Arnouville.

Charles-Pierre-Louis *Chambellan* de la Thomassière.

Nicolas *Lecomte.*

Pierre-Eloi *Fourquier* d'Herouel.

Charles-Augustin *Boutry* de Pommeret.

Roch-Julien *Robillard* de Morfant.

OCTOBRE. Henri-Jean-François *Biot.*

Nicolas-Auguste *Pelletier* de Longuemarne.

Denis-Etienne *Pelletier* de Frepillon.

Nicolas-Anne *Langlois.*

Matthieu-Scipion-Paul-Michel *Marchand* de Verrières.

Nicolas-Louis *Mallet* de Neufmanoir.

Jean-Marie *Letellier* de la Planchette.

Pierre de la *Saulsaye.*

Jean-François *Eudes* de Boisferre.

Pierre-Charles *Lecomte* du Colombier.

Jean *Ragon* des Frains.

Les Fourriers-des-logis ont chacun 240 liv. de gages, payées par les Trésoriers de la Maison, 120 liv. appellées récompensés, sur un état au Trésor royal, & 450 liv. appellées extraordinaires, aussi payées au Trésor royal, par ordonnances.

Ils ont aux grandes Fêtes, comme Commensaux de la Maison du Roi, des rétributions de denrées en nature, que l'on appelle *Bonne-fêtes*, & il y en a dans chaque quartier.

Ils ont, quoique de quartier, lorsqu'ils sont envoyés pour les fonctions de leur charge, 3 liv. par jour, appellées *devans*, payées à la Chambre aux deniers; & lorsqu'ils sont commandés extraordinairement, c'est-à-dire, hors de leur quartier, ils ont chacun par jour les trois jours de devans, & sont payés en outre au Trésor royal, par une ordonnance, à raison de 270 liv. par mois, à commencer du jour qu'ils sont commandés, jusqu'à celui qu'ils cessent d'être employés.

Ils ont à la guerre chacun quatre rations de pain & quatre rations de fourrage par jour.

Ils ont moitié, dans la vente des baraques & constructions, ainsi que dans le droit des entrées des Ville ou arcs de triomphe, énoncés ci-dessus.

Dans leurs fonctions, ils portent un bâton que le Roi leur ordonna le 20 Avril 1727, & ce bâton est à pomme & à pointe d'argent, fleurdelisé d'argent, les armes du Roi sur le dessus, avec la légende, *Fourriers-des-logis du Roi*, afin qu'ils soient connus dans leurs fonctions.

Leurs fonctions sont de faire des visites appelées levées, dans les maisons des villes & villages où doit loger le Roi & sa suite, afin d'en faire un rapport fidèle & exact au Maréchal-des-logis; avec lequel ils sont commandés; & sur la destination qu'il en a faite; aller y poser les craies.

Chaque quartier est composé de trois Maréchaux-des-logis & de douze Fourriers, lesquels le Grand-Maréchal, lorsqu'il est question de voyages & de logemens, divise par bandes, savoir, un Maréchal-des-logis; & quatre Fourriers.

Les Maréchaux & Fourriers-des-logis ont le fourrage dans tous les voyages où ils ont fonctions.

Tous, autres que les Maréchaux & Fourriers-des-logis du Roi; ne peuvent marquer les maisons en *craie blanche*.

Les Maréchaux & Fourriers-des-logis de la Reine, des Princes & Princesses; doivent marquer en craie jaune seulement, sur les portes du dedans des logis; & non sur celles de la rue, par-tout où on est en fonction. Le Maréchal-des-logis du Roi, qui seul a le droit de faire poser une craie blanche pour les Fourriers-des-logis du Roi, & lesdits Maréchaux & Fourriers-des-logis de la Reine & des Maisons royales; ne peuvent s'emparer des Maisons; & y poser la craie, que dans celles qui leur sont données par le Maréchal-des-logis du Roi; & conformément aux différens Réglemens & Ordonnances.

On doit un très-grand respect à la craie du Roi; & personne ne doit être assez hardi que d'oser l'effacer, la changer, ou la mettre soi-même, sous de très-grosses peines; comme d'avoir le poing coupé; ainsi qu'il est expressément défendu par une Ordonnance du Roi du 25 Janvier 1559, par un autre Edit du 7 Juillet 1606, & par plusieurs autres Ordonnances.

La craie est un caractère particulier aux Maréchaux & Fourriers-des-logis du Roi, pour désigner les maisons & aussi la destination qui en est faite, & dont les caractères ne peuvent être changés que par le Grand-Maréchal.

La plus grande distinction en craie, est ce qu'on appelle *avoir le four*; ce qui se désigne ou s'écrit ainsi en craie, par exemple:

<i>Pour le Roi;</i>	POUR LE ROI.
<i>Pour la Reine,</i>	POUR LA REINE.
<i>Pour M. le Dauphin,</i>	POUR M. LE DAUPHIN.

Cet honneur n'est accordé qu'aux Princes & Princesses du Sang ou Légitimés; à quelques autres Princes, tels que ceux des Maisons de Lorraine, Savoie, Bouillon, Rohan, & aux Cardinaux.

M. le Chancelier a aussi cette distinction; & le dernier auquel l'on a le *four*, en marquant ses logis.

Cet honneur est aussi accordé aux Ambassadeurs; lorsqu'il leur

est assigné un quartier, dans un lieu où n'est point la Personne du Roi. Les Envoyes ne l'ont point.

Il faut observer que le premier *pour*, tel que celui du Roi ou de la Reine, efface & détruit les autres *pour*, quand ils se trouvent en même maison.

Lorsque le Maréchal-des-logis du Roi est arrivé dans le lieu où doivent se faire les logemens, il divise les quatre Fourriers de sa bande, suivant qu'il le juge nécessaire pour faire lesdites levées; après le rapport qui lui est fait de la force des lieux & de la quantité des logemens; s'il voit que l'endroit ne puisse suffire, il détache un Fourrier-des-logis, pour aller reconnoître les villages ou lieux circonvoisins, que l'on appelle *secours*.

Les Maréchaux & Fourriers-des-logis du Roi sont encore employés, par ordre de S. M., pour les logemens des assemblées des Etats-généraux, ou des Etats d'une des Provinces d'Etat, quand le Roi doit y assister, comme aussi aux Assemblées du Clergé.

Ils sont aussi chargés des logemens à Saint-Denis, pour les détachemens de la Maison de S. M., à l'occasion des pompes funebres; & ils y donnent une descente & des retraites aux Cours Souveraines, Compagnies & Corps obligés d'y assister.

Le Roi envoie les Maréchaux-des-logis & Fourriers, au devant des Princes étrangers & des Princes arrivans ou passans dans ce Royaume, pour ordonner & faire leurs logemens par-tout où ils doivent passer; lorsqu'il envoie un détachement de sa Maison, & cela est d'usage à Paris pour les Ambassadeurs de la Poité.

Il y a plusieurs privilèges attachés aux Charges des Maréchaux & Fourriers-des-logis de S. M., que les Rois leur ont accordés dès leur institution, comme la qualité d'Ecuyer, l'exemption des droits de francs-fiefs, & autres qui leur ont été confirmés par Arrêt du Conseil du 15 Mai 1778.

La qualité d'Ecuyer leur a été confirmée par Arrêts du Conseil d'Etat des 27 Juin 1651, 30 Mai 1656, 12 Mars 1665, & autres.

Les Maréchaux-des-logis du Roi & Fourriers, étoient ci-devant, tout ensemble, Maréchaux-généraux-des-logis, camps & armées; & les mêmes qui travailloient aux logemens de la Maison, travailloient aussi toujours aux logemens des armées, ainsi qu'il s'est pratiqué en l'an 1625, 1626 & 1627, où le sieur *Lelarge*, Maréchal-des-logis, a servi en ladite qualité, dans les provinces des Grisons & la Valteline, sous le Maréchal d'Estrées & le Duc de Rohan; & encore avec le nommé *Cyzet*, Fourrier, aux Comtés de Nicé & Provençe, sous ledit Maréchal d'Estrées; Bugèy & Savoie, sous le Maréchal de l'Hôpital; comme ont fait aussi les sieurs *du Sentier*, *Delanoue*, *Gerbron*, de *Beaulieu*, *Brassart*, *Delestre*, & autres Maréchaux & Fourriers-des-logis en d'autres armées; mais quelques-uns de leur Corps, du règne de Louis XIII, se firent ériger en Maréchaux-des-logis des camps & armées, & furent pourvus à titre d'office.

Lorsqu'à l'armée le Roi établit son quartier dans la même ville où le quartier général doit être établi, les Maréchaux-des-logis du Roi prennent les deux tiers du logement pour S. M. & sa suite, l'autre tiers réservé à la disposition des Maréchaux-des-logis de l'armée.

Louis XV, au retour de sa campagne de 1747, ordonna à ses Maréchaux-des-logis, un uniforme bleu, parement de même, avec un bordé & des boutonnières seulement, aussi brodées en or; & aux Fourriers de ses logis, le même uniforme bleu, avec les mêmes boutonnières seulement aussi brodées en or, sans bordé. Le Grand-Maréchal porte le même uniforme que les Maréchaux-des-logis.

Déclaration du Roi Louis XIII, donnée à Paris le 27 Juillet 1613, qui ordonne que les Maréchaux-des-logis, Fourriers du Corps & Fourriers ordinaires, aient rang & marchent en assemblées générales & particulières qui se font & feront dorénavant es Villes de leurs demeures, & autres où ils se trouveront, immédiatement après les Conseillers de nos Bailliages, Sénéchaussées & Sieges Présidiaux, auparavant les Officiers de nos Elections, Greniers à sel, & Juges non Royaux, & tous autres inférieurs en ordre auxdits Conseillers; que les procès intentés à cette occasion, soient réglés par le Grand-Conseil, conformément à ce, & à la Déclaration du dernier Février 1605, en faveur des Officiers de notre Chambre & Garde-robe.

Arrêt du Conseil d'État, donné à Paris le 12 Mars 1665, qui permet aux Maréchaux-des-logis & Fourriers ordinaires du Roi, de prendre la qualité d'Ecuyer, tant & si longuement qu'ils seront pourvus desdites charges; défenses de les y troubler, à peine de nullité, cassation de procédures, & 2000 liv. d'amende, dépens, dommages & intérêts, sans qu'ils puissent prendre ladite qualité d'Ecuyer après qu'ils ne seront plus pourvus desdites charges, si ce n'est qu'ils soient nobles d'extraction, à peine de 1000 liv. d'amende.

Arrêt du Conseil donné à S. Germain-en-Laye le 22 Mars 1602, qui déclare un Fourrier ordinaire des logis, exempt de tutelle, tant qu'il tiendra & exercera ledit état de Fourrier, & d'icelle tutelle déchargé par ces présentes.

TROUPES DE LA MAISON

DU ROI.

Nos Rois ont toujours entretenu plusieurs Gardes pour leur sûreté, & pour défendre une vie qui est si précieuse à toute la Nation, & dont dépend celle de tant de personnes.

Nous lisons dans Grégoire de Tours, liv. 7, chap. 8, que *Gontran*, Roi d'Orléans, ou de la France Bourguignonne, voyant que les deux freres *Sigebert*, Roi de Metz ou d'Austrasie, & *Chilperic*, Roi de Soissons, avoient été tués, mit une grosse garde autour de lui, vers l'an 587, sans laquelle il n'alloit pas seulement à l'Eglise. Ces Gardes ont été augmentées en différentes occasions; on en trouve des preuves sous le regne de Charlemagne, & sous ceux de Philippe premier & Louis VII, & de son fils.

Philippe-Auguste, étant à la Terre-Sainte, établit les Sergens d'armes ou Porte-malles, comme on voit dans la grande Chronique, en par-

lant des Arfacides, qui étoient une nation de Syrie, que leur Prince, dit le Vieux de la *Montagne*, envoie pour tuer les Princes Chrétiens, les plus courageux & les plus entreprenans. Il est dit: *quand ledit Roi ouit les nouvelles, il se douta fortement, & pris conseil de soi garder, il elut Sergent à masses, garnis & bien armés, qui, nuit & jour, étoient autour de lui, pour son corps garder.*

L'on voit dans l'Histoire de *Roger Hoveden*, Auteur Anglois, & contemporain, que dès l'an 1198, Philippe-Auguste avoit dans sa garde des troupes à cheval & d'autres à pied, sous le nom de Sergens.

Il se servit de ces mêmes Sergens, à la bataille de Bouvines, en 1214, où ils se comporterent vaillamment. C'est pourquoi S. Louis, en 1229, leur fonda l'Eglise de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers, à Paris.

Dutillet, au chapitre des Maréchaux, page 282, écrit que *leur charge étoit de jour, porter la masse devant le Roi, & ceux-là étoient appelés Huiffiers d'armes: aujourd'hui ce sont les Huiffiers de la Chambre du Roi; des autres étoit la charge de garder la chambre de nuit.*

Ces Gardes prenoient donc le nom des armes qu'ils portoitent, & comme ils quitterent la masse pour prendre l'arc, ils furent appelés Archers.

Le Roi Charles VII retint à la garde des Ecoffois, tirés du nombre de ceux que les Comtes de Boucan, Douglas, & autres Seigneurs d'Ecosse lui amenèrent, pour chasser de la France les Anglois; ils eurent un Capitaine de leur nation, jusqu'au regne de François premier (1), que Jacques de *Lorge*, Comte de Montgomery, fut pourvu de cette charge; il étoit regardé comme Ecoffois d'origine, & se prétendoit descendre des Comtes d'England, Maison d'Ecosse. Son fils qui lui succéda, fut celui qui, dans le tournoi de la place des Tournelles, blessa par malheur le Roi Henri II, qui en mourut, ce qui lui fit prendre la fuite. Sa charge fut donnée au Seigneur François, ce qui a été confirmé jusqu'à ce jour, en conservant le pas sur les autres.

Louis XI, étant à Puifeaux le 4 Septembre 1474, établit sous la conduite du Capitaine Hector de *Golari*, une compagnie de cent Lanciers pour sa garde. C'étoient 100 *Gentilshommes*, appelés depuis, *Aubec de Corbin*, qui devoient avoir & entretenir chacun un Homme d'armes & deux Archers. L'année suivante, ce Prince déchargea ses Lanciers d'entretenir deux Archers chacun, mais il prit ces deux... Archers, dont il fit la petite garde de son corps, qu'il laissa encore sous leur même Capitaine, Louis *Malet* de Graville, Seigneur de Montagu; il le déchargea dans la suite de la conduite de 200 Archers, & en pourvut Hervé de *Chauway*, son Chambellan, le 18 Janvier 1477, &c.

Louis XI ordonna une seconde Compagnie de 100 Archers, de la Nation Francoise, pour la garde de son corps, vers la fin de 1479, & leur donna pour Capitaine, Claude de la *Chatre*, Seigneur de Nancay; quelques-uns ont écrit que ce Seigneur étoit pourvu de cette charge dès le 12 Juillet 1473; mais il paroît qu'il faut s'en rapporter à l'Auteur, de l'origine des deux Compagnies des Gentilshommes

(1) La chronologie en sera rapportée dans les quatre Compagnies, chacune à son rang.

ordinaires de la Maison du Roi, imprimé en 1683, qu'il fixe en 1479, d'autant plus que dans les Ordonnances de François premier, la Compagnie de *Cruffol* est toujours nommée avant celle de la *Chastre*.

Charles VIII, qui méditoit son voyage de Naples, & qui aimoit Jacques, Baron de *Miolans*, Capitaine de 100 Gentilshommes de la Garde, lui ajouta 100 Arbalétriers à cheval, le 28 Juin 1491, qui furent continuées à Yves d'*Alegre*, son successeur; ils accompagnerent le Roi Louis XII à son sacre; mais il ne paroît pas qu'ils aient été entretenus depuis le 27 Mars 1514. François premier fit une nouvelle Compagnie de 60 Archers, pour la garde de son corps, qu'il vouloit être composée des 30 qu'il avoit avant qu'il fût Roi, de la bande de 200 Archers de la Compagnie de *Cruffol*, de 10 de celle de la *Chastre*. Raoul de *Vernon*, Seigneur de Montreuil-Bonin, Grand-Fauconnier de France, en fut fait Capitaine, & après lui en 1517, Louis le Roy, Seigneur de Chavigny, lui ajoutant 45 Archers, tirés de la bande du Seigneur de *Cruffol*, pour faire le nombre entier de cette Compagnie de 105 Archers, y compris les Chefs & les Trompettes.

Au mois d'Avout 1515, le même Roi François premier établit deux Arbalétriers à cheval, en deux bandes, chacune de 100 hommes, sous la conduite de Gui Legat de *Montgeron*, & de Hardoin, dit le petit *Coffe*, pour lui servir de garde de son corps avec les 200 Gentilshommes de son hôtel, qui feroient une cinquieme Compagnie.

Ces cinq Compagnies furent réduites à quatre par François premier, en 1545.

Par Ordonnance du 5 Décembre 1775, chacune des quatre Compagnies avoit été réduite, & par autre Ordonnance du 2 Mars 1788, chaque Compagnie est réduite à un Escadron, composé d'un Chef d'escadron, 4 Lieutenans, 12 Sous-Lieutenans, dont 4 de remplacement, 8 *Marchaux-des-logis*, 16 Brigadiers, un Porte-Etendard, un Fourrier & 248 Gardes. S. M. permet d'admettre par Compagnie jusqu'à 48 *Surnuméraires*; elle conserve à la Compagnie *Ecossoise* le premier Homme-d'Armes & dix Gardes de la Manche, faisant nombre dans cette Compagnie.

L'Etat-Major de chaque Compagnie est composé d'un Capitaine titulaire, d'un Capitaine en survivance, quand il plaira à S. M. d'en établir, un Aide-Major, un Sous-Aide-Major, & trois Trompettes. S. M. étant dans l'intention de réunir les quatre Compagnies, il y sera alors attaché, mais sans paie, un Maître Sellier, Eperonnier, Maréchal & Armurier.

L'Etat-Major général des quatre Compagnies est composé du Major des Gardes-du-Corps, deux Aides-Major généraux, un Fourrier-Major, & un Sous-Lieutenant, faisant le service des cérémonies. Il y a aussi à la suite du Guet un Maître Sellier, Eperonnier, Maréchal & un Armurier. Il n'y a qu'un Commissaire pour les quatre Compagnies.

Les Capitaines ont rang de Colonel, avec le droit de prendre rang sur ceux de même date qu'eux; les Lieutenans & les Majors-généraux, sont Colonels de Cavalerie du jour de leur nomination à leur emploi; les Sous-Lieutenans ont rang de Lieutenant-Colonel, & celui de Colonel après dix-sept ans de service, dont deux révolus dans le corps; les *Marchaux-des-logis*, qui deviennent Sous-Lieutenans, ont la cotte

mission de Colonel un an après ; les deux premiers ont le grade de Lieutenant-Colonel , les deux suivans celui de Major ; les Brigadiers , Fourriers , Porte-Etendards , premier Homme-d'armes & Garde de la Manche , ont la commission de Capitaine ; les Fourriers , Porte-Etendards ont rang de Brigadier , & avancent à leur rang dans la colonne des Brigadiers ; les Gardes - du - Corps surnuméraires ont rang de Sous-Lieutenant de Cavalerie , & celui de Lieutenant du jour où ils font en pied. Il y aura dans chaque Compagnie par Brigade composée de 62 Gardes , vingt commissions de Capitaines , accordées à l'ancienneté. Tous Brevets ou Commissions concernant les Gardes-du-Corps , seront expédiés au Bureau de la Guerre , dans la même forme réglée par S. M. pour ses autres troupes.

Pour être reçu Garde-du-Corps , il faut être né sujet du Roi , de quinze à vingt-deux ans , taille de cinq pieds six pouces , & noble : la preuve sera faite devant le Généalogiste de la Cour ; S. M. excepte de cette règle les fils de Chevaliers de S. Louis qui ont servi dans le Corps : toutes ces preuves , avec le certificat de réception , seront envoyées au Secrétaire d'Etat de la Guerre , afin que les brevets soient expédiés en conséquence. On ne peut être en pied avant d'avoir été surnuméraire , excepté le cas de guerre , qui peut rendre cette règle impossible à suivre.

Les Gardes-du-Corps seront nommés aux emplois de Brigadiers dans leur Compagnie , à tour d'ancienneté , bien entendu qu'ils auront les qualités nécessaires pour en remplir les fonctions ; les Maréchaux-des-logis seront choisis parmi les Brigadiers , Porte-Etendards & Fourriers ; le Porte-Etendard ne quittera son emploi que lorsqu'il sera fait Maréchal-des-logis ; mais lorsque son ancienneté lui donnera ce grade , il en recevra les appointemens ; les Sous-Aides-Majors ont rang de Sous-Lieutenant ; les Capitaines proposeront aux emplois de Sous-Lieutenant alternativement le premier Maréchal-des-logis de leur Compagnie , & un Major ou Capitaine des Troupes à cheval ayant huit ans de service ; les Aides-Major commandent tous les Sous-Lieutenans , & auront le brevet de Lieutenant , quand S. M. les en jugera susceptibles par leur ancienneté & leurs services ; les Capitaines proposeront aux emplois de Lieutenant alternativement le premier Sous-Lieutenant de leur Compagnie , & un Colonel ou Lieutenant-Colonel des troupes à cheval en activité au moins depuis trois ans. Tous ces emplois ne peuvent être occupés que par des Officiers dont la naissance répondra à la distinction du service qu'ils ont à remplir auprès de S. M. , & qui auront eu l'honneur de monter dans ses carrosses , ou 250 ans de noblesse.

Les Aides-Majors des Compagnies commandans les Sous-Lieutenans , ne passeront aux emplois de Lieutenant , qu'à leur rang dans la colonne des Sous-Lieutenans ; & s'ils ont eu le brevet de Lieutenant , ils en reprendront le rang dans cette colonne ; approuve cependant S. M. qu'ils restent Aides-Major , si le Capitaine le juge plus utile au bien du service : alors ils auront le commandement entre les Lieutenans , selon leur rang , & S. M. se réserve de statuer sur la différence des appointemens.

Le Chef d'Escadron & les deux premiers Lieutenans de chaque Com-

pagnie , pourront seuls être promus au grade de Maréchal-de-Camp ; ils ne quitteront leur emploi que lorsqu'ils seront faits Lieutenans-Généraux , à l'exception du Major ; les autres Lieutenans ne parviendront à ce grade que lorsqu'un de ces trois Officiers aura laissé son emploi vacant. Le premier Lieutenant passera à la place de Chef d'Escadron , quand elle vaquera. Le Major des Gardes-du-Corps commandera les quatre Compagnies sous l'autorité des Capitaines. Les Aides-Major-généraux ont le brevet de Lieutenant ; ils seront faits Maréchaux-de-Camp à ce rang , sans faire tort aux Lieutenans de la Compagnie à laquelle ils seront attachés , & ils ne quitteront leur emploi que lorsqu'ils seront faits Lieutenans-Généraux ; le Fourrier-Major a rang de dernier Sous-Lieutenant , & ne prendra rang parmi eux que lorsqu'il sera fait Sous-Aide-Major. Les Officiers de l'Etat-Major seront attachés à la Compagnie Ecoissoise.

Le commandement entre les quatre Compagnies , suivra d'abord l'ordre des emplois & des grades , ensuite l'ancienneté dans chaque grade ; & à ancienneté égale , la Compagnie Ecoissoise commandera aux trois Françoises , la première de celles-ci à la seconde , &c.

Quant au commandement du Corps avec les autres Corps de l'armée , les Capitaines auront rang sur tous les Colonels de même date qu'eux ; les Lieutenans ou Chets d'Escadrons prendront rang suivant leur ancienneté de Colonel avec les Colonels titulaires ; les Sous-Lieutenans rouleront avec les Lieutenans-Colonels & avec les Colonels titulaires , quand ils auront la commission de Colonel ; les Officiers inférieurs avec commission de Major & de Lieutenant-Colonel , prendront rang après les titulaires de même grade ; les Gardes-du-Corps brevetés du grade de Capitaine , après tous les Capitaines titulaires ; les autres , après tous les Lieutenans titulaires , & les Surnuméraires , après tous les Sous-Lieutenans. S. M. conserve aux 400 plus anciens Gardes le privilege de l'enregistrement à la Cour des Aides.

Le Major-général a pour traitement 18000 liv. , Aide-Major-général , 10000 liv. , s'il est Chef d'Escadron , 12000 liv. , Fourrier-Major , 3000 liv. , Commissaire , 3000 liv. , Aumônier , 1200 liv. , Médecin , 600 liv. , Chirurgien , 600 liv. , Chirurgien Aide-Major , 300 liv. , le Capitaine de chaque Compagnie , 30900 liv. , l'Aide-Major , 6000 liv. , le Sous-Aide-Major , 3200 liv. , chaque Trompette , 720 liv. , chaque Chef d'Escadron , 12000 liv. , chaque Lieutenant , 10000 liv. , les quatre premiers Sous-Lieutenans de la Compagnie , 5000 liv. les quatre suivans , 4000 liv. , les quatre derniers , 3000 liv. , le Maréchal-des-logis , 1900 liv. , le Fourrier , 1800 liv. , le Porte-Étendard , 1800 liv. , le Brigadier , 1600 liv. , les douze premiers Gardes , 800 liv. , les douze suivans , 750 liv. , les vingt-quatre suivans , 650 liv. , & 610 liv. à tous les autres , à l'exception des Surnuméraires , qui n'ont point d'appointemens. Le Roi accorde en outre à chaque Capitaine 3000 liv. par an , pour être distribuées à ceux de leur Compagnie qu'ils en croiront susceptibles.

S. M. établit une masse de 100 l. par an par chaque Maréchal-des-logis, Porte-Étendard, Brigadier & Garde pour l'habillement ; une somme de 180 liv. pour chaque cheval (il n'y en aura que 211 dans chaque

Compagnie) pour remotes, équipemens, ferrages, &c. & 365 l. pour nourriture ; plus, 5000 liv. par an, pour l'entretien de l'équipage du Guet. Ces masses seront communes entre les quatre Compagnies, & seront administrées par un Conseil d'Administration dans chaque Compagnie, lequel rendra compte au Conseil général d'Administration, se persuadant S. M. que ces Administrations ainsi établies donneront lieu à une publicité de comptes, de laquelle il ne peut résulter que beaucoup d'ordre & d'économie ; ce qu'elle recommande expressément à s. Capitaines, ainsi que l'uniformité de tenue, d'instruction & de discipline dans les quatre Compagnies.

Par l'Ordonnance du 5 Décembre 1775, S. M. renouvelle expressément les défenses de vendre aucun emploi dans les Gardes, & proscribit absolument tout arrangement pécuniaire, sous peine à celui qui seroit entré par une telle voie, d'être cassé ; & par la même Ordonnance, les retraites sont fixées à la demi-paie, pour tous les Grades ; il n'en sera accordé qu'à ceux qui seront hors d'état de continuer leurs services. S. M. se réserve d'accorder pour retraite, une partie de leur paie, à ceux que des blessures ou des infirmités bien constatées forceroient de quitter auparavant.

COMPAGNIE ÉCOSSOISE,

En quartier à Beauvais, *Bandouliere blanche.*

Capitaines par ordre chronologique, depuis la création jusqu'à ce jour d'hui.

1. Robert de *Pathilol*, natif de Dondée, premier Capitaine, en 1440.
2. Mathieu d'*Harcourt*, Seigneur de Rugny, en 1449.
3. Claude *Chateaufneuf*, Seigneur de Saint-Amour, en 1455.
4. Michel de *Beauvilliers*, Seigneur de la Force, en 1456.
5. Guillaume *Suyers*, en 1462.
6. Thomas *Suyers*, en 1466.
7. Geoffroy *Couvrant*, en 1471.
8. Robert *Conyghan*, du sang Royal d'Ecosse, en 1473.
9. Jean *Conyghan*, son fils, Seigneur de Cangé, en 1480.
10. Beraut *Stuart*, Seigneur d'Aubigny, en 1493.
11. Jean *Stuart*, en 1508.
12. Robert *Stuart*, Seigneur d'Aubigny, en 1513.
13. Jean *Stuart*, neveu de Robert, en 1514.
14. Jacques de *Lorge*, Seigneur de Montgomery, en 1522.
15. Gabriel de *Lorge*, son fils, Capitaine en 1557, étoit Lieutenant de la Compagnie de son pere, lors de la mort de Henri II, en 1555.
16. Jean d'*O*, Seigneur de Maillebois, en 1562.
17. Jean de *Beaulieu*, Seigneur de Lofse, en 1563.
18. Joachim de *Châteauvieux*, Baron de Verjon, 1569.
19. Paul d'*Esparbès*, Seigneur de Luffan, en 1599.
20. Antoine-Arnaud de *Parailhan-Gondrin*, Marquis de Montefpan,
21. Philibert de *Nerefang*, en 1611,

22. Charles d'Estourmel, Seigneur de Blainville, en 1612;
23. Charles, Marquis de la Vieuville, en 1616.
24. Guillaume de Simiane, Marquis de Gordes, en 1623;
25. François de Simiane, Marquis de Gordes, en 1642;
26. François de Rochechouart de Chandonnier, en 1642;
27. Anne, Duc de Noailles, en 1661,
28. Anne-Jules, Duc de Noailles.
29. Adrien-Maurice, Maréchal, Duc de Noailles, en 1707;
30. Louis, Maréchal, Duc de Noailles, 23 Décembre 1731.
31. Jean-Louis-François-Paul de Noailles, Duc d'Ayen, Capitaine en 1759, vivant.

ÉTAT-MAJOR-GÉNÉRAL,

Capitaine, Jean-Louis-Paul-François de Noailles, Duc d'Ayen.

Major-Général, Charles-Xavier, Marquis d'Aguesseau, Enseigne, le 30 Mars 1774, Lieutenant le 1^{er} Janvier 1776, Brigadier le 1^{er} Mars 1780, Commandant d'Escadron, le 11 du même mois, Maréchal-de-Camp, le 29 Février 1784, Major-Général, == Armand-Joseph le Doulaire, Marquis de Pontecoulant, en Décembre 1784, Commandeur de l'Ordre de S. Louis, le 25 Août 1785,

Aide-Major Général, Louis-Annibal, Comte, d'Agoult, Exempt de la Compagnie de Villeroy, le 16 Mars 1768, Aide-Major, le 22 Septembre 1772, Lieutenant, le 1^{er} Janvier 1776, Commandant d'Escadron, le 25 Mars 1778, Brigadier, le 1^{er} Janvier 1784, Maréchal-de-Camp, le 9 Mars 1788.

Antoine-Jean, Vicomte d'Agoult, son frere, Sous-Lieutenant, le 30 Mars 1781, Aide-Major, en Décembre 1783.

Fourrier-Major, Claude-David de Chalus, Marquis de la Tour, Garde-du-Corps, le 30 Décembre 1756, breveté Capitaine, en 1769, Garde de la Manche, le 30 Juin 1771, Fourrier-Major, le 27 Mars 1779, breveté Major, le 31 Décembre suivant, rang de Lieutenant, le 30 Mars 1788,

ÉTAT-MAJOR DE LA COMPAGNIE.

Aide-Major, François de la Motte, Vicomte de Flomont, Sous-Lieutenant, Porte-Etendard, le 30 Juin 1777, Mestre-de-Camp, le 6 Juillet 1779, Aide-Major, le 9 Octobre 1787, breveté Lieutenant, le 5 Janvier 1788.

Sous-Aide-Major, Alexis de Viallelle, Garde-du-Corps, le 6 Avril 1756, Brigadier, le 30 Mars 1785, Fourrier, le 1^{er} Octobre 1786, Sous-Aide-Major, le 30 Mars 1788.

Fourrier, N... de Saint-Martin, Garde-du-Corps, le 5 Mars 1764, 1^{er} Homme-d'Armes, le 27 Mars 1786, Fourrier, le 30 Mars 1788.

Porte-Etendard, N... de Cassébonne, Garde-du-Corps, le 24 Mars 1767, Brigadier, Porte-Etendard, le 30 Mars 1788.

Sous-Lieutenant, faisant le service des cérémonies, N... Bellanger des Bouliets, breveté Colonel, le 27 Mars 1787,

Aumônier,

Aumônier, N... *Teyerel*, reçu le 12 Décembre 1755.
Chirurgien, Jean-Baptiste *Laborie*.

Lieutenant-Commandant d'Escadron, Alexandre-François, Comte de *Meun-Sarlabous*, Enseigne le ... 1766, *Lieutenant-Commandant d'Escadron*, le 21 Avril 1776, *Brigadier le premier Mars* 1780, *Maréchal-de-Camp* le 24 Février 1784, *Commandeur de l'Ordre de S. Louis*, le 25 Août suivant.

LIEUTENANS CHEFS DE BRIGADE.

Louis-Alexandre-Elisée, Marquis de *Monspey*, Exempt le 30 Mars 1766, *Mestre-de-Camp* le 31 Mars 1769, *Aide-Major* le 27 Mars 1773, Enseigne le 31 Mars 1774, breveté *Lieutenant* le premier Janvier 1776, *Lieutenant* le 30 Mars 1781, *Brigadier* le 5 Décembre 1781, *Commandant d'Escadron* en Décembre 1784, *Maréchal-de-Camp* en Mars 1788.

Antoine-Joseph-Auguste-Louis, Marquis *Dublaizel*, Exempt le 25 Mars 1767, *Mestre-de-Camp* en 1770, *Sous-Lieutenant* le 1^{er} Janvier 1776, *Brigadier* le 5 Décembre 1781, *Lieutenant* le 15 Décembre 1782, *Maréchal-de-Camp* en Mars 1788.

Pierre-Charles *Perseval* de la Brosse de Brion, Exempt le 31 Mars 1770, *Mestre-de-Camp* le 27 Mars 1773, *Sous-Lieutenant* le 1^{er} Janvier 1776, *Lieutenant* le 29 Février 1784, *Brigadier* le même jour.

Charles-Paul-Nicolas de *Barentin*, *Vicomte de Montchal*, Exempt le 27 Mars 1773, *Mestre-de-Camp* en 1775, *Sous-Lieutenant* le 30 Juin 1777, *Lieutenant* en Décembre 1784.

S O U S - L I E U T E N A N S .

Augustin-Jean-Nicolas, Baron de *Rofs*, *Sous-Lieutenant* le 25 Mars 1777, *Mestre-de-Camp* le 31 Décembre 1778.

Gilbert-Emmanuel, Comte de *Lamberlye*, *Sous-Lieutenant* le 11 Mars 1780, *Mestre-de-Camp* en 1786.

Charles-Gaspard-Hiacynthe, Chevalier de *Grille*, *Sous-Lieutenant* le 11 Mars 1780, *Mestre-de-Camp* en Mars 1786.

Louis-François, Comte de *Clermont-Tonnerre-Toury*, *Sous-Lieutenant* 23 Décembre 1781, *Mestre-de-Camp* en Décembre 1787.

Alexis, Marquis de *Meun*, *Sous-Lieutenant* le 15 Décembre 1782.

Marie-Auguste-Antoine de la *Rivoire*, Chevalier de la *Tourrette*, *Sous-Lieutenant* le 10 Juin 1783.

Louis-Gustave le *Doulcet*, Comte de *Pontecoulant*, *Sous-Lieutenant* le 14 Décembre 1783.

Louis-Pierre-Mille-Colombe de *Drumont*, *Vicomte de Melfort*, *Sous-Lieutenant* le 29 Février 1784.

N... Baron de *Cognac*, *Sous-Lieutenant* le 18 Juin 1786.

N... Comte de *Grouchy*, *Sous-Lieutenant* le 25 Décembre 1786.

René-Henri *Soularie* de Lande-Voisin, *Sous-Lieut.* le 31 Mars 1788.

N... *Vicomte de Villers-la-Faye*, *Sous-Lieutenant* le 31 Mars 1788.

Année 1789.

MARÉCHAUX-DES-LOGIS:

- Jean-Baptiste *Laville*, 30 Mars 1781.
 Etienne-Alexis-Bernard de *Villeneuve*, 29 Juin 1781.
 Jean-Pierre de *Lherm*, Brigadier 1^{er}. Janvier 1776, Maréchal-des-logis le 20 Mars 1783.
 Louis de la *Salle*, Brigadier 1^{er}. Janvier 1776, Maréchal-des-logis le 29 Mars 1783.
 Francois-Léonard *Clouet*, Brigadier 1^{er}. Janvier 1776, Maréchal-des-logis le 19 Février 1784.
 Jean-Louis-Alexis *Villeneuve-Barnaud* de la Roche, Brigadier 25 Mars 1777, Maréchal-des-logis 31 Décembre 1785.
 Antoine-Martial *Maillard* de Chanteloup, Brigadier 29 Juin 1779, Maréchal-des-logis 31 Décembre 1787.
 Jérôme-Elie *Milloy*, Brigadier 25 Mars 1779, Maréchal-des-logis 31 Décembre 1787.

BRIGADIERS.

- Agathon de *Flavigny*, Brigadier 30 Mars 1781.
 Antoine-Gilbert-Joseph-Nicolas *Fuerton* de Montgelay, 30 Mars 1781.
 Jacques-Nicolas *Collardeau*, 31 Décembre 1781.
 Alexandre-Joseph de *Claufade*, 15 Décembre 1782.
 Francois de *Luilier*, 30 Juin 1782.
 Justin *Mondellot*, Garde de la Manche 23 Décembre 1781, Brigadier 29 Mars 1783.
 Antoine *Macuffon*, Garde de la Manche 27 Mars 1782, Brigadier 29 Mars 1783.
 Charles *Bayard*, Garde de la Manche 30 Juin 1782, Brigadier 29 Mars 1783.
 Jean-Charles de *Bellangreville*, Brigadier 29 Février 1784.
 Joseph de *Bouche* des Vallée, Brigadier 30 Mars 1785.
 Joseph de *Lafite* Duperron, Garde de la Manche le..., Brigadier 27 Mars.
 Benoît *Dufaux*, Brigadier 27 Mars 1786.
 Jacques de *Ribeyreis* de Feuillade, Garde de la Manche ..., Brigadier premier Octobre 1786.
 Antoine-Louis *Ademar* de Monfalcon, Garde de la Manche le... Brigadier 28 Juin 1787.
 Eutrope-Alexis de *Chateigner*, Brigadier 31 Décembre 1787.
 Gaspard *Rouffet*, Brigadier 31 Décembre 1787.

GARDES DE LA MANCHE.

- N... de *S. Laurent*, Homme-d'armes, 1^{er}. Avril 1788.
 Francois-Bené *Garrost*, 29 Juin 1783.
 N... *Desguichard*, 27 Mars 1786.
 Joseph de *Rulleau*, premier Octobre 1786.
 Jean-Francois *Bataille*, 25 Mars 1787.
 Jean-Etienne *Piard*, 28 Juin 1787.
 Jean-Baptiste de *Morambert*, 9 Octobre 1787.

N... de la Roche-Aymon, 31 Décembre 1787.
 Louis-Charles Quincarnon, 31 Décembre 1787.
 Alexis Breton, 31 Décembre 1787.
 N... Casabonne, le . . . Avril 1788.

G A R D E S.

François Demonteil, 22 Mars 1758.
 Paul-Laurent-Balthazar Gueroult, 4
 Avril 1758.
 Denis-Stanislas Cattan, 25 Avril *id.*
 Jean-Baptiste Cambesfort de Mon-
 can, 28 Juin *idem.*
 Léonard Delafere, 25 Janv. 1759.
 Gabriel de Lestrangé, 8 Avril *id.*
 Jean - Alexandre d'Espagne, 13
 Mai *idem.*
 Hugues Vidal de la Pize, 30 Juin
idem.
 N... Cruzel, 20 Septembre *idem.*
 N... de Canecaude, 16 Déc. *idem.*
 N... Duquesne, 28 Décembre *id.*
 Pierre-Louis Castet, 15 Mars 1760.
 Charles - François Bailleul, 20
 Mars *idem.*
 Gilbert-Michel Savary, 23 Mars *id.*
 Julien-Claude de la Colombe, 25
 Mars *idem.*
 Bernard Abadie de Cantilhac, 30
 Juin *idem.*
 Charles-Louis de Lisle Denazelle,
 30 Septembre *idem.*
 Joseph Lobot de la Barre, 14 Jan-
 vier 1761.
 François Azemar de Montfalcon de
 la Bouzerie, 23 Avril 1762.
 Pierre de la Fere, 31 Mai 1762.
 Joseph de Bresson, 22 Août *idem.*
 N... de Noue, 17 Janvier 1763.
 Edouard Machal, 22 Avril *idem.*
 Jean-Baptiste-Joseph de Leymon-
 nerie, 7 Mai *idem.*
 François-Regis de la Roque, 21
 Juin *idem.*
 Jean-Louis Moucheron de la Mil-
 liere, 24 Juin *idem.*
 André-Guillaume le Bouleur, 19
 Septembre *idem.*
 Claude de Laquerouse, 19 Sep-
 tembre *idem.*

Louis Thibault Dubois, 6 Dé-
 cembre 1763.
 Guillaume Boschatel, 16 Déc. *id.*
 Charles-François Biqueley, 16 Jan-
 vier 1764.
 François-Richard Richard, 5 Fé-
 vrier *idem.*
 Pierre-Michel de la Calprenede,
 8 Février *idem.*
 Jean-Jacques de Gondal Darjac,
 28 Mars *idem.*
 N... de la Couffaye, 6 Janv. 1765.
 N... de Mouffier, 9 Janvier *id.*
 Louis-Joseph de S. Martin, 11
 Février *idem.*
 N... de Fages, 9 Octobre *idem.*
 N... de Grolée, 29 Octobre *idem.*
 N... de Walgra, 25 Nov. *idem.*
 N... de Cognac, 8 Déc. 1765.
 N... de Longuevialle, 8 Déc. *id.*
 Charles-François-Joseph de Chan-
 cel, 31 Mars 1766.
 N... de Claverie, 27 Avril *idem.*
 N... Chamassel, 1^{er} Juillet *idem.*
 N... de Maumont, 3 Août *idem.*
 Louis-Charles-Alexandre Lefebvre
 de Preconte, 29 Septembre *id.*
 N... de Sutes, 30 Septembre *id.*
 N... Finances, 7 Décembre *idem.*
 N... Turlot, 8 Décembre *idem.*
 Pierre de Beaupuy, 2 Janvier
 1767.
 N... Cornier, 29 Mars *idem.*
 Jean-Jacques de Gondol d'Arjac,
 28 Mars *idem.*
 Etienne Martinigot de Cautines,
 31 Mars *idem.*
 N... de Villedieu, 2 Mai *idem.*
 N... d'Hervault, 15 Mai *idem.*
 N... de Salagnac, 22 Sept. *idem.*
 N... Lafond, 17 Décembre *idem.*
 Jean-Pierre Lamoissie de la Garde,
 19 Décembre *idem.*

- André-Jean-Marie de Vidaut, 20 Avril 1768.
 N... de Saint-Mezard, 29 Mai 1768.
 N... de Jaubert, 21 Juin *idem.*
 N... de Saint-Martin, 29 Juin *id.*
 N... Besson, 13 Janvier 1769.
 N... Desnoier, 14 Mars *idem.*
 N... le Sage, 31 Mars *idem.*
 N... Morin, 24 Juin *idem.*
 N... Sainclair, 27 Juin *idem.*
 N... Siriés, 10 Octobre *idem.*
 N... la Bassière, 4 Novembre *id.*
 N... Germont, 20 Novembre *id.*
 N... Chamassel, 28 Décembre *id.*
 N... Durival, 15 Mars 1770.
 N... Maurian, 20 Mars *idem.*
 N... Desautels, 31 Mars *idem.*
 N... la Balance, 15 Avril *idem.*
 N... De Suttès, 5 Juillet *idem.*
 N... Vernicourt, 14 Juillet *idem.*
 N... Bibaut, 5 Août *idem.*
 N... Boschatel, 3 Octobre *idem.*
 N... Figuierolles, 8 Octobre *idem.*
 N... Lapeychardière, 6 Déc. *id.*
 N... de Cruzel, 8 Décembre *idem.*
 N... Dufaur, 14 Décembre *idem.*
 N... de Saint-Laon, 29 Déc. *id.*
 N... de Palleville, 9 Mars 1771.
 N... de Larrigue, 14 Mars *idem.*
 N... Lafère, 27 Mars *idem.*
 N... de Ligny, 25 Mars *idem.*
 N... Raiffac, 25 Juin *idem.*
 N... Lamadeleine, 5 Déc. *idem.*
 Nicolas-Armand Gueroult, 7 Mars 1772.
 N... Gueroult, 7 Mars *idem.*
 N... Rousseau, 5 Mai *idem.*
 N... Chancel, 29 Septembre *idem.*
 N... Goudon, 16 Octobre *idem.*
 N... Kerdrel, 16 Octobre *idem.*
 N... de Bannieres, 21 Nov. *idem.*
 N... Ory, 31 Décembre *idem.*
 N... Palleville, 2 Janvier 1773.
 N... Persan, 9 Février *idem.*
 N... Torrent, 2 Mars *idem.*
 N... Biran, 10 Mars *idem.*
 N... Marin, 28 Mars *idem.*
 N... Roschas, 14 Mars *idem.*
 N... Brully, premier Avril *idem.*
 N... Pelpove, 3 Avril 1773.
 N... Depille, 25 Avril *idem.*
 N... Tessier, 14 Juin *idem.*
 N... Louvel, 2 Juillet *idem.*
 N... Latessonne, 26 Sept. *idem.*
 N... Labrue, 26 Septembre *idem.*
 N... Labrue, 26 Septembre *idem.*
 N... Lamadelaine, 5 Déc. *idem.*
 N... de Bruux, 12 Décembre *idem.*
 N... Milhac, 23 Décembre *idem.*
 N... de Candy, 9 Mars 1774.
 N... Raffin de la Raffinie, 11 Mars *idem.*
 N... Recouder, 16 Mars *idem.*
 N... Muratel, 29 Mars *idem.*
 N... Barreau-Muratel, 29 Mars *id.*
 N... Dulin, 31 Mars *idem.*
 N... Lafond, 9 Avril *idem.*
 N... Saint-Prift, 10 Avril *idem.*
 N... Saint-Mezard, 18 Juin *idem.*
 N... Lamarfalle, 21 Juillet *idem.*
 N... d'Aubeterre, 4 Septembre *id.*
 N... Campregnac, 15 Sept. *idem.*
 N... Palmaroux, 29 Septembre *id.*
 N... Lagoullerie, 13 Novembre *id.*
 N... de Chateauxvieux, 11 Déc. *id.*
 N... de Planta, 16 Décembre *idem.*
 N... Esmoing, 3 Février 1775.
 N... Maucombe, 15 Février *id.*
 N... Durepaire, 24 Février *idem.*
 N... Labaille, 14 Mars *idem.*
 N... Firetier, 8 Mars *idem.*
 N... Loze, 22 Mars *idem.*
 N... Lerourneau, 31 Mars *idem.*
 N... Dagville, 5 Avril *idem.*
 N... la Boiffière, 29 Mai *idem.*
 N... Royere, 12 Août *idem.*
 N... Cabannes, 23 Août *idem.*
 N... Desplas, 8 Septembre *idem.*
 N... Nau, 4 Mars 1778.
 N... Laroche, 10 Mars *idem.*
 N... du Laurent, 26 Mars *idem.*
 N... Siriés, 29 Mars *idem.*
 N... Saint-Martial, 30 Mars *id.*
 N... Palleville, 5 Avril *idem.*
 N... Saint-Laurent, 13 Sept. *id.*
 N... Salat, 20 Septembre 1778.
 N... du Laurent, 28 Sept. 1778.
 N... Goulard, 28 Septembre 1778.

- N... Parifot, 19 Octobre 1778. N... Landrevi, 11 Février 1782.
 N... de Suttès, 2 Janvier 1779. N... Lahitte, 31 Mars *idem*.
 N... d'Ardivilliers, 6 Juin *idem*. N... Rodat, 4 Avril *idem*.
 N... Mainbray, 24 Juin *idem*. N... Duziers, 27 Avril *idem*.
 N... Hurard, 24 Juin *idem*. N... Garhuier, 10 Mai *idem*.
 N... la Colombiere, 27 Juin *id*. N... Poisson, 20 Mai *idem*.
 N... Lafond, 27 Juin *idem*. N... Gatines, 20 Mai *idem*.
 N... Lamotte, 27 Juin *idem*. N... Saulnier, 11 Juin *idem*.
 N... Dumoulin, 27 Juin *idem*. N... Dupuis, 30 Juin *idem*.
 N... La Salle, 27 Juin *idem*. N... Olry, 14 Août *idem*.
 N... Bichèran, 31 Décembre *idem*. N... Lamolierè, 19 Août *idem*.
 N... de Suttès, 31 Décembre *id*. N... Jobert, 9 Novembre *idem*.
 N... Grandvoir, 13 Janvier 1780. N... Lastens, 15 Décembre *idem*.
 N... Cattey, premier Avril *idem*. N... Louvel, 2 Janvier 1783.
 N... Dandré, premier Avril *idem*. N... Lachaise, 17 Janvier *idem*.
 N... Thubert, 15 Mai *idem*. N... Mercier, 21 Janvier *idem*.
 N... Premar, 29 Mai *idem*. N... la Chassagne, 27 Janvier *idem*.
 N... Tanquerel, 15 Juin *idem*. N... Dubarret, 24 Mars *idem*.
 N... la Bessarie, 28 Juin *idem*. N... Barrau, 30 Mars *idem*.
 N... Raimond, 2 Juillet *idem*. N... Berot, 2 Avril *idem*.
 N... Mornas, 19 Mars *idem*. N... d'Elbouville, 15 Avril *idem*.
 N... Comprenac, 20 Août *idem*. N... Derancé, 16 Mai *idem*.
 N... Courville, 29 Septembre *id*. N... Raffin, 9 Juin *idem*.
 N... Santo, 21 Novembre *idem*. N... la Brosse, 27 Juin *idem*.
 N... Chauffour, 19 Déc. *idem*. N... de Chambernard, 6 Juillet *id*.
 N... de Gaches, 31 Déc. *idem*. N... Brunet, 29 Juillet *idem*.
 N... Cadot, 5 Janvier 1781. N... Landrevi, 19 Août *idem*.
 N... Cressiac, 20 Mars *idem*. N... Bouchard, 30 Novembre *id*.
 N... Ribeins, 23 Mars *idem*. N... Chavannes, 26 Décem. *idem*.
 N... de la Rochebarnaud, 25 Mars *idem*. N... Cosnac, 31 Décembre *idem*.
 N... Gueroult, 26 Mars *idem*. N... d'Aureville, 9 Février 1784.
 N... Gueroult, 26 Mars *idem*. N... Mahaut, 16 Mars *idem*.
 N... Tourrier, 27 Juin *idem*. N... de Mignone, 27 Mars *idem*.
 N... la Brue, 29 Juin *idem*. N... Goulard, 28 Mars *idem*.
 N... Vernon, 29 Juin *idem*. N... Mirambel, 30 Mars *idem*.
 N... Le Blanc, 27 Décembre *id*. N... Magnicourt, 15 Avril *idem*.
 N... Montmaur, 16 Janvier 1782. N... du Repeyre, 27 Juin *idem*.
 N... Mazieras, 19 Juillet *idem*.

T R O M P E T T E S.

Joseph Shrapff, Antoine Molidor, N... Reydaller.

SECONDE COMPAGNIE FRANÇOISE;

En quartier à Châlons, *Bandouliere verte*.

Capitaines depuis 1473 à 1788.

1. Jean Blosset, Seigneur du Plessis-pasté, en 1473, incertain.
2. Claude de la Chastre, Seigneur de Nancy, en 1479.

3. Abel de la *Chastre*, 1490.
4. Gabriel de la *Chastre*, 1499.
5. Joachim de la *Chastre*, 1529.
6. François de la *Ferrière d'Uffeuil*, par exercice de la minorité de Gaspard de la *Chastre*, 1549.
7. Gaspard de la *Chastre*.
8. Charles de *Balzac d'Antragues*, 1580.
9. François du *Plessis*, Marquis de Richelieu, 1590.
10. François de *Choiseul*, Marquis de Praslin, 1572.
11. René *Potier*, Duc de Tresme, 1611.
12. Louis *Potier*, Marquis de Gesvres, 1635.
13. François *Potier* Marquis de Gandelu, 1645.
14. Léon *Potier*, Duc de Gesvres, 1646.
15. Antoine de *Caumont*, Duc de Lauzun, 1660.
16. François-Henri de *Montmorency*, Duc de Luxembourg, 1672.
17. François de *Neufville*, Maréchal, Duc de Villeroy, premier Fédérateur 1695.
18. Nicolas de *Neufville*, Duc de Villeroy, son fils, 13 Janvier 1708.
19. Louis-François-Anne de *Neufville*, Duc de Villeroy, son fils, reçu en survivance 1716, en exercice, 22 Avril 1734.
20. Gabriel-Louis-François de *Neufville*, Duc de Villeroy, reçu en survivance de son oncle, 29 Juin 1758.
21. Antoine-Louis-Marie de *Gramont*, Duc de Guiche, reçu en survivance, 27 Juin 1779.

É T A T A C T U E L.

Capitaine, Gabriel-Louis de *Neufville*, Duc de Villeroy, reçu 29 Juin 1758; Antoine-Louis-Marie de *Gramont*, Duc de Guiche, reçu en survivance, le 27 Juin 1779.

Aide-Major, Jean, Vicomte de *Brachet*, Exempt 30 Septembre 1775, réformé le 15 Décembre suivant, Sous-Lieutenant 18 Avril 1779, Mestre-de-Camp 31 Décembre 1780, Aide-Major par la mort de Jean-Jacques *Durand de Taverny*, le 19 Août 1787, breveté Lieutenant 30 Décembre 1787.

Sous-Aide-Major, Claude de *Rebel*, Fourrier le ... Sous-Lieutenant, Porte-Etendard 23 Mai 1784, S. A. M. 18 Avril 1788.

Fourrier, Thomas *Ogier*, Garde-du-Corps 24 Avril 1760, Fourrier 23 Mai 1784.

Porte-Etendard, N... de *S.-Projet*, Garde-du-Corps le 10 Juin 1760, Brigadier-Porte-Etendard le 18 Avril 1788.

Commissaire, N... d'*Achery*.

Aumônier, Henri-Louis *Chatelain* de Courcelles, 8 Février 1758.

L I E U T E N A N S.

François-Hilaire, Marquis de *Tilly* de Blaru, Lieutenant-Colonel du Régiment de Languedoc, Dragons, le 10 Février 1764, Enseigne le 15 Août 1773, Lieutenant le premier Janvier 1776, Brigadier le premier Mars 1780.

Côme de *Beupoil*, Comte de *S. Aulaire*, Exempt le 8 Août 1767,

Sous-Aide-Major 9 Avril 1769, Aide-Major & Mestre-de-Camp le 5 Mai 1771, breveté d'Enseigne le 30 Septembre suivant, brevet de Lieutenant le premier Janvier 1776, Lieutenant le 29 Juin 1783, Brigadier le premier Janvier 1784, Maréchal-de-Camp en 1788.

Jean-Louis *Remond*, Marquis de Montmort, Exempt le 18 Septembre 1764, Mestre-de-Camp le 30 Septembre 1774, Sous-Lieutenant le premier Janvier 1776, Lieutenant le 18 Mars 1780.

N... d'*Albignac*, Comte d'Albignac, Mestre-de-Camp le premier Juiller 1780, Lieutenant Chef d'Escadron 22 Février 1784.

Joseph-Antoine d'*Urre*, Exempt le 4 Août 1773, Sous-Lieutenant le premier Janvier 1776, Mestre-de-Camp le 11 Juiller 1779, Lieutenant Chef de Brigade le premier Avril 1787.

S O U S - L I E U T E N A N S .

Louis, Comte de *Cherisey*, Exempt le 18 Septembre 1773, Sous-Lieutenant le premier Janvier 1776, Mestre-de-Camp le 11 Juiller 1779.

Charles-François, Marquis de *Bonnay*, Exempt le 11 Février 1774, Sous-Lieutenant le premier Janvier 1776, Mestre-de-Camp 30 Septembre 1779.

Jean *Ducros* de Belbeders, Exempt, Sous-Aide-Major le 12 Septembre 1774, Sous-Lieutenant, Porte-Étendard le premier Janvier 1776, breveté de Mestre-de-Camp le 20 Octobre 1777, Sous-Lieutenant le 24 Octobre 1779.

Anne-Marie-Joseph-Hyacinthe *Depouy*, Sous-Lieutenant, Porte-Étendard le 21 Octobre 1779, Mestre-de-Camp 11 Décembre 1781.

N... Vicomte de *Caupenne*, Sous-Lieutenant le 16 Mars 1783.

Claude de *Rebel*, ci-dessus.

N... Marquis de *Mauleon*, Sous-Lieutenant 27 Juin 1784.

N... Vicomte de *Buffevent*, Sous-Lieutenant le 28 Mars 1780.

N... de *Ginefous*, Sous-Lieutenant 6 Juiller 1786.

N... de *Lamarthonie*, Sous-Lieutenant 6 Juiller 1786.

N... de *Bienfan*, Sous-Lieutenant le premier Avril 1787.

N... Dupont, Marquis de *Rennepont*, Sous-Lieutenant 21 Décembre 1787.

N... de *Tilly*, Sous-Lieutenant 18 Avril 1788.

N... le Vicomte, Chevalier de *Blangis*, Sous-Lieut. le 18 Avril 1788.

M A R É C H A U X - D E S - L O G I S .

Jacques la *Fargue* Degallere, 29 Septembre 1782.

François *Langlois*, Brigadier premier Octobre 1777, Maréchal-de-logis le 31 Décembre 1783.

Pierre-François *Legrand*, Brigadier premier Octobre 1777, Maréchal-de-logis le 22 Février 1784.

René-Benjamin de *Villeray*, Brigadier 4 Octobre 1778, Maréchal-de-logis le 13 Mars 1785.

Jean *Nadal*, Brigadier 15 Décembre 1778, Maréchal-de-logis 10 Juiller 1785.

Gilles d'*Anjou* du Longuay, Brigadier 15 Décembre 1778, Maréchal-de-logis 29 Avril 1786.

Jacques *Coulomme*, Brigadier 18 Avril 1778, Maréchal-de-logis le premier Avril 1787.

N... *Montlezun*, Maréchal-de-logis le 19 Août 1787.

B R I G A D I E R S.

Hugues *Dufourc*, 15 Février 1780.

Charles-Robert *de Chevannes*, 18 Décembre 1781.

Charles *Magonnet*, 11 Décembre *idem*.

François *Heraud*, 16 Mars 1783.

Charles-Alexandre *Herissant*, 6 Avril *idem*.

N... *Bolac*, 22 Février 1784.

N... *Gaultier*, 23 Mai *idem*.

Claude *Ferrand* de Champvallou, Garde-du-Corps 2 Mars 1756, Brigadier 12 Mars 1785.

Jean-Charles-Joseph *Flogeac*, Garde-du-Corps 3 Avril 1756, Brigadier 28 Mars 1785.

Jean-Baptiste *Vidaud* Dauvaud, Garde-du-Corps 20 Novembre 1757, Brigadier 2 Juillet 1786.

Pierre *de Friac*, Garde-du-Corps 19 Décembre 1757, Brigadier 2 Juillet 1786.

Jean-Joseph *d'Arnaud* de Chemend, Garde-du-Roi le 22 Janvier 1758, Brigadier 7 Janvier 1787.

Dominique *d'Aulnoy*, Garde-du-Corps 20 Mars 1758, Brigadier 26 Mars 1787.

Paul-Louis *de Charmont*, Garde-du-Corps 19 Septembre 1758, Brigadier premier Avril 1787.

Alexandre *d'Anjou*, Garde-du-Corps premier Octobre 1758, Brigadier 19 Août 1787.

Louis-Etienne *Saulfay* de la Boulaye, Garde-du-Corps 10 Décembre 1758, Brigadier 30 Décembre 1787.

G A R D E S.

Pierre-Gabriel *Durai* de la Placette, 31 Décembre 1758.

Joseph-Simon *la Rigaudie*, 6 Mars 1759.

François-Alexandre *Noel Duplessis*, 16 Mars *idem*.

Jean *le Clerc* de Beauvais, 19 Mars *idem*.

Léon *de Saint-Mesmin*, 7 Avril *idem*.

Philippe *de Lassaulx*, 19 Mai *id*.

Jean-Marie *le Large* de Fontaine, premier Juillet *idem*.

Joseph *de Montpezat*, premier Juillet *idem*.

François-Victor *Miremont* de la Lande, 2 Septembre *idem*.

René *de Louajel*, 19 Octobre *id*.

Antoine-André *Robert Descots*, 29 Mars 1760.

Pierre-André *Robert Descots*, 29 Mars *idem*.

François *Lacomme*, 2 Avril *idem*.

N... *Guyot*, 14 Avril *idem*.

François-Jean *Maulny*, 15 Juin *id*.

Jean-Pierre *Monteynard*, 17 Juin *id*.

Louis-Alexandre *Dafflon*, 27 Juin *idem*.

Jean-François *de Combes*, 27 Juin *idem*.

Louis-François-Urbain *Desrotours*, 30 Juin *idem*.

Côme-Pierre-Jean-Baptiste *Potherrat*, 2 Septembre *idem*.

René *le Comte* de Moncharville, 23 Novembre *idem*.

- Pierre *Lortal* de Soulier-la-Forêt, 13 Décembre 1760. N... Mabielle, 4 Mai 1767.
 François *Lortal* de Soulier, 24 Décembre *idem*. N... Royer, 17 Septembre *idem*.
 Antoine *Lortal* de Soulier, 24 Décembre *idem*. N... Letellier, 24 Novembre *idem*.
 N... Lavermondie, 24 Décemb. *id.* N... Vidal, 27 Décembre *idem*.
 Pierre-Jude *Dumas*, 31 Mars 1761. N... la Blanchardiere, 24 Janvier 1768.
 Etienne *Gentil* de Brutine, 24 Août *idem*. N... Foucaud, 13 Mars *idem*.
 Félix-François *Leclerc* de la Hutierre, 27 Septembre *idem*. N... Duroure, 3 Avril *idem*.
 Georges *Couffin*, 13 Novembre *id.* N... Vaugimont, 16 Avril *idem*.
 Louis-Gaston-Jean-Baptiste *le Bouf* de Brabant, 24 Décembre *idem*. N... Berthelot, 25 Avril *idem*.
 Jean-Pierre-René *Barruel*, 11 Mai *idem*. N... Damalis, 15 Mai *idem*.
 N... Lubiere, 21 Août 1762. N... Imbert, 30 Juin *idem*.
 N... Vidal, 29 Août *idem*. N... La Bretonne, 7 Août *idem*.
 N... Dartigues, 1 Octobre *idem*. N... Urion, 2 Septembre *idem*.
 N... Canalette, 17 Décembre *id.* N... Curel, 14 Octobre *idem*.
 N... Lienard, 23 Décembre *idem*. N... Deguerre, 12 Décembre *id.*
 N... de S. Julien, 16 Janvier 1763. N... Mazenod, 2 Février *idem*.
 N... Ducor, 17 Août *idem*. N... Foucault, 28 Mars 1769.
 N... Vidal, 27 Décembre *idem*. N... La Brouffe, 3 Avril *idem*.
 N... Beduet, 18 Février 1764. N... Boscas, 20 Avril *idem*.
 N... Odde, 24 Février *idem*. N... Lahautepie, 22 Avril *idem*.
 Joseph de *Sanjac*, 20 Mars *idem*. N... Riviere, 26 Avril *idem*.
 N... Delacour du Fief, 19 Août *id.* N... Lanorder, 30 Avril *idem*.
 N... Parchappe, 2 Décembre *idem*. N... Biays, 1 Juillet *idem*.
 N... d'Arroux, 31 Décembre *idem*. N... Mofnier, 1 Juillet *idem*.
 N... Rouviere, 23 Juin 1765. N... Paix de Cœur, 2 Juillet *id.*
 N... Chabrigonne, 14 Juillet *idem*. N... Verbois, 1 Octobre *idem*.
 N... de Lisle, 6 Décembre *idem*. N... Bayle, 26 Novembre *idem*.
 N... de Lisle, 6 Décembre *idem*. N... Cortil, 22 Décembre *idem*.
 N... Stheme, 31 Décembre *idem*. N... Lauson, 8 Avril 1770.
 N... Ricard, 23 Février 1766. N... Lafalle, 16 Décembre *idem*.
 N... Castaignet, 31 Mars *idem*. N... Vincent, 17 Décembre *idem*.
 N... Laborie, 31 Mars *idem*. N... Olivier, 13 Janvier 1771.
 N... de Thais, 31 Mars *idem*. N... Bouton, 5 Mars *idem*.
 N... d'Auxion, 21 Avril *idem*. N... Tresfont, 27 Mars *idem*.
 N... Silvestre, 27 Avril *idem*. N... Jouffelin, 29 Mars *idem*.
 N... Giret, 23 Juin *idem*. N... Degenay, 2 Avril *idem*.
 N... Bienfan, 29 Septembre *idem*. N... Laval, 14 Avril *idem*.
 N... Charbon, 20 Octobre 1766. N... Le Rhayer, 22 Avril *idem*.
 N... des Barres, 3 Février 1767. N... Lafon, 4 Mai *idem*.
 N... Ligonet, 6 Mars 1767. N... La Bastide, 8 Juin *idem*.
 N... Trigand, 21 Mars *idem*. N... Joufferant, 1 Septembre *id.*
 N... Drouel, 7 Mars *idem*. N... La Belive, 1 Septembre *id.*
 N... Prioreau, 29 Mars *idem*. N... Durud, 14 Septembre *idem*.
 N... Despeyrac, 31 Décembre *id.* N... Maubeuge, 15 Novembre *id.*
 N... Lafalle, 31 Janvier 1772. N... Priqueler, 22 Décembre *id.*
 N... Lespare, 16 Février *idem*. N... Despeyrac, 31 Décembre *id.*
 N... Champton, 5 Mai *idem*.

- N... Duvigneau, 15 Juin 1772.
 N... Desperiers, 28 Juillet *idem*.
 N... Merichon, 13 Septembre *id*.
 N... Lavenerrie, 15 Septembre *id*.
 N... Boscas, 29 Septembre *idem*.
 N... Pechalvet, 22 Mars 1773.
 N... Lareanchere, 19 Avril *id*.
 N... Dacla, 22 Mai *id*.
 N... Lavarelle, 13 Mai *idem*.
 N... La Baume, 1 Juillet *idem*.
 N... Loqueffie, 16 Décembre *id*.
 N... Vouzy, 1 Janvier 1774.
 N... Chanuet, 1 Janvier *idem*.
 N... Fleuriant, 2 Janvier *idem*.
 N... Peyssard, 8 Mars *idem*.
 N... Desfals, 22 Mai *idem*.
 N... Lavour, 1 Juin *idem*.
 N... Duchenoy, 1 Juillet *idem*.
 N... Brumauld, 1 Juillet *idem*.
 N... Dugranger, 4 Septembre *id*.
 N... Lagarde, 22 Décembre *idem*.
 N... Gard-ra, 31 Décembre *idem*.
 N... Lagraverre, 1 Janvier 1775.
 N... Gemasse, 5 Mars *idem*.
 N... Grattr, 14 Mars *idem*.
 N... S. Andeol, 3 Avril *idem*.
 N... Loqueffie, 3 Avril *idem*.
 N... Duran, 17 Avril *idem*.
 N... d'Harnouville, 24 Juillet *id*.
 N... Mezeray, 1 Août *idem*.
 N... Godard, 28 Septembre *idem*.
 N... Landelle, 28 Septembre *id*.
 N... Valen, 1776.
 N... Chazelle, 1 Juillet *idem*.
 N... Fa'garde, 20 Janvier 1777.
 N... Dervau, 26 Janvier *idem*.
 N... Pommyer, 26 Mai *idem*.
 N... Joannis, 3 Avril *idem*.
 N... Le Beschu, 28 Mai *idem*.
 N... Tourillon, 15 Juin *idem*.
 N... Fanget, 4 Juillet *idem*.
 N... Legros, 7 Août *idem*.
 N... Legros, 7 Août *idem*.
 N... La Rocque, 2 Octobre *idem*.
 N... Montmirail, 27 Décembre *id*.
 N... Chateaubert, 8 Avril 1778.
 N... De Venos, 8 Avril *idem*.
 N... Lamarre, 8 Avril *idem*.
 N... De Lisle, 28 Septembre *id*.
 N... Lormand, 21 Mars 1779.
 N... Guilbert, 9 Avril 1779.
 N... Descoutures, 3 Juillet *idem*.
 N... Malluquet, 4 Juillet *idem*.
 N... Sainte-Marie, 14 Sept. *idem*.
 N... Castra, 19 Septembre *idem*.
 N... Marcon, 20 Septembre *id*.
 N... Brochers, 26 Septembre *id*.
 N... Bellud, 29 Septembre *idem*.
 N... Coulomb, 30 Septembre *id*.
 N... Darroux, 29 Décembre *idem*.
 N... Grattr, 3 Janvier 1780.
 N... La Brouffe, 2 Avril *idem*.
 N... Merilhou, 1 Juillet *idem*.
 N... Dorcival, 1 Juillet *idem*.
 N... Legros, 15 Juillet *idem*.
 N... Lavour, 21 Septembre *idem*.
 N... Breuvanne, 23 Octobre *id*.
 N... Molenne, 2 Avril 1781.
 N... Saint-Loup, 2 Juillet *id*.
 N... Dumeix, 8 Juillet *idem*.
 N... Beaupuis, 27 Septembre *id*.
 N... Biotiere, 14 Janvier 1782.
 N... Sarrafin, 19 Janvier *idem*.
 N... Rioult, 19 Janvier *idem*.
 N... Dadiac, 8 Février *idem*.
 N... Quelque-Jeu, 14 Mars *id*.
 N... Rabault, 31 Mars *idem*.
 N... Nelaton, 31 Mars *idem*.
 N... Lamorelie, 2 Avril *idem*.
 N... Duroc, 2 Avril *idem*.
 N... Boyer, 13 Avril *idem*.
 N... Flamanville, 27 Avril *idem*.
 N... Decombe, 24 Juin *idem*.
 N... Lachaise, 2 Juillet *idem*.
 N... La Brulerie, 2 Juillet *idem*.
 N... Mercier, 11 Juillet *idem*.
 N... Mouffeu, 28 Septembre *id*.
 N... La Feuilliez, 29 Septembre *idem*.
 N... Durozier, 13 Décembre *id*.
 N... Scailles, 19 Décembre *idem*.
 N... Ricard, 3 Janvier 1783.
 N... Prevost, 4 Février *idem*.
 N... Cartier, 7 Avril *idem*.
 N... L'huillier, 7 Avril *idem*.
 N... Cressac, 2 Juillet *idem*.
 N... Landrieve, 2 Juillet *idem*.
 N... Montrion, 13 Juillet *idem*.
 N... Griffon, 4 Août *idem*.
 N... d'Astruc, 17 Août *idem*.

N... Rouffigny, 31 Déc. 1783.	N... Corbier, 17 Septembre 1784.
N... Bastard, 3 Janvier 1784.	N... d'Eymeri, 26 Septembre <i>idem.</i>
N... Leri, 11 Janvier <i>idem.</i>	N... Chagny, 29 Septembre <i>idem.</i>
N... Serv, 3 Février <i>idem.</i>	N... Boyer, 30 Septembre <i>idem.</i>
N... Leflanc, 23 Mars <i>idem.</i>	N... Tribout, 11 Novembre <i>id.</i>
N... Destendeau, 27 Mars <i>idem.</i>	N... Lepetit, 21 Décembre <i>idem.</i>
N... Francoul, 2 Avril <i>idem.</i>	N... Flavigny, 30 Décembre <i>idem.</i>
N... Griffon, 15 Mai <i>idem.</i>	N... Monfleury, 2 Janvier 1785.
N... Saint-Priest, 2 Juillet <i>idem.</i>	N... Duvigier, 14 Janvier <i>idem.</i>
N... La Forest, 2 Juillet <i>idem.</i>	N... Germigny, 16 Janvier <i>idem.</i>
N... Campet, 2 Juillet <i>idem.</i>	N... Dumée, 4 Février <i>idem.</i>
N... Courcelles, 2 Juillet <i>idem.</i>	N... Bergeres, 5 Février <i>idem.</i>
N... Givry, 2 Juillet <i>idem.</i>	N... Montlezun, 30 Mars <i>idem.</i>
N... Laborie, 2 Juillet <i>idem.</i>	N... Des Savines, 31 Mars <i>idem.</i>
N... Bignicourt, 4 Juillet <i>idem.</i>	N... Saint-Martin, 24 Avril <i>idem.</i>
N... Malbec, 11 Juillet <i>idem.</i>	N... Diray, 24 Avril <i>idem.</i>
N... Vavre, 15 Août <i>idem.</i>	N... Boivilliers, 2 Août <i>idem.</i>
N... Landelin, 4 Septembre <i>idem.</i>	

Chirurgien, Pierre Faguiet.

Trompettes. François Renel, Antoine Fretel, N... Beck.

TROISIEME COMPAGNIE FRANÇOISE,

En quartier à Amiens, *Bandouliere jaune.*

Capitaines depuis 1545 jusqu'en 1788.

1. Jean d'Estrées, Seigneur d'Estrées, 24 Octobre 1545.
2. Philippe de Maille, Seigneur de Verneuil, 28 Juillet 1552.
3. Louis de Humieres, Seigneur de Comté, 25 Septembre 1553.
4. Artus de Maille, Seigneur de Brezé, premier Novembre 1557.
5. Nicolas de Grimouville, Seigneur de Larchaut, 25 Janvier 1557.
6. Jacques de Caumont, Seigneur de la Force, 12 Mars 1592.
7. Armand Nompur de Caumont, Duc de la Force, son fils, 8
Juillet 1611.
8. Louis de la Mark, Marquis de Mauny, 21 Avril 1621.
9. Urbain de Maille, Seigneur de Brezé, 11 Avril 1627.
10. Antoine, Duc d'Aumont, Novembre 1632.
11. Louis-Marie-Victor Daumont, Marquis de Villequier, 3 Juil-
let 1667.
12. Henri-Louis d'Aloigny, Marquis de Rochefort, 3 Mars 1669.
13. Guy-Alfonse de Durfort, Duc de Lorge, 12 Juin 1676.
14. Henri, Duc d'Harcourt, Maréchal de France, 21 Février 1723.
15. François, Duc d'Harcourt, son fils, Maréchal de France, 26
Juillet 1718.
16. Louis-François, Marquis d'Harcourt, son fils, reçu en survi-
vance, 8 Novembre 1747, mort 15 Mars 1748.
17. Charles-François de Montmorency, Maréchal, Duc de Luxem-
bourg, 19 Juillet 1750.

18. Charles-François-Christian de *Montmorency* - Luxembourg, Prince de Tingry, 27 Mai 1764.

19. Anne-Paul-Emmanuel-Sigifmond de *Montmorency*, Prince de Luxembourg, reçu en surviv. 8 Août 1767, & en exercice en 1787.

20. N... de *Montmorency*, Comte de Luxembourg, Prince de Tingry, reçu en survivance, 4 Mars 1784.

ÉTAT ACTUEL.

Capitaine, Anne-Paul-Emmanuel-Sigifmond de *Montmorency*, Prince de Luxembourg, nommé en survivance le 8 Août 1767, & en exercice en 1787.

N... de *Montmorency*, Comte de Luxembourg, Prince de Tingry, reçu en survivance, le 4 Mars 1787.

Aide-Major, Emmanuel-Marie-Charles de *Dun de la Coudrelle*, Sous-Lieutenant, Porte-Etendard le premier Janvier 1776, Mestre-de-Camp 24 Décembre 1777, Aide-Major le premier Février 1784, breveté Lieutenant premier Janvier 1785.

Sous-Aide-Major, Ferdinand-Jacob d'*Aix de Lignes*, Porte-Etendard 31 Décembre 1781, Sous-Aide-Major 30 Mars 1788.

Fourrier, Jean-Baptiste de *Bury d'Antecourt*, Garde-du-Corps 5 Avril 1765, Fourrier 31 Décembre 1781.

Porte-Etendard, N... de *l'Estoille*, Garde-du-Corps 13 Janvier 1772, Brigadier, Porte-Etendard, 31 Mars 1788.

Aumonier, N... de *Prévastel*, 9 Octobre 1772.

Chirurgien-Major, N... *Colignon*, 30 Décembre 1783.

LIEUTENANS.

Louis-Charles-Pierre de *Quinemont*, Mestre-de-Camp 10 Mars 1774, Enseigne le 26 Novembre 1775, Lieutenant le premier Janvier 1776, Chef d'Escadron premier Décembre 1778, Brigadier le premier Janvier 1784, Maréchal-de-Camp le ... Mars 1788.

Jean-Louis de *Segonzac*, Exempt le 30 Décembre 1764, Mestre-de-Camp le 31 Décembre 1764, Sous-Lieutenant le premier Janvier 1776, Lieutenant le 2 Avril 1780, Chef d'Escadron 20 Décembre 1782, Brigadier le premier Janvier 1784, Maréchal-de-Camp le ... Mars 1788.

Etienne-Philippe de *Villaines*, Exempt 23 Juin 1771, Mestre-de-Camp 31 Décembre 1773, Aide-Major 24 Décembre 1777, breveté Lieutenant 4 Juillet 1779, Brigadier premier Janvier 1784, Lieutenant premier Février suivant, Maréchal-de-Camp Mars 1788.

Claude de *Bosfredont*, Exempt le 28 Mars 1765, Mestre-de-Camp 30 Mars 1773, Sous-Lieutenant premier Janvier 1776, Lieutenant le 20 Décembre 1782.

N... Comte de *Pontmartin*, Mestre-de-Camp le 13 Avril 1780, Lieutenant premier Février 1784.

SOUS-LIEUTENANS.

Jean-Frédéric-Guillaume de *Sahuguet d'Espagnac*, Exempt le 9 Octobre 1772, Sous-Lieutenant premier Janvier 1776, Mestre-de-Camp 31 Décembre 1779.

Jean-Guillaume-Vincent de *Bonsol*, Exempt 26 Juin 1774, Sous-Lieutenant le premier Janvier 1776, Mestre-de-Camp 26 Juin 1780.
Frédéric de *Beon*, Sous-Lieutenant le 24 Décembre 1777, Mestre-de-Camp le 31 Décembre 1780.

Antoine-Joseph, Chevalier d'*Agay*, Sous-Lieutenant le 9 Juin 1778, Mestre-de-Camp 8 Mars 1784.

Antoine-Louis de *Busfeul*, Sous-Lieutenant le 15 Octobre 1779, Mestre-de-Camp le 15 Octobre 1785.

Marie-Jean-Antoine de *Larivoire* de la Tourette de Portalés, Sous-Lieutenant le 22 Juillet 1780, Mestre-de-Camp 22 Mars 1786.

François-Joseph, Chevalier de *Montesquiou-Fezensac*, Sous-Lieutenant le 20 Décembre 1782.

Jacques-Marie d'*Astorg*, Sous-Lieutenant le premier Janvier 1783, Mestre-de-Camp 30 Mars 1788.

N... de *Riencourt*, Sous-Lieutenant le premier Mai 1784.

N... de *Tourdonnet*, Sous-Lieutenant premier Janvier 1784.

Robert de *Barry*, Maréchal-de-logis 9 Novembre 1777, Sous-Lieutenant 30 Mars 1788.

N... Comte de *Sainte-Aldegonde*, Sous-Lieutenant le 30 Mars 1788.

MARÉCHAUX-DES-LOGIS.

Charles-Nicolas *Marete* de la Garenne, Maréchal-de-logis premier Décembre 1778.

Jacques-Richard d'*Aubigny*, 31 Décembre 1780.

Marie-Charles-François-Cécile de *Bessancourt*, 5 Mai 1782.

Pierre-Guillaume de *Pierrepont*, 20 Décembre 1782.

Adrien-Louis d'*Imbleval* de Montalais, premier Janvier 1784.

Pierre de la *Brouse*, Brigadier 15 Mars 1778, Maréchal-de-logis premier Janvier 1787.

Jean-Louis *Bigault* de Grandrut, Brigadier 30 Juin 1779, Maréchal-de-logis premier Janvier 1788.

BRIGADIERS.

Antoine-Augustin le *Feron* de Gaucourt, 22 Juillet 1780.

Honoré de *Virgille*, 31 Décembre 1781.

François de la *Fagardie* de la Praderie, 5 Mai 1782.

Michel-Jacques-François de *Pouffy* de Prouville, 20 Décem. 1782.

Etienne-François *Duquesnoy*, 30 Mars 1783.

André de *Bareau*, premier Janvier 1784.

Louis-Charles de *Bovier*, premier Janvier 1784.

N... *Boyer*, Garde-du-Corps 25 Août 1757, Brig. 3 Juillet 1784.

Nicolas *Lydonne*, Garde-du-Corps 2 Octobre 1757, Brigadier 31 Décembre 1785.

Joseph de *Valbrune*, Garde-du-Corps 2 Octobre 1757, Brigadier 14 Mai 1786.

Pierre de *Sainte-Marie* de Laflat, Garde-du-Corps 29 Mars 1758, Brigadier premier Octobre 1786.

Augustin-Félix *Leferon*, Garde du Roi 3 Août 1758, Brigadier premier Octobre 1786.

Charles-Adrien Pelley Dubois , Garde-du-Corps premier Octobre 1758 , Brigadier premier Janvier 1787.

Charles-François-Louis-César de Fougères , Garde-du-Corps 4 Décembre 1758 , Brigadier 27 Juin 1787.

Jean-François de la Charlouie , Garde-du-Corps 24 Mars 1759 , Brigadier premier Janvier 1788.

G A R D E S .

- Louis-Alexandre de Fougères , 4 Décembre 1758.
- Etienne de Roquefeuille , 25 Mars 1759.
- N... Baritaut , 4 Avril 1760.
- N... Baritaut , 4 Avril *idem*.
- Marie Dubois de Fresne , 13 Avril *id.*
- Louis-Charles de Fayel , 9 Août *idem*.
- Gabriel Duverger , 22 Décem. *id.*
- Pierre-Etienne d'Anconne d'Houdan , 16 Mars 1761.
- Jean de la Farge Dertinset , 5 Av. *id.*
- Pierre-Marie Lenoir , 19 Avril *id.*
- N... Moreau de Vielfond , 30 Mai *id.*
- Henri de Roniis de Glapion , 14 Avril 1762.
- François de Gravier de Fos , 8 Août *idem*.
- Antoine d'Anconne d'Houdan-d'Aumale , 24 Août *idem*.
- Paulin de Guejdon de la Madeleine , 7 Septembre *idem*.
- Jean-Claude-François de Beaumont , premier Octobre *idem*.
- Michel Lenormand de Cohelis , 20 Octobre *idem*.
- Louis de Courrivaud , 29 Déc. *id.*
- Clément-Médard Arthuis , 17 Janvier 1763.
- Jean-Antoine de Paulet , 27 Fév. *id.*
- Louis de Pontglisson de Bouillé , 5 Avril *idem*.
- Camille-François-Claude Flaron de Largentiere , 5 Avril *idem*.
- Jean-Louis de Costa , 5 Avril *id.*
- Jean-Louis Biganet de Grandrut , 20 Avril *idem*.
- Jean-Jacques de Marchis , 25 Avril *idem*.
- Jean - Baptiste - François de Bretel d'Imbleval , 12 Mai *idem*.
- Jean - Antoine de Feuquieres , 13 Mai 1763.
- Jean-Baptiste Borin , 7 Août *idem*.
- Charles-Gabriel de Rioure de Beauquet , premier Octobre *idem*.
- Pierre - Jean - François de Bras-de-Fer , premier Octobre *idem*.
- N... Dupio , 12 Octobre *idem*.
- N... Saint-Hilaire , 22 Octobre *id.*
- Etienne de Lafalle , 21 Fév. 1764.
- Etienne de Chassefey des Roches , 31 Mai *idem*.
- Anne de la Morliere des Biars , 16 Juin *idem*.
- Bon - Ami Matiffus de la Motte , 12 Août *idem*.
- Jean Dumont , 18 Octobre *idem*.
- Michel de Durand Netreville , 20 Mars 1765.
- Pierre de Laage de Labarre , 14 Avril *idem*.
- Jean-Baptiste Dumontier de Poitevin , 31 Mai *idem*.
- Emmanuel de Grandrut , 28 Juillet *idem*.
- Pierre-Jean-François-Armand de Taillefer de Morial , 26 Octobre 1765.
- N... Marqueray , 25 Fév. 1766.
- Jean-Jacques de Hudebert des Bois , 25 Février *idem*.
- N... Sacriste , 3 Mai *idem*.
- N... Marcanti , 8 Juin *idem*.
- N... Dorat , 8 Septembre *idem*.
- N... Misery , 15 Septembre *idem*.
- N... Dupuy , 5 Octobre *idem*.
- N... Lafaye , 7 Décembre *idem*.
- N... Lapivardiere , 24 Janv. 1767.
- N... Trévey , 27 Mars *idem*.
- N... Hérouville , 9 Juin *idem*.
- N... Faurichon , 24 Juin *idem*.
- N... Durouille , 6 Septembre *idem*.

- N... Jacquinot, 13 Sept. 1767. N... Chaumontel, 16 Avril 1772.
 N... Champ-David, 21 Oct. id. N... Bal, 30 Juin idem.
 N... Dublanc, 9 Janvier 1768. N... Bal, 30 Juin idem.
 N... de Laage, 23 Mars idem. N... Ducheyron, 20 Septembre idem.
 N... Saint-Front, 22 Juin idem. N... Verrieres, 10 Décembre id.
 N... d'Aquify, 28 Juin idem. N... Luzy, 10 Janvier 1773.
 N... Baritaut, 9 Juillet idem. N... Brochant, premier Fév. id.
 N... Dorat, premier Octobre id. N... Tessieres, 14 Février idem.
 N... Manelle, 27 Février 1769. N... Belleval, premier Avril idem.
 N... Piedoue, 3 Mars idem. N... Grasset, 5 Avril idem.
 N... Rabaudy, 11 Mars idem. N... Blanchard, 23 Avril idem.
 N... Dorville, 31 Mars idem. N... Dupin, 25 Mai idem.
 N... Laage, 13 Mai idem. N... Desbuchailles, 13 Juin idem.
 N... Dargis, 20 Juillet idem. N... Trevey, 24 Juin idem.
 N... Danjou, 21 Novembre id. N... Blanchouin, 12 Août idem.
 N... Fontbreffin, 25 Nov. idem. N... Beaucollot, 6 Février 1774.
 N... Duhantier, 26 Nov. idem. N... Dufay, 6 Février idem.
 N... Dumerles, 29 Nov. idem. N... Esmengard, 2 Mars idem.
 N... Tessieres, 12 Février 1770. N... Agar, 13 Mars idem.
 N... Hardouineau, 10 Avril id. N... Therronneau, 28 Mars id.
 N... L'Enclos, 14 Avril idem. N... Vauvert, 3 Avril idem.
 N... Lahouffaye, 14 Avril idem. N... Viellard, 17 Avril idem.
 N... Lepaulmier, 7 Mai idem. N... Rouat, 8 Juillet idem.
 N... Bras-de-fer, 25 Juin idem. N... Serrault, 30 Octobre idem.
 N... Rochefort, 27 Juin idem. N... Badiffe, 13 Octobre idem.
 N... Morin, premier Janvier id. N... Dauzielles, 6 Décembre id.
 N... Chaumontel, premier Juil- N... Uzard, 9 Décembre idem.
 ler idem. N... Valin, 29 Décembre idem.
 N... Sainte-Colombe, premier N... Lamballerie, 8 Janv. 1775.
 Octobre idem. N... Armand, 23 Février idem.
 N... Sainte-Colombe, premier Oc- N... la Coindre, 27 Février id.
 tobre idem. N... Cachy, 5 Avril idem.
 N... Falvelly, 16 Octobre idem. N... Gueroult, 5 Avril idem.
 N... Lafaverie, 29 Octobre idem. N... Bremoy, 7 Avril idem.
 N... Montlibert, 29 Sept. idem. N... Grandrut, 10 Juin idem.
 N... Quigny, 30 Septembre idem. N... Monrepos, 22 Juin idem.
 N... Prevost, 24 Novembre idem. N... la Vernede, 26 Juin idem.
 N... Duhomet, 29 Nov. idem. N... Croisilles, 27 Juin idem.
 N... Rabaudy, 30 Novembre idem. N... Miomandre, 9 Juillet idem.
 N... Vaucourt, 24 Décembre id. N... Miomandre, 9 Juillet idem.
 N... Uzard, 29 Décembre idem. N... Faverney, 13 Août idem.
 N... Clamoufe, 7 Mars 1771. N... Blouin, 31 Août idem.
 N... Boubée, 31 Mars idem. N... d'Aubigny, 26 Sept. idem.
 N... Jambeu, 21 Avril idem. N... Levallant, 30 Septembre id.
 N... Larye, 23 Avril idem. N... Isigny, 2 Octobre idem.
 N... L'Evesque, 12 Août idem. N... Castelnau, 2 Octobre idem.
 N... Rambaud, 6 Octobre idem. N... Lalionnais, 11 Octobre id.
 N... Sainte-Catherine, 22 Octo- N... Mellet, 18 Octobre idem.
 bre idem. N... Boudard, 19 Novembre id.
 N... Collardin, 21 Mars 1772.

- N... Vauvert, 29 Nov. 1775. N... Demarechal, 10 Nov. 1780.
 N... Champreux, 12 Mai 1776. N... Courtille, 14 Novembre *id.*
 N... Campagnol, 28 Mai *idem.* N... Mezange, 14 Novembre *idem.*
 N... Tournebut, 19 Juin *idem.* N... Centenier, 25 Novembre *id.*
 N... Montviol, 20 Juin *idem.* N... Lagrimbre, 29 Nov. *id.*
 N... Chaptal, 27 Juin *idem.* N... Bab, 6 Décembre *idem.*
 N... Deviers, premier Juillet *id.* N... Beaucamp, 23 Décembre *id.*
 N... Laiffart, 15 Juillet *idem.* N... Saint-Just, 31 Décembre *id.*
 N... Dupui, 11 Août *idem.* N... d'Aix, 11 Avril 1781.
 N... Renouard, 15 Août *idem.* N... Dufayer, 1^{er}. Octobre *idem.*
 N... Savatte, 30 Septembre *idem.* N... d'Orville, 1^{er}. Octobre *idem.*
 N... Imbleval, 30 Septembre *id.* N... Caftillon, 4 Octobre *idem.*
 N... Droullin, 20 Octobre *idem.* N... Saint-Ilfers, 6 Octobre *id.*
 N... Bournonville, 20 Oct. *id.* N... Artus, 8 Novembre *idem.*
 N... Junciers, 12 Octobre *idem.* N... Juvigny, 11 Novembre *idem.*
 N... Laverny, 22 Novembre *id.* N... Desbois, 25 Novembre *idem.*
 N... Duverger, 22 Novembre *id.* N... Dunoguë, 4 Décembre *idem.*
 N... la Biche, 6 Décembre *id.* N... Joufflaud, 5 Décembre *idem.*
 N... Mellet, 24 Décembre *id.* N... Bonhore, 19 Décembre *id.*
 N... Girangy, 27 Décembre *idem.* N... Reon, 21 Décembre *idem.*
 N... Martel, 2 Octobre 1777. N... Hauterive, 24 Décembre *id.*
 N... Lagariniere, 2 Octobre *id.* N... Lagorfe, 24 Décembre *id.*
 N... du Fay, 2 Octobre *idem.* N... Laboulaye, 14 Août 1782.
 N... Hardouineau, 11 Déc. *id.* N... d'Arcon, 19 Août *idem.*
 N... Martinet, 23 Déc. *idem.* N... Sempigny, 25 Septembre *id.*
 N... Bal, premier Octobre 1778. N... Blondel, 25 Septembre *idem.*
 N... Desbois, 4 Octobre *idem.* N... Saint-Aubin, 1^{er}. Octobre *id.*
 N... Fontaine, 6 Novembre *idem.* N... Leferon, 20 Octobre *idem.*
 N... d'Orville, 8 Novembre *id.* N... Vincent, 4 Octobre *idem.*
 N... Esmont, 28 Novembre *id.* N... Boutaut, 7 Décembre *idem.*
 N... Lachofedie, 11 Déc. *idem.* N... Saint-Laurent, 8 Décembre *id.*
 N... Renouard, 16 Déc. *idem.* N... Lamarthonie, 15 Déc. *id.*
 N... Dufaillant, 29 Déc. *idem.* N... Vezeau, 23 Décembre *idem.*
 N... Mercastel, 24 Mai 1779. N... Guefdon, 25 Décembre *id.*
 N... Laniepe, 5 Octobre *idem.* N... le Beau, 26 Décembre *idem.*
 N... Deferin, 14 Octobre *idem.* N... Cornette, 23 Mars 1783.
 N... L'Epinay, 15 Octobre *idem.* N... Larochette, 23 Mars *idem.*
 N... d'Aubigny, 17 Décembre *id.* N... Legrimbre, 31 Mars *idem.*
 N... Imbleval, 27 Septembre 1780. N... Nouffat, 22 Avril *idem.*
 N... Chaumontel, 30 Septembre *id.* N... Luchar, 22 Avril *idem.*
 N... Montrauzon, 1^{er}. Octobre *id.* N... Mervé, 2 Mai *idem.*
 N... Lalande, 7 Octobre *idem.* N... Langlois, 3 Mai *idem.*
 N... Trevet, 7 Octobre *idem.* N... Foucault, 9 Juin *idem.*
 N... Hocquelus, 8 Octobre *idem.* N... de Vende, 26 Juin *idem.*
 N... Chenu, 8 Octobre *idem.* N... Leferon, 26 Juin *idem.*
 N... Desnorades, 12 Oct. *idem.* N... Caumont, 26 Juin *idem.*
 N... Lamaribert, 28 Oct. *idem.* N... Beller, 27 Juin *idem.*
 N... Duhantier, 29 Octobre *idem.* N... Brenger, 27 Juin *idem.*
 N... Grandprey, 29 Octobre *id.* N... Paroys, 14 Décembre *idem.*

Trompettes, Jean Michel, dit Bizardon, N... Freitzer, N... Bizardon, fils.

QUATRIÈME COMPAGNIE FRANÇOISE,

En quartier à Troyes, *Bandouliere bleue.**Capitaines depuis 1475 jusqu'en 1788.*

1. Louis Malet de Graville, Seigneur de Montagu, 11 Juin, 1475.
2. Hervé Chauvé ou Chauvai, 18 Janvier 1477.
3. Jacques de Silly, 10 Mars 1482.
4. Jacques de Crussol d'Uzès, 13 Juin 1491.
5. Louis Mitte, Seigneur de Chevrier, 11 Février 1523.
6. Antoine Ruffin, Seigneur de Puy-Calvary, 3 Juillet 1530.
7. Louis Talaru de Chalmazel, 13 Novembre 1547.
8. François Ruffin, Seigneur d'Azay-Lerideau, 3 Avril 1558.
9. Eustache de Conflans, Vicomte d'Oulchy, 27 Décembre 1570.
10. Nicolas d'Angennes, Vidame du Mans, 6 Juin 1574.
11. Jean d'O, Seigneur de Menou, 28 Avril 1580.
12. Louis de Lhopital, Marquis de Vitry, 5 Janvier 1595.
13. Nicolas de Lhopital, Marquis de Vitry, 11 Janvier 1611.
14. François de Lhopital, Seigneur du Hallier, 26 Avril 1617.
15. Charles de Levis, 11^e Comte de Charlus, 6 Octobre 1631.
16. Louis de Bethune, Comte de Charost, 1^{er} Juin 1634.
17. Louis-Armand de Bethune, premier Duc de Charost, 30 Juin 1663.
18. Jacques de Durfort, Duc de Duras, 1^{er} Avril 1671.
19. Louis-François, Duc de Boufflers, 10 Décembre 1704.
20. Armand de Bethune, Duc de Charost, 21 Octobre 1711.
21. Paul-François, Duc de Bethune Charost, son fils, reçu en survivance, 3 Décembre 1715.
22. François-Joseph de Bethune, Duc d'Ancenis, son fils, reçu sur la démission de son grand-père, 9 Avril 1737; mort en 1739, laissant la charge à son père.
23. Gaston-Charles-Pierre de Levis, Maréchal, Duc de Mirepoix, 2 Mai 1750.
24. Charles-Just, Maréchal, Prince de Beauveau, 12 Novembre 1757.
25. Louis-Philippe-Marc-Antoine de Noailles, Prince de Poix, le premier Juin 1774.

É T A T A C T U E L.

Capitaine, Louis-Philippe-Marc-Antoine de Noailles, Prince de Poix, nommé premier Juin 1774.

Aide-Major, Olivier-Charles de Collinot, Exempt & Sous-Aide-Major, 12 Mars 1775, Sous-Lieutenant-Porte-Étendard, le premier Janvier 1776, Mestre-de-Camp, premier Avril 1777, Aide-Major, 12 Mars 1780, breveté Lieutenant, 29 Avril 1783.

Sous-Aide-Major, Jacques Fadates de Saint-George, Gardé du Roi 28 Décembre 1759, Brigadier, premier Janvier 1776, Sous-Lieutenant-Porte-Étendard, 17 Mars 1782, Mestre-de-Camp, 15 Février 1784, Sous-Aide-Major, 30 Mars 1788.

Année 1789.

M

Fourrier, Pierre-François de *Ferré Dupommier*, Brigadier, 3 Décembre 1782, *Fourrier*, 5 Octobre 1783.

Porte-Etendard, Henri *Brunet* de *Leuzille*, Garde-du-Corps, 21 Novembre 1762, Brigadier-Porte-Etendard, le... Mars 1788.

Aumônier, Etienne *Jorry*.

Chirurgien-Major, François-Joseph *Bouquot*, 29 Juin 1779.

L I E U T E N A N S.

Philippe-Eugene, Baron d'*Auger*, Exempt & Sous-Aide-Major le 16 Septembre 1766, Mestre-de-Camp Aide-Major le 30 Juin 1771, brevet d'Enseigne, 4 Juin 1774, Aide-Major le premier Janvier 1776, Lieutenant le 12 Mars 1780, Commandant d'Escadron le 22 Décembre 1782, Brigadier le premier Janvier 1784, Maréchal-de-Camp le 2 Mars 1788.

Louis-Charles-Rogatien, Vicomte de *Sesmaisons*, Exempt le 30 Juin 1771, Sous-Lieutenant le premier Janvier 1776, Mestre-de-Camp le 30 Juin 1777, Lieutenant le 22 Décembre 1782.

Jean-François-Joseph *Delamoite* Difault, Garde-du-Corps le 15 Septembre 1759, Sous-Lieutenant-Porte-Etendard le premier Janvier 1776, Sous-Lieutenant le 12 Mars 1780, Mestre-de-Camp, 30 Décembre 1781, Lieutenant le 23 Mars 1786.

N... de *Savonnières*, Mestre-de-Camp, 31 Mai 1776, Lieutenant, 7 Juin 1786.

Claude *Gréen*, Comte de *Saint-Marfaut*, Sous-Lieutenant le 25 Avril 1778, Mestre-de-Camp, 16 Mai 1784, Lieutenant, 4 Octobre 1786.

S O U S - L I E U T E N A N S.

Ambroise-Charles, Vicomte de *Croismare*, Sous-Lieutenant le 26 Décembre 1778, Mestre-de-Camp, premier Octobre 1784.

Ignace-Paul *Simonet*, Vicomte de *Messay*, Sous-Lieutenant le 29 Juin 1779, Mestre-de-Camp, 29 Juin 1785.

Gilles-François-Anne, Comte de *Durfört* Leobard, Sous-Lieutenant le 14 Février 1783.

Jean-François, Comte de *Ginestoux*, Sous-Lieutenant le 2 Avril 1783, Mestre-de-Camp, 30 Mars 1788.

Michel-Jacques de *Séguir* Montagu, Sous-Lieutenant le premier Février 1784.

Jean-Antoine d'*Agoult*, Sous-Lieutenant le 5 Février 1784, Mestre-de-Camp, 30 Mars 1788.

N... de *Mauleon*, Sous-Lieutenant, 12 Mars 1784, Mestre-de-Camp, 30 Mars 1788.

Claude de *Saint-Helier*, Maréchal-des-logis, 29 Juin 1781, Sous-Lieutenant 25 Mars 1785, Mestre-de-Camp, 21 Mars 1786.

N... de la *Rochefoucauld*, Sous-Lieutenant, 25 Mars 1786.

N... de *Saint-Astier*, Sous-Lieutenant le 4 Octobre 1786, Mestre-de-Camp, 30 Mars 1788.

Charles d'*Angenouft*, Garde-du-Corps, 21 Décembre 1755, Briga-

dier, 15 Décembre 1775, Maréchal-des-logis, 2 Avril 1782, Sous-Lieutenant, 30 Mars 1788.

N... de *Dampierre*, Sous-Lieutenant, 30 Mars 1788.

MARÉCHAUX-DES-LOGIS.

Jean-François de *Bruyeres*, 31 Décembre 1782.

Paul-André-Thomas *Thierry* de la Cour, 31 Décembre 1782.

Claude *Dupotel*, 31 Décembre 1782.

Jean-Baptiste *Tenaïlles* de Vauxlabelle.

François-André *Joubert* Doriaz.

Mathurin de *Paradés*, 15 Février 1784.

Jean-Louis de *Berard*, Brigadier, 26 Mars 1781, Maréchal-des-logis, 29 Juin 1785.

Jean-Jacques-Honoré *d'Aubiac*, Brigadier, 26 Mars 1781, Maréchal-des-logis, 12 Mars 1786.

BRIGADIERS.

Daniel *Laroche*, 22 Décembre 1782.

Guillaume-Hugues-Antoine *Bernier* de Lacièrre, 22 Décembre 1782.

Vital-Jean-Baptiste *Duvignat* De *Paradés*, 31 Décembre 1782.

Christophe *Chevannes* de Lezigny, 31 Décembre 1782.

Jean *Richemont* de Saint-Germain, 31 Décembre 1782.

Jean-Baptiste du *Sauzet* De *Paradés*, 29 Juin 1784.

Quentin *Pejiot*, Garde-du-Corps, 25 Mars 1758, Brigadier 29 Juin 1785.

Thomas *Imbert* de Thoumouard, Garde-du-Corps, 8 Septembre 1758, Brigadier 6 Octobre 1785.

Nicolas *Dupotel*, Garde-du-Corps, 18 Octobre 1758, Brigadier, 2 Mars 1786.

Louis-Charles de *Beauvier*, Garde-du-Corps le 24 Février 1759, Brigadier 4 Octobre 1786.

François-Louis *Lemercier* des Fontaines, Garde-du-Corps, 25 Février 1759, Brigadier, premier Janvier 1787.

Jean-Louis *Berard* de Prads, Garde-du-Corps, 8 Juillet 1759, Brigadier 21 Mars 1787.

Jean de *Montauxon*, Garde-du-Corps, 27 Septembre 1759, Brigadier, 21 Mars 1787.

Louis-Bernard *Girardot* de la Salle, Garde-du-Corps, 8 Juillet 1762, Brigadier 21 Mars 1787.

Jean-Antoine *Sauvage* Deriambrós, Garde-du-Corps, 14 Janvier 1761, Brigadier 23 Février 1787.

Chiflopie de *Billaud*, Garde-du-Corps, 16 Mars 1761, Brigadier, 23 Juin 1787.

GARDES.

Jean-Anne *Dufour* Desoubial, 25 N... *Fumel* de la Salle, 21 Mars 1759.

Jean de *Fumel* Saint-Philippe, 21 Jérôme *Molinis* de Beauregard, 21 Mars 1759. Décembre 1760.

- Jean-Etienne *Alix*, 28 Fév. 1760.
 Antoine *Duwigier* Loupiac de Prades, 31 Mars 1761.
 Louis-Paul de la *Barere*, 27 Décembre *idem*.
 Jean-Gratian-Joseph de *Richemont*, 28 Mars 1762.
 Jean-Philippe de *Morineau*, 1^{er}. Avril *idem*.
 Jean-Joseph de *Colombet* des Landes, 8 Avril *idem*.
 Jacques-Roger-Honoré de *Guilhem*, 12 Avril *idem*.
 Joseph de la *Roche*, 2 Août *id*.
 Jacques de *Courreges*, 11 Septembre *idem*.
 Jean-Joseph de la *Chieze* Gardereins, 1^{er}. Octobre *idem*.
 Joseph de *Vauvret*, 3 Nov. *id*.
 Denis-Alexandre *Duchefne* de Che-douel, 21 Novembre *idem*.
 Jacques-Robert-Etienne *Duchefne* de la Cicotiere, 21 Nov. *idem*.
 Jean-François de *Raffin*, 28 Février 1763.
 Pierre de *Raffin*, 28 Février *idem*.
 André *Fouin* de Blanc, 10 Mai *id*.
 Jean-Baptiste *Perfilhon*, 25 Juin *id*.
 Jean-Baptiste *Tapinois* de Marnac de Casal, 29 Juin *idem*.
 Pierre *Delafaye*, 1^{er}. Juillet *idem*.
 Pierre-Paul de *Briel*, 25 Sept. *id*.
 Charles-Gui *Defontanges*, 25 Décembre *idem*.
 Charles-Nicolas de *Burre*, 24 Mars 1764.
 Henri-Louis-François *Bouchet* Duplessis, 6 Avril *idem*.
 N... Dupuy, 1^{er}. Mai *idem*.
 Pierre de *Mejanès*, 11 Juin *idem*.
 Alexis *Delavaux*, 14 Juillet *idem*.
 Joseph *Dubois*, 10 Septembre *id*.
 Joseph de *Boche*, 20 Septembre *id*.
 Jacques *Chabrier* de Fontgrive, 2 Décembre *idem*.
 Jean-François *Fourcaud*, 17 Mars 1765.
 François *Demestre*, 29 Juin *idem*.
 Jean *Rollat* de Peguilhem, 29 Juin *idem*.
 Charles de *Mergot* de Montegos, 30 Juin 1765.
 Pierre *Berthelot* de Courrel, 12 Décembre *idem*.
 Jean-Jacques de *Montaut*, 24 Février 1766.
 Jean *Duchanin*, 24 Février *idem*.
 Léon de *Boudon* Lacombe, 26 Février *idem*.
 Jean-Pierre *Labesse*, 1^{er}. Avril *id*.
 Jean-François-Vital de *Domezon*, 27 Avril *idem*.
 Jean de la *Forest* de Bouard, 19 Juin *idem*.
 Pierre de *Collard*, 28 Octobre *id*.
 N... Maralin, 14 Décembre *idem*.
 N... Gallier, 27 Décembre *idem*.
 N... Raiffac, 1^{er}. Mars 1767.
 N... Gardey, 11 Avril *idem*.
 N... Latour, 2 Mai *idem*.
 N... Lechartier, 7 Juin *idem*.
 N... Montozon, 30 Juin *idem*.
 N... Montozon, 30 Juin *idem*.
 N... Lavour, 25 Octobre *idem*.
 N... Peloubel, 6 Février 1768.
 N... Pouttes, 8 Février *idem*.
 N... Dandoins, 18 Avril *idem*.
 N... d'Ardennes, 11 Juin *idem*.
 N... Sireuil, 25 Juin *idem*.
 N... Roumy, 22 Juin *idem*.
 N... Rainaud, 1^{er}. Juillet *idem*.
 N... Alba, 9 Septembre *idem*.
 N... Monthiers, 11 Septembre *id*.
 N... Herbrée, 1^{er}. Octobre *idem*.
 N... Barry, 18 Décembre *idem*.
 N... Bayle, 22 Mars 1769.
 N... d'Aubenas, 30 Mars *idem*.
 N... Corrieu, 1^{er}. Avril *idem*.
 N... Widranges, 9 Mai *idem*.
 N... Bouttes, 19 Mai *idem*.
 N... Montfort, 1^{er}. Avril 1770.
 N... Ponson, 23 Avril *idem*.
 N... Gaillard, 1 Mai *idem*.
 N... d'Argentré, 22 Mai *idem*.
 N... de Lets, 27 Mai *idem*.
 N... Bourillon, 1^{er}. Juillet *idem*.
 N... Bliard, 22 Juillet *idem*.
 N... Kermellec, 30 Juillet *idem*.
 N... la Bove, 27 Août *idem*.
 N... la Tranchade, 17 Octobre *id*.

- N... Gauthier , 16 Nov. 1770.
 N... Lauthier , 31 Décembre *id.*
 N... Buiffon , 28 Février 1771.
 N... Fenis , 15 Mars *idem.*
 N... Cabannes , 1^{er}. Avril *idem.*
 N... Defers , 7 Avril *idem.*
 N... Gensac , 7 Avril *idem.*
 N... Barry , 12 Avril *idem.*
 N... la Roche , 12 Avril *idem.*
 N... Arbonneau , 14 Avril *idem.*
 N... Arbonneau , 14 Avril *idem.*
 N... Durepaire , 16 Mai *idem.*
 N... Valbonnette , 1^{er}. Juin *idem.*
 N... Braconac , 28 Juin *idem.*
 N... Durat , 30 Juin *idem.*
 N... Langlade 14 Septembre *idem.*
 N... Dupui , 6 Octobre *idem.*
 N... Latzer , 30 Novembre *idem.*
 N... Lafaye , 27 Décembre *idem.*
 N... Morineau , 1^{er}. Avril 1772.
 N... Déyminy , 2 Juin *idem.*
 N... Lamariniere , 28 Juin *idem.*
 N... Deserre , 7 Juillet *idem.*
 N... Dupeloux , 22 Juillet *idem.*
 N... Cayla , 13 Septembre *idem.*
 N... Bressolles , 29 Septembre *id.*
 N... des Brocheres , 17 Octobre *id.*
 N... Betous , 12 Décembre *idem.*
 N... Valory , 24 Janvier 1773.
 N... Riberolles , 1^{er}. Mars *idem.*
 N... Sâlavert , 15 Mars *idem.*
 N... Arbonneau , 18 Mars *idem.*
 N... de Mouffier , 24 Mars *idem.*
 N... Lachefnaye , 24 Mars *idem.*
 N... Duchaila , 29 Mars *idem.*
 N... Baillot , 1^{er}. Avril *idem.*
 N... Sollier , 9 Avril *idem.*
 N... Rivettes , 10 Avril *idem.*
 N... Dechaux , 10 Avril *idem.*
 N... Bornier , 13 Avril *idem.*
 N... Commeau , 28 Avril *idem.*
 N... Dufrainaud , 10 Juin *idem.*
 N... Horrie , 10 Juin *idem.*
 N... Falquière , 2 Juillet *idem.*
 N... Champreux , 2 Juillet *idem.*]
 N... de Vigne , 23 Août *idem.*
 N... Bernardy , 23 Octobre *idem.*
 N... Dupommier , 1^{er}. Janvier 1774.
 N... Dupotet , 20 Mars *idem.*
 N... Lagironde , 22 Mars *idem.*
 N... Descontrécs , 22 Mars 1774.
 N... Saint-Germe , 26 Mars *idem.*
 N... Marque , 31 Mars *idem.*
 N... du Chaffaud , 1^{er}. Avril *idem.*
 N... Montaut , 7 Juin *idem.*
 N... Souville , 11 Juin *idem.*
 N... Borel , 11 Juin *idem.*
 N... Puget , 17 Juin *idem.*
 N... Renaldy , 20 Juillet *idem.*
 N... Pezet , 21 Septembre *idem.*
 N... Bosfredont , 17 Octobre *idem.*
 N... Dubocage , 21 Octobre *idem.*
 Louis Malden , 14 Décembre *idem.*
 N... Guiral , 23 Décembre *idem.*
 N... Senault , 4 Février 1775.
 N... Gilbert , 17 Février *idem.*
 N... la Palisse , 30 Mars *idem.*
 N... Gaulejac , 5 Avril *idem.*
 N... Nombel , 26 Avril *idem.*
 N... Lambert , 6 Mai *idem.*
 N... Briance , 8 Mai *idem.*
 N... Cheverry , 28 Mai *idem.*
 N... Minard , 20 Juin *idem.*
 N... le Chartier , 22 Juin *idem.*
 N... Albert , 22 Septembre *idem.*
 N... Morand , 20 Octobre *idem.*
 N... Desguillon , 28 Octobre *id.*
 N... Ducassiel , 6 Juillet 1777.
 Jean Maleden , 25 Août *idem.*
 Jean Maledende Leytat , 25 Août *id.*
 N... Matalin , 29 Août *idem.*
 N... Colomb , 5 Décembre *idem.*
 N... Daux , 18 Décembre *idem.*
 N... Livry , 21 Décembre *idem.*
 N... Labadie , 3 Janvier 1778.
 N... Dupont , 7 Janvier *idem.*
 N... Faily , 19 Janvier *idem.*
 N... Saint-Angel , 27 Janvier *idem.*
 N... Saint-Angel , 27 Janvier *idem.*
 N... Dumontoir , 2 Mars *idem.*
 N... Hannoncelles , 15 Mars *idem.*
 N... la Bastide , 26 Mars *idem.*
 N... Varicourt , 28 Mars *idem.*
 N... Delorme , 1^{er}. Avril *idem.*
 N... Lagohyere , 8 Avril *idem.*
 N... Gremion , 18 Avril *idem.*
 N... Dutertre , 30 Avril *idem.*
 N... la Brestonniere , 9 Mai *idem.*
 N... Horrie , 12 Juin *idem.*
 N... Horrie , 24 Juin *idem.*

- N... Varicourt, 28 Juin 1778.
 N... Lachau, 5 Juillet *idem*.
 N... Ribourot, 29 Août *idem*.
 N... Bonnefoux, 1^{er}. Octobre *id.*
 N... la Barthe, 4 Octobre *idem*.
 N... Trallebeau, 14 Nov. *idem*.
 N... Lerahyer, 6 Décembre *id.*
 N... Bardy, 16 Décembre *idem*.
 N... Lignieres, 16 Décembre *id.*
 N... Montalent, 24 Février 1779.
 N... Belesfe, 30 Mars *idem*.
 N... Biré, 3 Avril *idem*.
 N... Compagnon, 18 Avril *idem*.
 N... Bruyere, 24 Avril *idem*.
 N... Grifay, 23 Mai *idem*.
 N... Fourriel, 2 Juin *idem*.
 N... la Briderie, 9 Juillet *idem*.
 N... Pascalis, 12 Juillet *idem*.
 N... Rebourceaux, 11 Novemb. *id.*
 N... Dubreuil, 3 Avril 1780.
 N... Bouchard, 23 Avril *idem*.
 N... Bau'ard, 11 Juin *idem*.
 N... Lagoutte-Bernard, 20 Juin *idem*.
 N... Gremion, 23 Juin *idem*.
 N... Bonnefoux, 28 Juin *idem*.
 N... de Ferry, 10 Juillet *idem*.
 N... Beaumont, 24 Septembre *id.*
 N... Vauchassade, 7 Octobre *idem*.
 N... Sainte-Croix, 13 Décemb. *id.*
 N... Lagarde, 23 Février 1781.
 N... Lunion, 21 Mars *idem*.
 N... Fonteyraud, 1^{er}. Avril *idem*.
 N... Riberolles, 1^{er}. Avril 1781.
 N... de Bault, 22 Avril *idem*.
 N... la Brosse, 30 Avril *idem*.
 N... Mejanés, 24 Juin *idem*.
 N... du Rouvet, 27 Juin *idem*.
 N... d'Ardennes, 28 Juillet *idem*.
 N... de Frey, 10 Août *idem*.
 N... de Celle, 8 Janvier 1782.
 N... Lapisse, 2 Avril *idem*.
 N... Raffin, 11 Mai *idem*.
 N... Villonoy, 28 Juin *idem*.
 N... Sampigny, 6 Décembre *idem*.
 N... Delatre, 27 Janvier 1783.
 N... Calvel, 7 Avril *idem*.
 N... Drouot, 16 Avril *idem*.
 N... Lanfernat, 30 Avril *idem*.
 N... Pardaillan, 4 Mai *idem*.
 N... Costard, 27 Juin *idem*.
 N... Hennezel, 22 Juillet *idem*.
 N... la Faye, 2 Janvier 1784.
 N... Girard, 6 Février *idem*.
 N... Lukerque, 8 Mars *idem*.
 N... Grefel, 24 Mars *idem*.
 N... Penauties, 1^{er}. Avril *idem*.
 N... Plaisance, 4 Avril *idem*.
 N... Goffelin, 13 Avril *idem*.
 N... Gourcet, 3 Mai *idem*.
 N... Corbeil, 5 Mai *idem*.
 N... d'Argence, 16 Juin *idem*.
 N... Puissant, 23 Juin *idem*.
 N... Lagrenée, 24 Juin *idem*.
 N... Pradine, 30 Juin *idem*.
 N... Fonfillionne, 1 Juillet *idem*.

Trompettes, N... Lambert, N... Gineft, N... Hardouin.

Les quatre Compagnies étant ainsi établies, il faut ſçavoir que pour le ſervice on obſerve cet ordre.

Le Capitaine qui eſt en ſervice à les Lieutenans d'un autre Capitaine; & même les Gardes ſont mêlés de telle façon, qu'on en prend un nombre de chaque Compagnie pour ſervir en un quartier.

Le Capitaine, le Major, les Lieutenans & les Exempts de ces Compagnies portent tous le bâton dans la Maifon du Roi, accompagnent & ſuivent S. M. tout le jour, à pied & à cheval.

Les Brigadiers qui ne ſuivent point le Roi, ont une pertuiſane.

Les Gardes ſont Commensaux de la Maifon du Roi, & ont la qualité d'Ecuyer, qui leur eſt attribuée par diverſes Déclarations ou Arrêts.

Fonctions & Prérégatives des Capitaines des Gardes.

Les Capitaines des Gardes prêtent le ſerment de fidélité entre les

mains du Roi, l'épée au côté. Le Capitaine qui fait le service, reçoit dans la salle des Gardes le serment des Officiers & des Gardes-du-Corps nouvellement pourvus.

C'étoient ces Capitaines qui pourvoyoient autrefois non-seulement aux places de Garde, mais encore à toutes les charges qui venoient à vaquer dans leur Compagnie. Ils en tiroient un gros profit, quoique, par un Règlement des Etats-Généraux tenu à Blois l'an 1576, il leur eût été défendu nommément de recevoir aux états d'Archer de leur Compagnie, aucuns qui ne fussent Gentilshommes, Capitaines ou Soldats signalés, & sans que lesdits états pussent être vendus directement ni indirectement. Cependant cet abus avoit été continué & toléré, nonobstant que les Etats-Généraux assemblés en 1614 & 1615, eussent fait encore une remontrance sur ce sujet, & que, par le XII^e article de l'Edit de 1616, il eût été fait défenses de vendre désormais les charges de la Maison du Roi. Mais Louis XIV abolit entièrement cet abus par son Règlement du 30 Septembre 1664, en s'attribuant à lui seul la disposition de toutes les places, tant des Officiers que des simples Gardes, & ordonnant qu'ils rapporteroient les provisions qu'ils avoient de leur Capitaine, au lieu desquelles il leur en seroit délivré d'autres signées de S. M., & contre-signées par le Secrétaire de ses commandemens, ayant le département de sa Maison, & qu'à l'avenir, vacation avenant desdites charges & places d'Archer, il y seroit pourvu par S. M., ainsi qu'il lui plairoit. S. M. dédommagea en même temps les quatre Capitaines de l'avantage qu'ils avoient de disposer desdites charges & places, & d'y pourvoir, en leur accordant à chacun quatre mille livres par an d'augmentation de gages & appointemens, ainsi que porte ce Règlement.

Le Capitaine des Gardes qui est en quartier, ne quitte point le Roi depuis qu'il est levé & sorti de sa chambre, jusqu'à ce que S. M. y soit rentrée pour se coucher; & alors il vient dans la salle faire appeler le Guet. Le Garçon du Clerc du Guet, tenant une torche à la main, nomme tout haut les Gardes qui doivent coucher à la salle, & ce Capitaine ayant vu si quelque Garde manque, il descend à la porte pour faire appeler le Guet de la porte; puis il est conduit chez lui: le Garçon du Clerc du Guet appelle aussi les douze Suisses qui doivent coucher en haut dans la même salle des Gardes-du-Corps François, en présence de l'Officier des Cent-Suisses, qui est reconduit à son logis.

Le Capitaine des Gardes-du-Corps en quartier, se tient & marche toujours immédiatement après le Roi, & proche de sa Personne, quelque part qu'il soit hors de sa chambre; comme à table, à cheval, en chaise, en carrosse, & par-tout ailleurs, sans que qui que ce soit doive se mettre ni passer entre le Roi & lui, afin que rien ne l'empêche d'avoir toujours la vue sur la Personne de S. M. Il est vrai que dans un défilé, le Roi étant à cheval, le Capitaine des Gardes laisse passer l'Ecuyer devant lui, afin qu'il soit plus proche de la Personne du Roi, à cause du service.

Le Lieutenant des Gardes marche presque toujours devant le Roi, parce que le Capitaine des Cent-Suisses, auquel cette place est destinée, ne

s'y rencontre pas souvent ; mais quand il s'y trouve , alors le Lieutenant des Gardes se met au côté droit du Roi , & l'Enseigne au côté gauche , ou bien ce Lieutenant des Gardes se met derrière S. M. , en l'absence de son Capitaine. Le Major , qui ne doit jamais quitter le Roi , marche ordinairement devant S. M. pour voir & visiter si les Gardes qu'on a postés où le Roi va , font leur devoir , & si toutes les portes sont bien gardées.

Au dîner & souper du Roi , le Capitaine des Gardes en quartier est toujours derrière le fauteuil de S. M. En cas d'absence par infirmité ou par quelque autre raison , les Lieutenans & Enseignes qui sont en quartier jouissent successivement , l'un après l'autre , des avantages que leur donnent leurs charges. Ainsi un Enseigne qui est de jour se met , durant ses repas , derrière le fauteuil du Roi , préférablement au Lieutenant qui n'est pas de jour : bien entendu qu'en tout autre lieu chacun prenne le rang que sa charge lui donne. C'est ainsi que le feu Roi Louis XIV régla la chose en 1678.

Le Roi fait l'honneur au Capitaine des Gardes de lui donner place dans le carrosse ou caleche du Corps ; & si S. M. sort à cheval , le Capitaine des Gardes monte à cheval dans la cour même du Château. Il est vrai qu'à présent tous les Officiers des Gardes-du-Corps montent à cheval dans la cour du Louvre ou autre Château , & les Gardes-du-Corps attendent le Roi tous montés à cheval dans la même cour du Château où loge S. M.

Le Capitaine des Gardes qui est de quartier , est toujours logé dans le Château , préférablement à tous les Officiers , & fort proche de la Chambre du Roi , si cela se peut faire commodément. Il ne découche point du logis du Roi , & là il garde sous son chevet les clefs du Château ou de la Maison de S. M.

Quand le Roi doit donner audience à un Ambassadeur , le Capitaine des Gardes reçoit cet Ambassadeur à l'entrée de la salle des Gardes , & le conduit jusqu'à la Chambre , & il se tient près du balustre pendant l'audience ; laquelle finie , il reconduit encore cet Ambassadeur tout le long de la salle jusqu'à la porte , les Gardes étant pour lors rangés en haie.

Au Lit de Justice , il y a un banc particulier au-dessous des Pairs Ecclésiastiques , sur lequel se placent les quatre Capitaines des Gardes , s'ils y sont , ou du moins celui de quartier , le Capitaine des Cent-Suisses , & le premier Ecuyer : c'est ainsi qu'il s'est pratiqué à ceux du 12 Septembre 1715 & du 22 Février 1723.

Aux premières entrées que le Roi fait dans chaque Ville de son obéissance , les clefs d'argent que les Officiers de Ville viennent offrir à S. M. , sont mises d'abord entre les mains du Capitaine en quartier , qui les remet aussi-tôt entre les mains du Capitaine , & en son absence , au Lieutenant ou Exempt de la Compagnie qui se trouve présent ; de plus , les mêmes Officiers de Ville doivent donner deux pieces de velours au Capitaine & une au Lieutenant , ou en son absence , à l'Officier de Compagnie.

Les Gardes de la Compagnie Ecossoise tiennent seuls les clefs des portes du Chœur des Eglises où le Roi est , comme aussi le soir ,

elles du Château, qu'ils vont porter à leur Capitaine, après que le Roi est couché.

Lorsque S. M. passe l'eau dans un bac ou en bateau, il n'y entroit autrefois que des seuls Gardes Ecoffois; depuis le Règlement de 1665, tous les Gardes y entrent indifféremment, mais les sentinelles sont de la Garde Ecoffoise.

Fonctions des Gardes-du-Corps.

Les Gardes-du-Corps qui prêtent tous serment entre les mains de leur Capitaine, doivent toujours faire garde immédiatement devant l'antichambre du Roi.

Il y a toujours une sentinelle en faction à l'entrée de la salle des Gardes-du-Corps. Cette sentinelle tient une carabine, & ouvre les deux battans de la porte, quand le Roi, les Princes & Princesses du Sang, lorsque quelque Grand vient à passer, comme ceux ci-dessus nommés, les Princes & Princesses du Sang, & les Capitaines des Gardes-du-Corps, les Gardes qui sont à la salle se mettent sous les armes, si-tôt que la sentinelle a frappé du pied sur le plancher pour les avertir: ils se rangent en haie vers l'entrée pour faire honneur à ces Seigneurs qui passent; & pour leurs Capitaines, ils les conduisent aussi tout du long de la salle jusqu'à la porte de l'antichambre.

Personne n'entre chez le Roi, le nez enveloppé dans son manteau, soit à la salle des Gardes, soit à l'antichambre ou dans la Chambre de S. M.; car autrement la sentinelle des Gardes ou l'Huissier lui feroient découvrir le visage & abaïsser le manteau.

Si un Garde tient une porte où l'on veut passer, il n'est pas permis d'ouvrir soi-même la porte, quoique le Garde en soit éloigné: mais il la lui faut laisser ouvrir, après lui avoir témoigné que l'on veut sortir ou que l'on veut entrer.

Les Gardes-du-Corps vont tous les jours prendre les clefs des portes de la principale cour du logis du Roi, qu'ils gardent depuis les six heures du soir jusqu'au lendemain six heures du matin.

L'Exempt conduit, le soir, à la porte les Gardes de la Compagnie qui doit y être en garde, avec le tiers de la Compagnie Ecoffoise, quand six heures sonnent. Alors tous les autres Gardes sortent de la cour du Château, soit ceux de la Prévôté de l'Hôtel.

Le Brigadier tenant la torche en main, va faire la visite par toute la Maison avec l'Aide-Major, après que le Roi est couché: & la visite faite, un Garde ferme les portes dont il porte les clefs derrière le chevet du Capitaine, du Major ou de l'Aide-Major.

Tous les matins, c'est un Brigadier qui va reprendre les clefs chez le Capitaine ou le Major.

Ils couchent tous au Corps-de-garde, jusqu'à ce que le Roi soit couché, après quoi le Brigadier met aussi un Garde d'une Compagnie Françoisise en sentinelle; & ces deux sentinelles qui veillent toute la nuit, doivent être relevées par le Brigadier toutes les trois heures.

Il y a aussi une sentinelle qui veille la nuit à la porte de la sallé

des Gardes, & qui doit être relevée de même, ou qui, par accommodement entr'eux, y ayant demeuré la moitié de la nuit, éveille un autre Garde qui doit le relever, & se couche.

Toute la nuit, aussi-bien que pendant le jour, il y a aussi dehors les portes du Louvre les sentinelles des Soldats des Gardes, comme nous dirons ci-après.

Si de nuit, les portes étant fermées, il arrivoit un Courier ou autre personne qui voudrît parler au Roi, le Garde qui est en sentinelle le droit à l'Exempt, qui iroit avertir le Capitaine : alors le Brigadier portant la torche en main, l'Exempt & le Capitaine ayant chacun devant eux un flambeau (que la Fruiterie doit leur fournir tous les jours) monteroient à la Chambre, & le Capitaine ayant fait avertir le premier Gentilhomme de la Chambre, lui demanderoit s'il y auroit lieu qu'un Courier pût parler au Roi.

Lorsqu'un Exempt va relever le Guet, il a chaque jour une demi-pistole pour sa dépense de bouche.

Le Roi donne ordinairement à la Reine un Chef de Brigade, un Sous-Lieutenant, deux Brigadiers & seize Gardes.

Un Sous-Brigadier & huit Gardes se transportent le soir dans le fallon de Diane, pour y rester jusqu'à six heures du matin, sans qu'il leur soit permis de se déshabiller.

Il y a plusieurs Garçons qui servent les Gardes, pour faire leurs lits & accommoder leurs paillasses, leur apporter le vin du Guet, & les servir à d'autres nécessités.

DU CORPS APPELLÉ

GARDES DE LA MANCHE,

HOMMES-D'ARMES.

Il y a onze Gentilshommes-Gardes de la Manche tirés de la Compagnie Ecossoise, y comprenant le premier *Homme-d'Armes de France*, qui n'est plus qu'un titre sans fonction; c'est M. de *Saint-Laurent*. Il a 500 liv.

Les autres dix Gardes de la Manche ont 570 liv. de gages chacun, & cinquante sous par jour, & un supplément de paie de 200 liv. pour tenir lieu de leur bouche à Ceur qu'ils avoient avant.

Fonctions des Gentilshommes-Gardes de la Manche.

Dans les Eglises & Chapelles où le Roi entend la Messe, le Sermon, les Vêpres, les Ténèbres, ou bien assister à quelque Baptême ou à quelque Mariage, deux Gardes de la Manche y vont attendre le Roi, revêtus de leur hoqueton blanc ou cotte d'armes en broderie, semée de papillottes d'or & d'argent, avec la devise du Roi, tenant leur pertuisane frangée d'argent, à la lame damasquinée. Quand S. M. est arrivée, ils se tiennent à ses côtés toujours debout (excepté à l'élevation de l'Hostie) & tournés du côté du Roi, pour avoir l'œil de toutes parts sur sa Personne.

Le jour de la Cene, ils attendent le Roi à la porte de la salle où

se fait la Cene, se tiennent à ses côtés pendant la Prédication & l'Abfoute, & le suivent par la salle quand S. M. lave les pieds aux enfans, & leur sert les plats sur table. Quand le Roi assiste aux Processions, comme à la Fête-Dieu, à la Chandeleur, au Dimanche des Rameaux, au Vendredi-Saint, à la Notre-Dame de la mi-Août, & quand il touche les malades (1), deux Huiſſiers de la Chambre qui portent leurs Masses, marchent seulement devant le Roi; mais les deux Gardes de la Manche marchent immédiatement aux côtés de S. M.; & quand on apporta Notre-Seigneur à la Reine-mere Anne d'Autriche en 1666, ils accompagnèrent le Roi Louis XIV, qui alla & revint à pied du Louvre à l'Eglise S. Germain-l'Auxerrois, à Paris.

Les Gardes de la Manche se trouvent au nombre de six pour accompagner le Roi aux cérémonies extraordinaires, comme à la cérémonie du Sacre & du Mariage du Roi, aux Séances extraordinaires de S. M. aux Parlemens, & à la cérémonie des Funérailles, &c. Si S. M. vient tenir séance au Parlement, ils se rendent au Palais, & attendent le Roi au haut de l'escalier, & le conduisent jusqu'à l'entrée du parquet dans la Grand'Chambre. Et lorsque le Roi entend auparavant la Messe à la Sainte - Chapelle, ils sont à ses côtés à l'ordinaire; & la Messe dite, ils marchent avec S. M. jusqu'à la Grand'Chambre. Le Roi étant entré, ils l'attendent à l'entrée du parquet; & lorsqu'il en sort, ils continuent de marcher aux côtés de S. M. jusqu'à son carrosse.

A la cérémonie des Chevaliers du Saint-Esprit, six Gardes de la Manche attendent le Roi, tous les trois jours de suite, à la sortie du logis où se fait l'assemblée de ces Chevaliers: & de-là accompagnent S. M. pas à pas jusques dans l'Eglise, & toutes les fois qu'il sort de sa place, se tenant ou marchant toujours immédiatement à ses côtés.

Au Sacre, six Gardes de la Manche ayant sous leurs hoquetons un habit retrouffé de satin blanc, des bas de soie, & une toque, attendent en-dehors de la porte de la Chambre du Roi, depuis les huit heures du matin; & quand le Roi vient à l'Eglise, ils l'accompagnent par-tout.

Au Mariage du Roi, ils ont des hoquetons neufs & fort riches.

Aux Funérailles du Roi, ils sont six vêtus d'un habit de deuil sous leur hoqueton, qui gardent jour & nuit autour du corps de S. M. en son lit de parade, ou de son effigie. Ils le doivent eux seuls mettre dans le cercueil. Et quand on le transporte à l'Abbaye de S. Denis en France, ils le vont attendre dans la Chapelle où il doit être posé, & le gardent jusqu'à ce qu'on le mette dans la cave, où les mêmes Gardes de la Manche doivent le descendre.

Dans toutes les cérémonies ci-dessus expliquées, ils tiennent leur pertuisane; & sont revêtus de leur hoqueton où la devise du Roi est représentée devant & derriere. C'étoit ci-devant une Masse d'Hercule, avec ces paroles écrites autour: *Erit hæc quoque cognita monstris.* Mais en 1671, le Roi Louis XIV y fit mettre sa devise, qui est un Soleil éclairant un monde: *Nec pluribus impar.*

(1) Des érouelles.

Lorsque le Roi fait sa première entrée aux Villes de son obéissance, il est dû par la Maison-de-Ville à chacun des deux Gardes de la Manche en service, une épée à garde d'argent; comme aussi quand les Evêques ou autres Prélats font serment de fidélité au Roi pendant la Messe, ceux qui ont prêté serment leur doivent la même chose.

Ils sont quatre dans chacune des six Brigades de la Compagnie Ecossoise : ils ne portent point la bandoulière ni le moufqueton, & sont exempts de sentinelle & de faire vedette à l'armée.

Après avoir parlé des Gardes-du-Corps & des Gardes de la Manche, il n'y a point d'endroit plus convenable que celui-ci pour mettre l'ordre de la marche du Roi, lorsqu'il sort à pied, à cheval ou en carrosse.

Ordre de la marche du Roi quand il sort, avec le rang que doivent pour lors tenir & observer différens Officiers autour de Sa Majesté.

Quand le Roi, pendant le jour, sort de son Château en carrosse à deux chevaux, accompagné de ses Officiers, voici l'ordre que ses Officiers tiennent :

Les Soldats des Compagnies qui sont en garde, des Régimens des Gardes-Francoises & Suisses, se rangent en haie des deux côtés du chemin, depuis la sortie de la cour la plus proche du Château, en-dehors, tant qu'ils peuvent occuper de terrain, ayant leurs Officiers en tête, le Colonel tenant le sponçon à la main : les François sont à droite, & les Suisses à gauche; de sorte que le Roi passe au milieu d'eux.

Le carrosse du Roi est immédiatement précédé des *Cent-Suisses*, qui marchent en deux rangs, & viennent jusqu'à la tête des chevaux.

Les quatre *Trompettes* de la Chambre marchent aussi immédiatement à la tête des chevaux; mais ce n'est qu'aux entrées des Villes.

Les *Cent-Suisses* sont précédés des *Gardes de la Prévôté de l'Hôtel*, en deux files.

Les *Gardes-du-Corps* marchent derrière & aux côtés du carrosse, depuis l'ouverture de la portière; deux *Valets-de-pied* tiennent de même les deux boutons de devant.

Les *Valets-de-pied* se rangent toujours d'un côté & d'autre, depuis la tête des chevaux jusqu'à la portière; & si le Roi envoie quelque part le *Valet-de-pied* qui tient le bouton de la portière, celui qui est le plus proche prend sa place.

Quand les *Gardes-du-Corps* sont à cheval, s'il y a des *Valets-de-pied* autour du carrosse, ils tiennent les quatre boutons des portières.

Et si le Roi est dans le carrosse avec la Reine, les *Valets-de-pied* du Roi sont à la portière droite, & les *Valets-de-pied* de la Reine sont à la portière gauche.

Dans les voyages, le Roi marche à huit chevaux à son carrosse : alors les quatre *Trompettes* de la Chambre marchent à la tête des chevaux du carrosse de S. M., & les quatre *Trompettes* & le *Timbalier* des plaisirs marchent à la tête du *Guet* des *Gardes-du-Corps*, derrière le carrosse. Mais il n'y a que les seize *Gardes-du-Corps*, & point de *trompettes* ni de *timbales*, quand le Roi marche à l'ordi-

naire. Lorsque le Roi va à Fontainebleau, cela passe pour voyage, & les Trompettes marchent, comme aussi quand S. M. entre dans Paris ou en sort.

Quand le Roi va se promener dehors, ou qu'il va faire visite à quelqu'un, il sort à l'ordinaire, c'est-à-dire, sans trompettes ni timbales, ayant seulement à sa suite le Guet de ses Gardes qui suivent le carrosse étant à cheval, & ayant l'épée nue à la main.

Le *Porte-manteau* marche seul à la tête des chevaux, entre les deux derniers de la ferre-file des Cent-Suisses.

Les *Pages* de la Chambre & de l'Écurie montent devant & derrière le carrosse.

Comme le Roi marche assez vite, il a la bonté de permettre que quelques-uns de ses Valets-de-pied & de ceux de la Reine montent derrière le carrosse.

Si le Roi marche en cérémonie monté à cheval, comme à sa majorité & aux entrées de Villes, les Valets-de-pied sont depuis la tête du cheval jusqu'à l'étrier, & les Gardes-du-Corps depuis l'étrier en arrière.

À la majorité du Roi Louis XIV, le 7 Septembre 1651, les Pages, les Valets-de-pied & les Gardes-du-Corps suivoient S. M. à pied : ses Ecuyers & quelques Exempts marchaient aussi à pied autour de sa Personne.

Mais lorsque le Roi Louis XV a été au Palais, le 22 Février 1723, pour y tenir son Lit de Justice à l'occasion de sa Majorité avenue le 16 du même mois, S. M. y est allée en carrosse à huit chevaux. Les deux Compagnies des Mousquetaires, les Officiers à leur tête, commençoient la marche. Ils étoient suivis de la Brigade de quartier, des Chevaux-Légers de la Garde, des Gardes de la Prévôté de l'Hôtel, le Grand-Prévôt étant à cheval à leur tête; des Cent-Suisses de la Garde, tambour battant, drapeau déployé, leur Capitaine à cheval à leur tête; un carrosse du Roi à six chevaux, dans lequel étoient le Grand-Ecuyer, le Grand-Chambellan, & autres principaux Officiers de S. M. Il étoit suivi des Pages de la grande & petite Écurie à cheval, d'un détachement de quatre Chevaux-Légers de la Garde, qui marchoit devant le carrosse dans lequel étoit le Roi, accompagné de six Princes du Sang. Le Capitaine des Gardes-du-Corps de quartier étoit à cheval à la portière du carrosse, autour duquel marchaient vingt-quatre Valets-de-pied. Le Guet des Gardes-du-Corps suivoit immédiatement S. M., & la marche étoit fermée par la Brigade de quartier des Gendarmes de la Garde. Les rues par lesquelles le Roi passa, étoient bordées des Régimens des Gardes-Françoises & Suisses sous les armes.

Si le Roi marchoit à pied par les cours de son Château ou par les rues, outre les Princes, les grands Seigneurs & les Courtisans, il seroit accompagné d'un nombre de Gardes-du-Corps François & Suisses, & des Gardes de la Prévôté de l'Hôtel; mais le Roi entrant dans ses jardins pour se promener, tous ses Gardes le laissent aller, il ne reste que quelques Gardes-du-Corps & quelques Officiers qui suivent. Or, comme la plupart du temps le Roi sort en carrosse ou à cheval, les Gardes-du-Corps François & Suisses sortent de leurs

salles dans la cour du Château, pour se mettre en haie autour du carrosse & du cheval, au moment que le Roi y monte, ou qu'il en descend à son retour. Les Gardes de la Prévôté de l'Hôtel se rangent aussi en haie tous d'un côté, leurs Officiers & quelquefois même leur Capitaine à leur tête, tenant le bâton de commandement.

Dans les voyages, outre les Gardes-du-Corps François & Suisses, & leurs Officiers qui assistent quand le Roi part, il y a encore un nombre de Gardes François & Suisses, & leurs Officiers, à la dinée du Roi, qui entourent le carrosse dans lequel dîne le plus souvent S. M., faisant faire place pour leur service, & écartant la populace.

Le Roi sortant pour aller en quelque lieu un peu éloigné de son Château, comme à Paris, pour aller à Notre-Dame ou au Palais, pour aller en visite & à quelque Opéra ou Comédie, un nombre de Gardes-du-Corps & des Cent-Suisses s'y rendent auparavant, dont les uns entrent, les autres se tiennent vers la porte de ce lieu, se rangeant en haie des deux côtés.

Dans les voyages, les Mousquetaires sont à la tête de la marche, suivis des Chevaux-Légers qui précèdent le carrosse de S. M.; derrière lequel sont les Gardes-du-Corps & les Gendarmes, qui ferment la marche.

CENT-SUISSSES DE LA GARDE ORDINAIRE DU ROI.

Louis XI créa cette Compagnie en 1481; Charles VIII, son fils, en fit la garde ordinaire, & fit expédier des provisions de Capitaine-Surintendant de cette Compagnie, en cette qualité, à Louis de *Manton*, sieur de Lornay, le 26 Février 1486: à la création, le Capitaine seul étoit Suisse; vers l'an 1575, Robert de *la Marck*, Capitaine par commission à la place du Duc de Bouillon, son pere, prisonnier de guerre chez les ennemis, obtint la création du premier Officier François, Aujourd'hui dans chaque grade d'Officiers, il y a moitié François, moitié Suisses.

Par Ordonnance du 2 Juillet 1776, S. M. a réglé que le Capitaine-Colonel auroit rang de Colonel d'Infanterie, du jour de la nomination à la charge, pourvu qu'il eût alors huit ans de service au moins, dont trois comme Officier subalterne, cinq comme Capitaine; les Lieutenans ont rang de Colonel d'Infanterie du jour qu'ils sont pourvus de leurs Charges, pourvu qu'ils aient alors au moins dix ans de service en qualité d'Officier dans les troupes, dont sept en qualité de Capitaine, ou comme Officiers de la Compagnie; les Enseignes ont rang de Lieutenant-Colonel du jour qu'ils sont pourvus de leurs Charges; ils ont alors au moins huit ans de service, comme Officiers de la Compagnie, ou dans les troupes aussi comme Officiers, dont cinq en qualité de Capitaine, après quatre ans de service dans leurs Charges, à compter de la date de leurs Commissions de Lieutenant-Colonel, ils ont rang de Colonel; les Aides-Majors, qui par leurs Charges ont le rang d'Exempt du jour qu'ils sont pourvus, le rang attribué à leurs Charges d'Exempts, & successivement celui de Lieutenant-Colonel ou

de Colonel, quand S. M. juge à propos de leur accorder rang d'Enseigne ou de Lieutenant dans la Compagnie, après toutefois avoir acquis l'ancienneté du service réglé, pour rendre les Officiers de chaque classe susceptibles de ces graces; les Exempts ont rang de Capitaine, s'ils ont servi trois ans en qualité d'Officier dans les troupes ou dans la Compagnie, & après sept ans de service dans leurs Charges & sept ans dans les troupes, dont quatre en qualité de Capitaine, ils ont rang de Lieutenant-Colonel, sans qu'ils puissent prétendre à d'autres grades, à moins qu'ils ne passent dans les Charges d'Enseigne ou de Lieutenant; les Fourriers ont rang de Lieutenant d'Infanterie, s'ils ont servi trois ans dans les troupes, ou six ans dans la Compagnie, & après douze ans de service dans leurs Charges, ils ont le rang de Capitaine d'Infanterie; mais ils ne peuvent dans l'état de Fourrier prétendre à d'autres grades Militaires; les trois premiers Caporaux ayant servi vingt-quatre ans, au moins, dans la Compagnie, ont rang de Lieutenant d'Infanterie, & les trois autres celui de Sous-Lieutenant après vingt ans de service aussi dans la Compagnie.

Capitaines-Colonels depuis 1496 jusqu'en 1788.

1. Louis de *Menton*, Seigneur de Lornay, 27 Février 1496.
2. Guillaume de *la Marck*, premier Capitaine, 1514.
3. Robert de *la Marck*, 1530.
4. Henri de *la Marck*, dit le Maréchal de Fleurange, 1536.
5. Henri-Robert de *la Marck*, 1541.
6. Charles-Robert de *la Marck*, Seigneur de Braine, 1550.
7. Henri-Robert, Duc de *Bouillon*, premier Capitaine-Colonel, 1598.
8. Jean de *Souillac*, Seigneur de Monmege, 1653.
9. François-René *du-Bec-Crespin*, Marquis de Vardes, 1655.
10. Jean-Baptiste de *Cassagnet*, Marquis de Tilladet, 1678.
11. Michel-François *Letellier* de Louvois, Marquis de Courtenvaux, en survivance, 1688, en exercice 1692, mort en 1731.
12. François-Macé *Letellier*, Marquis de Louvois, son fils, mort en 1719 avant son pere, qui reprit la charge.
13. François-Michel-César *Letellier*, Marquis de Courtenvaux, reçu en survivance, 18 Septembre 1719, & en exercice le 4 Mars 1734.
14. Charles - François - César *Letellier*, Marquis de Montmirail, reçu 23 Novembre 1754.
15. Louis-Hercule-Thimoléon de *Cossé*, Duc de Brissac, reçu en survivance, 2 Août 1766, en exercice en 1780.

ÉTAT ACTUEL.

Capitaine, Louis-Hercule-Thimoléon de *Cossé*, Duc de Brissac, reçu le 2 Août 1766, en exercice en 1780. *Voyez Brissac.*
Lieutenant-Surnuméraire, N... *Pascal*, ✱, rang de Mestre-de-Camp.
Lieutenans, N... de *Gasville*, ✱, François, rang de Mestre-de-Camp.
 Jean-Pierre-Avon de *Seymandy*, Vicomte de S. Gervais, ✱, Suisse, rang de Mestre-de-Camp.

Lieutenans-Aides-Major, Louis-Denis-Hyacinthe-Joseph de *Thieffrid* de Beauvoir, ✠, rang de Mestre-de-Camp, en 1782.

N... de *Busset*, ✠, rang de Mestre-de-Camp, Grand Juge.

Enseignes, Ponponne-Marie-Pierre *Babaud* de la *Chaussade* de *Villemenant*, né à Paris, Paroisse S. Eustache, 21 Décembre 1751, reçu en 1777, ✠, breveté Lieutenant.

N... Chevalier de *Bagneux*, ✠.

Exemptis François, N... Chevalier de *Marfilly*, Lieutenant-Colonel, breveté Enseigne.

N... d' *Abadie* de *Barrau*, Lieutenant-Colonel.

N... *Leboucq* de *Baudignie*.

N... de *Puisfaye*.

Exemptis Suisses, N... Chevalier de *Garobe*, ✠, breveté d'Enseigne.

N... de *Varenne*, Lieutenant-Colonel, breveté d'Enseigne.

N... de *Lorme* de la *Guitonnière*, Lieutenant-Colonel, ✠.

Maximilien-Guillain, Marquis de *Louveral*, ✠.

Fourriers François, N... *Baudry* de la *Poterie*. N... de *Very*.

Fourriers Suisses, N... de *Moret*, breveté d'Exempt.

N... *Cordier* de *Potel*.

G A R D E S.

Jacques *Courtat*.

Joseph *Berly*.

Benoît *Castiche*.

Jean *Picat*.

Joseph *Bruker*.

Jacques *Wully*, Caporal.

Pierre *Pugin*.

Pierre *Gremand*.

François *Dupont*.

Jean *Cattin*, Caporal.

Nicolas *Koliker*.

Jacques *Sanner*.

Jean *Monasson*, Caporal.

Jacques *Daflond*.

Jean *Koliker*.

Joseph *Herlaubicq*.

Just *Harig*.

Claude *Pugin*.

Claude *Ecoffay*.

Augustin *Herler*.

Jean *Hazer*.

Caspard *Robary*.

Jacques *Bossset*.

Jean *Vilcot*.

Joseph *Budesteur*.

François *Bussard*.

Joseph *Hunkeley*.

Joseph *Verne*.

Jacques *Spicity*.

Claude *Paris*.

François *Lemoine*.

Nicolas *Vionnet*.

Jean *Beaugartener*.

Joseph *Bernard*.

François *Nigley*.

Jean *Schmidre*.

Louis *Bossset*.

Toussaint *Haiby*.

Sébastien *Bernard*.

Denis *Chainquer*.

Rodolphe *Schmid*.

François *Bouillard*.

Liécart *Schmid*.

Jean *Haffner*.

Balthazard *Cimen*.

François *Maitre*.

Nicolas *Chaifer*.

Etienne *Monnay*.

Joseph *Schmid*.

Roch *Kauffmann*.

Pierre *Nef*.

Joseph *Sciebrig*.

Jean *Hayo*.

Joseph *Bitzener*.

Martin *Gasser*.

Jean *Talman*.

Guy *Wbellemann*.

Joseph *Douffe*, Caporal.

Jean

Jean *Vispré*.
 Pierre *Claude*, Caporal.
 Alexandre *Yener*.
 Jacques *Gremaud*.
 Joseph *Talman*.
 Joseph *Coutelay*.
 Martin *Ouster*.
 Jacques *Billeman*.
 Joseph *Pilloux*.
 Jean *Weglet*.
 Joseph *Gasser*.
 Joseph *Souler*.
 Antoine *Meunier*.
 François *Chretien*.
 François *Bixener*.
 Pierre *Nepflet*.
 Joseph *Parat*.
 Charles *Herler*.
 Jean *Talman*.
 François *Talman*.

Jean *Yennet*.
 Antoine *Officer*.
 Jean *Youngo*.
 François *Kaizer*.
 Chrétien *Groslimon*.
 François *Schenud*.
 André *Caille*.
 François *Hardy*.
 Joseph *Stockeley*.
 Adam *Schalt*.
 Joseph *Zurgilgen*.
 Janvier *Doranto*.
 Louis *Krouter*.
 Joseph *Talman*.
 Joseph *Rorere*.
 Antoine *Bay*.
 Benoît *Talman*.
 Antoine *Zurther*.
 Théodore *Juan*.
 Jean *Zitfovel*.

Aumônier, N... *Vautrin*.
Médecin, N... *Burzeis*.
Chirurgien, N... *Puizon*.
Trésorier, N... *Megret de Sérilly*.
Apothicaire, N... *Marie*.
Tailleur, *Damien & Valois*, pere & fils.

L'on a soin de ne prendre pour cette Compagnie, que des gens éprouvés dans le service, & dont la fidélité soit très-connue.

La Compagnie des Cent-Suisses va devant S. M. lorsqu'elle va par la Ville, ou dans sa maison à pied, en carrosse ou à cheval, leurs Officiers à leur tête.

Tous les jours quand le Roi va à la Messe, les Gardes Suisses de cette Compagnie se mettent en haie, depuis les portes du Chœur jusqu'en dehors de la Chapelle; les tambours battent & le fifre joue du moment que le Roi vient, jusqu'à ce que S. M. soit à genoux à son Prie-Dieu, & ils marchent ainsi jusqu'au milieu des Eglises où le Roi va, & jusqu'à la porte & clôture du Chœur, ou jusqu'au tiers des Chapelles où il n'y a pas de Chœur. Ils font de même quand le Roi sort de la Messe, & aussi quand il arrive au Sermon, ou qu'il en sort, & à certains jours de cérémonie, quand même il ne seroit pas fête, comme au mariage de Monsieur le Duc d'Orléans, qui se fit pendant la Messe du Roi, le Lundi Gras 18 Février 1692.

L'on remarquera que les Tambours battent au champ pour leurs Majestés, & ils ne font qu'appeler pour tous autres. La veille de Pâque & de Noël, que le Roi a coutume de faire ses dévotions, les tambours de cette Compagnie battent le matin & le fifre joue. Ces tambours battent & ce fifre joue aussi dans tout le temps que le Roi est à toucher les malades. Quand un Ambassadeur vient à sa première audience, ou à son audience de congé, les Cent-Suisses, avertis par

L'Introducteur des Ambassadeurs, se rangent en haie tout contre la salle des Gardes-du-Corps François, en dehors & sur l'escalier, les Officiers à la tête, ou à la queue, autrement la serre-file.

Aux jours de cérémonie, comme au Sacre ou au Mariage du Roi, le Drapeau est déployé.

Tous les jours, quand le Roi sort en carrosse, en chaise à porteurs, ou à cheval, ou qu'il rentre dans la cour du Château de sa demeure, les Suisses, un Officier à leur tête, entrelacés avec les Gardes-du-Corps, se rangent en haie autour du carrosse ou du cheval de S. M. & font écarter la populace, s'il en est besoin.

Au festin qui se fait à la création des Chevaliers de l'Ordre du S. Esprit, le second jour de la cérémonie, les Cent-Suisses servent les viandes sur tables, & les restes leur appartiennent après que les tables sont desservies.

Les Cent-Suisses ont leur salle à part, & séparée de celle des Gardes-du-Corps François, autant que cela se peut, où ils sont seulement de jour, à cause de leur nombre qui ne pourroit tenir dans une même salle avec les François; ils en font leur corps-de-garde; & lorsqu'il n'y a qu'une seule salle pour les Gardes, les Cent-Suisses en occupent un tiers.

Ceux qui sont du Guet, ont du pain & du vin soir & matin, du bois, une torche de Guet, de la chandelle tous les jours. De plus, aux quatre Fêtes solennelles de l'année, ils ont de surcroît du pain, du vin & de la viande, & 15 liv. en argent; des cierges à la Chandeleur, des Heures ou Offices de la Semaine-Sainte chaque année, & de la toile à la Cene, des flambeaux avec les Armes du Roi, à la Fête-Dieu.

La première fois que le Roi passe par une Ville où il y a un Grenier à sel, les Officiers de ce Grenier doivent donner *gratis* un minot de sel aux Cent-Suisses de S. M.

Cette Compagnie faisant Corps, a sa Justice particulière, qui se rend par ses Officiers.

Ils jouissent des privilèges de même que les François nés sujets du Roi, de pouvoir acquérir, hériter, disposer de leurs biens, par ventes, testamens, donations entre-vifs; & leurs femmes, enfans & parens en peuvent hériter: eux, leurs veuves & enfans sont francs de toutes tailles & impositions, quelque trafic qu'ils fassent. Ils sont francs de Guet & Gardes de portes, ce que nos Rois leur ont toujours accordé par des Déclarations & des Traités d'alliance.

Quand un Officier meurt, il est enterré en cérémonie de guerre; l'épée & le bâton de commandant sont posés sur le cercueil, & au milieu de ceux de la Compagnie qui accompagnent le corps. Les Suisses portent alors leur hallebarde la pointe en bas, les tambours qui battent sont couverts de crêpe, ou d'étoffe noire, & les fifres jouent d'un ton lugubre. Quand il meurt un des Cent-Suisses, il est aussi enterré avec les mêmes cérémonies à proportion. Vous remarquerez que cette épée du défunt appartient au Fourrier de quartier.

On fait un détachement de quelques-uns des Cent-Suisses en plusieurs occasions, & pour différentes cérémonies.

Pour assister tous les ans, le 22 Mars, à la Procession des Chanoines

de l'Eglise de Notre-Dame, qui va aux Grands-Augustins, pour la Réduction de Paris à l'obéissance de Henri-le-Grand, à pareil jour l'an 1594, & où toutes les Paroisses & les quatre Ordres de Religieux Mendians se trouvent aussi, on détache ordinairement trente des Cent-Suisses, qui ont chacun un écu, avec le Fourrier en quartier, qui a 7 liv., un Exempt qui a 8 liv.

A la *mi-Août*, jour de l'Assomption, pour assister l'après-dinée à la Procession de l'Eglise de Paris, qui se fait par la Ville, depuis que le Roi Louis XIII, dit le Juste, mit en 1638 le Royaume de France sous la protection de la Sainte Vierge, Mere de Dieu, il s'y trouve pareil nombre de Cent-Suisses & Officiers, qui ont pareille rétribution.

Quand le Roi fait rendre les *Pains-bénis* à quelques Paroisses ou Confrairies, le Trésorier des Offrandes donne 42 liv., tant pour l'Exempt & le Fourrier, que pour les Suisses.

Il en est de même lorsqu'on porte à Notre-Dame de Paris les Drapeaux ou Etendards pris sur les ennemis.

Quand on doit chanter le *Te Deum* à Notre-Dame de Paris, quoique le Roi n'y aille pas, S. M. a accoutumé d'adresser auparavant une lettre de cachet au Capitaine, pour y faire trouver ceux de la Compagnie qui y sont nécessaires, ordinairement au nombre de trente ou quarante, commandés par un Exempt & par un Fourrier. Le Roi adresse au Capitaine pareille lettre de cachet, pour tous les autres détachemens.

Aux obsèques & pompes funebres des Rois, des Reines, des Enfans de France, & des Fils & Filles des Enfans de France : premièrement, quand on porte le cœur de la personne défunte à une Eglise particulière à Paris, comme le cœur des Rois à l'Eglise des Jésuites de la rue S. Antoine; le cœur des Reines à l'Eglise de l'Abbaye du Val-de-Grace, au Fauxbourg S. Jacques, &c. on fait un détachement de soixante des Cent-Suisses, commandés par un Exempt & par un Fourrier; en second lieu, lorsqu'on porte à Saint-Denis en France le corps des Rois, Reines & autres Princes & Princesses, on fait un détachement égal, ou même plus nombreux, & pour chacune de ces journées, on donne huit francs à l'Exempt, sept francs au Fourrier, & un écu à chaque Suisse.

Lorsque le Roi envoie jeter en son nom de l'Eau-bénite sur le Corps d'un Prince du Sang, comme cet Envoyé, qui est toujours un autre Prince du Sang, représente la personne de S. M., il est toujours accompagné de plusieurs Officiers du Roi, & entr'autres de douze des Cent-Suisses, un des Officiers de la Compagnie à leur tête, & ce détachement a les rétributions ordinaires.

Tous les ans, le premier Septembre, pour l'Anniversaire du feu Roi à Saint-Denis en France, le Trésorier des Offrandes donne 42 liv., tant pour l'Officier, que pour les dix ou les douze Suisses qui sont commandés.

A la plupart de ces cérémonies, si on met une barriere devant la grande porte de l'Eglise, & devant la grande porte du Chœur, elle appartient à ceux des Cent-Suisses qui sont commandés.

Si le détachement de la Compagnie des Cent-Suisses n'est tout au plus que de douze Suisses, on ne détache que le Fourrier pour les

commander ; mais s'il passe le nombre de douze , on envoie aussi un Exempt.

Il y a encore à expliquer deux avantages de cette Compagnie : le premier est le droit de logement à Paris pendant toute l'année ; & le second , les privilèges de ceux qui vendent ou qui font vendre du vin.

Le quartier , à Paris , des rues Montorgueil , Montmartre , de S. Sauveur , du Bout-du-monde , Tiquetonne , de la Jussienne & autres rues voisines , est destiné pour le logement de cette Compagnie , quoique le Roi soit absent de la ville de Paris. Les Propriétaires ou Locataires de ces maisons , sont obligés de donner à un Suisse , une chambre garnie au moins au second étage , sur la rue ou sur le devant , si cela se peut , pour pouvoir entendre l'appel au service , & de lui fournir les ustensiles nécessaires ; & à un Officier , une chambre & une antichambre garnies , une écurie & un grenier , si l'Officier en a besoin , & lui fournir aussi les ustensiles nécessaires.

Les Rois ont accordé , que treize personnes de cette Compagnie jouiroient d'un privilège , qui consiste à être exempt de payer le droit de huitième , & généralement tous autres droits , à la réserve du droit d'entrée des vins que ces personnes vendent en détail. Les Jurés-Vendeurs de vins ont fait fixer à cent cinquante le nombre de muids que ces Privilégiés feront débiter. Le Roi diminue 1400 liv. par an aux Fermiers des Aides , pour chacun de ces treize Privilégiés.

Le Capitaine jouit aussi d'un pareil privilège , pour lequel les Fermiers-Généraux lui paient 1300 liv.

Autrefois ceux des Cent-Suisses qui n'étoient pas des Privilégiés , & qui vendoient du vin , ne payoient pas davantage pour vendre à nappe & à assiette , que s'ils eussent vendu à pot ; mais en 1658 , cette Compagnie s'est déportée de ce droit qu'ils appelloient le *petit Privilège* , moyennant une somme d'argent que les Fermiers des Aides donnent tous les ans au Capitaine des Cent-Suisses , laquelle il leur distribue à raison de quatre sols par jour pour chaque place. Ainsi les Cent-Suisses qui n'avoient que quatorze sols de paie , en ont dix-huit dès ce temps-là.

Il y a outre les Cent-Suisses qui sont pour la garde du Roi , un certain nombre de Suisses sous les ordres de M. le Comte de Noailles , qui sont préposés pour la garde des Châteaux de Versailles , Marly , Trianon & la Ménagerie.

Un Commandant , M. le Chevalier d'Achard , à Marly ; M. le Chevalier de Caumont , au Château.

Cinq Sergens , MM. Brinisholtz , d'Essingy , Michau , à Marly ; Metreau & Roch.

Suisses des appartemens , MM. Waré & Seiffer , premiers , Schnider , Valisbourg , Brotihy , Sotta , Brinisholtz , Hiltibrant.

Quatre Caporaux , & quatre-vingt-dix-neuf Factionnaires , dont deux sont toujours fixes dans la galerie du Château de Versailles , & quatre dans les appartemens , toujours les mêmes , le reste est pour garder les dehors desdits Châteaux.

GARDES DE LA PORTE DU ROI.

Les Gardes de la Porte, les plus anciens Gardes de la Maison du Roi, ont été réformés par Ordonnance du 30 Sept. 1787. Grégoire de Tours nous apprend qu'on appelloit les Gardes de la Porte *Ostiarii* dans les annales d'Iginard, Secrétaire de Charlemagne. Leur Capitaine est qualifié *Maître des Gardes de la Porte* : on ne peut donc douter que cette charge ne soit une des plus anciennes de la Maison du Roi ; elle étoit même si considérable, que l'Empereur Charles-le-Chauve ne la crut pas au-dessous du Duc *Boson*, son beau-frère, & frère de l'Impératrice *Judith*, auquel il la conféra avec celle de *Chambellan* ou de *Chambrier*.

C'est *Aimoin* qui le rapporte en ces termes : *Carolus autem Bozonem fratrem uxoris ejus Camerarium & Ostiarium Magistrum instituit.*

Louis XIV, par la Déclaration du 17 Juin 1659, par Lettres-Patentes du 3 Mai 1675, en faveur de leurs privilèges, les nomme aussi les plus anciens Gardes.

Par Ordonnance du 8 Avril 1779, cette Compagnie fut composée d'un Capitaine-Colonel, d'un Major, de quatre Lieutenans, de deux Brigadiers & de cinquante Gardes.

Nous allons rapporter ceux qui ont exercé cette Charge depuis le règne de Louis II, au-delà duquel on ne trouve rien.

1. Jean *Daillon*, Seigneur de Lude, Capitaine des Gardes de la Porte avant 1471.

2. Colinet *Dugal*, Chevalier, 1490.

3. Julien de *Bourneuf*, tué à la bataille de Fornoue, 16 Juin 1495.

4. Guillaume de *Severai*, 1496 jusqu'au 30 Avril 1498.

5. Jean d'*Estançon*, premier Mai 1498, mort 15 Février 1512.

6. Louis de *Chaudio*, Chevalier, Capitaine des Gardes de la Porte, en 1511, assista en cette qualité à l'entrée du Roi François I^{er}, à Paris, en 1515 jusqu'en 1532.

7. François d'*Anglure*, Chevalier, Vicomte d'Estoges, de 1532 à 1540.

8. Charles de *Maigny*, de 1540 à 1557.

9. François de *Fumel*, Chevalier, Seigneur de Fumel, 1557, mort 24 Novembre 1561.

10. Jacques de *Montberon*, Chevalier, Seigneur d'Auzances, 25 Novembre 1561, mort 25 Août 1570.

11. Louis *Prevôt*, Seigneur de Sanfac, Capitaine de 50 hommes d'armes, succéda à son beau-frère, 26 Août 1570 jusqu'en 1578.

12. François de la *Grange*, Seigneur de Montigny, depuis Maréchal de France, en 1578 à 1585.

13. François *Dupleffis*, troisième du nom, Seigneur de Richelieu, vers le 10 Mars 1570, mort le 10 Juillet suivant.

14. Antoine de la *Grange*, Seigneur d'Arquien, de 1590 à 1595.

15. Sébastien le *Hardy*, Seigneur de la Trouffe, premier Juillet 1603.

16. Nicolas *Bautru*, Seigneur, Comte de Nogent, se démit en 1651, avec la survivance, & mourut en 1661.

17. Armand de *Bautru*, Comte de *Nogent*, sur la démission de son pere, 25 Septembre 1651 à 1670, tué en 1672.
 18. Pierre-Félix de la *Croix* de *Chevrier*, Comte de *S. Vallier*, du premier Avril 1670 à 20 Novembre 1687.
 19. François d'*Aix*, Comte de la *Chaise*, Sénéchal de *Lyon*, du 26 Novembre 1687, mort en 1697.
 20. Antoine d'*Aix*, Marquis de la *Chaise*, du 20 Novembre 1697, mort en Novembre 1723.
 21. François *Dreux d'Aix*, Comte de la *Chaise*, pourvu en survivance de son pere, 24 Avril 1718, mort avant lui, 12 Mars 1723.
 22. Jean-Baptiste *Colbert*, Marquis de *Croissy de Sablé*, pourvu le 5 Décembre 1723.
 23. Jean-Baptiste-François *Colbert* de *Croissy*, Marquis de *Sablé*, reçu en survivance, 15 Mars 1763.
 24. Constantin de *Gravier*, Vicomte de *Vergennes*, pourvu en 1783.

ÉTAT DE LA COMPAGNIE AVANT LA RÉFORME.

Major, François d'*Avrange* d'*Hangeranville*, ✠.

Lieutenans, Jacques *Lemarié* de la *Ferganterie*.

Anselme-François-Alberic Dourdon.

Pierre-Pascal Perache de *Franqueville*, à *Abbeville*.

François Sablonier d'*Avrilly* de *Montviel*.

N... *Desmaisons*, ✠.

Sous-Lieutenans, N... de *Kuirchmayer*.

N... de *Vaux*.

N... *Berthier* de *Berlui*.

N... *Dorat*.

Brigadiers, *Pierre Morel*, ✠, *André Morel* de la *Borde*, ✠, *Barthelemi-Joseph Leguey* d'*Adancourt*, ✠, *Jean-François Masson* du *Mas*.

Sous-Brigadiers, N... de *Maison-Neuve*, *Pierre-Charles de Charton*, *Guillaume Mansuet* *Graillet* d'*Espoy*, *Jacques-Louis le Mineur*, *Léonard-Barthelemi de Bast*, *Antoine-Nicolas Foucault* de la *Tombelle*.

G A R D E S.

François Moreau de *Franclieu*.

Charles-François Duvay de *Pom-
mereuil*.

François-Arnoud de *Ponthieu*.

Nicolas Guedon.

André Reglé.

Jacques Grisot de *Poinson*.

Philippe-Théodore Menard.

Jean-Baptiste Flouret.

Pierre-Charles Hannique.

Henri Rinaud.

Louis-François de *Ponthon*.

Simon-Edme Menassier.

Jean-Joseph Galt.

*Jacques-François-Guillaume Dou-
lay* de *Launay*.

Matthieu-Annibal Broussard.

Nicolas-François le Mineur de *Saint-
Lievre*.

Louis Hardy.

Pierre-Nicolas de *Meaux*.

Marc Rouillon de *Gironville*.

Louis-Antoine Lamy du *Peloux*.

Antoine - François Rouvier de *Ce-
rizy*.

Jean de Lancher.

Jean-Etienne Marchandon de *Fuy-
beaumas*.

André-Jacques Perrault de *Mont-
givray*.

François - Louis le Demoiselle de *Bourgeauville*.

Louis - Marie - Joseph de Nayer le Fevre.	Nicolas Jouef.
Philémon Jullien.	Jean-Louis Boisseau des Verrieres.
François-Remi de Voisemberg.	Louis Morin de la Boisesye.
Henri Guyon.	Simon de Braques.
Jacques-Auguste Spofte.	François - Vincent Leroux de la Poronniere.
Jacques d'Albiac.	Silvain Lajné de la Salle.
René-Germain-Philippe Guerin du Catelet de la Houfflaye.	Jean-Baptiste du
Louis-Marie Lotin de Champfer- von.	Jean-Jacques le Vardois de la Cou- ture.
Augustin Canelle de Cerseuil.	Pierre-Michel le Jeune , Chevalier de la Morre.
François - Alexandre Boisseau de Niellanville.	Louis - Marie - Michel Girouft de Marcilly.

PRÉVOTÉ DE L'HOTEL.

La Compagnie de la Prévôté de l'Hôtel font les plus anciens Jugés ordinaires du Royaume , établis sous Philippe III en 1271 , jusqu'à Charles VI qui leur donna le titre de Prévôts de l'Hôtel du Roi , en 1422.

Par Edit du mois de Mars 1778 , & Ordonnance du 20 Juillet 1780 , S. M. a supprimé & recréé cette Compagnie sur le pied qui suit : un Grand-Prévôt de l'Hôtel , un Lieutenant-général d'épée , un Major , quatre Lieutenans , six Brigadiers , six Sous-Brigadiers , soixante-huit Gardes , six Appointés , un Trompette , un Commissaire aux revues , un Maréchal-des-logis , un Secrétaire , un Trésorier , un Aumônier , un Chirurgien , un Lieutenant & deux des Gardes sont employés pour servir toute l'année près M. le Garde des Sceaux , & quatre dans les Maisons Royales , à Paris. Il y a , en outre , deux Gardes par commission de M. le Grand-Prévôt , dans les Provinces , près la personne de chaque Intendant.

Par Ordonnances du 9 Mars 1778 & 20 Juillet 1780 , S. M. a donné une constitution militaire à cette Compagnie , fixé les grades des Officiers ainsi qu'il suit : le Grand-Prévôt aura rang de Colonel d'Infanterie , du jour de sa nomination à cette charge , en justifiant de huit ans de service en qualité d'Officier , dont cinq comme Capitaine.

Le Major & les Lieutenans auront rang de Capitaine , après avoir justifié au jour de leur nomination , de douze années de service comme Officier dans les Troupes , dont cinq en qualité de Lieutenant. L'Aide-Major & les Sous-Aides-Majors auront rang de Lieutenans , si lors de leur nomination ils ont douze années de service , dont douze en qualité d'Officier. Les Brigadiers auront rang de Sergens-Major des Régimens d'Infanterie , & les Sous-Brigadiers seront considérés comme les autres Sergens desdits Régimens , pourvu qu'ils aient préalablement servi dans les Troupes comme Bas-Officiers. L'ancien desdits Brigadiers aura rang de Sous-Lieutenant après dix ans de service.

Les places de Gardes de la Prévôté de l'Hôtel ne pourront être données qu'à des Soldats , Cavaliers ou Dragons , de taille de cinq pieds quatre

pouces au moins , qui sauront lire & écrire , & qui auront servi pendant huit ans dans les Troupes.

Par Ordonnance du 15 Mars 1778, S. M. a réglé la composition & le service de cette Compagnie. Il y a chaque jour de service , au logement de S. M. , soit à Versailles , Fontainebleau , &c. ainsi qu'à l'armée , un Lieutenant , un Sous-Lieutenant , un Brigadier , un Sous-Brigadier alternativement , & douze Gardes , lesquels sont pris dans les trois brigades , à tour de rôle ; quant aux Officiers & Bas-Officiers , & quant aux Gardes , à raison de quatre par brigade. Lesdits Officiers & Bas-Officiers & Gardes montent en ordre au Château à huit heures du matin en été , & à neuf heures en hiver , & sont relevés , le soir , à neuf heures , en été , & à huit heures , en hiver , à l'exception de deux Gardes qui couchent au corps-de-garde. Le Major dresse les états des Officiers & Gardes qui doivent être tirés de chaque brigade pour le service , & les fait afficher dans le corps-de-garde desdites brigades , ensuite de quoi il remet l'état du détachement au Grand-Prévôt , ou en son absence , au Lieutenant-Général d'épée.

Le surplus des Officiers , Bas-Officiers & Gardes fait le service de la police de la Ville où réside S. M.

Capitaines de la Prévôté de l'Hôtel , depuis 1271 à 1788.

1. *Thevenot* , premier Juge Royal , 1271.
2. *Craffe Yre*.
3. *Viot Moinet*.
4. *Jean Guerin*.
5. *Gilles Matery*.
6. *Perrot de Vé*.
7. *Guillaume Lhermitte*.
8. *Arnaud Godefroy*.
9. *Henri Favote*.
10. *Jean Saillant*.
11. *Michel Liecourt*.
12. *Pierre Pelleret* , premier Prévôt de l'Hôtel du Roi , sous Charles VI , en 1422.
13. *Tristan l'Hermitte* , Chevalier de l'Etoile , en 1435.
14. *Jean de la Gardette* , S. de Fontenelle , en 1455.
15. *Guyot de Lauzieres* , Maître-d'Hôtel du Roi , 4 Février 1475.
16. *Yves d'Illiers* , 1478.
17. *Durand Fradet* , 1479.
18. *Guillaume Gua* , 1481.
19. *Guillaume Bullion* , 1482.
20. *Jean de la Porte* , 1482.
21. *Ancelot de Vesures* 1483.
22. *Antoine de la Tour de Clairvaux*.
23. *Jean de Fontanet* , Seigneur d'Anfac , 1502.
24. *Jean de la Roche-Aymond* , 1517.
25. *Michel de Luppé* , Seigneur d'Ianville , en 1522.
26. *Guido de Geuffrey* , sieur de Boutieres.
27. *Marc le Groing* , Vicomte de la Motte , 1536.
28. *Etienne Defrueux* , 1537.

29. Claude *Genton*, Seigneur des *Broffes*, & François *Pataut*, exercent cette charge en titre, séparément, sous François premier, en 1545.
30. Nicolas le *Hardy*, Seigneur de la *Trouffe*, en 1558.
31. Jean-Innocent de *Montreud*, 1570.
32. Nicolas de *Beaufremont*, Baron de *Senelby*.
33. François *Dupleffis*, Seigneur de *Richelieu*, Prévôt de l'Hôtel & premier Grand-Prévôt de France, sous Henri III, en 1578.
34. Le Seigneur de *Fontenay*, 1590.
35. Joachim de *Bellangreville*, 2 Janvier 1604, Chevalier des Ordres.
36. François *Raymond*, Seigneur de *Modene*, le 24 Mai 1621.
37. Godefroy de *Mouchy*, Seigneur de *Hoquincourt*, 1630.
38. Charles de *Mouchy*, Marquis de *Hoquincourt*, son fils, 1642.
39. Jean du *Bouchet*, Marquis de *Sourches*, le 17 Décembre 1643, Chevalier des Ordres.
40. Louis-François du *Bouchet*, Marquis de *Sourches*, reçu en survivance de son pere, 15 Septembre 1649.
41. Louis du *Bouchet*, Marquis de *Sourches*, Comte de *Montforeau*, reçu 14 Juillet 1714.
42. Louis du *Bouchet*, Marquis de *Sourches*, pourvu le 13 Février 1719, mort Paroisse S. *Sulpice*, en Avril 1788.
43. Louis-François du *Bouchet* de *Sourches*, Marquis de *Tourzel*, reçu en survivance de son pere, mort à *Fontainebleau*, en 1786.
44. N... du *Bouchet* de *Sourches*, Marquis de *Tourzel*, reçu en survivance de son grand-pere, le . . . en exercice en 1788.

PRÉVÔT DE L'HOTEL

ET GRAND-PRÉVÔT DE FRANCE.

N... du *Bouchet* de *Sourches*, Marquis de *Tourzel*, né le nommé Grand-Prévôt de France, en survivance de Louis, Marquis de *Sourches*, son grand-pere, après la mort de son pere, en 1786, reçu en exercice le . . . 1788.

Le Marquis de *Tourzel* est fils de Louis-François du *Bouchet*, lequel étoit né le 7 Décembre 1744, devenu Marquis de *Tourzel* par la mort de son frere aîné, le 22 Octobre 1755, d'abord Chevalier de *Malte* le . . . , Colonel du Régiment de *Royal-Cravattes* le . . . Brigadier des Armées du Roi le 5 Décembre 1781, Grand-Prévôt de France, en survivance de Louis du *Bouchet*, Marquis de *Sourches*, son pere, le . . . 1769, mort par accident, étant à la chasse avec le Roi à *Fontainebleau*, le . . . 1786.

Il avoit épousé par contrat signé par le Roi, le 5 Avril 1764, Louise-Elisabeth de *Croy d'Havré*, présentée le 27 Mai suivant.

Le Grand-Prévôt a 2000 l. pour ses appointemens ; il prête serment de fidélité entre les mains du Roi, & il est reçu au Grand-Conseil, où il a séance comme Conseiller d'Etat ; il a droit de nommer à toutes les Charges qui dépendent de la sienne, & fait expédier par son Secrétaire des nominations sur lesquelles le Roi fait expédier des provisions, scellées du grand Sceau, à ceux à qui il est absolument nécessaire d'en avoir.

Par Arrêt rendu au Conseil de Régence le 7 Août 1718, le Prévôt de l'Hôtel du Roi, Grand-Prévôt de France, a été rétabli dans l'ancienne possession de ses droits, de juger des affaires qui se passent dans l'enceinte de la Cour.

Lieutenant-Général d'épée, 500 liv. de gages, N... de la *Chapelle*, qui fait les fonctions de Grand-Prévôt en son absence, reçu = N... *Lefevre de Larie*.

Major, N... de *Varville*, ✠, lequel paie 30000 liv. de finance.

Lieutenans, à 400 liv. de gages chacun, N... de *Belleville*, ✠, servant aux *Sceaux*, 30000 liv. de finance; & N... de *Belleville*, fils, en survivance.

N... de *Remecourt*, ✠.

Jean-Jacques *Tergat*.

Pierre Gaudràn du *Tilloy*, Capitaine au Régiment Provincial de *Montargis*, le premier Mai 1773; reçu Lieutenant de la Prévôté de l'Hôtel le 7 Juillet 1778, ✠ le 2 Mars 1782, breveté Major le 7 Mai 1783.

N... *Lardier*, & N... *Fleury*, ✠, honoraires.

Aide-Major, N... de la *Faye*, qui paie 15000 liv. de finance; rang de Capitaine, & son fils, en survivance.

Sous-Lieutenans, qui paient 2400 liv. de finance; N... *Levasseur*, & N... *Brulon*, en survivance.

N... *Saraillo*, ✠, rang de Capitaine.

N... *Bouyn*.

N... *Willeminot*.

Maréchal-des-logis, 300 liv., *Pierre de Malleville de Condat*, à *Montauban*.

Brigadiers, qui paient 6000 liv. de finance chacun; *Jacques Bonabel*, *Pierre-Antoine Bernelle*, *Pierre-Charles-François Cornu* de *Gournay*, & *Clément-Philippe Vallière*.

Sous-Brigadiers, qui paient 5000 liv. de finance chacun; *Antoine de Laitre*, N... *Castilly*, N... *Saulnier*, N... *Contant*, N... *Ponsard*, *Gilles Metoyer*.

Soixante-huit Gardes qui ont 272 liv. 10 s. de gages chacun.

Nicolas Bazire.

Joseph Pierrard.

Nicolas-Augustin Cossun.

Jean-Baptiste Piont.

Pierre Jérôme.

Pierre Portier.

Charles Rouffin.

Antoine Esteré.

Pierre-Silvestre Cuvilhier.

Nicolas Contant.

Louis Gilard.

Jean-Baptiste Marinet.

Pierre Lexier.

Michel-Nicolas Cretts.

Etienne Dafflon.

Charles Hourant.

Jean-François-Amable Lebel.

Joseph Duverger.

Louis Dupuy l'aîné.

François Alexandre.

François Dumas.

François Bouget.

Pierre Ferrier.

Charles-François Duponchal.

Charles-Philippe Leroi.

Marie Harrier.

Vincent-François Magin.

Nicolas Detailles.

François-Louis Petit.

Pierre-Léonard Dupuy le jeune.

François Vie.	Louis Litty.
Thomas Royer.	Paul Christault.
Claude Lhomey.	Michel-Joseph Corfin.
Charles-Eugene Castille.	Jean-Baptiste - Charles-Marie de
Hiacynthe-Florentin Beuzat l'aîné.	Veaux.
Michel le Merle.	François-Nicolas-Joseph Beuzart le
Pierre-Martin Saulnier.	jeune.
Pierre Poivre.	Charles Bethisy.
Jean-Baptiste Place.	Côme Jacquet.
André Frain.	Jean Beutemer.
Louis de Waroquier, né à Villers-	Jean-Baptiste Marchal.
Coterets.	Antoine le Sueur.
Jérôme Cazaux.	Félix-Honoré Begarre.
Louis-Augustin Imbault.	René - Claude -, Emmanuel Re-
Jean-Baptiste-Amour Georges.	mond.
Joseph Miquel.	Jean Ponsart.
Michel Comte.	François Puech.
Martin-François Riviere.	Denis Proteau.
Louis-Victor Herrier dit Dumont.	Christophe Therrin.
Pierre Revel.	François Gaudin.

Il y a vingt autres Gardes par commission, & six Appointés.

Aumônier, 1300 liv. de gages, N... *Paris*, qui paie 3000 liv. de finance.

Chirurgien, N... *Marigues*, qui paie 12000 liv. de finance.

Apothicaire, N... *Villette*.

Trompette, Jacob de *Pingy*.

Commissaire aux revues, N... de *Riquebourg*, qui paie 24000 liv. de finance.

Quand le Roi sort de son logis, à pied, ou en chaise, ou en carrosse à deux chevaux, les Gardes de la Prévôté de l'Hôtel ayant leurs Officiers à leur tête, marchent à pied devant S. M., commençant la marche avec les Cent-Suisses, qui marchent à la tête des chevaux du carrosse.

Le Roi sortant à cheval, ou en carrosse à six ou huit chevaux, les Gardes de la Prévôté de l'Hôtel ne suivent point; mais quand le Roi passe, ils sont seulement rangés en haie au dehors du logis de S. M., tout joignant la porte, ayant leurs Officiers à leur tête, & quelquefois même le Grand-Prévôt s'y trouve tenant son bâton de commandement.

A Saint-Germain-en-Laye & à Fontainebleau, il y a un petit terrain de la largeur du fossé, hors la maîtresse porte de la principale cour du Château; & c'est sur ce terrain que les Officiers & les Gardes de la Prévôté se rangent en haie des deux côtés. Mais aux Châteaux ou autres lieux où un semblable petit terrain ne se rencontre pas, alors les Officiers & les Gardes de la Prévôté prennent hors de la porte un terrain de la longueur de la pique, que les Régimens des Gardes-Françaises & Suisses, ou autres Gardes sont obligés de leur laisser. Il faut remarquer que les sentinelles déjà posées pour la garde de S. M. hors cette première porte du Château, soit des Régimens des Gardes-Françaises & Suisses, soit quelquefois en leur ab-

sence, de quelque Compagnie d'infanterie, demeurent toujours à leur même poste contre la porte, & que les Officiers & Gardes de la Prévôté se rangent en haie des deux côtés du chemin, depuis ces sentinelles en avant, dans une longueur de pique, comme il est dit ci-dessus, & après eux est le Colonel du Régiment des Gardes, ou bien le Capitaine ou autre Officier des Troupes qui ont monté la garde hors le Château, puis les Soldats rangés en haie des deux côtés du chemin.

Un des Exempts de la Prévôté de l'Hôtel étoit autrefois détaché de la Compagnie, & alloit servir auprès de M. le Chancelier; mais au mois de Mai 1636, Jean Picot ayant financé quelque somme, fut créé *Exempt de la Prévôté*, pour servir continuellement auprès du Chancelier, ou auprès du Garde des Sceaux. (C'est pour la garde des Sceaux que cet Officier & les deux Gardes de la Prévôté sont constitués.) Dans la suite, on donna le titre de *Lieutenant* à cette Charge, qui est présentement possédée par N... de *Belleville*; il a bouche à Cour, & logement chez M. le Chancelier, ou Garde des Sceaux, place dans son carrosse, & 5500 liv. d'appointemens; savoir, 400 liv. de gages de la Prévôté de l'Hôtel, 600 liv. de récompense au Trésor royal, 1500 liv. par forme de bourse sur les émolumens du Sceau, & 3000 liv. au Trésor royal. Par Lettres du mois de Mars 1657 & par Arrêt de la Cour des Aides du 26 Septembre de la même année, il est ordonné que le Lieutenant de la Prévôté servant près M. le Chancelier, jouira de deux minots de franc-salé, ainsi que les Officiers de la grande Chancellerie.

Deux Gardes de la Prévôté étoient indifféremment pris de la même Compagnie, & servoient auprès du Chancelier; mais par Edit du mois de Janvier 1641, enregistré au Grand-Conseil le 10 Septembre suivant, le Roi a créé deux Charges fixes de Gardes de la Prévôté de l'Hôtel, qui servent continuellement auprès du Chancelier, ou du Garde des Sceaux.

Ils ont 272 liv. 10 sols d'ancienne paie, comme tous les autres Gardes de la Prévôté, & jouissent des mêmes privilèges. De plus, ils touchent chacun 700 liv. par an sur l'augmentation du Sceau, par Edit du mois de Mars 1651, chacun aussi 300 l. par an au Trésor Royal, & chacun un minot de sel de franc-salé.

Par Arrêt du Conseil d'Etat donné à Saint-Germain-en-Laye le 23 Novembre 1673, ces deux Gardes doivent jouir de la qualité d'Ecuyer, tant qu'ils seront pourvus de leur charge, ou quand ils auront des Lettres de Vétéran, après vingt-cinq ans de service.

Ils ont . . . pour nourriture & logement chez M. le Chancelier, ou Garde des Sceaux, leurs chevaux nourris à son écurie.

Ils sont du Corps de la Compagnie de la Prévôté de l'Hôtel, & ont leurs provisions du Roi, sur la nomination du Grand-Prévôt.

Les Gardes de la Prévôté sont habillés de drap bleu, paremens de manches d'écarlate, garnis de brandebourgs d'or, & boutonnières d'or; ils portent tous le hoqueton à bouillons d'orfèvrerie, dont le fond est des couleurs du Roi, incarnat, blanc & bleu, couvert d'ancienne broderie. On y voit pour devise une masse d'Hercule, avec ces mots: *Erit hæc quoque cognita monstris*. Ils vont & viennent par

les cours de la Maison du Roi pour les ordres de Police, pour mettre dehors les gens de mauvais augure, & attendre si le Roi ne les enverra point en Ville, ou hors du lieu où séjourne la Cour, se saisir de quelque prisonnier, ou pour quelqu'autre ordre. Leurs Officiers ont ordinairement l'ordre d'arrêter les prisonniers d'Etat.

Lieutenans-généraux, civils & criminels de la Police, de Robe-longue, par commission du Roi.

N... Clos, reçu en 1774, N... Jurien, reçu en 1787.

Procureur du Roi, 475 l., N... Morin, reçu = Jean-François Greban, & N... Regnault, honoraire.

Greffier en chef, 180 liv. N... Terre, reçu = Jean-Louis-Melchior du Voigne de Merry.

Commis au Greffe, 78 liv. 11 s. 6 den., Eléonor Baron, à Dammery, & N... Folliez, à Cumieres, près Epernay.

Huissier-Audiencier, N... Cheval de la Poterie, reçu = Philippe le Gangneur de la Lande.

Huissiers.

Louis de Lahaye, à Dampmartin.

Pierre le Vasseur, à Paris.

François-Jacques Martin, à Versailles.

Matthieu-Edme Guillot, Juré-Priseur, né Paroisse N.-D., à Versailles, le 15 Mars 1725, pourvu le... 1750; Vétéran en 1784.

François-Philebert Guillot.

N... Goyer Dupleffis, à Paris.

N... Hecquart, à Paris.

N... Thuret, à Paris.

N... Maury Maurice, à Paris.

N... Delanoue, à Paris.

N... Canard, à Damery.

N... Maillard, à Vertus en Champagne.

N... Pigneux, à Paris.

N... Thevenin de Rozay, à Versailles.

Secrétaire, M. Legrain, chargé du détail de la Compagnie & des privilèges, à Paris, rue du Bac-Saint-Germain.

N... Michaut, à la suite de la Cour.

GENDARMES DE LA GARDE

DU ROI.

La Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roi, fut instituée en 1609 par le Roi Henri IV, pour la garde du Dauphin, son fils, qui en fut constitué Chef & Capitaine: ce Prince étant devenu Roi, sous le nom de Louis XIII, il conserva cette Compagnie pour la garde en 1611; S. M. s'en réservant le titre de Capitaine, Elle est nommée Capitaine de 200 hommes d'armes, servant en la garde ordinaire de la personne du Roi.

Cette Compagnie eut donc le pas sur toutes les autres qui composoient la Garde du Roi, & elle le conserva jusqu'au 15 Décembre 1665, que Louis XIV voulut que ses quatre Compagnies des Gardes - du - Corps précédassent toutes les autres de sa Maison ; mais pour dédommager en quelque maniere les Gendarmes de la Garde, Sa Majesté accorda au Sous-Lieutenant de cette Compagnie le titre de Capitaine, & voulut qu'il se nommât *Capitaine-Sous-Lieutenant* ; ce titre a passé aussi au second Sous - Lieutenant, créé en Juin 1675. En vertu de ce titre de Capitaine, les deux Sous-Lieutenans de la Compagnie des Gendarmes de la Garde ont eu à l'armée la préséance & le commandement dans le service de la Maison du Roi, sur les Lieutenans des Gardes-du-Corps, ainsi que dans les détachemens qui s'y font ; c'est le premier Sous-Lieutenant des Gendarmes qui marchoit le premier jour, le second marchoit le second jour, & les jours suivans, c'étoient les Lieutenans des Gardes-du-Corps, selon le rang des Compagnies, le commandement venant après les Sous-Lieutenans des Chevaux-Légers de la Garde, & le tour recommençoit par les Sous-Lieutenans des Gendarmes.

Le Capitaine-Lieutenant, de même que celui des Chevaux-Légers de la Garde, étoit toute l'année en fonction auprès du Roi.

Par Ordonnances du 15 Décembre 1775 & 19 Janvier 1776, S. M. régla que les deux Compagnies des Gendarmes & des Chevaux - Légers ne seroient plus composées chacune que d'un Capitaine-Lieutenant, de deux Capitaines-Sous-Lieutenans, de deux Enseignes, d'un Aide-Major, d'un Porte-Etendard avec rang de Maréchal-des-logis ; de deux Maréchaux-des-Logis, de quatre Brigadiers, de 46 Gendarmes ou Chevaux-Légers, d'un Timbalier & de deux Trompettes ; & par autre Ordonnance du 30 Septembre 1787, S. M. a réformé en entier ladite Compagnie, en leur conservant les honneurs, prérogatives & privileges dont ils ont toujours joui.

Le Capitaine-Lieutenant prêtoit serment entre les mains d'un Maréchal de France, à la tête de sa Compagnie, ou les Rois ont été eux-mêmes les faire recevoir.

Capitaines-Lieutenans depuis 1611 jusqu'en 1788.

1. Gilles de *Souvré*, Marquis de Courtanvaux, Maréchal de France, Capitaine en 1611.
2. Jean-François de la *Guiche*, Comte de S. Geran, Maréchal de France, Capitaine, 13 Mars 1615.
3. François de *l'Hôpital*, Comte de Hallier, Maréchal de France, Capitaine, 4 Décembre 1632.
4. Gaspard de *Coligny*, Comte de Soligny, Maréchal-de-Camp, Capitaine, 21 Février 1647.
5. César-Phœbus *d'Albret*, Comte de Miolfans, Maréchal de France, Capitaine, 10 Mars 1651.
6. Louis de *Caillebot*, Marquis de la Salle, Lieutenant-Général des Armées, Capitaine, 15 Janvier 1666.
7. François de *Rohan*, Prince de Soubise, Lieutenant-Général des Armées, Capitaine, 24 Septembre 1673.
8. Hercule - Mériadec, Duc de *Rohan-Rohan*, Prince de Soubise,

fon fils , Lieutenant-Général des Armées , Capitaine , premier Janvier 1704.

9. Jules-François-Louis de *Rohan* , Prince de Soubise , Capitaine en survivance de son pere , 10 Février 1717 , mort 6 Mai 1724.

10. Charles , Duc de *Rohan-Rohan* , Prince de Soubise , Maréchal de France , reçu Capitaine sur la démission de son grand-pere , le 2 Juillet 1735 , mort en 1787.

11. Henri-Marie de *Rohan* , Prince de Guémené , Brigadier des Armées , reçu en survivance , le...

Sous-Lieutenans , 9000 liv. d'appointemens chacun , Eugene-René , Marquis de *Brisay* , Brigadier des Armées.

Marie-Joseph , Vicomte de *Ségur-Cabanac* , Brigadier des Armées.

Enseignes , 6000 liv. chacun , N... de *Gaucourt* , reçu = Alexandre-Joseph , Comte de *Ségur-Grandpuch*.

N... de *Saint-Simon* , Marquis de Courtomer.

N... Marquis d'*Herbouville*.

Guidons , N... de *Cadagne* , 5500 liv. d'appointemens.

N... *Desnoutier* , Marquis de Merinville , 3000 liv. d'appointemens.

Pierre de *Pompry* du Marais , Brigadier des Armées , 3000 liv. d'appointemens , à Montmirail.

Aide-Major , 6000 liv. , Pfalmet du *Cheyrou* Desnochés , reçu = Pierre de *Pompry* , à Limoges.

Maréchaux-des-logis , 3000 liv. chacun , Jean-François *Efnont* de la Rosiere , à Orbec.

N... *Duchatenet* , reçu = Pfalmet du *Cheyrou*.

Porte-Étendard , 3000 liv. , Jacques de *Castillon* de la Jaumarie , reçu = de N... *Saint-Hillaire* , à Périgueux.

Fourrier-Major , 2000 liv. , Jacques-François de *Pompry* de Salfogne , reçu = N... *Duchatenet* , à Soissons.

Brigadiers , N... de *Chauffaille* , reçu = Joseph de *Castillon*.

N... de *Failly* , reçu = Jacques-François de *Pompry*.

N... *Lemaigre* de Laulanhier.

N... de *Ville*.

Commissaire , N... Denis de *Senneville*.

Controleur , N... *Gauthier* de Mezia.

Aumônier , Claude le *Bigot*.

Chirurgien , 360 liv. , Pierre *Colon*.

Apothicaire , 360 liv. , François-Joseph le *Sueur*.

Sellier , 360 liv. , Pierre *Giraud* , à Etampes.

Maréchal-Ferrand , Michel *Rouden*.

Timbalier , François *Caraffe*.

Trompettes , Simon *Boudor* , à Pontoise.

Pierre-Nicolas *Périard* , *idem*,

Pierre-Julien *Rofly* , *idem*.

Nicolas d'*Orgebray* , à Beauvais.

Nous allons donner l'état de cette Compagnie , depuis les *Maréchaux-des-Logis* , tel qu'il existoit lors de la réforme du premier Janvier 1775 , & qu'il fut porté à la Cour des *Aides* , où ils sont tous couchés avec la qualité d'*Ecuyer*.

Maréchaux-des-logis, Pierre-Marie de *Combarel Dugibanel*, sieur de *Vernege*, premier Aide-Major.

Galpard Picard, sieur de *Guyons* & de *Montrouffet*, à *Pierre-Fitte*.

Charles Langlois, sieur de *Jainville*, à *Rouen*.

Jean Picard de *Launay*, sieur de *Putay*, à *Pierre-Fitte*.

Charles Charton, sieur de *Mauguins*, à *Bourbon-l'Archambault*.

Jean-Louis de Vessiere, sieur de *Lavergne*, à *Saint-Flour*.

Pierre de Pompry, sieur de *Dumarais*, à *Montmirail*.

François le Sage, sieur de *Menihurel*, à *Nogent-le-Rotrou*.

Antoine de Rigollot, sieur d'*Estigny*, à *Vassy*.

Jean-Baptiste-Antoine Votté, à *Arpajon*.

Brigadiers, *Jean-François Esfont*, sieur de la *Rosiere*, à *Orbec*.

François-Léonard Deslyons, à *Meru*.

Michel-René Briand, sieur de *Chazé*, à *Angers*.

Jean-Louis le Vacher, sieur du *Guerrier*, à *Montfort-Lamaury*.

Jean Genot, premier *Sous-Aide-Major*, à *Beaune*.

Jean Teillart, sieur de la *Tissonniere*, à *S. Flour*.

Pfalmer du Cheyrou, sieur de *Desnochés*, à *Limoges*.

Antoine Thuillier, sieur de *S. Hilaire*, à *Thiviers*.

Henri-Jean-Hilaire Houillier, sieur de *Ville-Dieu*, à *Fontenay-le-Comte*.

Claude-Dominique Dieche, sieur de la *Cassagne*, second *Sous-Aide-Major*, à *Rhodez*.

Sous-Brigadiers, *Alexandre-Joseph Sourdon* du *Mefnil*, sieur de la *Corretterie*, à *Galuy*.

Simon-François d'Embes, sieur de *Duchatenet*, troisieme *Sous-Aide-Major*, à *Limoges*.

Etienne-Jean-Louis Crecy, sieur de *Champmilon*, à *Senez*.

André-Nicolas d'Espaque, à *Perpignan*.

Martin de Lorme, à *Vernon*.

Pierre-Louis de Mannoury, sieur de la *Brunetiere*, à *Livarot*.

François Griffon, sieur de *Baune*, à *Aumale*.

Nicolas Prevost, sieur de la *Brifegaudiere*, à *Château-Thierry*.

Raimond de Varenne, sieur de *Grandlac*, à *Beaulieu*.

Porte-Etendards, *Claude Dareau*, *Ecuyer*, à *Seaulieu*.

Joseph Castillon, sieur de la *Jaumarie*, à *Périgueux*.

Elie de Seravayat, sieur de la *Barriere*, à *Nontronc*.

Louis-François de Hauteclouque, sieur de *Monhurel*, à *Gournay*.

HOMMES - D'ARMES.

Robert-Marie-Pierre Greban de *Sazy*, à *Brie-Comte-Robert*.

Samuel-Daniel Besnard, sieur de *Montigny*, à *Château-Gonthier*.

Gilbert Briaudet, sieur d'*Esbergérons*, à la *Pecaudiere*.

André-François Chaxal de l'*Espinas*, à *Gueret*.

Pierre de Combret, sieur de la *Beyssarie*, à *Tulle*.

Jacques-François Pompry, sieur de *Salfogne*, à *Soissons*.

François-Clément Lenoir, sieur de *Feuillere*, à *Péronne*.

Jean-Louis Barbot, sieur de *Rucher*, à *Boutteville*.

François Lemaigre de *Laulanhier*, sieur de *Lacombe*, à *Verfailles*.

Charles-Mathieu Guillot, sieur de *Ville*, à *Verdun*.

Jean+

- Jean-Joseph de *Lambert*, sieur de Bouvron, à Rozieres-aux-Salines.
- Jean *Churlaud*, sieur de *Lage*, à Civray.
- Simon-François-Charles le *Crofnier*, sieur du Teil, à Mortain.
- Marc-Yves-François *Deshayes*, sieur de Bonneval, à Bessèsmes.
- Pierre-Vivien de *Camp*, sieur de Frefontaine, à Meru.
- Pierre-Joseph *Lambert*, sieur de Beaulieu, à Aumale.
- Jean-Baptiste du *Burguet*, sieur de Chauffaille, à Limoges.
- Gilbert *Cousin*, sieur de Latour-Fondue, à Clermont.
- Jean-Baptiste *Mallebay* du Cluseau, à Bellac.
- Philippe *Baré*, sieur de la Ricotière, à Thiré.
- Philippe *Gorin*, sieur de Poufay, à Chantonay.
- Pierre-Vincent *Faure*, sieur de Gardonne, à Périgueux.
- Jacques-François *Dupont* de Labarre, sieur de *Lozier*, à Argentan.
- François *Descaich*, sieur de Lugan, à la Coine.
- Dominique de *Lansade*, sieur de Villefort, à Brive.
- François-Alexandre le *Carrurier*, sieur de S. Germain, à Paris.
- Adrien-Sicaire *Texier*, à Nontrond.
- Henri *Toupost*, sieur de Beveaux, à Doulaucourt.
- Pierre-Saint de *Ruffelet*, sieur de Chalonge, à S. Brieux.
- Jean-François *Brechard*, sieur de Brinay, à Moulins-en-Gilbert.
- Louis-Pierre *Trouillart*, sieur Des-touches, au Mans.
- Charles *Poltrait*, à Rouen.
- Paul de *Bras-de-Fer*, sieur de Valaunay, à Argentan.
- François *Barbier*, sieur de Landrevie, à Confolens.
- François *Millard*, sieur de Montrion, à Autun.
- Louis *Turfoin*, sieur de la Mortellerie, à Cisé.
- Jean-Claude de *Sailly*, à Sainte-Menehould.
- Jacques de *Sortaillier*, demeurant à la Rôle.
- Alexis de *Martel*, à Rennes.
- Thomas-Louis-Alexandre de *Gouville*, sieur de Bretheville, à Honfleur.
- Alexis-Joseph de *Quevillon*, sieur de la Vatine, à Bel-Émare.
- Louis-Joseph-Thomas *Desforges*, sieur de Beauval, à Guise.
- Jean *Lapoyade*, sieur de Tijal, à Sainte-Foy.
- Simphorien-Louis-Jacques *Crespign* de Neuf-Bourg, à Bayeux.
- Gabriel le *Junie*, à Sainte-Foy.
- Charles le *Mayeur*, à Chaumont en Bassigny.
- Jacques *Contentot*, sieur de Bluméray, à Vassy.
- Gaspard de *Puymartin*, sieur de Miegemont, à Beaulieu.
- Charles *Viel*, sieur de la Graverie, à Vire.
- Guillaume-Marie de *Sallonier*, à Nevers.
- Georges de *Boifandant*, à Mortain.
- Jacques-Joseph-Alexandre d'*Homme*, à Bernay.
- Isalmet du *Cheyrou*, fils, à Limoges.
- Antoine-Joseph de *Vessiere*, sieur de la Vergne, à S. Flour.
- Jean *Gorisse*, sieur de Lamirande, à Sarlat.
- Jean-Etienne *Blondel* de l'Isle-beco, à Lisieux.
- Jean-Claude le *Mercier*, à Vesoul.
- Guillaume *Potier*, sieur Dufougéray, à Domfront.
- Louis de *Gascoing*, à Nevers.
- Jean-Baptiste *Rivet*, sieur de Sainte-Avoye, à Paris.
- Barthelemi *Voyré*, sieur de Forac, à Annonay.
- Pierre-Louis-Armand de *Guilouard* de Glatigny, à Caen.

- Henri Duburguet**, Ecuyer, sieur de Chauffaille, à Uzerche.
Nicolas-Gratien Frondriere, sieur du Boccage, au Sap.
Denis-Hercule Midon, sieur de Molleon, à Orléans.
Claude Chevalier, sieur de Montrouan, à Mâcon.
Jean-Claude de Laporte, Ecuyer, sieur du Bouronguel, à Morlaix.
François-Pierre Daniel, sieur de la Gafnerie, à S. Léonard.
Cyprien-Guillaume Ducoudray, sieur d'Arlais, à Vire.
Louis-Xavier Prinset, sieur de Pont-Bernard, à Dijon.
Philippe de Rudes, sieur de la Catterie, à Vire.
Louis-Alexandre Bourdon, sieur Dupommieret, à Orbec.
Pierre Potier, à Alençon.
Jacq.-Joseph-Franç.-Vulfran Buiffy, sieur de Fontaines, à Abbeville.
Jean Ruffin, sieur de Bouglon, à Mont-de-Massan.
James-Joseph d'Aiguillon, à Douay.
Philippe Gaultcher, sieur de Valdonne, à Langres.
Antoine-Emmanuel de la Fournerie, sieur de Boifgeney, à Alençon.
François Mallebay, sieur de la Vigerie, à Bellac.
Bernard de Rome, à Paris.
Gabriel-Idore-Matthieu Blondin d'Esigny, à Abbeville.
Louis-Frédéric-Balthasar Sanfon, sieur de Berville, à Abbeville.
Antoine Tournyer, sieur de l'Herpinier, à Amboise.
Emmanuel-Michel de Lavedrine, à Marnege.
Jean-Baptiste Pasquier, à Autun.
Basile-Etienne Bazire, à S. Germain-en-Laye.
Jean-André de Collibaux, sieur de Beaulieu, à Mortain.
Jean-Denis Monloirier, à Montelimart.
Michel-Elie Berard, sieur de Varennes, à Bordeaux.
- Pierre de la Plecharde**, Ecuyer, à Castelnau-Dauzan.
Pierre Gayaud, sieur de Mourne, à Bourganer.
Jacques Gudin, sieur du Pavillon, à Lorme.
Laur.-Charles Maillard, à Angers.
Jacques de Turenne, sieur de Falgucyroux, à Beaulieu.
Pierre-Tiburce de Lantourne, à Castillonès.
Jean Monrepos, sieur de Peyronny, à Marmande.
Jean de Beauchamp, sieur de Brias-du-Temple, à Uzerche.
Pierre-Nicolas Gilbert, sieur de Solrac, à Paris.
Jean-Louis Sanfon, sieur de la Siffletiere, à Montreuil-Largillier.
Lefnin-Launay Esnault de la Cheminvrie, à Château-Gonthier.
Pierre Babinet, sieur de Remville, à Poitiers.
François-Pierre Dumoulin de la Fontanelle, Ecuyer, à Argentan.
Pierre-Jacques Davollé, sieur de Predavit, à Beaumont.
Théodore Dupush, sieur de Grange-neuve, à Bergerac.
Jean-Leonard Meynard de Queville, à Tulle.
Pierre-René Syette, à Château-Gonthier.
André-François Frayn, sieur de Maupertuis, à Lagny.
André Hebrard, sieur de Veyrinas, à Nexon.
Alexandre-Benjamin-Imbert de la Terriere, à Châlons.
Jean-Charles-François-Clet Ribault, sieur de la Vieville, à Noyon.
Alexandre-Antoine-Xavier de Vernon, à Poitiers.
Jean-Laurent de Villars, sieur Desroches, à Confolens.
N... de Jeanseing, à Moyenwic.
Jean-Baptiste-Jacques-Arnaud de Lissagne, à Bayonne.

- Jean-Charles *Regnault*, sieur de Tonteville, à S. Saulge.
- Anne-Charles-Louis-Vincent-Jean-Pierre *Briffart*, sieur de la Concy, à Meulan.
- Guillaume *Roulhac*, Ecuyer, sieur de Rosés, à Limoges.
- Robert d'*Hauteseuille*, à Dora.
- Joseph-Camille *Leger*, à Dreux.
- François *Aubry*, sieur d'Ingrande, à S. Germain-en-Laye.
- Jean le *Comte* de la Verrie des Esfarts, à Alençon.
- Charles du Moulin de *Tercey*, à Argentan.
- Henri-Louis-François de *Néel* de Neuville, à Caen.
- François *Theullier*, sieur de S. Hilaire, à Tourtoirac.
- Jean-François de la *Vareille*, sieur de la Salle, à Uzerche.
- Jean-Joseph *Castillon*, sieur de la Joumarie, à Périgueux.
- Charles de *Seravayac*, sieur de la Barrière, à Nontrond.
- Nicolas le *Bigot*, sieur de Beauregard, à Domfront.
- Charles-François *Molinier*, sieur de Larivière, à Bellac.
- Jean-Pierre de *Valette*, à Bergerac.
- Claude-Jean-Charles de *Chamon*, à Tonnerre.
- Jacques-François-Desiré de *Grison*, à Dole.
- Philippe *Pastele* de Proyard, à Péronne.
- Jules-Louis-François *Moreau* de Liénard, à Dourdens.
- Joseph-Germain-Louis de *Fativeau*, sieur de Richebourg, à Auxerre.
- Claude-Noël *Delorme*, à Senlis.
- François de *Saint-Martin*, sieur de Veyra, à Marmande.
- Jean *Rougeant*, sieur de Barodines, à Cuffet.
- N... de la *Martinierie*, à Chantilly.
- Jean-Charles-Honoré *Leveque*, de Flixicourt, sieur d'Angerville, à Abbeville.
- Antoine-Joseph-Bazire de *Rets*, à S. Germain-en-Laye.
- Pierre-César-André *Caullier*, sieur de Boyarcourt, à Abbeville.
- Elie *Fourichon* de Croze, sieur de la Bardonnie, à Nontrond.
- François-Louis-René de *Germont*, sieur de Crinays, à Domfront.
- Jean de *Saint-Garreau*, à Civray.
- Louis-François de *Servain*, à Argentan.
- Charles-Alexandre-Maurice le *Maigne*, sieur de Saint-Maurice, à Saint-Fargeau.
- Joseph *Romain*, sieur de Lavedeau de Casaubon, à Vic.
- Antoine *Sthemne*, sieur de Fubecourt, à Metz.
- Jean-François-Gabriel *Ruel*, sieur de Belle-Isle, à Alençon.
- Charles-François *Thevenot* de Saint-Dominique, à Paris.
- François-René de *Jouenne*, sieur Deslincourt, à Noyon.
- Charles-Louis-Agnès de *Coste*, sieur de Vaugourdon, à Alençon.
- Charles *Brossier*, sieur de Veaujeu, à Thouars.
- Léon *Sardain*, sieur de la Fontiere, à Limoges.
- Jean-Joseph-Pierre-Jacques-Marie *Guillot*, sieur de la Poterie, à Château-du-Loir.
- Jean-François *Cauvin*, sieur de Lamperrière, à Paris.
- Bénigne-Alexis *Jobert* de Chambertin, Ecuyer, à Dijon.
- Pierre-André *Sourdain*, sieur de Saint-Martin, à Palaise.
- Jean-Baptiste-Jérémie de *Lacroix*, à Bordeaux.
- Jacques-Louis-René de *Caud*, à Rennes.
- Charles-François-Gabriel *Desmazures*, à Lille.
- Gaspard de *Paroy*, sieur de Lurry, à Marcigny.
- Marie-Ambroise-Etienne *Bellanger*, à Paris.

Jean-Baptiste de <i>Forno</i> , à Paris.	Jean <i>Poliffe</i> , fleur de Thionville, à Houdan.
François <i>Jobart</i> , fleur Dumefnil, à Dijon.	<i>Relégués ordinaires.</i>
Louis-Antoine <i>Thiery</i> , fleur d'Estaulles, à Langres.	Joseph-Denis <i>Paroy</i> de Leuzey, à Marcigny.
Jacques-Jean-Charles de <i>Nécey</i> , fleur de Chaffé, à Sééz.	François-Germain de la <i>Comté</i> , à S. Lo.
Antoine de <i>Ronzeres</i> , à Chaumont en Vexin.	Charles <i>Valetton</i> de Carieux, à Bergerac.
Jean-Marie de <i>Montegu</i> , à Périgueux.	François <i>Leroy</i> de Lancliere, à Angoulême.
Pierre-Fremont <i>des Effarts</i> , fleur de Basonges, à la Fleche.	François-Joseph <i>Gueroult</i> Daublay, à Compiègne.
Pierre <i>Viger</i> , à Paris.	Pierre <i>Mallebay</i> du Cluzau, à Bellac.
Louis - Pierre-François de <i>Lamotte</i> , fleur de Changy, à Moulins.	Louis <i>Montlé</i> de Laraitrie, à Alençon.
François de <i>Bergerons</i> de Chauvignac, fleur de Chaumont, à Brive.	Pierre-Louis de <i>Sabardin</i> , à la Châtre.
Claude-Henri <i>Pitotoin</i> , fleur de la Touche, à Saumur.	Claude-Jérôme <i>Morée</i> , à Saintes.
	Michel-François <i>Berger</i> de Vitry, à Crespi.

Nous aurions désiré donner l'état de la réforme de 1787 & celui des surnuméraires ; mais nous n'avons pu nous le procurer.

CHEVAUX-LÉGERS DE LA GARDE DU ROI.

La Compagnie des Chevaux-Légers servant à la Garde ordinaire de la personne du Roi, étoit autrefois la Compagnie d'ordonnance du Roi ; on sait que les Compagnies d'ordonnances formoient, en ce temps-là, le Corps de la Gendarmerie de France, & qu'elles étoient distinguées de la Cavalerie légère, par la qualité de leurs armes ; on sait aussi que nos Rois & les premiers Princes du Sang avoient chacun une de ces Compagnies, dont ils étoient Capitaines. A mesure que les Princes parvenoient à la Couronne, leurs Compagnies d'ordonnances cessoient d'être sous leur nom, & prenoient celui de l'Officier qu'il a sous lui ; la seule Compagnie du Roi a toujours été conservée sous le nom de S. M., parce que le Roi ne meurt point ; elle a seulement pris celui de Chevaux-Légers du Roi, lorsqu'insensiblement elle est devenue à la légère.

Cette Compagnie, composée dans tous les temps de Gentilshommes & de Capitaines appointés, s'étoit signalée en tant d'occasions, que Henri IV, qui combattoit ordinairement à sa tête, la choisit pour sa garde à cheval, en Mai 1593, & lui donna les mêmes privilèges qu'aux deux Compagnies des cent Gentilshommes de sa Maison, dont ce Prince cessa alors de se servir, les réservant seulement pour les grandes cérémonies.

La Compagnie des Chevaux-Légers fut donc la première qui eut l'honneur d'être à cheval pour la garde du Roi.

L'usage des anciennes Bandes d'Hommes-d'armes, étoit d'avoir chacune à sa suite une autre Compagnie, connue premièrement sous le nom d'Archers, à cause des armes qu'elles portoient, & ensuite de Carabins, lorsque les carabines furent substituées aux arcs & aux fleches; chaque Homme-d'arme étoit obligé alors d'entretenir un Carabin auprès de lui, & quand la Compagnie étoit assemblée, ces Carabins en formoient une autre aux ordres du Commandant. Or comme c'est, que la Compagnie dite aujourd'hui Chevaux-Légers de la Garde, avoit à sa suite une de ces Compagnies de Carabins, c'est une preuve certaine que ceux qui la composoient étoient réellement Hommes-d'armes, & seulement Chevaux-Légers de nom, puisqu'aucune Compagnie de vrais Chevaux-Légers n'avoit jamais eu de Carabins à sa suite.

Les Carabins des Chevaux-Légers du Roi, s'appelloient par distinction, les Carabins du Roi. Louis XIII les voyant bien montés & bien lestes, changea, en 1622, leurs carabines en mousquets; le nom de Carabins en celui de Mousquetaires, & leur donna un Capitaine, qui resta néanmoins subordonné aussi-bien que sa Compagnie, au Lieutenant de celle des Chevaux-Légers, jusqu'en 1629.

Ce Prince, dans les premières années de son règne, avoit offert à sa Compagnie de Chevaux-Légers de prendre le nom de Gendarmes de sa Garde, & de laisser celui de Chevaux-Légers à la nouvelle Compagnie d'ordonnance qui avoit été créée en 1609 pour sa garde, lorsqu'il n'étoit encore que Dauphin; mais que si elle vouloit garder son nom, elle seroit obligée de céder le pas à celle-ci; elle prit ce dernier parti, aimant mieux conserver un nom sous lequel elle étoit connue depuis longtemps, & s'étoit acquis une haute réputation par beaucoup d'actions éclatantes: on a dit que Louis XIII, très-satisfait du parti qu'elle prenoit dans cette occasion, parce qu'il affectionnoit fort sa Compagnie des Gendarmes, & qu'il vouloit la décorer, lui donna le pas sur celle des Chevaux-Légers; ce qu'il y a de certain néanmoins, est qu'en donnant cette préférence à la première, il conserva à celle-ci le premier poste de sa Garde dont elle jouit toujours, qui est de prendre immédiatement le Roi, dont elle n'est séparée que les jours de grande cérémonie, & seulement par les Compagnies des Cent-Suisses de la Garde & de la Prévôté de l'Hôtel, attendu qu'elles n'ont de fonction qu'à pied.

Cette préférence des Gendarmes sur les Chevaux-Légers, est expliquée dans un mémoire où l'on justifie encore cette tradition, en ajoutant que Louis XIV en fit autant, l'an 1665, en faveur des quatre Compagnies des Gardes-du-Corps, lorsqu'il voulut qu'elles précédassent celles des Gendarmes & des Chevaux-Légers de sa garde.

On remarque, à la gloire de cette Compagnie, qu'elle n'a jamais été battue, & n'a jamais perdu ni ses timbales, ni aucun de ses Eten-dards; & lorsque le nombre trop inégal des ennemis l'a forcée de se retirer, elle l'a toujours fait en bon ordre.

Cette Compagnie depuis son institution, a pour unique Capitaine, le Roi, qui l'a toujours commandée en personne; c'est pour cette raison qu'il qualifie le Commandant du seul titre de son Lieutenant, sans y joindre, comme dans ses autres Compagnies, celui de Capitaine,

qui n'ajoute rien au grade de Lieutenant de S. M. commandant sa Compagnie proprement dite ; c'est aussi en cette même qualité de Capitaine, que le Roi faisoit porter les Etendards chez lui, & qu'ils y étoient gardés tant que la Compagnie n'étoit point assemblée : son Lieutenant lui rendoit compte, & lui présentoit les Chevaux-Légers, à mesure qu'il les recevoit.

Le Roi à cheval faisoit recevoir son Lieutenant, ou à la tête de sa Compagnie assemblée, ou seulement à la tête de la brigade de garde auprès de S. M. ; le Lieutenant faisoit recevoir de la même manière tous les autres Officiers, tant supérieurs qu'inférieurs.

Aussi-tôt après que le Roi avoit fait recevoir son Lieutenant, S. M. étant retirée, il prêtoit son serment l'épée au côté comme les Capitaines des Gardes ; mais il le prêtoit d'une manière toute militaire, puisque c'est à cheval, à la tête de la Compagnie, entre les mains d'un Marechal de France aussi à cheval. Les autres Officiers & les Chevaux-Légers le prêtoient dans la même forme, l'épée au côté, comme étant de la Garde du Roi, mais entre les mains du Commissaire.

Il ne rendoit compte qu'à S. M. & ne reconnoissoit aucun autre supérieur ; ainsi il étoit le Ministre de la Compagnie, sans qu'aucun autre Général pût se mêler du commandement, ni aucun autre Ministre prendre connoissance du détail. C'est par cette raison que tous les placets présentés au Roi par les Officiers de la Compagnie, ou par les Chevaux-Légers, lui étoient renvoyés pour en rendre compte à S. M., de qui il recevoit les ordres pour faire expédier les grâces accordées par le Roi ; qu'en quelques dispenses ou affaires auxquelles des Chevaux-Légers avoient part, personne n'en prenoit connoissance que lui ; enfin c'est sur ses ordres que le Trésorier en exercice remettoit les fonds à l'Aide-Major, chargé du détail du paiement, & qu'il certifioit ceux du Trésorier, lesquels n'étoient alloués à la Chambre des Comptes qu'après qu'il les avoit signés.

La Compagnie lui rendoit tous les honneurs militaires, excepté le salut de l'Étendard, qui n'étoit dû qu'au Roi & à la Reine seuls, & ils ne saluoient de l'épée que Leurs Majestés.

Il avoit les entrées de la Chambre & servoit toujours auprès du Roi ; toutes ces prérogatives de sa Charge lui étoient communes avec le Capitaine-Lieutenant des Gendarmes.

Sa Charge lui donnoit, au commencement du dix-septième siècle, le rang de premier Mestre-de-Camp de Cavalerie ; mais il ne l'avoit plus qu'après les quatre Capitaines des Gardes, & le Capitaine-Lieutenant des Gendarmes, depuis que les cinq Compagnies ont eu la préséance sur celles des Chevaux-Légers.

Les brevets des Charges de Sous-Lieutenant & d'Aide-Major en chef, donnoient le rang de Mestre-de-Camp de Cavalerie : ces derniers en recevant du Lieutenant leurs brevets de Charges, recevoient du Roi leurs brevets de Mestre-de-Camp. Les Officiers inférieurs avoient le même rang que ceux des Gendarmes de la Garde, & les autres, tant Officiers subalternes que Chevaux-Légers, avoient la qualité d'Ecuyer, & jouissoient de tous les privilèges des Commensaux ; c'est le Lieutenant de S. M. qui nommoit par brevet à ces places, que le seul honneur a fait rechercher. Tous devoient faire leurs preuves de noblesse.

Par Ordonnance du 5 Décembre 1775, Sa Majesté avoit réduit cette Compagnie avec celle des Gendarmes.

Par autre Ordonnance du 4 Juillet 1777, S. M. l'avoit augmentée d'un Lieutenant, de 2 Sous-Lieutenans, de 3 Enseignes & de 3 Guidons.

Et par autre Ordonnance du 30 Septembre 1787, Sa Majesté a totalement réformé cette Compagnie, en s'exprimant ainsi :

ARTICLE PREMIER. A commencer du premier Octobre prochain, la Compagnie des Chevaux-légers de la Garde ordinaire de S. M., sera & demeurera supprimée.

ART. II. S. M. conserve au Lieutenant de la Compagnie, la totalité de ses appointemens, les privilèges & prérogatives de sa charge, se réservant de fixer le remboursement de la finance de ladite charge, aux époques qu'il lui plaira d'indiquer. Elle accorde au Lieutenant en survivance, un traitement annuel de 12000 liv. & lui conserve les prérogatives & privilèges de sa charge, ainsi que de son activité de service.

ART. III. Conserve S. M. aux autres Officiers de la Compagnie, leur rang dans le Militaire, l'activité de leurs services, suivant les Commissions & Brevets qui leur ont été accordés, & les appointemens dont ils jouissent actuellement, jusqu'à ce qu'ils aient été promus au grade de Maréchal-de-Camp, ou jusqu'à ce qu'ils soient remplacés à leur grade, dans les Troupes de S. M.

ART. IV. Ils seront, en ce cas, remboursés de la finance de leurs charges, & si l'un d'eux décédoit avant son remboursement, S. M. promet que la famille ne perdra pas la finance de la charge.

ART. V. S. M. conserve l'activité de service militaire, pendant dix ans, aux Chevaux-légers, surnuméraires & Elèves de l'École Militaire de ladite Compagnie; & ils participeront, pendant ledit temps, aux grâces dont ils seront susceptibles, par l'ancienneté de leurs services, & ce, d'après l'état qui en sera présenté annuellement par le Lieutenant de la Compagnie.

ART. VI. S. M. accorde à l'Aide-Major de la Compagnie, à l'Aide-Major-Adjoint & en survivance, aux Maréchaux-des-logis, Porte-étendard, Fourrier-Major, Brigadiers & Chevaux-légers, savoir: à ceux qui ont servi cinquante ans, leur paie entière; à ceux qui ont servi quarante ans & au-dessus, les trois quarts; à ceux qui ont servi trente ans & au-dessus, les deux tiers; à ceux qui ont servi vingt ans & au-dessus, la moitié; à ceux qui ont servi de dix à vingt ans, le tiers; & à ceux qui n'ont pas dix ans de service, le quart de leur paie, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu des emplois dans ses régimens d'Infanterie, de Cavalerie, de Dragons ou de Chasseurs.

ART. VII. Les uns & les autres continueront de jouir des honneurs, prérogatives & privilèges attribués à leurs emplois.

ART. VIII. S. M. accorde aux petits Officiers, & au Secrétaire de la Compagnie, la moitié de leurs appointemens pour retraite, & la conservation de leurs privilèges.

ART. IX. S. M. accorde aux Timbalier & Trompettes, la moitié de leurs appointemens pour retraite.

ART. X. Veut S. M. que les registres & contrôle de la Compagnie ; soient remis , au moment de la réforme , au Secrétaire d'Etat de la Guerre , arrêtés & signés par le Lieutenant , l'Aide-Major & le Commissaire des Guerres de ladite Compagnie.

Mande & ordonne S. M. , &c. A Versailles , le 30 Septembre 1787.
Signé , LOUIS. Et plus bas , LE COMTE DE BRIENNE.

Capitaines-Lieutenans depuis 1570.

1. Etienne *Filhet* , Seigneur de la Curée , en 1570.
2. Louis de *Sandat* , en 1592.
3. Gilbert *Filhet* , Seigneur de la Curée , en 1593.
4. Léon *Albert* , Seigneur de Brantes , Duc de Luxembourg , Prince de Tingry , Chevalier des Ordres , & Capitaine des Chevaux-Légers , 31 Décembre 1619.
5. Charles de *Schomberg* , Duc d'*Halwin* , Maréchal de France , pourvu le 24 Janvier 1631.
6. Jacques *Stuer* de Caussade , Marquis de Saint-Maigrin , Lieutenant-Général des Armées , pourvu le 6 Avril 1652.
7. Jacques *Stuer* de Caussade , fils , en Mai 1652.
8. Philippe-Julien , Comte de *Mancini* , 4 Juillet 1652.
9. Philippe de *Montau-Benac* , Duc de Navailles , Maréchal de France , pourvu sur la démission du Marquis de S.-Maigrin , 30 Mai 1653.
10. Charles d'*Albert* d'Ailly , Duc de Chaulnes , Lieutenant-Général des Armées , sur la démission du Duc de Navailles , 30 Juillet 1664.
11. Charles-Honoré d'*Albert* de Luynes , Duc de Chevreuse , sur la démission de son cousin-germain , Août 1670.
12. Charles-Honoré d'*Albert* de Luynes , Duc de Montfort ; Maréchal-de-Camp , sur la démission de son pere , premier Janvier 1702.
13. Louis-Auguste d'*Albert* d'Ailly , Duc de Chaulnes , Maréchal de France , pourvu à la mort de son frere , le 2 Novembre 1704.
14. Louis-Marie d'*Albert* d'Ailly , reçu en survivance de son pere , 5 Avril 1717 , mort 23 Novembre 1724.
15. Charles-François *Albert* d'Ailly , Duc de Pecquigny , reçu en survivance de son pere , après la mort de son frere , 8 Janvier 1729.
16. Michel-Ferdinand d'*Albert* d'Ailly , Vidame d'Amiens , Duc de Pecquigny & de Chaulnes , Maréchal-de-Camp , pourvu de la Charge de Lieutenant , 25 Février 1735 , mort en Septembre 1769.
17. Emmanuel-Armand *Dupleffis-Richelieu* , Duc d'Aiguillon , ancien Ministre & Secrétaire d'Etat , pourvu le 24 Septembre 1769 ; mort en Septembre 1788.
18. Armand-Desiré *Dupleffis-Richelieu* , Duc d'Aginois , reçu en survivance le premier Juillet 1780.

Chevaux-Légers réformés par l'Ordonnance du 30 Septembre 1787.

Lieutenant , Emmanuel-Armand *Dupleffis* , Duc d'Aiguillon.

Lieutenant , en survivance , Armand-Desiré *Dupleffis* , Duc d'Aginois , son fils.

Sous-Lieutenans , François-Marie-René d'*Andigné* , Brigadier des Armées , reçu le 15 Janvier 1784.

Jean-Charles de *Montalembert*, Chevalier de Saint-Lazare, reçu le 22 Février 1784.

Enseignes, Louis-Marie-Ambroise-René, Marquis du *Dresnay*, ✠, reçu le 27 Mai 1782, à Morlaix en Bretagne.

Benjamin-Léonard-Louis *Frottier* de la *Coste-Messeliere*, reçu le 15 Janvier 1784.

Hyacinthe-Joseph de *Tinteniac*, reçu le 22 Février 1784.

Guidons, Francois-René-Hervé de *Carbonnel*, Vicomte de Canizy, reçu le 22 Février 1784.

George - Philippe - Léon de *Channe*, sieur de la *Maison-Forte*, ✠, Brigadier des Armées, reçu le 5 Décembre 1785.

Abel-Alexis-Francois le *Comte* de Nonant, Marquis de *Pierrecourt*, reçu = George-Joseph de *Trevelet*, le...

Aides-Major en Chef, Bernard de *Lespicier* de Villars, ✠, reçu le 3 Juillet 1780.

Charles-Joseph-Marie-Etienne de *Truchis* de Lays, ✠, reçu Adjoint & en survivance, le premier Avril 1784.

Maréchaux-des-logis, Antoine-Nicolas *Caqueray* de Saint-Quentin, ✠, reçu le 25 Décembre 1785, à la ville d'Eu.

Charles de *la Ramade*, sieur de *Traversac*, ✠, reçu le 5 Juin 1785, à Coulouge en Limosin.

Porte-Etendard, Joseph-Nicolas de *Lichy*, reçu = Antoine *Duclos* d'Héricourt, ✠.

Fourrier-Major, Francois-Charles le *Vaillant*, Chevalier de Villers, ✠, reçu le 3 Juillet 1780.

Brigadiers, Francois-Pierre de l'*Echarry*, sieur de *Montgouffet*, ✠, reçu le 3 Avril 1783, à Dreux, Ile-de-France.

Jean le *Blanc* de Saint-Just, ✠, reçu le 5 Juillet 1785, à Périgueux.

Gédéon de *Condé*, sieur d'*Avaucourt*, ✠, reçu le 5 Juin 1785, à Vaucourt par Verdun.

Charles-Eugene de *Saint-Paul* de *Linghard*, reçu = Joseph-Nicolas de *Lichy*.

CHEVAUX-LÉGERS.

René-Henri de *Guichard* de Montemain.

Charles-Antoine le *Sueur* de Givry.

Francois-Dauphin de *Goursac*.

Claude-Gilbert *Lebel* du Plat.

Georges-Odot de *Lenfermat*.

Jacques-Emmanuel, Chevalier de la *Granche* des Tuilleries.

Gédéon - Alexandre - Pierre *Quatre-solz* de la Hante de Marolles.

Jérôme - Francois - Marie *Cfouteille* d'Escaquelonde des Valours.

René-Henri de *Caux* de Chacé.

Nicolas-Francois de *Bruni*.

Francois - Hyacinthe de *Dreuille* d'Avty.

Jean-Baptiste de *Witasse* de Fontaine Saint-Léger.

Jean - Charles de *Beauvarlet* de Drucat.

Charles - Louis - Simon de *Franval*.

Marie - Louis - Nicolas de *Montgeot* d'Hermonville.

Charles-Alexis *Beufvier* des Palignis de la Secherie.

Ferdinand de *Bonnai* de Nonancourt.

Antoine - Louis - Charles - Magdeleine-Guillaume de *Lacour*.

Jacques-François *Cavelier* de Cuverville.

- Louis-Thomas-Prudent le *Vicomte* Charles Pasquier de *Priezat* de
de Saint-Helory. Saint-Meymy.
Henri-Nicolas François le *Sueur*, François Anceaume d'*Houdan*.
Chevalier de Givry. Jean-Jacques *Vialate* de Pemille.
Augustin-Antoine *Falcon* de Lon- Jean-Etienne *Vialate*, Chevalier
gevialle. de Pemille.
Pierre de *Friac*. François-Charles l'*Abbey* de Ré-
veillon.
Charles-Alex. *Isambert* de Medines. César-François *Gondalier* de Tu-
gny.
Louis-Marie de *Castres*. Pierre-Louis *Bonnet* de Meau-
try.
Armand-Gabriel de *Boislinard* de Jacques *Bernon* de Rochetaillée.
Foix. Jean-François *Bernon*, Chevalier
de Rochetaillée.
Marie-Pierre-Nicolas de *Witasse* Gilbert de *Sarrazin* de Bassi-
de Buffu. gnac.
Gabriel de *Maguin* de Gaste. Robert-François-Antoine de *Beau-*
Jean-François de *Vernoux*. *terne*.
Jean-Joseph de *Vigouroux* d'Au- Nicolas - Denis de *Caqueray* de
res, ✱. Saint-Quentin, fils.
Louis-Talmon de *Lesnier*.
François de *Montozon*.
Jean - Baptiste - Charles - Nicolas David de *Caqueray* d'Ellecourt.
Aumônier, Jean-Charles *Leroy*, reçu le 3 Novembre 1768.
Secrétaire, Pierre *Brion*.
Médecin, Pierre-Jacques *Poupart*, reçu le 4 Juillet 1785.
Chirurgien-Major, Jean - Baptiste - Léonard *Fray*, reçu = Jean
Gauthier.
Apothicaire, Jean-Louis *Ferla* Chenaye, reçu = Jean-Baptiste *Legent*.
Fourriers, Jean-Joseph *Bechet* le Hau ourt, à Sedan.
Jean-François *Pommiés*, reçu le 15 Avril 1774, à Senlis.
Sellier, Louis-Antoine *Labouzelles*, reçu le premier Janvier 1782.
Maréchal-ferrant, Pierre-Claude *Bouquet*, reçu = Claude-Edme
Paupier, le 6 Mars 1769.
Timbalier, Charles-Simon *Weisterler*.
Trompettes, Thomas *Raitre*, reçu le 27 Avril 1784.
Vinceflas Heina, reçu le 10 Avril 1785, à Paris, rue de Seine.

Chevaux-Légers en pied, réformés le premier Janvier 1776, par l'Or-
donnance du 15 Décembre 1775 (1).

N... de *Lacoste*, Sous-Lieutenant, *Maréchal-de-Camp*.

N... de *Fumel*, premier *Cornette*.

N... *Dandigné*, second *idem*.

N... de *Montalembert*, troisième *idem*.

N... du *Barry*, *Cornette* honoraire.

MARÉCHAUX - DES - LOGIS.

N... *Duclos*.

N... *Dubois*.

N... de *Pers*.

N... de *Campagnac*.

N... du *Rieux*.

N... de *Belvaux*.

(1) Ceux précédés d'une *, étoient rentrés en pied depuis la réforme de 1776,
& ont été réformés une seconde fois le 30 Septembre 1787.

BRIGADIERS.

N... d'Aguilcourt, 1737. N... de Rufosse, 1740.
N... de Reméon, 1739. N... de Monfures, 1741.

SOUS-BRIGADIERS.

N... de Valles, 1741. N... de Faily, *idem*.
N... de Barville, *idem*. N... de Traversac, *idem*.
N... d'Orville, *idem*. N... de Chaillon, 1743.
N... d'Hardivilliers, 1742. N... de Montremy, *idem*.

PORTE-ÉTENDARDS.

N... de Gauville, 1743. N... de Bourneuf, *idem*.
N... le Beillif, *idem*. N... de Salignac, *idem*.

CHEVAUX-LÉGERS.

N... de Rheroulde, 1743. N... de Montferrand, 1755.
N... Daret, *idem*. * Marie-Pierre-Nicolas *Witasse* de
N... de Beauvillards, 1743. Buffu, 1756.
N... de Bandeville, *idem*. N... de Beaunay, 1757.
N... de Dreuilles, *idem*. * Pierre de Friac, *idem*.
N... de Louvagny, *idem*. * Charles *Ijambert* de Médines,
N... de Vermandovillers, *idem*. 1758.
N... Chevalier de Campagnac, *id*. * Louis-Marie de Castres, *idem*.
N... Darantot, 1744. N... de Rouvoir, *idem*.
N... de Saint-Eloy, *idem*. N... de Laipaud, *idem*.
N... Dubosq, *idem*. N... Belleval, *idem*.
N... de Saint-Ouen, *idem*. N... Coeffier, de Demoret, *idem*.
N... de Maurey, *idem*. N... de Polignac, 1759.
N... de la Pouyade, *idem*. * Armand-Gabriel de *Boislinard* de
N... de Plagne, *idem*. Foix, *idem*.
N... de Manneville, *idem*. * Gabriel de Maguin de Gaste, *id*.
N... de Boisgautier, *idem*. * Charles-Joseph-Marie-Etienne de
N... Daux, 1745. Truchis de Lays, *idem*, depuis
N... de Mervilly, *idem*. Aide-Major-Adjoint.
N... de Latour, 1746. * Claude-François de Vernoux, *id*.
N... de Bar, 1747. * Jean-Joseph de Vigouroux Dau-
N... de Bras-de-fer, *idem*. res, ✕, reçu en Mars *idem*,
N... de Terrasson, *idem*. remplacé en 1784.
N... de Bourdainville, *idem*. * Louis-Talmont de Lesnier, *idem*.
N... Duvot, 1748. * François de Montoxon, 1759.
N... de Puiredon, 1749. * Jean-Baptiste-Charles-Nicolas-
N... de la Granche, *idem*. David de Caqueray Dellecourt,
N... de Bunel, *idem*. reçu en 1759.
N... de Saint-Etienne, *idem*. * Charles-Pasquier de Priezat de
N... de la Fontaine, 1750. Saint-Meymy, *idem*.
N... de Beaufort, *idem*. * François-Anceaume d'Houdan, *id*.
N... de Corcorail, *idem*. N... de Charlieu, *idem*.
N... d'Auzay, 1755. * Jean-Jacq. Vialate de Pemille, *id*.

- * Jean-Etienne *Vialate*, Chevalier de Pemille, 1759. N... de *Mongeon*, 1764.
 N... de *Mouffe*, *idem*.
 * Francois-Charles l'*Abbey* de Réveillon *idem*. N... Chevreuse du Vallon, *idem*.
 N... Manourv d'Aubry, *idem*.
 * César - Francois *Gondalier* de Tugny, *idem*. N... Chevalier de *Dreuille*, *idem*.
 N... *Dauphin*, *idem*.
 * Pierre-Louis *Bonnet* de Meautry, *idem*. N... *Aubert* du Ménil, *idem*.
 N... *Brossard* de Percenne, *idem*.
 * Jacques *Bernon* de Rochetaillée, 1760. N... la *Bachelierie*, *idem*.
 N... de *Rivettes*, *idem*.
 * Jean-François *Bernon*, Chevalier de Rochetaillée, *idem*. N... de *Lacouture*, 1765.
 N... de *Puitignon*, *idem*.
 N... de *Recalde*, *idem*.
 N... de *la Roque*, *idem*.
 Arnaud - Gaspard du *Grenier* de Malardeau de Saint-Leger, ✠, *idem*. N... *Doler* de Longeau, *idem*.
 N... de *la Pommeraye*, *idem*.
 N... de *Monchy*, *idem*.
 N... de *Montaigle*, *idem*.
 N... de *Mallet*, *idem*.
 N... de *l'Estang*, *idem*.
 N... de *Marfauville*, *idem*.
 N... Chevalier de *Gauville*, *idem*.
 N... d'*Isbergue*, *idem*.
 Jean-Baptiste-Jacques *Degislain* de Bortin, *idem*.
 N... d'*Hamelin*, *idem*.
 N... Chevalier du *Trefor*, *idem*.
 N... *Hurel* de Bretteville, *idem*.
 N... de *Lonlay*, *idem*.
 N... de *Vassal*, *idem*.
 N... de *Bayenghem*, *idem*.
 N... *Demies*, 1766.
 N... *Duhouy*, *idem*.
 N... de *Chauvenet*, *idem*.
 N... *Berment* d'Infreville, *idem*.
 N... Le *Vaillant* de Chaudenay, *id*.
 Pierre-François, Marquis de *Waroquier*, sieur de *Méricourt*, chef du Nom & Armes de sa Maison, admis en 1765, reçu le 7 Avril 1766, à Saint-Affrique, en Rouergue.
 N... de *Goyon*, *idem*.
 N... de *Courgerenne*, *idem*.
 N... de *la Vaixiere*, *idem*.
 N... de *Montalier*, *idem*.

T R O M P E T T E S.

Joseph *Weindelle*, François *Heina*.

Nous n'avons pu avoir l'état des Surnuméraires, que nous donnons dans la prochaine édition.

G A R D E S - F R A N Ç O I S E S .

Mézeray dit que le Régiment des Gardes-Françoises fut établi en 1566, & que pour en conserver la mémoire à la postérité, on frappa une médaille qu'il a fait graver avec la date de cette année, dans sa grande Histoire de France.

L'Histoire manuscrite de ce Régiment, date cet établissement de l'an 1563. Il fut de dix Compagnies, & les Compagnies ou Enseignes des gens de pied, dont *Charry* étoit le Capitaine, (c'est-à-dire Mestre-de-Camp, comme on parle à présent) avoient servi dès le 20 Décembre 1562, à la bataille de Dreux. Le Régiment fut cassé après le siege de la Rochelle, pour tranquilliser les Religionnaires, à qui ce Corps nouveau & si considérable donnoit beaucoup d'ombrage.

A peine le Roi Henri III fut-il arrivé de Pologne à Lyon, en 1574, qu'il rétablit le Régiment des Gardes, & lui donna *Duguaft* pour Mestre-de-Camp.

Par Ordonnance du 17 Juil. 1777, ce Régiment est resté comme auparavant, à six bataillons, composés chacun d'une Compagnie de Grenadiers, & de quatre Compagnies de Fusiliers, au moyen de quoi les six Compagnies de Fusiliers excédant cette nouvelle composition, sont supprimées.

Chaque Compagnie de Grenadiers est commandée par un Capitaine, un Capitaine en second, un premier Lieutenant, un Lieutenant en second, un premier Sous-Lieutenant, un Sous-Lieutenant en second, & composée d'un Sergent-Major, d'un premier Sergent, de quatre Sergens, d'un Caporal-Fourrier-Ecrivain, de huit Caporaux, d'un Chirurgien, de huit Grenadiers, & de trois Tambours ou instrumens, formant un total de 109 hommes, y compris les Officiers.

Chaque Compagnie de Fusiliers est commandée par un Capitaine, un premier Lieutenant, un Lieutenant en second, un Sous-Lieutenant, un Sous-Lieutenant en second, un Enseigne; & composée d'un Sergent-Major, d'un premier Sergent, de quatre Sergens de section, d'un Caporal-Fourrier-Ecrivain, d'un Caporal Porte-Drapeau, d'un Caporal-Canonnier, de neuf Caporaux, de trois Canonniers, d'un Chirurgien, de cent quarante-quatre Fusiliers, & de quatre Tambours ou instrumens, formant un total de 176 hommes, y compris les Officiers.

(1) La Compagnie Colonelle fera toujours désignée sous ce nom; chacune des vingt-neuf autres continuera de porter le nom du Capitaine qui la commandera.

S. M. a créé dans ce Régiment un Lieutenant-Colonel en second; elle a supprimé les Enseignes à pique, Sergens-Fourriers, Appointés, même les Sergens d'ordre; au lieu & place desquels S. M. a créé deux premiers Adjudans, & trois autres Adjudans; au moyen de quoi l'Etat-Major dudit Régiment est composé d'un Colonel, d'un premier Lieutenant-Colonel, d'un Lieutenant-Colonel en second, d'un Major, de sept Aides-Major, de sept Sous-Aides-Major, de deux premiers Adjudans, de trois autres Adjudans, d'un Aumônier, de deux Chirurgiens-Majors, d'un

(1) Ces Compagnies fixées actuellement à 100 Fusiliers, seront augmentées successivement jusqu'à 144.

Tambour-Major, de deux Sous-Tambours-Major, de seize Musiciens affectés à la garde de S. M., de deux Commissaires, dont l'un ayant la police, d'un Maréchal-des-logis (1), un Prévôt, d'un Lieutenant du Prévôt, d'un Greffier, d'un Juge-Auditeur des bandes, d'un Médecin, d'un Aide-Médecin, d'un Apothicaire, de douze Archers de la Prévôté, & d'un Exécuteur.

L'intention de S. M. étant de ne conserver d'Officiers-généraux dans ce Régiment, que les deux Lieutenans-Colonels & le Major. Les Capitaines actuellement Officiers-Généraux, & ceux qui seront à l'avenir Maréchaux-de-Camp, ne pourront plus conserver leur Compagnie; S. M. se réservant de leur accorder des appointemens proportionnés à l'ancienneté & à la distinction de leurs services, même de les rappeler pour remplir dans le même Régiment les places de Lieutenant-Colonel ou de Major, & de les employer comme les autres Maréchaux-de-Camp de ses Armées, & les faire participer aux mêmes graces.

Pour conserver en activité les jeunes Officiers qui se trouveront surnuméraires, S. M. a établi dans chaque Compagnie de Fusiliers, un Enseigne surnuméraire, sans appointemens; ces emplois ne pourront être vendus sous aucuns prétextes, & en temps de guerre, il n'y sera point nommé lorsqu'ils viendront à vaquer.

S. M. confirme l'établissement du Dépôt qui a été fait par le Colonel, pour l'instruction tant des Officiers qui entrent au Corps, que des Recrues dudit Régiment. Le Colonel pourra y admettre, à raison de trois par chaque Compagnie de Fusiliers, des enfans de Bas-Officiers & Soldats des Troupes du Roi; lorsqu'ils auront atteint l'âge de onze ans, ils recevront la solde comme les autres, sans faire nombre dans les Compagnies; mais à l'âge de seize, ils seront tenus de contracter un engagement de huit ans, en leur donnant moitié du prix de l'engagement d'un homme de recrue, ou de rembourser ce qu'ils auront coûté pour leur entretien, dont il sera tenu registre exact par l'Officier commandant le Dépôt.

La même Ordonnance fixe la finance des charges, les appointemens, solde & masse, l'administration, le service, les privilèges & prérogatives du Colonel du Régiment, du Prévôt (2). Ces dispositions n'étant pas susceptibles d'extraits, il faut les lire dans l'Ordonnance même.

Le Mestre-de-Camp du Régiment des Gardes-Françoises, prêtoit autrefois le serment sur les Evangiles, chapeau bas, & à genoux sur un carreau, entre les mains du Colonel-Général, qui étoit couvert & assis dans un fauteuil. Depuis l'extinction de cette Charge, voici la maniere dont ce serment se prête: le Roi fait assembler le Régiment, S. M. monte à cheval, se place dans le centre, & fait approcher tous les Officiers; en leur présence elle reçoit des mains du Major un hausse-col & un esponton, & les donne au nouveau Colonel qui est à pied; ensuite S. M. leur déclare qu'elle lui a donné la Charge de Colonel du Régiment de

(1) Il a rang de Capitaine, par l'Ordonnance du 26 Septembre 1779.

(2) Voyez l'Ordonnance de Charles IX, de 1570, & celle de Henri III, de 1586.

ses Gardes-Françoises, vacante par la mort ou la démission de celui qui l'avoit, & ordonne qu'on le reconnoisse en cette qualité, & qu'on lui obéisse en tout ce qui regardera le service de S. M. Le Roi s'étant retiré, le nouveau Colonel prête serment entre les mains du Maréchal de France, comme représentant le Connétable, ou en son absence, entre les mains du plus ancien qui se trouve alors auprès du Roi; après cela le Colonel fait défilier le Régiment devant lui, & va monter la garde au Louvre, conservant le hausse-col durant toute cette garde.

Le Roi permit au Duc de la *Feuillade*, & ensuite à chacun de ses Successeurs, à mesure qu'ils ont été reçus, de porter toujours un bâton semblable à celui du Capitaine des Gardes-du-Corps; au lieu que jusqu'alors les *Mestres-de-Camp* ou Colonels de ce Régiment, ne l'avoient porté qu'en certains jours de cérémonie.

Mestres-de-Camp & Colonels du Régiment depuis 1563.

Le Capitaine *Charry*, en 1563.

Philippe Strozzy, en 1565, qui fut Commandant d'Armée en 1581.

N... de *Causseins*, en 1574, tué au siège de la Rochelle.

N... du *Gaast*, en 1574, assassiné l'année suivante.

Antoine Brichanteau, Seigneur de Beauvais-Nangis, 1580, depuis Amiral de France.

Louis Berton, Seigneur de Crillon, Lieutenant-Colonel-Général de l'Infanterie, fut reçu sur la démission du précédent, le 15 Septembre 1581.

Charles Blanchefort, Marquis de Créquy, Maréchal de France, pourvu sur la démission du précédent, 31 Mai 1605.

Charles, Sire de *Crequy* & de Naples, fils, en 1623.

Jean de Rambures lui succéda en 1632, & fut tué en 1637.

Antoine de Gramont, depuis Duc & Pair, & Maréchal de France, lui succéda en 1637, & fut le premier Colonel.

Armand de Gramont, Comte de Guiche, reçu en survivance de son pere, Février 1653.

François d'Aubusson, Duc de Rouannois & de la *Feuillade*, Maréchal de France, fut reçu sur la démission des précédens, 3 Janvier 1672.

Louis-François, Marquis de *Boufflers*, Duc & Pair, Maréchal de France, fut reçu à la mort du précédent, 4 Février 1692.

Antoine, Duc de *Gramont* & de Guiche, Maréchal de France, reçu sur la démission du précédent, qui fut Capitaine des Gardes-du-Corps, le 10 Décembre 1704.

Louis-Antoine-Armand de Gramont, Duc de Guiche, son fils, Lieutenant-Général des Armées, reçu en survivance, 17 Juin 1717.

Louis, Duc de *Gramont*, Lieutenant-Général des Armées, reçu après la mort de son frere, le 25 Mai 1741, tué à la bataille de Fontenoy, à la tête de son Régiment, 11 Mai 1745.

Louis-Antoine de Gontaut, Duc de Biron, Maréchal de France, reçu 26 Mai 1741.

É T A T - M A J O R ,

Colonel, Louis-Antoine de *Gontaut*, Maréchal, Duc de Biron, nommé le 26 Mai 1745; il a 5833 liv. 6 sols 8 den. par mois d'appointement,

Premier-Lieutenant-Colonel, Anne-Louis, Comte de *Mathan*, Lieutenant-Général des Armées, ✠; il a 1833 liv. 6 sols 8 den. par mois d'appointement,

Second Lieutenant-Colonel, Louis-François-Joseph, Baron d'*Aldart*, Maréchal-de-Camp; il a 1250 liv. par mois.

Major, N... Marquis du *Sauzay*, Lieutenant-Général; il a 1500 liv. par mois; il est dès le temps de sa création: du moins est-il certain qu'il y en avoit un en 1581; il a le rang de Capitaine; & sa commission est scellée, au lieu que celles des Capitaines ne sont que de simples brevets.

Aides-Major, dont le premier a 416 liv. 13 sols 4 den. par mois, & les six autres, 375 liv. chacun.

N... de *Bosquinjay*, ✠.

N... de *Mesgrigny*, †, ✠.

N... de *Serquigny*, ✠.

N... *Jeannot de Bartillat*, ✠.

N... *Dubois Berenger*, ✠.

N... de *Tourdonnet*, ✠.

N... de *Manneville*, ✠.

Les *Aides-Major* ont rang de Lieutenans depuis l'an 1662; le premier fut créé en 1596, & le second en 1615; le Roi y en ajouta deux en 1672, deux autres en 1713, & un septieme en 1743,

Sous-Aides-Major, ont 250 liv. chacun. N... de *Lapallu*.

N... *Brunet d'Evry*.

N... du *Belloy*, ✠.

Alexandre-Joseph-Félicien de *Baroncelly*, Marquis de *Javon*,

N... d'*Auxy*, ✠.

N... de *Chieza*.

N... du *Sauzay*.

Les *Sous-Aides-Major* ont rang de *Sous-Lieutenans*; quatre furent créés en 1679, deux en 1713, & le septieme en 1745.

Premiers Adjudans, qui ont 125 liv. par mois chacun. N... *Deschamps*, ✠.

N... *Mazeyer*, ✠.

Adjudans, qui ont 100 liv. chacun par mois. N... d'*Heliot*, ✠.

N... *Dequer*, ✠.

N... *Lamarre*.

N... *Digard*, ✠, Surnuméraire.

Sergent d'Ordre, N...

Tambour-Major, N...

Commissaire des Guerres, qui a 857 liv. 5 sols. N... *Deliré*.

Aumonier, qui a 83 liv. 6 sols 8 den. N...

Prévôt-Général, qui a 303 liv. 5 sols; N... *Lachaud*, ✱.
Lieutenant de Prévôt, qui a 66 liv. 13 sols 4 den. N... de *Bain*.
Maréchal-des-logis, qui a 250 liv.; N... *Dumas*, ✱.
Greffier, qui a 37 liv. 10 sols; N... de *Fontelle Dupont*.
Juge Auditeur des Bandes, qui a 50 liv.; N... *Clery de Becourt*.
Médecin, qui a 66 liv. 13 sols 4 den. N...
Aide-Médecin, qui a 41 liv. 13 sols 4 den. N...
Apothicaire, qui a 50 liv. N...

Capitaines : ceux des Grenadiers ont 1000 liv. par mois. & ceux des Fusiliers, 916 liv. 13 sols 4 den.

N... de Boisgelin, ✱.	N... de Boury, ✱.
Hery le Blanc de Cloys, ✱.	N... Deslorides, ✱.
N... de Luberfac, ✱.	N... de la Selle, ✱.
N... de Gailhac de la Gardie, ✱.	N... Dancourt, ✱.
Louis de Montefquiou-Fezeniac d'Artaignan, ✱.	N... de Flavigny, ✱.
N... Bochart de Champigny, ✱.	N... de Rouffy, ✱.
N... de Chasteloger, ✱.	N... de Mazancourt, ✱.
N... Dumoncel, ✱.	N... de Reviglas, ✱.
N... d'Agoult, ✱.	N... de Thélis, ✱.
N... de Thomé, ✱.	N... de Praël, ✱.
N... de S. Blancard, ✱.	N... Duplessis, ✱.
N... de Réffuveille, ✱.	N... de Beauvoir, ✱.
N... Drouin de Méniglaife, ✱.	N... de Laurieres, ✱.
N... de Sainte-Marie, ✱.	N... de Braches, ✱.
Louis-Alexandre de Cassaignes, Comte de Miramont, ✱ †.	N... Froissard de Bersaillin, ✱.

Capitaines en second des Grenadiers, qui ont 416 liv. 13 s. 4 d.

N... Chailly, ✱.	Louis-Gabriel Planelly, Marquis de Maubec, ✱, 1788.
N... Dolce, ✱.	N... Leyval, ✱.
N... Vaugiraud, ✱.	
N... du Cuzel, ✱.	

Premiers-Lieutenans : ceux des Grenadiers ont 291 livres 13 sols 4 deniers, & ceux des Fusiliers, 250 livres.

N... d'Artignose, ✱.	N... du Dreneuc, ✱.
N... la Vacquerie, ✱.	N... Rachais, ✱.
N... Romance, ✱.	N... Juliens, ✱.
N... Chatignonville, ✱.	N... Descourtils, ✱.
N... Malderré, ✱.	N... Corberon, ✱.
N... Roideville, ✱.	N... Bottrel de Quintin, ✱.
N... Chev. de Pimodan, ✱ †.	N... de Cussy, ✱.
N... Saint-Martin, ✱.	N... Chev. de Vaillan, ✱.
N... Baumont, ✱.	N... Campigny, ✱.
N... Tombebeuf, ✱.	N... Chev. du Dreneuc, ✱.
N... Larrard, ✱.	N... Chev. Hocart, ✱.

Année 1789.

Gabriel-Joseph *Froment*, Baron de N...de Rochelambert la Valette, ✱
 Caffille, ✱. N... Ch. de Thuify, †, ✱.
 N... d'Amplemann de la Cresson- N... S. Paer, ✱.
 niere, ✱. N... Langlois de Rezy, ✱.
 N... de Barville, ✱. N... Marconnay, ✱.
 N... Chev. Pelet, ✱.

Lieutenans en second : ceux des Grenadiers ont 208 liv. 6 s. 8 den.
& ceux des Fusiliers, 166 liv. 13 s. 4 d.

N... Desfréaux.	N... Ogier.
N... d'Obsonville.	N... d'Oms.
N... de Vassé.	N... de la Groye.
N... Chev. de Prunelay, ✱.	N... Maître de Veaujour.
N... Marquis de Fayet.	N... la Valette.
N... S. Vallier, †.	N... de Rouvre.
N... de la Mouffaye.	N... Chev. de la Boyrie.
N... Trenquelléon.	N... Chaban.
N... Chev. de la Bourdonnaye, †.	N... de Villereau, †.
N... du Chefneau.	N... de Laizer.
N... Despiennes.	N... de Beauharnois.
N... Ch. d'Auterroche.	N... Ch. de Massol, †.
N... Ch. de Cotté.	N... de Pont de Virfon.
N... de Bufne.	N... de Mandat.
N... de Seveyrac.	N... de Lambilly.

Premiers Sous-Lieutenans : ceux des Grenadiers ont 125 liv. & ceux des Fusiliers, 100 liv.

N... Ch. de Saint-Souplet.	N... de la Buffiere.
N... Desgrigny.	N... de Comblat.
N... de Baude de la Vieuville.	N... du Lion.
N... de Barbançois.	Charles-Louis de <i>Timonet Des-</i>
N... de Kermel.	gardières.
N... d'Hallot.	N... de la Vieuville.
N... Sabuguet, Ch. d'Espagnac.	N... de Castelnau.
N... Ch. de la Mouffaye, †.	N... de Forger.
N... de Caulaincourt.	N... de Fenoyl.
Louis-Edmond <i>Quentin</i> , Comte de	N... d'Ons-en-Bray.
Richebourg.	N... de Maleiffye.
N... de Lubersac.	N... de Rancher.
N... de Champdivers.	N... Turgot.
N... de Flavigny.	N... Fontaine-Martel.
N... de Croixmarre.	N... Chev. de Lambilly.
N... du Roux de Beül.	N... Riviere de Riffardeau.

Sous-Lieutenans en second : ceux des Grenadiers ont 100 liv. chacun,
& ceux des Fusiliers, 66 liv. 13 s. 4 den.

N... de Rouvenac.	N... de Mons.
N... de Creny.	N... du Pleffis d'Argentré.

N... de Montéjean.	N... de Liniers.
N... de la Rochebousseau.	N... de Courteille.
N... Gaffot de la Vienne.	N... Chev. de la Rochebousseau.
N... de Guercheville.	N... Dupleffis.
N... Honorati.	N... de Perthuis.
N... de Coyon.	N... de Lagarde.
N... de Lisleroy.	N... Pajot de Marcheval.
N... Desfordes.	N... de Pontbriant.
N... de Sainte-Aldegonde.	N... de la Marche.
N... de Sigy.	N... de Quinsonnas.
Ferdinand-Louis Orceau de Fontette.	N... Maupeou d'Ableiges.
N... Marquis le Boulanger.	N... de Suarez d'Aulan.
N... de Perrien-Crenan.	N... le Pretre de Chateaugiron.

Enseignes, qui ont 55 liv. chacun.

N... Labroue de Varcille.	N... d'Auteuil.
N... de Boury.	N... Chev. Turgot.
N... de Crangeac.	N... Leclerc de Juigné.
N... de Fremeur.	N... Gontaut de S. Geniez.
Antoine-Frédéric-Thomas Hue de Miromesnil, †.	N... Davelon.
N... de Besse.	N... Chev. de Lambilly.
N... de Thomé.	N... Froissard de Berfaillin.
N... de Lanfon.	N... Chev. de Fontaine-Martel.
N... de Pronleroy.	N... de Malartic.
N... de Canteleu.	N... de Champigny.
N... de Sartiges.	N... de S. Mesmin.
N... d'Espart.	N... Ch. de Beaumont, †.

Enseignes surnuméraires.

N... de Coetlosquet.	N... Chev. Armand de Beaumont.
N... de Vaulferre.	N... Destouches.
N... de Gréaulme.	N... de Grasse.
N... du Blaisel.	N... de Modiere.
N... de Bourron.	N... Lambert d'Auverse.
N... de la Riviere.	N... Ch. de Baude.
N... Lefens de Morfan.	N... de la Biochaye.
N... de Mathan.	N... du Gast.
N... de l'Arboulerie.	N... de Trémauville.
N... de la Chapelle.	N... de Saint-Clair.
N... de Quinneville.	N... de Maulmont.
N... de Mesgrigny.	N... Ch. de Bufine.

Tous les Officiers du Régiment des Gardes, y compris même le Commissaire ayant la conduite, & le Maréchal-des-logis, ont le droit de *Committimus*; ce qui leur a été accordé par Lettres du mois d'Août 1605, registrées en Juillet 1606, & en Mars 1609. Ce droit leur a été confirmé par le Code de 1669.

G A R D E S - S U I S S E S .

Ce Régiment eut le nom de Gardes-Suisses sous Louis XIII, & monta la première garde devant le logis du Roi, à Tours, le 21 Mars 1616.

Le Roi Louis XIII le forma de différentes Compagnies tirées d'un Régiment de trois mille Suisses, que le sieur Gaspard Gallary avoit amené en France en 1614, & le sieur Gallary en fut établi le Colonel.

Par Ordonnance du premier Juin 1763, il est composé de quatre Bataillons, chacun de quatre Compagnies, dont une de Grenadiers & trois de Fusiliers.

Ces Compagnies ne sont plus affectées à aucun Canton en particulier, mais elles roulent dans toute la Suisse, & sont données, quand elles viennent à vaquer, aux Officiers, soit dudit Régiment, soit des autres Régimens Suisses & Grisons indistinctement, qui les ont le mieux méritées par leur service. Pour les obtenir, il faut avoir servi au moins sept ans dans le Régiment, ou dix ans dans d'autres Régimens Suisses ou Grisons. Les descendans des familles qui en ont levé, sont préférés, quand ils ont l'âge & les qualités requises. Aucun Capitaine ne pourra désormais mettre à sa Compagnie un Capitaine-Commandant, excepté dans la Compagnie Générale & Colonelle; & lorsqu'il quittera le service, il ne pourra conserver sa Compagnie, mais Sa Majesté se réserve de le dédommager par des pensions proportionnées à son grade. L'avancement des Officiers subalternes dans les Compagnies de Fusiliers, se fait actuellement par ancienneté dans tout le Régiment, & non par Compagnie; quant aux Officiers subalternes des Compagnies des Grenadiers, ils seront choisis, tant dans le Régiment que dans tous les autres Suisses & Grisons, sans égard à l'ancienneté. Les seconds Sous-Lieutenans doivent être proposés par le Capitaine au Colonel, qui les présente au Colonel-Général. Les Porte-Drapeaux sont tirés du Corps des Sergens, pour le choix desquels, ainsi que celui des Fourriers & Caporaux, on suivra l'ordre établi dans l'Infanterie Francoise. Le terme des engagements est fixé à quatre années. La même Ordonnance assigne le quartier d'assemblée à Bedford, pour y recevoir les recrues destinées au Régiment, & y établir, à cet effet, un Officier & quatre Sergens du Régiment. Elle fixe les pensions des Bas-Officiers & Soldats, ainsi que les appointemens & solde du Régiment, en paix & en guerre, pour les Compagnies seulement qui font campagne. Sa Majesté accorde au-delà de cette paie une gratification de 2000 livres au Capitaine de Grenadiers en paix, & de 4000 livres quand il fera campagne, & un mois d'appointement chaque année aux Officiers de l'État-Major, pour leur logement. Elle fixe à 300 liv. par mois en paix, & 350 liv. en guerre, le traitement du Capitaine-Commandant, laquelle somme sera prélevée sur les appointemens du Capitaine titulaire. Il est établi une masse de 3 sols 4 deniers par homme chaque jour, dont 1 sol 4 deniers affectés à l'entretien du Soldat, & le surplus à son habillement. La première administrée par le Major, & la seconde par le Colonel-Général. Une autre masse

de 8 liv. par homme chaque année, destinée aux réparations journalières. Enfin, une troisième masse commune pour les Recrues, à raison de 9600 liv. par chaque Compagnie de Fusiliers, sur laquelle il est accordé au Capitaine de Grenadiers, 1500 l. en paix, & 2400 liv. en guerre, pour le remplacement des Grenadiers manquant à sa Compagnie; au Capitaine de Fusiliers, 200 liv. pour chaque homme de Recrue Suisse, engagé en Suisse; 60 liv. pour chaque Suisse engagé en France. Cette Ordonnance contient encore d'autres dispositions trop étendues pour être rapportées ici. Elle conserve au surplus au Régiment, tous les privilèges, prérogatives & exemptions qui lui ont été accordés précédemment.

La Compagnie de Grenadiers est composée de deux Sergens, un Fourrier, quatre Caporaux, quatre Appointés, quarante Grenadiers & un Tambour, commandés par un Capitaine, un premier & un second Lieutenant, & un Sous-Lieutenant, & distribués en quatre Escouades, de douze hommes chacune, comme les Compagnies de Grenadiers de l'Infanterie Française.

La Compagnie de Fusiliers est composée de six Sergens, deux Fourriers, douze Caporaux, douze Appointés, cent trente-deux Fusiliers & six Tambours, commandés par un Capitaine, deux Lieutenans, deux Sous-Lieutenans, & distribuée en douze Escouades, de treize hommes chacune, y compris un Caporal & un Appointé. La première & la septième Escouades forment une première demi-Section, à laquelle est attaché le premier Sergent; la seconde & la huitième forment une seconde demi-Section, à laquelle est attaché le second Sergent; la troisième & la neuvième forment une troisième demi-Section, à laquelle est attaché le troisième Sergent; la quatrième & la dixième forment la quatrième demi-Section, à laquelle est attaché le quatrième Sergent; la cinquième & la onzième forment la cinquième demi-Section, à laquelle est attaché le cinquième Sergent; la sixième & la douzième forment la sixième demi-Section, à laquelle est attaché le sixième Sergent. Les première, troisième & cinquième demi-Sections forment la première Section subordonnée au premier Sous-Lieutenant; les deuxième, quatrième & sixième demi-Sections, forment la deuxième Section, commandée par le second Lieutenant. Le premier Sous-Lieutenant rend compte journallement au premier Lieutenant, & le second Sous-Lieutenant au second Lieutenant; ces deux Officiers au Capitaine, & celui-ci aux Officiers Supérieurs.

La même Ordonnance supprime les Compagnies couplées, les Capitaines-Commandans, excepté ceux des Compagnies Générale & Colonelle, l'Enseigne de chaque Compagnie, excepté celui de la Compagnie Générale; les places d'Anspessades, de Trabans, Chirurgiens, Frater & Vivandiers; elle crée quatre Compagnies de Grenadiers, deux Fourriers & des places d'Appointés par Compagnie; un Sous-Aide-Major, deux Porte-Drapeaux & deux Prévôts par Bataillon, quatre Chirurgiens pour le Régiment, & un Médecin pour la Compagnie Générale.

Par Ordonnance du premier Janvier 1778, le Roi a supprimé les Porte-Drapeaux par Bataillon, & la place de premier Sergent du Régiment. Elle a créé deux Enseignes par Bataillon pour porter les Drapeaux,

un cinquieme Sous-Aide-Major, qui n'est attaché particulièrement à aucun Bataillon, mais qui doit suppléer aux autres Officiers-Majors pour tous les besoins du service. La même Ordonnance établit dans chaque Bataillon un Adjudant, chargé particulièrement de veiller à la conduite des Sergens & à l'instruction des Recrues, & de faire ce qui lui sera ordonné par les Officiers-Majors relativement à l'entretien & à la manutention de la Troupe; les Enseignes ont rang de second Sous-Lieutenant dans le Régiment, les Adjudans ont rang de Lieutenant dans l'Infanterie.

La Compagnie Générale, qui est la premiere, appartient au Colonel-Général, qui y met un Capitaine-Commandant à son choix; elle est indépendante du Régiment pour ce qui concerne la Justice qu'elle a particulièrement le droit d'exercer, tant en affaire criminelle que civile, ainsi que pour la discipline intérieure de la Compagnie; elle a aussi un Etat-Major particulier.

APPOINTEMENS ET SOLDE.

	EN PAIX.	EN GUER.
	Par an.	Par an.
Capitaine de Grenadiers	6000 l.	6000 l.
Capitaine de Fusiliers	6000	7200
Premier Lieutenant de Grenadiers	2400	3600
Second Lieutenant	2000	3000
Premier Lieutenant de Fusiliers	2400	3000
Second Lieutenant	2000	2600
Chaque Sous-Lieutenant de Grenadiers	1800	2400
Premier Sous-Lieutenant de Fusiliers	1800	2100
Second Sous-Lieutenant	1500	1800
Enseigne de la Compagnie Générale	1500	1800
Premier Sergent de Grenadiers	576	660
Second Sergent	492	576
Premier Sergent de Fusiliers	540	630
Second Sergent	432	504
Chacun des quatre autres Sergens	396	450
Fourrier de la Compagnie de Grenadiers	396	468
Fourrier de la Compagnie de Fusiliers	324	396
Caporal de Grenadiers	288	324
Caporal de Fusiliers	252	288
Appointé de la Compagnie de Grenadiers	252	288
Appointé de la Compagnie de Fusiliers	216	252
Grenadier & Tambour	180	216
Fusilier & Tambour	162	180
ÉTAT-MAJOR DU RÉGIMENT.		
Colonel, indép. de sa Compagnie	22000	22000
Lieutenant-Colonel, indép. de sa Compagnie	8000	10000
Major	8000	10000
Aide-Major	3600	4200

	EN PAIX.	EN GUER.
	Par an.	Par an.
Sous-Aide-Major	2000 l.	2400 l.
Porte-Drapeau	1080	1440
Maréchal-des-Logis	3000	3000
Aide-Maréchal-des-Logis	650	650
Grand-Juge	1200	1200
Premier Aumônier	760	760
Second & troisieme Aumôniers	600	800
Médecin restant à Paris	1200	1200
Chirurgien restant à Paris	2000	2000
Chacun de ses deux Garçons	400	400
Chacun des trois autres Chirurgiens	1600	1600
Chacun des six Garçons	300	300
Premier Sergent	800	1000
Tambour-Major	800	1000
Auditeur-général	2400	2400
Secrétaire-Interprete	1200	1200
Commissaire des Vivres	1200	1200
Prévôt	162	180
<i>ÉTAT-MAJOR de la Compagnie Générale.</i>		
Capitaine, indépendamment de ses appoint.	3000	3000
Grand-Juge	1200	1200
Aumônier	1200	1200
Secrétaire-Interprete	1200	1200
Médecin	1200	1200
Chirurgien-Major	2280	2280
Sergent général	800	1000
Tambour-Major	600	800
Maréchal-des-Logis	1200	1200
Fourrier	1200	1200
Chacun des seize Musiciens	1066	1066
Prévôt	162	180

PENSIONS D'INVALIDES.

Sergent estropié	300 l.
Sergent ayant l'ancienneté de service	240
Fourrier estropié	240
Fourrier ayant l'ancienneté de service	200
Caporal estropié	180
Caporal ayant l'ancienneté de service	160
Appointé estropié	160
Appointé ayant l'ancienneté de service	150
Soldat estropié	144
Soldat ayant l'ancienneté de service	120

Colonels - Généraux des Suisses & Grisons, depuis la création de la Charge en 1571, par Charles IX.

1. Charles de Montmorency, Seigneur de Meru, en 1571.
2. Nicolas de Harlay, Baron de Maule, Seigneur de Sancy, en 1576.
3. Henri de Rohan, en 1605.
4. François de Bassompierre, Maréchal de France, le 12 Mars 1614.
5. César du Cambout, Marquis de Coislin, en 1635.
6. N... Marquis de la Chastre, en 1642, fut forcé de se démettre.
7. François de Bassompierre, rétabli en Février 1643.
8. Charles de Schomberg, Duc d'Halvin, Maréchal de France, en Octobre 1646.
9. Eugene-Maurice de Savoie, Comte de Soissons, en 1656.
10. Louis-Auguste de Bourbon, Duc du Maine & d'Aumale, en 1674.
11. Louis-Auguste de Bourbon, Prince de Dombes, reçu en survivance, le 11 Mai 1710, en exercice en 1736.
12. N... Comte d'Eu, en 1755.
13. Etienne-François de Choiseul, Duc de Stainville, le 25 Février 1762.
14. Charles-Philippe de France, Comte d'Artois, en 1770.

Prérogatives de la Charge de Colonel-Général des Suisses & Grisons.

Le Colonel-Général a le commandement & l'autorité sur tous les Suisses généralement qui sont au service de France, excepté sur la Compagnie des Cent-Suisses de la Garde du Roi, à laquelle il n'a rien à voir.

Il a le droit de mettre son attache à toutes les Provisions, Commissions & Lettres qui s'expédient pour les Suisses, & le détail du service roule particulièrement sur ses soins.

Il met aussi son attache aux Ordonnances du Roi, concernant les Suisses. Il donne les brevets à tous les Officiers subalternes des Régimens Suisses, même de celui des Gardes - Suisses, ce qui comprend aussi les Officiers Majors, sans être obligé d'en rendre compte au Roi.

Le Colonel-Général a le droit d'être à cheval & botté à la tête des Bataillons Suisses; mais s'il veut avoir de ses gens autour de lui, il faut qu'ils soient à pied.

Il salue de l'épée.

Le Général n'est jamais obligé de prendre le hausse-col. Il a le droit de donner des exemptions de logement des Suisses.

Lorsque le Général des Suisses se trouve à l'armée, ou dans une place où il y a des Suisses, il a le droit d'avoir une Garde Suisse, composée d'une Compagnie, avec le Drapeau; & quand il a d'ailleurs par son grade une Garde Française, la Garde Suisse ne laisse pas que de rester.

Le Régiment des Gardes-Suisses, même à la garde du Roi, prend les armes & rappelle, lorsqu'il est sur le terrain, quand le Général passe.

Il n'y a que le Général des Suisses qui puisse enlever l'honneur aux Capitaines du Régiment des Gardes-Suisses, lorsqu'ils sont en garde,

de prendre l'ordre directement du Roi : car non-seulement le Colonel du Régiment ne peut pas le faire, mais il ne pourroit pas même enlever cet honneur à un Officier subalterne, qui par l'absence du Capitaine, se trouveroit commandant la Garde.

Les Officiers du Régiment des Gardes, & le Colonel lui-même, saluent de l'esponton le Général, soit à la tête des Bataillons, soit en défilant, quand on est hors de la présence du Roi.

Lorsque le Général n'a pas pris l'ordre, le Capitaine de garde, & même le Colonel du Régiment, quand il est en garde, est obligé de le lui porter chez lui.

Le Général a le pouvoir de faire grâce dans sa Compagnie.

Le Général rend compte directement au Roi de tout ce qui concerne les Régimens Suisses, & des emplois qui viennent à y vaquer, & il propose à S. M. les sujets qu'il croit propres à les remplir; & après qu'il a reçu les décisions de S. M., il en fait part aux Ministres, pour qu'ils fassent en conséquence les expéditions nécessaires.

É T A T - M A J O R .

Colonel-Général, Charles-Philippe de France, Comte d'Artois, pourvu en 1770.

Colonel, N... Comte d'Affry, né à Fribourg, Lieutenant-Général, 22000 liv. d'appointemens, 6000 liv. sur les fonds de la Suisse, & 3000 liv. pour dédommagement d'une Compagnie dans le Régiment de Waldener.

Lieutenant-Colonel, Joseph-Victor-Pierre, Baron de Besenval, Lieutenant-Général des Armées, né à Soleure: il a 8000 liv. en paix, & 10000 liv. en temps de guerre, 9000 l. sur les fonds de la Suisse, 3000 l. pour dédommagement d'une Compagnie, 8000 liv. comme Inspecteur, & 6000 liv. sur l'Ordre de S. Louis.

Major, N... Baron de Bachmann, Maréchal-de-Camp: il a 8000 liv. d'appointement, 3000 liv. de l'Ordre de S. Louis.

Aides-Major, à raison de 3600 liv. d'appointement en temps de paix, & 4200 liv. en temps de guerre.

N... Bys, de Soleure, ✕, rang de Lieutenant-Colonel.

N... de Surbeck, de Soleure, rang de Lieutenant-Colonel.

N... de Salis-Zizers.

N... de Fegely.

Sous-Aides-Major, qui ont 2000 liv. en temps de paix, & 2400 liv. en temps de guerre.

N... de Reynold, ✕, rang de Lieutenant.

N... de Mailliardor.

N... Reding de Biberegg.

N... de Glutz.

N... Feinquenet, ✕.

Enseignes: ils ont 1080 l. en paix, & 1440 l. en temps de guerre.

N... de Luze.

N... de Reding d'Athis.

N... Chev. d'Eriach.

N... de Wogelsang, fils.

N... Theluffon de Coppet.
 N... de Roll, *fil.*
 N... de Marval.

N... Charles d'Affry.
 N... de Forestier, *de la Générale*

Adjudans.

N... Traubel, *de la Gén.* ✕. N... Kolly.
 N... Chauler. N... Paupe.
 N... Grémion. N... Ljndy, *surnuméraire.*

Commissaire-Général des Suisses & Grisons, ayant la Police du Régiment des Gardes-Suisses, N... d'Endrion de la Corbiere.

Maréchal-des-Logis de la Compagnie-Générale, N... Esmangart de Bournonville; rang de Capitaine. Il a 300 liv. en temps de paix & de guerre.

Quartier-Maitre, Trésorier, N... de Forestier; rang de Lieutenant.

Maréchal-des-Logis du Régiment, N.. Barthés de Marmorieres; rang de Capitaine.

Capitaines, qui ont 6000 l. en temps de paix & de guerre, 2000 l. de gratification en temps de paix, & 4000 liv. en temps de guerre.

N... d'Erlach, <i>Com. la Gén. Mar. de Camp,</i> ✕.	N... de Reding de Biberegg, ✕.
Jean-Frédéric-Roch, <i>Marquis de Mailliardor, Lieut. Gén.</i> ✕.	N... de Salis-Zizers.
Louis d'Affry, <i>Mar. de C.</i> ✕.	N... de Roll, ✕.
N... de la Thanne, <i>Gr.-Maréchal-de-Camp,</i> ✕.	N... de Durler, ✕.
N... de Castella, <i>Gr.-Maréchal-de-Camp,</i> ✕.	N... de Loys, ✕.
N... de Diesbach, <i>M. de C. Com. de l'Ordre du Mérite.</i>	N... de Praromann, ✕.
	N... de Roll, <i>gr.</i> ✕.
	N... Fréd. de Diesbach, <i>gren.</i> ✕.
	N... de Vigier.
	N... de Plyffer.

Premiers Lieutenans, qui ont 2400 liv. en temps de paix, & 3600 l. en temps de guerre.

N... de Wolgelsang, <i>gr.</i> ✕.	Jean de Diesbach, <i>r. de Col.</i> ✕.
N... Grémion, ✕.	N... Henriat, <i>r. de Col.</i> ✕.
N... Fabricy, <i>gr.</i> ✕.	N... de Goodt, <i>r. de Col.</i> ✕.
N... Capretz, <i>gr.</i> ✕.	N... de Gournel, ✕, *
N... Zimmermann, <i>gr.</i> ✕.	N... de Karrer, ✕.
N... de Rochefort, ✕, *	N... Bergamin, <i>r. de C.</i> ✕.
N... Ch. de Zimmermann, <i>rang de Colonel,</i> ✕.	N... de Repond, ✕.
N... de Vevay, <i>r. de C.</i> ✕.	N... de Griset de Porelles, <i>r. de C.</i> ✕.

Seconds Lieutenans, qui ont 2000 liv. en temps de paix, & 3000 liv. en temps de guerre.

N... de Tillier, r. de C. ✠, *	N... de Surbeck.
N... de Courten, gr. rang de Capitaine, ✠.	N... de Glereffe, gr. †.
N... de Gottrau, ✠.	N... Muller de Bonn, l'aîné.
N... de Ruscony, ✠.	Pierre de Mailliardor.
N... de Michely.	N... de Landwind, gr.
N... de Riedmatten.	N... de Wogelsang, fils.
Henri Diesbach.	N... de Capol.
N... de Wild, gr.	N... Rodolp. de Salis-Samade, ✠.

Premiers Sous-Lieutenans, qui ont 1800 liv. en paix, & 2100 liv. en guerre.

N... d'Jenner.	N... de Billieux.
N... de Traxler.	N... Gottreau de Pensier, gr.
N... de Luze.	N... de Guiguer, grenad.
N... Muller de Bonn.	N... de Hertenstein.
N... de Blumenthal.	N... de Sorcy.
N... de Zimmermann, cadet, gr. ✠.	N... de Castelberg.
N... de Joost.	N... de Groos.
N... de Zimmermann, fils.	N... de Balthazar.

Seconds Sous-Lieutenans, qui ont 1500 l. en paix, & 1800 l. en guerre.

Constantin de Mailliardor.	N... de Meyer.
N... de Glutz.	N... Mercier de Chardonne.
Simon de Mailliardor.	Antoine de Diesbach.
Charles d'Erlach.	N... de Mont.
N... de Fegely.	N... de Physter d'Althisoffen.
N... de Zeltner.	N... de Palard.

GRAND-ÉCUYER DE FRANCE.

CHARLES-EUGÈNE DE LORRAINE, Prince de Lambesc, reçu le 1761. Voyez Lorraine.

Le Grand-Écuyer de France a de gages ordinaires, 3600 l. 20400 l. de livrées, pour sa bouche à Cour.

L'Officier qui avoit autrefois la Surintendance des Écuries de nos premiers Rois, étoit nommé Comte & Préfet de l'étable, *Comes Stabuli*. Ses fonctions étoient, outre le soin de veiller sur tous les Officiers de l'Écurie, de porter l'épée du Roi dans les grandes occasions, d'où vient qu'il avoit le nom de *Protospataire*, & sous lui étoit un autre Officier, qui en son absence remplissoit les fonctions; on le nommoit *Spataire*, parce que *sib magno domestico & absente, ferebat spatem*

imperatoris. Mais quand on eut donné au Connétable & aux Maréchaux de France, le commandement absolu des armées, sur lesquelles plusieurs Auteurs prétendent que le Connétable avoit déjà une sorte d'autorité, le Spataire qui, sous eux, étoit maître de l'Ecurie, en eut toute la Surintendance.

On trouve, sous Philippe-le-Bel, en 1294, Roger, surnommé l'*Ecuyer*, à cause de son emploi, qualifié *Maître* de l'Ecurie du Roi : ce titre fut conservé par ses successeurs ; en 1316, Guillaume *Piftoë* fut établi premier *Ecuyer du Corps* & Maître de l'Ecurie du Roi. Alors ils étoient *Ecuyers* du Roi, dont devoient être toujours à la Cour, l'un pour le Corps, c'est le premier *Ecuyer*, l'autre pour le Tynel, c'est-à-dire, pour le Commun, qui se qualifioit aussi Maître de l'Ecurie du Roi, avec cette différence pourtant, que ceux du Tynel dépendoient des *Maîtres-d'Hôtel*, en sorte qu'ils ne pouvoient s'éloigner de la Cour sans leur congé, au lieu que celui du Corps ne prenoit congé que du Roi.

Le titre qu'avoit porté Guillaume *Piftoë*, fut donné à ses successeurs, jusqu'à Philippe de *Giresmes*, qui, par Lettres du 19 Septembre 1359, fut établi premier *Ecuyer du Corps* & Grand-Maître de l'Ecurie du Roi : Tanneguy du *Chastel*, pourvu de la même Charge sous le Roi Charles VII, fut quelquefois qualifié *Grand-Ecuyer* ; & Jean de *Guarguesalle* se donnoit aussi cette qualité au commencement du regne de Louis XI. Alain *Goyon* fut honoré par le Roi du titre de Grand-Ecuyer de France, vers l'an 1470, ce qui est resté à tous ses successeurs à la même Charge.

Le Grand-Ecuyer prête serment entre les mains du Roi, & presque tous les Officiers des Ecuries le prêtent entre les siennes.

Sa Charge lui donne le pouvoir de disposer des Charges vacantes de la grande, & avant la suppression de celles de la petite Ecurie & des autres membres qui en dépendent, comme des Charges & Officiers de la Grande-Ecurie de S. M., des *Ecuyers-Cavalcadours*, des *Gouverneurs*, *Sous-Gouverneurs*, *Précepteurs* & *Maîtres* pour enseigner les *Pages*, comme aussi de leurs premiers *Valets*, des *Porte-épées*, des *Paremens*, des *Hérauts d'armes*, du *Juge d'armes* & *Généalogiste*, des *Poursuivans d'armes*, *Porte-Manteaux* & *Porte-Cabans*, des *Fourriers*, *Trompettes*, *Valets-de-pied*, *Cochers* & *Postillons*, *Palfréniers* & *Maréchaux de forge*, des autres Officiers desdites Ecuries, comme *Aumôniers*, *Argentiers*, *Médecins*, *Chirurgiens*, *Apothicaires*, *Gardes-Meubles*, *Ambleurs*, *Cuifiniers*, *Aides-de-Cuisine*, *Sommeiers*, *Aides-de-Sommelier*, *Lavandiers*, *Portiers*, *Conducteur du charriot* & *Arroseur du Manege*, *Joueurs de Violon*, *Hautbois*, *Saqueboutes* & *Cornets*, *Hautbois* & *Musettes de Poitou*, *Joueurs de Fife* & *Tambour*, & *Joueurs de Cromone* & *Trompette marine*, des Officiers des *Haras*, des *Ouvriers* & *Marchands* fournissant les Ecuries ; & enfin des *Chevaucheurs* de l'Ecurie. C'est dans cet ordre que ces Officiers sont rangés sur l'état général des Ecuries du Roi, déposé à la Cour des Aides.

Tous ces Officiers prêtent serment de fidélité entre les mains du Grand-Ecuyer, & ne peuvent jouir des privilèges & exemptions attachés à leurs charges, s'ils ne sont employés sur les états signés & arrêtés de sa main.

En quelque lieu que le Grand-Ecuyer se soit rencontré hors la Cour

& dans les emplois hors de France, on l'a toujours vu pourvoir à ces Charges, lorsqu'elles sont venues à vaquer; & même le Roi Louis XIII n'a jamais voulu donner aucune charge dépendante de celle du Grand-Ecuyer, durant la disgrâce de M. de *Bellegarde*, lorsqu'il étoit dans le Royaume, mais lui en laissa toujours la libre disposition; même depuis la détention de M. de *Cinq-Mars*, jusqu'à l'arrêt de sa mort, le Roi ne pourvut à aucune de ces Charges.

Le Grand-Ecuyer ordonne de tous les fonds qui sont employés aux dépenses de la Grande-Ecurie du Roi, & du Haras, tant pour les nourritures des Ecuries, Pages & Officiers servans & entretenus à la Grande-Ecurie, que des chevaux & Coureurs, aussi-bien que pour les gages, droits, récompenses, entretenemens, livrées & paiemens des fournitures des Ecuries. Le Grand-Ecuyer ordonne toute la livrée de la Grande-Ecurie, du Haras & les habits de livrées pour plusieurs Corps d'Officiers de la Maison du Roi.

Sur la contestation mue entre le premier Gentilhomme de la Chambre & le Grand-Ecuyer de France, au sujet de la pompe funebre de Louis XIV, chacun ayant prétendu ordonner des choses qui y étoient nécessaires, le Roi Louis XV fit un Règlement le 8 Janvier 1717, par lequel il marqua ce qu'ils auroient à ordonner en pareil cas, & autres occasions semblables: voici ce qui fut réservé au Grand-Ecuyer.

C'est à lui qu'il appartient de faire fournir le charriot d'armes, les carrosses & chevaux caparaçonnés; il ordonne pareillement les habits & robes de deuil qui sont nécessaires aux Capitaines, Officiers & Gardes-du-Corps de S. M., leurs Trompettes & Timbaliers, aux Capitaines, Soldats, Tambours & Fifres de la Compagnie des Cent-Suisses de la Garde, aux Hérauts d'armes, aux Officiers, Pages, Palfreniers & autres gens des Ecuries, Tambours, Trompettes & Hautbois de l'Ecurie, appelés vulgairement de la *Chambre*; comme aussi aux équipages de la Venerie & toiles de chasse qui sont accoutumés de porter la livrée du Roi, quand le deuil leur sera donné; mais non pas aux principaux Officiers de ces Corps, qui sont réservés au premier Gentilhomme de la Chambre.

Semblablement, le Grand-Ecuyer ordonnoit les habits de deuil, serges, crêpes, & tout ce qui étoit fourni de deuil aux Trompettes, Timbaliers, Tambours & Hautbois des Compagnies des Gendarmes & Chevaux-Légers; mais les Officiers de ces deux Corps recevoient leurs habits de deuil, par ordre du premier Gentilhomme de la Chambre.

Les piéces d'honneur, savoir, le Héaume à la Royale, la Courte-d'armes, l'Ecu, les Gantelets & les Eperons, sont faits de l'ordre du Grand-Ecuyer.

Nul Ecuyer ne peut tenir à Paris ou dans quelques autres Villes du Royaume, Académie pour instruire les jeunes Gentilshommes à monter à cheval, aux exercices de guerre & autres convenables à la Noblesse, sans l'ordre & permission formelle du Grand-Ecuyer de France, qui leur fait expédier des Lettres, en vertu desquelles, sous son autorité, il est permis à ceux qui tiennent ces sortes d'Académies, de prendre le nom d'Académie Royale.

Le Roi fait quelquefois l'honneur au Grand-Ecuyer, de lui donner

place dans son carrosse ; & quand le Roi est à cheval & à la campagne , le Grand-Ecuyer peut marcher près la personne de S. M.

Il se sert des Pages , des Valets-de-pied & chevaux de la grande Ecurie.

Quand le Roi marche en route de guerre ou en corps d'armée , la grande Ecurie est logée la première.

Aux premières entrées que le Roi fait à cheval , dans les Villes de son Royaume & aux Villes de conquêtes où il est reçu avec cérémonie , le Grand-Ecuyer marche à cheval directement devant la personne du Roi , portant l'épée royale de S. M. , dans le fourreau de velours bleu , parsemé de lis d'or , avec le baudrier de même étoffe , son cheval caparaçonné de même ; de-là vient qu'il met cette épée royale aux deux côtés de l'écu de ses armes , & le dais qui est porté sur le Roi par les Echevins , lui appartient ; mais il le donne ordinairement aux Valets-de-pied.

Le Grand-Ecuyer marcha de cette sorte à la cérémonie qui fut faite pour la majorité du Roi Louis XIV , en 1651 , & à l'entrée de leurs Majestés , en la Ville de Paris , en 1660. Il a aussi séance au Lit de Justice , à côté du Grand-Chambellan , qui s'assied toujours aux pieds du Roi , dans ces sortes de cérémonies , & marche immédiatement devant S. M. , portant l'épée royale , & s'assied à la droite du Roi , au bas des premiers degrés du Lit de Justice.

Il porte aussi l'épée royale aux pompes funèbres.

Aux entrées des Rois & autres cérémonies , il fait servir les Trompettes & Hautbois , Violons , Fifres , Tambourins , Saqueboutes & Cornets de l'Ecurie , pour rendre la fête plus célèbre.

A la mort des Rois , tous les chevaux de la grande Ecurie & du Haras , & tous les harnois & les meubles en dépendans , doivent appartenir au Grand-Ecuyer.

Après le Grand-Ecuyer , il y avoit une Charge d'Ecuyer-Commandant , qui fut supprimée à la mort du Comte de *Sainte-Maure* , par Lettres-Patentes du mois de Janvier 1761 ; & par Edit du mois de Septembre 1772 , enregistré au Parlement le 31 Mars 1773 , Sa Majesté Louis XV créa une Charge de premier Ecuyer en la grande Ecurie , dont elle se réserva la nomination , & lui attribua 600 l. de gages & 3600 l. pour ses livrées , 4200 l. sur l'état des gages des grands Officiers.

Ce premier Ecuyer prête serment entre les mains du Grand-Ecuyer , & fait auprès de S. M. le même service à cheval que le Grand-Ecuyer , lorsqu'il est absent ; il donne l'ordre du service à la grande Ecurie , lorsqu'il l'a reçu de S. M. , de même manière que le feroit le Grand-Ecuyer ; & lorsque le premier Ecuyer suit S. M. à l'armée , il est accompagné d'un Page , suivant l'ancien usage.

Premier Ecuyer , Nicolas-Augustin de *Malbre* de Montjoc , Marquis de Briges , reçu le ... 1773.

N... de *Malbre* de Briges , son fils , reçu en survivance , le ... 1779.

OFFICIERS SERVANS EN LA GRANDE ÉCURIE.

Ecuyer-Commandant les chevaux d'attelage , N... de *Larbouft* : il a 3000 liv. de pension & 6000 liv. de gratification.

Ecuyer ordinaire commandant les chevaux de selle, Pierre-Dauphin *Dumas* de Gourfac.

Ecuyers ordinaires du Manege, François-Etienne-Michel de *Labigne*, Alexandre-Dauphin *Dumas* de Gourfac.

ÉCUYERS-CAVALCADOURS.

N... de la *Judith*.

N... de *Vernon*.

N... de *Cubieres*.

N... de *Saint-Etienne*.

N... de *Boisseulh*.

N... de *Saint-Pol*.

N... de *Boisseulh*.

N... de *Labigne*.

N... de *Laborie*.

N... de *Bongars*.

De ces *Ecuyers*, il y en a qui ont chacun 500 liv. de gages, 1000 l. de livrées, ou dépenses de deux chevaux, 400 livres pour états & appointemens, 720 liv. pour nourriture de deux chevaux, 182 liv. 10 s. chacun pour leur nourriture, qu'ils reçoivent par les mains de l'Argentier; les cinq derniers n'ont de gages que 400 liv.

Ecuyers-Cavalcadours du Manege, Charles-Prosper-Claude le *Vaillant* de S. Denis, & N... de *Boisfoucault*.

Ils ont 400 liv. de gages, 650 liv. de livrées & dépense d'un cheval & d'un Aide, 1600 liv. pour états & appointemens, 360 liv. pour la nourriture d'un cheval: les sommes ci-dessus payées par l'Argentier de la grande Ecurie; c'est en tout 4192 liv. 10. s.

ÉCUYERS DE MAIN DU ROI.

Lorsqu'il se faisoit quelque détachement de la petite Ecurie, c'étoit le premier *Ecuyer* qui présentait au Roi l'*Ecuyer ordinaire* de S. M., ou l'un de ses *Ecuyers* de quartier, pour être Commandant de ce détachement durant le voyage; c'est ainsi que le premier *Ecuyer* en usa l'an 1679, lorsqu'il fallut faire accompagner la Reine d'Espagne; de même en 1680, pour aller recevoir sur la frontière, Madame la Dauphine; en 1684, pour servir Madame la Duchesse de Savoie; & en 1696, pour servir Madame la Duchesse de Bourgogne. Cet *Ecuyer*, dans toutes ces occasions, a commandé le détachement de la petite Ecurie, consistant en six Pages, nombre de chevaux de selle & de carrosse, & des gens qui ont accoutumé d'en avoir soin.

En 1700, pour aller conduire Philippe V, Roi d'Espagne, & Messieurs les Ducs de Bourgogne & de Berry, qui l'accompagnerent jusqu'à la frontière, le premier *Ecuyer* nomma au Roi M. du *Saussay*, *Ecuyer* de quartier, qui commanda le détachement de la petite Ecurie, consistant en douze Pages & plusieurs autres Officiers.

En 1720, c'a été M. de la *Beauvaisiere*, le pere, qui a commandé le détachement fait pour Madame la Princesse de *Modene*: en 1721, M. de *Jouis* a eu le commandement pour la conduite de Mademoiselle de *Montpensier*, accordée au Prince des Asturies; & en 1722, M. *Talon*, pour la conduite de Mademoiselle de *Beaujolois*, accordée à l'Infant Don *Carlos*; en 1723, pour conduire l'Infante d'Espagne, M. du *Saussay*; la même année, pour amener la Reine à Fontainebleau, M. de *Beauflan*; en 1739, pour mener Madame sur les fron-

tières d'Espagne, pour épouser Don Philippe Infant, M. de *Vigny*; en 1744, pour aller chercher l'Infante d'Espagne, première femme de Monseigneur le Dauphin, M. de la *Rivoire*; en 1747, pour aller chercher, à Strasbourg, Madame la Dauphine, M. *Dejangles*, Ecuyer de quartier aussi-bien que les précédens.

É C U Y E R O R D I N A I R E .

Jean-Julien, Comte de *Tesson*, reçu le ... = N... Marquis de *Heudreville*: 1200 livres de gages ordinaires sur l'état de la Maison, & 1765 l. 10 f. à la grande Ecurie, pour ses livrées, l'entretien & livrées des deux Pages.

Dix Ecuyers de main servans par semestre, qui ont... de gages chacun.

JANVIER. Philippe-Joachim-Jacques-Charles, Marquis de *Martel* de Gournay, reçu le...

Louis-Charles-Théodore de *Caqueray*, Marquis du Landel, reçu le...

François-Auguste, Comte de *Freville*, reçu le...

Jean-Louis, Chevalier de *Boucher*, reçu le...

N... le *Bastier* de Rainvilliers, reçu le...

JUILLET. Aimé-Nicolas *Guillemeau*, Marquis de Saint-Souplet, Doyen, reçu le...

Anne-Claude, Comte de *Saint-Souplet*, son fils, en survivance.

François-Claude-Nicolas, Marquis de *Fresné*, reçu le...

Charles-Louis le *Jarriel* Desforges, reçu le...

Charles-Louis-Emmanuel de *Lafond*, Comte des Essarts, reçu le...

François-Barthelemi *Pasquet*, Chevalier de Salaignac, reçu le...

Les Ecuyers de main, ci-devant au nombre de vingt, ont été réduits à dix, par l'Ordonnance de 1787, qui réformé toute la petite Ecurie, que S. M. a réunie à la grande. Les réformés sont:

1. Joseph-Marie de *Binez*, Chevalier de Jasson.
2. Jean-Baptiste-Barthelemi, Comte de *Waroquier*, Seigneur de la Ville de Saint-Affrique, Chevalier de l'Ordre de S. Lazare, & Chevalier de la Garde.
3. Jacques-Louis de *Law*, Baron de Clapernon.
4. Jean-Baptiste d'*Auber* de Peyrelongue.
5. André-Gaspard de *Bizemont* de Prunellé.
6. Roch-Charles-Gabriel *Deschamps* de Boishebert-Raffetot.
7. Pierre-Charles le *Vaillant* d'Aubigny.
8. N... Marquis de *Certaines*, reçu = François-Marie le *Fournier* d'Yauville.
9. N... d'*Houel*, reçu = N... de *Sirema*.
10. N... de *Cugnon* d'Allincourt, reçu = Jean-Baptiste-Louis de *Bouette* de Blemur.

Les Ecuyers de main prêtent tous serment de fidélité entre les mains du Grand-Maitre de la Maison du Roi.

L'Ecuyer de jour doit se trouver au lever & au coucher du Roi, pour savoir si Sa Majesté ne veut point monter à cheval; & si le Roi doit aller à la chasse & prendre ses bottes, l'Ecuyer doit lui mettre ses éperons, comme il les lui ôte aussi, toutes les fois que le Roi monte

monte à cheval ou en carrosse; il suivoit même S. M., à cheval, avant la dernière réforme.

Pendant la journée, les Ecuyers suivent le Roi & entrent avec lui par-tout, excepté si S. M. tient Conseil ou veut être seule; alors ils se tiennent dans la Chambre la plus proche.

Quand le Roi alloit à la chasse, à cheval ou en carrosse, l'Ecuyer suivoit toujours avant la réforme, immédiatement après le cheval ou carrosse de S. M., afin que si le Roi venoit à tomber, l'Ecuyer le pût soutenir ou le relever, ce qui est de son office, même pour donner son cheval à S. M., si le cheval du Roi étoit blessé ou boiteux, ou rendu, soit à la chasse ou à la guerre.

Dans la marche ordinaire, l'Ecuyer partageoit la croupe du cheval du Roi avec l'Officier des Gardes, cet Ecuyer ayant le côté gauche qui est celui du montoir, en cas que le grand ou premier Ecuyer n'y soient pas.

Le Roi passant à cheval par quelques détroits ou défilés à la chasse, ou autre part, l'Ecuyer suit immédiatement S. M. & en cette rencontre, le Capitaine ou Officier des Gardes le laisse passer devant lui, à cause du service. Si le Roi passe à cheval sur quelques ponts étroits, l'Ecuyer met pied à terre & vient tenir l'étrier de S. M., crainte que le cheval ne bronche & ne fasse quelques faux pas; & même si le grand ou premier Ecuyer se rencontroit là, il tiendroit l'étrier de la droite & l'Ecuyer celui de la gauche.

Quand le Roi monte à cheval ou en carrosse, l'Ecuyer lui aide & lui prête la main, pour y monter & en descendre; & s'il avoit besoin d'aide pour marcher, c'est encore à l'Ecuyer à lui donner la main & à le mettre aussi dans la chaise à porteur.

Si le Roi se faisoit porter en chaise, l'Ecuyer suivroit à pied à côté de S. M.

Si-tôt que le Roi a des éperons, c'est à l'Ecuyer de jour à avoir l'épée de S. M. en garde; si le Roi ne la porte pas à son côté, cet Officier la prend alors dans le moment que S. M. sort de sa chambre, & la garde jusqu'au moment que le Roi y rentre & quitte ses éperons; que si le Roi sort à pied ou en carrosse à deux chevaux, c'est au Portemanteau que cette garde de l'épée appartient; si, au contraire, le Roi monte à cheval ou en carrosse à six chevaux, alors le Portemanteau remet l'épée de S. M. entre les mains de l'Ecuyer; & au retour, quand le Roi descend pour entrer dans l'intérieur de sa maison ou de celle dans laquelle S. M. veut aller dans ce moment, l'Ecuyer rend l'épée au Portemanteau.

Aux premières entrées que le Roi fait dans les Villes de son Royaume, si S. M. marche à cheval dessous le dais qui lui est présenté & porté par les Echevins, l'Ecuyer marche boité à pied sous ce même dais, à côté du Roi.

Si le Roi dessus son cheval laisse par hasard tomber quelque chose, c'est à l'Ecuyer à lui ramasser, & lui remettre en main; par exemple, sa canne ou sa gaulle, ses gants, son manchon, &c.

A l'armée, l'Ecuyer du Roi sert d'Aide-de-Camp à S. M.

Un jour de bataille, c'est à l'Ecuyer à mettre au Roi sa cuirasse & ses autres armes.

Aux funérailles des Rois, l'un des Ecuyers porte les éperons, l'autre les gantelets, un autre tient l'écu des Armes de France entourées des colliers des Ordres, un autre tient la cotte d'armes, & le premier Ecuyer, ou, en son absence, le plus ancien, porte l'armet ou casque timbré à la Royale. Ces cinq Ecuyers, vêtus de deuil, marchent après le charriot d'armes; leurs chevaux, couverts de velours noir croisé de satin blanc, ayant autour d'eux plusieurs Pages vêtus de deuil.

Pages servans actuellement en la grande Ecurie,

N... d'Ordieres, 1 ^{er} .	N... de Pardieu.
N... de Lyonne, 1 ^{er} .	N... de Dufaur.
N... de Liandorte, servant M. le Dauphin.	N... de Castillon.
N... Dudresnier, <i>idem</i> .	N... de Saunhac.
N... de Lastours.	N... du Drelier.
N... de Chamisot.	N... de Laforest.
N... Dupoerier.	N... de Franqueville.
N... de Badens.	N... de Saignes.
N... de Fontaine.	N... de Barde.
N... de Lastic.	N... d'Affon.
N... de Berners, 1786.	N... d'Adhemar.
N... de Lestourville.	N... de Litteau.
N... de Saint-Pol, 1786.	N... de Savi nac.
N... de la Morle.	N... de Buisson-Bournazel.
N... de Champavoy.	N... de Roquefeuille.
N... de Hauteville.	N... de Vaugiraud.
N... Dubouetiez, 1786.	N... de Queien.
N... de Bec-de-Lievre.	N... le Vaillant.
N... de Javerlhac, 1786.	N... de Boucher.
N... de Château-Thierry, 1786.	N... de Larmandie.
N... de Villers-la-Faye, 1786.	N... de Latude.
N... de Kerguezec.	N... du Griffolet.
N... de Mauniont.	N... de Grave.
N... de Semalle.	N... de Bouchiat.
N... de Fontaine.	N... de Lionne.

Les Pages de la grande Ecurie sont instruits à toutes sortes d'exercices, comme à monter à cheval, & autres.

Les Pages de la Chambre du Roi, de la grande Ecurie, servent à l'armée d'Aides-de-Camp aux Aides-de-Camp de S. M.; le soir, pour éclairer le Roi, quatre Pages; savoir, deux de la Chambre, deux de l'Ecurie, chacun devant S. M., un flambeau de poing de cire blanche.

Quand le Roi va tirer, quatre Pages de la grande Ecurie sont détachés pour être auprès de S. M., & on les appelle les quatre ordinaires ou les quatre surtout, à cause du surtout bleu qu'ils ont alors. Ils suivent le Roi, & portent ses chiens de chasse, à cheval, sur des couffins.

Lorsque le Roi donne à manger à quelques Seigneurs ou à quelques Dames, en public, les Pages servent les Dames & les Seigneurs; mais

les Princes & Princesses de la Maison Royale sont servis par les Officiers du Roi.

Douze Pages sont détachés pour suivre le Roi à chaque voyage ; mais en route de guerre, il y en a un plus grand nombre.

A l'armée, les armes du Roi sont toujours portées à la suite de S. M. soit sur un charriot, soit sur un cheval de bât : & s'il y avoit apparue de bataille ou de combat, le Doyen des Pages de la grande Ecurie mettroit sur lui les armes du Roi, afin d'être tout prêt à les lui donner dans le moment. Ces armes consistent en un casque, une cuirasse & des tassettes ou demi-bras ; il y a aussi pour lors une selle d'armes sur le cheval du Roi, garnie de lames d'acier.

Gouverneur des Pages, qui a 600 liv. de gages, & 1000 liv. de livrées ou dépenses pour deux chevaux, & 2470 liv. pour son état & appointement : Ambroise-François-Esme *Deduit de Romainville*.

Sous-Gouverneurs, 400 liv. de gages, 650 liv. de livrées, 590 liv. pour un cheval, & bouche à Cour pour lui & pour son Valet : Gilbert-Louis *Robinet Duteil* ; & N... de *Pemeja*, honoraire.

Précepteur des Pages, Edme-François *Chaussart*, a 225 liv. de gages, & 200 liv. de récompense, logé, nourri & monté à la grande Ecurie, & un Valet de livrée entretenu.

Aumônier, N... *Clouet*, recu = François *le Beuf* ; 400 l. de gages, logé, nourri & monté à la grande Ecurie, & un Valet de livrée entretenu.

Argentier-Proviseur, Antoine-Etienne *Nouette*, 300 liv. de gages.

Juge d'Armes de France, & *Commissaires de S. M. pour certifier la noblesse de ses Ecuyers & de ses Pages* ; 400 liv. de gages.

L'office de Juge d'Armes de France fut créé par Edit du Roi Louis XIII, au mois de Juin 1615, après les très-humbles remontrances des Etats-Généraux tenus à Paris, & par cet Edit, S. M. déclara que ladite Charge ne seroit exercée que par un Gentilhomme d'ancienne race, Expert & Connoisseur au fait des Armes & des Blasons, qui seroit employé sur l'état de la grande Ecurie, pour être ordinairement à la suite de S. M. avec plein pouvoir, autorité & mandement spécial de juger les Blasons & mesléances des armoiries de ceux qui en peuvent & doivent porter, simples, timbrées, parries diverses, brisées, chargées, écartelées, retranschées, avec supports, couverts, cercles, chapeaux, couronnes, mantelets & pavillons, d'armes, ensemble de connoître les différends qui, pour raison d'icelles, naissent ou naîtront entre les Particuliers.

Le même Edit ordonne que ceux qui seront honorés du titre de Noble, ne pourront porter des armoiries, qu'elles n'aient été blasonnées, recues & jugées par le Juge général des Armes de France, qui en donnera son attache, & que toutes les recherches, poursuites & registres des Armes des Nobles du Royaume ne pourront être faites que de son avis & ordonnance, sauf l'appel de ces Juges au Tribunal des Maréchaux de France.

François de *Chevrier*, Chevalier, Sieur de Saint-Mauris & de Saligny, d'une des plus anciennes Maisons de Bourgogne, fut pourvu de cette Charge par provisions du onzieme jour de Juin 1615 : à celui-ci succéda :

Pierre d'*Hozier*, Sieur de la Garde, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gentilhomme ordinaire de sa Chambre, Commissaire de S. M. pour lui certifier la Noblesse de ses Ecuers & de ses Pages, & l'un de ses Maitres-d'Hôtel, d'une ancienne Maison de Provence, fut pourvu de cette Charge par Lettres données à Saint-Germain-en-Laye, le 25 Avril 1641, pour laquelle il prêta serment entre les mains du Grand-Ecuyer de France, le 24 Mai suivant; il fut pourvu, le 22 Septembre 1643, de la Charge de Commissaire du Roi, pour certifier à S. M. la Noblesse de ses Ecuers & de ses Pages, Charge qui fut créée en sa faveur pour les successeurs & ayant-causes, par Lettres du même jour; afin, disent les Lettres, qu'il n'y ait plus aucun abus en la réception des Ecuers & des Pages, que le service & l'honneur de la Maison Royale obligent d'entretenir, & pour connoître par ce moyen la vérité de l'extraction de tous ceux qui se présenteront pour y entrer, afin que joignant aux exercices qui s'y font ordinairement le bonheur de la naissance & celui d'être utile à l'État.

Louis Roger, & Charles-René d'*Hozier*, freres, furent pourvus conjointement & en survivance l'un de l'autre, pour exercer la Charge de Commissaire du Roi, pour lui certifier la Noblesse de ses Ecuers & de ses Pages; à la mort de leur pere, par Lettres du 22 Juillet 1663, & par autres Lettres du 3 Janvier 1666, ils furent pourvus de la Charge de Juge d'Armes de France.

Cette Charge fut supprimée par Edit du mois de Novembre 1696, portant création d'une Grande-Maitrise générale des Armoiries; mais cette Grande-Maitrise ayant été supprimée par Edit du mois d'Avril 1700, le Roi Louis XIV, par autre Edit du mois d'Avril 1701, enregistré en la Chambre des Comptes & en la Cour des Aides de Paris, rétablit l'Office de Juge d'Armes, avec les mêmes attributions dont avoient joui & dû jouir les précédens pourvus, en faveur du même Charles-René d'*Hozier*, auquel succéda Louis-Pierre d'*Hozier*, Chevalier de l'Ordre du Roi, Maitre ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, Commissaire pour S. M., pour certifier la Noblesse de ses Ecuers & de ses Pages, qui fut pourvu de la Charge de Juge d'Armes, par Lettres du 2 Novembre 1710, & mourut le 25 Septembre 1767, âgé de quatre-vingt-deux ans, laissant de Demoiselle Marie-Anne *Robillard*, son épouse :

I. Denis-Louis d'*Hozier*, né le 17 Avril 1720, reçu Page de la Chambre du Roi, après ses preuves de Noblesse, le 1^{er} Janvier 1734, nommé le 1^{er} Octobre suivant, Commissaire du Roi, pour certifier à S. M. la Noblesse de ses Ecuers & de ses Pages, en survivance de son pere, pourvu d'une Charge de Président en la Cour des Comptes, Aides & Finances de Normandie, le 17 Avril 1751; marié, 1^o. à Demoiselle Elisabeth-Henriette-Marguerite de *Besset*, Dame de la Chapelle-Milon, fille de Daniel-Henri, Chevalier, Seigneur de la Chapelle-Milon, Intendant des Isles sous le vent de l'Amérique; & de Dame Elisabeth-Marguerite de *Guiry*, morte sans enfans; marié, 2^o. le 10 Juin 1764, à Adélaïde-Genevieve de la *Croix*, fille de César-Marie, Chevalier, Seigneur d'Orangis, Intendant de la Martinique, Maitre ordinaire en la Chambre des Comptes

à Paris, & Maître-d'Hôtel de la Reine, & de Dame Genevieve-Elisabeth de Levy, dont:

1°. Ambroise-Louis-Marie d'Hozier, né le 20 Octobre 1764, nommé, en 1784, Commissaire du Roi, pour certifier à S. M. la Noblesse de ses Ecuyers & de ses Pages, en survivance de son pere;

2°. César-Louis, Chevalier d'Hozier, né le 3 Avril 1767;

3°. Abraham-Charles-Augustin, né le 11 Décembre 1775.

II. Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, né le 20 Août 1721, nommé Juge d'Armes & de la Noblesse de France, en survivance de son pere, par Lettres du 1^{er} Octobre 1734, nommé Commissaire de S. M. pour lui certifier la Noblesse des Eleves de l'Ecole Royale Militaire, lors de son institution, reçu avec permission du Roi, Chevalier de Justice de l'Ordre de Saint-Maurice & de Saint-Lazare de Sardaigne, après ses preuves de Noblesse, le 24 Mai 1762, nommé Grand-Croix dudit Ordre le 19 Juin suivant, vivant sans alliance dans l'exercice de sa Charge, qu'il ne cesse d'exercer avec la plus haute distinction.

III. Charles-Pierre d'Hozier, né le 17 Janvier 1731, Vicaire-Général & Chanoine de l'Eglise de Chartres, Seigneur & Prevôt d'Auvers, nommé Abbé de Clerefontaine le 10 Novembre 1785.

IV. Jean-François-Louis d'Hozier, Comte d'Hozier, né le 6 Avril 1733, d'abord Garde-Marine le 8 Avril 1745. Gentilhomme du Roi de Pologne, Duc de Lorraine, le 20 Octobre 1756, Lieutenant des Maréchaux de France, le 14 Avril 1758, Ecuyer de main du Roi, après ses preuves de Noblesse, le 6 du même mois, Gouverneur de Lagny-sur-Marne, le 18 Mars 1760, Chambellan du Roi de Pologne, le 17 Octobre suivant, reçu Chevalier de l'Ordre de Saint-Maurice & de Saint-Lazare de Sardaigne, après ses preuves de Noblesse paternelle & maternelle, le 24 Mai 1762, Chambellan de l'Electeur Palatin, le 20 Octobre suivant, marié à Nancy le . . . à Demoiselle Elisabeth-Charlotte de Vergé, fille de François de Vergé de Saint-Etienne, Ecuyer, ancien Capitaine au Régiment Royal-Lorraine, Gentilhomme de la Cour du Roi de Pologne; & d'Anne-Marguerite Heré de Corny, dont, 1°. Antoine-Marie-Alexandre, né le 2 Novembre 1782;

2°. Bernard-Louis-Joseph, né le 17 Juin 1784;

3°. Denise-Louise-Henriette, née le 17 Septembre 1780;

V. Marie-Marguerite-Félicité, née le 15 Novembre 1722, morte en 1752, ayant épousé, le 7 Janvier 1750, Ange-François Perrotin, Chevalier, Seigneur de Barmond, Chevalier de l'Ordre du Roi, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris.

VI. Marie-Henriette-Louise, née le 15 Juillet 1724, mariée, le 17 Mai 1747, à Erienne de Vassart, Chevalier, Seigneur d'Andernay, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Bar, son cousin-germain.

VII. Anne-Louise d'Hozier, née le 28 Septembre 1735, reçue à Saint-Cyr, après ses preuves de Noblesse, le 12 Décembre 1743, mariée, en 1776, à Pierre Poncet de la Riviere, Chevalier, Comte d'Abblis, Baron de Prestles, Seigneur des Faures, Président au Parlement de Paris, mort au château des Faures, le 4 Décembre 1784.

Maîtres pour enseigner les Pages, suivant qu'ils se trouvent sur l'état des Ecuries du Roi.

- Maître tireur d'Armes*, 400 liv., Louis Prevot.
Maître à Voltiger, 400 liv., Antoine-Marie Ciolly.
Maître à Danjer, 400 liv., Jacques Briant.
Maître des Exercices de la Guerre, 400 liv., Augustin-Bernard-Louis-Joseph Rousseau.
Maître des Mathématiques, 400 liv., Auguste-Savinien le Blond.
Maître à Ecrire, 400 liv., Pierre-Etienne-Léon Coquet.
Maître à Dessiner, 400 liv., Jacques-Augustin Silvestre, & Augustin-François, son fils, en survivance.
Premier Valet des Pages, 75 liv. de gages: Louis-Charles Beurain, & Marie Fère, qui à son petit-fils en survivance.
Deux Cuisiniers pour les Pages, 150 liv. chacun: Louis Brunel & Michel Chapelle.
Un Aide de cuisine, 100 liv. de gages, N... Reverard.
Sommeliers, 200 livres; Jean-Baptiste Armand, & Victor de la Roche.
Aide de Sommelerie, 150 liv., Joseph Biros.
Lavandier, 100 liv., Pierre Edelins.

Valeis-de-pied, nommés Grands Laquais, pour courir, à gages ou autrement, 366 liv.

Denis Tremblaye.	François-Joseph-Sébastien Meyer.
Pierre-Claude Latinois.	Jacques Marine.
Nicolas-Hyacinthe Sponville.	Pierre Meat.
Jean-Nicolas le Febvre.	Jean-François Duclos.
François-Antoine-Joseph Roze.	Jacques de Lestre.
Jacques Moreau.	François Isambert.
Antoine Jacotin.	Jean Lefevre.
Jean Caullier.	Jean-Pierre Pelouvis.
Claude Edme Landry.	François Brossat.
François-Charles Legendre.	Jean-François Villemain.
Philippe-Joseph Guides.	Ignace-Jean Villemain, en survivance.
Pierre Frain.	Jean-Louis Boivin.
Jean-Jacques Latinois.	Jacques-Nicolas Trevery.
Antoine Roy.	Jean-François Hury.
Louis-Antoine Boudot.	Louis-François de la Croix.
Vincent Bouvannard.	Jean Crépey.
Jean-Baptiste Jacotin.	François Audrant.
Jean-Pierre Bruckerez.	Louis Serret.
Pierre Salomon.	Charles Sponville.
Jean-Michel Warmé.	

Quand le Roi monte à cheval, les Valets-de-pied tiennent l'étrier hors le montoir.

Les Valets-de-pied portent quelquefois la viande du Roi, comme quand le Roi est à l'armée, aux petites chasses, & les jours de cérémonies, comme lorsque le Roi traita M. le Légat & les Ambassadeurs Suisses, en

1663, & au festin du jour des Rois, & pour lors les Pages donnent à boire.

Il y a aussi deux Fourriers qui ont chacun 165 l. de gages : N... *Fenaux*, reçu = Jean-Nicolas-Robert de *Bonneval*, & Nicolas-Henri-Jules-Athanasie *Gillorin*.

Quatre *Mâtres Palfreniers de la grande Ecurie* : Nicolas-Gabriel *Vallet*, François *Petit*, Charles-François *Petit*, en survivance ; Jacques-Claude *Benoît*, Romain *Bouzenot*.

Quatre *Mâtres Palfreniers, par Commission* : François-Joseph *Collot*, N... *Jouard*, N... *Roy*, N... *Syrane*.

Quatre *Maréchaux de Forges* : François *Tamister*, Jeanne-Marie *Gençon*, reçu = de François *Gençon* son pere ; François-Alexandre *Gely*, & N... *Beaupied*.

Médecins de la grande Ecurie, 200 liv. chacun : Projette-Joseph *Ethart*, & N... *Menuret* de Chambot, reçu = Jean-Baptiste *Michelon*.

Quatre *Chirurgiens*, 100 liv. chacun : Louis-Gaspard *Marquis*, Claude *Dupon*, Gervais *Traverse*, Claude-François *Garre*.

Deux *Apothicaires*, 100 liv. chacun ; François-René le *Houx* de Clermont, Jean du *Four Delpit*.

Gardes des Malades, 100 liv. : Gilbert-Claude-Jean *Carrelet*, & Jean-Claude *Carotte*.

Lavandier, 100 liv., N... *Edeline*.

Portier, 150 liv., Maxime *Boucher*.

Arroiseur du Manege, 100 liv., Jacques *Beconats*.

Ouvriers & Marchands fournissant actuellement les Ecuries.

Marchands Drapiers, Pierre *Brochant*, & Félix, son fils, en surviv. *Passementier*, 100 liv., les mêmes *Brochant*.

Mercier, 100 liv., les mêmes.

Tailleurs, 100 liv. de gages chacun : Jean-Charles le *Febvre*, Charles-Joseph le *Duc*, Pierre-Joseph le *Rond*, François-Marie *Barbry*, Claude-Jean le *Sage*, Jean le *Febvre* des *Nouettes*.

Selliers-Carrossiers, 100 liv. : Antoine-François *Auger*, a les deux Charges.

Eperonnier, 100 l., Pierre-Nicolas le *Pol*, a les deux Charges ; Pierre-Florent le *Pol*, son petit-fils, en survivance.

Charron, 100 liv., Claude de la *Rue*.

Bourrelier, 100 liv., Jean-Pierre *Cottre*.

Cordonnier, Jacques-Louis *Debonnair*, 100 liv.

Brodeur, N...

Menuisier, 100 liv., François *Buillaud*.

Intendant, Claude-Christophe *Lorimier*.

Trésorier, M. Christophe-Joseph *Tessier*.

Chevaucheurs de l'Ecurie, nommés vulgairement *Couriers du Cabinet*.

Ils sont au nombre de douze pour porter communément en poste les ordres du Roi, ou les paquets du Grand-Ecuyer ou des Ministres, à la suite desquels ils sont attachés ; ils ont chacun 365 liv. de gages, & sont payés des courses qu'ils font.

Chevaucheurs, Louis-Benjamin *Fleuriau* de Belleme.

Léonard *Genébrias*.

- Jean *Coutrey*.
 Jacques du *Tartre*.
 Henri le *Page*.
 Nicolas *Savary*, à la suite du Grand-Ecuyer.
 N... *Sândras*, & N... *Bacholez*, en survivance, à la suite du Secrétaire
 d'Etat ayant le département de la Maison.
 Nicolas-André-Philippe de *Fresne*, à la suite du Secrétaire d'Etat de la
 Guerre.
 Jean des *Champs*, à la suite de celui de la Marine.
 Joseph l'*Epine*, à la suite des Affaires étrangères.
 Henri *Dutelle*, à la suite du Contrôleur-Général.
 Quelques Officiers de la Maison du Roi ont des chevaux de livrée en-
 tretenus en la grande Ecurie, comme le Porte-malle, ou bien reçoivent
 en argent leur droit de chevaux & d'écurie, comme le Conducteur de la
 Haquenée, l'Avertisseur, le Sommier de bouteille, le Sommier de vais-
 selle, le Sommier de fruiterie.

H A R A S.

Le Haras consiste en grand nombre de chevaux de crue, jumens, éta-
 lions, poulains, & autres qui étoient ci-devant entretenus à Saint-Léger,
 près Montfort-l'Amaury, & qui le sont présentement au Buiffon-d'Exmes
 & Terre Dupin, situés en Normandie, depuis le mois d'Avril 1715.

Capitaine du Haras sous M. le Grand-Ecuyer, Nicolas-Augustin de
 Malbre de Briges.

Aumônier, M. Jean-Baptiste-Mathurin-Charles-Angé *Berrou*,
 400 liv.

Gardes du Haras, qui ont de gages par an 366 liv.; François-Henri de
 Malleveau, Nicolas *Carpentier* de Bellefontaine.

Médecins des Haras, 400 liv. de gages, N... le *Rouge*.

Chirurgien, 150 liv. de gages, Jacques *Bessut*.

Apothicaire, Louis *Vercaveau*.

Maître Palfrenier, Guillaume-François *Dutertre*.

Maréchal des Forges, Jean-Maurice *Corban*, 100 liv. de gages.

Serrurier, 100 liv. de gages, Jacques-Pierre *Gilbert*, Sieur de Gely.

H A R A S D U L I M O S I N.

Directeur-Général, N... de *Tourdonnet*.

Inspecteurs, N... de *Jouffineau*, pour le Bas-Limousin; N... *Dauphin*
 de la Cadou, pour le Haut-Limousin, à Gourffac par Chasseneuil; N...
Maillard de la Couture, à Limoges.

Sous-Inspecteurs, N... de *Lignac*, à Lavaud; N... *Arnaud*, N... de
Beaune de la Fraigne, Administrateur à la Bersac; N... *Rampnoux* du
 Puy-Saint-Jean, Garde-Visiteur.

Gardes des Haras du Département de M. *Dauphin*, N... *Arnaud* cadet,
 N... *Fournet*, N... le *Doux*, à Chazelles; N... la *Fontaine*, à Ruffec;
 N... *Dejnoix*, à Saint-Aulaye.

Gardes des Haras du Département de M. de *Jouffineau*, N... *Breuilh*,
 N... *Besse* de Lubersac, à Uzerche; N... la *Font*, à Chalus.

OFFICIERS POUR SERVIR AUX GRANDES CÉRÉMONIES.

Les *Hérauts-d'Armes*, qui portent le titre de différentes Provinces de ce Royaume, sont ainsi couchés sur les états :

François-Gabriel *Bronod* de la Haye, Roi d'Armes, du titre de *Montjoye S. Denis*, 500 liv. de gages.

Claude *Sauzea*, premier Héraut-d'Armes, du titre de *Bourgogne*, 300 l.

Jean de *Vauzelles*, du titre de *Normandie*, 100 l.

Charles-François *le Pelletier* de la Borde, du titre de *Roussillon*, 100 liv.

Jean-Baptiste *Donnet*, du titre de *Alençon*, 100 liv.

Jacques *Petit*, de *Charolois*, 100 liv.

Jacques *Chauvel*, de *Picardie*, 100 liv.

Nicolas-Joseph de *Même*, du titre de *Touraine*, 100 livres.

Louis-Jean-Samuel *Joly*, du titre de *Saintonge*, 100 liv.

Antoine *Praire*, de *Lyonnois*, 100 liv.

Jean-Wilmain *d'Abancourt*, d'*Angoulême*, 100 liv.

François-Etienne *Jourdiér*, de *Dauphiné*, 100 liv.

Les *Poursuivans-d'Armes* ont été supprimés par l'Edit de Juin 1784.

Les Rois d'Armes & les Hérauts sont vêtus aux cérémonies de leurs cottes d'armes de velours violet-cramoisi, chargées devant & derrière de trois fleurs de lis d'or, & autant sur chaque manche, où le nom de leur Province est écrit en broderie d'or; de plus, le Roi-d'Armes, dont le titre est *Montjoye S. Denis*, met une Couronne Royale au-dessus de ces fleurs de lis. Ils portent tous une toque de velours noir, ornée d'un cordon d'or, & ont des brodequins pour les Cérémonies de paix, & des bottes pour celles de guerre. Ils sont revêtus aux pompes funebres des Rois & des Princes, par-dessus leurs cottes-d'armes, d'une longue robe de deuil traînante, & tiennent un bâton, dit *Caducée*, couvert de velours violet, & semé de fleurs de lis d'or en broderie; ils portent aussi la médaille du Roi pendue au col, & le Roi d'Armes, une croix pectorale pendue à un ruban violet-cramoisi & liséré d'or.

Leur fonction, des uns & des autres, étoit d'aller dénoncer la guerre, & sommer les Villes de se rendre; ils publient encore la paix, assistent aux sermens solennels; ils ont assisté aux Etats-Généraux, aux juremens de paix & aux juremens d'alliances; au Sacre, où ils sont largesse au Peuple, de pièces d'or & d'argent: ils se trouvent aux pompes funebres des Rois, des Reines, des Princes & Princesses du Sang.

Ils marchent devant le Roi, lorsqu'il va à l'offrande, le jour de son Sacre; ils assistent aux Mariages des Rois & des Reines, aux Cérémonies des Chevaliers du Saint-Esprit, aux festins royaux; comme aussi aux Baptêmes des Enfans de France.

Aux obsèques des Rois, dans la chambre du lit de parade, où le corps du défunt, ou son effigie paroît, il y a toujours deux Hérauts d'Armes, qui se tiennent jour & nuit au pied du lit de parade, & qui présentent le goupillon aux Princes, Prélats & autres de la qualité requise, qui viennent jeter de l'eau-bénite; ils font aussi d'autres fonctions aux funérailles.

Deux *Porte-Epées de paremens*, chacun 500 liv. *Simon-Pierre Pheppe* du Port-Navalau, & *Philippe-Robert Sanjon*.

Porte-Manteaux, 100 liv. Alexandre-Hector *Besançon*.

Douze Trompettes, 180 liv. ; M. le Grand-Ecuyer en choisit quatre, appelés particulièrement les quatre Trompettes ordinaires de la Chambre du Roi.

Les autres huit Trompettes des Ecuries, servant dans les plaisirs de S. M. ; ils ont chacun 180 liv. : François-Charles *Klier*, & N... *Kemp*, en survivance ; George des *Moulins* de Charmes, François *Place* de Caraffe, Antoine *Gautier*, Julien *Godinot*, Claude-François *Guenard*, Aimé-Benjamin *Fleuriot*, Nicolas-Jourdain *Bravignon* de Grand-Maison, Emery-Guillaume *Bernier*, Charles-Marie *Petit*, Louis-Landry *Cordier* de Marville, Nicolas *Gilbert*.

Douze Joueurs de Violon, Hautbois, Saqueboutes & Cornets, ainsi nommés : Louis-Jean-Baptiste *Sallentin*, basse de hautbois, taille & violon.

Jean *Souillard*, dessus de hautbois, & deux dessus de violon.

Jean-Elie *Schreibert*, hautbois.

Jean-Baptiste-Dominique *Pillet*, dessus de cornet, & haute-contre-violon ; François *Sallentin*, en survivance.

Jean-Mathurin *Gauthier*, taille de hautbois, & haute-contre-violon ; Joseph-Grégoire *Bureau*, en survivance.

Jean-Baptiste *Berault*, haute-contre de hautbois, & haute-contre de violon.

Jean-Martial *Pajon*, haute-contre de hautbois, & dessus de violon.

Jean-Baptiste *Berault*, fils, Joueur de hautbois, saqueboute & dessus de violon.

Etienne *Saint-Suire*, dessus de hautbois, & haute-contre de violon.

François *Sadin*, basse de hautbois & basse de violon. Ces douze étoient jadis pour jouer ensemble du violon, quand on le souhaitoit, ou du hautbois, saqueboute & cornet, quand on le leur commandoit : aujourd'hui ils ne jouent que du hautbois & du basson.

Ils viennent, par un ancien usage, jouer le premier jour de l'an, le premier jour de Mai & le jour de S. Louis, au lever du Roi. Ils doivent aussi être employés dans les grands divertissemens, & à quelques grandes Cérémonies.

Il y a encore six hautbois & musettes du Poitou, dépendans de l'Ecurie : 180 liv. de gages, un habit de livrée de 120 liv. : Pierre *Dubreuil*, Jean *Maugendre*, Antoine-François *Masse*, Alexandre-François *Corbin*, Pierre *Vigeant*, Jacques-Pierre-René *Peltereau*. On les emploie dans les grands divertissemens.

Huit Joueurs de Fifres & Tambourins, chacun 120 liv.

Fifres, Denis *Justin* Valet, François-Nicolas-Joseph *le Mercier*, Louis *Bethulot*, Jean-François *Roussel*.

Tambourins, Eugène-Ferdinand *Viault*, Jacques *Cassotte*, Pierre *la Borde*, Pierre-Bernard *Cotheret*.

Tous les Officiers mentionnés dans ces deux classes, sont sur l'état général des Ecuries du Roi, envoyé en la Cour des Aides, & jouissent des privilèges des *Commensaux* de la Maison de S. M.

Deux Officiers non *Commensaux*, un *Courier des Ecuries*
& un *Lancier*

INTENDANS-GÉNÉRAUX DES POSTES.

L'établissement des Postes est ancien dans le Royaume. On trouve que le 19 Juin 1464, il y avoit un Grand-Maitre des Coureurs. Le Roi Henri IV établit des Contrôleurs-Généraux des Chevaucheurs de l'Ecurie, & autres tenant postes, par Lettres Patentes du mois de Janvier 1608. Ces Charges furent supprimées par Edit de Louis XIII, en Janvier 1630, & en leur place il fut créé trois Offices de Surintendans-Généraux des Postes & Relais de France, & Chevaucheurs de l'Ecurie. Arnoul de *Nouveau*, Seigneur de Fremont, étoit revêtu de ces trois Charges, lorsque, par Edit du mois de Mai 1632, le même Roi lui donna la qualité de *Grand-Maitre & Surintendant-Général des Couriers, Postes & Relais*; & on réunit à cette Charge les revenus des ports de lettres, avec pouvoir de commettre aux Charges de Maitres des Couriers, auxquelles Charges ce revenu avoit été précédemment attribué. Il fit, aussi bien que Jérôme de *Nouveau*, son fils & successeur, différentes aliénations de ces droits aux Maitres des Couriers, jusqu'en 1662, que le Roi Louis XIV supprima ceux-ci.

Le Roi Louis XV étant parvenu à la Couronne, jugea à propos, au mois de Septembre 1715, de créer de nouveau cette Charge en titre d'Office, par Edit donné à Vincennes, avec attribution de gages, qui ont été modifiés depuis, par une Déclaration de S. M. du 23 Août 1716, à la somme de 20000 liv. outre 10000 liv. pour nourriture, comme Commensal, & 1000 liv. d'extraordinaire par mois, quand la Cour va en campagne; le tout à prendre sur le bail des Postes, & payable par le Trésorier d'icelles.

Cette Charge fut supprimée en Août 1726.

Par l'Edit de 1715, furent créées les deux Charges de Conseillers du Roi, *Intendans-Généraux des Postes, Couriers & Relais de France*, qui ont chacun 7500 liv. de gages ordinaires, & 30 liv. par jour d'extraordinaire, en cas de voyage pour le service du Roi.

N... de *Rigoley*, Baron d'Ogny, Grand-Croix, Prévôt, Maître des Cérémonies honoraire de l'Ordre de Saint-Louis; N... de *Rigoley*, Comte d'Ogny, son fils, Adjoint & en survivance.

N... *Thiroux* de Montregard, Conseiller d'Etat; N... *Mesnard* de Conichard, Adjoint.

Deux Conseillers du Roi, *Contrôleurs-Généraux des Postes, &c.* à chacun 2500 liv. de gages: MM. *Lebrun & Bazin*.

Ces quatre Officiers ont droit de *Committimus* au petit Sceau, & sont Commensaux de la Maison du Roi.

Visiteurs-Généraux, à chacun 450 liv. de gages; MM. *Gibert, Jacquesson Dolivotte, de l'Epine & Gamain*.

Quatre *Couriers*, pour porter les dépêches de la Cour, à chacun 300 li. de gages.

Un *Secrétaire* de la Surintendance des Postes, avec 2500 liv. de gages: M. *Riviere*.

Un Conseiller du Roi, *Trésorier-Général des Postes & Relais de France*, avec 2500 liv. de gages, & 2500 liv. par forme de gratification, N...

Après l'Edit du Roi, donné à Versailles au mois d'Avril 1726, portant suppression de ladite Charge de *Grand-Maître & Surintendant-Général des Postes*, M. le Cardinal de Fleury a exercé cette Charge par Commission.

Par Edit du mois de Mai 1738, les deux Charges d'*Intendants-Généraux des Postes*, celles de *Contrôleurs-Généraux*, de *Visiteurs*, de *Secrétaire de la Surintendance-générale*, & de *Trésorier-Général des Postes* qui subsistoient en titre d'Office, furent supprimées, & le Roi, qui s'étoit réservé d'y pourvoir, accorda à M. Pierre Grimon du Fort & à M. Philbert-François Thiroux de Gerseuil, Conseiller Honoraire en la Cour des Aides, les Commissions d'*Intendants-Généraux des Postes*; à M. Robert Janel, celle de *Contrôleur-Général des Postes*; à MM. Pierre Guichon & Pierre-Edme Simon, celles de *Visiteurs-Généraux*, dont les deux derniers avoient été pourvus en titre d'Office; à M. Antoine-François Foulard de Beauchamp, celle de *Secrétaire de la Surintendance des Postes*; & à M. Gaspard-Hyacinthe de Casé, celle de *Trésorier-Général des Postes*. Ces deux derniers avoient eu pareillement en titre d'Office les deux Charges.

Après le décès de M. le Cardinal de Fleury, arrivé le 29 Janvier 1743, M. Amelot, Ministre & Secrétaire d'Etat, qui avoit la survivance de la Surintendance-Générale des Postes, en a fait les fonctions jusqu'au 27 Avril 1744, qu'il en a donné sa démission.

Cette Charge étant restée vacante jusqu'à la fin de la campagne que le Roi fit en Flandres, S. M. chargea M. le Comte de Saint-Florentin, Secrétaire d'Etat, de signer aux Commandemens tous les ordres concernant la Surintendance des Postes, & ordonna à M. du Fort, Intendant-Général des Postes, de le suivre en campagne pour en faire les fonctions.

Le 17 Février 1743, M. Claude-François Lavechef du Parc, Conseiller-Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France & de ses Finances, obtint la Commission de *Contrôleur-Général des Postes*, à laquelle il n'avoit pas été pourvu depuis la mort de M. Alexandre-Christophe Pajot de Villers.

Le 18 Novembre 1744, le Roi accorda à M. le Comte d'Argenson, Ministre & Secrétaire d'Etat, la Charge de *Surintendant-Général des Couriers, Postes & Relais de France*.

Les fonctions de cette Charge sont, d'avoir inspection sur les Maîtres des Postes, sur les Directeurs des Bureaux des Postes, leurs Commis & les Couriers des malles, en tout ce qui regarde leurs exercices & fonctions. Le Surintendant-Général propose au Roi les sujets qu'il juge capables de remplir les places de Maîtres des Postes, & S. M. leur fait expédier des Brevets qui sont signés par MM. les Secrétaires d'Etat, chacun dans leur département. Il prête serment entre les mains du Roi, a droit de logement à la suite de S. M., en quelque lieu qu'Elle se trouve, & est Commissaire-né au Conseil des Finances, lorsqu'il s'y agit des adjudications des baux des Postes.

OFFICIERS NÉCESSAIRES POUR LES VOYAGES.

Capitaine des Guides, Jean-Pierre-Gaspard d'*Ailhaud* de Castenet.

Le revenu de cette Charge est de 2000 liv. de gages ordinaires sur l'état, payables 500 liv. par quartier, par les Trésoriers de la Maison, 300 liv. par mois, & 600 liv. d'extraordinaire dans les voyages.

Le Capitaine des Guides doit se tenir proche l'une des portières du carrosse du Roi marchant en campagne, afin que si S. M. demande le nom des lieux, Villes, Châteaux, Bourgs & Villages qui sont sur le chemin, il puisse les lui nommer.

Il y a toujours au moins deux Guides à cheval pour la conduite de S. M., qui doivent être habillés des couleurs du Roi, & qui marchent un peu devant S. M., ordinairement à la tête des Chevaux-Légers.

Si le Capitaine des Guides fait quelques frais pour faire accommoder les chemins par où S. M. doit passer, le Roi les lui fait rendre au Trésor-Royal.

Pour que les Officiers de la Bouche ne manquent au lieu où le Roi doit manger, quand il marche en campagne, le Capitaine des Guides fait avertir aux Offices de la Bouche, en quel endroit S. M. veut dîner.

Il a droit d'établir des Lieutenans des Guides dans toutes les armées du Roi, & même en celles qui sont sous la charge de ses Lieutenans-Généraux; & après qu'il a donné des provisions à ces Lieutenans, ils sont admis pardevant MM. les Maréchaux de France. Ces Guides portent les couleurs du Roi, & sont exempts de logement de gens de guerre.

Le Capitaine des Guides prête serment de fidélité devant le plus ancien Maréchal de France, qui représente le Connétable.

Il y a quelques Officiers nécessaires pour les voyages, qui dépendent du Grand-Maitre, savoir :

Un *Wagmestre* de l'équipage du Roi, qui a autorité sur les Capitaines des charriots & Conducteurs desdits charriots de S. M., quand Elle va en campagne, avec soin de les faire charger, de les mettre en marche, de les faire loger, & généralement de leur distribuer tous les ordres nécessaires, & leur partager tout le travail, en sorte qu'il ne manque aucune chose à ladite conduite.

C'est ainsi que le porte le Brevet de la création de cette Charge, expédié par le Roi Louis XIV, étant à Saint-Germain-en-Laye, le 15 Mai 1667, en faveur de Guillaume *Didier*, sieur de l'Epine, aux gages de 1200 liv. par an, lorsque le Roi marche en campagne, & de 600 liv. par an, lorsqu'il ne marche pas, avec son ordinaire & nourriture toute l'année: Anne-Urbain *Galleran* de Grandmaison; N... *Galleran* des Roheres, en survivance.

Un *Aide-Wagmestre*, dont les fonctions sont de remplir celles du *Wagmestre* en son absence; & même en cas de besoin en sa présence, & conjointement avec lui, selon l'exigence des cas, & le bien du service. Cette Charge fut créée, le Roi étant à Avesnes, le 10 Juin 1667, en faveur de Jean-Baptiste *Bodin*, sieur des Perriers, Chef de

Fourriere de la Maison, aux gages de 600 liv. par an, lorsque S. M. marchera en campagne, & de 300 liv. lorsqu'Elle ne marchera point; avec son ordinaire & nourriture pendant toute l'année. C'est N... Lancel. Il n'est couché sur le grand état de la Maison du Roi, que pour 200 liv.

Le Roi, par son Brevet expédié à Saint-Germain-en-Laye, le 30 Mars 1670, donna au Grand-Maître de France, le droit de nomination à ces deux Charges, lorsqu'elles viendroient à vaquer.

PLAISIRS DU ROI.

GRAND-VÉNEUR.

Louis-Jean-Marie de Bourbon, Duc de Penthièvre. *Voyez* Penthièvre.

L'Office de Grand-Véneur de France est ancien, mais le titre n'est que du temps de Charles VI. Les prédécesseurs de ce Roi avoient un *Maître-Véneur*; & le premier qui soit connu sous ce titre, est Geoffroi, sous le regne de Saint Louis, en 1231. Plusieurs de ses successeurs eurent la même qualité, jointe à celle de *Maître* ou *Enquesteur des Eaux & Forêts*. Quand ils perdirent cette dernière, ils eurent celle de *Maître-Véneur & Gouverneur de la Vénerie du Roi*. Louis d'Orgecin, Chambellan du Roi, fut établi le 30 Octobre 1413, *Grand-Véneur & Gouverneur de la Vénerie du Roi*, au lieu de Guillaume de Gamaches, aussi *Chambellan du Roi*; & Jean de Berghes, Seigneur de Cohen & de Marquillies en Artois, fut le premier qui fut honoré du titre de *Grand-Véneur de France*, par Lettres du 2 Juin 1418.

Le Grand-Véneur a de gages ordinaires, 1200 liv., & pour son état & appointement, 10000 liv., & outre cela plusieurs autres droits & revenans-bons.

Il prête serment de fidélité entre les mains du Roi, & donne les provisions aux Officiers de la Vénerie, sur lesquels il a la Surintendance, & dont presque toutes les Charges sont à sa disposition, quand elles vaquent par mort.

Le Roi étant à la chasse du cerf, quand il monte à cheval pour aller au *laissez-courre*, le Grand-Véneur, ou en son absence celui qui commande la Vénerie, présente à S. M. pour parer & écarter les branches, un bâton de deux pieds, dont la poignée est pelée, depuis la fête de la Magdeleine, sur la fin du mois de Juillet, jusqu'au mois de Mars; à cause qu'en ce temps-là les cerfs touchent au bois; & le reste de l'année, ce bâton est couvert de son écorce; & quand le cerf est pris, le Piqueur en coupe le pied droit qu'il donne au Lieutenant de la Vénerie (ou Grand-Véneur, s'il y est) qui le présente au Roi.

Lieutenant ordinaire de la Vénerie, 1000 liv.; Nicolas-François de Ville de la Barre.

Lieutenans de la Vénerie, servans quatre par quartier, chacun 500 l. de gages.

JANVIER. Nicolas Foucault, Marquis de Magny.

AVRIL. Robert-Antoine, Comte de Wignacourt.

JUILLET. N... *Leroux* de l'Épine, reçu = *Céleste Emengard* de Beauval.

OCTOBRE. *Charles Picart*.

Comme le Roi Louis XIV, par sa Déclaration du 2 Janvier 1706, a dispensé ses Officiers de Vénérie du service, S. M. nomme des personnes pour remplir leurs fonctions, & qui sont habillés & montés, mais ils ne sont point en Charge, quoiqu'ils soient nommés Lieutenans de la Vénérie.

Sous-Lieutenans, servans par quartier, 60 liv. chacun.

Guillaume Leduc.

N... de *Laborde*, reçu = *François Drie*.

Jean-Baptiste de la *Curne* de *Sainte-Palaye*.

Jean-Michel de *Lage*.

Gentilshommes, 60 liv. chacun; *David-Jacob Clock*.

Jean-Xavier Clock de *Soan*.

Jean-Baptiste Pothenot.

Philippe-François-Bonaventure de *Blois* de la *Suze*.

N... de *Laferte*, reçu = de *Denis-Baptiste Charent*.

Isaac Laroque.

Pages, 300 liv. chacun; N... de *Caquerai* = *Bougars* de *Vaudeleau*.

N... *Chevalier* de *Caqueray*.

Argentier, 400 liv., N... *Griois*.

Compagnie des Gardes à cheval des plaisirs du Roi, ès environs & à dix lieues à la ronde de Paris, & par tout le Royaume.

Lieutenant, 600 liv., N... le *Dru*.

Sous-Lieutenant, 300 liv., *François-Paul Vairon*.

Gardes, 150 liv. chacun; *François Gondré*.

Pierre Drouet des *Fontaines*.

N... *Larceban*, reçu = de *Joseph-Vincent Desguimeray*.

Nicolas-Guillaume-Joseph Baurin *Duvivier*.

Pierre Rebeuf.

Meute de chiens de chasse, chassant le chevreuil.

Lieutenant, 1000 liv., *Nicolas Lambert*.

Piqueurs, 683 liv. 6 sols, *Charles-François Pourlier*, ordinaire.

Paul-Etienne Lersant.

Jean-Baptiste Itey.

Valets de *Limiers*, 275 liv. chacun: *Matthieu-Joseph Joly*.

Florent Tarvouillet.

Olivier Samson, *Sieur d'Eschalets*.

Valets des *Chiens*, 300 liv. chacun; *Philippe Regnault*.

Antoine-Jean Sirot.

Page, 300 liv. *Bénigne Mariotte*.

Tresorier de la *Vénérie*, 3300 liv. *Michel-Joseph Leduc*.

Contrôleurs, 1462 liv. *Joseph-Julien Dupont*, *Nicolas-Henri Carré*,

Louis-Alexandre Charlier *Depaché*.

CHASSE DU SANGLIER,

OU LE VAUTRAIT.

Capitaine-Général des Toiles des chasses, Tentes & Pavillons du Roi, & de l'équipage du sanglier, que l'on nomme *Vautrait*; *Augustin-Louis Hennequin*, Marquis d'Ecqueville, Chevalier des Ordres, reçu par la démission de son pere, le 21 Juin 1741; N... *Hennequin*, Comte d'Ecqueville, reçu en survivance.

Ses appointemens sont de 1200 liv. de gages, 3200 liv. pour l'entretienement du charroi des toiles, 1500 liv. pour les habits de quinze petits Officiers, 1400 liv. pour les cafaques de quatorze Gardes, 2196 liv. pour la nourriture de quarante chiens courans, 1464 liv. pour l'entretienement de douze grands lévriers ou dogues, 9060 liv. pour l'augmentation de dépense audit équipage des toiles, & 3979 liv. 12 sols pour son état & appointement. Total 23999 liv. 12 sols.

Il donne les provisions aux Officiers des toiles de chasse & de l'équipage du sanglier, dont les Charges sont à sa disposition.

Quand le Roi est à la chasse du sanglier dans l'enceinte des toiles, c'est le Capitaine-Général de cet équipage, qui présente à S. M. l'épée ou les dards pour ruer le sanglier. On remarquera que les Seigneurs de la Cour ne prennent point de dards, sans l'ordre exprès du Roi,

Le Capitaine de cet équipage va ou envoie par ordre du Roi, dans toutes les forêts & buissons de France qu'il juge à propos, prendre avec ses toiles de chasse, des cerfs, biches, sans & autres animaux, pour peupler ou repeupler les parcs de quelque Maison Royale, lorsqu'il en est besoin.

Lieutenans, François-Joseph *Walhs*, Comte de Serrent, & Pierre *Courty*.

Sous-Lieutenans, 600 liv. chacun : Edme *Leclerc* de Champmartin, & Alexandre *Poltrou*.

Huit *Gentilshommes*, dont les deux premiers ont 360 liv., & les autres six n'ont que 300 liv. : Joseph-Laurent *Deston*, Anne-François *Boileau* de Maulaville, Pierre-Mathurin *Maubuisson*, Daniel-Nicolas *Maillard*, Louis *Duvey* Duhamet, François *Jacquesson* de Vauvignoles, Marie-Edouard *Delafaux*, Claude-Nicolas de *Blegny*.

Tous les Officiers des toiles ci-dessus nommés, peuvent prendre la qualité d'Ecuyer, & sont Commensaux de la Maison du Roi, & en cette qualité jouissent, eux & leurs veuves, de tous les privilèges y attachés, ce qui est confirmé par Sentence de l'Intendant d'Alençon, du 4 Avril 1746, qui décharge de la taxe de franc-fief la Demoiselle Catherine *Barbier*, veuve de feu Jean-Gilles *Leger*, Gentilhomme de la Venerie,

Six *Valets de Limiers*, 360 liv. chacun : Jean-Baptiste *Chauvet* de Lamotte, Pierre *Guerin*, Jean-Baptiste *Porée* Dubreuil, Joseph-François *Feuillebois*, Etienne-Nicolas *Buisson*, Pierre-Paul *Laroche*.

Trois *Gardiens de Lévrier*, 200 liv. chacun : Marie-Jean *Jouvenne*, Nicolas-Claude-Pierre-Paul *Millet*, Pierre-Marc-Antoine de *Languedoc*.

Deux *Valets de Chiens*, 200 liv. chacun : François-Victor *Labeste*, Louis *Jarrot*.

Deux

Deux Gardes de grands Lévriers, 300 liv. chacun : Pierre-Nicolas *Leffeuille* fils ; Philippe-Louis *Bertault*.

Deux Officiers pour la garde des grands Lévriers, 200 liv. chacun : Jean-Baptiste *Nyel*, Pierre *Gonthier* de Lagarde.

Commissaire des Toiles, 300 liv. Charles-Louis-David *Lepelletier* d'Aunay.

Commissaire Rabilleur des Toiles, 200 liv. Jacques *Bourg*.

Fourrier, 200 liv. Jérôme-Alexandre le Grand.

Capitaine du Charroi, 200 liv. Pierre-Antoine *Barrere*.

Maréchal-Ferrant, 100 liv. Jacques *Trannoy*.

Vingt Archers des Toiles, dont les six premiers ont 300 liv. & les quatorze autres 250 liv., créés par Edit de 1677, enregistré à la Cour de Aides le 1^{er}. Février 1678.

Jacques *Pierret*, Jean *Lajaille*, Alain-Pierre *Porée*, Jean-Baptiste *Maillet*, Michel *Forbin* Janfon, André *Dupuis* Froyete, René *Meurine*, Pierre *Garnon* Desnonyer, Jean-Baptiste-Nicolas-Claude *Garnon* Desnonyer, Pierre-Edme *Houet*, Nicolas *Millet* Guerin, Joseph *Deschamps* de Savigny, François-Nicolas-Noël *Auger*, Jean-Baptiste de *Lacour*, Antoine *Noel*, François *Surieu*, Nicolas *Eon*.

Les habits des Officiers de Venerie & des autres Officiers pour la chasse, son garnis d'un même galon, plus ou moins riche, suivant les degrés de leurs Charges.

FAUCONNERIE DU CABINET.

Une grande partie du vol du Cabinet a été supprimée par Ordonnance du Roi de 1787.

Commandant-Général & Capitaine des Vols, N... de *Forget*.

VOL POUR CORNEILLE.

Lieutenant, N... *Paillard* de Clermont.

Maître Fauconnier, N... *Berthellon*.

Piqueurs, Honoré *Borely*, N... *Dumont*, N... *Jacquemin*, N... *Ménardier*, N... de *Franqueville* de Chantemelle, N... de *Mars*.

VOL POUR PIE.

Lieutenant-Aide, N... *Maillat*.

Maître Fauconnier, N... de *Vielbans* de Varanne.

Piqueurs, N... le *Marchand*, N... de la *Groue*, N... de *Pau*.

VOL POUR CHAMP.

Lieutenant, N... Vicomte de *Forget*.

Maître Fauconnier, N... *Chayron*.

Piqueurs, N... *Carayron*, & N... *Bonus*.

VOL POUR ÉMÉRILLON.

Lieutenant, N... *Warnier*.

Maître Fauconnier, N... *Bonus* & N... *Blanc*.

VOL POUR LIEVRE.

Maître Fauconnier, N... *Chauvel*.

Secrétaire de la Fauconnerie, N... *Isnard*,

Année 1789.

R.

JUGE DE LA COUR.

Le Prévôt de l'Hôtel, Grand-Prévôt de France, est Juge ordinaire de la Maison du Roi.

Louis du *Bouchet*, Marquis de Tourzel, reçu en survivance de Louis du *Bouchet*, Marquis de Surches, son grand-pere, 1787, devenu Titulaire en 1788.

Il juge de toutes sortes d'affaires en matiere Civile, Criminelle & de Police, entre les Officiers du Roi & pour eux, contre ceux qui ne le sont pas, & généralement toutes les affaires où les gens de la suite de la Cour sont Parties directes ou intervenantes.

Lui seul a droit d'apposer des scellés & faire des inventaires, & tous autres actes de Justice dans le Louvre, dans les galeries du Louvre & leurs dépendances; même dans les Maisons Royales qui ne sont pas éloignées de Paris plus de quatorze lieues, ainsi qu'il a été jugé par Arrêt du Conseil du 25 Mars 1650. Il peut aussi informer dans Paris, de tous crimes & délits particuliers, pour & contre les Gens de la Cour & suite du Roi & Maisons Royales; contre les vagabonds & autres, concurremment & par prévention avec les autres Prévôts.

Quand le Roi fait voyage, le Grand-Prévôt donne ordre que plusieurs Marchands & Artisans privilégiés suivent, avec train de marchandises concernant leur état, pour fournir la Cour de routes sortes de choses nécessaires, lesquels sont appellés *Priviliégiés suivant la Cour*, prennent Lettres de lui, & ont pouvoir de tenir boutique ouverte à Paris, ou autres Villes.

Il n'y a aucun appel des instructions ni des Jugemens rendus par les Lieutenans de Robe-Longue en matiere criminelle, dont les instructions se font par lesdits Lieutenans de Robe-Longue seuls, lesquels rapportent & jugent les procès criminels avec le Grand-Prévôt, qui appelle à son choix des Maîtres des Requetes, ou des Conseillers du Grand-Conseil: & en cas de voyage, avec les Officiers plus proches du lieu où S. M. se trouve, & lesdits Jugemens sont intitulés: *Jugemens Souverains*, qui est un privilege accordé à la Prévôté seule, par un grand nombre d'Edits & Arrêts du Conseil d'Etat.

Pour faire rendre la Justice aux Officiers de la Maison du Roi & suite de S. M., le Grand-Prévôt a sous lui deux *Lieutenans*, qui sont pourvus par le Roi à sa nomination, & sont reçus au Grand-Conseil, où ils font serment.

Deux *Lieutenans-Généraux de Robe-Longue*, chacun 400 liv. & 600 liv. de récompense: N... *Clos*, reçu en 1774, N... *Jurien*; reçu = Jean-François *Greban*, en 1787.

Ils ont six mois de service auprès du Roi, à Versailles. Les autres six mois ils tiennent le Siege de la Prévôté à Paris, pour les causes des Officiers des Maisons Royales, Privilégiés & autres. Ainsi il y a toujours deux Sieges de la Justice du Grand-Prévôt; l'un de Paris, pour l'expédition des causes des Officiers des Maisons Royales & des Privilégiés; l'autre à la suite de S. M., quand Elle est hors de Paris.

Procureur du Roi, 400 liv. de gages & 600 liv. de récompense: N... *Morin*, reçu en 1777, = Jacques-François *Regnault*.

Greffier en Chef, 104 liv. de gages & 400 liv. de récompense :
N... *Tentre*, reçu en 1778.

Trente *Huissiers Audienciers*, servant par quartier : N... *Cheval de la Poterie*, premier. *Voyez* la *Prévôté*, ci-devant page 205.

Tous les *Officiers* ci-dessus nommés, sont *Commensaux* de la *Maison du Roi*, & jouissent des droits & exemptions.

Deux *Offices de Notaires Royaux* à la *Cour*, suite du *Roi* & de ses *Conseils*, créés en Mars 1543.

Ils sont pourvus par le *Roi*, & recus à la *Prévôté de l'Hôtel*, pour faire toutes sortes d'Actes & Contrats entre les *Officiers du Roi*, & pour toutes sortes de personnes étant dans les lieux où se trouve *S. M.*, soit en passant, ou en séjournant.

Dix *Procureurs* : N... *Bournizet*, reçu = N... *Prévost*, en 1760.

N... *Cheverey*, reçu = N... *Passavant*, 1762.

N... *Bournizet* jeune, reçu = N... *Lebon*, en 1765.

N... *Prudhomme*, reçu = N... *Prissette*, en 1774.

N... *Bourgarelle* de la *Chapelle*, reçu = N... de *Lafosse*, en 1775.

N... *Serre*, reçu = N... *Minard*, en 1778.

N... *Brun*, reçu = N... *Menot*, en 1781.

N... *Charbonnier*, reçu = N... *Sergent*, en 1781.

N... *Lemaire*, reçu = N... *Piqueret*, en 1786.

N... *Leroux*, reçu en 1753.

N... *Leroy*, reçu = N... *Barat*, en 1763.

N... *Blossier*, *Honoraire*, reçu en 1745.

Aumônier, N... *Pâris*.

Médecin, N... *Duchesne*.

Chirurgiens-Jurés aux rapports : N... *Pipelet*, de l'*Académie Royale* de *Chirurgie*.

N... *Leger*, idem.

N... *Alain*, idem.

N... *Loussouneau*, *Commis* pour les rapports.

Chirurgien suivant la *Cour*, N... *Dufour*, de l'*Académie Royale* de *Chirurgie*.

N... *Renuzat*.

N... de *Laborde*.

N... *Gardane Duport*.

Oculiste, N... *Loche*.

Marchand Papetier, *Jean-Baptiste-René Despillay*, reçu = *Louis-Balthazar de Lachevardière*, le 11 Août 1784, rue *S. Jacques*, N°. 14.

Libraires du *Grand-Prévôt*, N... *Vincent*, reçu en 1745.

N... *Onfroy*, reçu en 1779.

N... *Née* de la *Roche*, reçu en 1779.

N... *Knapen* fils, reçu en 1779.

Le *Bureau* des *Marchands & Artisans privilégiés* du *Roi*, suivant la *Cour*, est rue *Guénégaud*.

La *Jurisdiction* de la *Prévôté de l'Hôtel* est la *Justice* ordinaire de la *Maison du Roi* : pour cela, le *Siege* de la *Prévôté* a été dès son établissement dans le *Louvre*, afin que les *Officiers du Roi*, & ceux de la *Cour* & suite, ne fussent point détournés du service qu'ils doivent à *S. M.*, ayant leur *Juge naturel* dans la *Maison du Roi*.

Le lieu où se tenoit à Paris le Siege de la Prévôté dans le Louvre, ayant été occupé par la Reine-Mere, ce Siege fut transféré dans le Cloître de S. Germain l'Auxerrois. A présent, les Officiers de la Prévôté ont leur Auditoire dans l'enclos du Grand-Conseil.

Les appellations ressortissent au Grand-Conseil, en matiere civile. A l'égard des matieres criminelles & de police, & même des instructions, le Prévôt de l'Hôtel est Souverain.

Les Officiers de la Maison du Roi, & ceux de la Cour & suite, par privilege spécial, ont droit d'y porter leurs causes, en matiere civile ou criminelle, puisque la Jurisdiction a été établie pour eux & en leur faveur.

GRAND-MAITRE DES CÉRÉMONIES.

Erard de Dreux, Marquis de Brezé, Chef du nom & armes de sa Maison, a été pourvu à la mort de son pere, Joachim de Dreux, Marquis de Brezé, Lieutenant-Général des Armées, le 24 Septembre 1781.

Le Grand-Maitre des Cérémonies, dont la Charge fut créée par Henri III, le 2 Janvier 1585, ordonne de toutes les Cérémonies, comme Mariages, Baptêmes, Sermons solennels, Lits de Justice, entrées & départs des Rois, Reines & autres Princes, Audiences publiques données par le Roi aux Légats, Nonces & Ambassadeurs Extraordinaires des Souverains, comme aussi à toutes les Cours, Corps & Compagnies du Royaume, Assemblées d'Etats, *Te Deum* & Réjouissances publiques, Processions, Pompes funebres, Sacres & Couronnemens, rangs & séances entre les Rois, Princes & Grands du Royaume, sur toutes lesquelles choses il a l'honneur de recevoir les ordres du Roi : & pour marque de son autorité en tout ce qui regarde les Cérémonies, il porte un bâton de commandement, à bout & pomme d'ivoire, couvert de velours noir, en vertu duquel il est, dans les occasions de Cérémonies, aidé des Gardes & autres forces de la Maison du Roi, pour y maintenir le bon ordre.

Ses appointemens sont de 3000 liv. : toutes les choses, comme Tentures, Mausolées, Dais & autres de cette nature, servant aux cérémonies, lui appartiennent en partie ; & pour son dédommagement, le Roi lui accorde des gratifications proportionnées.

Maitre des Cérémonies, a 1500 liv. de gages : Alexandre-Louis-Charles Lallemand de Nantouillet, reçu en 1746 ; Marie-Charles-Xavier Lallemand de Nantouillet, son pere, en survivance, en 1780. Il jouit des mêmes droits, honneurs & prérogatives que le Grand-Maitre des Cérémonies, sert à toutes conjointement avec lui, & a l'honneur d'accompagner les Princes & Princesses qui sortent du Royaume, ou qui y arrivent.

Aide des Cérémonies, René-Louis-Pierre Urbain de Watronville, reçu en 1767 : ses gages sont de 600 liv., & il a part aux rétributions par proportion, pour toutes les choses qui servent aux Cérémonies, & porte le bâton de commandement, de même que le Grand-Maitre & le Maitre.

Un *Exempt* des Gardes-du-Corps du Roi, servant ordinairement aux

cérémonies, Charge créée par Louis XIV : N... *Bellanger Desboul-
lers*. Il est employé sur l'Etat-Major des Gardes-du-Corps, & a de
gratification 600 liv.

Il y a deux *Introducteurs* ou *conducteurs des Ambassadeurs & Princes
étrangers*, servans par semestre : 600 liv. de gages chacun, payés
par le Trésorier de la Maison, & 9000 liv. chacun d'appointemens,
payés au Trésor Royal. Ces Charges sont de la création de Louis XIV.

Charles de Tolozan; *Jean-François Fontaine*, Marquis de Cramayel,
en survivance; N... *Taillepiéd* de Lagarenne, reçu = *Alexis-Janvier*
de *Lalive* de *Labriche*.

Secrétaire à la conduite des Ambassadeurs, qui sert toute l'année,
1200 liv. de gages, & 1800 liv. d'appointemens : *François-Pierre*
de *Séqueville*, *Écuyer*, né à Paris le 20 Janvier 1725, reçu *Secrétaire*
du Roi à la conduite des Ambassadeurs, le 16 Septembre 1761, rue
S. Honoré, N^o. 377; N... *Norbert* de *Mauroy*, en survivance.

Ils prêtent serment de fidélité entre les mains du Grand-Maitre de
la Maison du Roi. L'*Introducteur des Ambassadeurs*, pour les Au-
diences, & pour tout ce qui regarde sa Charge, ne prend ordre que
du Roi.

Il reçoit, conduit & introduit au Roi, aux Reines, & à tous les
Princes & Princesses du Sang, les Rois, Princes Souverains &
Princesses, les Légats, Cardinaux, Nonces, les Ambassadeurs ordi-
naires & extraordinaires, Gentilshommes, Envoyés, Résidens, Agens,
Chefs d'Ordres, Députés, Etrangers portant caractère de Ministres
publics, *cognitè* & *incognitè*. Il conduit aussi chez les Reines & chez
toutes les autres Princesses du Sang, les femmes de tous les Etrangers
ci-dessus nommés.

TRÉSORIER S.

Par Edit du mois de Juillet 1779, enregistré en la Chambre des
Comptes le 17 du même mois, le Roi a supprimé les différens Tré-
soriers de sa Maison & de ses Troupes, & créé une Charge de Tré-
sorier-Payeur-Général des dépenses de sa Maison & de celle de la Reine ;
c'est *Marc-Antoine-François Randon* de la Tour, pourvu le 11 Octobre
1779, reçu le premier Décembre suivant.

MARCHANDS ET ARTISANS PRIVILÉGIÉS SUIVANT LA COUR.

Il y a un certain nombre de Marchands & Artisans de presque tous
les Corps, obligés, par le Privilège qui leur est accordé, de suivre
la Cour, & de la fournir de toutes sortes de marchandises, & autres
choses nécessaires à la vie. Les voici rangés par ordre alphabétique
de leur profession, mais on ne peut donner les noms de ceux qui
sont pourvus de ces Privilèges. Ce sont :

Des Apothicaires, des Armuriers, des Arquebusiers, des Bonne-
tiers *Vendeurs de bas de soie & de laine*, des Bouchers, des Boulan-
gers, des Brodeurs, des Cabaretiers, des Carreleurs *de souliers*, des
Ceinturiers, des Chandeliers, des Chapeliers, des Charcutiers, des
Chirurgiens, des Cordonniers, des Corroyeurs-*Baudroyeurs*, des Cui-
siniers, des Découpeurs-*Egratigneurs*, des Doreurs & *Graveurs*, des
Eperonniers, des Epiciers-*Confituriers*, des Fourbisseurs, des Frippiers,

des Gantiers-Parfumeurs, des Horlogers, des Libraires, des Lingers, des Marchands vendeurs de vins en gros & en détail, des Menuisiers, des Merciers Jouailliers-Grossiers, des Orfèvres, des Parcheminiers, des Passementiers, des Pâtisiers, des Peintres, des Pelletiers, des Plumassiers, des Poulailleurs-Rôtisseurs & Poissonniers, des Proviseurs de foin, paille & avoine, des Clincaillers, des Selliers, des Tailleurs, des Vendeurs de pain d'épice & amidon, des Verduriers-Fruitiérs, des Verriers, des Violons.

L'établissement de ces Marchands & Artisans Privilégiés suivant la Cour, est attribué au Roi Louis XII; François premier les confirma dans leurs privilèges, le 19 Mars 1543: Henri IV en augmenta le nombre par Lettres-Patentes du 16 Septembre 1601. Depuis, Louis XIV en créa deux par augmentation dans chaque Corps, Arts & Métiers existans alors, ou qui existeroient à l'avenir, par son Brevet du 20 Janvier 1658; Lettres-Patentes en conséquence des 25 Juillet 1660, 29 Février 1672; Arrêt du Conseil d'Etat, & Lettres-Patentes des 8 & 9 Juin de la même année, bien & ducement enregistrés: tous lesquels Privilégiés jouissent & doivent jouir des mêmes droits que ceux anciennement créés.

Ces Marchands sont pourvus par le Prévôt de l'Hôtel, Grand-Prévôt de France, qui est Juge, Gardien & Conservateur des Privilégiés.

Les premiers Privilégiés suivant la Cour, sont les Marchands de Vins, appellés *la Cave des Douze*.

Outre leurs Commis qu'ils entretiennent à la suite de la Cour, au lieu appellé *la Cave des Douze*, ces Marchands de Vins s'y rendent en personne fort assidus à Paris, & aux Maisons Royales proche de Paris; mais dans les voyages, & même à Fontainebleau, qui passe entr'eux pour voyage, deux de ces Marchands de Vins servent exactement deux mois entiers.

Ils ont seuls le droit de vendre le vin en bouteille, à la suite de la Cour.

Les Cabaretiers suivans la Cour, sont obligés de donner à manger, & les Marchands de Vins de la Cave des Douze ne donnent point à manger.

Il y a un Chapelain de la Communauté des Marchands Privilégiés suivant la Cour, sous le titre de Chapelain de Sainte-Barbe, qui leur dit la Messe tous les Dimanches, aux Filles Pénitentes, à Paris.

Tous ces Marchands & Artisans privilégiés, même ceux de la Garde-robe du Roi, & autres Maisons Royales, ne peuvent jouir de leurs privilèges, que du jour auquel leurs Lettres auront été enregistrées au Greffe de la Pré-ôté de l'Hôtel, ainsi qu'il a été jugé par Arrêts du Conseil & du Grand-Conseil.

Quant aux Imprimeurs-Libraires ordinaires du Roi, ils ont été créés par une Déclaration de Louis XIII, du 22 Février 1620, pour imprimer les Edits, Ordonnances, Réglemens, Déclarations, Arrêts, &c., & généralement tout ce qui concerne & a rapport au service de S. M. Ils ont été maintenus par plusieurs Arrêts consécutifs.

Imprimeurs du Roi.

Philippe-Denis *Pierres*, reçu Imprimeur ordinaire = André-François-Thomas *le Breton*, le 7 Octobre 1779; reçu en Parlement le 25 Janvier 1780; créé premier Imprimeur ordinaire, avec 100 liv. de gages, par Provisions du 9 Juillet 1785.

Pierre-Robert-Christophe *Ballard*, seul pour la Musique, & Noteur de la Chapelle, reçu = Christophe-Jean-François *Ballard*, son pere, en 1765: 100 liv. de gages.

Jean-Thomas *Hérissant*, seul pour le Cabinet & Bâtimens de S. M., reçu en 1764: 100 liv. de gages.

Guillaume-Nicolas *Desprez*, Imprimeur du Clergé, reçu en 1761.

Jacques-Gabriel *Cloufier*, reçu = Antoine *Boudet*, le 11 Septembre 1785, reçu en Parlement le 25 Novembre suivant.

Louis-François *Prault*, Breveté Imprimeur du Roi, en 1781.

Augustin-Martin *Lottin*, Breveté Imprimeur du Roi le 18 Septembre 1775.

Relieur, Pierre *Angueran*, 100 liv. de gages.

Papetier, N... 100 liv. de gages.

Géographe du Roi, N...

Il y a aussi le Balancier où l'on frappe les Médailles du Roi: M. *Cotte* en a la Charge héréditaire, créée en 1609.





MAISON DE LA REINE.

Mariage, 16 Mai 1770, Sacre & Couronnement, le 21 Juin 1776.

MARIE - ANTOINETTE - JOSÉPHINE - JEANNE DE LORRAINE, Archiduchesse d'Autriche, née à Vienne le 2 Novembre 1755; fille de Francois-Etienne, Duc de Lorraine & de Bar, mort à Inspruck le 18 Août 1765, & de Marie-Thérese-Valpurge-Emilie-Christine, Archiduchesse d'Autriche, Reine de Hongrie & de Bohême, morte le 29 Octobre 1780, universellement regrettée de toute l'Europe.

La Reine fut demandée en mariage pour le Roi, alors Dauphin, par M. de Durfort, le 16 Avril 1770; le 17, cette Princesse fit renonciation solennelle à la succession héréditaire, tant paternelle que maternelle; le 19, à six heures du soir, l'Archiduc Ferdinand épousa l'Archiduchesse au nom de Monseigneur le Dauphin, dans le Couvent des Augustins; le 21, à neuf heures un quart du matin, cette Princesse partit de Vienne pour se rendre à Versailles; le 7 Mai, cette Princesse arriva à Strasbourg, & fut reçue à Saverne par le Cardinal, Prince de Rohan, Evêque de Strasbourg; le 14, S. M. arriva à Compiègne, où son entrevue avec le Roi se fit dans la forêt; & le 16, à Versailles, où la Cérémonie nuptiale fut faite dans la Chapelle du Château.

Avant d'entrer dans le détail des différens Officiers qui composent la Maison de la Reine, il est à propos de faire observer que la place

Dans laquelle ils sont mis, n'en règle ni les rangs, ni la préséance, & que l'on a simplement suivi la Déclaration du Roi, donnée à Fontainebleau le 20 Mai 1774, enregistrée en Parlement le premier Juin suivant, par laquelle tous les Officiers de la Maison de la Reine jouissent des privilèges des Commensaux, attribués à la Maison du Roi.

D A M E S.

Chef du Conseil & Surintendante de la Maison, 6000 L. d'appointemens.

Marie-Thérese-Louise de *Savoie*, Princesse de *Carignan*, veuve de Monseigneur le Prince de *Lamballe*, nommée en 1775. *Voyez* *Penthièvre*.

Dame d'Honneur, Laure de *Fitz-James*, épouse de Philippe-Gabriel-Maurice-Joseph d'*Alsace Hennin Lietard*, Comte de *Bosut*, Prince de *Chimay* & du *S. Empire*, nommée en 1775; 1200 liv. d'appointemens.

Dame d'Atours, Genevieve de *Grammont*, épouse de Charles-Pierre-Hyacinthe, Comte d'*Ossun*, nommée en 1781; 600 liv. d'appointemens.

D A M E S D U P A L A I S P A Y É E S S U R M É M O I R E.

Alexandrine-Victoire-Eléonore de *Damas d'Artigny*, épouse de Daniel-Charles, Comte de *Talleyrand-Perigord*, nommée en 1750.

Marie-Sophie-Louise de *Faucq*, veuve d'Antoine-Adrien-Charles, Comte de *Grammont*, nommée en Octobre 1751.

N... épouse de Charles-Casimir, Comte de *Tavannes*, Duc de *Saulx*, nommée en 1757, honoraire.

N... Marquise de *Valbelle*, épouse de N... Comte d'*Adhemar*, nommée en 1763.

Louise-Henriette-Charlotte-Philippine de *Noailles*, épouse d'Emmanuel-Céleste-Augustin de *Durfort*, Duc de *Duras*, nommée en 1767.

Guyonne-Marguerite-Philippine de *Durfort* de *Lorges*, épouse de Renaud-César-Louis, Vicomte de *Choiseul*, nommée en 1770.

Magdeleine-Renée-Suzanne-Adélaïde de *Voyer* de *Paulmy d'Argenson*, épouse d'Anne-Charles-Sigismond de *Montmorency*, Duc de *Luxembourg*, nommée en 1771.

Guyonne-Elisabeth de *Montmorency-Laval*, épouse de Louis-Joseph-Charles-Amable *Albert*, Duc de *Luynes*, nommée en 1775.

N... de *Mauconseil*, épouse de Charles d'*Alsace Hennin Lietard*, Prince d'*Hennin*, nommée en 1778.

Charlotte-Marie-Paule Hortense-Bernardine de *Beauvilliers*, épouse d'Antoine-Charles-Guillaume, Marquis de la *Roche-Aymon*, nommée en 1778.

N... épouse de N... Prince de *Berghes*, nommée en 1781.

Claudine-Sylvie de *Thiers* de *Bissy*, épouse de Jacques-Charles, Duc de *Fitzjames*, nommée en 1781.

N..., épouse de N..., Vicomte de *Polastron*, nommée en 1782.

N..., épouse de N..., *Leclerc*, Comte de *Juigné*, nommée surnuméraire en 1784.

N..., épouse de N..., Vicomte de *Castellane*, nommée en 1784.

Angélique d'Argouges, épouse de N... de la Trimoille, Prince de Tarente, nommée...

FEMMES-DE-CHAMBRE.

Julie-Louise Berthault de Chemault, épouse de N... Bibault de Misery, première, 150 liv. de gages : Antoinette Gonet de Longueval, épouse du sieur Campan, en survivance.

Marie-Elisabeth Noll, épouse de N... Thibaut, reçue = Elisabeth-Genevieve Perrin, aussi première, 150 liv. de gages.

Autres Femmes-de-Chambre, 120 liv. chacune.

Antoinette Gonet de Longueval, épouse du sieur Campan ; Marguerite-Suzanne Beauregard de Belle-Isle, épouse du sieur Malherbe, en survivance.

Marie-Thérèse Macalla de Dampierre, épouse du sieur Najac.

Félicité-Louise Esnengard de Beauval, épouse du sieur Frezal de Bourfaut, reçue = Marie-Marguerite de Hagues de Hautecourt.

Louise-Françoise Gonet de Vareilles de Beauvert ; N... de Beauvert, sa fille, en survivance.

Marguerite-Louise-Amélie de la Borde, épouse du sieur Hinner.

Henriette-Adélaïde Gonet, épouse du sieur Anguier.

Louise-Félicité-Parfaite des Hayes, épouse du sieur Terrasse des Mareilles.

Catherine d'Horwal.

N... de Collignon.

N... de Saint-Aubin.

N... de Marolles.

N... Arcambal.

N... de Cardon.

N... le Vacher.

N... de Jarjaye.

N... de Gougenot.

N... du Mouffier, furnuméraire.

CHAPELLE DE LA REINE.

Grand-Aumônier, 300 liv. de gages : Louis-Hector-Honoré-Maxime de Sabran, Evêque de Laon, nommé en 1780, = Pierre-Augustin-Bernardin de Rosset de Fleury, Evêque de Chartres.

Premier Aumônier, 200 liv. de gages : Camille-Louis-Apollinaire de Polignac, Evêque de Meaux, nommé en 1780.

Aumônier ordinaire, 180 liv. de gages : N... reçu = N... Beaupoil de S. Aulaire.

Aumôniers servans par quartier, 150 liv. de gages : N... de Grimaldy, reçu = René Mouffier de Merinville.

N... de Coucy.

N... de Cambis.

N... de Vichy, reçu = François de Fontanges.

Confesseur, 1200 liv. de gages : Jean-Jacques *Poupart*, Curé de S. Eustache.

Prédicateurs ordinaires, 60 liv. de gages : N... *Dombasle* & Anne-Alexandre-Charles-Marie *Lenfant*.

Chapelain ordinaire, 120 liv. de gages : Pierre *Astoing*, Secrétaire du Grand-Aumônier, nommé en 1771.

Chapelains servans par quartier, 120 liv. chacun : Etienne le *Moine*, Nicolas-Jean-René *Texier*, reçu = Nicolas *Osmont*.

Joseph-Paul *Guyot*.

Ulric-Marie-Anne de *Najac*.

Clercs de Chapelle, 120 liv. chacun : Charles de *Maranzac*, ordinaire.

N... *Hures*, reçu = Nicolas-Jean-René *Texier*.

N... *Thibaut*.

N... *Poulain*.

Jean-Michel-Vincent-de-Paule *Bacher*.

Sommiers, 200 liv. Pierre-Nicolas *Marin* & Jacques *Hardouin*.

OFFICIERS DE LA MAISON DE LA REINE.

Chevalier d'Honneur, 1200 liv. : Charles-Casimir de *Saulx*, Duc de Saulx-Tavanes, Maréchal-de-Camp.

Intendant de la Maison, général des finances, 600 liv. pour la Charge d'Intendant, & 500 liv. pour celle des finances : Gabriel de S. *Charles*, reçu = Luc *Courchetet*.

Intendant & Contrôleur-Général des Bâtimens & Jardins, 1000 liv. Richard *Mique*.

Premier Maître-d'Hôtel, 800 liv. : César-Marie de *Talaru*, reçu = Louis de *Talaru*, Marquis de Chalmazel, son pere.

Maître-d'Hôtel ordinaire, 600 liv. : Pierre *Coffon* de *Guimps*, reçu = Geoffroi *Chalu* de *Varin*.

Maîtres-d'Hotel par quartier, 500 liv. : Pierre *Dufour*, & Pierre-Dominique-François *Bertholet* *Campan*, en survivance.

Charles *Malherbe*, reçu = Pierre *Coffon* de *Guimps*.

N... *Malherbe*, reçu = Jacques-Nicolas-Louis-Potier des *Maillis*.

Charles-Jacques *Despries*, & Jean-Baptiste-François *Moreau* d'*Olibon*, en survivance.

Gentilshommes-servans, 800 liv. Benoit-Nicolas de *Can* de *Chatonville*, ordinaire.

N... le *Gouessier* de *Moncarel*.

Par Edit du mois de Janvier 1788, enregistré en la Chambre des Comptes, le Roi a supprimé 173 Charges de la Maison de la Reine (1), & les Gentilshommes-servans, qui étoient au nombre de 12, ont été réduits à quatre.

JANVIER. N... le *Carpentier* de *Beaumanoir*, N... *Boucher* d'*Auvergne*, N... de *Boisbrettier*.

(1) Comme nous n'avons pu être assuré des noms de ceux compris dans la réforme, nous les donnerons encore à leur même rang cette année.

AVRIL. N... *Champion* de la Livaudiere, & N... *Buchere*, en survivance; N... *Gourde*, & son fils en survivance; N... *d'Affonville*.

JUILLET. N... du *Hautoir*, N... le *Ridier*, N... *Boucot* de Forcille.

OCTOBRE. N... *Saïde* de Rocquemont, N... *Deslandes* de Lancelot, & son fils en survivance; N... *Comyner*.

Chancelier, 1000 liv. de gages : N... reçu = Antoine-René de *Voyer* de Paulmy, Marquis d'Argenson.

Panetiers, 400 liv. : Antoine-François *Gourde*; Claude-François Antoine *Gourdé*, son fils, en survivance.

Louis-Charles *Renou*.

Louis-Cardinal de *Beurepaire*.

Jean-Pierre-Nicolas *Beurepaire*.

Jean-Pierre-Nicolas *Cominet*.

Echançons, 400 liv. : Charles-François *Vatier* de Bourville.

Pierre de la *Claverie*.

Louis-Jacques *Arlain* d'Assouville.

Pierre *Fournier* de Bouville.

Pierre-Louis *Felix* Sadé.

Tranchans, 400 liv. : N... *Champion* de la Livaudiere; N... *Buchere*, en survivance.

Ignace-François le *Carpentier* de Beaumanoir.

Alexandre-Jules des *Landes* de Lancelot, & son fils en survivance.

Jean-Baptiste-Louis *Boucher* d'Auvergne.

Premier Ecuyer, 800 liv. : René Mans de *Froulay*, Comte de Tessé, Grand-d'Espagne, nommé en 1742; Jules, Duc de *Polignac*, reçu en survivance, en 1776.

Ecuyer ordinaire, 600 liv. : Emilien-Jacques *Petit* de Vieugne.

Ecuyers servans par quartier, 400 liv. : François-Michel-Anne de *Valence*.

Achilles-Pierre de *Vaussay* de Mauregard.

Alexandre-Jean-Mallon *Crespin* de Billy.

N... de *S. Angel*.

CONSEIL.

Surintendant des Finances, Domaines & Affaires, 6000 liv. : Louis-Bénigne-François *Bertier* de Sauvigny, Intendant de Paris, nommé en 1775.

Procureur-Général, 300 liv. : N... *Juclin*, reçu = François-Louis *Mayou* d'Aunoy, nommé en 1784.

Avocat-Général, 300 liv. : N... de *Mallerbe*, reçu = N... le *Large*, nommé en 1784.

Secrétaire, 400 liv. : Guillaume-Pierre-François *Ferés* de S. Hilaire, reçu = Jacques *Ferés*, en 1783.

N... *Thibaut*, fils.

Solliciteur d'Affaires, 400 liv. : Edme-Louis *Henry*, nommé en 1760.

Chauffe-Cire, 100 liv. : Jean-Henri le *Maire*, nommé en 1768.

Huissier, 80 liv. : Louis *Duguet*, nommé en 1782.

Garde des Livres, Etats & Papiers, 60 liv. : N... de la *Baste*, reçu = Jean-Frédéric *Bernage*, en 1784.

- Maîtres des Requêtes*, 100 liv. : N... *Desprès*, 1774.
 N... *Ticquet*, en 1774, à Péronne.
 N... *Limanton*, 1774.
Armand-Charles Regnier de Miromeni, nommé en 1781.
Secrétaires des Commandemens, 900 liv. : Jacques-Matthieu *Augeard*,
 reçu = Alexis-Janvier de *Lalive de la Briche*, en 1777.
 Nicolas-Joseph *Augeard*, fils, reçu = N... de *Montulé*, honoraire, en
 1780.
Secrétaire ordinaire, 600 liv. : Bonaventure *Pauli*, reçu en 1772.
Secrétaire-Interprete, 400 liv. : Henri-Joseph de la *Chaussée*, reçu
 en 1779.
Huissiers de la Chambre, Claude-François *Champion*, ordinaire, 300 l.
 Jean-François du *Moutier*, 180 liv.
 Simon-Christophe le *Prince*, 180 liv. Louis-Charles *Grenier*, en
 survivance.
 Claude-Vincent de *Georges*, 180 liv.
 Jean-Esprit *Diet*, 180 liv.
Huissiers de l'Antichambre, 150 liv. : Edme-Charles *Henri*, reçu =
 Clément *Desmures*, & N... *Henri*, son neveu, en survivance.
 N... d'*Aigremont*.
Huissier du Cabinet, 150 liv. : Henri-François *Malivoire*, & N...
Coqueret, Adjoint & en survivance.
 Augustin-Pierre-Frédéric *Dafines*.
Premier Valet-de-Chambre, 300 liv. de gages : Louis-Charles *Bailton*
 de *Fontenoy*.
Valets-de-Chambre ordinaires, 200 liv. chacun : N... *David* de *Prin-*
say, reçu = Jean-Baptiste Mathurin du *Caunois*.
 Jean-Baptiste-Léonard *Ledoux* de *Glatigny*, & son fils, en survivance.
Valets-de-Chambre par quartier, 180 liv. chacun : N... *Difs*,
 reçu = Charles *Charpentier*.
 Jacques *Sanglé* du *Moutot*; Jacques *Sanglé* du *Moutot*, fils, en
 survivance.
 Jean-Nicolas de *S. Jean*.
 Nicolas *Belloy*.
 N... *Difs*, reçu = Marie-Valentin *Meniolle* d'*Epinoy*.
 Matthieu-Gabriel *Langlois* de la *Bouffardiére*.
 N... de la *Marlière*, reçu = Jean-François-Eloi *Meniolle* d'*Hauthuille*.
 Antoine-Melchior *Couterot* des *Ormes*.
 Charles-Jacques le *Roi Dumée*.
 N... *Girard*, reçu = Jean-André de la *Roque*.
 N... *Famin*, reçu = Louis-Charles *Grenier*.
 Gilbert *Guidon*.
 Pierre-René *Mogée*.
 N... *Bain*, reçu = Pierre-Jean *Vaillant*.
 Luc *Loir*.
Perruquier-Baigneur-Etuviste, 60 liv. : Jean-Remi le *Guay*; Jean
 François *Hautier*, dit *Léonard*, en survivance.
Porte-Maniveau ordinaire, 180 liv. Pierre-Charles-François *Blugez*
 d'*Harmeville*.
 Maître de la *Garde-robe*, 300. liv. Brice-François *Poujaud*.

- Valets de Garde-robe*, 150 liv. : Adrien-Nicolas *Tichaut*, ordinaire.
Jean Stevenot.
Pierre-Antoine Galland.
Tailleur, 60 liv. : Gaspard *Stein*; Jean-Guillaume *Schutés*, en
survivance.
Garçons ordinaires de la Chambre, 100 liv. : N... *Desclax*, reçu
= Jean-Louis *Hollande*.
Nicolas Beltoy.
N... *Terrasse des Marilles*.
Jean-Esprit Diet.
Julien Bazin.
Philippe-Joseph Huiner, furnuméraire.
Horloger, 300 liv. : N... *Robin*, reçu = Claude *Vilbar*.
Médecins : Joseph-Marie-François de *Lassone*, premier Médecin,
600 liv.
François-Xavier de *Lassone*, fils, Médecin ordinaire, & du Com-
mun, 300 liv.
Apothicaires, 380 liv. : Alexandre *Martin*, & N... *Guyot*, en
survivance.
N... *Guyot*, reçu = Philippe-Udalric *Jamard* de Libois, 300 liv.
Premier Chirurgien, 200 liv. : Jean *Chavignat*.
Chirurgien ordinaire, Jean-George *Leger*, & son fils en survivance.
Contrôleurs-Généraux, les deux Charges, 350 liv. : Simon *Mercier*
de la Source.
Contrôleurs Clercs d'Office, M. *Bazin*, reçu = François du *Che-*
min, ordinaire, 400 liv.
Pierre Thibaut du Loisir, 200 liv.
Claude-Antoine de S. *Michel* de la Roche-Martin, 200 liv.
Philippe-Amand le Carpentier, 200 liv.
N... *Constant Dupuis*, reçu = Augustin-Matthieu *Chevalier*, 200 l.
Huissiers de Salle, 120 liv. chacun : Jacob-François *Cambray*.
Nicolas Girardot.
Louis *Cercelot*.
Antoine *Saillichon*.

PANETERIE-BOUCHE.

- Chefs*, 180 liv. chacun : André *Testard*, & son fils en survivance.
Balthazard *Champin*, & son frere en survivance.
Antoine *Phelippes*, & N... *Charbon Duriau*, en survivance.
Dominique *Samson*, & N... *Grenier*, en survivance.
Aides, N... *Carré*, reçu = Jacques *Raffari*.
François *Heriot*; Guillaume *Bega*, en survivance.
N... *Bellet*, & son fils en survivance.
Guillaume *Jaquery*, & N... *Alard*, en survivance.
Sommiers, 300 liv. chacun : M. *Pruss*.
N... *Amy de Gaudraumont*.

ÉCHANSONNERIE-BOUCHE.

- Chefs*, 180 liv. chacun : Pierre *Saussade*, N... *Lefer*, en survivance.
Jean-Baptiste-Antoine *Champin*, & son fils en survivance.

Jacques-François *Riguenet* de la Tonniliere, reçu = François *Laxure*
 N... *Darbelet*, reçu = Pierre-Hidore *Poincy*.
Aides, 120 liv. chacun : Nicolas *Chejnel*, & son neveu, en surv.
 N... *Thoret*, N... *Quevanne*, N... *Lavallard*.

C U I S I N E - B O U C H E .

Par Edit du mois de Janvier 1788, enregistré en la Chambre des Comptes le 15 Mars suivant, S. M. a éteint & supprimé les Charges ci-après nommées ; & par le même Edit, S. M. a conservé la jouissance des privilèges attachés aux différentes Charges, aux Officiers qui ont plus de vingt ans de service, & à ceux dont les peres auront possédé de pareils Offices dans sa Maison & dans celle de la Reine.

Etat des Charges supprimées.

8 Gentilshomme-servans.	1 Sommier ordinaire de fruiterie.
2 Maréchaux-des-logis.	4 Pâtissiers bouche & communs.
4 Fourriers du Corps.	1 Ecuyer ordinaire de cuisine,
4 Fourriers des Communs.	grand-commun.
4 Portiers ou Gardes de la Porte.	4 Ecuyers de quartier, <i>idem</i> .
2 Menuisiers de la Chambre.	4 Maîtres-Queux, <i>idem</i> .
2 Ecuyers ordinaires, cuisine, bouche.	4 Potagers, <i>idem</i> .
4 Ecuyers de quartier, <i>idem</i> .	4 Hâteurs, <i>idem</i> .
4 Maîtres-Queux, <i>idem</i> .	4 Enfans de cuisine, <i>idem</i> .
4 Hâteurs, <i>idem</i> .	2 Galopins, <i>idem</i> .
4 Enfans de cuisine, <i>idem</i> .	4 Porteurs, <i>idem</i> .
4 Potagers, <i>idem</i> .	2 Sommiers ordinaires, <i>idem</i> .
2 Galopins ordinaires, <i>idem</i> .	1 Garde-vaisselle ordinaire, <i>idem</i> .
4 Porteurs, <i>idem</i> .	2 Verduriers, <i>idem</i> .
2 Sommiers ordinaires, <i>idem</i> .	4 Huissiers de quartier, <i>idem</i> .
1 Garde-vaisselle ordinaire, <i>idem</i> .	1 Lavandier de paneterie-bouche.
4 Huissiers de quartier, <i>idem</i> .	1 Lavandier de paneterie-commun.
4 Sommiers de gobelets.	1 Lavandier des cuisines.
4 Coureurs de vins.	1 Poëlier.
8 Chefs de paneterie communs.	4 Officiers serdeaux.
8 Aides, <i>idem</i> .	4 Porte-manreaux des écuries.
1 Sommier ordinaire, <i>idem</i> .	4 Fourriers, <i>idem</i> .
8 Chefs d'Echanfonnerie communs.	4 Muletiers, <i>idem</i> .
8 Aides, <i>idem</i> .	4 Maréchaux de forge, <i>idem</i> .
2 Sommiers ordinaires, <i>idem</i> .	1 Charretier, <i>idem</i> .
	1 Aide-Charretier, <i>idem</i> .
	4 Petits Valets-de-pied.

Lesdites suppressions montent à 173.

F R U I T E R I E .

Chefs, 100 liv. chacun : Charles *Carré*, & son fils en survivance ; Jacques *Mora*, Jean-Ignace l'*Heureux*, Jean-Jacques *Collas*, Jean-Nicolas le *Kin*, Nicolas-Guillaume *Potdesfer Desprellas*, Jean *Blottier*, N... le *Vieux*.

Aides, 60 liv. chacun : Pierre *Guny Blanchard*, Edme-Louis *Henry*, & Edme-Charles *Henry*, son fils, en survivance ; Pierre-Charles *Marc*, Jacques *Mora*, Jacques *Chefneau*, Jean-Baptiste *Vallois*, N... *Pelin*, Jean-Baptiste *Coeffot*.

Huissiers du Bureau, 100 liv. chacun : Joseph *Fossu*, N... *Lecomte*, reçu = Jean-Thomas *Chabannes* ; François *Seq*, N... *Lecomte*, reçu = Michel *Saulnier*.

FOURRERIE.

Chefs, 100 l. chacun : Henri de la *Salle*, & son fils en survivance ; François *Lemoine*, Charles-Edme *Gauthier* de Rougemont, Etienne-Pierre *Coudray*.

Aides, 60 liv. chacun : Jean-Charles-Alexis *Gauthier* de Rougemont, Louis-François *Carré*, N... *Marc*, reçu = Joseph *Fournier*, Claude *Dannery*, & son fils en survivance ; Pierre-Lambert *Roiland*, Blaise-Léonard *Souillard*, Antoine *Barbier*, Pierre-Guillaume-Jean *Piquefeu* de Bermon.

Porte-table ordinaire, 300 liv. : Jean-Baptiste-Mathurin du *Caunois*.

MARÉCHAUX-DES-LOGIS.

Jean-Antoine *Tiffet*, & Pierre *Delder*, en survivance.

N... *Morize*, & N... *Dubois* de la *Verne*, en survivance.

Michel *Daubuffon*, & Etienne, son frere, en survivance ; ils ont 400 l. de gages chacun.

Garde-Meubles, 180 liv. : Antoine *Bonnefoy*, & Pierre-Charles *Bonnefoy*, en survivance.

Valets-de-Chambre-Tapissiers, 100 liv. chacun : Pierre-Charles *Bonnefoy-Duplan*, Joseph-Antoine d'*Aloyau*, N... *Chaperon*.

Porte-faix de la Chambre, 60 liv. : Jean-Ferdinand *Dromard*.

Porte-chaise d'affaires, 60 liv. : la Dame *Rochereuil*, reçue = Françoise *Percheron*, épouse du Sieur *Sellier*, sa mere

Boulangier, 60 liv. : Louis-Martin de *Neuville*.

Capitaine des Charrois des Offices, 60 liv. : Robert *Gallerand* des *Rozieres*, & Laure-Urbain *Gallerand* de Grandmaison, son frere, en survivance.

Tresorier, 4000 liv. : Marc-Antoine-François-Marie *Randon* de la *Tour*.

ÉCURIE.

Grands-Laquais du Corps, auxquels il est accordé à chacun 20 s. par jour pour nourriture, souliers, linge, logis, & généralement pour toutes choses, excepté les habillemens, qui leur sont donnés, & 365 liv. de gages.

Jean-François d'*Arras*, N... *Vernhieres*, N... de *Baque*, N... *Renaud*, N... *Wartelle*, N... *Crobouillet*, N... *Renard*, N... *Labrousse*, N... *Fourcy*, Joseph *Pelloux*, Nicolas *Jaquemard*, Jacques *Sudan*, N... de *Boisdoffre*, N... *Sudan-Casimir*, N... *Pillon*, N... *Brackman*, N... *Dieu-le-Veut*, N... *Adam*, N... *Berjy*, & N... *Augustin*, surnuméraires.

Porteurs

Porteurs-de-Chaises, 375 liv. de gages : Maxime Chevalier-Joly, Laurent Gallant de la Vallée, Jean-Baptiste Arnaud, Alexandre Bridon.

Gouverneur des Pages, 200 liv. d'appointemens : Philippe-Alphonse de David de Perdreauville.

Précepteur, 320 liv. de gages : Gabriel Luçotte.

Aumônier, 660 l. de gages : Joseph-Honoré Raimond, reçu = Mathurin le Mercier.

P A G E S.

N... de Poix, 1^{er}.

N... de Saint-Pern.

N... de Gouffancourt.

N... de Seguins.

N... de Bellemart.

N... de Fontaine.

N... Desforges de Château-Brun.

N... de Salvert.

N... de Courcival.

N... de Saily.

N... de Goyon.

N... de Carbonniere.

Valets de Pages, 80 liv. de gages : Jean-Adrien Guerault, Antoine Poulletier, Philippe Gaillond, Louis Imbaut, Charles-Louis de la Porte de l'Oisiliere, N... de Fremuffon, Secrétaire de l'Ecurie.

Garde-meubles, 240 liv. de gages : Alexandre-Pierre-Louis-Robert de Fremuffon, reçu = Louis Dubourg.

Cochers du Corps, servant chacun 6 mois, 365 l. de gages : Nicolas-Louis Percé des Isles, & François-Robert Dancel.

Autres Cochers, 365 liv. de gages : Edme Fremery, Jacques Graignon, Alexandre Durand de la Borderie, Pierre-André de Collonges, François Brugnon, dit la France, N... Serker.

Postillons, 365 liv. de gages : Charles-Henri des Portes de Liniere, du Corps ; Louis Chicoux, Robert-Guillaume-Pierre Costard, Pierre Mordant, André Bertrand, Nicolas le Page de l'Étang, N... Franchet, dit Bizet.

Ecuyer-Cavalcadour, 400 liv. de gages : N... de Salvert, reçu = Etienne-Denis de Panpélune de Genouilly.

Argentier, 90 liv. de gages : Alexandre-Pierre-Louis Robert de Fremuffon, reçu = Louis Dubourg.

Chirurgien, 60 liv. de gages : N... Roulland de la Vente, N... Léger, fils, ordinaire.

Maître d'Armes, 180 liv. de gages : Louis Prevôt.

Maître à Danser, 180 liv. de gages : Jacques Briand.

Maître des Mathématiques, 300 liv. de gages : Didier-Grégoire Trinçanno.

N... Gerau de Palmfeld, Professeur de Langue Allemande.

Maître pour le Dessin, N... Fouacier.

N... Ciolli, pour le Voltige.

N... Desfalles, pour l'Écriture.

Intendant & Contrôleur-Général des Bâtimens & Jardins, 100 liv. de gages : Richard Mique, Sculpteur ordinaire ; N... Rousseau.

Peintre-Décorateur des Bâtimens, Chambre & Cabinet, N... le Riche.

Peintre-Décorateur ordinaire, N... Rousseau de la Rotiere.

Peintre & Doreur des Bâtimens , Chambre & Cabinet , N... Duten.

Jardinier breveté du Roi & de la Reine , à Trianon , N... Richard.

Maître de Danse & Intendant des Bals de la Reine , N... Gardel.

*Maître de Musique , N... de la Garde , & N... Richer , en sur-
vivance.*

Maître de Clavecin , N... Simon.

Marchands Fournissans , MM.

Luthier ordinaire du service de la Reine , Jean-Henri Naderman , Maître

Luthier , reçu le 6 Décembre 1772 , rue d'Argenteuil ,

N... Caron , Luthier ordinaire.

N... Coufineau , Luthier breveté.

Jouaillier , N... Bohemer.





ENFANS DE FRANCE.

LE premier Fils des Rois de France porte la qualité de *Dauphin* ; mais après le *Dauphin*, les puînés prennent chacun le titre de la première & principale terre de leur apanage, & leurs enfans mâles & femelles & descendans, prennent pour surnom celui de cette terre. Les puînés seulement portent le surnom de *France*, & ne signent que leur nom propre, de même que le Roi, ce que font aussi les Filles de France, qui sont appelées *Mesdames* ; il n'y a que les mâles qui puissent succéder à ces apanages ; s'il y a des Filles, le Roi leur donne dot selon sa volonté ; que si celui qui possède l'apanage parvient à la Couronne, cet apanage se réunit au Domaine, il quitte le nom de son apanage, & prend celui de la Couronne ; de même ses enfans prennent celui de *France*.

LOUIS-JOSEPH-XAVIER-FRANÇOIS, *Dauphin de France*, né à Versailles le 22 Octobre 1781, baptisé le lendemain par Monseigneur le Cardinal de *Rohan*, Grand-Aumônier de France, tenu sur les Fonts de Baptême, au nom de l'Empereur & de Madame de *Piémont*, par MONSIEUR, Frere du Roi, & par MADAME, Comtesse de Provence. Voyez page 15.

MAISON DE MONSEIGNEUR LE DAUPHIN.

*Gouverneur-Surintendant de la Maison, premier Gentilhomme de la
Chambre, & Grand-Maitre de la Garde-Robe.*

François-Henri, Duc d'Harcourt, Pair de France.

SOUS-GOUVERNEURS.

N... d'Allorville.

N... Dupuget.

INSTITUTEURS.

N... de Moncroc.

N... Corbin.

Lecteur, N... Buisson.

Secrétaire des Commandemens, N... de la Chapelle.

Maitre d'exercices militaires, N... Rousseau.

Maitre d'Ecriture, N... Desselles.

FACULTÉ.

Médecin, N... Brunyer.

Chirurgien, N... Loustouneau, & N... Blanquie, Adjoint.

Commissaire ordinaire & Secrétaire du Cabinet, N... Marrier.

Argentier, N... Bontemps.

Secrétaire de la Garde-Robe, N... le Fevre.

CHAMBRE.

Premier Valet-de-Chambre, N... de Bourcet.

Valets-de-Chambre, N... Laboulvenne, & N... Beaulieu.

Garçons de la Chambre, N... Vatel, N... Lestournel, N... Malatour,
& N... l'Epiney.

Valet-de-Chambre-Baigneur, N... Durand.

Valet-de-Chambre-Tapisier, N... Hoffard.

Porte-meubles, N... Orsat, & N... Chatelain.

Garçon de la Chambre, N... Vautier.

GARDE-ROBE.

Premier Valet de Garde-Robe, N... Osmont.

Valets de Garde-Robe, N... Landon, & N... la Vallée.

Garçons de Garde-Robe, N... Richard, & N... Jordier.

Garçon Tailleur, N... la Marre.

Blanchisseuse, N... Soueff.

Empeuseuse, N... Richard.

Garçon, N... Dunan.

Graveur ordinaire, Matthieu Collard.

ÉDUCATION DES ENFANS DE FRANCE.

Gouvernante des Enfans de France , & Surintendante de leur Maison ,
360 liv. de gages.

N... de *Polastron*, épouse de Jules, Duc de *Polignac*, nommée
en 1782.

Sous-Gouvernantes, 1200 liv. de gages chacune.

Marie-Angélique de *Fitte* de Soucy, Baronne de *Mackau*, veuve de
N... Baron de *Mackau*, nommée en 1771.

Elisabeth-Louise le *Noir*, Comtesse de Soucy, veuve d'Armand-Fran-
çois de *Fitte*, Comte de Soucy, nommée le 3 Septembre 1775.

Renée-Suzanne-Marie-Louise de *Mackau*, Marquise de Soucy, épouse
de François-Louis de *Fitte*, Marquis de Soucy, ✕, nommée en 1780.
N... épouse de M. le Comte de *Villefort*, nommée en 1783.

Instituteur des Enfans de France.

M. l'Abbé d'*Avaux*, reçu = N... de *Montaigu*.

Secrétaire des Commanemens, N... de la *Chapelle*.

Secrétaire de la Chambre, N... de la *Greze*.

Médecin des Enfans de France, 1800 liv., N... *Brunyer*.

Chirurgien, 2000 liv. N... *Louftouneau*, & N... *Blanquie*, en sur-
vivance.

Maître de Physique & d'Histoire Naturelle, N... *Briffon*.

Maître à Danfer, 200 liv. N... de *Laval*, & son fils, en survivance.

Maître d'écriture, N... *Dumesnil* de Saint-Cyr.

Maître de Musique, N...

Maître de Dessin, N... *Sylvestre*, & N... *Vanblarenberghe*, en sur-
vivance.

Maître d'Armes, N... *Rousseau*.

Maître de Paume, N... *Masson*.

Imprimeur-Libraire de Monseigneur le Dauphin.

Louis *Jorry*, pourvu le premier Juin 1782, à Paris, rue de la
Huchette, N°. 37.





S E R V I C E
DE MONSEIGNEUR
LE DUC DE NORMANDIE.

LOUIS-CHARLES, Duc de *NORMANDIE*, né à Versailles le 27 Mars 1785, baptisé le même jour, par Monseigneur le Cardinal de Rohan, tenu sur les Fonts par MONSIEUR, Frere du Roi, & par Madame *Elijabeth*, pour la Reine de Naples.

Premieres Femmes-de-Chambre, liv. de gages: Madame le Moine & Madame de Neuville.

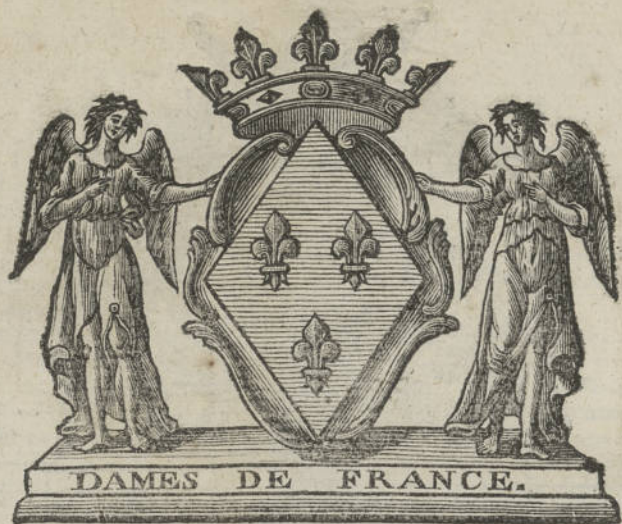
Autres Femmes-de-Chambre, 200 liv. chacune.

N... *Missillier*.
N... *Sain-Brice*.
N... le *Burtz*.
N... *Belliart*.

N... *Rambaud*.
N... *Caqueray de Bonnicourt*.
N... *Vanblarenbergh*.
N... *Thouyn*.

Valets-de-Chambre, 200 liv. chacun: N... *Villette* & N... *Cléry*.
Garçons de la Chambre, 1680 l. chacun: N... *Allard* & N... *Fou-
taines*.

Porte-faix, 451 liv.: N... *Deshayes* & N... *Scholer*.
Femme de Garde-Robe aux Aïeux, N... *Briere*.



SERVICE DE MADAME,
FILLE DU ROI.

MARIE-THÉRESE-CHARLOTTE de France, MADAME, née à Versailles
le 19 Décembre 1778.

Premieres Femmes-de-Chambre liv. de gages, Madame Brunyer
& Madame de Fremenville,

Autres Femmes-de-Chambre, liv. de gages chacune.

N... Bazire.

N... Lambriquet.

N... Pannelier.

N... Schlik.

N... Tourmont.

N... Sergent.

Coëffeuse, N... Caron.

Valets-de-Chambre, liv. de gages, N... Hanet, N... Richard.

Garçons de la Chambre, livres de gages: N... Delmas,
N... Fauquet.

Porte-faix, liv. de gages: N... Pior & N... Mittivé.





MAISON DE MONSIEUR,

FRERE DU ROI.

LOUIS-STANISLAS-XAVIER DE FRANCE, Comte de Provence, dū Maine, du Perche & de Senonches, Duc d'Anjou & de Brunoy, en Août 1777, titre de MONSIEUR; fils de Louis, Dauphin de France, & de Marie-Josephine de Saxe, né à Versailles le 17 Novembre 1755, Colonel du Régiment Royal des Carabiniers, le 7 Mai 1758, Chevalier des Ordres du Saint-Esprit & de la Toison-d'Or en 1767, Colonel du Régiment des Carabiniers en 1771, Grand-Maitre des Ordres de N. D. de Mont-Carmel & de Saint-Lazare de Jérusalem; marié dans la Chapelle du Château de Versailles, le 14 Mai 1771, à

Epouse, Marie-Josephe-Louise, Princesse de Savoye, MADAME, née le 2 Septembre 1753, fille aînée de Victor-Amédée-Marie de Savoye, Roi de Sardaigne, & de Marie-Antoinette-Ferdinand d'Espagne.

Par la Déclaration du Roi, donnée à Versailles le 1^{er} Avril 1771, enregistrée en Parlement le 13 Mai suivant, Sa Majesté Louis XV a formé la Maison de MONSIEUR; & a attribué à tous ses Officiers les mêmes privilèges, franchises, libertés, exemptions, & autres avantages dont jouissent les Officiers Commensaux de la Maison du Roi;

CHAPELLE.

Premier Aumônier, 2000 liv. de gages.

Jean-Baptiste *Dupleffis* d'Argentré, Evêque de Séez, chargé de la Feuille des Bénéfices de l'apanage du Prince, nommé en 1771 = Jean-Gilles de *Coetloquet*, ancien Evêque de Limoges.

Confesseur, N... *Bergier*, Chanoine de N. D., nommé en 1771.

Maître de l'Oratoire, 1200 liv. : N... de *Jons*, reçu = Henri-François-*Constance Perochel*, en 1787.

Aumônier ordinaire, 700 liv. N... le *Roux* de Kerninon, reçu = Jacques-Hyacinthe de *Cusaque*, en 178..

Aumôniers de quartier, 240 liv. chacun : Matthieu de *Reclesne* de Lionne, N... de *Villeneuve*, reçu = René-Henri de *Charbonniere* de Saint-Brice, Chanoine de Saint-Claude ; N... de *Reynaud*, reçu = N... le *Roux* de Kerninon, N... de *Reynaud*, reçu = N... de *Couesnon*.

Chapelain ordinaire, 400 liv. : François *Girard*, & Jean-Baptiste *Ballias*, en survivance.

Chapelains de quartier, 200 l. : Jean *Tecle* de Vergés, ✕ ; Martial de *Cleslat* des Bordes, Pierre de *Lignac*, Jacques de l'*Homme*.

Clerc de Chapelle ordinaire, 240 liv. : Jean-Baptiste de *Ballias*, & Maurille *Meleart*, en survivance.

Clercs de Chapelle par quartier, 100 liv. chacun : Jean-Léonor *Peigné*, N. *Soos*, Léonard *Péricaud*, Joseph-Daniel de *Montfayon*.

Sommiers de Chapelle, 300 liv. chacun : N... *Courtin*, reçu = Jean-Charles *Aly* ; N... *Laniesse*, reçu = Jean *Marchal*.

Aumônier & Confesseur du commun, 600 liv. : Maurille *Melaard* & Jean *Meleard*, en survivance.

Secrétaire de la Feuille, N... *Girard*.

CHAMBRE.

Premiers Gentilshommes, 6000 liv. chacun : Emmanuel-Marie-Louis, Marquis de *Noailles*.

François-Artus-Hyacinthe-Thimoléon, Chevalier de *Coffé*, reçu en survivance en 1780.

Claude-Louis, Comte de la *Chastre*, Brigadier des Armées, Grand-d'Espagne de la seconde classe, nommé en 1779.

Gentilshommes d'honneur.

N... Vicomte de *Virieu*.

N... Comte de *Scepeaux*.

N... Vicomte de *Bernis*.

N... Comte du *Lau*.

N... Comte *Desparté*.

François-Louis-Gabriel de *Raymond* de Modene, ✕.

N... Marquis de *Funel-Montsegur*.

N... Marquis d'*Oniffan*.

N... Comte de *Damas*.

N... Vicomte d'*Hautefort*.

N... Comte de *Simiane*.

N... Marquis de la *Roche-Lambert*.

Premiers Chambellans, 2400 liv. chacun.

Pierre-Didier d'*Ourches*, reçu = son pere, en 1775.

Jean-Léonard de Gain de Montagnac, reçu = Achin d'Abos, le 22
Avril 1784.

N... Comte de Malet, en survivance.

Gentilshommes de la Chambre, 2000 l. chacun.

N... Coustin de Manafdau d'Oura-	N... de Bruet.
dour.	N... de la Barthe de Taftes.
N... Hay de Slade.	N... Chevalier de Bracher.
François-Jean-Gabriel de La Porte	N... de Cargouet, fils.
du Theil.	François-Louis de Saillans, ✕

Introducteur des Ambassadeurs, 2000 liv. N... Bruno.

Gentilshommes ordinaires, 1000 liv. chacun.

François-Claude Antoine, & François-Louis, son fils, en survivance.
Abraham-François Roussel, pourvu par Edit de Février 1779, & son
fils en survivance.

N... de Busquet.

N... de Salaignac.

Pages de la Chambre.

N... de Couafnon, premier.

N... de Rosencourt.

N... de Foucaud de Pontbriand.

N... de Château-Thierry.

Gouverneur des Pages de la Chambre, 1200 l. de gages: N... de Sancy,
reçu = François de Galauzé.

Sous-Gouverneur, N... Bourlier d'Azis, reçu = N... Roulin.

Instituteur, N... Renoult.

Premier Valet des Pages, 600 liv. N... Roulin.

Valet des Pages, 200 liv. François Boillay.

F A C U L T É.

Premier Médecin, 2000 liv. Louis-Guillaume le Monnier.

Médecin ordinaire, 1000 liv. Geraud Delon de Lassaingne.

Médecins de quartier, 500 liv. chacun: Jacques-Agathange le Roy,
N... Albert de la Jaubertie, N... Marescheau, & N... Gerbier, Adjoint;
& en survivance, Christophe Guinot.

Apothicaire du corps, 1000 liv. N... Robert, reçu = Jacques Mer-
cier de Chauvy.

Aide-Apothicaire, 600 liv. N... Pluyinet.

Premier Chirurgien, 1800 liv. N... de Fray, reçu = Loustouneau.

Chirurgien ordinaire, 800 l. Jean Gauthier, Chevalier de S. Michel.

Chirurgiens de quartier, 200 liv. chacun: N... Marchais, N... Coffi-
nier, Simon-Edme-Marie Janiot de Montigny, Dominique Marmouzet
de la Coste; Barthelemi Fourquant de la Coste, son neveu, en sur-
vivance.

Antoine Dupont de Beauregard a conservé les honneurs du service.

Chirurgien-Renoueur, 200 liv. N... Dumont de Valdajou.

Opérateur pour les dents, 600 liv. Etienne Bourdet, & N... du Bois foucou, en survivance.

Barbier ordinaire, 500 liv. Alexandre-Jean-Baptiste Bligny; Charles-Claude Bligny, son fils, en survivance.

Barbiers par quartier, 300 liv. chacun : Jérôme Dubois, Antoine-Firmin Gourdin, & Antoine-Louis-Joseph Gourdin, son fils, en survivance; Charles-Claude Bligny, Charles-Claude Bligny, fils, & N... Deck, en survivance.

Intendant, Contrôleur-Général des Meubles, créé par Édit de Septembre 1779, Claude de Bard, le 17 Novembre 1779.

Pierre-Hugon Magontier, fils, en survivance, & Adjoint, le 22 Octobre 1781.

Intendant des Menus, créé par Edit du mois de Juillet 1784, enregistré en la Chambre des Comptes le premier Décembre suivant, & en la Cour des Aides le 26 Janvier 1785, 1000 liv. de gages : Etienne Morel de Chedeville, & Claude de Bar, en survivance.

Surintendant de la Musique, 100 liv. N... de Gauzargue.

Premiers Valets-de-Chambre, couchant en icelle & ayant la clef des coffres, 600 liv. chacun : Jean Magontier, & Louis-Henri Magontier, son fils, en survivance; Pierre Magontier, Nicolas Cirille Guesnon de Bonneuil, reçu = N... Perés; N... de Pompry, reçu = Antoine-Pierre-Crespin Quatrefois de la Motte.

Valet-de-Chambre ordinaire, 500 liv. Jean-Baptiste Bonnemant, & François, son fils, en survivance.

Valets-de-Chambre servans par quartier, 400 l. chacun : Benoît Drivet, & N... de Maison-Neuve, en survivance; Daniel Marmet, Nicolas Noguét, & N... Bourrette, en survivance; N... Gendarme, Pierre-Charles Bonnefoy Duplan, & François Bergeron, honoraires.

Valee-de-Chambre-Horloger, 400 liv. Charles-Athanase Pinon.

Peintre, 600 liv. N... Freydon.

Porte-manteau ordinaire, 600 l. N... Varanguien de Villepeu, reçu = Christophe-Armand Clicot.

Porte-manteaux servans par quartier, 400 liv. chacun : Charles-Joseph Oudet, & Marie-Joseph Boucheny, en survivance; Jean-Charles Corbineau, N... Clicot, N... Lebeau de Belletour.

Huissier de la Chambre ordinaire, 400 l. Albert-Pierre-Louis Jaquelin.

Huissiers servans par quartier, 400 liv. chacun.

François-Marie Barbry.

Joseph-Gabriel-Jacques Bazire, & son frere, en survivance.

Jean-Pierre-Gabriel Hello de la Thomerie.

François de la Grange.

Pierre-Megy Despillon.

Jean-Charles Cocheneau des Tournelles.

Joseph-Joachim Cheveny de la Chapelle.

Louis-Marie Gros de Cadalven.

Pierre-Gérard Couterot, & Jean-Nicolas Germain, en survivance.

Huissiers du Cabinet, 800 liv. chacun.

Joseph-Benjamin *Herwic* Wanderlinden, & Louis, son fils, en survivance.

Pierre-Andache des *Portes de Precy*.

Alexandre-Jean *Binet* de Blangy, Honoraire.

Huissiers de l'Antichambre, 600 liv. chacun.

Jean-Claude *Sauger*, reçu = Claude, son pere.

N... des *Combes*, reçu = Jean-Joseph du *Tillet* de Villars.

Garçons de la Chambre, 200 liv. chacun.

Antoine-Louis *Genest*.

Nicolas-Henri *Boucher*, & N... *Montigny*, en survivance.

Pierre-Louis *Camus*.

Jacques *Lambriquet*.

Valets-de-Chambre-Tapissiers, 150 liv. chacun.

N... *Caumont*, reçu = Pierre *Herbin*, Louis *Leclerc*, N... *Beziade*, N... du *Serre*.

Garde-meubles & Concierge, 600 liv.

N... *Leblanc*.

Porte-chaise d'affaires, 300 liv. Adrien-Joseph *Guinet*, & Pierre *Guinet*, son fils, en survivance, Melchior *Guinet*.

Porte-meubles de la Chambre, 75 liv. chacun : Claude-François *Fichu*, & Charles, son fils, en survivance ; N... *Laval*, N... *Dupont*, & Julien *Rousseau* son neveu, en survivance ; Alexandre-Prosper *Hyver*.

Lavandier du linge de corps, 200 l. Marguerite *Moreau*, veuve *Albert*.

Porte-arquebuse, 400 liv. Jean - Alexandre *Gauthier* de Vinfray, & Louis-Anne *Gauthier*, son fils en survivance.

Menuisier de la Chambre, 200 liv. Christophe-Alexandre *Clicot*.

G A R D E - R O B E.

Maître de la Garde-Robe, 2400 liv.

Sébastien-Anne de *Poilvilain*, Marquis de Crenay, Comte de Montaigny, de Ducé, Marquis de Menil-Garnier, Seigneur de la Boulouze, de Saint-Laurent, de Sourdeval, né à Saint-Malo le 17 Septembre 1743, Maître de la Garde-Robe en 1771, Maréchal-de-Camp le 5 Décembre 1781, marié par Contrat passé devant *Bronod* & son Confrere, Notaires à Paris, le 16 Décembre 1765, à

Jeanne-Antoinette-Philis-Victoire de la *Tour-du-Pin*, fille de Philippe-Antoine-Gabriel-Victor, Marquis de la Charce & de Merville, & de Jeanne-Magdeleine *Bertin*, dont postérité :

Claude-Antoine de *Beziade*, Marquis d'Avaray, Baron de Luffay, de la Brosse-Montmort, Vert-la-Coulommie, Seris, &c. Maréchal des Camps & Armées du Roi, Lieutenant-Général de la Province de l'Orléanois, Maître de la Garde-Robe en 1771, & Grand-Bailli d'Épée d'Orléans ;

marié le 5 Avril 1758, à Angélique-Adélaïde-Sophie de *Mailly*, fille du Comte de *Mailly*, Chevalier des Ordres, premier Ecuyer de Madame la Dauphine, nommée en 1773, Dame pour accompagner Madame d'Artois; dont :

1°. Antoine-Louis-François de *Beziade*, Comte d'Avaray, Mestre-de-Camp en second du Régiment de Boulonois, Maître de Garde-Robe, en survivance, en 17... , né le 8 Janvier 1759;

2°. Armand-Louis de *Beziade*, Abbé d'Avaray, né le 11 Septembre 1766;

3°. Joseph-Théophile-Parfait de *Beziade*, Chevalier de Malte, né le 23 Octobre 1770;

4°. Adélaïde-Henriette-Elisabeth, Dame pour accompagner Madame la Comtesse d'Artois, née le 2 Février 1762, morte le... 1785, ayant été mariée, Paroisse Saint-Sulpice, le 7 Juin 1781, à Edme-Charles-François, Marquis de *Grave*, Mestre-de-Camp en second du Régiment de la Couronne; fils de François, Comte de *Grave*, Seigneur de Durfort, &c. Lieutenant-Général des Armées du Roi, Commandeur de l'Ordre de Saint-Louis; & de Marie-Anne-Eléonore de *Grave*, Marquise du Solas, Dame du Droit de la Coupe de Montpellier, Baronne de Lattés; dont Henriette-Adélaïde, morte le 7 Octobre 1783, &c.

5°. Augustine-Olimpe-Sophie, Dame pour accompagner Madame, Belle-Sœur du Roi, née le 7 Juillet 1765, mariée le 9 Novembre 1784, à Antoine-René *Descoubleau*, Marquis de Sourdis, Lieutenant-de-Roi de l'Orléanois, au Département de Montargis, Lieutenant en second d'Artillerie, lequel est monté dans les carrosses & a chassé avec le Roi, le 26 Octobre 1784; fils de feu René-Alexandre, Marquis de *Sourdis*, & de Marie-Françoise *Beudet*.

Belle-Sœur, Elisabeth-Guillermine-Charlotte de *Baschi*, fille de feu François, des Comtes de *Baschi*, Saint-Estève, Chevalier des Ordres du Roi, Ambassadeur de S. M. en Portugal, & de Charlotte-Victoire le *Normand*, veuve de Charles-Théophile de *Beziade*, Marquis d'Avaray, Colonel aux Grenadiers de France, mort le 17 Avril 1757.

Premiers Valets de Garde-robe, 600 liv. chacun.

N... *Bonjour*, reçu = N... de *Provencheres* de Villiers.

Augustin-François *Silvestre*, & son fils, en survivance.

N... de *Liry*, reçu = Abraham-François *Roussel*.

Jacques du *Vernet*, & N... du *Vernet* du Moulinet, son frere, en survivance.

Valet de Garde-robe ordinaire, 400 livres: Pierre-François *Marjou*, & Pierre-Antoine, son fils, en survivance.

Valets de Garde-robe, par quartier, 1000 liv. chacun.

Jacques *Soudain*.

N... le *François*.

N... *Bassinet*, reçu = Jean de N... *Contant* de Broville.

Lobel.

N... *Tarriere*.

Esprit *Duval*.

N... *Litez*.

Etienne du *Fossef*.

Gargons ordinaires de la Garde-Robe, 200 l. chacun : N... *Boutard*,
reçu = *Louis-Antoine Testu*.

Nicolas-Louis-Julien le Roger de Boulonvilliers, & son fils en sur-
vivance.

Claude Vatebault.

N... *Perronet*, reçu = *Antoine de Vienne*.

Empeseuse, 300 liv. : *Amable Masse*.

Tailleur-Chauffetier, 100 livres : N... d'*Argé*, reçu = *Claude-Joseph Leduc*.

Porte-Malle ordinaire, 600 liv. : *Pierre-Edme Berthelin de Neuville*.

C H A M B R E A U X D E N I E R S .

Premier Maître d'Hôtel, 2000 livres : *André-Marie*, Marquis de
Siney, nommé en 1776.

Maître d'Hôtel ordinaire, 1200 liv. de gages, & serdeau toute l'année,
François-Antoine de Boissy-d'Anglas, Seigneur d'Anglas - les - Isles,
né Diocèse de Viviers, le 8 Décembre 1756, de l'Académie Royale
de Nismes, pourvu = *André de Vassal de Saint-Hubert*, Fermier :
Général, le 12 Septembre 1787, à Annonay.

Maîtres d'Hôtel par quartier, 800 l. chacun : *Claude-François Bazard*,
& *Pierre-Nicolas Gilbert de Solrac*, ✕, en survivance.

Edme Gestat.

N... *Lambert de Villejust*.

Charles-Barthelemi Autran.

Pierre-François de Montqueron, honoraire.

Contrôleurs-Généraux, 700 liv. chacun : *Marie-Joseph Chatelain*,
& *Charles-Georges Chatelain*, son pere, en survivance.

Jean-Baptiste Leschevin de Prefec, & *Louis-Charles Leschevin*,
son neveu, en survivance.

Gentilhomme ordinaire, 800 livres : *Joseph-Alexandre de Georges*.

Gentilshommes servans par quartier, 600 livres chacun : *Adrien-
François Raffeneau de Lisle*.

Augustin de Luigny de la Chauverie.

Jean-Joseph-Pierre du Chouchet.

Jean-Baptiste-François Marchais de la Guitonniere.

Charles le Blond.

Jean-Baptiste Ayet.

Joseph-François-Claude Henry, né le 10 Avril 1732, reçu = *Jean-
Nicolas-Vincent Arnault*, le 13 Avril 1777, à Toul.

Sébastien-Louis Ciron de Rieux.

B O U C H E .

Contrôleur ordinaire, 200 livres : *Antoine de Vienne*.

Contrôleurs, Clercs d'Office, 300 l. chacun : *Jean-François Pierret*.

N... *Desfougerais*, reçu = *Paul-Marie-François Mably*.

Claude-Jean Besselièvre.

N... *Boucher*.

Huissiers de Salle, 200 liv. chacun : *Nicolas Plonquet*.

Albert-François Paillet, & *François-Hyppolite*, son fils, en survi-
vance.

Pierre Moreau.
Jacques-Joseph Liénard.

PANETERIE - BOUCHE ET COMMUNE.

Chef ordinaire, 300 livres : Jean-François Dupoy.
Chefs de quartier, 260 liv. chacun : N... Jérôme, reçu = Jean
Baptiste-Toussaint Leroy.
Louis-Adrien Embry.
Pierre Remière.
Augustin Leschevin de Precourt.
Aides, 160 liv. chacun : Louis-François-Charles Turpis de la So-
vignerie.
Jean-Baptiste Jérôme.
Michel-Augustin Bellin de Chantemesse.
Jean-Baptiste Chopin.
Somniers de quartier, 600 liv. chacun : François Poulain.
Albert-Louis Galant.
Somniers ordinaires de vaisselle, 600 liv. : N... Orbeleng, dit Majera

ÉCHANSONNERIE - BOUCHE ET COMMUNE.

Chef ordinaire, Jean-François Dupoy.
Chefs de quartier, 260 liv. chacun : Léopold-Guillaume Baudet,
N... la Grange.
N... Goujault.
Martin-Denis Goffet.
Aides, 160 liv. chacun : Alexandre-Pierre Doubleau.
Jean-Baptiste Tirion.
Jean-Baptiste Quentin.
N... Blanchard, reçu = N... Couratin.
Somniers des Bouteilles, 600 liv. chacun : Christophe - Eustache
Maillard.
François Blaireau.
Coureurs de Vins, 600 liv. chacun : Jean-Baptiste Allard.
Henri Ducrest.
Somnier de vaisselle ordinaire, 600 liv. : N... Pellereau.

CUISINE - BOUCHE.

Ecuyer ordinaire, 250 liv. : Nicolas Millon.
Ecuyers de quartier, 170 liv. chacun : Jean-François Pleron.
Pierre-Alexis Carrouette.
Guillaume Hottegindre, & Pierre-Claude Feuillet, en survivance.
Jean-Marie Bardet.
Aide ordinaire, 160 liv. : Simon-Marie-Casimir Joly.
Aides de quartier, 160 liv. chacun : Jean-Jacques-René Chandellier.
Jacques Rousseau, reçu = Nicolas, son pere.
Jean la Roquette.
N... Tuilleaux, reçu = Claude-Louis Viard.
Hâteurs, 150 liv. chacun : Jacques Lusseau.
Jean-Baptiste Langueneur.

Michel-Antoine *Virry*.
 Jean-Joseph-Marie *Rasse*.
Officiers-Porteurs, 100 liv. chacun : Jean-Jacques la *Fontaine*,
 Jean-Baptiste *Courtois*.
 Jean-Baptiste *Plé*.
 Germain *Quignor*.
Enfans de Cuisine, 100 liv. chacun : Pierre-Alexis *Carruete*.
 Louis *Jofferand*.
Pâtissiers-Bouche & Commun, 60 liv. chacun : Marie-François *Gazinara*.
 Jean-Louis *Nozze*.
 N... *Rambure*.
 Nicolas-Pierre le *Cocq*.
Garde-vaisselle Bouche & Commun, 900 liv. : Adrien *Junel*, & Louis-François, son fils, en survivance.

C U I S I N E - C O M M U N .

Ecuyers, 170 liv. chacun : Fuscien *Maillard*.
 N... *Moultat*.
 Arnoult-Boniface *Goury*.
 N...
Aides, 160 liv. chacun : Etienne *Roche*.
 Claude *Buiffiere*.
 N... *Soret*.
 N... *Renault*.
Officiers-Porteurs, 100 liv. chacun : Nicolas de *Chailly*.
 Jean *Pinard*.
 Antoine-Nicolas *d'Angeuger*.
 Pierre *Collot*, & Jean-Baptiste *Rosset*, en survivance.
Enfans de cuisine, 100 liv. : Nicolas *Tranchant*.
 Jean-Simon *Brouillon*.
Sommier des broches, 600 liv. : N... *Pascal*.
Officiers-Serdeaux, 120 liv. chacun : Adrien *Commin*.
 Charles-Acrien *Pinel*.
 Jean-François *Doury*.
 N...
Huiffiers de Cuisine-commun, 100 liv. chacun : Annette *Breschar*.
 Charles de *Latour*.
 François *Raisin*.
 N... *Launay*.
Falotiers, 60 liv. : François *Boirard*, & Pierre-Joseph *Ducé*, en survivance.

F R U I T E R I E .

Chef ordinaire, 300 liv. : Maurice *Ducrest*.
Chefs de quartier, 260 liv. chacun : Nicolas *Goffet*, & Nicolas-Jacques, son fils, en survivance.
 N... le *Duc*.
 Jean-Baptiste *Chantet*, reçu = Nicolas *Lignex*.
 Pierre-Louis des *Pommiers de Banne*.

Aides,

Aides, 160 liv. chacun : Etienne-Pierre *Clemendot*, reçu = Pierre,
son pere.

Maxime-Lombard *Courtet*.

Jean *Valade*, & N... *Chapais*, reçu = N... *Guérin*.

Sommiers de Fruiterie, 600 liv. chacun : Charles *Postel*.

Jean *Mareuge*.

F O U R R E R I E.

Chefs, 260 liv. chacun : Louis *Costel*.

Jean-Baptiste le *Roux*.

Antoine-Charles *Brossard*.

N... *Pecron*, reçu = Pierre-Jacques *Jacquin*.

Aides, 160 liv. chacun : Martin *Pothier*.

François-Alexandre *Gauthier* de *Vainfrais*.

François *Richard*.

N... *Sacernaud*.

Porte-tables & chaisè, bouche & commun, 200 liv. chacun : N...

Lanos, & N...

Huissiers de Bureau, 300 liv. chacun : Pierre *Pitois*, & Pierre-An-
toine, son fils, en survivance.

Louis-Guillaume *Richelle*.

Maire d'Hôtel de la table du premier Maître d'Hôtel, 400 liv. :

N... *Guillot*.

Lavandier des Offices bouche & commun, 100 l. : Antoine *Aubouin*.

É C U R I E.

Premier Ecuyer, Messire Anne-Pierre, Marquis de *Montesquiou-Fesenzac*, Baron de *Montesquiou*, en cette qualité, l'un des premiers Barons d'Armagnac, Chanoine d'honneur de la Métropolitaine d'Auch, Seigneur de la Châtellenie-Pairie de Couloumiers, Maupertuis, Touquin, Meilhan, Valentès, &c. né à Paris, Paroisse S. Sulpice, 17 Octobre 1739; Brigadier des Armées, 20 Avril 1768, pourvu de la Charge de premier Ecuyer, premier Janvier 1771, Chevalier des Ordres de S. Lazare, en 1774, Chancelier-Garde des Sceaux desdits Ordres, 20 Décembre 1778, Maréchal-de-Camp, premier Mars 1780, nommé Chevalier des Ordres du Roi, 8 Juin 1783; reçu premier Janvier 1784; marié par Contrat passé devant *Garcerant & Bricault*, Notaires à Paris, le 16 Avril 1760, à

Epouse, Jeanne-Marie *Hocquart*, fille de Jean-Hyacinthe *Hocquart*, Chevalier, Seigneur de Montfermeil, &c. & de Marie-Anne-Françoise *Gaillard* de la *Bouexiere*, dont :

Fils, Elisabeth-Pierre, Baron de *Montesquiou-Fesenzac*, né . . . Sous-Lieutenant au Régiment Dauphin, Dragons, reçu premier Ecuyer en survivance, 8 Décembre 1779, marié par Contrat passé devant *Quatremere*, & son Confrere, Notaires à Paris, le 4 Janvier 1780, à

Louise-Françoise *le Telier*, fille de Charles-François-César *le Telier*, Marquis de Montmirail, Seigneur de la Ferté-Gaucher, Capitaine-Colonel des Cent-Suisses de la Garde du Roi, Brigadier des Armées, Mestre-de-Camp du Régiment Royal Rouffillon, Cavalerie; & de Charlotte-Bénigne *le Ragois* de Bretonvilliers, dont :

Année 1789.

Petit-fils, Charles-Eugene de *Montesquiou-Fezensac*, né Paroisse S. Sulpice, 16 Août 1782.

Fils, Henri de *Montesquiou-Fezensac*, Comte Henri de *Montesquiou*, baptisé Paroisse S. Sulpice, 3 Janvier 1768; nommé Capitaine-Colonel des Suisses de la Garde de M. d'Artois, en survivance, en 1784.

Fille, Anne-Louise-Hyacinthe-Augustine, mariée par Contrat passé devant Quatremerc, & son Confrere, Notaires à Paris, 31 Janvier 1779, à Anne-François, Marquis de *Lastic*, Seigneur de S.-Jal, Neuf-Eglise, & de la Vicomté de Murat, Capitaine à la suite du Régiment de Beaujolois, mort Paroisse S. Sulpice, 15 Avril 1784; fils de François, Comte de *Lastic* & d'Aleuze, Vicomte de *Murat*, Baron de Buiffon, & Maréchal-de-Camp, & d'Anne *Charron* de Menars.

Le premier-Ecuyer a 2400 liv. de gages.

Ecuyer ordinaire, 2000 liv., N... *Hazon* de S. Firmin, reçu = George-François *Maréchal* de Bievre.

Ecuyers de quartier, 700 l. chacun: N... *Dufossé*, reçu = Jean-Baptiste-Louis-Léonor, Chevalier du *Hequer*.

Jean-Baptiste *d'Haussy*.

Jean-Baptiste-Alexandre *Picot* de Chemeteau.

N... Chevalier *Diélon*.

Premier Maréchal-des-logis, 2000 liv. Pierre-Marie-Gaspard *Grimod*, Comte d'Orfay, Baron de Rup en Franche-Comté, Seigneur Souverain de Lain, reçu = Charles-François-René *Mesnard* de Clesle, le 13 Août 1778.

Maréchal-des-logis ordinaire, 800 liv. Jean-Joseph *Boulenc* de Monrval.

Maréchaux-des-logis de quartier, 500 liv. chacun: Jean-Claude *Cornet*.

Pierre-Jean *Loppin*, reçu = François-Pierre *Goblet*.

Guillaume *Cobin*.

N... de *Serres*.

Fourrier du Corps, ordinaire, 300 liv.: N... *Queret* de Mery.

Autres Fourriers de Corps, 300 liv. chacun: N... S. *Faust* de la Motte, reçu = N... *Flaret*.

Jean *Boullenc* du Cautellier.

Foufriers de la Maison, 250 liv. chacun: Claude-Charles *Després*.

N... *Dufour* de Boudet, reçu = Pierre-Jean *Loppin*.

N... de *Gouffé* de Rougeville, reçu = de Charles-Gabriel *Lescureau* de Masselain.

Pierre *Remy*.

CONSEIL.

Chancelier, Messire François-Jean *d'Orceau*, Baron de Fontete, Marquis de Tilly, d'Orceau, né à Paris, Paroisse S. Eustache, 13 Octobre 1718, Conseiller au Parlement, 25 Avril 1738, Maître des Requêtes, 30 Avril 1745, Président au Grand-Conseil, 2 Janvier 1750, Intendant de Caen, 2 Août 1752, Chancelier de *Monsieur*, en 1771, Conseiller d'Etat, en 1775, Conseiller d'Etat ordinaire, en 1785; marié par Contrat passé devant *Dulion* & *Boissy*, Notaires à Paris, le 20 Janvier 1763, à

Epouse, Edmée-Marguerite *d'Aumesnil* de Lignerès, Dame & Pa-

trone de Sainte-Marguerite de Ducy, en Normandie, veuve d'Antoine-Jacques-René *Menard* de la Menardiere, mort en Juin 1762; fille de Louis-Henri d'*Aumesnil*, Seigneur & Patron de Ligneris, & de Marguerite-Françoise-Lucrece le Duc, dont:

Fils, Aimé-François-Emmanuel d'*Orceau*, Baron de Fontete, né à Caen, Paroisse S. Jean, 25 Décembre 1763, Conseiller au Parlement, 5 Janvier 1781, Chancelier de Monsieur, en survivance, le 7 du même mois, Maître des Requêtes, 20 Avril 1785.

Frédéric-Louis d'*Orceau*, Baron de Fontete, né à Paris, Paroisse S. Sulpice, 12 Janvier 1766, reçu Eleve de l'Ecole Militaire, 13 Janvier 1779, Enseigne surnuméraire aux Gardes-Françoises, le 12 Août 1781.

Le Chancelier a 8000 liv. de gages.

Premier Conseiller, 2000 liv. Jacob-Nicolas *Moreau*, Historiographe de France; & Joseph-Gabriel de *Glaife* de la Blanque, en survivance.

Conseillers, 1200 liv. chacun: Guillaume *Charlier*.

Etiennes-Edme *Boudot*; & Jean-Baptiste *Treillard*, en survivance, & en exercice, le 10 Août 1781.

Abraham-Antoine *Malafait*, reçu le 21 Mai 1779.

Charles de *Gauxargues*, Clerc, reçu le 16 Août 1782; Charge créée par Edit du mois de Mai précédent.

Pierre-Eusebe-Alexis *Anneix* de Souvenel, reçu en survivance le 21 Septembre 1782.

Maîtres des Requêtes, 300 liv. chacun: Armand-Jean de *Sibas*.

Claude-Michel *Brodon*.

Benoît *Grellet*, Clerc, reçu le 17 Janvier 1777.

François *Pinceloup* de la Provenchere, nommé le 8 Décembre 1782.

Joseph-Michel de *S. Paul*.

Autres Maîtres des Requêtes, créés par Edit du 25 Décembre 1774, enregistré en la Chambre des Comptes le 24 Janvier 1775, 300 liv. chacun: Jean-Baptiste-Geoffroy de *Limon*, Clerc.

Jean-Jacques-François-Marin *Boiffard*.

Germain *Hulloi* de Veroncelle, reçu le 12 Septembre 1782.

Procureur-Général, 1000 liv., Antoine-Pierre de la *Mouche*.

Avocat-Général, 1000 liv. Charles-Augustin *Guichard* de Mareil, reçu le 9 Janvier 1784.

Avocat au Conseil-Privé, 600 liv. N... *Perin*, reçu = Jacques-Adrien du *Boisnartin*.

Avocat au Parlement, 300 liv. N... *Bernard* de Brindelle, reçu = N... *Lerat* de Mondon, Clerc.

Substituts du Procureur-Général, 100 liv. chacun: N... de la *Sablounerie*, & N... *Lefebvre*.

Huissiers du Conseil, 800 liv. chacun: Charles-Antoine *Couterot*.

Jean-Louis-René le *Ligois*, né à Basseels en Normandie, 30 Mars 1743, reçu le 27 Janvier 1783.

Audienciers, Gardes des rôles, 800 liv. Antoine-Nicolas *Bouquin* du Boulay, reçu le 20 Décembre 1780.

Agent des Affaires, 1000 liv. N... *Moulin*, reçu = Thomas *Enouf*.

Gardes des Archives, 600 liv. Joseph *Brenier* de Renaudiere, reçu d *Brenier*, le 18 Avril 1782.

Secretaires des Commandemens, 2800 liv. chacun : Charles-Alexandre *Taillepié* de la Garenne, impair.

François-Louis *Mayon* d'Aunoy, Maître des Requêtes, reçu le 29 Décembre 1779, pair.

Couriers du Cabinet, 360 liv. N... *Liarval*, & N... *Mongis*, reçu = *Victor* chevalier.

Secretaires des Finances, 600 liv. chacun : Louis-Auguste *Morel*, reçu le 16 Mars 1778.

François-Silvain *Laurent* de Mezieres, reçu le 12 Août 1784, & son frere, en survivance.

Pierre-François *Aubin*, Honoraire.

Surintendant des Finances, Bâtimens, Arts & Jardins, 8000 liv. de gages : N... *Cromot* de Fougy, reçu = feu Jules-David *Cromot* du Bourg, Conseiller d'Etat, son pere.

Intendans des Maisons, Domaines & Finances, 2400 liv. chacun : N... *Garnard*.

Claude de *Bar*.

François-Joseph *Guichard*, Procureur-Général du Bureau des Finances, reçu en 1783.

Directeur-General du Trésor, Edme-Hilaire *Garnier* des Chenes, reçu le 8 Février 1782.

Trezorier-General, 400 liv. Denis-Pierre-Jean *Papillon* de la Ferté.

OFFICIERS DE L'ÉCURIE.

Ecuyer-Commandant, 2000 liv. Charles-Anne d'*Haranguier* de Quinterot.

Ecuyer-Cavalcadour, 1000 liv. N... le *Courtois* de Mezieres, & N... de *Lamotte*, par Commission.

Valets-de-Pied, 529 liv. 5 s. chacun : Etienne-Marcel S. *Gilles*, N... *Thomas*, N... *Boucher*, N... le *Coq*, Nicolas-Venant *Huguenet*, N... *Cuerin*, Noë *Givard*, Nicolas-François le *Flamant*, Valentin *Guern*, Jean S. *Sellier*, N... *Floi*, N... *Corbet*, N... *Drouel*.

Valets-de-Pied servans près le premier Ecuyer, 100 liv. N... *Franchet* & N... le *Lievre*.

Matres Palfreniers, 100 liv. chacun : N... *Baré*, N... *Flocard*, N... *Cy*, reçu = N... *Phelippe*, & N... *Foy*, reçu = Nicolas-Michel de *Lorme*.

Marechaux-des-logis, 100 liv. chacun : François *Genfon*, & François Marie-Jacques, son fils, en survivance.

N... le *Valois*, reçu = N... *Guignon*.

Pages, N... de *Brusse*, premier ; N... de *Rocheblaye* ; N... de *Guilhem* de Sainte-Croix ; N... *Faulon* du Bosque ; N... de *Casteljajac* ; Jean de Dieu-Pierre d'*Antin* ; N... de *Puch* ; N... de *Marolles* ; N... de *Ma Liare* ; N... de *Magnos* ; N... de *Clinchamp* ; N... de *Bonneval*.
Gouverneurs des Pages, 400 liv. N... de *Mongiron*.

Precepteur, 250 liv. Adrien le *Miere*, reçu = Pierre *Guesnard*.

Aumonier des Pages, 600 liv. N... de *Montmurat*, reçu = Pierre-Antoine-Sulpice *Beard*.

Maître à Danser, 100 liv. N... *Briand*.

Maître d'Armes, 100 liv. Pierre *Prévost*.

Maître de Mathématiques, 200 liv. Grégoire *Trincano*, & Alexis-
Renaud *Ducreux*, en survivance.

Maître de Langue Allemande, N... *Lyon*.

Maître d'écriture, N... *Coquet*.

Maître de Voltige, N... *Ciolti*.

Valets des Pages, 100 liv. N... le *Maître*, & *Adrien Dupuy*.

Cochers de Corps, 456 liv. chacun : N... *Dasse*, dit *Latour*, &
N... *Foi*.

Postillons du Corps, 365 liv. chacun : N... *Rogueau*, & N... *Valluis*.

Muletiers de la litière du Corps, 365 liv. N...

Porteurs de Chaises, 365 liv. chacun : *Joseph Piton*; *Jean-Pierre*
Bouchagé; *Maurin Vibert*, & *François Nanterne*.

Conducteur du chariot, 365 liv. *Jacques Jaquet*.

Capitaines des Charois, 100 liv. *Anne-Urbain Gallerand de Grand'Mai-*
son, & *Robert Gallerand des Rosières*, son frere, en survivance.

Tailleurs-Chauffetiers, 200 liv. chacun : *Claude-Benoît-François*
Saladin, & N... *Vautin*.

Argentier de l'Ecurie, 400 liv. *Jean-Jacques Poncet*, reçu le 11
Août 1780, & son fils en survivance.

Médecin de l'Ecurie, 60 liv. *François Faure*, & *Pierre-Edme Chau-*
voit de Beauchefne, en survivance.

Apothicaire, 120 liv. *Daniel-Jacques le Sage*.

Chirurgien, 200 liv. *Jean-Bernard Bousquet*.

Concierge Garde-Meubles, 300 liv. *Louis-François-Joseph Héron*.

Sellier-Malletier, 100 liv. *François Cauillet*.

Fourriers, 200 liv. chacun : *Charles Langlois*, reçu = *Pierre-*
Etienne Adam.

Jean Leduc, & *Joseph Aubian*, en survivance.

Charron, 60 liv. N... *Blanchard*; N... le *Corps*, ayant l'exercice.

Eperonnier, 60 liv. *Pierre-Joseph de la Boissière*.

Arquebuser, *Jean-Baptiste Claude Allevin*.

Généalogiste de l'Ecurie, 100 liv. *Thomas-Claude le Maître*.

V É N É R I E.

Premier Veneur, 6000 liv. N... reçu = *Matthieu*, *Marquis de*
Montholon.

Lieutenans, 100 liv. chacun : N... *d'Arboulin*, & N... de *Kerny*.

Gentilshommes de la Venerie, 100 liv. chacun : *Raimond de Serré*,
& N... *Thevenot*.

F A U C O N N E R I E.

Premier Fauconnier, 1000 liv. *Anne-Charles-Guigerard Dupleix*,
Baron de Cadignan.

Chef des Oiseaux, 100 liv. le même.

Capitaines des Levrettes de la Chambre, 100 liv. N... du *Moret*,
reçu = *Antoine-Nicolas Collier de la Marlière*, ✕, ✕.

Capitaines des Chasses, 600 liv. *Marie-Gabriel-Éléonor d'Oilliamson*,
reçu le 2 Décembre 1780.

B A T I M E N S.

Surintendant, 600 liv. N... *Cromot* de Fougy, reçu = *Jules-David Cromot Dubourg*.

Premier Architecte, 600 liv. *François-Therisse Chalgrin*.

Intendant des Bâtimens, 600 liv. *Pierre-Charles Machet* de Velie, & N... de *Chanel*, en survivance.

Contrôleur, 600 liv. N... *Angibau*, reçu = *Nicolas Bidault*.

Expert-Vérificateur, N... *Desalles*.

Inspecteurs, N... *Aveline*, à Versailles; N... *Oudinot*, à Brunoy.

G A R D E S - D U - C O R P S.

Les deux Compagnies des Gardes-du-Corps de Monsieur, ont été créées par Ordonnance du premier Avril 1771.

Par Ordonnance du 20 Juillet 1780, les Compagnies des Gardes-du-Corps de Monsieur, & de M. le Comte d'Artois, ont été réglées; & par autre Ordonnance du premier Juillet 1788, S. M. s'étant fait représenter les différens Edits & Déclarations qui avoient fixé le rang & les prérogatives de ces Compagnies, elle les a réglées ainsi.

ARTICLE I^{er}. Chacune des deux Compagnies des Gardes-du-Corps de Monsieur, & chacune des deux Compagnies de M. le Comte d'Artois, formant un demi-Escadron, sera composée d'un Capitaine titulaire, d'un Capitaine en survivance, dans celles où il aura plu au Prince d'en nommer; de deux Lieutenans, de trois Sous-Lieutenans, de deux Maréchaux-des-logis, d'un Fourrier, de trois Brigadiers, d'un Porte-étendard, de quarante Gardes & d'un Trompette.

Veut S. M., qu'il continue d'être nommé de plus, ainsi qu'elle l'a réglé par l'article I^{er}. de l'Ordonnance du 20 Juillet 1780, à chacune des deux Compagnies des Gardes-du-Corps de M. le Comte d'Artois, deux Sous-Lieutenans & dix Gardes.

S. M. permet en outre qu'il soit admis jusqu'à quinze surnuméraires dans chacune des quatre Compagnies.

II. Outre les Officiers supérieurs & inférieurs désignés par l'article précédent, S. M. approuve qu'il y ait un Chef d'Escadron pour les deux Compagnies des Gardes-du-Corps de Monsieur, & un pour celles de M. le Comte d'Artois, lorsque le premier Lieutenant d'une des deux Compagnies sera Maréchal-de-Camp, la place devant rester vacante toutes les fois que le premier Lieutenant ne sera pas Officier Général.

III. L'Etat-Major des deux Compagnies des Gardes-du-Corps de Monsieur, & celui des deux Compagnies des Gardes-du-Corps de M. le Comte d'Artois, seront l'un & l'autre composés d'un Major, d'un Fourrier-Major, d'un Commissaire des Guerres, d'un Trésorier, d'un Aumônier, & d'un Chirurgien-Major.

IV. Les Capitaines des Gardes-du-Corps de Monsieur & ceux de M. le Comte d'Artois, qui ne seront pas déjà Officiers Généraux, auront rang de Colonel, & prendront rang du jour de leur nomination, à moins qu'ils ne fussent revêtus de ce grade antérieurement.

Ils jouiront à cet égard des avantages de l'ancienne Gendarmerie de France, à laquelle ils sont assimilés dans l'Edit de leur création.

V. Le Major des Gardes-du-Corps de Monsieur, & celui des Gardes-du-Corps de M. le Comte d'Artois, auront le rang de Colonel, & prendront rang du jour de leur nomination, à moins qu'ils ne fussent revêtus de ce grade antérieurement.

VI. Le premier des deux Lieutenans desdites Compagnies, sera Colonel; & le second, Lieutenant-Colonel de Cavalerie, du jour qu'ils seront pourvus de cette Charge, s'ils n'ont pas été revêtus de ce grade antérieurement, à condition qu'ils auront au moins douze années de service d'Officier, fait dans les Troupes, soit dans lesdites Compagnies, dont huit en qualité de Capitaine.

VII. Les Sous-Lieutenans des Gardes-du-Corps de Monsieur, & de M. le Comte d'Artois, auront rang de Capitaine de Cavalerie, du jour qu'ils seront pourvus de leur charge, & les Commissions leur en seront expédiées, s'ils ont auparavant servi trois ans dans lesdites Compagnies, ou dans les Troupes en qualité d'Officier; après six ans de service dans leur charge, à compter de la date de leur commission de Capitaine, ils auront celle de Lieutenant-Colonel, & ils ne passeront au grade de Colonel, que lorsqu'ils auront douze ans de commission de Lieutenant-Colonel, pourvu toutefois qu'ils aient six ans de service dans le Corps.

VIII. Le premier Maréchal-des-logis de chacune des Compagnies des Gardes-du-Corps de Monsieur & de M. le Comte d'Artois, aura le brevet de Major, après quinze années de service dans lesdites Compagnies, ou dans les Troupes, & celui de Lieutenant-Colonel six ans après, à compter de la date de la Commission de Major.

Les seconds Maréchaux-des-logis desdites Compagnies, auront le brevet de Major, après six ans de service dans lesdites places, pourvu qu'ils aient également quinze années de service dans lesdites Compagnies ou dans les Troupes.

IX. Les Brigadiers, Fourriers & Porte-Etendard, auront le brevet de Lieutenant, du jour de leur nomination auxdits emplois; & au bout de quinze années de service dans lesdites Compagnies, celui de Capitaine.

X. Les Fourriers & Porte-Etendard, auront rang de Brigadier, & ils avanceront à leur rang, dans la colonne des Brigadiers.

XI. Les commissions désignées ci-dessus, des différens grades accordés par la présente Ordonnance, seront expédiées par le Secrétaire d'Etat du Département de la Guerre, en vertu des brevets accordés par les Princes, dans la même forme, & suivant le même protocole que S. M. règle pour toutes ses autres Troupes, dans l'Ordonnance qu'Elle rend en date du même jour que la présente, concernant la nomination à tous les grades & emplois de son Armée.

XII. Les Gardes-du-Corps surnuméraires de Monsieur & de M. le Comte d'Artois, auront le rang de Sous-Lieutenant de Cavalerie, du jour où ils seront recus; mais le brevet n'en sera expédié que lorsqu'ils seront mis en pied, leur rang devant néanmoins leur compter pour la Croix de Saint-Louis.

Les Capitaines enverront au Secrétaire d'Etat de la Guerre, un état

arrêté & signé d'eux , pour constater l'ancienneté de service desdits
furnuméraires , relativement à la Croix.

XIII. Les Gardes-du-Corps de Monsieur & de M. le Comte d'Artois , auront rang de Sous-Lieutenant de Cavalerie , du jour qu'ils seront mis en pied , & celui de Lieutenant de Cavalerie , au bout de douze ans de service ; ils seront brevetés en conséquence.

XIV. Il y aura dans chaque Compagnie deux Commissions de Capitaine , auxquelles les Gardes-du-Corps en pied parviendront par ancienneté.

XV. N'entendant cependant S. M. que les rangs énoncés ci-dessus , puissent préjudicier à ceux dont quelques-uns des Officiers supérieurs & inférieurs des Gardes-du-Corps de Monsieur & de M. le Comte d'Artois , pourroient être pourvus , & dont ils auroient joui antérieurement à la présente Ordonnance.

XVI. Les Majors & les Chefs d'Escadron des Gardes-du-Corps de Monsieur & de M. le Comte d'Artois , pourront seuls être élevés au grade de Maréchal-de-Camp , & ces Officiers élevés à ces grades , ne feront pas tenus de quitter leur emploi ; les autres Lieutenans ne pourront y parvenir que lorsqu'un Chef d'Escadron aura laissé son emploi vacant , de quelque manière que ce soit ; & dans ce cas , ils ne pourront prendre rang parmi les Maréchaux-de-Camp , que du jour où ils parviendront audit emploi de Chef d'Escadron.

XVII. Le Fourrier-major aura rang de dernier Sous-Lieutenant , & ne pourra prétendre jamais à un autre rang parmi eux.

XVIII. Les Chefs d'Escadron auront pour appointemens le traitement auquel ils auront droit de prétendre pour retraite , d'après le Règlement précédemment arrêté par S. M. , à l'époque où ils monteront auxdits emplois , sans que ce traitement puisse être augmenté.

XIX. Veut S. M. que les appointemens & soldes restent assignés , ainsi qu'ils l'ont été par le passé , sur les fonds qu'elle y a attribués , lors de la création des Maisons Militaires des Princes.

Veut aussi S. M. que le Règlement qu'Elle a fait précédemment pour les retraites , ait toujours son entière exécution , & en conséquence , Elle ordonne que les Officiers supérieurs & inférieurs , & les Gardes-du-Corps de Monsieur & de M. le Comte d'Artois , continuent à être assujettis aux mêmes retenues que par le passé.

Mande & ordonne , S. M. , aux Capitaines des Compagnies des Gardes-du-Corps de Monsieur & de M. le Comte d'Artois , de tenir la main à la présente Ordonnance : Ordonne aussi S. M. aux autres Officiers & aux Commissaires des Guerres desdites Compagnies , de s'y conformer , chacun en ce qui lui appartiendra.

FAIT à Versailles , le premier Juillet 1788. *Signé*, LOUIS ; & plus bas , LE COMTE DE BRIENNE.

COMPAGNIE DE CHABRILLANT.

Capitaine , Jacques-Edmar de Moreton , Comte de Chabillant , Lieutenant-Général des Armées ; Jacques-Henri-Sébastien , Comte de Moreton Chabillant , ✕ , son fils , en survivance.

Lieutenant , Louis Desplas , ✕.

Second Lieutenant, Henri, Chevalier de *Castellas*, Lieutenant-Colonel, ✕.

Sous-Lieutenans, N... de *Lafaire*.

Henri-François-Marie de *Pascal* de *S. Juery*.

Jean-Marie de *Lonlay*, Baron de *Villepail*.

Maréchal-des-logis, Dominique-François *Castel*, ✕.

Brigadiers, Nicolas de *Mirbec*, ✕, reçu = Louis-Didier de *Failly* de *Condé*.

Claude-Touffaint *Ragon* du *Bouchot*, ✕, reçu = Théodore-Antoine *Minette* de *S. Martin*.

Sous-Brigadiers, Nicolas *Clément*, ✕, reçu = de Claude-Touffaint *Ragon*; & Claude-Antoine *Liottier*, reçu = Etienne *Georget*.

Fourrier, François-Claude *Caillou*, reçu = Nicolas *Clément*.

Porte-Etendard, Pierre *Gauthier* de *Vainfrais*, ✕.

COMPAGNIE DE LEVIS.

Capitaine, Pierre-Marc-Gaston, Vicomte de *Levis*, reçu en survivance de François-Gaston, Duc de *Levis*, *Maréchal* de France, son pere, le 11 Août 1780, & en exercice en 1787.

Lieutenant, Alexandre-Etienne-Hyppolite *Berthelot* de *Baye*, *Brigadier* des Armées, ✕.

Second Lieutenant, Pierre-Frédéric de *Feroul* de *Laurens*, ✕, reçu = Marie-Benoît, Baron de *Moreton* *Chabillant*, *Mestre-de-Camp*.

Sous-Lieutenans, Jacques-Hilaire de *Joviac*.

Gui *Lancelot*, Vicomte de *Turpin* *Crissé*, & N... de la *Mouffe*.

Maréchal-des-logis, Frédéric-Africain de *Malcuit*, ✕.

Porte-Etendard, François-Guillaume de la *Roche* de *Roche*, ✕.

Brigadiers, N... de *S. Martin*, ✕, & N... de *Choignard*, ✕.

Sous-Brigadiers, N... *Georget*, & N... de *Beauval*, N...

Fourrier, Joseph-Etienne-Scipion de *Thomin*.

GARDES DES DEUX COMPAGNIES.

Claude-Alexis <i>Faix</i> de <i>Bonval</i> .	Jean-Charles-Philibert-Antoine <i>Auriol</i> de <i>S. Padoux</i> .
Jean-François <i>Houillon</i> .	Louis-Aures <i>Vallongne</i> de <i>Valdezon</i> .
Charles - Joseph - Marie - Anne de <i>Fenis</i> .	Hermand-Amable, Chevalier d' <i>Auchel</i> .
Louis d' <i>Artis</i> , né à <i>Milhau</i> en <i>Rouergue</i> .	Louis-Guillaume <i>Varin</i> de <i>Longprés</i> .
Jean-Baptiste <i>Ozon</i> .	Jean-François de <i>Bonny</i> de <i>Bezaucourt</i> .
Jacques-Joseph-Gabriel, Chevalier de <i>Baudry</i> .	Louis-Philippe <i>Lauvergnat</i> de la <i>Lande</i> .
Christophe-André <i>Martin</i> de <i>Sauveplane</i> .	Jean-Etienne <i>Barbara</i> de <i>Montgarnaud</i> .
Charles-Robert de <i>Bournonville</i> .	Adrien-Jacques le <i>Boucher</i> des <i>Fontaines</i> .
N... de <i>Montlezun</i> .	
Louis-Michel de <i>Mailly</i> .	
Philippe-Joseph-Amable <i>Litelouze</i> .	
Charles <i>Lassere</i> .	

- Claude-Rose de la Motte.**
Pierre-Louis-François de Faure.
Guillaume-François Jamet.
Christophe - Etienne - Melchior ,
 Chevalier de *Thomin.*
Jean-François-Joseph , Chevalier
 de *Litelouze.*
 N... de *Fonbonne.*
Jacques-Marie Bonhomme de la
Jaumont.
François de Pelisson.
Michel Houincet de la Roque.
Jean-Adrien du Rousseau de l'Épi-
nay.
Louis-Augustin du Vignaud.
Louis, Chevalier de Bedé.
Cyprien de Lanoye.
Alexandre de Regnier.
François, Chevalier d'Ailly.
Pierre-Gueret du Manoir.
Louis Laugier de Grand-Champ.
Nicolas Harbaville.
 N... Chevalier de *Pont-Rozier.*
Joseph-Antoine de la Baulme.
Jean de Vieux.
Joseph-Guillaume de Fages de
Chaulnes.
Jean-Baptiste, Chevalier de Fenois.
Auguste-Joseph André.
Louis-Joseph de Tulle Descamboux.
Philippe - Antoine - César-Joseph
Dauchel.
Trumpettes, Joseph Moguette, Joseph Croinquet.
Major des deux Compagnies, Charles-Claude Brochet de Pont-
Charost.
Fourrier-Major, N... de Vigne.
Commissaire des Guerres, Louis Boucher Desnoyers; Jean-François
Roussel, en survivance.
Contrôleur des Guerres, N... d'Avranches de Noisville; & N...
d'Avranches, en survivance.
Trésorier, Jean-François Roussel; & Jean-François Roussel de Gué-
ritande, en survivance.
Aumônier, Olivier l'Hofte.
Chirurgien-Major, Nicolas-Pierre Boulard.
Timbalier, Jean Mellian.

G A R D E S - S U I S S E S .

La Compagnie des Gardes-Suisses de Monsieur, a été créée par Ordonnance du 1^{er} Avril 1771; & par autre Ordonnance du 14 Sep-

tembre 1776, S. M. a réglé que les Capitaines-Colonels des Gardes-Suisses de Monsieur & de M. le Comte d'Artois, auront le rang de Colonel d'Infanterie, du jour de leur nomination à leur charge, pourvu qu'ils aient alors huit ans de service au moins, dont trois comme Officier, & cinq comme Capitaine.

Les Lieutenans desdites deux Compagnies ont rang de Colonel d'Infanterie, du jour qu'ils sont pourvus de leurs Charges, pourvu qu'ils aient alors au moins douze ans de service en qualité d'Officier dans les Troupes, dont huit en qualité de Capitaine, ou comme Officier dans lesdites Compagnies.

Les Enseignes ont rang de Lieutenant-Colonel, du jour qu'ils sont pourvus de leurs Charges, s'ils ont alors au moins dix ans de service comme Officier dans ces Compagnies, ou dans les Troupes, dont six en qualité de Capitaine, & après six ans de service dans leurs Charges, à compter de la date de leur Commission de Lieutenant-Colonel.

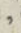
Les Aides-Major, qui par leurs Charges ont rang d'Exempts, ont du jour qu'ils en sont pourvus, le rang attribué à la charge d'Exempt, & successivement celui de Lieutenant-Colonel, dans le cas où il leur seroit accordé le rang d'Enseigne dans lesdites Compagnies, après toutefois avoir acquis l'ancienneté de service, réglée pour rendre les Officiers de chaque classe susceptibles de ces grades. Les Exempts ont rang de Capitaine, s'ils ont servi cinq ans en qualité d'Officiers dans les Troupes, ou dans lesdites Compagnies; & après huit ans de service dans leurs Charges, & huit dans les Troupes, dont cinq en qualité de Capitaine, ils ont le rang de Lieutenant-Colonel, sans qu'ils puissent prétendre à d'autres grades, à moins qu'ils ne passent à des Charges d'Enseigne, ou de Lieutenant dans lesdites Compagnies; & après quinze ans de service dans leurs Charges, ils ont le rang de Capitaine d'Infanterie; mais ils ne peuvent, dans l'état de Fourrier, prétendre à d'autres grades militaires. Le premier Caporal de chacune desdites deux Compagnies, y ayant servi trente ans au moins, a rang de Lieutenant d'Infanterie; & le second Caporal, celui de Sous-Lieutenant, après vingt-cinq années de service, aussi dans lesdites Compagnies.

Capitaine, Louis-Marie-François, Prince de S. Mauris, Alexandre-Marie-Eléonor de S. Mauris, Prince de Montbarey, son pere, en survivance.

Lieutenant, Antoine-René-Marie Terrier de Montciel, & N... Lambert Desgranges.

Enseignes, N... de Pardaillan, & N... de Champgrand.

Exempts, N... de Vertausy, N... de Montbron, N... d'Arcy & N... de Bayencourt.

Augustin-François-Marie Mourette d'Angeville, né à Paris, Paroisse S. Roch, 25 Avril 1745, Mousquetaire noir en Avril 1761, Exempt des Gardes le... 1775, rang de Lieutenant-Colonel & , en 1778, retiré avec rang d'Enseigne, & les honneurs du service, en 1783.

Fourriers, N... Boquet de Tracey, brevet d'Exempt; & N... Leroy.

S U I S S E S.

N... Kricq.	N... Fornay.
N... Oziliot, l'aîné.	N... Traber.
N... Jacob.	N... Koliker, jeune.
N... Koliker.	N... Pequinot.
N... Pillioux.	N... Tolory.
N... Saulge.	N... Pillionel.
N... de Cuve.	N... des Bieux.
N... Oberfon.	N... Liudy.
N... Borrer.	N... Oziliot.
N... Mosser.	N... Castella.
N... Herlobricq.	N... Many.
N... Etly.	N... Houlerik.
N... Stadler.	N... Oziliot, jeune.
N... Bornner.	N... Bloume Taubour.
N... Brimishoz.	

Clerc du Guet, N...

Chirurgien, N... Thion.

Commissaire, Louis Boucher des Noyers.

GARDES DE LA PORTE DE MONSIEUR,

Créés le 2 Janvier 1772.

Capitaine, Alexandre-Bonaventure de Mesnard.

Lieutenans, François, Chevalier de la Liegue, & N... Raulin de Flixes.

Aide-Major, Jacques Besuchet du Harlay.

G A R D E S.

René Aumont, Brig.	Vincent Foucault.
Jacques-Rene Froment.	Philippe-Nicolas Cordier.
Charles-Henri Richer, Sous-Brig.	Anne-Pierre-Adrien Boulnois.
George Brenier, il.	Jean-Baptiste-Antoine Peillon.
Jean-Baptiste Rovillard.	Bonnet Gaillard.
Antoine-Joseph Schemeyex.	Jean-Pierre Mourette.
Jean-Jacques Klein.	Adrien François.
Pierre Margalle.	Jean-Baptiste-Henri Noel.
Pierre-André Letiret.	Louis Chef d'Hotel.
Jean Huguet.	René Bouquet de la Chadeliere.
Joseph Lesebyre.	Simon-Charles Guet.
Charles-Marie Lesebyre.	Jean Barras.





MAISON DE MADAME.

MARIE-JOSEPHE-LOUISE DE SAVOYE, MADAME, fille aînée de Victor-Amédée-Marie de Savoye, Roi de Sardaigne, & de Marie-Antoinette-Ferdinande, Infante d'Espagne; née le 2 Septembre 1753; fut demandée en mariage pour Monsieur, alors Comte de Provence, le 8 Octobre 1770; mais la demande solennelle n'en fut faite que le 10 Avril 1771, & le Mariage célébré dans la Chapelle du Château, à Versailles, le 14 Mai suivant. Voyez page 280.

Avant que d'entrer dans le détail des différens Officiers qui composent la Maison de Madame, il est à propos de faire observer que la place dans laquelle ils sont mis, n'en regle ni les rangs, ni la préséance, & que l'on a simplement suivi la Déclaration du Roi, donnée à Versailles le premier Octobre 1772, registrée en Parlement le premier Décembre suivant, par laquelle tous les Officiers de la Maison de Madame, jouissent de tous les privilèges attribués à la Maison du Roi.

DAMES.

Dame d'Honneur, 1200 liv. Antoinette-Rosalie de Pons, épouse de Paul-François de Quelen-Stuer de Caussade, Duc de la Vauguayon.

Dame d'Atours, 600 livres: N..., épouse de N..., Comte de Balby.

Dames pour accompagner Madame, 600 liv. chacune : Pulchérie-Tranquille de Lannion, épouse de Charles-Armand-Augustin, Marquis de Pons.

- N... , épouse de N... , Comte de *Beaumont*.
 N... , épouse de N... , Comte de la *Tour d'Auvergne*.
 N... , épouse de N... Comte de *Saint-Simon*.
 N... , épouse de N... , Vicomte de *Narbonne Pelet*.
 N... , veuve de N... , *Robert*, Duc de *Caylus*.
 N... , épouse de N... , de *Chapt*, Comte de *Rastignac*.
 N... , épouse de N... , Marquis de *Simiane*.
 N... , épouse de N... , Comte de *Boisgelin*.
 N... , épouse de N... , Marquis de *Saisseval*.
 N... , épouse de N... , Comte de *Cayla*.
 N... , épouse de N... , Comte *Dubois* de la *Motte*.
 N... , épouse de N... , Vicomte de *Roure*.
 N... , épouse de N... , Comte de *Chabrillant*.
 N... , épouse de N... *Robert* de *Lignerac*, Duc de *Caylus*.
 N... , épouse de N... de *Gain*, Marquis de *Montaignac*.
 N... , épouse de N... d'*Escoubleau*, Marquis de *Sourdis*.
 N... , épouse de N... , Comte de *Serrant*.
 N... , épouse de N... , Comte de *Sainte-Aldegonde*.
 N... , épouse de N... , Comte de *Lur Saluces*.
 N... , épouse de N... de *Montlear*.

Premières Femmes-de-Chambre, 150 liv. chacune : *Elisabeth Chafrelain*, épouse de N... de *Sigrais*; & *Jeanne-Louise Filleule*, épouse de N... de *Belleville*, en survivance.

Dorothée du Deffant, épouse de N... *Motte*; N... *Boistel* de *Richesville*, épouse de N... *Patry*, en survivance.

N... *Pernot* d'*Adancourt*, surnuméraire.

Autres Femmes-de-Chambre, 120 liv. chacune : *Charlotte-Françoise Ciolly*, épouse de N... *Mesnager*.

Elisabeth Beranger, épouse de N... *Boucheman*, & sa bru, en survivance.

Louise Jallot, épouse du sieur *Pernot* d'*Adancourt*; & N... *Lafont*, en survivance.

N... *Duchefne*, & sa fille en survivance.

Marie-Anne d'Alleron, épouse du sieur de la *Perriere*; & N... *Bertrand*, en survivance.

Marguerite-Michel Bourdois, épouse du sieur *Ledoux*.

Marie-Catherine Leduc, épouse du sieur *Arnault*.

Marie-Louise Gentil, épouse du sieur *Cardone*.

Marie-Magdeleine-Sophie Bassuel, épouse du sieur le *Mercier*.

Emilie-Isabelle-Françoise-Joseph Silvestre; & sa fille en survivance.
Reine Martinon.

Marie-Prudente Bassuel, épouse du sieur *Cardone*.

N... *Fortin*, épouse du sieur *Laneuville*.

Surnuméraires. *Marie-Anne-Charlotte-Sufanne Cardonne*, épouse du sieur *Ciolly*.

N... le *Cauchois*.

Catherine-Sophie *Damesne*, épouse du sieur *Oury*.
 Anne-Clémence-Suzanne *Champion*.
 N... *Brochais* de Launay, épouse du sieur *Farcy*.
 N... de *Sancy*.
 N... *Feraud*, &c.

C H A P E L L E.

Premier Aumônier, 200 liv. N... de *Monstuejous*, Abbé de Saint-Vincent de Senlis & de Saint-Nicolas d'Angers.

Aumônier ordinaire, 180 liv. : N... de *Maillan*.

Aumôniers de quartier, 150 liv. chacun : Paul de *Murat*, Abbé d'Anbournay.

N... de *Maillan*, Comte de Brioude, Abbé de Perrayneuf.

Hercule-Pierre-Charles de *Langan* Boisfevrier, Abbé de Lespeaux.

Marie-François de *Bourdailles*, Doyen, Comte de Brioude.

Confesseur, 1200 liv. : N... *Bergier*, Chanoine de Notre-Dame.

Chapelain ordinaire, Jacques-François *Henneberg*, Abbé de Sillery ;

& N... *Barbot*, en survivance.

Chapelains de quartier, 120 liv. chacun : Antoine-Marie *Mallet*, Abbé de Chalivoy.

François le *Bauf*, reçu = Pierre *Astoing*, Chanoine de Péronne.

Jean-Baptiste *Courtalon*, Prieur de Dampierre.

Honoré de *Ricaudy*, Prévôt de Chardovan.

Clerc de Chapelle ordinaire : Léonard *Pericaud*.

Clercs par quartier, 100 liv. chacun : N... *Cabiron*, Nicolas *Berton*, N... de la *Barre*, reçu = Marc-Antoine *Sallot* de Peyroux ; & Jacques *Lefebvre*.

Sommiers de Chapelle, 200 liv. chacun : Jean-François *Police*, & N... *Tiffot*, fils, en survivance.

N... *Lapierre*, & N... *Tiffot*, en survivance.

Chevalier d'Honneur, 1200 liv. : Pierre-Ismidon-Raimond, Marquis de *Berenger*, & son pere, en survivance.

Premier Maître-d'Hôtel, 800 liv. : Charles-Maurice, Marquis de *Créquy*.

Maître-d'Hôtel ordinaire, 600 liv. : N... *Leblanc*, reçu = N... de *Varanchant* de S. Genies.

Maîtres-d'Hôtel par semestre, 1000 liv. : Jacques-Louis *Moreau* de la *Vigerie*.

Hilaire-Philippe de *Lamotte*, & Hilaire-Louis *Triperet* de Choisy.

Gentilhomme-servant ordinaire, 800 liv. : Edme-François *Cougnasse* des *Jardins* d'Erry, & N... des *Jardins* de Villecerf, son fils, en survivance.

Gentilshommes servans par quartier, 400 liv. chacun : Louis du *Halt*.

N... *Cordier*, reçu = Ambroise *Antoine*.

Nicolas *Holier* de Chazelle, & N... des *Jardins*, en survivance.

André-Jacques *Chanlaite* d'Hervilly, & son fils, en survivance.

Etienne de *Chazal*.

N... *Brek*, reçu = Gilles-Julien-François *Lefebvre* d'Argence.

- Louis Popon de Maucune.
 N... Gouré de Villemonté, reçu = N... *Chefnel*.
Secretaires des Commandemens, 900 liv. : Charles-Guillaume Pafquier de la Haye.
 Pierre-Paul de Launay de Bordelot.
 N... Boula de Nanteuil, *id.*
Secrétaire ordinaire, 600 liv. : N... *Duchefne*.
Intendant & Général des Finances, 1100 liv. : Louis-Henri *Duchefne*.
Huissier ordinaire de la Chambre, 300 liv. : N... de *Champourcy*.
Huissiers de la Chambre, par quartier, 180 liv. : Corneille-Christophe Guerin, & N... *Berthier Desperreux*, en survivance.
 Michel Barbot de la Pincerie.
 N... *Ramard*, reçu = Jean-Guillaume *Sabot*, dit *Iescuyer*.
 N... *Lebas*, reçu = Jean-Joseph *Picche*.
Huissiers du Cabinet, 150 liv. chacun : Charles-Jean-Baptiste de *Lespine*, & Pierre-Jean-Baptiste, son fils, en survivance.
 N... *Renaudin*, reçu = Jacques-Philippe de *Calonges*; & N... de la *Princière*, en survivance.
Huissiers de l'Antichambre, 150 l. N... *Feugere*, & N... Marc *Bourette*.
Premier Valet-de-Chambre, 300 liv. Pierre-Dominique *Bertholet* Campan, & son fils, en survivance.
Valet-de-Chambre ordinaire, 200 liv. : Jean-Baptiste *Vezien*, sieur de S. Jean.
Valets-de-Chambre par quartier, 180 liv. chacun : Michel-Nicolas *Fyvert*.
 Jean-Baptiste-Nicolas *Basset Duval*.
 N... *Latombe*.
 Gilles *Badin Mareilles*.
 Jacques-Dominique-Joseph *Phelippart*.
 N... *Coquelin*.
 Pierre-Joseph-Philippe *Renaudin*.
 Jean-François *Aubert*.
 René-Pierre-Gaspard le *Rimier*.
 N... *Boileau*.
 N... *Antonio*, & N... *Tiffot*, en survivance.
 Nicolas-Michel le *Normand* de *Previlly*.
 N... *Castemiller*.
 N... *Courtois*.
Perruquier-Baigneur-Etuviste, 60 liv. : N... *Richarme*, reçu = Jean Claude *Eugnez*.
Porte-Manteau ordinaire, 180 liv. : Mathurin-Jules *Micault* de la *Vieuville*.
Maître de la Garde-robe, 300 liv. : N... *Gabriel*.
Valet de Garde-robe ordinaire, 300 liv. : Jacques-Joseph-Nicolas *Ruel* de la *Motte*.
Valets de Garde-robe, servants quatre mois, 150 liv. chacun : Pierre de la *Tombe*.
 Jean *Rigaud Dupré*.
 N... le *Mercier*, reçu = Michel-Antoine *Galezio*.
Tailleur ordinaire, 60 liv. : Jean-Guillaume *Schuliers*.

Garçons ordinaires de la Chambre, 100 liv. chacun : Claude-François *Champion*, reçu = N... *Promenies*, & N... *Gourdin*, en survivance.
Jean-Baptiste *Cardonne*, & N... de la *Tombe*, en survivance.
Louis le *Doux*, N... *Boileau*, en survivance.
N... *Duvernoy*, & Jean-Baptiste *Vezien*, en survivance.

FACULTÉ.

Premier Médecin, 300 liv. N... le *Monnier*, & N... de *Wergnes*, en survivance.

Médecin ordinaire, 300 liv. de gages : Jacques *Audirac* de *Scieurac*.

Médecins consultants, N... *Lecomte* de *Carbury*, & N... *Vorday*.

Apothicaire du Corps, 280 liv. : Jean *Guindre*.

Apothicaire de la Maison, créé & défuni de la Charge d'*Apothicaire du Corps*, par Edit du mois de Mars 1784, enregistré en la *Chambre des Comptes* le 14 du même mois, & en la *Cour des Aides* le 19 Juin suivant, lequel a 150 l. de gages, 2000 l. pour fourniture & médicament ; & 850 liv. pour les gages & nourriture d'un *Garçon* : Jean *Guindre*.

Chirurgien du Corps, 200 liv. : Prudent *Hevin*, & son fils en survivance.

Chirurgien ordinaire de la Maison, 120 liv. : Jean-Charles *Duval*, & N... *Meurisse*, en survivance.

Chirurgien-Dentiste, N... *Bourdet*, & N... du *Boisfoucou*, en survivance.

CHAMBRE AUX DENIERS.

Contrôleur-Général, 700 liv. Marc-Antoine-François-Marie-Louis *Randon* de la *Tour*.

Louis-Jacques-Prosper du *Fresne* de *S. Cergue*.

Contrôleur ordinaire de la Bouche, 400 liv. : Edouard-François *Damesme*.

Contrôleurs, Clercs d'office, 200 liv. chacun : Jean *Menjaud*, & Antoine-Nicolas *Duchefne*, en survivance.

N... *Remillat*, reçu = Pierre *Thibaud* *Duloisir*.

Michel-Etienne *Barbier* du *Fay*.

Jean-Joseph *Dubourg* de *Conezy*.

Huissiers de Salle, 120 liv. chacun : Jean-Marie *Poulet*, Etienne-Blaise *Petitot*, Claude-Laurent *Jalouzeau*, Jean-Baptiste-Félix *Maillard*.

PANETERIE ET ÉCHANSONNERIE-BOUCHE.

Chefs, 180 liv. chacun : Claude-Vincent de *Georges*, Jean-François *Tergat*, & son fils, en survivance ; Antoine-Jean *Giard*, Jean-Louis *Ricabourg*, Nicolas *Bulté*, Armand-René *Lemoine*, François de *Légrange*, & Marc-Antoine *Gilles*, en survivance.

Aides, 120 liv. chacun : Jean de la *Noue*, N... *Gallant*, Dominique-François *Ritouret-Castel*, & N... *Martin*, en survivance ; Jacques-Joseph *Philippart*, François *Vernon*, Simon *Leger*, Pierre-François *Ravache*.

Année 1789.

V.

Coueurs de Vins, 75 liv. chacun : Denis-Victor Biot, N... Fayot.
Sommiers, 150 liv. chacun : Charles Carré, & son fils, en survivance ; & Claude-Louis Tailleur.

C U I S I N E - B O U C H E .

Ecuyer ordinaire, 400 liv. : Antoine-Bonaventure Testu.

Ecuyers par quartier, 160 liv. chacun : Louis Tievelin, & son fils, en survivance ; N... Frestelle, reçu = François Lemeunier ; Pierre Barbier, & son fils, en survivance ; N... Frioux, & N. Moiet, en survivance.

Maitres-Queux, 140 liv. chacun : Pierre-Jean Dolbelle & Pierre-Gabriel Barrault.

Aides de Cuisine, 120 liv. chacun : François-Bernard Lecoq, Etienne Marie, dit *Wals* ; Etienne-Louis, son fils, en survivance ; Michel Martaud, François-Bernard Lecoq, & Louis-Dominique Thuilleaux, en survivance.

Hâteurs, 120 l. chacun : Simon-René Spera & Jacques-Gilles Jupin.

Enfans de Cuisine, 60 liv. chacun : Philippe Grudet, dit *Lamarre*, & Pierre-François Hermand.

Galopins ordinaires, 60 liv. : Jean-Philibert Vallée, Louis Sennelier, André Simonet, N... Ruffier.

Porteurs, 60 liv. chacun : Jean-Pierre Thierry, François-Elie-Lazare Masson, N... Wallon, Christien Perréau.

Pâtissiers, 100 liv. : François-Bernard Lecoq.

Garde-vaisselle, qui donnera caution, & sera tenu de la vaisselle qui se perdra, 360 liv. : Jacques de Bance.

Sommiers ordinaires, 300 liv. chacun : Sébastien Bosq, & Claude Bosq, son neveu, en survivance ; & Joseph-Nicolas Robin.

Maitre-d'Hôtel de la table du premier Maitre-d'Hôtel, 400 liv. : Jean Martin.

Huissiers de Bureau, 100 liv. : Nicolas Cohier d'Armenon, Florent-Nicolas Matis.

F O U R R E R I E .

Chefs, 200 liv. chacun : Charles-Didier Gaulrier.

Jean-Baptiste Damouzet, reçu = François-Jacques Hainfray.

Aides, 120 liv. chacun : Antoine Moulletat.

Eléonor-Marie Bardier des Vaux.

Porte-table ordinaire, 360 liv. : Pierre-Paul Bardon.

Maréchaux-des-Logis, 400 liv. chacun : N... Rousseau de S. Phal, reçu = Arsène-André Tourrolles ; Charles-François Duchesnay des Jardins de Masson, en survivance.

Fourriers du Corps, 200 l. chacun : Michelle Chapelier de la Varenne.

Jean-Julien Goubre, reçu = Adrien Lambert, & son fils, en survivance.

Claude-Alexis Blouquier.

Capitaine des Charrois, 100 liv. : Robert Gallerand des Rozières, & Anne-Urbain Gallerand de Grand-maison, en survivance.

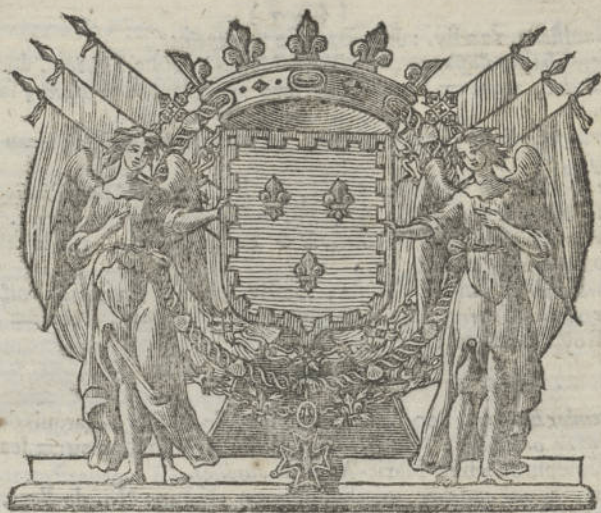
Garde-meubles, 280 liv. : Eléonor-Marie Bordier des Vaux.

Valeis-de-chambre-Tapissiers, 100 liv. chacun : François Gibert, Paul-César Gibert, son fils, en survivance ; Ignace Leblanc, Louis Ledoux, N... le Prince.

- Menuisier*, 120 liv. : Jean-Baptiste Laignelot.
Porte-chaise d'affaires, 300 liv. : Marie-Joséphé Thirion, épouse de N... Bulot, recue = Marie-Geneviève David, veuve Bulot, sa belle-mère.
Porte-faix de la Chambre, 60 liv. : Antoine-Jean Lebon, Jean-Pierre Marefcoi.
Lavandiers du linge du Corps, 20 liv. : Marie-Anne Phelippeaux, épouse du sieur d'Alleron ; & N... Placide Bouchier, en surviv.
Lavandier de Cuisine, Paneterie & Echanjonnerie, 120 liv. : Louis-Hector-Amédée Angot.
Lavandier de Cuisine-Bouche, 120 liv. : Jean-Frédéric Dubail.
Trejsorier - Général, René-Augustin de Marigner, reçu = défunt Geoffroy Chalut de Verin.

ÉCURIE.

- Premier Ecuyer*, 800 l. de gages : N... de Mailly, Marquis de Nefle.
Ecuyer ordinaire, N... le Merhier de Criminil, reçu = Jean-Baptiste-Joséph-Joachim-Marie-Anne de Jupilles.
Ecuyers par quartier, 400 liv. de gages chacun : N... de Beaurepaire, Jean-François-Henri de Valere de S.-Julien.
 N... de Milliville.
 Louis-César-Marie-Joséph de Montagu, Comte d'O.
Pages, N... de Marigny, premier ; N... de la Varenne, N... de Beaucois, N... de Meré, N... de la Roque, N... de Boisrenard, N... de la Buffiere, N... du Capelet.
Valets-de-pied, 365 liv. chacun : Pierre Neveu, dit Mar.k ; Michel Feller, Claude Benoît, Jean-Claude Henry, Théophile Renaut, Théophile-Claude Palley, Jean-Baptiste Chibler, N... de Vienne, Victor-Toussaint Simon, N... Vernier, Pierre Chanteret, Camille Poissat.
Gouverneurs des Pages, 200 liv. : N... de Cruzil, reçu = Joseph-Pierre Richard de Ledan
Précepteur, 320 liv. : Jean-Baptiste Courtalon.
Maître de Mathématiques, 300 liv. : Guillaume Leblond.
Aumônier, 660 liv. : François-Antoin Schlick.
Maître à danser, 180 liv. : Victor Bourdon, & Jacques-Clair Juliet, son neveu, en survivance.
Maître d'Armes, 180 liv. : Louis Prévost.
Ecuyer-Cavaladour, 400 liv. : Jean-Baptiste-Daniel de Crux.
Argentier, 90 liv. : Simon Maroi de la Canche.
Porte manteaux de l'Ecurie, 150 liv. : Jacques Bruley & N... Becquet.
Garde-meubles, 240 l. : N... Tridon, reçu = Jacques Darantieres.
Fourrier de l'Ecurie, 150 liv. : Pierre-Louis Siret.
Cochers du Corps, 456 liv. 5 sols : Louis Clément, & Jean Sentis.
Postillon du Corps, 265 liv. : François Odonavan Triconville.
Valet-de-pied des carrosses des femmes, 365 liv. : N... Bouret.
Maréchaux des forges, 90 liv. François-Marie-Jacques Genson, & François Genson, & Jean Valois, en survivance.
Chirurgien ordinaire, 60 liv. : Arnaud Leger, reçu = George, son père.



M A I S O N
DE MONSEIGNEUR
COMTE D'ARTOIS,
FRERE DU ROI.

CHARLES-PHILIPPE DE FRANCE, COMTE D'ARTOIS, Duc d'Angoulême, de Berry & de Châteauroux, Comte de Poitou, d'Argenton & de Ponthieu, fils de Louis, Dauphin de France, & de Marie-Joséphine de Saxe; né à Versailles le 9 Octobre 1757; nommé Chevalier de la Toison d'Or en 1761, de l'Ordre du S. Esprit le premier Janvier 1771; Colonel-Général des Suisses & Grisons, & Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis; marié le 16 Novembre 1776, à *Epouse*, Marie-Thérèse de Savoie, Comtesse d'Artois, née le 31 Janvier 1746, seconde fille de Victor-Amédée-Marie de Savoie, Roi de Sardaigne, & de Marie-Antoinette-Ferdinande d'Espagne, dont:
Fils, Louis-Antoine d'Artois, Duc d'Angoulême, né à Versailles le 6 Août 1775, baptisé dans la Chapelle du Château, & tenu sur les Fonts le 31 Août 1775; il a obtenu les Régimens d'Infanterie & de Cavalerie de Conty en 1776; a été nommé par le Roi, avec l'agrément du Grand-Maitre de Malte, Grand-Prieur de France, la même année; Chevalier des Ordres le 27 Juin 1787.

Charles-Ferdinand d'Artois, Duc de Berry, né à Versailles le 24 Janvier 1778, baptisé le 31 Août 1785, a été tenu sur les Fonts par Monsieur, au nom du Roi d'Espagne, & par Madame, au nom de la Reine de Sardaigne.

Par Déclaration du Roi, donnée à Versailles le 17 Octobre 1773, enregistrée

S. M. a formé la maison de Monseigneur Comte d'Artois, & a attribué à tous les Officiers les mêmes privilèges, franchises, libertés, exemptions & autres avantages dont jouissent les Officiers Commenaux de la Maison du Roi.

CHAPELLE.

Premier Aumônier, 2000 liv. de gages : Alexandre-Marie-Joseph-Alexis de Bruyeres Chalabre, Evêque de S.-Omer, chargé de la feuille des Bénéfices de l'apanage du Prince.

Confesseur, N...

Maître de l'Oratoire, 1200 liv. de gages ; N... de Villers Lafaye.

Aumônier ordinaire, 700 liv. de gages : N... de S.-Didier.

Aumôniers de quartier, 240 liv. chacun : N... Reck de S.-Amans.

Jean-Claude Gaston de Polier.

Joseph-Marie-François Scaliger de Veronne.

Alphonse-Marie-Touffaint de Sinery.

Chapelain ordinaire, 400 liv. de gages : Jacques-Blaise de Clefdat, reçu = Mathieu Servant.

Chapelains de quartier, 200 liv. de gages chacun : Jean-Thecle de Vergès, ✕

Joseph de Vergès, ✕, frere du précédent.

Claude-Nicolas Lebrun.

Honoré Gabon.

Clerc de Chapelle ordinaire, 240 liv. de gages : Philippe-Nicolas

Adam, reçu = N... Girault.

Clercs par quartier, 100 liv. chacun : Pierre de la Brouffe.

Louis-François Grandveau.

François Marc.

Jean-Baptiste Mellier.

Sommiers de Chapelle, 600 liv. de gages : Matthieu-Antoine Bitry.

Aumônier & Confesseur du commun, 600 liv. de gages : Jean-Michel Riguet.

Secrétaire de la Feuille, N...

CHAMBRE.

Premiers Gentilshommes de la Chambre, 6000 liv. chacun : François-Louis-Antoine, Comte de Bourbon-Buffet, & Louis-Antoine-Paul, Vicomte de Bourbon-Buffet, en survivance.

Charles-René, Duc de Maille, & Charles-François-Armand, Marquis de Maille de la Tourlandre, en survivance.

GENTILSHOMMES D'HONNEUR.

- Jacques, Vicomte de la Roche-Aymon.
 N... d'Avaux.
 N... de Sainte-Hermine.
 François-Nicolas-René de Perusse, Comte d'Escars, Colonel de Dragons.
 N... de la Tour-Dupin, Vicomte de la Charce.
 N... Comte de S. Chamant.
 N... de Gain de Montagnac.
 N... Juvenel, Comte de Harville.
 N... de Châtenay.
 N... de Coetloquet.
 Edouard de Dillon.
 N... de Boissière de Chambors.
 N... Vicomte de Gand.
 N... de Perusse d'Escars.
 N... d'Imecourt.
 N... de Chastenet de Puyfégur.
 Charles de Lameth.
 Premiers Chambellans, 2400 liv. chacun : N... de Gebervillers,
 & Jacques-Alexandre Donnel de Montecot, en survivance.
 Jean-Baptiste-Amédée de Grégoire de Saint-Sauveur.
 Gentilshommes de la Chambre, 2000 liv. chacun : Jean-Baptiste Sallet.
 Joseph-Marie de Lavenne Desperriers.
 Introducteur des Ambassadeurs, 2000 liv. de gages : Antoine-Louis David d'Auriol, reçu = N... de Clavert de Bannieres.
 Gentilshommes ordinaires, 1000 liv. chacun : Jean-François-Louis Cramer de Delon, reçu = N... de Sareus.
 Pierre Verne de Corneillan, reçu = N... de Villiers de la Bellangerie.
 Achilles-Hyacinthe d'Hémar de la Panoufies, reçu = N... Langey.
 Gabriel Gandolphe, reçu = N... Antoine de Saint-Hilaire.
 Jean-Louis Ecoffet de Maloy.
 Jean-Baptiste-Joseph-Noël de Borelle du Casque.
 Pages de la Chambre, MM. d'Hautpoul, de Pontavice, du Lys & de Berac.
 Gouverneur des Pages, 60 liv. de gages : Louis de Luau.
 Sous-Gouverneur, 60 liv. de gages : François-Jean Tynet.
 Maître d'Allemand des Pages, N... Marcus.
 Valets des Pages, 200 liv. chacun : Jean-Jérôme-Alexandre de Mickelly, & Joseph Menuguie.

OFFICIERS DE SANTÉ.

- Premier Médecin, 2000 liv. de gages : Jean de la Bordere.
 Médecin ordinaire, 1000 liv. de gages : N... Forestier, reçu = Charles-Nicolas Desfon.
 Médecins par quartier, 500 liv. chacun : N... Trioison.
 N... de la Chasse.
 Toussaint-Joseph-Pascal Ernon.

Etienne de la Riviere.

N... du Planil & N... Gauguier, Honor.

Médecins-Consultans, MM. Vicq d'Azyr, de la Servalle, Aubry, Seiffer, Jauberton & la Mairan.

Premier Chirurgien, 1800 liv. de gages : N. Loustouneau, reçu = Frix de la Caze.

Chirurgien ordinaire, 800 liv. de gages : Jean-Antoine Jobard.

Chirurgiens de quartier, 200 liv. chacun : Antoine de Clarac, N. Gauthier de Claubry, Louis Girard & N. Ricci, reçu = N... Cuquel.

N... Semexiers & N. de Lacoste, brevetés.

Chirurgien-Renoueur, 200 liv. de gages : Jean Mediamol.

Opérateur pour les dents, 600 liv. de gages : Etienne Bourdet & Jean-Joseph Dubois Fouou, en survivance.

Chirurgien-Pedicure, N... la Forest.

Chirurgien-Oculiste, N... Grandjean, & son frere, en survivance.

Apothicaire du Corps, 1000 liv. de gages : Claude-Etienne Forgeot, & Louis-Antoine Vassal, en survivance.

Aide-Apothicaire, 600 liv. de gages, N... Crohard.

Barbier ordinaire, 500 liv. de gages : N... Lambert, reçu = François Camus.

Barbiers par quartier, 300 liv. de gages chacun : Chrétien de Beaumont, & Chrétien-François de Beaumont, son fils, en survivance.

Antoine Soton.

Pierre Blachere.

Louis Clouard.

Intendant & Contrôleur-Général des Meubles, N...

Intendant des Menus, N...

Contrôleur-Général des Menus de la Chambre, Argenterie & Ecurie, 2000 liv. de gages : N... Imbert des Lartes.

Surintendant de la Musique, 100 liv. de gages : N... de Lagarde, & Nicolas-Etienne de Framery, en survivance.

Premiers Valets-de-chambre, couchant en icelle, & ayant la clef des coffres, 600 liv. chacun : Charles-Auguste Tortilliere, & Adrien-Charles Bourlet de Vaucelles, en survivance.

Jacques Leroux, & Jacques-Augustin Leroux, fils, en survivance.

Charles-Auguste Bourlet, & Antoine-Simon Bourlet, fils, en surviv.

Joseph-Guillaume Loistron Ballon de Luigny, & Jean-Baptiste-Louis-Guillaume de Luigny, fils, en survivance.

Valet-de-Chambre ordinaire, 500 liv. de gages : Pierre-François Ruffier.

Valets-de-chambre par quartier, 400 liv. de gages chacun : Honoré Foucard.

Pierre-Philippe Dupuis, reçu = Jean-Eloy Anlard, son neveu.

Jean Marette de Neveu, reçu = N... Pichault.

Pierre Bacouillard de Marseille.

Nicolas-Claude Labrun.

Pierre-Hyppolite Julliet, & Jacques-Clair Julliet, son frere, en surv.

N... Renault.

Horloger, 400 liv. de gages : N... Jarrossay, reçu = Charles-Athanasie Pinon.

- Peintre, 600 liv. de gages : N... *Doyen*.
 Porte-manteau ordinaire, 600 liv. de gages : Nicolas-Etienne *Gagny*.
 Porte-Manteaux par quartier, 400 liv. de gages chacun : Pierre
Laureau, reçu = N... *Dubua*.
 N... *Ducardoir*, reçu = Claude-Simon de *Doncourt*.
 Louis-Gabriel-César *Bidault* de Montot.
 N... *Vallet* de la Navrette, reçu = Georges-Louis *Gendron*.
 Huissier ordinaire de la Chambre, 400 liv. de gages : Joseph de *Mougeot* de Chamgré.
 Huissiers par quartier, 400 liv. de gages chacun : Pierre-René *Meusnier* de Gerville.
 Jean-Baptiste-Joseph *Pernot*.
 Jean-Pierre *Mouffet*.
 Francois *Fouques Duparc*, reçu = Benoît-Germain *Bourgeois*.
 Jean-Francois *Desjommiers*.
 Germain *Duché*.
 Jean-Baptiste *Feuillette*.
 N... *Scelle* de la Piqueterie, reçu = N... *Baudequin* de la *Boiffelle*.
 Huissiers du Cabinet, 800 liv. de gages chacun : Charles *Ferrand*, &
 N... de *S. Aubin*, en survivance ; & N... de *Bonaire*, reçu = N...
Blanchard.
 Huissiers de l'Antichambre, 600 liv. de gages chacun : Louis-Ni-
 colas *Caillon*, & Francois-Philibert *Dujardin* de Torcy.
 Garçons de la Chambre, 200 liv. de gages chacun : Charles-Marie
Flament, & N... *Beaupré*, par interim.
 Henri-Jacques *Fleuriet*, & Antoine-Jacques-Marie *Fleuriet*, son fils,
 en survivance.
 Jean-Baptiste *Gory*, & Jean-Nicolas *Gory*, son fils, en survivance.
 N... *Maret*, reçu = Claude *Vatebault*.
 Valets-de-Chambre Tapisfiers, 150 liv. de gages chacun : Jean-Louis
 le *Chevaucheur*, N... *Mongeard*, N... *Jubin*, N... *Dubut*.
 Garde-meubles & Concierge, 600 liv. N... *Jubault*.
 Porte-chaise d'Affaires, 300 liv. de gages ; Nicolas *Perrin*, & Chris-
 tophe *Perrin*, en survivance.
 Porte-meubles de la Chambre, 75 liv. de gages chacun ; Philippe
Heuzé ; Edme *Lestiau*, & Jean-Baptiste *Mercier* en survivance ; Jean-
 Jacques *Villain*, & Charles *Briant*.
 Lavandiers du linge de corps, 200 liv. de gages ; N..., épouse de
 N... du *Tertre*.
 Porte-arquebuse, 300 liv. Guillaume *Prioreau*.
 Menuisier de la Chambre, 200 liv. N... de *Francaftel*.

G A R D E - R O B E .

- Maitre de la Garde-robe, 3000 liv. de gages chacun : Amable-Gas-
 pard, Comte de *Thianges*.
 Joseph *Jouffineau*, Marquis de *Tourdonnet*.
 Premiers Valets de Garde-robe, 600 liv. de gages chacun ; Henri-
 Louis-Laurent de *Belleville*, reçu = N... de *Latour*.
 Jean-Baptiste *Barois* d'Orgeval.

Jean-Louis Drappier de Montgiraud, reçu = Louis Gabriel, son pere;
Valet de Garde-robe ordinaire, 400 liv. de gages; Augustin Lef-
chevin de Precourt.

Valets de Garde-robe par quartier, 300 liv. de gages chacun; N...
le Maire; N... Saugrain; Louis-Huvert-François-Philippe de Vaux;
Claude-Suisse Vendeuil; Pierre-André Perron; Pierre Bernard; Mat-
thieu Durand; & Louis-Léopold Jehan de Saintré.

Garçons de Garde-robe, 200 liv. de gages; Nicolas Gaubron; N...
Jolivet; N... Rabel; N... Dauvergne, reçu = Jean-Nicolas-Guil-
laume Landrevin.

Empesuse, 300 liv. de gages; Marguerite de Monget, épouse de
N... le Franc, & sa fille, en survivance.

Tailleur-Chauffetier, 100 liv. de gages; N... Leduc.

Porte-malle ordinaire, 600 l. de gages; Antoine-Marie Letellier de
S. Ville.

C A B I N E T.

Lecteur & Bibliothécaire de la Chambre & du Cabinet, Charles-Fran-
cois de Sibert de Cornillon, Vicair-Général de Sencz, né à Bagnols
le... reçu = N... Bourlet de Vaucelles, le... 1788.

Historiographes, N... le Moine de Clermont; N... Maubert.

Premier Peintre, N... Doyen.

Graveur ordinaire, N... Ponce.

Sculpteurs, N... Pfaff, N... Buteux.

Deffinateur de la Chambre & du Cabinet, N... Bélanger.

Mécanicien, N... Dez.

Claveciniste de la Chambre, N... Neveu.

Imprimeur, Pierre-Robert-Christophe Ballard.

C H A M B R E A U X D E N I E R S.

Premier Maître-d'Hôtel, 2000 liv. de gages; François-Marie, Comte
de Fougieres.

Maître-d'Hôtel ordinaire, 1200 liv. de gages; Jean-Baptiste-Jacques
le Normant de Flahac.

Maîtres-d'Hôtel par quartier, 800 liv. de gages chacun: N... Chan-
deon de la Valette; Edme-Balthazar Chandeon de la Valette, son
fils, en survivance.

Joseph d'Hebray de Pourat.

Christophe-Claude de Bieme de Chevilly.

Jean-François Duvaux.

Contrôleurs-Généraux, 700 liv. de gages chacun: N... le Prince,
& Léon Lewal.

Gentilshommes-servant ordinaire, 800 liv. de gages: Gilbert Meun,
Descombes.

Gentilshommes-servant par quartier, 600 liv. de gages chacun;
Alexis de Foy.

Joseph-François-Ignace Roussel de Bouret.

Pierre-Philippe-Louis Gallot de Lormerie.

Joseph-Auguste-Frédéric Chotard de Boisjousse.

N... *Auvray*.
 Augustin-Sébastien *Tupigny*.
 Charles-Jean *Esnault* de la *Gaulerie*.
 Louis-Joseph *Poissonnier*.

B O U C H E.

Contrôleur ordinaire de la Bouche, 200 liv. de gages : Joseph *Mis-
 selier*.

Contrôleurs Clercs d'Office, 300 liv. de gages chacun : Jean-François-
 Nicolas-Jérôme *Navelet*.

N... de la *Gennetière*.

Charles-Jean *Vigier*.

Marie-Joseph-Hubert *Dupuis*.

Huiffiers de Salle, 200 l. de gages chacun : Jacques-Joseph *Lienard*.

Antoine *Thuriet*.

Pierre-Augustin *Brutin*.

Louis *Descelles*.

P A N E T E R I E - B O U C H E.

Chef ordinaire, 300 liv. de gages : Aimé-Gabriel-Antoine *Jourdan*.

Chefs par quartier, 260 liv. de gages chacun : Claude *Gerard*, &
 Louis-Bénédict *Gerard*, son fils, en survivance.

Jean-Baptiste-Sébastien *Chavet*.

Claude-Louis *Carillon*, & son fils, en survivance.

Nicolas de *Leval*.

Aides, 160 liv. de gages chacun : Jean-Baptiste *Jonvaux*.

Jean-Reinhard-Christophe *Colh*.

Jean-Dominique le *Moine*.

Urfemaire-Joseph le *Clerc*.

Sommiers, 600 liv. de gages chacun : N... *Lacroix* ; Joseph *Simon
 Ralhfoox*.

Sommier ordinaire, 600 liv. de gages : N...

É C H A N S O N N E R I E.

Chef, 300 liv. de gages : Aimé-Gabriel-Antoine *Jourdan*.

Chefs par quartier, 260 liv. de gages chacun : Louis *Thomas* de
 la *Sablomière*.

Nicolas *Hauinaire*.

Pierre-François *Toutain*.

Claude-François *Tiffot*.

Aides, 160 liv. de gages chacun : Adrien de la *Porte*, & Adrien-
 Nicolas de la *Porte*, son fils, en survivance.

Edme *Perreau*, reçu = N... *Frerot*.

François *Villonne*.

Jean-Baptiste *Jérôme*.

Sommiers des bouteilles, 600 liv. de gages chacun : Louis *Taconet*,
 & Louis *Cherest*.

Coueurs de vins, 600 liv. de gages chacun : N... *Saulnier*, & N...
Bergerat, reçu = N... *Castel*.

Sommier ordinaire de vaisselle, 600 liv. de gages : Nicolas le *Bos*.

C U I S I N E - B O U C H E .

Ecuyer ordinaire, 250 liv. de gages : N... , reçu = Pierre-Samuel Thorel.

Ecuyers de quartier, 170 liv. de gages chacun : Nicolas Arnould.
Pierre Jonet des Rosieres.

Louis Moreau.

Jean-Pierre Rolland.

Aide ordinaire, 160 liv. de gages : N...

Aides de quartier, 160 liv. de gages : Joseph Ruffier.

Charles Desbisson.

Jacques-Michel Navasse.

Claude-Marie le Cocq.

Hâteurs, 150 liv. de gages chacun : Gabriel Henault.

N... Baron.

Augustin-Joseph Duminil.

François Guerin.

Officiers-Porteurs, 100 liv. de gages chacun : N... Barthelemy.

Pierre-François Faucet.

N... Desbisson, reçu = Charles Audeville.

N... de Possesse, reçu = Jean-Nicolas Nicaise.

Enfans de cuisine, 100 liv. de gages chacun : Jacques-Fiacre Fortemps.

N... Lamotte.

Pâtisiers, 60 liv. chacun : Philippe Lecoq, reçu = Pierre Lecoq, son pere.

N... Seuil.

N... Philippe, reçu = Didier Feuillet, & son fils, en survivance.

Pierre-Augustin Cotterot.

Garde-vaiselle, Bouche & Commun, 900 liv. de gages : N... Morel.

C U I S I N E - C O M M U N .

Ecuyers, 170 liv. de gages chacun : Jean-François Pecron.

Jean-Baptiste Marchand.

N... Pierret, & N...

Aides, 160 liv. de gages chacun : N... Reynal.

Nicolas-Louis Capelle.

N... Taillepieu, & N...

Officiers-Porteurs, 100 liv. de gages chacun : François Touchard.

Jean Beljambe.

Louis-Pierre Sellier.

Etienne Moreau de Boisclairs.

Enfans de cuisine, 100 liv. de gages chacun : Louis-François d'Aguet.

N... , reçu = Claude-Louis Viard.

Sommiers des broches, 600 liv. de gages, N...

Officiers-Serdeaux, 120 liv. de gages chacun : Jacques-Henri Hebert.

N... Lamoureux.

N... Murguet, reçu = François-Jérôme Duparc.

N... Sugeret, reçu = N... Suques.

Huissiers de cuisine-Commun, 100 liv. de gages chacun : Claude-Nicolas Durenol.

N... Duplex.

Thomas-Ambroise-Aube de *Gassicourt*.

François *Sollier*.

Falotiers, 60 liv. de gages chacun : N... *Vallon*, & N... *Lemire*.

FRUITERIE.

Chef ordinaire, 300 liv. de gages : N... *Gory*, & son fils en surv.

Chefs de quartier, 260 liv. de gages chacun : Antoine-Jean *Bazire*,
recu = Nicolas *Bazire*, son pere.

Jean-Elov *Anfard*.

Claude *Paulmier*, recu = son pere.

N... *Bejnault*, recu = Jean-Baptiste *Laboureau*.

Aides, 160 liv. de gages chacun : Charles de S. *Albin*.

N... *Broun*, & son pere, en survivance.

Louis-Nicolas-Alphonse *Milon*.

Touffaint *Barrety*.

Sommiers, 600 liv. de gages : N... *Renaudin*, & N... *Cochelin*.

FOURRERIE.

Chefs, 260 liv. de gages chacun : Erienne *Bourdet*.

Auguste *Guibourg* de Lamare.

Antoine *Moulletat*.

Louis *Philippon*.

Aides, 160 liv. de gages chacun : Jean-Baptiste *Clément*.

André *Gihoul*.

N... *Biolu*.

Jean-Louis *Rousseau*.

Porte-tables, 200 liv. de gages chacun : Pierre *Moret*, dit le *Moine*,
& Jean *Angevin*.

Huissiers de Bureau, 300 liv. de gages chacun : N... *Bitry*, &
N... *Curé*.

Maître-d'Hôtel de la table du premier Maître-d'Hôtel, 400 liv. de
gages : N... *Finet*.

Lavandiers des Offices-Bouche, 100 liv. de gages : Auguste *Les-*
chevin de *Précourt*.

ÉCURIE.

Premier Ecuyer.

Melchior-Armand, Marquis de *Polignac*, Chevalier des Ordres ;
il a 2400 liv. de gages. *Voyez* *Polignac*.

René-Louis, Marquis de *Sainze-Hermine*, né le 15 Octobre 1741,
Colonel du Régiment de Normandie, Infanterie, le ... Gentilhomme-
d'honneur, & premier Ecuyer en survivance de son beau-pere, le ...
marié le 23 Mai 1775, à ...

Epouse, N... de *Polignac*.

Ecuyer ordinaire, 2000 liv. de gages : Charles-Claude *Lebas* de
Courmont.

Ecuyers de quartier, 750 liv. de gages chacun : Antoine *Bertin* de
Chambertin.

Alexandre-François de Lonlay de Villepaille.

Charles-Philippe-Jacques de Chennevières Pointet, reçu = N... de Lacroix.

Claude-Louis-Octave de Milleville.

Premier Maréchal-des-logis, 2000 liv. de gages: Anne-Nicolas Doublet, Marquis de Perfan.

Maréchal-des-logis ordinaire, 800 liv. de gages: Jean-Joseph Boulenc de Montval.

Maréchaux-des-logis de quartier, 500 liv. de gages chacun: Jean-Baptiste Patureau du Brotay.

Pierre-Nicolas-Manuel Vincent, reçu = Joseph-Marie Duroscouet; & N... Vincent, son fils, en survivance.

Sébastien-Marie de Preaudeau de Pontdout.

N... de Baudry.

Fourrier du Corps ordinaire, 300 liv. de gages: François Camus, reçu = Claude-Joseph Quiqueret.

Fourriers de semestre, 300 liv. de gages chacun: Claude-François Cheviron.

N... Hollier, reçu = Jacques-Philippe Avice.

Fourriers de la Maison, 250 liv. de gages: Pierre Dupont d'Abbadie; René Proust de Ruis, & N... le Clerc, en survivance.

Jean-Baptiste Chomereau.

François Sabathier.

Ecuyer-Commandant, 2000 liv. de gages: Michel de Grailly.

Ecuyer-Cavalcadour, 1000 liv. de gages: N... Duvergne.

Valets-de-pied, auxquels il est accordé 25 sols par jour pour nourriture, & 4 sols par jour pour leurs fouliers, linge & logement, faisant 529 liv. 5 sols: Jean-Noël Manceau, Charles Lhermite, Nicolas-Jacquemard, Edme Legerot, Michel d'Airelle, Henri de Vaux, François-Norbert Etienne, dit Duchesnes, Pierre Aubé, Hyacinthe Carros, Baptiste-Charles Laniece, Pierre le Tourneur, Jean-Albert Bressy, Pierre-Charles Toutain, N... Bazin., N... Langlois.

Autres Valets-de-pied, 365 liv., à raison de 20 sols par jour: Jean-Baptiste Bazin, & Pierre Poirier.

Maîtres Palefreniers, 100 liv. de gages chacun, N... Garnier, N... Pichard, Louis-François-Joseph Heron, Antoine-Nicolas Leroux.

Pages, N... de Lafaye, premier; N... de Parny, N... de Nexon, N... de Lux, N... Odart de Rilly, N... Pagés de Beaufort, N... de Bois-hutin, N... de Rippert, N... Meautry, N... de Milleville, N..., N...

Gouverneur des Pages, 400 liv. de gages: Charles du Barbier de Nogués.

Sous-Gouverneur, N... de Camelin.

Précepteur, 250 liv. de gages: Pierre-Nicolas Champion de la Belangerie.

Aumônier, 660 liv. de gages: N... Lallart.

Maître de Mathématiques, 200 liv. de gages: Grégoire-Didier Trincano, & Alexis-Joseph-Renaud du Creux, en survivance.

Maître d'Armes, 100 liv.: N... Roch.

Maître à Danser, 100 liv.: Jacques-Clair Jullier.

Maître de Dessin, N... Foncier.

- Maître d'Ecriture*, N... Guinet.
Maître d'Allemand, N... Lion.
Maître à voltiger, N... Ciolly.
Valets des Pages, 100 liv. chacun : N... de Loffre, & Adrien Malvis.
Cochers du Corps, 456 liv. de gages chacun : N... Fontaine, & Germain Hamelin.
Cochers du second carrosse, 456 liv. : N... Liegeois, & Charles-Germain Beauvars.
Postillon, 365 liv. de gages : N... le Vif.
Muletiers de la litiere, 80 liv. de gages : N..., N...
Porteurs de chaises, 365 liv. de gages : Jean le Trigal, Sébastien Crinel, & Jean Brioud.
Conducteur du charriot, 365 liv. de gages : François-Marie Burnier.
Capitaine des charrois, 100 liv. de gages : Anne-Urbain Gallerand de Grandmaison, & Robert Gallerand des Rosieres, son frere, en survivance.
Tailleur-Chauffetier-Pourpointier, 200 liv. de gages : Charles de Laage.
Argentier, 400 liv. de gages : Alexandre-Nicolas Fayau.
Médecin des Ecuries, 60 liv. de gages, N... Milliard.
Apothicaire, 120 liv. de gages : N... Maury.
Chirurgien, 200 liv. de gages : N... Jarry, reçu = Pierre-Bertrand Garnier.
Concierge, Garde-meubles, 300 liv. de gages : Antoine-Charles Didier.
Sellier-Maletier, 100 liv. de gages : N... Lepine.
Fourriers, 200 liv. de gages : François-Laurent Heron, & Louis-François-Joseph Heron, son fils, en survivance.
Claude Baudoin.
Charron, 60 liv. de gages : N... Quesnel.
Eperonnier, 60 liv. de gages : N... Paul.
Généalogiste de la Maison, 100 liv. de gages : Thomas-Claude le Maire.

V É N É R I E.

- Premier Veneur*, 600 liv. de gages : Emmanuel-Agathe du Halay, ✠.
Lieutenant de la Venerie, 100 liv. de gages chacun : N... de Manegre.
Michel Rubens de Meribel, reçu = N... de Fonblanche, qui a conservé la survivance.
Gentilshommes, 100 liv. de gages : Charles Gauthier de Vinfrain, & N... Jacquer Devery, reçu = N... du Jardin de Ruse.
Porte-Arquebuse, N... Prioreaux, & son frere, en survivance.
Secrétaire, N... Houteville.
Aumônier, N... de la Rocheponcier.
Médecin, N... Marie.
Chirurgien, N... Descouches, & N... Gaillard, ordinaire.

F A U C O N N E R I E.

- Premier Fauconnier & Chef des oiseaux*, 2000 liv. de gages, N... de Curieres de Caiteinau.

Capitaine des Levrettes de la Chambre, 1000 liv. de gages : N... Gillier, reçu = Jean-Henri le Vaillant de S. Denis.

Capitaine des chasses de l'Apanage, & Conservateur des Domaines de l'Angoumois & Champagne, 600 liv. de gages : N... de Chatenoy, reçu = N... de Courville.

Capitaine des Chasses, & Conservateur de Châteauroux : N... de Foucault.

Capitaine des Chasses du Poitou : N... de Bechillon.

Capitaine des Chasses & commandant la Louveterie en Poitou : N... de Mouffy.

Intendant des bâtimens, 600 liv. de gages : Jean-François-Thérèse Chalgrin.

Premier Architecte, 600 liv. de gages : François-Joseph Bellanger.

Contrôleur des Bâtimens, 600 liv. de gages : Silvain-Marie Moyreau.

Historiographes : N... Mantelle, & N... du Moustier de la Font.

Architectes brevetés : N... Maugué de Guerville, N... Perrard de Montreuil, N... Labriere.

Sculpteur, N... Monot.

Sculpteur des bâtimens, chambre & cabinet : N... Rousseau.

Peintre - Décorateur des bâtimens, chambre & cabinet, N... le Riche.

Doreur & Peintre ordinaire des bâtimens, chambre & cabinet : N... Dutens.

Artificier, N... Thionville.

CONSEIL.

Chancelier, 8000 liv. de gages ; Messire Antoine-Jean-Baptiste Auger, Baron de Montyon, Conseiller d'Etat.

Premier Conseiller, 1200 liv. de gages ; Pierre-Louis de Moncrif, Auditeur des Comptes, & son fils, en survivance.

Conseillers, 1200 liv. de gages chacun ; Gui-Jean-Baptiste Target, N... de Laune.

Jacques-François-Henri Doillot.

N... Rousselot.

Alexandre-Jules-Benoît de Bonieres.

Guillaume Ballias de l'Aubarede, Commissaire des Guerres, honoraire, à Caen.

Maîtres des Requêtes, 300 liv. de gages chacun ; Claude le Brun de Chaffimoy.

Noël Thomas.

N... Remet.

N... de Lacroix de Vaubrun.

N... Gouff, à Rouen.

N... Dorlodot d'Epreville.

N... Andraut, honoraire.

Procureur-Général, 1000 liv. de gages ; Prosper-Maurice Meusnier de Pleignes, reçu = N... Silvestre.

Avocat-Général, 1000 liv. de gages ; Antoine-Jacques-René Perrin, reçu = N... Charbonnier de la Robolle.

Avocats-Consultans, 600 l. de gages ; N... Dalleas, & N... Lerae de Mondon.

- Avocat au Parlement*, 300 liv. de gages; N...
Huissiers du Conseil, 500 liv. de gages; N... *Guyot de Laval*, &
Jean Lepart.
Audencier, Garde des Rôles, 800 liv. de gages; N... *Vigoureux.*
Agent des Affaires, 1000 liv. N... de la *Sablonniere*, & N... *Beauru*,
 ayant l'exercice.
Gardes des Archives, 600 liv. de gages; N... de la *Sablonniere*, &
 N... *Beckvelt.*
Chausse-Cire, 500 liv. *Jean Lepart.*
Secretaires des Commandemens, 2800 liv. de gages chacun; *Pierre-*
Etienne Ourfin de *Montchevreuil.*
 N... reçu = *Pierre-Charles Laurent* de *Villedeuil.*
 N... de *Courmont* de *Poupponne*, par commission.
Courriers du Cabinet, 360 liv. de gages chacun; *François Pillot*, &
Didier-Nicolas Gallot.
Surintendant des Finances, Domaines & Maisons, 8000 liv. de gages;
Marie-Jean-Jacques de Verdun.
Intendants des Finances, 2400 liv. de gages; N... *d'Anjou*, & *Henri*
Beugnet, en survivance, & *Adjoint.*
 N... de *Chevern.*
 N... de *Lamadéleine*, reçu = *Jean-Baptiste-Jacques Elie* de *Beaumont.*
Contrôleur-Général des Finances, 2400 liv. de gages; *Jean-Bernard*
Pageaut de *Lissy*, reçu = N... *Guyon* de *Fremont.*
Secretaires du Conseil, 2800 liv. de gages chacun; *Louis-Marie* de
Saint de S. Gobert; & N... *Bourdin.*
Secrétaire des Finances, 1200 liv. de gages; *Louis de Soufches.*
Intendants des Domaines & Bois, 100 liv. de gages; *Jean-Baptiste-*
Julien Piron.
Treésorier-Général, 4000 liv. de gages; N... *Drouet* de *Santerre*, reçu
 = *Antoine Bourboulon.*

G A R D E S - D U - C O R P S

D E M O N S E I G N E U R C O M T E D ' A R T O I S .

Voyez pour la formation & composition des Gardes, page 294.

C O M P A G N I E D ' A L S A C E .

- Capitaine*, *Charles-Alexandre-Marcellin d'Alsace* de *Bossu de Chimay*, *Prince de Hennin*, ✠; il a 6000 liv. de gages, 6000 liv. de pension, 3000 liv. pour remonte.
Premier Lieutenant, 3600 liv. *Jean-Pierre de Rebourguil*, ✠, à *Millhau.*
Second Lieutenant, 2400 liv. *Louis-Charles Fournier* de *Boisfarmin*, ✠.
Sous-Lieutenans, 1800 liv. *Jean-François-Nicolas-Julie Bonnevie* de *Poignat*, ✠.
 N... de *Wall*, reçu = *Louis-Marie Polard* *Despreaux.*

Charles.

Charles-René de *Montcorps*.

Marc-Louis *Leroy* de Rocquemont.

Louis-Henri-Charles de *Gauville*.

Fourrier, N... *Graillet*, ✱.

Maréchal-des-logis, 1130 liv. Jean-Baptiste de *Sautray*, ✱.

Brigadiers, 1030 liv. Jean-Philippe-Joseph-Henri de *Reinange*, ✱.

Ignace Collot de Saulx, ✱.

Sous-Brigadiers, 930 liv. Louis *Després*, ✱.

Paul-Bernard le *Febvre* de Ville, ✱.

Gardes, 730 liv. chacun.

Jean-Baptiste-Raimond de la *Fogue*.

Raimond de *Roquefeuil*.

Jean-Amant-Marie *Lemonier*.

Adrien-Justin-Barbe de *Verdy*.

Pierre-Paul *Dupuis* de Bastide.

Louis de *Loubert*.

Mathurin-Jules-Anne *Micault* de la Vieuville.

Jean-Baptiste-François de *Forge*.

Pierre-Marie-Philippe de *Murat*.

Etienne *Moyrand*.

Antoine *Leix* de Nussane.

Jean-Baptiste de *Lencourt* de Saint-Jean.

Charles-Philippe-Joseph *Legrand* de Rouville.

Nicolas-Joulain de *Norey* de Lafalle.

Joseph-Yface de *Lestoueu*.

Abraham-Constantin *Ysambert*.

François-Blaïse de *Condé*.

Louis-Martin-Casimir de *Bouloche*.

Bernard *Loydreau* de Maligny.

Thomas-Cantorbery *Bequet*.

Michel-François *Bequet* de Layens.

Jean-Frédéric *Mailfer*.

Jean-Baptiste-Pierre *Acher*.

Louis Gilbert *Péron* de Lachatre.

François de *Lucinet*.

Joseph *Graillet*.

François Fontaine de *Lavitonniers*.

René Guyot *Durijon*.

René-François *Boutault* de Ruffy.

François *Girbau* de Lavaisse.

Bernard de *Bobenne*.

Pierre de *Bonnefond*.

Jean-Baptiste-Claude *d'Hay*.

Joseph-André *Boyer* de Brelle;

Louis-Jacques *Dumesnil*.

Jean-Antoine de *Ribaucourt* Dambreville, à Abbeville.

Jean-Nicolas de *Herisse*.

Jacques-Louis *Lalance* de Goudreville.

Jean *Gisbau* de la Vaïsse.

Jacques-François *Carpentier* de Beaumanoir.

Jacques *Caizerques* de la Baume.

Charles-Gilbert *Boyrot* de Brillat.

Augustin-François de *Longuemare*.

Thomas *Rouchier* de la Fontaine.

Marc-Marie *Mortemarre* de Boisse.

Jacques *Gudin* de Thaveneau.

Pierre-Joseph de *Levaq*.

Jacques-François *Pled*.

Jean de *Saillan*.

COMPAGNIE DE CRUSSOL.

Capitaine, 6000 liv. de gages, 6000 liv. de pension, 3000 liv. pour remonte; Alexandre-Emmanuel, Bailli de *Crussol*, Chevalier des Ordres.

Capitaine en survivance, N... Comte de *Montmorency*.

Premier Lieutenant, 3600 liv. Gabriel-François *Mouzin* de Bernecourt, ✱.

Second Lieutenant, 2400 liv. Jean-Baptiste-Louis-Marie *Plan* de Sieyes, ✱.

Sous-Lieutenans, 1800 liv. Charles-Eléonore-Louis de *Colleville* de Marguerie.

Année 1789,

X

N... de Capdeville , reçu = Vincent-Claude-Antoine Descorches de Sainte-Croix.

Louis-Joseph-Staniflas Leseron.

Marie-Casimir de Vidal , ✕.

Charles-Philippe Leseron Desfournelles , ✕.

Marchal-des-logis , 1130 liv. Jean-Abraham de Rusé d'Effiat , ✕ ,
reçu = François-Joseph de Gueroult d'Amblay.

Brigadiers , 1030 liv. Cyprien-Almain de S. Thibault.

Claude-Nicolas d'Oney , ✕.

Sous-Brigadiers , 930 liv. Jean-Baptiste de Pellegrin , ✕.

Etienne Pernin.

Gardes , 730 liv. chacun.

Joseph Champlaux de Grandmont.

Berlinand-Louis-César Gasperini.

Jacques-Louis-Formuge Deshommes.

André-Philippe Tardieu de S. Marcel.

Staniflas-Claude Boulemer de la Martiniere.

Pierre-Alexandre Cheron.

Pierre-François Cheron de Velmur.

Charles-Etienne-Marie-Martin de Marson.

Jean-François Desbault de Porville.

Jean-Baptiste-Nicolas Drappier.

Charles-Marie Pigeot , l'ainé.

François-Henri Marés.

Florent - Marie Charpentier Desjournal.

Martin de Latour S. Vidal.

Guillaume d'Hennequin de la Sogne.

Etienne-Pierre Fleureau.

Jean-Népomucene-Joseph de Levacq.

Jean-Baptiste de Bazilliac.

Louis-Etienne Pelletier de Frépillon.

Louis-Joseph Capitain de Clacy.

Jean-Louis de Montgiraud.

François Legros de Logerie.

Etienne de la Vernouille.

Barthelemi Timbault de Villefaint.

Jean-Sulpice d'Estremont.

Etienne de Pernin.

Edme-Martin Bourdois de Champfort.

Jean-Baptiste Clavier Dombrelle.

Jean-Jacques Barat.

Louis-George-Jean Monlien de la Poterie.

Benoît Bauxieres de Mongely.

Nicolas d'Alairac.

Gaspard Prevost.

Eloi-Emmanuel du Fayot de la Maisonneuve.

François Pigeot , cadet.

Jean-Charles-Chrysolôme d'Avigny.

Gabriel Gandolphe.

Gabriel-Alexandre-Charles de Lamotte d'Hanache.

Marie-Léonard Galant de Longuerne.

Philippe-Eustache le Hardy de Lachaud.

François de Bordes.

Pierre-Christ. du Croiset d'Etia.

Jean-Baptiste du Croiset.

Pierre-Octave de Milleville , Baron de Lieuray.

Pierre-Michel de Gasq.

Joseph-Marie-Gédéon-Bon de Marsanne.

Guillaume-Louis de Condé.

Jean-Louis Ecoffet.

Annette-Marc de Poujades.

Marie-Jean Dutillet de Juilliac.

Trompettes , 1000 liv. Louis Caillou. Louis-Etienne Dumont

Timbalier , 1000 liv. Jean Chatrenet.

ÉTAT - MAJOR DES DEUX COMPAGNIES.

Major, 6000 liv. Antoine-Pierre le Tourneur, ✕.
 Porte-Étendard, 1130 liv. Nicolas de Beaumont, ✕, de la Compagnie d'Alsace.

Louis-Nicolas Hochereau de Gassonville, ✕, Compagnie de Crussol, Commissaire des Guerres, 600 liv. Laurent-Nicolas de Favier, Contrôleur des Guerres, Nicolas-Ambroise de Fromentel, Aumônier, 60 liv. Guillaume-Antoine le Monnier, Chirurgien-Major, 200 liv. Claude de Guet, Clerc du Guet, 200 liv. François-Joseph Bellanger, & 1200 liv. pour fourniture de paille & pailles des Gardes.

Treſorier de la Maison Militaire, 1000 liv. de gages, 1000 liv. pour ses états & frais de Bureau, 52560 liv. pour nourriture & entretien de soixante-douze chevaux, &c. N...

GARDES SUISES.

Capitaine-Colonel, 6600 liv. de pension, & 3400 liv. d'augmentation d'appointements; N... Vicomte de Monteil, ✕, Maréchal-de-Camp; Henri, Comte de Montesquiou-Fezensac, en survivance.

Lieutenans, 2000 liv. N... de la Grange, reçu = Joseph Croustillac de Castelmaure, Suisse.

Michel-Laurent Fallons du Lys, François.

Enſeignes, 1200 liv. N... de Morainville, reçu = N... Dubuiſſon Demé.

N... de la Salle, reçu = N... de Deuxfontaines.

Deux Exempts François, 800 liv. N... Robthon de Berthonvilliers, N... de Sombrin, reçu = N... du Temple de Beaujeux.

Exempts Suisses, 800 liv. N... Olivier de Fontaine, reçu = de Rouvrois.

N... de Mun, reçu = N... Tiraz de S. Agnan.

Fourrier François, 500 liv. N... Desbrosses, reçu = N... Michel.

Fourrier Suisse, 500 liv. N... Martineau, reçu = N... Thouront de S. Herens.

Suisses, à 456 liv. 5 fols de gages.

Joseph de Miere, Caporal.

Louis Courtat.

Jean Boux.

Jacob Hildebrand.

Pierre Delly.

Jacques Dudain.

Jean Eglin.

Dominique Bitzener.

N... Schmits.

François-Antoine Gord.

N... Caienard.

N... Bouer.

N... Staivent.

N... Berſer.

François Gremand, Caporal.

Luc Farque.

Joseph Frioux.

Jean Kooch.

Georges Dubail.

Louis Romard.

Denis Bourgard.

N... Gremaud.

N... Carſche.

N... Burdet.

N... Roch.

N... Albrecht.

N... Beſchard.

N... Leroy.

N... Pugny.

- Tambour*, 456 liv. 5 sols, N... *Frossard*.
Aumônier, 60 liv. N... *Guerin*.
Aide-Major, 200 liv. N... *Groult des Rivieres*; & 500 liv. pour
 fourniture de pail & paillasse.
Chirurgien, 100 liv. N... *Rapau*.

GARDES DE LA PORTE.

Capitaine Propriétaire, 4000 liv. de gages; *Charles-Jean-François Malon de Bercy*.

Capitaine en exercice par brevet de *M. Comte d'Artois*, à cause de la minorité du *Marquis de Bercy*, *Alexis-Charles-Alexandre*, Comte de *Simiane*, Colonel en second du Régiment de *Beauvoisifs*.

Aide-Major, *Pierre-Nicolas de Gilbert de Solrac*, ✠, Maître-d'Hôtel de *Monseigneur*, au *Luxembourg*.

Lieutenans, 1000 liv. chacun; N... de *Bar*, ✠, Major du Régiment Provincial du Roi.

Louis-François le Sieur Daberboe, Officier au Régiment des *Chasseurs* des . . .

Brigadier, *François Hautdecœur*, ci-devant Lieutenant du Régiment de Colonel-Général.

Sous-Brigadier, *Etienne Girault de la Porte*, ✠, Capitaine du Bataillon de Garnison de *Conti*.

Gardes, 250 liv. chacun.

- | | |
|---|---|
| * <i>Guillaume-Antoine de Rahaix</i> . | <i>ceau Deschoffaux</i> . |
| <i>Matthieu Comminet</i> . | <i>Pierre Orry</i> , ancien <i>Gendarme</i> du Roi. |
| <i>Claude Brandicourt</i> . | <i>Jean-Charles-Etienne Toupelin</i> , sieur de la <i>Douaillerie</i> , Capitaine au Bataillon de garnison de la <i>Reine</i> . |
| * <i>Pierre Jacquemin</i> . | <i>Jean-Alexandre Chaillou</i> de <i>Chameaux</i> . |
| <i>George Monick</i> , ✠, ancien <i>Lieut. d'Infanterie</i> . | <i>Charles-Marie Desnoyers</i> . |
| <i>Hyacinthe-Ignace-Joseph Courvisier</i> de <i>Chaumont</i> . | <i>Jacques Malleville</i> , sieur de <i>Chiffac</i> . |
| * <i>Amand Clartan</i> . | <i>Jean-Pierre Chasseing</i> , sieur de <i>Jouannasse</i> . |
| <i>Michel Robert</i> , <i>Lieut. d'Inf.</i> | <i>Pierre-Etienne Choiseau</i> , sieur de <i>Gravelle</i> . |
| <i>Jean-Philippe la Porte</i> . | <i>Pierre Doré</i> , reçu = <i>Jacques-François-Louis de la Roche</i> . |
| <i>François de Bas</i> , ancien <i>Secrétaire</i> de l' <i>Ambassadeur</i> de <i>Russie</i> . | <i>Pierre Turpin</i> , admis par l'agrément du <i>Prince</i> pour remplacer les premières charges vacantes. |
| <i>Jean Calmels</i> d' <i>Artazac</i> de <i>Montvallant</i> . | <i>Jean-Jacques Maupassant</i> , sieur de la <i>Ronde</i> , <i>idem</i> . |
| * <i>Louis Flichy</i> . | |
| <i>Jacques-Pie-Pierre Ollivier</i> des <i>Bauchets</i> . | |
| * <i>Claude Dreux</i> . | |
| <i>Claude Chevalier</i> de <i>Villeminan</i> . | |
| <i>Jean-Hyppolite Martin</i> , <i>Porte-Manteau</i> du Roi. | |
| <i>Pierre Vassal</i> de <i>Montainville</i> . | |
| <i>Henri-Nicolas-Raimond Clemen-</i> | |

Surnuméraires.

- | | |
|---|--|
| Jean-François d'Hingue, ancien
Capitaine de Hussards. | Lieutenant d'Infanterie. |
| Pierre-Jacques Blain de Mutrel, ✠,
Capitaine réformé d'Inf. | Joseph-Louis de Prunay de Cham-
bouzon, ancien Lieut. d'Inf. |
| Joseph de Cavarros, ancien Capi-
taine de Cavalerie étrangere. | Claude-Louis-Robert de la Revol,
✠, ancien Capitaine d'Inf.
admis. |
| Joseph Thiebaud Durosa, ancien
Officier de Dragons. | Paul-Nicolas Durand, ancien Lieu-
tenant d'Inf. |
| François-Joseph Maguien, ancien
Lieut. d'Inf. | Martin de Manhery, ancien Lieute-
nant d'Inf. |
| Pierre-Joseph de Miray, ancien | |





M A I S O N
D E M A D A M E
C O M T E S S E D ' A R T O I S .

MARIE-THÉRESE DE SAVOYE, COMTESSE D'ARTOIS, née le 31 Janvier 1756, seconde fille de Victor-Amédée-Marie de Savoie, Roi de Sardaigne, & de Marie-Antoinette-Ferdinande d'Espagne; mariée le 16 Novembre 1773, à Charles-Philippe de France, Comte d'Artois. Voyez page 308.

Avant que d'entrer dans le détail des différens Officiers qui composent la Maison de Madame Comtesse d'Artois, il est à propos de faire observer que la place dans laquelle ils sont mis, n'en regle ni le rang, ni la préséance, & que l'on a simplement suivi la Déclaration du Roi, donnée à . . . le . . . registrée en Parlement le . . . par laquelle tous les Officiers de la Maison de Madame Comtesse d'Artois, jouissent de tous les Privileges attribués à la Maison du Roi.

D A M E S .

Dame d'Honneur, 1200 liv. de gages : Adélaïde-Philippine de Durfort, épouse de Jean-Laur de Durfort-Civrac, Duc de Lorges.

Dame d'Atours, 600 de gages; N... épouse de N... Comte de *Bourbon-Buffet*.

Dames pour accompagner Madame Comtesse d'Artois, 600 liv. de gages chacune; Marie-Henriette-Augustine-Renée del *Πορρο*, Marquise de la Trousse, épouse de N... *Juvenel* des Urfin, Comte de Harville.

Angélique-Adélaïde-Sophie de Mailly, épouse de Claude-Antoine de *Beziade*, Marquis d'Avaray.

Catherine-Marguerite *Maurin* de Banneville, épouse de Jean-Baptiste-François, Marquis de *Montmorin*.

Jeanne-Antoinette-Philis-Victoire de *Latour-Dupin*, épouse de Sébastien-Anne de *Poilyvilain*, Marquis de Crenay.

N... épouse de N... Marquis de *Villeneuve-Trans*.

N... épouse de N... Comte de *Fougieres*.

N... épouse de N... Marquis de *Roncée*.

N... épouse de N... Comte de *Monibél*.

N... épouse de N... Marquis de *Lafare*.

N... épouse de N... Vicomte de *Damas* Marcillac.

N... épouse de N... Comte de *Chalon*.

Marie-Antoinette de *Riquet* de *Caraman*, épouse de Jean-Louis du *Bouchet*, Vicomte de Souches.

N... épouse de N... Marquis de *Lordat*.

N... épouse de N... Comte de *Boursonne*.

N... épouse de N... Marquis de *Caulaincourt*.

N... épouse de N... Marquis de *Coetlogon*.

N... épouse de N... Marquis de *Sainte-Croix*.

Premieres Femmes-de-Chambre, 150 liv. de gages chacune; N... épouse de N... de *Rocquemont*.

Victoire *Leroux*, & Elisabeth *Blanchart*, épouse de N... *Guiet* du Roullay, Adjointe & en survivance.

Femmes-de-Chambre, 120 liv. de gages chacune: N... *George*, épouse de N... *Galleman*.

N... *Lacanche*.

Michelle-Elifée-Jeanne *Cardonne* Desports.

N... *Musette*, épouse de N... le *Maitre*.

N... *Hebert*, épouse de N... *Beche*.

N... *Fontenay*, épouse de N... *Morillot*.

Françoise-Angélique *Bergeron*, épouse de N... *Cayet*.

Louise-Josèphe-Xaviere *Gaillaude*, épouse de N... *Riviere*.

Agathe *Gilbert*, épouse de N... *Guibert*.

N... de la *Graviere*, & N... *Pomies* en survivance.

Marie-Hélène *Peloffy*, épouse de N... le *Monier* de la *Croix*.

N... *Pigras*.

Colette *Hebert*.

N... *Dupuis* de S. *Leon*.

Félicité-Françoise *Pierrart*, épouse de N... du *Hautoir*.

Julie-Jacqueline *Chattier*, épouse de N... du *Ponceau*.

N... *Marais*.

Jeanne-Françoise *Malpiessé*, épouse de N... *Graeb*.

Anne-Marie-Joachim *Beekvelt*.

CHAPELLE.

Premier Aumônier, 200 liv. de gages ; Dominique-Jean de *Cheyfus* ; Evêque de Bayeux.

Aumônier ordinaire, 180 liv. de gages ; N... de *Valory*.

Aumôniers par quartier, 150 liv. de gages chacun ; Louis-Alexandre de *Colla* de Pradines.

George-Henri de *Bertrand* de Poligny.

N... *Dupleix* de Cadignan.

N... le Comte.

Confesseur, 1200 liv. de gages ; N... *Bergier*.

Chapelain ordinaire, 120 liv. de gages ; Matthieu *Ranchon*.

Chapelains de quartier, 120 liv. de gages chacun ; Jean-Baptiste de *Brugieres* de Farfat.

Jean-François *Bonneau*.

Louis *Gayant* d'Ormesson.

N... *Tavernier*.

Clerc de Chapelle ordinaires, 120 liv. de gages ; Jean *Pourtant*.

Clercs par quartier, 100 liv. de gages chacun ; Guillaume de *Launay* ; André d'*Aran*.

Jacques le *Febvre*.

Jean-Baptiste *Poissonnier*.

Sommiers de Chapelle, 200 liv. de gages chacun ; Charles *Aly*, & *Toussaint Eudeline*, reçu = Henri *Marechal*.

Chevalier d'Honneur, 1200 liv. de gages ; Charles-François-Gaspard-Fidele, Marquis de *Vintimille*, des Comtes de *Marseille* ; & N... Comte de *Verac*, en survivance.

Premier Maître-d'Hôtel, 800 liv. de gages ; N... Comte de *Montbel*.

Maître-d'Hôtel ordinaire, 600 liv. de gages ; N... de *Bonneuil*.

Maîtres-d'Hôtel par semestre, 1000 liv. de gages chacun ; N... *Rouffseau*, & James-Joseph-Robert d'*Aiguyon*.

Gentilhomme-servant ordinaire, 800 liv. de gages ; N... *Lemaire*.

Gentilshommes-servans par quartier, 400 liv. de gages chacun ;

Louis-Gaspard le *Maitre*.

François-Marie *Botoi*, & Jacques-Nicolas *Affeline*, en survivance.

N... *Briffon*.

Jean-Joseph *Roubier*, & Joseph-Pons-César-Augustin, son fils, en survivance.

Jean *Nogaret*, N... *Lafont* de la Vernede, N... *Poitier*, & N... *Deck*.

ÉCURIE.

Premier Ecuyer, 800 liv. de gages ; Antoine de *Moreton*, Marquis de *Chabillant* ; & Hyppolite-César de *Guiges* de *Moreton*, Comte de *Chabillant*, son fils, en survivance.

Ecuyer ordinaire, 600 liv. de gages ; N... *Larbouff*.

Ecuyer-Cavaicadour, 400 liv. de gages ; Jean-Baptiste d'*Anjorran* ;

Ecuyers par quartier, 400 liv. de gages chacun ; Henri *Meckermets* d'Artaize, & son fils, en survivance.

Antoine-Gui-Henri *Billard* de Lorriere, ancien Mousquetaire noir, ✠, né & baptisé Paroisse S. André-des-Arcs, à Paris, le 30 Septembre 1751, reçu après les preuves du 15 Juin 1784.

Joseph-Jean-Martin de *Barbayrac* de S. Maurice.

N... de *Glapon*, reçu = François-Augustin *Mahiel* de S. Clair ; Pages, N... de *Preigne*, premier ; N... de *Gaudry* Dubost, N... de *Mannoury*, N... de *Feriet*, N... de *Boislinard*, N... de *Patrix*, N... *Duroy*, N... d'*Alcary* de la Riviere.

Gouverneur des Pages, 200 liv. de gages ; Pierre-Anne *Gaudry* Dubost, reçu = N... de *Commeiras*, ✠, ancien Garde-du-Corps.

Précepteur, 320 liv. de gages ; N... *Couelle*, reçu = Hilaire *Laureau*.

Aumônier, 660 liv. de gages ; N... *Savin*, reçu = Alexandre-Joseph *Lieutaud*.

Maître de Mathématiques, 300 liv. de gages ; Didier-Grégoire *Trinano*, & Alexis-Joseph du *Creux*, en survivance.

Professeur de Langue Allemande, N... *Cérou* de Palmfeld.

Maître d'Armes, 180 liv. de gages ; Louis *Prevot*.

Maître à Danjer, 180 liv. de gages ; N... *Brilland*.

Maître à Voltiger, N... *Ciolti*.

Maître de Dessin, N... *Tinet*.

Maître d'Ecriture, N... *Guinet*.

Valets-de-pied, 365 liv. de gages chacun ; N... *Bregent*, Raimond *Profontaine*, Paul *Lalande*, Philippe *Martin*, Benoit *David*, François *Saugé*, Pierre *Limat*, Jean-Baptiste *Vilbert*, N... *Vilbert*, Julien *Guedon*, N... d'*Antigny*, N... *Hérifson*, reçu = Théodore *Haynault*.

Porte-Manteaux, 150 liv. de gages chacun ; George *Trezel* Fraucieres, & N... *Cochelin*.

Garde-Meubles, 240 liv. de gages ; François la *Marche*.

Cochers du Corps, 456 liv. 5 sols de gages chacun ; N... *Girard*, & N... *Blondin*.

Postillon, 365 liv. de gages ; N... *l'Eveillé*.

Fourriers de l'Ecurie, 150 liv. de gages chacun ; N... le *Brasseur*, & N... *Jubault*.

Valet du carrosse des Femmes, 365 liv. de gages ; Claude *Robin*, dit *Bourguignon*.

Maréchaux des Forges, 90 liv. de gages chacun : N... *Paupier*, pere & fils.

Chirurgien ordinaire, 60 liv. de gages ; Jean-Baptiste-Côme *Soifnoury*, rue Jacob, n°. 41, à Paris.

Tailleur-Chauffetier-Pourpointier, 60 liv. de gages ; N... *Reigner*.

Secrétaires des Commandemens, 900 liv. de gages chacun ; N... de *Mouffeton*, ancien Fermier-Général.

N... *Meulan*, reçu = N... *Mesnard* de Conichard, qui a conservé les honneurs du service.

Secrétaire ordinaire, 600 liv. de gages ; N... le *Cannut*.

Huissiers de la Chambre par quartier, 180 liv. de gages chacun ;

Louis Bourgeois, & Charles-Louis, son fils, en survivance.

Gaspard le Maître.

N... Duprelle, reçu = Jacques-Michel Voisin.

N... Beche, reçu = Jean-Baptiste Yvannousky.

Huissiers du Cabinet, 150 liv. de gages chacun; Antoine-Marie Nelli, & N... Villemenot, reçu = N... le Monnier de la Croix.

Huissiers de l'Antichambre, 150 liv. de gages: Jean-François Doucet.

N... de Laigle & Pierre-Louis Augustin, en survivance.

Premier Valet-de-Chambre, 300 liv. de gages; N... Cardonne de Clairmonté.

Valet-de-Chambre ordinaire, 200 liv. de gages; Pierre-Antoine Gagelin, reçu = N... Lancel.

Valets-de-Chambre par quartier, 180 liv. de gages chacun; Nicolas Matthieu Connillard de la Brie.

N... d'Agest.

Augustin-Amable Choppin.

Claude le Vacher Duplessis, & Pierre-Noël Boileau, son neveu, en surv.

Jean-Claude Fradiel, reçu = François Dalivoux, son beau-frère.

Joseph-Hubert Willemenot.

Denis Quevanne.

Maurice Castinruillier.

Louis Letailleur, & N... Sauvigné, en survivance.

François Didier.

Jean-Front Desgranges, & N... de Voitine.

Perruquier-Baigneur-Etuviste, 600 liv. de gages; Pierre-Antoine Gagelin.

Porte-Manteau ordinaire, 180 liv. de gages; Louis-Gabriel-Pierre-Anne-Paul-Augustin-Armand le Vasseur.

Maître de la Garde-Robe, 300 liv. de gages; Louis-Auguste Burgand d'Asslaizan.

Valets de Garde-robe ordinaire, 150 liv. N... Campourcy.

Valets-de-Chambre de quartier, 150 liv. de gages; Jean-Baptiste Rigaud Dupré.

Augustin Corniquet.

Guillaume Salomon.

Tailleur ordinaire, 60 liv. N... Sigly.

Garçons de la Chambre ordinaire, 100 liv. N... Morlet, & Claude-Louis Tailleur, en survivance.

N... Cardon, & Jean-Baptiste Yvannousky.

François-Joseph Pasquier, & Denis-François-Joseph, son fils, en surv.

Louis-Charles de Migneaux.

Premier Médecin, 300 liv. de gages; N... de Cremoux, reçu = Jacques Audirac.

Apothicaire du Corps & de la Maison, 380 liv. de gages: N... Vassal.

Médecin ordinaire, 300 liv. de gages: N... Dehorne, & Jean-François Aubry, Adjoint, en survivance.

Médecins consultants; N... Dehorne; N... Lecomte de Carbury; N...

Clopin de Chanphollait; N... Capmas; N... Demontis; N... Menuret de Chambaud.

Chirurgien du Corps, 200 liv. de gages; N... Loustouneau, & Antoine-Toussaint Any, Adjoint, & en survivance.

Chirurgien ordinaire de la Maison , 120 liv. de gages ; N... Guillemon, & Louis Scherer , en survivance.

Chirurgien-Oculiste , MM. Grandjean.

Chirurgien-Dentiste , N... Dauvers.

Garde-malade , N... épouse de N... Lafond.

CHAMBRE AUX DENIERS.

Contrôleur-Général , 600 liv. de gages N... Missilier.

Inspecteur-Général de la Chambre & de l'Ecurie , N... Imbert de Lattes.

Inspecteur-Général du Garde-Meuble , N... Jubeau.

BOUCHE.

Contrôleur ordinaire , 400 liv. de gages ; Antoine Pelerin.

Contrôleurs-Clercs d'Office , 200 liv. de gages chacun ; Jacques-Michel Chevalier de la Prevotiere.

Etienne-Pompée Sevin.

Xavier-Augustin Pacome.

Robert Bourdin , & son frere en survivance.

N... de Jean , & son fils en survivance.

Huissiers de salle , 120 liv. de gages ; Jean-Pierre Carrie.

Remi du Cellier.

Thomas Prevot.

Paul Vaillant.

PANETERIE-BOUCHE.

Contrôleur , N... du Prelle.

Chefs , 180 liv. de gages chacun ; Jean-Baptiste-Mathurin Ducaunois.

François Pelouze.

Jean-Hyppolite Mariel , & N... Duprelle.

Aides , 120 liv. de gages chacun ; Félix Nogaret , & N...

Coueurs de vins , 75 liv. de gages chacun ; N... Bouleron , & Alexandre Lelong.

CUISINE-BOUCHE.

Ecuyer ordinaire , 600 liv. de gages ; Jean-Rolin de Larue.

Ecuyers par quartier , 160 liv. de gages chacun ; Adolphe-Joseph Dameme , Claude-Nicolas Machelard , Jean-Rollin de Larue.

Aides , 120 liv. de gages chacun : N...

Enfans de Cuisine , 60 liv. de gages chacun ; Louis Bonvalet , & N...

Hâieurs , 120 liv. de gages chacun ; François-Joseph-Thomas Lancel , & N...

Officiers Porteurs , 60 liv. de gages chacun ; N... Chibler , N... Gresse , N... Trumet , & N...

Huissiers , 60 liv. de gages chacun ; Jean-Baptiste Vavasseur , N... Mazuel , Alexandre le Long , N... Postulari.

Pâtissier ordinaire , 100 liv. de gages ; N...

Garde-vaisselle , 360 liv. de gages ; Gérard Marson.

Sommiers ordinaires , 300 liv. de gages chacun ; Jean-Baptiste Thomasset , & Jacques-Clément Schnider.

Mâitre-d'Hôtel de la table du premier Maître-d'Hôtel , 400 liv. de gages ; N...

Huissiers du Bureau, 100 liv. de gages chacun ; N... de *Sauvigné*,
& *Jacques de Lachastre*.

FOURRERIE.

Chefs, 200 liv. de gages ; Michel *Galezio*, reçu = son pere ; &
Edme-Antoine Pelerin.

Aides, 120 liv. de gages chacun ; Jean-Baptiste *Langueneur*, &
N... *Lamy*.

Porte-table ordinaire, 360 liv. de gages ; Jacques-Gabriel *Blanchet*.

Maréchaux-des-logis, 400 liv. de gages chacun ; N... *Oger* & Jean-
Louis *Ricquebourg*.

Fourriers du Corps, 200 liv. de gages chacun ; Alexis *Guinet*, &
Jean-Charles *Guinard*, Secrétaire de la Cassette du Roi, pourvu à la
création de la Maison, a prêté serment le 19 Septembre 1773.

Capitaine des Charrois, 100 liv. de gages ; Robert *Gallerand* des Ro-
zères, & Anne-Urbain *Gallerand* de Mailonneuve, son frere, en surv.

Garde-Meubles, 180 liv. de gages ; François *Didier*.

Tapissiers, 100 liv. de gages chacun ; Gaspard *Mibord*, & N...
Marzeilles.

Menuisier, 60 liv. de gages ; N... *Francastel*.

Porte-faix de la Chambre, 60 liv. N... *Gannerie* & Abel-Marie *Gaucher*.

Porte-chaise d'affaires, 300 liv. de gages ; N... épouse de N... *Loth*.

Lavandier du linge du Corps, 120 liv. de gages ; Marie *Dutremblay*,
épouse de N... d'*Escorfaillies*.

Lavandier de Paneterie, Echançonnerie & Cuisine-Bouche, 100 liv.
de gages ; Jean-Baptiste-Armand *Bernard*.

Tresorier-Général, 400 liv. de gages ; N... *Drouet* de Santerre,
reçu = Antoine *Bourboulon*.





M A I S O N
DE MONSEIGNEUR
LE DUC D'ANGOULÊME.

LOUIS-ANTOINE D'ARTOIS, Duc d'Angoulême, né à Verfailles le 6 Août 1775, baptisé dans la Chapelle du Château, & tenu sur les Fonts le 31 Août 1785; il a obtenu le Régiment d'Infanterie & de Cavalerie de Conti, en 1776; nommé par le Roi, avec l'agrément du Grand-Maitre de Malte, Grand-Prieur de France, la même année, Chevalier des Ordres le 27 Juin 1787.

Gouverneur, N... Marquis de Serent.

Sous-Gouverneurs, N... d'Arboville & N... de la Bourdonnaye.

Sous-Précepteurs, N... Marie, & N... Guinée.

*Gentilshommes de la Manche, N... de Sainte-Croix, N... de Néel,
N... de Gain de Montaignac, N... de S. Chamans.*

C H A M B R E.

Premier Valet-de-Chambre, N... de Cazeaux.

Valet-de-Chambre ordinaire, N...

*Huissiers de la Chambre, N... Jacquesson d'Olivotte & N... Fouques
Duparc.*

Porte-Manteau, N... Herbin.

*Porte-Malle, N... Herbin.**Secrétaire de la Garde-robe, N... Forqueray.*

F A C U L T É.

*Premier Médecin, N... de Cremoux.**Premier Chirurgien, N... Amy.**Chirurgien-Oculiste, N... Grandjean, & son frere, en survivance.**Chirurgien-Dentiste, N... Bourdet.**Apothicaire, N... Vassal.**Maître de Danse, N... Laval, & son fils, en survivance.**Maître de Musique, N... de la Garde, & N... Richer, en surv.**Maître d'Armes, N... Rousseau.**Maître de Clavecin, N... Simon.**Maître d'Ecriture, N... Rochon.**Maître de Dessin, N... Vanblarenberge.*

SERVICE DE MONSIEUR
LE DUC DE BERRY.

CHARLES-FERDINAND D'ARTOIS, Duc de Berry, né
à Versailles le 24 Janvier 1778, baptisé le 31 Août 1785.

*Premier Valet-de-Chambre, N... de Provencheres.**Huissiers de la Chambre, N... d'Elzeuzés, & N... le Gendre.*



M A I S O N
DE MADAME ÉLISABETH.

ÉLISABETH-PHILIPPE-MARIE-HÉLENE DE FRANCE,
Sœur du Roi, née le 3 Mai 1764.

Aumônier ordinaire, N... de Montaigu.

Confesseur, N... Madier.

Dame d'Honneur, Diane-Françoise-Zéphirine de Polignac.

*Dame d'Atours, Bonne-Marie-Félicité de Montmorency-Luxembourg,
épouse d'Armand-Louis, Marquis de Sèrent de Kerilly.*

D A M E S P O U R A C C O M P A G N E R .

N... de Maille de Kermen, épouse de N... de Rosieres, Marquis de Sorans.

N... épouse de N... Comte de Beaufort Canillac.

N... de Mackau, épouse de N... Marquis de Bombelles.

N... épouse de N... Vicomte d'Imécourt.

Adélaïde-Louise-Roger-Martine, Comtesse de Polastron, épouse de N... Comte des Deux-Ponts.

N... épouse de N... Marquis de la Rochefontenilles.

N... épouse de N... Vicomte de Mérimville.

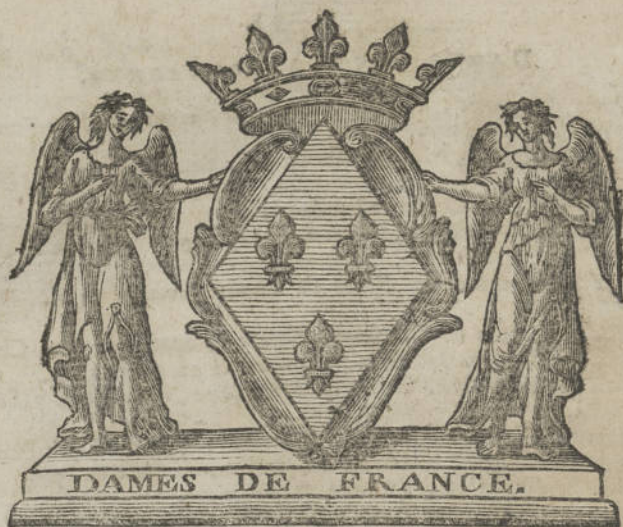
*Delphine de Rosieres Sorans, ci-devant Dame de Remiremont,
épouse de Stanislas-Marie-Adélaïde, Comte de Clermont-Tonnerre.*

- N... épouse de N... Marquis de *Lombellon des Effarts*.
Anne-Louise-Hyacinthe-Augustine de Montesquiou-Fezenfac, veuve
d'Anne-François, Marquis de Lastic.
 N... épouse de N... Marquis de *Causans*.
 N... épouse de N... *Levicomte, Vicomte de Blangy.*
 N... épouse de N... de *Marguerie.*
 N... épouse de N... *Desmoustiers.*
 N... épouse de N... Marquis de la *Bourdonnaye.*
Premieres Femmes-de-Chambre, N... épouse de N... Pernoz; &
 N... épouse de N... *Desguichards, en surv.*
 N... épouse de N... de *Cimeri.*
Femmes-de-Chambre ordinaires, N... de Malivoire, N... de Cagny,
 N... *Bénard, N. de Lau, N... Poirier de Saint-Brice, N... Pernot,*
 N... de *Saint-Gand, N.. Tergat, N... de Roube, N... Legagneur,*
 N... *Navarre, N... Duprai, N... Blarenberghé, & N... Peironnet.*
Coëffesuses, N... Bosserelle, & N... Leguay.
Chevalier d'honneur, Augustin-Gabriel de Franquetot, Comte de
Coigny, Chevalier des Ordres.
Premier Ecuyer, Jean-Balthasar d'Adhémar de Montfalcon, Comte
d'Adhémar, Seigneur de Vaquerolles.
Ecuyer ordinaire, N... de Saint-Pardoux.
Porte-Manteau, N... de Matthieu.
Secretaire des Commandemens, N... Benoist de Carisic.
Premier Valet-de-chambre, N... Lacoste.
Valets-de-chambre par quartier, N... Viard, N... Mairieux, N... &
Sorel, & N... Renault.
Valet-de-Chambre-Tapissier, N... Jubin.
Garçons de la Chambre, N... Duval, N... de Haye, N... Corset,
 N... *Duparcq.*
Valets de Garde-robe, N... Vatel & N..
Coëffeur, N... Leonard.
Empeseuse, N... épouse de N... Desforges.
Blanchisseuse, N... épouse de N... Albert.
Porte-faix de la Chambre, N... Girard & N... Colignon.
Feutiers, N... Mars & N... Pasquin.
Porte-Chaise d'affaires, N... épouse de N... Birbaum.

F A C U L T É.

- Médecin, N... Lemonnier.*
Chirurgien, N... Loustouneau,
Chirurgien-Dentiste, N... Bourdet.
Bibliothécaire, N... Leroux.
Lectrice, N... Payan.
Secretaire de la Chambre, N... Imbert.
Maître de Clavecin, N... Simon.
Maître de Harpe, N... Boilly.





M A I S O N

DE MADAME ADÉLAÏDE.

MARIE-ADÉLAÏDE DE FRANCE, Tante du Roi, née le 23 Mars 1732, Fille de Louis XV, Roi de France, & de Marie Leczinska, Reine de France.

C H A P E L L E.

Premier Aumônier, N... de Green de Saint-Marfault, Evêque de Pergame.

Aumônier ordinaire, N... de Beon, Abbé de Lieu-Dieu,

Aumôniers par quartier, N... de Roquesfeuil.

N... Juygné de la Corbiere, Abbé de Talmond.

N... de Royere, Abbé d'Alon.

Jean-Francois de Castillon, Abbé de Buillon.

Confesseur, N... Bergier, Chanoine de l'Eglise de Paris.

Chapelain ordinaire, N... de Ganderats, Chanoine de Meaux.

Chapelains par quartier, N... Pichenot, N... Baranchon, N... Faidy, N... Raulin.

Clerc de Chapelle ordinaire, N... Rallet.

Clercs de Chapelle par quartier, N... Musnier, N... Najac, N... Hanriot, N... Lemonié.

Sommier de Chapelle, N... Sautet,

Année 1789,

DAMES POUR ACCOMPAGNER.

Dame d'Honneur, Françoise de *Chalus*, épouse de Jean-François, Duc de *Narbonne-Lara*.

Dame d'Atours, N... épouse de N... de *Montmorency*, Duc de *Laval*.

Marie-Elisabeth-Charlotte-Pauline *Gallucy* de l'Hôpital, épouse d'Arnaud-Louis-Stanislas, Marquis de *Loftanges*, nommée le 13 Mai 1754.

Marie-Magdeleine de *Roffet* de *Fleury*, veuve de N... Duc de *Beauvilliers*.

Marie-Elisabeth de *Talleyrand Périgord*, épouse de Jean-Charles, Comte de *Chabannes-Curton*, nommée le 21 Avril 1759.

N... épouse de N... Comte de *Sommevevre*, nommée le 7 Septembre 1764.

Henriette-Jeanne-Hélie de *Beudelievre*, veuve de Louis-François, Vicomte de *Talaru*, Chevalier des Ordres, nommée en 1768.

N... épouse de N... Vicomte de *Narbonne*.

N... épouse de N... Marquis de la *Rochelambert-Theval*.

N... épouse de N... Marquis d'*Osmont*.

N... épouse de N... Comte de *Beon*.

N... épouse de N... *Ferron*, Comte de la *Ferronnays*.

N... épouse de N... Comte de *Ganges*.

N... épouse de N... Comte des *Ecotais*.

Marie-Charlotte de *Varagne* de *Gardouch*, épouse de Charles-Magdeleine de *Preissac*, Vicomte d'*Esclignac*.

N... épouse de N... Comte de *Fexenjac*.

Chevalier d'honneur, Louis, Comte de *Narbonne*.

Premier *Ecuyer*, N... Comte de *Chabannes*.

Ecuyer ordinaire, N... Comte de *Rienecourt*.

Ecuyers par quartier, N... d'*Hamelin*, N... de *Montfaucon*, N... Lemoine de *Beaumarchais*, & N... de *Beaumont*.

Porte-Manteau ordinaire, N... de *Sarthe*.

C H A M B R E.

Premieres Femmes-de-Chambre, N... de *Canecaude*, & N... *Collet*.

Femmes-de-Chambre ordinaires, N... de *Lasfesse*, & N... de *Lasfesse* de *Beauville*, en survivance; N... *Chanteloup*, N... *Vior*, N... *Grignon*, N... *Mericourt*, N... *Bourdin*, N... *Simon*, N... *Malles*, N... *Denois*, N... *Martin*, N... *Trablaine*, & N... *Lecuyer*.

Coëffeuze, N... *Laffillé*.

Premier Valet-de-Chambre, N... *Pomier*.

Valet-de-Chambre ordinaire, N... *Anceaux*.

Valets-de-Chambre par quartier, N... *Marcajou*, N... *Tonnellier*, N... *Flechelle*, N... *Claret*, N... *Lebrun*.

Valet-de-Chambre-Tapissier, N... *Hubert*.

Garçons de la Chambre, N... *Lannoy*, N... *Legris*, N... *Laffilé*, N... *Pepin*.

Coëffeurs, N... *Lebrun* & N... *Tavernier*.

Huiffiers du Cabinet, N... Huet, & N... Lelong.
Huiffier ordinaire de la Chambre, N... de Labrière.
Huiffiers par quartier, N... Morand, N... Desmarais, N... Harivel,
 & N... Leclerc, en survivance; N... Lebauf.
Porte-Effets, N... Bournot, & N... Martel.
Feutiers, N... Huet, & N... Lombard.
Porte-Chaise d'affaires, Demoiselle N... Bournot.
Maître de la Garde-robe, N... Campan.
Femme de la Garde-Robe des Aïours, Demoiselle N... Parquet,
Valets de Garde-Robe, N... Mercier, & N... Landry.
Garçon de Garde-robe ordinaire, N... Thauray.

C O N S E I L.

Chef du Conseil, Intendant-Général des Finances, N... de Ruallens,
Secrétaire des Commandemens, N... Benoît de Carisic.
Treſorier-Général, N... Alliot de Muffay.
Secrétaire ordinaire du Cabinet, N... de Chamfort.
Premier Médecin, N... de Laffonne.
Médecin ordinaire, N... Cornet.
Chirurgiens, N... Louſtouneau, & N... Colon.
Lectrice, N... de Crux.

M A I S O N

D E M A D A M E V I C T O I R E .

V I C T O I R E - M A R I E - L O U I S E - T H É R È S E ^F D E F R A N C E ,
 Tante du Roi, née le 11 Mars 1733. Fille de Louis XV, Roi de
 France, & de Marie Leçzinska, Reine de France.

C H A P E L L E .

Premier Aumônier, François de Narbonne Lara, Evêque d'Evreux.
Aumônier ordinaire, N... de Luberſac.
Aumôniers par quartier, N... de Langle d'Ardez, Grand-Archi-
 diacre d'Evreux; N... de Caqueray, N... de Langtes, N... de Melis-
 gnan, Chanoine de Condom.
Confefſeur, N... Madier.
Chapelain ordinaire, N... Laurent.
Chapelains par quartier, N... de Bompard, N... de Faydit; N...
 Rallet, N... Beſombes.
Clerc de Chapelle ordinaire, N... Cleſdat Desbordes.
Clercs de Chapelle par quartier, N... Cambois, N... Thierry;
 N... Larcher, N... Pajot.
Sommier de Chapelle, N... Delcros.

Dame d'Honneur, N... épouse de N... Comte de Chatellux.

Dame d'Atours, N... épouse de N... Marquis d'Oniffan.

DAMES POUR ACCOMPAGNER.

Magdeleine-Charlotte le *Pelletier* de S. Fargeau, veuve de Thomas Alexandre-Marc d'Alface Henrin Liéard, Prince de Chimay, nommée le 29 Juillet 1758.

N... *Turgot* de S. Clair, épouse de N... Comte de *Boisgelin*.

N... épouse de N... Marquis de *Castellane*.

N... épouse de N... Marquis de *Mesmes*.

Louise-Elisabeth de *Melin* Epinoy, épouse de N... Marquis de *Guistelle*.

N... épouse de N... Comte d'*Albon*.

N... épouse de N... Comte de *Ségur*.

N... épouse de N... Vicomte de *Beaumont*.

N... épouse de N... Marquis d'*Estournel*.

N... épouse de N... Comte de *Lastic*.

N... épouse de N... Marquis de *Rians*.

N... épouse de Louis, Comte de *Narbonne*.

N... épouse de N... Marquis de *Saisseval*.

N... épouse de N... Comte de S. *Sauveur*.

Anne-Catherine *Thiroux* de Montregard, épouse de N... Comte de *Pracontal*.

N... épouse de N... Vicomte de la *Luxerne*.

Chevalier d'Honneur, N... Comte de *Chatellux*.

Premier Ecuyer, N... de *Gallard*, Comte de Béarn, & N... de *Gailzard* de Brillac, en survivance.

Ecuyer ordinaire, N... *Thabouren* de Crespy, reçu = N... de *Montigny*.

Ecuyers par quartier, N... de *Brignac*, N... de *Villeon*, N... de *Langon* de Lostiere, N... de *Villouveys* de Brignac.

Porte-Manteau ordinaire, N... *Genil*.

C H A M B R E.

Premiere Femme-de-Chambre, Madame le *Monnier*, & Mademoiselle d'*Hoppen*, en survivance.

Mademoiselle *Ciolti*, & Madame *Sevin*, en survivance.

Femmes-de-Chambre ordinaires, N... *Daiguillon*, N... *Tripart*, N... *Bourlin*, N... *Lavechef Duparc*, N... *Huet*, N... d'*Arnaudin Durillo*, N... *Venderlenden*, N... *Ciolti*, niece; N... S. *Hilaire*, N... *Damielh*, N... *Gautier*, N... *Durup* de *Baleine*, N... *Croville*, N... *Tourette*, N... *Segaux*.

Coëffuses, N... *Hubert*, & N... *Dauge*.

Premier Valet-de-Chambre, N... le *Moine* de *Clermont*.

Valets-de-Chambre par quartier, N... *Segaux*, N... *Facquet*, N... *Cordelle*, N... *Croville*, N... *Langrené*, N... *Guereux*.

Garçons de la Chambre, N... *Aubert*, N... *Thomerel*, N... *Meslin*, N... *Cauet*.

Coëffeur, N... *Facquet*.

Huissiers du Cabinet, N... *Bardou*, N... *Daigremont*, Adjoint; & N... *Jadin*.

Huissier ordinaire de la *Chambre*, N... Marco de S. Hilaire.
 Huissiers par quartier, N... Bejnard, N... le Normand, N. Sevin,
 N... Berry, en survivance; N... le Maître.
 Feutiers, N... le Cerf, & N... Drouet.
 Porte-Effets, N... Fouillet, & N... Haumaitre.
 Porte-Chaise d'affaires, Madame Landot.

G A R D E - R O B E.

Maître de la *Garde-robe*, N... Dumas de Boisgramont, & N... Forestier, en survivance.
 Femme de la *Garde-robe*, chargée des Atours, N... de Laigle.
 Valet de *Garde-robe*, N... David, & N... Liout.
 Premier Médecin, N... Maloet.
 Médecin ordinaire, N... Cornet.
 Chirurgiens, N... de Lassus, & N... Colon.
 Chirurgien-Dentiste, N... Dauvers.
 Lectrices, Mademoiselle de Beaumont, Madame de Bonnard, en survivance; Madame Campan, & Madame Dufour de Villeneuve.

C O N S E I L.

Chef du Conseil & Intendant-Général des Finances, N... de Ruallém.
 Secrétaire des Commandemens, N... Benoit de Carisfe.
 Trésorier-Général, N... Alliot de Musséy.
 Secrétaire ordinaire du Cabinet, N... Mornard.
 Secrétaire de la *Chambre*, N... Coquet.

B O U C H E D E M E S D A M E S.

Maître-d'Hôtel, ceux du Roi, par quartier.
 Inspecteur de la *Maison*, N... Raoulx.
 Contrôleur, N... de Laroche.
 Argentier, N... Simon.
 Chef du Bureau, N... Bailly.
 Contrôleur, N... Jolly.

C U I S I N E - B O U C H E.

Contrôleur-Chef, N... Messier.
 Chefs, N... Lenoir, & N... Jolly.
 Officier-Porteur, N... Hachette.
 Pâtisseries, MM. Souliard.
 Hôteur, N... Havard.
 Aides, N... Prudhomme, & N... Bazinet.

G O B E L E T E T F O U R R E R I E.

Chef & Contrôleur, N... Lagneau.
 Aides, N... Malathier.
 Chefs, N... Lamy & N... Blaiseau.
 Aide, N... Paillié.





PRINCES DU SANG.

MAISON D'ORLÉANS.

Séparation de la branche régnante, Mai 1643; premier titre, Duché d'Anjou; don des Duchés-Pairies d'Orléans, de Valois & de Chartres, & de la Seigneurie de Montargis, en apanage, c'est-à-dire, pour enfans & descendans mâles légitimes, en ligne masculine, avec faculté de créer tous Officiers propres, & toutes autres prérogatives appartenant au Prince apanagé, & sous condition expresse de reversion à la Couronne, à défaut de la ligne masculine & légitime; & mutation des nom & titre d'Anjou en ceux d'Orléans, Mars 1641, enregistrement au Parlement, 10 Mai, & en la Chambre des Comptes, premier Juin même an. Don du Duché-Pairie de Nemours, des Comtés de Dourdan & de Removentin, & du Marquisat de Coucy & Folenbray, pour supplément d'apanage, aux mêmes prérogatives & conditions, 24 Avril 1672, enregist. 3 Septembre & 22 Décembre suivans; dévolution du Duché-Pairie de Montpensier, ensemble du Dauphiné, d'Auvergne, & postérieurement de la Principauté de Joinville, en vertu de legs universel fait par testament de Mademoiselle de Montpensier, 5 Avril 1693; continuation du Duché-Pairie de Montpensier, pour hoirs & ayant causes mâles & femelles, Mars 1695, enregist. 20 Avril suivant; retrait des Domaines engagés de Laon en Laonois, Crépy & Noyon, 21 Avril 1750; acquisition du Comté de Soissons, dont moitié patrimoniale & moitié tenue par engagement du Roi, 26 Juin suivant; union du tout à l'apanage, aux mêmes charges, 28 Janvier 1751; enregist. 5 Février suivant.

LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS, Duc d'Orléans & de Chartres, premier Prince du Sang, fils de défunt Louis-Philippe d'Orléans, Duc d'Orléans & de Chartres, premier Prince du Sang,

Chevalier des Ordres, Lieutenant-Général des Armées, décédé à Saint-Affise ; son cœur transporté au Val-de-Grace le 18 Novembre 1785 ; & de Louise-Henriette de Bourbon-Conti, décédée le 9 Février 1759 ; est né à Saint-Cloud le 13 Avril 1747, a été d'abord Duc de Montpensier, puis titré Duc de Chartres, nommé Colonel du Régiment d'Infanterie de son nom, & Chevalier des Ordres le 30 Mai 1762, Gouverneur du Poitou le 10 Août 1776, Lieutenant-Général des Armées navales le 29 Janvier 1777, Lieutenant-Général des Armées de terre le 27 Juillet 1778, Colonel-Général des Hussards, a prêté serment pour cette Charge entre les mains du Roi, le 18 Octobre 1778 ; devenu Duc d'Orléans par succession paternelle, avec attribution de premier Prince du Sang, le 18 Novembre 1785 ; marié le 5 Avril 1769, à

Epouse, Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthievre, Duchesse d'Orléans, née le 13 Mars 1753, fille de Louis-Jean-Marie de Bourbon, Duc de Penthievre, Grand-Amiral de France, & de feu Marie-Félicité d'Est-Modene, dont :

Fils, N... d'Orléans, Duc de Chartres, né le 6 Juin 1773.

N... d'Orléans, Duc de Valois, né le 3 Juillet 1775.

N... d'Orléans, Duc de Montpensier, né le 7 Octobre 1779.

Fille, N... d'Orléans, Mademoiselle d'Orléans, née le 23 Août 1777.

Sœur, Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, Duchesse de Bourbon, née le 9 Juin 1750 ; mariée le 24 Avril 1770, à Louis-Henri-Joseph de Bourbon-Condé, Duc de Bourbon.

Nos Rois ont toujours accordé au premier Prince de leur Sang, une Maison composée d'un certain nombre d'Officiers, auxquels ils ont attribué les mêmes privilèges dont jouissent les Officiers, Domestiques & Communiaux de leur propre Maison.

C'est conformément à cet usage, que le Roi rendit une Déclaration le 6 Janvier 1724, dans laquelle S. M. a marqué, que ne pouvant continuer au Duc d'Orléans, son oncle, la même Maison qu'avoit eue feu son pere, petit-fils de France, ainsi que S. M. l'auroit désiré, attendu que l'ordre établi de tout temps pour le premier Prince du Sang, l'obligeoit de suivre les états de ceux qui avoient précédemment tenu ce haut rang ; ainsi S. M. restreignit la Maison de ce Prince à un certain nombre de personnes, & leur attribua les mêmes privilèges, droits & prérogatives des Officiers Communiaux de la Maison du Roi.

Par autres Lettres-Patentes données à Versailles au mois de Janvier 1724, registrées en la Cour des Aides de Paris, le 8 Février suivant, le Roi créa un Chancelier-Garde des Sceaux, & sept autres Officiers de Chancellerie, pour l'apanage de M. le Duc d'Orléans, premier Prince du Sang.

Cette Chancellerie éteinte par le décès de feu M. le Duc d'Orléans, a été rétablie par Lettres-Patentes du 4 Janvier 1786, & par d'autres Lettres du mois de Juillet suivant, enregistrees en la Cour des Aides de Paris, le 9 Août de la même année, le Roi a créé le Conseil actuel de l'héritier du nom & de l'apanage de ce Prince, avec attribution des honneurs, droits, prérogatives, franchises, privilèges & exemptions dont ont joui, ou dû jouir les mêmes Officiers du feu Duc d'Orléans.

C H A N C E L L E R I E.

Chancelier-Garde des Sceaux, Chef du Conseil & Surintendant des Finances & Bâtimens, Louis-René-Magdeleine le Vassor, Comte de la Touche, &c. de la Société Militaire de Cincinnatus, Capitaine des Vaisseaux du Roi, Inspecteur-Général des Canonniers auxiliaires de la Marine, reçu le premier Janvier 1788.

Secrétaire des Commandemens, Maison, Domaines & Finances, & du Cabinet, Henri de Shée, reçu le 19 Février 1786.

Secrétaire des Commandemens, Pierre-Joseph de Ferrier du Chatelet, reçu le 29 Septembre 1786.

Contrôleur-Général des Finances, Jérôme-Joseph-Geoffroy de Limon, reçu le 2 Septembre 1786.

Intendants des Finances, ledit Joseph-Geoffroy de Limon; & Modeste Monnot, reçu le 17 Septembre 1786.

Trésorier-Général, Charles Gally, reçu le 23 Septembre 1786.

Conseillers, Louis Leroi, reçu le 19 Juin 1787.

Pierre-Nicolas-Henryon de Penséy, reçu le 19 Juin 1787.

François-Placide-Nicolas Ferrey, reçu le 19 Juin 1787.

François-Henri Benoist, reçu le 19 Juin 1787.

Maîtres des Requêtes, Jean-Pierre Jerla, reçu le 26 Mars 1788.

Nicolas-François Millet, Clerc, reçu le 26 Mars 1788.

André Masson de Neuville, reçu le 7 Mai 1788.

N...

Secrétaire du Conseil, Denis-François Lallemand, reçu le 19 Juin 1787.

Garde des Archives, Jacques-Philippe Bichet, reçu = N... d'Ardenne, le 19 Juin 1787.

Agent des Affaires, Claude-Sébastien Tariat-Dupleffis, reçu le 19 Juin 1787.

Contrôleur de la Chancellerie, N...

Secrétaire des Finances, N...

Huissiers du Conseil, Jean-Baptiste de Voitines, reçu le 19 Juin 1787.

Joséph-Martin Hatton, reçu le 19 Juin 1787.

Conseiller-Audiencier, Garde des Rôles de la Chancellerie, Charles-Jean Mollerat, reçu le 22 Février 1786; N... de Seine, Adjoint, & en exercice.

Chauffe-Cire, Ambroise-François-Marie Etienne, reçu le 22 Février 1786.

Huissier de la Chancellerie, N...

Agent de Change, N... Biers.

Imprimeur-Libraire, N...veuve d'Houry, & N... Debure, son gendre.

Nous donnerons dans la prochaine édition, l'état des différens Officiers qui composent les Maisons de Monseigneur le Duc & de Madame la Duchesse d'Orléans, qu'on ne nous a pas fourni.

Par Déclaration du Roi, donnée à Versailles le 12 Février 1786, enregistrée en la Cour des Aides le 5 Avril suivant, S. M. a maintenu les Officiers de la Maison de feu M. le Duc d'Orléans, dans les privilèges des Communaux, en s'exprimant ainsi :

Desirant faire connoître d'une manière particulière l'estime & l'affec-

tion que nous avons toujours eues pour feu notre très-cher & très-ami Cousin, Louis-Philippe d'Orléans, Duc d'Orléans, premier Prince de notre Sang, & donner à sa mémoire un témoignage du souvenir que nous conservons, tant de ses qualités éminentes que de son attachement invariable pour notre Personne; nous avons bien voulu accorder aux Officiers qui composoient la Maison lors de son décès, la jouissance, leur vie durant, des privilèges qui étoient attribués aux Charges dont ils étoient revêtus. A ces causes, de notre grace spéciale, pleine puissance & autorité Royale, nous avons dit & déclaré, & par ces présentes, signées de notre main, difons & déclarons, voulons & nous plaît que les Officiers, Domestiques & Commensaux de la Maison de feu notre Cousin, Duc d'Orléans, qui sont dénommés & compris dans l'état y attaché, sous le contre-scel de notre Chancellerie, jouissent, leur vie durant, de tels & semblables privilèges, franchises & exemptions dont jouissent nos Officiers, Domestiques & Commensaux, suivant nos Edits & Ordonnances, le tout ainsi qu'ils ont bien & dûment joui ou dû jouir du vivant de notredit Cousin, ensemble les veuves de ceux qui sont décédés, ou qui décéderont ci-après, tant qu'elles demeureront en viduité, nonobstant que lesdits privilèges, franchises & exemptions ne soient ici déclarés, ni spécifiés. Si donnons en mandement à nos amis & féaux Conseillers, les Gens tenant notre Cour des Aides à Paris, que ces présentes ils aient à faire registrer, & de l'effet & contenu en icelles, jouir & user pleinement & paisiblement lesdits Officiers, Domestiques & Commensaux de notredit Cousin, employés audit état, & leurs veuves pendant leur viduité, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens: Car tel est notre plaisir. En témoin de quoi, nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Donné à Versailles, le douzième jour du mois de Février, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-six, & de notre regne le douzième. Signé, LOUIS; & plus bas, par le Roi, signé, le Baron DE BRETEUIL. Et scellé du grand Sceau de cire jaune.

Etat des Officiers de Monseigneur le Duc d'Orléans, porté à la Cour des Aides, le 8 Mars 1778.

Premier Gentilhomme, 2500 liv. Emmanuel-Louis-Auguste, Comte de Pons-Saint-Maurice.

Huit Gentilshommes ou Chambellans, 500 liv. de gages chacun: Jean-Baptiste, Comte de Castellane.

Louis, Vicomte de Noé.

Louis, Comte de Schomberg.

Joseph-Hector d'Estampes-Valencay, mort en 1788.

Barnabé-Louis-Gabriel, Comte d'Osmond.

Jacques-Anne-Joseph Leprière, Comte de Vauban.

Anné-Michel-Louis de Roncherolles de Pons-Saint-Pierre.

Pierre-Paul-Louis, Marquis de Laroche-Fontenilles.

Douze Gentilshommes ordinaires, 600 liv. de gages chacun: Louis de la Bossière.

Henri-Charles de Longueil.

Charles Asselin des Ports.

Antoine Pineon.

- Joseph, Marquis de *Villeneuve*.
 Dominique de *Beauvoir*, Chevalier de *Villac*.
 Henri d'*Empoignée*.
 Jacques-Auguste *Poilou* de Saint-Marc.
 François-Genevieve de *Tudert*.
 Anne-François d'*Estrel* de Marnay.
 Henri-Félix de *Foissy*.
 Jacques-Artus *Offanagan*.
 Quatre *Ecuyers de main*, 600 liv. de gages chacun : Paul-Marie
 Antoine *Fleuriot* de Langle.
 Jean-Jacques-Guillaume *Durouil* de Bois Massat.
 Jean-Baptiste-Louis, Chevalier de la *Buffiere*.
 Antoine de *Pelignieres*-de Saint-Martin.
 Deux *Confesseurs-Prédicateurs*, 200 liv. : Bernard *Obrien* & Oli-
 vier *Leclen*.
 Quatre *Aumôniers*, 200 liv. : Pierre-François *Lechanteux*, André
Gauthier, Jean-Baptiste *Talon*, Louis-Camille *Letréfor* de Fontenay.
Généalogiste, 300 liv. : N...
 Six *Médecins*, 150 liv. Antoine-Gabriel *Herrenswand*, Gabriel-
 Robert *Duchemin*, Paul-Joseph *Barthès*, Daniel *Delaroché*, Joseph
Adam, Louis *Quevremont* de la Morthe.
 Quatre *Chirurgiens*, 150 liv. : Jean *Piquet*, Jean *Coquart*, Jean-
 Noël de *Saint-Martin*, Charles *Couad*.
 Quatre *Apothicaire*s, 150 liv. : Philippe *Bran*, Balthazard *Che-*
minard, Louis-Martin *Chalard*, Jean *Kouelle*.
Chirurgien-Opérateur, 150 liv. : Bernard *Bourdet*.
 Quatre *Barbiers*, 200 liv. chacun : Claude *Ménager*, Pierre-René
Maugé, René *Prieur*, Louis *Crespin*.
 Quatre *Maréchaux-des-Logis*, 200 liv. : Pierre *Texier* de Montain-
 ville, Charles-Marie-Matthieu de *Fontaville*, Charles *Chevance*, Jac-
 ques-Hyppolite le *Mercier* de Pierremont.
 Quatre *Fourriers des Logis*, 200 liv. Thomas-Robert *Lamarre*, Jo-
 seph-Isambart de *Baigneux*, Ignace-Joseph *Giraud* de la Brosse, Fran-
 çois *Bouge*.
 Deux *Contrôleurs*, 4000 liv. ; Jacques-Louis *Liebault*, & Claude-
 Olivier *Caminade* de Castres.
 Premier *Valet-de-Chambre*, 600 liv. : Claude *Champeaux*.
 Douze *Valets-de-Chambre*, 200 liv. : Pierre *Maxard*, Louis *Bailly*,
 Jean-Baptiste *Maublanc*, Jean-Marie-Michel *Legoué*, Nicolas *Ferrière*,
 Pierre-Joseph *Hubert*, Nicolas *Rignol*, Jean-Etienne *Raiffier*, Damien
Signé, Antoine *Carandet*, Adrien-Joseph *Lahaye*, Pierre-Quentin-
 François *Vieville*.
 Quatre *Valets de Garde-Robe*, 200 liv. : Charles *Bailly*, cadet ;
 René *Guillard* de Fresnay, Jean *Lendz*, N...
 Quatre *Garçons de Garde-Robe*, 200 liv. : Jean-Nicolas *Neubec-*
quer, Jean *Rignol*, Charles-François *Tilorier*, Guillaume-Romain
Conty.
 Quatre *Porte-Manteaux*, 150 liv. : Jean-Louis-Laurent de *Belle-*
ville, Nicolas *Bazire*, Martin *Valette*, Louis-Claude de *Forges*.
 Quatre *Huissiers du Cabinet*, 200 liv. : Louis-Charles *Vassal*, Pierre

Durieux, Pierre-Jacques *Juliot* de Fougeray, Jean-Baptiste-Alphonse Lahure.

Quatre Huissiers de la Chambre, 200 liv. : Louis *Piché*, l'aîné ; Charles-Louis *Terneaux*, Pierre *Boreau* de la Besnardiere, Alexandre-Guy *Verrier*.

Quatre Huissiers de l'Anti chambre, 160 liv. : Pierre *Jouin*, Pierre *Piogé* de Pantigné, Louis-Nicolas *Rivot*, Antoine-Nicolas *Hust* Poisson.

Deux Tapissiers, 120 liv. : Etienne *Leger* & Marie *Leger*.

Lavandier, 100 liv. : Charlotte *Bouger*, dite *Leger*.

Tailleur, 100 liv. : Philippe-Antoine-Martin *Ourskirchen*.

Cordonnier, 100 liv. : Lambert *Freminet*.

Horloger, 150 livres : Jacques *Debon*.

Orfèvres, 120 liv. : Charles-Jean-Joseph *Lecor*, & Francois-Michel *Montaigne*.

Marchands Merciers, 100 liv. : Marie-Charlotte-Victoire *Perfon*, & Thomas *Foucher*.

Secretaires des Commandemens, 500 liv. : Anne-Jean-Maximin de *Mary*, & Antoine-André *Labrest* Fontaine.

Secretaires-Intendants des Finances, 600 liv. : Pierre *Pitoin*, Prosper-Guillaume *Tassin* de Villepion, & Jean-Louis *Desfroys*.

Tre'sorier-Général, 500 liv. : Jean-Louis *Loiseau* de Berenger.

Gens du Conseil, 600 liv. ; Jean-Louis *Loiseau* de Berenger, Jean-Baptiste *Duverne*, Anne-Jean-Maximin de *Mary*, Anselme-Joseph d'Oultremont, Etienne-Pascal *Gigault* de Crisenoy, Raymond *Labarere*, & Francois *Gabard*.

Huit Secretaires ordinaires, 300 liv. : Jean-Paul *Grand Jean* de Fouchy, mort en 1788 ; Gabriel-Henri *Gaillard*, Gaspard-Michel *Leblond*, Léonard-Antoine *Thomas*, Jean *Giraud* de Lachau, Pierre-Francois-Alexandre *Lefevre*, Pierre-Henri *Larcher*, Jean-Baptiste *Dusaulx*.

Secrétaire-Interprete, 300 liv. : Jean *Giraud* de Lachau.

Secretaires du Conseil, 400 liv. : Louis-André *Lardenne*, & Adrien-Michel *Portier*.

Quatre Agens d'Affaires, 300 liv. : Francois-Germain de *Rebergues*, Gabriel-Tipheneau *Deshayes*, Jean-Bernard de *Couffy*, André-Maximilien d'*Autrepe*.

Garde des Archives, 400 liv. : Louis-André d'*Ardenne*.

Libraire-Imprimeur, 200 liv. : Laurent-Charles d'*Houry*, mort en 1786.

Architectes, 150 liv. : Pierre-Germain *Legrand*, & Henri *Pigre*.

Peintre, 150 liv. : Jean-Baptiste-Marie *Pierre*.

Contrôleurs, 120 liv. : Francois *Mateau*, & Henri *Pietre*.

Maître Maçon, 120 liv. : Henri-Médard-Pierre *Pietre*.

Menuisier, 120 liv. ; Pierre *Cartigny*.

Serrurier, N...

Premier Maître d'Hôtel, 600 liv. : Francois, Baron de *Poudenx*.

Six Maîtres-d'Hôtel, 400 liv. : Claude *Pannetier*, Nicolas-Laurent-Sulpice *Chapelon* de Villemagne, Pierre-Alexandre de *Montigny*.

Douze Gentilshommes servans, 200 liv. : Charles de *Labriere* des

Moyaux , Jean-Pierre Perrot de Laage , Jean-Baptiste Macmahon d'Éguiles , Gabriel Viault , Paul-Etienne Colombel , Mathurin-Renauld de Berihécourt , Charles-Jacques-Etienne Girard de Villars , Jean-François Bouffgeois de Chrestienneville , Jean-Nicolas Ride , Nicolas-Dominique Jouin , Anne-Jacques-Philippe Chevalier , Sieur de la Lande , René-François Jarry.

Trois Contrôleurs , 300 liv. ; Claude Lepage , Jean-Baptiste Blancpain , Jean-Baptiste Barbot.

Quatre Chefs de Paneterie , 200 liv. : Jean Couché , Pierre Denis , Tainé ; François-Noël Noël , Antoine-Nicolas-Louis Leroy de Montflobert.

Aides Panetiers , 150 liv. : Quentin Dubut , Jean Cuyillier.

Sommiers , 150 liv. : François-Noël-Alexandre Charlot , dit Duval , Pierre-Matthieu Furet.

Chefs d'Echansonnerie , 200 liv. : Guillaume Rey , Valere Chauchot , Claude-Nicolas le Cauchois , Jean Barry.

Aides , 150 liv. : Robert Sallot des Noyers , Louis-Charles-Edme Noury.

Sommelier , 120 liv. : Jean-Claude des Marais.

Chefs de Fruiterie , 150 liv. : Charles-Antoine Blesmare , François Corson de la Motte , Jean Morel , Jacques-François Mantois.

Aides , 120 liv. : Louis Godard de Sergy , Pierre Denis , cadet.

Sommelier , 120 liv. : Pierre-Jean Revel de Cottra.

Ecuyers de Cuisine , 200 liv. : Jean-Baptiste de Fresnes , Pierre-Nicolas Philieul , Nicolas Jacob.

Aides , 150 liv. : Charles Griel , Florent Larrivée , Jean-Baptiste le Pannetier , Sieur de Fennerie ; Joseph Prevôt.

Enfans de Cuisine , 120 liv. : Pierre-Noël-Esmond du Coudray , Pierre-Marie-Joseph de Broqueville , Matthieu-Pierre Verrier , Jean-Charles Dely.

Trois Porteurs de Cuisine , 110 liv. : Jean-Baptiste Piedlievre , Elaise-Marie-Jacques de Crecy , Jean-Baptiste Charpenier.

Pâtissier , 150 liv. : Marc-François Tourjel.

Boulangier , 140 liv. : Claude Lebon.

Pourvoyeurs , 110 liv. : Antoine Jannel de Lajarry , & Louis-Antoine Jacquier Descrienne.

Chefs de Fourrière , 200 liv. : Louis-Gabriel-Henri-Pierre de la Fresnaye , & Jacques-Louis Ducasse.

Aides , 200 liv. : Martin-René Barbeau , & Louis Michaux.

Garde-vaisselle , 200 liv. : Louis Lefevre.

Sommier de vaisselle , 200 liv. : François Buchey , & N... de la Mésangere.

Marchand Linger , 150 liv. : François Lardot.

Premier Ecuyer , 2500 liv. : Henri-Charles Thiard de Bissy.

Ecuyers-Cavalcadours , 600 liv. : Charles-Emmanuel de Foissey , & François-Constantin de Brossard.

Contrôleur , 400 liv. : Charles-Jean Mollerat.

Argentier , 200 liv. : Pierre-Joseph Patier.

Concierger-Garde-Meubles , 120 liv. : Charles-Jean Mollerat.

Piqueur , 120 liv. : Jean Nargeot.

Fourriers-des-Logis de l'Ecurie, 120 liv. : Philippe-Nicolas-François Thomas, Sieur du *Taillis*; Charles-François-Félix Hebert des *Charelets*.

Maîtres Palfreniers, 150 liv. : Jacques-Louis Nivet, François-Julien *Legoix*, François *Bohorel*, Jean *Fortin*.

Cochers, 100 liv. : Nicolas-Charles *Parisis*.

Postillons, 100 liv. : Vincent *Becet*, & René *Vuelbant* Daurassacq.

Tailleur de l'Ecurie, 110 liv. : Antoine *Antignac*.

Ceinturier, N...

Fourbisseur, 120 liv. : Jean-Louis *Piquet*.

Armurier, 120 liv. : Pierre *Lepage*.

Maréchaux de Forges, 100 liv. : Antoine *Mantel*, & Nicolas de *Faux*.

Sellier-Carrossier, 100 liv. : Jean-François *Hemery*.

Bourelrier, 100 liv. : Isidore *Lefèvre*.

Eperonnier, 100 liv. : François *Debar*.

Gouverneur des Pages, 400 liv. : Michel-Louis de *Bullioud*.

Chapelain des Pages, 200 liv. : Jean-Baptiste *Closet*.

Maître de Mathématiques, N...

Maître de Danse, 120 liv. ; Claude *Lambole* Tessiers.

Maître d'Armes, 110 liv. : Jean *Teillagory*.

Valés des Pages, 110 liv. : Toussaint-François *Hegut*, & Jean-Baptiste *Berue*.

Premier Veneur, 100 liv. : Louis-Henri de la *Tour-du-Pin* de la *Charge*.

Gentilhomme de la Venerie, 600 liv. : Guillaume-Martin *Durouille* de *Boismassot*, & Augustin-Antoine-Louis *Duprat*, Comte de *Barbancon*.

Veneurs, 200 liv. : Nicolas de *Facq*, François *Thomas*, Alexandre-Ursain *Michel*, Alexandre *Dupleffis*, Michel *Branchu* de *Briffac*, René-Jean *Terriers* de la *Chemencerie*.

Trois Gentilshommes de la Fauconnerie, 600 liv. : François-Alexandre, Comte de *Polignac*, Louis-Auguste de *Marguerie*, Pierre-Augustin-Anne-César, Comte de *Martin*.

Deux Fauconniers, 150 liv. : Pierre *Vassant-Dumoncel*, & Charles-François *Frion*.

Quatre Huissiers, 100 liv. : François-Joseph *Thierrin*, Claude-Eustache *Chanay*, François-Joseph *Egle*, Jean-Pierre *Cudré*.

Chancelier, créé par Lettres de Février 1752 : Jean-Baptiste *Le moine* de *Belle-Isle*.

Contrôleur des Finances, 600 liv. ; Pierre *Pitoin*.

Secretaires des Finances, 600 liv. ; Anne-Jean-Maximin de *Mary*, Antoine-André *Labreli* Fontaine.

Audancier Garde des Rôles, 300 liv. ; Armand-Thierry *Cesvin*.

Chauffe-Cire, 120 liv. ; Jean *Goux*.

Huissiers de Chancellerie, 120 liv. ; Joseph-Martin *Hatton*, & Jean-Baptiste de *Voitine*.





M A I S O N
DE MONSEIGNEUR
LE PRINCE DE CONDÉ.

Séparation de la branche de Vendôme, Mars 1537, & premier titre d'abord Vendôme, puis Condé; partage provisionnel entre freres, portant cession des Comtés de Soissons, Anisy en Laonois & autres terres... la plupart de ces terres depuis aliénées ou cédées en partage à des cadets. Dévolution de la Baronnie de Roye en Picardie & autres, par mariage, 22 Juin 1551; & don de celle de Conti, depuis Marquisat, en considération du même mariage, & pour le second fils qui en naîtroit, 21 Juillet 1553; don du Comté de Vallery en Champagne, par la veuve du Maréchal de Saint-André, sous espoir de mariage, 1564; acte d'arbitrage & transaction finale portant cession de la terre de Nogent-le-Rotrou, pour part en succession fraternelle & autres, 5 Mars 1566; érection de la même terre en Duché-Pairie, sous le nom d'*Enghien-le-François* même an; le titre depuis transféré sur Issoudun en Berry, & ensuite éteint par défaut d'enregistrement ou par démembrement: acquisition de moitié du Marquisat de Châteauroux, 12 Septembre 1612, & de l'autre moitié, 15 Octobre suivant; érection du même Marquisat en Duché-Pairie pour hoirs & successeurs, tant mâles que femelles, des nom, famille & maison de Bourbon, à charge d'extinction de la Pairie à défaut de descendans mâles & femelles du nom de Bourbon, Mai 1606, & enregist. au Parlement, 3 Juillet suivant. Don de la confiscation du Duché-Pairie de Montmorency & autres terres, à réserve de la Seigneurie de Chantilly & du Comté de Dammartin, Mars 1633; nouvelle érection pour hoirs, successeurs mâles & femelles, même mois; enregist. le 9; adjudication par engagement du Duché-Pairie d'Albret & dépendances, 2 Mai 1611. Don de Chantilly & de Dammartin, Mai 1642. Acquisition du Marquisat de Seurre, auparavant Duché de Bellegarde, transféré sur Soisy en Gâtinois, même mois. Don des Comtés de Ste-nay, Dun, Jamets & Clermont en Argonne, avec les Prévôtés de Varennes &

Montignons, sur cession du Duc de Lorraine, Décembre 1648. Cession du Duché-Pairie de Bourbonnois, en échange de celui d'Albret, 26 Février 1661; Lettres-Patentes confirmatives de l'échange, 2 Mars, & enregist. 5 Avril & 17 Juin suivans. Adjudication par Justice du Comté de Charolois sur le Roi d'Espagne, pour créance . . . 1684, & premier hommage au Roi Dévolution du Duché-Pairie de Guise, par succession féminine, 3 Mars 1688. Mutation du nom de Duché de Montmorency en celui d'Enghien, Novembre 1689; nouvelle érection de Guise en Duché-Pairie, pour hoirs, successeurs mâles & femelles, Juillet 1704; enreg. 30 même mois. Adjudication par Justice, de deux tiers de la Principauté d'Arches & Charleville, pour créance sur la succession du Duc de Mantoue, 15 Janvier & 12 Décembre 1707, 8 Août 1716 & 19 Avril 1717. Acquisition de l'engagement du Comté de Clermont en Beauvaisis, 31 Décembre 1719, & Lettres de ratification, 19 Juin 1724; dernier partage entre freres & sœurs, 17 Septembre 1727.

LOUIS-JOSEPH DE BOURBON, Prince du Sang, Pair de France, fils de défunt Louis-Henri de Bourbon, IV^e du nom, Prince de Condé, Prince du Sang, Duc d'Enghien, de Bourbonnois, de Châteauroux & de Guise, Comte de Clermont en Argonne & de Clermont en Beauvaisis, Pair & Grand-Maître de France, Grand-Maître des mines & minieres du Royaume, Gouverneur des Provinces de Bourgogne & de Bresse, Chevalier des Ordres du Roi & de la Toison d'Or, Chef du Conseil de Régence, Principal Ministre d'Etat, mort le 27 Janvier 1740; & de Caroline de Hesse-Rheinsfels, sa seconde épouse, morte le 14 Juin 1741; d'abord titré Prince de Condé, Duc de Bourbonnois, d'Enghien & de Guise, Prince d'Arches & Charleville en partie, Comte de Clermont en Beauvaisis, de Dammartin, de Stenay, Dun, Jamets & Clermont en Argonne, Seigneur de Chantilly & autres terres, Chevalier des Ordres, Lieutenant-Général des Armées, Grand-Maître de France, Gouverneur de Bourgogne, Bresse & pays y joints, Colonel & Mestre-de-Camp de deux Régimens de son nom, l'un d'Infanterie & l'autre de Cavalerie, &c. né le 9 Août 1736, devenu possesseur des biens de la Maison par succession paternelle, le 27 Janvier 1740; fait Grand-Maître de France le 28 du même mois; Colonel & Mestre-de-Camp de ses deux Régimens, le 21 Février suivant; nommé Chevalier des Ordres, 1^{er} Janvier 1752, reçu le 2 Février suivant, a prêté serment pour la Charge de Grand-Maître, 17 Juin 1753; fait Gouverneur de Bourgogne le 17 Mai 1754, a prêté le serment le 3 Juin suivant; fait Maréchal-de-Camp 3 Février 1758, Lieutenant-Général, 12 Août suivant; marié le 3 Mai 1753, à Charlotte-Godefride-Elisabeth de Rohan, Marquise de Gordes, Comtesse de Moncha, née le 7 Octobre 1737, morte le 4 Mars 1760, fille aînée de Charles de Rohan, Duc de Rohan-Rohan, Pair & Maréchal de France, Prince de Soubise; & d'Anne-Marie-Louise de la Tour-d'Auvergne, sa premiere femme, dont:

Fils, Louis-Henri-Joseph de Bourbon-Condé, Duc de Bourbon, né le 13 Avril 1756, nommé Grand-Maître de France en survivance, 26 Avril 1770, Chevalier des Ordres le 2 Février 1771, marié le 24 Avril 1770, à

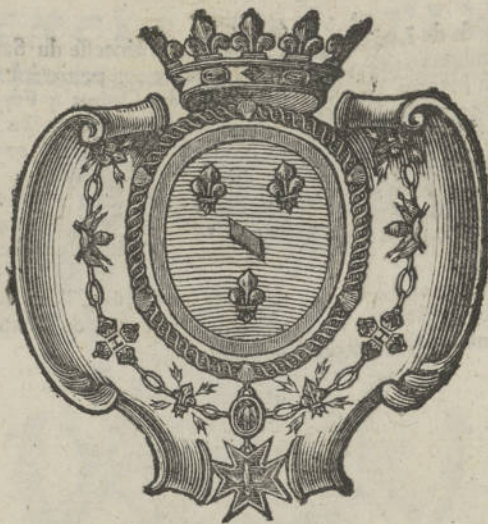
Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, Duchesse de Bourbon, née à Saint-Cloud le 9 Juillet 1750, sœur de Monseigneur le Duc d'Orléans, dont:

Petit-Fils, Louis-Antoine-Henri de *Bourbon-Condé*, Duc d'Enghien,
né à Chantilly le 2 Août 1772.

Fille, Louise-Adélaïde de *Bourbon-Condé*, Princesse de Condé, née
le 5 Octobre 1757, Abbesse de Remiremont en 1786.

Nota. Nous donnerons dans la prochaine édition, l'état des Officiers
des Maisons de Monseigneur le Prince de Condé & de Monseigneur le
Duc de Bourbon, que nous n'avons pu nous procurer pour cette édition.





M A I S O N
DE MONSEIGNEUR
LE PRINCE DE CONTI.

Séparation de la branche de Condé, Décembre 1646, & premier titre Conti; cession du Marquisat de Portes, ensemble de l'engagement du Comté de Pézenas en Languedoc, de la Baronnie de Fere-en-Tardenois, & autres pour partage, 27-Mars 1651. Adjudication par Justice du Comté d'Alais, dont moitié patrimoniale, & l'autre tenue en engagement, 13 Septembre 1696; Arrêt qui adjuge la Principauté d'Orange, en vertu de legs testamentaire de l'Abbé Duc de Longueville, 13 Décembre 1698, & don fait par le Roi, de la même Principauté, avec réserve de la souveraineté, Décembre 1714; acquisition par retrait lignager du Duché-Pairie de Mercœur, 4 Juillet 1720; délaissement d'Orange au Roi, moyennant rente annuelle, & à charge de remploi en fonds de terre, 23 Avril 1731; dévolution du Duché-Pairie d'Estampes, par succession d'aïeule & partage subséquent, 23 Février 1732, 29 Mars 1733 & 10 Juillet 1734; abandonnement fait par le Roi, de la propriété de la portion du Comté d'Alais, ensemble des Comtés de Pézenas, Mantes-sur-Seine, Meulan, Pontoise, Beaumont-sur-Oise, Chaumont-en-Vexin, & autres terres en échange de la Baronnie d'Yvry-le-Châtel en Normandie, & autres, 25 Avril 1748; dernier partage entre frères & sœurs, 7 Septembre 1752.

LOUIS-FRANCOIS-JOSEPH DE BOURBON, Prince de Conti
Prince du Sang, fils de défunt Louis-François de Bourbon, Prince du
Sang, de Conti, Duc de Mercœur, Marquis de Portes, Comte d'Alais,
de Pézenas, de Mantes, de Meulan, de Pontoise, de Beaumont, de
Année 1789. Z

Chaumont ; & de Louise-Diane *d'Orléans*, Princesse du Sang, morte le 26 Septembre 1736 ; né le 1^{er} Septembre 1734, titré à sa naissance Comte de la Marche, nommé Chevalier des Ordres 2 Février 1750, reçu le 17 Mai suivant, fait Colonel du Régiment de son nom, par mutation de celui de la Province de Nivernois, 9 Février 1753, Maréchal-de-Camp, 3 Février 1758, Lieutenant-Général des Armées le 12 Août suivant, Gouverneur du Berry ; marié le 27 Février 1759, à Marie-Fortunée *d'Est*, Princesse de Conti, née le 24 Novembre 1731, fille de François-Marie, Duc de Modene, dont il n'a pas d'enfans.

Nota. Nous donnerons dans la prochaine édition, l'état des Officiers qui composent la Maison de Monseigneur le Prince de Conti, que nous n'avons pu nous procurer pour celle-ci.



PRINCES LÉGITIMÉS.



M A I S O N DE MONSEIGNEUR LE DUC DE PENTHIEVRE.

Légitimation avec nom de Bourbon, Novembre 1681, & premier titre Comté de Toulouse. Acquisition du Duché-Pairie de Damville, 21 Juillet 1694; nouvelle érection pour enfans mâles & femelles, héritiers & successeurs, & ayant causes, Septembre suivant, Réception au Parlement, & séance avant tous autres Pairs Ecclésiastiques & Laïques, 27 Octobre, & enregistrement 22 Novembre suivant; ce Duché revendu en 1719. Acquisition du Duché-Pairie de Penthièvre, 23 Juin 1696; nouvelle érection pour hoirs, successeurs tant mâles que femelles, procréés de mariage légitime, avec préférence de l'aîné, & des mâles issus par mâles ou par femelles à perpétuité, Avril 1697, enregistrement 16 Décembre 1698; adjudication par Justice des Duché-Pairie de Châteauvillain & Marquisat d'Arc en Barrois, 31 Août 1700; nouvelle érection, avec union du Marquisat d'Arc, & mêmes clauses qu'au Duché de Penthièvre, Mai 1703, enregistrement 29 Août suivant; acquisition du Marquisat de Rambouillet & autres terres y contiguës, Février 1706 & 15 Juillet suivant; érection du même Marquisat en Duché-Pairie, avec union de la Seigneurie de Saint-Léger & autres, mêmes clauses qu'aux Duchés précédens, Mai 1711, & enregistrement 29 Juillet suivant. Déclaration & brevets pour le rang immédiatement après les Princes du Sang, & avant tous autres, même année.

LOUIS-JEAN-MARIE DE BOURBON, Duc de Penthièvre en Bretagne, de Châteauvillain en Champagne, Pair de France,

Marquis d'Arc en Barrois, Comte de Lamballe & de Guingamp, Seigneur de Saint-Léger, fils de feu Louis-Alexandre de Bourbon, Comte de Toulouse, Prince légitimé de France, Duc de Penthièvre, de Châteauvillain, de Rambouillet, Pair, Amiral & Grand-Veneur de France, Chevalier des Ordres & de la Toison-d'Or, Lieutenant-Général des Armées de S. M., Gouverneur & Lieutenant-Général de la haute & basse Bretagne, mort le 11 Décembre 1737; & de Marie-Victoire-Sophie de Noailles; né le 16 Novembre 1725, fait Amiral de France en survivance, premier Janvier 1734, entré en exercice premier Décembre 1737, fait Colonel & Maître-de-Camp de ses deux Régimens, le 7 du même mois, Grand-Veneur premier Janvier 1738, nommé Chevalier de la Toison-d'Or 27 Avril suivant, reçu le 27 Janvier 1740, nommé Chevalier des Ordres premier Janvier 1742, reçu 2 Février suivant, fait Maréchal-de-Camp 2 Juillet 1743, Lieutenant-Général 2 Août 1744; marié le 29 Décembre suivant, à Marie-Thérèse-Félicité d'Est, fille aînée de François-Marie, Duc de Modène, née le 6 Octobre 1726, morte le 30 Avril 1754, dont :

Bru, Marie-Thérèse-Louise de Savoie-Carignan, Princesse de Lamballe, Surintendante de la Maison de la Reine, veuve sans enfans le 6 Mai 1768, de Louis-Alexandre-Joseph-Stanislas de Bourbon-Penthièvre, Prince de Lamballe, Grand-Veneur de France, marié le 17 Janvier 1767, mort âgé de 20 ans 8 mois.

Fille, Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, Duchesse d'Orléans, née le 13 Mars 1753, mariée, le 5 Avril 1769, à Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, Duc d'Orléans.

Nota. Nous donnerons dans la prochaine édition, l'état des Officiers qui composent la Maison de Monseigneur le Duc de Penthièvre, que nous n'avons pu avoir pour celle-ci.



PRINCES ÉTRANGERS.

LES Princes étrangers, les Princesses leurs épouses, & leurs enfans, ont les honneurs du Louvre, ainsi que les Ducs & Duchesses.

Ils sont appellés Princes étrangers, quoiqu'ils soient nés en France, parce qu'ils sont issus d'une Maison Souveraine étrangere, ou parce qu'ils en ont le rang.

MAISON DE LORRAINE-ELBEUF.

Charles-Eugené de *Lorraine*, Duc d'Elbeuf en Normandie, Prince de Lambesc en Provence, en paréage avec le Roi, Sire de Pons, Prince de Mortagne en Saintonge, Souverain de Bedeilles, né le 28 Septembre 1751, Titulaire de la charge de Grand-Ecuier de France, 28 Juin 1762, Capitaine du Régiment de Mestre-de-Camp-Général, Cavalerie, 17. . Colonel des Dragons de Lorraine, 21 Mars 1773, Chevalier des Ordres, premier Janvier 1777, Grand-Sénéchal héréditaire de Bourgogne, Gouverneur d'Anjou, & des Ville & Château d'Angers, & du Pont-de-Cé, 1761, Brigadier des Armées, 5 Décembre 1781.

Frere, Joseph-Marie de *Lorraine*, Prince d'Elbeuf, tiré Prince de Vaudemont, lors de son mariage, né le 23 Juin 1759, Mestre-de-Camp-Commandant du Régiment des Dragons de Lorraine le . . . 1785, marié le 30 Décembre 1778, à,

Epouse, Louise-Auguste-Elisabeth-Marie-Collette de *Montmorency*, née le 31 Mai 1763, fille du Prince de *Montmorency*, & de N...

Sœur, Joseph-Thérèse de *Lorraine*, née le 26 Août 1753, mariée le 18 Novembre 1768, à Victor-Amédée de *Savoie*, Prince de Carignan, Général d'Infanterie du Roi de Sardaigne, mort à Turin en Septembre 1780, âgé de 37 ans, dont deux fils.

Mere, Marie-Louise-Julie-Constance de *Rohan-Rochefort*, Comtesse de Brionne, fille du Prince de Montauban, née le 8 Mars 1734, troisieme épouse, le 3 Octobre 1748, de Louis-Charles de *Lorraine*, Comte de Brionne & de Charny, Chevalier des Ordres, Maréchal-de-Camp, Grand-Ecuier de France, mort le 28 Juin 1761.

MAISON DE LA TOUR DE BOUILLON.

Dévolution du Duché de Bouillon, par mariage, avec l'héritiere des Ducs de la maison de la Marck, & donation mutuelle contenue au contrat de mariage, 15 Octobre 1591.

Transaction qui en assure la propriété, 24 Octobre 1594 & 25 Août 1601. Siege du Duché de Bouillon, rang de Prince en France, en 1652.

Godefroy-Charles-Henri de la *Tour-d'Auvergne*, Duc Souverain de Bouillon, Vicomte de Turenne, Prince d'Empire, Duc d'Albret & de Château-Thierry, Pair & Grand-Chambellan de France, Comte d'Auvergne, d'Evreux, du bas Armagnac, Baron de la Tour en Auvergne, Oliergues, Maringues, Montgaton, Gouverneur du haut & bas Pays d'Auvergne, Maréchal-des-Camps & Armées du Roi, fils de feu Charles-

Godefroy, Duc de Bouillon, &c. Pair & Grand-Chambellan de France, mort à Montalet, 24 Octobre 1771; & de Marie-Charlotte *Sobieski*, Princesse de Pologne, née le 26 Janvier 1728; fut d'abord titré Prince de Turenne, fait Colonel-général de la Cavalerie, 7 Juillet 1740, Brigadier des Armées, 20 Mars 1747, Maréchal-de-Camp, 10 Mai 1748, Chevalier de l'Ordre de S. Hubert au Palatinat du Rhin, 1752, pourvu de la survivance de la Charge de Grand-Chambellan, le 5 Février 1748, entré en exercice de cette Charge le 24 Octobre 1771; marié le 28 Décembre 1743, à Très-Haute, Très-Puissante, Très-Illustre Princesse, Madame Louise-Henriette-Gabrielle de Lorraine-Marsan, née le 30 Octobre 1718, morte Paroisse S. Sulpice, le 6 Septembre 1788; fille de feu Charles-Louis, Prince de Pons, & d'Elisabeth de *Roquelaure*, dont :

Fils, Jacques-Léopold-Charles-Godefroy, Prince de Bouillon, né le 15 Janvier 1746, Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom, premier Février 1757; marié le 17 Juillet 1766, à Marie-Hedwige-Eléonore de Hesse-Rhinfels-Rothembourg, née le 15 Janvier 1747, fille de Constantin, Landgrave de Hesse, & de Marie-Sophie, Comtesse de Staremberg.

Fils, Charles-Louis-Godefroy de la *Tour-d'Auvergne*, né le 22 Septembre 1749, reçu Chevalier de Malte le...

Fille, Marie-Louise-Henriette, Dame de l'Ordre de la Croix étoilée, mariée au Prince de Rohan Montbazon.

Branche des Comtes de la Tour-d'Auvergne.

Nicolas-François-Jules, Comte de la *Tour-d'Auvergne* & d'Apchier, Marquis de la Margeride, Comte de Montzuc, Seigneur de Veymars, Créquy, Sains, Fressin, Vambrecourt, &c. fils de feu Jean-Maurice, Comte de la *Tour-d'Auvergne*, d'Apchier, mort le 31 Janvier 1739; & de Claude-Catherine de *Saintot*; né le 10 Août 1720, admis dans l'Ordre de Malte, sans autres preuves que sa filiation, par délibération du Chapitre du 6 Mars 1756; nommé Duc par brevet du Roi de France, du mois de Juillet 1772, Lieutenant-Général d'Anjou & Pays Saumurois, le 27 Février 1778; a prêté serment pour cette Charge, entre les mains du Roi, le 4 Avril 1784, créé Lieutenant-Général des Armées le premier Mars 1780; marié le 23 Novembre 1769, à,

Epouse, Elisabeth-Louise-Adélaïde de *Scepeaux* de Beaupreau, née le ... 1741.

Fils, Godefroy-Maurice-Marie-Joseph, Comte de la *Tour-d'Auvergne*, né le 20 Novembre 1770, créé Duc par brevet du premier Août 1772.

Fille, Françoise-Honorine-Adélaïde, née le 14 Avril 1776.

MAISON DE ROHAN-GUÉMENÉ.

Erection de Guéméné en Principauté, en faveur de Louis VI de Rohan; Septembre 1570.

Jules-Hercule-Mériadec de *Rohan*, Duc de Montbazon en Touraine, Pair de France, Prince de Guéméné, & Sire de Montauban en Bretagne, Chef des Nom & Armes de Rohan; fils d'Hercule-Mériadec, Duc de Montbazon, Pair de France, Prince de Guéméné, mort le 21 Décembre 1757; & de Louise-Gabrielle-Julie de *Rohan*

Soubise ; né le 25 Mars 1726 , Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom , 26 Mai 1745 , devenu Duc de Montbazon par succession paternelle , 21 Décembre 1757 , Brigadier des Armées , 22 même mois , Maréchal-de-Camp , premier Avril 1759 , Lieutenant-Général , 25 Juillet 1762 ; marié 19 Février 1743 , à Marie-Louise-Henriette-Jeanne de la *Tour-d'Auvergne* , fille du Duc de Bouillon , née 15 Août 1725 ; mort en 1782.

Fils , Henri-Louis-Marie de *Rohan* , Prince de Guémené , né 31 Août 1745 , Grand-Chambellan de France , 20 Août 1775 , Brigadier des Armées , premier Mars 1780 , marié 15 Janvier 1761 , à

Victoire-Armande-Josèphe de *Rohan-Soubise* , née 28 Décembre 1743 , Gouvernante en survivance des Enfants de France , Avril 1767 , s'est démise de cette Charge en 1783.

Petits-Fils , 1°. Charles-Alain-Gabriel de *Rohan* , Duc de Montbazon , né à Versailles 18 Janvier 1764 , Capitaine à la suite des Carabiers , 25 Mai 1783 ; marié par le Curé de S. Sulpice , sur la Paroisse d'Auteuil , 29 Mai 1781 , à Louise-Aglac de *Constans* , née . . . fille de . . .

2°. Louis-Victor-Mériadec de *Rohan* , né le 20 Juillet 1766 , Chanoine de Strasbourg , en 17 . . .

3°. *Petite-Fille* , Marie-Louise-Josèphe de *Rohan* , née 23 Avril 1765 , présentée en 1773 , mariée sur la Paroisse S. Jean en Greve , 12 Février 1780 , à Charles-Louis-Gaspard , Prince de *Rohan-Rochefort*.

Freres du Duc de Montbazon.

1°. Louis-Armand-Constantin de *Rohan* , Prince de Montbazon , né 19 Avril 1730 , Gouverneur & Lieutenant-Général des Isles sous le vent , 2 Février 1766 , Lieutenant-Général des Armées navales 1769 , fait Vice-Amiral , 11 Mars 1784 ; marié le . . . à Gabrielle-Rosalie le *Tonnelier* de Breteuil , veuve le 21 Mai 1770 , de Claude-Armand , Vicomte de *Pous* , Comte de *Rochefort*.

2°. Louis-René-Edouard de *Rohan* , Prince Louis , né 25 Septembre 1734 , Abbé de la Chaise-Dieu en Septembre 1755 , élu Coadjuteur de Strasbourg , 29 Novembre 1755 , sacré Evêque de Canople , 18 Mai 1760 , l'un des Quarante de l'Académie Française , en 1761 , Ambassadeur extraordinaire à Vienne en 1771 , Grand-Aumônier de France , & Commandeur de l'Ordre du S. Esprit en Novembre 1777 , Cardinal de la Sainte Eglise Romaine en Juin 1778 , Evêque & Prince de Strasbourg , 11 Mars 1779 , Proviséur de Sorbonne en 1782 , s'est démis de la Grande-Aumônerie & de la place de Proviséur , en 1786.

3°. Ferdinand-Maximilien-Mériadec de *Rohan* , Prince *Ferdinand* , né à Paris 7 Novembre 1738 , sacré Archevêque de Bordeaux , 8 Avril 1770 , nommé à l'Archevêché de Cambrai en 1781 , Grand-Prévôt du Chapitre de Strasbourg , Tréfoncier de Liège.

Sœurs des précédens , 1°. Charlotte-Louise , née 12 Mars 1722 , mariée en Espagne , 28 Octobre 1737 , à Philippe-Victor-Amédée de *Fiesque* , Prince de Masseran , Marquis de Crevecoeur , Grand-d'Espagne de la première classe , Chevalier de la Toison-d'Or , Grand-Croix de l'Ordre de S. Charles , Capitaine-Général des Armées de S. M. Catholique , premier Capitaine de ses Gardes , &c.

2°. Genevieve-Armande-Elisabeth , née le 18 Novembre 1724 , nommée Abbessé de Marquette , au Diocèse de Tournay , en Novembre 1753.

Branche de Rohan-Rochefort , séparée de celle de Montbazon , 7 Août 1693.

Charles-Armand-Jules , Prince de *Rohan-Rochefort* , fils de Charles , Prince de *Rohan-Montauban* , Comte de *Rochefort* , Lieutenant-Général des Armées , Gouverneur de Nîmes , mort 25 Février 1766 ; & d'Eléonore-Eugene de *Beihixy-Mezieres* ; né 29 Août 1729 , Gouverneur de Nîmes & S. Hyppolite , Lieutenant-Général des Armées , 14 Mars 1780 , marié 24 Mai 1762 , à ,

Epouse , Marie-Henriette-Charlotte-Dorothée d'*Orléans-Rothelin* , née 25 Octobre 1744 , présentée 30 Mai 1762 ; fille d'Alexandre , Marquis de *Rothelin* , Lieutenant-Général des Armées , Gouverneur du Port-Louis ; & de Marie-Catherine-Dorothée de *Rocherolles Pons-Saint-Pierre* , dont :

Fils , Charles-Louis-Gaspard , Prince de *Rohan-Rochefort* , né premier Novembre 1765 , marié 12 Février 1780 , à Marie-Louise-Joséphé de *Rohan-Guémené*.

Louis-Camille-Jules , Prince *Jules* de *Rohan* , né 16 Avril 1770.

Fille , Charlotte-Louise-Dorothée , née 25 Octobre 1767.

Frere , Eugene Hercule-Camille de *Rohan* , Prince *Camille* , second fils du Prince de *Montauban* , né 6 Avril 1737 , Abbé d'*Humblières* , Chanoine de *Strasbourg* , Tréfoncier de *Liege* , Chevalier-Profès de l'Ordre de *Malte* , 27 Mai 1765 , Général des Galeres de l'Ordre en 1767 , Législateur de la Langue de France , 24 Novembre 1776.

Sœurs , Eléonore-Louise-Constance , née 15 Janvier 1728 , mariée en Espagne , 3 Juillet 1742 , à Jean-Guillaume-Augustin , Comte de *Merode* & du S. Empire , Marquis de *Vesterloo* en *Brabant* , Grand-d'Espagne de la première classe.

Louise-Julie-Constance , née 28 Mars 1734 , reçue Chanoinesse de *Remiremont* , 10 Décembre 1742 ; mariée 30 Octobre 1748 , à Charles-Louis de *Lorraine* , Comte de *Brionne*.

Branche de Rohan-Soubise , séparée de celle de Montbazon , en Octobre 1654.

Anne-Victoire-Marie-Christine de *Hesse-Rotembourg* , née 25 Février 1728 , fille de feu Joseph , Landgrave de *Hesse-Rhinfeld* , & de Christine-Anne-Louise *Oswaldine* , Princesse de *Salin* , troisième femme le 24 Décembre 1745 , de Charles-Louis de *Rohan* , Duc de *Rohan-Rohan* , en *Saintonge* , Pair de France , Prince de *Soubise* dans la même Province , & d'*Espinoy* en *Flandre* , Comte de la *Voute* & de *Tournon* en *Dauphiné* , Vicomte de *Gand* , Seigneur de l'ancien *Duché-Pairie* de *Ventadour* en *Limosin* , de celui de *Joyeuse* en *Vivaraire* , & autres Terres ; premier Béer & Connétable Héritaire de *Flandre* , Sénéchal de *Hainaut* , Maréchal de France , Ministre d'Etat , Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de la Garde ordinaire du Roi , Gouverneur & Lieutenant-Général des Provinces de *Flandre* & de *Hainaut* , Gouverneur particulier des *Ville* & *Citadelle* de *Lille* ; décédé Paroisse de la *Magdeleine* de la *Ville-l'Evêque* , & transporté en l'Eglise des Peres de la *Mercy* , le 5 Juillet 1787.

Sœur du Prince de Soubise , Marie-Louise de *Rohan-Soubise* , née 7

Janvier 1720, Gouvernante des Enfans de France, & Surintendante de leur Maison, 4 Janvier 1754; mariée le 15 Juin 1736, à Gaston-Jean-Baptiste-Charles de Lorraine, Comte de Marfan, mort sans enfans, le 2 Mai 1743.

MAISON DE LA TRÉMOILLE.

Cette Maison jouit du titre de Prince, ainsi que l'a remarqué Wicquefort, dans ses Mémoires, touchant les Ambassadeurs, depuis le Traité de Westphalie, où on lui permit de poursuivre ses droits sur le Royaume de Naples, & de donner la qualité de Plénipotentiaire à l'Abbé Bertault. Depuis elle a renouvelé ses poursuites dans la plupart des assemblées qui se sont tenues pour traiter de la paix: rang de Prince Etranger, accordé en France, en 1651, à Henri de la Trémoille.

Jean-Bretagne-Charles-Godefroy de la Trémoille, Duc de Thouars en Poitou, Pair de France, Prince de Tarente, Comte de Laval en Maine, & de Montfort en Bretagne, Baron de Vitré en la même Province, & en cette qualité premier Baron & Président de la Noblesse de Bretagne, né 5 Février 1737; fils de Charles-Armand-René, Duc de Thouars, &c. premier Gentilhomme de la Chambre, Maréchal-de-Camp; & de Marie-Victoire-Hortense de la Tour-d'Auvergne, devenu Duc par succession paternelle, 23 Mai 1741, Colonel des Grenadiers de France, 30 Mai 1752, Colonel du Régiment d'Aquitaine, 10 Octobre 1755, du Régiment d'Artois, Cavalerie, 17.. Brigadier des Armées, 25 Juillet 1762, Maréchal-de-Camp, 3 Janvier 1770: marié, 1^o. 18 Février 1751, à Marie-Genevieve de Durfort, née 3 Février 1735, morte sans enfans, 2 Décembre 1762; fille de Gui-Michel, Duc de Randan & de Lorges, & d'Elisabeth-Philippe de Poiriers de Ruc: marié, 2^o. 24 Juin 1763, à,

Epouse, Marie-Maximilienne-Louise-Françoise-Sophie de Salm Kilbourg, née 19 Mai 1744, fille de Philippe-Joseph, Prince de Salm, Bêr de Flandre; & de Thérèse-Marie de Hornes, dont,

Fils, Charles-Bretagne-Marie-Joseph de la Trémoille, Prince de Tarente, né 24 Mars 1764, baptisé à S. Merry, 13 Mai 1766, Sous-Lieutenant au Régiment de Royal-Normandie, 22 Juin 1781, Colonel du Régiment de... marié 20 Juillet suivant, à

Louise-Emmanuelle de Chastillon, née en 1763, présentée & a pris le tabouret, 22 même mois; fille de Louis Gaucher, Duc de Chastillon, & d'Adrienne-Emilie-Félicité de Labaume-Leblanc.

Fils gemeaux, 1^o. N... de la Trémoille, Prince de Talmont, marié par contrat signé par le Roi le 23 Janvier: le mariage célébré Paroisse S. Sulpice, le 26 même mois, 1785.

Angélique d'Argouges, fille de Très-Haut & Très-Puissant Seigneur, Monseigneur Michel-Pierre-François, Comte d'Argouges, Marquis de la Chapelle-la-Reine, Seigneur d'Acheres, Villiers & Meung en Gâtinois, de Fleury, Perthes, S. Martin & Arbonnes en Biemes, Marquis de Bournezeau, Seigneur du Poiré, le Chatellier Legué, & Villeviré en bas Poitou, Lieutenant-Général des Armées; mort Paroisse S. Sulpice, & transporté à Fleury près Fontainebleau, le 18 Août 1787; & de N... de Courvel de Pezé, son épouse, dont Léopold de la Trémoille, né en 1787.

2°. Charles-Godefroy-Augustin de la *Trémoille*, Comte de Laval, né ...
Chanoine de Strasbourg en 1774.

Louis-Stanislas *Kostka*, né 12 Juin 1767, Chevalier de Malte, 15
Septembre 1770.

Mère, Marie-Hortense-Victoire de la *Tour-d' Auvergne*, née 27 Janvier
1704, a été mariée le 27 Janvier 1725, à Charles-Armand-René, Sire de
la *Trémoille*, Duc de Thouars, Pair de France, &c. premier Gentil-
homme de la Chambre du Roi, Maréchal-de-Camp, mort 23 Mai 1741.



CLERGÉ DE FRANCE,

Où sont compris les Bénéfices à la nomination du Roi & des Princes.

L y a dans le Royaume dix-huit Archevêchés, cent treize Evêchés, y compris Quebec dans le Canada, mille soixante-six Abbayes d'Hommes, dont cinquante-trois sont unies à d'autres Bénéfices, & trois cens dix-sept, tant Abbayes que Prieurés de Filles.

Le Roi nomme à tous ces Bénéfices, excepté à l'Evêché de Strasbourg, qui est électif, & à celui de Bethléem en Nivernois, auquel, du consentement du Roi, le Duc de Nevers présente au Pape, & à quelques Abbayes qui sont électives, ainsi qu'il sera marqué dans la suite de ce discours. S. M. a aussi la nomination d'un nombre considérable de Prieurés, de Dignités & de Prébendes dans les Eglises Cathédrales ou Collégiales; comme aussi la nomination des principaux Bénéfices dépendans de certaines Abbayes, qui ont été unies à d'autres Corps; entr'autres celles de S. Denis en France, de S. Michel-en-l'Herm, de Clairac, &c.

Ce seroit une erreur de croire que le Concordat fait entre le Pape Léon X & le Roi François I^{er}, soit le seul titre de nos Rois pour nommer aux Prélatures du Royaume: leur droit là-dessus a une origine plus ancienne. Il est Royal, & inhérent à leur Couronne: ce fameux Traité n'a fait que les remettre en possession de ce qui leur appartenoit. Il a déterminé l'exercice de leur droit, a fixé le temps dans lequel la nomination doit être faite, & marqué les qualités que l'on doit avoir, pour être capable de la recevoir.

Nous apprenons de Grégoire de Tours, l'un de nos plus anciens Historiens, que nos premiers Rois Chrétiens nommoient aux Evêchés, Abbayes & Dignités Ecclésiastiques de leur Royaume. Cela dura tant que subsista la première race de ces Rois, & dans les commencemens de la seconde. Louis-le-Débonnaire laissa ce choix au Clergé & au Peuple. Ses Successeurs par la suite l'abandonnerent au Clergé seul; mais comme Fondateurs, Protecteurs, Gardiens, Tuteurs & Défenseurs des Eglises de leur Royaume, ils eurent toujours une inspection particulière pour qu'elles fussent pourvues de personnes capables de les régir. Ainsi en laissant la liberté des élections à ceux qui avoient droit d'y concourir, ils se réservèrent toujours le droit incontestable de leur Couronne, de ne point souffrir que les Electeurs s'assemblaient sans leur permission, d'approuver ou de rejeter leur choix, d'en faire la confirmation, & de donner à celui qui avoit été élu, l'investiture du temporel, en recevant son serment de fidélité.

Les Evêques dans les premiers temps ne prenoient point de Bulles des Papes. Ils étoient installés par leur Métropolitain, & celui-ci par ses Comprovinciaux. Dans la suite on prit des Bulles, pour reconnoître en quelque manière, par-là, la primatie du Vicaire de Jésus-Christ; mais elles se donnoient gratuitement. Insensiblement la Cour de Rome

introduisit un droit pour l'expédition , lequel monta si haut par le laps des temps , que l'on fut forcé de s'en plaindre.

S. Louis voulant obvier à cet abus , abolit en 1268 toutes ces exactions , & ordonna qu'on pourvût à l'avenir par élection aux Prélatures & Dignités électives , & par collations & présentations des Collateurs & Patrons , aux Bénéfices non électifs.

Cette Ordonnance fut en vigueur , durant une longue suite d'années , mais on s'en relâcha. Charles VI la renouvela en 1406 , & Charles VII , dans une célèbre Assemblée , tenue à Bourges en 1438 , où furent recus les Décrets des Conciles de Constance & de Basse , régla les élections , conformément à ce que ces saintes Assemblées avoient statué. Ce Règlement fut nommé *Pragmatique-Sanction*. Louis XI sollicité par le Pape , l'abolit en 1467 , non sans de très-vives remontrances de la part du Parlement. Charles VIII la rétablit en 1484 , & elle subsista jusqu'au Concordat fait à Bologne en Italie , entre Léon X & François premier , le 1^{er} Janvier 1516 , confirmé par le Concile de Latran , & par une Bulle du même Pape , le 16 Aout de la même année.

Par-là le Roi rentra dans son ancien droit de nommer dans le Royaume de France , Dauphiné , Comté de Die & de Valence , à toutes les Prélatures Ecclésiastiques , Séculières & Régulières , même aux Prieurés Conventuels électifs. Le même Pape , par son Indult du 3 Octobre 1516 , étendit le Concordat aux Bénéfices consistoriaux de Bretagne & de Provence.

A mesure que nos Rois ont fait des conquêtes , ils ont obtenu des Indults de nomination aux Evêchés & Bénéfices consistoriaux de ces nouvelles dominations. Ainsi Henri II s'étant rendu maître de la Savoye & du Piémont , Jules III lui accorda l'Indult pour nommer aux Eglises de ces pays-là. Les Ducs de Savoye en profitèrent , après qu'on leur eut rendu leurs Etats. Mais après l'échange fait en 1601 , entre Henri IV & le Duc de Savoye , du Marquisat de Saluces , pour la Bressé , le Bugey , Gex & Valromey , l'ancien Indult obtenu par Henri II , & continué aux Ducs de Savoye , revint au Roi de France pour ces pays cédés à sa Couronne.

Le Pape Alexandre VII accorda au Roi Louis XIV , le 11 Septembre 1664 , un Indult pour nommer aux Evêchés de Metz , Toul & Verdun , tant que ce Monarque vivroit. Clément IX en donna un autre ampliatif & perpétuel , pour nommer non-seulement à ces trois Evêchés , mais encore à toutes sortes de Bénéfices contenus dans ces trois Diocèses. C'est donc en vertu de cet Indult du 24 Mars 1668 , que le Roi nomme aux Evêchés de Metz , Toul & Verdun , & aux Abbayes & Prieurés ci-devant électifs , sis dans ces Diocèses ; comme aussi à tous autres Bénéfices Séculiers , Canonicats , Prébendes , Dignités , même aux plus grandes après les Pontificales dans les Eglises Cathédrales , & les principales dans les Collégiales. Ce sont les propres termes de l'Indult , qui y ajoute les Personnats , Administrations & Offices , aussi-bien que les Bénéfices Réguliers , les Monasteres consistoriaux , & les Prieurés même Conventuels , les Prévôtés , Commanderies , (celles de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem exceptées ,) & Offices non claustraux , quoique jusqu'alors , dit Clément IX , il eût été

accoutumé d'y pourvoir par élection, ou par quelqu'autre moyen que ce fut. En un mot, ce Souverain Pontife céda aux Rois de France, à perpétuité, non-seulement la nomination aux Prélatures, soit Séculières, soit Régulières de ces Diocèses, jusqu'alors électives, mais encore à tous autres Bénéfices, (les seules Cures, Vicairies perpétuelles & autres ayant charge d'ames exceptées,) auxquelles le Pape avoit auparavant droit de nommer, lorsqu'ils vaquoient dans les mois réservés à Sa Sainteté.

Pour l'intelligence de ce dernier article, il est bon de faire remarquer que les Evêchés de Metz, Toul & Verdun, comme Suffragans de Treves, avoient été mis sous le Concordat Germanique, par un Bref du Pape Léon X, en 1518. Dans ce Concordat ou Transaction passée pour la Nation Germanique, le premier Avril 1447, entre le Pape Nicolas V & l'Empereur Frédéric III, confirmée par la Bulle du même Pape, le 19 Mars de l'année suivante, puis par Clément VII & par Grégoire XIII, après y avoir réservé au Pape la confirmation des élections des Archevêques, Evêques, Abbés & Prieurs sujets immédiatement au Saint-Siege, il avoit été statué, que les Bénéfices collatifs dans les Eglises comprises sous ce Concordat, seroient conférées alternativement de mois en mois par le Pape & les Collateurs ordinaires. Par-là les Bénéfices vacans dans les mois de Janvier, Mars, Mai, Juillet, Septembre & Novembre, étoient conférés par le Pape; & ces mois furent nommés Apostoliques. La collation de ceux qui vaqueroient dans les autres mois, fut réservée aux Collateurs ordinaires. Ils en jouissent encore: mais par l'Indult de Clément IX, outre que les élections aux Prélatures ont été abolies, & la nomination cédée au Roi, c'est que les mois Apostoliques sont dévolus à S. M. de maniere que Sa Sainteté ne peut aucunement disposer des Bénéfices vacans en ces mois, soit par mort, soit par démission ou résignation, ni même par dévolut, que sur la présentation du Roi.

Dans les pays d'obédience, comme sont aujourd'hui la Bretagne, les Pays-Bas, le Roussillon, la Franche-Comté, le Pape a la collation des Bénéfices Séculiers & Réguliers, non consistoriaux, durant huit mois, & les Ordinaires, le dernier mois de chaque quartier d'année; & ce en vertu du Concordat fait au Concile de Constance, auquel pourtant celui de Basle mit quelque restriction. Par accommodement, le Pape a cédé deux de ces mois aux Evêques de Bretagne, qui confèrent durant six mois de l'année de la même maniere qu'il se pratique chez ceux qui suivent le Concordat Germanique.

Le Roi Louis XIV obtint en 1668 différens Indults du Pape Clément IX, les uns à perpétuité, les autres à vie, pour nommer aux Bénéfices consistoriaux du Roussillon & dépendances, de l'Artois, & de tous les Pays-Bas cédés à la France, tant par le Traité des Pyrénées, que par celui d'Aix-la-Chapelle. Le 20 Mai 1686, il en eut encore deux, l'un pour Saint-Omer, l'autre pour la Franche-Comté.

Le Roi Louis XV en a obtenu deux les 29 & 31 Août 1722, pour nommer pendant son regne à l'Archevêché de Besançon, aux Bénéfices consistoriaux de la Franche-Comté, & à ceux de la Flandre Françoise, & Pays conquis.

Ces Indults sont censés irrévocables ; les saintes Maximes du Royaume étant, que le Pape ne peut révoquer les Privilèges accordés à nos Eglises, à la priere de nos Rois, ou que nos Rois ont confirmés. C'est ainsi qu'en ont parlé deux fameux Avocats du Parlement de Paris, Louis Bouchel & Claude Blondeau : le premier dans sa *Somme Beneficiale*, le second dans sa *Bibliothèque Canonique*, article des *Concordats*. C'est en plusieurs endroits de cet excellent Ouvrage, que l'on a puisé tout ce qui vient d'être dit.

On ajoute encore après ce dernier Auteur, qu'il y a en France quelques Abbayes & Monasteres, Chefs d'Ordres, auxquels le Roi ne nomme pas ; tels sont Cluny, Cîteaux, Prémontré, Grandmont, le Val-des-Ecoliers, S. Antoine de Vienne, la Trinité, dite des Mathurins, & le Val-des-Choux, auxquels le droit & privilege d'élection a été conservé par l'article III de l'Ordonnance de Blois ; mais où assiste toujours un Commissaire du Roi. Les quatre premières Filles de Cîteaux, qui sont, les Abbayes de la Ferté, Pontigny, Clairvaux & Morimond, ont aussi ce privilege d'élection ; ce qui a été confirmé par le second article de l'Ordonnance de Louis XIII, en 1629. Il y faut joindre Sainte-Genevieve de Paris, & Feuillans, où l'on n'élit pas à vie, & les cinq Abbayes de la Congrégation de Chezal-Benoît, unie présentement à la Congrégation de S. Maur, Ordre de S. Benoît : ce sont Chezal-Benoît en Berry, S. Sulpice de Bourges, S. Aliré de Clermont, S. Vincent du Mans, & S. Martin de Séez, qui sont toutes cinq électives & triennales.

Nos Rois ont un autre droit attaché à leur Couronne ; c'est celui de *Régale*, sur tous les Archevêchés & Evêchés du Royaume. En vertu de ce droit, durant la vacance de ces Sieges, le Roi prend en sa main tous les revenus de l'Archevêché ou Evêché, & nomme à tous les Bénéfices n'ayant pas charge d'ames, auxquels le Prêlat avoit droit de nommer. Ce droit dure jusqu'à ce que le serment de fidélité prêté au Roi par le nouveau Prêlat, ait été enregistré en la Chambre des Comptes de Paris. Louis XIV donna un Edit au mois de Janvier 1682, pour confirmer son droit de Régale par toute l'étendue de ses Etats. Il fut enregistré au Parlement le 24 du même mois, & le Clergé de France, pour lors assemblé à Paris, y acquiesça par acte du 3 Février suivant.

Les *Gradués* auxquels, par le Concordat de Léon X & de François I, doivent être conférés les Bénéfices vacans par mort durant quatre mois de l'année, à la nomination des Collateurs ordinaires & des Patrons Ecclésiastiques, n'ont rien à prétendre sur les Bénéfices consistoriaux, ou autres dont la nomination appartient au Roi, non plus que sur les Dignités des Chapitres, ni sur les Bénéfices qui sont en Patronage Laïque, ni même sur ceux que le Roi confere à l'alternative avec des Ordinaires, lorsqu'ils viennent à vaquer dans les mois qui appartiennent à S. M.

Ce droit leur avoit été accordé par le Concile de Basle en 1438, où il fut ordonné que la troisième partie des Bénéfices seroit affectée aux Gradués, & que les Collateurs ordinaires ne pourroient les conférer à d'autres. Le Concordat régla la chose à quatre mois dans l'année.

Ces Gradués sont des personnes qui ont étudié dans des Universités fameuses, un certain temps prescrit, & qui sont parvenus aux degrés

de Docteurs en Théologie, ou de Licenciés, ou de Bacheliers dans quelques-unes des Facultés de Théologie, de Droit Canon ou Civil, ou de Médecine, ou enfin au degré de Maître-ès-Arts. Les uns sont Gradués nommés par l'Université pour être promus aux Bénéfices qui vaqueront, & à ceux-ci appartenoient les Bénéfices vacans en Janvier ou Juillet; ces deux mois étoient nommés *mois de rigueur*, parce que l'ancien nommé l'emportoit sur tous les autres; en gardant pourtant cet ordre, que les Docteurs en Théologie y étoient préférables à tous, & les Docteurs en Droit préférables aux Docteurs en Médecine; les Licenciés préférables aux Bacheliers, & les Bacheliers en Théologie, préférables aux Licenciés des deux autres Facultés; enfin les Bacheliers en Droit, préférables aux Maîtres-ès-Arts. Les autres mois, qui sont Avril & Octobre, étoient nommés *mois de faveur*, parce que le Collateur pouvoit conférer les Bénéfices vacans en ces mois, à celui des Gradués qui lui plaisoit, même parmi les Gradués simples, c'est-à-dire, qui n'ont pas été nommés par l'Université.

Le Roi, par sa Déclaration du 2 Octobre 1743, a ordonné que dans la collation des Bénéfices à charge d'ames, les Docteurs & les Professeurs en Théologie seroient préférés à tous les autres Gradués, quoique plus anciens & plus privilégiés; & par une autre Déclaration du 27 Avril 1745, S. M. veut que lorsqu'il s'agira de pourvoir aux Cures & autres Bénéfices à charge d'ames, les Patrons qui ont la présentation à ces Bénéfices, & les Collateurs à qui la disposition en appartient, aient même dans les mois de Janvier & de Juillet, qui sont appellés *les mois de rigueur*, la liberté du choix entre les Gradués ducement qualifiés qui auront obtenu des Lettres de nomination sur lesdits Collateurs; & qui les auront fait insinuer dans le temps & dans les formes ordinaires, & de préférer celui d'entre les Gradués qu'ils jugeront le plus digne par ses qualités personnelles, par ses talens & par sa bonne conduite, de remplir lesdites Cures ou autres Bénéfices à charge d'ames, encore qu'il se trouve en concurrence avec des Gradués plus anciens ou plus privilégiés; le tout suivant ce qui a lieu dans les mois d'Avril & d'Octobre, en sorte que dorénavant les mois de Janvier & de Juillet soient réputés *mois de faveur*, entre lesdits Gradués nommés.

Il faut remarquer qu'un Gradué qui par ses degrés a obtenu un Bénéfice de 400 liv., ou qui en a eu un de 600 liv. par quelque autre voie, n'en peut plus requérir d'autre en vertu de ses degrés. Il est vrai pourtant que le Gradué peut requérir un Bénéfice qui ne vaudra pas 400 liv. sans être censé rempli, & il peut en jouir jusqu'à ce qu'il en ait requis un autre d'une plus grande valeur, & alors il pourra garder son premier Bénéfice, qui n'étoit pas de valeur suffisante pour remplir ses degrés. Consultez l'*Institution au Droit Ecclesiastique*, par l'Abbé Fleury, & Blondeau, au mot *Gradués*.

Il y a encore les *Indultaires* du Parlement de Paris, dont il faut dire ici quelque chose. L'*Indult* est un droit ou privilege accordé à nos Rois par les Papes, en faveur du premier Parlement du Royaume, & de tous ceux qui en sont membres: tels sont le Chancelier ou Garde des Sceaux de France, les Présidens & Conseillers, les Maîtres des Requêtes, comme étant tous censés du Corps du Parlement; les Gens

du Roi, tant du Parlement, que des Requêtes de l'Hôtel, & les Greffiers & Secretaires de ces deux Jurisdictions : ce droit consiste en ce que chacun d'eux peut obtenir un Bénéfice sur le Collateur, auquel la nomination du Roi est adressée. L'Indult est donc une espèce de Patronage du Roi, résidant radicalement en sa personne, mais dont les Officiers du Parlement sont l'objet, & dont ils ont l'usage & l'utilité. Le Roi, en vertu de ce droit à lui donné par les Bulles des Papes, nomme dans son Royaume, à tel Collateur qu'il lui plaît, un Officier de son Parlement, à qui ce Collateur sera obligé de conférer un des Bénéfices qui sont à sa collation, tel que cet Officier le requerra; chaque Officier ne peut jouir de l'Indult qu'une fois en sa vie, & chaque Collateur ne peut en être chargé qu'une fois aussi en sa vie, ou pendant la vie du Roi, si c'est un Corps de Chapitre ou une Communauté. Si l'Officier est Clerc, comme ils l'étoient la plupart au commencement de la concession de ce privilège, il peut être nommé lui-même; s'il est Laïque, il peut nommer une autre personne, pour être présentée en sa place par le Roi: ce droit s'étend aux Bénéfices Réguliers, aussi-bien qu'aux Séculiers; les Dignités, Cathédrales & Collégiales, y sont sujettes quand elles ne sont pas électives, & l'Indultaire peut les requérir; les Gradués n'ont pas ce pouvoir.

C'est le Pape Eugene IV, qui le premier a accordé l'Indult en faveur du Parlement, l'an 1434. Paul III l'affermir en 1538, & Clément IX y donna une ampliation en 1668. Par sa Bulle, les Indultaires sont déchargés d'accepter des Cures ou Bénéfices ayant charge d'âmes, de même que des Bénéfices au-dessous de 600 liv. de revenu, au lieu qu'auparavant un Bénéfice de 200 liv. suffisoit pour remplir l'Indult. De plus, la même Bulle donne le pouvoir aux Collateurs ordinaires, & aux Exécuteurs de l'Indult, de conférer des Bénéfices Réguliers, de Commende en Commende, pourvu que le dernier Titulaire l'ait possédé en Commende libre.

Voici les formalités que les Indultaires doivent observer. Celui qui a droit d'Indult, doit obtenir des Lettres de la Chancellerie, adressées à un Patron ou Collateur, à qui il fait notifier ces Lettres, & en laisser copie, afin qu'il lui confère le premier Bénéfice de sa collation, ou présentation qui viendra à vaquer; l'Indultaire a six mois pour le requérir, & le Collateur ou Patron, est obligé de le conférer à l'Impétrant. Les Lettres du Roi obtenues par l'Indultaire, doivent être enregistrees au Parlement. Les Indultaires sont préférés aux Gradués, & même à ceux qui ont des Brevets de nomination du Roi, en vertu du joyeux avènement ou du serment de fidélité prêté à S. M. par un nouveau Prélat, & cela quand même ces Brevets seroient d'une date antérieure à celle des Lettres données en vertu de l'Indult. Mais, d'un autre côté, les Indultaires peuvent être prévenus par le Pape avant leur requisiion. Si l'Ordinaire refuse la Provision, l'Indultaire a recours aux Exécuteurs du Mandat Apostolique, ou de l'Indult; ces Exécuteurs nommés par la Bulle de Paul III, étoient les Abbés de S. Magloire & de S. Victor de Paris, avec le Chancelier de l'Eglise de Paris: mais par la Bulle ampliative de Clément IX, ce sont les Abbés de S. Denis & de S. Germain-des-Prés, avec le Grand-Archidiacre de Paris. Consultez le *Traité de l'Indult*, par le Président Cocher de
Saint-

Saint-Vallier, en 1703, & la *Dissertation sur l'Indult*, par l'Abbé Richard, en 1723.

Il a été parlé ci-dessus de ceux qui ont des nominations à des Bénéfices, en vertu du joyeux avènement du Roi à la Couronne, ou du serment de fidélité fait à S. M. par un nouvel Evêque. Le premier de ces droits, est que le Roi venant à la Couronne, nomme, au préjudice même des Gradués, à la première Prebende qui vaque dans chaque Eglise Cathédrale ou Collégiale du Royaume; le second est que S. M. nomme de même à la première Prebende qui vaque dans l'Eglise de l'Evêque qui lui fait serment de fidélité pour entrer dans sa Prélature: bien entendu que cette Prebende soit à la nomination de l'Evêque, & non à celle du Chapitre. Pour l'un & pour l'autre, le Roi fait expédier un Brevet à qui il lui plaît, & ce Brevetaire, lors de la vacance, requiert cette première Prebende, qui ne peut lui être refusée.

On met à la tête du Clergé de France, nos Cardinaux Nationaux actuellement vivans, d'autant que par l'usage présent ils ont le pas sur tous les Archevêques.

On rapporte ensuite les Archevêchés par ordre alphabétique, conformément à la pratique du feu R. P. Dom Denis de Sainte-Marthe, Supérieur-Général des Bénédictins de la Congrégation de S. Maur, dans l'ouvrage qui a pour titre, *Gallia Christiana*. Cet ordre a été suivi par les deux frères de Sainte-Marthe, les parens, dans la première composition de ce grand Ouvrage, qui fut donné au Public l'an 1656. Le feu P. Jacques le Long, Prêtre de l'Oratoire, en a usé de même dans sa *Bibliothèque Historique de la France*.

Quant aux rangs des Suffragans que l'on a mis à la suite de chaque Archevêché, on s'est conformé à celui que leur ont donné le même Dom de Sainte-Marthe, & ses Continuateurs.

L'on trouvera dans chaque Diocèse les Bénéfices qui y sont à la nomination du Roi; savoir, les Abbayes, tant d'hommes, que de filles, plusieurs Prieurés, & quelques premières Dignités de Collégiales, avec les noms de ceux qui les possèdent, autant que l'on a pu en être instruit. On y a ajouté quelques Abbayes considérables, qui sont électives, ou qui ne sont pas à la nomination du Roi, comme étant situées dans des pays étrangers, mais pourtant dans des Diocèses de France.

On connoitra l'Ordre d'où sont les Bénéfices Réguliers, par ces lettres initiales:

- A. signifie l'Ordre de S. Augustin.
- B. celui de S. Benoît.
- C. celui de Cîteaux.
- Gr. celui de Grandmont.
- P. celui de Prémontré.
- U. Celui des Urbanistes.

CARDINAUX FRANÇOIS.

François-Joachim de Pierre de Bernis, Archevêque d'Alby, nommé Cardinal-Evêque par Benoît XIV en 1758. *Voyez* Alby.

Dominique de la Rochefoucauld, Archevêque de Rouen, nommé Cardinal par Pie VI, en 1778. *Voyez* Rouen.

Année 1789.

A a

Louis-René-Edouard de Rohan, Evêque de Strasbourg, nommé Cardinal par Pie VI, en 1778. *Voyez* Rohan.

M. de Montmorency, Evêque de Metz, désigné Cardinal par le Roi de France, en 1779.

ARCHEVÊCHÉ D'AIX,

L'Archevêché d'Aix, *Aquensis*, Parlement, Généralité & Chambre des Eaux & Forêts d'Aix, érigé en . . . distant de 168 lieues de Paris, avec 96 Cures, 27,400 liv. de revenu, t. 2,400 florins; lequel a pour Suffragans, Apt, Riez, Fréjus, Gap & Sisteron.

Archevêque, Président né des Etats de Provence, Jean-de-Dieu-Raimond de Boissgelin, né à Rennes, 27 Février 1732, sacré Evêque de Lavaur, 28 Avril 1765, nommé à Aix en 1770; l'un des Quarante de l'Académie Française, en 1776.

Vic.-G. N... Gandin.

N... de Montesquiou.

N... de Mesley.

N... de la Rochejoucauld.

N... de Boissgelin.

N... de Crouseilles.

N... de Coriolis.

N... de Bonneval.

N... de Forbin.

N... Serraire.

Charles-Eugene de Bernier de *Secr. de l'Arch.* N... Fontaine.

Pierrevert.

N... Jeangron.

Abbaye d'Hommes.

C. *Sauve-Canne* ou Silvecane, Sylvacana, fondée en Octobre 1197, unie au Chapitre de la Cathédrale vers 1440, 300 florins & 6000 liv. de revenu.

Prieuré de Dominicaines.

Saint-Barthelemi d'Aix, vaut 5000 livres de revenu; N... de Lambert, Prieure.

I. Apt, *Aptensis*, Evêché suffragant d'Aix, érigé en . . . distant de 150 lieues de Paris, comprend 32 Paroisses & 6 Annexes; taxé 250 florins, & 10,000 livres de revenu.

Evêque, Laurent-Michel Eon de Cely, né, Diocèse de Bayeux, en Septembre 1735, *Vic.-G.* d'Autun, sacré 10 Janvier 1779.

Ancien Evêque, Félicien Bocon de Lanerliere, né, Diocèse de Vienne, en 1715, sacré 4 Juin 1752, s'est démis en 1778.

Vic.-G. N... de Ferré.

N... de Rovere-Fonvieille.

N... Roux.

Secr. de l'Evêch. N... Giffon.

N... Peytavin.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Eusebe*, Sanctus Eusebius, fondée avant 910; taxée 200 flor. & 3000 liv. de revenu; N... de Monteil, Abbé en 1774.

C. *Val-Sainte*, Vallis Sancta, fondée par Bertrand Rambaud en 1188; taxée 33 flor. & 2000 livres de revenu; N... de Novi, Abbé de Villelongue, Abbé en 1743.

Abbaye de Filles.

C. *Sainte-Croix d'Apt*, Sancta Crux Aptensis, fondée par Sacristaine le 7 des Ides d'Août 1234, vaut 2000 liv. de revenu; N... de Verceil, Abbesse.

II. Riez, *Rhegiensis*, Evêché suffragant d'Aix, érigé dès le quatrième siècle, contenant 54 Paroisses; taxé 850 florins, & 19000 livres de revenu.

Evêque-Seigneur, François de Clugny, né, Diocèse d'Autun, en 1728, Aumônier du Roi, Vic.-G. d'Autun, sacré 21 Juin 1772.

Vic.-G. N... de Gain.

N... de Chaugy.

N... Cogordan.

N... de Chassignols.

N... de Gassaud.

Secr. de l'Evêch. N... Arnoux.

N... de la Garde.

III. Fréjus, *Forojuliensis*, Evêché suffragant d'Aix, existoit dès l'an 374; il contient 70 Paroisses; taxé 1300 florins, & 28,000 livres de revenu.

Evêque-Seigneur, Emmanuel-François de Beauffet de Roquefort, né à Marseille 24 Décembre 1731, Agent-G. du Clergé en 1764, sacré 31 Août 1766.

Vic.-G. N... de Montgrand.

N... Audibert.

N... Quinel.

N... Gaffier.

N... de Beauffet.

N... Perier de la Garde.

N... de Ballias.

Secr. de l'Evêc. N... Chautard.

N... Cavalier.

Abbaye d'Hommes.

C. *Le Thoronet*, Torondam, fondée, à une demi-lieue de Draguinan, le 18 des Calendes de Mai 1136; ti 400 flor. & 8000 l. de revenu, unie à l'Evêché de Digne.

Eglise Collégiale.

Pignans, ci-devant de l'Ordre de Saint Augustin, sécularisée par Bulle du 4 Septembre 1668; revenu... N... de Damian, Abbé en 17...

IV. Gap, *Vappicensis*, Evêché dès l'an 450, situé en Dauphiné, Parlement, Généralité, & Eaux & Forêts de Grenoble, à 140 lieues de Paris, comprend 222 Paroisses & 13 Annexes. T. 1400 florins, & 11,000 livres de revenu.

Evêque-Comte, François-Henri de la Broue de Vareilles, né au Château de Sommieres, en Poitou, 2 Septembre 1734, Vic.-G. de Metz, sacré 25 Juillet 1784.

Vic.-G. N... de la Villette.

N... Dupuy des Saudrais.

N... Gautier.

N... Brutinel.

N... la Bastie.

Secr. de l'Evêch. N... Bonnard.

Abbayes d'Hommes.

C. *Claufonne*, beata Maria *Claufonna*, en Dauphiné, taxée 6000 liv. de revenu; N... de la Villette, Vic.-G. de Gap, Abbé en 1765.

Bortavel, Abbaye unie à la Chartreuse de Durbon, revenu...

Fourrieres, Abbaye unie à celle de Saint-Clair de Sisteron.

Prieurés.

B. *Saint-Pierre de Romette*, dépendant de Saint-Victor de Marseille; N... de Cabreins de Ros, Vic.-G. de Dijon, Pr. en 1784; uni au Collège de Grenoble en 1784.

Clemensane, dépendant de l'Isle-Barbe; N... Brutinel, Chan. Vic.-G. de Gap, Pr. en 1782.

Broglio, dépendant de l'Isle-Barbe, N... Pr. en 17...

Lens, dépendant de l'Isle-Barbe, N... de Massilian, Prévôt de Saint-Didier d'Avignon, Pr. en 1779.

V. Sisteron, *Sistaricensis*, Evêché dès l'an 500, Parlement, Généralité d'Aix, à 150 lieues de Paris, contenant 50 Paroisses & 23 Annexes; taxé 800 florins, & 15,000 livres de revenu.

Evêque-Prince de Lurs, Louis-Jérôme de *Suffren Saint-Tropez*, né, Diocèse d'Arles, en 1722, Prévôt de la Collégiale de Saint-Victor de Marseille, sacré 30 Septembre 1764.

Vic.-G. N... de Laidier.

N... Guyon.

N... Chappus.

Secr. de l'Evêch. N... Aillaud.

Charles-Eugene de *Bernier* de N... Banne.

Pierrevert.

Abbayes d'Hommes.

A. *Crouis*, *Corsensis*, fondée par Raimond *Berenger*, Vic. de Provence, unie à la Menfe épiscopale en 1456; t. 400 flor. & 5000 liv. de revenu.

B. *Lure*, *Lura*, en Provence, fondée en 1172, t. 300 flor. & 2500 liv. de revenu; N... Rousseau, Vic.-G. d'Alby, Prédicateur du Roi, Abbé en 1781.

Abbaye de Filles.

U. *Sainte-Claire*, en Dauphiné, 3000 liv. de revenu, supprimée en 1750.

ARCHEVÊCHÉ D'ALBY.

L'Archevêché d'Alby, *Albiensis*, démembré de celui de Bourges, & érigé par Bulle du 27 Septembre 1678, en lui donnant pour Suffragans les Evêchés de Castres, Mende, Cahors, Rodez & Vabres. Il est du Parlement, Maîtrise des Eaux & Forêts de Toulouse, Généralité de Montpellier, à 150 lieues de Paris, contenant 213 Paroisses & 124 Annexes; taxé 2,000 florins, & 120,000 livres de revenu.

Archevêque & Seigneur, Francois-Joachim de *Pierre de Bernis*, né au Château de Saint-Marcel, Diocèse de Viviers, 22 Mai 1715, Comm. de l'Ordre du Saint-Esprit en Mai 1758, Cardinal en Octobre suivant, sacré Archevêque d'Alby, 7 Août 1764, Evêque d'Albano en 1774, Ministre du Roi à Rome, l'un des Quarante de l'Académie Française.

Coadjuteur, François de *Pierre de Bernis*, neveu du précédent, né à Nîmes, 22 Novembre 1752, Vic.-G. d'Alby, sacré Evêque d'Apollonie par le Pape Pie VI, 30 Décembre 1781, Coadjuteur d'Alby en 1784.

Vic.-G. N... de Pradines.

N... de Rochemore.

N... Cuneaux.

N... de Coynarr.

N... Chastenot de Puysegur.

N... Seré de Rivieres.

N... Gabriel.

Secr. de l'Arch. N... Pons.

N... Rousseau.

Abbayes d'Hommes.

C. *Candeil*, *Candelio*, fondée le 26 Juillet 1152; t. 1000 flor. & 9000 liv. de revenu; N... d'Estacs du Bouffquet d'Arcambal, Vic.-G. d'Arras, Abbé en 1771.

B. *Gaillac*, *Galliaco*, fondée en 972; t. 506 flor. & 5000 liv. de revenu; N... de Lastic Saint-Jal, Vic.-G. d'Alby, Abbé en 1752.

Prieurés dépendans de l'Abbaye de Gaillac.

Castroles & Saint-Amand de Linearque, N... de Levrolles, Pr. en...

Saint-Michel de l'Escure, N... Thomas, Chan. d'Alby, Pr. en 1776.

Saint-Robert des Filles, N... d'Aure, en 1767, reçu = N... de la Prunarede.

I. *Castres*, *Castrensis*, Evêché en Languedoc, Parlement & Généralité de Toulouse, érigé par le Pape Jean XXII, à 160 lieues de Paris; comprend 104 Paroisses & 41 Annexes; taxé 2500 florins, & 60,000 livres de revenu.

Evêque, Jean-Marc de *Royere*, né au Château de Badefol en Périgord, 1 Octobre 1727, Archidiacre & Vic.-G. d'Arras, sacré Evêque de Tréguier 26 Avril 1767, nommé à Castres en 1773.

Vic.-G. N... de *Royere*.

N... de Villeneuve.

N... *Favier*.

N... de Bonne.

N... de la Tour de S.-Paulet.

N... de Toulouse-Lautrec.

N... de Cardaillac.

N... Cornac.

N... *Comeiras*, Chanoine de Lodeve.

N... de Leuziere.

N... *Cledat*.

N... Portalon.

N... de *Lieutaud*.

Secr. de l'Evêch. N... *Bouday*.

Abbaye d'Hommes.

C. *Ardorel*, *Sancta Maria de Ardorello*, fondée 21 Mars 1133, selon quelques Auteurs, par Cécile, Vicomtesse de Beziers; t. 33 flor. & 4200 liv. de revenu; N... de Lescot, Comte de Lyon, Abbé en 1761.

Abbaye de Filles.

B. *Villemur*, *Villamurum*, vaut 6000 liv. de revenu; N... de *Royere*, Abbesse en 17...

II. *Mende*, *Mimatensis*, en Gévaudan, Parlement de Toulouse, Généralité de Montpellier, existoit dès l'an 267, à Jouvoux, à 4 lieues de Mende, où il fut transféré en 500. Il est à 150 lieues de Paris, comprend 200 Paroisses & 8 Annexes. T. 3,500 florins, & 50,000 livres de revenu.

Evêque, Seigneur & Gouverneur de Mende, Comte de Gévaudan & de Brioude, Jean-Arnaud de *Castellane*, né au Pont Saint-Esprit 11 Déc. 1733, Aumônier du Roi, Vic.-G. de Rheims, sacré dans la Chapelle du Roi, 14 Février 1768.

Vic.-G. N... de *Bruges*.

N... de l'Espinafle.

N... de *Retz de Pelamourgue*.

N... de Grimaldy.

N... *Cogoluenhes*.

N... du Peloux.

N... de *Vebron*.

N... de Porcelets.

N... *Malroux*.

N... de Berthelet.

N... de *Siran*.

Secr. de l'Evêch. N... *Grange*.

N... *Barrandon*.

Prieurés.

Saint-Martin de Pins, N... Pr.

- Saint-Célerin de Légeré*, N... de Grimonville Larchant, en 1775.
B. Saint-Martin de la Canourgue, N... de Moutucjous, en 1778.
B. Saint-Pierre d'Espagnac, N... Pr.

III. Cahors, *Cadurcensis*, Evêché en Quercy, Parlement de Toulouse, Généralité de Montauban, à 120 lieues de Paris; comprend 587 Paroisses & 128 Annexes, existoit avant l'an 300; taxé 1,000 florins, & 60,000 liv. de revenu. L'Evêque a le droit de faire mettre sur l'Autel, lorsqu'il officie solennellement, le casque, la cuirasse, les gantelets & l'épée.

Evêque, Baron & Comte de Cahors, Louis-Marie de Nicolay, né à Montpellier en 1729, Vic.-G. de Bayeux, sacré 9 Mars 1777.

- | | |
|--------------------------------|---|
| <i>Vic.-G.</i> N... de Bécare. | N... de Verdelin. |
| N... de Rillot. | N... de Rouvenac. |
| N... de Solminhac. | N... de Bargemont. |
| N... de Montigny. | N... de Laage. |
| N... de Saignes. | N... de Beaufort. |
| N... de Termes. | N... de Villeneuve-Durfort. |
| N... de Gaugelac. | <i>Secr. de l'Evêch.</i> N... Calmette. |

Abbayes d'Hommes.

B. Figeac, Figiacum, à 9 lieues de Cahors, fut rétablie par Pepin, Roi d'Aquitaine, vers l'an 755, sécularisée en 1536; t. 2000 flor. & 17000 liv. de revenu, aux Economats en 1786.

B. Moissac, Moissiacum, en Quercy, à 9 lieues de Toulouse, fondée par Clovis I, Roi de France, en 506, sécularisée le 7 Juillet 1618; t. 4000 flor. & 22000 livres de revenu: Etienne-Charles de Loménie, Archevêque de Sens, Abbé en 1775.

B. Marillac, Marciliacum, en Quercy, à 4 lieues de Cahors, fondée par le Roi Pepin; t. 166 flor. & 10000 liv. de revenu; S. E. le Cardinal Zelada, Abbé en 1773.

B. Souillac, Sordiliacum, en Quercy, à 3 lieues de Sarlat; t. 33 flor. & 3000 liv. de revenu; N... de St.-Georges, Comte de Lyon, Vic.-G. de Périgou-ux, Abbé en 1777.

B. Roquemadour, Rupeamatoris, à 5 lieues de Sarlat, sécularisée & unie à l'Evêché de Tulle; t. 200 flor. & 7000 liv. de revenu.

C. Notre-Dame des Artels, de la ville de Fonds, Ordre de Cluny; t...

C. Saint-Marcel, Sanctus Marcellus, en Quercy, fondée 29 Mars 1130; t. 50 flor. & 3000 liv. de revenu; N... Hangard, Doyen du Chap. de Noyon, Abbé en 1777.

C. La Garde-de-Dieu, Custodia, à 5 lieues de Cahors, fondée le 11 des Calendes de Décembre 1150; t. 500 flor. & 4000 liv. de revenu; N... de Malaric, Prévôt du Chap. de Montauban, Abbé en 1770.

C. La Nouvelle de Gourdon, Nova propè Gordonium, en Quercy, fondée par Guillaume Gourdon en 1211; t. 66 flor. & 1500 liv. de revenu; N... Colas, Vic.-G. d'Auch, Abbé en 1783.

Abbayes de Filles.

C. Leyme ou le *Désert*, en Quercy, 400 liv. de revenu; N... du Garric-Dufell, Abbesse en 17...

Lazieres, Lazeria, en Quercy, fondée en 1272, unie à Vic. 4000 l. de revenu.

Cadenac, à 7 lieues de Cahors, 6000 liv. de revenu.

Lissac, Liffiacum, Prieuré électif de l'Ordre de Cîteaux, à une lieue de Figeac, 2000 liv. de revenu.

Prieuré.

Gr. Francourt, N... Gafon, Prieur en 1772.

Hôpital-Beaulieu, Ordre de Malte, Langue de Provence.

Cette Maison a été fondée en 1220, par Guisbert de Thémimes, & Eigline sa femme. C'étoit d'abord un Hôpital où l'on recevoit les pauvres & les pèlerins allant ou venant de la Terre-Sainte. Les Fondateurs en firent don à l'Ordre de Malte, la doterent de biens considérables, & y établirent un Couvent de Filles. Eigline de Thémimes, fille des Fondateurs, en fut la première Religieuse.

La Demoiselle qui desire être admise dans cette Communauté, doit être présentée par la Grande-Prieure, au Grand-Prieur de Saint-Gilles, Supérieur immédiat. C'est lui qui nomme les Chevaliers-Commandeurs de l'Ordre de Malte qui doivent recevoir les preuves de la Présentée. Elles sont de huit quartiers, comme celles des Chevaliers de Malte. S'il se trouvoit une mésalliance dans les quartiers des aïeux ou des bis-aïeux, le Grand-Prieur peut en accorder la dispense.

Les frais des preuves sont supportés par les parens de la Demoiselle; ils sont peu considérables, parce qu'on se contente des extraits des actes qui établissent la filiation & la noblesse.

La Présentée fait six mois de postulat, porte le voile blanc pendant un an, & peut faire profession à l'âge de 18 ans. Elle doit donner une aumône dotale.

La Communauté est composée de trois classes de Religieuses. La première est celle des Sœurs de Justice, soumises aux preuves de noblesse; la seconde, des Sœurs d'Office; & la troisième, des Sœurs Converses.

La Grande-Prieure est perpétuelle; elle est élue par la Communauté, ou nommée par le Grand-Prieur de Saint-Gilles, & prise parmi les Sœurs de Justice de la maison. Elle porte la grande Croix de toile blanche au milieu de l'estomac. Toutes les Religieuses la portent en petit sur le cœur. Il n'y a que les Sœurs de Justice qui portent celle d'or sur la poitrine.

Dames, Religieuses, Sœurs de Justice.

Révérènde Dame Françoisè de Javon de Baroncelly, *Gr. Pr.*, &
Gr. Cr. de l'Ordre.

Jeanne de la Filolie de la Rémondie, *S. Pr.*

Catherine de Daneroches.

Hélène de Fontanges.

Françoisè d'Estresse de Lanzac.

Antoinette-Eléonore de la Garde de Saignes.

Magdeleine-Thérèse de Goudin de Pauliac.

Françoisè de la Garde de Saint-Denis.

Anne-Françoisè Gardiès de Grégoire de Saint-Rome.

Magdeleine de Sartiges.

Marguerite de Vassal de Saint-Gily.

Jeanne de Biderend-Saint-Cyrq.

Pétronille de *Dordaygue* de *Cazideroque*.
 Claire de *Dordaygue* de *Cazideroque*.
 Cécile de *Vassal* de *Saint-Gily*, cadette.
 Marguerite de *Sartiges* de la *Prade*.
 Marie de *Sartiges* de la *Prade*, cadette.
 Magdeleine de *Péret*, Postulante.

L'Hôpital-Prieuré Saint-Marc de Martel, Ordre de Malte, Langue de Provence.

La fondation de cette Communauté n'est pas connue. On présume avec fondement que sa dotation est due à la piété des Vicomtes de Turenne & des Consuls de la Ville de Martel, Capitale de la Vicomté de ce nom. Il est probable qu'elle a été fondée peu de temps après l'institution de l'Ordre de Malte, parce que cette Maison étoit sous la main de cet Ordre, & observoit le régime qui lui est propre & particulier dès le commencement du treizieme siècle.

Suivant des titres du quatorzieme siècle, le nombre des Religieuses étoit fixé à seize. La Supérieure désignée sous le nom de *Priorissa*, étoit à vie. On en connoît huit qui remplissent l'espace de 273 ans; savoir, Hélix de *Vassal*, Jeanne de *Veirac*, Catherine de la *Garde*, Delphine de *Bosu*, Antoinette de *Lepinasse*, Antoinette de *Baras*, Marguerite de *Bar* & *Bartholomé* de *Jouffre* de *Chabrignac*. Ces Dames administrerent l'Hôpital *Saint-Marc* depuis l'an 1334 jusqu'en 1587, époque où les malheurs des temps forcerent d'abandonner cette Maison, dont les biens furent régis par les Consuls de la ville de *Martel* jusqu'en l'année 1654. La Dame *Françoise* de *Faure* de *Mirandol* rétablit alors l'Hôpital; elle en prit possession le 12 Février 1654, en vertu d'un décret du Grand-Maitre de *Lascaris*.

Depuis ce temps cette Communauté a été gouvernée par sept Grandes-Prieures, qui sont les Dames *Françoise* de *Faure* de *Mirandol*, tante & niece; *Magdeleine* & *Jeanne* de la *Porte*, sœurs germanes; *Marie* de la *Rochefoucault*, *Anne-Thede-Françoise* de *Raoul*, & *Marie-Jeanne-Françoise* de *Guiscard-Cavaniac*, Titulaire actuelle.

La Communauté est divisée en cinq classes. La premiere est composée des Sœurs de Justice, la seconde des Sœurs d'Office, la troisieme des Sœurs Converses, la quatrieme des Donates, agrégées aux trois précédentes classes, suivant leur condition; la cinquieme des Freres Donats, qui peuvent être au nombre de trois à la demi-Croix de l'Ordre.

Le nombre des Sœurs de Justice n'est plus fixé. La Demoiselle qui veut être recue dans cette premiere classe, doit être présentée à la Grande-Prieure, qui la propose à la Communauté; elle est recue ou refusée à la pluralité des voix. Elle peut être admise & prendre le voile blanc à l'âge de douze ans, quoiqu'elle ne puisse faire ses vœux qu'au temps preserit par les saints Canons & les Loix du Royaume.

Les preuves de noblesse sont les mêmes que celles des Chevaliers de Malte; elles se font de la même maniere. Les frais sont supportés par les parens. Il est impossible de les fixer d'une maniere précise.

La Récipiendaire doit payer au Couvent une aumône dotale de 3000 l. & se fournir un ameublement convenable, qui peut être évalué à 1200 liv.

Les Sœurs de Justice sont décorées de la Croix de toile blanche sur le cœur, & de la Croix d'or sur l'estomac. Elles ont de plus un anneau d'or, orné d'une petite Croix de Malte émaillée noir & blanc, fond noir. Elles portent dans les Cérémonies un manteau à bec, à manches ouvertes, sans plis, couvrant les épaules & l'avant-bras; sur l'épaule gauche est placée une grande Croix de toile blanche, & le Cordon de l'Ordre, sur lequel sont figurés les instrumens de la Passion de Jesus-Christ.

La Grande-Prieure est élue par délibération capitulaire des Sœurs de Justice. Elle est confirmée à vie par Bulle du Grand-Maitre. Elle porte la grande Croix blanche sur l'estomac. Elle la reçoit avec solennité le jour de son installation, des mains d'un Chevalier de Malte, nommé à cet effet par le Grand-Maitre. Elle est également distinguée dans les cérémonies par un habit nommé *la Cloche*, fort ample, & à longue queue, plissé par derrière, & uni par devant, avec la grande Croix de toile blanche sur l'estomac.

Les Sœurs Dames d'Office sont prises dans d'honnêtes familles bourgeoises. Elles sont habillées comme les Sœurs de Justice; mais elles ne portent point la Croix d'or, ni le Manteau & le Cordon de l'Ordre. Elles doivent donner une aumône dotale de 1500 liv. & se fournir un ameublement moindre que celui des Sœurs de Justice.

Les Sœurs Converses n'ont à prouver que la légitimité de leur naissance, & faire attester leurs bonnes vie & mœurs.

Les Donates sont reçues dans la forme prescrite pour la classe dans laquelle elles doivent être admises.

Les Donats à la demi-Croix sont recus à l'âge de quarante ans. Leur naissance doit être légitime, & leur vie irréprochable. Ils sont soumis & tenus à l'obéissance envers la Grande-Prieure, ainsi que les Donates.

Ces Dames font les trois vœux de Pauvreté, Chasteté & Obéissance. Elles observent la clôture sans y être obligées par des vœux. Elles peuvent occuper des Bénéfices, même de nomination Royale. Elles vivent en commun, & suivent la Règle de S. Augustin, Statuts & Constitution de l'Ordre de Malte. Elles sont subordonnées dans leurs affaires importantes, à un Protecteur nommé par le Grand-Maitre. Il a le droit d'examiner par lui-même ou par un Commissaire de son choix, les Demoiselles prétendantes. Le Protecteur actuel est M. Léon de *Malvin de Montazet*, Chevalier-Profès de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ou de Malte.

La Dame Grande-Prieure peut recevoir sans le concours de la Communauté, tel nombre de Demoiselles pensionnaires qu'il lui plaît. Ces jeunes Eleves reçoivent la meilleure éducation.

Dames Sœurs de Justice.

Révérènde Dame Marie-Jeanne-Françoise de *Guiscard-Cavaniac*,
Grande-Prieure & Grand-Croix de l'Ordre.

Marguerite de *Bar*.

Marie-Ursule de *Felines* de la Renaudie.

Elisabeth de la *Serré* de Montagnac.

Catherine de *Meynard* de Chaufenejoux.

Marie-Josèphe de *Bar* de la Faurie.

Marguerite de la *Grange-Rouffillac*.

Magdeleine-Louise de *Guiscard-Cavaniac*, *Sœur de la Dame Grande-Prieure*.

Catherine de la *Serre-Saint-Denys*.

IV. Rodez, *Ruthenenfis*, en Rouergue, Parlement de Toulouse, Généralité de Montauban, existoit dès l'an 450. Il est à 150 lieues de Paris, comprend 466 Paroisses & 68 Annexes; taxé 2326 florins, & 50,000 liv. de revenu.

Evêque-Comte, Seignelay *Colbert* de Castlèhil, né à Castlèhil en Ecosse, en 1736, Vic. G. de Toulouse, sacré 22 Avril 1781, premier-Président né de l'Administration provinciale.

Vic. G. N... Viguier Degrun.	N... de Rocque.
N... de Fajole.	N... de Rostaing.
N... de Villaret.	N... de Gaston.
N... d'Asnières.	N... de Narbonne-Pelot.
N... Drummond de Melfort.	N... d'Esparbès.
N... de Rome.	N... Verninac.
N... de Rozieres.	Sec. de l'Ev. N... Dajol.
N... de Laage.	

Abbayes d'Hommes.

B. *Conques* ou *Sainte-Foi*, Conqua, en Rouergue, fondée en 817, fécularisée en 1637; t. 626 flor. & 10,000 liv. de revenu: N... de Pannat, ancien Vic. G. de Rodez, Abbé en 1754: le Roi nomme aussi à deux des Canonics.

C. *Beaulieu*, Bello loco, fondée en 1138, dans le Duché de *Pierre-Frite*; t. 200 flor. & 3500 liv. de revenu: N... de Grossoles de Saint-André, Abbé en 1739.

Bonne-Combe, Bona Comba, en Rouergue, à 3 lieues de Rodez, fondée par *Raimond*, Comte de Toulouse, & par *Hugues*, son frere, Evêque de Rodez, le 12 Juin 1166; t. 2076 flor. & 14,000 liv. de revenu: Jean-Antoine de *Castellas*, Doyen des Comtes de Lyon, Abbé en 1779.

C. *Bonneval*, Bonavallis, à six lieues de Rodez, fondée le 15 des Cal. de Novembre 1147; t. 700 flor. & 9000 liv. de revenu: l'Evêque de Toulon, Abbé en 1786.

C. *Lieu-Dieu* ou *Loc-Dieu*, Locus Dei, fondée le 21 Mars 1123; t. 240 flor. & 4500 liv. de revenu; N... Drummond de Melfort, Vic. G. de Rodez, Abbé en 1784.

A. *Aubrac*, Domerie, Aubracum, fondée par *Alard*, Vicomte de *Flandre*, à son retour d'un pèlerinage, en 1120; n'est pas taxée, & jouit de 40,000 liv. de revenu; elle est aux Economats.

Abbayes de Filles.

B. *Saint-Saturnin* ou *Saint-Sernin*, produit 12000 liv. de revenu: N... la Rochelambert, Abbesse en 17..

C. *Arpajonie*, Arpajonia, située dans la Ville de Milhaud, fondée par *Hugues d'Arpajon*, qui a transmis le droit de patronage à ses descendans, éteints dans la Maison de *Noailles-Mouchy*, qui en a aujourd'hui la collation; N... d'Albignac de Montal, Abbesse en 17..

C. *Oraison-Dieu*, Oratio Dei, en Rouergue, produit 18000 l. de revenu : N... de Pins, Abbesse en 17..

Sainte-Claire des Urban, dans la Ville de Milhaud ; N... de Rupé, Abbesse 7 Février 1721 ; produit 3000 liv. de revenu.

Prieurés.

A. *Saint-Antonin*, Prieuré-Mage, produit... N... de Coucy, Chanoine Régulier de Sainte-Genevieve, Prieur en 1770.

B. *Saint-Amand*, dépendant de S. Victor de Marseille ; N... de Francefchi, Prieur en 1751.

B. *Saint-Léon*, dépendant de S. Victor de Marseille ; N... de Levezou de Vezins, Vic. G. de Senlis, Aumônier du Roi, Prieur en 1782.

B. *Saint-Martin d'Espinaffe*, dépendant de S. Victor de Marseille ; N... Boyer, Prieur en 1745.

Gr. Monais, N... Prieur.

Bénévent, dont le Seigneur présente au Roi ; N... Allardîn ; Prieur en 1783.

V. *Vabres, Vabrensis*, à 150 lieues de Paris, & 11 d'Alby, étoit une illustre Abbaye dépendant de Saint-Victor de Marseille, fondée dès le neuvième siècle, par Bernard second, Comte de Toulouse, érigée en Evêché, par le Pape Jean XXII, en 1317. Il est du Parlement de Toulouse, Généralité de Montauban ; comprend 130 Paroisses & 20 Annexes ; taxé 1000 florins, & 21,000 liv. de revenu.

Evêque & Comte, Jean de la Croix de Castris, né Diocèse d'Uzès en 1717, Vic. G. d'Alby, Agent-Général du Clergé en 1750, sacré 9 Septembre 1764, Président né de l'Assemblée Provinciale de Rouergue.

Vic. G. N... de Boyer.

N... de Combettes.

N... de Blot.

N... de Neirac, j.

N... de Neirac.

N... Barthe.

N... *Berard d'Alais-Montalet*.

N... Carriere.

N... de S. Amans.

Sec. de l'Ev. N... Crebassa.

Abbayes d'Hommes.

Nantx, Nantensis, en Rouergue, à 3 lieues de Milhaud, dépendant de S. Victor de Marseille ; t. 200 flor. & 6000 l. de revenu : N... de Boisse, Vic. G. de Vienne, Abbé en 1773.

C. *Silvanès*, Silvanesium, à 2 lieues de Nonenque, fondée par Pons de *Layrac*, homme de qualité, en Avril 1136 ; t. 300 flor. & 8000 l. de revenu : N... *Delpèck de Comeiras*, Vic. G. de Beauvais, Abbé en Janv. 1785.

Abbaye de Filles.

C. *Nonenque*, Nonnaticum, en Rouergue, fondée vers l'an 1145, par *Guiraud*, Abbé de Silvanès ; produisant 20,000 liv. N... de *Parlaillan*, Abbesse en 17..

Prieurés.

C. *Beaumont*, Bellomonte, en Rouergue, à 4 lieues de Vabres, produisant... Jean *Cairol* de Madaillan, ancien Evêque de Grenoble, Abbé.

À R C H E V È C H É D' A R L E S.

L'Archevêché d'Arles, *Arlatenfis*, situé en Provence, près le Languedoc, à 160 lieues de Paris, a pour premier Evêque saint Trophime, Disciple de saint

Paul. Il est du Parlement, Généralité d'Aix; plusieurs de ses Paroisses sont situées en Languedoc, & ressortissent au Parlement de Toulouse; ses Suffragans sont, Marseille, Saint-Paul-trois-Châteaux, Toulon & Orange. Il comprend 51 Paroisses & 4 Annexes.

Archevêque, qualifié Primat & Prince, Jean-Marie *Dulau*, né au Château de la Cote, Diocèse de Périgueux, 30 Octobre 1738; Agent-Général du Clergé en 1770, sacré premier Octobre 1775.

Vic. G. N... de Chapt de Raftignac. N... d'Icard.
 N... Depazeris. N... de Chapelle.
 N... de Bertrand. N... de Damas.
 N... de Chabrilant. *Sec. de l'Arch.* N... des Tesnierces.
 N... Foucauld.

Abbaye.

B. *Montmajor*, Mons major, à une lieue d'Arles, fondée en 530 par *Childebert*, Roi de Paris; t. 1759 flor. & 20000 l. de revenu, unie à l'Archevêché d'Arles, aux Evêchés de Glandeve & de S. Paul-trois-Châteaux.

Abbayes de Filles.

B. S. *Césaire*, Sanctus Cæsarius, à Arles, fondée vers l'an 530, par S. *Césaire*, Evêque d'Arles, qui y établit sa sœur pour première Abbessé; produit 10000 liv. N... de Moreton-Chabrilant, Abbessé en 17...

Sainte-Claire, Sancta Clara: N... Abbessé.

I. Marseille, *Massiliensis*, en Provence, à 165 lieues de Paris, contenant 31 Paroisses & 49 Annexes, existoit dès le troisieme siecle; taxé 700 florins, & 20,000 liv. de revenu; l'Evêque se qualifie de Marquis de Melemort & de Merindol, Baron d'Aubagne & de Signy, Seigneur du Bauffet, de Cassis, Maunes, Maynarguette, Châteauvert, &c.

Evêque, Jean-Baptiste de Belloy, né Diocèse de Beauvais en 1709, sacré Evêque de Glandeve, 30 Janvier 1752, nommé à Marseille en 1755.

Vic. G. N... de Mazonod. N... Martin.
 N... de Jarente de la Bruyere. N... de Demandolx.
 N... de Luminy. N... du Demaine-Gerard.
 N... de Thomassin. N... Arnaud.
 N... de Sade. *Sec. de l'Ev.* N... Audigier.
 N... de Montholon. N... Arnaud.
 N... de Robineau.

Abbaye d'Hommes.

B. *Saint-Victor*, Sanctus Victor prope Massiliam, remonte aux premières années du Christianisme: elle a été bâtie, selon quelques-uns, par *Etienne*, Roi de Bourgogne, & selon d'autres, par S. *Cassien*, en 449; t. 1850 flor. & 44000 liv. de revenu.

Elle a été sécularisée en 1751, & érigée en Chapitre noble; il est composé de trois Dignités, qui sont, le Prévôt, le Chantre & le Trésorier, & de seize Canonieats. Il y a en outre six places amovibles pour de jeunes Clercs, qui doivent faire les mêmes preuves que les Chanoines, qui sont tenus de prouver qu'ils sont issus d'une famille noble & originaire de Provence & terres adjacentes, établis & domiciliés audit Pays. Les preuves de noblesse sont de six degrés paternels seulement, formant sans interruption ni dérogeance, cent cinquante ans; & dans le cas que les six degrés ne remplissent pas les cent cinquante années, les

Pourvus sont tenus de fournir les preuves d'autant de degrés qu'il seroit nécessaire pour remplir ledit temps, sans que lesdits Pourvus puissent se dispenser de prouver les six degrés, quand même les cinq, par eux prouvés, excédroient ledit temps de cent cinquante années.

On exige de plus la preuve du septieme degré, non pour le faire entrer dans les preuves du présenté, mais pour établir la qualification de son quatrieme aïeul.

Les Dignitaires & les Chanoines de Saint-Victor ont tous le titre de Comtes; ils sont décorés d'une Croix d'or émaillée, à huit pointes boutonnées, anglées de quatre fleurs-de-lis, avec un médaillon au milieu, représentant, d'un côté, S. Victor, Patron de l'Eglise, à cheval, armé de toutes pieces, & percant de sa lance un dragon renversé, avec cette devise à l'entour: *Divi Victoris Massiliensis*; & de l'autre, l'Eglise de Saint-Victor, entourée de ces mots: *Monumentis & Nobilitate insignis.*

Cette Croix est suspendue par un ruban moiré couleur de feu.

Le Roi nomme aux Dignités; les Canonicats sont à la nomination de l'Abbé, pendant les mois de Janvier, Février & Mars, & à celle du Chapitre, pendant les mois d'Avril, Mai & Juin, & ainsi successivement les autres six mois de l'année.

Abbé, N... nommé = Louis-François-Camille de Lorraine de Lambeac, en 1788.

Chanoines-Comtes & Dignités.

Charles de Sade, Abbé d'Issoudun, Prévôt.

Barthelemi-Joseph de Villeneuve Bargemont, Docteur de Sorbonne, Chantre.

Lazare-Victor de Jarente de la Bruyere, Docteur en Théologie, Abbé d'Ainay, ancien Trésorier, Honoraire.

Antoine-Gaspard d'Arbaud de Château-Vieux, Trésorier.

Louis-Joseph de Laugier de Beaucouste, Docteur en Théologie.

Balthazar de Sabran.

Jacques-Louis-Auguste de Thomassin de Peinier, Abbé d'Aiguebelle.

François-Joseph de Damian, Prévôt de Pignan.

Joseph de Glandevès.

Jean-Antoine d'Hostager, Licencié de Sorbonne.

Claude-François-Romée de Villeneuve-Tourette, Abbé de Saint-Laurent, Prieur de Saint-Denis de Pille, Vic. Gén. de Nevers.

N... Pontevès-Bargême.

Jean-Paul de Villeneuve-Saint-Auban.

Augustin de Fabre de Mazan.

Paul-Ambroise de Barras de Vallecriche.

Melchior de Forben-la-Barben.

Guillaume-Charles de Raouffet Seillon.

N... de Clapiers Colongue.

N... de Clapiers.

Chanoines-Comtes honoraires.

Louis-Jérôme de Suffren de Saint-Tropez, Evêque de Sisteron, ancien Prévôt.

Emmanuel-François de Bauffet de Roquefort, Evêque de Fréjus.

Jean-Baptiste de Belloy, Evêque de Marseille.

Places Nobles amovibles.

N... de Thomas de Gignac.	N... de Bernardi de Sigôier.
N... de Pontevez-Gien.	N... de Baras-Mellan.
N... de Suffren.	N... de Villeneuve-Esclapon.

Abbayes de Filles.

B. *Saint-Sauveur*, Sanctus Salvator Massiliensis, est si ancienne, qu'on la croit originairement Cassianite; car il est assez probable que *Cassien* qui bâtit le Monastere de S. Victor pour des Moines, en bâtit aussi pour des Vierges; elle fut érigée en Abbaye Royale en 1678; elle produit 6000 liv. N... d'Alan, Abbesse en 17..

C. *Mont-Sion*, Mons Sion, Fille de Thoronet, & unie à l'Ordre de Cîteaux en 1244; elle produit 3000 liv. N... de Sinety, Abbesse en 17..

A. *Aubaigne*, Aubania, produit 2000 liv. N... Abbesse en 17..

II. *Saint-Paul-trois-Châteaux*, Sanctus Paulus Tricastinensis, en Dauphiné, à 140 lieues de Paris, contenant 37 Paroisses, est Suffragant d'Arles, avant l'an 425. Il est taxé 400 florins, & 12,000 liv. de revenu.

Evêque-Comte, Pierre-François-Xavier de *Reboul* de Lambert, né à Aix en 1704, Vic. G. & Official d'Aix en 17.. sacré le 16 Février 1744.

Vic. G. N... Afforty.

Sec. N... Cayte.

Abbaye d'Hommes.

C. *Aiguebelle*, Aquabella, en Dauphiné, à 2 lieues de S. Paul, fondée le 6 des Calend. de Juillet 1137; r. 250 flor. & 3000 liv. de revenu; N... de Peinier, Chan. de S. Victor de Marseille. Abbé en 1762.

III. *Toulon*, Tholonensis, en Provence, à 185 lieues de Paris, contenant 24 Paroisses; taxé 400 florins, & 15,000 liv. de revenu.

Evêque-Seigneur, Elléon de *Castellane-Mazanges*, né au Château de Mazanges, Diocèse d'Aix, le 11 Juin 1746, Aumônier du Roi, Vicaire-Général de Soissons, sacré le 13 Août 1786; = d'Alexandre de *Lascares*, des Comtes de Vintimille.

Vic. G. N... Chery de la Serre.

Sec. de l'Ev. N... Lesperon.

N... de Porcellets.

Abbaye de Filles.

C. *Hieres Lamanarre*, Sanctus Petrus de Almanarra, fondée en Provence, à 3 lieues de la mer, en 1243; mais ayant été détruite, elle fut unie & transférée en l'Eglise de S. Etienne-du-Pont, à la priere de *Sauve* de Glandevés, par *Gautier Beraud*, Prévôt de Pignan, le 11 des Cal. de Mars 1406; produit 10,000 liv. N... de Grille, Abbesse en 17..

IV. *Orange*, Arausicanus, en Provence, à 140 lieues de Paris, contenant 20 Paroisses; taxé 408 florins, & 18,000 liv. de revenu.

Evêque, Guillaume-Louis *Duillet*, né au Château de Montras, en Brie, 21 Février 1730, Vic. G. de Châlons en 17.. sacré 17 Juillet 1774.

Vic. G. N... de Guillemont.

Sec. de l'Ev. N... Raimond.

N... de Chieze.

C. *Saint-Pierre du Puy*, Sanctus Petrus de Puteo Araufixæ, unie à *Notre-Dame-des-Plans*, Nostra Domina de Planis, unie depuis à *Sainte-Croi* : d'Apr.

On rapportera ici trois Abbayes situées dans des Diocèses dont les Evêques ne sont pas Sujets du Roi, attendu qu'elles sont à la nomination de S. M.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-André* de Villeneuve-lès-Avignon, Sanctus Andreas prope Avignonem, bâtie en 1088, dans le Fort que les Rois de France ont fait construire en la Ville de *Saint-André*, pour faire une place de guerre. Elle étoit ci-devant élective & régulière; mais depuis que la Congrégation de S. Maur y a été introduite, le Roi a eu droit d'y nommer; t. 448 flor. & 8000 liv. de revenu : Jean *Cairol* de Madaillan, ancien Evêque de Grenoble, Abbé en 1773.

Le Roi nomme aux Canonicats de N. D. de Villeneuve-lès-Avignon, alternativement avec le Doyen & le Chapitre.

C. *Senanque*, Sine aqua, du Diocèse de Cavaillon, en Provence, fondée le 9 des Cal. de Juillet 1148; t. 300 flor., & 2800 l. de revenu : N... *Depins*, Vic. G. de Bazas, Abbé en 1729.

Abbaye de Filles.

B. *Saint-Honorat*, Sanctus Honoratus, dans la ville de Tarascon, produit 6000 liv. N... de Beauchamp, Abbesse en 17....

A R C H E V Ê C H É D' A U C H.

L'Archevêché d'Auch, *Auxitanensis*, Ville Épiscopale de la troisième Aquitaine, ou Novempopulanie, & de l'Exercat des Gaules, dans le Comté d'Armagnac, ressort du Parlement de Toulouse, à 150 lieues de Paris. Ce n'étoit d'abord qu'un Evêché, sous la Métropole d'*Eause*, laquelle ayant été ruinée par les Sarasins, elle perdit son rang de Cité & son droit de Métropole; il fut transféré à Auch, vers la fin du troisième siècle. Il comprend 339 Paroisses, & 240 Annexes; taxé 1000 florins, & 120,000 livres de revenu.

L'Archevêché a dix Suffragans, savoir; Dax, Aire, Bazas, Bayonne, Comminges, Couserans, Lectoure, Tarbes, Oleron & Lescar.

L'Archevêque se qualifie Primat de la Gaule Novempopulanie, & du Royaume de Navarre, & Seigneur en partage avec le Roi, de la Ville. Les Comtes d'*Armagnac*, de *Ferenzac*, & plusieurs autres de la principale Noblesse du pays, sont feudataires d'*Armagnac*. Les Barons de *Montaut*, de *Pardullan*, de *Montesquiou-Ferenzac*, de *Liste*, sont Chanoines de la Métropole, ayant séance au Chœur & part aux distributions. Il y a aussi trois dignités Ecclésiastiques dans cette Eglise, lesquelles ont le titre Abbatial, sans Abbaye; ce sont les Abbés de *Faget*, d'*Idrac* & de *Cere*. L'on ne peut être admis dans ce Chapitre, qu'après des preuves de Noblesse, *vel sanguine, vel litteris*.

Archevêque-Primat, Louis-Apollinaire de la *Tour du Pin Montauban*, né à Paris, 13 Janvier 1744, sacré premier Evêque de Nanci, 25 Janvier 1778, nommé Archevêque d'Auch en 1783.

Vic.-G. N... Campardon.
N... Duprat.
N... Colas.
N... d'Arret.
N... de la Tour du Pin.
N... Rigaud.

N... Dulau.
N... de Villeneuve-Esclapon.
N... Despiau.
N... Courade de Marc.
N... de Fournier.
Secr. de l'Arch. N... Bigot.

Abbayes d'Hommes.

B. *Peffan*, Peffanum; t. 150 fl. & 3000 l. de revenu; N... de Gillain de Cernay, Doyen & Vic.-G. d'Evreux, Abbé en 1783.

B. *Saramon*, Cella Medulpii; t. 50 flor. & 2800 liv. de revenu; N... de Vicques, Abbé en 1771.

B. *Simorre*, Simoria; t. 300 flor. & 4000 liv. de revenu; Marc-Antoine de Noe, Evêque de Lescar, Abbé en 1756.

C. *Florans*, beata Maria Florano, fondée le 3 des Nones de Mai 1151; t. 60 flor. & 2000 liv. de revenu; Emmanuel-François de *Beaussset* de *Roquefort*, Evêque de Fréjus, Abbé en 1757.

C. *Bouillas*, Porta Glonni, fondée en 1150; t. 100 flor. & 3000 liv. de revenu, régulière; N... Pelegrin, Abbé en 17...

C. *Gimont*, Gimons, fondée en 1144; t. 633 flor. & 8800 liv. de revenu; N... de Scey de Montbeillard, ancien Aumônier du Roi, Abbé en 1761.

C. *Berdoues*, Bardo, fondée en 1134, dans une terre de ce nom, que Bernard, Comte d'Asfarac, & Sanche II, son fils, donnerent avec toutes les dépendances. Les Seigneurs de Barbasan, ceux d'Orbellan & de Mauléon l'augmenterent par leurs bienfaits; elle est taxée 1500 flor. & 10000 l. de revenu; Jean-Ignace de *Lordat*, ancien Vic.-G. de Narbonne, Abbé en 1762.

P. *La Case-Dieu*, Casa Dei, fondée par Frelon & Guillaume, Archevêques d'Auch, en 1135; t. 618 flor. & 6000 liv. de revenu; N... de Vienné, Chan. de Paris, Abbé en 1758.

I. Acqs, *Aquensis*, Evêché en Gascogne, sur la Dour, à 111 lieues de Paris, du Parlement & Généralité de Bordeaux, étoit Evêché avant l'an 500, sous la Métropole d'Auch; il contient 195 Paroisses; taxé 500 florins, & 24,000 livres de revenu.

Evêque, Charles-Auguste *Lequien de la Neuville*, né à Bordeaux, 25 Juillet 1728, Vic.-G. de Bordeaux, & Vifit.-G. des Carmélites de France en 17... sacré premier Mars 1772.

Vic.-G. N... de Launay.

N... de Lartigue.

N... de Langouaran.

N... Douanville.

N... Lemoine.

N... Dudon.

N... Tauzin.

N... Lallemand.

N... Bergey.

N... Seze.

Secr. de l'Evêch. N... Cantin.

Abbayes d'Hommes.

B. *La Caignotte*, Sancta Maria de Cagnota, dont on ignore la fondation: mais Guillaume-Loup de *Montequiou* en étoit Abbé en 1122; t. 33 flor. & 2000 liv. de revenu; N... Parent, Vic.-G. d'Orléans, nommé = Louis-Marie de *Suarès d'Aulan*, sacré Evêque d'Acqs en 1785.

B. *Sordes*, Sorduenfis, est très-ancienne, puisque Guillaume *Sance*, Duc de Gascogne, qui vivoit en 960, lui donna des biens considérables; elle est taxée 100 fl. & 10000 l. de revenu; Jean *Cairol*, ancien Evêque de Grenoble, Abbé en 1771.

P. *Ville Dieu*, Villa Dei; t. 33 fl. & 2600 liv. de revenu; N... Lallemand, nommé = N... de la Roche Saint-André, en 1780.

P. *Arrous*,

P. *Artous*, Artona ; t. 130 flor. & 3000 liv. de revenu : N... d'Harneder, Chan. de Bayonne, Abbé en 1784.

Abbayes de Filles.

C. *Saint-Bernard-lès-Bayonne*, Sanctus Bernardus, produit 5000 liv. N... de Membrede, Abbesse en 17...

C. *Saint-Sigismond*, près Hortes, Sanctus Sigismundus, produit 3000 l. N... de Lalande, Abbesse en 17...

II. *Leçoure, Lectorenfis*, Ville Épiscopale dès l'an 510, sous la Métropole d'Auch, située dans le Comté d'Armagnac, à 140 lieues de Paris, contenant 78 Paroisses & 30 Annexes, du Parlement de Toulouse, Généralité d'Auch, & dont la sixième partie est du Parlement & Généralité de Bordeaux. Il est taxé 1600 florins, & 18,000 livres de revenu.

Evêque, Seigneur de la ville avec le Roi, Louis-Emmanuel de *Cugnac*, né, Diocèse de Cahors, en 1729, Chan. Honoraire de l'Eglise de Paris, sacré 27 Septembre 1772.

Vic.-G. N... Gauran.

N... Vitalis.

N... de Galard.

N... de Rouvenac.

N... de Fouilhac.

N... de Castillon.

Secr. de l'Evêch. N... Boudou.

III. *Cominges, Convenarum*, Ville Épiscopale sous la Métropole d'Auch, depuis l'an 506; il est du Parlement de Toulouse, Généralité d'Auch & Toulouse, à 166 lieues de Paris, comprend 236 Paroisses & 169 Annexes; 33 de ces Paroisses sont en Catalogne, sous la domination du Roi d'Espagne, & quelques autres Paroisses sont en Languedoc; ce qui fait que l'Evêque a séance aux Etats de cette Province. Taxé 4000 florins, & 60,000 livres de revenu.

Evêque, Antoine-Eustache d'*Osmond*, né à Saint-Domingue le 6 Fév. 1754, *Vic.-G.* de Toulouse, sacré le premier Mai 1785.

Ancien Evêque, Charles-Antoine-Gabriel d'*Osmond de Medavi*, Comte de Lyon, né, Diocèse de Sées, en 1723, *Vic.-G.* & Official du Diocèse d'Auxerre en 17... sacré premier Avril 1764, s'est démis en 1785.

Vic.-G. N... Moullin.

N... le Begue.

N... Villot.

N... de Gourcy.

N... Viart.

N... d'Osmond.

N... Latour.

Secr. de l'Evêch. N... Pomian.

Abbayes d'Hommes.

C. *Nisfors*, ou les Nisfons-Dieu, Nisfortium, fondée en 1213, dans le bourg de Nisfors; t. 100 flor. & 4000 liv. de revenu : N... de Latic, *Vic.-G.* de Rieux, Abbé en 1784.

C. *Bonnefond*, Bonus Fons, fondée en 1136 par Flandrine de *Montpezat*, & augmentée par Bernard de *Montpezat*, son fils aîné; t. 1000 fl. & 7000 l. de revenu : N... de Villefond, Abbé en 1777.

Abbaye de Filles.

B. *Saint-Laurent*, Sanctus Laurentius Convenensis, produit 2000 liv. N... Abbesse en 17...

IV. *Couferans, Conseranensis*, petite Ville Épiscopale, sous la Métropole d'Auch, vers l'an 506, Parlement de Toulouse, Généralité d'Auch, à 170 lieues de Paris, contenant 63 Paroisses; taxé 1000 florins, & 24,000 livres de revenu.

Année 1789.

B b

Evêque, Dominique de *Lastic*, né, Diocèse de Mende, 16 Octobre, 1742, Archidiacre & Official du Vexin François, Vic.-G. de Rouen en 17... sacré 9 Janvier 1780.

Vic.-G. N... d'Uhard.

N... de Monteils.

N... Roquemaurel.

N... de la Barthe.

N... de Rozès.

N... Malafoffe.

N... Villa.

N... de Laval.

N... de Gautier de Montguers.

Secr. de l'Evêch. N... Guichard.

Abbaye d'Hommes.

P. Combelongue, Combalonga; t. 410 fl. & 3000 l. de revenu : N... d'Arbaud de Jouques, Abbé en 1741.

V. Aire, Aurenfis, petite Ville en Gascogne, Épiscopeale, sous la Métropole d'Auch, vers l'an 500; il est du Parlement & Généralité de Bordeaux, à 160 lieues de Paris, comprend 132 Paroisses & 73 Annexes; taxé 1200 florins, & 30,000 livres de revenu.

Evêque & Seigneur, Sébastien-Charles-Philibert-Roger de *Cahusac de Caux*, né, Diocèse de Carcassonne, 2 Décembre 1745, nommé Coadjuteur de l'Evêché d'Aire, 4 Juin 1780, sacré Evêque d'Azur, 8 Octobre suivant, Evêque d'Aire en 1783.

Vic.-G. N... de Rives.

N... de Pomerol.

N... de Cugnac.

N... Philippon.

N... Camayon.

Secr. de l'Evêch. N... Dulau.

N... Castel.

Abbayes d'Hommes.

B. Saint-Sever, Sanctus Severus, capitale de Gascogne; t. 200 flor. & 8000 liv. de revenu : N... Dulau, Vic.-G. de Rouen, Abbé en 1780.

B. Saint-Girons, Fanum S. Geronis, sécularisée : N... Abbé en 17...

B. Mas d'Aire, ou Sainte-Quitere, unie à l'Evêché d'Aire.

C. Pontault, Pons altus, fondée en Gascogne le 4 des Ides de Mai 1151; t. 50 flor. & 4300 liv. de revenu : N... de Viella, Vic.-G. de Viviers, Abbé en 1783.

P. Saint-Jean de la Castelle, Castella, existoit avant 1060; elle fut fondée & rétablie au Vicomté de Turfan en 1163, par Pierre, Comte de Bigorre & de Marsan; elle est régulière, & taxée 333 flor. & 5000 l. de revenu : N... de Pons, Abbé en 17...

VI. Bazas, Veratenfis, petite Ville Épiscopeale en Gascogne, sous la Métropole d'Auch, avant l'an 1496, du Parlement & Généralité de Bordeaux, à 145 lieues de Paris, contenant 221 Paroisses & 45 Annexes; taxé 600 florins, & 28,000 livres de revenu.

Evêque, Jean-Baptiste-Amédée de *Grégoire de Saint-Sauveur*, né, Diocèse de Mende, 24 Juin 1709, Aumônier du Roi, Prévôt & Vic.-G. de Mende en 17... sacré 16 Octobre 1746.

Vic.-G. Henri Dumas de Culture.

N... de Lanfac.

N... Depins.

N... de Verdun.

Jean-Antoine-Hercule de *Chapelain*.

N... Lafon.
N... de Marbotin.

N... de Gregoire-Montpeyrroux.
Secr. de l'Evêch. N...

Abbayes d'Hommes.

B. *Blasimont*, Blandimons, fondée en 721, à 2 lieues de Castelmoron ; t. 196 flor. & 2000 liv. de revenu : Jean-Antoine-Hercule de *Chapelain*, Vic.-G. de Bazas, Abbé en 1777.

B. *Saint-Ferme*, Sanctus Fremerius, fondée en 1273, par Fremont de *Bourdeaux*, à condition de prier Dieu pour le Roi d'Aquitaine & de ses Successeurs ; t. 400 flor. & 5000 liv. de revenu : N... de Vichy, Aumônier de la Reine, nommé = N... de Batz, en 1785.

C. *Font-Guillem*, Fons Guillelmi, fondée en 1128, à deux lieues de Bazas ; t. 66 flor. & 2200 liv. de revenu : Henri *Dumas* de *Culture*, Archidiacre & Vic.-G. de Bazas, Abbé en 1757.

C. *Le Rivet*, beata Maria de Riveto, régulière, taxée 66 fl. & 600 l. de revenu : N... d'Orve, nommé = N... de Buffon, en 17...

VII. Tarbes, *Tarbenfis*, petite Ville Épiscopale, au Comté de Bigorre, à 170 lieues de Paris, existoit dès le cinquième siècle, sous le nom de Bigorre. Il est du Parlement de Toulouse, Généralité de Bayonne. La partie de ce Diocèse appelée Montarès, est du ressort du Parlement de Pau. Il contient 298 Paroisses, & 101 Annexes ; taxé 1200 florins, & 30,000 de revenu. L'Evêque est Président né des États de Bigorre.

Evêque, Francois de *Gain* de *Montaignac*, né au Château de Montaignac en Limosin, 6 Janvier 1744, Aumônier du Roi, & Vic.-G. de Rheims en 17... sacré 20 Octobre 1782.

Vic.-G. N... d'Arguil.
N... de Layrolle.
N... de Cafteran.
N... de Chanvalon.

N... de Fajac.
N... de Kearney.
Secr. de l'Evêch. N... Boëirie.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Savin*, Sanctus Savinus, dans la vallée de Lavedan ; t. 300 fl. & 1500 liv. de revenu : N... Junot, Aumônier des Gardes-Françaises, Abbé en 1782.

B. *Saint-Sever de Rustan*, Sanctus Severus de Rostagno, en Bigorre ; t. 133 fl. & 2500 liv. de revenu : N... de Sahuguet d'Espagnac, Chan. de Paris, Abbé en 1781.

B. *Saint-Pé de Generes*, Sanctus Petrus de Generosio, en Gascogne, au pied des Pyrénées, sur la rivière de Gave, à 5 lieues de Tarbes, fut fondée vers l'an 1030, par Guillaume *Sanche*, Duc de Gascogne, & bâtie par Arseux, Abbé de Saint-Sever de Rustan ; t. 300 fl. & 2300 l. de revenu : N... de Rey, nommé = Charles de *Mun* de *Sarlabous*, en 1782.

B. *Tasque*, *Saint-Pierre de Tasque* ; t. 50 fl. & 1800 l. de revenu : N... le Barthe-Thermes, Abbé en 1776.

C. *L'Esçal-Dieu*, Scala Dei, en Bigorre, fondée le 7 Octobre 1137 ; t. 450 flor. & 1600 liv. de revenu : Marc-Alexandre *Geneste* de *Malromé*, Abbé en 1752.

VIII. Oleron, *Olorensis*, ville Épiscopale de Gascogne, de la Novempopulanie & de l'Exercat des Gaules, dans la Principauté de Béarn, à 185 lieues de Paris,

comprend 196 Paroisses ; taxé 600 florins , & 13,000 livres de revenu ; du Parlement de Pau , Généralité d'Auch , Eaux & Forêts de Pau.

Evêque & premier Baron de Béarn, Jean-Baptiste-Auguste de Villezeux de Faye, né au Château de Faye, Diocèse de Limoges, 3 Nov. 1739, Vic.-G. de Toulouse, sacré le 17 Août 1783.

Vic.-G. N... de Mespès.

N... Bonamy.

N... du Jart.

N... de Cours.

N... d'Aspe.

Secr. de l'Evêch. N... Walter.

N... de Nexon.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Vincent du Luc*, Sanctus Vincentius de Luco, à 2 lieues d'Oleron, donne entrée aux Etats de Béarn; t. 150 flor. & 5500 liv. de revenu: N... de Maillé de la Tour-Landry. Vic.-G. de Beziers, Abbé en 1784.

IX. *Lescar, Lescurrensis*, petite Ville Épiscopale de la Novempopulanie, & de l'Exercat des Gaules, dans le Béarn, fut bâtie par Guillaume *Sanche*, Duc de Gascogne, l'an 980, à 170 lieues de Paris, Parlement & Généralité de Pau, comprend 200 Paroisses; l'Evêque est Seigneur de la Ville, Conseiller d'Honneur au Parlement de Pau, Président né & premier Baron des Etats de Béarn; taxé 1300 florins, & 27000 livres de revenu.

Evêque, Marc-Antoine de Noé, né, Diocèse de la Rochelle, en 1724, Vic.-G. de Rouen, sacré le 12 Juin 1763.

Vic.-G. N... d'Arblade.

N... Vergez.

N... Dupuy.

N... la Come.

N... de Lamarque.

N... de Bonnier.

N... de Viella.

N... Ducasse.

N... Auger.

N... Dupré.

N... Talbert.

Secr. de l'Evêch. N... Bourdat

Abbayes d'Hommes.

B. *La Reaule*, Sanctus Petrus de Regula, en Béarn, à 3 lieues de Lescar; t. 133 flor. & 2000 l. de revenu: N... de Nogués, Aumônier de Madame, Abbé en 1769.

C. *Saubalade*, Beata Maria Virgo de Silvalata, fut fondée par Gaston, Vicomte de Béarn, à 3 lieues & demie d'Orthès; t. 66 flor. & 2200 l. de revenu: N... Damou, Chan. de Lescar, Abbé en 1747.

Abbaye de Filles.

B. *Saint-Sigismond*, Sanctus Sigismundus, produit 1000 l. de revenu: N... de Lanoue, Abbesse en 17...

CATHÉDRALE.

Notre-Dame de Lescar. Pour être habile à posséder un Canoniat, il faut que le pourvu fasse preuve de Noblesse, & qu'il soit Gradué dans une Université du Royaume.

Antoine-Marie de Noé, 1^{er}. Chan.

N... de Graye.

N... Damou.

N... la Come, *Théol.*

N... de la Motte,

N... de Jaffes.

N... de Hiton.

N... de Charrite.

N... de Salha.
N... d'Esquille.
N... d'Arblade.
N... de Viella.
N... de Taride.

N... de Balette.
N... de Luppé.
N... de Bordenave.
N... de Salinis.
N... de Luppé Garanné.

X. Bayonne, *Bayonenfis*, Ville Épiscopale du pays de Labour, en Gascogne; sur la riviere de la Dour & de Neve, à 160 lieues de Paris; comprend 74 Paroisses, & 5 Annexes; il est du Parlement de Bordeaux, pour la partie du Labour, & du Parlement de Pau, pour la basse Navarre, de la Généralité de Bordeaux, depuis 1775: taxé 100 florins, & 30,000 livres de revenu.

Evêque, Etienne-Joseph de Pavée de Villevielle, né au Château de Villevielle, Diocèse de Nîmes, 30 Décembre 1739, Vic.-G. d'Alby, sacré le 11 Janvier 1784.

Vic.-G. N... de Hureaux.
N... d'Iurbide.
N... d'Arralde.
N... d'Alincourt.

N... de Brueys.
N... de Villers.
Secr. de l'Evêch. N... Baratciart.

Abbayes d'Hommes.

P. La Honce, Leunsum, au pays de Labour; t. 100 flor. & 5000 L. de revenu: N... de Spens, Abbé en 1774.

ARCHEVÊCHÉ DE BESANÇON.

Besançon, *Bixuntinensis*, Ville Archiépiscope, à 75 lieues de Paris, Métropole de la Province, nommée par les notices *Maxima Sequanorum*, l'honneur de l'Empereur *Maxime*, dans l'Exercat des Gaules, capitale de la Franche-Comté, sur le Doux, qui la partage en deux parties inégales: le temps de la fondation de Besançon n'est pas plus connu que l'origine de son nom. L'Archevêque porte le titre de Prince de l'Empire, & prétend toujours avoir le droit de séance à la Diète Impériale, comme ses prédécesseurs l'ont eu. Il est électif: le Doyen du Chapitre a l'administration du temporel dans la vacance, & le pas à la gauche de l'Archevêque, devant les Evêques de la Province. Tous les Chanoines de cette Eglise, par Privilège du Pape Paul V, portent par-tout la soutane violette, doublée de rouge, comme les Evêques: ils officient certains jours à l'autel, avec la mitre & les autres ornemens pontificaux, & sont inhumés avec les mêmes ornemens. Le Sous-Chantre a aussi le Privilège de porter le violet pendant sa vie, & d'être inhumé avec la mitre entête. Les Chanoines sont obligés de faire leurs preuves de Noblesse; ils ont la mitre & la crosse au-dessus de leurs armes.

L'Archevêque de Besançon, comme Prince, a six grands Officiers, qui doivent se trouver en personne ou par Procureur, à son intronisation, lui faire hommage de leurs fiefs, & assister à ses obsèques. Le Diocèse contient 825 Paroisses, & 338 Annexes: taxé 1023 florins, & 36,000 livres de revenu. Ses Suffragans sont, Belley, Laufanne & Balle.

Archevêque, Raymond de Dursfort. Voyez Duras.

Evêque in partibus, Suffragant de Besançon, Claude-Ignace de Franquet de Rans, né à Besançon en 1722, sacré Evêque de Rosy en Syrie, le 23 Mai 1756.

Vic.-G. l'Evêque de Rosy.
N... de Clermont-Tonnerre.
N... de Chavannes.
N... d'Hurecourt.
N... de Lecy.

N... de Maillac.
N... de la Garde.
N... d'Audé.
N... Descairac.
N... Bailly.

N... Petitbenoit.
 N... de Villefrancon.
 N... de Bourg.
 N... de Camus.

N... Durand.
 N... de Vassal.
 Secr. de l'Arch. N... Tellier.

Abbayes d'Hommes.

B. *Beaune-les-Messieurs*, Balma, est fort ancienne, puisqu'elle est renommée pour être mere de la grande Abbaye de Cluny; ce fut la retraite de Saint Odon & de Saint Adequin. Cette Abbaye a été sécularisée par Clément XIII en 1759; elle est taxée 566 flor. & 13000 l. de revenu. Les Religieux de cette Abbaye étoient dans l'usage d'exiger les mêmes preuves de noblesse que ceux de l'Abbaye de S.-Claude, c'est-à-dire la preuve de seize quartiers, dont huit du côté paternel & huit du côté maternel; le Roi, par Lettres-Patentes du 8 Mai 1771, confirme cet usage, en faveur des Chanoines; & par brevet du 13 Février 1773, S. M. leur permet de porter une Croix d'or émaillée, à huit pointes; il y a d'un côté le chef de Saint Pierre, Patron de l'Eglise, avec cette légende: *Nobilis Ecclesiae Balmenfis decus*; & de l'autre, les clefs de Saint Pierre, en sautoir, avec ces mots: *A Rege Ludovico XV concessum*; elle est attachée à un ruban noir moiré, liséré d'or. Les dignités sont, l'Abbé & le Doyen; l'Abbé est nommé par le Roi, le Doyenné & les Canonics sont à la nomination de l'Abbé.

Chanoines.

Abbé, N... de la Fare, en 1766. Chevalier de Saint-George.
 N... de Montrichard de Frontenay, N... de Montrichard.
 second Dignitaire. N... de Clermont-Mont-S.-Jean.
 N... de Falletans. N... de Jaquot d'Andelard.
 N... du Pasquier-Virmont. N... de Bancenel.
 N... Buson de Champdivers, N... Grive!

B. *Lure*, Lura, fut fondée par Clotaire II, en 611; d'autres disent par Saint Deile, Disciple de Saint Colomban, qui en fut le premier Abbé en 614; t. 62 flor. & 10000 liv. de revenu. Ils ont été sécularisés par Clément XIII, suivant les Bulles du mois d'Août 1764, confirmées par Lettres-Patentes du mois d'Avril 1765. Ces deux Chapitres unis ont le titre d'Eglises Collégiales séculières & équestres; ils sont composés de l'Abbé, première Dignité, qui a droit de se qualifier Prince du Saint-Empire, & de porter la Croix pectorale & le violet comme les Evêques; & de vingt & un Canonics, y compris les Dignités, qui sont, le Grand-Prévôt & le Trésorier de Lure, & le Grand-Doyen & le Chantre de Murback.

Le présenté doit faire preuve de seize quartiers de noblesse de nom & d'armes, dont huit du côté paternel, & huit du côté maternel. L'indication des alliances n'est pas nécessaire.

Les Dignitaires & les Chanoines sont décorés d'une Croix d'or émaillée à huit pointes, anglée de quatre fleurs-de-lis; le médaillon du milieu représente, d'un côté, Saint Deile & Saint Louis, avec cette inscription autour: *S. Lud. patr. Murb. & Lur.* & de l'autre côté, Saint Léger & Saint Louis, avec cette autre inscription: *S. Leod. & Deicola unio Sanctorum.*

L'Abbé est électif par les deux Chapitres assemblés; les Canonics

sont à la nomination du Roi & du Chapitre alternativement. Les dignités ne peuvent être données qu'à des Chanoines.

Abbé, Cesar-Frédéric, Baron de Rath-Samhausen, *Coadjuteur en 1737, Abbé-Prince des Abbayes séculières, équestres & unies de Murback & de Lure, Prince du Saint-Empire.*

Chapitre de Lure.

N... de Reinach, Grand-Prévôt, 1782, 1778.	Saint - Georges, 1770.
N... de Girardi, Trésorier, 1761, 1750.	N... d'Andlau d'Hombourg, 1782.
Ch. H. Nic. de Thurn, 1768.	N... d'Andlau de Vittenheim, 1782.
N... de l'Aubespain, Chevalier de	N... de Truchsess, 1782.
	J. B. Fr. Fid. de Thurn, 1783.

Chapitre de Murback.

François Otton, B. de Béroldingen, Grand-Doyen, 1774.	N... Baron de Reutner de Weyll.
N... Comte de Bouzies de Rou- vroy, Chevalier de S.-Georges, Grand-Chantre, 17...	N... Baron de Reichenstien.
N... Baron de Rath-Samhausen.	N... Baron de Schoënau.
	N... Baron de Gohr.
	N... de Lodmann.
	N... de Reichenstein-Deleimen.

B. *Luxeuil*, Sanctus Petrus de Luxolio, à 100 lieues de Paris. Saint-Colomban, venu d'Irlande avec ses Disciples Saint Diel, Saint Gal, vers Fan 590, bâtirent cette Abbaye & commencerent à s'y loger en 592. Il y avoit dès le septieme siecle une célèbre école pour la Noblesse du Royaume & des enfans de famille. Cette Abbaye étoit autrefois souveraine, & a encore de très-beaux droits; mais il s'en faut bien qu'elle ait l'ancienne splendeur qu'elle avoit lorsqu'il y avoit 600 Religieux; elle est taxée 600 flor. & 23000 liv. de revenu; Jean-Louis-Ainard de Clermont-Tonnerre, Vic.-G. de Besançon, Abbé en 1743.

B. *Saint-Vincent*, Sanctus Vincentius Vesuntionensis, est dans la ville de Besançon, & fut fondée par Hugues, premier du nom, Archevêque de Besançon; elle est taxée 52 flor. & 6000 liv. de revenu: Sébastien-Michel Amelot, Evêque de Vannes, Abbé en 1780.

B. *Faverney*, Sancta Maria de Faverneyo; elle produit 4000 liv. elle est unie à celle de Montigny-les-Nones.

C. *Acey*, Aceyum, Fille de Charlieu, au Comté de Bourgogne, à 4 lieues de Besançon, fondée le 18 des Calendes de Mai 1130; t. 80 fl. & 6000 l. de revenu: N... de Lezay-Marnezia, Comte de Lyon, Abbé en 1779.

C. *Balerne*, Sancta Maria de Balerna, fut d'abord fondée pour de jeunes Bénédictins, l'an 1114, dans la Paroisse de Cognoschi, au Comté de Bourgogne; mais elle fut unie à l'Ordre de Cîteaux le 11 des Cal. de Juin 1136; elle est taxée 233 flor. & 6000 liv. de revenu; Claude-Ignace Franchet de Rans, Evêque de Rosy, Abbé en 1767.

C. *Bellevaux*, Bella vallis, fille de Morimont, à 2 lieues de Besançon, fondée le 22 Mars 1119; t. 100 fl. & 6000 liv. de revenu; Louis-Albert de *Lezay-Marnezia*, ancien Evêque d'Evreux, Abbé en 1731.

C. *Bitaine*, Bathania, fille de Morimont, au Comté de Bourgo-

gne, fut fondée le 29 Avril 1133; t. 166 flor. & 4500 liv. de revenu: N... de Tinscau, Vic.-G. de Toulouse, Abbé en 1780.

C. *Billon* ou *Billy*, Billio, fille de Clairvaux, fondée le 7 Mars 1147, au Comté de Bourgogne, à une lieue de Besançon; t. 50 fl. & 1600 liv. de revenu; Jean-François de *Castillon*, Docteur en Théologie, Prieur de S. Jean de Mascalac, Vic.-G. de Lombez, Pensionnaire du Roi, Aumônier de Madame Adélaïde, Abbé en 1782.

C. *Claire-Fontaine*, Clarus Fons, fille de Morimont, au Comté de Bourgogne, fut fondée le 5 Juin 1133; t. 50 flor. & 5000 liv. de revenu: N... d'Osmond, Chan. de Rouen, Abbé en 1768.

C. *Cherlieu*, Charus locus, fille de Clairvaux, au Comté de Bourgogne, fondée 17 Janvier 1131; elle est t. 177 flor. & 20000 liv. de revenu: N... de Vermond, Lecteur de la Reine, Abbé en 1780.

C. *La Grâce-Dieu*, Gratia Dei, est régulière, fille de la Charité, & fondée le 25 Mars 1139: elle produit 12000 liv. N... de Lechaux, Abbé en 17...

C. *La Charité*, Charitas, fille de Bellevaux, fondée le 7 Décembre 1133, au Comté de Bourgogne; t. 120 flor. & 1200 liv. de revenu: Raimond de *Durfort*, Arch. de Besançon, Abbé en 1781.

C. *Lieu-Croissant*, Locus Crescens, fille de Lutzel, au Comté de Bourgogne, fondée le 29 Novembre 1134; t. 130 flor. & 3000 liv. de revenu: N. de Beaumont, Aumônier du Roi, Abbé en 1778.

C. *Mont Sainte-Marie*, Mons Sanctæ Mariæ, fille de Clairvaux, au Comté de Bourgogne, fondée le 26 Janvier 1197; t. 250 flor. & 9000 liv. de revenu: N... de Bourgevin-Vialart, Conseiller au Parlement, nommé = N... de Farjonel, Conseiller-Clerc au Parlement de Paris, 1785.

C. *Rosieres*, de Roseriis, fille de Bellevaux, fondée le 29 Novembre 1132; t. 90 flor. & 4500 liv. de revenu: N... de Grimaldy, Aumônier de la Reine, nommé = N... Desmarais, en 1787.

A. *Golle*, Sancta Maria de Gollia, à un quart de lieue de Salins, n'étoit qu'un Prieuré Conventuel, lorsque Gaucher de Bourgogne-Vienne, Sire de Salins, auparavant Sire de Bourbon-l'Archambault, le fit ériger en Abbaye, & s'en rendit le fondateur en 1199; t. 66 flor. & 3000 l. de revenu: N... de Laubespain, Chan. de Lure, Abbé en 1776.

A. *Mont-Benoît*, Sancta Maria Montis Benedicti, située au Bailliage d'Aval; t. 200 flor. & 10000 liv. de revenu: N... de S. Pern, Vic.-G. de Chartres, Abbé en 1776.

A. *Saint-Paul*, Sanctus Paulus Bisuntinensis, fut fondée l'an 1060; t. 700 flor. & 8000 liv. de revenu: N... Boizor, Abbé en 17...

P. *Corneux*, Corneius, régulière, & fut fondée dans le douzième siècle; t. 66 flor. & 9000 liv. de revenu: N... Querener, Abbé en 17...

Abbayes de Filles.

B. *Chasteau-Chalon*, fut fondée dans le septième siècle, par Norbert *Patrice* & *Eusebia* sa femme, en 869: *Arduic*, Archev. de Besançon, fit rendre à cette Abbaye, par le crédit de *Lothaire*, Roi d'Austrasie & de Bourgogne, une partie de ses biens qui avoient été usurpés.

Le Chapitre est composé de six Dignités & de dix-sept Chanoinesses. Les Dignités sont, l'Abbesse, qui est Princesse du Saint-Empire;

la Coadjutrice, (cette dignité n'est pas attachée à la maison;) la Chapelaine, la Prieure, la Portiere & la Chantre.

Les Chanoinesses ont le droit de prendre une ou deux nieces avec elles, pourvu que celles-ci soient sœurs; les nieces succèdent à leurs tantes, & héritent de leurs meubles & de leur maison. La présentée ne peut y être admise qu'après avoir fait preuve de seize quartiers de noblesse, dont huit du côté paternel, & huit du côté maternel. Leur marque distinctive est une médaille d'or, percée à jour, représentant, d'un côté, la Sainte Vierge, & sur le revers, Saint Benoît. Elle est attachée à un ruban noir, liséré d'or.

Ces Dames font les trois vœux de chasteté, pauvreté & obéissance.

Dames.

Abbesse, Charlotte de <i>Stain</i> , nommée Marie-Anne de <i>Watteville</i> .	Eléonore - Augustine - Thérèse de Charmoncel.
Bénigne de <i>Scay</i> , Prieure.	Adélaïde d' <i>Aremberg</i> .
Alexandrine - Gabrielle - Féliciane de Froissard, Chantre.	Marie-Anne de <i>Moyria</i> .
Antoinette de <i>Chargere</i> .	Marie - Prosper - Bonaventure de Belot d'Ollans, Portiere.
Gabrielle de la <i>Poype</i> de Serriere, Chapelaine.	Thérèse-Auguste de <i>Stain</i> .
Anne-Dorothée du <i>Pasquier</i> de la Villette.	Charlotte de <i>la Balme</i> .
	Charlotte de <i>Moyria</i> de Montage.

Novices.

Pierrette - Charlotte - Antoinette - Alexandrine - Marie - Thérèse - Victoire - Louise - Délie - Sophie - Emélie - Henriette de <i>Scay</i> .	Guy-Marie - Chantal - Théoduline de <i>Grammont</i> .
Anne - Gabrielle - Délie - George de <i>Scay</i> - Flagey.	Amélie - Marie - Théoduline de <i>Grammont</i> .
Adélaïde - Josephine - Prosper de <i>Esterno</i> .	Frédérique - Barbe - Léon de <i>Roze</i> .
Marie - Charlotte - Aglaé d' <i>Esterno</i> de Nans.	Marie - Marguerite - Joseph - Françoise - Eléonore de <i>la Poype</i> .
Louise - Alexandrine - Théoduline de <i>Grammont</i> .	Marie - Nicole - Léonard - Françoise - Victoire de <i>la Poype</i> de Serriere.
	Marie - Claudine - Françoise - Emmanuel - Louise - Adélaïde de <i>la Poype</i> de Courfans.

B. *Baulme-les-Dames*, Balma, fut fondée, selon les uns, par Saint Germain, Evêq. de Besançon, vers la fin du quatrième siècle, & selon d'autres, par Garnier, Maire du Palais de Bourgogne, qui mourut en 599; elle vaut 7000 liv.

Le Chapitre est composé d'une Abbesse & de quinze Chanoinesses, qui ont le droit de prendre une ou deux nieces avec elles, pourvu que celles-ci soient sœurs. Les nieces succèdent à leurs tantes, & héritent de leurs meubles & de leurs maisons. Ces Dames font preuve de huit quartiers de noblesse paternelle & maternelle, & les trois vœux de chasteté, pauvreté & obéissance.

Professes.

N... du Mouchet de l'Aubespain, Abbesse.	N... de Maillac, Doyenne.
	N... de Belot de Mauvilly.

N... de Mouchet de Batefort. N... de Raincourt.
N... de Jouffroy d'Abbans. N... de Crefcy.

Non Professes.

N... de Mouchet de l'Aubespain. N... de Grammont, sœurs.
N... de Sainte-Colombe. N... de Montrichard de S.-Martin.

C. *Batant*, Barendis, fille de Cîteaux, qui dépend immédiatement du Saint-Siege, fut fondée en 1226; elle vaut 3000 liv. N... d'Agay, Abbesse en 17... & N... de Renouard de Fleury-Villayer, Coadjutrice.

C. *Ounans*, fille de Cîteaux, a été transférée à Dole, & jouit des Abbayes de Courcelles & de Coulonges; l'Abbesse est élective & triennale: elle vaut 10000 liv. N... de Mutigney, Abbesse en 17...

U. *Montigny*, fut fondée en 1286, par Helvis, Vicomtesse de Vesoul, tante d'Othon, Comte de Bourgogne: elle vaut 6000 liv.

Ces Dames font les mêmes preuves que les Chevaliers de Malte, c'est-à-dire que la présentée doit prouver huit quartiers de noblesse, de nom & d'armes, dont quatre du côté paternel & quatre du côté maternel.

La marque distinctive des Chanoinesses, est une Croix d'or attachée à un ruban noir.

Celle que porte l'Abbesse est pareille à celle des Evêques; elle est suspendue à un ruban violet.

N... de Tricornot du Tremblay, N... de Tricornot, *Doyenne*.
Abbesse.

Chanoinesses.

N... de la Tour.	N... de Chaillot.
N... de Foissy.	N... de Monjustin.
N... de Monjustin d'Autrey.	N... de Brunet.
N... Lebrun de Bligny.	N... de Montgenet.
N... de Monjustin de Vellotte.	N... de Petr-mand-Vallay.
N... de Villers-vaudey de Chaumer- cenne.	N... de Chaillot de Dampierre.
N... Lebrun de d'Inteville.	N... de Sonnenberg.
N... de Roll.	N... Mongenet-Montaigut.
N... de Klinglins d'Achstat.	N... de Broquard de Lavernay.
N... de Klinglins de Bilsheim.	N... de Peiroux.
N... de Bereur.	N... du Vivier.
N... de Guyot de Mancenans.	N... du Vivier de Solignac.
N... de Tricornot de la Motte.	N... de Macheco, <i>Honor..ire.</i>

Non Professes.

N... de Bouziez. N... de Chapuis de Rosieres.
N... de Chifflet. N... de Chapuis de Fleurey.

U. *Lons-le-Saulnier*, fut fondée dans le treizieme siècle; elle vaut 7000 l.
Les Chanoinesses ne vivent point en commun; elles ont chacune leur maison, leurs domestiques, & tiennent leur ménage particulier. Elles font preuve de seize quartiers de noblesse, dont huit du côté paternel, & huit du côté maternel.

L'Abbesse est nommée par le Roi; elle a la qualité d'*illustre Dame*. Elles sont toutes habillées de soie noire, & portent une Croix d'or

pendante sur la poitrine ; elle est attachée à un large ruban noir : celle de Madame l'Abbesse ressemble à une Croix d'Evêque ; celles des Dames sont plus petites.

N... de Boutechoux , *Abbesse*. N... Grivel de Perrigny , *Doyenne*.
N... Mignot de Buffy.

Chanoinesses.

Anne-Françoise de Vers de Vaudrey. N... de Poligny.
N... de Vers de la Chatelaine. N... de Berreur de Bréfilley.
N... de Balay. N... de Bloise.
N... de Balay de la Boiffiere. N... de Bloise d'Hanonville.
N... de Champagne. N... du Roux.
N... de Champagne d'Igny. N... du Roux de Langesse.
N... de Malivert. N... de Bellot.
N... de Germigney. N... de Mignot de Buffy.
N... de Bellot de Lariais. N... de Mignot de Chatelard.
N... de Boutechoux des Arfures. N... de Nompere de Champagny.
Antoinette de Vers de Vaudrey. N... de Bernay.

Non Professes.

N... de Bassenet , aînée. N... de Maupeou , cadette.
N... de Bassenet , cadette. N... de Lanfernat.
N... de Boutechoux-Montigny. N... de Poligny.
N... de Poligny d'Evans. N... de Grivel , aînée.
N... de Poligny d'Augeat. N... de Grivel , cadette.
N... de Champagny de Nompere. N... de Franchet de Rans , aînée.
N... de Champagny. N... de Franchet de Rans , puînée.
N... de Pillot , aînée. N... de Rans , cadette.
N... de Pillot , cadette. N... de Germigney , aînée.
N... de Maupeou , aînée. N... de Germigney , cadette.
N... de Maupeou , puînés.

U. *Migette*, fut fondée par Marguerite, fille de Hugues IV, Duc de Bourgogne, épouse de Jean, Comte de Châlons; elle vaut 5000 liv.

Les Chanoinesses font les trois vœux de Religion. Le Chapitre est composé de dix-huit Prébendes, auxquelles on ne parvient que par rang d'ancienneté de profession.

Chaque Dame Professe peut prendre avec elle trois nieces, qui héritent de sa maison & de son mobilier.

On n'est admis dans ce Chapitre qu'après avoir fait preuve, sur titres originaux, de seize quartiers de noblesse, dont huit du côté paternel, & huit du côté maternel.

La marque distinctive de ces Dames, est une Croix d'or émaillée, à huit pointes, représentant, d'un côté, Sainte Claire; & de l'autre, Sainte Isabelle, sœur de Saint Louis, attachée à un cordon bleu, liséré de blanc, mis en écharpe.

N... de Franchet de Rans , *Abbesse*. N... de Lallemand de Vayte ,
Doyenne.

Chanoinesses.

N... de Saint-Maurice-Sceaux. N... de Poly,

N... de Franchet de Rans.	N... de Goësbriant.
N... de Jouffroy Gouffans.	N... de Goësbriant de Kerdolas.
N... d'Hennezel de Beaujeu.	N... de Goësbriant de Malange.
N... de Pillot de Chénecey.	N... de Crécy.
N... de Franchet de Rans.	N... de Chaffoy-Munans.
N... de Germigney.	N... de Jaquot d'Andelarre.
N... de Montrichard.	N... de Mascray.
N... de Montrichard-Saint-Martin.	N... de Mascray de Château-Châ
N... Duc.	- non.
N... de Rully.	N... de Comacre.
N... de Magenis.	N... de Chaffoy-Munans.

Non Professes.

N... de Chavaudon.	N... de Lambertye.
N... de Chavaudon-Saint-Marc.	N... de Jagey.
N... de Comacre de Fayette.	N... de Jagey, j.
N... de Jaquot de Rosfy.	

Prieurés.

Arbois, dépendant ci-devant de Saint-Claude, & depuis uni au Chapitre de Château-Châlon; 1500 liv. de revenu; N... Bocquet de Courboufon, Prieur, en 1742.

B. *Chaulx lès-Clerval*, 1200 liv. de revenu; N... de Menthon, Vic.-G. d'Auch.

B. *HautePierre*, uni à l'Université de Besançon; 1700 liv. de revenu.

B. *Lons le-Saulnier*, 900 l. de revenu: N... de Verchere, Conseiller au Parlement de Dijon, Pr. en 1784.

B. *Sainte-Magdeleine de Salins*, dépendant de Sainte-Bénigne de Dijon, 800 l. de revenu: Dom le Doux, en 17...

B. *Saint-Marcel*, 1800 l. de revenu: N... Colbert, en 17...

B. *Saint-Pierre de Monterot*, près Traves, dépendant de S.-Marcel de Châlons, 700 liv. de revenu: N... de Perseney de Villemont, en 1781.

B. *Saint-Pierre & Saint-Paul de Morteau*, 1200 liv. de revenu: N... de Loménie, en 1785.

B. *Vauchise*, 900 liv. de revenu, uni aux Chartroux de Besançon.

B. *Vaux-sur-Poligny*, 2000 liv. de revenu: N... Lenoir, Conseiller au Parlement de Paris, en 1764.

Saint-Pacras-des-Fontaines, l'Évêque de Rosfy, en 1751.

A. *Belle-Fontaine*, 1500 liv. de revenu, uni au Séminaire de Besançon.

A. *Lantenant*, dépendant de Saint-Paul de Besançon, 500 liv. de revenu: N... de Boutechoux, en 1737.

Saint-Jean-de-Laval, N... d'Audeux, Vic.-G. de S.-Omer, en 1784.

Hôpital du Saint-Esprit de Besançon, dont le Roi a la nomination, N...

C H A P I T R E S.

Métropole sous l'invocation de Saint-Jean-l'Évangéliste & de Saint-Etienne.

Suivant les anciens statuts de cette Église, confirmés par Lettres-Patentes du mois de Décembre 1684, on ne peut entrer dans ce Chapitre que par la voie

de la noblesse ou du grade. Ceux qui s'y présentent comme nobles, doivent faire preuve de seize quartiers de noblesse, dont huit du côté paternel, & huit du côté maternel, sans aucune dispense, pas même pour un degré.

Quant aux Gradués, ils doivent être fils d'un pere noble ou Gradué, & Docteurs en Théologie ou en Droit Canon. Ils ne sont reçus qu'après avoir subi un examen en présence du Chapitre assemblé.

Les Dignitaires & Chanoines portent l'habit violet comme les Evêques, & au Chœur, & le rochet épiscopal avec la chape violette fourrée d'hermine en hiver, & doublée de taffetas cramouï en été. Aux Messes Canoniales, le Célébrant porte la dalmatique sous la chasuble, &, dans certaines Fêtes, il porte la mitre, les gants & les brodequins, distinction accordée par le Pape Léon IX.

Par Brevet du 2 Mars 1779, le Roi a permis aux Chanoines de porter une Croix d'or émaillée, à huit pointes, terminée par un bouton, ayant une fleur de lis dans chacun des quatre angles, avec un médaillon au milieu, représentant, d'un côté, S. Jean l'Évangéliste & Saint Étienne, avec cette légende: *Insigne illustris Ecclesie Metropolitanæ Vesuntinæ*; & de l'autre côté, S. Louis, avec cette autre légende: *A Rege Ludovico XVI concessum*. Cette Croix est suspendue à un ruban violet, moiré & liséré d'or.

Ce Chapitre, soumis immédiatement au S. Siege, a une Officialité particuliere, & un Juge laïque pour les matieres qui ne sont pas de la compétence du Juge d'Eglise. Les appellations des jugemens de ce Juge se portent directement au Parlement.

Le Chapitre a en outre l'administration de l'Archevêché, le Siege vacant, & le droit d'apposer les scellés dans le Palais Archevêiscopal, & dans les maisons où décedent ses Suppôts, comme aussi de faire inventaire, lorsque le cas le requiert.

Dans les assemblées générales du Clergé de la Province, le haut Doyen occupe la premiere place après l'Archevêque, & préside en l'absence de ce Prélat. Le Chapitre y députe encore deux Chanoines, qui y ont une place distinguée.

Ce Chapitre est composé de quarante-trois Chanoines titulaires, en y comprenant les Dignitaires & les Personnats. Le Grand-Trésorier, quatrième Dignitaire du Chapitre, est de droit le Doyen de l'Eglise Collégiale de Sainte-Magdeleine.

Dignitaires.

N... de Franchet de Rans, Evêque de Rosy, Haut-Doyen, Seig. Prébendier de Chandolan, Chevalier de Saint-Georges, 1745.

N... Boutechoux de Chavannes, Grand-Archidiacre, Seig. Prébendier de Frasnois, 1737.

N... Marin, Grand-Chantre, Seig. Prébendier de Vaux & de Mazeolles, 1740.

N... Courhaud de Rambey, Grand-Trésor. Seig. Prébendier de Vyles-Filain, 1745.

Personnats.

N... de Chamigny, Archidiacre de Farveney, Seig. Prébendier d'Estuz & de Boulot, 1747.

N... de Camus, Archidiacre de Gray, Seig. Prébendier de Bonnay-Grammont, 1748.

N... Talbert, Archidiacre de Luxeul, Seig. Prébendier de Serre-les-Frasnois, 1752.

Chanoines Prébendés.

N... Matherot de Desnes, Seig. Prébendier de Saint-Hilaire, 1757.

N... de Chaffroy, Seig. Prébendier de Bonnay-Chaumont, 1759.

N... d'Agay, Seig. Prébendier de Cuffey, 1761.

N... Clerc, Seig. Prébendier de Serre-les-Moulières de camerâ, 1763.

N... Pufel de Bourfieres, Seig. Prébendier de Tarcenay-le-Verd, 1764.

- N... Hugon, Seig. Prébendier de Ferrieres, 1766.
 N... Atthalin, Seig. Prébendier de Geneuille, 1768.
 N... de Pillot de Chénecey, Seig. Prébendier de Saint-Vit de Monte,
 1768.
 N... Galois, Seig. Prébendier de Chemaudin de Fontanis, 1769.
 N... Bailly, Seig. Prébendier de Montmartin, 1772.
 N... Maire d'Urecourt, Seig. Prébendier de Saint-Vit de Fonte, 1774.
 N... Grosjean, Théologal, Seig. Prébendier de Mercey-le-Petit, 1774.
 N... Desbiez, Seig. Prébendier de Tartarans, 1774.
 N... Buretel de Chassey, Seig. Prébendier de Supt-le-Bas, 1775.
 N... Huot de Charmoille, Seig. Prébendier de Quenoche, 1775.
 N... Pontibennoit de Chaffoy, Seig. Prébendier de Vaux-les-Salins,
 1775.
 N... Durand, Seig. Prébendier de Miserey, 1775.
 N... Seguin, Seig. Prébendier de Chemaudin *de veteri Curia*, 1776.
 N... Tinséau de Gennes, Seig. Prébendier de Villeneuve, 1776.
 N... d'Orival, Seig. Prébendier de Tallenay, 1776.
 N... Camusat, Chanoine Honoraire, 1777.
 N... d'Audé de Monteil, Seig. Prébendier de Mercey-le-Grand, 1778.
 N... Frere de Villefrancon, Seig. Prébendier de Vorges, 1781.
 N... Marrelier de Verchamps, Seig. Prébendier de Noroy, 1781.
 N... Broquard de Lavernay, Seig. Prébendier de Ronchaux, 1782.
 N... Marechal d'Audeux, Seig. Prébendier d'Ecole, 1783.
 N... de Mongenet, Seig. Prébendier de Tarcenay-le-Blanc, 1783.
 N... Talbert de Nancray, Seig. Prébendier de Supt-le-Haut, 1783.
 N... Caboud, Seig. Prébendier de Louvatange, 1783.
 N... Lebas de Bouclans, Seig. Prébendier de Mont-les-Salins, 1784.
 N... Maire, Seig. Prébendier de Rosiere-les-Salins, 1784.
 N... Frere de Villefrancon, Seig. Prébendier de Berthelange, 1784.
 Henri-Joseph *Desbiez* de Maranche, 1786.
 Henri-François *le Maillot*, 1786.
 Antoine-François *Maire* de Bouligney, 1786.
 N... de Villiers.
 N... de Rougnon.
 N... d'Auret.

Chanoines Coadjuteurs.

- N... Marin, 1778.
 N... Bouchet, 1784.

Chanoine Sous-Chantre.

- N... Tripard, 1776.

Saint-Nicolas d'Arbois, le Doyenné & les douze Prébendes qui valent 350 liv. chacune, & le Doyenné 700 liv.

Calmoufier, transféré à Senlis, étoit fondé en 1092, est composé d'un Doyen & de huit Chanoines. Le Roi confere le Doyenné & les Canonicats alternativement avec le Chapitre; ils ont 600 l. de revenu.

Dole: ce Chapitre fut fondé par Othon IV, Duc de Bourgogne, qui ayant ordonné, par son testament de l'an 1248, qu'il fût fondé en la ville de Poligny, Alix, Comtesse de Bourgogne, son héritière & sa sœur, changea cette disposition, & ordonna, par son testament de

l'an 1277, que ce Chapitre seroit établi en la ville de Dole; ce qui fut exécuté en 1303 par Mahaud d'Artois, veuve d'Othon V, Comte de Bourgogne. Ce Chapitre est composé d'un Doyen qui a 1200 liv., & de douze Chanoines qui ont 600 liv., & est exempt de la Jurisdiction de l'Archevêque de Besançon; le Roi nomme le Doyen & les douze Prébendes.

Gray, Sainte-Chapelle du Château; la Prévôté & huit Canonicats sont à la nomination du Roi.

Poligny; le Doyen & les douze Prébendes sont à la nomination du Roi.

Saint-Maurice de Salins. Ce Chapitre fut fondé en 1264, par les Doyen & Chanoines de l'Eglise Métropolitaine de Saint-Jean de Besançon. Ces deux dignités & les Canonicats sont tous à la collation du Roi, par la cession qui en fut faite en 1172. Charles, Duc & Comte de Bourgogne, obtint du Pape Sixte IV l'exemption pour ce Chapitre de la Jurisdiction ordinaire de l'Archevêque de Besançon; les Canonicats valent 300 liv., & la Prévôté le double.

I. *Belley*, *Bellitium*, *Bellicensis*, petite ville de la cinquième Lyonnaise, dans l'Exercat des Gaules, Capitale du Bugey, Province cédée à la France en 1601 par le Duc de Savoie, en échange du Marquisat de Saluces. On veut que l'Evêché ait été d'abord à Nions, & qu'il fut transféré à Belley en 412; cette ville est à deux lieues du Rhône, & à 110 lieues de Paris. Il est du ressort du Parlement & Généralité de Dijon, Maîtrise des Eaux & Forêts de taxé 333 florins, & 10000 livres de revenu, comprend 83 Paroisses & 29 Annexes.

Evêque & Seigneur-Prince du Saint-Empire, Gabriel Cortois de Quincey, né à Dijon en 1714, sacré le 22 Août 1751, Conseiller Honoraire au Parlement de Dijon, ci-devant Grand-Archidiacre, Vicaire-Général de Dijon.

Vic.-G. N... Beatrix.

N... Limonard.

N... de la Villeneuve.

Secr. de l'Ev. N... Rossier.

N... Divoler.

Abbaye d'Hommes.

C. *Saint-Sulpice*, fille de Pontigny, fondée le 11 des Calendes de Mai 1130 ou 1135; r. 150 fl. & 6000 l. de revenu; N... Abbé en 17...

Abbaye de Filles.

C. *Bonts* ou *Buntz*, *Bona*, fille de Saint-Sulpice, fut fondée vers l'an 1155, au pays de Bugey, transférée depuis en la ville de Belley, vaut 4000 l. de revenu: N... Abbé en 17...

ARCHEVÊCHÉ DE BORDEAUX.

Bordeaux, *Burdigala*, *Burdigalensis*, Capitale de la Province de Guienne, Ville Archiépiscope, sur la Garonne, à 128 lieues de Paris, Métropole de la seconde Aquitaine, dans l'Exercat des Gaules. Elle a eu des Prélats avant l'an 300, mais on ne connoît point d'Evêque avant *Saint-Delphin*, en 380, mort vers l'an 404. Il est du ressort du Parlement, Généralité & Maîtrise des Eaux & Forêts de Bordeaux; taxé 4000 florins, & 55000 livres de revenu; il comprend 281 Paroisses & 35 Annexes, Suffragans, Agen, Angoulême, Saintes, Poitiers, Périgueux, Condom, Sarlat, la Rochelle & Luçon.

Archevêque, Primat de la seconde Aquitaine, Jérôme-Marie *Champion de Cice*, né à Rennes en 1735, sacré Evêque de Rodez le 26 Août 1770, nommé à l'Archevêché en 1781, Agent-Général du Clergé de France en 1765.

Vic.-G. N... de Montbalen.
 N... Boudin.
 N... Dumirat.
 N... Bruzeau.
 N... d'Egrigny.
 N... de la Bintinaye.
 N... de la Porte.
 N... d'Andrezel.

N... Langoiran.
 N... de Camiran.
 N... d'Héral.
 N... de Ségur.
 N... Thierry.
 N... Lacroix de Castris.
Secr. de l'Arch. N... Corneille.

Abbayes d'Hommes.

B. *Sainte-Croix* de Bordeaux, passe pour avoir été fondée par *Clovis II*, vers l'an 650; mais ayant été détruite par les Sarasins, Charlemagne en fut le restaurateur: elle fut encore détruite, & n'étoit qu'un simple Oratoire du temps de Guillaume II, Comte de *Bordeaux*, qui la fit rebâtir, & la dota; elle est t. 500 flor. & 12000 l. de revenu: N... de la Rochefoucauld, *Vic. G.* de Rouen, en 1776.

B. *Sauve-Majour*, en Guienne, entre deux mers, à six lieues de Bordeaux, fut bâtie dans un bois, par Gui-Geoffroy, dit Guillaume VII, Duc de *Guienne*, Comte de Poitou, qui donna retraite à S. Geraud, Religieux de Corbie, & Disciple de S. Arnoul, Evêque de Soissons, vers l'an 1079; elle est t. 830 flor. & 8000 liv. de revenu: N... Taillefer, ancien *Vic. G.* de Périgueux, Abbé en 1774.

B. *Guîtres* ou *Quitre*, Sancta Maria de Aquitrio, en Guienne, au Bourg de Guîtres, sur la riviere de Lisse, près Saintonge, à 3 lieues de Libourne; t. 66 flor. & 3500 liv. de revenu: N... de la Roche-Aimon, *Vic. G.* d'Arras, Abbé en 1765.

B. *Saint-Sauveur de Blaye*, dans la Ville de Blaye; t. 400 flor. & 4000 liv. de revenu: N... Gingeon, Comte de Lyon, Abbé en 1763.

B. *Saint-Denis de Pille*, N... Abbé en 17..

† C. *Bonlieu*, entre deux mers, à 3 lieues de Bordeaux, fille de Jouis-Pontigny, fut fondée le 26 Octobre 1162; t. 57 flor. & 2000 l. de revenu: N... de Bovet, Abbé en 1781.

† C. *Faise*, fille de Cadouin, fondée en 1147; t. 400 flor. & 4500 l. de revenu: N... de Montbalen, Abbé en 1765.

A. *Bourg Saint-Vincent*, dans la Ville de Bourg, dont on ignore la fondation; t. 100 flor. & 2000 liv. de revenu; N... d'Héral, Abbé en 1787.

A. *Saint-Romain de Blaye*, à 7 lieues de Bordeaux; t. 600 flor. & 4000 l. de revenu: N... de Messley, Evêque de Valence, Abbé en 1779.

A. *Verteuil*, dans la Ville de ce nom, à une lieue de la Garonne; t. 125 flor. & 6500 l. de revenu: N... de Boisboissel, Comte de Lyon, Abbé en 1784.

† A. *L'Isle de Médoc*, au pays de Médoc, à 10 lieues de Bordeaux; t. 160 flor. & 4000 liv. de revenu: l'Evêque de Bazas, Abbé en 1759.

P. *Pleine-Selve*, ou *Saint-Genis*, dans l'Archiprêtré de Blaye, fondée en 1148, par Godefroy, Archevêque de Bordeaux; t. 60 flor. & 2000

2000 liv. de revenu : N... de Maufoult, Vic. G. de Bourges, en 1777.

I. Agen, *Agenum, Agenerfis*, Ville de la seconde Aquitaine, dans l'Exercat des Gaules, Capitale de l'Agenois, Parlement de Toulouse, Généralité & Maîtrise des Eaux & Forêts de Montpellier, située sur la droite de la Garonne, à 165 lieues de Paris, & Evêché dès l'an 350; taxé 1500 florins, & 40000 livres de revenu, avec 25 Paroisses.

Evêque-Comte, Jean-Louis d'Usson de Bonnac, né à Paris en 1734, sacré le 14 Février 1768, ci-devant Vic. G. de Bourges.

Vic. G. N... Passelaigue.

N... Fonblanc, l'aîné.

N... Cauler.

N... de Laborie.

N... Fonblanc, jeune.

N... Peyneau.

N... de Fontenilles.

N... de Beauregard.

N... Boys.

Sec. de l'Ev. N... Fourastier.

N... de Bronville.

Abbayes d'Hommes.

B. *Clairac*, ou *Clerac*, Cleyraco, à trois lieues d'Agen, dans la Ville de Clairac, fut fondée par les anciens Princes de Gascogne, & sécularisée en 1604, sous le regne de Henri IV, qui fit unir la Menſe Abbatiale au Chapitre de Saint-Jean-de-Latran, à Rome. Le Roi nomme par l'Evêque d'Agen, son Grand-Vicaire, aux huit Canonics de cette Abbaye, & à tous les Bénéfices qui en dépendent; elle est t. 2000 flor. & 8000 liv. de revenu.

B. *Essey*, Sanctus Gervasius & Prothasius Exiensis, près Villeneuve d'Agen, à 4 lieues de Clairac; t. 800 flor. & 3000 liv. de revenu : N... Dupleix de Cadignan, Abbé en 1777.

B. *Saint-Maurin*, à 4 lieues d'Agen; t. 100 flor. & 4000 liv. N... de Galard de Saledebruc, Vic. G. de Lectoure, en 1783.

C. *Gondom*, Gondonium, fille de Cadouin, fondée dans la forêt de son nom, en 1123; t. 120 flor. & 4000 liv. de revenu : N... de Villeneuve-Esclapon, en 1784.

C. *Perignac*, Paxiniacum, fille de Bonnefont, près la Ville de Montpezat; t. 75 flor. & 2000 liv. de revenu : N... de Passelaigue, Vic. G. d'Agen, en 1773.

Prieurés dépendans de l'Abbaye de Clairac.

B. *Marmande*, uni au College d'Agen, en 1713.

Saint-Jean de Clermort, uni à la Sacrificie de Saint-Jean-de-Latran, en 1729.

Gr. *Defenses*, le Roi présente au Pape.

Gr. *Garriques*, le Roi présente au Pape.

II. *Condom*, *Condomum, Condomienſis*, Ville capitale de Gascogne en Condomois, à 151 lieues de Paris, Parlement & Généralité de Bordeaux, Maîtrise des Eaux & Forêts de Guienne, étoit autrefois un Monastere, mais le Pape Jean XXII l'érigea en Evêché, le 13 Août 1317, & créa le dernier Abbé, Raimond Goulard, Evêque. Il est taxé 2500 florins, & 70000 livres de revenu.

Evêque, Alexandre-César d'Anterroches, né dans le Diocèse de Saint-Flour, en 1721, sacré le 5 Juin 1763, ci-devant Vicaire-Général de Cambrai.

Année 1789.

Cc

<i>Vic. G. N...</i> Daguilhe, 3 Archid.	N... de Melignan.
N... de Paty.	N... de Melfon.
N... de Cuzacq.	N... d'Estérac.
N... de la Panoufc.	<i>Secr. de l'Ev.</i> N... Jaubert.
N... de Taffe.	N... Lasserre.

Prieuré.

Prouillan, près Condom; N... d'Esparbès de Luffan.

III. Angoulême, *Engolisma*, *Angolismensis*, Ville de la seconde Aquitaine, dans l'Exercat des Gaules, capitale de l'Agenois, à 110 lieues de Paris, Parlement de Paris, Généralité de Limoges, Maîtrise des Eaux & Forêts d'Angoulême, taxé 1000 florins, & 20000 livres de revenu.

Eveque, Pierre-François d'Albignac de Castelnau, né au Château de Triadou, Diocèse de Mende, le 20 Août 1742, sacré dans la Chapelle de Versailles le 18 Juillet 1784, ci-devant Aumônier du Roi, Vic.-G. de Bayeux.

<i>Vic.-G. N...</i> de Chabrignac.	N... de la Fitte.
N... de Lamberr.	N... Vignerou.
N... de la Beaume.	<i>Secr. de l'Ev.</i> N... Bouroute.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Cybard-lès-Angoulême*, Sanctus Eparchius, alias Alpharenfis, vel Sanctus Emparchius, seu Cybardus, située aux pieds de la ville d'Angoulême, fut fondée en 579 par Emparchius Cybard, né à Périgueux, de Félix d'Oriole, Comte de cette ville; & après avoir embrassé le Christianisme, alla se renfermer dans une cellule, où il vécut pendant 44 ans, & mourut le premier Juillet 585; elle est t. 500 flor. & 8000 l. de revenu: N... de Lanthilac, Vic.-G. de Poitiers, Abbé en 1763.

B. *Saint-Amand de Boisse*, Sanctus Amantius Buxientis, à 1 lieue de la Rochefoucault, fut fondée par Arnaud, Comte d'Angoulême, & Guillaume son fils, qui la termina en 988; elle est taxée 300 fl. & 4000 l. de revenu: N... Marie, Précepteur des Enfans de M. Comte d'Artois, Abbé en 1783.

B. *Blanzac*, en la ville du même nom, à 1 lieue de Cognac, a été sécularisée, mais le Chef conserve le titre d'Abbé.

B. *Bournet*, à 5 lieues d'Angoulême, fut fondée en 1113 par Geraud de la Salle; elle est taxée 300 flor. & 3500 liv. de revenu: N... de Moriers, ancien Vic.-G. d'Angoulême, Abbé en 1762.

C. *Grosbos*, fille d'Obasine, à 4 lieues d'Angoulême, fut fondée en 1166; elle est taxée 300 flor. & 3000 liv. de revenu: Dom Chupier, Abbé en 17..

A. *Cellefrouin*, à 6 lieues d'Angoulême; elle est taxée 66 flor. & 13000 liv. de revenu: N... de Montgafin, Vic.-G. de Boulogne, Abbé en 1760.

A. *La Couronne*, à 1 lieue d'Angoulême, fut fondée en 1122; elle est taxée 174 fl. & 8000 l. de revenu: N... Gaston de Polier, Abbé en 1774.

Abbaye de Filles.

B. *Saint-Aufonne*, fut fondée par Caliaga, sœur du Gouverneur que

les Romains avoient dans le canton ; l'Evêque Ausonne lui donna un lieu hors de la ville, & où, aidé des bienfaits de Garruley, son frere, il fit bâtir une Eglise ; elle vaut 14000 l. N... de Civrac, Abbesse.

Prieurés.

A. *Lanville*, vaut 3000 liv. l'Evêque de Beauvais, Pr. en 1757.

Gr. *Ravel*, Raveau, vaut 800 liv. N... Gabon, Chapelain de M. Comte d'Artois, en 1778.

B. *Buffiere-Badil*, N... de Ganderats, Chapelain du Roi, en 1766.

IV. *Saintes, Santones, Xantonensis*, capitale de Saintonge, de la seconde Aquitaine, sur la gauche de la Charente, à 115 lieues de Paris. Il est du Parlement de Bordeaux, Généralité de la Rochelle, Mairisie des Eaux & Forêts de... taxé 2000 florins, & 20000 livres de revenu, comprend 553 Paroisses & 30 Annexes.

Evêque., Pierre-Louis de la *Roche-foucault-Bayers*, né dans le Diocèse de Périgueux, le 13 Octobre 1744, sacré le 6 Janvier 1782, Agent-Général du Clergé en 1775.

Vic.-G. N... de Laage.

N... de Luchet.

N... de Lord.

N... des Hons.

N... d'Onzanville.

N... Taillet.

N... du Pavillon.

N... Hardy.

N... de Pressiac.

N... Croisier.

N... de la Magdelaine.

Secr. de l'Ev. N... Rollet.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Jean-d'Angely*, dans la ville du même nom, à 3 lieues de *Saintes*, fut fondée par Pepin, Roi d'Aquitaine, fils de l'Empereur Louis-le-Débonnaire, & par son ordre, vers l'an 768 ; les Normands ayant ruiné ce Monastere, il fut rétabli en 942 par les Comtes Rotquaire & Ebbon ; elle est taxée 1533 flor. & 15000 liv. de revenu : l'Evêque de Limoges, Abbé en 1774.

B. *Saint-Etienne de Vaux*, à 1 lieue de Royan, fut fondée en 1075 ; elle est taxée 150 flor. & 1200 liv. de revenu : aux Economats.

B. *Baigne*, à 1 lieue & demie de Joulac & 2 de Barbesieux, fut fondée, selon quelques-uns, par Charlemagne ; elle est taxée 500 fl. & 6000 l. de revenu : N... Balb-Berton de Crillon, en 1750.

B. *Bassac*, près Jarnac, à 8 lieues de *Saintes*, fut fondée en 1009 par Guadarus de *Lovichis*, Prince d'Angoulême, &, selon d'autres, par Wardrard de *Jarnac*, & Rixende, sa femme ; elle est taxée 240 fl. & 2500 liv. de revenu : N... de Green de Saint-Marfaul, Evêque de Pergame, en 1762.

B. *Font-Douce*, à 3 lieues de *Saintes*, a été bâtie à une lieue & demie de Cognac, en 1170, par Eléonore, Duchesse d'Aquitaine ; elle est taxée 144 flor. & 4000 liv. de revenu : N... de Sinety, Aumônier de M. d'Artois, en 1777.

B. *Saint-Léger* ou *Liguire*, en Poitou, à 1 lieue de Niort, est taxée 150 flor. & 9000 liv. de revenu : N... de Rabereul, Doyen de Poitiers, en 1748.

B. *Madion*, en Saintonge ; t. 200 flor. & 1200 liv. de revenu : N... de Luchet, Vic.-G. de Saintes, en 1787.

B. *Tonnay-Charente*, dans la ville du même nom ; t. 60 flor. & 1600 liv. de revenu ; N... Solon, ancien Chapelain du Roi, en 1761.

B. *Tenailles*, unie au Collège de Saintes ; t. 250 flor. & 3600 liv. de revenu.

C. *La Frenade*, à 1 lieue de Cognac, fondée en 1148, ou le 11 des Calendes d'Octobre 1151 ; t. 200 flor. & 1500 liv. de revenu ; N... Maury, Official de Lombez, en 1772.

A. *Sablanceaux*, à 3 lieues de Saintes ; t. 1000 flor. & 40000 liv. de revenu : N... de Bourgogne, Conseiller au Parlement de Paris, en 1784.

A. *Chastres*, à 1 lieue de Cognac, fondée en 1077 ; t. 100 flor. & 1500 liv. de revenu : N... de Saint-Pierre, Vic.-G. de Valence, en 1772.

Abbaye de Filles.

B. *Notre-Dame de Saintes*, autrefois Mortaignes, fut fondée hors des murs de la ville de Saintes, en 1047, par Geoffroy, Comte d'Anjou & de Saintes, & Agnès, sa femme ; vaut 40000 liv. N... de Beaudéan Parabère, en 17...

Prieurés.

A. *Saint-Etienne de Mortagne* sur Gironde, N... de Langoiran, en 1772.

A. *Saint-Pierre & Saint Paul de Bouteville*, N... de Sinety, en 1785.

A. *Sainte-Catherine de Benest*, N... de Combettes, Vic.-G. de Vabres, en 1780.

A. *Sainte-Catherine*, N... Barré, en 1750.

A. *Grip*, le Curé du lieu.

A. *Notre-Dame du Breuil-Bastin*, uni aux Missionnaires de Saintes.

A. *Notre-Dame de Oulmes*, N... de Gamaufon, Vic.-G. d'Orléans, en 1771.

A. *Notre-Dame de Nouzieres*, N... Dubot, Vic.-G. de Rennes, en 1779.

B. *Saint-Vivien*, uni aux Prêtres de Rochefort en 1687 & 1693.

Lesjandès, N... Drouyneaux, en 1742.

V. *Poitiers, Piclavium, Piclaviensis*, Ville de la seconde Aquitaine, dans l'Exercat des Gaules, capitale du Poitou, à 100 lieues de Paris, existoit en 260, selon quelques-uns. Il est du ressort du Parlement de Paris, Généralité de Poitiers, Maîtrise des Eaux & Forêts de... taxé 2800 florins, & 30000 livres de revenu, contient 725 Paroisses.

Evêque, Martial-Louis de *Beupoil de Saint-Aulaire*, né, dans le Diocèse de Limoges, en 1720, sacré le 13 Mai 1759, ci-devant Vic.-G. de Rouen.

Vic.-G. N... Constant.

N... de Cressac.

N... de Saint-Aulaire.

N... de Buffly.

N... d'Avian.

Jean-Baptiste-Honoré de *Fumé*,

N... de Malboiffière.

N... de Mouillac.

N... de Bruneval.

Secr. de l'Ev. N... Jolivard.

Abbayes d'Hommes.

B. *Alleuds*, ou des Alleuds, Allodios, entre Chefboutonne & Lezay, fondée en 1120 par Saint Geraud; t. 120 flor. & 3000 liv. de revenu: l'Evêque de Valence, Abbé en 1760.

B. *Chambon*, t. 100 flor. & 3000 liv. de revenu: N... de Brugiere de Farsat, Abbé en 1782.

B. *Charroux*, Carofensi, dans la ville du même nom, à 10 lieues de Poitiers, fondée par Roger, Comte d'Aquitaine, vers l'an 770; t. 300 fl. & 6000 l. de revenu: N... de Montmorillon, Comte de Lyon, en 1759.

B. *Saint-Cyprien de Poitiers*, située à un fauxbourg de Poitiers, fut fondée par Pepin, Roi d'Aquitaine, l'an 928; mais la plus grande partie de ses biens lui ont été donnés par Raoul, Roi de France, en 936; t. 66 flor. & 3700 liv. de revenu: N... de Lenthilac, en 1762.

B. *Saint-Jouin de Marne*, à 1 lieue de Moncontour; t. 520 flor. & 8000 liv. de revenu, unie au Chapitre d'Amboise en 1768.

B. *L'Absie*, en Brignon, entre Thouars & Montreuil-Belley; t. 100 fl. & 2000 liv. de revenu: l'Evêque de Saint-Omer, Abbé en 1760.

B. *Saint-Maixant*, à 12 lieues de Poitiers, & 4 de Niort, fut fondée vers 507 par Adjuteur, qui, ayant quitté la Ville d'Agde, vint en Poitou pour servir Dieu, & changea son nom en celui de Maixant, pour se cacher à ses parens, & se retira dans un hermitage où s'est formé depuis la ville de Saint-Maixant; t. 1226 flor. & 12000 l. de revenu: l'Archevêque d'Aix, Abbé en 1772.

B. *Mouftier-Néuf*, en la ville de Poitiers, fut fondée par Isambert, Evêque de Poitiers, en 1066 & dotée en 1068 & 1077, par Guillaume Geoffroy, Comte de Poitiers & Duc d'Aquitaine; t. 700 fl. & 6000 l. de revenu: N... de Cressac, en 1772.

B. *Moreaux*, à 7 lieues de Poitiers; t. 60 flor. & 1500 l. de revenu: N... de Bruneau, Vic.-G. d'Angoulême, en 1772.

B. *Nanteuil en Vallée*, dans le bourg du même nom, à 7 lieues d'Angoulême, fut fondée par Charlemagne, & rebâtie, en 1046, par le Seigneur de Château-Rouffy; t. 233 fl. & 5000 liv. de revenu; unie au Séminaire de Poitiers en 1770.

B. *Noaillé*, Nobiliaco, dans le bourg du même nom, à 3 lieues de Poitiers, fut fondée vers 830, & confirmée par Louis-le-Débonnaire; t. 30 flor. & 3000 de revenu: N... de la Ville-Miromont, Doyen de Saint-Quentin, Abbé en 1757.

B. *Quincey*, à 1 lieue de Poitiers, fondée vers 750 par Saint Filbert premier Abbé de Jumieges, augmentée par Saint Achard, son Disciple; t. 250 flor. & 2500 liv. de revenu: N... de Buffly, Vic.-G. d'Autun, Abbé en 1775.

B. *Saint-Savin*, dans le bourg du même nom, à 9 lieues de Poitiers, fut fondée dès le huitième siècle; t. 150 flor. & 4000 liv. de revenu: N... de Saint-Hilaire, Vic.-G. de Meaux, Abbé en 1759.

C. *Bonnevaux*, fille de Cadouin, à 2 lieues de Poitiers, fondée dans la Paroisse de Marcé, par un Seigneur de Mortemart, en 1124; t. 133 flor. & 7000 liv. de revenu: N... Frorier de la Coste, en 1752.

C. *Chasteliers*, fille de Clairvaux, entre Poitiers & Mallozais, à 6 lieues de Niort, fondée le 13 des Calendes de Février 1128, & rétablie

en 1162; t. 3000 flor. & 12000 liv. de revenu: l'Evêque de Bayeux, Abbé en 1780.

C. *La Mercy-Dieu*, ou Becheron, fille de Chaalis, à 1 lieue de la Roche-Pofay, & 80 de Paris, fondée le 11 des Calendes d'Octobre 1151, par Eschivat, Seigneur de Preuilly, en Touraine; t. 50 fl. & 1400 l. de revenu: N... de Jons, Vic.-G. de Narbonne, en 1760.

C. *L'Esloille*, fille de Pontigny, à 6 lieues de Poitiers & 4 de Châtelleraut, fut fondée vers l'an 1124 ou 1130; plusieurs Gentilshommes relevent de cette Abbaye, à cause de la Seigneurie d'Aigne qui lui fut donnée par Lambert de Senebaut, issu de la maison de Lusignan; t. 160 fl. & 3000 liv. de revenu: N... de Vergès, Chapelain de M. d'Artois, en 1780.

B. *Lepin*, fille de Pontigny, à 2 lieues de Poitiers, fondée le 4 des Calendes d'Octobre 1141; t. 66 flor. & 6000 liv. de revenu: N...

C. *Valence*, fille de Clairvaux, fondée le 8 des Ides d'Août 1230, par Hugues de Lusignan, à 2 lieues de Vivonne; t. 200 flor. & 8000 l. de revenu; N... Bouchet, Vic.-G. de Lavar, en 1786.

A. *Sainte-Croix d'Angle*, à 9 lieues de Poitiers, fondée en 1210; t. 223 fl. & 2000 l. de revenu: N... Gabon, Chapelain de M. d'Artois, en 1782.

A. *Celle*, dans la Ville de Poitiers, passe pour être de fondation Royale; t. 500 flor. & 6500 liv. de revenu: N... nommé = défunt Marie-Anne-Hypolite Hay de Bonteville, Evêque de Grenoble.

A. *Fontaine*, ou *Fontenay-le-Comte*, en la Ville du même nom; t. 66 flor. & 2000 liv. de revenu: N... Briffart, Vic. G. de Carcassonne, en 1787.

A. *Lareau*, près la Marche, à 4 lieues de Châteauroux; t. 100 flor. & 6000 liv. de revenu: N... de Mazancourt, Chan. de Noyon, en 1752.

A. *Saint-Severin*, entre Dampierre & Chizay, fondée en 1068, par le commandement de Geaufroy, Comte de Poitou; t. 100 flor. & 3500 liv. de revenu: N... de Lille, de l'Académie Française, en 1781.

A. *Saint-Laon-lès-Thouars*, dans la Ville du même nom, fut fondée au commencement du onzième siècle, par un nommé Achard. Aimery, Vicomte de Thouars, fit du bien, à ce Couvent, ainsi que Henri, Roi d'Angleterre, & Marguerite d'Ecosse, première femme de Louis XI, inhumée en cette Abbaye; t. 170 flor. & 2700 de revenu: N... de Buffy, Vic. G. de Poitiers, en 1753.

Abbayes de Filles.

B. *Sainte-Croix*, dans la Ville de Poitiers, fut fondée & bâtie par Sainte-Radegonde, Reine de France, & femme de Clotaire I^{er}, vers l'an 550; elle y mourut & y fut enterrée vers 587 ou 590; elle vaut 15000 liv. N... de Bourbon-Buffet, Abbesse en 17...

B. *Saint-Jean de Bonneval*, près de la Ville de Thouars, fondée vers l'an 900, & dotée ensuite par les Vicomtes de Thouars, & par le Roi Lothaire, en 973; elle vaut 10,000 liv. N... de Thy, Abbesse en 17...

B. *La Trinité*, dans la Ville de Poitiers, fut fondée vers l'an 960,

par Adelle d'Angleterre, femme d'Elbon II, Comte de Poitiers & Duc d'Aquitaine, & mere de Guillaume *Chef-d'Etoupes*, Comte de Poitou & Duc d'Aquitaine; elle vaut 12000 liv. unie au Calvaire.

B. *Fontevrault*, aux extrémités du Poitou & vers la Touraine, à 3 lieues de Saumur, & à 14 lieues de Poitiers. C'est un Chef d'Ordre sous la Règle de S. Benoît; un Théologien, nommé Robert d'*Arbrifelles*, Archiprêtre de l'Eglise Cathédrale de Rennes, & Abbé de Laroë, eut mission particulière du Pape Urbain II, pour prêcher les vérités de l'Évangile, en 1096. Le nombre de personnes de tout sexe & de tout âge qui le suivoit par les Provinces, dans le cours de ses Missions, devint si grand en 1097, que se trouvant embarrassé de cette multitude, que son ministère l'empêchoit de retenir auprès de lui, & que sa charité ne lui permettoit pas de renvoyer, il leur chercha un lieu de retraite, où il pût les faire travailler en paix à leur salut. Il choisit, aux extrémités du Poitou, un vallon désert, appelé Fontevrault, qui n'étoit couvert que d'épines & de buissons, & qui lui parut propre à ce dessein. Il commença en 1099 à faire bâtir diverses petites cabanes: mais pour éviter le scandale qui auroit pu naître de la confusion des sexes, il les sépara en deux cantons éloignés, ajoutant une espèce de Cloître à celui des femmes. Adelaïs, à qui ce lieu appartenoit, le donna à ce Monastere, du consentement de Geoffroy & de Gillebert, Seigneurs de Loudun, qui étoient aussi Seigneurs directs de ce lieu. La mere Adelaïs, nommée *Oremburge*, consentit à cette donation, qui fut confirmée par Pierre, Evêque de Poitiers, en 1106, & par le Pape Paschal II, en 1113, qui voulut que cette Abbaye fût immédiatement soumise au S. Siege; ce fut en l'honneur de la Sainte Vierge, que Robert fournit la Communauté des hommes, même à la Supérieure de celle des femmes. Il établit pour premiere Abbesse, Hersende de *Champagne*, ou plutòt son assistante, Pétronille, ou Peronnelle de *Craon* Chemillé; elle vaut 100,000 liv. Julie-Sophie-Gillette de *Pardaillan*, Abbesse le 13 Mai 1765.

Prieurés d'Hommes.

B. *Sainte-Catherine de Briande*, N... Jolivard, Chanoine de Sainte-Radegonde, 1753.

B. *Saint-Denis*, en Vaux, N... Poupean, avant 1749.

B. *Notre-Dame de Cernay*, N... = N... d'Estrée, 1788.

B. *Saint-Nicolas de Triou*, N... Hebrard, en 1763.

B. *Saint-Michel de Thouars*, 1200 liv. de revenu; N... Lemée, en 1765.

B. *Saint-Leobon de la Varré*, N... Bruneau, Vic. G. d'Angoulême, en 1772.

B. *Saint-André de Bonnes*, N... de Lafaur, en 1769.

Saint-Jean Chatain, N... de Nesmond, en 1772.

B. *Desforts*, N... Gaston, Doyen de Saint-Aignan d'Orléans, en 1776.

Saulgé, N... Lebrun, 1758.

B. *Notre-Dame de Passavant*, N... Grolleau, 17...

Gr. *La Vayolle*, N... l'Auzon de la Poupardière, 1729.

Gr. *Notre-Dame du Bois d'Olonne*, vaut 6500 liv. l'Evêque de Limoges, en 1752.

Gr. Bois-Pommereu, N...

Gr. N. D. de Puychevrier, vaut 2000 liv. N... Desbois, Curé de Saint-André-des-Arcs, à Paris, 1768.

Eglises Collégiales.

B. *Saint-Hilaire* de Poitiers, dont le Roi est Abbé, est immédiate du S. Siege; elle fut sécularisée. Le Trésorier, qui est la première Dignité, a droit de porter la Mitre; il a 3000 liv. de revenu, & les Chanoines 1600 liv. N... du Trehan, Tréf.

VI. La Rochelle, *Rupella, Rupellenfis, alias Malvacensis*, Ville capitale de l'Aunis, au bord de l'Océan, à 120 lieues de Paris. Le Roi Louis-le-Grand obtint, en 1652, du Pape Innocent X, la translation du Siege de Mallezais à la Rochelle, où on érigea un Chapitre séculier, fondé des biens du Couvent de Mallezais, où étoit cette Abbaye, où Guillaume *Fier-Bras*, fils de Guillaume *Teste-d'Etoupes*, fit bâtir un château, pour se divertir à la chasse: son fils Guillaume-le-Grand y fit construire, en 1010, une Eglise & un Monastere de Bénédictins, qui, dans la suite, fut le plus riche du Poitou; ce qui engagea le Pape Jean XXII à ériger cette Abbaye en Evêché, en 1317, & y mit pour premier Evêque Geoffroy *Pouvel*, dernier Abbé de Mallezais. Il est du ressort du Parlement de Paris, Généralité de la Rochelle, Maîtrise des Eaux & Forêts de Rochefort; il est taxé 2000 florins, & 64000 livres de revenu, comprend 321 Paroisses & 10 Annexes.

Evêque, François-Joseph-Emmanuel de *Cruissol-d'Uzès*, né à Paris 4 Juin 1735, sacré le 17 Juillet 1768, ci-devant Vic. G. d'Angers.

Vic. G. N... Aldebert.

N... Legay.

N... de la Fortiniere.

N... des Bois de Rochefort.

Sec. de l'Ev. N... la Richardiere.

N... Doué.

Abbayes d'Hommes.

B. *Noire-Dame d'Absie*, à 3 lieues de la Chateneraye, fondée en 1120, des libéralités de quelques Seigneurs Poitevins, de Parthenay, Chabot, Chasteigner, d'Appelvoisin, & autres; t. 100 flor. & 4000 l. de revenu: l'Evêque de Saint-Omer, Abbé en 1769.

B. *Belle-Fontaine*, aux confins de l'Anjou, près le Poitou; t. 80 flor. & 4000 liv. de revenu; N... de Laage, Vic. G. de Saintes, 1754.

C. *Saint-Léonard de Chaume*, à une lieue de la Rochelle, fut fondée en 1168: t. 60 flor. & 1800 liv. de revenu: N... Montmejan, ancien Vic. G. de Belley.

C. *La Grace-Dieu*, à 3 lieues de Marans, fondée le 18 des Calendes d'Avril 1139; t. 80 flor. & 10,000 l. de revenu: l'Evêque de Gap, Abbé en 1770.

C. *Moreilles*, fille de Clairvaux, située entre Luçon & Mallezais, à 4 lieues de Marans; t. 100 flor. & 9000 liv. de revenu: l'Evêque de Nancy, Abbé en 1776.

C. *Notre-Dame de Charron*, fille de la Grace-Dieu, fondée le 27 Octobre 1191; t. 66 flor. & 1800 liv. de revenu: N... Leblanc, ancien Vic. G. de Reims, 1769.

C. *Notre-Dame de l'Isle de Re*, fondée en 1156; t. 100 flor. & 7000 liv. de revenu, fut unie en 1625, aux Peres de l'Oratoire de la rue S. Honoré, à Paris.

A. *Airvaux*, à 10 lieues de Poitiers, fondée en 763, par Hildegarde, veuve d'Herbert, premier Vicomte de Thouars, morte en 973;

r. 350 flor. & 800 liv. de revenu : N... Duhoux de Dombasse, Vic. G. de Laon, en 1786.

A. *La Trinité de Mauleon*, dans la Ville du même nom, à 11 lieues d'Angers; t. 100 flor. & 4200 l. de revenu : N... de Segur, Vic. G. de Bordeaux, en 1785.

A. *Nieul*, près Fontenay-le-Comte, fondée en 1068, par Airault Galdener, Seigneur du lieu, & de Vouvant-sur-Antife, fut unie au Chapitre de la Rochelle en 1705; t. 2 flor. & 9000 liv. de revenu: N... de la Roche-Poncier, Dignitaire du Chapitre de la Rochelle, en 1763.

Prieurés.

B. *Saint-Candide*, N... Lecuyer, en 1757.

B. *Notre-Dame de la Chapelle-Largeau*, 1000 l. de revenu : N... de Colonia, Chanoine de Montbrison, 1786.

B. *Saint-Romuald de Chatelailon*, N... Bourdin, Curé de Saint-Nicolas de la Rochelle, 1777.

B. *Notre-Dame de Cholet*, N... Trouillard, Chanoine de Saint-Martin d'Angers, 1774.

B. *Notre-Dame de Corron*, N... Desbeauplains, Archidiacre de Bourges, 1783.

B. *Saint-Pierre Esyranes*, N... la Boucherie de Varaise, Chanoine de la Rochelle, 1759.

B. *Saint-Etienne d'Ars*, N... de Belveze, 1782.

B. *Notre-Dame de la Feole*, N... Bonnenfant, Vic. de S. Amand, en Poitou, 1772.

B. *Saint-Pierre Langon*, N... de Serene, Vic. G. de Die, 1786.

B. *Saint-Pierre Marcilly*, N... Mounier, Curé de Monroy en Anis, 1770.

B. *Saint-Michel du May*, N... Lucas, Curé de Parnay, 1785.

B. *Saint-Pierre de Montagne*, N... de Calonne, Vic. G. de Cambray, 1784.

B. *Saint-Philbert de Nieul*, N... de Bonne, Chan. de Saint-Just de Lyon, 1781.

B. *Sainte-Radegonde des Marets*, N... de Bauny, Chapelain de Mesdames, à Louvois, 1786.

B. *Saint-Valerien*, N... Beaudin, en 1768.

B. *Saint-Pierre Vezins*, N... Moufnier, en 1749.

B. *Saint-André de Gouldois*, N... Dorizou, Curé de Mont-S.-Jean, au Mans, 1785.

B. *Saint-Blaise de la Frissonniere*, N...

B. *Notre-Dame des Treize-vents*, N... Royer, Vic. G. de Vence, en 1767.

B. *La Chapelle-Palnaud*, N... en 17...

A. *Saint-Nicolas des Deffens*, uni au College de Fontenay-le-Comte.

A. *Saint-Nicolas de Letton*, N... Turlet, 1785.

A. *Sainte-Sabine*, N... de la Morliere, 1787.

VII. Luçon, *Lucionis*, *Lucionensis*, ville de Poitou, à 110 lieues de Paris, qui tire, selon quelques-uns, son nom de Lucius, qui ayant tué son frere aîné, fut banni de son pays, & condamné à passer sa vie dans un Couvent. Il s'arrêta au lieu où est à présent Luçon, où il fonda une Abbaye, dont il dédia l'Eglise à Notre-Dame. Le

Pape Jean XXII érigea cette Abbaye en Evêché en 1317. & établit Pierre de la Voyrie, alors Abbé, pour Evêque. Il est du ressort du Parlement de Paris, Généralité de Poitiers, Mairrie des Eaux & Forêts de Poitiers & Fontenay; taxé 1000 florins, & 35,000 livres de revenu; on y compte 236 Paroisses.

Evêque- Baron, Marie-Charles-Isidore de *Mercy*, né au Château de Maubec, Diocèse de Vienne, le 3 Février 1736, sacré le 18 Février 1776, ci-devant Vic. G. du Diocèse de Sens, & Chanoine de l'Eglise de Saint-Pierre de Vienne.

Vic. G. N... de Rozand.
N... de Beauregard.
N... de Caqueray.
N... de Fresne.
N... Brumauld.
N... Belluard.
N... de la Platiere.

N... de Serocourt.
N... de la Coliniere.
N... Irland.
N... de Rieusssec.
N... Querenest.
Sec. de l'Ev. N... le Brasse.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Michel de l'Herm*, près la mer, à 5 lieues de Luçon, fondée par Anfoald, Evêque de Poitiers, vers la fin du septieme siecle, détruite en 877, rétablie par Ebbon, Evêque de Limoges; elle est t. 526 flor. & 30,000 liv. de revenu, unie au College des Quatre-Nations, à Paris, en 1677.

B. *Orbestier*, dans la Paroisse du Château d'Olonne, sur les bords de la mer, à 2 lieues de Talmond, fondée en 1007, par Guillaume IV, surnommé le Grand, Duc d'Aquitaine, & Comte de Poitou; t. 80 flor. & 4000 liv. de revenu.

B. *Talmond*, à 3 lieues des Sables d'Olonne, & à 8 de Luçon, fut fondée en 1046, par Guillaume premier, surnommé le *Chauve*, Seigneur de Talmond; t. 150 flor. & 4000 liv. de revenu: N... de la *Corbiere*, Aumônier de Madame Adélaïde, 1784.

B. *Breuil-Herbaud*, à 2 lieues de Palaun; t. 133 flor. & 3000 liv. de revenu: N... de la Rochefoucauld, Vic. G. de Beauvais, 1780.

B. *La Grenetiere*; t. 200 flor. & 6000 liv. de revenu: l'Evêque de Chartres, Abbé en 1773.

B. *Lieu-Dieu en Jard*, à 6 lieues de Luçon, en Poitou, fut fondée par Richard, Roi d'Angleterre, Duc de Normandie & d'Aquitaine, & Comte d'Anjou; & Philippe, Roi de France la prit sous sa protection; t. 150 flor. & 7500 liv. de revenu, aux Economats en 1785.

C. *Boisgroland*, fille de Moreilles, près les Sables d'Olonne, fondée en 1201, t. 80 flor. & 1800 liv. de revenu; N... Emery, Supérieur du Séminaire S. Sulpice, 1784.

C. *Isle-Chauvet*, en Poitou, près la Bretagne; t. 50 flor. & 4500 liv. de revenu: N... de Caqueray, Archidiacre d'Angers, 1774.

C. *Noirmoustiers*, ou *Notre-Dame de la Blanche*, fut bâtie en 675; ayant été détruite par les Normands en 834, elle fut réduite en Prieuré, dépendant de l'Abbaye de Tournus; il fut depuis rétabli en Abbaye, mais ce n'est plus qu'un Prieuré; t. 133 flor. & 6000 liv. de revenu.

C. *Trifay*, en Poitou, fut fondée le 6 des Calendes d'Août 1145,

t. 63 flor. & 3800 l. de revenu; N... de la Roche-Saint-André, ancien Trésorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes, 1764.

A. *Fontenelles*, à une lieue de la Roche-sur-Yon, 5 de Nantes, fondée en 1119, par Guillaume de *Mauleon*, Seigneur de Talmont, & par Béatrix, Dame de *Machecoul*, sa femme, t. 80 flor. & 4000 l. de revenu; N... de Fresne, Doyen de Luçon, 1787.

A. *Angles*, en bas-Poitou, près les Sables d'Olonne, fondée en 1210; t. 180 flor. & 3000 l. de revenu: N... de Sinety, 1770.

Prieurés d'Hommes.

B. *Saint-André de Bournezeau*, & *Thorigné son Annexe*; vaut 200 l. N... Cofnard, Curé de Thorigné, 1762.

B. *La Trinité de Bellenoue*, N... de Rieuffec, Vic. G. de Luçon, 1786.

B. *Saint-Benoît d'Aizenay*, vaut 800 liv. N... Bru'lon, 1770.

B. *Saint-Benoît en Talmont*, N... Fouchier, Doyen du Chapitre de la Rochefoucauld.

B. *Saint-Georges du Charnier*, N... Vergés, Curé de Lairoux, 1773.

B. *Sainte-Catherine de la Roulière*, N... Villoing, 1787.

B. *Sainte-Cécile & Saint-Vincent*, N... de la Platière, Vic. G. de Luçon, 1786.

B. *Saint-Denis du Payré*, N... Domergue, 1769.

B. *Saint-Etienne de la Roche-sur-Yon*, N... Charrette de la Colinière, Vic. G. de Luçon, 1779.

B. *Saint-Germain l'Eguillier*, N...

B. *Saint-Gilles-sur-Vie*, N... Bouhyer de Clavière, Curé du lieu, 1786.

B. *Saint-Gilles sous Mareuil*, N...

B. *Saint-Jean de la Fontaine*, N... Montboisse, Chan. de Figeac, 1770.

B. *Landeveille*, N... Huet, Curé du lieu, 1784.

B. *Saint-Pierre de Lairoux*, vaut 700 liv. N... de Labarberie, 1770.

B. *Sainte-Magdeleine de Froidefont*, N... Hesse, Chan. de Bourges, 1782.

B. *Saint-Mars des Prés*, N...

B. *Saint-Martin Brem*, N... Maupassant, 1770.

B. *Saint-Martin de Salertene*, N... Bouvet de Brouville, 1768.

B. *Monteireigns*, N...

B. *Notre-Dame de Langle*, N... de Mercé de Penguilly, Vic. G. de Lifieux, 1776.

B. *Notre-Dame des Bouchaux*, N... Jolivard, Secrétaire de l'Evêché de Poitiers, 1752.

B. *Notre-Dame la Chanoinie*, N... Dufour, 1752.

B. *Notre-Dame de Javersay*, N... de Lort, Official de Saintes, 1764.

B. *Saint-Nicolas des Gruhes*, uni au Séminaire de Luçon.

B. *Saint-Philbert de Noirmoutiers*, uni à l'Abbaye de la Blanche.

B. *Saint-Pierre des Herbiers*, N... de Champagnolle, Chanoine de Salins, 1760.

B. *Saint-Pierre Commequiers*, N... de la Platière, Vic. G. de Luçon.

B. *Saint-Pierre Puy-Belliard*, N... de la Platiere, Vic. G. de Luçon, 1786.

B. *Notre-Dame des Herbiers*, N... Bouhyer, Chan. de Luçon, 1761.

B. *Sainte-Radegonde des Coquilles*, uni à l'Union Chrétienne de Luçon, en 1728.

B. *Saint-Saturnin Sigournay*, uni à la Cure du lieu, en 1787.

B. *Saint-Gilles de Mareuil*, N... Hebert, 1761.

B. *Rochecerviere*, uni à la Cure de Chantilly.

VIII. Périgueux, *Petrocoras*, *Petrogoricensis*, ville de la seconde Aquitaine, dans l'Exercat des Gaules, capitale du Périgord, à 120 lieues de Paris, étoit Episcopale dès l'an 380; il est du Parlement & Généralité de Bordeaux; il y a une enclave qui ressortit du Parlement de Paris; Maîtrise des Eaux & Forêts de. taxé 2,590 florins, & 25,000 livres de revenu.

Evêque, Emmanuel-Louis de *Grossolles* de Flamarens, né dans le Diocèse d'Angers en 1735, sacré Evêque de Quimper le 18 Janvier 1772, nommé à l'Evêché de Périgueux en 1773.

Vic.-G. N... Richemont.

N... de Bruet.

N... Fugassell.

N... Linarès.

N... S.-George.

N... Henriot.

N... Crémoux.

N... de S.-Marc.

N... de la Hogue.

N... Poumeau.

N... Duvivier.

Secr. de l'Evêché, N... Giry.

Abbayes d'Hommes.

B. *Brantôme*, Brantolino, dans la ville du même nom, en Périgord, fondée en 779 par l'Empereur Charlemagne; taxée 400 flor. & 4000 liv. de revenu; N... Bertin, Conseiller d'Etat, 1758.

B. *Tourtoirac*, Turturiaco, taxée 120 flor. & 10000 liv. de revenu; N... de Paty, Vic.-G. de Condom, 1774.

C. *Boschaud*, fondée le 21 Mars 1159, taxée 78 flor. & 1500 liv. de revenu; N... d'Escairac, Gr.-Archid. de Saint-Claude, 1779.

C. *La Beyrouse*, fondée les Ides d'Août 1153, taxée 200 flor. & 4000 liv. de revenu; N... de Bragouze de Saint-Sauveur, Vic.-G. de Narbonne, 1784.

A. *Chancelade*, à une lieue de Périgueux, doit sa fondation à quelques Ecclésiastiques, qui, par esprit de recueillement, s'établirent en ce lieu, qui fut érigé en Abbaye en 1133; taxée 130 flor. & 20000 liv. de revenu; Dom *Penchenat*, Abbé en 17..

A. *Chastres*, en Périgord, vers le Bas-Limousin, taxée 60 flor. & 1300 liv. de revenu; N... de Raymond, en 1767.

Abbayes de Filles.

B. *Le Buque*, vaut 2000 liv. N... d'Aubuffon, Abbesse; N... de l'Estrade de Bouilhem, Coadj.

B... *Ligueux*, fondée l'an 1000, vaut 8000 liv. N... de Caussade, Abbesse.

S. *Côme & S. Damien*, hors des murs de la ville de Périgueux, vaut N... Abbesse.

Prieurés.

A. *Saint-Etienne de Peyrac*, N... Duprat, 1771.

A. *Saint-Jean de Colle*, vaut 2000 liv. N... Bourlier, Vic.-G. de Reims, 1774.

Gr. *La Faye Junillac*, vaut 2400 liv. N... de Brie, Vic.-G. d'Arles, 1772.

Boncenat, Doyenné, N...

B. *Saint-Pardoux*, Prieuré de Filles, N... de Taillefer.

Eglises Collégiales.

Saint-Astier, dans le Bourg du même nom, composé de douze Chanoines, dont l'un est Abbé, qui a 4000 liv. de revenu; c'est N... Duplanchet; & les Chanoines, 500 liv. chacun.

Saint-Sauveur d'Aubeterre, dans la ville de ce nom, en Angoumois, étoit autrefois une Abbaye, qui fut érigée en Collégiale dans le seizième siècle. Le Chef a le titre d'Abbé, qui a 2000 liv. de revenu; c'est N... Desport.

Saint-Front, jadis Monastere, uni à l'Evêché.

IX. *Sarlat, Sarlatum, Sarlatensis*, ville dans le bas Périgord, sur la Dordogne & la Vefere, à 120 lieues de Paris, étoit autrefois une Abbaye, fondée du temps de Pepin & de Charlemagne, où il se forma une ville, dont la seigneurie & la propriété furent données à l'Abbé, par Bernard, Comte de Périgord. Le Pape Jean XXII l'érigea, vers l'an 317, en Evêché, & créa pour Evêque, Raymond de *Roquecor*, Abbé de Gaillac en Albigeois; il est du ressort du Parlement, Généralité & Maîtrise des Eaux & Forêts de Bordeaux; taxé 742 florins, & 30.000 livres de revenu, comprend 236 Paroisses & 26 Annexes.

• *Evêque-Baron*, Joseph-Anne-Luc de *Ponte d'Albaret*, né à Perpignan le 18 Octobre 1736, sacré le 4 Janvier 1778, ci-devant Vic.-G. du Diocèse de Châlons-sur-Marne.

Vic.-G. N... Dufault.

N... de Vassal.

N... de la Barthe.

N... de Pauliac.

N... de Laborie.

N... de Chaunac.

N... de la Calprenede.

N... de la Coste.

N... de Montalembert.

N... de Loqueyssié.

N... Borie.

N... Motrel.

Secr. de l'Evêché, N... Fournet.

Abbayes d'Hommes.

B. *Terrasson*, en Guienne, à l'extrémité du Périgord & du Quercy, à 3 lieues de Brives, existoit dès l'an 542; taxée 300 flor. & 8000 liv. de revenu; l'Evêque de Sarlat, Abbé en 1780.

C. *Cadouxin*, Fille de Pontigny, taxée 700 flor. & 558 liv. de revenu; N... de Solminhac, 1779.

A. *Saint-Amand de Coli*, à 4 lieues de Sarlat; taxée 400 flor. & 5000 liv. de revenu; N... de Vassal, Vic.-G. 1751.

Abbaye de Filles.

B. *Fongauffier*, vaut 3800 liv. N... de Feydeau, Abbesse, 17...

Prieuré.

A. *Saint-Cyprien*, N... de Reirac, Chan. Régul. 1781.

ARCHEVÊCHÉ DE BOURGES.

Bourges. *Bituriges, Bituricensis*, ville capitale du Berry, à 56 lieues de Paris, Métropole de la première Aquitaine, & de l'Exercat des Gaules, existoit dès l'an 230. L'Archevêque prend la qualité de Patriarche, parce que quelqu'un la lui donna par honnêteté dans le sixième siècle. Il fit tous ses efforts du temps de Charlemagne, pour s'établir une espèce de suprématie sur les trois Aquitaines, ce qui a toujours occasionné de grandes contestations avec les Archevêques de Bordeaux & d'Auch, qui sont encore indécises. Il est du ressort du Parlement de Paris, Généralité de Bourges, Maîtrise des Eaux & Forêts de. . . . taxé 4,03; florins, & 50 000 livres de revenu; comprend 792 Paroisses & 7 Annexes.

Archevêque, Patriarche & Primat des deux Aquitaines, N... nommé = François de *Fontanges*, depuis Archev. de Toulouse.

Vic.-G. N...

Secret. de l'Archevêché, N... de la Brugiere.

Abbayes d'Hommes.

B. *Bourg-Dieu & Saint-Gildas*, fut fondée sur la rivière d'Indre, près Châteauroux, par Ebbes, Prince de Deols, le 21 Septembre, l'an 5^e du Roi Raoul, c'est-à-dire, 927; mais par Bulle du 4 des Calendes de Janv. 1622, le Pape Grégoire XV supprima entièrement cette Abbaye & celle de Saint-Gildas, en faveur de Henri de *Bourbon*, II du nom, Prince de Condé, & en fit unir tous les biens & les droits à perpétuité au Duché de Châteauroux, à condition de fonder à Châteauroux une Eglise Collégiale & un Collège. Elle est taxée 400 flor. & 6000 liv. de revenu.

B. *Chezal-Benoît*, à 3 lieues d'Issoudun. Frere André, Religieux de S. Benoit du Val-Dombre, vint dans le Diocèse de Bourges en 1093, & fit bâtir, dans une solitude, l'Eglise de Chazal-Malin, en la Paroisse de Dampierre; tous les Seigneurs du voisinage, & sur-tout Godefroy, Seigneur d'Issoudun, contribuèrent à ce nouvel établissement. Godefroy leur donna Morfaix. Giraud *Melien* fit bâtir l'Eglise à ses dépens. Etienne *le Noir*, avec sa femme & ses enfans, leur donna la terre de Chazal-Malin, & André en fut établi premier Abbé. Elle est taxée 300 florins, & 7000 liv. de revenu; N. de Hercé, Vic.-G. de Dol, 1775.

B. *Fontgombaud*, sur la rivière de Creuse, à 2 lieues de la ville du Blanc, fondée en 1091 par le bienheureux Pierre de l'*Etoile*, mort en 1114; taxée 200 flor. & 2300 liv. de revenu; N... Rech de Saint-Amans, Vic.-G. de Vabres, 1783.

B. *Saint-Genou de l'Estrée*, fut fondée par Wiefred, Comte de Bourges, & Ode sa femme, l'an 828, le 15^e du regne de Louis-le-Débonnaire, & le 24^e du regne de Pepin, Roi d'Aquitaine son fils; taxée 200 flor. & 2000 liv. de revenu; N... de Bonnal, 1777.

B. *Issoudun*, à 8 lieues de Bourges, fondée en 984 par les anciens Princes & Seigneurs d'Issoudun, dans le Bourg de S. Martin, dit

S. Paterne , & transférée depuis en la ville d'Issoudun ; taxée 100 florins , & 2500 liv. de revenu ; N... de Sade , Prévôt de S. Victor de Marseille , 1769.

B. *Maffay* , à 7 lieues de Bourges , entre Vierzon & Graçay , dont on rapporte la fondation à l'Empereur Charlemagne ; ayant été ruinée en 814 , lors de la guerre de cet Empereur avec Eudes , Duc d'Aquitaine , elle fut rétablie sous le regne de Louis-le-Débonnaire , taxée 120 flor. & 5000 liv. de revenu ; N... de Bouville , Vic.-G. de Chartres , 1759.

B. *Meaubeç* , fondée par Flacoat , dit Flavaud , Maire du Palais du Royaume de Bourgogne , sous Clovis II ; elle a été unie en 1674 , avec tous les Bénéfices dépendans , tant pour la Menfe Abbatiale que pour la Conventuelle , à l'Evêché de Québec ; taxée 150 flor. & 3000 liv. de revenu. Elle est aux Economats.

B. *Saint-Siran* , fondée par le Roi Dagobert , en 642. Flavaud , Maire du Palais , touché de l'exemple de S. Siran , résolut de le suivre dans sa retraite en 619 , & lui donna des fonds sur ses terres ; taxée 150 flor. & 2000 liv. de revenu ; unie à l'Evêché de Nevers en 1712.

B. *Saint-Sulpice* , dans un des fauxbourgs de Bourges , reconnoît pour Fondateur Clotaire II , qui commença à régner en 613 ; & la plus commune opinion est qu'elle a été fondée par Sulpice le *Débonnaire* , natif de Berry ; taxée 400 flor. & 12000 liv. de revenu ; N... le Noir , Conseiller au Parlement de Paris , 1764.

B. *Vierzon* , à 8 lieues de Bourges , taxée 208 flor. & 1500 liv. de revenu ; N... de Launay , Archid. de Paris , 1760.

C. *Aubignac* , Fille de Dalon , fondée en 1138 , par S.-Benoît du Sault , sur la rivière de Cher ; taxée 33 flor. & 1800 liv. de revenu ; N... Dupont de Compiègne , ancien Chapelain du Roi , 1777.

C. *Barzelle* , Fille de Landais , près Valencay , fondée le 17 des Calendes d'Avril 1137 ; taxée 60 flor. & 3000 liv. de revenu ; l'Evêque d'Uzès , Abbé en 1769.

C. *Chalivoy* , Fille de Bouras , ou de Pontigny , entre la Charité & Sancerre , fut fondée en 1133 , par Guifroy de *Magny* , & selon d'autres , le 4 des Calendes de Juillet 1138. Les biens qu'elle possède sont des libéralités des Seigneurs de Montfaucon , des Comtes de Sancerre , des Seigneurs d'Herry , de la Motte & de Cordille , de la Maison de Sully-Beaujeu , à Pierre *Dadeu* , Seigneur de Vergnols , à ceux de *Magny* , aux Seigneurs de la Guierches , de la Maison des Barnes , taxée 200 flor. & 2000 liv. de revenu ; N... Mallet , Chapelain de Madame , 1764.

C. *Fontmorigny* , Fille de Clairvaux , dont on ignore le temps de la fondation , taxée 200 flor. & 4000 liv. de revenu ; N... de Cordon , Comte de Lyon , 1776.

C. *Landais* , Fille de l'Aumône , à 4 lieues de Bufancois , fondée en 1115 par Archambaud d'*Argy* , & Etienne *Musel* , Gentilshommes ; taxée 200 flor. & 3500 liv. de revenu ; l'Evêque de Nevers , Abbé , 1775.

C. *Le Roy* , Fille de la Cour-Dieu , à 5 lieues de Bourges , fondée par Vulgrin , Archevêque de Bourges , en 1125 ; taxée 60 flor. &

4000 liv. de revenu ; N... Guenée, Sous-Précepteur des Enfans de M. le Comte d'Artois, 1785.

C. *Lapèze*, Fille de Clairvaux, à 2 lieues d'Issoudun, fondée le 6 des Ides de Novembre 1145, par Raoul II du nom, Seigneur d'Issoudun & de Marcuil, taxée 600 flor. & 4000 liv. de revenu ; N... Galton, Aumônier de M. d'Artois.

C. *Noirlac*, Fille de Clairvaux en Bourbonnois, sur la riviere de Cher, taxée 33 flor. & 3000 liv. de revenu ; l'Evêque de Castres, Abbé en 1759.

C. *Oliver*, Fille de la Cour-Dieu, sur le Cher, fondée en 1146, par Etienne de Graçay, sous le regne de Louis VII, pour satisfaire à la pénitence que Pierre de la Châtre, soixante-quatrième Evêque de Bourges, lui avoit donnée, parce qu'il avoit assisté à l'incendie de l'Abbaye de S.-Satur, taxée 120 flor. & 2700 liv. de revenu ; l'Evêque de Séz, 1748.

C. *Les Pierres*, Fille d'Aubepierre, à 15 lieues de Bourges, reconnoît pour ses Fondateurs, Raoul, dit le Vieil, Prince de Deols, vivant en 1128, & Ebbes II du nom, son fils & son successeur, vaut 6000 liv. de revenu ; Dom Mignot, Abbé, 17... .

C. *Varenes*, Fille de Vauluisant, Paroisse de Fouzerolles, à 2 lieues de la Châtre : Henri II, Roi d'Angleterre, se disant Fondateur de cette Abbaye, contraignit par la force Ebbes de Deols, d'ôter la pierre contenant l'inscription de sa fondation ; mais Ebbes, mort en 1160, paroît être le Fondateur de cette Abbaye, taxée 60 flor. & 1500 liv. de revenu ; N... Bourlier, Vic.-G. de Reims, 1775.

A. *Saint-Ambrois*, dont on ne connoît pas la fondation, existoit en 760, taxée 175 flor. & 5000 liv. de revenu ; N... Bourlet de Vaucelles, Vic.-G. d'Autun, 1780.

A. *Miseray*, dans la Châtellenie de Buzancois, taxée 50 flor. & 2800 liv. de revenu ; N... de Fraignes, Vic.-G. d'Alby, 1765.

A. *Plein-Pied*, à 2 lieues de Bourges, fut fondée par Richard, cinquante-neuvième Archevêque de Bourges, mort en 965, taxée 307 flor. & 2500 liv. de revenu.

A. *Puy-Ferrand*, dont on ignore la fondation, taxée 33 flor. & 1600 liv. de revenu : N... Gayant d'Ormesson, Aumônier de Madame d'Artois, 1778.

C. *Selles*, près S.-Aignan, taxée 150 flor. & 3000 liv. de revenu, unie aux Feuillans en 1612.

A. *Saint-Satur*, à deux lieues de Sancerre, fondée par S.-Romme, environ l'an 463, taxée 371 flor. & 12000 liv. de revenu : N... de Very, ancien Auditeur de Rote, Abbé dès 1746, unie à l'Archevêché & au Chapitre de Bourges.

A. *Lavernuce*, fondée en 1145, taxée 50 flor. & 3300 liv. de revenu ; N... de Greillet des Prades, Vic.-G. de Die, 1782.

Abbayes de Filles.

B. *Charenton*, dit *Bellevaux*, reconnoît pour Fondateur Théodulphe Bobolene, vers 1050, vaut 10000 liv. N... de Poligny.

B. *Saint-Laurent*, fondée vers l'an 814 par Charlemagne, vaut 10000 liv. N... Barton de Montbas.

B. *Saint.*

B. *Saint-Menoux* en Bourbonnois, à 3 lieues de Moulins, vaut 15000 liv. N... de Sainte-Hermine.

C. *Beauvoir*, à 3 lieues de Bourges, fondée au mois d'Octobre 1234, par Robert de *Courtenay*, Bouteillier de France, vaut 5000 liv. N... de Montigny, Abbessé.

C. *Bilfieres*, fondée les Calendes d'Août 1159, reconnoît pour Fondateurs les Seigneurs de Culant & de Charenton, vaut 3000 liv. N... de Bry d'Arcy, Abbessé.

Prieurés.

B. *Saint-Denis de Ruilly*, vaut 4000 liv., uni au Séminaire de S.-Sulpice en 1694.

B. *S.-Denis de la Chapellaude*, vaut 1500 liv. N... Maufoult, Vic.-G. de Bourges, 1775.

A. *Eleron*, vaut 1000 liv. N... Brutté, 1762.

A. *Coulombieres*, N... Balanchon, Chapelain de Madame d'Arrois, 1776.

Gr. *Châteauneuf-sur-Cher*, vaut 2300 liv. N... de Chauvigny, 1773.

I. Clermont, *Claromons*, *Claromontensis*, dans la ville du même nom, capitale de la basse Auvergne, de la première Aquitaine, dans l'Exercat des Gaules, à 90 lieues de Paris, existoit dès l'an 250; il est du ressort du Parlement de Paris, Généralité de Riom, Maîtrise des Eaux & Forêts de Riom, Saint-Flour, Ambert & Montmaraud; taxé 4,550 florins, & 15,000 livres de revenu, contient 800 Paroisses & 28 Eglises Collégiales.

Evêque, François de Bonal, né au Château de Bonal, Diocèse d'Agen, le 9 Mai 1734, sacré le 6 Octobre 1776, ci-devant Vic.-G. du Diocèse de Châlons-sur-Saône.

Vic.-G. N... Micolon.

N... de Chamborand.

N... Depons.

N... de Givaudan.

N... de la Mouffe.

N... Depons.

N... de Bofredon.

N... de Raffin.

N... de Morlhon.

N... de Guerines.

N... de Sartiges.

Secrétaire de l'Evêché, N... Mo-

N... de Bouillaud.

ranges.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Allyre*, dans un des Fauxbourgs de Clermont, fut détruite par les Normands en 916, & rétablie en 958, taxée 100 flor. & 10000 liv. de revenu; N... de Ruallem, Chef du Conseil de Mesdames, 1784.

B. *La Chaise-Dieu*, près la Ville du même nom, à 5 lieues de Brioude, fut fondée par Robert, né en Auvergne, & fils d'un Géraud, que l'on croit être de la famille de S. Géraud d'Aurillac, en 1032, taxée 3036 flor. & 20000 liv. de revenu; Louis-René-Edouard, Prince de Rohan, Cardinal de la S. E. R., en 1756.

B. *Ebreuil*, dans la ville du même nom, à 3 lieues de Riom, fondée en 1080, taxée 396 flor. & 10000 liv. de revenu; N... Hemy, Vic.-G. d'Autun, 1780.

B. *Issoire*, à 6 lieues de Clermont, taxée 200 flor. & 2000 liv. de revenu; N... de Siran, Vic.-G. de Mende, 1784.

Année 1789.

D d

B. *Manlieu*, fondée en 660 par S. Genès, Evêque de Lyon, taxée 321 flor. & 7000 liv. de revenu; N... nommé N... Laizer de Siougeat.

B. *Mauzac*, à 4 lieues de Riom, taxée 200 flor. & 4000 liv. de revenu; N... de Roze, Ministre du Prince de Basse, 1764.

B. *Monat*, à 7 lieues de Clermont, taxée 200 flor. & 6500 liv. de revenu; N... de Sartiges, Comte de Lyon, 1785.

B. *Thiers*, dans la ville du même nom, dans la Limagne, à 8 lieues de Clermont, taxée 108 flor. & 1500 liv. de revenu; N... de Saint-Didier, Vic.-G. de Mâcon, 1776.

C. *Belle-Aigue*, fille de Montpeyrour, fondée le 29 Août 1137, taxée 200 flor. & 2500 liv. de revenu; N... du Bouis, 1772.

C. *Le Bouchet*, (Vauluisant) fille de Fenieres, à 5 lieues de Clermont, fondée par Robert IV, Comte d'Auvergne, taxée 100 flor. & 2000 liv. de revenu; N... de Labatiffe, Doyen de Clermont, 1742.

C. *Fenieres* ou *Valhonette*, fille d'Aigue-Belle, fondée l'an 1169, taxée 150 flor. & 3000 liv. de revenu; N... le Comte, Aumônier de Madamie d'Artois, 1776.

C. *Megemont*, fondée par le Comte de Clermont, Dauphin d'Auvergne, taxée 33 flor. & 700 liv. de revenu; N... de Cledar, Chapelain de M. d'Artois, 1776.

C. *Montpeyrour*, Fille de Bonnevaux, à 3 lieues de Thiers, fondée les Ides d'Avril 1126, taxée 250 flor. & 3000 liv. de revenu; N... de Perthuis, Grand-Chantre de la Sainte-Chapelle, 1768.

A. *Chantoin*, taxée 41 flor. & 1000 liv. de revenu, unie aux Carmes-Déchaux du lieu, en 1642.

A. *Saint-Amable de Riom*, située dans la ville du même nom, à deux lieues de Clermont, taxée 150 flor. & 9000 liv. de revenu; N... de Riols, Doyen du Chapitre, 1771.

P. *Saint-André*, à l'extrémité d'un des Fauxbourgs de Clermont, fondée par Guillaume-le-Grand, Comte de Clermont, & Dauphin d'Auvergne, taxée 100 flor. & 2000 liv. de revenu; N... de Scey de Montbeillard, ancien Aumônier du Roi, 1740.

P. *Saint-Gilbert*, fut fondée par Saint Gilbert, Gentilhomme d'Auvergne, au retour de la malheureuse Croisade de la Palestine, en 1149, qui ayant trouvé sa femme Pétronille, & sa fille Ponce, disposées à renoncer au monde comme lui, vendit tout son bien pour donner aux pauvres & fonder des Monasteres, taxée 150 flor. & 1800 liv. de revenu; N... Roziere de Sorans, Vic. G. de Mâcon.

Abbayes de Filles.

B. *Beaumont*, à une lieue de Clermont, fut fondée par les anciens Comtes d'Auvergne, vaut 7000 liv.; N... de Lentillac, Abbesse.

B. *Brageac*, vaut 5000 liv.; N... de Lantillac-Sedieres, Abbesse.

B. *Cuffet*, dans la ville de son nom, à 10 lieues de Clermont, vaut 10000 liv.; N... de Monteils, Abbesse.

C. *Lefclache*, fille de Citeaux, transférée à Clermont, vaut 6000 liv.; N... de Bressolles, Abbesse.

C. *La Vaissy*, fondée par Bertrand, Seigneur de la Tour, 1^{er} de nom, vaut 6000 liv.; N... de la Salle.

C. *Sainte-Claire*, vaut 3000 liv.; N... de Champs.

B. *Saucilanges*, dans la ville du même nom, à 7 lieues de Clermont, fondé en 917, par Guillaume I, Comte d'Auvergne; N... Prieur.

Gr. *Cheulle* ou *Chavanon*, vaut 1800 liv.; N... de Raimond.

A. *Neugny*, N... Micolon, Vic.-G. de Clermont.

C H A P I T R E.

Laveine. Le Roi a érigé, sous la protection de la Reine, l'Abbaye de Laveine, Diocèse de Clermont en Auvergne, en Chapitre Royal, Noble & Séculier. Sa Majesté veut que les Demoiselles qui se présenteront pour y être admises, fassent remonter les preuves de leur noblesse d'extraction & de race du côté paternel, jusqu'à l'an 1400, & que, du côté maternel, la mère de la Récipiendaire soit Demoiselle.

La marque distinctive de ces Dames est une Croix d'or émaillée, à huit pointes, anglée de quatre fleurs-de-lis de même, sur le centre de laquelle il y a, d'un côté, le portrait de la Reine en miniature, avec cette légende, *Marie-Anoinette, Archiduchesse d'Autriche, Reine de France*; & sur le revers, le chiffre du Cardinal de la Rochefoucauld, Supérieur du Chapitre, en sa qualité d'Abbé général de l'Ordre de Cluny, avec ces mots: *Pietate & nobilitate fundavit 1782*. Cette Croix est attachée à un ruban bleu moiré, de deux lignes moins large que celui de l'Ordre du Saint-Esprit.

Chanoinesses.

N... Comtesse de Létrange, <i>Abbe</i> .	N... Comtesse de Saint-Cirque.
N... Comtesse de Chalus, <i>Doy</i> .	N... Comtesse de Baupririer.
N... Comtesse de Chauffecourte.	N... Barton, Comtesse de Montbas.
N... Comtesse de Bonnevie.	N... Comtesse de Chauffecourte du Bois.
N... Comtesse de Groing.	N... Comtesse de Viehy.
N... Comtesse de Pons.	Antoinette le Groing.
N... Comtesse de Bosfredon.	N... Comtesse de Ligniville.
N... Comtesse de Ligondez.	

Chanoinesses Nieces, dont les preuves ont été admises.

Henriette le Groing.	Louise d'Ourches.
Gabrielle le Groing.	Elisabeth de Chalus.
Camille d'Albignac, morte.	Delphine d'Ourches.

Chanoinesses Honoraires.

N... Comtesse Douairiere le Groing.	Marie de <i>Walsb</i> .
Elisabeth des Deux-Ponts.	Gabrielle de Létrange.

II. *Saint-Flour, Floropolis*, dans la ville du même nom, à 120 lieues de Paris; s'appelloit autrefois *Indiac*, ou *Indiciac*; mais saint Flour, premier Evêque de Lodeve, prêchant en Auvergne, mourut dans ce lieu, où le pèlerinage des peuples forma depuis un bourg considérable, qui fut acquis par saint Odilon, Abbé de Cluny, en 1004, & où il bâtit un monastere de son Ordre, qu'Ambellard de Brexon, gentilhomme Auvergnat, fonda. Le Pape Jean XXII détacha ce Monastere de l'Ordre de Cluny, & l'éleva en Evêché en 1317, & créa, pour pre-

mier Evêque, Raimond *Vehens*. Il est du ressort du Parlement de Paris, Généralité de Riom, Maîtrise des Eaux & Forêts de.... taxé 900 florins, & 12,000 livres de revenu.

Evêque, Claude-Marie *Ruffo*, des Comtes de Laric, né à Grenoble le 16 Novembre 1746, sacré le 23 Janvier 1780, ci-devant Vic.-G. de Grenoble.

<i>Vic.-G.</i> N... de Mons.	N... Vayron.
N... Teillart.	N... Borel.
N... de Rochebrune.	N... Jalenques.
N... de Diemre.	N... de Bonne-Savardin.
N... de Mas de Maffials.	N... de Clary.
N... de Vaulx.	<i>Secr. de l'Ev.</i> N...

Abbayes d'Hommes.

B. *Aurillac*, dans la ville du même nom, Capitale de la Haute-Auvergne; elle appartenoit, sous le regne de Charles-le-Chauve, à Saint Gerard qui avoit la qualité de Comte, & qui fonda au même lieu, l'an 856, un Monastere qui a été long-tems célèbre par une Académie & une Ecole fameuse pour les belles-lettres, & où il fonda une Abbaye de l'Ordre de Saint Benoît en 894, qui fut sécularisée en 1562; taxé 233 flor. & 1200 liv. de revenu; l'Evêque de Troies, en 1752, unie à l'Evêché de Saint-Flour, en 1786.

B. *Saint-Maurice*, ou Saint-Pierre de Maurs, en Haute-Auvergne, à 3 lieues du Querci, t. 200 flor. & 2500 liv. de revenu; N... de Balauze, *Vic.-G.* de Noyon, 1779.

A. *Pebrac*, fondée en 1062, près Langeac, par Saint Pierre de Chavanon, Archip. de Langeac, & de Prévôté qu'elle étoit, Urbain II l'érigea en Abbaye en 1097; t. 103 flor. & 6000 liv. de revenu; N... de Bourboulon, Chapelain de M. d'Artois, 1778.

Abbayes de Filles.

B. *Saint-Pierre de Blesse*, dans la ville du même nom, à 6 lieues de Saint-Flour, fondée par Emilgarde, Comtesse de Poitiers, en 1009, pour soixante Filles de qualité, qui ont été réduites à vingt. Elles doivent être nobles de quatre générations. Ces Dames ont chacune leur maison, leurs domestiques & leur ménage en particulier.

N... de Molen de Saint-Poncy, <i>Abb.</i>	N... de la Roche du Rouzet.
N... de Bessé de la Richardie, <i>Prév.</i>	N... d'Antil de Ligonés.
N... de Vicnne, <i>Doyenne.</i>	N... de l'Anfernat.
N... du Sauzer.	N... de la Relle.
N... de Molen de la Vernede.	N... d'Antil.
N... Dubôs.	N... de Chaffan.
N... de la Boranges de Pierre.	N... de Ponsonailles.
N... de Pons.	N... de Saint-Pol.
N... d'Aumalle.	N... de Beaumont.
N... Navette de Chassignolles.	N... d'Oreille de Paladine.

B. *Saint-Jean du Buis*, dans un des faubourgs d'Aurillac, vaut 3000 liv. N... de Narbonne-Pelet, Abbesse.

B. *Saint-Pierre de Chefes*, vaut 5000 liv. N... de la Rochelambert, Abbesse.

Prieurés d'Hommes.

A. *Montsalvy*, N... de Meallet, Prévôt.

B. *La Vau-Dieu*, N... de Lugeac, Abbesse.

C H A P I T R E S.

Saint-Julien de Brioude.

Cette Eglise relève immédiatement du Saint-Siège; c'est une des plus anciennes du Royaume; elle existoit dès le commencement de la Monarchie; ayant été détruite par les Sarrafins, Louis-le-Débonnaire la fit rebâtir en 825.

Le Chapitre est composé de vingt-deux Chanoines, y compris les deux Dignités, qui sont, le Prévôt & le Doyen.

Ils sont tous, & chacun en particulier, Comtes de Brioude.

Les preuves de noblesse sont de seize quartiers, dont huit du côté paternel & huit du côté maternel.

La marque distinctive des Chanoines, est une Croix d'or à huit pointes, émaillée, surmontée d'une couronne de Comte. Il y a, d'un côté, l'image de Saint Julien, Patron de l'Eglise, avec la légende: *Ecclesia Comitum Brivatensium*; & de l'autre, S. Louis, avec ces mots, *Ludovicus decimus quintus instituit*; elle est suspendue à un ruban bleu, liséré de couleur de feu.

Le Roi est premier Chanoine-Comte de Brioude.

Les Evêques du Puy & de Mende, & les Abbés de la Chaîse-Dieu & de Pébrac, sont Chanoines-Comtes honoraires par leurs places.

Le Chapitre nomme à tous les Bénéfices de cette Eglise, à l'exception des deux Dignités de Prévôt & de Doyen, qui sont à la nomination du Roi, depuis l'union de l'Abbaye de Charroux, que Sa Majesté a accordée audit Chapitre. Les sujets doivent être pris parmi les Chanoines.

Chanoines-Comtes Honoraires qui ont été du Chapitre.

LE ROI, premier Chanoine.	Alexandre-César d'Anteroches, né
François-Joachim de Pierre de Bernis, Card. Arch. d'Albi.	en 1721, Evêque de Condom. N... de Pestels de la Majorie.

Chanoines-Comtes Honoraires par leurs places.

L'Evêque du Puy, Marie-Joseph de Gallard de Terraube, 1774.	René-Edouard, Prince de Rohan, Cardinal, Evêque & Prince de Strasbourg.
L'Evêque de Mende, Jean-Arnaud de Castellane, 1768.	L'Abbé de Pébrac, N... Bourboulon.
L'Abbé de la Chaîse-Dieu, Louis-	

Comtes Honoraires par lettres du Chapitre.

Jean-Félix-Henri de Fumel, Evêq. de Lodeve.	Claude-Marie Ruffo, des Comtes de Larie, Evêque de Saint-Flour.
François de Bonal, Evêque de Clermont.	N... de Moustuejous, premier Aumônier de Madame.

Chanoines-Comtes de Brioude,

N... de Montal de Coteuge, <i>Prév.</i>	N... de Vaulx.
N... de Bourdeilles, <i>Doyen.</i>	N... d'Entil.
N... de Combes.	N... Dupont de Ligonnés.
N... de la Rochette.	N... de Beaufranchet.
N... de la Rochette du Vernet.	N... du Peyroux.
N... de Pesteils la Chapelle.	N... de Dienne.
N... de Moustuejouis.	N... de Sainte-Hermine.
N... de Mas de Massals.	N... de Chavanat.
N... de Fénélon.	N... de Gauville.
N... de Chavanat de Montgour.	N... de Bertrand de Beaumont.
N... de Maillan, <i>Th.</i>	

III. Limoges, *Lemovica, Lemovicensis*, ville capitale du Limosin, à 100 lieues de Paris, & dont on ne connoît pas parfaitement l'origine, est du ressort du Parlement de Bordeaux; Généralité de Limoges, Mairie des Eaux & Forêts de Gueret; taxé 1600 florins, & 20000 livres de revenu, comprend 808 Paroisses & 48 Annexes.

Evêque, Louis-Charles Duplessis d'Argentré, né au Château Duplessis, Diocèse de Rennes, en 1723, sacré dans la Chapelle du Roi, le 14 Janvier 1759, premier Aumônier de Monsieur, Frere du Roi, en survivance.

<i>Vic.-G.</i> N... Demauffac.	N... Romanet.
N... de Pradel.	N... de Puyferrat.
N... de Voyon.	N... de Couafnon.
N... de Saint-Avid.	N... de Luret.
N... de Dubost.	<i>Secr. de l'Ev.</i> N... Sallé.
N... Periniau.	

Abbayes d'Hommes.

B. *Ahun*, dans la Haute-Marche du Limosin, & dans la ville du même nom; t. 200 flor. & 4000 liv. de revenu: N... de Nesmond, 1768.

B. *Saint-Augustin*, située dans la ville de Limoges; t. 400 flor. & 7500 liv. de revenu: N... de Montfrabœuf, ci-devant Aumônier ordinaire de feu Madame Sophie, 1778.

B. *Beaulieu*, dans la ville du même nom, en Limosin, fut fondée par Charlemagne, & selon d'autres, par Raoul, Archev. de Bourges, en 855; t. 4000 flor. & 7000 liv. de revenu: N... de Bouillé, *Vic.-G.* de Vienne, nommé = François Benoit de Gondoin, en 1787.

B. *Saint-Martial*, sécularisée & érigée en Collégiale, dont l'Abbé est la première Dignité; t. 1132 flor. & 6000 liv. de revenu: N... de Mauffac, *Vic.-G.* de Limoges, nommé = N... de Montefquiou, en 1785.

B. *Saint-Martin*, près Limoges, fondée l'an 1012, possédée par des Feuillans; t. 120 flor. & 5000 liv. de revenu; Dom Etienne, Abbé.

B. *Meimac*, à sept lieues de Tulle; t. 250 flor. & 2000 liv. de revenu: N... Abbé.

B. *Solignac*, Solemniacum, à deux lieues de Limoges, fut bâtie

par Saint Eloi, vers l'an 631, & mise en Abbaye par lettres du Roi Dagobert, de 637; t. 406 flor. & 6000 liv. de revenu: N... de Foucaud, Vic.-G. d'Arles, 1787.

B. *Vigeois*, t. 166 flor. & 5000 liv. de revenu: N... de Valory, Aumônier de Madame d'Artois, 1776.

B. *Uferche*, dans la ville du même nom, fondée par Hildegaris, Evêque de Limoges, l'an 960, t. 505 flor. & 6000 liv. de revenu: N... de Dillon, Vic.-G. de Langres, 1782.

C. *Aubepierre*, fille de Clairvaux, dans la province de Marche, est de fondation royale; t. 66 flor. & 3000 liv. de revenu: N... de Verdun, 1772.

C. *Beuil*, à trois lieues de Limoges, fille d'Allon, fut fondée le 3 des Calendes de Mai 1123; t. 93 flor. & 1800 liv. de revenu: N... Lebas de la Lande, Vic.-G. d'Autun, 1787.

C. *Bonaigue*, au Duché de Ventadour, près d'Uzel, fondée le premier Octobre 1142; t. 300 flor. & 8000 liv. de revenu; Dom Pradeau, Abbé.

C. *Bonlieu*, fille d'Allon, dans la Haute-Marche, fondée le 4 des Calendes de Septembre 1121; t. 100 flor. & 4000 liv. de revenu: N... nommé = N... d'Estrées.

C. *La Colombe*, fille de Preuilly, située dans le bourg de son nom, fondée le 25 Juin 1146, régulière; t. 70 flor. 2000 liv. de revenu: N... Bron, Abbé.

C. *D'Allon*, fille de Pontigny, fondée le 24 Avril 1120, t. 450 fl. & 3500 liv. de revenu: N... de Royere, Aumônier de Madame Adélaïde, 1784.

C. *Abasine*, fille de Citeaux, fondée le 26 Septembre 1140, par Saint Etienne, t. 1000 flor. & 8000 liv. de revenu: N... de Beon, Aumônier ordinaire de Madame Adélaïde, 1781.

C. *Notre-Dame du Palais*, fille d'Allon, située en Poiou, fut fondée le 3 des Nones de Février 1162; t. 130 flor. & 10000 liv. de revenu: N... de Gain, Comte de Lyon, 1783.

C. *Pré-Benoît*, fille d'Allon, fondée l'an 1140; t. 66 flor. & 900 liv. de revenu; N... Domingon, Vic.-G. de Montauban, 1784.

A. *Bénevent*, à deux lieues de Limoges; t. 350 flor. & 10000 liv. de revenu: N... de Chabannes, Comte de Lyon, 1767.

A. *Esterp*, dans le village du même nom, à huit lieues de Limoges, fondée en 1067; t. 500 flor. & 3000 liv. de revenu: N... Desponchés, Vic.-G. de Senlis, 1786.

Gr. *Grandmont*, dans la Haute-Marche, sur les frontières du Limousin, établie vers l'an 1076, par des Disciples de Saint Etienne de Thier ou Tiers, Gentilhomme d'Auvergne, surnommé de *Muret*, qui le prirent pour modèle, & se fournirent une règle qu'ils établirent sur la vie de ce solitaire, & cette Abbaye fut érigée par le Pape Jean XXII, en 1316; t. 1500 flor. & 40000 liv. de revenu: unie à l'Evêché de Limoges, en 17...

Abbayes de Filles.

B. *Lefallois*, vaut 2000 liv. N... d'Ussel, Abbesse.

B. *Bonnefaigne*, vaut 4000 liv. N... de Green de Saint-Marfault, Abbesse.

B. *Laregle*, située dans la ville de Limoges, fondée vers l'an 817, vaut 10000 liv. N... d'Abzac, Abbesse.

C. *Coiroux*, fille d'Obazine, fondée en 1140, vaut 3000 liv. N..., Abbesse.

Prieurés.

B. *Buffiere-Badil*, dans la ville de ce nom, à quatre lieues de Limoges, vaut 2000 liv. N... de Ganderats, Chapelain du Roi, 1766.

B. *Porte-Dieu*, à la nomination du Roi, par Arrêt du Grand-Conseil du ... 1604, vaut 2000 liv. N... Deslaurens de Beaujeu, Vic.G. de Saint-Malo, 1781.

Brives-la-Gaillarde, vaut 2000. liv. N... de Lubersac, Vic.-G. de Narbonne, 1761.

A. *Chalard*, vaut 800 liv. N... Prieur.

A. *Saint-Laurent de Lastige*, uni au Collège de Limoges, en 1682.

A. *Saint-Léonard de Noblac*, à quatre lieues de Limoges, vaut 2000 liv. N... de Gauzargue, Maître de la musique de la Chapelle de Monsieur, 1769.

A. *Saint-Pierre d'Evaux*, vaut 4000 liv. uni à la Sainte-Chapelle de Rome, en 1711.

A. *Salles*, vaut 800 liv. N... de Raveneau de Mirbonne, 1783.

Gr. *Chastenet*, vaut 1000 liv. N... de Soufsmagnac, Prieur.

IV. Tulle, *Tutela*, *Tutellenfis*, ville à 105 lieues de Paris, fut d'abord un Monastere, connu sous le nom de Saint-Martin, fondé au septieme siecle, par saint Chafre, ce qui donna lieu à la fondation de cette ville. Cette Abbaye fut absolument détruite par les Normands, en 846, & rétablie en 930. Le Pape Jean XXII l'érigea en Evêché en 1318, & créa pour premier Evêque, Arnaud de Saint-Astier; il est du ressort du Parlement de Bordeaux, Généralité de Limoges, Maîtrise des Eaux & Forêts de Brives; taxé 1400 florins, 15,000 livres de revenu, comprend 52 Paroisses.

Evêque, *Charles-Joseph Marius de Raffelis de Saint-Sauveur*, né dans le Diocèse d'Orange, en 1725, sacré le 27 Janvier 1765, ci-devant Archevêque de la Cathédrale d'Amiens, & Vic.-G. du Diocèse.

Vic.-G. N... de Raffelis de Soiffon. N... Brival.

N... Fenis de la Combe. N... Maire.

N... Terinien. N... Gibert.

N... d'Amalric. Secr. de l'Ev. N... Graviche.

Abbâyes.

C. *Notre-Dame de la Valette*, fille d'Obazine, en Limosin, à sept lieues de Tulle, fondée aux Calendes d'Octobre 1143; t. 160 flor. & 2500 liv. de revenu: N... de Conceil, Vic.-G. de Beauvais, Abbé en 1784.

C. *Saint-Bernard de Tulle*, qu'on dit n'être qu'un Prieuré électif: N... Prieur.

V. Le Puy, *Podium*, seu *Anicium*, ville épiscopale & capitale du Velay, de la premiere Aquitaine, dans l'Exercat des Gaules, à 121 lieues de Paris, passe pour n'avoir été qu'un Paroisse du Diocèse de Clermont, & qu'ayant voulu avoir un Evêque, parce qu'elle étoit dans les norices romaines, elle s'adressa au Pape, qui leur en donna un. Il est du ressort du Parlement de Toulouse & de la Généralité de Mont-

pellier, pour la partie du Languedoc; du Parlement de Paris & de la Généralité de Lyon, pour la partie du Forez; du Parlement de Paris & de la Généralité de Clermont, pour la partie d'Auvergne, Maîtrise des Eaux & Forêts de... taxé 2650 florins, & 3000 livres de revenu; comprend 133 Paroisses. Le pallium est une prérogative du Diocèse.

Evêque, Comte de Velay & de Brioude, Seigneur du Puy, Marie-Joseph de Gallard de Terraube, né Diocèse de Lectoure, le 20 Mai 1736, Aumônier du Roi & Chanoine de l'Eglise de Paris, sacré le 24 Juil et 1774.

Vic. G. N... de Pina.

N... de Maillé.

N... de Saint-Gery.

N... Leslo.

N... des Granges.

Sec. del'Ev. N... Laurent.

Abbayes.

B. *Saint-Chaffre*, dans le Bourg du même nom, à 4 lieues du Puy, fondée l'an 570, par Calmer, Duc d'Auvergne, t. 500 flor. & 12000 l. de revenu: l'Archevêque de Vienne, Abbé en 1747, unie à l'Archevêché de Vienne, en 1776.

Pr. *Saint-Jacques de Doé*, à 2 lieues du Puy; t. 80 flor. & 2000 l. de revenu: N... Desgranges, Vic. G. du Puy, Abbé en 1787.

C. *Bellecombe*, fille de Cîteaux, à 5 lieues du Puy; vaut 5000 liv. N... de Buisseul, Abbesse en 17...

C. *Clavas*, vaut 2800 liv. unie à l'Abbaye de la Seauve.

C. *Cauve*, fille de Cîteaux, à 9 lieues du Puy; vaut 6000 liv. N... de Fumal, Abbesse en 17...

Prieuré.

Gr. *Viaye*, vaut 3000 liv. N... Mathieu, Prieur, 1766.

ARCHEVÊCHÉ DE CAMBRAI.

Cambrai, *Cameracum, Cameracensis*, ville Archiépiscope de la seconde Belgique, & de l'Exercat des Gaules, capitale du Cambresis, sur l'Escaut, à 40 lieues de Paris. C'étoit un Evêché dès l'an 350, mais à la sollicitation de Philippe II, Roi d'Espagne, le Pape Paul IV l'érigea en Archevêché en 1559, & eut pour Suffragans, Arras, Tournay, Saint-Omer & Namur; il est du ressort du Parlement de Douay, Intendance de Valenciennes, Maîtrise des Eaux & Forêts de Valenciennes & Quesnoy; taxé 6000 florins, & 200000 livres de revenu, comprend 610 Paroisses & 86 Annexes.

Archevêque, Comte de Cambrai, Prince d'Empire, Président né des Etats, Ferdinand-Maximilien-Mériadec, Prince de Rohan Guemené, né à Paris le 7 Novembre 1738, sacré Archevêque de Bordeaux, le 8 Avril 1770, nommé à l'Archevêché en 1781, Grand-Prévôt du Chapitre de Strasbourg, Trésorier de Liege.

Evêque in paribus, Suffragant, Albert-Simon Daigneville Demillencourt, né à Cambrai en 1705, sacré Evêque d'Amicycles, le 23 Novembre 1760.

Vic. G. l'Evêque d'Amicycles.

N... de Tremouille.

N... de Croix-d'Euchin.

N... Varé.

N... Duhamel.

N... Fontaine de Biré.

N... Dutems.

N... Bruyas.

N... de Villete.

N... de Calonne.

N... de Rougemont.

N... d'Alais-Montalet.

N... de la Frelonniere.
 N... de Montrichard.
 N... Guyot.
 N... Animé.
 N... de Hamel.

N... de Renoux, *Scell.*
 N... Delhaye, *Aff.*
 N... de Guyenne, *Aff.*
Sec. de l'Arch. N... Martin.
 N.. Godefroy.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-André & Saint-Gerald*, à 4 lieues de Gand, étoit sujette à des anciens Comtes de Flandre, & fut érigée en ville, par Beau-doin, qui lui donna ses privilèges en 1068; t. 300 flor. & 8000 liv. de revenu; N... Abbé.

B. *Affinghem*, en Brabant, entre Bruxelles & Alost, est présentement de Malines, fut fondée par Henri III, Comte de Louvain; t. 900 flor. & 12000 liv. de revenu: N... Abbé.

B. *Saint-André* de Cateau-Cambresis; t. 1250 flor. & 25000 liv. de revenu: N... Abbé.

B. *Crespin*, en Hainaut, près Valenciennes; t. 383 flor. & 25000 l. de revenu: N... Abbé.

B. *Saint-Denis*, en Broqueroy, t. 500 flor. & 15000 liv. de revenu; N... Abbé.

B. *Saint-Saulve*, à demi-lieue de Valenciennes, t. 150 flor. & 3000 l. de revenu: N... de Beuvry, Abbé.

B. *Femy*, à 2 lieues de Landrecie; t. 400 flor. & 10,000 liv. de revenu: N... de Monragu, Vic. G. de Metz, 1778.

B. *Saint-Guillem*, dans la Ville du même nom, sur la riviere de Haisne, fut fondée en 648, par Saint Guillem, venu d'Italie en France; t. 150 flor. & 30,000 liv. de revenu: N... Abbé.

B. *Haumont*, en Hainaut, à une lieue de Maubeuge, fut bâtie en 650, par le Comte de Madelgaire, dit *S. Mauger*, mari de Ste. Waudrude, Comtesse de Hainaut, dont on fait venir la Maison des Ducs d'Aumont d'aujourd'hui, t. 120 flor. & 15000 liv. de revenu; Dom Pourré, Abbé.

B. *Honnecourt*, dans le Bourg du même nom, aux extrémités du Vermandois, à 3 lieues de Cambrai, fut bâtie d'abord pour des Filles, par S. Vindicien, Evêque d'Arras & de Cambrai; les Filles ayant été chassées pour leurs dérèglemens, on y mit des Chanoines, & enfin des Moines; t. 33 flor. & 5000 liv. de revenu; N... nommé = N... Laizer de Siougeat, Aumônier de Madame, le ...

B. *Lieffies*, à 2 lieues d'Avesnes, fondée en 751, du temps du Roi Pepin; l'on y mit des Bénédictins à la place des Ecclésiastiques qui l'occupaient en 1096, à la priere de Thierry d'Avesnes, & d'Adé de Rouffy, sa femme, t. 200 flor. & 25000 liv. de revenu: Dom Verdier, Abbé, 17...

B. *Lobbès*, dans le Bourg du même nom, dans les enclaves du pays de Liege, fut bâtie en 653 par S. Landelin; t. 300 flor. & 20,000 liv. de revenu; N... Abbé.

B. *Marolles*, en Hainaut, à une lieue de Landrecie; t. 100 flor. & 30,000 l. de revenu: Dom de Senneport, Abbé, 17...

B. *Saint-Sépulchre*, dans la Ville de Cambrai, fondée en 1064, par

Saint-Liebert, Evêque de cette Ville; t. 233 flor. & 15,000 liv. de revenu : Dom Lefevre, Abbé, 17...

B. *Valfoffine*, t. 300 flor. & 8000 liv. de revenu; N...

C. *Cambron*, fille de Clairvaux, en Hainaut, à 3 lieues de Mons, fondée le 24 Juillet 1148, t. 700 flor. & 35000 liv. de revenu; Dom Desclaibes, Abbé, 17...

C. *Lieu-Saint-Bernard*, sur le bord de l'Escaut, t. 880 flor. & 30,000 liv. de revenu; N... Abbé.

C. *Vaucelles*, fille de Clairvaux, sur l'Escaut, fondée le 3 des Calendes d'Août 1132, t. 650 flor. & 40,000 liv. de revenu : Dom Peurion, Abbé, 17...

A. *Saint-Aubert*, dans la Ville de Cambrai, fondée en 1066; t. 480 flor. & 40,000 liv. de revenu : Dom Lendoucq, Abbé, 17...

A. *Cantimpré*, dans un des fauxbourgs de Cambrai, fondée en 1183; t. 400 flor. & 16,000 liv. de revenu : Dom de Mory, Abbé, 17...

A. *Saint-Jean*, dans la Ville de Valenciennes; t. 66 flor. & 20,000 l. de revenu : N... Abbé, 17...

A. *Sainte-Marie de Mons*, dépendoit du Val des Ecoliers, avant sa réunion à la Congrégation de France, elle est régulière & élective, & l'on prétend que ce n'est qu'un Prieuré.

Pr. *Bonne-Espérance*, à une demi-lieue de la ville de Binche, en Hainaut, fondée en 1130, par un Seigneur nommé *Guillaume*. Elle est régulière & élective, t. ...

Pr. *Saint-Foillan-aux-Roux*, a été fondée par les Chanoines de Fosse, elle est régulière; t. 34 flor. & 10,000 liv. de revenu.

Pr. *Grimbergue*, à 2 lieues de Bruxelles, au Diocèse de Malines, étoit autrefois du Diocèse de Cambrai; t. 400 flor. & 8000 liv. de revenu.

Pr. *Saint-Michel* d'Anvers, Diocèse de Cambrai, t. 200 flor. & 15000 l. de revenu : N...

Pr. *Mont-Saint-Martin*, à une demi-lieue du Catelet, unie pour la Menfe Abbatiale, à l'Archevêché de Sens, pour l'indemnifier de l'érection de Paris en Métropole, le 5 Janvier 1668.

Abbayes de Filles.

B. *La Paix*, dans la Ville de Mons, en Hainaut, vaut 8000 liv. de revenu : N...

B. *Giflinghien*, fondée vers l'an 1126, par Ide, veuve du Seigneur de Chievres, & mere de Nicolas, premier Evêque de Cambrai. On n'y reçoit que des filles qui font preuves de noblesse; elle vaut 15000 liv. N...

B. *Sainte-Vaudru*, fut fondée par Sainte Vaudru, après la retraite de Saint Mauger, ou Vincent de Soignies, en un endroit fort solitaire, sur la montagne de Castriloe; ce Monastere est devenu un célèbre Chapitre de Chanoinesses; t. 100,000 liv. : N...

C. *Fontenelles*, fille de Clairvaux, en Hainaut, à une lieue de Valenciennes, fondée en 1212, par Jeanne & Agnès Saintes, filles de Helin, Chevalier, Seigneur d'Aunoy; t. 10,000 liv. N... Férés, Abbesse.

C. *L'Olive*, ou *l'Hermitage*, fille de Clairvaux, à 3 lieues de Binche,

fut fondée en 1220 ou 1240, par le Bienheureux Guillaume l'Hermitte; vaut 4000 liv. N... Abbessé.

C. *Le Refuge*, en Hainaut, fille de Clairvaux, fondée en 1234, par Jeanne & Marguerite, Comtesses de Flandre & de Hainaut, vaut 6000 liv. N... Mayeu, Abbessé.

C. *Spinlieu*, près Mons, fille de Cîteaux, fondée vers 1215, par Béatrix de Lens, qui fut première Abbessé, vaut 8000 liv. N... Abbessé.

C. *Le Verger*, fille de Clairvaux, entre Douay & Cambrai, fondée en 1227, par Guy & Hugues, Seigneurs d'Oisy & de Coucy, vaut 7000 l. N... de Lanciare, Abbessé.

A. *Sainte-Elisabeth-du-Quesnoy*, dans la Ville du même nom, à 3 lieues de Valenciennes, fut fondée en 1262, par Jeanne & Marguerite, Comtesses de Flandre & de Hainaut, vaut 4000 liv. N... de Biache, Abbessé.

A. *Premy*, à la nomination de l'Archevêque de Cambrai, vaut 30,000 liv. N... de Becourt, Abbessé.

A. *Lathure*, vaut 16,000 liv. N... Jaumar, Abbessé.

Chapitre de Maubeuge.

Sainte Aldegonde a fondé en l'année 661, l'Abbaye de Maubeuge, qui a été sécularisée dans le douzième siècle.

Pour être admise dans ce Chapitre, il faut que la présentée fasse preuve, sur titres originaux, de huit générations ascendantes de noblesse militaire, sur chacune des sept autres familles ou quartiers paternels & maternels; il faut encore que son nom soit d'une noblesse Chevaleresque dont l'origine se perde, sans interruption de service, dans la nuit des temps.

La marque distinctivè des Chanoinesses de Maubeuge, est une médaille d'or & d'émail, sur laquelle est l'image de Sainte Aldegonde, fondatrice du Chapitre. Cette médaille est suspendue à un cordon bleu attaché sur un gland d'or.

La Comtesse de *Lannoy*, Abbessé.

Chanoinesses.

N... de Wignacourt de Flettres.	N... de Varenne.
N... de Barègne.	N... de Rodoant.
N... de Lilairre.	N... de Rodoant de la Marche.
N... d'Yves.	N... de Coucy.
N... de Soie.	N... de Coucy de Bercy.
N... de Fage.	N... de Hamal.
N... de Mérode.	N... de Hamal.
N... de Ghiffelle.	N... de Vanderstraten de Vailler.
N... de Mérode.	N... de Vanderstraten.
N... de Ghiffelle de S. Floris.	N... de Berlo de Brus.
N... de Hauteprins.	N... de Berlo.
N... d'Outremont.	N... de Béthune S. Venant.
N... de Varenne.	N... de Lasterie du Saillant.
N... d'Andelot.	N... du Saillant.
N... d'Andelot.	

L. *Arras, Atrebatum, Atrebatensis*, ville Episcopale de la seconde Belgique, en Artois, sur la rivière de Scarpe, à 40 lieues de Paris: il y avoit un Evêque dès le

cinquieme siecle, qui fut ensuite réuni à celui de Cambrai, mais le Pape Urbain II y en rétablit un en 1093, qui étoit suffragant de Reims, & par l'érection de Cambrai en Métropole, il en fut fait suffragant. Il est du ressort du Parlement de Paris & de Douay, Généralité de Flandre & d'Artois, Maîtrise des Eaux & Forêts d'Arras: taxé 4000 florins, & 80000 livres de revenu, comprend 403 Paroisses & 199 Annexes.

Evêque, Louis-François-Marc-Hilaire de *Conzié*, né en Bresse, Diocèse de Lyon, le 13 Mars 1732, sacré Evêque de Saint-Omer, le 11 Mai 1766, nommé à l'Evêché d'Arras, en 1769, ci-devant Vic.-G. du Diocèse de Senlis.

<i>Vic.-G.</i> N... de Carbonnieres.	N... Hocmelle.
N... de la Grave.	N... de Seyffel.
N... de Bovet.	N... de la Garde.
N... de Lignac.	N... de Lys.
N... de Puyfégur.	<i>Secr. de l'Ev.</i> N... Mercier.

Abbayes d'Hommes.

B. *Anchin*, à 3 lieues de Douay, fut fondée en 1079; t. 4000 flor. N... Cardinal d'York, Abbé.

B. *Hafnon*, au Comté d'Arras, fut fondée par Jean & Eulalie, personages d'une grande naissance, qui bâtirent deux Monasteres, l'un pour des hommes & l'autre pour des filles; t. 2000 flor. & 50000 liv. de revenu: N... Pinquet, Abbé.

B. *Marchiennes*, dans la Flandre Wallone, fondée en 610 par Saint Amand; t. 500 flor. & 60000 liv. de revenu: N... Lallart, Abbé.

B. *Saint-Waast d'Arras*, fut fondée sur la fin du septieme siecle par Thierry, Roi de France, qui y fut inhumé l'an 690 ou 692; elle dépend immédiatement du Saint-Siege, t. 4000 flor. & 60000 liv. de revenu: Louis-René-Edouard de *Rohan*, Prince Louis, Abbé.

A. *Arrouaise*, sur les limites de Noyon & de Cambrai; t. 500 flor. & 30000 liv. de revenu: N... Tabary, Abbé.

A. *Eaucourt*, à 2 lieues de Bapaume, fondée en 1100 par Odon, Prêtre Hermite; t. 134 flor. & 15000 l. de revenu: N... Bultez, Abbé.

A. *Mont Saint-Eloy*, à 1 lieue & demie d'Arras, fondée par Saint Eloy. Les Chanoines réguliers portent la soutane violette & le rochet par-dessus; t. 400 flor. & 50000 liv. de revenu: N... Beugin, Abbé.

A. *Hennin-Lietard*, à 3 lieues d'Arras & 2 de Douay, fut fondée en 1040; t. 50 flor. & 8000 liv. de revenu: N... Sproit, Abbé.

A. *Mareuil-lès-Arras*, près de la Scarpe, à 1 lieue & demie d'Arras; t. 130 flor. & 10000 liv. de revenu: N... Blanchard, Abbé.

P. *Vicoigne*, entre Arras & Saint-Amand, à 1 lieue & demie de Valenciennes; t. 500 flor. & 50000 liv. de revenu: N... Grenier, Abbé.

Abbayes de Filles.

B. *Avesne*, fondée en 1128, par Clémence de Bourgogne-Comté, veuve de Robert II, Comte d'Artois, surnommé le Jérésolimitain, & alors femme de Geoffroi, Comte de Louvain & de Brabant, Duc de Lothier, dit le *Barbu*, dans la ville d'Avesne. Philippe second l'a transférée depuis dans un Château près de la ville d'Arras: ces Dames font preuve de huit quartiers de noblesse, savoir: quatre du côté pa-

ternel, & quatre du côté maternel, la présentée non comprise; vaut 10000 liv. N... de Villers au Tertre, Abbessé, 1783.

B. *Dénain*, à 1 lieue de Bouchain, fondée en 764, au village de Dénain, sur l'Escaut, par Saint Aldebert & Sainte Reyne, Comte & Comtesse d'Austrevant. Les Chanoinesses ne font aucun vœu, & peuvent rentrer dans le monde.

L'Abbesse & les quatre plus anciennes Chanoinesses ont le titre de *Dames*; les autres ont celui de *Demoiselles*.

Pour être admise dans ce Chapitre, il faut faire preuve de huit quartiers de noblesse ancienne & militaire, tant du côté paternel que du côté maternel.

Les Prébendes se donnent à la pluralité des suffrages; vaut 20000 l. N... de Jaucourt, Abbessé.

Chanoinesses aînées.

N... du Chastel. N... d'Assignies.
N... de Wanderbrach. N... d'Aydy de Verquinœuil.

Chanoinesses.

N... de Beaufort. N... de Lannoy, L.
N... de Cassigna. N... de Lannoy.
N... de Croix. N... de Lannoy de Wasnes.
N... Dubois. N... de Coucy.
N... Dubois d'Escordal. N... de Lannoy de Watignies.
N... de Beaufort de Mondicourt. N... de Chastenay.
N... de Ghiffelles.

Il y a plusieurs autres Demoiselles en bas-âge, à qui l'on a accordé la Prébende, à charge de preuves.

B. *Estrun*, fondée vers l'an 1085, par Gérard, Evêque de Cambrai & d'Arras. L'Abbesse seule nomme aux Prébendes; elle a, avec la Prieure, le titre de *Madame*; les Chanoinesses ont celui de *Mademoiselle*.

Pour être admise dans ce Chapitre, il faut faire preuve de huit quartiers de noblesse, dont quatre du côté paternel, & quatre du côté maternel.

Ces Dames ne font pas cloîtrées, elles font les vœux de chasteté, de pauvreté & obéissance; vaut 20000 liv. N... de Gênerie de Samette, Abbessé, N... Prieure.

C. *Flines*, fondée le 9 Octobre 1234, dans la Flandre Wallone, Diocèse de Tournay, & depuis en 1251, près le village de Flines, à 2 lieues de Douay, par Marguerite, fille de Baudouin V, Comte de Flandre & de Hainaut, & femme de Guillaume de *Dompierre*, son second mari; elle vaut 50000 liv. de revenu; N... de Chatel, Abbessé.

C. *Brailles*, ou Annay, fille de Cîteaux, à 1 lieue & demie de Labassée, fondée l'an 1196, par Michel, Comte d'Anroing; vaut 6000 liv. N... de Briffeuil, Abbessé.

C. *Les Prés*, fille de Clairvaux, où l'on ne reçoit que des Demoiselles; elle vaut 10000 liv. N... de Maés, Abbessé.

C. *Le Vivier*, fille de Cîteaux, fondée en 1219 ou 1227, à une demi-lieue d'Inche, par Messire Eustache de Neuville, Chevalier; elle a

été transférée depuis en la ville d'Arras ; elle vaut 9000 l. N... Cordule de Levacq, Abbesse.

A. *Beaulieu*, ou Syn ; vaut 8000 liv. N... de Landas, Abbesse.

II. *Saint-Omer*, *Audomarum*, *Audomari-Fanum*, en Artois, à 55 lieues de Paris, sur la rivière d'Aa, n'étoit autrefois qu'un village appelé *Sithiu*, & *saint Omer*, Evêque de Terouane, ayant bâti un Monastere à *Sithiu*, vers l'an 648, en établit pour premier Abbé, *saint Mommelin*, auquel succéda *saint Bertin*. Cette église fut enfermée de murailles, & prit le nom de *Saint-Omer*. *Fridegise*, Chancelier de l'Empereur *Louis-le-Débonnaire*, & Abbé de *Sithiu*, chassa les quarante Moines qui y étoient, & mit à leur place trente Chanoines séculiers. Cette Collégiale fut changée en Cathédrale, par le Pape *Paul IV*, en 1559, du démembrement du Diocèse de *Terouane*, & *Gerard de Hamericourt*, qui étoit Abbé de *Saint-Bertin*, fut le premier Evêque ; il est du ressort du Parlement de Paris, Généralité d'Artois, Maîtrise des Eaux & Forêts de *Saint-Omer*, taxé 1000 florins, & 50,000 livres de revenu, comprend 104 Paroisses & 14 Annexes.

Evêque, *Alexandre-Joseph-Marie-Alexis de Bruyeres de Chalabre*, né à *Castelnaudary* en 1736, sacré le 9 Août 1778, premier Aumônier de Monseigneur Comte d'Artois, ci-devant Vic.-G. de Lyon.

Vic.-G. N... d'Aumale,

N... de Bertrand.

N... Chevreuil.

N... de la Feuillée.

N... de Puységur.

N... de Lostanges Cusac.

N... de Fabry.

N... Rollet.

N... d'Audeux.

Secr. de l'Ev. N... Noël.

Abbayes d'Hommes.

B. *Alchy*, ou *Auchy*, dans le bourg du même nom en Artois, bourgade du Diocèse de *Terouane*, fut bâtie par *Adalcar* pour sa fille *Sicherde*, vers le huitième siècle ; mais ayant été détruite par les Normands dans le neuvième siècle, on la donna à des Religieux de *Saint Benoît* ; t. 165 flor. & 6000 liv. de revenu : N... Abbé.

B. *Saint-Bertin*, ou *Sithiu*, dans la ville de *Saint-Omer*, fut fondée par *Saint Bertin*, en 626 ; elle est taxée 2000 flor. & 25000 l. de revenu : N... d'Allenes, Abbé.

B. *Ham-lès-Lillers*, fut fondée par *Anguerand de Lillers*, en 1084, à 2 lieues d'*Aire*, t. 1100 flor. & 20000 liv. de revenu : N... *Verdevoye*, Abbé.

C. *Clairmarais*, Fille de *Clairvaux*, en Artois, à 2 lieues de *Saint-Omer*, fondée par *Thiery*, premier Comte de *Flandres*, le 24 Avril ou premier Mai 1140 ; t. 850 flor. & 28000 liv. de revenu : N... *Schodt*, Abbé.

A. *Saint-Jean des Prés*, près *Chocques* & *Béthune* en Artois ; t. 100 flor. & 2000 liv. de revenu : N... Abbé.

A. *Chocques*, à une lieue de *Béthune*, fondée en 1120 ; t. 100 fl. & 11000 liv. de revenu : N... *Chavatte*, Abbé.

P. *Saint-Augustin de Terouane*, ou *Morienne*, élective & régulière, fondée en 1121 ; t. 66 flor. & 12000 liv. de revenu ; N... d'*Auchy*, Abbé.

Abbayes de Filles.

B. *Bourbourg*, *Burburgensis*, ou *Broburgues*, à 2 lieues de *Gravesines* & 3 lieues de *Dunkerque*, fut fondée en 1102, par *Robert II*,

Comte d'Artois, & par Clémence sa femme, fille de Guillaume 1^{er}, Comte de Bourgogne : les Dames Chanoinesses ne sont point cloîtrées.

Au mois de Septembre 1782, la Reine a permis à ce Chapitre de se qualifier de *Chapitre de la Reine*. Sa Majesté a bien voulu prendre la qualité de première Chanoiness.

Pour y être admise, il faut prouver sa noblesse depuis l'an 1400. Cette preuve est de rigueur. Un acte, daté des premières années du quinzième siècle, qui prouveroit que la personne qui l'a passé étoit noble, & vivoit dans le quatorzième, ne suffiroit pas pour la preuve. Il faut nécessairement, pour la rendre valable, produire un titre du quatorzième siècle.

Ces Dames portent une Croix d'or émaillée, dont le médaillon du milieu représente, d'un côté, l'image de la Sainte Vierge, & de l'autre, le portrait de la Reine. Elle est attachée à un ruban jaune, lié de noir : N... de Coupigny d'Henu, *Abbesse*; N... de Basselères, *Prieure*.

Dames Chanoinesses.

Marie - Antoinette - Joséphine- Jeanne de Lorraine, Reine de France.	N... de Coupigny de Beaumets. N... de Dion. N... de Comtes.
N... de Drack.	N... Patras de Campagnol.
N... de Drack de la Coorenhuise.	N... de Bernes Longvilliers.
N... de Saint-Marc.	N... de Bernes.
N... d'Héricourt.	N... Moullart de Torcy.
N... d'Assignies.	N... Moullart d'Authy.

B. *Beaupré*, Fille de Cîteaux, étoit ci-devant du Diocèse de Terouane, vaut 6000 liv. N... Desruelles, *Abbesse*.

C. *Blandecque*, Fille de Clairvaux, fondée en 1180, à une demilieue de Saint-Omer, dans le Diocèse de Terouane, & à laquelle fut réunie l'Abbaye de Bouffan en 1395, vaut 7000 liv. N... de Foy, *Abbesse*.

C. *Ravensbergh*, Fille de Clairvaux, vaut 8000 liv. N... de Buys, *Abbesse*.

ARCHEVÊCHÉ D'EMBRUN.

Embrun, *Ebrodunum*, *Ebredunensis*, situé dans la ville du même nom, en Dauphiné, à 145 lieues de Paris. Il est de l'Exercat des Gaules; on doute s'il étoit métropole des Alpes Maritimes dès le cinquième siècle; il eut saint Marcillon pour Apôtre & pour premier Evêque, mort vers l'an 372. Il est du ressort des Parlemens de Grenoble & d'Aix, Généralité de Grenoble, Maîtrise des Eaux & Forêts de.....; taxé 2400 florins, & 22000 livres de revenu; comprend 98 Paroisses.

Ses Suffragans sont, Digne, Grasse, Vence, Glandeve, Senez & Nice.

Archevêque, Pierre-Louis de *Leyssin*, né à Aoste, en Dauphiné, en 1724, sacré le 5 Juillet 1767, ci-devant Vicaire-Général du Diocèse de Troyes.

<i>Vic.</i> G. N... de Leyssin.	N... Bonneaud.
N... de Beaumelle.	N... Royer.
N... de la Salcerte.	N... de Cordon.
N... Fautin des Odoard.	N... des Sieyes.

N... Savoie.

N... Savoie.

N... de la Mazeliere.

Sec. de l'Ev. N... Guerin;

Abbaye d'Hommes.

B. *Boscaudon*, Boscoldunum, à 2 lieues d'Embrun, fut fondée en 1130 pour des Bénédictins; t. 359 flor. & 6000 l. de revenu: N... de Leyffin, Vic. G. Abbé en 1779.

I. Digne, *Dinia*, *Diniensis*, ville épiscopale des Alpes maritimes, & de l'Exerçat des Gaules, dans la haute Provence, à 155 lieues de Paris, est sous la métropole d'Embrun dès l'an 315. Il est du ressort du Parlement & Généralité d'Aix, Maîtrise des Eaux & Forêts d'Aix; taxé 400 florins, & 13,000 livres de revenu; comprend 32 Paroisses & 8 Annexes.

Evêque, Seigneur-Baron de Lauferies, François de Mouchet de Ville-dieu, né au Château de Villedieu, Diocèse de Bourges, le 20 Novembre 1731, sacré le 18 Juillet 1784, ci-devant Vic. G. & Doyen de Nevers, & Maire de l'Oratoire de Monseigneur Comte d'Artois.

Vic. G. N... Michel.

N... d'Auribeau.

N... Simon.

N... Estays.

Sec. de l'Ev. N... Aubert.

II. Grasse, *Grassa*, *Grassenfis*, ville épiscopale de la haute Provence, à 180 lieues de Paris. On y transféra l'Evêché d'Antibes, le 19 Juillet 1234, & il existoit dès le quatrième siècle. Il est du ressort du Parlement, Généralité & Maîtrise des Eaux & Forêts d'Aix; taxé 450 florins, & 10,000 livres de revenu; comprend 24 Paroisses & 4 Annexes.

Evêque, François d'Etienne de Saint-Jean de Prunieres, né dans le Diocèse de Gap, en 1718, sacré le 20 Mai 1753.

Vic. G. N... Jaury de la Bordere. Sec. de l'Ev. N... Conte.

N... de Barruel de Beauvert.

Abbaye d'Hommes.

B. *Lerins*, fut fondée par S. Honorat, en 391; t. 100 flor. & 12,000 l. de revenu, unie à l'Evêché de Grasse & de Senez, en 1786.

III. Vence, *Vencix*, *Viciensfis*, ville épiscopale, de l'Exerçat des Gaules, en Provence, existoit dès l'an 374; distant de 182 lieues de Paris; du ressort du Parlement, Généralité, Maîtrise des Eaux & Forêts d'Aix; taxé 200 florins, & 7,000 livres de revenu; comprend 23 Paroisses.

Evêque, Charles-François-Joseph *Pisani* de la Gaude, né à Aix le 4 Mars 1743, sacré le 8 Février 1784, ci-devant Vic. G. de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Vic. G. N... de la Salle.

N... Savornin.

Sec. de l'Ev. N... Mero.

IV. Glandeves, *Glandatæ*, *Glandatenfis*, ville épiscopale des Alpes maritimes, & de l'Exerçat des Gaules, existoit dès l'an 417; il est du ressort du Parlement, Généralité, Maîtrise des Eaux & Forêts d'Aix; taxé 400 florins, & 12,000 livres de revenu; comprend 49 Paroisses & 17 Annexes.

Evêque, Henri *Hachette des Portes*, né dans le Diocèse de Reims, en 1712, sacré Evêque de Sidon, le 31 Août 1755, nommé à l'Evêché de Glandeves en 1771.

Année 1789.

E c

Vic. G. N... le Bouvier.

N... Poyet.

N... Vafchalde.

N... de Richeri.

N... Donadei.

Sec. de l'Ev. N... Taton.

V. Senez, *Sanitium, Senecensis*, ville épiscopale de Provence, à 156 lieues de Paris; taxé 300 florins, & 12,000 livres de revenu; comprend 33 Paroisses & 29 Annexes.

Evêque, Jean-Joseph-Victor de *Castellane-Adhémar*, né à Marseille le 10 Février 1748, sacré le 18 Juillet 1784, ci-devant Vic. G. d'Aix & de Senez.

Ancien Evêque, Jean-Baptiste-Charles-Marie de *Beauvais*, né à Cherbourg, Diocèse de Coutances, le 10 Décembre 1732, sacré le 20 Mars 1774, a donné sa démission en 1783.

Vic. G. N... de Figuières.

N... Raynard.

N... Vachon.

N... de Bonneval.

N... de Perier.

N... de Villeneuve-Saint-Auban.

N... Pontus.

N... Pillafort.

N... de la Beaume.

N... de Mazenot.

N... de Ramatuelles.

N... de Sibert de Cornillon.

N... Cordier.

Sec. de l'Ev. N... Espagnet.

ARCHEVÊCHÉ DE LYON.

Lyon, *Lugdunum, Lugdunensis*, métropole de la première Lyonnaise, dans l'Exercat des Gaules, au confluent de la Saône & du Rhône, dont les Archevêques ont été souvent maintenus dans le droit de primatie, dont ils jouissent encore aujourd'hui. Les Archevêques, qu'on y voit dès l'an 170, se glorifient d'avoir porté le nom de Patriarches. Il est du ressort du Parlement de Paris; mais quelques cantons du Diocèse ressortissent aux Parlemens de Dijon & de Grenoble; Généralité de Lyon, Maîtrise des Eaux & Forêts de Lyon; distant de 102 lieues de Paris: taxé 3,000 florins & 50,000 livres de revenu, comprend 705 Paroisses & 138 Annexes.

Ses Suffragans sont, Autun, Langres, Mâcon, Châlons-sur-Saône, Dijon, Saint-Claude & Moulins.

Archevêque, Yves-Alexandre de *Marbeuf*, Comte de Lyon, né dans le Diocèse de Rennes, en 1734, sacré Evêque d'Autun, le 12 Juill'et 1767, chargé par le Roi, en 1777, du détail des affaires concernant la nomination aux Bénéfices, reçu Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, le 1^{er} Janvier 1785, nommé à l'Archevêché de Lyon en 1788, par le décès d'Antoine de *Malvin* de Montazet.

Evêque in partibus, Suffragant, Jean-Denis de *Vienne*, né à Saint-Germain-en-Laye, le 16 Janvier 1739, sacré Evêque de Sarept le 14 Janvier 1776.

Vic. G. N... l'Evêque de Sarept.

N... Depoix de Marescreux.

N... de Marnesia.

N... de Sartiges.

N... de Boisboissel.

N... de Navarre.

N... Charrier de Laroche.

N... de Malvin de Montazet.

N... de Malvin de Montazet, *Aumônier du Roi.*

N... de Castillon.

N... Peronneau.

N... de la Croix.

N... Deschamps de la Magdeleine,

N... de la Chapelle.

N... de Vaguet.

Sec. de l'Arch. N... Arthaud.

Abbayes d'Hommes.

B. *Ainai*, Athanacensis, ou Ainacum, en la ville de Lyon, est le lieu où les quarante-huit Martyrs de Lyon, du XII^e siècle, perdirent la vie, ce qui les fit appeller, les Martyrs d'Ainai. C'est là que fut fondé un des plus anciens Monastères des Gaules, avant S. Benoît, dans l'endroit où étoit autrefois ce fameux Temple que les soixante Nations avoient consacré à la gloire de l'Empereur Auguste, l'an 744 de Rome; le Pape Pascal II fit la dédicace de cette Abbaye, qui fut sécularisée & changée en un Chapitre de Chanoines, par Bulle du mois de Décembre 1685.

Le Chapitre est composé d'un Prévôt-Curé & de dix-huit Chanoines, qui doivent prouver cent ans de noblesse paternelle, ou tout au moins qu'ils sont issus de pere & aïeul nobles; l'Abbé Commendataire nommé à la Prévôté & aux Canonicats.

Brunchault, Reine de Bourgogne, fit rebâtir cette Eglise en 612, qui avoit été détruite. Elle fut ruinée par les Sarasins dans le VIII^e siècle, & rétablie dans le X^e, par Amblard, Archevêque de Lyon. Elle fut depuis très-florissante, par le nombre, la noblesse & la régularité de ses Religieux. Les Calvinistes l'ayant ruinée en 1562, on la sécularisa en 1685.

Caligula y établit des combats d'éloquence grecque & latine. Cet Empereur ordonna que tout Poète ou Orateur qui entreroit en lice & seroit vaincu, seroit l'éloge de son vainqueur, & lui donneroit une récompense; que ceux qui présenteroient de mauvais ouvrages, les effaceroient avec leur langue ou avec une éponge, & qu'en cas de refus, ils seroient battus de verges, ou même précipités dans le Rhône. Elle est taxée 317 florins, & 31,000 liv. de revenu. Messire Lazare-Victor de Jarente, Docteur en Théologie de l'Université de Toulouse, Comte honoraire de Saint-Victor de Marseille, Vic. G. de Marseille, Abbé en 1758.

Chanoines d'Ainai.

Louis Charier de la Roche, Docteur de Sorbonne, Prieur du Bois de la Salle, Officier Métropolitain, Vicaire-Général, & en 1777, Prévôt-Curé, 1749.

Louis-Hector-Melchior-Marie Von de Jonage, 1755.

Pomponne-François de Rivirie de Saint-Jean, Syndic & Receveur du Chapitre, 1758.

Marc-Antoine de Noyel, 1758.

Charles de Regnaud de la Richardie, aîné, 1764.

Pierre-Antoine Maindrestre de la Luyere, Prieur de Vion, & Vic. G. de Châlons, 1765.

Claude-César Ferrary de Romans, Docteur en Théologie, 1766.

André Brosnier de la Roulliere, 1774.

Pierre-Thomas de Fificat, 1777.

François de Regnaud de la Richardie, 1778.

Camille de Rivirie de la Mouchonniere, 1778.

Claude-Hélène Morel de Voleine, 1781.

Jean-Baptiste Berardier de Crezieu, 1781.

Pierre Cardon de Sandrans, 1781.

Gilbert de *Brosses* de la Barge, Bachelier en Théologie, 1781.

N... du Marché, 1784.

N... Richard de Beligny, 1784.

N... de Secia, 1785.

Joseph-Antoine-Charles-Marie *Deiffat-Duprat*, Bachelier de Sorbonne, Chanoine honoraire, 1774.

B. *Ambournay*, Ambroniacum, en Bugey; t. 473 flor. & 14000 l. de revenu: Paul de *Murat*, Aumônier de Madame, Abbé en 1766.

B. *Joug-Dieu*, en Beaujolois, fut fondée en 1137, par Guichard de *Beaujeu*, & fut unie à l'Eglise Collégiale de Villefranche en 1738, t. 33 flor. & 3300 liv. de revenu.

B. *L'Isle-Barbe*, dans une petite Ville près Lyon; t. 500 flor. & 8000 liv. de revenu: unie au Chapitre de Lyon.

B. *Saint-Rambert de Joux*, dans la ville de Saint-Rambert, en Bugey, t. 500 flor. & 8000 liv. de revenu: N... de Chantemerle, Vicaire-Général de Valence, Abbé en 1781.

B. *Savigny*, à 4 lieues de Lyon, fut fondée vers l'an 817; t. 700 flor. & 15000 liv. de revenu: Francois de *Clugny*, Evêque de Riez, Abbé en 1761, unie aux Chapitres d'Alix, de l'Argentière & de Leigneu, en 1779.

Les Religieux doivent faire preuve de noblesse de quatre ascendants paternels; la mere constatée Demoiselle: ce font,

N... de Laurencin de Chanzé, *Grand-Prieur*.

N... *Chamarier*.

N... de Prisque de Bisanceuil, *Prieur Claustral*.

N... Ponthus de Thy, *Aumônier*.

N... Martin d'Avally, *Communier*.

N... de Foudras, *Doyen de l'Asnay*.

N... Saint-Micaud, *Infirmier*.

N... Berthelas d'Arpheuilette, *Sacristain de Notre-Dame*.

N... de Bard, *Chantre*.

C. *La Chasseigne*, Fille de S. Sulpice, en Bresse & Bugey, fondée les Calendes de Novembre 1162, ou 1170, par Etienne de *Villars*; t. 60 flor. & 4500 liv. de revenu: N... de Rully, Comte de Lyon, Abbé en 1784.

C. *Val-Benoîte*, Fille de Bonnevaux, fut fondée le 17 des Ides de Septembre, ou le 28 d'Octobre 1184; t. 66 flor. & 1200 liv. de revenu: N... de Forbin-Labarben, Vic. G. d'Aix, Abbé en 1780.

A. *Belleville*, dans la Ville du même nom, en Beaujolois, fut fondée par Humbert de *Beaujeu*, en 1160; t. 220 flor. & 9000 liv. de revenu: N... Clément du Metz, Aumônier du Roi, Abbé en 1787.

Abbayes de Filles.

B. *Saint-Pierre*, située en la ville de Lyon, fut fondée peu de temps après le Martyre de S. Yrenée, & accrue par S. Ennemond, Archevêque, mort en 667; les Dames qui y sont reçues sont obligées de faire preuve de noblesse; elle vaut 40,000 liv. Marguerite-Magdeleine de *Monteynard*, Abbesse.

B. *La Déserte*, fut fondée en 1269, par Blanche de *Châlons*, femme

de Guichard de *Beaufeu*, Connétable de France; vaut 4000 liv. Marie-Alexandrine de *Montjouvent*, Abbesse.

B. *Chazeaux*, fondée par Etienne de *Villars* en 1145, a été transférée de Forez à Lyon, vaut 3000 liv. Jeanne-Marie-Louise *Savaron*, Abbesse.

B. *Brienne*, unie à la Déserte en 1745; vaut 3000 liv. N... Hemy.

C. *Beniffon-Dieu*, ou Bénévent, Fille de Clairvaux, fondée le 3 des Calendes d'Octobre 1138, par Louis VII, dit le Jeune; elle étoit autrefois Abbaye d'Hommes; vaut 12,000 liv. N... de Jarente, Abbesse.

C. *Bonlieu*, en Forez, fondée en 1214; vaut 8000 liv. N... de Gayardon de Grezolles, Abbesse.

C. *Lieu-Notre-Dame*, vaut 3500 liv. N... Reynier de Droue, Abbesse.

Prieurés d'Hommes.

A. *Saint-Irenée*, situé dans un des fauxbourgs de Lyon, où il y a six Chanoines de l'Ordre de S. Augustin, qui ont 4000 liv. de revenu, le Prieur, 2000 liv. Michel-François-Martin *d'Orfin*, Vic. G. de Tours, Prieur, 1774.

Nantua, dans la Ville du même nom, en Bugey, vaut 8000 liv. N... Prieur.

La Plaftrière, dans la ville de Lyon, est un Prieuré régulier de Saint-Ruf, qui vaut 2000 liv. N... Prieur.

B. *Arnas*, dans le Beaujolois, vaut 1200 liv. N... Lemeau de l'Ecofay, Prieur.

Bare, en Forez; Gaspard de *Pingon*, Comte de Lyon, Prieur.

Charlieu, en Lyonnais, vaut 4500 liv. Dom Robat, Prieur.

CHAPITRES DANS LE DIOCESÉ.

Chapitre de S. Jean-Baptiste & S. Etienne.

L'Eglise de Lyon doit être regardée comme une des plus illustres de l'Europe, tant à cause de son ancienneté, qui remonte au second siècle du Christianisme, qu'à cause de la noblesse de son Chapitre, dont les Membres ont toujours été obligés de faire des preuves rigoureuses de noblesse.

Ces preuves sont de huit quartiers, dont quatre paternels & quatre maternels, la ligne paternelle remontée à l'an 1400 inclusivement, sans principe d'anoblissement connu, de quelque époque qu'il puisse être. La ligne maternelle doit prouver huit générations, & les six autres doivent être nobles de deux cens ans, à compter du jour de la présentation. Tous les actes qu'on produit pour constater ces preuves, doivent être originaux, & porter les qualifications propres aux Maisons nobles d'épée & d'ancienne extraction. Ils doivent encore être accompagnés d'un arbre généalogique, avec les armes blasonnées de chaque quartier.

Le Roi est le premier Chanoine de ce Chapitre, qui est composé de trente-deux Canonics, y compris les Dignités & un Personnat, qui est le maître du Chœur.

Philippe-le-Bel érigea en Comté les biens de cette Eglise, en 1311. Les Chanoines, en conséquence, ont eu le titre de Comte depuis cette époque.

Leur marque distinctive est une Croix d'or émaillée , à huit points terminées par quatre couronnes Comtales , anglées de quatre fleurs de lis , avec un médaillon représentant , d'un côté , Saint Jean-Baptiste , Patron de cette Eglise , entouré de la devise : *Prima sedes Galliarum* ; & de l'autre , S. Etienne , également entouré de la devise : *Ecclesia Comitum Lugduni*. Elle est suspendue à un ruban rouge moiré , liféré de bleu.

La Prévôté est à la nomination du Roi , les dignités de Grand-Sacristain & de Grand-Custode , sont à celle de l'Archevêque. Le Chapitre nomme aux autres Dignités & aux Prébendes.

Chanoines de l'Eglise , Comtes de Lyon.

LE ROI , premier Chanoine.

J. Ant. de *Castelas* , Vic. G. de Cominges , Abbé de Bonnecombe , 1753.

Louis-François de *Poix* de Marécieux , Vic. G. de Lyon , Abbé d'Aumale , Archidiacre , 1765.

Henri de *Cordon* , Vic. G. d'Embrun , Abbé de Fontmorigny , Chantre , 1770.

Gaspard de *Pingon* , Grand-Prêtre , premier Aumônier du Roi de Sardaigne , Abbé de Saint-Sauveur de Blaye , Prieur de Saint-Jean-de-Bar en Forez , Vic. G. de Vienne , Chamarié , 1742.

Jacques de *Saint-Aulbin* de Saligny , Grand-Sacristain , 1732.

Louis de *Clugny* de Thénissay , Vic. G. de Vienne , Grand-Custode.

Guillaume *Dupac* de Bellegarde , Abbé de Montolieu , Prévôt de Fourviers , Vic. G. de Carcassonne , 1758.

César de *Clugny* , Vic. G. de Metz , Maître du Choeur , 1774.

Annét de *Poitiers* de Chabans , Vic. G. d'Autun , 1752.

François-Joachim de *Pierre* de Bernis , Cardinal & Ministre d'Etat , Archevêque d'Alby , Abbé de Saint-Médard de Soissons , de Trois-Fontaines , & Prieur de la Charité-sur-Loire , Ambassadeur de S. M. en Cour de Rome , 1750.

Pierre de *Gain* de Linars , Abbé de Sandras , 1753.

François-de-Sales-Louis-Augustin *Barbier* de Lescoët , Vic. G. de Saint-Paul-de-Léon , Abbé d'Ardorel , 1757.

Claude-Gaspard de *Lézay* de Marnézia , Abbé d'Acey , Vic. G. de Lyon , Chevalier de Saint-George , 1760.

Silvain-Léonard de *Chabannes* , Vic. G. de Clermont , Abbé de la Cresse & de Bénévent , 1761.

Clément-Hyacinthe de *Beaumont* de S. Quentin , Prieur de Bort , 1761.

Marie-Agathange-Ferdinand de *Bernard* de Rully , Vic. G. de Châlons-sur-Saône , 1767.

Charles-Marie de *Gain* , Abbé de Notre-Dame du Palais , Vic. G. de Riez , 1773.

George-Henri de *Bertrand* de Poligny , Vic. G. de Bourges , Aumônier de Madame Comtesse d'Artois , 1771.

Anne-Hérard-Paul-Antoine de la *Magdeleine* de Ragny , 1773.

Pierre-Antoine de *Sartiges* , Vic. G. de Lyon , 1776.

Joseph-Isaïe de *Gourcy* , Vic. G. de Lombez , 1777.

- Gaspard de *Cordon*, Vic. G. de Châlons, 1778.
 Charles de *Sarriges*, Vic. G. de Clermont, Syndic, 1778.
 Paul-Josep de *Gourcy* de Mainville, Vic. G. de Comminges, 1779.
 Toussaint-Joseph-Pierre de *Bois-Boissel*, Vic. G. de Lyon, 1779.
 François-Olivier-Hector de *S. George*, Abbé de Souillac, Vic. G. de Périgueux, 1780.
 Jean-Joseph de *Turpin*, Vic. G. de Beauvais, 1784.
 Hubert de *Lentillac*, Abbé de S. Cyprien, 1784.
 Gabriel-Melchior de *Messey*, Abbé de S. Romain de Blaye, Vic. G. d'Aix, 1786.
 Jean-François-Jérôme de *Hamel* Bellenglise, Vic. G. de Cambrai, 1786.
 Frédéric d'*Andlau*, 1787.
 Claude-Charles de *Moustuejous*, Aumônier de Madame, 1787.

Chanoines-Comtes Honoraires.

- Louis-Albert de *Lézac* de Marnézia, Doyen de l'Eglise de Lyon en 1758, Evêque d'Evreux en 1759, Chevalier de Saint-George.
 Charles-Antoine-Gabriel d'*Ofmond*, Chantre de l'Eglise de Lyon, Evêque de Comminges en 1764, 1743.
 Yves-Alexandre de *Marbeuf*, Chanoine de l'Eglise, Comte de Lyon, Evêque d'Autun en 1767, Archevêque de Lyon en 1788, reçu Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, le premier Janvier 1785, 1752.
 François de *Clugny*, Prévôt de l'Eglise, Comte de Lyon, Evêque de Riez en 1772, 1751.
 Simon de *Montmorillon*, 1760.
 Gabriel *Dupac* de Bellegarde, 1761.
 Alexandre-Marie-Joseph *Barbier* de Kerno, Chevalier de l'Ordre de S. Louis, 1771.

CHAPITRES DE FEMMES.

Alix.

Ce Chapitre est sous la regle de Saint Benoît; il a été fondé dans le douzieme siecle. Pour y être admise, il faut prouver, sans anoblissement connu, huit degrés de noblesse paternelle, en y comprenant la présentée, & trois degrés de noblesse maternelle, la présentée faisant la quatrieme.

Chaque degré doit être établi par trois actes de famille, tels que contrats de mariage, testamens, créations de tutelles ou de curatelles, gardes-nobles, inventaires, partages, transactions, contrats d'acquisition, de ventes ou d'échanges, donations, baux à fief ou à ferme, procurations, constitutions de dot ou de rentes, obligations, Arrêts, Sentences, Lettres de Chancellerie, hommages, aveux & dénombremens, &c.

On joint aux titres de famille, à chacun de ces degrés, pour les décorer, les brevets & commissions des grades Militaires, & les provisions ou nominations de Charges, qui ne dispensent point du nombre des actes ci-dessus demandés.

Tous les titres ci-devant rappelés doivent être originaux, c'est-à-dire, pour les actes passés devant Notaires, les premieres grosses délivrées par les Notaires qui les ont reçus; à défaut de pouvoir rapporter ces grosses,

on n'est point reçu à produire de nouvelles expéditions, il faut nécessairement en produire les minutes.

Les copies collationnées ne sont point admises en preuve de filiation, ni de noblesse, de quelque formalité qu'elles soient revêtues, & de quelque époque qu'elles soient.

Indépendamment des titres ci-dessus spécifiés, on est indispensablement obligé de produire les Arrêts du Conseil, les Ordonnances ou Jugemens des Intendans ou autres Commissaires départis dans les Généralités ou Provinces du Royaume, dans la recherche commencée en 1666, qui auront maintenu la famille dans la noblesse.

Il faut envoyer les papiers au Chapitre, qui se charge de les faire passer au Généalogiste.

Les frais de réception vont à-peu-près à mille écus.

Il faut bâtir une maison; on ne peut en fixer le prix au juste: cela dépend de la grandeur dont on la veut, & de la manière dont on la meuble; mais on peut en construire une & la meubler, le tout fort simplement, pour quinze mille francs.

Tous ces frais ne sont pas perdus pour les familles, les Chanoinesses pouvant adopter leurs nièces, qui alors héritent de la maison & du mobilier de leur tante.

On exige que les Demoiselles aient de leur famille une pension viagère de douze cens livres pour une seule, & de mille livres quand elles sont plusieurs sœurs Chanoinesses.

Lorsqu'une Demoiselle a dix-huit ans, elle est obligée de faire trois mois de résidence au Chapitre avant que d'être reçue, & à résider un an, à compter depuis le jour de sa réception; mais lorsqu'elle n'a pas cet âge, on lui donne l'habit aussi-tôt que ses preuves sont faites & acceptées, & elle peut tout de suite retourner dans sa famille.

Ces Dames ont toutes le titre de Comtesse, elles sont vêtues de noir, & portent une Croix d'or émaillée à huit pointes pommetées, surmontée d'une couronne de Comte; il y a, dans le milieu, un médaillon qui représente, d'un côté, la Sainte Vierge, avec la légende: *Nobilis insignia voti*; & au revers, l'image de Saint Denis, avec ces mots, *Auspice Galliarum Patrono*. Cette Croix est attachée à un ruban ponceau, que les Chanoinesses portent en écharpe.

Elles doivent faire leurs vœux à l'âge de vingt-cinq ans.

Chanoinesses.

Marie-Claudine-Nicole de *Cressia*, *Abbesse*.

Françoise-Véronique de *Naturel* de Valétine, *Sacrifline*.

Marie-Henriette de *Cressia* de la Tour.

Marie-Balthazar de *Chaponay*.

Magdeleine de *Beurville*.

Marie-Gabrielle de *Vincent* Panette de Villeneuve.

Anne-Henriette-Gabrielle de *Roziere* d'Eufesin.

Françoise *Bouhélier* d'Audelange.

Ignace-Gabrielle *Bouhélier*.

Marie-Pierrette de *la Porte*.

Rosé de *la Porte* de Châteauevicux.

Sophie de *la Porte* d'Eydoche.

Hélène de *la Porte* de Marlieux.
 Marthe-Julie de *la Porte*.
 Hélène de *Chaponay* de Beaulieu.
 Marie-Barbe de *Bocfozel*.
 Bernardine-Françoise *Bouhelier* de l'Anoncourt.
 Marie-Henriette de *Cohorn*.
 Gabrielle de *Cohorn* de la Palun.
 Elisabeth-Claudine de *Neufchaise*.
 Anne *l'Escalopier*.
 Anne de *Panette*.
 Françoise-Benoîte de *Panette* de Chantain.
 Françoise-Claudine-Gabrielle de *Panette* de la Breille.
 Marie-Sophie *le Compasseur* de Courtivron.
 Charlotte-Françoise de *Rozieres* de Réchicourt.
 Marie-Magdeleine de *Vincent* de Mauléon.
 Louise-Magdeleine de *Ravel*.
 Marie-Anne-Delphine de *Rivette* Desbaux.
 Marguerite-Jeanne-Xavier de *Roquigny*.
 Marie-Félicité de *Savelly* de Cafeneuve.
 Catherine-Louise-Adélaïde de *Romanet*.
 Elisabeth-Joséphine de *Romanet* de Saint-André.
 Marie-Jeanne-Charlotte-Théodoric de *Vanel* de Liffroy.
 Marie-Pierrette de *Sainte-Colombe*.
 Marie-Louise-Eléonore *le Boulanger*.
 Polixene-Raimondine-Françoise de *Gratet* de Dolomieu.
 Marie-Louise de *Nollet*.
 Madame Marie-Louise de *Mouchet*, Abbessé de Grisenon, Honoraire.

Notre-Dame de Coyse, en l'Argentiere.

Ce Chapitre a été fondé en 1273, par un Seigneur de Coyse, pour ses trois filles & neuf autres Demoiselles. Le nombre des Chanoinesses est beaucoup plus considérable aujourd'hui. MONSIEUR, Frere du Roi, a fondé six places en 1781, dont deux de Chanoinesses d'honneur, & quatre de Chanoinesses prébendées, à la nomination du Roi, sur la présentation de ce Prince. La présentée ne peut y être admise qu'après avoir fait preuve de huit degrés de noblesse paternelle, & trois degrés de noblesse maternelle. L'art. II des Statuts de ce Chapitre, confirmé par Lettres-Patentes du mois de Mars 1779, en registrées au Parlement le 8 Juin 1780, est conçu en ces termes : « L'exécution des Lettres-Patentes du mois de Juin 1777, » exige que, dans la preuve de noblesse du côté paternel, on remonte » jusqu'au septieme aïeul de la présentée, sans anoblissement connu, » & qu'on établisse sa noblesse par deux pieces probantes & authenti- » ques, dont l'une pourra être le contrat de mariage, & l'autre sera » nécessairement, ou une convocation de bans, ou un acte de foi & » hommage, avec & dénombrement, ou un procès-verbal de réception » dans quelqu'Ordre de Chevalerie, ou un Arrêt de Cour Souveraine, » ou tout autre acte également probant ; par rapport à la preuve du côté » maternel, il suffira de prouver la noblesse du bifaïeul de la présentée ».

Les Chanoinesses ont le titre de Comtesse : leur marque distinctive est une Croix d'or émaillée, surmontée d'une couronne de Comte. Il y

a, d'un côté, l'inscription de l'année de la fondation du Chapitre, en ces termes : *Notre-Dame de Coysé, fondée en 1273* ; & de l'autre, ces mots : *Comtesses de l'Argentiere*. Elle est attachée à un ruban vert, que les Dames portent en écharpe, & qui est fixé sur l'épaule, par des ganfes à glands d'or.

Chanoinesses-Comtesses.

- Marie-Magdeleine de Gayardon de Fenoyl, *Abbesse*.
 Françoisse de Roche-Monteix, *Prieure*.
 Eléonore-Antoinette de Coignet-des-Gouttes.
 Jeanne de Charbonel de Peloufac.
 Marie-Françoise Delmar de Bretteville.
 Antoinette-Louise de Thy.
 Marie-Anne de Moreton de Chabillant.
 Magdeleine-Angélique de Chévigné.
 Magdeleine-Françoise-Renée-Hilarionne-Henriette de Chévigné de la Sicaudai.
 Gabrielle de Marnays.
 Jeanne-Magdeleine de Moreton de Chabillant.
 Marie-Hyppolite-Jeanne de Mauconvenant de Sainte-Sufanne.
 Marie-Adélaïde de Vesc de Béconne.
 Marie-Sophie de Leusse.
 Anne-Nicole de Bosredon.
 Marie-Louise-Antoinette-Hyppolite-Magdeleine de Beaumont.
 Gabrielle-Sophie-Marie-Louise de Beaumont.
 Charlotte-Jeanne de Mallet de la Jorie.
 Thérèse de Guibert.
 Marie-Charlotte de Guibert de la Rostide.
 Françoisse-Antoinette de Voisins d'Alzau.
 Louise-Amable-Gabrielle de Voisins d'Alzau.
 Marie-Sufanne de Lestouf de Pradine.
 Marie-Antoinette-Joséphine de Marcel de Poët.
 Louise-Joséphine-Diane-Adélaïde de Marcel de Poët.
 Clotilde-Antoinette-Françoise-Xavier de Ligondez.
 Élisabeth de Castellas.
 Louise-Nicole-Alexandrine de Buffeul.
 Pauline-Françoise-Marie des Montiers de Mérinville.
 Henriette-Thérèse des Montiers de Mérinville.
 Louise-Charlotte de Lostanges.
 Élisabeth-Victoire-Armande de Lostanges.
 Anne-Marie-Pierrette de Mont-d'or.
 Marie-Marguerite-Azeline de Laurencin.
 Marie-Adélaïde de Leusse.
 Julie-Thérèse de Nieul de Perry.
 Anne-Honorine de Nieul de Perry.
 Hélène-Félicité-Catherine-Marie de Leusse.
 Joseph-Radegonde de Marcel de Poët.
 Adélaïde-Jeanne du Lau.
 Adélaïde-Anne du Lau.
 Louise-Charlotte-Victorine de Malivert.
 Marie de Nofcey.

N... de Nofcey de Forges.
 Aimée-Gabrielle de *Bojredon*.
 Francoise-Pétronille-Laurette de *Beaufset* de Rocquafort.
 Renée-Susanne de *Boisbéranger* de la Salle.
 Louise-Elisabeth de *Roffignac*.
 Agathe-Emilie du *Lau*.
 Renée-Thérèse-Emilie de *Belzunce*.
 Pétronille-Francoise de *Rodorel* de Conduché.
 Magdeleine-Marie-Francoise d'*Arlais* de Montamy.
 Marie-Adélaïde-Jacobé-Blanche de *Bonfontan* Dandorfelle.
 Marie-Julie-Guillemette de *la Rodde* de Saint-Haon.
 Marie-Reine-Marguerite-Charlotte-Adelphine-Jeanne de *Goyon des Briands*.
 Rose-Pulch. de *Réchignevoisin* de Guron.
 Marie-Jeanne de *Mun* de Sarlabous.
 Marie-Louise-Angele-Elisabeth de *Dresnay*.
 Claire-Melchior de *Cambis*.
 Adélaïde-Marie de *Caumont*.
 Aimée-Marie-Victoire de *Caumont*.
 Lucille-Augustine-Jeanne de *Châteaubriand*.
 Josephine-Julie de *Sers*.
 Magdeleine de *Sers*.
 Marie de *Maumont* du Chalart.
 Catherine de *Jouffineau* de Tourdonnet.
 Barbe de *Jouffineau* de Tourdonnet.
 Innocente-Gabrielle de *Kercado* Molac.
 Angélique *le Sénéchal*.
 Marie-Charlotte de *la Porte Vézins*.
 Marie-Yolande-Charlotte de *Forbin* la Barben.
 Marthe-Thérèse-Joséphine de *Forbin* la Barben.
 Marie-Louise-Adélaïde-Jacquette de *Robien*.
 Marie de *Noaillan*.
 Sophie-Adélaïde de *Forges* de Châteaubrun.
 Marie-Henriette-Adélaïde de *Frisbois-des-Autieux*.
 Charlotte-Fulgence-Agnès *Beufvier-des-Palygnys*.
 Marie-Francoise-Louise *Cillart* de la Villeneuve.
 Modeste-Agathe-Francoise *Desmares*.
 Marie-Elisabeth *Desmares* d'Ymouville.
 Anne-Louise-Aimée de *Keralry*.
 Magdeleine-Henriette de *Monseuclin*.

Chanoinesses d'Honneur.

Paule-Diane-Louise de *Malvin* de Montazet.
 Antoinette-Magdeleine d'*Abzac* de la Douze.
 Jeanne-Marthe de *Valory* de Lacé.
 Brigitte de *Cambis*.
 Marie-Marguerite de *Baumont*.

Chapitre de Leigneux.

Ce Chapitre a été fondé avant le dixième siècle; il est de l'Ordre de

Saint Benoît; il a été autorisé par Lettres-Patentes du Roi, de l'an 1748, à ne recevoir que des Demoiselles nobles de cinq degrés du côté paternel. La mere doit être Demoiselle.

Le Roi a accordé aux Chanoinesses de Leigneux, en 1758, le droit de porter une Croix d'or émaillée en forme de médaille; il y a au milieu, d'un côté, l'image de la Sainte Vierge, & de l'autre, celle de Saint Benoît. Elle est attachée à un ruban blanc, liséré de bleu, que les Dames portent en écharpe de droite à gauche.

Catherine de *Gayardon* de Tiranges, *Abbesse*.

Jeanne-Marie de *Chaussécourte*, *Prieure*.

Marie-Françoise de *Montjouvent*, *Sacrifline*.

• Anne-Marie de *Luxi-Couzan*.

Françoise-Marie *Lebrun* de Champignolle.

Françoise-Henriette *Desjours*.

Jacques-Lazare *Desjours* de Montarmin.

Lazare *Desjours* de Mazille.

Marie d'*Anstrude* de Tourpes.

Marie-Hélène d'*Anstrude* de Tournelles.

Diane-Marie de *Moreton*.

Marie-Henriette de *Moreton* de Chabillant.

Claire-Etienne d'*Anstrude*.

Jeanne-Thérèse de *Prevost*.

Marie-Hilaire de *Moreton* du Main.

Magdeleine-Hyppolite du *Bourg-Saint-Polgues*.

Marie-Gabrielle de *Luxi-Couzan*.

Louise-Victoire-Constance de *Gayardon* de Grefolles.

Clotilde-Félicité *Dubuiffon* de Douzon.

Antoinette-Eugénie de *Gayardon* d Aix.

Louise-Etiennette de *Thy*.

Magdeleine-Euphrasie d'*Agout*.

Blanche-Justine-Charlotte d'*Agout*.

Marguerite-Josèphe-Zoë de *Damas*.

Marie-Alexandrine-Jacobin de *Damas*.

Marie-Hélène-Eléonore de *Chassenay*.

Marie-Edme-Adélaïde de *Fortelle*.

Marie-Hélène-Eléonore d'*Anstrude*.

Marie-Benoîte-Josèphe de *Prevost*.

Charlotte-Jeanne de *Prevost*.

Anne-Françoise de *Prevost*.

Charlotte-Elisabeth de *Prevost*.

N... de *Certaines*.

Jeanne-Françoise de *Certaines* de Villemolin.

Marie-Gabrielle de *Certaines* de Villemolin.

Anne-Françoise de *Certaines* de Villemolin.

Louise-Marguerite de *Ganay*.

Françoise-Jeanne-Marie de *Ganay*.

Jeanne-Luce de *Ganay*.

Marie-Thérèse de *Ganay*.

Rosé de *Ganay*.

• Catherine *Salinguerre*.

Antoinette de Gayardon.

N... de Ganay.

Diane-Marie-Éléonore de Sainte-Colombe de Laubepin.

Hilaire-Marie Marguerite-Joachim de Sainte-Colombe de Laubepin.

Angélique de Coucy.

Claudine de Roquefeuil.

Rose-Thérèse d'Agoult de Votrep.

Marie-Magdeleine de Gayardon de Fenoyl, Abbesse du Chapitre noble & régulier de N.-D. de Coysse en l'Argentiere, *Honoraire*.

Neuville en Bresse.

Saint Romain, premier Abbé de Condat, aujourd'hui Saint-Claude, fonda cette Abbaye vers le milieu du cinquieme siecle. Sa sœur en fut la premiere Abbesse. Il donna aux Religieuses une regle particuliere. Elles ont embrassé depuis celle de Saint Benoît. Ce Chapitre a été sécularisé en 1755.

Louis XV a accordé aux Chanoinesses de Neuville le titre de *Comtesses*; elles doivent faire preuve de neuf générations de noblesse de nom & d'armes, du côté paternel, & de trois générations seulement du côté maternel, la présentée non comprise.

On est obligé, de plus, de produire un titre honorifique pour le septieme aïeul; & si l'on n'en a point, de remonter plus haut.

Ces Dames sont toutes décorées d'une Croix d'or, représentant, d'un côté, *Sainte Catherine*, avec la devise: *Genus, decus & virtus*, & de l'autre, l'image de la *Sainte Vierge*; elle est attachée à un ruban bleu, liséré de rouge, mis en écharpe.

La Doyenne est nommée par le Chapitre.

L'Archevêque de Lyon & l'Abbesse de Saint-Pierre, nomment alternativement à la dignité de Chantre; la Secrette est à la nomination alternative de la Doyenne de Neuville & de l'Abbé d'Ambournay.

Lorsqu'on veut faire recevoir une Demoiselle dans ce Chapitre, il faut d'abord écrire à Madame la Doyenne pour lui former la demande, & lui envoyer ensuite les titres originaux qui doivent servir à la preuve de filiation & de noblesse, avec la somme de 400 livres, pour les frais de cette premiere preuve. Lorsqu'elle est recue, on en donne avis à la famille, & on lui fournit les instructions nécessaires pour faire la preuve littéraire dressée devant deux Comtes de Lyon, nommés Commissaires à cet effet.

Il faut, en second lieu, acquérir une adoption ou un emplacement dans le Chapitre. Les adoptions coûtent de vingt à trente mille livres; & si l'on est obligé de faire bâtir sur un emplacement, la dépense peut aller alors à 40,000 livres; on doit encore assurer à la Demoiselle une pension de 800 livres, & en payer 900 pour sa table, jusqu'à ce qu'elle entre en ménage, à l'âge de 25 ans.

Les frais de réception & de preuve sont de 2000 livres.

On parvient à la Prébende par rang d'ancienneté.

La Dame Doyenne du Chapitre est la seule obligée à faire des vœux.

Les Chanoinesses d'Honneur font les mêmes preuves que les Chanoinesses Titulaires: elles doivent payer un droit de 1500 livres, non compris les frais de leurs preuves, & justifier qu'elles jouissent de 2000 liv.

de rente : elles ont droit de porter la même marque distinctive que les Dames Titulaires. Ce sont :

- Marie-Gabrielle de *Beurepaire*, *Doyenne*.
 Marie-Gabrielle-Josèphe de *Charbonnier-Grangeac*, *Chantre*.
 Marie-Louise-Charlotte de *Chastenay-Lantry*, *Secrètte*.
 Susanne-Françoise d'*Esjiard* d'Auxange.
 Marie de *la Rodde* de Saint-Romain.
 Marie-Josèphe de *Vallin*.
 Marie-Marguerite de *Vallin Coppié*.
 Marie-Etiennette de *la Rodde*.
 Marie-Charlotte de *Charbonnier*.
 Susanne de *Terrié-Maillé*.
 Marie-Louise-Gabrielle *Descrues*.
 Marie-Claudine-Josèphe *Descrues*.
 Anne-Louise de *Menthon* de Rosy.
 Marie-Pauline-Joséphine de *Riccé*.
 Françoise-Marie de *Bataille*.
 Claudine-Bernardine de *Menthon* de Rosy.
 Louise-Philiberte *du Breul* *Descrues*.
 Anne-Marie *du Breul* *Descrues*.
 Marie-Etiennette de *la Rodde*.
 Marie-Marguerite-Bernard d'*Udressier*.
 Marie-Anne-Françoise de *Buffèvent*.
 Marie-Claudine-Charlotte d'*Udressier*.
 Agnès-Esprit de *Damas* de Cormaillon.
 Catherine-Charlotte de *Damas* de Cormaillon.
 Susanne-Charlotte *le Gout* de Saint-Seine.
 Marie de *Varennes*.
 Anne-Baptiste de *Varennes*.
 Marie de *Varennes*.
 Marie-Anne-Louise-Gabrielle de *Durfort-Léobard*.
 Magdeleine-Françoise *du Pac* de Bellegarde.
 Claire *du Pac* de Bellegarde.
 Louise-Henriette *du Pac* de Bellegarde.
 Claudine-Philippine de *Berthé* Longecour.
 Camille-Colombe de *Carpin-Fougerolles*.
 Marie-Anne de *Noblet* de la Claitte.
 Louise-Françoise-Claudine-Catherine-Jacqueline de *Noblet* de la Claitte.
 Jeanne-Thérèse de *Malarmay* de Rouffillon.
 Anne-Françoise-Adélaïde de *Durfort*.
 Pauline-Marie de *la Mire* de Mory.
 Alexandrine-Emilie de *la Mire* de Mory.
 Louise-Camille de *Noblet* de la Claitte.
 Pierrette-Françoise-Laurent de *Malarmay* de Rouffillon.
 Marie-Jeanne-Céleste de *Charbonnier* de Grangeac.
 Marie-Césarine-Augustine de *Brachet*.
 Catherine-Françoise de *Brachet*.
 Marie-Christine-Frédéricque de *Brachet*.
 Marie-Gabrielle de *Monestay*.

Marie-Aimée de *Prud'homme* de Fontenoy.
 Louise-Julie de *Noblet* de la Claitre.
 Marie-Elisabeth-Aimée-Sophie de *David* de Beauregard.
 Magdeleine de *Monestay*.
 Jeanne-Odette-Marie de *Lévis* Mirepoix.
 Elisabeth-Ursule-Anne-Cordule-Xaviere de *Saxe*.
 Marie-Anne-Violence-Catherine-Marthe de *Saxe*.
 Béatrix-Marie-Françoise-Brigitte de *Saxe*.
 Cunégonde-Anne-Hélène-Marie-Joséphine de *Saxe*.
 Christine-Sabine de *Saxe*.
 Mélanie de *Forbin*.
 Clotilde de *Forbin*.
 Marie-Josèphe-Eléonore de *Roy*-Despost de Lédignau.
 N... de Touftain de Richebourg.

Chanoinesses Honoraires.

Anne-Angélique de *Foudras*.
 Marguerite-Antoinette de *Beaurepaire*.
 Marie-Claudine de *Damas*.
 Marie-Marguerite de *la Rodde* de Charnay.
 Marie-Catherine-Françoise de *la Rodde* de Bellefont.
 Marie *le Basile* d'Argenteuil.

Chanoinesses d'Honneur.

N... Bernard de Monteflus.
 N... Laurencin de Beaufort.
 Marie-Françoise-Gabrielle de *la Riviere*.
 N... de Malvin de Montazet.
 N... d'Haurefort. N... de Fontanges.

Surnuméraires aux places de Chanoinesses d'Honneur.

N... de Sommary. N... de Sarsfield.
 N... de Chévigné.

Saint-Martin de Salles, en Beaujolois.

On prétend que ce Chapitre a été fondé par les Princes de Beaujolois, dans le temps des Croisades ; il a été sécularisé par Louis XVI. Suivant ses Statuts, revêtus de Lettres-Patentes, enregistrées au mois de Juillet 1779, les preuves de noblesse qu'il faut faire pour y être admis, sont de huit générations du côté paternel, & de trois du côté maternel, la présentée non comprise.

Sa Majesté a accordé aux Chanoinesses le titre de *Comtesses*, & les a décorées d'une Croix d'or émaillée, à huit pointes, anglée de quatre fleurs de lis, surmontées d'une couronne Comtale, avec un médaillon dans le milieu, représentant, d'un côté, la Sainte Vierge, avec cette devise à l'entour : *Virutis Nobilitatisque decus* ; & de l'autre, Saint Martin, patron de l'Eglise, avec cette inscription : *Comtesses de Salles*. Elle est attachée à un ruban violet moiré, liséré d'or, que ces Dames portent en écharpe, soutenu par deux glands d'or.

Chanoinesses-Comtesses.

Marie-Victoire de *Richard* de Ruffey, *Prieure*.

Angélique de la Salle, *Sous-Prieure.*
 Louise de Naturel de Valetine, *Maîtresse d'Institution.*
 Marie-Anne de Garnier des Garets, *Sacristine.*
 Angélique de Naturel, *Trésorière.*
 Marie-Thérèse de la Souche.
 Marie-Cl. de Guillermain, *Trésorière.*
 Marie-Gabrielle de Pons de Praflin.
 Marguerite-Gabrielle de Pons, *Sacristine.*
 Marie-Elisabeth d'Arbouze de Vény.
 Marie-Thérèse Durand Dauxy.
 Marguerite de Pestaloxi.
 Charlotte de Pestaloxi.
 Alexandrine-Suzanne de Balathier de Lantage, *Chantre.*
 Jeanne de Balathier de Lantage.
 Marie-Thérèse-Aimon de Montepin.
 Marie-Suzanne de la Marine du Vilard.
 Isabelle de Joblot, *Chantre.*
 Claire-Augustine de Saint-Belin de Malin.
 Anne-Cl. de Mignot de la Martiziere.
 Louise-Gasparine de Branges de Bourcia.
 Françoise-Césarine des Roys.
 Marie-Thérèse de Siffredy.
 Marie-Joséphé de Siffredy de Mornas.
 Marie-Thérèse de Foudras.
 Jeanne-Théodule de Guillermain.
 Marie-Alexandrine de Guillermain.
 Jeanne de Vény d'Arbouze.
 Anne-Marie-Françoise de Mignot Biffort.
 Françoise-Alix des Roys.
 Marie-Renée-Daniel de Sirvinge.
 Bruno-Aimée de Sirvinge.
 Pauline de Sirvinge.
 Henriette de Sirvinge.
 N... de Lastorge.
 Marie-Charlotte Frere de la Falconniere.
 Jeanne-Françoise Frere de la Falconniere.
 Françoise de Paule de Murat.
 Marie-Claudine de Tudert.
 Scholaistique de Lafitte de Pelleport.
 Elisabeth de Murat.
 Marie-Magdeleine-Charlotte-Elisabeth de Nofcei.
 N... Petit de Viéville.
 N... Perit de Viéville.
 N... de Ronault.
 N... d'Amédor de Mola.

Chanoinesses d'Honneur.

Henriette de Malvin de Montazet.
 Magdeleine-Hyacinthe-Henriette du Pont.
 Charlotte-Gabrielle-Thérèse du Pont.

Marie-Catherine *Anélot*.

Marie-Charlotte de *Malvoisin*.

Catherine-Thérèse de *Malvoisin*.

N... de Nogaret de Calvifson.

N... de Bizemont.

N... de Rosset de Lerourville de Machault.

Françoise-Constance-Catherine de *Bourachet*.

Madame Dorothée de *Blancheton* de la Rochepot, *Honor.*

I. Autun, *Augustodunum*, *Æduensis*, ville épiscopale en Bourgogne, de la première Lyonnaise, & de l'Exergat des Gaules, à 70 lieues de Paris; il existoit dès le quatrième siècle. L'Evêque a le Pallium; il jouit du droit d'administration du spirituel & du temporel de l'Archevêché de Lyon pendant la vacance du Siège, est Président né des Etats de Bourgogne; il est du ressort du Parlement & Généralité de Dijon, Maîtrise des Eaux & Forêts d'Autun, d'Avalon & de Châtillon-sur-Seine, & quelques Paroisses ressortissent au Parlement de Paris; taxé 4089 florins, & 22000 livres de revenu, comprend.... Paroisses, &.... Annexes.

Evêque, N... nommé par la promotion d'Yves-Alexandre de *Mars* *beuf* à l'Archevêché de Lyon.

Vic.-G. N... de Miramon.

N... Hemey.

N... des Gallois de la Tour.

N... de Labonde.

N... Verdollin.

N... Drouas.

N... Simon de Grandchamp.

N... Pinot.

N... de Mirebonne.

N... Lemaitre.

N... de Varese.

N... Chassignolles.

N... Mayneau de Pansemont.

Secr. de l'Ev. N... Valletat.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Martin*, à un quart de lieue d'Aulun, passe pour avoir été construite où Saint Martin, Evêque de Tours, avoit détruit un Temple d'Idoles, & fut fondée par la Reine Brunehaut; elle est t. 316 flor. & 5000 liv de revenu; Gabriel *Courtois* de *Quincey*, Evêque de Belley, Abbé dès 1746.

B. *Vezelay*, dans la ville du même nom, fut bâtie du tems de Pepin, & selon d'autres, sous Charles-le-Chauve, par Gérard de *Rouffillon*, l'un des plus puissans Princes de son temps, t. 1500 flor. & 20000 liv. de revenu; N... d'Argenteuil, ancien Aumônier du Roi, Abbé en 1769.

B. *Saint-Pierre de Flavigny*, dans la ville du même nom, fut fondée par Widrad, grand Seigneur de l'Auxois, du temps de Charles-Martel, en 720; t. 1000 flor. & 6000 liv. de revenu; N... Verdolin, Vic.-G. d'Autun, Secrétaire de la Feuille des Bénéfices, Abbé en 1782.

C. *Corbigny* en Nivernois, fut bâtie par Egile en 865; t. 400 florins, & 7000 liv. de revenu; N... de Bonneval, Chan. de l'Eglise de Paris, Abbé en 1774.

B. *Chors Cheroi*, t. 250 flor. & 2000 liv. de revenu; N... de Gourmont, Vic.-G. de Dijon, Abbé, 1752.

C. *La Buffiere*, fille de Citeaux, en Bourgogne, fut fondée le 7 des Calendes d'Avril, ou le 3 des Ides de Mars, c'est-à-dire, le 13 de l'an 1130; t. 133 flor. & 10000 liv. de revenu, aux Economats.

C. *Marcilly*, au village du même nom, près Avalon, fille de l'Année 1789.

Fontenay, fondée au mois de Février 1239, par Hugues IV. Duc de Bourgogne; t. 130 flor. & 3000 liv. de revenu: N... Prieur, Abbé; N... Doisonville, Coadjuteur.

C. *Fontenay*, fille de Clairvaux, à une lieue de Montbart, fut fondée par Rainard, Seigneur de Montbart, oncle de Saint Bernard, le 4 des Calendes de Novembre 1119, t. 200 flor. & 8000 liv. de revenu; elle est aux Economats depuis 1787.

C. *Sept-fonds*, fille de Fontenay, fut fondée l'an 1132, le 5 des Calendes de Novembre, par Guichard & Guillaume de *Bourbon*, cadets des Seigneurs de Bourbon, vaut 10000 liv. Dom Bernard de *Montfort*, nommé = N... Jallours, le 27 Juillet 1788.

A. *Sainte-Marguerite*, dans le Bailliage de Beaune, t. 130 flor. & 2400 liv. de revenu: N... de Marlangy, ancien Trés. de la Cathédrale de Sens, en 1768.

A. *Oigny*, fut fondée en 1106, elle est t. 53 flor. & 4500 liv. de revenu: N... de Dillon, Vic.-G. de Dijon, Abbé en 1785.

Abbayes de Filles.

B. *Saint-Andoche*, située en la ville d'Autun, fut dotée par la Reine Brunehilde ou Brunchault, vers l'an 588, elle vaut 10000 liv. N... de Vienne, Abbessé.

B. *Saint-Jean-le-Grand*, dans la ville d'Autun, fut fondée par la Reine Brunchault, vers l'an 580, elle vaut 6000 liv. N... de Beck, Abbessé; N... de Virieu, Coadjutrice.

C. *Lieu-Dieu*, fille de Cîteaux, fut fondée auprès de Vergy, & depuis transférée en la ville de Beaune, elle vaut 3000 liv. N... de Saulger, Abbessé.

Prieurés.

B. *Vaubenoist*, de l'Ordre de Val-des-Choux, vaut 5000 liv. il est uni au Séminaire d'Autun.

B. *Val-croissant*, près Saulieu, vaut 600 liv. N... de Riolet, Prieur en 1774.

A. *Bar-le-Régulier*, est uni au Collège de Semur, depuis 1747.

A. *Semur*, dans la ville du même nom, est électif, N... Prieur.

A. *Saint-Symphorien d'Autun*, étoit autrefois une fort célèbre Abbaye, bâtie par Saint Euphrone, Evêque d'Autun, d'où Saint Germain fut tiré pour être élu Evêque de Paris; il vaut 6000 liv. N... Prieur.

A. *Saint-Sernin du Bois*, vaut 1800 liv. N... de Fénelon, Aumônier de la feue Reine, Prieur dès 1745.

II. *Langres, Lingones, Lingonenfis*, ville épiscopale de la première Lyonnaise, & de l'Exercat des Gaulles, suffragant de Lyon avant l'an 340, à 57 lieues de Paris. Langres a eu ses Comtes ou ses Vicomtes, jusqu'à Hugues III, Duc de Bourgogne, qui, l'an 1179, fit un échange avec son oncle, Gauthier, qui pour lors étoit Evêque de Langres: le Duc céda à l'Evêque le Comté de Langres, & l'Evêque céda au Duc sa part du domaine de Dijon; ce contrat fut homologué & amorti par Louis VII & Philippe-Auguste, son fils, qui, en donnant l'amortissement, changerent la qualité de Comté en celui de Duché. L'on prétend que c'est depuis ce temps-là que l'Evêque de Langres prend la qualité de Duc & Pair: à cette qualité il ajoute celle de Comte de Montfaulcon, &c. Au sacre du Roi, il porte le sceptre royal, & il a l'honneur de sacrer nos Rois, au défaut de l'Archevêque de Reims. Il est du ressort des Parlemens de Paris, Dijon, Besançon & Nancy, Maîtrise des Eaux &

Forêts d'Avalon, Bar-sur-Seine, Châtillon-sur-Seine; de Dijon, pour le Duché de Bourgogne; de Gray, pour le Comté. Il est taxé 9000 florins, & 32000 liv. de revenu, comprend 470 Paroisses & 230 Annexes.

Evêque, César-Guillaume de la Luzerne, né à Paris en 1738, sacré le 30 Septembre 1770, Agent-Général du Clergé en 1765.

<i>Vic.-G.</i> N... de Lanizeulle.	N... de Moncroc.
N... d'Anstrude.	N... Dillon.
N... de Tilly.	N... le Pape de Trevern.
N... de Grainville.	N... Maffon.
N... Forget.	N... Labbey de Billy.
N... Baudor.	N... de Cully.
N... d'Hemery.	<i>Secr. de l'Ev.</i> N... Fourcaud.
N... Petit.	N... Huillier.

Abbayes d'Hommes.

B. *Monfrier-Saint-Jean*, dans le Duché de Bourgogne, fut fondée par Saint Jean de Rome, en 486, des biens que ses parens lui avoient laissés; la Mensé Abbatiale a été unie à l'Evêché de Langres, pour le dédommager de l'érection de l'Evêché de Dijon, le 26 Mai 1731.

B. *Saint-Michel*, située dans la ville de Tonnerre, fondée en 980; t. 240 flor. & 5000 liv. de revenu: N... Abbé.

B. *Saint-Martin de Molome*, dans le bourg de Molome, au Duché de Bourgogne, fut fondée sous Clovis I; t. 200 flor. & 4000 liv. de revenu; N... Ducaylard, ancien Vic.-G. de Digné, Abbé dès 1778.

B. *Molesme*, dans le bourg du même nom, en Champagne, fut fondée vers 1075; t. 4000 flor. & 14000 liv. de revenu; Jean-Baptiste-Marie de Champion de Cicé, Evêque d'Auxerre, Abbé dès 1779.

B. *Poultieres*, fut fondée vers 860, par Gerard, Comte de Roussillon, & Berthe, sa femme; t. 200 flor. & 7000 liv. de revenu; N... de Saint-Nom, Conseiller au Parlement de Paris, Abbé dès 1758.

B. *Beze-la-Fontaine*, fut fondée l'an 600, sous le règne de Clotaire, par Amalgare & Aquiline sa femme, en faveur de leur fils Amaldene; elle fut réparée en 834, par Albéric, Evêque de Langres, t. 433 flor. & 8000 liv. de revenu; unie à l'Evêché de Dijon en 1725.

C. *Clairvaux*, dans la ville du même nom, en Champagne, fut fondée par Hugues, Comte de Troyes, le 7 des Calendes de Juillet 1115, & enrichie par Thibaud, Comte de Champagne, & par les Comtes de Flandre, sur-tout par Philippe & Mathilde sa femme; l'Abbaye est élective, t. 3808 flor. & 60000 liv. de revenu: N... Rocourt, Abbé.

C. *Morimont*, fille de Citeaux, fut fondée le 7 des Calendes de Juiller 1115, par Olderich d'Aigremont, Seigneur de Choiseuil, & Adeline sa femme; t. 1400 flor. & 15000 liv. de revenu: N.. Chautan, Abbé.

C. *Auberive*, fille de Clairvaux, fut fondée le 3 des Nones de Février 1136 ou 1138, par Villencou, Evêque de Langres; t. 450 flor. & 20000 liv. de revenu; N... de Fumal, Prévôt de Cambrai, Abbé, 1779.

B. *Theulley*, fille de Morimont, fut fondée le 11 des Calendes

d'Avril 1130; t. 38 flor. & 8000 liv. de revenu: Jean-Louis d'Usson de Bonac, Evêque d'Agen, Abbé, 1779.

C. *Lacreste*, fille de Morimont, fut fondée le jour de devant les Calendes de Juillet, ou le 30 Juin 1131, par les Comtes de Champagne, & elle a été depuis fort augmentée par les Seigneurs de Choiseuil & de Refnel; t. 200 flor. & 9000 liv. de revenu: N... de Chabannes, Comte de Lyon, Abbé, 1757.

C. *Mores*, fille de Clairvaux, fut fondée le 14 des Ides de Septembre 1153; t. 100 flor. & 3000 liv. de revenu: N... de Juges Brassac, Vic.-G. de Chartres, Abbé, 1786.

C. *Quincy*, fille de Pontigny, fondée le 11 des Calendes de Mai 1133; t. 250 flor. & 2500 liv. de revenu: N... Seguin, Chan. de Chartres, Abbé, 1768.

B. *Beaulieu*, fille de Charlieu, fut fondée au mois de Juillet 1138; t. 250 flor. & 4500 liv. de revenu: N... de Montefquiou, Vic.-G. d'Aix, Abbé, 1782.

C. *Vaux-la-Douce*, fille de Clairefontaine, fut fondée par Manassés, Evêque de Langres, le 6 des Calendes d'Août 1168; elle est régulière, t. 130 flor. & 2500 liv. de revenu: N... Plelar, Abbé.

C. *La Charité les Lesnes*, à deux lieues de Tonnerre, est régulière; t. 80 flor. & 2000 liv. de revenu: N... Kirkette, Abbé, 17...

C. *Longuay*, fille de Clairvaux, fut fondée le 4 des Nones de Mars 1149; t. 130 flor. & 4000 liv. de revenu: N... de Beaumelle, Vic.-G. d'Embrun, 1764.

A. *Châtillon-sur-Seine*, dans la ville du même nom, fut fondée l'an 1182; t. 500 fl. & 5000 liv. de revenu; N... le Basle d'Argenteuil, ancien Aumônier du Roi, Abbé, 1757.

A. *Val des Ecoliers*, fut fondée par Guillaume *Anglic*, ou l'Anglois, & par Richard de Narcey, en 1212, dans un lieu désert qui leur fut donné par Guillaume de Joinville, Evêque de Langres; elle est régulière, & vaut 4000 liv.: N... Cahouet, Abbé, 17...

A. *Sept-fontaines*, fille de Bellevaux; t. 1000 flor. & 7000 liv. de revenu; Etienne-André-François-de-Paule de Fallot de Beaumont, Evêque de Vaison, Abbé, 1781.

Abbayes de Filles.

B. *Poulangis*, fut fondée l'an 1250.

Pour y obtenir une place, il faut s'adresser à Madame l'Abbesse; c'est elle qui donne les brevets & qui présente au Chapitre assemblé, les demandes qui lui sont faites. Lorsque la demande est accueillie, les parens envoient, à leurs frais, les titres qui servent à la preuve de Noblesse. Elle est de neuf générations du côté paternel, & de trois générations du côté maternel, la présente non comprise. Les actes qui l'établissent doivent être originaux. Il en faut trois sur chaque degré, dont un, au moins, prouvant filiation. Les frais de cette preuve, qui n'est admise qu'après trois mois d'examen, sont de 400 liv.: la Demoiselle paie une dot de 6000 liv. lorsqu'elle fait ses vœux. Le Chapitre lui en supporte la rente jusqu'à son avènement à la Prébende: sa famille doit, en outre, lui assurer la somme de 3000 liv. pour son trousseau & ses meubles, & une pension annuelle

de 800 liv. Les jeunes Chanoinesses vivent chez Madame l'Abbesse, jusqu'à ce qu'elles entrent en ménage; elles lui paient pour cela 600 liv. par an pour leur nourriture & celle de leur Femme-de-Chambre.

Les Chanoinesses d'Honneur font les mêmes preuves que les Titulaires: elles doivent payer un droit de 4400 liv., y compris les frais des preuves. Cette somme ne porte aucun intérêt, & devient un fonds perdu dans tous les cas.

On reçoit les Chanoinesses d'Honneur à tous les âges: elles ne font point de vœux, & ne sont assujetties à aucun devoir d'offices ni de résidence. Leur habit, à la Ville, ou dans les occasions de cérémonie & de représentations, est l'habit noir avec le cordon; à la campagne, elles peuvent se permettre les parures d'usage, à l'exception des diamans, des dentelles, des plumes, des perles & des fleurs.

Les Dames Chanoinesses Titulaires, ou d'Honneur, ont toutes le titre de *Comtesse*. Leur marque distinctive est une Croix d'or, émaillée, à huit pointes, ayant au centre un médaillon d'azur, chargée, d'un côté, de deux clés d'or liées & posées en sautoir; & de l'autre, des lettres *V. & N.*, lettres initiales des mots, *Virtuti & Nobilitati*, suspendue à un ruban bleu, liséré de noir, mis en écharpe de droite à gauche.

N... d'Anfrude, *Abbesse*.

N... de Crosier, *Prieure*.

N... de Pons de Renepont.

N... de Prud'homme de Fontenoy.

N... de Macheco de Prémaux.

N... de Beurville.

N... Macheco de Villy.

N. du Hautoy.

N... d'Arros.

N... de Gourcy.

N... de Chastenay.

N... de Villiers-la-Faye.

N... de Maucler.

N... des Forges de Cauliere.

N... de Messy.

N... de Roftaing.

N... de Roftaing Vanchette.

N... de Crecy.

N... de Saint-Bellin.

N... de Gondrecourt d'Aurigny.

N... de Sagey.

N... de Savary de Brèves, Hon.

Augustine-Catherine de Gomer, hon.

Marie-Thérèse-Soph. de Gomer, hon.

N... de Touftain-d'Hoffelise, reçue

Chan. d'hon. en 1788.

B. *Rougemont*, dans la ville du même nom, fut fondée en 1147, puis unie à l'Abbaye de Saint-Julien de Dijon.

B. *Puis-l'Orbe*, vaut 9000 liv.: N... Mesmes, *Abbesse*.

B. *Beaufay*, fille de Tard - sous - Côteaux, vaut 2000 liv.: N... *Abbesse*.

C. *Bellemont*, fille de Tard, fut fondée par Godefroy, Evêque de Langres, en 1148, vaut 4500 liv.: N... Esmengart, *Abbesse*.

C. *Colonges*, fille de Tard, fut unie à l'Abbaye d'Onnaas, Diocèse de Dole, en 1622, elle n'étoit composée que de filles de qualité; vaut 1500 liv.

Prieures.

B. *Val-des-Choux*, fut fondée par Eudes, Duc de Bourgogne, bien peu d'années après la Chartreuse de Lugny, vaut 3000 liv. Guillaume-César de la *Luzerne*, Evêque de Langres, Prieur; uni à l'Abbaye de Sept-fonds, dès 1760.

A. *Belleroy*, vaut 1200 liv. : N... de la Mouffe, Vic.-G. de Clermont, Prieur, en 1779.

A. *Saint-Nicolas de Bar-jur-Aube*, vaut 800 liv. ; uni à l'Hôpital du lieu, en 1729.

A. *La Genevroye*, N... de Foy, Promoteur du Chapitre de la Sainte-Chapelle de Vincennes, Prieur, en 1767.

A. *Saint-Geoffine*, vaut 2000 liv. , uni à l'Abbaye : N... D. de Troies, en 1704.

A. *Vaulx en Auxois*, vaut 900 liv. : N... Badier, Doyen de Semur, Prieur, 1780.

B. *Saint-Christophe du bourg Champlitte*, vaut 2200 liv. : N... le Mercier de Montigny, Prieur, 1773.

III. Châlons-sur-Saône, *Cabillo*, *Cabillonensis*, ville épiscopale de la première Lyonnaise, & de l'Exercat des Gaules, en Bourgogne, existoit dès l'an 330 ; il est du ressort du Parlement & Généralité de Dijon, Mairies des Eaux & Forêts de Châlons & de Mâcon, à 80 lieues de Paris ; taxé 700 florins, & 14000 livres de revenu, comprend 212 Paroisses, & 6 Annexes.

Evêque, Comte de Châlons, Jean-Baptiste du Chilleau, né au Château de la Charriere, Diocèse de Saintes, le 7 Octobre 1735 ; sacré le 30 Décembre 1781, ci-devant Aumônier de la Reine, & Vic-G. de Metz.

Ancien Evêque. Joseph-François d'Andigné de la Chasse, sacré Evêque de Léon, le 21 Août 1763, nommé à l'Evêché de Châlons en 1772, a donné sa démission en 1781.

Vic.-G. N... de Rully,

N... de Fumé.

N... de Cordon.

N... de Foudras.

N... de Maindestre.

N... Latour.

N... d'Anstrude.

N... Berard.

N... Soizeau.

Secr. de l'Evêché, N... Dugier.

N... Demoli de Bilorgues.

Abbayes d'Hommes.

B. *S.-Pierre*, située dans la ville de Châlons, taxée 300 flor. & 7000 liv. de revenu ; N... d'Anstrude, Vic.-G., Abbé en 1786.

B. *Tournaus*, à cinq lieues de Châlons & de Mâcon, doit son origine à Charles-le-Chaue, qui donna un Monastere qui y étoit, avec ses terres, aux Moines de S. Philbert, vers 825. Elle a été sécularisée par Bulle de 1623, registree au Parlement en 1627, t. 1000 flor. & 20000 l. de revenu ; unie aux Evêchés de Châlons-sur-Saône & de Mâcon, & au Chapitre Noble de Neuville, en 1781.

C. *Cîteaux*, Chef d'Ordre, dans le territoire de Dijon, & à 5 lieues de cette ville, doit son origine à S. Robert, qui, ayant quitté son Abbaye de Molefme, se retira dans la forêt de Cîteaux, avec une quantité de Moines, y établit sa nouvelle Communauté, dont il fut premier Abbé, en 1098, dans un terrain qui appartenoit à Renard, Vic-comte de Beaune, & qu'Eude 1^{er}, Duc de Bourgogne, donna à ce Monastere. L'Abbé, Chef & Général de Cîteaux, est Conseiller-né au Parlement de Bourgogne ; il prend la qualité de premier Conseiller-né des Etats de la Province, où il a séance. Il est Supérieur-Général de

cinq Ordres de Chevalerie , d'Alcantara , de Calatrava , de Avis , de Montezze & du Christ , dans les Royaumes d'Espagne & de Portugal. Il prête serment de fidélité entre les mains du Roi. Il est électif & dépend immédiatement du S.-Siege ; taxée 608 flor. & 120000 liv. de revenu ; N... Trouvé , Abbé.

C. *La Ferté-sur-Grone* , dans le bourg du même nom , Fille de Cîteaux , fut fondée le 15 des Calendes de Juin , ou 31 Mai 1113 ; elle est régulière & élective , taxée 450 flor. & 25000 liv. de revenu ; N... Abbé.

C. *Maizieres* , Fille de la Ferté , fut fondée le 8 des Ides de Décembre 1132 , taxée 320 flor. & 8000 liv. de revenu ; N... Abbé.

Abbayes de Filles.

B. *Lancharre* , fut fondée près Briançon , puis transférée à Châlons par les soins d'Angélique *Dublé* d'Uxelles , alors Abbesse. Elle vaut 7000 liv. N... de Chaugy , Abbesse.

C. *Molaize* , Fille de Tard , vaut 7000 liv. N... de la Martinière , Abbesse.

Prieurés.

B. *S.-Jean-de-Lône* , uni au Prieuré de S. Vivant-sous-Vergy , & vaut 1000 liv.

B. *S.-Laurent-lès-Châlons* , vaut... , uni à la Cure du lieu en 1765 ; N... Perreton , Prieur.

Gr. *Espoisses* , auquel est uni l'ancien Prieuré de la Fayette , en Franche-Comté , vaut 3000 liv. N... de Lentillac de Fumel , Vic-G. de Poitiers , Prieur , 1781,

IV. *Mâcon* , *Matisco* , *Matisconensis* , ville épiscopale de la première Lyonnaise , & de l'Exercat des Gaules , existoit dès l'an 450 , sous la Métropole de Lyon , à 94 lieues de Paris ; il est du ressort des Parlements de Paris & de Dijon , Généralité de Dijon , Maîtrise des Eaux & Forêts de Lyon ; taxé 1000 florins , & 24000 livres de revenu , comprend 260 Paroisses & 15 Annexes.

Evêque , Président-né des Etats du Mâconnois , Gabriel-François *Moreau* , né à Paris le 24 Septembre 1721 , sacré Evêque de Vence , le 29 Avril 1759 , nommé à l'Evêché de Mâcon en 1763 , ci-devant Conseiller-Clerc au Parlement de Paris , Chanoine & Théologal de l'Eglise de Paris.

Vic.-G. N... Sigorgne.

N... Bourdon.

N... de Gouvernet.

N... Cireaud.

N... de Villers la Faye.

N... de Champigny.

N... de Bonneval.

N... Sigorgne de Chaferay.

N... Bourlier.

N... de S.-Didier.

N... de Soran.

N... de Bonnay.

N... de la Martine.

N... de la Tour du Breuil.

N... Rolland.

Secret. de l'Ev. N... de Ray.

Abbayes d'Hommes.

B. *Cluny* , dans la ville du même nom , Chef d'Ordre , fut fondée par Guillaume *le Pieux* , Comte d'Auvergne & Duc d'Aquitaine , en 910 , sous le regne de Charles-le-Simple. L'Abbé de Cluny est Con-

feiller-né d'honneur au Parlement de Paris ; taxée 9000 flor. & 50000 li. de revenu ; Dominique de la *Rochefoucauld*, Cardinal, & Archevêque de Rouen, Abbé dès 1757.

B. S. *Rigaud*, fut fondée l'an 1171, taxée 200 flor. & 2000 liv. de revenu ; N... Drouas, Vic.-G. d'Autun, Abbé, 1782.

B. S. *Pierre*, située en la ville de Mâcon, fut d'abord fondée pour des Chanoines réguliers, en faveur de la pauvre Noblesse, par les Ducs de Bourgogne, mais elle fut sécularisée en 1557. Il est composé de deux Dignitaires, qui sont, le Prévôt & le Trésorier, & de onze Chanoines qui ont tous le titre de Comte. Ils doivent faire preuves de quatre degrés d'ascendants, tant paternels que maternels, prouvés par titres originaux & authentiques, être de noblesse de sang, sans y comprendre le présenté ; ce qui fait, dans la totalité de l'arbre, trente-deux personnes. La marque distinctive des Comtes de Mâcon, est une Croix émaillée, à huit pointes, anglée de quatre fleurs-de-lis ; elle représente, d'un côté, Saint Pierre, Patron de l'Eglise, avec cette légende : *Comitum sancti Petri Matijconensis* ; & de l'autre, l'image de Saint Louis, avec ces mots : *Ludovicus XV instituit*. Cette Croix est surmontée d'une couronne de Comte, & attachée à un ruban bleu céleste, liséré de blanc.

La Prévôté est à la collation du Roi, la Trésorerie à celle du Prévôt, qui nomme seul pendant six mois aux Canonicats, & conjointement avec le Chapitre, les autres six mois.

Chanoine-Comte d'honneur.

Gabriel-François *Moreau*, Evêque de Mâcon.

Chanoines-Comtes.

N... de Gouvernet, <i>Prévôt.</i>	valier de Saint-George.
N... de Raincourt, Chev. de Saint-George, <i>Trésor.</i>	N... de Beaufort de Saint-Quintin.
N... de Valetine.	N... d'Aurelle.
N... d'Abzac de Mayac.	N... Dugon.
N... de Glanne.	N... de Villiers-la-Faye.
N... de Montz.	N... de Clermont-Tonnerre.
N... d'Amendre.	N... de Scy-Montbéliard, Chev. de Saint-George, <i>Honor.</i>
N... de Rozieres de Sorans, Che-	

V. Dijon, *Divio*, à 70 lieues de Paris, a été démembré de l'Evêché de Langres, & le revenu a été composé des Menses abbatiales de Saint-Etienne de Dijon & de Fontaine-Beze, qui ont été unies à l'Evêché, érigé sous le Pontificat de Clément XII, par Bulle du 9 Avril 1731. Il est du ressort du Parlement & Généralité de Dijon, Maîtrise des Eaux & Forêts de... taxé 1233 florins, & 40000 livres de revenu, comprend 156 Paroisses & 52 Annexes.

Evêque, René des *Moustiers* de Merinville, né dans le Diocèse de Limoges, en 1742, sacré le 13 Mai 1787, ci-devant Grand-Archidiacre de l'Eglise de Chartres, & Vic.-G. du même Diocèse.

Vic.-G. N... Jannon.
N... de Perrier.
N... de Bauffet.
N... Voisin.
N... de Champagne,

N... Blachere.
N... Colas.
N... Dillon.
Secr. de l'Evêché, N... Moinier.

Abbayes d'Hommes.

B. *Sainte-Bénigne* de Dijon , taxée 2000 flor. & 14000 liv. de revenu ; unie à l'Evêché de Dijon en 1774.

B. *Saint-Seine*, dans la ville du même nom, taxée 500 flor. & 6000 liv. de revenu ; N... de Luzine, ancien Précepteur du Duc de Bourbon, Abbé dès 1770.

C. *Theulley*, Fille de Morimont, fut fondée le 12 des Calendes d'Avril 1130, taxée 38 flor. & 8000 liv. de revenu ; Jean-Louis d'Usson de Bonnac, Evêque d'Agen, Abbé dès 1779.

Abbayes de Filles.

C. *Le Tard*, Fille de Cîteaux, fut fondée au commencement du treizieme siecle, à une lieue de Cîteaux, & transférée à Dijon en 1623. Elle est élective & triennale, vaut 5000 liv. N... Abbé.

B. *Saint-Julien*, vaut 6000 liv. N... de Bissy, Abbesse.

B. *Pralon*, fut fondée en 1149, par Guy de *Sombernon*, à la sollicitation de S. Bernard. Elle vaut 8000 liv. unie au Chapitre de Dijon en 1748.

Prieurés.

B. *Saint-Martin-sous-Beaumont*, dépendant de l'Abbaye de Fontaine-Beze, vaut 800 liv. N... de Saint-Simon de Grand-Champ, Vic.-G. d'Autun, Prieur en 1781.

B. *Valduc*, dit le *Quartier-Régulier*, N... Hemey, Vic.-G. d'Autun, Prieur en 1777.

Collégiale.

Chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon, fondé par Hugues III, Duc de Bourgogne, lorsqu'il alla à la Terre-Sainte, en 1172. La Prévôté, la Trésorerie & les Prébendes sont à la nomination du Roi ; mais le Doyen est électif, confirmatif par l'Abbé de Cîteaux. Il est composé d'un Doyen, d'un Chantre, d'un Prévôt, d'un Chancelier, & de vingt-quatre Chanoines ; sçavoir :

N... de Dillon, *Doyen*.

N... de Beauvais, *Trés.*

N... Grosbois, *Chantre*.

N... Davot, *Prévot*.

N... Morelet, *Chancel.*

N... de Verchere, *Chan.*

N... Petit de Lancy.

N... Gautier.

N... Seguin.

N... de la Motte.

N... Clefle.

N... Petit.

N... le Prince.

N... Raviot.

N... Fabry.

N... Lucotte.

N... Petit de Tivanche.

N... Chauvelot.

N... Blachère.

N... de Green de S.-Marfaut.

N... Bonnard.

N... Colas.

VI. *Saint-Claude*, *Sans Claudium*, Parlement & Généralité de Besançon, *Mairisq* des Eaux & Forêts de Poligny, pour la Franche-Comté ; Mâcon, pour la Bresse ; Belley, pour le Bugey ; taxé 1500 florins, & 27000 livres de revenu, comprend 87 Paroisses & 32 Annexes.

L'Abbaye de Saint-Claude, fondée vers l'an 1425, a été érigée en Evêché par Bulle du 22 Janvier 1742, sous le Pontificat de Benoît XIV ; on l'a démembré des Archevêchés de Lyon & de Besançon.

Evêque-Seigneur, Jean-Baptiste de Chabot, né en Poitou, le 21 Février 1740, sacré Evêque de Saint-Claude le 31 Juillet 1785, Chan. d'honneur du Chapitre de Saint-Claude & de Gigny, ci-devant Vic. G. de Rouen.

Vic. G. N... de Senaillac.

N... de Bare.

N... de Poulmic.

N... Delanoue.

N... de Mirbeck.

Sec. de l'Ev. N... Artaud.

C H A P I T R E S.

Cathédrale de S. Claude, sous l'invocation de S. Pierre.

Cette célèbre Abbaye a été connue sous le nom de Condat, en 425, époque de sa fondation; depuis, sous celui de Saint-Oyan de Joux, du nom de son quatrième Abbé, & enfin sous celui de Saint-Claude, du nom de son douzième Abbé, mort sur la fin du septième siècle.

Elle a été sécularisée & érigée en Evêché, par le Pape Benoît XIV, en 1742.

Les Religieux de cette Abbaye étoient dans l'usage, depuis un temps immémorial, d'exiger des preuves de noblesse de seize quartiers, dont huit du côté paternel, & huit du côté maternel; dans ce dernier, la noblesse de la trisaïeule doit lui être personnelle, c'est-à-dire, ne pas lui venir de son mari, mais de son père.

Cet usage est confirmé en faveur des Chanoines qui ont succédé aux Religieux, par les articles premier & second de l'Arrêt du Conseil, & des Lettres-Patentes du 23 Octobre 1750.

Les Dignités du Chapitre sont, le Grand-Doyen, le Grand-Archidiaque, le second Archidiaque, & le Grand-Chantre.

Ils sont décorés, ainsi que les Chanoines, d'une Croix d'or à branches égales, anglée de quatre fleurs-de-lis, & entourée d'un léger cordon. Ils la portent suspendue à un ruban noir moiré.

Le Doyenné est à la nomination du Pape, la Chantrerie est élective par le Chapitre & par l'Evêque, avec voix prépondérante; le Pape & l'Evêque nomment chacun dans leurs mois respectifs, aux deux Archidiaconés & aux Canoncats.

Jean-Baptiste de Chabot, Evêque, Chanoine d'Honneur.

Chanoines Honoraires.

François - Gaspard de Jouffroy de

N... de Cordon.

Goufflans.

N... de Vassal.

N... de Laubespain, Chanoine de

N... de Moria Saint-Martin.

Lure.

N... de Gourcy.

N... de Gain de Linars.

Chanoines.

N... de Carbonnieres, Haut-Doyen, 1765.

N... de Jouffroy d'Abbans, Chevalier de Saint-George, 1733.

N... de Vassal, Grand-Archidiaque.

N... de Gourcy, oncle, 1735.

N... d'Escairac, second Grand-Archidiaque, 1765.

N... de Rainach, Comte de Grand-velle & de Fouchemagne, 1770.

N... de Moria de Maillac, Chevalier de Saint-George, Grand-Chantre, 1743.

N... de Ros, 1774.

N... de Balathier de Lantage, 1775.
Jacques Morel d'Hauterive, 1778.

Barthelemi de la *Sudrie*, 1778. N... de Gouffains du Manafdan,
 N... de Reinach, Comte de Grand- 1782.
 velle, *neveu*, 1778. N... de Poulmic de Grandille, 1785.
 Frédéric d'*Hauterive*, 1779. N... de Vassal de S. Gilles.
 N... de Morel de Servétatz, 1780. N... de Franchet de Rans.

Chapitre de Gigny, sous l'invocation de Saint Louis.

C'étoit autrefois un Chapitre régulier, il a été sécularisé en 1757.

Il est composé de quatorze Chanoines, y compris le Doyen, qui est la seule Dignité du Chapitre.

Les preuves de noblesse sont de huit quartiers, sans les alliances du côté paternel, & de quatre quartiers seulement, avec les alliances du côté maternel.

La marque distinctive dont le Roi a décoré ce Chapitre, est une grande Croix, de la forme de celle de Saint-Louis; il y a dans le médaillon du milieu, d'un côté, l'image de Saint Pierre, Patron de l'Eglise; & de l'autre, celle de Saint Louis, avec cette légende : *Religio nobilitatis decus, Ludovici XV munus.*

Les Chanoines la portent suspendue à un ruban bleu liséré de rouge.

Le Doyenné & les Canonics sont à la nomination du Roi.

Chanoines.

N... de Moyria, Chevalier de N... d'Esternoz.
 Saint-George, *Doyen*. N... de Montfaucon, *l'aîné*.
 N... de Palerans, Chevalier de N... de Menton de Rosy.
 Saint-George, *Doyen honoraire*. N... de Montfaucon, *cadet*.
 N... de Bellor de Montbozon, Che- N... de Foudras.
 valier de Saint-George. N... d'Amedor de Molans.
 N... de Jouffroy de Gouffans.

Chanoine d'Honneur, Jean-Baptiste de Chabot, Evêque de Saint-Claude.

Chanoine Honoraire, N... de Montpezat.

VII. Moulins, érigé par brevet du Roi, de.... 1788.

Evêque, Etienne-Jean-Baptiste-Louis *des Gallois* de la Tour, Abbé de Blanche-Couronne, Prieur, Comte de Perrecy, Doyen du Chapitre de Moulins, Vic. G. d'Autun, Official au district de Moulins, nommé Evêque le ... Voyez les Affiches de la Généralité de Moulins, du 10 Mai 1788.

ARCHEVÊCHÉ DE NARBONNE.

Narbonne, *Narbo*, *Narbonensis*, ville archiépiscopale, métropole de la première Narbonnoise, & de l'Exercat des Gaules, dans le Bas-Languedoc, à 75 lieues de Paris; l'Archevêque a le titre de Primat, est Président-né des Etats de Languedoc. Il est du ressort du Parlement de Toulouse, Généralité de Montpellier, Maîtrise des Eaux & Forêts de Quillan; taxé 9000 florins, & 160000 livres de revenu; comprend 175 Paroisses, & 242 Annexes.

Ses Suffragans sont, Beziers, Agde, Carcassonne, Nismes, Montpellier, Lodève, Uzès, Saint-Pons, Aleth, Alais, Perpignan.

Archevêque, Arthur-Richard de Dillon, né à Saint-Germain-en-Laye en 1721, sacré Evêque d'Evreux le 28 Octobre 1753, nommé à l'Ar-

Evêché de Toulouse en 1758, & à celui de Narbonne en 1762, Commandeur de l'Ordre du S. Esprit en 1776.

<i>Vic. G. N...</i> Boor.	N... de S. Sauveur.
N... de S. Simon.	N... Dillon.
N... de Jons.	N... Mareschal.
N... de Luberfac.	N... Martin.
N... de Tilly.	N... Rodier.
N... Postic.	<i>Sec. de l'Ev. N...</i> Dacaret, <i>Subst.</i>
N... Montferré.	N... Gaubert.
N... l'Astours.	

Abbayes d'Hommes.

B. *Canes*, en Languedoc; t. 800 flor. & 3000 liv. de revenu: N... de Vernon, Abbé en 1779.

B. *Saint-Polycarpe*, en Languedoc, t. 300 flor. & 3000 liv. de revenu: N... Gohin, *Vic. G. d'Agde*, Abbé, 1765.

C. *Fontfroide*, Fille de Glandfelve, fondée vers 1130, par Emery, Vicomte de Narbonne; t. 2000 flor. & 9000 liv. de revenu: N... Abbé par le décès de Jean-Gabriel *d'Agay*, Evêque de Perpignan.

A. *Quarente*, dans le Village du même nom, fut fondée en l'an 1000; t. 500 flor. & 3700 liv. de revenu: Michel-François *Couet* du Vivier, Evêque d'Angers, Abbé en 1768.

Saint-Paul: cette Abbaye a été sécularisée & unie au Chapitre de Narbonne, en conservant au Doyen le titre d'Abbé, qui lui vaut 6000 l. N... de Ver, Abbé.

Abbayes de Filles.

C. *Les Olives*, Fille de Fontfroide, située en la ville de Narbonne, vaut 4000 liv. N... de Mandols, Abbesse.

U. *Sainte-Claire d'Azille*, vaut 4000 liv. N... de Maupeou, Abbesse.

I. *Beziers*, *Biteræ*, *Biterensis*, ville Episcopale de la premiere Narbonnoise, & de l'Exercat des Gaules, dans le Bas-Languedoc, à 163 lieues de Paris, existoit avant l'an 300, sous la Métropole de Narbonne: il est du ressort du Parlement de Toulouse, généralité de Montpellier, Maîtrise des Eaux & Forêts de Castres; taxé 2008 florins, & 54000 livres de revenu, comprend 130 Paroisses & 6 Annexes.

Evêque, Aimard-Claude de *Nicolay*, né à Paris le 4 Août 1738, d'abord *Vic. G. de Verdun & de Reims*, sacré Evêque le 13 Octobre 1771.

<i>Vic. G. N...</i> de Castelnau.	<i>Secr. de l'Ev. N...</i> Belpel.
N... d'Aydé.	

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Pierre de Jonvelles*, à 2 lieues de Lodeve, t. 50 flor. & 3500 liv. de revenu: N... Abbé.

B. *Saint-Aphrodise*, dans un des fauxbourgs de la ville de Beziers, fut sécularisée & érigée en Collégiale; vaut 3000 liv. N... de Lort de Serignan, *Vic. G. de Valence*, Abbé en 1784.

B. *Villemagne*, à 5 lieues de Beziers, fut fondée l'an 817, t. 400 flor. & 1700 liv. de revenu: N... de Jouffroy d'Abans, Chan. de Saint-Claude, Abbé, 17...

A. *Saint-Jacques*, située en la ville de Beziers, t. 153 flor. & 2400 liv de revenu: Gabriel *Courtois* de Preffigny, Evêque de Saint-Malo, Abbé en 1780.

Abbaye de Filles.

A. *Saint-Esprit*, située dans la ville du même nom, vaut 3000 l. N... de Cabrerolles, Abbesse, 17...

Prieuré.

A. *Notre-Dame de Cassan*, où sont des Chanoines de Sainte-Genevieve, vaut 3000 liv. N... de Pas, Prieur, 1751.

II. Agde, *Agathæ*, *Agathensis*, ville épiscopale de la premiere Narbonnoise, & de l'Exercat des Gaules, dans le Bas-Languedoc, à 165 lieues de Paris, passe pour avoir été érigé en Evêché en 453; il est du ressort du Parlement de Toulouse, Généralité & Maîtrise des Eaux & Forêts de Montpellier; taxé 1500 florins, & 40000 livres de revenu, comprend 25 Paroisses.

Evêque, Charles-François-Siméon Vermandois de *Rouvroy-Sandricourt*, né à Paris en 1728, sacré le 6 Mai 1759, ci-devant Vic.-G. de Metz.

Vic.-G. N. de Gohin.

N... de Broffard.

N... de Bifance.

N... Tourteau, Abbé de Grandchamp.

N... Arnaud.

N... Mourette.

Secret. de l'Evêché, N... Collard.

N... Bellenger.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Thibery*, fondée l'an 817, est régulière, taxée 1000 flor. & 800 liv. de revenu; N... Abbé.

C. *Valmagne*, Fille de Bonnevaux, dans la ville du même nom, fut fondée en 1150, entre Agde & Montpellier, taxée 1400 flor. & 10000 liv. de revenu; N... de Chastenet-Puyféguer, Vic.-G. d'Alby, Abbé, 1781.

III. Carcassonne, *Carcasso*, *Carcassonensis*, ville épiscopale de la premiere Narbonnoise, & de l'Exercat des Gaules, dans le Bas-Languedoc, à 172 lieues de Paris, passe pour avoir été érigé l'an 300; il est du ressort du Parlement & Généralité de Toulouse, Maîtrises des Eaux & Forêts de Quillan & de Castelnauudary; taxé 6000 florins, & 36000 livres de revenu, comprend 122 Paroisses, & 4 Annexes.

Evêque, François-Marie-Fortuné de *Lascaris* Vintimille, des Comtes de Marseille, Abbé de l'Isle-Dieu, Vic.-G. de Soissons, Aumônier du Roi, nommé le 27 Avril 1788, = Jean-Auguste de *Chastenet* de Puyféguer.

Vic.-G. N. de Puyféguer.

N... de Vaubecourt.

N... de Boyer.

N... de Barbañan.

N... de la Feuillée.

N... du Fan.

N... de Bellegarde.

N... Escarguel.

N... Thoron.

N... Ayrolles.

N... de Soiseau.

N... Mangey.

N... de Beaumai.

Secr. de l'Evêché, N... Jouy.

N... Delamyre.

Abbayes.

B. *N. D. de Grasse*, fut bâtie par Charlemagne, pour rendre grâces à Dieu de la victoire qu'il avoit remportée sur les Sarrasins, taxée 463 3 flor. & 18000 liv. de revenu; aux Economats dès 1785.

B. *Saint-Hilaire*, à 2 lieues de Carcassonne, fut fondée par Saint Hilaire, Evêque de cette ville, taxée 466 flor. & 3000 liv. de revenu; N... *Gratet d'Olomieux*, Vic.-G. de Vienne, Abbé, 1781.

B. *Mont-Olivet*, ou *Mont-Olieu*, à 3 lieues de Carcassonne, fut fondée, selon quelques-uns, par Charlemagne, & selon d'autres, par Roger I, Comte de Toulouse, en 920, taxée 1000 flor. & 7500 liv. de revenu; N... de Berard de Montalet-d'Alais, Vic.-G. de Cambrai, Abbé en 1782.

C. *Villelongue*, Fille de Bonnefont, à deux lieues de Carcassonne, fut fondée l'an 1151, taxée 400 flor. & 1500 liv. de revenu; N... de Novy, Abbé de Val-Saintes, Abbé en 1733.

C. *Rieunette*, Fille de Morimond, dans la ville de Carcassonne, vaut 3000 liv.; unie à l'Abbaye de Saint-Bernard de Lombez.

IV. Nîmes, *Nemasus*, *Nemaufensis*, ville épiscopale de la première Narbonnoise, & de l'Exercat des Gaules, dans le Bas-Languedoc, à 160 lieues de Paris, existoit dès l'an 473, sous la métropole de Narbonne; il est du ressort du Parlement de Toulouse, Généralité de Montpellier, Maîtrise des Eaux & Forêts de Montpellier; taxé 1200 florins, & 26.000 livres de revenu; comprend 160 Paroisses & 90 Annexes.

Evêque, Pierre-Marie-Magdeleine Cortois de Balore, né à Dijon en 1734, sacré Evêque d'Alais le 30 Juin 1776, nommé à l'Evêché de Nîmes en 1784.

Vic.-G. N... d'Ornac de Saint- N... de la Garde.

Marcel. N... de Monfaucou.

N... de Rochemore. N... de Marmier.

N... de Champeaux. N... Clemenceau.

N... de Vallongue. Secr. de l'Evêché, N... Pernos.

N... de Belmon.

Abbayes.

B. *Saint-Gilles*, dans la ville du même nom, fut fondée vers 524, taxée 800 flor. & 14000 liv. de revenu; unie à l'Archevêché d'Aix en 1774.

B. *Psalmodie*, étoit très-célebre du temps de Louis-le-Débonnaire, fut sécularisée & établie dans la Ville d'Aigue-mortes par François I; mais ce Chapitre a été transféré à Alais en 1692, taxé 500 flor. & 10000 liv. de revenu.

C. *Franquevaux*, Fille de Morimond, fondée le 3 des Calendes de Juin 1143, taxée 40 flor. & 4000 liv. de revenu; N... Rey, Conseiller au Parlement de Toulouse, Abbé, 1784.

Eglises séculières.

Le Chapitre de la Cathédrale étoit jadis des Chanoines réguliers, sécularisés en 1536. Le Roi nomme à la Prévôté & aux Prébendes à l'alternative avec le Chapitre; N... de S.-Marcel, Prévôt.

Chapitre de S.-Gilles, Le Roi nomme à la moitié des Prébendes.

V. Montpellier, *Montpessul*, *Montispissulanensis*, ville épiscopale, capitale du Bas-Languedoc, à 156 lieues de Paris, existoit dès l'an 589, dans la ville de Maguelone, d'où il fut transféré à Montpellier en 1538, qui fut entièrement détruite. Il est du ressort du Parlement de Toulouse, Généralité & Maîtrise des Eaux & Forêts de Montpellier; taxé 4000 florins, & 44,000 livres de revenu, comprend 120 Paroisses.

Evêque, Comte de Melgueil & de Mont-Ferrand, Joseph-François de Malide, né à Paris le 12 Juillet 1730, sacré Evêque d'Avranches le 31 Août 1766, nommé à l'Evêché de Montpellier en 1774, ci-devant Vic.-G. du Diocèse de Laon.

Vic.-G. N. de Jons.
N... Farjon.
N... de Gaston.
N... des Paillieres.
N... de Grainville.

N... de Rey.
N... le Héricy.
N... de S.-Souplet.
Secr. de l'Evêché, N... Verdier.

Abbayes.

B. *Aniane*, dans la ville du même nom, fut fondée par S. Benoît, fils du Comte de Maguelone, qui, ayant quitté son Monastere de Saint-Seine, en Bourgogne, vers l'an 780, bâtit un petit Hermitage, & n'ayant pu suffire au nombre de ses Disciples, il fallut y faire un Monastere, & y mourut en 821; taxée 813 flor. & 12000 liv. de revenu; N... de Tournonnet, Vic.-G. de Meaux, Abbé en 1782.

B. *Saint-Genex*, unie à Vignogout en 1749, valoit 5000 liv.

B. *Gigean*, dans la ville du même nom, en Languedoc, supprimée en 1742, valoit 2000 liv.

C. *Vignogout*, Fille de Vallemagne, vaut 6000 liv.; N... de Coulongue, Abbesse, 17...

VI. Lodeve, *Lodovensis*, ville épiscopale de l'Exercat des Gaules, à 150 lieues de Paris, reconnoît saint Flour pour son apôtre & son premier Evêque, qui vivoit à la fin du quatrième siècle; il est du ressort du Parlement de Toulouse, Généralité & Maîtrise des Eaux & Forêts de Montpellier; taxé 1060 florins, & 36000 livres de revenu, comprend 58 Paroisses, & 5 Annexes.

Evêque, Jean-Félix-Henri de Fumel, né à Toulouse en 1717, sacré le 5 Juillet 1750.

Vic. G. N... Bretonneau.
N... d'Hargicourt.
N... de Fumel.
N... Veron.

N... de Ligonès.
M... de Massals.
Secret. de l'Evêché, N... Lonjon.

Abbayes.

B. *Saint-Sauveur*, située dans la ville de Lodeve, fut fondée par S. Fulcran, Evêque de cette ville, taxée 400 flor. & 1500 liv. de revenu; N... Douzanville, Vic.-G. d'Acqs, Abbé en 1770.

B. *Saint-Guillaume-du-Désert*, dans le Bourg du même nom, en Languedoc, fut bâtie par S. Guillaume, Gouverneur d'Aquitaine, du temps de Charlemagne, en 804, taxée 600 flor. & 4500 liv. de revenu; unie à l'Evêché de Lodeve en 1781.

B. *Gorjan*, près la ville de Clermont en Languedoc, fut fondée

l'an 1350, par Angles, Seigneur de Lozieres, du temps de Bertrand Dumas, Evêque de Lodeve, vaut 4000 liv. ; N... de Galiffet, Abbesse.

VII. Uzez, *Ucetia, Uticensis*, ville épiscopale de la premiere Narbonnoise, à 134 lieues de Paris, existoit dès le cinquieme siecle ; il est du ressort du Parlement de Toulouse, Généralité de Montpellier, Maîtrise des Eaux & Forêts de Villeneuve-de-Berc ; taxé 1000 florins, & 25000 livres de revenu, comprend 196 Paroisses & 16 Annexes.

Evêque, Seigneur d'Uzez, Henri-Benoît-Jules de Bethisy, né au Château de Mezieres, Diocèse d'Amiens, le 28 Juillet 1744, sacré le 16 Janvier 1780, ci-devant Vic. G. de Reims.

Vic.-G. N... de Chervin.

N... de Ferdinand.

N... de Ribere.

Secret. de l'Evêché, N... Viel.

N... d'Autun.

Abbaye.

C. *Valsuave*, dans la ville de Bagnols, vaut 5000 liv. ; N... de Pigeon, Abbesse.

VIII. Saint-Pons, *Sanctus Pontius*, petite ville épiscopale, dans le Bas-Languedoc, à 150 lieues de Paris, étoit une Abbaye, fondée en 936, sous le regne de Louis-d'Outremer, érigée en Evêché par le Pape Jean XXII, en 1318 ; il est du ressort du Parlement de Toulouse, Généralité de Montpellier, Maîtrise des Eaux & Forêts de Castres ; taxé 3450 florins, & 35000 livres de revenu, comprend 45 Paroisses & 5 Annexes.

Evêque, Louis-Henri de Bruveres de Chalabre, né au Diocèse de Saint-Papoul en 1731, d'abord Vic.-G. de Carcassonne, sacré le 12 Avril 1770.

Vic.-G. N... de Pardaillan.

N... de le Coues.

N... de Foucaud.

Secret. de l'Evêché, N... Benaben.

N... de S.-Geyrat.

Abbayes.

B. *Saint-Aignan*, taxée 400 liv. & 4000 liv. de revenu ; N... Abbé.

P. *Fonichaud*, taxée 300 flor. & 10000 liv. de revenu ; N... de Lisle, Vic.-G. de Nevers, Abbé, 1784.

IX. Aleth, *Alethæ, Alethenfis*, ville épiscopale du Bas-Languedoc, à 150 lieues de Paris, n'étoit autrefois qu'une Abbaye de l'Ordre de saint Benoît, qui fut érigée en Evêché, par le Pape Jean XXII, en 1319 ; il est du ressort des Parlements de Toulouse & de Perpignan, Généralité de Montpellier, Maîtrise des Eaux & Forêts de Quillian ; taxé 1500 florins, & 25000 livres de revenu, comprend 87 Paroisses & 37 Annexes.

Evêque & Comte d'Aleth, Charles de Lacropte de Chanterac, né dans le Diocèse de Périgueux en 1724, sacré le 19 Juin 1763, ci-devant Chanoine-Trésorier de Noyon, & Vic.-G. d'Autun, résidant à Moulins.

Vic.-G. N... Cairol.

N... Poifar.

N... de Fabry.

Secret. de l'Evêché, N...

N... de Luillier.

X. Alais, *Alesia, Alesienfis*, ville épiscopale, à 150 lieues de Paris, fut démembré de celui de Nîmes, & érigé en Evêché en 1694, par le Pape Innocent

ment XI. Il est du ressort du Parlement de Toulouse, Généralité & Maîtrise des Eaux & Forêts de Montpellier; taxe 300 florins, & 18 000 livres de revenu; comprend 83 Paroisses, & 3 Annexes.

Evêque, Louis-François de *Baufset*, né à Pondichéry le 14 Décembre 1748, sacré le 18 Juillet 1784, ci-devant Administrateur de l'Evêché de Digne, & Vic.-G. d'Aix.

Vic.-G. N... Doms-Alais.
N... de Lirac.
N... de S.-Sauveur.

N... Giraud.
N... Saint Chamas.
Secret. de l'Evêché, N... Adoul.

Abbayes.

B. *Sauve*, fut fondée en 1029 par la Comtesse Garfendis, avec son fils Bermont, taxée 300 flor. & 4000 liv. de revenu; N... de Glandevès, Vic.-G. de Noyon, Abbé, 1783.

B. *Sendras*, fondée avant l'an 1176, taxée 200 flor. & 2000 liv. de revenu; N... Abbé.

C. *Fonts Sainte-Claire*, ou *les Fontaines*, N... de Ganges, Abbesse.

XI. Perpignan, *Perpignianum*, *Perpigniacensis*, ville épiscopale du Rouffillon, de la premiere Narbonnoise, & de l'Exercat des Gaules, à 200 lieues de Paris. fut érigé à Elne en 589, & transféré à Perpignan en 1602; il est du ressort du Conseil-Supérieur & Généralité du Rouffillon, Maîtrise des Eaux & Forêts de taxé 1,500 florins, & 18,000 livres de revenu; comprend 180 Paroisses & 20 Annexes.

Evêque, N... d'Esponchès, ci-devant Vic.-G. de Senlis, Chanoine de Nîmes, nommé, par le décès de Jean-Gabriel d'Agay, le 28 Septembre 1788.

Vic.-G. N... Demonteils,
N... de Balanda.
N... Vidalier.
N... Rovira.
N... de la Boiffiere.

N... Carriere.
N... de Campredon.
N... du Roure.
N... Dupuy de Saint-Martin.
Secr. de l'Ev. N... Aubert.

Abbayes d'Hommes.

B. *Notre-Dame d'Arles*, fut fondée dans le dixieme siecle, par les Comtes de Cerdagne; t. 400 flor. & 6000 liv. de revenu; Sébastien-Charles-Philippe-Roger de *Cahusac* de Caux, Evêque d'Aire, Abbé en 1776.

B. *Bergerie des Fontaines*, ou *Saint-Geniès*, fut fondée par Louis-le-Débonnaire, & rétablie par l'Abbé Guillaume; elle est à la nomination de l'Abbé de Montserrat, qui n'y met qu'un Président; t. 200 flor. & 3000 liv. de revenu.

B. *Saint-Martin de Canigoux*, fondée en 1020 par Guifret, Comte de Cerdagne, elle est régulière; t. 300 flor. & 5000 liv. de revenu; N... Grumet, Abbé 17...

B. *Saint-Michel de Couchan*, fut bâtie par des Moines, du temps de Charles-le-Chauve, qui confirma la fondation par privilege de l'an 817, elle est régulière; t. 200 flor. & 12000 liv. de revenu; N... Abbé.

C. *Valbonne*, t. 50 flor. & 1200 liv. de revenu; N... de Bretonneau, Vic.-G. de Lodeve, Abbé en 1772.

Année 1789.

G 2

C. *Saint-André du Jau*, t. 100 flor. & 800 liv. de revenu : N...
Mefnard de Choufy, Vic.-G. de Bourges, Abbé, 1784.

A. *Notre Dame de la Reale*, t. 400 flor. & 8000 liv. de revenu,
unie à l'Evêché de Perpignan en 1780.

Prieuré.

Notre-Dame de Salvetat : N... Prieur.

ARCHEVÊCHÉ DE PARIS.

Paris, *Parisi*, *Parisiensis*, *Lutetia*, ville Archiépiscopale, capitale du Royaume, de la quatrième Lyonnaise, étoit Evêché dès le troisième siècle, sous la métropole de Sens; mais à la requête du Roi Louis XIII, il fut érigé en Archevêché, par Bulle du Pape Grégoire XV, le 13 Novembre 1622. On lui donna d'abord pour Suffragans, les Evêchés d'Orléans, de Meaux & de Chartres; ensuite, en 1693, on y ajouta Blois, par une Bulle d'Innocent XII, à la requête du Roi Louis XIV, qui, au mois d'Avril 1674, donna des Lettres-Patentes à Versailles, qui furent registrées au Parlement de Paris, le 18 Août 1690, pour ériger l'Archevêché de Paris en Duché-Pairie, sous le titre de Saint-Cloud, en considération de François de Harlay, qui en étoit Archevêque, tant pour lui que pour ses successeurs; mais ce titre de Duché-Pairie a été transféré, par le Roi Louis XVI, sur la Seigneurie de Bois-le-Vicomte, que S. M. a érigée en Duché-Pairie en 1787.

Les Archevêques de Paris sont Conseillers-nés du Parlement de Paris. Avant M. de Péréfixe, les Archevêques de Paris n'avoient aucune juridiction sur le faubourg Saint-Germain, qui étoit entièrement soumis à l'Abbé de Saint-Germain-des-Prés; mais par transaction du 20 Septembre 1663, la juridiction spirituelle fut laissée à l'Archevêque & à ses successeurs, & celle de l'Abbé restreinte *inter claustra*, à la charge que le Prieur de cette Abbaye seroit Vicaire-Général-né de l'Archevêque de Paris. Il est du ressort du Parlement & Généralité de Paris; taxé 4283 florins, & 200,000 livres de revenu; comprend 493 Paroisses & 7 Annexes.

Archevêque, Antoine-Eléonore-Léon le Clerc de Juigné, né à Paris en 1718, d'abord Vic.-G. de Carcassonne, Agent du Clergé en 1760, sacré Evêque de Châlons-sur-Marne le 29 Avril 1764, nommé à l'Archevêché de Paris, par le décès de Christophe de Beaumont du Repaire, le 23 Décembre 1781.

Vic.-G. N... Chevreuil; Docteur N... de Dampierre.
& Professeur de Sorbonne. N... de Boisbasset.

N... Asseline, Docteur & Professeur N... de Malvaux.
de Sorbonne. N... de Labintinaye.

N... d'Argent. Secr. de l'Archev. N... Godescart
N... de Floirac. & N... Gervais.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Germain-des-Prés*. Childebert premier, Roi de Paris, & troisième fils du Roi Clovis, à la persuasion de Saint Germain, Evêque de Paris, fonda, vers l'an 550 & l'an 48^e de son règne, & fit bâtir l'Abbaye & l'Eglise de Sainte-Croix & de Saint-Vincent, dont elle portoit autrefois le nom, & lui donna le fief d'Illy avec toutes ses dépendances, qui étoient fort grandes. Elle fut exemptée de la Jurisdiction épiscopale le 21 Août 569; dix Papes ont confirmé cette exemption, & ont accordé à l'Abbé la permission de porter la mitre, l'anneau & les autres ornemens épiscopaux. Saint Germain étant mort en

378, fut enterré en la Chapelle Saint Simphorien, & ses reliques transférées dans l'Eglise de Sainte-Croix, qui prit, ainsi que le Monastere, le nom de *Saint-Germain*; elle est taxée 4000 fl. & 180,000 l. de revenu. Elle est aux Economats depuis la mort du Cardinal de la Roche-Aimon.

B. *Saint-Denis en France*, à 2 lieues de Paris. Une Dame, nommée *Caulle*, ayant reçu le corps de Saint Denis & fait enlever ceux de Saint Rustique & de Saint Eleuthere, Martyrs, les ensevelit dans un champ, & marqua quelque temps après le lieu de leur sépulture par une tombe qu'elle y fit élever, & sur lequel les Chrétiens bâtirent depuis une Chapelle. Sainte Genevieve fit bâtir une Eglise en l'honneur de Saint Denis, sur les ruines de la premiere: avant Clotaire II, pere de Dagobert premier, il y avoit en cet endroit une Communauté Religieuse & un Abbé, & l'Eglise & le Monastere existoient dès l'an 627; le titre d'Abbé fut supprimé, & la Menfe Abbatiale unie à la Maison de Saint-Louis de Saint-Cyr, par Bulle du 23 Janvier 1691; t. 6000 flor. & 100,000 liv. de revenu.

B. *Saint-Magloire*, fut fondée par Hugues Capet, Maire du Palais, & Duc de France, l'an 675: c'étoit originairement un hôpital fondé pour des Pèlerins qui tombaient malades, passant pour aller à Saint-Jacques de Compostelle en Galice; mais ceux qui servoient les malades, prirent la règle de Saint Augustin, se vêtirent de soutanes, & sont demeurés dans cette maison jusqu'en 1572; elle fut donnée par les sollicitations de la Reine Catherine de Medicis, aux Religieux de Saint Benoît, qui occupoient Saint-Magloire de la rue Saint-Denis, où cette Reine établit des Filles Pénitentes, auxquelles elle avoit pris le Couvent pour bâtir l'hôtel de Soissons. En 1620, la Menfe Abbatiale fut réunie à l'Evêché de Paris, & celle des Religieux, aux Prêtres de l'Oratoire, pour l'établissement d'un Séminaire; t. 317 fl. & 18000 l. de revenu.

B. *Saint-Maur-les-Fossés*, fut fondée en 638 par Blidegifile, Archid. de Paris, au lieu nommé le Camp des Bagaudes, unie à l'Archevêché de Paris en 1545; t. 750 flor. & 20000 liv. de revenu.

B. *Saint-Pierre de Lagny*, à 7 lieues de Paris, fut bâtie vers l'an 648, par Saint Furcy, Gentilhomme Ecossois. Ayant été détruite par les Normands, elle fut rétablie, dans le dixieme siecle, par Humbert de Vermandois, Comte de Troyes & de Meaux, qui y fut enterré en 993; t. 300 flor. & 12000 liv. de revenu: N... de Green de Saint-Marfaul, Evêque de Pergame, Abbé dès 1779.

C. *Les Vaux de Cernay*, fut bâtie aux Calendes de Novembre 1128, par Simon de Neufle-le-Chatel, Connétable de France, & par Eve, sa femme; t. 333 fl. & 9000 l. de revenu: Louis-Charles Duplessis-d'Argentré, Evêque de Limoges, Abbé en 1766.

C. *Notre-Dame du Val*, fille de la Cour-Dieu, fondée le 17 des Cal. de Décembre 1143, fut unie à la Maison des Feuillans de la rue Saint-Honoré; elle étoit taxée 900 fl. & 10000 liv. de revenu.

A. *Saint-Victor*, ne fut d'abord qu'un Prieuré dépendant de l'Abbaye Saint-Victor de Marseille. Louis-le-Gros en chassa les Moines, & y mit des Chanoines réguliers de Saint Ruf; t. 1000 fl. & 35000 l. de revenu, vacante par la mort d'Antoine de Malvin de Montazet, Archevêque de Lyon.

A. *Sainte-Genève*, où cette Sainte mourut vers l'an 500, après avoir vécu plus de 80 ans : on bâtit d'abord sur son sépulcre un oratoire de bois ; mais ensuite Clovis, par le conseil de la Reine Clotilde, y fit commencer une grande Eglise dédiée à Saint Pierre & à Saint Paul, l'an 499, que la Reine acheva après sa mort. Elle fut d'abord servie par des Moines, mais Clovis y mit des Chanoines qui vivoient en commun, & fit bâtir, dans l'endroit où est maintenant la Maison Abbatiale, un Palais pour s'y loger. Il fut enterré dans cette Eglise l'an 503, & la Reine Clotilde, son épouse, l'an 537. Cette Eglise & les autres bâtimens esuyèrent toute la fureur des Normands, & on conjecture qu'elle fut rebâtie par le Roi Robert ; elle est chef de Congrégation régulière, appelée Congrégation de France. L'Abbé est électif & triennal ; t. 800 fl. & 50000 l. de revenu : N... Roussellet, Abbé.

A. *Notre-Dame d'Héribaux*, de la Congrégation de France, à 1 lieu de Lusarche, fondée en 1131 ; t. 71 fl. & 8000 l. de revenu : N... de Damas d'Antigny, Abbé, 1784.

A. *Livry*, fondée en 1186, par Guillaume de *Gallende*, à 3 lieues de Paris ; t. 150 flor. & 4000 liv. de revenu : N... de Sainte-Fare, Vic.-G. de Toulouse, Abbé, 1781.

A. *Hivernaux*, à 1 lieu de Brie-Comte-Robert ; t. 66 fl. & 3000 l. de revenu : N... de Boutouillic, ancien Vic.-G. de Vannes, Abbé, 1775.

A. *La Roche-Levis*, fut fondée par les Seigneurs de la Maison de Levis en 1190 ; t. 33 flor. & 3000 liv. de revenu : N... de Saint-Cyr, Vic.-G. de Châlons-sur-Marne, Abbé en 1788.

P. *Hermilieres*, à 6 lieues de Paris, près Lagny, fondée en 1160, doit son origine à la piété des ancêtres de la Reine Adelle, troisième femme de Louis VI, Roi de France, & fille de Thibaud le Vieil, Comte de Champagne, suivant la Chartre qu'elle fit expédier en 1202 ; t. 233 fl. & 4000 l. de revenu : N... d'Oillamson, Vic.-G. de Rouen, Abbé, 1784.

Abbayes de Filles.

B. *Montmartre*, fondée en 1133, par le Roi Louis-le-Gros, & Adélaïde, ou Alix de *Savoie*, sa femme, qui y fut enterrée ; elle vaut 28000 liv. Marie-Louise de *Montmorency-Laval*, Abbesse.

B. *Notre-Dame du Val-de-Grace* : ces Filles furent transférées à Paris en 1621, du Val-Profond, près de Bievre. La Reine Anne d'*Autriche* les fit loger dans le vieil Hôtel de Valois, qui fut abattu en 1645, pour y commencer le superbe édifice que l'on y voit à présent ; l'on y conserve le cœur de plusieurs Reines, & autres personnes de la Famille Royale, & de la Maison d'Orléans. Le Roi Louis XIII a donné à ces Religieuses le pouvoir d'élire leur Abbesse, selon leur ancienne institution.

B. *Chelles*, à 4 lieues de Paris ; les premiers fondemens de cette Abbaye furent jetés par la Reine Sainte Clotilde, & continués par Sainte Bathilde vers l'an 660, qui s'y enferma en 665, ayant quitté la pourpre pour se rendre Religieuse, & y mourut en 680 ; elle vaut 30000 liv. N... de Clermont-Gessan, Abbesse.

B. *Hierres*, fut fondée du temps d'Etienne, Evêque de Paris, vers l'an 1122, par Eustache, Comtesse d'Erampes & de Corbeil, sœur du Roi

Louis-le-Gros ; elle vaut 10000 liv. N... Pasquier de Franclieu, Abb.

B. *Giff*, fondée auprès de Châteaufort, vers l'an 1140, par Maurice de Sully, Evêque de Paris ; vaut 8000 liv. unie à l'Abbaye de Chaillot en 1785.

B. *Malnove*, fondée l'an 1171, à 2 lieues de Lagny ; vaut 8000 l. N... de Saillans, Abbesse ; unie aux Ursulines de Versailles en 1772.

B. *Jerfy*, fut fondée en 1269, par Alphonse, Comte de Toulouse & de Poitiers, frere de Saint Louis, & Jeanne de Toulouse, sa femme ; vaut 6000 liv. N... de Bracque, Abbesse.

B. *Issy*, fondée en 1659, unie depuis à celle de Jerfy ; vaut 5000 liv.

C. *Saint-Antoine*, fondée en 1191, par Foulques, fameux Prédicateur pour la Croisade, & Curé de Neuilly, près Paris, a donné son nom à un quartier de Paris, où les ouvriers sont tous exempts de la maîtrise ; elle vaut 30000 liv. N... de Beauvais, Abbesse.

C. *Port-Royal*, doit son origine à Mathilde de Garlande, femme de Matthieu premier de Marly, cadet de la très-illustre Maison de Montmorency, qui, partant pour la Terre-Sainte, laissa à sa femme une somme pour l'employer à des œuvres pieuses. Elle fonda le Monastere du Port-Royal, près Chevreuse ; mais Angélique Arnaud en étant Abbesse, elle s'établit à Paris, à l'extrémité du fauxbourg Saint-Jacques, dans une fort grande maison que sa mere lui avoit donnée ; ce fut là qu'elle fit bâtir l'Abbaye du Port-Royal de Paris. Elle obtint, par Lettres-Parentes du Roi Louis XIII, la permission d'y transférer toute sa Communauté, ce qui fut approuvé par l'Archevêque de Paris & par l'Abbé de Cîteaux ; elle se démit de sa dignité pour y rétablir l'élection, ce qui fut confirmé par Bulle du mois de Juin 1627 ; elle vaut 12000 l. N... de Dio Montpeyroux, Religieuse, nommée Abbesse, 28 Septembre 1788.

C. *Abbaye-aux-Bois*, fille de Clairvaux, fut transférée du Diocèse de Noyon en la ville de Paris, sous le regne de Louis XIII, dans le Couvent appellé des Dix-Vertus ; elle vaut 20000 liv. ; N... de Moreton Chabillant, Abbesse.

C. *Maubuiffon*, fut d'abord établie en 1241, par Blanche de Castille, mere de Saint Louis, en un lieu appellé Aulnay, & après qu'elle eut acquis en 1243, la terre de Maubuiffon, elle la transféra en ce lieu ; elle vaut 25000 liv. : N... de Baynac, Abbesse.

C. *Panthenont*, fondée environ l'an 1218, fut unie à l'Ordre de Cîteaux en 1221, puis réduite en Prieuré d'Hommes, près Beauvais, en 1483, puis restituée aux Filles, & transférée en la ville de Beauvais, en 1647, puis à Paris, le 12 Avril 1671 ; elle vaut 10000 liv. : N... de Béthify-Mezieres, Abbesse : N... de Virieu, Coadjutrice.

A. *Sainte-Périne de Chaillot*, fondée près la forêt de Compiègne, par Philippe-le-Bel, vers l'an 1300, & depuis transférée à la Villette, près Paris, puis à Sainte-Genevieve de Chaillot ; elle vaut 8000 liv. : N... Baudon, Abbesse.

C. *Long-Champ*. Isabelle de France, sœur du Roi Saint Louis, fonda cette Abbaye, où elle mourut le 22 Février 1269, à l'âge de 45 ans, & le Pape Léon X, en 1521, permit de l'honorer à Long-Champ, comme Bienheureuse ; elle est triennale, & vaut 20000 liv.

Prieurés.

B. *Argenteuil*, fondé dans le septième siècle, sous le règne de Clotaire III, par un Seigneur nommé Ermenric, qui le fit bâtir sur son fonds, & l'unit à l'Abbaye de Saint-Denis: les Moines s'étant relâchés, Théodrate, fille de Charlemagne, obtint de son père les débris d'Argenteuil, dont elle fit une belle Abbaye, & s'y enferma. Les Normands y ayant fait irruption, elle fut rétablie par Adelaïs, veuve de Hugues Capet, & mère du Roi Robert, qui la dota de biens considérables; mais les Moines de Saint-Denis reprirent ce Prieuré vers l'an 1129; il vaut 6000 liv.: N... Delaunay, Vic.-G. d'Acqs, Prieur, 1748.

B. *Saint-Denis de Lestree*, dit de la *Chaussée*, vaut 6000 liv. uni au Chapitre de Saint-Paul de Saint-Denis.

B. *Essonne*, fut cédé à l'Abbé de Coulombs, Diocèse de Chartres, pour être uni à son Abbaye, en échange des Prieurés de Saint-Germain-en-Laye, de Marly-le-Bourg, qui dépendoient de cette Abbaye, & vaut 5000 liv.

B. *Saint-Germain-en-Laye*, uni à la Cure du lieu, vaut 3000 liv.

B. *Marly-le-Bourg*, uni à la Cure du lieu, vaut 1500 liv.

A. *Sainte-Catherine du Val-des-Ecoliers*, Conventuel, & vaut 12000 liv.

A. *Longjumeau*, vaut 2000 liv.: N... de Moncroc, Vic.-G. d'Alby, Prieur, 1776.

B. *Ville-Preux*, N... Turlot, Prieur, 1787.

Eglises Collégiales.

Sainte-Chapelle de Paris, fut bâtie & fondée par Saint Louis, en 1245, au lieu où étoit l'Oratoire de N... D. de l'Etoile, fondée par Robert, fils de Hugues Capet; il y fonda en même-temps un Chapitre composé d'un Trésorier & de huit Canoniques, auxquels Philippe-le-Long en ajouta cinq en 1318. Le Trésorier a droit d'officier pontificalement avec la mitre, mais sans crosse, s'il n'est pas Evêque. Le Roi confère de plein droit tous les Bénéfices, & les Bénéficiers sont Commensaux de la Maison du Roi, & jouissent de tous les privilèges y attachés.

Chanoines Prébendiers.

<i>Tréf.</i> Louis-Joseph de Moy.	Marie-Ant. d'Albignac de Montal.
<i>Chantre</i> , N...	Charles-François le Gros.
Marie-Joseph de Conty d'Argicourt.	Pierre Pourteiron, le jeune.
Jacques-Léon de Perthuis.	Melchior Boitel.
Sauveur-Jérôme Morand.	Jean-Baptiste Soos.
Louis-Ch. Passis Seguin d'Aubignan.	Antoine Tourneau.
Pierre Pourteiron.	N... le Gros.

Chapelains perpétuels.

François-Robert Duriot.	Pierre Tisset.
Claude Asselin.	Antoine-Etienne-Nicolas Fautin
Joseph-Honoré Raymond.	des Andoir.
Armand-Henri de Bachelerie.	

Chapelains ordinaires.

Gui-Antoine Bralle.	Jean-François Vavasseur.
Anne-François Duprey.	Sébastien-François de Torcy.
Jean-Nicolas Fréchon.	Antoine Chaviale.

Clercs ordinaires.

Nicolas-Charles Bidault de Gardin-	Adrien Cachelieyre.
ville.	Jacques Chauvet.
Jean-Baptiste Barbier.	Léger Douvillers.
Isachim-Nicolas Lacroix.	

Marguilliers-Clercs.

Adrien-François-Thomas Cheffries.	Jean-Baptiste Lay.
Maitre de Grammaire, Jean Pechon.	
Receveur, Charles-François le Gros.	

Huisfiers Appariteurs.

François Forestier, Geolier.	Pierre Reavoise.
Nicolas Cottin.	Paul Faguet.

Official, André Rat, Avocat du Roi.
 Promoteur, Hugues-Antoine Duberland.
 Greffier, François de Gaulle.

Sainte-Chapelle de Vincennes, fut bâtie par Charles V, qui y étoit né en 1338; il en donna les Lettres-Patentes à Montargis, au mois de Novembre 1379, sous le titre de *Sainte-Chapelle*: le Chapitre est composé d'une Dignité, qui est le Trésorier, d'un Chantre, & de douze Chanoines, qui ont leur logement dans le Château; ils sont regardés comme Commensaux de la Maison du Roi, & sont tous à la nomination de S. M.

Chanoines.

Tréf. N... de la Vernhe.	N... d'Urbecq.
Chantre, N... de Saint-Sauveur.	N... la Borne.
Préb. N... de Luzy.	N... Seguon.
N... Leroux.	N... Fremeaux.
N... Courtade.	N... Vacheron d'Allet.
N... Bimont.	N... de Seré de Rieux.
N... Bayle.	

Saint-Louis du Louvre, jadis Saint-Thomas, composé d'un Doyen qui est électif, de douze Canoncats, dont quatre sont à la nomination du Roi, & sept autres qui sont nommés alternativement par le Roi & par l'Archevêque de Paris.

I. Chartres, *Carnutes*, *Carnotensis*, ville de la quatrième Lyonnaise, & de l'Exercat des Gaules, Evêché dès le quatrième siècle, sous Sens, capitale de la Beauce, ou Pays Chartrain, à 20 lieues de Paris; il est du ressort du Parlement de Paris, Généralité d'Orléans, Maîtrises des Eaux & Forêts de Château-Neuf, de Dourdan & de Rambouillet; taxé 4,000 florins, & 25,000 livres de revenu; comprend 810 Paroisses.

Evêque, Jean-Baptiste-Joseph de Lubersac, né à Limoges le 15 Janvier 1740, sacré Evêque de Tréguier, le 6 Août 1775, nommé à

l'Evêché de Chartres en 1780, ci devant Vic.-G. du Diocèse d'Arles, Aumônier du Roi, & premier Aumônier de feu Madame Sophie.

Vic. G. N... de la Clue.

N... Duplessix.

Charles-Pierre d'Hozier.

N... de Thorigné.

N... de Braffac, l.

N... Seguy.

N... Blanquet.

N... Sieyes.

N... de Moustusjous.

N... Bechamp.

N... le Juge de Braffac.

N... des Charraux.

N... de Méherenc Saint-Pierre.

N... Billard.

N... de Cambis.

Secr. de l'Ev. N... Corté, Clerc, &

N... de Larue.

N... Guillard, Laïque.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Pierre en Vallée*, fondée vers l'an 974; t. 500 flor. & 25000 liv. de revenu: N... de Very, ancien Auditeur de Rote, Abbé en 1762, unie à l'Evêché de Chartres, en 1779.

B. *Josaphat*, à une lieue de Chartres; t. 200 flor. & 3300 liv. de revenu: N... de Lamotte Fénelon, Archidiacre de Metz, nommé Evêque de Laon, le 27 Avril 1788.

B. *Colombs ou Coulons*, t. 803 flor. & 11000 liv. de revenu: N... de Beaupoil de Saint-Aulaire, Vic.-G. de Poitiers, Abbé, 1787.

B. *Neaufte le-vieil*, dans le bourg du même nom, existoit avant l'an 1185; t. 120 flor. & 4500 liv. de revenu: N... de Langlade, Vic.-G. de Rouen, Abbé, 1777.

B. *Bonneval*, au bout de la ville du même nom, fut fondée en 841, par Charles-le-Chauve; t. 606 flor. & 6000 liv. de revenu: Pierre-Augustin Godart de Belbeuf, Evêque d'Avranches, Abbé en 1781.

B. *Tiron en Beauce*, fut fondée en 1109, par les bienfaits de Rotrou, Comte du Perche & de Mortagne; t. 500 flor. & 14000 liv. de revenu: N... de Vermont, Lecteur de la Reine, Abbé en 1771, unie à la Cure de Saint-Louis de Versailles, en 1782.

A. *Saint-Jean en Vallée*, située en la ville de Chartres, fut instituée par Yves de Chartres, qui, en 1099, fit venir des Chanoines réguliers de Saint-Quentin de Beauvais; t. 400 flor. & 4500 liv. de revenu: N... de Moreton Chabillant, Vic.-G. d'Arles, Aumônier du Roi, nommé le 27 Avril 1788.

A. *Saint-Cheron-lès-Chartres*, existoit avant le Roi Clotaire, qui la dota; t. 120 flor. & 3200 liv. de revenu: N... de Riviere, Théol. de N. D. de Paris, Abbé, 1758.

A. *Claire-Fontaine*, dans un bourg du même nom, à huit lieues de Chartres, fut fondée par Simon de Montfort, en 1100; t. 100 fl. & 1000 liv. de revenu: Charles-Pierre d'Hozier, Vic.-G. de Chartres, nommé Abbé le 10 Novembre 1785.

A. *Saint-Vincent-aux-Bois*, près Château-Neuf en Thimerais, fut fondée avant l'an 1212; elle est de la Congrégation de France: t. 60 flor. & 5000 liv. de revenu; René-André de Carbonnières, Aumônier de Monsieur, Abbé en 1781.

A. *La Magdeleine de Châteaudun*, dans la ville du même nom, passe pour avoir été fondée par l'Empereur Charlemagne; t. 200 fl.

& 6000 liv. de revenu : Jean-Jacques-Gabriel le *Vexou de Vezins*, Aumônier du Roi, Abbé, 1778.

P. *Joyenval*, à deux lieues de Saint-Germain-en-Laye, fut fondée par Clovis premier, Roi de France, & selon d'autres, par Barthelemy, Seigneur de Roye, Chambellan de France, en 1221. La Menſe Abbaticale fut unie à l'Evêché de Chartres, en 1698, en conſidération du démembrement de ce Diocèſe, pour compoſer celui de Blois ; r. 100 flor. & 10000 liv. de revenu.

P. *Abbecourt*, régulière & ſituée à une lieue de Poiffy, fut fondée en 1180, par Graſcon de *Poiffy*, beau-frere de Bouchart de *Montmorency*, dont il avoit épouſé la ſœur *Alix* ; r. 100 flor. & 6000 liv. de revenu : N... de *Tilly*, Abbé : N... *Simonet* de *Coulmier*, Coadjuteur.

P. *Grand-champ*, ſituée à deux lieues de Montfort, fondée par Simon IV, Comte de Montfort, pere de Simon V, Duc de Narbonne & Comte de Toulouſe ; r. 100 flor. & 6000 liv. de revenu ; Antoine *Tourteau*, Chan. de la Sainte-Chapelle de Paris, nommé en 1785.

Abbayes de Filles.

B. *Saint-Avy*, vaut 5000 liv. N... de *Fontenailles*, Abbeſſe.

B. *Saint-Corentin-lès-Mantes*, fut fondée par Philippe-Auguste, vers l'an 1201. Le cœur & les entrailles de la Reine *Blanche*, mere de *Saint Louis*, ſont enterrés dans le chœur de cette Eglife : elle vaut 8000 liv. N... de *Boiſſe*, Abbeſſe.

B. *Saint-Remy-des-Landes*, fut fondée par Robert, Evêque de Chartres, en 1164, transférée à *Louye* en 1775 ; vaut 5000 liv. N... Abbeſſe.

B. *Saint-Cyr*, fut fondée par Robert, Evêque de Chartres, mort en 1164 ; elle vaut 10,000 liv. N... de *Guillermin*, Abbeſſe le 12 Juin 1785. Voyez page 136.

B. *Arçiffes*, fut fondée en 1225, par Guillaume, Evêque de Châlons-sur-Marne & Comte du Perche ; r. 125 flor. & 5000 liv. de revenu : N... de *Lubersac*, Abbeſſe.

C. *Leau*, Fille de *Citeaux*, fut fondée à une lieue de Chartres, en 1226, par *Iſabelle*, Comteſſe de Chartres ; *Jean de Chatillon*, Comte de Blois, en augmenta les revenus par ſes bienfaits, en Décembre 1256 ; ſon exemple fut ſuivi par *Pierre*, Comte d'Alençon & de Blois, Prince du Sang de France ; elle vaut 5000 liv. N... de *Vauldrey*, Abbeſſe.

C. *Les Clerets*, fondée par *Mathilde de Brunſwick*, ſœur de l'Empereur *Othon IV*, & femme de *Gaufroy*, Comte du Perche, & par *Thomas*, leur fils, auſſi Comte du Perche, par Lettres du mois de Mai 1213 ; elle vaut 28000 liv. N... de *Villeneuve*, Abbeſſe.

Prieurés.

A. *Hennemont*, uni à la Cure du Port de Marly, vaut 800 liv.

A. *Beaulieu*, uni au Séminaire de Chartres, vaut 3600 liv.

Gr. *Louye*, vaut 8000 liv. N... de *Blanquet*, Vic. G. de Chartres, Prieur, 1770.

B. *Saint-George de Bazainville*, N... de *Gamanzon*, Vic. G. d'Orléans, Prieur, 1768.

B. *Saint-Martin de Bretenecourt*, N... Clozer, Chan. de Coutances, Prieur, 1767.

B. *Saint-Martin de Chomarts*, N... Gavoty, Chan. de Fréjus, Prieur, 1767.

B. *Chuines*, N... de Chabannes, Vic. G. de Nevers, Prieur, 1751.

B. *Saint-Thomas d'Epéron*, vaut 3000 liv. N... du Hauthier, Vic. G. de Rennes, Prieur, 1783.

B. *Maintenon*, N... de Cambesfort, du Diocèse de S. Flour, Pr. 1760.

B. *Saint-Martin de Mantes*, N... de Gamanson, ancien Secrétaire de la Feuille, Prieur, 1770.

B. *Saint-Martin-au-Val*, uni aux Bénédictins de Bonnes-nouvelles d'Orléans, en 1665.

B. *Vieux-Vic*, N... d'Agoult, Prieur, 1780.

B. *Poissy*, fut fondé par Constance, femme du Roi Robert, pour des Moines; mais Philippe-le-Bel le fit reconstruire, & y mit des Religieuses. Ce Prince n'ayant pu achever cet édifice, le recommanda par son testament à ses successeurs, & il ne fut achevé qu'en 1330, par le Roi Philippe de Valois; il vaut 40,000 liv. N... de Quelen, Prieure.

A. *Les Filles-Dieu-lès-Chartres*, vaut 4000 liv. N... de Goussencourt, Prieure.

A. *Les Hospitalières de Mantes*, vaut 3000 liv. N... Prieure.

A. *Les Annonciades de Meulan*, vaut 4000 liv. N... Prieure.

II. Meaux, *Meldæ, Meldensis*, ville de la quatrième Lyonnaise, & de l'Exercat des Gaules, capitale de la Brie, à dix lieues de Paris, étoit Evêché dès l'an 280; il est du ressort du Parlement & Généralité de Paris, Maîtrise des Eaux & Forêts de Crecy; taxé 2,000 florins, & 22,000 livres de revenu.

Evêque, Camille-Louis-Apollinaire de Polignac, né à Paris le 31 Août 1745, sacré le 8 Août 1779, premier Aumônier de la Reine, ci-devant Vic. G. d'Auxerre.

Vic. G. N... Garnier.

N... d'Albignac.

N... David de S. Hilaire.

N... de Roquefeuil.

N... de Saucés.

N... Forget.

N... Jouffineau de Tourdonnet.

N... Guignot.

N... Boullay.

Sec. de l'Ev. N... Maciet.

N... le Begue.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Faron*, en la Ville de Meaux, fut fondée vers l'an 1666, t. 1200 flor. & 20,000 l. de revenu: N... de Ruallem, Chef du Conseil de Mesdames, nommé = N... de Soulanges, le 3 Mai 1788.

B. *Rebais*, fut fondée par Dado, Chancelier du Roi Dagobert premier; t. 333 flor. & 12,000 liv. de revenu: N... nommé = défunt Jean-François de Grave, Evêque de Valence.

A. *Chaage*, fut fondée en 1133, t. 100 flor. & 10,000 liv. de revenu: N... Comte Onesti, Camerier, Secrétaire du Pape, Abbé, 1779.

A. *Jully*, fondée en 1118, a été unie aux Prêtres de l'Oratoire, qui y entretiennent un Collège célèbre par la bonne éducation qu'on y reçoit; t. 500 flor. & 4000 liv. de revenu.

P. *Chambre-Fontaine*, fondée par Milon de CUILLY, & Pierre, Evêque

de Meaux , en 1202 ; t. 100 flor. & 5000 liv. de revenu : N... d'Albignac , Vic. G. de Meaux , Abbé , 1780.

Abbayes de Filles.

B. *Jouarre* , fut fondée vers la fin du règne de Clotaire II , au septième siècle , par le Bienheureux Dadon , frere aîné de S. Ouen , Evêque de Rouen ; elle vaut 10,000 liv. N... de Montmorin , Abbesse.

B. *Farmoustiers* , fut bâtie en 617 , par Sainte Fare , sœur de Saint Faron , Evêque de Meaux , sur un fonds que lui donna son pere Agnery ; elle vaut 20,000 liv. N... Dufort , Abbesse.

C. *Le Pont-aux-Dames* , Fille de Cîteaux , fondée en 1236 , par Hugues de *Chatillon* , Comte de Saint-Paul , de Brie & de Champagne , & Marie d'*Avesnes* , sa femme ; elle vaut 12,000 liv. N... de Laroche-Fontenilles , Abbesse.

A. *Notre-Dame de Meaux* , ou d'*Ormont* , fut fondée auprès de Fismes , dans le Diocèse de Reims , & transférée en la ville de Meaux , en 1636 , à la recommandation du Duc de la Vieuville , Surintendant des Finances , dont la sœur étoit Abbesse ; elle vaut 8000 liv. N... de Lentilhac de Gimel , Abbesse.

Prieurés.

B. *Courteroult* , N... Coupard , Prieur dès 1746.

III. Orléans , *Aureliæ* , *Aurelianensis* , de la quatrième Lyonnaise , dans l'Exercat des Gaules , capitale de l'Orléanois , à 28 lieues de Paris , existoit dès le troisième siècle , sous la métropole de Sens ; il est du ressort du Parlement de Paris , Généralité & Maîtrise des Eaux & Forêts d'Orléans ; taxé 2,000 florins , & 50,000 liv. de revenu ; comprend 265 Paroisses.

Evêque , Louis-François-Alexandre de *Jarente* d'Orgeval , né au Château de Soissons , près Saint-Léon de Bressieux , Diocèse de Vienne , le premier Juin 1746 , Agent-général du Clergé en 1775 , Abbé de Saint-Eloy de Noyon , sacré Evêque d'Olba en Cilicie , & Coadjuteur d'Orléans le 18 Février 1781 , Titulaire à la mort de Louis-Sextius de *Jarente* , son oncle , en 1788.

Vic. G. N... Borros de Gamanson. N... de Beauffet de Roquefort.

N... de Loynes de Talsy.

Sec. de l'Ev. N... Meunier.

N... Parent de Vaffy.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Benoît* sur Loire , t. 2000 flor. & 14,000 liv. unie à l'Archevêché de Bourges en 1772.

B. *Saint-Mesmin* de Micy , située dans un Bourg de l'Orléanois , fut bâtie sur la fin du règne de Clovis , par S. Euspice & S. Maximin , son neveu , dont elle a pris le nom , qu'on appelle par corruption S. Mesmin ; t. 200 flor. & 12,000 liv. de revenu : N... de Chapt de Rastignac , Vic. G. d'Arles , Abbé , 1773.

C. *Noire-Dame de la Cour-Dieu* , fondée le 2 des Cal. de Mai 1118 , par Jean II , Evêque d'Orléans ; t. 120 flor. & 6000 liv. de revenu : N... de Lageard , Vic. G. de Reims , Abbé , 1780.

A. *Saint-Euverte* , située en la ville d'Orléans , t. 500 flor. & 6000 l. de revenu : Florimond de *Maffrey* de Cefargues , Maître de l'Oratoire , Abbé , 1774.

A. N. D. de *Beaugency* , située dans la ville du même nom , fut

fondée par les Seigneurs de Beaugency, t. 75 flor. & 15,000 liv. de revenu : N... d'Osmond, Vic. G. de Cominges, Abbé, 1786.

Abbayes de Filles.

B. *Saint-Loup*, n'étoit autrefois qu'un Prieuré, qui fut érigé en Abbaye en 1639, en faveur d'Anne-Marie de *Cocheflet* de Vaugelas ; elle vaut 8000 liv. N... de l'Arbouft, Abbesse.

C. *Lieu-Notre-Dame*, près Remorentin, fondée au mois de Mai 1222, par Isabelle, femme de Jean, Comte de Chartres, dont la fondation fut confirmée par S. Louis en 1244 ; elle vaut 10,000 liv. N... de Rochemore, Abbesse.

C. *Voisine*, vaut 6000 liv. elle a été supprimée.

IV. Blois, *Blesæ*, *Blesensis*, Evêché détaché de Chartres, & Suffragant de Paris en 1697, capitale du Blaisois, à 45 lieues de Paris ; il est du ressort du Parlement de Paris, Généralité d'Orléans, Maîtrise des Eaux & Forêts de Blois ; taxé 2,533 florins, & 24,000 livres de revenu ; comprend 200 Paroisses.

Evêque, Alexandre-Amédée-Adon-Anne-François-Louis de *Lauziers* Thémines, né à Montpellier le 13 Février 1743, sacré le 6 Octobre 1776, ci-devant Vic.-G. de Senlis, & Aumônier du Roi.

Vic.-G. N... de Beaumont.

N... de la Blandiniere.

N... de Pontevès.

Secr. de l'Evêché, N... Habert.

N... de Saint-Martin.

Abbayes.

B. *La Trinité de Vendôme*, située dans la ville de Vendôme, fut fondée par Geofroy *Marcel*, Comte d'Anjou, & Agnès de *Bourgogne*, sa femme, en 1032, taxée 2000 flor. & 14000 liv. de revenu ; Henri-Joseph-Claude de *Bourdeilles*, Evêque de Soissons, Abbé en 1753, unie au Chapitre Cathédral de Blois, au Collège de Vendôme, & au Séminaire de Blois, en 1786.

C. *L'Aumône*, ou *Citeaux*, taxée 100 flor. & 4500 liv. de revenu ; N... d'Entraigues, Vic.-G. de Bordeaux, Abbé, 1748.

A. *Bourg-Moyen*, est fort ancienne, & Eudes, Comte de Blois, II du nom, & Berthe sa femme, lui firent une donation l'an 994 ; taxée 350 flor. & 6000 liv. de revenu, unie à l'Evêché en 1697.

La Guiche, fondée en 1272, par Jean de *Châtillon*, Comte de Blois, & Alix de *Bretagne*, sa femme ; elle vaut 3500 liv. & est élective.

ARCHEVÊCHÉ DE REIMS.

Reims, *Remi*, *Remensis*, ville archiépiscopale en Champagne, métropole de la seconde Belgique, & de l'Exercat des Gaules, à 32 lieues de Paris, existoit dès le troisieme siecle. L'Archevêque de Reims est le premier Duc & Pair de France, Légitimé du Saint-Siege Apostolique, & Primat des Gaules Beligiques : il a le privilege de sacrer nos Rois ; il est du ressort du Parlement de Paris, Généralité de Champagne, Maîtrise des Eaux & Forêts de Reims ; taxé 4,750 florins, & 55,000 livres de revenu.

Ses Suffragans sont, Soissons, Châlons, Laon, Senlis, Beauvais, Amiens, Noyon & Boulogne.

Archevêque, Duc & Pair, Alexandre-Angélique de *Tateyrand-Pérignon*, né à Paris en 1736, nommé Coadjuteur de l'Archevêché de

Reims en 1766, sacré Archevêque de Trajanople, le 28 Décembre de la même année, Archevêque de Reims en 1777.

Vic.-G. N... de la Condamine de	N... d'Humieres.
Lescure.	N... de Rouyer.
N... Duroc de Monrons.	N... de Grimaldy.
N... Bourlier.	N... de Saint-Albin.
N... de Coucy.	N... Rondeau.
N... Dupleix de Cadignan.	N... Labroue de Vareilles.
N... de Mannay.	N... la Tourette.
N... de Lageard.	Secretaires de l'Arch. N... Bauny
N... de Talleyrand-Périgord.	& N... Tilmon.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Remy*, située en la ville de Reims, fut bâtie du temps de Charlemagne, vers l'an 756, & réunie à l'Archevêché en 1777, taxée 5382 flor. & 32000 liv. de revenu.

B. *Saint-Nicaïse*, située dans la ville de Reims, fondée en 820, unie à la Sainte-Chapelle de Paris en 1690, taxée 1000 flor. & 40000 liv. de revenu.

B. *Hautvilliers*, à 4 lieues de Reims, fondée en 662, taxée 700 fl. & 30000 liv. de revenu; N... de Bayanne, Auditeur de Rote, Abbé, 1780.

B. *Saint-Basle*, à 3 lieues de Reims, fondée vers l'an 576, taxée 750 flor. & 8500 liv. de revenu; N... de Beaumont d'Autichamp, Chan. de Paris, Abbé, 1778.

B. *Mouzon*, fondée en 971, taxée 850 flor. & 20000 liv. de revenu; Gabriel-François Moreau, Evêque de Mâcon, Abbé, 1782.

C. *Chery*, fondée le 5 des Calendes de Novembre 1135, taxée 300 flor. & 6000 liv. de revenu; N... Hennequin d'Ecquevilly, Abbé, 1776.

C. *Val-le-Roy*, fondée le 15 des Calendes de Mars 1149, par Jean, Comte de Coucy, taxée 400 flor. & 12000 liv. de revenu; N... de Chamillart, ancien Vic.-G. de Bayeux, Abbé, 1741.

C. *Signy*, fondée le 13 des Calendes d'Avril 1134, taxée 800 flor. & 50000 liv. de revenu; Arthur-Richard de Dillon, Archevêque de Narbonne, Abbé, 1787.

C. *Elan*, fondée par Witer, Comte de Réthel, le 1 Août 1140, & par Hugues, Comte de Nevers & de Réthel, qui en augmenta la fondation en 1120, taxée 200 flor. & 6500 liv. de revenu; N... de Damas, Vic.-G. de Nevers, Abbé, 1785.

C. *Bonne-Fontaine*, fondée en 1152, par Nicolas, Seigneur de Rumigny, frere de Clairembault, Seigneur de Rosoy-Chaumont; taxée 250 flor. & 4800 liv. de revenu; N... de Hercé, Vic.-G. de Nantes, Abbé, 1778.

C. *Ignny*, fondée le 4 des Ides de Mars 1127, par Rainard, Archevêque de Reims, taxée 500 flor. & 20000 liv. de revenu; N... de Coucy, Aumônier de la Reine, Abbé, 1777.

A. *Saint-Denis*, fondée en 860 par Hincmar, Archevêque de Reims, taxée 900 flor. & 18000 liv. de revenu; N... de Talleyrand-Périgord, ancien Agent du Clergé, Abbé, 1775.

A. *Saint-Martin d'Espernay*, fondée par Thibaud, fils aîné d'Eudes II, Comte de Champagne & de Brie, en 1030, taxée 33 flor. & 4500 liv.

de revenu ; N... de la Condamine de Lescure, Vic.-G. de Reims, Abbé, 1776.

A. Landeyes, taxée 200 flor. & 6000 liv. de revenu ; N... de Caqueray, Vic.-G. de Verdun, Abbé, 1778.

P. Belleval, fondée par Adalberon, Evêque de Verdun, en 1133, taxée 350 flor. & 9000 liv. de revenu ; François-Joseph de Malide, Evêque de MontPELLIER, Abbé, 1778.

P. Laval-Dieu, fondée en 1125, est élective & régulière, taxée 66 flor. & 6000 liv. de revenu ; Dom Ysoire, Abbé.

P. Longuay, taxée 150 flor. & 1800 liv. de revenu ; N... Gigot de Bois-Bernier, Vic.-G. de Sens, Abbé, 1784.

P. Chaumont-en-Portien, taxée 80 fl. & 8000 l. de revenu ; N... de Saint-Albin, Vic.-G. de Reims, Abbé, 1782.

P. Sept-Fontaines, fondée en 1129, par Hélié, Seigneur de Mezieres, & Ode sa femme, taxée 200 flor. & 7000 liv. de revenu ; N... de Saint-Val, ancien Vic.-G. de Poitiers, Abbé, 1767.

Abbayes de Filles.

B. Saint-Pierre, située en la ville de Reims, fondée en 660 par Saint Baldric, fils du Roi Sigebert ; elle vaut 20000 liv. N... de Thémines, Abbesse en 1762.

B. Avenay, fondée l'an 940, par Sainte Berthe, femme de S. Gombert ; elle vaut 25000 liv. N... d'Espies, Abbesse en 1776.

A. Saint-Etienne, située en la ville de Reims, depuis 1617, vaut 12000 liv. N... Seguiet, Abbesse en 1786.

Prieuré.

B. Ventelet, N... le Fevre, Abbé de Chartreuve, en 1760.

I. Soissons, *Suessiones, Suessionensis*, ville capitale du Soissonnois, à 24 lieues de Paris, existoit dès le troisième siècle ; elle est du ressort du Parlement de Paris, Généralité de Soissons, Maîtrise des Eaux & Forêts de..... taxé 2,400 florins, & 23,000 livres de revenu ; comprend 401 Paroisses & 45 Annexes. L'Evêque a le droit de sacrer nos Rois, en l'absence de l'Archevêque de Reims.

Evêque, Henri-Joseph-Claude de Bourdeilles, né dans le Diocèse de Saintes, le 7 Décembre 1720, sacré Evêque de Tulle, le 12 Décembre 1762, nommé à l'Ev. de Soissons en 1764, ci-devant V.-G. de Périgueux.

Vic.-G. N... de Chavigny.

N... Montmignon.

N... de Vintimille.

N... Dubois.

N... de Revilliac.

Secret. de l'Evêché, N... Bouchu.

N... Hubert.

Abbayes d'Hommes.

B. Saint-Médard-lès-Soissons, fut fondée par le Roi Clotaire I, au lieu où il avoit fait enterrer S. Médard, Evêque de Noyon, mort en 545, taxée 1200 flor. & 50000 liv. de revenu ; François-Joachim de Pierre de Bernis, Archevêque d'Alby, Abbé en 1756.

B. Saint-Crespin-le-Grand, taxée 1650 flor. & 10000 liv. de revenu ; N... d'Argens, Vic.-G. de Paris, Abbé, 1782.

B. Saint-Corneille de Compiègne, unie au Val-de-Grace de Paris en 1656, taxée 2000 flor. & 20000 liv. de revenu.

B. Chezy, fondée en 1136 par Enfelme & Guillaume de Cayeux,

taxée 500 flor. & 5000 l. de revenu ; N... de Malvin de Montazet ,
Aumônier du Roi , 1783.

B. *Orbais* , fondée en 673 , taxée 550 flor. & 3000 liv. de revenu ;
N... du Bourg , Abbé , 1751.

C. *Long-Pont* , fondée le 5 des Nones de Mars 1131 , par Joffelin ,
Evêque de Soissons , taxée 550 flor. & 15000 l. de revenu ; N... de
Green de S.-Marfaut , Evêque de Pergame , Abbé , 1776.

A. *S.-Jean-des-Vignes* , fondée en 1076 , par Hugues , Comte de
Château-Thierry , taxée 1250 flor. & 30000 liv. de revenu ; Henri-
Joseph-Claude de *Bourdeilles* , Evêque de Soissons , Abbé , 1778.

A. *Saint-Léger* , située en la ville de Soissons , fondée par Gauzelin ,
Evêque , en 1129 ; elle est régulière & vaut 3000 l. N... Mercier , Abbé.

A. *Saint-Crépin-en-Chaye* , taxée 208 flor. & 3000 liv. de revenu ;
N... de Montbourg , Vic.-G. de Sens , Abbé , 1771.

A. *Effommes* , taxée 150 flor. & 4500 liv. aux Economats , en 1786.
P. *Chartreuse* , taxée 300 flor. & 6000 liv. de revenu ; N... le Fevre ,
ancien Prof. de Sorb. Abbé , 1754.

P. *Lieu-Restauré* , fondée en 1140 , taxée 600 flor. & 3900 liv. de
revenu ; N... Garnier , Vic.-G. de Meaux , Abbé , 1752.

P. *Saint-Ives de Braine* , fondée en 1130 , taxée 500 fl. & 7000 l. de
revenu ; N... d'Aigreville , Abbé , 1778.

P. *Val-Chrétien* , fondée en 1134 , par Rodolphe , Seigneur de
Cramaille , taxée 100 flor. & 2000 liv. de revenu ; N... d'Eymar ,
Vic. G. de Soissons , Abbé , 1770.

P. *Valsery* , fondée en 1122 , taxée 50 flor. & 2000 liv. de revenu ;
N... de Montholon , Vic. G. de Metz , Abbé , 1778.

P. *Clair-fontaine* , fondée dans le Diocèse de Laon & transférée en
celui de Soissons , le 23 Août 1631 , & unie à la Cure de Villers-Cot-
terets , taxée 170 flor. & 9000 liv. de revenu.

P. *Val-Secrez* , taxée 500 flor. & 4000 liv. de revenu ; N... le
Clerc , Abbé , 1737.

Abbayes de Filles.

B. *Notre-Dame de Soissons* , fondée en 658 , par Ebroin , Maire du
Palais , Leurade , sa femme , & leur fils Bouon ; elle vaut 50000 liv.
N... de la Rochefoucauld , Abbesse.

B. *Saint-Remy de Villers Cotterets* ; elle vaut 5000 liv. N... Duprat
de Barbançon , Abbesse.

B. *Morierval* , fondée par le Roi Dagobert , vaut 8000 liv. ; unie
à celle de Royal-Lieu , en 1748.

B. *Royal-Lieu* , vaut 8000 liv. N... de Soulanges , Abbesse.

C. *Argenfoles* , Fille de Clairvaux , fondée en 1224 ; elle vaut 6000
liv. N... de la Mock , Abbesse.

C. *Amour-de-Dieu* , vaut 5000 liv. N... de Landre , Abbé.

A. *La Barre* , à Château-Thierry en Brie , fondée par Jeanne de
Navarre , vaut 6000 liv. N... Abbesse.

Prieurés.

A. *Digny-Cejard* : l'Abbé d'Espernay présente au Roi , qui confirme.

B. *Châillon-sur-Marne* , N... de la Calprenède , Vic.-G. de Sarlat ,
Prieur , 1785.

B. *Saint-Sulpice de Pierre-Fonds*, uni à la Cure de Chantilly.

B. *Hotel-Dieu de Château-Thierry*, N... de la Garde, Prieure.

A. *Saint-Nicolas de Compiègne*, N... Prieure.

II. Chaalons-sur-Marne, *Catalaunum*, ville de la seconde Belgique, & de l'Exercar des Gaules, en Champagne, à 36 lieues de Paris, est épiscopale sous la métropole de Reims, dès le quatrième siècle. L'Evêque est Comte & Pair de France, & porte l'anneau royal au sacre de nos Rois. Il est du ressort du Parlement de Paris, Généralité de Champagne, Maîtrises des Eaux & Forêts de Sainte-Ménéhould, Vitry, Saint-Dizier & Vailly; taxé 3,000 florins, & 24,000 livres de revenu; comprend 300 Paroisses & 80 Annexes.

Evêque, Anne-Antoine-Jules de *Clermont-Tonnerre*, né à Paris le 1 Janvier 1749, sacré le 14 Avril 1782, ci-devant Vic.-G. de Besançon.

Vic.-G. N... de Bieuvry.

N... Dieche.

N... Petit-Jean.

N... Daudé.

N... de Lestrade.

N... Dandigne.

N... de Nazelle.

N... Bescbeter.

N... Pourtain.

N... de Bellegarde.

N... Vaubecourt.

N... de Crancé.

N... de Boulogne.

N... Denis.

N... Pourteyron.

Victor de *Bessiere*, Chan. de Saint-

N... Clermont-Thoury.

Quentin.

N... le Groing de la Romagere.

Secret. de l'Evêché, N... Geoffroy,

N... de Grimouville.

N... de Senlisle.

Abbayes d'Hommes.

A. *Saint-Pierre-au-Mont*, taxée 1300 flor. & 8000 liv. de revenu; N... de Vaubecourt, Vic.-G. Abbé, 1784.

B. *Montier-en-Der*, fondée par S. Bercaire, mort en 685; taxée 300 flor. & 25000 liv. de revenu; Anne-Antoine-Jules de *Clermont-Tonnerre*, Evêque de Chaalons, Abbé, 1782.

B. *Saint-Urbain*, fondée par Archambaud, trente-troisième Evêque de Chaalons; taxée 1000 flor. & 15000 liv. de revenu, aux Economats, en 1784.

B. *Saint-Sauveur-de-Vertus*, taxée 30 flor. & 2000 liv. de revenu; N... de Pradine, Vic.-G. d'Alby, Abbé, 1760.

B. *Moiremont*, taxée 600 flor. & 5600 liv. de revenu; N... de Ville-neuve, ancien Vic.-G. de Montpellier, Abbé, 1766.

B. *Saint-Martin-d'Huiron*, taxée 330 flor. & 3500 liv. de revenu; N... le Cren, du Diocèse de S. Brieux, Abbé, 1769.

C. *Trois-Fontaines*, fondée le 11 Octobre 1118; taxée 40 flor. & 5000 liv. de revenu; François-Joachim de *Pierre* de Bernis, Arch. d'Alby, Abbé, 1758.

C. *Cheminon*, fondée le 13 des Calendes de Mars 1137, vaut 8000 l. de revenu, aux Economats, 1785.

C. *Monstier-en-Argonne*, fondée le 4 des Cal. de Juin 1147; taxée 58 flor. & 15000 liv. de revenu; N... Abbé.

C. *Haute-Fontaine*, fondée en 1136; taxée 33 flor. & 4300 liv. de revenu; N... de Berthelot, Abbé, 1775.

C. *La Charmoye*, fondée le 2 des Nones de Juin 1167; taxée 150 fl. & 6000 liv. de revenu; N... Bayard, Abbé.

A. *Toussaints*,

A. *Toussaints*, fondée l'an 1063, par Roger II, Evêque de Châlons; taxée 606 flor. & 4000 l. de revenu; N... de Chamillard, ancien Vic.-G. de Bayeux, Abbé, 1768.

A. *Saint-Memie*, ou *Menge*, taxée 800 flor. & 6000 liv. de revenu; Laurent-Michel-Eon de *Cely*, Evêque d'Apt, nommé = N... de Rys, le 28 Septembre 1788.

A. *Notre-Dame-des-Vertus*, taxée 200 flor. & 3000 liv. de revenu; N... du Bouzet, Vic.-G. de Reims, Abbé, 1774.

A. *Chatrices*, taxée 100 flor. & 5000 liv. de revenu, aux Economars.

P. *Moncet*, taxée 100 flor. & 4000 liv. de revenu; N... des Lendes, nommé = N... Parisey, le 29 Juin 1788.

Abbayes de Filles.

B. *Andexy*, fondée en 1131, par Simon de *Bayes*, Seigneur de Bayes; vaut 8000 liv.; N... de Saint-Germain, Abbessé.

C. *Saint-Dizier*, fondée par les Comtes de Champagne, vaut 5000 l. unie à Vitry, en 1748.

C. *Saint-Jacques-lès-Vitry*, fondée par Thibaud-le-Grand, Comte de Champagne, vaut 3000 liv.; N... de Pourroy, Abbessé.

Prieurés.

A. *Les Hermites-sous-Vassy*, N... Soldiny, Prieur.

Epineuse-Val, N... de Bourneuf, Doyen de Vitry-le-François, Prieur, 1754.

III. *Laon*, *Laudunum*, ville de la haute Picardie, à 30 lieues de Paris, n'étoit autrefois qu'une Paroisse du Diocèse de Reims, qui fut érigée en Evêché en 497, & l'on prétend que ce fut Hugues-Capet qui fit Duc & Pair de France, Adalberon, Evêque de cette ville, pour lui avoir livré Charles, Duc de Lorraine, dernier Prince de la race des Carolingiens: au sacre de nos Rois, cet Evêque porte la sainte Ampoule; il est du ressort du Parlement de Paris, Généralité de Soissons, Maîtrise des Eaux & Forêts de Laon; taxé 4.000 florins, & 30,000 livres de revenu; comprend 350 Paroisses, & 100 Annexes.

Evêque, Louis-Hector-Honoré-Maxime de *Sabran*, des Comtes de Forcalquier, né dans le Diocèse de Riez, le 4 Décembre 1739, nommé premier Evêque de Nancy en 1774, sacré le 26 Avril 1778, Grand-Aumônier de la Reine.

Vic. G. N... Faucon de Ris,

N... de Voisin.

N... d'Elvincourt.

N... Duhoux de Dombale.

N... Gobert, l'aîné.

N... des Prés de Beaugard.

N... de Proify.

Sec. de l'Ev. N... Gobert, jeune.

N... de Vrevin.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Vincent*, près la ville de Laon, fondée par Brunehaut, femme de Sigebert, Roi d'Austrasie; t. 1000 flor. & 30,000 liv. de revenu: N... le Duc, Abbé, 1786.

B. *Saint-Jean de Laon*, fondée en 640, par Sainte Salaberge, veuve, t. 3000 flor. & 11,000 liv. de revenu, unie à l'Ecole Militaire.

B. *Nogent-sous-Coucy*, t. 66 flor. & 8000 l. de revenu: Jean-Joseph-Victor de *Castellane*, Evêque de Senes, Abbé, 1782.

Année 1789.

H h

B. *Saint-Nicolas de Ribemont*, fondée en 1083, par Anselme, Comte de Ribemont; t. 200 flor. & 10,000 liv. de revenu: N... de Montegut, Aumônier de Madame Elisabeth, Abbé, 1778.

B. *Saint-Nicolas-aux-Bois*, t. 80 flor. & 13,000 liv. de revenu: Louis-Hector-Honoré-Maxime de Sabran, Evêque de Laon, Abbé, 16 Mars 1788.

B. *Saint-Michel en Thiérache*, fondée en 1269, par Pétronille de Roucy, veuve de Raoul, Comte de la Vieuville; t. 500 flor. & 24,000 liv. de revenu; N... de Narbonne-Lara, ancien Aumônier du Roi, Abbé, 1772.

C. *Foigny*, fondée par Barthelemy, Evêque de Laon, qui la donna à Saint Bernard en 1121; t. 600 flor. & 15,500 liv. de revenu: Jean de Lacroix de Caffries, Evêque de Vabres, Abbé, 1754.

C. *Boheries*, fondée le 3 des Cal. de Septembre 1141; t. 80 flor. & 16,000 liv. de revenu: N... de Bayanne, Auditeur de Rote, Abbé, 1775.

C. *Vauclair*, fondée le 10 des Calendes de Janvier 1134, par Barthelemy, Evêque de Laon, & suivant d'autres, par un Comte de Roucy; elle est régulière; t. 300 flor. & 8000 liv. de revenu: N... Ricard, Abbé.

C. *Saint-Etienne de Corne*, t. 67 flor. & 5000 liv. de revenu: N... Abbé.

P. *Prémontré*, Chef d'Ordre, régulière, élective, dépendant immédiatement du Saint-Siege, fut fondée par Saint Norbert, Allemand, par les libéralités de l'Evêque Barthelemy, qui s'en accommoda en 1120; t. 2250 flor. & 45000 liv. de revenu: N... Lecuy, Abbé.

P. *Saint-Martin*, fondée en 1124, t. 1500 flor. & 25000 liv. de revenu, unie à l'Evêché de Laon en 1728.

P. *Thenailles*, fondée en 1129 par Barthelemy de Vir; t. 250 flor. & 3600 liv. de revenu, unie au College de Saintes.

P. *Cuiffy*, fondée en 1117, elle est régulière; t. 730 flor. & 8000 l. de revenu: N... Flamin, Abbé.

P. *Bucilly*, fondée par Elbert, Comte de Vermandois, & Gertrude, sa femme; elle est régulière; t. 500 flor. & 11,000 liv. de revenu: N... de Warlomont, Abbé.

Abbayes de Filles.

B. *Laferte-sur-Oise*, vaut 10,000 liv. N... de Mauclaires, Abbesse.

B. *Origny*, fondée avant l'an 800; vaut 12,000 liv. N... de Narbonne-Lara, Abbesse.

C. *Montreuil-les-Dames*, fondée en 1136, à 2 lieues d'Avesnes, depuis transférée en la Ville de Laon, vaut 20,000 liv. N... de la Myre, Abbesse.

C. *Sauvoir*, fondée le 25 Novembre 1139, par Anselme, Evêque de Laon; vaut 4000 liv. N... de Préauveau, Abbesse.

Prieurés.

B. *Saint-Nicolas de Roiffy*, uni à la Cure du lieu, en 1762.

B. *Saint-Gobert*, N... Habert, Prêtre du Diocèse de Blois, Prieur.

IV. Senlis, *Silvanectum*, ville de la seconde Belgique, & de l'Exercat des Gaules, capitale du Valois, à dix lieues de Paris, existoit dès le troisieme siecle;

Il est du ressort du Parlement & Généralité de Paris, Maîtrise des Eaux & Forêts de Senlis; taxé 1,257 florins, & 38,000 livres de revenu, comprend 74 Paroisses, & 5 Annexes.

Evêque, Jean-Armand de *Buffuejols* de Roquelaure, né à Roquelaure, Diocèse de Rodez, en 1721, sacré le 16 Juin 1754, premier Aumônier du Roi en 1764, Conseiller d'Etat ordinaire en 1767, Commandeur de l'Ordre du S. Esprit en 1779, l'un des Quarante de l'Académie Française.

Vic. G. N... Anfant.

N... Desers.

N... le Vezou de Vezins.

N... de Rochemure.

N... de la Prunc-Montbrun.

N... de Clément-Dumez.

N... Gallard.

N... de Chaponnay.

N... de Breda.

Sec. de l'Ev. N... Bacoffe.

Abbayes d'Hommes.

C. *Chalais*, fondée en 1136, par Louis le Gros, dans un terrain donné par Guillaume de *Senlis*, Seigneur de Chantilly, Grand-Bouteillier de France; t. 266 flor. & 50,000 liv. de revenu: Jean-de-Dieu-Raimond de *Boisgelin*, Archevêque d'Aix, Abbé, 1779.

C. *La Victoire*, fondée en 1222, par le Roi Philippe-Auguste, en mémoire de la bataille de Boivine, qu'il gagna en 1214, sur l'Empereur Othon IV; t. 88 flor. & 14,000 l. de revenu: Jean-Armand de *Buffuejols* de Roquelaure, Evêque de Senlis, Abbé, 1761.

A. *Saint-Vincent*, fondée en 1067, t. 90 flor. & 4000 liv. de revenu: N... Mousfuejols, premier Aumônier de Madame, Abbé, 1765.

Abbaye de Filles.

C. *Le Parc-aux-Dames*, fondée en 1205, par Eléonore, Dame de Valois; vaut 15,000 liv. N... de Saillans, Abbesse, 1779.

Prieurés.

A. *Saint-Maurice* de Senlis, Prieuré conventuel, ci-devant électif & confirmatif par l'Abbé de Saint-Maurice d'Againe; vaut 1000 liv. N... de Builly, Vic. G. de Moulins, Prieur, 1785.

B. *Saint-Nicolas d'Arcy*, N... Dumont, Prieur Régulier, & N... Rebours, Prieur conventuel.

On voit encore aujourd'hui, dans ce Prieuré, une épitaphe à la mémoire de Messire François de *Waroquier*, fils de Waast, en entrant du Cloître en l'Eglise, à main gauche, contre le mur, sur une pierre gravée en vieilles lettres, avec les armes aux quatre coins.



Cy gyst un gentil Escuyer,

Qu'on nommoit François WAROQUIER (1).

Qui de l'Artois, Province hautaine,

(1) Le premier écusson écartelé au 1 & 4 d'une main droite, & de 3 fleurs de lis, au pied coupé; le second écusson, parti d'une demi-main droite, & d'une nille en chef, & une demie en pointe; le troisième écusson, d'une main droite; & le quatrième écusson, parti d'une demi-main, & d'une face chargée d'une demi-mailette, & d'une entiere.

Isoit de moult noble origane ;
 Si fut d'Artilerie & de Guerre
 Pour le Roy loyal Commissaire ,
 Et le seruant en cette guise
 Acquit grand loz par sa franchise.
 Pour Pere il eût Vast WAROQUIER,
 Dudit pays preux Chevalier,
 Qui en mains estours & allarmes
 En commandant mena Gens-d'armes
 Mais Atropos qui tout attent ,
 Le tira du monde en son temps :
 Car du Roy portant la querelle ,
 Mourut de blessure mortelle.
 Son fils François a eût son tour ,
 Car venant de l'Armée en Cour ,
 Ateint d'ardente maladie ,
 En ce lieu a laissé la vie.
 Ce fut du mois d'Aoust le vingt-quatre ,
 Et de l'année cinquante-quatre ,
 Et mil cinq cens, faut que je die
 Qu'icy l'ame lui fut ravie.
 Priez passans pour le repos
 De son esprit & de ses os.
 Anne THIBAULT (1), la Damoiselle,
 A son cher Espoux très-fidelle,
 A fait cy mettre cette pierre,
 Où son dolent cœur elle enferre ;
 A ce que pour bien-faits passez
 L'on prie Dieu pour les Trezpasséz,
 Et que François qui est en sa garde
 Son fils d'œil benin Dieu regarde.
 Amen.

Amen.

V. Beauvais, *Bellovacum*, ville de la seconde Belgique, & de l'Exercat des Gaules, à 16 lieues de Paris, existoit dès l'an 284. L'Evêque est Comte-Pair, depuis que le Comté de Beauvais fut uni à l'Evêché, en 996, par Roger, fils du Comte de Blois; il est du ressort du Parlement & Généralité de Paris, Maîtrises des Eaux & Forêts de Clermont & de Beaumont; taxé 4,600 florins, & 96,000 livres de revenu; comprend 400 Paroisses, & 151 Annexes.

Evêque, François-Joseph de la Rochefoucauld, né à Angoulême en 1735, sacré le 22 Juin 1772, ci-devant Vic.-G. de Rouen.

Vic. G. N... de Lancry de Pron- leroy.	N... de la Rochefoucauld du Puy- rousseau.
N... Delpech de Comeiras.	N... Lemoine.
N... de la Gueriniere.	N... Turpin.
N... Salmon.	N... de Vichy.
N... de la Rochelambert.	N... de Blois.
N... de Maussac.	Secr. de l'Ev. N... Joubert.
N... de Charas.	

(1) THIBAULT, de gueule à une face d'argent chargée de trois merlettes de sable.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Lucien*, t. 300 flor. & 16000 liv. de revenu : Louis-Joseph de *Montmorency-Laval*, Evêque de Metz, Abbé, 14 Septembre 1788.

B. *Saint-Symphorien*, fondée en 1035, par *Druon*, Evêque de Beauvais ; t. 451 fl. & 4000 liv. de revenu ; N... Abbé.

B. *Breteuil*, fondée en 1030 ; t. 600 fl. & 20000 liv. N... de *Sainte-Aldegonde*, ancien Aumônier ordinaire du Roi, Abbé en 1753.

B. *Saint-Germer de Flaix*, fondée vers l'an 660 ; t. 1000 fl. & 12000 l. de revenu : *Jean-Armand de Buffuejols* de *Roquelaure*, Evêque de *Senlis*, Abbé en 1768.

C. *Royaumont*, fut fondée le 6 des Calendes de Mars 1227 ; t. 268 fl. & 11000 l. de revenu : N... le Cornu de *Baliviere*, Aumônier du Roi, Abbé en 1781.

C. *Froidemont*, fondée le 28 Janvier 1134, par *Manassés de Bulles*, & *Alix*, leur mere ; t. 133 flor. & 22000 liv. de revenu : *François Bateau* de *Girac*, Evêque de *Rennes*, Abbé en 1775.

C. *Lannoy*, ou *Aulnoy*, fondée le premier Decembre 1137, par *Jean*, Seigneur de *Roncherolles* ; t. 100 fl. & 4000 liv. de revenu : N... de *Mauléon*, Aumônier du Roi, Abbé en 1781.

C. *Beaupré*, fondée le 15 Janvier 1135, par *Manassés de Milli* ; t. 700 flor. & 20000 liv. de revenu : *Jean-Baptiste-Charles-Marie* de *Beauvais*, ancien Evêque de *Senez*, Abbé en 1783.

A. *Saint-Quentin*, fondée en 1064, par *Guy*, Evêque de *Beauvais* ; t. 500 fl. & 8000 l. de revenu : N... de *Brogie*, nommé = N... de *Beon*, le 27 Avril 1788.

A. *Saint-Martin-aux-Bois*, t. 300 fl. & 9000 l. de revenu ; unie au College de *Louis-le-Grand*, en 1767.

P. *Saint-Just*, fondée en 1070, par *Odon*, Evêque de *Beauvais* ; t. 600 fl. & 10,000 l. de revenu : *Emmanuel-Louis* de *Grossoles* de *Flamarens*, Evêque de *Périgueux*, Abbé en 1778.

Abbayes de Filles.

B. *Saint-Paul*, fondée en 1258, vaut 20,000 liv. N... d'*Aumale*, Abbesse.

C. *Mouchy-le-Pierreux*, fondée en 1238, par les anciens Seigneurs de la Maison d'*Humieres* ; vaut 6000 liv. N... du *Tremblay*, Abbesse.

VI. *Amiens*, *Ambianum*, *Ambianensis*, ville de la seconde Belgique, & de l'Exercat des Gaules, capitale de la Picardie, à 28 lieues de Paris, étoit épiscopale dès l'an 303 ; il est du ressort du Parlement de Paris, Généralité d'*Amiens*, partie dans celle de *Rouen* & d'*Artois*, Maîtrise des Eaux & Forêts d'*Amiens* ; taxé 4,900 florins, & 30,000 livres de revenu ; comprend 800 Paroisses, & 10 Annexes.

Evêque, *Louis-Charles* de *Machault*, né à Paris le 29 Déc. 1737, nommé Coadjuteur de l'Evêché d'*Amiens* en 1771, sacré Evêque d'*Europe* le 15 Mars 1772, Evêque d'*Amiens* en 1774, ci-devant Vic. G. du Diocèse.

Vic. G. N... d'*Inguibert*.

N... de *Lestocq*.

N... d'*Argnies*.

N... *Joiron*.

N... de *Douay*.

N... le *Caron*.

N... *Ferris*, L.

Secr. de l'Ev. N... *Omellans*.

Abbayes d'Hommes.

B. *Corbie*, fondée en 662, par la Reine Bathilde & son fils Clo-taire III; t. 6000 flor. & 66000 liv. de revenu: Etienne-Charles de Loménie de Brienne, Archevêque de Sens, Abbé, 30 Janv. 1788.

B. *Saint-Fuscien-aux-Bois*, fondée en 880, par Chilpéric, & selon d'autres, en 1105, par Anguerand, Comte d'Amiens; t. 200 flor. & 4000 liv. de revenu: N... d'Aligre, Abbé en 1769.

B. *Saint-Riquier en Ponthieu*, fut fondée par Saint Riquier, natif du même lieu, vers l'an 640, & par les bienfaits du Roi Dagobert; t. 4000 fl. & 35000 l. de revenu: aux Economats.

B. *Saint-Valery*, dans la ville du même nom; t. 2712 fl. & 24000 l. de revenu: Louis-Henri de Bruyeres-Chalabre, Evêque de Saint-Pons, Abbé, 27 Juillet 1788.

B. *Saint-Josse-sur-Mer*, fondée en 794, par Charlemagne; t. 200 fl. & 6000 liv. de revenu: N... de Castelnau, Vic. G. de Beziers, Abbé, 27 Juillet 1788.

B. *Moreuil*: cette Abbaye n'étoit originairement qu'un Prieuré dépendant de Breteuil; elle fut fondée en 1109, par Bernard, Seigneur de Moreuil; t. 200 fl. & 5000 liv. de revenu: N... d'Inguibert, Vic. G. d'Amiens, Abbé en 1759.

B. *Saint-Sauve-Montreuil*, t. 250 flor. & 2000 liv. de revenu: N... de Malvoisin, Vic. G. de Besançon, Abbé en 1773.

B. *Forest-Montier*, fondée en 640; t. 300 flor. & 6000 liv. de revenu: François de Mouchet, Evêque de Digne, Abbé en 1776.

A. *Vixignolles*, t. 40 fl. & . . . liv. de revenu; unie aux Céléstins d'Amiens.

C. *Cercamp*, fondée en 1140, par un des Comtes de Saint-Pol; t. 4000 fl. & 30,000 l. de revenu: Alexandre-Angélique de Talleyrand-Périgord, Archevêque de Reims, Abbé en 1772.

C. *Le Gard*, fondée le 24 Août 1139, par Hérard, Vidame d'Amiens; t. 2000 flor. & 18000 liv. de revenu: Louis-François-Marc-Hilaire de Conzié, Evêque d'Arras, Abbé en 1773.

C. *Valloires*, fondée le 3 des Ides de Septembre 1138, par Guy, Comte de Ponthieu; t. 33 fl. & 14000 l. de revenu: Louis-Charles de Machault, Evêque d'Amiens, Abbé en 1774.

C. *Lieu-Dieu*, fondée par Bernard & Thomas, Seigneurs de Dreux & de Saint-Valery; t. 160 fl. & 4600 l. de revenu: N... de Beon, Aumônier de Madame Adélaïde, Abbé en 1764.

A. *Saint-Acheuil*, fondée en 1136; t. 80 fl. & 5000 liv. de revenu: N... Legros, ancien Vic. G. d'Amiens, Abbé en 1760.

A. *Saint-Martin aux Gemeaux*, unie à l'Evêché en 1565.

A. *Clairfay*, fondée en 1140, par Hugues-Camp d'Avèshes, Comte de Saint-Paul; t. 66 fl. & 4000 l. de revenu: N... de Lestocq, Vic. G. d'Amiens, Abbé en 1771.

P. *Saint-Jean*, fondée en 1225, par Guy, Châtelain d'Amiens; t. 200 fl. & 30000 l. de revenu: Louis-André de Grimaldy, Evêque de Noyon, Abbé en 1780.

P. *Selincourt*, fondée en 1131, par Gautier Trel, Seigneur de Poix; t. 200 fl. & 5500 liv. de revenu: N... de Tafcher, Vic. G. de Mâcon, Abbé en 1764.

P. *Sery-aux-Prés*, fondée par Guillaume de *Cayeux*, Seigneur de Boullencourt; t. 500 fl. & 9000 liv. de revenu: Charles de la *Cropté*, Evêque d'Aleth, Abbé en 1750.

P. *Domp Martin*, fondée en 1159, par Milan, Evêque de Terouane: elle est régulière; t. 100 fl. & 6000 l. de revenu: N... Pillerele, Abbé.

P. *Saint-André-aux-Bois*, fondée par Guillaume de *Saint-Amer*, en 1156. Lors de la vacance, les Religieux présentent trois sujets au Roi, & S. M. en nomme un. Taxée 200 fl. & 17000 l. de revenu: N... Crespin, Abbé.

Abbayes de Filles.

B. *Bertaucourt*, fondée en 1093, par Saint Gautier, depuis Abbé de Saint-Martin de Pontoise; vaut 5000 liv. N.. de Carondelet, Abbesse.

B. *Sainte-Austreberte de Montreuil*, fondée en 1050; vaut 12000 l. N... le Javeliere, Abbesse.

B. *Saint-Michel de Doullens*: l'époque de la fondation s'est perdue dans le temps des excursions fréquentes des Barbares, & par l'incendie qui consuma le Chartrier en 1522: on remonte son origine au huitieme siecle, & les Comtes de Ponthieu passent pour en avoir été les fondateurs. On y voit encore des fonts baptismaux, & la sépulture de la Maison de Waroquier, avec l'épitaphe suivante:



Cy gist (1) noble homme Waast WAROQUIER (2), Escuyer, Seigneur de la Morté & de Méricourt, quand vivoit Lieutenant de cinquante hommes d'armes, lequel ayant loyaument & courageusement servi les Rois Louis XII & François I l'espace de quarante années, notamment es guerres d'Italie, & s'estant trouvé à dix batailles & plus de cent sieges de places; enfin fut navré à mort au siege de Saint-Pol en Artois, & apporté en cette ville de Doullens, y alla de vie à trespas de la griéveté de ses playes, le dernier du mois d'Aouft de l'année mil cinq cens trente & sept, & par son testament y voulut estre inhumé en l'Eglise de ce dévot Monastere, en la sépulture de noble Damoiselle Marie de WIGNACOURT, sa mere, quand vivoit femme de noble homme Louis WAROQUIER, Escuyer, aussi Seigneur des susdits lieux, son pere. Et pour remede de leurs ames y fit dons & aumosnes. Priez Dieu qu'il leur fasse mercy, & à tous fidelles trespassez. Amen.

Damoiselle Anne du Molinet (3), veuve dudit défunt sieur Lieutenant, & François WAROQUIER, Escuyer, Seigneur de Méricourt, Commissaire ordinaire des Guerres. Leur fils, tristes & dolens de sa mort, ont fait cy mettre cette épitaphe à sa mémoire.

Dieu lui doit bon repos.

Cette Abbaye vaut 8000 liv. N... Abbesse.

(1) Voyez l'Histoire de la ville de Doullens, par l'Abbé d'Aux, in-12, 1724, page 75.

(2) Ledit Waast de Waroquier écarteloit ses armes au 1 & 4 d'azur, à une main droite d'argent, qui est de *Waroquier*, & au 2 & 3 d'argent à 3 fleurs de lis, de gueule au pied coupé, qui est de *Wignacourt*.

(3) Du Molinet, d'argent à trois nilles de sable.

C. *Espagne*, fondée en 1178, par Anguerand des Fontaines, Sénéchal de Ponthieu, & transférée depuis en la ville d'Abbeville, & unie à celle de Willencourt en 1748; vaut 5000 l.

C. *Le Paraclet*, fondée en 1218, par Anguerand de Boué, & Ade, sa femme; vaut 10,000 liv. N... de Mailly, Abbessé: N... d'Ainval de Saint-Martin, Coadj.

C. *Willencourt*, autrefois *Boullencourt*, en la ville d'Amiens; vaut 6000 liv. N... de Feydeau, Abbessé.

Prieurés.

B. *Mantelay*, N... Tavernier, Chanoine d'Amiens, Pr. en 1767.

B. *Saint-Jorre*, N... de Saint-Jorre, Chanoine de Sens, Pr. en 17...

B. *Saint-Pierre & Saint-Paul*, en la ville d'Abbeville, fondée en 1100, par Guy II, Comte de Ponthieu, vaut 8000 liv. N... Prieur.

VII. *Noyon, Noviodunum*, ville épiscopale de la seconde Belgique, & de l'Exercat des Gaules, en l'Isle de France, à 22 lieues de Paris, existoit à Vermand, dès l'an 314; mais il fut ruiné par les Vandales. S. Médard fut fait Evêque de Vermandois, en 530; il est du ressort du Parlement de Paris, Généralités d'Amiens & de Soissons, Maîtrises des Eaux & Forêts de Noyon & de Compiègne. Sous Hugues-Capet, l'Evêque fut fait un des Pairs Ecclésiastiques, avec le titre de Comte; taxé 3,000 florins, & 37,000 livres de revenu.

Evêque, Louis-André de Grimaldy, des Princes de Monaco, né au Château de Cagne, Diocèse de Vence, le 17 Décembre 1736, sacré Evêque du Mans le 5 Juillet 1767, nommé à l'Evêché de Noyon en 1777.

Vic. G. N... de Franpalais.

N... de Villedon.

N... Hangard.

N... de Tuillier.

N... de Balanzac.

N... Fremont.

N... de la Breuille.

N... Duprat, l'ainé.

N... de Cabrieres.

N... de la Croix.

N... de Miremont.

N... Duprat, jeune.

N... de Glandevés.

Sec. de l'Ev. N... Blancheville.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Eloy*, dans la ville de Noyon, t. 3000 flor. & 24,000 l. de revenu: Louis-François-Alexandre de Jarente, Evêque d'Orléans, Abbé, 1784.

B. *Humblières*, en Vermandois, fondée en 630; t. 400 flor. & 9000 liv. de revenu: Camille de Rohan, Abbé, 1757.

B. *Mont-Saint-Quentin*, fondée en 643, t. 400 flor. & 18,000 l. de revenu: Ferdinand-Maximilien-Mériadec, Prince de Rohan-Guéméné, Archevêque de Cambrai, Abbé, 1775.

B. *Saint-Quentin en l'Isle*, t. 1000 flor. & 25,000 liv. de revenu; Alexandre-Angélique de Talleyrand, Archevêque de Reims, Abbé, 1775.

B. *Saint-Prix*, en Vermandois, fondée en 940, par Albert II, Comte de Vermandois, t. 133 flor. & 4000 liv. de revenu: N... de Latour-Gouvernet, Vic. G. de Mâcon, Abbé, 1784.

C. *Ourchamp*, fondée le 10 Décembre 1129, par Simon de Vermandois, Evêque de Noyon; t. 1800 flor. & 45000 liv. de revenu: Jérôme-Marie de Champion de Cicé, Archevêque de Bordeaux, Abbé, 11 Novembre 1785.

A. *Saint-Barthelemy*, en la ville de Noyon ; t. 200 flor. & 8000 l. de revenu : N... d'Allerey, ancien Vic. G. d'Usez, Abbé, 1772.

A. *Ham*, dans la Ville du même nom ; t. 800 flor. & 14,000 liv. de revenu : François-Joseph-Gaston de *Partz* de Pressy, Evêque de Boulogne, Abbé, 1745.

A. *Saint-Eloy-Fontaine*, fondée en 1130 ; t. 750 flor. & 6500 liv. de revenu : N... de Choiseul, Vic. G. de Rouen, Abbé, 1780.

P. *Vernand*, fondée par Fulrard, fils de Jérôme, bâtard de Charles-Martel ; t. 33 flor. & 4000 liv. de revenu : Henri *Hachette* Desportes, Evêque de Glandeves, Abbé, 1748.

P. *Genlis*, t. 150 flor. & 2000 liv. de revenu : N... de Humieres, Vic. G. de Reims, Abbé, 1785.

Abbayes de Filles.

C. *Abiache-lès-Péronne*, vaut 6000 liv. unie à Fervaques en 1749.

C. *Saint-Aventin de Fervaques*, fondée le 13 des Cal. de Juin 1143, par Reignier, Seigneur de Fonfomme, Sénéchal de Vermandois, & Elisabeth, sa femme ; vaut 7000 liv. N... du Mouricé, Abbesse.

Chapitre.

L'Eglise Royale & Collégiale de Saint-Quentin est très-considérable ; treize Evêques de Vermandois y ont tenu le Siege jusqu'en 531 ; depuis ce temps-là, l'Eglise a joui des mêmes droits dont jouissent les Eglises Cathédrales pendant la vacance du Siege Episcopal. Elle a été fondée par les Rois de France & les Comtes de Vermandois ; le Roi en est premier Chanoine & confere toutes les Prébendes, dont la moindre vaut 1000 liv.

VIII. Boulogne, *Bononia*, *Bolonienfis*, seu *Morienfis*, ville épiscopale, & capitale du Comté de Boulonois, en Picardie, à 52 lieues de Paris, existoit dès le huitieme siecle à Terouane ; mais après la destruction de Terouane, arrivée l'an 1553, l'Evêché fut transféré à Boulogne : il est du ressort du Parlement de Paris, Généralité d'Amiens, Maîtrise des Eaux & Forêts de Boulogne ; taxé 1,500 florins, & 20,000 livres de revenu ; comprend 279 Paroisses, & 144 Annexes.

Evêque, François-Joseph-Gaston de *Partz* de Pressy, né au Château Desquire, Diocèse de Boulogne, en 1712, sacré le 15 Septembre 1743.

Vic. G. N... de Montgazin.

N... Rattier.

N... Voullonne.

Sec. de l'Ev. N... Clément.

Abbayes d'Hommes.

B. *Samer-aux-Bois*, à 3 lieues de Boulogne ; t. 120 flor. & 8000 l. de revenu : René des *Montiers* de Merinville, Evêque de Dijon, Abbé, 1778.

B. *La Chapelle*, ruinée & inhabitée.

B. *Auchy-les-Moines*, t. 165 flor. & 8000 liv. de revenu ; N... Prevot, Abbé.

B. *Blangy*, fut bâtie pour des Religieuses, par Sainte Berthe, veuve du Comte Sigefroy, qui s'y enferma en 686. Elles y subsisterent jusqu'aux incursions des Normands, qui y brûlerent le Monastere. Il fut rétabli pour des Moines dans le onzieme siecle. Elle est réguliere ; t. 250 flor. & 18,000 liv. de revenu : N... Drain, Abbé.

B. *Andres ou Saint-André*, fondée par Baudouin, Comte de Boulogne & de Guines, en 1084; t. 150 flor. & 3000 liv. de revenu: N... de Montrichard, Vic. G. de Cambrai, nommé = N... de Moreton-Chabrilant, le 27 Avril 1788.

C. *Longvilliers*, fondée le 18 des Cal. d'Avril 1135, par Etienne, Comte de Boulogne, depuis Roi d'Angleterre; t. 24 flor. & 6500 l. de revenu: N... d'Arvillars, Abbé, 1765.

B. *Saint-Jean-au-Mont-lès-Terouane*, fut d'abord bâtie à la porte de Terouane, & détruite & ruinée avec la ville de Terouane, par Charles V. Les Religieux s'étant retirés à Bailleul, y furent une seconde fois ruinés; après cette seconde désolation, ils s'établirent à Ypres; t. 312 flor. & 12,000 liv. de revenu: N... Abbé.

A. *Saint-Wulmer*, fondée par Eustache, Comte de Boulogne, pere du fameux Godefroy de Bouillon, & par Sainte Ide, Comtesse de Boulogne, vers la fin du onzieme siecle, fut ruinée par Charles VIII, Roi d'Angleterre; t. 66 flor. & 3000 liv. de revenu: N... du Manafdeau, Vic. G. de Trégnier, Abbé, 1757.

A. *Ruisseauville*, fondée par Hamelin de Créquy, en 1030, t. 150 flor. & 8000 liv. de revenu; N... Hurtevent, Abbé.

A. *Beaulieu*, en Boulonois, fondée dans le onzieme siecle, par Eustache de Fiennes, à son retour de la Terre-Sainte; t. 200 flor. & 5000 l. de revenu; N... de Mons, Vic. G. de Saint-Flour, Abbé, 1755.

A. *Doudeauville*, en Boulonois, fondée en 1099; t. 80 flor. & 1300 l. de revenu: N... de Lanfac, Aumônier de Madame Victoire, Abbé, 1775.

P. *Liques*, fondée en 1131, par Robert, Comte de Boulogne; t. 24 flor. & 5000 liv. de revenu; N... de la Fare, Vic. G. de Dijon, Abbé, 1783.

Prieurés.

B. *Renty*, N... de Bellerreux, Chanoine de Melun, Prieur, 1770.

B. *Saint-Martin de Baurin*, uni à l'Abbaye de Marmoutiers.

B. *Saint-Martin d'Euif*, uni au College de Douay.

A. *Saint-Inglevert*, N... Prieur.

ARCHEVÊCHÉ DE ROUEN.

Rouen, *Rothomagus*, ville archiepiscopale, & capitale de la Normandie, à 28 lieues de Paris, regardée comme métropole ecclésiastique, non-seulement de la seconde Lyonnaise ou Celtique, dite Normandie, mais encore de la troisième Lyonnaise, qui comprend la Bretagne, l'Anjou, le Maine & la Touraine, jusqu'à ce que Tours fût devenu métropole de cette province. L'Evêché existoit dès le troisième siecle. Il est du ressort du Parlement & Généralité de Rouen, Maîtrise des Eaux & Forêts de Rouen; taxé 12,000 florins, & 100,000 livres de revenu.

Ses Suffragans sont, Bayeux, Avranches, Evreux, Sées, Lisieux & Coutances.

Archevêque, Primat de Normandie, Dominique de la Rochefoucauld, né dans le Diocèse de Mendè en 1712, sacré Evêque d'Albille 29 Juin 1747, Abbé de Cluny en 1757, Archevêque de Rouen en 1759, Cardinal de la Sainte Eglise Romaine en 1778, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit, en 1780.

Vic. G. N... Margeot.

N... de Goyon.

N... Bridel le.

N... Doillanson.

N... de Tressan.

N... Dulau.

N... Osmont.
N... de Choiseul.
N... de Panat.

N... de S.-Gervais.
N... de Prade.
Sec. de l'Arch. N... Baroche.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Ouen*, située en la ville de Rouen, fondée par Clotaire premier, Roi de France, en 534, sous l'invocation de S. Pierre, prit ensuite le nom de Saint-Ouen; t. 4000 flor. & 55,000 liv. de revenu: Etienne-Charles de Loménie de Brienne, Archevêque de Sens, Abbé, 1787.

B. *Fecamp*, au pays de Caux, fut bâtie pour des Religieuses, par Vaning, Seigneur de Fecamp, en 662; ayant été ruinée par les Barbares, Richard, Duc de Normandie, y bâtit dans le milieu du dixième siècle, une Eglise magnifique, & Richard, son fils & son successeur, y mit des Bénédictins, en 1015; t. 8000 flor. & 80,000 liv. de revenu: Dominique de la Rochefoucauld, Archevêque de Rouen, Abbé, 1778.

B. *Saint-Vandrille*, au pays de Caux, fut bâtie par Saint Vandrille, vers l'an 648; t. 4000 flor. & 50,000 liv. de revenu; Etienne-Charles de Loménie de Brienne, Archevêque de Sens, Abbé, 1785.

B. *Jumièges*, au pays de Caux, fut bâtie en 654, par S. Filbert; t. 2300 flor. & 23,000 liv. de revenu: N... de Loménie, Vic. G. de Sens, nommé — du Prince de Lorraine, le ... 1788.

B. *Le-Bec-Helouin*, fondée dans la Baronnie de Burneville, vers l'an 1034, par le Bienheureux Helouin, Seigneur Danois; t. 3000 flor. & 60000 l. de revenu: Yves-Alexandre de Marbeuf, Archevêque de Lyon, Abbé, 1782.

B. *Saint-George de Bocherville*, t. 133 flor. & 2000 liv. de revenu: N... du Cheylar, ancien Aumônier ordinaire de la Reine, Abbé, 1779.

B. *Trepori*, fondée en 1036; t. 500 flor. & 7500 liv. de revenu: N... de Ligneville, Chanoine de Nancy, Abbé, 1781.

B. *Saint-Victor*, en Caux, fondée par Robert de Mortemart, Baron de Saint-Victor, du temps du Bienheureux Maurille, Archevêque de Rouen; t. 300 flor. & 5500 liv. de revenu: N... de Goyon, Vic. G. de Rouen, Abbé, 1785.

B. *Vallemont*, fondée en 1161, par Nicolas d'Esouteville; t. 500 flor. & 10,000 liv. de revenu: N... Desforges, Abbé, 1763.

B. *Aumale*, où *Saint-Martin d'Auchy*, fondée par Etienne, & Guillaume son fils, Seigneur d'Aumale, & par la Comtesse Adélise, ce qui fut confirmé par Etienne, Comte d'Aumale, son fils, en 1115; t. 100 flor. & 8000 liv. de revenu; N... de Poix, Comte de Lyon, Abbé, 1781.

B. *Saint-Martin de Pontoise*, fondée en 1050, par Amaury, fils de Dreux, & frere de Vautier, Comte d'Amiens & de Pontoise; t. 500 flor. & 12,000 liv. de revenu: N... Mastin, ancien Vic. G. d'Orléans, Abbé, 1762.

B. *Sainte-Catherine-au-Mont*, t. 1000 flor. & 20,000 liv. de revenu; unie à la Chartreuse de Gaillon & aux Chartreux de Rouen.

C. *La Valasse*, fondée par l'Impératrice Mathilde, en 1135, & selon d'autres, par Valeran, Comte de Meulan, en 1157, & beaucoup augmentée par Mathilde, mere de Henri II, Roi d'Angleterre, Duc

de Normandie, en 1185; t. 100 flor. & 12,000 liv. de revenu: Jean-Baptiste du Chilleau, Evêque de Châlons-sur-Saône, Abbé, 1774.

C. *Mortemer*, fondée le premier Novembre 1134, par Henri, Roi d'Angleterre & Duc de Normandie, t. 33 flor. & 8000 liv. de revenu: N... de Boisgelin, ancien Agent du Clergé, Abbé, 1782.

C. *Beaubec*, fondée le 11 Novembre 1127, par Hugues de Gournay, elle est régulière; t. 400 flor. & 18,000 liv. de revenu: N... d'Ortigue, Abbé ...

C. *Foucarmont*, fondée le 25 Juillet 1130, par Henri, Comte d'Eu, elle est régulière; t. 50 flor. & 12,000 liv. de revenu: N... de Laurencin, Abbé, 17... .

A. *Corneville*, fondée par Gilbert de *Corneville*, vers l'an 1143; t. 80 flor. & 8000 liv. de revenu: N... de Gamanson, Vic. G. d'Orléans, Abbé, 1765.

A. *Notre-Dame d'Eu*, fut bâtie par Guillaume, Comte d'Eu, frere de Richard, Duc de Normandie; t. 166 flor. & 6000 liv. de revenu: Jean-François, d'Andigné de la Chasse, ancien Evêque de Châlons-sur-Saône, Abbé, 1773.

A. *Ouville*, vaut 7000 liv. unie aux Feuillans.

P. *Reffons*, reconnoît les Seigneurs d'Aumont pour ses fondateurs, & en 1230, Jean, Sire d'Aumont, & Mabilie sa femme, firent plusieurs donations à cette Abbaye; t. 73 fl. & 4000 l. de revenu: N... de Lescure, Vic. G. de Reims, Abbé, 1773.

P. *Bellozane*, fondée par Hugues de Gournay, en 1198; t. 250 flor. & 3000 liv. de revenu: N... Lerat, Chan. de Rouen, Abbé, 1758.

P. *Marcheroux*, fondée en 1132; t. 200 flor. & 1600 liv. de revenu: N... de Meage, Vic. de la Paroisse Saint-Sulpice, Abbé, 1784.

P. *L'Isle-Dieu*, fondée & dédiée à la Vierge, vers 1187, par Renaud & Gauthier de Pavilly, pere & fils, Barons de ce lieu; t. 126 flor. & 3500 liv. de revenu: N... de Loménie, Vic. G. de Sens, nommé = N... de Vintimille, le ... 1788.

Abbayes de Filles.

B. *Saint-Amand*, fondée vers l'an 1030, par le Vicomte de Gouffelin, & Ameline sa femme; elle vaut 24000 liv. N... de la Guiche, Abbesse.

B. *Montivilliers*, fut bâtie vers l'an 674, par le Duc Warathon, Maire du Palais; elle vaut 10,000 liv. N... de Grossolles de Flamarens, Abbesse.

C. *Neufchatel*, N... Abbesse.

C. *Gomer-Fontaine*, fondée en 1208, par Hugues de Chaumont, vaut 8000 liv. N... de Sarcus, Abbesse.

C. *Le Trésor*, fondée en 1200, vaut 10000 liv. N... de Gange, Abbesse.

C. *Fontaine-Guerard*, fondée en 1187, par Amaury de Meulant, Comte du lieu, de Beaumont-le-Roger & de Noyon-sur-Andelle, elle vaut 10000 liv. N... de Radepont, Abbesse.

C. *Bondeville*, vaut 5000 l. N... de Fontenailles, Abbesse.

C. *Bival*, vaut 5000 liv. N... de Gomer, Abbesse.

C. *Saint-Saens*, vaut 14000 liv. N... de Moy, Abbesse.

Prieurés.

- B. *Saint-Pierre de Chaumont*, v. 1800 l. N... de Brouains, Prieur, 1753.
 B. *Saint-Clair-sur-Epre*, vaut 2000 liv. N... Prieur.
 Gr. *Grammont*, ou N. D. *Duparc*, annexé au Collège de Rouen.
 A. *Beaulieu*, vaut 2000 liv. N... de Menibus, Chanoine de Rouen.
 Prieur, 1746.
 A. *Bellencombe*, vaut 1400 liv. N... Prieur.
 A. *Bourg-Achard*, fondé par Nivelon Dubosc, en 1115, vaut 4000 l.
 N... de Raze, Envoyé du Prince de Basse, Prieur, 1770.
 A. *Deux-Amans*, vaut 5000 l. uni au Collège de Rouen en 1717.
 A. *Mont-aux-Malades*, v. 6000 l. N... Talbert, Chan. de Befançon,
 Prieur, 1781.
 A. *La Magdeleine de Rouen*, vaut 6000 liv. N... Delorme, Géo-
 vésain, Prieur, 1785.
 A. *Saint-Laurent-ès-Lions*, vaut 4000 liv. N... Marye, Conseiller
 au Grand-Conseil, Prieur, 1771.
 A. *Saint-Lo de Rouen*, vaut 2500 liv. N... de Gascq, Vicaire-Géné-
 ral de Bayeux, Prieur, 1777.
 A. *Saulceuse*, vaut 4000 liv. N... Torné, Prieur, 1764.

Prieurés de Filles.

- B. *Saint-Louis en la ville de Rouen*; N... de la Riviere, Prieure.
 A. *Les Filles-Dieu de la ville de Rouen*; N... Dutot Beaunay, Prieure.
 A. *Saint-Jacques d'Andely*; N... Fiquet, Prieure.
 A. *Saint-Nicolas de Pontoise*, sur la présentation de M. le Duc de
 Bouillon, comme engagiste; N... de Sefmaisons, Prieure.

I. Bayeux, *Bajocæ*, ville épiscopale de la seconde Lyonnaise, & de l'Exercat
 des Gaules, dans la basse Normandie, à 60 lieues de Paris, existoit dès le qua-
 trieme siecle; il est du ressort du Parlement de Rouen, Généralité de Caen,
 Maîtrise des Eaux & Forêts de Bayeux; taxé 4,433 florins, & 90,000 liv. de
 revenu, comprend 617 Paroisses, & 15 Annexes.

Evêque, Joseph-Dominique de *Cheylus*, né à Avignon en 1717,
 sacré Evêque de Tréguier le 25 Avril 1762, nommé à l'Evêché de
 Cahors en 1766, & à celui de Bayeux en 1776, premier Aumônier
 de Madame Comtesse d'Artois.

- | | |
|-----------------------------------|---------------------------------|
| <i>Vic.-G.</i> N... de Margueric. | N... de Boisville. |
| N... de Mery. | N... d'Alés-Boisse. |
| N... Pradelles. | N... de Charles. |
| N... d'Audibert. | N... de la Cour. |
| N... de Cairon. | N... des Fresnes. |
| N... de Narbonne. | <i>Secr. de l'Evêché</i> , N... |

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Etienne de Caen*, fondée par Guillaume, Duc de Norman-
 die, qui fut depuis Roi d'Angleterre, & surnommé le *Conquérant* :
 comme il avoit épousé Mathilde, fille du Comte de Flandre, sa
 parente à un degré défendu, sans dispense, ils eurent recours l'un &
 l'autre au Pape Nicolas II, qui leur accorda, l'an 1059, la permis-
 sion nécessaire pour demeurer dans leur mariage, en leur enjoignant

pour pénitence de fonder deux Abbayes, à quoi ils satisfirent; Guillaume, en fondant l'Abbaye de Saint-Etienne, & Mathilde, celle des Bénédictines de Caen; t. 1060 flor. & 70000 l. de revenu: Arthur-Richard de *Dillon*, Archevêque de Narbonne, Abbé, 1777.

B. *Troarn*, étoit autrefois une Collégiale, que Roger, Comte d'Hiefme, érigea en Abbaye, en 1050, au lieu de douze Chanoines que son pere & son oncle Roger y avoient mis; t. 2000 flor. & 38000 liv. de revenu: N... de Very, ancien Auditeur de Rote, Abbé, 1778.

B. *Fontenay*, fondée par Saint Evremond, qui en fut le premier Abbé, & mourut en 720; t. 750 flor. & 5000 liv. de revenu: N... de Malvin de Montazer, Vic.-G. de Lyon, Abbé, 1775.

B. *Cerisy*, fondée par Robert-le-Magnifique, Duc de Normandie, pere de Guillaume-le-Conquérant, vers l'an 1132; t. 1500 flor. & 16000 liv. de revenu: N... Abbé.

B. *Longues*, fondée en 1165, t. 200 flor. & 3000 liv. de revenu; Louis-Emmanuel de *Cugnac*, Evêque de Lectoure, Abbé, 1750.

C. *Thorigny*, fondée en 1307, par Robert Lefevre, Archidiacre d'Avranches; t. 130 flor. & 3500 liv. de revenu: N... de Lanoue, Abbé en 1770.

C. *Aulnay*, fondée en 1131, par Jourdain de *Saye*, & sa femme Luce; t. 475 flor. & 7000 liv. de revenu: N... de Saint-Albin, Vic.-G. de Vienne, Abbé, 1781.

C. *Val-Richer*, fondée en 1145, par Philippe de *Harcourt*, Evêque de Bayeux, avec Simon de *Bosville*; t. 24 flor. & 3500 liv. de revenu: N... de Jaucourt, Vic. G. de Tours, Abbé, 1781.

C. *Barberi*, fondée le 13 Avril 1140, par Robert *Marmion*, & Robert son fils, acheva de la bâtir; t. 60 flor. & 13000 liv. de revenu: N... de Cayron, Abbé, 17....

A. N. D. du *Val*, fondée en 1165; t. 60 flor. & 3000 liv. de revenu: N... Bridelle, Vic.-G. de Rouen, Abbé, 1780.

P. *Ardennes*, fondée en 1122, par un Seigneur d'Hermanville; t. 100 flor. & 450 l. de revenu; N... Booth, Vic.-G. de Narbonne, Abbé, 1765.

P. *Belle-Etoile*, fondée par Henri de *Beaufort*, ce qui fut confirmé par Robert des *Ableges*, Evêque de Bayeux, l'année suivante 1216; t. 66 flor. & 3000 liv. de revenu: N... de l'Estrade, Vic.-G. de Châlons-sur-Marne, Abbé, 1784.

Abbayes de Filles.

B. *La Trinité de Caen*, fut bâtie par Mathilde, femme du Duc Guillaume; elle vaut 30000 liv. N... le Douclet de Pontecoulant, Abbesse.

B. *Cordillon*, fondée en 1200, vaut 1000 liv. N... Abbesse.

Prieurés.

A. *Plessis-Gimoult*, vaut 7000 liv. N... Berthon Duprat, Vic.-G. de Noyon, Prieur, 1787.

B. *Ronceville*, N... Prieur.

C. *Thorigny*, vaut 20000 liv. N... de Claville, Prieur.

II. Avranches, *Abrincæ*, ville épiscopale de la seconde Lyonnaise, dans l'Exercat des Gaules, en basse Normandie, à 70 lieues de Paris, existoit dès le quatrième siècle; il est du ressort du Parlement de Rouen, Généralité de Caen, Maîtrise des Eaux & Forêts de Valogne; taxé 2,520 florins, & 20,000 livres de revenu, comprend 177 Paroisses.

Evêque, Pierre-Augustin Godart de Belbeuf, né en 1730, sacré le 15 Mai 1774, ci-devant Vic.-G. de Rouen.

Vic.-G. N... de Saint-Germain.

N... Abraham, Th.

N... de Brigeot.

Secr. de l'Ev. N... Hamelin.

N... Thorel.

Abbayes d'Hommes.

B. *Mont-Saint-Michel*, fut bâtie par Saint Aubert, Evêque d'Avranches, vers l'an 708; t. 400 flor. & 30000 liv. de revenu; Louis-Joseph de *Montmorency-Laval*, Evêque de Metz, Abbé, 16 Mars 1788.

C. *Savigny*, fut bâtie vers l'an 1100; t. 700 flor. & 15000 liv. de revenu: N... d'Aydie, ancien Doyen de Tours, Abbé, 1745.

A. *Montmorel*, fut fondée vers l'an 1180, par Jean de *Hascouet* de Subigny; t. 143 flor. & 8000 liv. de revenu: N... de Pontevés, Aumônier de Madame Adélaïde, Abbé, 1770.

P. *La Luzerne*, fondée en 1143, par Astulphe de *Subigny*; elle vaut 8000 liv. N... Gaultier, Abbé.

Abbaye de Filles.

C. *Mortain-la-Blanche*, fondée en 1105; elle vaut 8000 liv. N... de Lesguen, Abbesse.

Prieurés.

B. *Saint-Martin de Sacé*, N... de la Bintinaye, Prieur.

B. *N. D. du Rocher*, N... du Colombier, Vic.-G. de Troyes, Prieur, 1770.

B. *Moutons*, en la ville d'Avranches, N... de Coëtlogon, Prieure.

III. Evreux, *Ebroicum*, ville de la seconde Lyonnaise, & de l'Exercat des Gaules, dans la haute Normandie, à 22 lieues de Paris, fut fondé vers l'an 412, par S. Taurin; il est du ressort du Parlement & Généralité de Rouen, Maîtrises des Eaux & Forêts de Pacy & de Nonancourt; taxé 2,500 florins, & 30,000 livres de revenu, comprend 550 Paroisses, & 6 Annexes.

Evêque, François de *Narbonne-Lara*, né au Château d'Aubiac, Diocèse de Condom, en 1720, sacré Evêque de Gap, le 15 Mars 1764, nommé à l'Evêché d'Evreux en 1770.

Ancien Evêque, Louis-Albert de *Lezay-Marnésia*, né en 1707, sacré en 1759, a donné sa démission en 1773.

Vic.-G. N... de Rouveyre Duplan.

N... de Faudoas.

N... de Langle.

N... de Langle de Dardès.

N... de Mauléon.

N... Boscus de Bonniere.

N... de Narbonne.

N... de Vichy.

N... Junot.

N... de Roucy.

N... de la Mirandole.

Secr. de l'Ev. N... Ruault.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Taurin*, fondée en 660; t. 1144 fl. & 18000 l. de revenu: Martial-Louis de *Beupoil Saint-Aulaire*, Evêque de Poitiers, Abbé en 1753.

B. *La Croix Saint-Leufroy*, fondée vers l'an 690; t. 250 flor. & 9000 liv. de revenu: N... de Foy, ancien Chanoine de Meaux, Abbé en 1770.

B. *Lire*, fondée en 1047; taxée 300 fl. & 17000 l. de revenu: François de *Narbonne-Lara*, Evêque d'Evreux, Abbé en 1779.

B. *Conches*, fondée en 1050, par les Seigneurs de Toëny; t. 500 fl. & 30,000 liv. de revenu: Gabriel *Cortois* de Quincy, Evêque de Belley, 1764.

B. *Ivry*, fondée en 1085, par Roger, Seigneur d'Ivry; t. 66 flor. & 45000 liv. de revenu: Jean-Marie *Dulau*, Archevêque d'Arles, Abbé en 1774.

C. *Bon-Port*, fondée le 4 des Nones de Mars 1190, par Richard I^{er}, Roi d'Angleterre, Duc de Normandie; t. 1000 fl. & 18000 l. de revenu: François de *Bonal*, Evêque de Clermont, Abbé en 1780.

B. *Breuil-Benoît*, fondée le 7 des Calendes d'Avril 1137; t. 250 fl. & 6000 liv. de revenu: N... de l'Arbouft, Conseiller d'Etat, Abbé en 1762.

C. *Lestree*, fondée en 1144, par Ratterius *Domton*, Seigneur de Menzy; unie à l'Evêché de Quebec; t. 130 fl. & 7500 l. de revenu.

C. *La Noë*, fondée le premier Janvier 1144; t. 120 fl. & 4000 l. de revenu: N... Royer, Maître des Requêtes, Vic. G. d'Auxerre, Abbé en 1781.

Abbayes de Filles.

B. *Saint-Nicolas de Verneuil*, elle vaut 1000 liv. N... d'Heriffy, Abbesse.

B. *Pacy*, fondée dans le seizieme siecle, par une Dame d'Albret, Religieuse de Saint-Sauveur d'Evreux; unie à l'Abbaye de Verneuil en 1739.

B. *Saint-Sauveur*, fondée en 1060, par Richard, Comte d'Evreux; elle vaut 10,000 liv. N... de la Rochefoucauld, Abbesse.

B. *Saint-Jean de Neubourg*, fondée en 1638, par Renée de *Tourne-mine*, veuve d'Alexandre de *Vieux-Ponts*, Marquis de Neubourg; elle vaut 6000 liv. N... d'Angosse, Abbesse.

C. *Lestree*, ci-devant Abbaye d'hommes; vaut 4000 liv. N... de Pontual, Abbesse.

A. *Saint-Louis de Vernon*, vaut 17000 liv. N... de Narbonne-Lara, Abbesse.

Prieurés.

A. *Saint-Pierre & Saint-Paul de Lierru*; vaut 2000 liv. N... Machelard, Chapelain de Madame, Prieur en 1758.

Gr. *Beaumont-le-Roger*; vaut 4000 liv. N... de Pernon, Maître des Requêtes, Prieur.

IV. *Séez*, *Sagium*, ville de la seconde Lyonnaise, & de l'Exercat des Gaules, en basse Normandie, à 42 lieues de Paris; elle est épiscopale sous Rouen, dès le cinquieme

cinquieme siecle; il est du ressort du Parlement de Rouen, & de celui de Paris, pour la partie du Perche, Généralité d'Alençon, & Maîtrise des Eaux & Forêts de Domfront; taxé 3,000 florins, & 16,000 livres de revenu; comprend 497 Paroisses, & 7 Annexes.

Evêque, Jean-Baptiste du Plessis d'Argentré, né au Château du Plessis, Diocèse de Rennes, le premier Novembre 1720, sacré Evêque de Ta-gaste, le 20 Mars 1774, nommé à l'Evêché de Séez en 1775, premier Aumônier de Monsieur, & chargé de la feuille des Bénéfices de l'apanage de ce Prince.

*Vic.-G. N... Agier.
N... de Brest.
N... de Malherbe.
N... d'Aubigny.
N... de Perrochel.*

*N... de Couafnon.
N... du Reynaud.
N... Pericaud.
Sac. de l'Ev. N... Langin.*

Abbayes d'Hommes.

B. Saint-Martin de Séez, fondée en 1060, par Roger de Montgom-mey & Mabile, sa femme. Elle est élective & triennale; t. 350 fl. & 30,000 l. de revenu.

B. Saint-Pierre jur-Dive, fondée en 1060, par Esteline, Comtesse d'Auge; t. 800 fl. & 18000 l. de revenu: N... de Sainte-Aldegonde, Abbé en 1768.

C. Saint-André en Goufer, fondée les Calendes de Mars 1130, par Guillaume Talvas, Comte de Séez & de Ponthieu; t. 120 fl. & 24000 l. de revenu: aux Economats.

C. La Trape, fondée en 1140, par Rotrou, Comte du Perche. Elle est régulière; t. 1033 fl. & 90,000 liv. de revenu: N... Olivier, Abbé.

P. Saint-Jean, près la ville de Falaise, fut d'abord fondée par Geofroy, Bourgeois de Fécamp, en 1127, & érigée en Abbaye en 1130; t. 300 fl. & 7000 l. de revenu: N... de Nogués, Vic. G. de Verdun, Abbé en 1770.

P. Silly, fondée en 1150, par Drogon, Gentilhomme Angevin, & Officier de l'Impératrice Mathilde, mere du Roi d'Angleterre; t. 700 fl. & 5000 l. de revenu: N... Hennebert, Chapelain ordinaire de Madame, Abbé en 1783.

Abbayes de Filles.

B. Almeneches, fondée en 700; elle vaut 9000 liv. N... de Tanne, Abbesse.

B. Vignars, ne fut d'abord qu'un Prieuré fondé par les Comtes de Bellesme en 1130, & érigée en 1626; elle vaut 6000 liv. N... de Montagu d'O, Abbesse.

C. Vilers-Canivet, fondée par Roger de Montbray, en 1140; elle vaut 16000 liv. N... de Senneville, Abbesse.

A. Effey, fondée en 1064; elle vaut 10,000 liv. N... de Beauville.

Prieurés.

B. Sainte-Gauburgue, vaut 5000 liv. N... le Roux de Kerninon, Aumônier de Monsieur, Pr. en 1786.

V. Lificux, Lexovicum, ville de la seconde Lyonnoise, & de l'Exercat des Gaules, dans la basse Normandie, à 40 lieues de Paris, existoit dès le cinquieme Année 1789.

siècle; il est du ressort du Parlement de Rouen, Généralité d'Alençon, Maître des Eaux & Forêts d'Alençon; taxé 4,000 florins, & 56,000 livres de revenu; comprend 486 Paroisses, & une Annexe.

Evêque-Comte de Lisieux, Jules Ferron de la Ferronnays, né au Château de Saint-Marc-lès-Arcins, Diocèse de Nantes, en 1735, sacré Evêque de Saint-Brieux le 8 Avril 1770, nommé à l'Evêché de Bayonne en 1774, & à l'Evêché de Lisieux en 1783.

Vic. G. N... de Gruel.

N... Lejeune de Crequy de la

N... Despaux.

Furjonnierre.

N... d'Olmond.

N... de la Fayette.

N... Rambaud.

N... Naudin.

N... Desfresnes.

N... de Pointis.

N... de Collignon.

N... Bayard.

N... de Saufin.

Secr. de l'Ev. N... Jumel.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Evroult*, fondée vers l'an 565, par Saint Evroult, après qu'il se fut retiré de la Cour de Clotaire I^{er}; t. 850 fl. & 20,000 l. de revenu: François de Barrau, Evêque de Rennes, Abbé en 1769.

B. *Bernai*, fondée en 1013, par Judith, femme de Richard II, Duc de Normandie; t. 1200 fl. & 16000 l. de revenu: N... de Poudens, Aumônier de Madame, Abbé en 1754.

B. *Corneilles*, fondée vers l'an 1060, par Guillaume de Breteuil; t. 220 fl. & 14000 l. de revenu: Jean-Baptiste de Belloy, Evêque de Marseille, Abbé en 1766.

B. *Préaux*, bâtie vers l'an 1055, par Onfroy de Vieilles, Baron de Préaux, Seigneur de Pont-Audemer, Comte de Meulan & de Beaumont-le-Roger; t. 700 fl. & 34000 l. de revenu: Charles-Antoine-Gabriel d'Olmond de Medavy, ancien Evêque de Cominges, Abbé, 6 Mars 1785.

B. *Grestain*, fondée par Herluin de Coutteville, pere d'Eudes I^{er}, trente & unieme Evêque de Bayeux, vers l'an 1040; t. 150 fl. & 6000 l. de revenu: N... de Tilly-Blaru, Vic. G. de Langres, Abbé en 1787.

P. *Mont-dée*, fondée en 1213, par Jourdain du Honnet, Chan. de Bayeux; t. 650 fl. & 14000 l. de revenu: N... Bochart de Champigny, Chan. de Paris, Abbé en 1783.

Abbayes de Filles.

B. *Saint-Desir*, ou *Notre-Dame du Pré*, fondée vers l'an 1050, par Lesceline, femme de Guillaume, Comte de Brionne & d'Auge, frere naturel de Richard II, Duc de Normandie, & qui fut augmentée par Hugues, Evêque de Lisieux, fils de Lesceline; elle vaut 5000 l. N... de Créquy, Abbesse.

B. *Préaux*, fondée en 1033, par Hainfroy, Seigneur-Châtelain de Pont-Audemer, par sa femme & par ses enfans; elle vaut 2000 l. N... de Bouillé, Abbesse.

Prieurés.

B. *Royal-Pré*, vaut 6500 liv. Louis-François-Alexandre de Jarente, Evêque d'Orléans, Pr. en 1762.

A. *Sainte-Barbe en Auge*, vaut 6000 liv. uni au College de Caen en 1606.

A. *Saint-Gilles de Pont-Audemer*: N... de Ruallem, Pr. en 1768.

A. *Friardel*, vaut 1500 liv. N... de Cambon, Vic. G. de Touloufe, Pr. en 1775.

V I. Coutances, *Constantia*, ville de la seconde Lyonoise, & de l'Exercat des Gaules, en basse Normandie, à 70 lieues de Paris, existoit dès le quatrieme siecle; il est du ressort du Parlement de Rouen, Généralité de Caen, Maitrise des Eaux & Forêts de Valogne; taxé 2,500 florins, & 44,000 livres de revenu; comprend 493 Paroisses.

Evêque, Ange-François de *Talaru de Chalmazel*, né au Château de Chauffin, en Bourbonnois, le 14 Mai 1725, sacré le 10 Mars 1765, ci devant Archidiacre de la Cathédrale de Sens.

Vic. G. N... de Cussy.

N... de Monchaton.

N... Valesque.

N... Gros.

N... d'Auchemail.

N... de Bavent.

N... Delarive.

N... de Carantilly.

N... le Franc.

Secr. de l'Ev. N... Caillard;

N... de Cheux du Repas.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Sever*, fondée vers l'an 523, mais ayant été ruinée & détruite, elle fut rétablie par Huges d'Avranches en 1085; t. 500 flor. & 5500 liv. de revenu: N... d'Anneville de Chifrevast, Archidiacre de Coutances, Abbé en 1747.

B. *Lessay*, fondée en 1050, par Turstin *Halduc*; t. 600 fl. & 9000 l. de revenu: Raimond de *Durfort*, Archevêque de Besançon, Abbé en 1774.

B. *Saint-Sauveur-le-Vicomte*, fondée en 1048, par Miel de *Cotantin*; t. 250 fl. & 7000 l. de revenu: Armand-Claude de *Nicolay*, Evêque de Beziers, Abbé en 1766.

B. *Montebourg*, fondée vers l'an 1050, par Baudouin de *Revers*; t. 606 fl. & 12000 l. de revenu: Ange-François de *Talaru*, Evêque de Coutances, Abbé en 1770.

B. *Hambie*, fondée en 1015, par Guillaume *Paisnel*; t. 72 flor. & 4500 liv. de revenu: N... de la Prune-Montbrun, Vic. G. de Senlis, Abbé en 1772.

B. *Saint-Elier*, fondée en 1125, par Guillaume *Hamon*, dans l'Isle de Jersey, qui est aux Anglois.

A. *Saint-Lo*, t. 300 fl. & 6000 l. de revenu: N... de Brandins, Sous-Diacre du Diocèse de Brixen dans le Tirol, Abbé en 1782.

A. *Cherbourg*, fondée en 1145, par l'Impératrice Mathilde; t. 600 fl. & 13000 l. de revenu: N... de Bayanne, Auditeur de Rote, Abbé en 1772.

P. *Blanchelande*, fondée par Richard, Baron de la Haye, Connétable de Normandie, en 1155; t. 200 fl. & 5000 l. de revenu: Ange-François de *Talaru*, Evêque de Coutances, Abbé en 1766.

Abbayes de Filles.

B. *Notre-Dame de Protection*, à Valogne, vaut 4000 liv. N... de Millo, Abbessé.

B. *Notre-Dame des Anges*, vaut 4000 liv. N... de la Roche-Bernard, Abbessé.

Prieurés.

B. *Saint-André de Bohon*, uni à l'Abbaye de Marmoutiers.

B. *Saint-Fremond*, vaut 2000 liv. N... de Cambacérés, Vic. G. de Beziers, Pr. en 1769.

B. *Hauville*, N... d'Agay, Chan. de Befançon, Pr. en 1754.

A. *La Bloutiere*, t. 2000 fl. & . . . l. de revenu: N... Arnoult, Pr. en 1782.

ARCHEVÊCHÉ DE SENS.

* *Sens*, *Senones*, ville capitale du Senonois, sur les confins de la Bourgogne & du Gâtinois, à 26 lieues de Paris; il est métropole de la quatrième Celtique ou Lyonnaise, & elle eut des Prélats dès le troisième siècle. Charles-le-Chauve voulut les établir Primats des Gaules & de Germanie, dans le Concile de Ponthieu, en 875, ce qui leur en fait prendre le titre; il est du ressort du Parlement & Généralité de Paris, Maîtrise des Eaux & Forêts de Sens; taxé 6066 florins, & 70,000 livres de revenu; comprend 774 Paroisses, & 34 Annexes.

Ses Suffragans sont, Troyes, Auxerre, Nevers & Bethléem.

Archevêque, Primat des Gaules & de Germanie, Etienne-Charles de Lomenie de Brienne, né à Paris en 1727, sacré Evêque de Condom le 11 Janvier 1761, nommé à l'Archevêché de Toulouse en 1763, l'un des Quarante de l'Académie Francoise en 1770, Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit en 1782, Principal Ministre d'Etat en 1787, nommé à l'Archevêché de Sens par le décès de Paul Albert de Luynes, le ... 1788.

Vic. G. N... de Mourat.

N... de Barral.

N... de Laizer de Siougeat.

N... de Lestoré.

N... Lhermite de Chambertrand.

N... de Condé.

N... de Biencourt.

N... du Bouys.

N... Caquia de Monbourg.

N... Segulier.

N... Gigot de Boisbernier.

Sec. de l'Arch. N... Lepellerin.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Pierre-le-Vif*, t. 700 flor. & 3000 l. de revenu, unie à la Cure de Notre-Dame de Versailles en 1713.

B. *Saint-Remy*, fondée en 527; t. 600 flor. & 4000 liv. de revenu, unie à Notre-Dame de Versailles en 1674.

B. *Sainte-Colombe-lès-Sens*, fondée en 620 par Clotaire II, Roi de France; t. 1000 flor. & 6500 liv. de revenu: N... Lapinte de Livry, Evêque de Callinique, Abbé, 1758.

B. *Saint-Pierre de Melun*, fondée en 546; t. 800 flor. & 4000 liv. de revenu; N... de Calonne, Vic. G. de Cambrai, Abbé, 1782.

B. *Chaune*, fondée en 1181; t. 66 flor. & 2000 l. de revenu: N... Melé de Grand-Eloy, Vic. G. de Saint-Malo, Abbé, 1782.

B. *Morigny*, fondée en 1106; t. 465 flor. & 10,000 l. de revenu.

B. *Ferrières*, fondée en 507, par Clovis premier, Roi de France, t. 800 flor. & 4500 liv. de revenu: Charles-François-César-Loup-Joseph-Marthieu d'Agoult, Abbé, 1782.

C. *Fauluisant*, fondée le 5 des Cal. d'Octobre 1129, par Artaud, pre-

mier Abbé de Preuilly ; t. 100 flor. & 18,000 liv. de revenu : Pierre-Louis de la *Rochevoucauld*, Evêque de Saintes, Abbé, 1779.

C. *Preuilly*, fondée vers 1118 ; t. 200 flor. & 7500 liv. de revenu : N... de la Rochevoucauld du Breuil, Vic. G. d'Aix, Abbé, 1783.

C. *Jouy*, fondée le 14 Août 1124 ; t. 500 flor. & 15000 liv. de revenu : N... Benoit de la Prunarede, Vic. G. de Tours, Abbé, 1776.

C. *Barbeaux*, fondée le 15 Mars 1147, par Louis VII, dit le Jeune, Roi de France, qui y est enterré ; t. 800 flor. & 20,000 liv. de revenu : N... de Chapt de Rastignac, ancien Agent du Clergé, Abbé, 1746.

C. *Cervanceaux*, fondée & dotée en 1181, par Philippe-Auguste ; t. 200 flor. & 4500 liv. de revenu : François de *Mouchet*, Evêque de Digne, Abbé, 1767.

C. *Fontaine-Jean*, est de fondation Royale, & Pierre de *Courtenay* la fit bâtir & y fit de grands biens, le 20 Mars 1124 ; t. 100 flor. & 2700 liv. de revenu : N... de Virieu, Vic. G. de Bordeaux, Abbé, 1784.

C. *Efchalis*, fondée le 11 des Cal. d'Août 1131 ; t. 1000 flor. & 5000 liv. de revenu : N... de Mourons, Vic. G. de Reims, Abbé, 1774.

A. *Saint Jean*, bâtie pour des Filles en 507. La Menſe Abbatiale réunie à l'Archevêché en 1607 ; t. 500 flor. & 6000 l. de revenu.

A. *Saint Jacques-lès-Provins*, fondée en 1124 ; t. 250 flor. & 5000 l. de revenu, aux Économats, 1787.

A. *Le Jars*, t. 225 flor. & 3000 liv. de revenu : N... de Braſſac, Vic. G. de Chartres, Viſiteur des Carmélites, Abbé, 1780.

A. *Saint-Severin de Château-Landon*, t. 600 flor. & 1500 l. de revenu : N... de Trecourt, ancien Vic. G. de Tarbes, Abbé, 1771.

P. *Dilot*, fondée en 1235 ; t. 1000 flor. & 12,000 liv. de revenu : N... Buſnel de Beaumais, Chapelain ordinaire du Roi, Abbé, 1781.

P. *Saint-Paul*, fondée en 1220, par Pierre de *Corſeil*, Archevêque de Sens ; t. 100 flor. & 1000 l. de revenu : N... Gou, Curé d'Everly, 1775.

Abbayes de Filles.

B. *La Pomeraye*, fondée en 1180, par Mathilde, Comteſſe de Blois ; elle vaut 5000 liv. N... d'Anche, Abbeſſe.

B. *Ville-Chaſſon*, fut dotée par Pierre de *Courtenay*, elle vaut 4000 l. transférée à Morer.

C. *Le Lys*, fondée vers l'an 1230, par la Reine Blanche, & par le Roi S. Louis, ſon fils : elle vaut 2000 liv. N... de Foilly, Abbeſſe.

C. *Mont-Notre-Dame-lès-Provins*, fille de Preuilly, fondée en 1225, par Thibaud, Roi de Navarre, Comte Palatin de Champagne & de Brie ; elle vaut 6000 liv. unie à celle de la Joye, en 1748.

C. *La Joye-lès-Nemours*, fondée en 1181, par Gautier, Seigneur de Nemours ; elle vaut 6000 liv. N... de la Tour-Dupin-Montauban, Abbeſſe.

C. *Villiers-aux-Nonains*, vaut 15000 liv. unie à celle de la Joye, en 1763.

C. *La Cour-Notre-Dame*, fondée en 1225 ; vaut 4000 liv. N... Abbeſſe.

Prieurés.

A. *Saint-Jean-l'Évangéliste* de l'Hôtel-Dieu de Provins, N... Royer, Chan. de Provins, Prieur, 1779.

B. *Saint-Blaise-de-Grand-Puis*, dépendant de l'Abbaye de Saint-Denis; N... Hemay, Vic. G. d'Autun, Prieur, 1774.

B. *Saint-Loup-de-Naud*, dépendant de Saint-Pierre le Vif, N... Copineau, Prieur, 1773.

B. *Notre-Dame-d'Andrezy*, N... Pey, Chan. de Paris, nommé = N... Carlier, 1787.

B. *Saint-Pierre-Dauxon*, N... Leroux, Chanoine-Archidiacre de Troyes, Prieur, 1771.

B. *Saint-Barthelemy-du-Buisson-de-Dumo*, N... Lescurie, Prieur, 1774.

Gr. *Dimon*, ou *l'Enfourchure*, N... Nolin, Prieur, 1763.

Gr. *Saint-Maurice-de-Vieux-pont*, vaut 3000 liv. N... de Massin, Prieur, 1755.

I. Troyes, *Trecæ*, ville capitale de la province de Champagne, de la quatrième Lyonnaise, dans l'Exercat des Gaules, à 35 lieues de Paris, existoit dès le troisième siècle; il est du ressort du Parlement de Paris, Généralité de Châlons-sur-Marne, Maîtrises des Eaux & Forêts de Paris, Troyes & Sens; taxé 250 florins, & 5000 livres de revenu; comprend 373 Paroisses & 80 Annexes.

Evêque, Claude-Mathias-Joseph de Barral, né à Grenoble le 6 Septembre 1714, Conseiller-Clerc au Parlement de Grenoble en 1742, Abbé-Comte d'Aurillac en 1752, Aumônier du Roi en 1753, sacré le 19 Mars 1761.

Vic. G. N... de Feytis.

N... du Colombier.

N... de Rouaut.

N... le Roux.

N... de Belloc.

N... Tresfort.

N... Desmarais.

N... Clergier.

N... de Barral.

N... Psa'mon.

N... Buffievent.

Sec. de l'Ev. N... Dupuis.

Abbayes de Filles.

B. *Mourier-Lacelle*, fut bâtie vers l'an 653; t. 1000 flor & 7000 l. de revenu, unie à l'Evêché de Troyes en 1769.

B. *Montier-Ramay*, fondée en 837, t. 2000 flor. & 10,000 liv. de revenu: Charles-Joseph-Marius de *Raffelis* de Saint-Sauveur, Evêque de Tulle, Abbé, 1770.

B. *Nesse-la-reposse*, t. 100 flor. & 3000 liv. de revenu: N... de Fontenille, Vic. G. d'Agen, 1778.

C. *Boulencourt*, fondée le 4 des Nones de Mars 1129; t. 120 flor. & 7500 liv. de revenu: Jean-Antoine de *Castellans*, Evêque de Lavaur, Abbé, 1761.

C. *Rameru*, ou *la Piété*, fondée en 1260, par Erard, Comte de Brienne, & Philippe de Champagne, sa femme. Elle est régulière, t. 100 flor. & 2600 liv. de revenu: N... Pierre, Abbé.

C. *Sellieres*, fondée en 1167; t. 200 flor. & 2500 liv. de revenu: N... Mignot, Conseiller au Grand-Conseil, Abbé, 1735.

C. *La Rivour*, fondée le 10 Avril 1140, par Atton, Evêque de Troyes; t. 1500 flor. & 5000 liv. de revenu: Francois-Camille Duranti de Lironcourt, Evêque de Bethléem, Abbé, 1778.

C. *Reclus*, fondée au commencement du douzième siècle, & dotée par Henri, Comte de Champagne, en 1164; t. 180 flor. & 5500 liv. de revenu: N... de Ventoux, Vic. G. de Toul, Abbé, 1763.

A. *Saint-Loup*, en la ville de Troyes, fut donnée en 1104 aux Chanoines Réguliers; t. 600 flor. & 12,000 l. de revenu: N... de Radonvilliers, Conseiller d'Etat, Abbé, 1757.

A. *Saint-Martin des Aires*, t. 160 flor. & 3000 liv. de revenu: N... d'Urgons, Vic. G. de Metz, Abbé, 1787.

A. *Chantemerle*, t. 41 flor. & 2500 liv. de revenu: N... de Lacroix de Cafrics, Vic. G. de Bordeaux, Abbé, 1787.

P. *La Chapelle-aux-Planches*, fondée en 1147, par Simon de Beaufort; t. 100 flor. & 4000 liv. de revenu: N... de Rouaut, Vic. G. de Troyes, Abbé, 1781.

P. *Beaulieu*, en Champagne, elle vaut 5000 liv. N... Pierre, Abbé.

P. *Basse-fontaine*, fondée l'an 1143, par Vautier, Comte de Brienne; t. 150 flor. & 2000 l. de revenu: Etienne-Charles de Loménie, Archevêque de Sens, Abbé, 1759.

Abbayes de Filles.

B. *Notre-Dame de Troyes*, vaut 10,000 liv. N... Abbesse.

B. *Notre-Dame de Bricq*, dans la ville de Sezanne, vaut 6000 liv. N... de Blacons, Abbesse; N... de la Tour-du-Pin-Merouillon, Coadj.

C. *Notre-Dame-des-Prés*, fondée en 1231, par Etienne de Champguyon; vaut 2500 liv. N... de Rouaut, Abbesse.

C. *Noire-Dame de Grace*, convertie en un Prieuré d'Hommes.

C. *Le Jardinier*, près Fleurs, devenue Prieuré d'Hommes, annexée à l'Abbaye de Jouy.

Prieurés.

A. *Lavau-Dieu*, Ordre du Val-des-Ecoliers, vaut 400 liv. N... Pr.

A. *Notre-Dame-en-l'Isle*, à Troyes, uni à l'Evêché.

A. *Saint-Jacques de l'Hermitage*, uni à l'Evêché en 1712.

B. *Notre-Dame d'Arceis-sur-Aube*, N... Pr.

II. Auxerre, *Autissiodorum*, ville de la quatrième Lyonnaise, & de l'Exercat des Gaules, à 40 lieues de Paris, existoit dès l'an 304, sous la métropole de Sens; il est du ressort du Parlement de Paris, Généralité de Dijon, partie dans les Généralités de Paris, Bourges & Orléans; taxé 4,400 florins, & 50,000 livres de revenu; comprend 210 Paroisses, & 4 Annexes.

Evêque, Jean-Baptiste-Marie Champion de Cicé, né à Rennes le 10 Fév. 1725, sacré Evêque de Troyes à Rome, par le Pape Clément XIII, le 3 Sept. 1758, nommé à l'Evêché le premier Janvier 1761, ci-devant Vic. G. de Bourges.

Vic. G. N... de Chaumont.

N... Royer.

N... de Reclènes.

N... de Carbonnières,

N... Vaultier.

N... de Robien.

N... Clofer.

N... Regnard.

N... de Lart.

Secr. de l'Ev. N... Arrault,

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Germain*, située dans la ville d'Auxerre, fondée par Saint Germain, en 442, dans sa maison paternelle, sous le nom de Saint Maurice; elle fut bâtie plus magnifiquement par Sainte Clotilde, vers l'an 500, & elle prit le nom de Saint-Germain; t. 500 fl. & 14000 l. de revenu: Jean-Baptiste du *Plessis* d'Argentré, Evêque de Séez, Abbé en 1761.

C. *Pontigny*, fondée le premier Juillet 1114, par Thibaud, Comte de Champagne. Elle est élective & régulière; t. 400 fl. & 16000 l. de revenu: N... Chanlatte, Abbé.

C. *Lefroches*, fondée les Nones de Février 1136, par les Barons de Saint-Vrain; t. 140 fl. & 6000 l. de revenu: N... Lhermite de Chambertrand, Vic. G. de Sens, Abbé en 1779.

C. *Bouras*, fondée le 6 des Ides de Septembre 1119; t. 160 fl. & 2000 l. de revenu: N... Abbé.

C. *Rigny*, fondée le 7 des Ides de Septembre 1128; t. 200 fl. & 6000 l. de revenu: N... du Chatel, Aumônier de la Reine, Abbé en 1754.

A. *Saint-Pierre*, située dans la ville d'Auxerre, fondée en 749; t. 66 fl. & 1500 l. de revenu: N... de Mauroy, Grand-Chantre du Chapitre de Melun, Abbé en 1768.

A. *Saint-Laurent des Abats-lès-Cone*; t. 133 fl. & 1200 l. de revenu: N... de Villeneuve-Tourettes, Vic. G. de Nevers, Abbé en 1786.

P. *Saint-Mamian*, située en la ville d'Auxerre, fondée en 423, par Saint Germain, Evêque de cette ville; taxée 200 fl. & 3400 l. de revenu: N... Clemenceau, Supérieur de Saint-Méen à Rennes, Abbé en 1771.

Abbayes de Filles.

B. *Saint-Julien*, fondée l'an 620, par Saint Pallade, Evêque d'Auxerre; vaut 6000 liv. N... de Jaucourt, Abbesse.

B. *Rantaulme*, bâtie par Saint Pallade, Evêque d'Auxerre; elle vaut 7000 liv. N... Abbesse.

B. *Criffenon*, fut d'abord une Chapelle de bois, bâtie par Adélaïs, fille de Hugues Capet, & femme de Regnaut, Comte de Nevers; elle vaut 8000 liv. N... de Mouchet, Abbesse, 17...

C. *Le Reconfort*, ou de la *Consolation*, fondée en 1234, par Mathilde, Comtesse de Nevers; elle vaut 5000 liv. N... de Seveirac, Abbesse.

C. *Les Isles*, vaut 2500 liv. N... de Prioreau, Abbesse.

Prieuré.

A. *Lespau*, Ordre du Val-des-Choux; N... de Moiffier, Vic. G. de Valence, Pr. en 1786.

III. Nevers. *Nivernum*, ville épiscopale, capitale du Nivernois, à 55 lieues de Paris, existoit dès le sixième siècle; il est du ressort du Parlement de Paris, Généralité de Moulins; quelques Paroisses font des Généralités de Bourges, Dijon, Orléans & Paris; Mairie des Eaux & Forêts de Nevers; taxé 2,150 florins, & 20,000 livres de revenu; comprend 271 Paroisses.

Evêque, Pierre de *Seguiran*, né à Aix en Provence le 19 Avril 1739, sacré le 5 Janvier 1783, ci-devant Vic. G. de Narbonne.

Vic. G. N... de Chabannes.	N... Després.
N... de Lisle de Villeneuve.	N... Barbier-d'Ingreuille.
N... Damas.	N... Molin.
N... de Cantes.	Secr. de l'Ev. N... Laviron.
N... de la Chastre.	

Abbeyes d'Hommes.

A. *Saint-Martin*, située dans la ville de Nevers, fondée par Hervé, Baron de Donzy, & Mathilde de Courtenay, sa femme; r. 100 fl. & 3000 l. de revenu: N... de Gascq, ancien Vic. G. de Bayeux, Abbé en 1750.

P. *Belleveaux*, fondée par un Seigneur de Marmagne, qui avoit embrassé la vie religieuse, lui & sa femme; r. 100 fl. & 5100 l. de revenu: N... de Chaffois, Chan. de Besançon, Abbé en 1756.

Abbaye de Filles.

B. *Notre-Dame de Nevers*, vaut 10,000 liv. N... de Saillans, Abbesse.

Prieurés.

Gr. *Faye*, ou *la Faye*, vaut 2500 liv. N... de Septier de Rigny, Chanoine de Nevers, Abbé en 1757; uni à la Cathédrale.

Gr. *La Fermeté*, N... de Clérroy, Prieure.

IV. Bethléem, *Bethlemitanus*, bourg de Judée, dans la Tribu de Juda, à 2 lieues de Jérusalem, sur une montagne pleine de rochers, où l'on avoit creusé des maisons & des étables pour l'usage des habitans. On y érigea un Siege épiscopal l'an 1110, dont les Grecs se rendirent maîtres. Cet Evêché fut établi à Clamecy, dans le Nivernois, lorsque les Chrétiens furent chassés de la Terre-Sainte par les Sarrasins. Rainier, Evêque de Bethléem, suivit Guy, Comte de Nevers, en France; celui-ci lui donna le bourg de Pantenor-lès-Clamecy, vers 1180, avec des biens tels qu'il les avoit donnés à l'Eglise de Palestine. Il est à 31 lieues de Paris, du ressort du Parlement de Paris, Généralité d'Orléans; taxé 33 florins, & 1000 livres de revenu; il est à la nomination de M. le Duc de Nevers.

Evêque, François-Camille *Duranty* de Lironcourt, né à Paris le 9 Octobre 1733, Vic. G. de Laon, & Aumônier de Madame Sophie, sacré le 26 Avril 1778.

ARCHEVÊCHÉ DE TOULOUSE.

Toulouse, *Tolosa*, ville de la première Narbonnoise, & de l'Exercat des Gaules, capitale du Languedoc, sur la Garonne, à 150 lieues de Paris; elle étoit Evêché dès le troisième siècle, sous Narbonne, mais il fut érigé en Archevêché par le Pape Jean XXII; il est du ressort du Parlement de Toulouse, Généralité de Languedoc, Mairie des Eaux & Forêts de Toulouse; taxé 5,000 florins, & 110,000 livres de revenu; comprend 218 Paroisses, & 107 Annexes.

Ses Suffragans sont, Montauban, Mirepoix, Lavaur, Rieux, Lombes, Saint-Papoul & Pamiers.

Archevêque, François de *Fontanges*, né dans le Diocèse de Clermont, le 8 Mars 1744, sacré Evêque de Nancy, le 17 Août 1783, ci-devant Vic.-G. de Chartres, nommé à l'Archevêché de Bourges en 1787, & à celui de Toulouse, le 6 Avril 1788.

Vic.-G. N... de Malaret.	N... de Cry.
N... de Cambon.	N... de Gramel.

N... d'Hélyot.
 N... de Chauvigny de Blot.
 N... de Saint-Far.
 N... de Brandis.

N... de Tuiféau.
 N... de Roger.
 N... d'Osmond.
 Secr. de l'Arch. N... Martin.

Abbayes d'Hommes.

B. *Mas-Garnier*, taxée 600 flor. & 5500 liv. de revenu; Charles-Auguste le Quien, Evêque d'Acqs, Abbé, 1772.

B. *Saint-Sernin*, sécularisée en 1527; taxée 4000 flor. & 18000 liv. de revenu; N... de Narbonne-Lara, ancien Aumônier du Roi, Abbé, 1778.

C. *Grandjelve*, taxée 4000 flor. & 18000 liv. de revenu; N... de Balb-Berton de Crillon, ancien Agent-G. du Clergé, Abbé, 1775.

C. *Eaunes*, fondée en 1137; taxée 220 flor. & 2000 liv. de revenu; N... de Cambon, Vic.-G. de Toulouse, Abbé, 1785.

P. *Capelle*, taxée 300 flor. & 3500 liv. de revenu; Anne-François-Victor le Tonnelier de Breteuil, Evêque de Mirepoix, Abbé, 1753.

Abbayes de Filles.

C. *Salanques*, vaut 6000 liv. N... de Villonraix, Abbesse.

C. *Favars*, vaut 5000 liv.; N... de Villepassan, Abbesse.

Prieuré.

Gr. *Pinel*, vaut 3000 liv.: uni au Séminaire de S.-Charles en 1753.

Il y a à Toulouse l'Ordre des Malteises, dont nous parlerons dans la seconde édition.

I. Montauban, *Mons Albanus*, dans le Quercy, à 160 lieues de Paris. Saint Théodorat, Evêque de Narbonne, mourut en 893, dans une terre de sa famille, qu'on appelloit Montauriol, & depuis Montauban; où l'on dit que son pere avoit fondé l'Abbaye de Saint-Martin, qui depuis prit son nom, & qui fut érigée en Evêché, en 1317, par le Pape Jean XXII; il est du ressort du Parlement de Toulouse, Généralité de Montauban, Mairie des Eaux & Forêts de Villemur; taxé 250 florins, & 50,000 livres de revenu; comprend 83 Paroisses, & 38 Annexes.

Evêque, Anne-François-Victor le Tonnelier de Breteuil, né à Paris en 1726, sacré le 24 Février 1763, ci-devant Vic.-G. de Soissons, ensuite de Narbonne.

Vic.-G. de la Sarladie.

N... de Montessus.

N... Domingon.

N... d'Espanceze.

N... de Lavaur.

N... de la Loge.

N... Compans.

Secr. de l'Evêch. N... Féral.

Abbaye d'Hommes.

C. *Belle-Perche*, fondée le 3 des Nones d'Août 1143; taxée 600 flor. & 12000 liv. de revenu; Anne-François-Victor le Tonnelier de Breteuil, Evêque de Montauban, Abbé, 1781.

II. Mirepoix, *Mirapincum*, ville dans le haut Languedoc, à 170 lieues de Paris, n'étoit autrefois qu'une simple Paroisse, qui fut érigée en Cathédrale l'an 1317, par le Pape Jean XXII, sous la Métropole de Toulouse; il est du ressort du Parlement de Toulouse, Généralité de Montpellier, Mairie des Eaux & Forêts du

pays de Foix ; taxé 2,500 florins , & 30,000 livres de revenu ; comprend 82 Paroisses , & 35 Annexes.

Evêque, François *Tristan* de Cambon , né à Toulouse en 1716 . sacré Evêque de Mirepoix le 10 Juillet 1768 , Conseiller d'Honneur au Parlement de Toulouse.

Vic.-G. N... de Pointis.
N... Mailhot.

N... Leclerc.
Secr. de l'Ev. N... Labeur.

Abbaye d'Hommes.

C. *Bolbone* , fondée en 1150 , taxée 1200 flor. & 9000 liv. de revenu : aux Economats.

III. *Lavaur*, *Vaurum*, ville du Languedoc, entre Toulouse & Albi, à 140 lieues de Paris, n'étoit d'abord qu'un Prieuré, que le Pape Jean XXII érigea en Evêché, sous Toulouse, en 1317; il est du ressort du Parlement de Toulouse, Généralité de Montpellier, Maîtrises des Eaux & Forêts de Toulouse & de Carcastonne; taxé 2500 florins, & 45,000 livres de revenu, comprend 67 Paroisses, & 46 Annexes.

Evêque, Jean-Antoine de *Castellane*, né dans le Diocèse de Saint-Paul-trois-Châteaux, le 18 Mars 1732, sacré le 7 Juillet 1771.

Vic.-G. N... Bouchet.
N... de Bordenave.
N... de Belcastel.

N... de Verdalle.
N... de Canclaux.
Secr. de l'Evêché, N... Nicolet.

Abbaye d'Hommes.

B. *Soreze*, fondée en 817, par Pepin, Duc d'Aquitaine, taxée 1300 fl. & 10000 liv. de revenu; N... nommé = défunt Anne-Gabriel d'*Agay* de Mion, Evêque de Perpignan.

IV. *Rieux*, *Rivi*, ville du Haut-Languedoc, à 155 lieues de Paris, étoit autrefois un Monastère, que le Pape Jean XXII érigea en Evêché en 1317, sous Toulouse; il est du ressort du Parlement de Toulouse, Généralité de Montpellier, partie dans les Généralités de Perpignan, Guienne & Auch; taxé 2,500 florins, & 45,000 livres de revenu, comprend 104 Paroisses, & 33 Annexes.

Evêque, Pierre-Joseph de *Lastic*, né dans le Diocèse de S. Flour en 1727, sacré le 8 Septembre 1771, ci-devant *Vic.-G.* du Diocèse de Châlons-sur-Marne.

Vic.-G. N... de Lastic.
N... de la Fage.
N... Montagut.

N... Lardos.
Secr. de l'Ev. N... Bru.

Abbayes d'Hommes.

B. *Lezat*, fondée l'an 840, par Otton, Vicomte de Beziers; taxée 1000 flor. & 12000 liv. de revenu; N... de Jouffroy, Chanoine de Saint-Claude, Abbé, 1779.

B. *Mas-d'Azil*, fondée en 817; taxée 600 flor. & 4000 liv. de revenu; N... de Barral, *Vic.-G.* de Sens, Agent du Clergé, Abbé, 1782.

C. *Feuillans*, fondée le 6 des Ides de Juillet 1162; elle est Chef d'Ordre, élective & triennale; taxée 200 flor. & 30000 liv. de revenu; N... Abbé.

C. *Calers*, fondée en 1148, fut entièrement détruite par les Hugue-

nots, & rebâtie aussitôt ; taxée 300 flor. & 3500 liv. de revenu ; N... de Montalen, Vic.-G. de Bordeaux, Abbé, 1751.

V. Lombez, *Lumbarium*. ville de Gascogne, dans le Samatan, à 150 lieues de Paris, étoit une ancienne Abbaye de Chanoines réguliers, que le Pape Jean XXII érigea en Evêché, sous Toulouse, en 1317 ; il est du ressort du Parlement de Toulouse, Elections de Comings, Biviere & Verdun, Généralité d'Auch, Maîtrises des Eaux & Forêts de l'Isle-Jourdain, Saint-Gaudens ; taxé 250 florins, & 45.000 livres de revenu, comprend 96 Paroisses, & 35 Annexes.

Evêque, N... de Chauvigny de Blot, Vic. G. de Toulouse, nommé feu Léon-François-Ferdinand de *Salignac* de la Mothe-Fénelon, le 20 Janvier 1788.

Vic.-G. N... Ferry.

N... de Vicques.

N... de Rejaumont.

N... Maury.

N... de la Piconnerie.

N... de Solle.

N... des Innocents.

N... de Coucy.

N... de Roche.

N... de Lassus.

N... Borruft.

Secret. de l'Evêché, N... Saint-Antoin.

Abbaye de Filles.

C. *Saint-Bernard*, vaut 2000 liv. ; N... de Beon, Abbesse.

VI. *Saint-Papoul*, *Sanctus Papulus*, en haut-Languedoc, dans le Lauraguais, à 166 lieues de Paris, étoit autrefois un Monastere, que le Pape Jean XXII érigea en Evêché sous Toulouse, en 1317 ; il est du ressort du Parlement de Toulouse, Généralité de Montpellier, Maîtrise des Eaux & Forêts de Castelnaudary ; taxé 2,500 florins, & 45,000 liv. de revenu, comprend 44 Paroisses, & 7 Annexes.

Evêque, Jean-Baptiste-Marie de *Maille* de la Tour-Landry, né au Château d'Entrames, Diocèse du Mans, le 6 Décembre 1743, sacré Evêque de Gap, le 3 Mai 1778, nommé à l'Evêché de S. Papoul en 1784.

Vic.-G. N... Flour de Saint-Genis.

N... de Lufcan.

N... Traffart.

N... de Rochemure d'Aguille.

N... de Bertrand.

N... de Renaudies.

N... Gauzy.

N... Crozat.

N... Hebray.

Secret. de l'Evêché, N...

Prieur.

B. *Prouille*, vaut 1500 liv. ; N... de Montault, Abbesse.

VII. *Pamiers*, *Apamie*, ville capitale du bas Foix, en Languedoc, à 175 lieues de Paris : c'étoit un Monastere existant du temps de Charlemagne, que le Pape Boniface VIII détacha de la ville & territoire de Pamiers, qui étoit du Diocèse de Toulouse, & l'érigea en Evêché en 1295. Il est du ressort du Parlement de Toulouse, Généralités de Pau & Bayonne, Maîtrise des Eaux & Forêts de Pamiers : taxé 1,500 florins, & 25,000 livres de revenu, comprend 100 Paroisses, & 50 Annexes.

Evêque, Charles-Confiance-César-Loup-Joseph-Matthieu d'*Agoult*, né à Grenoble en 1749, sacré le 13 Mai 1787, ci-devant Vic.-G. de Rouen.

Vic.-G. N... de Monteils.
 N... de Gueydon.
 N... de Beliffent.
 N... Duran.

N... d'Agoult.
 N... de Siohan.
 N... de Godin.
Secret. de l'Evêché, N... Mercadier.

Abbayes d'Hommes.

A. *Saint-Volusien*, située dans la ville de Foix, passe pour avoir été fondée en 805, par Charlemagne, en mémoire de la victoire qu'il remporta sur les Sarrasins; taxée 833 fl. & 10000 l. de revenu; N... d'Osmond, Abbé, 1776.

ARCHEVÊCHÉ DE TOURS.

Tours, *Turones*, métropole de la troisième Lyonnaise, de l'Exercat des Gaules, ville capitale de la province de Touraine, à 58 lieues de Paris. S. Gatien, mort à la fin du troisième siècle, passe pour être le premier Evêque de Tours. Cet Evêché fut long-temps de la dépendance de la métropole de Rouen; il fut érigé en métropole civile, du temps de l'Empereur Honorius, vers le commencement du cinquième siècle, & selon d'autres, en 380, lorsqu'on divisa la Gaule Celtique en cinq provinces. Il paroît que ce fut sous Valentinien III, qu'elle devint métropole ecclésiastique. Il est du ressort du Parlement de Paris, Généralité de Tours, Maîtrises des Eaux & Forêts de Tours, Amboise, Loches, Chinon: taxé 9,500 florins, & 80 000 l. de revenu, comprend 53 Paroisses, & 310 Annexes.

Ses Suffragans sont, le Mans, Angers, Dol, Rennes, Nantes, Quimper, Vannes, Léon, Tréguier, Saint-Brieuc & Saint-Malo.

Archevêque, François de Conzié, né en Bresse, Diocèse de Lyon, le 18 Mars 1736, sacré Evêque de Saint-Omer le 17 Septembre 1769, nommé à l'Archevêché de Tours en 1774, ci-devant Vic. G. d'Arras.

Vic. G. N... Benoist de la Prunarde. N... Cossart.
 N... Dorfin. N... du Fremental.
 N... de la Sepouze. N... d'Advisard.
 N... de Jaucourt. N... de Keransquer.
Sec. de l'Ev. N... Renault.

Abbayes d'Hommes.

Saint-Martin de Tours, Abbaye Collégiale, dont nos Rois sont Abbés; le Doyenné est uni à l'Archevêché depuis 1717, la Trésorerie est à la nomination du Roi; c'est N... de Brassac.

B. *Marmoutier*, fondée par Saint Martin, qui, l'année d'après son ordination, 371, se bâtit cette retraite; t. 7000 flor. & 20,000 liv. de revenu: unie à l'Archevêché de Tours en 1737.

B. *Saint-Julien*, fondée dans le sixième siècle; t. 400 flor. & 7000 l. de revenu, unie au Collège de Tours en 1735.

B. *Cormery*, fondée en 780, par Ithier, Abbé de Saint-Martin; t. 200 flor. & 8000 liv. de revenu: N... de Laclue, Vic. G. de Chartres, Abbé, 1747.

B. *Villeloin*, à 3 lieues de Loches, fondée par Audacher, Abbé de Cormery, à la prière de Mainard, Seigneur de Villeloin; t. 120 flor. & 7000 liv. de revenu: N... Rigaud, Trésorier de l'Eglise de Tours, Abbé, 1754.

B. *Beaulieu*, fondée en 1010 par Foulques Nera, Comte d'Anjou & Seigneur de Loches; t. 108 flor. & 8000 liv. de revenu: Joseph

Micolon de Blauval, Vic. G. de Clermont, nommé = Pierre-Esprit de Chazal, 26 Décembre 1769.

B. *Sully*, fondée par les Comtes d'Anjou; t. 110 flor. & 5000 liv. de revenu: N... de Bourdeilles, Aumônier de Madame, Abbé, 1786.

B. *Turpenay*, fondée en 1208, par les Seigneurs de l'Île-Bouchard; t. 100 flor. & 2000 l. de revenu: Jean-Baptiste-Charles de Pineau de Viennay, ancien Conseiller au Parlement de Paris, Abbé, 1733.

B. *Noyers*, fondée en 1030; t. 300 flor. & 2000 liv. de revenu: N... d'Andigné, Vic. G. de Châlons S. M. Abbé, 1785.

B. *Preuilly*, fondée en 1001, par Escfroy, Seigneur de Preuilly & de la Rochepozay; t. 100 flor. & 4000 liv. de revenu: N... de la Myre-Mory, Vic. G. de Carcassonne, Abbé, 1785.

B. *Bois-Aubry*, fondée par Brice de Cheille, sous le titre de Prieuré, que Hugues II, Evêque de Tours, érigea en Abbaye en 1138; t. 60 flor. & 1600 liv. de revenu: N... de Bonnissent, Conseiller au Parlement de Rouen, Abbé, 1776.

C. *La Clairté-Dieu*, fondée en 1240, par Jean, Abbé de la Piété-lès-Rameru; t. 100 flor. & 6300 liv. de revenu: N... de Seve, Vic. G. de Verdun, nommé = N... de la Coste, 10 Novembre 1785.

C. *Fontaine-les-Blanches*, t. 33 flor. & 4800 liv. de revenu: Jean-Marie du Chatel, Aumônier de la Reine, Abbé, 26 Septembre 1772.

C. *Beaugerais*, t. 566 flor. & 3500 liv. de revenu: Simon Fremin de Fontenilles, Chan. de Reims, Abbé, 1773.

A. *Aiguevive*, fondée en 1147, par Garlet de Montrichard, & Payenne, sa femme; t. 120 flor. & 2400 liv. de revenu: N... Noguer, ancien Vic. de Saint-Sulpice, Abbé, 1760.

A. *Gastines*, fondée par les Comtes de Blois & de Vendôme; t. 50 flor. & 3100 liv. de revenu: N... de Pourteiron, Conseiller au Grand-Conseil, Abbé, 1773.

Abbayes de Filles.

B. *Beaumont*, fondée vers l'an 1007, par Hervé, Tréf. de Saint-Martin de Tours; vaut 35000 liv. de revenu: N... de Virieu, Abbesse.

C. *Moncey*, vaut 4500 liv. de revenu: N... de Roucy, Abbesse.

C. *La Bourdellière*, N... Abbesse.

Prieurés d'Hommes.

A. *Saint-Cosme-lès-Tours*, vaut 1900 liv. N... Prieur.

A. *Saint-Jean de Degrey*, uni au Collège de Tours.

Gr. *Bois-Rayer*, vaut 800 liv. uni à l'Archevêché de Tours, 1779.

Gr. *Pommier-Aigre*, vaut 1500 liv. N... Legrand, Prieur, 1747.

Gr. *Villiers*, N... de Baraudin, Doyen de Loches, Prieur, 1748.

Gr. *Grandmont-lès-Tours*, N... Prieur.

Chapitre d'Amboise.

Cette Eglise est très-ancienne. S. Martin la fit bâtir sur les ruines d'un Temple dédié à Mars. Foulques Nera, Comte d'Anjou, & Suzerain d'Amboise, l'érigea en Chapitre, vers l'an 1010; il est composé de douze Chanoines, dont quatre Dignitaires, qui sont, le Doyen, le Sous-Doyen, le Chantre-Syndic & le Sous-Chantre. Les Rois, anciens Collateurs des Bénéfices, l'ont dans tous les temps comblé de

bienfaits, & en dernier lieu, Louis XV l'a érigé en Chapitre noble, par Lettres-Patentes homologuées au Parlement en 1770.

On n'est admis dans ce Chapitre qu'après avoir fait preuve d'ancienne noblesse.

Le Doyenné & les Canonicats sont aujourd'hui à la collation de Monseigneur le Duc de Penthièvre, en qualité de Seigneur d'Amboise: il ne peut conférer le Doyenné qu'à l'un des Chanoines effectifs de cette Eglise; les autres Dignités sont électives par le Chapitre.

Chanoines.

N... l'Homme de la Pinsonniere,	N... de Montfrebœuf.
<i>Doyen.</i>	N... Quirit de Coulaines.
N... Langlois, <i>Sous-Doyen.</i>	N... le Royer de la Sauvagere.
N... Royer.	N... Gaudin.
N... Desmée, <i>Chantre-Syndic.</i>	N... le Pellerin de Gauville.
N... Dumont.	N... Langlois de la Bagourne.

I. Le Mans, *Cenomanum*, ville de la troisième Lyonnoise, & de l'Exercat des Gaules, capitale de la province du Maine, à 48 lieues de Paris, existoit dès le troisième siècle; il est du ressort du Parlement de Paris, Généralité de Tours, partie dans le Parlement de Rouen, Généralités d'Orléans & d'Alençon; taxé 2216 florins, & 30,000 livres de revenu, comprend 738 Paroisses, & 10 Annexes.

Evêque, François-Gaspard de *Jouffroy* de Gouffans, né au Château de Gouffans, Diocèse de Besançon, le 15 Août 1723, sacré Evêque de Gap le 20 Mars 1774, nommé à l'Evêché du Mans en 1777, ci-devant Chanoine de Saint-Claude, & Vic. G. du Diocèse d'Evreux.

<i>Vic. G.</i> N... Duperrier.	N... Quillel de Fontaine.
N... Pailler.	N... Lemouton de Boisdeffre.
N... Huet.	N... de Sagey.
N... Berthelot Dugage.	<i>Sec. de l'Ev.</i> N... Petit.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Vincent*, est régulière & triennale; t. 300 flor. & 3600 liv. de revenu: N... Abbé.

B. *La Couture*, fondée en 589, par S. Bertrand, Evêque du Mans; t. 300 flor. & 1800 liv. de revenu: N... de la Châtre, Chanoine de l'Eglise de Paris, Abbé, 1784.

B. *Saint-Calez*, dans la Ville du même nom; t. 250 flor. & 4500 l. de revenu: N... d'Arvillars, Abbé, 1783.

B. *Evron*, bâtie par S. Chadoin, Evêque du Mans, vers l'an 630; t. 320 flor. & 6000 l. de revenu: N... de Chardebeuf de Pradel, Aumônier de Monsieur, Abbé, 1782.

B. *Lonlay*, fondée en 1020, par Guillaume *Talvas*, Comte de Bellesme; t. 250 flor. & 6000 liv. de revenu: N... de Clery, ancien Chan. de Metz, Abbé, 1758.

B. *La Pelice*, fondée en 1205, par Bernard de la *Ferte*; t. 66 flor. & 4500 liv. de revenu: N... Des-Fontaines, du Diocèse de Tréguier, Abbé, 1769.

B. *Leguay-de-Launay*, t. . . . & 3000 l. de revenu: N... de Chabannes, Vic. G. de Nevers, Abbé, 1760.

C. *Champagne*, fondée le 28 Novembre 1188, par Foulques *Riboule*, Seigneur d'Alle; t. 83 flor. & 7000 liv. de revenu: N... Ravel, Conseiller au Parlement de Grenoble, 1767.

C. *Tironeau*, fondée en 1151, par Payen de *Chaourches*; t. 73 fl. & 4000 liv. de revenu: N... de Saint-Simon, Vic. G. de Toulouse, Abbé, 1758.

C. *Perseige*, fondée le 16 Juillet 1145, par Guillaume *Talvas*, Comte de Bellefme, de Ponthieu & d'Alençon; t. 75 flor. & 5000 l. de revenu: N... Péricaud, Abbé, 1782.

C. *Clermont*, fondée en 1230, par Edme, fille de Geoffroy le Bel, Comte de Touraine, d'Anjou & du Maine, veuve de Gui VII, Comte de Laval; t. 266 flor. & 15,000 l. de revenu: N... de Florence, Vic. G. de Tarbes, Abbé, 1775.

C. *Lespau*, fondée le 8 des Cal. d'Avril 1229, par la Reine Bérengere de *Castille*; t. 100 flor. & 6000 liv. de revenu: N... de Langan-Boisferrier, Vic. G. de Quimper, Abbé, 1783.

C. *Fontains-Daniel*, fondée le 4 des Nones d'Août 1204; t. 166 fl. & 19,000 l. de revenu: N... de Galliffet, ancien Vic. G. d'Aix, Abbé, 1755.

C. *Belle-Branche*, fondée le 27 Juillet 1152, par Robert de *Sablé*; t. 136 flor. & 7000 liv. de revenu, unie au College de la Fleche, en 1607.

A. *Beaulieu*, fondée au mois d'Octobre 1114, par Bernard *Sarron* de Sillé-le-Guillaume: t. 112 flor. & 9000 liv. de revenu: N... de Montefquion, Agent du Clergé, Abbé, 1786.

A. *Saint-George-des-Bois*, fondée dans le onzieme siecle, par Geoffroy *Marcel*, Comte d'Anjou; t. 116 flor. & 1500 liv. de revenu: N... Juglard Dutillet, Vic. G. de Bourges, Abbe, 1786.

P. *Vaas*, t. 33 flor. & 4000 liv. de revenu: N... de Siochan, Vic. G. de Soissons, Abbé, 1777.

Abbayes de Filles.

B. *Saint-Julien-Dupré*, vaut 20,000 liv. N... de Saint-Simon, Abbesse.

B. *Estival*, fondée en 1109, par Raoul de *Beaumont*, Vicomte de Lude, Seigneur de Montreveau; elle vaut 8000 liv. N... de Courmesnil, Abbesse.

C. *La Virginité*, fondée en 1208, par Jean de *Monoire*, Comte de Vendôme, & Aigentine, sa femme; elle vaut 12000 liv. N... de Murat, Abbesse.

C. *Bonlieu*, fondée au mois de Mai 1219, par Guillaume des *Roches*, Sénéchal de Touraine, d'Anjou & du Maine; elle vaut 1400 l. N... de Murat, Abbesse.

A. *La Périgné*, fondée par un Seigneur des Usages, & augmentée par Guillaume des *Usages*, en 1393; elle vaut 5000 liv. N... de Montagnac, Abbesse.

B. *Sainte-Geneviève de Montfort*, N... Abbesse.

Prieurés.

A. *Château-l'Hermitage*, vaut 8000 liv. N... de Carbonnières de Saint-Brice, Vic. G. d'Aix, Pr. en 1786.

A. *Saint-Blaise du Houx*, N... Proger, Prieur en 1743.

B. *Beaumont*.

- B. *Beaumont-la-Châtre*, N... de Pommerie, Pr. en 1753.
 B. *Saint-Cyr en Pail*, N... Crozat, Pr. en 1776.
 B. *La Ferté-Macé*, N... de Montfayon, Clerc de Chapelle de Monsieur, Pr. en 1781.
 B. *Fontaine-Gehard*, N... de Ballias, Chapelain ordin. de Monsieur, Pr. en 1776.
 B. *Saint-Hippolite des Vrvains*, N... de Reclifne de Lyonne, Aum. de Monsieur, Pr. en 1782.
 B. *Saint-Guingualois*, N... de Lhomme, Prêtre du Diocèse d'Evreux, Pr. en 1773.
 B. *Jayron*, N... de la Barre, Clerc de Chapelle de Madame, Pr. en 1787.
 B. *Saint-Lexin de Marton*, N... de Ruallem, Conseiller au Parlement de Rouen, Pr. en 1774.
 B. *Saint-Loup*, N... de Sienne, Curé de S.-Barthelemy de Melun, Pr. en 1768.
 B. *Saint-Martin de Laval*, N... de Marfangy, Pr. en 1748.
 B. *Saint-Martin de Lavardin*, N... Nollin, Directeur des Pépinières du Roi, Pr. en 1770.
 B. *Saint-Martin de Louvigny*, N... Courtalon, Chapelain du Roi & de Madame, Pr. en 1778.
 B. *Saint-Nicolas de Sablé*, N... Comma du Carfé, Pr. en 1770.
 B. *Notre-Dame de Mantilly*, N... Pichon, Vic. G. du Mans, Pr. en 1782.
 B. *Notre-Dame de Torcey*, N... Crozat, Pr. en 1778.
 B. *Notre-Dame de Troo*, N... Belin, Doyen du Chapitre de Troo, Pr. en 1780.
 B. *Saint-Sulpice de Battée*, N... Cortelle de la Blandiniere, Pr. en 1749.
 Gr. *Berçay*, vaut 5500 liv. N... Gradot, Archidiacre de Sens, Pr. en 1776.
 Gr. *Montguyon*, vaut 1500 liv. N... du Pont, ancien Chapelain du Roi, Pr. en 1758.

Prieuré de Filles.

B. *Saint-Antoine de Domfront*, N... le Marchand de Lignieres, Prieure.

Collégiales.

Sainte-Chapelle Dugué de Mauny : le Roi nomme le Trésorier, les six Prébendes & deux Clercs.

Saint-Pierre de la Cour : le Roi nomme aux Prébendes.

Toussaint-Montagne : le Roi nomme le Chancelier, le Prévôt & les Canonicats alternativement avec le Chapitre.

II. Angers, *Andegavum*, ville de la troisième Lyonnaise, de l'Exercat des Gaules, capitale de l'Anjou, à 65 lieues de Paris, existoit avant l'an 330; il est du ressort du Parlement de Paris, Généralité de Tours, Maîtrise des Eaux & Forêts d'Angers; taxé 1700 florins, & 35000 livres de revenu, comprend 600 Paroisses, & 30 Annexes.

Evêque, Michel-François Couet du Vivier de Lorry, né à Metz
 Année 1789, K k

en 1730, sacré Evêque de Vence le premier Mai 1764, nommé à l'Evêché de Tarbes en 1769, & à l'Evêché d'Angers le 4 Août 1782.

Vic. G. N... de Villeneuve.	N... Dumarais.
N... d'Alichoux.	N... Torelly.
N... de Cresfny.	N... du Chancel.
N... Louet.	N... Aubery.
N... de Sapinaud.	Secr. de l'Ev. N... Chivaille.
N... le Noir.	

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Aubin*, fondée en 534, par le Roi Childeberr; t. 750 flor. & 20,000 liv. de revenu: Jean-Baptiste du Plessis d'Argentré, Evêque de Séez, Abbé en 1782, unie à l'Evêché de Séez en 1784.

B. *Saint-Serge*, fondée par Néomene, Prince des Bretons, & selon d'autres, par Clovis II, vers 711; t. 326 fl. & 7000 l. de revenu: Michel-François Couet du Vivier, Evêque d'Angers, nommé = N... Ricouart d'Hérouville, le ... 1784.

B. *Saint-Nicolas*, fondée par Foulques Néra, Comte d'Anjou, en 1020; t. 450 fl. & 18000 l. de revenu: N... de Moustuejous, premier Aumônier de Madame, Abbé en 1772.

B. *Saint-Florent-lès-Saumur*, t. 3000 fl. & 10,000 l. de revenu: N... Beliard, Chargé des affaires de la Marine & du commerce de France en Espagne, Abbé en 1767, unie à la Menfe conventuelle en 1770.

B. *Saint-Maur-sur-Loire*, t. 160 fl. & 4400 l. de revenu: N... le Jeune de la Furjonniere, Abbé en 1772.

B. *Bourgueil*, fondée en 990, par Edme de Chastres, femme de Guillaume III^e du nom, Duc d'Aquitaine & Comte de Poitou; t. 710 fl. & 14000 l. de revenu: César-Guillaume de la Luzerne, Evêque de Langres, Abbé en 1782.

B. *Asnières-Bellay*, fondée par Bernard d'Abbeville, compagnon de Robert d'Arbrissel, en 1134, & selon d'autres, par Borlay de Montreuil, Seigneur de Montreuil-Bellay, en 1139; t. 100 fl. & 3000 l. de revenu, unie au Collège de la Fleche en 1731.

C. *Loroux*, fondée le 18 des Calendes d'Octobre 1121, par Foulques V, Comte d'Anjou, & Arenburge du Maine, sa femme; t. 250 fl. & 5300 l. de revenu: N... de Cusacque, Aumônier ordinaire de Monsieur, Abbé en 1778.

C. *Chalocé*, fondée le 20 Octobre 1119, par Hamelin d'Ingrande, & augmentée par Hugues de Mathefelon & Jeanne de Sablé, sa femme, & Thibaut leur fils, en 1227. Elle est régulière; t. 133 fl. & 5000 l. de revenu: N... Couteaud, Abbé en 17...

C. *Poutron*, fondée le 29 Mai 1134; t. 100 fl. & 4000 l. de revenu: N... Blondel, ancien Vic. G. de Gap, Abbé en 1752.

C. *Laboissiere*, fondée aux Ides de Juillet 1131; t. 93 fl. & 4000 l. de revenu: N... de Saluces, Vic. G. de Meaux, Abbé en 1770.

A. *La Roë*, fondée par Rôbert d'Arbrissel, vers 1091; t. 83 fl. & 6000 l. de revenu: N... de Pronteroy, Vic. G. de Beauvais, Abbé en 1747.

A. *Saint-Jean de Melinai*, fondée en 1183 par Henri II, Roi d'Angle

terre & Comte d'Anjou; t. 428 fl. & 6000 l. de revenu : unie au Col-
lege de la Fleche.

A. *Touffains*, située dans la ville d'Angers, fondée dans le onzieme
siecle, par Girard, Chanoine & Chantre de l'Eglise Saint-Maurice
d'Angers; t. 90 flor. & 3500 liv. de revenu : N... de Perrochel,
Vic. G. de Séez, Abbé, 1783.

P. *Perray-Neuf*, fondée par Robert de *Sablé*, troisieme du nom,
& par Pierre de *Brion*, en 1150, t. 60 flor. & 2500 liv. de revenu :
N... de Mallian, Aumônier de Madame, Abbé, 1787.

Abbayes de Filles.

N. D. de *Ronceray*; cette Abbaye a été fondée dans la ville d'Angers,
par Foulques *Néra*, Comte d'Anjou, & Hildegarde sa femme, en 1028.
Ils l'ont dotée pour des Demoiselles nobles.

Les preuves de noblesse sont de huit quartiers, quatre paternels &
quatre maternels.

La clôture n'y est pas ordonnée; elle y est cependant très-exacte-
ment observée, par la bonne volonté de ces Dames, qui vivent sous
la Regle de Saint Benoît, & qui font les trois vœux d'obéissance, de
chasteté & de pauvreté.

Madame l'Abbesse est Dame, Patronne & Fondatrice de la Paroisse
de la Trinité, qui joint celle de l'Abbaye; elle y a tous les droits de
Curé primitif.

C'est dans cette Eglise que l'Evêque d'Angers fait la cérémonie de
la bénédiction des Abbessees & des Religieuses, qui est l'ancienne con-
secration des Vierges, suivant le Pontifical Romain.

Il y a sept Prieurés simples dépendans de l'Abbaye, qui sont à la
présentation de Madame l'Abbesse, & qui sont toujours possédés par
des Religieuses, qui peuvent se les résigner.

Mesdames.

Léontine d' <i>Esparbez</i> de Luffan-	N... Charbonnier de la Guefnerie.
Bouchard d'Aubeterre, <i>Abbesse</i> .	N... Prévôt de Saint-Mars.
N... de Scépeaux, <i>Grande Doyenne</i> .	N... Veillon.
N... de Cuillé.	N... Rose de Bessay de la Voute.
N... de Villeneuve.	N... de Mello.
N... de Bréhand.	N... Andayé.
N... de la Mothe de Sénonne.	N... de la Roche.
N... de la Béraudière de Maumuf-	Ursule de <i>Bessay</i> de la Voute.
son.	N... Guiot de Lunesse.
N... Turpin de Crissé.	N... Kerscau.
N... de Bellegarde.	N... de Joufferant.
N... Louise de Vaugirault.	N... Nadau de Nonhere.
N... le Cornu.	N... de Courson.
Renée de la Haye de Bellegarde.	N... de Montforbier.
Thérèse de <i>Vaugirault</i> de Quéauf-	N... de Monchamp.
lang.	N... de Graisseau.

A. *Nid-d'Oiseau*, à une lieue de Segré, vaut 10,000 liv. N... de
Scépeaux, *Abbesse*.

C. *Le Perray*, à une lieue d'Angers, fondée en 1120, vaut 5000 l. N... de Gourcy, Abbessé.

Prieurés d'Hommes.

A. *Saint-Jacques*, près la Fleche, vaut 2000 liv. uni au Collège de la Fleche.

A. *Saint-Jean-l'Evangeliste*, est une Aumônerie, N... Prieur.

B. *Saint-Martin* de Boiffay, N... Prieur.

B. *Saint-Martin* de Fosse-Abelays, N... Pichon, Prieur, 1772.

B. *Saint-Martin* de Mont-Jean, N... de Ruppieres, Prieur, 1770.

B. *Saint-Pierre* de Chemillé, N... de Sooz, Clerc de la Chapelle de Monsieur, Prieur, 1784.

B. *Sainte-Magdeleine* de Pouancé, N... Cledat des Bordes, Chapelain de Monsieur, Prieur, 1772.

B. *Saint-Quentin* en Auge, N... Mesleard, Clerc de Chapelle & Aumônier des Pages de Monsieur, Prieur, 1786.

B. *Saint-Loup* de Rillay, N... Clavereuil, Prieur, 1782.

B. *Saint-Bibien-Eschezirée*, N... de Simard, du Diocèse de Bordeaux, Prieur, 1767.

B. *Saint-Eloy* d'Angers, uni au Séminaire d'Angers.

Gr. *La Haye* aux Bons-Hommes, fondée en 1193, par Maurice de Craon, vaut 2000 liv. N... de Lignac, Chapelain de Monsieur, Prieur, 1777.

Gr. *Saint-Etienne de Monais*, ou *Notre-Dame de Verdelet*, N... de Vergés, Abbé de l'Etoile, Prieur, 1773.

Gr. *La Primaudière*, fondée au mois de Mars 1207. par Geoffroy, Seigneur de Chateaubriant, & par Guillaume de la *Guerche*, Seigneur de Pouancé, vaut 1500 liv. N... Dupont, ancien Chapelain du Roi, Prieur, 1758.

Eglises Collégiales.

Saint-Martin d'Angers; le Roi nomme le Doyen, le Chantre & onze Prébendiers.

Saint-Lo-lès-Angers; le Roi nomme le Doyen & onze Prébendiers.

III. Rennes, *Rhedones*, Capitale de la Bretagne, ville de la troisième Lyonnaise, dans l'Exercat des Gaules, à 70 lieues de Paris, existoit sous Tours dès le quatrième siècle; il est du ressort du Parlement & Généralité de Bretagne, Maîtrise des Eaux & Forêts de Rennes; taxé 1000 florins, & 32000 livres de revenu, comprend 221 Paroisses. L'Evêque est Conseiller-né au Parlement de Bretagne, & Seigneur de Rennes.

Evêque, François Bareau de Girac, né à Angoulême en 1732, sacré Evêque de S.-Brieuc le 31 Août 1766, nommé à l'Evêché de Rennes en 1769, ci-devant Doyen de la Cathédrale d'Angoulême.

Vic. G. N... Dupargo.

N... de Goyon.

N... de Fajole de Boisbilly.

N... de la Villedeneu.

N... du Hauthier.

N... de Fenieux.

N... de Roquefeuil.

Secr. de l'Ev. N... Hanquez.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Melaine*, dans un des fauxbourgs de Rennes, fondée l'an

630, par Salomon, Roi de Bretagne: t. 1016 flor. & 9000 liv. de revenu, unie à l'Evêché de Rennes.

A. *Rillé*, fondée vers l'an 1024, par Alfrid, Seigneur de Fougeres: t. 133 flor. & 4500 liv. de revenu: N... Phelippe de Tronjoly, Abbé, 1763.

Abbayes de Filles.

B. *Saint-Sulpice*, fondée dans la forêt de N. D. de Merle, vers l'an 1096, par Raoul de la *Fustaye*, & selon d'autres, vers l'an 1050, par Conan, Comte de Bretagne, ou plutôt en 1112, par Alain, Duc de Bretagne; vaut 15000 liv. N... de la Galaye, Abbesse.

B. *Saint-Georges*, fondée en 1032, par Alain, Duc de Bretagne, & Adelle, sa sœur, en fut la première Abbesse: vaut 20,000 liv. N... de Girac, Abbesse.

Prieurés d'Hommes.

B. *La Sainte-Trinité* de Fougeres, N... de Lordat, Vic. G. de Narbonne, Prieur, 1784.

B. *Saint-Symphorien* de Martigny, N... Guyot, Prieur, 1780.

B. *Saint-Exupere* de Gahard, N... Duyoufin, Vic. G. de Laon, Prieur, 1779.

B. *Sainte-Croix* de Vitray, N... du Bignon, Vic. G. de Cambray, Prieur, 1769.

B. *Saint-Cyr*, N... de Rosy, Vic. G. de Saint-Malo, Prieur, 1785.

B. *Saint-Sauveur des Landes*, uni au Séminaire de Rennes.

IV. Nantes, *Nannetes*, ville de la troisième Lyonnaise, dans l'Exercat des Gaules, dans la haute Bretagne, à 82 lieues de Paris, existoit dès le quatrième siècle; il est du ressort du Parlement & Généralité de Bretagne, Mairiſe des Eaux & Forêts de Nantes; taxé 2000 florins, & 41000 livres de revenu, comprend 240 Paroisses & 20 Annexes, L'Evêque est Conseiller-né au Parlement de Bretagne, Chancelier-né de l'Université de Nantes.

Evêque, Charles-Eutrope de la *Laurancie*, né au Château de Ville-neuve-la-Comtesse, Diocèse de Saintes, le 30 Avril 1740, sacré Evêque de Nantes le 11 Janvier 1784, ci-devant Vic. G. de Poitiers.

Vic.-G. N... de Boissieu.

N... de la Bourdonnaye.

N... de la Tullaye.

N... de Fourmestreaux de Brif-feuil.

N... de Ramaceul.

N... de Chevigné de Boiscollet.

N... de Hercé.

N... Feris, *Sup. du Sém.*

N... Urvoy de la Motte.

N... de Lillebonne.

N... de Bruc de Montplaisir.

Secr. de l'Ev. N... Lemarié.

N... de Moly de Billorgues.

Abbayes d'Hommes.

B. *La Chaume*, fondée en 1055, par Harcoïd, Baron de Rets; t. 266 flor. & 2500 liv. de revenu: N... Melé de Grandclos, Vic.-G. de Saint-Malo, Abbé en 1782.

A. *Genestou*, fondée avant l'an 1163; t. 50 flor & 1200 liv. de revenu: N... Lefranc de Fontaine, Abbé en 1754.

B. *Saint-Gildas*, fondée par Simon de la Roche-Bernard, l'an 1026; t. 100 flor. & 3500 liv. de revenu: N... de Valory, Aumônier ordinaire de Madame d'Artois, Abbé en 1763.

B. *Blanche-Couronne*, fondée avant l'an 1161; t. 100 flor. & 4000 liv. de revenu: N... de la Tour, Abbé en 1774.

C. *Meilleraye*, fondée en 1130, & selon d'autres, le 5 des Calendes d'Avril 1145, par Alain *Hamon*, Seigneur en partie de Maidon & le Bigot; t. 106 flor. & 4500 liv. de revenu: Augustin-René-Louis *le Minier*, Evêque de Tréguier, Abbé en 1776.

C. *Buzay*, fondée le 17 Juillet 1135, par Ermengarde *d'Anjou*, Duchesse de Bretagne; t. 66 flor. & 3000 liv. de revenu; aux Eco-nomiats.

C. *Villeneuve*, fondée l'an 1201, par Constance, Duchesse de Bretagne; taxée 108 flor. & 10000 livres de revenu: N... Radon-villiers, Conseiller d'Etat, Abbé, 1771.

A. *Pornid*, taxée 133 flor. & 2000 livres de revenu; N... du Pargo, Vic.-G. de Rennes, Abbé en 1777.

A. N. D. *Dubourg*, taxée 66 flor. & 4000 livres de revenu: N... Abbé.

Prieurés.

N. D. de *Jaffeton*, vaut 3000 livres; unie aux Chartreux de Nantes.

A. *Saint-Léonard de Gueniau*, N... Belin, Prieur en 1767.

A. *Saint-Lazare de Machecon*, N... Clémence, Abbé, 1762.

A. *Quinquenevand*, N... Mestard, Vic.-G. de Saint-Brieux, Prieur en 1786.

B. *Saint-Jean de Chantonceaux*, unie à l'Abbaye de Marmoutier en 1737.

B. *Sainte-Croix de Nantes*, N... de Merget, Chanoine de Metz, Prieur en 1774.

B. N. D. de *Douges*, N... Taboureau, Evêque de Cidon, Prieur en 1782.

B. *Saint-Martin de Marchecoul*, N... Prieur.

B. *Saint-Georges de Nort*, N... de Treecourt, ancien Vic.-G. de Tarbes, Prieur, 1768.

B. N. D. du *Pellerin*, N... Delfau, Prieur en 1767.

B. *Saint-Martin de Varades*, N... de Mauroy, Prieur en 1749.

B. *Le Cellier*, N... Douard, Chan. de Nantes, Prieur en 1773.

Saint-Gerlon, N... du Mée, Chan. de Péronne, Prieur, 1761.

Indres, N... Bellanger, Prieur en 1761.

Mauves, N... Desfrochettes, Syndic du Diocèse de Nantes, Prieur en 1758.

Montrélais, N... Crotat, Prieur en 1773.

V. Vannes, *Venetix*, ville de la troisième Lyonnaise, & de l'Exergat des Gaules, à 110 lieues de Paris, existoit sous Tours vers l'an 540; il est du ressort du Parlement & Généralité de Bretagne, Maîtrise des Eaux & Forêts d'Henne-bon; taxé 350 florins, & 3000 livres de revenu, comprend 160 Paroisses.

Evêque, Sébastien-Michel *Amelot*, né à Angers le 5 Septembre 1741, sacré le 23 Avril 1775, ci-devant Vic.-G. du Diocèse d'Aix.

Vic.-G. N... de Coetcanton.

N... Bonin.

N... de Saint-Sauveur.

N... de Kerroignant.

N... Dutrer.

Secr. de l'Ev. N... Branthome.

N... de la Sablière.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Sauveur de Redon*, t. 526 flor. & 1144 liv. de revenu; Henri-René-Louis Desnos, Evêque de Verdun, Abbé en 1747.

B. *S. Gildas de Rhuis*, t. 123 flor. & 6000 liv. de revenu, unie à l'Evêché de Vannes en 1772.

C. *Prieres*, fondée au mois de Novembre 1252, par Jean, Duc de Bretagne; t. 1500 flor. & 2000 livres de revenu: N... de Corfin, Abbé en 17...

C. *Lanvaux*, fondée le 11 Septembre 1138; taxée 33 florins, & 1200 livres de revenu; N... de Corfin, Chan. de Rennes, Abbé, 1786.

Abbaye de Filles.

C. *Lajoie*, fondée en 1250, par Blanche, fille de Thibaud, & femme de Jean, Duc de Bretagne, vaut 10000 livres; N... de la Bourdonnaye, Abbesse.

Prieuré.

B. *Saint-Cyr de Rochefort*, N... de Chanvaux, Prieur en 1765.

VI. *Quimper, Corisopitum*, ville de la basse Bretagne, & capitale du Comté de Cornouailles, à 125 lieues de Paris, fut érigée en Evêché sur la fin du quatrième siècle. L'Evêque est Seigneur de la ville, & se qualifie Comte de Cornouailles; il est du ressort du Parlement & Généralité de Bretagne, Maître des Eaux & Forêts de Carhaix; taxé 1000 florins, & 21000 livres de revenu, comprend 173 Paroisses & 90 Annexes.

Evêque, Toussaint-François-Joseph Conen de Saint-Luc, né à Rennes le 17 Juillet 1724, sacré le 29 Août 1773.

Vic. G. N... Descognets.

N... de Larchantel.

N... des Laurents.

N... Floyd.

N... de Langan.

N... Beauvais.

N... Guesdon.

N... Coetcanton.

N... Andouyn.

Sec. de l'Ev. N... Boiffiere.

Abbayes d'Hommes.

B. *Sainte-Croix de Quimperlay*, fondée, selon quelques-uns, en 550, & selon d'autres, le 14 Octobre 1029, par Alain Cagnart, Comte de Cornouailles; t. 221 fl. & 8000 l. de revenu: N... Davaux, Instituteur des Enfants de France, Abbé en 1785.

B. *Landevenec*, t. 120 fl. & 6000 l. de revenu; unie à l'Evêché de Quimper en 1781.

C. *Langouet*, fondée au mois de Juin 1136, par Conan III^e du nom, Duc de Bretagne; t. 66 flor. & 6000 liv. de revenu: N... de Chevreuil, Vic. G. de Paris, Abbé en 1786.

C. *Coetmaloen*, fondée en 1142, par Alain le Noir, gendre de Conan III^e; t. 100 fl. & 4000 l. de revenu: N... de Goyon, Vic. G. de Rennes, Abbé en 1786.

C. *Bon-Repos*, fondée le premier Mai 1172, par Alain II, Vicomte de Rohan, & par Constance de Bretagne, sa femme; t. 66 fl. & 10,000 l. de revenu: N... de la Biochaye, Vic. G. de Dol, Abbé en 1776.

C. *Saint-Maurice de Carnouet*, fondée au mois de Novembre 1176; N... de Keroulas, Vic. G. de Léon, Abbé en 1780.

A. *Daoulas*, fondée en 1125, par Alain, Seigneur de Rohan, & selon d'autres, en 1173, par Guiomark, Vicomte de Léon; t. 80 fl. & 12000 liv. de revenu; unie au Séminaire de la Marine en 1692.

Abbaye de Filles.

C. *Kerlot*, fondée en 1652, vaut 7000 liv. N... de Kergu, Abbessé.

VII. Léon, *Leonia*, ville de la basse-Bretagne, sur la côte maritime, à 120 lieues de Paris, fut érigé par le Pape Jean III, en 529. L'Evêque est Comte de Léon, Seigneur de la ville, & d'une grande partie de la ville de Brest; il est du ressort du Parlement & Généralité de Bretagne; taxé 800 florins, & 15000 livres de revenu; comprend 87 Paroisses & 24 Annexes.

Evêque, Jean-François de la Marche, né au Diocèse de Quimper en 1729, sacré le 7 Septembre 1772, ci-devant Vic. G. de Tréguier.

Vic. G. N... de Lescoët,

N... Prigent.

N... de Keroulas.

N... de Quentric.

N... de Troerin.

N... de Poulpiquet.

N... le Dall de Tromelin,

Secr. de l'Ev. N... Villeneuve-Lemonnier.

N... Rouffel.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Mahi de Finneterre*, existoit avant 555; t. 300 flor. & 2600 liv. de revenu: N... Abbé.

C. *Le Relecq*, fondée le 12 des Calendes d'Août 1132; t. 130 fl. & 12000 l. de revenu: aux Economats en 1785.

VIII. Tréguier, *Trecorium*, ville de la basse Bretagne, à 112 lieues de Paris, existoit, selon quelques-uns, dans le cinquième siècle, & selon d'autres, dans le neuvième; il est du ressort du Parlement & Généralité de Bretagne, Maîtrise des Eaux & Forêts de....; taxé 460 florins, & 20000 livres de revenu, comprend 104 Paroisses.

Evêque, Augustin-René-Louis Lemintier, né au Diocèse de Saint-Malo le 28 Décembre 1729, sacré le 30 Avril 1780, ci-devant Vic. G. de Rennes.

Vic. G. N... Borie.

Secr. de l'Ev. N... Arthur.

N... de Saint-Priest,

Abbayes d'Hommes.

C. *Bégard*, fondée le 6 des Ides de Septembre 1130, par Etienne, troisième Comte de Penthièvre, & par Avoise de Guingamp, sa femme; t. 700 fl. & 12000 l. de revenu: aux Economats.

A. *Sainte-Croix de Guingamp*, fondée l'an 1422, par Jean V^e du nom, Duc de Bretagne; t. 180 fl. & 4000 l. de revenu: N... de la Frelonière, ancien Vic. G. de Reims, Abbé en 1762.

IX. Saint-Brienc, *Briocum*, ville maritime de la basse Bretagne, à 114 lieues de Paris, existoit dès l'an 552. L'Evêque est Seigneur temporel de la ville; il est du ressort du Parlement & Généralité de Bretagne, Maîtrise des Eaux & Forêts de Nantes; taxé 800 florins, & 18000 livres de revenu, comprend 114 Paroisses & 12 Annexes.

Evêque, Hugues-François de Regnauld de Bellefcize, né au Château de Bellefcize, Diocèse de Lyon, en 1732, sacré le 25 Juin 1775, ci-devant Chanoine Chamarié de l'Eglise Collégiale de Saint-Chef, & Vic. G. du Diocèse d'Embrun.

Vic. G. N... de Robien.
N... Gofvry.

N... Mesleard, l.
Secr. de l'Ev. N... Manoir.

Abbayes d'Hommes.

B. *Lantenac*, fondée en 1153, par Eudon, Duc de Bretagne; t. 80 fl. & 2300 l. de revenu; N... de Barral, Vic. G. de Troyes, Abbé en 1786.

C. *Bosquin*, fondée en 1137, par Olivier de *Dinan*, 1^{er} du nom; t. 60 fl. & 1200 l. de revenu: N... Lemintier, Abbé en 1757.

P. *Beauport*, fondée par Alain, Comte de Goello, & Pétronille, sa femme, en 1202; t. 100 fl. & 8000 l. de revenu: N... de Pontevés, Aum. du Roi, Abbé en 1785.

C. *Saint-Aubin-des-Bois*, fondée le 3 des Nones de Février 1137; t. 66 fl. & 2700 l. de revenu: N... Bouin de Villebouquais, Vic. G. de Vannes, Abbé en 1787.

Prieurés.

B. *Notre-Dame de Jugon*, N... le Roy, ancien Aumônier de la Compagnie des Chevaux-Légers, Pr. en 1782.

B. *Saint-Martin de Lamballe*, Etienne-François-Xavier des Michels, Evêque de Toul, Pr. en 1758.

X. *Saint-Malo*, *Maclovium*, ville de la haute-Bretagne & port de mer, à 6 lieues de Paris, existoit dès le sixième siècle; il est du ressort du Parlement & Généralité de Bretagne, Maîtrises des Eaux & Forêts de Rennes & de Vannes; taxé 1000 florins, & 36000 livres de revenu, comprend 161 Paroisses & 24 Annexes.

Evêque, Gabriel Corrois de Pressigny, né à Dijon le 11 Décembre 1745, sacré le 15 Janvier 1786, ci-devant Vic. G. de Langres.

Vic. G. N... Dufresne.
N... de la Biochaye.
N... Depouille.
N... de Grandclos.
N... Rozy.

N... de la Furjonniere.
N... de Kermenno.
N... de Malafosse.
N... de Percy.
Secr. de l'Ev. N... Met.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saim-Méen*, fondée en 565, par Saint Judicael, ce qui fut confirmé par Charlemagne; t. 200 fl. & 10,000 l. de revenu: N... Descoigners, Vic. G. de Quimper, Abbé en 1771.

A. *Beaulieu*, fondée par Roland, Seigneur de Dinan, l'an 1163; t. 200 fl. & 2000 l. de revenu: N... de Pontual, ancien Vic. G. de Vannes, Abbé en 1755.

A. *Saint-Jacques de Montfort*, bâtie & dotée par le Comte de Montfort, en 1151; t. 105 fl. & 4000 l. de revenu: N... Fauchet, Vic. G. de Bourges, Abbé en 1787.

A. *Saint-Jean-des-Prés*, t. 100 fl. & 6000 l. de revenu: N... Jacquelot de Boistrouvray, Vic. G. de Vannes, Abbé en 1784.

A. *Painpont*, fondée en 630 par Judicael, Seigneur du pays; t.

108 fl. & 5000 l. de revenu : N... Dumarais, Chanoine de Paris, Abbé en 1781.

Abbaye de Filles.

B. *Montcaffin*, autrefois Prieuré, érigé en Abbaye en 1677 : N... Abbesse.

Prieurés d'Hommes.

B. *Saint-Jacques de Brecherel*, N... le Maréchal, Prêtre du Diocèse d'Avranches, Pr. en 1785.

B. *Combours*, N... de la Sepouse, Vic. G. de Tours, Pr. en 1775.

B. *Dinan*, N... de Maindelre, Vic. G. de Châlons-sur-Saône, Pr. en 1785.

B. *Iffendic*; N... Blanchard, Pr. en 1754.

B. *Ploermel*; N... de Fauchet, Prédicateur ordinaire du Roi, Pr. en 1782.

XI. Dol, *Dolum*, ville de la haute-Bretagne, à 75 lieues de Paris, fut érigé vers l'an 559; il est du ressort du Parlement & Généralité de Bretagne, Maîtrise des Eaux & Forêts de Rennes; taxé 4000 florins, & 20000 livres de revenu, comprend 90 Paroisses & 5 Annexes. L'Evêque a droit de faire porter la Croix devant lui, & prend la qualité de Comte.

Evêque, Urbain-René de *Hercé*, né à Mayenne le 6 Février 1726, sacré le 5 Juillet 1767, ci-devant Vic.-G. de Nantes.

Vic. G. N... de *Hercé*.

N... du Léopard.

N... *Deric*.

N... de Vallois.

N... des *Vaupons*.

N... de *Trogoff*.

N... *Ledall de Tromelin*.

Secr. de l'Ev. N... *Roquet*.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Jacut*, fut bâtie dans le cinquième siècle; t. 228 fl. & 6000 l. de revenu : N... d'Andrefel, Vic. G. de Bordeaux, Abbé en 1786.

B. *Le Tronchet*, fondée en 1150; t. 58 fl. & 3000 l. de revenu : N... de Saint-Sauveur, Vic. G. de Vannes, Abbé en 1785.

C. *Vieuville*, fondée le 6 des Ides d'Août 1137; t. 66 fl. & 3000 l. de revenu; N... de la Bintinaye, Vic. G. de Paris, Abbé en 1784.

ARCHÊVÊCHÉ DE VIENNE.

Vienne, *Vienna*, métropole de la première Viennoise, & de l'Exercat des Gaules, capitale autrefois du Royaume de Bourgogne, & ensuite du Dauphiné, à 110 lieues de Paris, existoit dès le premier siècle. L'Archevêque est Seigneur en parage de la ville avec le Roi, se qualifie de Primat des Primats; il est du ressort du Parlement & Généralité de Grenoble. Le Diocèse s'étend dans le Lyonnais & Forez, ressort du Parlement de Paris; & dans le Vivarais, ressort du Parlement de Toulouse, Maîtrise des Eaux & Forêts de Saint-Marcellin; taxé 1854 florins, & 35000 livres de revenu, comprend 430 Paroisses & 10 Annexes.

Ses Suffragans sont, Grenoble, Viviers, Valence, Die, Maurienne & Genève; ces deux derniers ne font point du Royaume de France.

Archevêque, Jean-Georges le Franc de Pimpignan, né à Montauban le 22 Février 1715, sacré Evêque du Puy le 11 Août 1743, nommé à l'Archevêché de Vienne en 1774, ci-devant Chanoine & Grand-Archidiacre de l'Eglise de Montauban.

Vic. G. N... de Corbeau de Saint-Albin.	N... Jourda de Mazard.
N... de Savary de Breves.	N... Vincent.
N... de Boisse.	N... de Saint-Romain.
N... de Gayardon de Gressolles.	N... Jourda d'Orfine.
N... de Clugny.	N... de Grâtet de Dolomieu.
N... de Pignon.	N... Brochier.
N... d'Arces.	N... de Bouillé.
N... Bertholet.	Secr. de l'Arch. N... Pichot.

Abbaye d'Hommes.

B. *Saint-André le Bas*, fondée par Ancemond, Duc de Bourgogne, & restaurée par Conrad, Roi de Bourgogne; r. 200 fl. & 8000 l. de revenu; unie au Chapitre noble de Vienne en 1703.

B. Saint-Pierre de Vienne.

L'Eglise de Saint-Pierre a été fondée dans le cinquième siècle; c'étoit anciennement une Abbaye de Bénédictins; elle fut sécularisée en 1512.

L'Eglise de Saint-Chef a été fondée au commencement du sixième siècle, par S. Theudere, qui en fut le premier Abbé. C'étoit également une Abbaye de Bénédictins, qui fut sécularisée en 1536.

Ces deux Chapitres viennent d'être réunis sous la dénomination commune de Chapitre des Comtes de Saint-Pierre de Vienne. Il est composé de trente-six Prébendes, y compris les deux Dignités, qui sont, le Grand-Doyen & le Sous-Doyen.

Les Lettres-Patentes qui forment le nouvel état du Chapitre, ont été enregistrées en 1781; on ne peut être nommé Chanoine, sans avoir préalablement fait recevoir la preuve de noblesse par le Chapitre. Elle est de neuf générations du côté paternel; & du côté maternel, il faut que la mere & les deux aïeules du présenté soient nobles d'extraction. On peut négliger la preuve des deux aïeules, en prouvant neuf générations pour la mere.

Le Roi a accordé aux Chanoines de Saint-Pierre de Vienne, le titre de Comte, & le droit de porter les paremens, les boutons, la doublure de leurs habits, & les bas de couleur violette, & une Croix, portant, d'un côté, cette légende: *Ecclesie Comitum S. Petri & Thederii Viennæ*, & sur le revers, ces mots: *Bonis atque honoribus auxit Ludovicus XVI.* Elle est suspendue à un ruban bleu liséré de violet.

Les Doyenné & Sous-Doyenné, & vingt-quatre Canonicats, sont à la nomination du Roi, huit à celle du Doyen, & quatre à celle du Chapitre. Les Collateurs sont obligés de choisir parmi les Alsirans.

Hugues-François de Regnauld de Bellefcize, né en 1732, sacré Evêque de Saint-Brieuc le 25 Juin 1775, Abbé, *jà vie durant*, ci-devant Chanoine-Chamarié de cette Eglise.

N... de Rachais, *Doyen.*

N... de Cordon de Veirin, *Sous-Doyen.*

Chanoines.

N... de Chatellard.

N... de Charconne, *Vic. G. & Arch.*

N... de Vayre de Bonce.	<i>G. de Liseux.</i>
N... Debis de Vallier.	N... de Maréchal.
N... de Cézarges de Meffrey.	N... du Pelloux de Villette, <i>Vic. G. de Vienne.</i>
N... du Pelloux.	N... du Pelloux de la Terrasse, <i>Vic. G. de Mende.</i>
N... de Neyrieux.	N... de Morard.
N... d'Arces, <i>Vic. G. de Vienne.</i>	N... de Vernoux.
N... Michallon, <i>Vic. G. d'Embrun.</i>	N... de Maréchal.
N... de Moyria.	N... de la Meyrie.
N... de Cézarges, <i>Vic. G. de Toul, Abbé de Sainte-Euverte.</i>	N... de Bouillé.
N... de Saint-Ours.	N... de Buffévent.
N... de Chivallet de la Garde.	N... Regnaud de Bellefcize.
N... de Lisle de Bonlieu.	N... de Corbeau.
N... de Bover.	N... de Laurencin.
N... de Virieu Pupetieres, <i>Vic. G. de Bordeaux, Abbé de Fontaine-Jean.</i>	N... des Herengs de la Condamine.
N... de Rigaud de Sérezin, <i>Vic. G. d'Auch.</i>	Pierre-Louis de <i>Leyssin</i> , Archevêque d'Embrun, <i>Honoraire.</i>
N... de Grattet de Dolomieu, <i>Vic. G. de Vienne, Abbé de S.-Hilaire.</i>	Marie-Charles-Idore de <i>Merci</i> , Evêque de Luçon, <i>Hon.</i>
N... de Rachaix.	Louis-Appollinaire de la <i>Tour-Du-pin</i> - Montauban, Archevêque d'Auch, <i>Hon.</i>
N... de la Porte, <i>Vic. G. de Grenoble.</i>	N... de <i>Leyssin</i> , <i>Hon.</i>
N... de Raffel de Rocheblave, <i>Vic.</i>	N... de Chamborant, <i>Hon.</i>

Aspirans.

N... de Chabons.	N... de Buffevant.
N... de <i>Leyssin</i> .	N... de Bausset de Roquefort.
N... Dumont de Monfaucou.	N... de Chevalier de Sinard.
N... de Morel d'Hauterive.	N... de Manuel.
N... de Bardonnenche.	N... de la Porte.

B. Saint-Chef, fondée vers le milieu du dixième siècle, & sécularisée sous le règne de François I^{er}, en 1535; t. 200 fl. & 8000 l. de revenu; unie à Saint-Pierre.

B. Saint-Bernard de Romans, fondée sous le règne de Charlemagne, au commencement du neuvième siècle, par Bernard, Archevêque de Vienne; t. 120 fl. & 5000 l. de revenu: la Menfe Abbatiale unie à l'Archevêché.

C. Bonnevaux, fondée le 11 Juillet 1119, par Guy de Bourgogne, Archevêque de Vienne; t. 300 fl. & 6000 l. de revenu: N... de Sigorgne, *Vic. G. de Mâcon*, Abbé en 1775.

A. Saint-Antoine, Chef d'Ordre électif; t. 200 fl. & 40,000 l. de revenu: N... Abbé.

Abbayes de Filles.

B. Saint-André le Haut, fondée par Conrad, Roi de Bourgogne, en 992. On n'y reçoit que des Filles nobles; elle vaut 4000 l.: N... de Virieu de Beauvoir, Abbesse.

B. La Claire, ou *Notre-Dame des Colonnes*, fondée dans le trei-

zieme siecle, & à laquelle on a réuni en 1736 l'Abbaye de Saint-Geoire : N... d'Argout, Abbessé.

C. *Saint-Just de Romans*, fondée le 5 Octobre 1349, par Béatrix de Hongrie, mere du Dauphin Humbert II, qui s'y fit Religieuse, & mourut en 1355 : elle vaut 6000 liv. N... de Beaumont, Abbessé ; N... de Canel, Coadj.

C. *Val-Bressien*, fondée sous Briffiac, d'où elle a été transférée à la Côte Saint-André ; elle vaut 5000 liv. N... Abbessé.

C. *Saint-Paul de la Ville*, fondée par Paul de Nifeaux, Diocèse de Grenoble, & depuis transférée à Beaurepaire, Diocèse de Vienne ; elle vaut 4000 liv. : N... de Maubourg, Abbessé.

Prieurés.

A. *Saint-Donat*, vaut 6000 liv. uni au College de Tournon.

A. *Saint-Vallier*, vaut 4000 l. uni à l'Abbaye de Saint-Ruf en 1720.

I. Valence, *Valentia*, ville capitale du Valentinois, sur le bord du Rhône, à 125 lieues de Paris : il existoit dès la fin du troisieme siecle ; il est du ressort du Parlement & Généralité de Grenoble : la partie qui est dans le Vivarais est du Parlement de Toulouse & Généralité de Montpellier, Maîtrise des Eaux & Forêts de ... taxé 2389 florins, & 18000 livres de revenu, comprend 205 Paroisses & 7 Annexes.

Evêque-Comte de Valence, N... de Mesley, Vic. G. d'Aix, nommé par le décès de Fiacre-François de Grave, le 9 Août 1788.

Vic.-G. N... d'Aurelle.

N... de Moisset.

N... de Chantemerle.

N... de la Roquette.

N... de Saint-Pierre.

N... de Marechal.

N... de Meurinai.

Secr. de l'Ev. N... Mezangere.

N... de Lort de Sérignan.

Abbayes d'Hommes.

C. *Bonlieu*, fut unie en 1400 à l'Abbaye de Val-Croissant, Diocèse de Die ; t. 79 fl. & 1500 l. de revenu.

A. *Saint-Ruf*, située en la ville de Valence, étoit un Chef d'Ordre ; elle a été unie à l'Evêché de Valence, & l'Ordre de Saint-Ruf, à l'Ordre de Saint-Lazare ; t. 300 fl. & 4000 l. de revenu : N... de Tardivon, Abbé-Prieur-Général.

A. *Saint-Thiers de Saon*, t. 80 fl. & 1000 l. de revenu : unie à l'Evêché de Grenoble en 1738.

Abbayes de Filles.

B. *Soyon*, fondée à Soyon en Vivarais, sur la fin du douzieme siecle, fut transférée à Valence sur la fin du seizieme ; elle vaut 6000 l. N... de Saffenage, Abbessé.

C. *Vernaison*, fondée dès le douzieme siecle ; vaut 8000 liv. N... de Monteynard, Abbessé.

Prieurés.

A. *Saint-Félix*, de l'Ordre de Saint-Ruf, adjugé au Roi par Arrêt du Conseil d'Etat du 26 Août 1678, vaut 4000 liv. N... d'Aurelle, Vic. G. de Valence, Pr. en 1751.

II. Die, *Dea*, *Dienfis*, ville de la premiere Viennoise, & de l'Exercat des

Gaules, dans le Dauphiné, & capitale du Diois, à 110 lieues de Paris, existoit dès l'an 220; il est du ressort du Parlement & Généralité de Grenoble, Maîtrises des Eaux & Forêts de Die & de Grenoble; taxe 2126 florins, & 15000 livres de revenu, comprend 210 Paroisses.

Evêque, Gaspard-Alexis de *Plan des Augiers*, né à Digne le 10 Juillet 1709, sacré le 20 Février 1742, ci-devant Vic. G. de Lyon.

<i>Vic. G.</i> N... de Moydieu de Maliffoles.	N... David de Serenne.
N... de Costemaure.	N... Desprades.
N... de Loulle.	N... Lagier.
	<i>Sec. de l'Evêch.</i> N... Teston.

Abbayes d'Hommes.

C. *Loencel*, fondée le 23 Août 1137; t. 66 fl. & 4000 l. de revenu: N... de Moncroc, *Vic. G.* d'Albi, Abbé en 1772.

C. *Val-Croissant*, fondée le 3 des Ides de Novembre 1188; t. 79 fl. & 6000 l. de revenu: N... de Moydieu de Maliffoles, *Vic. G.* de Die, Abbé en 1736.

III. Grenoble, *Gratianopolis*, ville de la première Viennoise, dans l'Exercat des Gaules, à 120 lieues de Paris, existoit dès le quatrième siècle; il est du ressort du Parlement & Généralité de Grenoble, Maîtrise des Eaux & Forêts de Grenoble; taxe 1088 florins, & 38800 livres de revenu, comprend 231 Paroisses, & 6 Annexes.

Evêque & Prince de Grenoble, N... nommé = défunt Marie-Anne-Hyppolite Hay de Bonteville.

Ancien Evêque, Jean de *Cairol de Madaillan*, né dans le Diocèse de Narbonne en 1712, sacré Evêque de Sarept le 3 Août 1761, nommé à l'Evêché de Vence en 1769, & à celui de Grenoble en 1771, a donné sa démission en 1779.

<i>Vic. G.</i> N... Pison.	N... Brochier.
N... de Courtois de Minut.	N... de la Porte.
N... d'Elpy.	N... de Barjac.
N... de Reynaud.	N... de Chabons.
N... de Ravel.	<i>Secr. de l'Ev.</i> N... Gigard.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Just*; N... de Montmajour, Abbé.

La Grande-Chartreuse: *Saint Hugues*, Evêque de Grenoble, donna le lieu nommé Chartreuse, en 1084, à *Saint Bruno* & à ses compagnons; c'est le Chef de l'Ordre; le Général est élu par les Religieux de cette Maison seulement, & y réside: *Dom Rabinet*, Général.

Abbayes de Filles.

C. *Les Hayes*, fondée le 6 des Ides de Février 1163, par *Marguerite de Bourgogne*, femme de *Guy*, Dauphin de Viennois, Comte d'Albon; elle vaut 4000 liv. N... de Buffevent, Abbesse.

Sainte-Claire, fondée en 1469, par *Jean*, bâtard d'Armagnac, Comte de Comminges & Gouverneur du Dauphiné; N... de Galle, Abbesse.

Ce Chapitre a été fondé par Humbert, dernier Dauphin de Viennois, en 1342, en faveur des Filles nobles de ses Etats. Il les établit dans son Château de Mont-fleuri, à une demi-lieue de Grenoble.

La position de cette Maison est des plus agréables. L'air y est très-sain, les promenades y sont belles, & les points-de-vue superbes.

Ce Chapitre est composé de deux Dignités, & de vingt-une Prébendes.

Les Dignités sont, la Prieure & la Sous-Prieure; la première a le gouvernement temporel, & une partie du spirituel. Elle n'est que triennale.

Ces Dames vivent sous la Règle de Saint Augustin & les Constitutions de Saint Dominique. Elles font les vœux ordinaires, après une année de noviciat.

La présentée doit faire preuve de quatre degrés de noblesse paternelle.

Lorsqu'on veut placer un sujet dans ce Chapitre, & qu'on n'y a point de connoissance particulière, on s'adresse à la Prieure, qui se charge d'engager une Dame Chanoinesse à adopter la Demoiselle pour niece. C'est à cette Dame qu'on envoie les titres de noblesse. Elle a soin de les faire vérifier & examiner par des Gentilshommes du pays.

La dot est de mille écus; les frais de réception de 1500 livres; & les parens doivent assurer une pension à la Demoiselle. Elle ne peut être moindre de 200 livres. La Maison donne un appartement. On est libre de s'en contenter ou d'en faire bâtir un à ses dépens.

La Chanoinesse qui a fait ses vœux, est obligée de résider quatre ans de suite. Elle peut après ce terme, aller dans sa famille, pour un temps limité, avec l'agrément de la Prieure.

On jouit, dès l'instant de la profession, d'une Prébende de 100 liv., qui n'augmente point par le temps ni par l'âge; mais le Chapitre fournit aux Dames tout ce qui est nécessaire à la vie, & leur paie une femme-de-chambre de deux en deux. Les deux associées mangent ensemble. Elles peuvent se réunir en plus grand nombre.

N... de Vellein de Ville, Prieure.	N... de Mercy.
N... de Lemps de Meaubourg.	N... de Lesfranges.
N... de Boffin de Puifigneu.	N... d'Antour.
N... de Vellein-Saint-Romain.	N... d'Antard de Bragard.
N... de Morand.	N... Dupuy Saint-Martin.
N... de Guignard de Jons.	N... Dupuy.
N... de Bonne.	N... de Bragard de Louviere, Prof.
N... de Ponnat.	N... de Calviere-Saint-Côme, Prof.
N... de Roux de Boniot.	N... Drugeon de Beaulieu, Nov.
N... de Malivert.	
N... de Buffévent.	

Chartreuse de Premol, fondée en 1232, par Béatrix, Dauphine, fille de Guigue IX: N... Brochier, Prieure.

Saint-Antoine: les Chanoinesse nobles, de l'Ordre de Malte, fondée à Saint-Antoine, sous le titre de Grand-Prieuré & Chapitre, dans la maison de l'Abbaye de l'Ordre de Saint Antoine, qui a été supprimée & réunie à l'Ordre de Malte en 1775. Elles ont été approuvées par

Lettres-Patentes de S. M. au mois de Novembre 1780; elles étoient auparavant pour la plus grande partie Religieuses Bernardines, établies à Tulins, sous le titre de Prieuré de Notre-Dame de Tulins. La réunion de ce Prieuré au Chapitre de Chanoinesses, a été approuvée par les mêmes Lettres-Patentes. Ce Prieuré avoit été fondé à Tulins par Messire de Gallien, Seigneur de Chabons, & Dame Françoisse Besson, sa femme, le 15 Décembre 1624: N... de Chabons, Prieure.

IV. Viviers, *Vivarium*, ville de la première Viennoise, & de l'Exercat des Gaules, capitale du Vivarais, en Languedoc, à 135 lieues de Paris, existoit dès le troisième siècle; il est du ressort du Parlement de Toulouse, Généralité de Montpellier, Maîtrise des Eaux & Forêts de... taxé 4400 florins, & 30000 livres de revenu, comprend 224 Paroisses & 23 Annexes.

Evêque, Comte de Viviers, Prince de Donzere, Charles Lafont de Savine, né à Embrun le 17 Février 1742, sacré le 26 Juillet 1778, ci-devant Vic. G. de Mende.

<i>Vic. G.</i> N... Deydier.	N... de Chalendar.
N... Charpit.	N... le Ricque.
N... de Mons-Villeneuve.	N... de la Plefnoye.
N... de Viella.	N... de Bessès.
N... de la Madelaine.	<i>Sec. de l'Ev.</i> N... Dufour.
N... de Chananeilles de la Saumés.	

Abbayes d'Hommes.

B. *Cruas*, r. 400 flor. & 4000 liv. de revenu: N... Deslaurens de Beaujeu; Chanoine Capiscol d'Arles, Abbé, 1786.

C. *Chambons*, fondée le 18 des Calendes d'Octobre 1152; r. 80 fl. & 9500 liv. de revenu: N... de Narbonne, Vic. G. d'Evreux, Abbé, 1786.

C. *Maxan*, fondée le 30 Octobre 1119, r. 150 flor. & 8000 liv. de revenu: Charles-Eugene de Bernier de Pierrevert, Vic. G. d'Aix, Abbé, 1784.

V. Geneve, ville de la première Viennoise, & de l'Exercat des Gaules, capitale aujourd'hui d'une petite République alliée à la Suisse, & qui n'a guere qu'une lieue de Domaine, existoit dès l'an 337; mais les Genevois ayant embrassé la Religion Protestante, l'Evêque qui, depuis quelque temps, s'étoit retiré en Franche-Comté, fut contraint de se retirer, en 1534, avec son Chapitre, à Annecy, ville capitale du Genevois. Ce Diocèse est fort grand, & contient le Faucigny, le Chablais, le pays de Gex, & une partie du Bugey, & n'a perdu pour le spirituel que la ville de Geneve. Il est à la nomination du Roi de Sardaigne, comme Duc de Savoye; taxé 600 florins, & 3,000 liv. de revenu.

Evêque, Jean-Pierre Biord, né à Châtillon en Foucigny, le 6 Octobre 1719, sacré le 12 Août 1764.

VI. Maurienne.

Evêque, Charles-Joseph Compans de Brichanteaux, né à Turin le 13 Décembre 1737, sacré Evêque de Maurienne le 23 Avril 1780.

ARCHEVÊCHÉ DE TREVES.

Treves, *Augusta Trevirorum*, en Allemagne, dont la partie du Diocèse qui s'étend dans le Royaume, renferme 17 Paroisses, qui forment, avec leurs Filiales,

ou Annexes, 350, tant villes que villages. Il y a, depuis 1783, un Vicaire-Général national pour la partie Française, & une Officialité séante à Longwy.

Ses Suffragans sont, Metz, Toul, Verdun, Nancy, Saint-Diez.

Archevêque, Clément Wenceslas de Saxe, Prince Royal de Pologne, né le 28 Septembre 1739, sacré Evêque de Freifingen & de Ratisbonne le 18 Septembre 1763, élu Evêque-Prince d'Ausbourg le 5 Novembre 1764, Archevêque-Electeur de Trèves, Archi-Chancelier du Saint-Empire Romain, le 10 Février 1768.

Vic. G. Jean-Marie d'Herbain, né dans le Diocèse de Strasbourg en 1727, sacré Evêque d'Ascalon, *in partibus*, en 1778.

Sec. N... Faulbecker.

Chapitre.

L'Abbaye de Loutre, près de Sar-Louis, est un Chapitre noble de Chanoinesses régulières, de l'Ordre de Saint-Augustin. Il est composé d'une Abbessé, une Doyenne & huit Chanoinesses.

N... de Neuenstin, *Abbesse*.

I. Metz, *Metæ*, ville de la Gaule Belgique, & de l'Exercat des Gaules, en Lorraine, Capitale du pays Messin, à 72 lieues de Paris, existoit dès le troisieme siecle; il est du ressort du Parlement & Generalité de Metz, Maitrise des Eaux & Forêts de Metz; taxé 6000 florins, & 120000 livres de revenu, comprend 623 Paroisses, & 173 Annexes.

Evêque, Prince du Saint-Empire, Louis-Joseph de Montmorency-Laval, premier Baron Chrétien, né à Bayers, Diocèse d'Angoulême, en 1724, sacré Evêque d'Orléans le 10 Février 1754, nommé à l'Evêché de Condom en 1757, à celui de Metz en 1760, désigné Cardinal par le Roi de France en 1779, Grand-Aumônier de France, & Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit en 1786.

Vic. G. N... le Begue de Majain- N... de Chambre.
ville. N... Ravaut,

N... de Longueil. N... d'Urgons.

N... de Montagu. N... de Clugny.

N... de Polignac. N... Bertin.

N... de Montholon. N... de Sinety, Abbé d'Angles.

N... de Sinety. *Sec. de l'Ev.* N... Matthieu.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Arnould*, fondée par S. Patient, quatrieme Evêque de Metz, hors des murs; elle fut rebâtie ensuite par S. Goeric, Evêque de Metz, qui y fit apporter en 641, le corps de S. Arnould, son prédécesseur; t. 1400 flor. & 20,000 l. de revenu; M. de Montmorency, Evêque de Metz, Abbé, 1775.

B. *Saint-Vincent*, fondée par Thierry, Evêque de Metz, en 968; t. 400 flor. & 36,000 liv. de revenu: Louis-Jérôme de Suffren, Evêque de Sisteron, Abbé, 1784.

B. *Saint-Clément*, t. 233 flor. & 9000 liv. de revenu: N... de Fumée, Abbé, 1775.

B. *Saint-Symphorien*, fondée vers l'an 612, par S. Papole, Evêque de Metz; t. 620 flor. & 15,000 liv. de revenu: N... de Polignac, Abbé, 1775.

Année 1789.

B. *Bouzonville*, fondée en 1123, par Adalbert, Comte-Marquis d'Alsace, & par Judith, sa femme; N... de Meun de Sarlabous, Vic. G. de Cominges, Abbé, 1782.

B. *Gorze*, fondée par Godegrand, neveu de Pepin, Grand-Chambellan en la Cour de Charles-Martel, puis Evêque de Metz en 749; t. 1500 flor. & 70,000 liv. de revenu; S. E. le Cardinal Doria, Abbé, 1784.

B. *Saint-Martin* de Longueville, t. 340 flor. & 15,000 liv. de revenu: N... de Boufflers, Chevalier de Malte, Abbé, 1762.

C. *Saint-Benoît*, fondée le 6 des Calendes de Juin 1132; elle est régulière, t. 100 flor. & 10,000 liv. de revenu: N... Alliot, Abbé.

A. *Saint-Pierre du Mont*, fondée en 1099, régulière; t. 200 flor. & 4000 liv. de revenu: N... Abbé.

P. *Justemont*, t. 110 flor. & 5000 liv. de revenu: N... le Begue de Majainville, Vic. G. Abbé, 1779.

P. *Salival*, fondée en 1180, par les Seigneurs du lieu; t. 41 flor. & 500 liv. de revenu; elle est élective, & de la réforme.

B. *Saint-Avold*, fondée en 714, par S. Fridelin, Ecoislois; t. 106 fl. & 11,000 liv. de revenu: N... Abbé.

Abbayes de Filles.

B. *Saint-Pierre*, fondée en 680, par Eleutere, Duc des François, sous le regne de Théodoric, vaut 3000 liv. unie à Saint-Louis de Metz.

B. *Sainte-Marie*, fondée vers l'an 1000, par Adalberon, Evêque de cette Ville, vaut 1000 liv. unie à Saint-Louis de Metz.

B. *Sainte-Glossinde*, fondée vers l'an 600, vaut 30,000 liv. N... de Choiseul, Abbesse.

B. *Vergaville*, fondée en 966, par Sigeric, Comte de Salins, & Berthe, sa femme; vaut 6000 liv. N... de Muffey, Abbesse; N... Guerin de la Marche, Coadjutrice.

C H A P I T R E S.

Cathédrale de Saint-Etienne de Metz.

Ce Chapitre est composé de trente-huit Canonicats, dont vingt-huit sont affectés à des Nobles, qui sont tenus de prouver trois degrés de noblesse paternelle, non compris le présent; les autres dix Canonicats sont affectés à des Gradués, qui doivent être au moins Bacheliers en Théologie, & faire preuve d'études ordinaires dans une des Universités du Royaume.

Les Nobles seuls peuvent prétendre aux Dignités & aux Offices.

Les Dignités sont, le Prancier, le Grand-Doyen, le Grand-Chantre, le Chancelier & le Trésorier. Les Offices sont, l'Ecolâtre & le Grand-Aumônier. Les Personnats sont, le Grand-Archidiacre. Le second, le troisième & le quatrième.

Ils sont tous décorés, ainsi que les Chanoines, d'une Croix d'or émaillée, à huit pointes égales, ornée de quatre fleurs-de-lis, une dans chaque angle, avec un médaillon dans le milieu, représentant, d'un côté, Saint Etienne, Patron de l'Eglise, avec cette légende: *Religionis decus, & Virtutis præmium*; & de l'autre côté, le chiffre du Roi, avec cette légende: *Ex munificentia Regis. anno 1777.*

Cette Croix est suspendue à un ruban noir moiré, liséré de couleur de feu.

Le Prancier est à la nomination du Roi, le Doyenné à celle du Chapitre, les Archidiaques sont à la collation libre de l'Evêque; les autres Dignités sont à la nomination alternative du Roi & du Chapitre; les deux Offices & les Canonicats sont à la nomination du Roi, & à la collation des Chanoines tournaires, suivant l'alternative des mois où ils vaquent.

Les mois du Roi sont, Janvier, Mars, Mai, Juillet, Septembre & Novembre.

N... Le Begue de Majainville, <i>Prancier</i> , 1749.	N... Nioche.
N... de Montholon, <i>Gr.-Doyen</i> , 1766.	N... Lalliat.
N... de Ficquelmont, recu = N... de Besse de la Richardie, <i>Gr.-Chantre</i> .	N... de Durand du Puget.
N... de Chambre, recu = N... de Saintignon, <i>Chancelier</i> .	N... Nancy.
N... de Thiémines, recu = N... de Chambre, <i>Treſorier</i> .	N... Bertin.
N... de Chambre d'Urgons, <i>Gr.-Archidiacre</i> , 1785.	N... Jobal.
N... de l'Aubruffel, <i>Archidiacre de Vic</i> , 1779, 1770.	N... de Marieu de Frémery.
N... Fromantin, <i>Archidiacre</i> .	N... d'Hamelin de Beaurepaire.
N... de la Motte-Fénélon, recu = N... de la Roche, <i>Archidiacre de Sarrebourg</i> .	N... de Sinéty.
N... Dulau-Candale, <i>Ecolâtre</i> , 1779.	N... Vernier.
N... de Fumé, <i>Grand-Aumônier</i> .	N... Ravaut.
N... de Clinchant-d'Aubigny.	N... de Cuny.
N... Jobal de Pagny.	N... de Bertrand.
	N... de l'Asteyrie de Saillans.
	N... de Ferrier.
	N... Labroue de Vareilles.
	N... de Lambertye.
	N... de Villavicentio.
	N... de Longueil.
	N... de Beauſire.
	N... de Gauvin.
	N... de Marignac.
	N... du Cherray.

Saint-Louis de Metz.

L'Abbaye & Chapitre Royal & Séculier de Saint-Louis est formé par la réunion des deux Abbayes de Saint-Pierre & de Sainte-Marie. La première a été fondée par Eleuthère, Maire du Palais des François, sous les regnes de Théodoric & de Théodebert, enfans de Childebert, à la fin du sixième siècle. Sainte Valderée en fut la première Abbessé.

Adalberon, second du nom, Evêque de Metz, fonda l'Abbaye de Sainte-Marie, près de quatre siècles après la fondation de celle de Saint-Pierre.

Madame Charlotte-Eugénie de Choiseul-Stainville, Dame de Remiremont, ayant été nommée par Louis XV à l'Abbaye de Saint-Pierre, & voyant que ces deux établissemens touchoient au moment d'une ruine certaine, obtint du Roi la permission de solliciter à Rome leur réunion, pour en former un seul établissement sous le nom d'Abbaye & insignes

Eglise Collégiale & Séculière de Saint-Louis. Cette réunion fut effectuée au mois de Janvier 1762.

Ce Chapitre est composé de deux Dignitaires, qui sont, l'Abbesse & la Doyenne, & de douze Chanoinesses.

Les Dames Abbesse & Doyenne sont nommées par le Roi, & choisies parmi les Chanoinesses. Ces dernières nomment leurs coadjutrices, qui doivent être nées en France, de pere & mere sujets de nos Rois, suivant le quatrième article des Lettres-Patentes données à Versailles au mois de Mars 1779. L'article troisième règle la forme des preuves de noblesse qu'elles doivent faire. Il est conçu en ces termes :

« Aucune Aspirante ne pourra être admise comme Coadjutrice dans » ledit Chapitre, qu'elle n'ait fait preuve de noblesse d'extraction, & » d'une filiation non interrompue du côté paternel, jusqu'à l'année » 1400, pour toutes celles qui se présenteront avant l'an 1800, & en » remontant jusqu'à 400 ans pour celles qui se présenteront après ladite » année 1800 : il sera de plus fait preuve, par chaque Coadjutrice, de » la noblesse du sang de la mere. Nous commettons, par ces présentes, » le Généalogiste de nos Ordres, à l'effet d'examiner, vérifier & certifier les susdites preuves de noblesse, & voulons que chaque degré de noblesse soit prouvé au moins par deux actes de famille, tels que » contrats de mariage, partage de successions, & autres actes produits » en forme probante ».

La marque distinctive des Dames de Saint-Louis, est une Croix d'or à huit pointes, émaillée de blanc, surmontée d'une couronne royale; il y a au milieu un petit médaillon bleu, chargé du chiffre de Saint Louis, & au revers la légende : *Ludovici decimi-quinti munificentia*; elle est attachée à un ruban blanc liséré de bleu.

Chanoinesses.

N... Comtesse de Choiseul, <i>Abb.</i>	N... de Beaujeu.
N... Baronne Morh de Waldt, <i>Doy.</i>	N... de Béarn.
N... de Hautoy.	N... de Choiseul-Meuse.
N... de Laubespain.	N... de Chauvigny.
N... de Lévis.	Carol. de Raigecourt.
N... de la Porte.	N... de Raigecourt.
N... d'Ars.	N... de Caufans.

Coadjutrices.

N... Lafteyre du Saillant.	N... de Beaumont.
N... de Chastenay.	N... de Brémont.
N... de l'Astérie du Saillant.	N... de Roncherolles.
Félicité de <i>Choiseul.</i>	Sidonie de <i>Choiseul.</i>

II. Toul, *Tullum, Leucorum*, ville de la première Belgique, Capitale du Toulous, en Lorraine, à 67 lieues de Paris, existoit dès le quatrième siècle. Il est du ressort du Parlement & Généralité de Metz; taxé 2500 florins, & 37.000 livres de revenu; comprend 497 Paroisses, & 125 Annexes.

Evêque, Etienne-François-Xavier des *Michels* de Champorcin, né dans le Diocèse de Digne en 1721, sacré Evêque de Senez le 17 Juin 1771, nommé à l'Evêché de Toul en 1773, Conseiller au Parlement de Metz.

Vic. G. N... de Vantoux.
 N... de Huz.
 N... Rollin.
 N... de Bonneville.

N... Thiebault.
 N... de Mauvoisin.
 N... de Cezarge.
 Sec. de l'Ev. N... Guillaumé.

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Epvre*, fondée dans le sixième siècle, par S. Epvre, Evêque de Toul; t. 120 flor. & 8000 l. de revenu: Louis-René-Edouard de Rohan, Evêque de Strasbourg.

B. *Saint-Mansuy*, t. 233 flor. & 20,000 liv. de revenu: N... Bertin, Conseiller d'Etat, Abbé, 1763.

B. *Moyen-Moustier*, est régulière, t. 120 flor. & 5000 liv. de revenu: N... Maillard, Abbé.

B. *Saint-Pierre de Senone*, est régulière, t. 100 flor. & 10,000 l. de revenu: N... Fangest, Abbé.

C. *Clair-lieu*, fondée le 8 des Ides de Mai 1151, par Matthieu, Duc de Lorraine; elle est régulière, t. 60 flor. & 12,000 l. de revenu.

C. *Vaux-en-Ornois*, fondée le 11 des Calendes de Mai 1151; t. 150 flor. & 7000 liv. de revenu: Urbain-René de Hercé, Evêque de Dol, Abbé, 1785.

C. *Ejucurey*, fondée le 4 des Calendes d'Octobre 1144, par Godfrey, troisième Baron de Joinville; elle est régulière, t. 8 flor. & 3000 l. de revenu: N... de Moyria.

C. *Lisle en Barois*, fondée le 11 des Calendes de Mai 1151, t. 33 flor. & 12,000 liv. de revenu, unie à la Primariale de Nancy.

C. *Beauvère*, près Luneville, fondée le 13 des Calendes de Mars 1134, t. 106 flor. elle est en règle, & vaut 15,000 liv. de revenu: N... Mailin, Abbé.

C. *Hautejeille*, fondée le 25 Avril 1140: t. 70 fl. & 2000 l. de revenu: N... de Cambis, Chanoine de Chartres, Abbé en 1783.

A. *Saint-Léon*, vaut 4000 liv. N... de Melignan, Aumônier de Madame Victoire, Abbé en 1785.

F. *Flabemont*, t. 60 fl. & 3000 l. de revenu: N... le Besgue, Abbé en 1767.

P. *Jendures*, t. 24 fl. & 3000 l. de revenu: N... Alliot, Abbé.

P. *Rangeval*, fondée en 1140, par Reynard, Comte de Bar; t. 150 fl. & 2000 liv. de revenu; N... Moreau, Abbé en 1767.

P. *Sainte-Marie Major du Pont-à-Mousson*, t. 120 fl. & 3000 l. de revenu: N... Lallement, Abbé.

P. *Mureaux*, t. 200 fl. & 6500 l. de revenu: N... Ledall de Tromelin, Vic. G. de Tréguier, Abbé en 1781.

P. *Jouvillers*, fondée en 1178, par Geoffroy, Seigneur du lieu, vaut 2000 liv. N... Goi, Abbé en 1767.

Abbayes de Filles.

Poussay.

Berthol, Evêque de Toul, a commencé la fondation de cette Abbaye, vers la fin du dixième siècle; elle fut achevée & confirmée par Brunon, son successeur, devenu Pape sous le nom de Léon IX; la Patrone de cette Eglise est Sainte Menne.

Le Chapitre est immédiatement soumis au Saint-Siège ; il a toujours été protégé par les Souverains , & singulièrement par Charles IV , Léopold , Stanislas & Louis XV.

La présentée doit faire preuve de neuf générations de noblesse chevaleresque des deux côtés. Les actes qui établissent cette preuve , doivent être envoyés & remis en bon ordre à la Dame qui a nommé la Demoiselle , ou au Prévôt du Chapitre. Les frais à faire à ce sujet , sont supportés par la famille ; ils sont plus ou moins considérables , suivant le travail du Généalogiste employé.

Les titres envoyés sont remis au jour fixé par l'Abbesse , sur le bureau du Chapitre assemblé , pour y être examinés , & y rester ensuite pendant trois mois. Les preuves sont admises ou refusées après ce terme , & les pièces renvoyées aux parens.

Le Chapitre ne reçoit point de dot de la Demoiselle présentée ; mais il exige que sa famille lui assure une pension , qui ne peut pas être moindre de six cens livres. Les frais de réception vont à fix à sept cens livres.

On peut être nommé à une Prébende à l'âge de douze ans , & même plutôt , par dispense du Chapitre ; mais on ne peut commencer son stage qu'à treize ans accomplis.

Le Chapitre est composé de Dames tantes & de Dames nieces. La tante est celle qui a nommé à une Prébende ; & la niece , est la Dame nommée.

Ces tantes ont une direction particulière sur les nieces ; mais il n'y a entre elles aucune distinction pour le revenu. La Prébende de l'une est égale à celle de l'autre.

Lorsque la niece meurt , ou quitte son état par mariage ou autrement , la Prébende , en tous les cas , retourne à la nomination de la Dame tante.

La marque distinctive des Dames Dignitaires & Chanoinesses , est une Croix d'or , à huit pointes , émaillée & surmontée d'une couronne , représentant , d'un côté , Sainte Menne , Patrone de cette Eglise , & de l'autre , Saint Léon (Léon IX) ; elle est attachée à un large ruban bleu , liséré d'or.

Aucune Dame du Chapitre ne fait des vœux , & toutes peuvent se marier.

La Dame Abbesse est élue au scrutin ; son élection doit être confirmée par Bulle , ainsi que la nomination d'une Coadjutrice , qu'elle peut se choisir dans le Corps , & de l'agrément du Chapitre.

L'Evêque de Toul nomme à une Prébende ; toutes les autres se donnent tournairement. Le tour est interrompu à l'avènement de la Dame Abbesse , qui nomme à la premiere Prébende vacante après son élection.

Le Chapitre n'est point dans l'usage de recevoir des Chanoinesses surnuméraires ou d'honneur ; il pourroit cependant accorder cette grace aux Demoiselles qui se soumettoient aux preuves , formalités & cérémonies requises.

Marie-Louise-Ursule , Comtesse de *Bassompierre* , Abbesse.

Elisabeth-Menne , Comtesse de *Fuffey* , Doyenne.

Lucie , Comtesse de *Walsh* , Secrete.

Thérèse-Claudine-Gabrielle , Comtesse de *Fuffey* de Mélay.

- Anne-Catherine-Honorée, Comtesse de *Choiseul*.
 Gabrielle-Henriette-Eulalie, Comtesse de *Ficquelmont*.
 Joséphine, Comtesse de *Lavaux*.
 Anne-Gabrielle, Comtesse de *Mitry*.
 Thérèse-Joséphine, Comtesse de *Lavaux* de Sommérecourt.
 Jeanne-Charlotte, Comtesse de *Mitry* de Francquemont.
 Isabelle, Comtesse de *Ligniville*.
 Henriette-Adélaïde, Comtesse de *Sommyevre*.
 Marie-Elisabeth, Comtesse de *Bassompierre*.
 Adélaïde-Louise-Philippine, Comtesse de *Pouilly*.
 Eugénie-Rom. Comtesse de *Lur-Saluces*.
 Anne-Félicité-Pierre, Comtesse de *Lur-Saluces*.
 Adélaïde, Comtesse de *Ficquelmont* de Parroye.
 N... de Verned, *Chanoine & Prévôt du Chapitre*.
 C. *Saint-Houx*, vaut 4000 liv. N... de Vaubecourt, Abbesse.
 C. *Benoît-Vaux*, vaut 3000 liv. N... de Vaux d'Achy, Abbesse.
 C. *L'Etanche*, vaut N... de Gondrecourt, Abbesse.

Prieuré.

- A. *Hérival*, N... Bourdon, Vic. G. de Mâcon, Pr. en 1780.

C H A P I T R E S.

Chapitre de Saint-Etienne de Toul.

Pour entrer dans ce Chapitre, il faut faire preuve de trois degrés de noblesse paternelle.

Les Dignitaires & les Chanoines ont le droit de porter une Croix pectorale d'or, émaillée, à huit pointes égales, portant sur l'une des faces, l'image de Saint Etienne, & sur le revers, le portail de l'Eglise. Elle est suspendue par un ruban rouge, liséré de violet clair.

Le Doyenné est à la nomination du Roi, le Grand-Archidiaconé (réuni à la Prévôté de Saint-Gengoult) à la nomination du Chapitre de Saint-Gengoult; les autres Archidiaconés, à la nomination de l'Evêque; l'Ecolâtrerie est élective par le Chapitre Cathédral: le Roi nomme par mois alternatifs avec le Chapitre, à la Chantrerie, à la Trésorerie & aux Canonicats. Les mois du Roi sont, Janvier, Mars, Mai, Juillet, Septembre & Novembre.

Etienne-François-Xavier des *Michels* de Champorcin, Evêque de Toul.

Chanoines.

- | | |
|--|--|
| N... de Vantoux, <i>Grand-Doyen</i> ,
1770. | N... Rollin, <i>Archidiacre des Voges</i> ,
1759. |
| N... de Huz, <i>Grand-Archidiacre</i> ,
1730. | N... Cuisin de Montal, <i>Archidiacre de Ligny</i> , 1757. |
| N... d'Hamonville, reçu = N...
Tardif, <i>Archidiacre de Port</i> . | N... Pelet de Bonneville, <i>Grand-Chantre</i> , 1767. |
| N... Pagel, <i>Archidiacre de Vitel</i> ,
1742. | N... Ducrot, <i>Trésorier</i> , 1760. |
| N... de Tréveneuc, <i>Archidiacre de Renel</i> , 1766. | N... Hébert, <i>Ecolâtre</i> , 1767. |
| | N... de Roche, 1737. |
| | N... du Poirier, 1750. |

N... Montignot, 1752.	N... de Cholet, 1778.
N... Talon, 1752.	N... de Fontaine de Jumilhac, 1778.
N... de la Tour, 1751.	N... de Manesly, 1780.
N... de la Roche-Ennor, 1761.	N... de Caffarèlli, 1775.
N... Thiébault, 1761.	N... de Causséa de Mauvoisin, 1782.
N... Pallas, 1767.	N... Barthélemy, 1782.
N... Louis, 1761.	N... de Lée, 1783.
N... Beurard, 1761.	N... Daulnoy, 1785.
N... Tardif d'Hamonville, 1767.	N... de Tassin, 1786.
N... Si.ejean, 1770.	N... Dessoify de Foséga, 1781.
N... Sublet d'Hudicourt, 1773.	N... de Busselot, 1785.
N... Lecomte, 1775.	N... Gauthier.
N... Thierry de Saint-Beauffant, 1776.	N... Drouas, ancien Grand-Chantre Hon.
N... Dessoify de Saint-Clermer, 1777.	

Saint-Maxe de Bar.

Ce Chapitre a été fondé en 957, par Frédéric premier, Duc de Bar, & par Béatrix de France, sœur de Hugues-Capet. Il a été érigé en Chapitre noble, par Léopold, premier Duc de Lorraine & de Bar. Il est composé de deux Dignités, qui sont, le Doyen & le Grand-Chantre, & de dix-sept Canonics, dont onze sont affectés à des Ecclésiastiques, qui doivent faire preuve de trois degrés de noblesse paternelle, non compris le présenté; & les six autres peuvent être possédés par des Licenciés en Droit Civil ou Canon, qui font preuves d'études ordinaires dans une des Universités du Royaume.

Le Doyenné est affecté à la noblesse; la Grande-Chantrerie peut être possédée par un Gradué, lequel, dans ce cas, sera compris dans les six Gradués admis dans le Chapitre.

Par Brevet du 27 Novembre 1779, les Chanoines de Saint-Maxe ont le droit de porter une Croix pectorale d'or émaillée, à huit pointes, anglée de quatre fleurs-de-lis, avec un médaillon dans le milieu, représentant, d'un côté, l'Assomption de la Sainte Vierge, avec cette légende: *Nobilis Ecclesie Barrensis Decus*, & de l'autre, Saint-Maxe, avec ces mots: *A Rege Ludovico XVI & Maria Antonia concessum*. Elle est suspendue à un ruban bleu moiré, liséré de jaune.

Les Canonics sont de nomination Royale. Le Doyen & le Grand-Chantre sont élus par le Chapitre; ils doivent être de *Gremio Capituli*.

Etienne-François-Xavier des Michels de Champorcin, Evêque de Toul, *Chan. d'Hon.*

Charles de Contrifson, Evêque de Termopyles, *Hon.*

Chanoines.

N... de Mailler, <i>Doyen.</i>	N... de Péret.
N... de Vandieres, <i>Coadjuteur & Grand-Chantre.</i>	N... de Viart.
N... de Vandieres.	N... de Cheppe, <i>Promoteur.</i>
N... de Poisson, <i>Syndic.</i>	N... de la Morre, <i>Principal.</i>
N... de Vassimon.	N... Varin.
N... d'Hausen.	N... André, <i>Vice-Promoteur.</i>
	N... de Vassimon, <i>Tresorier.</i>

N... Guérin de la Marche. N... de Vassimon de Béfaumon.
 N... de Marne. N... de Maillet.
 N... Bertrant, *Official*. N... de Montardier, *Curé*.

III. Verdun, *Viridunum*, ville de la Province Belgique, & de l'Exercat des Gaules, en Lorraine, à 58 lieues de Paris, reconnoît Saint Sartin, Disciple de Saint Denis de Paris, pour son Apôtre & son premier Evêque; il est du ressort du Parlement & Généralité de Metz: la partie située en Lorraine & Barois est du Parlement de Nancy; celle du Barois & du Clermontois, du Parlement de Paris; taxé 4456 florins, & 74500 livres de revenu, comprend 300 Paroisses.

Evêque, Comte de Verdun, Prince du Saint-Empire, Henri-Louis-René *Desnos*, né dans le Diocèse de Mantes en 1716, sacre Evêque de Rennes le 16 Août 1761, nommé à l'Evêché de Verdun en 1770.

Vic. G. N... Seve. N... Coster, *J.*
 N... de Noguet. N... Dupuy des Chapelles.
 N... de la Corbiere. N... Pfa'mon.
 N... de Caqueray. *Sec. de l'Ev.* N... Mouton.
 N... Coster, *L.*

Abbayes d'Hommes.

B. *Saint-Agry*, en la ville de Verdun, fondée en 1037; t. 100 fl. & 6000 liv. de revenu, a été supprimée.

B. *Beaulieu*, fondée vers l'an 645, par Saint Rouin; t. 750 fl. & 8000 l. de revenu: N... Abbé.

B. *Saint-Michel*, fondée vers l'an 660; t. 300 fl. & 3000 l. de revenu: Barthelemi-Louis de *Chaumont*, Evêque de Saint-Diez, Abbé en 1762.

C. *Chatillon*, fondée le 7 des Ides de Septembre 1153, par Alberon de *Chiniac*, Evêque de Verdun: elle est régulière; t. 150 fl. & 1200 l. de revenu: N... Jobart, Abbé.

C. *La Chalade*, fondée le 8 des Ides de Juillet 1118; t. 216 flor. & 6000 l. de revenu: N... de Lupcourt, Doyen du Chapitre de Nancy, Abbé en 1780.

C. *Saint-Nicolas-des-Prés*, t. 216 fl. & 6000 l. de revenu: N... de la Frelonniere, ancien *Vic. G.* de Reims, Abbé en 1772.

P. *Letanche*, vaut 3000 liv. N... d'Agicourt, Abbé.

P. *Saint-Paul*, en la ville de Verdun; t. 200 fl. & 30,000 l. de revenu: Marie-Joseph de *Gallard*, Evêque du Puy, Abbé en 1784.

Abbaye de Filles.

B. *Saint-Maur*, élective & triennale, vaut 10,000 liv. N... Abbesse.

Prieuré.

A. *Beauchamp*, Ordre du Val-des-Ecoliers: N... Pr.

IV. Nancy, *Nanceyrum*, ville capitale de la Lorraine, où l'on a érigé un Evêché d'un démembrement de celui de Verdun, par Diplôme du Pape Pie VI, du 19 Novembre 1777, confirmé par Lettres-Patentes du Roi, du mois de Janvier 1778, registrées au Parlement de Nancy le 19, lesquelles conservent à l'Evêque la qualité de Primat, & à la Cathédrale celle de Primatiale; il est du ressort du Parlement & Intendance de Lorraine & de Metz, Maisons des Eaux & Forêts de Nancy & de Metz; taxé 41 florins un tiers, & 30000 livres de revenu, comprend 168 Paroisses & 79 Annexes.

L'Evêque est Chancelier-né de l'Université de Nancy, Conseiller-Prélat-né du Parlement de Lorraine.

Evêque, Louis-Henri de la Farre, né dans le Diocèse de Luçon le 8 Septembre 1752, Vic. G. & Syndic du Diocèse de Dijon, nommé Evêque de Nancy = François de Fontanges, sacré le

Vic.-G. N...

Secr. de l'Ev. N... Cherrier.

Abbayes.

C. *Beaupré*, fondée le 13 des Calendes de Mars 1134; t. 166 fl. & 15,000 liv. de revenu: N... Maslin, Abbé.

A. *Luneville*, fondée par Folmar, Comte de Mers, en 999; t. 122 fl. & 12,000 l. de revenu: N... Mathy, Abbé en 1767.

CHAPITRES.

Cathédrale de Nancy, sous l'invocation de Notre-Dame.

Cette Eglise a été fondée en 1602, & érigée en Chapitre noble, par un Edit du Duc Léopold, en 1698.

On ne peut y être reçu qu'après avoir fait preuve de quatre généalogies de noblesse paternelle, le présenté compris.

Quatre Chanoines peuvent être admis sans avoir prouvé leur noblesse; mais ils doivent être Docteurs en Théologie ou en Droit-Canon.

Les Dignités de ce Chapitre sont, le Grand-Doyen, le Grand-Chantre, l'Ecolâtre, l'Archidiacre de Nancy & l'Archidiacre de Luneville.

On ne peut être Grand-Doyen sans être noble & Prêtre; les autres Dignitaires doivent être également nobles & promus aux Ordres sacrés, dans l'année de leur nomination.

Le Roi est premier Chanoine de cette Eglise; l'Abbé régulier de Clair-lieu en est Chanoine-né.

Les Chanoines de Nancy portent un habit violet & le camail par-dessus le rochet. Ils ont été décorés en 1757 d'une Croix émaillée, représentant, d'un côté, dans un médaillon bleu, l'Annonciation de la Sainte Vierge, Patronne de l'Eglise, & de l'autre, S. Sifisbert, Roi d'Austrasie, dans un médaillon vert. Cette Croix est suspendue à un ruban noir moiré.

Le Doyenné, la Chantreterie & l'Ecolâtrerie sont à la nomination du Roi en tout temps; les deux Archidiaconés à la collation de l'Evêque: le Roi nomme aux Canonicats pendant onze mois, & le Chapitre dans le mois d'Avril, pendant lequel l'Evêque n'a que ses jours; l'Abbé régulier de Clair-Lieu nomme à une Prébende.

Chanoines.

Le Roi, premier Chanoine.	N... Archidiacre de Nancy.
N... Mahuher de Lupcourt, Gr.-Doyen.	N... Archidiacre de Luneville.
N... de Vintimille-Lascaris, Gr.-Chantre.	N... de Ligniville.
N... de Bresséy, Ecolâtre.	N... de Gourcy.
	N... Anthoine.
	N... Sallet.

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|
| N... de Malvoisin. | N... de Creveceur. |
| N... du Poux de Dombasle. | N... de Fontallard. |
| N... des Noyers de Bréchainville. | N... Camus. |
| N... de Marcol. | N.. de Cueillet. |
| N... de Lort de Saint-Victor. | Louis-Hector-Honoré-Maxime de |
| N... Remi de Turique. | Sabran, des Comtes de Forcal- |
| N... Protin de Vulmont. | quier, Evêque de Laon, ancien |
| N... Barail. | Primat, Chan. d'Hon. |
| N... Thouvenel. | Louis-Apollinaire de la Tour-du- |
| N... Person de Grandchamp. | Pin - Montauban, Archevêque |
| N... de Gellenoncourt. | d'Auch, premier Evêq. de Nancy, |
| N... de Gastel. | Chan. d'Hon. |
| N... d'Oppel. | |

Bouxieres-aux-Dames.

Cette Eglise insigne, Collégiale & séculière, a été fondée par Saint Gauzelin, Evêque de Toul, en 942. Elle a été sécularisée dans le onzième siècle; elle est immédiatement soumise au Saint-Siège.

Le Chapitre est composé d'une Abbessé, d'une Doyenne, d'une Trésorière, de onze Chanoinesses, tant capitulantes que nieces, & de trois Chanoines-Curés. L'Abbessé est élue à la pluralité des voix par les Dames Capitulantes. Les Dignités de Doyenne & de Trésorière, sont dévolues par l'usage, aux deux Dames Capitulantes les plus anciennes. Les Prébendes se donnent par tour, à l'exception de la Prébende de la *Crosse*, qui est toujours nommée par la Dame Abbessé, & des Prébendes *Ducale* & *Episcopale*, qui sont, l'une à la nomination du Roi, & l'autre, à celle de l'Evêque de Toul, lorsqu'elles vaquent par mort. Le Chapitre nomme en tout temps ses trois Chanoines-Curés. Il jouit à Bouxieres, de la haute, moyenne & basse justice.

Pour y être admise, il faut que la présentée fasse preuve de neuf générations de noblesse chevaleresque, des deux côtés.

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------|
| N... de Messy, <i>Abbessé.</i> | N... de Landenberg. |
| N... Morh de Valt, <i>Doyenne.</i> | N... de Moy de Sons. |
| N... de Glereffe, <i>Trésorière.</i> | N... d'Haussonville. |
| N... de Moy de Sons. | N... de Bollscheweil. |
| N... de Ligniville. | |
| N... de Boisgelin de Kerdu, | <i>Dames Nieces.</i> |
| N... de Lort. | N... d'Andlaw. |
| N... de Montescuiou. | N... de Kerpin. |
| N... de Bolefcheweil. | N... d'Haussonville. |
| N... de Saint-Belin. | N... d'Haussonville. |
| N... de Floxande. | N... de Boisgelin-Kerdu. |

V. Saint-Diez, *S. Beodatum*. Le Duc Charles III avoit fait des tentatives pour y ériger un Evêché; Léopold reprit ce projet en 1719, & l'avoit beaucoup avancé; Stanislas suivit les mêmes errimens, & dans cette vue, par Lettres-Patentes du 27 Mars 1761, il concéda à perpétuité le domaine de Saint-Diez, en faveur du Grand-Prévôt du Chapitre, pour en jouir avec le titre de Comte de Saint-Diez; enfin le Roi, par Brev. des 12 Mars 1775, 28 Avril & 11 Août 1776, autorisa le Primat de Nancy & le Grand-Prévôt de Saint-Diez, en vertu desquels fut passé à Paris un Concordat avec l'Evêque de Toul, le 17 Août 1776, autorisé par Bulle de Pie VI, du 21 Juillet, portant érection d'un Evêché à Saint-Diez; il est du ressort du Par-

lement de Nancy, Généralité de Lorraine; taxé 142 florins, & 3000 livres de revenu, comprend 128 Paroisses & 34 Annexes.

Evêque, Barthelemi-Louis-Martin de *Chaumont*, né à Paris le 24 Août 1737, sacré premier Evêque de Saint-Diez, le 21 Septembre 1777, ci-devant Grand-Prévôt, Comte de Saint-Diez, Vic. G. du Diocèse de Toulouſe.

Vic. G. J. C. Raulin.
N... de Tonnois.
N... Dumoncey.

P. J. *Gandin.*
J. S. *Gandin.*
Secr. de l'Ev. N... Garoffe.

Abbayes d'Hommes.

B. *Moyen-Moutier*, t. 120 fl. & 5000 l. de revenu; elle est régulière: N... Maillard, Abbé.

A. *Chamouſay*, t. 127 fl. & 6000 l. de revenu: N... de Bassompierre, Abbé.

P. *Bonſay*, t. 150 fl. & 4000 l. de revenu: N... de Tournel, Abbé en 1707.

P. *Etival*, unie à l'Evêché de Saint-Diez en 1777.

C H A P I T R E S.

Saint-Diez, en Lorraine.

Cette Eglise a été fondée par Childéric II. en 660.

Le Chapitre est composé de vingt-six Canonics, y compris les Dignitaires, qui sont, le Grand-Doyen, le Grand-Chantre, l'Archidiacre de Saint-Diez & l'Archidiacre d'Epinal. Ils doivent faire preuve de trois degrés de noblesse paternelle. Quatre Canonics peuvent être possédés par des Docteurs en Théologie, qui sont dispensés de prouver leur noblesse, par Lettres-Parentes enregistrées au Parlement de Nancy: le Roi Stanislas, Duc de Lorraine, les a décorés d'une Croix pectorale d'or émaillée, à huit points égales, portant, d'un côté, l'image de Saint Diez, avec cette exergue: *Childericus II fundavit anno 660*, & de l'autre, l'image de Saint Stanislas, avec ces mots: *Stanislaus, Rex munificus ornavit anno 1765*. Cette Croix est suspendue à un ruban moiré, de couleur violette.

Le Grand-Doyen est élu par le Roi; le Grand-Chantre est élu par le Chapitre; les Archidiacones sont à la nomination de l'Evêque, qui ne peut choisir que des nobles; les Canonics sont nommés par le Roi, pendant huit mois; & par le Chanoine en tour, dans les mois de Mars, Juin, Septembre & Décembre.

Chanoines.

N... de Tonnois, <i>Grand-Doyen.</i>	N... de Rambervillé.
N... D. M. Abram, <i>Grand-Chant.</i>	N... Heré.
N... de Seychamps, <i>Ecolâtre.</i>	N... de Mitry.
N... <i>Archidiacre de Saint-Diez.</i>	N... de Friant.
N... <i>Archidiacre d'Epinal.</i>	Antoine-Francois <i>Raulin.</i>
N... de Serocourt.	N... du Moncey.
N... de Montauban.	N... du Houx.
Pierre-Francois <i>Abram.</i>	N... d'Huart.
N... de Thionville.	Pierre-Jean <i>Gandin.</i>

N... Rouot.
 N... Alleaume.
 N... de la Chambre.
 N... de Thuimery.
 N... de Saint-Privé.

N... de Huvé.
 Jean-Simon *Gandin*.
 N... d'Abram.
 N... d'Agoult.

Remiremont.

L'Eglise infigne, Collégiale & Séculière de Saint-Pierre de Remiremont a été fondée par Saint Romaric, en 620.

Le Chapitre est composé d'une Abbessé, de deux Dignitaires, qui sont, la Doyenne & la Secrete, de deux principales Officières, qui sont, les Dames Sonriere & Aumôniere, de quatre Chantres, de dix-huit autres Officières, & de plusieurs Chanoinesses. Le nombre de ces dernières peut aller jusqu'à 79.

L'Eglise est desservie par dix Chanoines-Curés, trois autres Prêtres & plusieurs Chapelains.

Les Dames Abbessé, Doyenne & Secrete sont élues à la pluralité des suffrages.

L'élection des Dames Sonriere & Aumôniere se fait à haute voix ; les Dames Chantres sont présentées au Chapitre par la plus ancienne d'elles.

La Dame Abbessé nomme les dix autres Officières, & elle a le droit de se choisir une Coadjutrice, qui doit être prise parmi les Chanoinesses, & être agréée par le Chapitre.

Les Dames Chanoinesses ne font aucun vœu : elles peuvent rentrer dans le monde, & se marier. Chacune a le droit de choisir une Coadjutrice qu'on appelle *Niece*, & qui lui succede de plein droit, en cas de mariage ou de mort.

La présentée doit faire preuve de neuf générations de noblesse chevaleresque, des deux côtés. Les titres qui établissent cette preuve doivent être envoyés à M. l'Abbé Renaud, Ecolâtre & Généalogiste du Chapitre. Les frais des preuves & de réception ne passent pas 1200 livres.

Les Dames nieces ne reçoivent rien du Chapitre avant d'être parvenues à une Prébende ; si elles y résident, elles doivent être en pension jusqu'à l'âge de 25 ans, chez la Dame tante ou chez une autre ; cette pension est de 600 liv. les parens doivent en outre lui fournir de quoi faire la dépense nécessaire pour un entretien convenable.

Ce Chapitre a toujours été une des plus illustres Compagnies de l'Europe ; & dans tous les temps, il a joui des droits les plus précieux & les plus distingués.

Il avoit dès le douzième siècle, ses Officiers, qui faisoient les mêmes preuves de noblesse que les Dames. L'Empereur Rodolphe éleva, en 1290, son Abbessé au rang des Princesses de l'Empire, & lui donna les droits régaliens.

Il a encore aujourd'hui celui de délivrer, à certains jours, tous les prisonniers détenus dans les prisons de la Conciergerie ; & les Arrêts du Conseil du premier Mars 1757 & du 29 Mai 1759, le confirment dans le privilège de se cotiser lui-même dans toutes les impositions de l'Etat.

Il peut encore se glorifier d'avoir compté parmi ses membres, un grand nombre de Princesses du sang de ses Souverains, & d'en avoir presque toujours eu à sa tête, depuis plus de 150 ans.

Outre un nombre très-considérable de Seigneuries dont ce Chapitre est haut Justicier, il joint encore à Remiremont Sénéchaussée & dépendance, conjointement avec les Dames Abbessé & Doyenne, & jouit de la haute, moyenne & basse Justice.

Ce Chapitre a ses Officiers & Juges, des Sentences desquels on appelle au tribunal de Madame la Doyenne, dont l'appel se porte à celui de Madame l'Abbessé, & ensuite au Parlement.

Louis XV a accordé aux Dames Chanoinesses de Remiremont, le droit de porter une marque honorifique, décrite dans le Brevet qu'il leur fit expédier à cet effet, dont voici la teneur :

Aujourd'hui 15 Mars 1774, le Roi étant à Versailles, Sa Majesté voulant, à l'exemple de son Bis-aïeul, donner au Chapitre de l'insigne Eglise Collégiale & Séculière de Saint-Pierre de Remiremont, immédiatement soumise au Saint-Siège, un témoignage signalé de sa bienveillance, elle a jugé qu'il n'en étoit point de plus digne de sa munificence, & du rang que le Chapitre tient entre les établissemens affectés à l'ancienne Noblesse de nom & d'armes, qu'une décoration qui rappelle sans cesse aux yeux de la Nation & de la postérité, que les Dames à qui Sa Majesté l'a destinée, ne sont pas moins héritières des sentimens que du nom d'ancêtres recommandables à l'Etat par leurs actions & leur dévouement : en conséquence, Sa Majesté a ordonné & ordonne qu'à l'avenir, & à perpétuité, les Dames qui composent le Chapitre de Saint-Pierre de Remiremont, sans différence entre les Dames de Prébendes & les Dames Nieces, porteront en écharpe de la droite à la gauche, un large cordon bleu liséré de rouge, auquel sera attachée une médaille en forme de Croix de Chevalerie, représentant, d'un côté, S. Romaric, fondateur de ladite Eglise ; & marquant de l'autre côté, l'année 620, époque de la fondation. Regle en outre, Sa Majesté, que les Dames Dignitaires seront en particulier distinguées par une marque en broderie, qu'elles porteront au côté gauche ; veut & entend qu'en cas qu'une des Dames vienne à décéder ou qu'elle quitte le Chapitre, soit pour se marier ou autrement, sa Croix ou médaille soit déposée au Trésor de ladite Eglise, pour être remise à la Dame qui lui succédera ; & seront, si besoin est, toutes Lettres nécessaires expédiées sur le présent Brevet ; lequel Sa Majesté a, pour assurance de sa volonté, signé de sa main, & fait contre-signer par moi son Secrétaire d'Etat, & de ses Commandemens & Finances.

Signé, LOUIS.

LE DUC D'AIGUILLON.

S. A. S. Madama la Princeesse Louise de Bourbon-Condé, Abbessé.	Catherine de Lentilhac-Gimel, premiere Grande-Aumôniere.
Hyacinthe-Céleste de Briey, Doyen.	Charlotte de Wagen, seconde Grande-Aumôniere.
Anne-Eve de Ferete, Secrete.	Magdeleine de Lentilhac, Dame Aumôniere.
Anne de Clofen, Sonriere.	Thérèse d'Hoenzolern-Berg.
Henriette de Montjoye, premiere Censiere.	Françoise de Zurhins.
Gabrielle de Lenoncourt.	Anselmine de Wolhens.
Antoinette de Muggenthal.	

- Joséphine Duc de Jodoch.
 Béatrix de *Messy* de Bielle.
 Marguerite de *Messy*-Vaingle.
 Angélique de *Messy*.
 Thérèse de *Schawenbourg*.
 Charlotte-Françoise de *la Tour*,
seconde Censiere.
 Marie de *la Tour* Jandelise, *Dame*
de la Fabrique.
 Marie-Louise-Lothaire de *Raigecourt*.
 Anne-Charlotte de *Raigecourt*-
Gournay, *Niece de Madame de*
Lénoncourt.
 Marie-Louise-Catherine de *Monsp*-
pey.
 Marie-Reine-Aimée de *Monsp*-
Vury.
 Reine-Pauline-Elise de *Monsp*-
d'Arma.
 Angélique de *la Rue*, *Niece*.
 Baptiste-Adélaïde de *Reinach*.
 Françoise-Balbine de *Schonau*.
 Emilie de *Montjoye d'Hirsingue*,
Niece de Madame de Montjoye.
 Gabrielle de *Raigecourt*.
 Bernardine-Roline de *Stadion*.
 Marie-Louise de *Monsp*-*Valliere*,
Niece de Madame de Vuri.
 Pauline-Sophie d'*Albert*, *Niece de*
Madame de Schawenbourg.
 Louise-Athalie de *Wangen-Wan-*
gebourg.
- Claudine-Fidele de *Rinck*, *Dame*
du Sceau.
 Marguerite de *Mostuejols*.
 Ludévine de *Reinach-Steinbronn*,
Niece de Madame de Clofen.
 Mélanie de *Montjoye d'Emericourt*,
seconde Niece de Madame de
Clofen.
 Zoé de *Boisgelin*, *Niece de Ma-*
dame de Messy.
 Henriette de *Schonau-Saazen*.
 Christine de *Wangen-Gerolfeck*,
Niece de Madame de Wangen.
 Adélaïde de *Beaufremont*, *Niece de*
Madame de Bergh.
 Pétronille de *Messy-Sandrecourt*.
 Claire de *la Tour d'Hazeville*,
Niece de Madame la Doyenne.
 Charlotte de *Lalegen*, *Niece de*
Madame de Gimel.
 Maurice de *Freiberg*, *Niece de*
Madame de Muggenthal.
 Thérèse de *Raigecourt*, *Niece de*
Madame de Raigecourt.
 Joséphine-Antoinette de *Gain*,
Niece de Madame de Lentilhac.
 Hélène de *Beaufremont*, *Niece de*
Madame de Jodoch.
 Françoise d'*Andelau*, *Niece de Ma-*
dame la Secrete.
 Alexandrine de *Crécy*, *Niece de*
Madame de Gimel.

Grands Officiers du Chapitre.

N... *Gr.-Chancel*.
 N... *Gr.-Sonrier*.

N... de *Lentilhac*, *Gr.-Prévôt*.
 N... de *Raigecourt*, *Gr.-Sénéchal*.

Epinal.

L'Eglise insigne, Collégiale & séculière d'Epinal, a été fondée par Thiery I, Evêque de Metz, en l'année 970. Le Chapitre est composé d'une Abbessé, d'une Doyenne, d'une Secrete, de dix-huit Chanoinesses, & quelquefois de dix-neuf, tant Dames capitulantes que nieces.

La Dame Abbessé est élue & choisie, à la pluralité des suffrages, par les Dames Chanoinesses qui ont fait leur sfrage. Son éléction doit être confirmée par le Pape; il est des cas où elle peut, du consentement du Chapitre, se choisir pour Coadjutrice une Dame du Corps.

La dignité de Doyenne est élective & collative par les Dames capi-

mlantes, sans la participation de l'Abbesse, qui nomme seule à la dignité de Secrete, de deux fois l'une, & conjointement & capitulairement à la pluralité des voix, la seconde fois.

Les Dames capitulantes nomment tournairement aux Prébendes.

On n'exige point de dot de la Demoiselle présentée; mais sa famille doit lui faire une pension pour son entretien, & payer les frais de preuves & de réception. Les parens doivent s'adresser directement au Chapitre pour régler ces différens objets.

Les plus anciennes Chanoinesses ont des Maisons Canoniales; les autres logent chez leur tante de Prébende jusqu'à l'âge de 25 ans: elles peuvent, à cette époque, tenir leur ménage en particulier; & s'il n'y a point de Maison Canoniale vacante, elles sont libres d'en acheter une autre, pourvu qu'elles en paient l'amortissement.

Les preuves sont de neuf générations de noblesse, sans principe connu, des deux côtés. Les titres sur lesquels elles sont fondées restent trois mois sur le bureau de la Chambre Capitulaire, pour y être rigoureusement examinés. Ce n'est qu'après ce temps qu'on donne avis aux parens que la preuve est recue ou refusée. Ces Dames portent un grand cordon bleu, au bas duquel est attachée une Croix d'or à huit pointes, représentant, d'un côté, l'image de la Sainte Vierge, & sur le revers, Saint Goëri.

Chanoinesses,

N... Comt. d'Argenteuil, <i>Abbesse.</i>	N... Comtesse de Rennepont.
N... Comtesse de Gourcy, <i>Doyenne.</i>	N... Comtesse de Mitri.
N... Comtesse de Monmorillon, <i>Secrete.</i>	N... Comtesse de Gourcy de Sa- vigny.
N... Comtesse le Bacle de Moulin.	N... Comtesse de Dampierre.
N... Baronne de Dobbelstein.	N... Baronne de Boëcklin de Merf- bourg.
N... Baronne de Ferrette.	N... Comtesse de Flavigny.
N... Comtesse de Ficquelmont.	N... Comtesse Bernardine de Fla- vigny.
N... Baronne de Chauvenbourg.	N... Baronne de Reinack.
N... Comtesse Duhan.	N... Comtesse de Montefquiou- Fezenzac.
N... Comtesse Duhan de Brunier.	N... Comtesse de Chastenay.
N... Baronne de Boëck'in.	
N... Baronne de Chauvenbourg- d'Hirlesheim.	

ÉVÊCHÉ DE STRASBOURG.

Strasbourg, *Argentoratum*, ville de la premiere Germanique, dans l'Exercat des Gaules, capitale de la Basse-Alsace, sous la Métropole de Mayence, à 110 lieues de Paris, existoit dès le quatrieme siecle; il est du ressort du Conseil Souverain & Généralité d'Alsace. L'Evêque est Prince de Strasbourg, Landgrave d'Alsace, Prince-Etat d'Empire, ayant à Saverac, ville de sa résidence, une Régence Souveraine, une Chambre des Comptes & un Grand-Maître des Eaux & Forêts.

Evêque, Louis-René-Edouard, Prince de Rohan, né à Paris le 25 Septembre 1734, élu Coadjuteur de Strasbourg, le 29 Novemb. 1759, sacré Evêque de Canople le 18 Mai 1760, l'un des Quarante de l'Académie Françoisé en 1761, Ambassadeur extraordinaire près de L. M. I. & R., à Vienne, en 1771, Cardinal de la Sainte Eglise Romaine, en Juin 1778, Evêque & Prince de Strasbourg le 11 Mars 1779.

Evêque

Evêque in partibus, Suffragant de Strasbourg, Jean-Jacques Laniz, né dans le Diocèse de Strasbourg en 1720, sacré Evêque de Dora, en Palestine, le 14 Mai 1786, Doyen & Chanoine de l'Eglise de Saint-Pierre-le-Jeune de Strasbourg.

Vic. G. N... l'Evêque de Dora.

N... Georgel.

N... le Vayeur.

Sec. de l'Ev. N... Weimbon.

Sous-Secr. N... Matthieu & N...

Baller.

Abbayes d'Hommes.

B. *Ebermûster*, régulière, t. 1600 flor. & 5000 livres de revenu:
N... Hirn, Abbé.

B. *Saint-Maur de Marmunster*, est régulière, & vaut 50000 livres:
N... Marchal, Abbé.

B. *Altorf*, est régulière, & vaut 6000 livres: N... Spirts.

B. *Meensheim-Mûster*, aujourd'hui du Diocèse de Bâle, est régulière, & vaut 6000 livres: N... Aubertin, Abbé.

C. *Neubourg*, fondée le 17 des Calendes d'Avril 1130, vaut 10000 l.
N... Dreux, Abbé.

Abbayes de Filles.

Andlaw.

Cette Abbaye a été fondée vers l'an 837, par Richarde, femme de Charles-le-Grôs. Elle étoit sous la règle de Saint Benoit avant d'être sécularisée & érigée en Chapitre noble. Ces Dames ne font aucun vœu: l'Abbesse est Princesse du Saint-Empire.

Ce Chapitre est immédiatement soumis au Saint-Siege. Pour y être admise, il faut que la présentée fasse preuve de seize quartiers de noblesse Chevaleresque & Chapitreale, dont huit du côté paternel & huit du côté maternel. Ces Chanoinesses ont toutes le titre de *Baronne*, & vivent en communauté, sans avoir des Prébendes séparées.

N... de Truchsess de Rheinfelden, *Abbesse*.

Dames Capitulaires.

N... de Schoenau.

N... de Schoenau-Safenheim.

N... de Ferrette de Florimont.

N... de Reinach.

N... de Mullenheim.

N... Reich de Reichenstein.

N... de Rathsamhausen.

N... de Landenberg.

N... de Reichenstein-Inslingen.

N... de Reinach-Heid-Weillet.

Dames Domiciliaires.

N... de Rothberg.

N... de Reinach-Utteinheim.

N... de Reinach-Foullemagne.

N... de Wesslemberg.

B. *Saint-Jean-des-Choux*, vaut 8000 livres: N... Bender, Abbesse.

B. *Bibelsheim*, vaut 1000 livres: N... Gsell, Abbesse.

B. *Kaeninhshurck*, vaut 13000 livres: N... Bryeriinshofst, Abbesse.

Chapitre de la Cathédrale.

Le Chapitre noble de Strasbourg a été fondé sous l'invocation de Notre-Dame, dans le milieu du huitième siècle.

Année 1789.

M m

Il est composé de vingt-deux Chanoines, dont dix Capitulaires & douze Domiciliaires.

Les Chanoines Capitulaires composent le Chapitre. Ils doivent être au moins Sous-Diacres; ce sont eux qui élisent l'Evêque.

Cinq d'entr'eux sont pourvus des Dignités du Chapitre. Ces Dignités sont, le Grand-Prévôt, le Grand-Doyen, le Grand-Custode, le Grand-Ecolâtre & le Grand-Camérier. Le Grand-Prévôt est nommé par le Pape, le Grand-Custode & le Grand-Ecolâtre, par l'Evêque, le Grand-Doyen, le Grand-Camérier & tous les Canonicats, par le Chapitre.

Les Chanoines domiciliaires ne jouissent que d'un quart de la compétence; ils deviennent Chanoines Capitulaires suivant leur rang d'ancienneté.

Depuis la réunion de l'Alsace à la France, le tiers des Canonicats est affecté à des François.

Pour être admis dans ce Chapitre, il faut faire preuve de huit générations paternelle & maternelle, de haute noblesse.

Par un statut de l'an 1637, les Chanoines François doivent être issus de pere, aïeul, bifaïeul & trifaïeul, décorés du titre de Prince ou de Duc, & les aïeuls maternels doivent être également d'une noblesse distinguée d'épée.

Les Chanoines Allemands doivent être issus de Prince ou de Comte de l'Empire; la marque distinctive du Chapitre est une Croix d'or émaillée, à huit pointes, ornée de quatre fleurs de lis; il y a dans le milieu, d'un côté, une figure allégorique de la Religion; & de l'autre, l'Assomption de la Vierge; les Chanoines la portent attachée à un large ruban bleu, moiré, liféré de jaune; elle est encore brodée en or & en argent sur leurs habits.

Chanoines Capitulaires.

Ferdinand-Maximilien-Mériadec, Prince de Rohan-Guéméné, Archev. de Cambrai, *Grand-Prévôt.*

N... recu = François-Camille, Prince de Lorraine, *Gr.-Doyen.*

Joseph-Charles Truchsess, Comte de Zeil-Wurtzach, *Gr. Custode, Grand-Prévôt de Cologne.*

Christian, Comte de Kanigsegg-Rothensfels, *Grand-Camérier.*

Joseph-Christian, Prince de Hohenlohe-Bartenstein, *Gr.-Ecolâtre.*

Charles Meinrad, Comte de Koenigsegg-Aulendorff.

Christian Ernest, Prince de Hohenlohe-Bartenstein.

François-Joseph, Prince de Hohenlohe-Schillingsfurst.

Guillaume, Prince de Salm-Salm, Evêque de Tournay.

Joseph Truschsess, Comte de Zeil-Wurtzach.

Ernest, Comte de Kanigsegg-Rothensfels.

Chanoines Domiciliaires.

Maximilien, Comte de Kanigsegg-Rothensfels.

Louis-Xavier, Comte de Kanigsegg-Aulendorff.

François-Xavier, Comte de Salm-Reifferscheid.

Charles-Joseph, Prince de Hohenlohe-Barrestein.

Louis-Camille-Jules, Prince de Rohan-Rochefort.

Charles-Godefroy-Auguste, Prince de la Trémoille, Comte de Laval.

Antoine-Eusebe, Comte de Kanigsegg-Aulendorff.

Louis-Victor-Mériadec, Prince de *Rohan-Guéméné*.
 François-Guillaume, Comte de *Salm-Rei ferscheid*.
 Guillaume-Florentin, Prince de *Salm-Salm*.
 Charles, Comte de *Zeil-Wurtzach*.
 Charles, Prince de *Croy*.

Les Diocèses d'Avignon, de Carpentras, de Cavaillon & de Vaison, ont des extensions dans le Royaume, qui font partie du Clergé de France, c'est pourquoi nous allons les placer ici.

ARCHEVÊCHÉ D'AVIGNON.

Avignon, *Avenio*, dans l'État d'Avignon, à 120 lieues de Paris, taxé 2200 florins, & 56 000 liv. de revenu, comprend 55 Paroisses, dont 22 en Provence, 15 en Languedoc, une en Dauphiné, & les autres dans les États d'Avignon; il est du ressort des Parlemens, Maîtrises des Eaux & Forêts d'Aix, Toulouse & Grenoble.

Ses Suffragans sont, Carpentras, Cavaillon & Vaison.

Archevêque, Jean-Charles-Vincent *Giovio*, né à Pérouse le 5 Avril 1729, sacré le 8 Octobre 1775.

Vic.-G. N... Bonneau.
 N... Roux.
 N... Daudé.

Promot.-G. N... Teste de Perne.
Secr. de l'Archev. N... Philip.
Pro-Secr. N... Chave.

I. Carpentras, *Carpentoracæ*, dans le Comtat Venaissin, existoit dès le troisième siècle; il est à 103 lieues de Paris, taxé . . . florins, & 42 000 liv. de revenu, comprend 30 Paroisses, dont 6 en Provence, & 6 Annexes.

L'Évêque est Président - né des États de la Province.

Evêque, Joseph de *Bèni*, né à Gubbio le 10 Février 1729, sacré le 16 Septembre 1776.

Vic.-G. N... de Bournareau.
 N... de Sibour.

Secr. de l'Ev. N... de Villario.

II. Cavaillon, *Cabellio*, dans le Comtat Venaissin, taxé . . . & 15,000 liv. de revenu; comprend 17 Paroisses; il est du ressort des Parlemens de Toulouse & d'Aix.

Evêque, Louis-Joseph-Crispin *des Achards* de la Baume, né à Avignon le 25 Août 1721, sacré le 16 Février 1761.

Vic.-G. N... Richiend.
 N... de Rostan.

Secr. de l'Ev. N... Pencer.

III. Vaison, *Vasio*, dans le Comtat Venaissin, à 150 lieues de Paris, Parlement & Généralité de Grenoble. Maîtrise des Eaux & Forêts de Die, taxé . . . florins, & 15,000 liv. de revenu; comprend 40 Paroisses.

Evêque, Etienne-André-François-de-Paul *de Fallot* de Beaumont, né à Avignon le premier Avril 1750, sacré à Frefcati, Evêque de Sébastopolis, le 21 Décembre 1782, ci-devant *Vic.-G.* de Blois.

Vic.-G. N... de Julien, *Arch.*
 N... de Julien, *Chan.*
 N... de Bremont.

N... de Saint-Urbain.
Secr. de l'Ev. N... Giraudy.

EVÊCHÉS HORS DE LA FRANCE.

Aux Indes Occidentales.

Quebec, ou Kebec, en Canada, érigée en Evêché par Bulle du Pape Clément X, en date du premier Octobre 1674, & soumise au S. Siege immédiatement. Les Abbayes de Maubec & de l'Estreés en France, y sont unies.

De l'Evêché de Quebec, dépend toute l'Amérique Septentrionale, c'est-à-dire, l'Isle de Terre-neuve, la Baie du Nord, l'Acadie, la Louysiane, ou autrement, les Terres arrosées du fleuve Mississipi, & toutes les Nations sauvages qui sont dans la profondeur des terres de ce pays.

Les Isles Françaises, comme la Martinique, la Guadeloupe, la Cayenne, Marie-Galande, Saint-Domingue, & autres, ne sont soumises à aucun Evêque, mais sont administrées, pour le spirituel, par des Religieux de divers Corps, qui en sont les Pasteurs, & prennent leurs pouvoirs du S. Siege.

Evêque, N...

Il y a cinq Evêchés de l'Isle de Corse, & ces cinq Diocèses n'ont aucune part au gouvernement temporel du Clergé de France.

Ajaccio, Evêché en l'Isle de Corse, Suffragant de Pise, du ressort du Conseil Supérieur de Bastia, à 220 lieues de Paris; taxé 500 florins, & 16,000 liv de revenu, comprend 63 Paroisses.

Evêque, Benoit-André Doria, Noble Génois, né à Rogliano, Fief de sa famille, Diocèse de Mariana, le 20 Novembre 1722, sacré le 28 Mai 1759.

*Vic. G. N... Levie.
N... Denoux.*

Sec. de l'Ev. N... Gueiroli.

Sagone, Evêché en l'Isle de Corse, résident à Calvi, Suffragant de Pise, du ressort du Conseil Supérieur de Bastia, Intendance de Corse; taxé 66 florins, & 10000 livres de revenu, comprend 55 Paroisses.

Evêque, François-Matthieu Guasco, né dans le Diocèse de Mariana le 21 Novembre 1720, sacré Evêque de Nebbio le 6 Août 1770, nommé à l'Evêché de Sagone en 1772.

Vic. G. N... Pascalis de la Chaup. N... Cristinacce.

N... Benedetti.

N... le Marechal de Bourville.

N... le Brun.

N... Rocca.

N... Felcé.

Sec. de l'Ev. N... Lucchi.

Aleria, Aleria, Evêché en l'Isle de Corse, Suffragant de Pise, à 240 lieues de Paris, du ressort du Conseil Supérieur de Bastia; taxé 300 florins, & 18,000 l. de revenu, comprend 67 Paroisses, & 55 Annexes.

Evêque, Jean-Joseph-Marie de Guernes, né à Chambon en Combrailles, Diocèse de Limoges, le 23 Mars 1725, sacré le 26 Août 1770, ci-devant Vic. G. de Riez & d'Auxerre.

Vic. G. N... Guignod.

N... Manuelli.

N... Durand.

Secr. de l'Ev. N... Luiggi.

N... Peretti de la Rocca,

Mariana & Accia, réunis, Évêché en Corse, Suffragant de Gênes, du ressort du Conseil Supérieur de Bastia, à 230 lieues de Paris; taxé 87 florins, & 15,000 l. de revenu, comprend 91 Paroisses.

Evêque, Pierre de Peineau du Verdier, ci-devant Prêtre de l'Oratoire, né à Toncains, Diocèse d'Agen, au mois d'Avril 1731, sacré le 7 Avril 1782.

Vic. G. N... Cur sco.

N... Marthesy.

N... Ferdinand, jeune.

Sec. de l'Ev. N... Proghes, jeune.

N... Olmeta.

Nebbio, *Nebium*, Évêché en l'Isle de Corse, Suffragant de Gênes, à 225 lieues de Paris, du ressort du Conseil Supérieur de Bastia; taxé 65 florins deux tiers, & 4000 liv. de revenu, comprend 21 Paroisses. L'Évêque est Comte de Nebbio, & réside à Saint-Florent.

Evêque, Dominique-Marie de Santini, né à Bastia le 29 Août 1727, sacré le 8 Septembre 1776, ci-devant *Vic. G.* de Sagone.

Vic. G. N... Bonnelli-Casta.

Pro-Vic. G. N... Guadelli.

N... Vacher.

Evêché en Asie.

Babylone, ville capitale de la Chaldée, dont on met les ruines sur l'Euphrate, à l'endroit nommé *Ile*, à une journée de Bagdad; on dit que Saint Siméon en fut Evêque dans le quatrième siècle.

Evêque, Jean-Baptiste Dubourg-Miroudot, Consul de France à Bagdad, nommé Evêque le 13 Avril 1776, sacré le 21 Juin 1776.

Evêques in partibus, Suffragans des Eglises de France.

ROSY, en Syrie. *Evêque*, Claude-Ignace de Franchet de Rans, né à Befançon en 1722, sacré le 23 Mai 1756, Suffragant de Befançon.

DORA, en Palestine. *Evêque*, Jean-Jacques de Lantz, né dans le Diocèse de Strasbourg en 1720, Doyen & Chanoine de l'Eglise de Saint-Pierre-le-Jeune de Strasbourg, sacré le 14 Mai 1786, Suffragant de Strasbourg.

AMICLES. *Evêque*, Albert-Simon d'Aignéville de Millancourt, né à Cambrai en 1706, sacré le 23 Novembre 1769, Suffragant de Cambrai.

THERMOPILES. *Evêque*, Charles-Bernard Collin de Contrisson, né dans le Diocèse de Toul le 3 Août 1722, sacré le 2 Avril 1775, Suffragant de Laon.

SAREPT. *Evêque*, Jean-Denis de Vienne, né à Saint-Germain-en-Laye le 16 Janvier 1739, sacré le 14 Janvier 1776, Suffragant de Lyon.

Evêques in partibus infidelium.

TRICOMIE, *N...* Perreau, sacré en 1775.

EUMENIE, en Phrygie, *N...* de la Roque, sacré en 1775.

EGÉE, *N...* de Laulanhier, sacré en 1776.

CIDONIE, *N...* Taboureau des Réaux, sacré en 1778.

PERGAME, *N...* de Gréen de Saint-Marfaul, sacré en 1779.

Nota. Les Evêques de France prennent la qualité de Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat & Privé, quoiqu'ils n'y aient point droit de séance ordinaire, s'ils n'y sont appelés par Commission ou Brevet. Ils sont tous Docteurs en Théologie ou en Droit, ou du moins Licenciés en Théologie. Ils prêtent serment au Roi, mettant la main sur l'Évangile.

Des Assemblées du Clergé.

Le Clergé ne peut s'assembler sans ordre ou permission du Roi.

On distingue deux sortes d'Assemblées du Clergé : les unes sont dites *Générales*, parce qu'elles sont composées des Députés de toutes les Provinces Ecclésiastiques ; les autres sont appelées *Particulières*, parce qu'elles ne sont formées que des Prélats qui se trouvent à Paris, ou à la suite de la Cour, lesquels sont invités de s'assembler, pour délibérer sur quelque affaire importante qui se présente, pour laquelle on n'a pas le temps d'attendre que les Provinces choisissent & envoient leurs Députés.

Les Assemblées-Générales sont encore divisées en *Ordinaires* & *Extraordinaires*. Celles-ci se convoquent selon la conjoncture des affaires qui se présentent, sur lesquelles le Roi estimant qu'il convient d'avoir la délibération du Clergé, fait donner ordre dans les Provinces, par les Agens-Généraux du Clergé, de procéder à l'élection & à l'envoi des Députés, comme celle qui s'est tenue en la présente année 1788. Les ordinaires ont leur temps fixé, & se tiennent tous les cinq ans.

Ces Assemblées ordinaires se subdivisent en *Grandes* & *Petites*. Les premières sont nommées *Grandes*, parce que les Provinces y envoient communément quatre Députés ; deux du premier Ordre, c'est-à-dire, Archevêques ou Evêques ; & deux du second Ordre, qui sont Abbés, Prieurs ou autres Bénéficiers de la Province, constitués dans les Ordres sacrés. Les secondes sont appelées *Petites*, parce que les Provinces n'y envoient que deux Députés, l'un du premier Ordre, l'autre du second.

Les grandes Assemblées se nommoient autrefois Décennales, parce qu'elles ne se tenoient que de dix ans en dix ans, & dans l'intervalle il se tenoit tous les deux ans une petite Assemblée pour entendre & recevoir les comptes du Receveur-Général du Clergé. Mais comme ces fréquentes Assemblées coûtoient beaucoup au Clergé, l'Assemblée de 1625 ordonna que les petites, pour cet examen des comptes, ne se tiendroient plus que cinq ans après la grande, à commencer en 1630. Ainsi les grandes Assemblées se tiennent toujours dans les années au nombre impair, 25, 35, &c. & les petites, es années qui tombent au nombre pair, 20, 30. Par exemple, en 1785, c'étoit une grande Assemblée, & celle de 1790 sera une petite Assemblée.

Les grandes sont pour renouveler avec le Roi, le Contrat des décimes ordinaires, qui dure dix ans : les petites sont, comme il a été dit, pour l'audition des comptes du Receveur-Général ; mais les unes & les autres accordent au Roi une subvention extraordinaire, que l'on nomme *Don-gratuit*, qui se leve sur tout le Clergé de France, & qui est plus ou moins fort, selon les besoins de l'Etat.

Pour l'intelligence du Contrat des décimes, il faut savoir que dès

l'an 1516, le Clergé les accorda au Roi François premier, pour un an, afin de subvenir aux besoins de son Etat. Dans la suite, le Clergé les renouvela de temps en temps, selon la nécessité des affaires. En 1561, les Députés du Clergé qui étoit assemblé à Pontoise, s'étant rendus à Poissy, y passèrent, en vertu du pouvoir qu'ils avoient, un Contrat avec le Roi, le 21 Octobre de la même année, par lequel le Clergé s'obligea à donner à S. M. seize cens mille livres par chacun an, durant six années consécutives, & s'engagea de plus à acquitter les domaines du Roi, les Aides & Gabelles, qui étoient hypothéqués à divers Particuliers. On peut voir ce Contrat, & tous les autres qui s'en ensuivirent, au *Tome XI des nouveaux Mémoires du Clergé*.

Le Clergé assemblé à Melun, s'obligea par un nouveau Contrat passé avec le Roi le 20 Février 1580, de lui fournir durant six années, treize cens mille livres par chacun an, pour le paiement des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris. Ce Contrat fut renouvelé pour dix années, le 3 Juin 1586, & a été continué tous les dix ans, jusqu'au 4 Juillet 1646, que cette somme annuelle fut modérée à celle de douze cens quatre-vingt-douze mille neuf cens six livres treize sols neuf deniers : & cette imposition sur le Clergé a été renouvelée tous les dix ans jusqu'à présent. C'est là ce que l'on appelle les décimes ordinaires.

Quant aux Députés pour les Assemblées-Générales, l'élection s'en fait dans l'Assemblée Provinciale de chaque Province, deux mois au moins avant l'ouverture de l'Assemblée-Générale. Ils doivent être de divers Diocèses, tels qu'il plaît à la Province de les choisir ; en sorte pourtant que les Diocèses participent également & successivement à cette députation.

Ceux de ces Députés qui ont des Bénéfices qui demandent résidence, sont censés présens à leur Eglise durant toute leur députation, & doivent être payés de toutes les distributions, même manuelles & quotidiennes, comme s'ils étoient actuellement sur les lieux. C'est ainsi que le Conseil d'Etat l'a réglé par un Arrêt du 15 Novembre 1670. Il en est de même des Agens du Clergé durant tout le temps de leur Agence.

Il n'y a dans le Royaume que seize Provinces Ecclésiastiques qui aient droit d'envoyer des Députés. Les voici par ordre alphabétique : *Aix, Albi, Arles, Auch, Bordeaux, Bourges, Embrun, Lyon, Narbonne, Paris, Reims, Rouen, Sens, Toulouse, Tours & Vienne*. Les autres Provinces qui n'ont été réunies à la Couronne que depuis le premier Contrat fait par le Clergé avec le Roi, à Poissy, le 21 Octobre 1561, n'envoient point de Députés aux Assemblées ordinaires, où il s'agit de Décimes & de Don-gratuit ; mais elles peuvent en envoyer aux Assemblées extraordinaires, où l'on traite des affaires générales de l'Eglise de France, ou des matieres qui concernent la Foi, les mœurs ou la discipline. Ainsi en 1682, les Provinces de Cambrai & de Besançon envoyèrent des Députés à l'Assemblée, & le Cardinal de Rohan, Evêque de Strasbourg, les Evêques de Toul & de Verdun, furent de l'Assemblée extraordinaire qui se tint à Paris en 1713 & 1714.

Chaque Assemblée, soit ordinaire, soit extraordinaire, se choisit elle-même parmi les Archevêques & Evêques députés, un ou plusieurs Présidens.

Des Agens-Généraux du Clergé.

Le Clergé de France entretenoit autrefois à la suite de la Cour, ou à Paris, des Syndics-Généraux, pour agir sur tout ce qui concer- noit le Clergé; mais l'Assemblée ouverte à Melun en 1579, les sup- prima, & établit à leur place deux Agens-Généraux.

Ils sont reconnus Parties capables de faire leurs très-humbles remontrances au Roi, & à Nosseigneurs du Conseil, pour obtenir la rétractation des Edits, Déclarations, Lettres-Patentes & Arrêts des Conseils de S. M., en ce qui pourroit être contraire aux intérêts de l'Eglise, & pour y demander la cassation des Arrêts du Parlement, ou autres Cours du Royaume, qui auroient été rendus par entre- prise sur la Jurisdiction Ecclésiastique, & sur les autres droits & pri- vileges du Clergé.

Lors de leur établissement, ils eurent l'entrée aux Conseils du Roi, avec la liberté d'y requérir dans les affaires qui y étoient rapportées, dans lesquelles le Clergé avoit intérêt: mais s'en étant abstenus après le Règlement pour les Conseils, fait le 3 Janvier 1675, quoiqu'ils n'y fussent pas nommés, le Roi, par un Brevet exprès du 11 Sep- tembre de la même année, leur accorda de nouveau l'entrée en son Conseil d'Etat, & la liberté d'y parler, lorsque le Chancelier l'estimera à propos. Ils s'y tiennent comme les Maîtres des Requêtes.

De plus, par l'Edit de 1695, ils sont reçus dans les Parlemens à y poursuivre, comme Parties intervenantes, les causes qu'ils esti- ment intéresser le Clergé.

Leur Agence dure cinq ans, durant laquelle ils ont le droit de *Committimus* au grand Sceau.

Les Agens-Généraux sont nommés alternativement tous les cinq ans, par deux Provinces Ecclésiastiques unies ensemble, chacune d'icelles en nommant un. Voici comme ces Provinces sont unies, & de quelle maniere le sort décida de leur tour en 1579, pour la nomination des Agens, & qu'ils ont suivis.

1755. Embrun & Arles, M. de Crillon, Abbé de Grandseve, & M. de Jumilhac, mort Evêque de Lectoure.

1760. Reims & Narbonne, M. de Broglie, mort Evêque de Noyon, & M. le Clerc de Juigné, Archevêque de Paris.

1765. Bourges & Vienne, M. de Cicé, Archevêque de Bordeaux, & M. de la Luzerne, Evêque de Langres.

1770. Lyon & Bordeaux, M. de Vogué, Evêque de Dijon, & M. Dulau, Archevêque d'Arles.

1775. Rouen & Toulouse, M. de la Rochefoucault, Evêque de Saintes, & M. de Jarente, Evêque d'Orléans.

1780. Tours & Aix, M. de Talleyrand-Périgord, Abbé de Saint-Denis de Reims, nommé Evêque d'Autun en 1788, & M. de Boif- gelin, Vic.-G. d'Aix.

1785. Sens & Auch, M. de Barral, Vic.-G. de Sens, & M. de Montesquiou, Vic.-G. d'Aix.

1790. Paris & Albi, M. de Loménie, Vic.-G. de Sens, & M. de Damas, désignés.

Par-là on peut connoître à perpétuité quelles Provinces seront en-

droit de nommer pour les futures Assemblées ordinaires du Clergé.
 Durant l'Assemblée-Générale, les Agens qui sortent & ceux qui entrent, sont de toutes les commissions, & y ont voix délibérative, chacun dans la Province.

En cas de mort ou de promotion de l'un des Agens à l'Episcopat, ou à un Office Royal, c'est à la Province de laquelle il est, d'en nommer un autre pour remplir son temps. Ils doivent être Prêtres lors de leur nomination, & pourvus dans la Province qui les choisit, d'un Bénéfice payant décimes, autre qu'une Chapelle.

Ils ont chacun 7000 livres du Clergé, par an, dont 5500 l. de gages, & 1500 l. pour les frais des affaires.

Receveur-Général du Clergé.

M. de Quinson, qui succède à défunt M. Bollioud de Saint Jullien, rue d'Artois.

Premiers Commis & Chefs des Départemens de la Recette générale.

N... du Vivier, pour les comptes.

N... Desportes, pour les immatriculés.

N... Guyard, pour la correspondance.

N... Clavel, Caissier.

N... Gambart, pour les emprunts.

N... Fagus, Calculateur.

Receveur des décimes & autres impositions du Clergé & du Diocèse de Paris, N...

Garde des Archives du Clergé; commission établie en 1651; M. Duchesne, rue de l'Éperon; elles sont dans le Couvent des Grands-Augustins.

Avocats du Clergé & au Parlement.

N... Laget de Bardelin, rue de la Harpe, N^o. 51.

N... de Vulpian, rue de l'Observance.

N... Camus, rue Guénégaud, N^o. 21.

N... Gaignant, en survivance, rue de la Harpe, N^o. 51.

N... Hervé, en survivance, rue Poupée, N^o. 12.

Avocats au Conseil.

N... Rigaud, rue Haute-feuille, N^o. 14.

N... Samson du Perron, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Imprimeurs du Clergé.

Guillaume-Nicolas Desprez, rue Saint-Jacques.

François-Ambroise Didot, en survivance, rue Pavée Saint-André, N^o. 28.

Nota. Toutes les Abbayes & Priourés d'Hommes qui sont à la nomination du Roi, même ceux de ces Bénéfices situés dans les Provinces de Flandres, d'Artois, Généralité de Metz, Comités de Bourgogne & de Roussillon, & autres Pays conquis, sont tenus de payer les pensions des Religieux laïcs, que l'on appelloit jadis *Oblats*,

destinés à l'entretien des Officiers & Soldats qui sont admis dans l'Hôtel Royal des Invalides. Ces pensions sont de 150 liv. par an, pour les Abbayes & Prieurés qui ont 1000 liv. & au-dessus de revenu, & de 75 liv. pour ceux de ces Bénéfices de moindre valeur ; sur quoi il y a eu Arrêt du Conseil d'Etat, le 15 Novembre 1716, enregistré au Grand-Conseil le 17 du même mois & an.

Directeur-Général des Economats, M. Feydeau de Brou, Conseiller d'Etat ordinaire, & au Conseil Royal, rue de Verneuil.

Econome-Général des Bénéfices Consistoriaux du Royaume, Isidore-Simon Briere de Mondetour.

Commis à la Régie des revenus des biens des Religioneux réfractaires aux ordres du Roi, dans toutes les Provinces & Généralités du Royaume, par Arrêt du Conseil d'Etat du 22 Février 1724.

Premier Secrétaire, N... de Sejourné de Neuville.

Commis des Economats, Chefs des Départemens, MM. Treccourt, Lefevre, Cotton, Jannin, de Chanderats, Dubréuil.

Agent des Economats, M. Cadet.

Bureaux Ecclésiastiques généraux & particuliers.

Il y a en France huit Bureaux généraux, ou Chambres Ecclésiastiques Supérieures, qui jugent souverainement & en dernier ressort, toutes les causes & procès qui leur sont portés par appel des Diocèses ressortissant à ces huit Bureaux, qui sont, Paris, Lyon, Rouen, Tours, Bordeaux, Bourges, Toulouse & Aix en Provence.

Tous les Evêchés ou Diocèses de France ressortissent par appel à ces huit Bureaux, suivant la répartition qui en a été faite par les Edits & Lettres-Parentes des Rois, & s'appellent *Bureaux Diocésains*.

Les Diocèses ressortissant au Bureau général de Paris, sont, Paris, Sens, Orléans, Chartres, Meaux, Auxerre, Blois, Troyes, Reims, Laon, Châlons, Beauvais, Noyon, Soissons, Amiens, Boulogne, Senlis & Nevers.

Chambre Ecclésiastique du Diocèse de Paris.

C'est au Bureau Diocésain de Paris, qu'on impose toutes les taxes du Diocèse, & qu'on juge toutes les causes en première instance.

Ce Bureau se tient dans une Salle de l'Archevêché, & est composé de Monseigneur l'Archevêque qui y préside comme Chef, des Députés, & d'un Syndic ; savoir :

Mgr. l'Archevêque de Paris.

M. de Montagu, Doyen & Chanoine de l'Eglise de Paris, Cloître Notre-Dame.

M. Desplasse, Archidiacre de Brie, Chanoine de l'Eglise de Paris.

M. le Chevalier, Chantre & Chanoine de Saint-Honoré.

M. Briere, Curé de Saint-Pierre-aux-Boeufs.

Dom Gillot, ancien Général de la Congrégation de S. Maur, à l'Abbaye de Saint-Germain.

M. Morin du Marais, Chanoine de l'Eglise de Paris, *Syndic*, au Cloître.

M. le Court, Chanoine de Saint-Louis du Louvre, *Greffier*, à l'Archevêché.

Receveur des décimes & autres impositions du Clergé du Diocèse de Paris, M. Trumeau, rue Saint-Sauveur, 57.

Bureau des Insignes Ecclesiastiques, M^e. Chauveau, Greffier, rue des Marmouzets.

Greffier des Domaines des Gens de Main-morte du Diocèse de Paris, M. Prache, rue Saint-Sauveur.

Toutes les Communautés Sécularies & Régulières, de l'un & de l'autre sexe, Bénéficiers & autres Gens de Main-morte du Diocèse de Paris, sont obligés de faire enregistrer dans ledit Bureau, tous les dix ans, la déclaration de tous leurs biens & revenus, suivant les Edits & Réglemens qui l'ont ainsi ordonné, & d'en payer les droits; comme aussi les Fermiers des biens des Gens de Main-morte, sont obligés de faire enregistrer leurs baux audit Greffe, à leurs frais.

M^e. Thierry, *Procureur* du même Bureau, rue de la Bucherie, N^o. 7.

CHAMBRE SOUVERAINE DU CLERGÉ DE FRANCE.

Conseillers au Parlement, Messieurs,

L'Abbé le Noir, rue Neuve Saint-Gilles, au Marais, 10.

L'Abbé de Bourgogne, quai des Théatins, N^o. 5.

L'Abbé Tandeau de Marsac, Cloître Notre-Dame.

Conseillers-Commisaires Députés des Diocèses.

M. Aubert, *Doyen*, Chanoine de Soissons, rue du Fauxbourg Saint-Honoré, N^o. 79. 17 Mars, 1759. *Soissons*.

M. d'Elvincourt, Archid. & Vic. G. de Laon, rue des Fossoyeurs, 6 Juin 1764. *Laon*.

M. Lestoré, Vic. G. de Sens, rue Saint-Dominique, N^o. 153, 18 Décembre 1771. *Sens*.

M. Bosc, Chan. de Troyes, rue neuve des Petits-Champs. 1772. 14 Mars. *Troyes*.

M. de Malaret, Chan. de Paris, Cloître Notre-Dame, 20 Mai 1772. *Paris*.

M. Pourteiron, Chan. de la Sainte-Chapelle, Cour du Palais, 20 Mai 1772. *Boulogne*.

M. Chanony, Chan. de Beauvais, rue neuve S. Augustin, 20 Juin 1772. *Beauvais*.

M. Gorcy, Vic. G. de Bordeaux, rue Saint-Honoré, N^o. 315, 15 Janvier 1775. *Blois*.

M. Prevost de Montaubert, Chan. d'Amiens, rue Saint-Honoré, N^o. 342, 25 Juin 1777. *Amiens*.

M. Desmoulins de Lille, Grand-Arch. & Vic. G. de Nevers, rue de Seves, 22 Février 1780. *Nevers*.

M. Pommyer de Rougemont, Chan. & Ecolâtre de Reims, Vic. G. de Cambrai, rue de Bracq, 13 Avril 1780. *Reims*.

M. de Gamanson, Vic. G. d'Orléans, rue du Colombier, N^o. 26, premier Décembre 1780. *Orléans*.

M. Regnard, au Collège de Montaigu, premier Décembre 1780. *Auxerre*.

M. de David de Saint-Hilaire, rue de Grenelle Saint Germain, N^o. 22,
29 Mars 1781. Meaux.

M. de Cabrieres, Cloître Saint-Honoré, 7 Décembre 1782. Noyon.

M. Pourtain, Vic. G. de Châlons, rue . . . 1784. Châlons.

M. de Bar, Vic. G. de Bordeaux, rue . . . 1787. Senlis.

M. Siéys, Vic. G. de Chartres, rue . . . 1787. Chartres.

Promoteur-Général, M. Mignot, Prévôt de l'Eglise d'Amiens, Vic. G.
de Dol, rue de la Harpe, 18.

M. Dufranc, Greffier, Cour du Palais.

M. Guéné, Huissier, rue

Toutes les expéditions de la Chambre sont portées au Greffe de
M. Dufranc.

Avocats au Parlement, Conseillers du Roi, Expéditionnaires de Cour de
Rome & Légations, Messieurs,

1753. Gromaire de la Bapomerie, Doyen, rue Neuve des Petits-
Champs, 93.

1756. Le Prieur, rue des Petits-Carreux, 14.

1756. Roustain de Baroliere, rue des Fossoyeurs.

1758. Richer, Chev. de l'Ordre du Roi, rue des Petits-Augustins, 28.

1764. De Launay, rue Aumaire.

1765. De Cressac, rue Garanciere.

1765. Marchand, premier Syndic, rue des Blancs-Manteaux.

1767. Bassuel du Vignois, rue des Grands-Augustins.

1769. Loyson, rue des Blancs-Manteaux.

1769. Regnaud, second Syndic & Trésorier, rue du Chaume, 9.

1769. Godot, rue Neuve des Petits-Champs.

1770. Rotrou, rue Saint-Christophe.

1781. Burband, rue Sainte-Anastase.

1782. Hentier, rue Bourg-l'Abbé, 38.

1782. Desbrieres, rue des Prouvaires.

1783. Sageret, quai de Bourbon, Isle Saint-Louis.

1785. De Jouy, rue & Isle Saint-Louis.

1785. Ancelle, rue de Tournon.

1786. Gautier, quai Malaquais.

1786. Le Prieur de Semons, rue des Trois-Pavillons.

1755. Petit Dharcourt, Honoraire, rue Saint-Honoré, 513.

1762. Stocart, Honoraire, rue & Isle Saint-Louis, 101.

1748. Malherbe, Procureur-Général de la Chambre de la Marée,
Vétéran, rue des Lions Saint-Paul.

Besnard, Agent de la Compagnie, au Palais du Temple, Cour du
Prince.

Fin du premier Volume.



Suit les DUCHÉS-PAIRIES.

184

